



Digitized by the Internet Archive  
in 2009 with funding from  
University of Ottawa

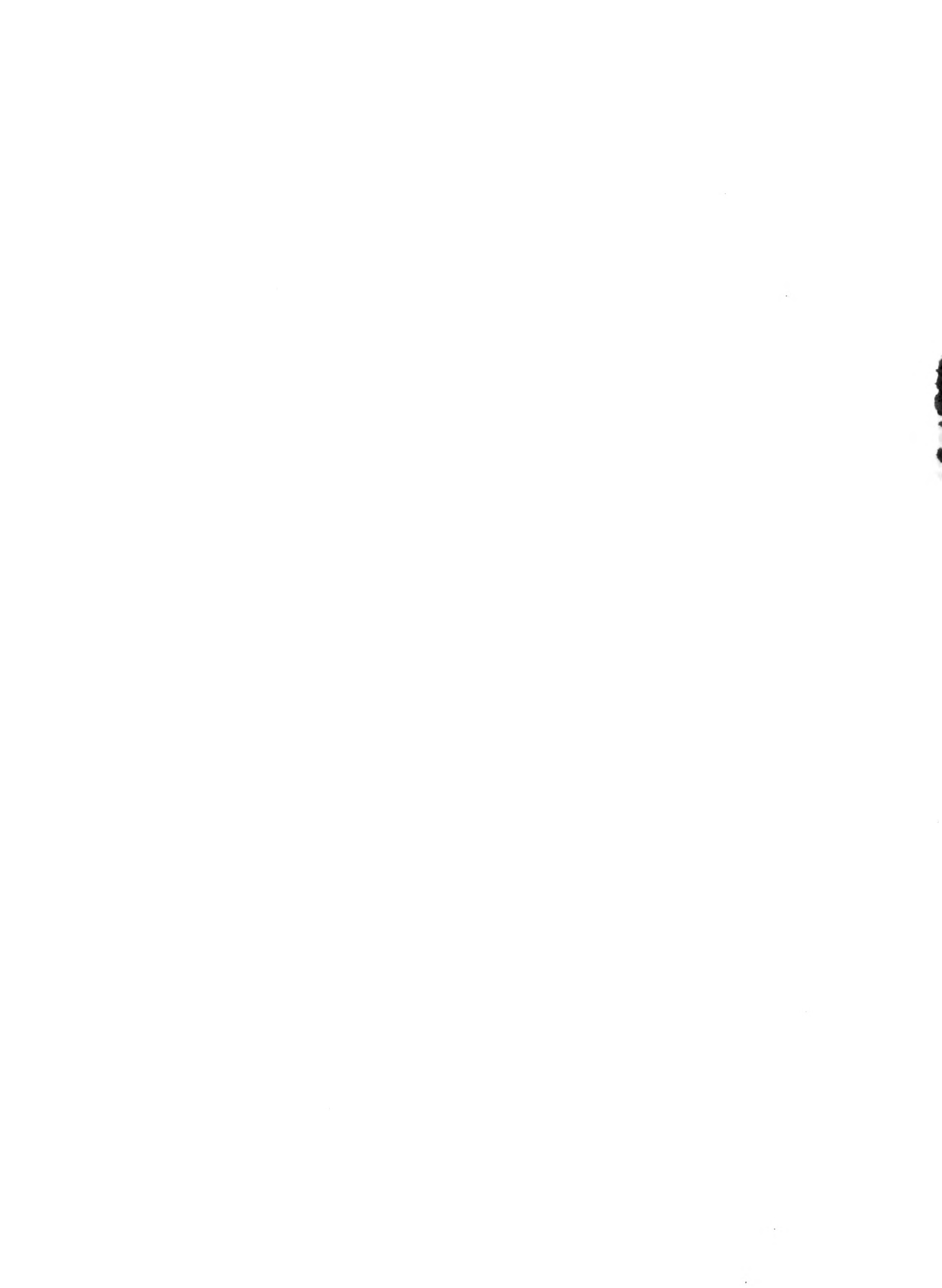
<http://www.archive.org/details/correspondancedu08gran>

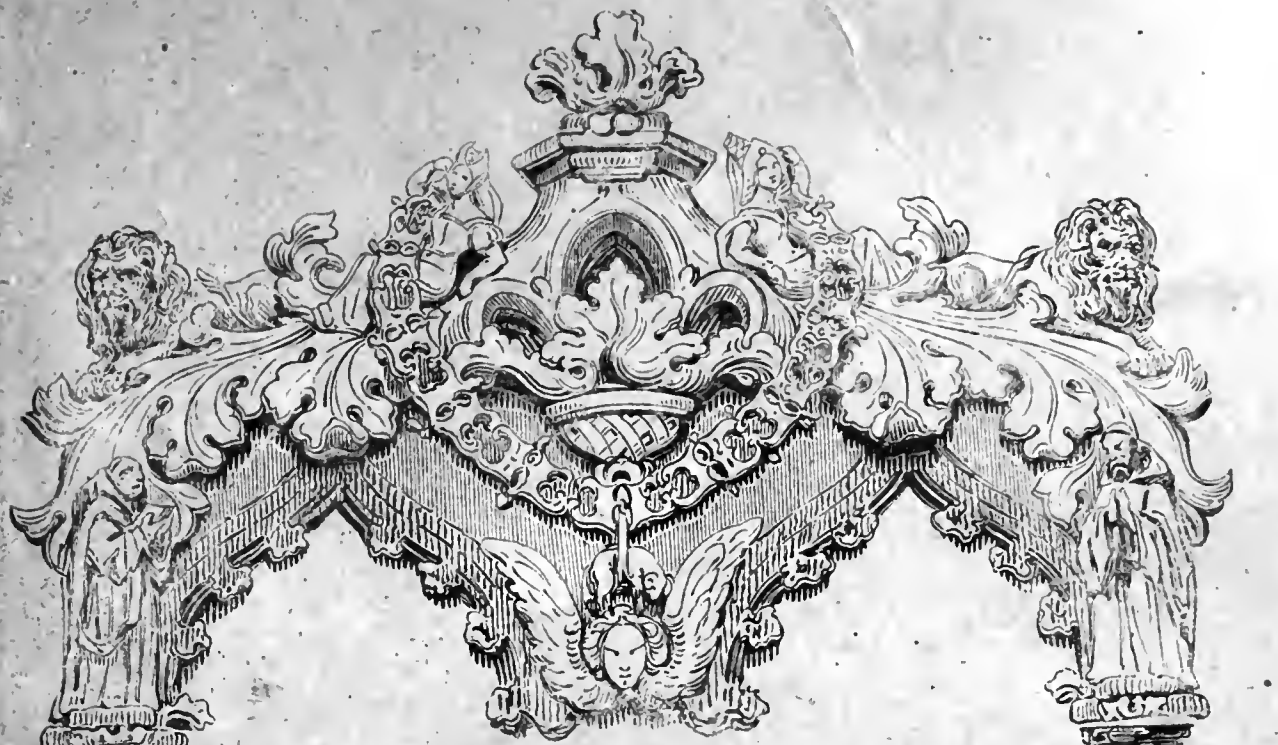






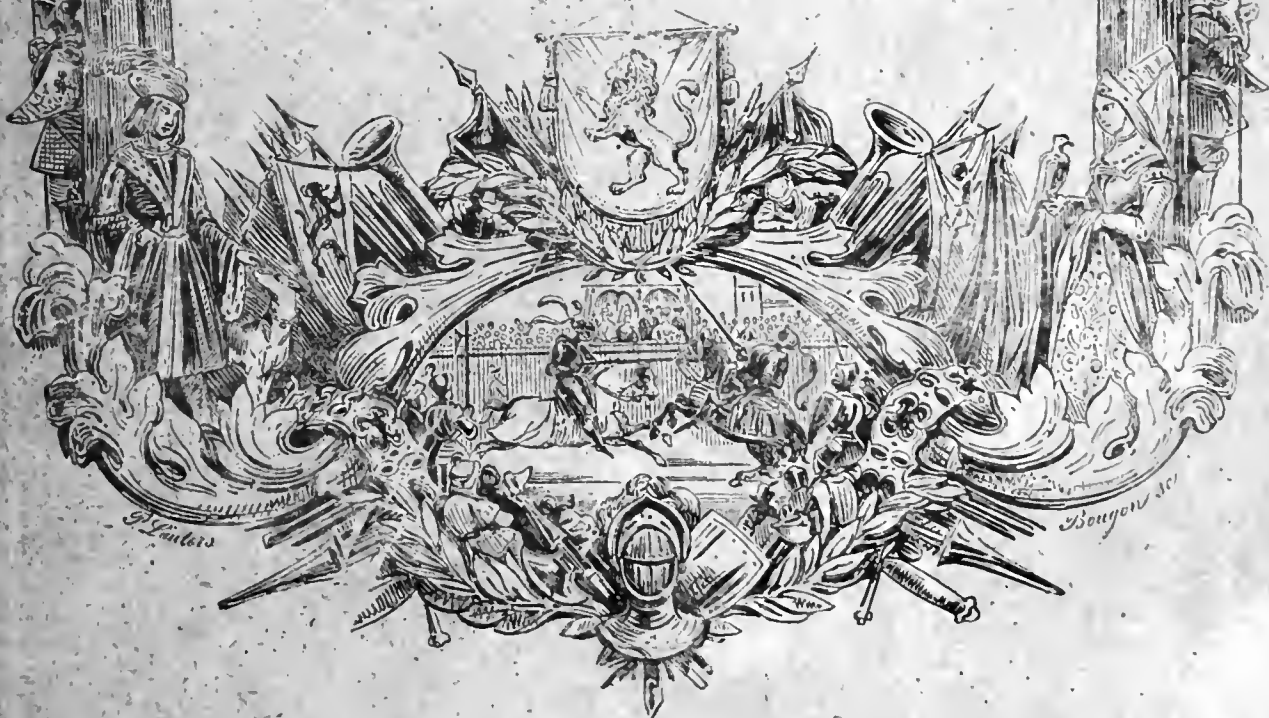






Collection  
de  
**Chroniques Belges inédites,**

Publiée  
par ordre du Gouvernement.





# ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

---

## COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

---

MM. Le baron KERVYN DE LETTENHOVE, Président.  
ALPHONSE WAUTERS, Secrétaire et Trésorier.  
STANISLAS BORMANS.  
CHARLES PIOT.  
LÉOPOLD DEVILLERS.  
GILLIODTS-VAN SEVEREN.  
LÉON VANDERKINDERE.  
NAPOLÉON DE PAUW, Membre suppléant.  
PIERRE GÉNARD, Id.  
GODEFROID KURTH, Id.

---

1911

THE LIBRARY OF THE

**CORRESPONDANCE**

**DU**

**CARDINAL DE GRANVELLE.**

**1565 — 1583.**

CAROLINA DE LINDA

REVISED

OFFICE OF THE ATTORNEY GENERAL  
STATE OF CAROLINA





CORRESPONDANCE  
DU  
CARDINAL DE GRANVELLE,  
1565 — 1583.

PUBLIÉE PAR

M. CHARLES PIOT,

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU ROYAUME, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES  
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

FAISANT SUITE AUX

PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE,

PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DE

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES  
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, N° 108.

—  
1890



DP  
181  
G7A4  
1293  
+5

## PRÉFACE.

### I.

Le tome VIII de la Correspondance de Granvelle renferme cent cinquante-quatre lettres des années 1580 et 1581. Dans l'Appendice, y compris le Supplément, figurent soixante-treize lettres, rapports, mémoires et autres pièces servant à expliquer les faits relatés dans le corps de cette correspondance. Celle-ci comprend : une lettre de Granvelle au roi; soixante lettres du même à Marguerite de Parme; huit lettres du même à Alexandre Farnèse, prince de Parme; trois lettres au duc de Toscane; une lettre au duc de Medina-Sidonia; une lettre à Philibert, duc de Savoie; une lettre à d'Assonleville; une lettre au comte Pierre-Ernest de Mansfeld; une lettre à Richardot; cinq lettres à Morillon; dix lettres au prieur de Belle-Fontaine.

Les missives adressées au cardinal sont : du roi, une; de Marguerite de Parme, quarante; d'Alexandre Farnèse, une; de Don Juan Idiaquez, une; du duc d'Aerschot, une; de Morillon, quatre : de Thomas Myller, une; de l'abbé de Maroille, deux.

A l'Appendice il y a cinquante et une pièces, qui se rattachent à la correspondance du cardinal. Ce sont des lettres adressées par Marguerite de Parme au roi et à Aldobrandino, agent en titre de la duchesse auprès de Philippe II et de Granvelle; des instructions envoyées à cet agent; des lettres dépêchées à Marguerite par ce souverain; des lettres écrites au roi

## PRÉFACE.

par Juan de Vargas Mexia et Octave de Gonzague, Diégo Maldonado; des lettres d'Alexandre Farnèse au roi et à Samaniego, etc.

A la suite de cet Appendice, nous avons imprimé vingt-deux documents, qui appartiennent aux négociations diplomatiques entre la Bourgogne et la Suisse, à partir de 1518 à 1584.

## II.

Dans le tome VII de notre collection, nous avons constaté les démarches faites par Granvelle auprès de Marguerite de Parme, pour qu'elle reprenne le gouvernement des Pays-Bas. Dans le nouveau volume que nous venons de terminer, nous publions sur cette question de nombreux documents, dont plusieurs ont été utilisés par M. Gachard dans la Préface du tome I de la correspondance de cette princesse.

D'autres faits, non moins nombreux et entièrement personnels à la duchesse, sont exposés dans ce volume. Ce sont ses démêlés avec le duc de Toscane à propos de son douaire, en qualité de veuve d'Alexandre de Médicis, son premier mari; les affaires relatives à la conspiration de Claudio Landi contre son second mari; les prétentions de son petit-fils, Ranuce Farnèse, au trône de Portugal; son traitement en qualité de gouvernante; le mariage de sa petite-fille Marguerite, etc.

Dans toutes ses lettres adressées à Granvelle, elle ne manque jamais de se plaindre des retards apportés à son procès au sujet de son douaire. Celle que le cardinal lui écrivit, le 25 février 1580 (p. 54), donne, il est vrai, des explications sur cette affaire; mais elles prouvent que ces contestations étaient loin d'être terminées, par suite de l'intervention maladroite du conseil d'Italie, à Madrid. Auprès du roi, elle insistait sur ce point également (p. 469).

L'affaire principale, celle qui intéresse spécialement la Belgique, concerne

le gouvernement des Pays-Bas. Nous ne répéterons pas ici ce que M. Gachard en a dit <sup>1</sup>.

Lorsque la princesse avait définitivement accepté, malgré son grand âge et ses infirmités (p. 494), cette mission, sans en informer ni son mari, ni son beau-frère le cardinal Farnèse, pas même son fils Alexandre, elle envoya à Madrid Aldobrandino, l'un de ses gentilshommes, pour obtenir des explications concernant sa position nouvelle. Elle était prête à partir, disait-elle dans une lettre du 6 janvier 1580 (p. 469). Au roi et aux États, elle écrivit dans le même sens (19 février 1580, pp. 496, 497).

Granvelle ne sait pas qui le roi pourrait mieux choisir pour satisfaire les habitants des Pays-Bas et succéder à Alexandre de Parme, au moment de l'expiration des pouvoirs de celui-ci. Point de doute, elle aura à surmonter des tiraillements, des difficultés graves; mais revenu à l'obéissance, le peuple se calmera. A son avis, la duchesse connaît les affaires du pays et les hommes; son expérience aidera son fils. Si le cardinal n'en dit pas davantage sur ce point au prince, c'est parce qu'il ne peut dire tout. Ainsi, il n'a pas pu communiquer à Marguerite une lettre qu'il destinait à Alexandre. Le roi désirait que le secret le plus absolu fût gardé à propos de la mission de la duchesse (p. 21) Tout devait se faire dans l'ombre. Seule Marguerite savait, par une lettre royale du 30 octobre 1579, que le souverain était enchanté de la résolution qu'elle avait prise de rentrer aux Pays-Bas. Le monarque ajoutait encore qu'il lui enverrait des instructions claires et précises et des pouvoirs généraux très étendus (p. 26). Ces instructions qu'elle demandait constamment (p. 315) et que nous avons cherchées en vain, lui ont été remises plus tard lorsqu'elle passa par la Bourgogne. Elles sont probablement plus ou moins semblables à celles contenues dans la lettre adressée à la duchesse par le roi le 8 mars 1580 (p. 499).

En terminant cette lettre, elle félicite le cardinal à propos de la proscrip-

<sup>1</sup> *Correspondance de Marguerite de Parme.*

tion du prince d'Orange et de la mise à prix de sa tête. Elle attend les meilleurs résultats de cet assassinat (p. 26).

Son agent Aldobrandino était chargé de se rendre auprès du roi et de faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir la solution de toutes les questions qui intéressaient si vivement la princesse (pp. 8 et ses instructions pp. 471, 487, 492, 506, 508, 595).

Arrivé à Madrid, Aldobrandino fit connaître ces instructions. Il devait surtout tâcher d'obtenir une réponse à la demande de la duchesse tendant à obtenir des instructions précises à propos de sa mission aux Pays-Bas <sup>1</sup>. Le cardinal lui annonça (en février 1580) que la réponse à cette demande était déjà envoyée depuis longtemps et que la duchesse aurait dû se mettre en route vers la fin de janvier (pp. 31, 55, 45). La nouvelle de l'envoi de ces instructions était prématurée. D'après une autre lettre du 25 février ce document n'était pas même signé. Ces instructions devaient être conformes à celles du duc d'Albe, de Requesens, du duc de Medina et de Don Juan, qui avaient excédé leurs pouvoirs au grand mécontentement du roi (p. 55). Cette lettre donne sur ces instructions bon nombre de détails très précis.

D'après cette missive, Marguerite devait, avant d'arriver aux Pays-Bas, passer par la Bourgogne, en compagnie d'Octave Landi, et s'enquérir dans cette province des désordres qui y existaient (pp. 55, 56). Ce fut seulement le 16 mars que la princesse se mit en route (p. 504). Elle donne à ce sujet des renseignements précis dans une lettre au cardinal du 18 dudit mois (p. 40) et dans celle qu'elle adressa au roi le 1<sup>er</sup> avril (p. 530). Tant de tergiversations et de retards contrarièrent vivement le cardinal. Il fit observer à Marguerite qu'en arrivant aux Pays-Bas, elle y trouverait tout dans le plus grand désordre. Cette circonstance l'obligera d'employer beaucoup de

<sup>1</sup> Voy. les instructions d'Aldobrandino, pp. 471, 487, 557, 545 et les lettres que la duchesse lui adressa les 18 janvier, 6 février, 18 mars, 1<sup>er</sup> avril 1580.

prudence et d'activité pour y ranimer les sujets (p. 50). Je tiens, continuait-il, que les Espagnols auront quitté le pays, tant sont opiniâtres sur ce point les provinces réconciliées ; et celles-ci avaient stipulé, dans leurs conditions de soumission, le départ des soldats étrangers, qui avaient fait tant de mal au pays, sans comprendre qu'elles seraient exposées aux incursions des insurgés. Il y a, dit Granvelle, des craintes sérieuses à propos de tout ce qui peut arriver après ce départ. Si le cardinal n'était pas convaincu de la sincérité des réconciliés, il y aurait lieu de supposer que cette persistance à éloigner les troupes est conçue dans un tout autre but. Et s'il n'y avait pas d'autre moyen à pratiquer, il faudrait y mettre le tout pour le tout ; et peut-être faudra-t-il organiser une flotte « avec quelques intelligences et faire rentrer par mer Espagnols et Italiens en beaucoup plus grand nombre, et lever Allemands nouveaux, tant à pied qu'à cheval. Ceux-ci, du reste, ne manqueront pas, quand il y aura de l'argent à toucher. Pour avoir les fonds nécessaires à cet effet, il faut simplement ouvrir les mines d'Espagne. »

Toujours préoccupé de la mission de Marguerite aux Pays-Bas, Granvelle ne cessa de lui donner des conseils sur la conduite à y tenir. Elle devait se délier des personnages à double face, qui sèment partout la défiance, sous prétexte d'être bons serviteurs du roi. Elle ne pouvait cependant pas les repousser de parti pris : « il faut comporter leurs humeurs, comme Votre Altesse, par sa prudence, pourra fort bien agir, et éviter de leur donner motif de faire supposer qu'il y a lieu de se méfier d'eux ; la princesse les reconnaîtra. En voyant la sincérité des intentions paternelles du roi, ils n'auront plus de crainte et ils recouvriront l'amour du souverain. Elle doit supporter leurs imperfections, comme s'il s'agissait d'un malade, avec espoir qu'en retournant en convalescence, ces imperfections disparaîtront. Votre Altesse, ajoute-t-il, peut se souvenir, comme je le prévois, ce que souvent l'on disait qu'ils me donneraient des coups de poignard et combien peu cela m'émouvait » (p. 61).

La question des gages de la gouvernante faisait maintefois l'objet de

réclamations persistantes de sa part. A ces demandes, Granvelle répondait qu'elle toucherait les mêmes sommes qu'elle avait perçues anciennement lorsqu'elle était gouvernante (p. 62). Le roi n'en retrancherait rien (p. 71). En tous cas elle devait constamment réclamer des fonds et, d'après les instructions du cardinal, écrire souvent à ce sujet pour faire marcher les gens de la Hazienda, espèce de conseil des finances qui résistait même aux ordres du roi. A ce propos Granvelle fait observer que le monarque n'a pas tout le pouvoir voulu sur ces gens. « Je sais bien pourquoi, dit-il; mais je n'y puis rien changer. Le souverain est mangé par eux jusqu'aux os et très mal servi; et je le lui dis haut et clair; mais rien n'y change » (p. 62). Bien souvent Granvelle annonçait à Marguerite l'envoi de fonds qui n'arrivaient pas. Finalement il lui faisait savoir que le roi s'était décidé à faire remettre un *ajuda de costa* de 50,000 écus (p. 507).

Enfin le roi avait envoyé 500,000 écus au prince de Parme (4 juillet 1580, p. 85). De l'avis de la princesse, la somme était bien minime. Toutefois elle remerciait le cardinal de l'activité qu'il avait mise à cet envoi, en faisant remarquer que le défaut d'argent se faisait sentir de plus en plus.

Depuis son arrivée à Luxembourg (25 juin 1580), elle était à même d'apprécier la triste situation du pays. Les bons sont moins rassurés; ils perdent de plus en plus courage. Elle s'y est occupée à prendre des informations, afin de pouvoir obtenir des notions claires et précises sur toutes les affaires; elle y a attendu de son fils une réponse à sa demande, tendant à savoir si elle doit pousser plus avant.

Attaquée de l'influenza pendant son voyage si long et si pénible, la princesse était en ce moment très accablée, et attequée de la goutte, un mal dont elle souffrait plus que jamais depuis son arrivée aux Pays-Bas. L'humidité et le froid avaient singulièrement contribué à augmenter cette infirmité.

Ces indispositions n'empêchèrent pas la princesse de demander, nous venons de le dire, un entretien à son fils, qui désirait beaucoup la rencontrer



à Namur<sup>1</sup>. Dans cette ville, ils devaient s'entendre, examiner les affaires et prendre des décisions sur tous les points essentiels. L'argent manquait, il est vrai, à la duchesse pour faire ce voyage; cependant, elle résolut de se rendre aux vœux d'Alexandre, malgré l'absence de tous renseignements nécessaires à cette effet de la part du roi. En dépit de toutes ses démarches<sup>2</sup>, celui-ci lui avait seulement écrit, le 17 avril 1580, une lettre incomplète<sup>3</sup>. Cette missive ne répondait à aucune des demandes qu'elle avait adressées au monarque pendant son séjour en Bourgogne. Le roi ne lui a donné ni aide, ni avis; il n'a pas même fourni les fonds nécessaires, tant réclamés par elle et son fils. Cet abandon si complet exerça sur les personnes dévouées au roi l'impression la plus fâcheuse; il vexa le soldat, qui ne recevait pas sa paye; tout le monde finissait par se désespérer en voyant l'insouciance et l'inertie du souverain. De son côté, Marguerite avait fait, dit-elle, tout ce qu'il fallait pour sauver la situation. N'a-t-elle pas répondu à l'appel du roi? N'est-elle pas accourue du fond de l'Italie pour se rendre aux Pays-Bas, en affrontant les dangers d'un long voyage? Arrivée au but, elle se trouve, fait-elle remarquer, dans une situation telle, qu'elle ignore même à quel titre elle est dans ces provinces; elle ne sait pas ce qu'elle est venue y faire. Gardant un silence absolu, Philippe semble oublier qu'il a fait venir la princesse aux Pays-Bas. Elle ne peut pas répondre aux justes demandes que les gens du pays lui adressent. Il en est qui lui ont déclaré comment ils ne peuvent plus se contenter de paroles. Malgré la capture de de la Noue, en dépit de la défaite du comte de Hohenlohe, rien ne se fait, tandis qu'il

<sup>1</sup> La mère et le fils devaient se rencontrer à Huy. Alexandre s'y opposa par suite du motif exprimé dans une lettre adressée au roi, le 9 mai 1580 (pp. 515, 516).

<sup>2</sup> Voyez page 469 et suivantes.

<sup>3</sup> Marguerite ne fait pas allusion à la lettre que Philippe II lui avait adressée le 8 mars précédent (p. 499). Le roi se référait à celle du 7 décembre, donnant à la duchesse des renseignements plus amples. La lettre du 8 mars, qui renferme des renseignements précis sur la conduite à tenir aux Pays-Bas ne lui était sans doute pas encore parvenue, lorsqu'elle écrivit au cardinal, le 17 avril.

était facile de mettre ces circonstances à profit pour reconquérir bon nombre de places, même dans les provinces du nord, en Groningue et en Frise. Il faut de l'argent, sinon tout est perdu. Elle espère beaucoup du dévouement du cardinal. De son côté, elle et son fils feront l'impossible pour rétablir l'autorité du roi, mais il faut des actes et des faits, et non des promesses qui ne produisent plus d'effet (p. 116).

Granvelle approuva beaucoup l'entrevue à Namur de la mère et de son fils. Celle-ci avait été recommandée par le roi dans sa lettre du 8 mars (p. 499). Cependant, le cardinal pensait qu'elle pourrait aller trouver Alexandre à Mons, où il résidait en ce moment. De cette manière, elle ne froisserait en aucune façon les provinces réconciliées. Cette ville offre, en outre, le grand avantage d'être fortifiée et d'avoir une population composée de bons catholiques. Des marques de confiance sont nécessaires. La défiance a perdu Don Juan lorsqu'il s'est réfugié à Namur. Selon la manière de voir de Granvelle, tout le monde sera fatigué de la guerre en voyant que le roi est décidé à la continuer jusqu'à ce que le pays soit entièrement reconquis (p. 117). Le cardinal perdait de vue que s'il y avait une certaine réaction dans les provinces méridionales, celles du nord résistaient opiniâtrément à toute attaque. Si leurs troupes étaient parfois battues en rase campagne par les armées aguerries de l'Espagne, elles se défendaient avec persévérance derrière leurs digues et les murs de leurs forteresses.

Granvelle avait aussi beaucoup d'espoir dans les réconciliés, très dévoués à la princesse et à son gouvernement. A son avis, la fin heureuse de la guerre de Portugal devait effrayer les mauvais. Ceux-ci ne voudront pas se ruiner pour faire plaisir au prince d'Orange.

Une des grandes préoccupations du cardinal était celle de concilier les intérêts de la gouvernante et ceux de son fils, intérêts si divergents, si opposés. Granvelle voulait établir, sous ce rapport, une bonne entente. Selon sa manière de voir, Marguerite devait mettre la main à l'œuvre, de concert avec son fils. A cet effet, elle devait s'entretenir longuement avec lui

sur ce point, et s'arranger conformément à ce qui sera résolu. Car, ajoute le cardinal, si le prince n'a pas le commandement militaire, il sera difficile de conduire les jeunes seigneurs, qui ne voudront pas céder le pas l'un à l'autre; peut-être ne voudront-ils pas même obéir au comte de Mansfeld, si celui-ci ne se trouve pas sous le commandement d'Alexandre. En tous cas, il y aura lieu de passer audit comte certains faits qui peuvent déplaire à Farnèse. Le conseil d'État doit être ménagé à son tour. Afin que les membres de ce corps, qui sont très chatouilleux, ne puissent faire de récriminations à propos du défaut de communications, et au lieu de faire celles-ci dans une langue étrangère, il y a lieu de rédiger les lettres en français. Toutes ces affaires devront être arrangées par la princesse avec beaucoup de prudence, celle à laquelle elle est, du reste, habituée. Déjà les dernières dépêches sont conçues en langue française. Les sommaires et les avis sont en ce moment, dit Granvelle, entre les mains du roi, qui a pris des résolutions sur les avant-dernières communications.

Le cardinal promet à la princesse de lui remettre copie de l'avis qu'il a donné sur les dépêches concernant les affaires du conseil d'État. Elle examinera cet avis, pour qu'elle puisse faire connaître sa manière de voir sur ce point, et peut-être à propos de la charge de président du conseil privé, qui devrait être confiée à Guillaume de Pamele (p. 122).

Afin de faire triompher sa manière de voir concernant le gouvernement des Pays-Bas, le cardinal s'était adressé directement à Alexandre Farnèse, pour qu'il s'entendît avec sa mère sur ce point. Le prince répondit par une lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1580 (p. 119). Il trouva le projet de Granvelle très étrange. C'était, à ses yeux, mettre en suspicion ses capacités et ses aptitudes à remplir la mission qui lui avait été confiée. C'est le roi qui l'a chargé de cette fonction. Le cardinal l'avait appuyé. Il s'étonne d'un revirement si subit; il n'entend pas partager le pouvoir avec sa mère. En finissant cette longue lettre, il ajoute : « que Votre Seigneurie me pardonne si je suis allé trop loin. Je la prie de croire que l'intérêt seul de ma

réputation m'a obligé de le faire. Elle n'oubliera pas, je l'espère, de me recommander à Sa Majesté. »

De son côté, le cardinal reconnaissait combien la position de la duchesse était difficile dans nos provinces. L'administration, la justice et la police y ont été négligées par les gouverneurs précédents, obligés avant tout de s'occuper des affaires de guerre. Rien d'étonnant si le peuple y est réduit à toute extrémité. Le vrai remède à porter à tous ces maux, selon Marguerite, est celui du choix à faire par les princes et les gouvernements de bons ministres, justes, habiles, impartiaux, désintéressés (p. 141).

Granvelle vit à regret que la princesse était toujours à Namur, ville qu'il qualifiait de lieu mal famé et ignominieux par suite de la retraite que Don Juan y avait faite. Il persistait constamment dans sa manière de voir au sujet de la nécessité de partir pour Mons, ville forte, où les bourgeois, qui lui sont très dévoués, la désirent (p. 160).

La correspondance entre Marguerite et Granvelle subissait souvent des retards. A ce propos, le cardinal fait observer que les Français détroussaient ou tuaient les courriers. Au delà de Bayonne, ils ont assassiné un courrier de l'empereur. S'en plaindre, dit-il, est chose inutile. Le roi de France répond que ces faits lui déplaisent ; qu'ils doivent être imputés aux voleurs ou aux Huguenots ; qu'il est mal obéi, et qu'il est prêt à châtier les coupables, s'il parvient à les trouver. Ces coupables, dit Granvelle, étaient au nombre de douze. Ils étaient à cheval, entourèrent le courrier, le maltraitèrent cruellement, le dépouillèrent de ses vêtements, le tuèrent, prirent ses dépêches, au nombre desquelles il y en avait quelques-unes destinées à la princesse. Par une autre lettre, celle du 7 janvier 1581, le cardinal annonce à la duchesse que les Français sont décidés à laisser passer seulement les lettres des marchands et à retenir celles du roi et d'autres personnages pour les brûler ; mais il y a lieu de croire, ajoute-t-il, qu'ils voudront en connaître le contenu. Déjà ils ont détroussé quatre paquets en divers endroits et tué un de ses courriers. Il aurait préféré de voir arrêter toutes

les lettres des négociants, afin que ceux de Lyon adressent des plaintes au roi de France (p. 242). Plus tard (8 avril 1581), il constate que, depuis quelques jours, les Français cessent de se ruer sur les paquets, et l'on fait en Espagne, tout ce qui est possible pour les envoyer secrètement, en se servant de marchands et de personnes adroites (p. 297).

Jusqu'en novembre 1580, la duchesse semblait toujours disposée à reprendre les rênes du gouvernement des Pays-Bas. Tout à coup, elle changea d'avis. Dans une lettre du 18 de ce mois (pp. 186, 227, 252), elle déclara à Granvelle qu'elle n'entend pas reprendre son poste. Si elle le faisait, elle ne rendrait pas service au roi. Le cardinal doit en être informé, notamment par les rapports de son fils Alexandre de Parme. Le manque d'argent gâte tout. Si elle en avait, il y aurait possibilité de porter remède à la situation. En attendant, l'ennemi se fortifie et les bons sujets se découragent, l'hérésie progresse. La princesse a fait connaître toutes ces circonstances dans une lettre qu'elle a adressée au roi. Elle ne va pas jusqu'à vouloir prétendre qu'il faille abandonner la voie des négociations et de la douceur; mais, à son avis, le roi doit faire voir qu'il veut absolument conserver ses états et les pacifier. Pour atteindre ce but, il doit avoir recours aux armes. Dans ce cas, et à titre de femme, elle ne peut prendre part à la guerre. Au surplus, elle ne saurait se faire remplacer par des ministres appartenant au pays, en présence de leurs tendances. Enfin, il ne lui paraît pas logique de diviser le gouvernement. A ses yeux, le pouvoir est indivisible.

Cette phrase fait allusion au projet conçu par Granvelle de mettre Marguerite à la tête des affaires du pays et de confier le commandement militaire à son fils. Sous le gouvernement de la reine Marie, allègue-t-elle, la situation était toute différente. Il n'y a pas lieu de confondre les deux situations. Partant, ni elle ni son fils ne peuvent accepter la position. Malgré la bonne harmonie qui existe entre eux, l'accord ne sera pas toujours possible à propos de toutes les affaires, et il sera également

impossible d'établir cet accord entre les conseillers des deux parties. Néanmoins, si le roi le veut ainsi, elle restera aux Pays-Bas à titre de personne privée, sans aucune qualité officielle, pas autrement, et seulement dans le but d'assister son fils et d'aider le roi à arranger les affaires de ces provinces.

Cette longue lettre est évidemment le résultat de la conférence que la princesse a eue avec son fils. Elle est terminée par des considérations sur la politique suivie par la France à l'égard des Pays-Bas, sur les entraves à porter au commerce des insurgés, sur les affaires de Bourgogne. Pour bien faire comprendre au cardinal que cette missive a été combinée entre elle et son fils, elle déclare que celui-ci la lui fera parvenir. Ensuite, elle prie son correspondant de la remettre au roi (pp. 186 et suiv., et 209). Dans ses missives adressées au roi (17 novembre 1580, p. 561 et 15 septembre 1581, p. 586), elle répète à peu près les mêmes faits. Elle en parle encore dans les instructions qu'elle donne à Aldobrandino (18 novembre 1580, p. 565).

Une lettre écrite par le cardinal, le 24 novembre 1580 (p. 196), par conséquent, avant la réception de celle de la duchesse indiquée plus haut, rend compte de ce qui s'est passé à propos des instances faites auprès de la gouvernante pour qu'elle accepte la direction des affaires après l'expiration des six mois de gouvernement du prince de Parme. De l'avis de Granvelle, celui-ci devait avoir la direction de l'armée, puisque les États réconciliés approuvent la continuation de son séjour. Ils ont même sollicité cette continuation auprès du roi.

Quelques lignes plus bas, le cardinal déclare qu'il a reçu d'Alexandre une lettre constatant le refus de Marguerite d'accepter le gouvernement. Cette résolution l'a singulièrement étonné. Son rêve à lui, ses instances, ses combinaisons, tombaient ainsi à néant. « Je crains, dit-il, que tout s'imputerait à ce refus de Votre Altesse, qui a ses pouvoirs et instructions. » Il insiste de nouveau pour qu'elle accepte le gouvernement « ou ce seroit

venir en rupture absolue avec Sa Majesté, ni ne se peut pour l'administration des armes prendre autre expédient que de la personne dudit prince, comme je l'ai écrit à Votre Altesse, attendu qu'elle n'en peut prendre elle-même la charge, ni s'accommoderaient jamais ceux du pays d'être longtemps sous l'un d'eux; et d'envoyer un autre étranger d'autorité, agréable aux États et qui fut suffisant, je ne sais où il se prendroit (p. 197) ». Selon sa manière de voir, il n'y aura pas lieu à « disréputation », ni pour l'un, ni pour l'autre des deux gouverneurs, puisqu'ils seraient sur le même rang, en distribuant les travaux entre eux. Sur ce point, le roi lui-même n'est pas libre; il est obligé de se conformer à la volonté des États.

Granvelle, dit-il, en touche aussi un mot à Alexandre, en attendant que Sa Majesté écrive à tous les deux.

Le 10 décembre, il insistait encore sur « le gouvernement indivisible de Son Altesse et de Monseigneur le prince, exerçant, luy de son costel les armes, et par ensemble les négociations par mutuelles intelligences ». De cette manière, l'un et l'autre rendraient au roi ses États, que l'on pouvait considérer comme définitivement perdus. La duchesse comprendra facilement les obligations qu'elle a envers le roi, qui sont parfaitement telles, qu'il ne serait pas convenable de l'avoir fait venir si loin en qualité de gouvernante et qu'elle n'en exercerait pas les fonctions après son arrivée. Il la supplie de lui dire quelle personne Philippe II devrait choisir à cet effet, personne qui fût à la fois agréable aux États et pourrait avoir la confiance du monarque. Si les États ont consenti, en attendant la réponse du roi, à maintenir le prince Alexandre dans la charge de gouverneur, c'est avec l'espoir de voir arriver la princesse pour les administrer comme ci-devant. Il y a aussi lieu de craindre qu'en sa qualité d'Italien, les États ne le souffriraient pas. Et s'il doit s'occuper des armes, le cardinal ne voit personne qui pourrait le remplacer.

Au grand regret de Granvelle, les affaires sont dans un état piteux « et confesserai aussi que c'est par notre faute, parce que nous n'y avons

pas pourvu à temps ». Il reconnut aussi qu'il y a peu d'espoir de faire encore quelque chose de bon (p. 202).

Le 5 janvier 1581, la princesse adressa au cardinal une nouvelle lettre, dans laquelle elle répéta tous les arguments qu'elle avait fait valoir dans celle du 18 novembre précédent à propos du gouvernement des Pays-Bas. Elle ajouta seulement que pour rétablir l'ordre dans ces provinces, il est nécessaire d'agir avec vigueur, sinon tout y sera perdu. L'ennemi aura d'autant plus de succès auprès des mécontents et des indécis, que ceux-ci sont travaillés par les émissaires de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Elle répète encore à peu près les mêmes mots dans sa lettre du 16 mai 1581 (pp. 522, 528), en demandant une décision très prompte de la part du roi. Elle convient néanmoins de l'étrange conduite de son fils, qui refuse le gouvernement dans les conditions ordonnées par le roi, lequel le priaît d'accepter. La lettre précitée démontre à l'évidence qu'elle voulait bien prendre le pouvoir dans le sens indiqué par Granvelle et admis par le roi, et qu'Alexandre seul s'y refusait obstinément. Il était militaire avant tout.

Lorsque son fils est venu à Namur, la duchesse l'a prié, pressé de conserver ses fonctions. De son côté, le prince lui a représenté combien les provinces réconciliées se plaignaient de ce que le roi ne tenait pas sa promesse d'y entretenir une armée conformément au traité, surtout lorsque la ville de Condé fut surprise. Sans la célérité d'Alexandre, cette ville n'aurait pas été reconquise, et l'on perdait Valenciennes. Que faut-il faire pour porter remède à cette situation? Une armée forte, commandée par un homme capable, une somme de 200,000 écus et beaucoup d'énergie (p. 256); tels sont les moyens à employer. Elle répète encore à peu près les mêmes arguments pour décliner les fonctions de gouvernante, dans une autre lettre du 20 janvier suivant (p. 246). Point de doute, la duchesse disait vrai. Le roi luttait sans énergie, sans plan suivi, tandis que la rébellion soutenue par l'étranger lui suscitait toujours des entraves nouvelles.



Granvelle, de son côté, insistait de nouveau. Le 5 février 1581, il disait à la princesse : quant à la difficulté de partager le gouvernement entre vous et votre fils, il ne pouvait que répéter ce qu'il avait déjà dit. Il ajoutera seulement combien il désirait que Sa Majesté prit une décision qui contenterait les deux parties ; mais le roi considère la peine et le danger où l'on se trouverait si les États, qui ont accepté le gouvernement du prince en déclarant que Marguerite fût leur gouvernante ordinaire, insistaient lorsque les six mois du prince de Parme seraient expirés. Le roi se trouverait de nouveau dans une situation pénible ; il devrait faire des dépenses nouvelles, et mettrait une fois de plus le pays en danger. Au surplus, le fait n'est pas nouveau. Lorsque Marguerite d'Autriche, la reine Marie de Hongrie et Marguerite elle-même avaient les rênes du gouvernement, les affaires de guerre étaient confiées à des officiers généraux. Ordinairement les princes font conduire leurs guerres par des capitaines, sans y prendre part. Aucun mal ne peut résulter d'une pareille situation. « Et il semble que ceci ne puisse se faire mieux, s'il s'agit d'un pareil partage entre une mère et son fils. Et quant à la réputation comme se peut dire ce gouvernement entre les mains des deux, ladite réputation demeure entièrement ; et bien souvent elle est telle que nous la faisons et selon que nous prenons les choses. » Quant à l'objection faite à Marguerite au sujet de la divergence d'opinion des ministres de l'un et de l'autre des gouvernants, il y a moyen d'y remédier en éloignant ceux de ces ministres qui seraient cause du désordre. Toute cette lettre est un plaidoyer habilement écrit par Granvelle contre les objections soulevées par Marguerite (p. 255).

Le roi persista de son côté dans son opinion première, celle relative au gouvernement des Pays-Bas, qui doit être confié à Marguerite, pendant que son fils l'assistera pour les affaires de guerre. Aldobrandino devait lui communiquer la résolution du roi sur ce point. Et comme telle est la résolution de Sa Majesté, le cardinal engage la princesse à ne faire de réplique, ni différer plus longtemps de se conformer à cette volonté. Certains per-

sonnages des Pays-Bas pensent, dit-il, que si elle accepte, son fils abandonnera le tout et retournera en Espagne. Pareille résolution gênerait tout. Granvelle conjure donc la duchesse de n'en rien faire. Ce serait provoquer une rupture complète et mettre tout en confusion. La princesse serait en grande peine, le pays en danger, le roi prendrait de mauvaise part un refus semblable; il a fait connaître sa volonté au sujet des représentations que la duchesse et son fils lui ont faites. Cette circonstance fait supposer qu'il doit avoir un motif particulier pour prendre une pareille résolution. De l'avis de Granvelle, la question de la réputation compromise n'en est pas une, quand le roi s'est prononcé; cette réputation reste entière quand il s'agit de donner satisfaction au souverain (pp. 272, 275, 297, 552).

Toute cette lettre est un long plaidoyer pour engager la princesse et son fils à se conformer à la volonté du roi et à gouverner le pays comme il l'entend. Néanmoins Marguerite ne persistait pas moins dans son opinion, comme le prouve la lettre qu'elle adressa au monarque (p. 282). Dans celle qu'elle écrivit au cardinal (p. 284), elle constate que le roi ne lui répond pas, malgré son retour en Espagne, où elle suppose qu'il est arrivé. Philippe aura maintenant le loisir de s'occuper des Pays-Bas, dont la situation réclame toute son attention. Si les fonds n'y sont pas envoyés et si d'autres mesures nécessaires ne sont pas prises, ces provinces seront perdues sans rémission.

Dans une des nombreuses lettres adressées à la duchesse par Granvelle, il est question de certains faits mystérieux, sur lesquels nous n'avons pas pu trouver d'explication. A ce propos le cardinal lui dit : « Quand j'ai écrit à Votre Altesse que je désirerais me trouver en sa présence pendant un couple d'heures, pour pouvoir lui dire confidentiellement de bouche certaines choses, je suis encore du même avis, et je suis certain que de Votre Altesse je pourrais aussi apprendre beaucoup de choses qui pourraient me servir; mais ce que je voudrais lui communiquer est de telle importance, que pour rien au monde je ne le voudrais confier à la plume, ni en

chiffres et moins encore le confier à une personne de marque, quelle qu'elle puisse être, si ce n'est à Votre Altesse. Bien lui dirai-je, à non le déclarer, il n'y a préjudice quelconque, afin que Votre Altesse en soit hors de peine » (pp. 511, 512).

Ce grand secret était-ce celui concernant la conduite du prince de Parme à l'égard de sa mère et de Granvelle, lorsqu'il refusa de partager le gouvernement avec Marguerite? (Voy. la lettre du 15 juillet 1581, p. 561.)

Quant à la situation dans laquelle la duchesse se trouva aux Pays-Bas, le roi en avait écrit au prince Alexandre. Granvelle n'avait pas vu ces lettres, mais on lui avait donné l'assurance que satisfaction avait été donnée à tous les deux « de sorte que Votre Altesse et Son Excellence en auront bon sentiment » (p. 515).

Ces refus continuèrent à tourmenter le cardinal. Ce qui lui déplaisait amèrement, dit-il, c'est de voir la résolution du seigneur prince de ne pas vouloir s'arranger selon la volonté du roi. Tout le monde en conclura qu'entre la princesse et son fils il y a mésintelligence pour ne pas pouvoir s'entendre au sujet du gouvernement; lui manierait les armes, Marguerite les ayant déjà fait manier par l'intermédiaire d'un tiers. Granvelle sait que le roi a mal pris ce refus plus qu'il ne le montre. C'est la cause du retard de sa décision. Dans la capitale on en cause beaucoup, en comparant la situation actuelle à celle du duc d'Albe, qui avait mis toutes les affaires des Pays-Bas sens dessus dessous pour faire passer sa charge à son fils Don Fadrique. On prétendait à Madrid que si Marguerite refusait le gouvernement, c'était pour maintenir son fils. Aux yeux de Granvelle, Alexandre avait peu de chance de se maintenir. Il redoutait l'opposition des États dans un temps rapproché. En finissant, il ajoute : « je crains que de cette contradiction ne succède plus grand mal, et il se demande si ce serait son honneur et réputation que l'on se jouât d'elle comme d'une pelotte (p. 555). »

Malgré et en dépit de tout ce que le cardinal écrivait sur ces affaires, elle le pria de nouveau de faire en sorte que le roi pût être convaincu

de sa bonne volonté et de ses excellentes intentions, tâchant d'obtenir une prompte réponse (p. 556). De nouveau elle insiste auprès du cardinal pour lui faire comprendre que si ses combinaisons n'ont pas réussi, si elle n'a pas pu satisfaire à la volonté du roi, ce n'est pas sa faute à elle. On a grandement tort de comparer sa position vis-à-vis du prince son fils à celle du duc d'Albe à l'égard de Don Fadrique. Si telles avaient été les vues de la princesse, elle n'aurait pas quitté son foyer, au prix de tant d'ennuis et de fatigues, à son âge et si mal portante. Elle est partie croyant que son fils devait absolument quitter le gouvernement; elle a uniquement voulu obéir au roi. Dans ce but elle a employé toute son habileté auprès du prince, afin de l'apaiser et de l'amener à se soumettre à la volonté de son souverain. Si elle pouvait tout dire, chacun verrait clairement qu'elle a eu plus en vue le service royal que le sien propre. Il lui est bien dur de ne pouvoir, en cette affaire, exposer complètement ses raisons, sans incriminer ou charger son fils, qui, de propos délibéré, n'a pas voulu et ne veut en aucune façon d'un gouvernement divisé. Ce ne sera pas le premier fils qui, devenu homme et parvenu à l'âge de 57 ans, n'a pas voulu et ne veut en aucune façon suivre les conseils de sa mère ou de son père (pp. 561, 428). Tout ce que le cardinal a dit sur ce sujet à Marguerite lui cause un grand chagrin. Elle en a l'esprit troublé (p. 568). Ces faits et la persistance de son fils de ne pas vouloir le partage du gouvernement sont encore rappelés dans une lettre du 15 septembre suivant (p. 408). Enfin, vers le milieu du mois suivant le cardinal annonça à la princesse que tout semblait s'arranger. Le prince de Parme resterait au pouvoir (p. 421).

### III.

Au cours de sa correspondance avec Granvelle et Philippe II, Marguerite de Parme, qui ne se fait pas faute de ressasser les mêmes sujets, revient souvent au complot de Claudio Landi. Elle en parle pour la première fois

dans une lettre du 30 septembre 1580. Il résulte de cette lettre et des détails contenus dans les suivantes, qu'il s'agit de deux complots imputés à Claudio Landi, prince du Val di Taro, marquis de Bardi, comte et baron de Compiano, contre le capitaine Camillo Anguissoli, assassiné à Parme en 1578, et contre la vie d'Octave Farnèse en 1580. Reconnu chaque fois coupable, le prince fut deux fois condamné à mort et à la confiscation de ses biens par les auditeurs criminels de Parme et de Plaisance; mais il en appela à l'empereur d'Allemagne, son suzerain, de ce jugement qu'il déclarait à la fois illégal et injuste.

Des auteurs affirment que le duc de Parme convoitait le Val di Taro.

Dans l'intérêt de la vérité historique, nous croyons devoir mettre en regard des accusations de Marguerite de Parme, le résumé du récit des écrivains qui ont traité ce sujet.

La principauté du Val du Taro, au sud de Plaisance, dit Cristoforo Poggiali <sup>1</sup>, avait appartenu autrefois à Plaisance, qui l'avait vendue aux Malaspina. Plus tard ceux-ci l'avaient recédée à Alberico Landi <sup>2</sup>. Quant à Claudio Landi, l'un des descendants d'Alberico, Araldi <sup>3</sup> nous apprend qu'il était l'un des personnages les plus considérables de l'Italie.

Le 26 juillet 1565, Claudio, après la mort de son frère Manfred, reçut de l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup> l'investiture de la principauté du Val di Taro par deux diplômes, confirmés par l'empereur Maximilien II, le 7 juin 1565.

Le 26 juillet 1574, Claudio, alors gouverneur de Lodi pour le roi d'Espagne, reçut don Juan d'Autriche et le traita magnifiquement. Ses revenus n'étant pas suffisants, il obtint de Rodolphe II l'autorisation d'établir un impôt sur les denrées alimentaires de ses possessions. La population du Val di Taro se révolta, sur les instigations, dit-on, d'Octave Farnèse. S'il ne fut pas l'instigateur de cette révolte, il ne chercha pas moins à tirer parti

<sup>1</sup> *Memorie storiche di Piacenza*, t. I, p. 90.

<sup>2</sup> *Historia del gran ducato di Toscana*, t. II, p. 307.

<sup>3</sup> LUDOVICO ARALDI, *L'Italia nobile*.

de la situation. Selon Poggiali, Farnèse en voulait à Claudio par raison d'État et aussi par des raisons personnelles, parce qu'il était le fils d'Augustin Landi<sup>1</sup>, un des meurtriers de son père, Pierre-Louis Farnèse, en 1547.

Cependant les révoltés voulurent traiter à la fois avec Landi et avec Farnèse et offrirent en même temps à ce dernier, la souveraineté du Val di Taro; mais le duc refusa. Le moment n'étant pas encore venu de se déclarer, il renvoya les députés au marquis d'Ayamonte, gouverneur du Milanais, dont Claudio lui-même sollicita l'arbitrage. Villafagne, gouverneur de Pontremoli, fut chargé de faire rentrer les révoltés dans l'obéissance. Il fit le contraire, et força les habitants de Borgho de se donner à l'Espagne.

Se voyant ainsi joué par les ministres ou agents du roi d'Espagne, Claudio Landi, appuyé par le grand-duc de Toscane, se rendit auprès de l'empereur pour implorer son assistance. Le monarque intervint activement, en défendant à Octave de se mêler de cette affaire. Ayamonte, déférant aux ordres de l'empereur, rappela Villafagne et ses troupes espagnoles. Landi, de son côté, rassembla des gens de guerre du Bardi et du Compiano pour réoccuper Borgho et le Val di Taro; mais ils furent surpris et mis en pièces par les Borghésiens, renforcés d'une bande de Parmesans. Octave Farnèse fit entretemps des préparatifs de guerre. Ayamonte refusa d'intervenir. Farnèse, voyant que l'Espagne ne voulait plus s'occuper de cette affaire, se fit donner par le pape l'investiture de la principauté, sous prétexte d'en protéger les habitants. En même temps Claudio Landi fut accusé d'avoir assassiné un officier du duc, Camillo Anguissola, et fut condamné de ce chef, le 1<sup>er</sup> juin 1578, à la peine de mort et à la confiscation de ses biens par l'auditeur criminel de Parme. A la demande de Claudio l'empereur intervint de nouveau, et somma le duc de Parme de lui restituer ses États. Sur son refus, l'empereur requit le grand-duc de Toscane d'occuper à son tour le Bardi et le Compiano.

<sup>1</sup> BONAVANTURA ANGELI FERRARESE, *La Historia della cita de Parma*, p. 772.

Sur les instances de Claudio auprès du conseil d'Italie établi à Madrid, une lettre avait été expédiée au nom du roi, au sénat de Milan, pour que ce corps eût à connaître de l'affaire introduite par Landi contre le duc de Parme, tandis que Marguerite prétendait que son mari seul avait à connaître de cette affaire (30 septembre 1580, p. 144). Elle implorait l'intervention du cardinal.

Le 31 octobre suivant celui-ci répondit qu'il n'était pour rien dans cette affaire, la lettre ayant été expédiée en 1579, lorsqu'il ne faisait pas partie du conseil d'Italie (p. 172). En attendant, le chevalier Biundi, Aldobrandino et Samaniego, agents de la duchesse, furent chargés de faire en Espagne des démarches pour arrêter la décision du conseil (p. 184).

En attendant, le duc de Parme enverra aussi un agent pour faire connaître la conjuration de Landi contre sa personne (p. 252). Claudio arriva en même temps en Espagne pour défendre ses droits (18 mars 1581, p. 275), mais il fut obligé de rentrer en Italie, pendant que l'empereur, mécontent de l'occupation du Val di Taro par Octave Farnèse, cita le duc à comparaître devant lui. Celui-ci n'obéit pas. De manière que, le 27 septembre 1585, le conseil aulique acquitta Landi de l'accusation portée contre lui par Farnèse. Malgré cette sentence, Octave ne garda pas moins les États de Landi. Celui-ci mourut le 22 août 1589.

#### IV.

Alexandre de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, avait réussi à réconcilier les provinces wallonnes avec le roi. Cette réconciliation était due à la volonté des masses inspirées par le clergé catholique et aidées par quelques hommes influents de la noblesse artésienne.

Mettant cette circonstance à profit, les malcontents se joignirent aux Wallons, sans que le gouvernement espagnol et le prince de Parme eurent

une bien grande confiance dans ces transfuges. Des lettres saisies et remises au prince d'Orange, écrites par des agents espagnols, avaient singulièrement irrité les malcontents, malgré le démenti que leur donna sur ce point Octave de Gonzague <sup>1</sup>.

Cette malencontreuse publication excita les passions de certains personnages contre le gouverneur général. Durant le séjour du prince à Mons en 1580, il donna un banquet pendant lequel quelques personnes furent atteintes d'accès de coliques, qui furent attribués à un empoisonnement.

Ce n'est assurément pas de ce fait dont parle Marguerite de Parme lorsqu'elle dit dans une lettre adressée à Granvelle, le 4 juillet 1580 (p. 85) : « Similmente potra haver saputo della conspiratione fatta contra la persona di mio figlio. » Elle répéta encore ces paroles dans la lettre qu'elle adressa au roi le même jour (p. 526). Ce fait avait une autre importance : celle de la conjuration de Guillaume de Hornes, Sr de Hèze, personnage qui, selon l'expression de M. le baron Kervyn de Lettenhove, offrait dans sa carrière le triste exemple de l'inconstance et de la versatilité <sup>2</sup>. Tantôt révolutionnaire, chef d'émeutes, tantôt réactionnaire, malcontent, conspirateur, il s'attachait à tous les partis. Sous le gouvernement de don Juan il conspirait contre la liberté de ce prince. Lorsque Alexandre était au

<sup>1</sup> Voici ce que de Gonzague écrivit à ce sujet, le 18 mai 1579, au prieur de Renty : il s'est veu pardeça certaine lettre imprimée à Auvers de Alonso de Curiel à Son Excellence; que l'on diet avoir esté interceptée et déchiffrée. Et d'aillant que par les discours d'icelle est diet que vous auriez rapporté par de là comme j'auroy tenu de M. de la Motte quelque propos desavantageux, et que de mesme l'on auroit parlé mal de luy en conseil, je ne puis laisser pour ce qui en est à tous dire que me resens grièvement de ceste calumnie, si avant que vous soiez esté tant téméraire que de me charger desdites propos, sachant très bien que onques n'ay proféré ni tenu auleun langage que ne redundat à l'honneur, estime et réputation dudiet de la Motte... qui me fait entièrement croire que l'interprétation desdites lettres est coulurée et controuvée par le prince d'Oranges et aultres. (*Registre de l'audience*, 581, p. 270.) Dans une autre lettre du même personnage adressée le même jour au Sr de la Motte, Octave de Gonzague donne le même démenti. (*Ibid.*, p. 270, v°.)

<sup>2</sup> *Les Huguenots et les queux*, t. VI, p. 50.



pouvoir, il organisa contre lui une conjuration, racontée en détail par M. le baron Kervyn de Lettenhove <sup>1</sup>.

Les paroles que nous venons de rapporter de Marguerite indiquent qu'il y avait encore un autre fait plus grave à la charge du Sr de Hèze et dont son procès, publié à Mons en 1580, ne fait pas mention. Le supplément de Strada (t. I, p. 295) en parle de la manière suivante : « Il (de Hèze) avait résolu de passer un régiment en revue et de prier le prince de Parme de la vouloir honorer de sa présence, et, pendant que l'on tirerait pour lui faire honneur, quelques soldats soudoyés, mêlés aux autres, tireraient sur le général, sans pouvoir être découverts dans la foule.

Ce dessein fut découvert au prince de Parme par M. de Montigny, qui commandait les troupes wallonnes ; mais le prince voulut qu'on différât encore quelque temps avant que de saisir le coupable, pour avoir de nouveaux témoignages de sa trahison.

Le seigneur de Roubaix le fit donner dans un piège, et le pria de le vouloir l'accompagner près de Condé. Il invita de Hèze à se rendre au château d'Obies, où se trouvait la mère de Roubaix et d'autres dames. Dès qu'il parut on lui demanda son épée ; il était prisonnier.

La conspiration de de Hèze contre la personne d'Alexandre est encore parfaitement établie par M. Fea <sup>2</sup>, au moyen de la relation que le prince en adressa à son père dans une lettre particulière. Chose étrange, dans sa correspondance avec le roi, Alexandre n'en dit mot, et de Hèze fut condamné simplement pour crime de lèse-majesté. Dans son procès, pas un mot de la conspiration contre la vie de Farnèse. Tous ces faits sont aussi reproduits dans le n° 1155 des manuscrits de la Bibliothèque royale.

Afin de convaincre le roi des bons arguments qu'il avait à faire valoir contre la combinaison du cardinal à propos du gouvernement des Pays-

<sup>1</sup> *Les Huguenots et les gueux*, t. VI, p. 50.

<sup>2</sup> *Alessandro Farnese, duca di Parma*, p. 141. — L'auteur y reproduit le texte de cette lettre datée de Mons, 16 juin 1580.

Bas, Farnèse avait envoyé le seigneur de Gomicourt à Madrid pour y plaider sa cause. Il en voulait surtout à Granvelle. De Gomicourt était aussi chargé de le dire ouvertement au roi.

Le cardinal en écrivit à Marguerite, pour lui faire connaître cette mission, en déclarant néanmoins qu'il ne se souciait nullement des discours de Gomicourt, pas mieux que de tous « ceux de pardelà » ; mais il avait fait semblant, dit-il, de n'en rien connaître, sachant parfaitement bien qu'il avait rempli son devoir, et ajoutant que « si Monseigneur le prince a du ressentiment contre moi, comme le rapporte de Gomicourt (ce que je ne crois, mais que ledit de Gomicourt aura parlé de estomac, sans charge), véritablement Son Excellence me feroit grand tort, et ne veux en ce pour tesmoin autre que Sa Majesté et le Seigneur don Jean d'Idiaquez, avec lesquels seulement par écrit j'ai traité des affaires. Et a bien passé si avant ledit de Gomicourt, qu'il a osé ouvrir la bouche, pour faire bon office, jusqu'à dire que j'avais ôté la papauté à Monseigneur l'Illustrissime cardinal Farnèse; ce qu'à dire vrai m'a semblé fort étrange. Nul ne sait mieux ce qui se passe à ce sujet que le roi et le cardinal lui-même. Celui-ci sait que je ne voulais ni abuser, ni tromper, comme on me commandait de le faire; et pour avoir agi ainsi j'ai repris. Jamais je ne m'en suis repenti; car je veux en tout point traiter en homme de bien et procéder avec Sa Sainteté Illustrissime sincèrement, comme son véritable obligé serviteur, et je puis jurer que je ne désirerais que personne parvint à ce degré plus que Sa Sainteté Illustrissime, comme je l'ai dit franchement et rondement au cardinal Pacheco, lequel en fit de grandes exclamations contre moi aux deux commendators majors; à quoy je répondis comme je devois, et sans réplique (p. 546)<sup>1</sup>. »

Dans une autre lettre, celle du 3 septembre 1581 (p. 385), le

<sup>1</sup> Le cardinal Farnèse s'est mis à deux reprises différentes sur les rangs pour devenir pape au moment de la mort de Pie V, et une seconde fois à la mort de Grégoire XIII. Voy. à ce sujet PERRUCCI DE LA GATTINA, *Histoire diplomatique des conclaves*, t. II, pp. 171 et suiv.

cardinal en revient encore aux calomnies du Sr de Gomicourt, et sur lesquelles Aldobrandino donnera tous les détails. Gomicourt avait fait entendre qu'Alexandre prenait de mauvaise part le ton de familiarité qu'il employait lorsqu'il écrivait au prince, et qu'il ne lui portait pas tout le respect dû. De là de grandes protestations de la part de Granvelle. Son intention a toujours été de se montrer humble, affectionné et obligé de la maison de Parme. Nous n'avons jamais rencontré, en effet, dans les lettres du cardinal à Alexandre que des termes très convenables. « Mais pourvu, dit-il à Marguerite, que Votre Altesse et Son Excellence soient contents, je me soucie fort peu du dire de ces gens, s'étant, à ce qu'on lui écrivait de la Cour, assez fait connaître là pour tel qu'il est. » Le cardinal était évidemment froissé.

La lettre du 15 septembre 1581, adressée par Granvelle à Marguerite de Parme, donne des renseignements sur les manœuvres exécutées par Alexandre contre l'armée du duc d'Alençon près de Bouchain et de Valenciennes. Ces renseignements sont tirés de celle que le prince a adressée au roi sur cet événement (pp. 414, 417). Si le prince n'avait pas réussi à repousser les Français qui voulaient ravitailler Cambrai, le roi n'était pas moins content du recouvrement de Saint-Ghislain (p. 422). Après cette prise, Alexandre résolut de marcher avec quelques troupes vers la frontière pour arrêter un corps de troupes françaises prêt à donner la main aux rebelles de Flandre. Sa manœuvre a si bien réussi que les ennemis sont rentrés dans leur pays. Le prince s'est porté ensuite sur Gravelines et de là vers Dunkerque pour y attaquer les envahisseurs; mais ceux-ci se sont retirés dans leurs villes. Ensuite le prince est revenu pour assiéger Tournai, qui est garni de peu de monde. Il espère pouvoir s'en emparer dans peu de temps. De l'avis de Marguerite, ce serait pour son fils un beau succès après la prise d'Eindhoven et de la victoire remportée en Frise par le colonel Verdugo, le 30 septembre 1581 (p. 526).

Le 29 novembre 1581, Tournai se rendit au prince. Morillon en écrivit

le lendemain au cardinal pour lui annoncer cette bonne nouvelle. Dans cette lettre, il donne bon nombre de renseignements sur cet événement (p. 448).

Malgré l'abandon dans lequel le roi laissait le gouverneur général, en dépit de ses cris de détresse<sup>1</sup>, celui-ci fit des prodiges. Après avoir repris Condé, il mena la guerre avec succès. A ce propos, Granvelle disait à la mère d'Alexandre qu'il a rendu compte au roi de tout ce qui s'était passé, « représentant fort prudemment comme tout va; et les termes dans lesquels il (le prince) se trouve et ce qu'il convient de faire pour l'envoi de fonds. De sorte que je ne sais ce que l'on pourrait mieux dire. Et véritablement il fait en tout, de manière que je ne sçay comme humainement il se pourrait faire davantage; et lui ai grande compassion, voyant l'état dans lequel il se trouve et les difficultés lesquelles lui succèdent journellement fort bien, et pertinemment touchées dans ses lettres (p. 254). »

Tous ces faits se passèrent au moment où Alexandre était en pleines discussions avec sa mère, au sujet du gouvernement des Pays-Bas. La lettre que le prince adressa à ce propos au cardinal (2 septembre 1580) donne des renseignements précis sur cette opposition, déjà développée plus haut.

## V.

Philippe II continua, conformément aux conseils de Granvelle, le système de conciliation, qui finit par la soumission des provinces wallonnes. Quant à la question religieuse et à celle de l'autorité souveraine, le roi n'avait pas changé d'opinion. Ces deux principes continuèrent à être constamment l'objet de ses préoccupations. Jusque-là il avait essayé de tous les moyens, sans plan suivi, admettant tantôt les moyens proposés par une faction de cour, tantôt ceux du parti opposé.

<sup>1</sup> Voy. BIRON KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les gueux*, t. VI, p. 22.

Il vieillissait à vue d'œil. Accablé d'inquiétudes continuelles, tracassé par la France et l'Angleterre, guerroyant contre les Provinces-Unies et les Portugais, miné par un travail trop assidu, il perdit insensiblement de ses forces. Sa vie était enfin en danger. En septembre 1580, il fut attaqué d'une fièvre pestilentielle « avec les petiches », maladie qui inspira à Granvelle de vives inquiétudes : « La nature, dit-il, s'aidait de tous les remèdes que l'on y appliquait, et faisait de soi-même opérations convenables : mais jusqu'à ce que nous l'avons tenu pour assuré, il nous a donné de grandes angoisses. » En ce moment (25 septembre 1580), il est hors de danger (p. 142).

Cette indisposition inspirait à Marguerite de Parme les craintes les plus sérieuses. Dans une lettre du 50 septembre 1580, elle constata que les médecins de Philippe ne donnent aucune explication sur la nature de la maladie. Souvent il arrive, dit-elle, que par suite de l'ignorance et l'incapacité des médecins, un mal bénin devient parfois incurable (p. 145).

Ces inquiétudes disparurent lorsque le cardinal lui annonça (16 octobre 1580, p. 158) que depuis sept jours le roi se levait, dormait et mangeait bien, et que les médecins donnaient sur son état les meilleures assurances.

La mort de la reine, décédée le 26 octobre 1580, exerça de nouveau une influence funeste sur le roi. En faisant connaître cette circonstance à la duchesse, Granvelle assura que Philippe était très attaché à sa femme, que celle-ci s'était entièrement formée au caractère de son mari. « Je tiens, dit-il, que Sa Majesté devait avoir fait et fondé grands discours sur la personne de la reine étant veuve, pour ci-après, et par son testament, remis à elle plusieurs choses qu'il faudra changer. Elle a été, à mon avis, étrangement traitée par des médecins, lesquels nonobstant qu'elle fût grosse de six mois, l'ont saignée quatre fois et purgée. Je crains qu'ils lui ont tué la créature dans le corps, et que cela a causé la mort. La fièvre était double tierce, subintrant, non toutes fois véhémente; et deux jours avant le décès, qui arriva le 26 octobre, entre quatre et cinq heures du matin, ils la tenaient

pour assurée; mais le lendemain elle se trouva pire, et le jour suivant elle expira (p. 170). »

Plus tard, le 5 février 1581, Granvelle constata que le roi se portait bien; « mais, à dire vrai, je n'aime pas de le voir là où il se trouve à Elbas, où il n'y a guères de garde et où il est mal assisté de ses conseillers. A plusieurs reprises j'ai écrit qu'il ne convenait ni à la sécurité de sa personne, ni à sa réputation d'être seul. En outre, je vois avec peine qu'il travaille comme ci-devant, en dépit de ses promesses. Il veut entendre tout et faire tout, et par ce moyen avance moins. » Pendant le mois de mars suivant (pp. 275-515), Granvelle reprend encore le même thème.

C'était une des causes qui retardaient le plus souvent la solution des affaires.

## VI.

Depuis son arrivée en Espagne Granvelle était surchargé de besogne. Par suite de l'indisposition du secrétaire Dennetières, personne n'était plus chargé de la rédaction des dépêches, et le cardinal lui-même se trouvait dans l'impossibilité de s'en occuper activement. Il ne pouvait consulter ni les papiers, ni les protocoles de feu Hopperus, qui étaient encore sous clef. A son avis il faudrait, pour éviter ces inconvénients, presser le départ de Fonck, appelé à remplacer l'ancien président du conseil. Un bon secrétaire allemand était également indispensable; car, dit le cardinal, je suis tellement accablé de besogne que je ne puis suffire à tout : « lo son tanto carico di negotii, che non passo attendre a tutto » (p. 12).

Néanmoins, il trouva toujours assez de temps pour instruire Marguerite de Parme de toutes les nouvelles à l'ordre du jour. Sa correspondance avec cette princesse fourmille de détails semblables.

Malgré ses nombreuses occupations, il ne négligea jamais l'occasion de manifester son aversion pour la liberté de conscience (p. 152). Il n'oubliait

pas aussi les membres de sa famille et ses amis. Jamais il ne manquait l'occasion de les recommander à la bienveillance de qui de droit. C'étaient des sollicitations, tantôt en faveur de Benoit Charton, tantôt de François d'Achey, de Ferdinand de Lannoy, de Marguerite Perrenot, etc. (p. 25).

Les faits qui le contrariaient le plus vivement, c'étaient la lenteur et la négligence avec lesquelles on traitait les affaires en Espagne. Rien n'y était terminé. « Je sais bien, dit-il, que par trop de véhémence et pour dire vrai qu'est chose extraordinaire, je me rends odieux ; mais je ne veux changer ; et qui ne me voudra tel, qu'il me change. Votre Altesse, ajoute-t-il, peut penser combien je dois sentir que, par le défaut susdit, Votre Altesse trouvera tout, à son arrivée aux Pays-Bas, dans la plus grande confusion du monde (p. 50). »

Granvelle vieillissait. Il n'avait plus l'énergie d'autrefois pour le travail. Dans une lettre adressée à Richardot, le 30 juin 1580, il se plaignait vivement de son état. Les forces commençaient à lui faire défaut : « Je ne reprendrai pas, dit-il, les détails de vos lettres ; car, sur ma foi, je ne puis plus écrire tout ; l'âge produit ses effets (p. 77). En outre, il était tracassé par des procès que quelques membres de sa famille lui suscitaient (p. 76). Quant à ses affaires particulières, il en entretenait volontiers son ami Morillon (pp. 87 et suiv.).

La question de Portugal le contrariait aussi vivement. Elle absorbait toute l'attention du roi et contribuait à faire trainer en longueur les affaires des Pays-Bas. Il aurait pu y ajouter que l'état de la santé du roi y contribuait pour beaucoup. Maladif, accablé par la besogne, Philippe n'avait plus les forces nécessaires pour faire marcher le gouvernement. Le cardinal, de son côté, employait tous les moyens possibles pour y porter remède : « Je leur envoie (aux agents du gouvernement), dit-il, toutes les lettres et les avis déjà formulés. Et m'est grande peine de outre, les autres affaires qui affluent de tous côtés, leur correspondit chaque semaine deux fois. Les lettres françaises se forment ici, après que l'on renvoie les apostilles ; mais

elles tardent là quelque fois pour les autres affaires de Portugal, et ainsi elles ne reviennent au moment voulu » (p. 156).

Aux inconvénients résultant d'un excès de travail vint se joindre une indisposition extraordinaire, dont le cardinal souffrit beaucoup. C'était un catarrhe, espèce d'influenza qui sévissait d'une manière extraordinaire dans le midi de l'Europe. A partir du mois de septembre 1580, il se plaignait constamment d'accès de fièvres et d'affaiblissement, à tel point qu'il ne put travailler que difficilement (pp. 154, 140, 141, 171, 200).

A partir de cette date sa santé était singulièrement altérée. Mais il n'oubliait pas ses correspondances, dans lesquelles il aimait à développer toute sa pensée en matière politique et en matière de religion. Sous ce rapport la lettre qu'il adressa à Marguerite de Parme, le 28 octobre 1580 (p. 166), offre l'intérêt le plus vif.

Malgré l'affaiblissement de sa santé, le cardinal se préoccupait beaucoup de l'ancantissement du commerce exercé avec succès par les insurgés, navigateurs hardis, toujours préoccupés de se créer des voies nouvelles pour leurs spéculations commerciales et leur industrie. Depuis longtemps le cardinal s'était aperçu que les Hollandais exploitaient particulièrement l'Espagne. Il voulait y porter des entraves, sans réussir. En 1580 il crut devoir en faire autant contre les Anglais; « Quant à livrer, dit-il, le commerce d'Espagne et de Portugal aux rebelles et aux Anglais, s'exécutant l'édit fait la première fois du temps du feu le roi Catholique et de la reine Isabelle, et depuis plusieurs fois publié et mal exécuté, que vaisseaux étrangers ne pussent charger marchandises pendant qu'il y aura bateaux du pays, il y a plus d'un an que j'en sollicite l'exécution, et je sais que la reine d'Angleterre le craint merveilleusement. Car ce serait pour faire soulever ses sujets contre elle; et elle-même en use par oblique; et de cette manière elle s'est faite puissante en mer; car elle prend un ou deux écus par laste sur ce que se paye pour charger un vaisseau anglais. Et je n'ometts aucune occasion pour rappeler ces faits, comme aussi je demande que l'on parle clair



aux Français et à la reine, et que, d'une façon quelconque, l'on ne souffre d'eux choses indignes. Tout cela nous fait perdre réputation, et n'aide pas à nous concilier leur amitié ». Le cardinal regrettait surtout la manière d'agir des Anglais et des Français, qui faisaient à l'Espagne une guerre sourde. Si on leur parlait clair et si les paroles ne suffisaient pas « on leur ferait facilement connaître la raison. » Dans le cas où les Français viendraient à rompre ouvertement, il y aurait bien moyen, et à peu de frais, de les faire déguerpir de là, et les obliger à penser à leurs propres affaires, sans se mêler de celles des autres (p. 204).

Sachant parfaitement que l'édit de pacification en France n'y avait désarmé personne, Granvelle comprit qu'en s'alliant à l'un des partis qui y étaient en présence, l'Espagne pouvait en tirer merveilleusement parti. Il s'inquiétait du reste très peu de ces menaces, puisque ni les Français, ni les Anglais ne faisaient aucune levée de gens de guerre, ni en Allemagne, ni en Suisse (p. 455).

Les affaires particulières du cardinal sont toujours traitées, comme dans les volumes précédents, par l'intermédiaire de Morillon. Sa correspondance manque, à quelques rares exceptions, dans le nouveau volume. La lettre de celui-ci, du 3 octobre 1581, donne des renseignements sur les opérations des armées, desquelles il fait souvent la critique (p. 416), tandis que le roi semblait être très content de la conduite d'Alexandre au moment du ravitaillement de Cambrai.

## VII.

L'abbé de Maroille, délégué au congrès de Cologne, appréciait assez bien la situation du pays en appelant l'attention de Granvelle sur les affaires du duc d'Alençon. Les États semblaient, selon sa manière de voir, très disposés à déclarer leur roi déchu de tous ses droits à la souveraineté des Pays-Bas, en feignant d'élire le duc d'Alençon. Ils faisaient croire

aux gens simples qu'en choisissant ce prince, une guerre entre l'Espagne et la France était inévitable. De manière que le roi de France se jetterait sur l'Italie, la Bourgogne, le Hainaut et l'Artois. La Flandre, le Brabant et les autres provinces insurgées seraient par conséquent épargnées. L'abbé était néanmoins convaincu que les États mettaient d'Alençon en avant afin de mieux assurer la déchéance du roi. Ensuite ils se débarrasseraient du duc par toutes sortes de subterfuges, et le tour serait joué. Cette lettre datée de Cologne, le 17 juin 1580, donne sur ces combinaisons des renseignements plus ou moins plausibles, mais pas tout à fait fondés (pp. 64, 65). Les combinaisons du Taciturne tendant à faire passer d'Alençon aux Pays-Bas dataient depuis longtemps. Elles se seraient très tôt réalisées, si l'Angleterre n'y avait mis obstacle.

Les historiens ont parlé souvent du mariage du duc d'Alençon avec l'une des filles de Philippe II, mariage contre lequel Granvelle s'élevait constamment. On lui a attribué une lettre apocryphe, par laquelle il aurait engagé le roi à consentir à une pareille alliance. Rien n'est moins vrai. A ce propos, le cardinal écrivit à Idiaquez : « pour ma part, j'aimerais mieux le mariage de l'infante avec le duc de Savoie qu'avec d'Alençon. » Si le prince n'y est pas désigné d'une manière positive, il est facile de deviner qu'il entend parler de lui (pp. 127, 452, 453).

De l'avis de Granvelle, si le duc d'Anjou ou tout autre personnage se rend aux Pays-Bas, au nom de la France, Philippe II fera dire rondement au roi Très-Christien qu'il vaut mieux avoir la guerre ouverte que masquée, comme il a agi jusqu'ici. Quant aux Huguenots, ils ne sortiront pas volontiers de France pour accompagner le duc d'Anjou. Ils n'abandonneront pas leurs maisons en faveur des catholiques, leurs ennemis implacables. En même temps il exprime le désir de brider la reine d'Angleterre, et de la forcer à rappeler ses sujets qui sont au service du prince d'Orange. « Nous verrons, ajoute-t-il, ce que le roi en dira lorsqu'il sera rétabli complètement (p. 169). » Ces mots étaient les précurseurs des menaces que l'Espagne fera à la France en 1582.

Quelques jours plus tard (18 mars 1584), Granvelle revient encore aux mêmes menaces à propos de l'envoi aux Pays-Bas de fonds destinés à la guerre. Cet envoi n'est pas suffisant, car il est plus que temps de parler clair aux Français, « lesquels, selon que j'aperçois, n'ont pas œuvre faite avec tout leur accord. Car ni l'une ni l'autre des deux parties ne montrent grand contentement; et il y a peu d'apparence que l'accord dure, ni ne voit autre moyen, comme je l'ai souvent dit et écrit, s'ils venissent entrer plus avant au dommage de Sa Majesté, que de se résoudre non seulement à se bien défendre par delà, mais de se préparer pour faire d'autre côté gaillarde diversion, qu'en à mon avis se pourrait faire surement et à peu de frais, sans faire scrupule de rompre ouvertement, si les Français ou autres nous rompent couvertement, et ne rendent Cambrai. » En vérité, ajoute-t-il, nous avons trop supporté, et les Français le comprennent eux-mêmes ainsi (p. 275).

Le bruit avait été répandu qu'ils marchaient sur Cambrai. Pour les arrêter, Alexandre de Parme s'est dirigé sur Valenciennes, et poussera plus loin s'il le faut (p. 287). Quant au duc d'Alençon, il est toujours à Bordeaux ou aux environs de cette ville. De l'avis de Granvelle, il ne fallait pas tant craindre les Français. Ils bravent toujours, disent qu'ils entreront aux Pays-Bas, mais leurs affaires ne sont pas en si bon état pour qu'ils puissent entreprendre ce qu'ils désirent. « Je suis toujours, dit-il, en opinion que s'ils y vont, et s'ils n'abandonnent Cambrai, il n'y a pas d'autre moyen pour les détourner de leur entreprise qu'une bonne et gaillarde diversion qui leur rendrait le change. A son avis, ce serait chose facile » (p. 505).

Les troupes réunies par les Français ne pouvaient pas être entretenues uniquement par le duc d'Alençon. Granvelle soutenait, non sans motifs plausibles, que le frère et la mère du duc l'aidaient (p. 505). Il donnait cette assurance en dépit d'une lettre de Catherine de Médicis. A ce propos, Philippe II avait remis au prince de Parme des instructions, que celui-ci

avait demandées d'une manière précise, en prévision d'une attaque de la part de la France. D'après ces instructions, Alexandre devait mettre les assaillants « en pièces » s'ils entraient dans le pays, mais on ne devait pas les attaquer sur leur propre territoire (p. 507).

Jean-Baptiste de Taxis, ambassadeur de Philippe II à Paris, avait fait au roi de France et à sa mère des représentations au sujet de la conduite du duc d'Alençon dans les affaires des Pays-Bas, concernant l'accueil qu'ils avaient fait au comte de Vimisso, si compromis durant l'insurrection de Portugal. Il leur rappelait aussi les menaces des Français contre le roi audit Portugal et dans les Indes. Ces représentations furent faites au moment où Philippe semblait décidé, selon Granvelle, à ne pas souffrir qu'on lui fit tort. Il paraissait disposé à faire une diversion contre la France. Néanmoins, en présence de la guerre que Henri III fait sous le couvert du duc d'Alençon, il y a, selon le cardinal, trop de désavantage du côté de l'Espagne. Les lettres de ce prince constatent que les troupes réunies en Picardie le sont contre Philippe II, malgré le désaveu du roi Très-Christien. Tous ces faits et l'ambassade solennelle envoyée par la France en Angleterre démontrent une conspiration bien organisée contre l'Espagne. D'autre part Granvelle se consolait de cette situation en faisant remarquer que la saison était par trop avancée et que jusqu'à ce jour il ne voyait de traces de levées de soldats, ni à l'étranger, ni dans le pays. « De notre côté, dit-il, nous pourrions faire beaucoup, depuis la victoire obtenue en Frise », et il espère que l'ambassade française en Angleterre produira plus de discorde que d'entente entre les deux parties. Il prévit parfaitement bien que le projet de mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth était un leurre. La reine voulait simplement empêcher le duc de s'emparer des Pays-Bas. Les lettres de Wilson, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove (t. IX des *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*) démontrent clairement qu'elle redoutait cet événement. Si les révoltes de nos provinces servaient admirablement les vues d'Élisabeth contre Phi-

lippe II, celle-ci ne voulait pas que la France y fût maîtresse. Elle y préférait la domination du roi d'Espagne à celle de Henri III, non sans motifs plausibles. « Quelque jeune qu'elle veut se montrer, dit Granvelle, elle n'a nulle envie du duc, et peut-être ne pourra-t-elle s'y résoudre par suite d'empêchement ailleurs. » Les Anglais, fait-il remarquer, prennent ombrage de ce qu'on leur demande le logement pour 800 chevaux. La reine, de son côté, n'entend pas, dit-on, prendre à sa charge le paiement des frais de l'ambassade française, tandis que primitivement elle y était très disposée. Élisabeth n'est pas à son aise au sujet des affaires d'Écosse, où les Français jouent un certain rôle. Il en est de même en Irlande. De plus, Élisabeth a fait des démarches dans le but de dissuader le roi de France de faire cesser les entreprises du duc d'Anjou contre les possessions de Philippe II, en lui faisant comprendre les inconvénients qui en résulteraient si le souverain était obligé de déclarer la guerre. Tous ces renseignements donnés par Granvelle ont été puisés dans les correspondances diplomatiques de Tassis et de Mendoza <sup>1</sup> (pp. 514, 515). Néanmoins les affaires de France commencèrent à s'arranger momentanément. Le 25 mai 1581 le cardinal annonça à la duchesse que les Français campés sur les bords de la Somme s'étaient retirés. Henri III voulait faire entendre que le déguerpissement de ces troupes avait eu lieu par suite de ses ordres. Granvelle ne le croyait pas. Si elles se sont retirées, c'est parce que le prince de Parme s'en approchait, et qu'il aurait pu les attaquer sur le territoire français. Quant à Catherine de Médicis, elle s'était rendue auprès du duc d'Anjou, en Normandie, pour tâcher de rétablir l'harmonie entre lui et son frère le roi Henri III (p. 550).

Dans cette même lettre il parle des festins et banquets qui ont lieu en Angleterre, en l'honneur des ambassadeurs français. Lorsque ceux-ci ont voulu entamer les négociations, il y eut « dispute » à propos de la question

<sup>1</sup> Voy. au sujet du mariage d'Alençon avec Élisabeth, BRÉQUIGNY, *Mémoire sur les négociations touchant les projets de mariage d'Élisabeth, reine d'Angleterre*, dans les MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS DE 1793, et le comte DE LA FERRIÈRE, *Les projets de mariage d'Élisabeth*.

de savoir comment il fallait les entamer. Les Français désiraient traiter avant tout le mariage de la reine avec le duc d'Alençon, qui ne se fera jamais, d'après Granvelle. Les Anglais voulaient au contraire donner la préférence aux négociations concernant l'alliance. Sur ce Élisabeth écrivit au duc « qu'elle tient estre tant surprins de son amour, qu'il ne laissera de faire parler par ce qu'elle voudra » (p. 550). A Morillon il écrivit (20 juin 1581, p. 545) que le duc ne sera pas prêt de sitôt pour entrer aux Pays-Bas, et si les avis de l'ambassadeur espagnol sont exacts, il doit être en secret auprès de la reine. On croit que c'est pour en obtenir de l'argent; car, en ce qui concerne son mariage avec Élisabeth, il n'y croit pas. S'il était célébré, ce ne serait pas ce qu'il y a de pire pour l'Espagne (p. 545). Au surplus, ni l'Angleterre, ni la France ne font des levées de gens de guerre en Allemagne, ni en Suisse.

Il y avait du vrai dans l'appréciation de Granvelle. Henri III ne voulait pas faire une guerre ouverte à l'Espagne. Ses intérêts politiques ne le demandaient pas plus que ceux de Philippe II. Seulement Henri voulait, comme sa mère, arrêter l'essor de son puissant voisin.

D'autre part, il n'est pas moins vrai que le duc d'Alençon persistait à vouloir secourir Cambrai, malgré tout ce que Henri III avait l'air de vouloir faire pour l'en empêcher. Marguerite de Parme espérait que le duc rencontrerait plus d'obstacles qu'il ne prévoyait, et ce d'autant plus que l'argent lui manquait. Quant à l'assistance secrète prêtée par Henri à son frère, elle croyait, comme le cardinal, qu'il fallait faire entendre au roi de France un langage catégorique et tenter la diversion convenue (p. 568).

Granvelle ne se faisait plus d'illusion sur l'aide que Catherine de Médicis et Henri III prêtaient à d'Alençon. Leurs dissimulations, dit-il, se découvrent maintenant clairement; sinon le duc ne pourrait faire ce qu'il a entrepris. C'est au moyen d'une bonne diversion qu'il faut combattre le mal (pp. 588, 589). En attendant le duc avança, ravitailla Cambrai, où il entra, le 18 août 1581, « à la barbe des nôtres ». Alexandre Farnèse en était singulièrement

contrarié, « mais il ne pouvait faire autrement, trouvant si peu d'infanterie que, encore que l'on compte pour 5 régiments, n'ont été que de 1,500 têtes, ce qui ferait 50 par enseigne. »

Cette pénurie d'hommes donne occasion à Granvelle de faire connaître les fraudes des chefs de guerre qui portaient en compte des hommes absents de leurs régiments. Ainsi d'Aubignies n'avait que 350 hommes dans son régiment au moment de la revue. Il prétendait qu'il avait beaucoup de malades et que d'autres étaient allés en maraudage. « C'est ainsi, dit Granvelle, qu'ils en usent quand on les prend au pied levé, et quand ils sont avertis du jour de la revue, ils empruntent des gens de tous côtés. De cette manière on traite notre roi; et s'il n'y fait mettre de l'ordre, en ordonnant que les compagnies soient complètes, ce sera toujours la même chose, et on dépense à cet effet des montagnes d'or » (p. 417).

Tout le monde était étonné de voir qu'avec si peu de monde on avait voulu entreprendre le siège de Cambrai, tandis que les assaillants étaient pour ainsi dire assiégés dans leurs propres campements.

Dès que le duc d'Anjou était parvenu à son but, c'est-à-dire au ravitaillement de Cambrai, il s'était retiré avec tous ses volontaires, auxquels manquaient vivres et argent. De sorte que les frais de son expédition montaient à peine à 5,000 sous, selon Morillon.

A la suite de cet exploit, Tassis demanda des explications sur ces faits à la cour de France. Maldonado rendit aussi compte au roi de la conférence de son ambassadeur avec Henri III et sa mère. Ceux-ci présentèrent des excuses à propos de ce qui s'était passé et firent démonstration de bonne volonté pour resserrer les liens d'amitié avec Philippe; ils demandèrent d'y admettre le duc d'Alençon, en disant qu'il était prêt à abandonner les rebelles et contribuerait à les faire rentrer dans leur devoir « outre beaucoup d'autres bonnes choses qui pourraient en résulter, prétendant à l'alliance plus étroite par le mariage dudit d'Alençon avec l'une des infantes, sans dire avec quel acte il prétendait audit mariage. Et mettant en avant tout ceci, sans

connaître la volonté dudit d'Alençon, après avoir dit pour s'excuser qu'il est en âge, pour non souffrir faim, ni se vouloir gouverner à la volonté d'autrui. » Tout cela, ajoute Granvelle, se réduit à ce que l'abbé Guadagni a proposé (pp. 452, 455, 447, 459, 490).

En dépit de toutes ces belles promesses d'Alençon et ses gens continuent « de faire et de machiner le pis qu'ils peuvent ». D'après les lettres de Tassis, le duc était passé en Angleterre, et le roi de France affirmait ouvertement que son frère était marié avec la reine et que les noces étaient faites et accomplies.

Malgré toutes ces assurances, Granvelle n'y croyait pas.

Si ce mariage a lieu, ajoute-t-il, les deux époux s'en repentiront, et de cette union « pourront succéder tels troubles qui nous éclairciront et arrangeront nos affaires » (p. 459). De son côté Marguerite de Parme émet l'avis qu'il ne faut pas dissimuler plus longtemps aux Français le mécontentement qu'ils inspirent par leurs intrigues. Il faut couper court à leurs machinations. S'il est vrai que d'Alençon est en Angleterre et si son mariage avec Elisabeth est décidé, il faut en prévoir le but et les conséquences (p. 461).

La lettre adressée à Philippe par Maldonado (5 août 1580) fournit encore d'autres renseignements sur les affaires du duc d'Alençon. Ce diplomate fait connaître à son maître ce qu'il a appris de l'entrevue de l'envoyé anglais Strafford avec le duc et le roi de France. D'Alençon aurait fait connaître qu'il considérait Elisabeth comme sa femme et qu'il n'attendait plus pour se marier que le consentement de son souverain. Celui-ci déclara que son frère était parfaitement libre sous ce rapport.

De l'avis de Maldonado, Elisabeth veut arracher les Pays-Bas à Philippe II pour en doter son futur mari. Grâce à l'intervention de cette reine, les états rebelles, le prince d'Orange et la ville de Gand ont décidé d'envoyer à d'Alençon des députés chargés de lui offrir la couronne des provinces insurgées. Henri et sa mère sont au courant de toutes ces machina-



tions. Jalouse de la puissance toujours croissante de Philippe. Élisabeth redoute une attaque de la part du roi, dont les conquêtes récentes en Portugal augmenteront encore la puissance (p. 551). Cet avis de Maldonado était évidemment erroné. Élisabeth ne voulait pas et ne pouvait vouloir la domination du duc d'Alençon et par conséquent celle de la France aux Pays-Bas. Toutes ses lettres et celles de son agent le font voir à l'évidence.

L'instruction donnée par Henri III au sieur de la Fin (21 décembre 1580, p. 555) renferme sur la conduite du duc d'Alençon des renseignements très circonstanciés. Le biographe de ce prince y trouvera des détails très précis concernant sa position vis-à-vis de sa mère et de son frère, et son intervention dans les affaires de France et des Pays-Bas. Henri III recommande à son frère d'abandonner ses projets. Car, dit-il, le roi d'Espagne, qui a des intelligences dans le royaume de France, tirerait bon profit du malheur d'autrui; il aurait beau jeu pour se jeter dans ce pays « et y dresser et bastir ce qu'il a possible de longtemps projeté avec le ministère de beaucoup de serviteurs et amys qu'il y a, comme Leurs Majestés ont fort particulièrement dict au Sr de la Fin. »

### VIII.

Au moyen des documents publiés dans le volume précédent nous avons fait connaître comment Granvelle s'était décidé à faire assassiner le prince d'Orange. Notre tome VIII renferme des lettres par lesquelles il manifeste l'intention bien formelle de persister dans ce dessein. Nous verrons, dit-il, en s'adressant au roi, le 4 juillet 1580 (p. 78), quels seront les résultats du ban prononcé contre le prince et ceux qui voudront encore s'attacher à lui. Cette mesure réussira peut-être. Si la mise à prix de sa tête pouvait déterminer quelqu'un à nous en débarrasser, je crois, continue-t-il, que nous aurions fait un grand pas vers la pacification générale. Il y a lieu d'être persuadé que chacun est las des misères et des calamités, suites nécessaires de

la guerre. Il faut maintenant poursuivre les armements et les hostilités, sinon l'ennemi le fera; il s'emparera de tout le territoire qui nous reste, pour y achever l'anéantissement de la religion catholique et miner la domination de Votre Majesté. Cette manière de voir était entièrement partagée par Marguerite de Parme.

Parfois le cardinal se faisait illusion à propos de la position du prince, surtout depuis la réconciliation des provinces wallones. Plusieurs personnages de Flandre et de Brabant assurent, dit-il, qu'ils aimeraient mieux se soumettre aux Espagnols qu'aux Français. Ils déclaraient, en outre, que le crédit du prince d'Orange baissait tous les jours (pp. 159, 345). Rien n'était moins vrai. Le Taciturne, soutenu à la fois par la France et l'Angleterre, et par les provinces insurgées, se tirait bien d'affaire, malgré la défection des provinces wallones.

Afin de diminuer les ressources pécuniaires des rebelles, Granvelle voulait interdire le commerce des insurgés avec l'Espagne, dans le but d'enlever au Taciturne les ressources qui le soutenaient. Cette manière de voir de Granvelle était en contradiction manifeste avec celle du cardinal de Tolède, qui défendait « l'intérêt de ceux de pardeça qui n'est pas fort considérable pour ung si grand bien; et je sollicite que l'on en vienne à ce, et de serrer aussi celui de Portugal, et que l'on empêche les aluns que les mettra en nécessité » (p. 160).

L'apologie du prince récemment publiée irrita Marguerite au suprême degré. Elle en envoya un exemplaire au cardinal pour qu'il le remit au roi. Le monarque y verra comment il est traité par ce personnage. Certes, ajoute-t-elle, les grands rois n'ont pas à se soucier des écrits et des paroles de semblables individus; mais ils devraient néanmoins chercher à débarrasser le monde d'êtres semblables, qui cherchent à inquiéter les gens, à troubler la religion et le repos des peuples. Ce sont des crimes qui méritent châtiment (p. 288). En la remerciant de cet envoi, le cardinal ajoutait : « On doit, à mon avis, tenir à louange que tels méchants parlent mal de gens de

bien, et n'y a, à mon avis, pour quoi répondre à tels écrits ; et tous gens de jugement connaîtront évidemment que ce sont tous mensonges inventés de pétulance, et ne peut sortir autre chose d'un méchant cœur, si plein de venin. » Le roi en avait aussi reçu un exemplaire par l'intermédiaire du prince de Parme. En écrivant ainsi à la duchesse, Granvelle lui annonce qu'il partage son opinion « que contre de telles gens il faut user de force, et qui pourrait avoir le principal en mains, mériterait tout exemplaire châtiment, et il n'y a peine qui se puisse dire suffisante à ses démérites ; mais il se gardera, tant qu'il pourra, de tomber en nos mains » (p. 511).

La lettre du prévôt Fonck, adressée (11 juillet 1580) au Sr de Vaux, renferme aussi des phrases lancées contre le prince d'Orange. Il espère que Dieu châtiara tous ceux qui, pour complaire à un homme pervers, étranger et Allemand, oublient leur propre souverain légitime et ne se soucient plus de leurs anciens amis et compatriotes. Après la prise de Zierikzee et lorsque les Espagnols commençaient à se mutiner, les partisans du prince d'Orange publiaient partout dans les villes soumises au roi que le peuple avait perdu la tête en souffrant une pareille guerre, entreprise dans le but de soutenir l'ambition de quelques Espagnols et de faire entrer dans le pays des troupes étrangères.

Actuellement, dit Fonck, le roi a ordonné la retraite de ces troupes ; il rétablit nos anciens privilèges, usages, honneurs et prééminences. Pourquoi, se demande-t-il, n'agissons-nous pas de même, en faisant comprendre qu'il n'y a plus lieu maintenant de nous entregorger et nous ruiner, si ce n'est pour favoriser l'esprit de domination du prince d'Orange ? Aux Pays-Bas, il y a des localités où l'esprit d'opposition est bien plus développé qu'en France. En allant d'Arlon à Paris et de là à Orléans vers Nantes, il avait pu constater que partout la nouvelle religion avait fait place à l'ancienne (p. 528).

Toujours opposé aux réunions des États généraux, nous l'avons fait voir dans les volumes précédents, Granvelle n'admettait pas les propositions de

Dennetières tendant à leur demander avis. En présence du mal produit, dit-il, par ces assemblées à l'époque où elles étaient, du moins en apparence, fidèles à leur maître, il n'y a rien à en espérer, spécialement après avoir admis les conditions proposées par les provinces wallones. Celles-ci possédaient un territoire très restreint en comparaison de celui occupé par les insurgés de Brabant, de Flandre, de Hollande, Zélande, Frise, Utrecht, Gueldre, Zutphen, etc. Si le roi convoquait les États, ils se moqueraient d'une pareille convocation ou bien ils enverraient des agents dévoués au prince d'Orange. Celui-ci a tout à dire au moyen des magistrats qu'il a placés dans les différentes villes. Il a en outre à sa disposition les garnisons étrangères qu'il y a installées, les pasteurs de sa secte qu'il a envoyés partout. La preuve de cette influence résulte clairement des conférences de Cologne. Si les États se contentaient de donner leur avis en laissant au roi le soin de décider les questions, le mal serait moins à redouter; mais ils s'en garderont bien. Après avoir fait cette déclaration, le cardinal finit par engager le roi à consulter Marguerite de Parme, qui partagera sans doute sa manière de voir à ce sujet.

Le roi approuva toutes ces considérations. Comme il pouvait remettre la décision de cette affaire à un autre moment, il chargea Granvelle de rédiger la minute de la lettre destinée à la duchesse.

## IX.

La conquête du Portugal par Philippe II a fait l'objet de la publication d'un grand nombre de documents, imprimés dans les tomes XXXII et suivants des *Documentos inéditos para la historia de España*. Ces documents portent un titre spécial, celui de *Correspondencia del duque de Alba con Felipe II y otras personas sobre la conquista de Portugal*. Nous recommandons l'examen de cette publication dans le cas où le lecteur désirerait des renseignements plus amples que ceux donnés sur cette conquête par Granvelle.

Si nous avons cru devoir parler de cet événement, c'est à cause de la grande influence qu'il a exercée sur notre pays. Constamment absorbé par ses projets de conquête de l'ancienne Lusitanie, Philippe II ne s'occupait guère des Pays-Bas, au grand regret de Granvelle et de Marguerite de Parme.

Au commencement de l'année 1580, la question de la succession au trône de Portugal fut vivement agitée. Toujours malade, constamment souffrant, le roi-cardinal s'affaiblissait visiblement. La mort semblait imminente. En vain il avait voulu éviter une compétition à sa succession en proposant (8 janvier 1580) aux Cortès de reconnaître à titre de souverain Philippe II, roi d'Espagne. Sa demande fut rejetée. Enfin il mourut le 31 du même mois.

Les prétendants à cette succession ne firent pas défaut. C'étaient : le roi d'Espagne, don Antonio, le bâtard de Portugal, Emmanuel Philibert, duc de Savoie, Ranuce Farnèse, petit-fils de Marguerite de Parme, Catherine, épouse de Jean, duc de Bragance, Catherine de Médicis. Très intéressées à ne pas laisser à l'Espagne le champ libre à des agrandissements nouveaux, les puissances étrangères combattaient les prétentions de Philippe II au trône de Portugal. La France, l'Angleterre et les provinces insurgées aux Pays-Bas avaient constamment les yeux fixés sur les réclamations du roi, pour les combattre et tirer parti de la situation.

Selon la manière de voir de Granvelle, les prétentions de Philippe étaient très fondées. A son avis, le roi devait ceindre la couronne de Portugal. Lorsque Marguerite de Parme faisait, dans ces lettres, allusion aux droits de son petit-fils, le cardinal évitait de répondre d'une manière formelle aux demandes de la duchesse. Ou bien il déclarait que l'on ne parlait pas des droits de Ranuce. Une autre fois l'affaire n'avait pas encore été examinée, puis le temps n'était pas venu pour en entretenir le roi. Finalement il répondit aux instances faites par la duchesse, qu'il n'était pas convenable d'en parler en ce moment, le roi étant persuadé que son droit à lui était le mieux fondé (p. 52).

Sincèrement dévoué à Philippe, Granvelle défendait avec vigueur les droits de son maître à la couronne de Portugal. Il fit part au gouverneur général des Pays-Bas de la proposition du roi-cardinal aux Cortès en faveur de Philippe, sans faire connaître l'opposition des Portugais. Le clergé et la noblesse de ce pays approuvaient, dit-il, la déclaration du roi; mais le peuple de Lisbonne n'était pas disposé à accepter cette solution. Granvelle fit comprendre à Alexandre de Parme que si le futur souverain accordait des privilèges nouveaux, les difficultés cesseraient peut-être. En tous cas, si les affaires s'arrangeaient, Philippe pourrait désintéresser plus ou moins les prétendants (p. 21). Cette dernière phrase était évidemment à l'adresse du gouverneur général, père de Ranucc.

Au moment du décès du roi de Portugal, Philippe se préoccupait surtout de la question de savoir s'il pouvait pénétrer dans ce pays du consentement des habitants, ou s'il était obligé d'employer la force (pp. 50, 51). Malgré le désir de Granvelle de voir son maître sur le trône de Portugal, il ne prit aucune part aux négociations entamées avec ce pays. Celles-ci étaient exclusivement du ressort des conseillers de Castille. Il s'était permis néanmoins de faire remarquer au monarque, au moment du départ de celui-ci pour le Portugal, qu'il devait bien songer à ce voyage, « l'advertissant des provisions nécessaires et des considérations qu'il lui semblait devoir tenir. » J'ai, continue-t-il, des doutes sur le bon résultat, parce que je n'y vois pas l'ordre que je désire et parce que l'on donnera aux Français et aux Anglais le temps de s'en mêler plus qu'il ne convient (p. 56).

A force de s'occuper de la question portugaise, tout le reste était oublié. Voulant mettre un frein aux entreprises secrètes de l'Angleterre et de la France, le roi ne se préoccupait plus que du Portugal, au point d'oublier complètement les Pays-Bas (p. 50). Ce qui fait dire par Granvelle (p. 56) : « Portugal nous fait la guerre aux Pays-Bas plus que nous ne faisons à Portugal dans l'Espagne. »

De leur côté les Portugais voulaient que le peuple jugeât lui-même de

la valeur des droits allégués par les candidats, prétention à laquelle le roi refusait de souscrire. Au yeux de celui-ci, ses droits étaient trop bien établis pour les soumettre à la décision de n'importe qui. Un livre les énumère, dit Granvelle; mais, ajoute-t-il, ce volume n'a pas encore paru, malgré ses instances sur ce point, « car, dit-il avec raison, si par cet écrit les droits de Sa Majesté sont clairs, la publication servirait à justifier ses actions » (p. 449). Cependant il reconnaissait volontiers que les affaires de Portugal marchaient très bien. Le pape y avait envoyé le cardinal Bicario; et le duc d'Albe s'appropriait déjà à y faire son entrée, à la tête d'une bonne armée, pour obliger les Portugais à s'arranger « ayant Sa Majesté traité fort favorablement, ouy et négocié avec les ambassadeurs. »

Granvelle exprime (p. 52) l'espoir que le roi viendra à bout de ce pays « sans frapper coup ». L'armée espagnole est prête, tandis que les Portugais n'ont pas encore pris aucune mesure pour se défendre contre les forces envahissantes. A l'étranger personne ne bouge en leur faveur. A Badajoz les troupes espagnoles devaient se réunir pour le 15 avril 1580, tandis que le roi et sa famille étaient déjà arrivés à Merida. De là ils devaient se rendre dans la première de ces villes, où la cour sera mal installée, mal nourrie. Ceux, ajoute-t-il, qui sont en Portugal avec le duc d'Osuna pour y négocier au nom du roi, sont là à grands frais depuis plus d'un an. Leurs travaux sont de peu d'importance; ils importunent le roi pour qu'il se rende aux frontières. A leurs yeux c'est le meilleur moyen de réussite; ce départ produirait un effet extraordinaire sur les Portugais. Ce sont ces motifs qui ont engagé le roi à se mettre en route « hors saison ». En attendant ceux-ci ne bougaient pas (pp. 56, 57).

De l'avis de Granvelle, le duc d'Albe, chargé du commandement des troupes en destination de Portugal, marchait lentement, selon son habitude. Jamais, dit le cardinal, il ne sera battu, parce qu'il marche avec sûreté, quoi qu'il en coûte. Depuis le 12 juin 1580 il devait déjà être en campagne; mais, à partir du 5 avril, il remet constamment les affaires de cinq en cinq

jours. Attendait-il les Espagnols qui devaient rentrer des Pays-Bas et peut-être des Allemands? C'est possible. Ces retards contrariaient le roi qui ne lui a pas encore remis sa nomination de général, on ne sait pourquoi. De son côté, le duc se plaint de ce retard. Au surplus, il entrera seulement en campagne pendant le mois de juin 1580, et jusqu'ici il n'avait pas encore quitté le territoire espagnol. En attendant, le roi et la reine se rendirent à une lieue de Badajoz pour voir passer les gens de guerre, sauf les Italiens et les Allemands, qui n'étaient pas encore arrivés. Le duc d'Albe exigea en outre une armée plus forte, malgré l'inactivité des Portugais, qui ne faisaient aucuns préparatifs de défense. Il en est même qui vinrent rejoindre l'armée espagnole. Ces circonstances engagèrent le roi à presser son général en chef. Enfin les sommations furent faites; de sorte que, pour le 25 juin, les Espagnols devaient arriver devant la ville portugaise la plus rapprochée des frontières. Si cette ville ne se rendait pas, l'attaque commencera immédiatement; mais, en fait, il n'y a rien à craindre : les Portugais n'avaient ni gens de guerre, ni chevaux, ni argent, ni chef; et l'un ne voulait céder le pas à l'autre. Quant aux prétendants, ils n'avaient pas le moindre succès. Le seul obstacle à redouter par les Espagnols, c'était la haine que les Portugais vouaient aux Castillans; mais enfin ils devaient y passer.

Au moment de terminer sa lettre, le cardinal ajoute que plusieurs places des frontières se sont déjà rendues; les troupes Espagnoles y entrent sans coup férir, sans faire du mal à qui que ce soit. A Villaviciosa, principale place du duc de Bragance, on a trouvé des munitions de guerre. Des Maures de Séville, de Cordoue et d'autres lieux avaient organisé une conspiration, qui a été découverte. Quant à don Antonio, il n'obtenait pas grand succès, et se rendait à Lisbonne où régnait la peste (pp. 71, 72). Il est vrai qu'il s'était fait proclamer roi par le menu peuple, mais les gouverneurs s'y étaient opposés. En attendant, l'armée espagnole avançait toujours (pp. 105, 105).

Cette guerre, le comte Pierre-Ernest de Mansfeld l'avait fait remarquer,



mettait des entraves aux affaires des Pays-Bas par suite du défaut de paiement de la solde des militaires. De là des émeutes chez les troupes allemandes, réunies dans le Luxembourg, province si dévouée au roi. Enfin il fallait bien passer par là : la guerre de Portugal étant une nécessité politique. Le roi a été obligé de l'entamer pour ne pas faire du tort aux siens; s'il n'avait pas agi ainsi, sa conduite aurait été mal interprétée par ses sujets espagnols. C'était une question d'amour propre national. Ce qui fait que les succès vont toujours en augmentant. Plusieurs places importantes se sont rendues.

En dépit de la proclamation de don Antonio, la plupart des gouverneurs se rangeaient du côté de Philippe. Cette situation était excellente. Ce qui n'empêcha pas Granvelle d'écrire à Paris, à Lyon et à tous les ministres d'Italie pour arrêter les desseins de l'étranger de faire une diversion en Portugal ou de fournir des secours à ce pays, en voyant que le roi avait pris les armes et qu'il était déjà très avancé dans son entreprise (p. 120.)

La flotte portugaise chargée de trésors était enfin arrivée à Lisbonne, où les Cortès devaient se réunir pour prêter serment au roi. A ce propos Granvelle ajoute (p. 157) : « L'on dit la ville si belle, que je me doute que l'on le (le roi) nous entretiendra là quelque temps. »

Personne, ajoute le cardinal, ne parle encore du duc de Bragance. Il ne sait qu'en penser. Quant aux droits de Ranuce Farnèse, il ne faut pas en parler pour le moment et attendre le retour du souverain, qui est persuadé que ses droits à lui sur le Portugal sont les seuls valables. L'évêque de Parme, chargé par le roi de négocier dans ce pays, était revenu sans dire mot à Granvelle de ce qu'il y avait fait. Il s'est contenté de lui rappeler que l'entreprise était facile, mais qu'elle pourrait, dans la suite, soulever des difficultés. Lorsque le cardinal le pressait, pour lui écrire à ce sujet, il répondit qu'il avait averti le duc d'Albe de toutes ces affaires (p. 157).

Le roi était enfin maître du Portugal et de la flotte de ce pays arrivée des Indes. Granvelle ne se contentait pas de ce résultat; les Espagnols

n'avaient pas poursuivi Don Antonio, comme ils auraient dû le faire suivant les conseils du cardinal. On le cherche en vain de tous côtés. Un autre inconvénient se présentait encore : personne n'a pourvu, ni au gouvernement, ni aux affaires de justice, ni à la police, ni à la réparation des forts conquis, ni aux mesures nécessaires pour assurer la nouvelle conquête (p. 142). Dans une autre lettre (p. 162) le cardinal revient encore sur le même thème. Par suite d'une faute inexcusable, Don Antonio s'est échappé blessé, et accompagné de six chevaux. « J'escripvis, dit-il, après la bataille quatre fois que l'on renvoyat après, et que ce que plus nous importoit estoit de l'avoir entre noz mains. Il s'est différé d'envoyer après près de troys semaines. Cependant il s'est refaict, et rassemble gens de nouveaul. et est entré en une villette nommée Porto, où il a tallé la teste à ceulx qui s'estoient rangé du costel de Sa Majesté » (p. 168). A chaque instant Granvelle revient sur « la lourde faulte du duc d'Albe qui ne fit poursuivre Don Antonio après la déroute, ni 22 jours plus tard, qu'est chose inexcusable » (p. 171). Le bâtard était encore toujours à Porto avec ses soldats. Sancho Davila ne s'y est pas encore rendu avec ses gens de mer et de terre. Le duc de Medina Sidonia devait arriver à Badajoz à la tête de 8,000 piétons, ce qui déplaira au duc d'Albe, qui n'est pas tout à fait dans les bonnes grâces du roi. Quant aux affaires de Portugal, personne n'y met de l'ordre (p. 172). Finalement une bataille livrée près de Porto, le 29 octobre 1580, mit toute l'armée de Don Antonio en déroute. La relation en est imprimée à la page 176. Porto se rendit.

Un moment on crut que le prétendant était pris (p. 182). On parlait même de sa mort; mais il n'en était rien. La lettre de Granvelle à Marguerite, du 25 décembre 1580 (p. 228), constate que Philippe était à Elvas, en Portugal, où il avait été bien reçu par trois évêques, par plusieurs nobles et seigneurs. Toutefois il avait suspendu son départ pour Lisbonne, où régnait la peste, d'après un avis donné par le duc d'Albe. Peut-être la réunion des Cortès aura-t-elle lieu à Elvas, dont les habitants ont bien

reçu le roi. Personne ne fait plus d'opposition par les armes au monarque. Le 27 décembre 1580, don Rodrigo d'Alincastro, au nom du duc et de la duchesse de Bragance et de leur fils, prêta serment de fidélité à Philippe, à titre de roi de Portugal. Le duc et la duchesse devaient venir incessamment baiser les mains à Sa Majesté. Le roi leur avait fait rendre Villaviciosa et d'autres places qui leur appartenaient (p. 255). A partir de cette date, le roi recevait tous les jours des seigneurs et des nobles portugais qui venaient lui rendre hommage. Le monarque les accueille fort bien « les traicte de sorte, et se sçait bien accomoder aux humeurs du pays comme l'ayant apprins de sa mère » (p. 244).

Les succès de Philippe en Portugal allaient toujours en croissant. Il devait se rendre à Tomar pour y faire ses dévotions pendant la semaine sainte et les Pâques et s'entendre avec les délégués des Cortès (p. 274). Quant à don Antonio, il y avait toujours incertitude sur son sort. D'après Jean Tassis il était en Portugal; selon Mendocce il serait en Angleterre (pp. 274 et 279). Enfin à Thomar on faisait, en avril 1581, des apprêts pour recevoir le serment général. A cet effet un grand nombre de délégués des Cortès et plusieurs nobles avaient déjà comparu. On y attendait aussi le duc de Bragance, et l'on devait faire aux États des propositions pour commencer les séances (p. 504). En attendant les flottes naviguaient vers les Indes orientales et occidentales pour résister aux Français et aux Anglais, qui veulent s'y rendre dans le but d'y faire profit, comme le fit Drake en 1580 (*ibid.*, p. 508).

Granvelle put enfin annoncer à Marguerite de Parme que les Cortès de Portugal avaient prêté serment au roi et à son fils. Une amnistie fut immédiatement publiée, mais avec quelques restrictions. Ensuite Philippe faisait des apprêts pour se rendre à Lisbonne, où la peste avait cessé (p. 508).

Les réformes qui devaient être introduites dans ce pays exigeraient beaucoup de temps, et comme l'on procède en tout lentement, dit Granvelle, des mois se passeront encore avant le retour du roi en Espagne

(p. 310). Cette lettre donne aussi des renseignements sur les projets concernant le futur gouverneur du pays.

D'autres missives adressées par Granvelle à Marguerite fournissent encore, sur les événements de Portugal, des renseignements qui n'ont pas une grande importance. Dans celle du 5 septembre 1581 (p. 388) il parle de la flotte portugaise qui est arrivée dans le voisinage de Lisbonne. Ce sont trois fort grands galions chargés d'épicerie d'une valeur de trois millions. Le capitaine-major de ces galions n'avait pas voulu aborder l'île de Tercera, qui s'est déclarée en faveur de don Antonio. Des moines appartenant au parti de ce prétendant étaient venus trouver le capitaine. Ce qui a fait dire par le cardinal qu'il n'y aurait pas eu de mal de les jeter à la mer ou de les embarquer pour les amener au roi.

Don Antonio était en ce moment en Angleterre, où il avait armé des navires au nom de la reine et en compagnie de Drake. Le comte de Vimioso, réfugié en France, y faisait de même. La reine mère lui avait associé Strozzi; mais, ajoute le cardinal, on y a pourvu (pp. 388, 412).

## X.

Bien souvent Philippe II perdait de vue la question financière, spécialement lorsqu'il s'agissait de maintenir l'autorité royale dans les pays soumis à son sceptre. A peine l'or recueilli dans le nouveau monde suffisait-il aux dépenses excessives occasionnées par les guerres et les agitations politiques dans ses immenses possessions. Cet or, ramené par les flottes des Indes en Europe, y était dépensé par des fonctionnaires rapaces, toujours disposés à voler le gouvernement lorsque l'occasion s'en présentait, dans l'administration civile comme dans l'armée. Le mal était tellement invétéré et incurable que Granvelle, malgré sa bonne volonté et en dépit de ses dénonciations, ne parvint pas à y porter remède. Le roi lui-même se résignait à subir le résultat de ces vols manifestes.

Maitre absolu des finances de l'État, Philippe avait le droit de les laisser exploiter; mais il oubliait un point essentiel : l'or est un métal qu'il pouvait répandre à volonté ou laisser à la merci de qui il voulait. Il n'en était pas de même des hommes qu'il envoyait aux Pays-Bas, où le plus souvent ils trouvaient leur tombeau. Il n'était pas facile de les remplacer par l'or, répandu à profusion. L'Espagne y perdait à la fois la fleur de son aristocratie, ses ressources pécuniaires et ses richesses. Ce magnifique pays s'épuisait complètement par ses armements sur mer et sur terre. Idiaquez avait beau recommander la parcimonie (p. 1), le mal continuait. Il fallait du reste contenter les royalistes par de grandes largesses (p. 2).

Une des plus graves difficultés, dit Granvelle au prince de Parme (p. 12), est celle de se procurer des fonds au moment voulu. Malgré ses réclamations auprès de l'*Hazienda*, espèce de conseil des finances, il ne put rien obtenir. Il a beau représenter à ce corps financier les dangers d'une pareille situation en ce qui concerne le paiement des gages des troupes, rien n'y fait. Les agents de l'*Hazienda* sont, il est vrai, parfois poussés à l'activité par le roi (p. 25); l'argent fait toujours défaut. De son côté, le cardinal ne cessa d'en demander pour en envoyer aux Pays-Bas, afin que les troupes espagnoles qui devaient quitter ces provinces pussent se rendre en Italie selon la convention faite avec les provinces réconciliées (p. 51). Malgré toute sa bonne volonté, le cardinal ne parvint pas à faire marcher les gens de l'*Hazienda*. Ces lenteurs sont désespérantes, dit-il; elles causent au pays des pertes énormes. Je n'ometts, continue Granvelle, de mettre en avant des expédients pour trouver de l'argent, prévoyant qu'en ce moment cent mille écus feraient plus de bien qu'un million dépensé plus tard. L'on pourrait anticiper les rentes de plusieurs années et faire des emprunts; il y a les mines qui, plus riches en Espagne qu'aux Indes, sont abandonnées dans la crainte que d'autres personnes y mettent la main. « Et pour vouloir pour le roy trop de prouffict, sur ceux qui y mettent la main, tout demeure là sans gain. J'en escripvis

encoires hier. Je ne sçai ce que l'on en fera. D'une mine d'argent que les Fugger ont prins en main, Sa Majesté en a tiré, en peu d'années, plus de quatre million d'ecuz, oultre la commodité des Indes, que sans vif argent ne peuvent bénéficier leurs mines... Mais nous dormons... La situation du Portugal absorbe toutes les pensées. »

Dans une autre lettre du 7 mai 1580 (p. 50), il dit : Je sollicite l'*Hazienda*; mais ni mes prières, ni celles du roi lui-même ne produisent aucun effet. Les personnes attachées à cette administration secondent très mal les affaires et perdent beaucoup de temps à ne rien faire. S'il n'y avait pas de ressources, elles seraient plus excusables; mais il n'en est rien. On a beau mettre à leur disposition tous les expédients possibles, ces gens « entendent flochement et perdent leur temps en visites et plaisirs et arrangent leurs affaires personnelles. C'est ainsi que le roi doit s'occuper de tout; toutes les affaires passent par ses mains; il se tue. De manière que rien n'est expédié à temps, et la signature tarde souvent ». « Certes, ajoute Granvelle, je m'en désespère et le cœur me crève. Aldobrandino pourra le certifier (p. 50). » Puis il en revient encore au thème des profits que l'on pourrait tirer des mines (p. 51). Il pense aussi qu'il serait possible de se procurer des fonds en donnant à titre de fiefs des terres situées aux Indes, question qui fut déjà traitée à Gand au moment du départ du roi, lorsqu'on en offrait onze millions; mais rien ne se fit. Les négligences des employés de l'*Hazienda* étaient telles, que le Foucker était prêt à donner ses lettres de crédit, lorsque ceux de la *Hazienda* n'avaient encore rien fait au bout d'une année entière. Ils n'avaient plus aucun crédit chez ce banquier.

Les flottes des Indes, chargées d'or, étaient toujours attendues avec impatience. En annonçant à Morillon l'arrivée d'une de ces flottes, Granvelle disait : Vers la fin du mois de juillet ou au commencement du mois suivant (1580), elle sera ici fort riche. Je voudrais qu'elle y fût déjà : cela pourra aider; et la *provision* fraîchement envoyée n'est si minime

que mettant en compte les 150,000 écus des banquiers Bonvisi et les 150,000 de Thomas Ballboni, que le président de l'*Hazienda* promet de compléter et 500,000 en lettres de crédit du Foucker, et 150,000 que Navarette est allé négocier et que l'on donne satisfaction aux Malvidi, ce sont de très jolies sommes; il n'est pas temps de payer les dettes, mais d'acquitter la solde par mois. C'est le Portugal qui absorbe toutes les ressources financières (p. 168). La flotte de la Nouvelle-Espagne venait heureusement porter remède à cette situation. Elle ramenait cinq millions. Celle des Indes portugaises était également en route. Afin d'en assurer le passage, le roi venait d'envoyer des vaisseaux aux Açores (p. 120). Granvelle ne cessait de travailler afin de pouvoir envoyer des fonds nouveaux aux Pays-Bas; mais il comptait sans les gens de l'*Hazienda*, qui ne se remuaient pas. Maintes fois il rappelait cette affaire au roi en lui faisant remarquer qu'il y avait danger à la remettre (p. 120). Finalement, par une lettre du 4 septembre 1580, il annonça à Marguerite de Parme l'envoi de 500,000 écus, somme qui devait l'aider, sans toutefois songer à distribuer des récompenses, et pour payer uniquement les soldats (p. 156).

La pénurie du trésor était telle, que le comte d'Olivarès, ambassadeur de l'Espagne à la cour de Rome, ne put se mettre en route.

Cette pénurie s'explique très bien au moyen des renseignements fournis dans la lettre écrite, le 51 mars 1581, par Thomas Myller au cardinal de Granvelle. Elle renferme des détails extrêmement intéressants sur le gaspillage des deniers publics à Madrid. Le cardinal avait déjà introduit dans l'*Hazienda* plusieurs réformes; mais il en restait encore un grand nombre. Des abus de confiance avaient été commis par le trésorier général. Il détenait les fonds et en disposait comme il l'entendait, en faisant valoir ses intérêts et ceux de ses créatures. Personne n'osait lui faire de remarque à ce sujet, dans la crainte de s'attirer des désagréments. L'auteur de la lettre le savait par expérience. En terminant, Myller exprime son étonnement de ce que personne n'ait jusqu'ici révélé ces faits au roi (p. 290).

A la suite de cette lettre nous en publions une de Granvelle (p. 294) par laquelle il informe Marguerite de Parme de ce qui se passe, pour l'envoi de fonds, à l'administration de la *Hazienda*, constamment en retard. Les personnes attachées à ce ministère sont « toujours tardives, et pour donner à entendre à Sa Majesté qu'ils regardent son profit, ils la ruinent de tous côtés, et n'oublient de faire le leur. J'en dis clair de ce qui se passe, ni ne cesserai que Sa Majesté n'y mette remède; car, à la vérité, elle est fort mal servie, et j'espère bien qu'à son retour de Portugal l'on y regardera de près ».

## XI.

Des membres de la noblesse artésienne étaient parvenus à diriger le mouvement réactionnaire des provinces wallones contre les Flamands. Grâce à l'intervention adroite de Farnèse, ce mouvement obtint un succès complet. Préférant le gouvernement de Philippe II à celui des États-généraux, ils voulaient rompre complètement avec les Gueux et leurs adhérents. Ils suivaient volontiers la réaction des catholiques français contre les Huguenots, de la même manière qu'ils avaient admis antérieurement le mouvement contraire, lorsque celui-ci se manifesta chez leurs voisins du midi. Ils allèrent si loin dans l'imitation, qu'ils empruntèrent aux Français leur sobriquet de *Malcontents*. L'histoire le constate, du reste, à toutes les époques les populations wallones ont subi l'influence de la France.

En rompant avec le parti révolutionnaire, elles ne voulaient cependant plus se soumettre aux exactions des troupes espagnoles. Elles exigèrent leur départ pour les remplacer autant que possible par des indigènes.

En décembre 1579 le prince de Parme tâcha de mettre à exécution les exigences des États wallons, en faisant remarquer néanmoins qu'ils devaient avoir à leur disposition des troupes prêtes à repousser les agressions des insurgés. Fidèle à ses engagements, Alexandre Farnèse crut devoir mettre



ses promesses à exécution. Granvelle déplorait sincèrement cette persistance des provinces reconciliées à vouloir éloigner les Espagnols. Elles y tenaient tant, dit-il, que s'il n'était pas persuadé de leurs bonnes intentions, elles pourraient être soupçonnées d'avoir un autre dessein. Par bonheur, ajoute-t-il, elles s'étaient déclarées contre le prince d'Orange, qu'elles connaissent maintenant en voyant la clémence du roi. Selon sa manière de voir, tout le monde est fatigué de la guerre, hormis ceux qui en profitent. S'il ne désigne pas ces partisans de la guerre, il est facile de les deviner. C'étaient en grande partie les habitants des provinces flamandes, qui, sans cesser d'être catholiques, étaient très attachées à leurs institutions et à leur nationalité, puis les protestants néerlandais, ennemis irréconciliables des Espagnols. Le roi, continue-t-il, veut l'accord et le repos, comme le voit le prince de Parme. Il veut éviter la ruine ultérieure du pays. De ce thème Granvelle passe à l'effet qu'il espère du ban prononcé contre le prince d'Orange et de ceux qui voudront le suivre (p. 51). En terminant il déclare qu'il voit avec satisfaction la réconciliation des provinces wallones, mais il repoussait de parti pris quelques-unes des conditions posées par les reconciliés et portant atteinte aux droits du souverain.

La lettre qu'il adressa à Philippe II, le 4 juillet 1580, reveille toute sa pensée à ce sujet (p. 78). S'il est vrai, comme le dit Dennetières, que la guerre entraîne de graves inconvénients, des désordres et des maux de toute espèce, des ruines incalculables, il y a d'autre part à considérer que nul ne peut vivre en paix, si ce n'est pour autant que le voisin le veuille. Il y a des bornes à tout, sinon le pouvoir marche à une ruine complète. Tel est malheureusement le résultat auquel arrivera le roi en écoutant trop ses sentiments de clémence, qui lui font accorder des concessions aux provinces wallones en vue de les gagner. Il y a souscrit trop facilement. On le voit, Granvelle était plus royaliste que le monarque l'était lui-même en ce moment. Fatigué de la guerre, Philippe avait fini par adopter la manière de voir de son ministre en ayant recours à la clémence. Il voulait à tout prix

la réconciliation, tandis que le cardinal la désirait également, en sauvant toutefois les prérogatives de la royauté.

Nous venons de le dire, une des conditions de la réconciliation des provinces wallones stipulait le départ des troupes espagnoles. Granvelle fit connaître (30 septembre 1580) à Marguerite de Parme leur éloignement des Pays-Bas, leur marche qui coûtait si cher au gouvernement espagnol. Elles étaient envoyées en Italie pour y être réparties entre Milan, Naples et la Sicile (p. 142).

## XII.

L'attitude des Malcontents était loin d'être correcte, malgré leur conversion. Le gouvernement espagnol et surtout Alexandre Farnèse n'avaient pas de foi pleine et entière en eux. Il s'en défiaient à juste titre, et non sans motifs plausibles.

Appartenant à la caste nobiliaire soulevée contre la centralisation du pouvoir entre les mains du souverain, les Malcontents faisaient de l'opposition dans le but de pouvoir reprendre leur ancienne influence.

Lorsqu'ils comprirent le mouvement imprimé aux affaires publiques et religieuses par le prince d'Orange, appuyé sur les tendances populaires, les nobles, spécialement ceux appartenant au culte catholique, commencèrent la reculade. Ce n'étaient cependant pas à proprement parler les Malcontents qui commencèrent le mouvement réactionnaire dans les provinces wallones contre le prince d'Orange et les États. Ce mouvement, sorti des rangs du peuple et appuyé par le clergé catholique, fut en quelque sorte une surprise dont ils tâchèrent de tirer parti à leur tour.

Soutenu par les provinces flamandes et par les protestants, le Taciturne ne paraissait nullement disposé à faire de la réaction en faveur d'une noblesse plus ou moins corrompue, endettée, ruinée et annihilée. S'il entretenait encore avec elle des relations peu suivies, c'était dans le but de s'en servir en temps opportun et pour les détacher de l'Espagne. Peut-être les Malcontents ne se seraient pas encore prononcés si le mouvement populaire,

appuyé chez les Wallons contre le prince d'Orange et les États-généraux, ne les avait pas mis dans la nécessité de se prononcer <sup>4</sup>. Une des grandes préoccupations des Malcontents était l'obtention de titres et d'argent. Robert de Melun, vicomte de Gand, marquis de Richebourg et de Roubaix, Oudart de Bournonville, baron de Capres, Jacques de Hennin-Liétard, tous enrégimentés dans les rangs des Malcontents, demandaient le titre de comte (p. 12). Les honneurs ne coûtaient rien, mais l'argent était plus difficile à obtenir de la part d'un gouvernement qui ne pouvait pas même payer ses soldats. Idiaquez disait : « Il faut de l'argent et beaucoup d'argent aux royalistes » (p. 2).

Au nombre des personnages importants qui s'étaient convertis figure Robert de Melun, marquis de Richebourg. Après avoir servi dans l'armée des États, après avoir rempli en leur nom des emplois administratifs importants, il embrassa le parti des Malcontents. C'est lui qui battit et prit la Noue, le général huguenot, commandant des troupes des États près d'Ingelmunster. Le roi était si enchanté de cette prise qu'il adressa à de Melun une lettre particulière « pour luy tesmoigner le contentement que Sa Majesté ha de luy » (p. 60). Connaissant parfaitement la défiance du prince de Parme à l'égard des Malcontents, le cardinal écrivit à Marguerite : Je vois bien par la lettre de Votre Altesse que des personnages tâchent d'exciter la défiance contre votre fils et certains seigneurs « comme peu affectionnez, et pour se doubter que Sa Majesté pour l'avoir offensé ». Il recommande à la princesse de fuir ces gens comme la peste. « Ils ont le masque de bons serviteurs; ils remplissent ce rôle odieux et inspirèrent à feu don Juan à l'ombre et la peur qui l'a print, de sorte que cela a esté cause principale de nostre dernière et extrême ruyne » (p. 60). Point de doute, l'escapade à Namur de Don Juan avait gâté toute la situation, compromis les négociations avec les États et rendu toute conciliation impossible. A qui la faute? Nous l'avons expliqué

<sup>4</sup> Lettre du prince de Parme au roi, du 22 novembre 1579.

dans la préface du tome VI, page xxx, en faisant observer qu'en novembre 1576 le Taciturne avait dit aux États qu'il fallait s'assurer de la personne du gouverneur général <sup>1</sup>. Était-ce une simple ruse de guerre pour effrayer Don Juan et l'obliger à déguerpir? C'est possible. En tout cas elle a perdu complètement le gouverneur général. Toute négociation entre lui et les États était forcément, sinon entièrement arrêtée, du moins très compromise.

Toutes ces menées vraies ou feintes n'expliquent pas la défaillance de Don Juan, qui a changé toute la situation. Granvelle le dit très bien.

Cette opinion, le cardinal l'exprime de nouveau dans une lettre du 25 juillet 1580 (p. 117). La crainte, dit-il, et la défiance de Don Juan inspirée par certains personnages, malins ou peu prudents, a été cause de sa retraite précipitée à Namur et de la ruine du parti royaliste.

Au nombre des Malcontents figure aussi Guillaume de Hornes, seigneur de Hèze, dont nous venons de parler plus haut à propos de sa conduite à l'égard d'Alexandre de Parme. Lorsqu'il négocia avec le duc d'Alençon, lorsqu'il eut de nouvelles accointances avec le Taciturne et conspirait contre la vie d'Alexandre Farnèse, il était conséquent avec sa conduite antérieure. Cependant Granvelle, qui inspirait à Marguerite de Parme la défiance à l'égard des Malcontents, lui apprit qu'il était « esbahy de M. de Hèze, que Sa Majesté avait si favorablement reçu en grâce, et de Waroux, qui est mieux mort que vivant » (p. 77).

Il semble résulter de ces paroles que Guillaume II de Mérode, seigneur de Waroux, ancien bourgmestre de Liège et serviteur dévoué du Taciturne, s'était également réconcilié avec le roi, et qu'il aurait participé à la conspiration de de Hèze (p. 97). Tous ces faits ne sont pas signalés dans Richardson <sup>2</sup>, ni dans Van der Aa <sup>3</sup>. Le seigneur de Waroux dont parle

<sup>1</sup> Voyez aussi baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Le Taciturne et Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. IX, Introduction, p. xxx.

<sup>2</sup> RICHARDSON, *Geschichte der familie Merode*, t. I, p. 249.

<sup>3</sup> *Biographische Woordenboek*, t. VIII, p. 205.

Granvelle (p. 505), ne saurait être autre que Guillaume II de Mérode, qui était à cette époque l'unique seigneur de Waroux <sup>1</sup>.

Les deux convertis qui dénoncèrent ou arrêtaient de Hèze étaient Robert de Melun et de Montigny (p. 77). De l'avis du cardinal, ces Malcontents méritaient des couronnes et obligeaient grandement le roi (*ibid*).

Au nombre des réactionnaires figure aussi le duc d'Aerschot.

Les volumes précédents révèlent la conduite de ce personnage autrefois dévoué aux États, devenu plus tard royaliste outré, par suite de l'aversion qu'il avait pour le prince d'Orange. Marguerite de Parme constate, dans une lettre du 5 octobre 1580 (p. 154), qu'il lui a fait une visite à Namur et qu'il s'est rendu ensuite chez son fils, à Mons. Partout il fait, dit-elle, de grands discours et exprime le désir de servir le roi. Pendant la même année ce seigneur se plaignait à Granvelle des dommages qu'avaient subis ses propriétés : « Les ennemis flamands, dit-il, ont brûlé mes bourgs de Commines, de Hallewyn et autres qui me restent encore de ce côté. Ce sont de nouvelles pertes à ajouter à celles que j'ai subies pendant ces guerres intestines. Mon château de Commines a été assiégé et fut en grand danger; s'il a été conservé, c'est grâce à la fidélité et à la résistance de mon bailli et des soldats que j'y ai entretenus. » En même temps il dénonce au cardinal les faits et gestes des États généraux réunis à Anvers. Ils sont tels, ajoute-t-il, qu'il n'y a plus d'espoir d'une réconciliation avec le roi; ils ont « dressé une forme de rétablissement de la future administration des provinces-unies, bonne obéissance et police, tant au fait des guerres que de la justice sous une souveraine autorité, assistée d'un conseil de trente personnes choisies desdites provinces-unies, ensemble sur les listes des moyens généraux, sur les biens entrants et sortants de la consommation de ceux-ci, avec un pied et cours égal de la monnaie..... » (p. 17).

Cette lettre donne des renseignements intimes sur la manière dont son frère, le marquis d'Havré, s'est retiré d'Anvers pour rejoindre le duc, afin

<sup>1</sup> RICHARDSON, *l. c.*, p. 250.

de pouvoir s'entendre avec lui sur la conduite à tenir pour rendre service au roi. Sous prétexte de faire une visite à sa femme, le marquis obtint la permission de quitter la ville. Il parvint ainsi à échapper à la surveillance des États. Cette lettre est en quelque sorte, de la part du duc et de son frère, un acte de soumission complète au roi. Philippe déclara qu'il n'avait jamais pensé d'appeler le marquis au conseil d'État. Il voulait bien admettre sa soumission aux mêmes conditions que celles de son frère le duc, qui pouvait entrer au conseil d'État ensuite des promesses faites à Cologne par le duc de Terranova.

Quant au duc, il était résolu de se retirer dans son château de Beaumont, d'où il pouvait se rendre au conseil d'État quand il le voudrait (p. 207).

L'abbé de S<sup>te</sup>-Gertrude à Louvain et celui de Maroille, anciens alliés du prince d'Orange, furent mieux traités que les nobles réconciliés; ils obtinrent des faveurs et la promesse de passer au conseil d'État.

### XIII.

Dans la Bourgogne, patrie de Granvelle, se passaient des faits qu'il taxe de désordres. En traversant cette province, Marguerite de Parme devait « entendre ce qui convient à ce pauvre pays, où, si la justice n'a pas lieu, il se peut tenir pour perdu, étant si éloigné des autres de Sa Majesté, et plusieurs adonnés à leur prouffit particulier; et beaucoup dudit pays sont volontaires et violentz, et où il convient éviter toute nouvelleté pour à l'occasion d'icelles non entrer en plus grand dangier » (p. 36).

Granvelle s'explique, dans une autre lettre (p. 37), plus longuement au sujet des affaires de cette province et de ce que la princesse y aura à faire. Elle devra s'enquérir de la conduite du gouverneur, de la justice, des excès commis par les gens de guerre, des divisions qui y règnent, des affaires ecclésiastiques et séculières, de la situation du domaine royal et de la Chambre des comptes, de la vente des grains et vins appartenant au roi, des innova-

tions introduites par les États, des impôts prélevés par ceux-ci et dont ils répartissent les produits entre eux. Toute cette lettre donne sur les abus introduits en Bourgogne des renseignements précieux pour l'histoire de ce pays. Ceux-ci sont encore développés dans les lettres écrites par le cardinal au prieur de Bellefontaine, son grand confident concernant les affaires de cette province (pp. 67, 280). En écrivant à Marguerite, le 21 juin 1580, Granvelle l'entretenait longuement encore de cette situation. Il suppose qu'après y avoir fait un long séjour elle aura entendu tout le monde, en bien comme en mal. En apparence, les affaires de la religion y sont dans une situation passable, quoique la dévotion n'y soit pas grande. Les uns se plaignent du gouvernement du pays, d'autres des excès de la soldatesque, de la justice, de la partialité, des divisions, des envies, des calomnies, etc. (p. 70).

Afin de la guider, le cardinal envoya à Marguerite un résumé sur les affaires de Bourgogne, un avis sur la voie à suivre à propos des informations qui lui ont été fournies pour y introduire des remèdes. Il y a lieu, dit-il, de purger la justice et de donner à ceux qui doivent la rendre par bonne ordonnance la loi qu'il doivent suivre; restituer au parlement tout son pouvoir d'autrefois, abolir les nouveautés, rétablir l'autorité du gouverneur, adjoindre à ce fonctionnaire quelques personnages notables pour l'assister dans la direction des affaires, comme Granvelle l'a demandé et toujours désiré. Ce qui avait obligé le gouverneur à prendre conseil de qui il voulait. Celui-ci serait tenu aussi de communiquer au président et à la cour les affaires dont ils connaissaient anciennement. Les Suisses, ces véritables défenseurs de la Bourgogne, devraient toujours être bien ménagés. Il fallait entretenir avec eux des bonnes relations (p. 118). En cas d'attaque, ils seront aussi vite en Bourgogne que les habitants de ce pays. Mieux vaut laisser ceux-ci en repos; il y a souvent danger à aguerir les sujets. De l'avis de Granvelle, les affaires de Bourgogne devraient être traitées auprès du roi par un conseiller spécial, en conformité des promesses déjà faites en 1577 aux États de ce pays. Le docteur Froissart, lieutenant de la gruerie, pourrait

être choisi à cet effet. Alexandre Farnèse était du même sentiment en ce qui concerne la nomination d'un conseiller semblable, mais il rejetait Froissart, personnage « hautain et superbe », selon sa manière de voir. Granvelle ne partageait pas cette opinion. Froissart a été mal compris, sans doute parce qu'il est très impartial. Marguerite, qui l'a vu, pourra juger si la mauvaise appréciation est fondée; celle-ci doit probablement son origine à Jean Marmier, Sr de Gastel, à Claude Boutechoux, à Benoît Charton, personnages inspirés par le comte de Champlitte, gouverneur du pays (p. 125).

Selon la manière de voir de Granvelle, les gouverneurs ont parfois excédé leurs pouvoirs. Ils ne peuvent disposer du domaine, ni d'emplois, ni de pensions, sans le consentement du roi. Sous le gouvernement de Don Juan cette prérogative royale n'avait pas été respectée, au grand mécontentement du souverain. Celui-ci a été sur le point de rompre, pour ce motif, avec son frère naturel, si la mort ne l'avait pas surpris. Granvelle rapporte que Philippe a « cassé les avantages, entretenages et autres grâces que Don Juan avoit faits ». La principale faute provient des ministres, attachés à la personne des princes et qui, pour complaire à l'un ou l'autre personnage, circonviennent les seigneurs; « et, au lieu de leur rappeler les instructions et ce qui convient, leur persuadent de passer outre, et telles choses se vendent à deniers comptants par les moyenneurs, à grande charge des consciences; et ceux de Bourgogne sont véhéments en leurs poursuites » (p. 126). Triste tableau de la corruption qui régnait à cette époque dans le gouvernement!

Souvent, très souvent le cardinal revint, dans sa correspondance avec Marguerite de Parme, sur la situation de la Bourgogne. Un grave désordre y régnait dans les pouvoirs. Les personnes investies de ces pouvoirs arrangeaient les affaires à leur guise. Elles organisaient les ambassades comme bon leur semblait, même pendant le séjour de la princesse en ce pays. La cour de justice agit comme elle l'entend; les États s'assemblent sans que personne en sache mot (pp. 158, 174).

Marguerite comptait rédiger un mémoire sur la situation de cette province;



où tout était relâché. Le cardinal insiste particulièrement sur ce point et donne à la princesse les renseignements les plus détaillés sur l'état de ce pays (p. 160). Ce mémoire, que nous publions à la page 350, fournit toutes les données nécessaires sur cette province. La traduction de ce précieux document nous dispense d'en parler plus longuement.

La princesse avait aussi proposé pour remède de faire visiter le pays par le roi. Granvelle ne pensait pas que cette excursion fût possible en ce moment. Si Philippe voulait venir à Milan, ce serait déjà rendre un bon service; mais il ne faut pas y songer actuellement (pp. 162, 165).

A cette époque la Bourgogne était plus ou moins menacée d'une invasion de la part des Français, selon la rumeur publique. Granvelle ne s'en inquiétait guère. A son avis, les Français ne sont pas dans une situation à pouvoir chercher querelle à leurs voisins et à faire la guerre (p. 179). Ils n'étaient pas assez nombreux dans les environs de ce pays pour l'envahir; ils n'avaient pas à leur disposition l'armement nécessaire pour conquérir les places fortes, telles que Dôle et Gray. « Quand on est bien averti, dit-il, il est aisé d'y remédier, avec ce que pour la saison de l'hiver, pour les fanges, rivières et mauvais chemins, le pays pour y guerroyer est impossible; mais on fait volontiers ces fausses allarmes, pour avoir le prétexte de faire des levées de gens de guerre et manier de l'argent. »

Le mémoire que Marguerite avait fait rédiger sur les affaires de Bourgogne ne devait pas encore, de l'avis de Granvelle, être remis avant qu'elle eût entendu les délégués de ce pays. Elle pourrait aussi, au préalable, s'assurer s'il n'y avait rien à ajouter à ce travail.

Connaissant parfaitement le caractère des gens placés à la tête des partis dans ce pays, Granvelle eut aussi avec le prince de Parme une correspondance à ce sujet. Selon sa manière de voir, il y a beaucoup de divisions et guère d'esprit de justice. Ce sont les résultats de l'avidité, des intrigues et de l'insuffisance des personnages. Si le prieur de Bellefontaine et Duchamp sont mal vus, c'est parce qu'ils s'expriment trop librement à propos de cer-

tains désordres dans l'administration. Selon sa manière de voir, il y a peut-être de l'exagération dans leurs affirmations. Par exemple, Duchamp est parfois véhément; mais il a si bien su parler à Madrid, que le secrétaire Çayas, le marquis d'Aguilar, le duc d'Albe lui-même et plusieurs autres personnages ont vivement pris son parti et ont mis tout en œuvre pour le faire venir à la cour en dépit de l'opposition de Granvelle, le protecteur de Froissart. En outre, la noblesse bourguignone est insupportable; quant au parlement de Dôle, sa dignité est singulièrement compromise depuis que le roi n'a plus pourvu à la nomination du président du parlement. Pendant sept ans ce poste est vacant; ce qui donne lieu à des tiraillements. Les conseillers qui briguent cette charge se dénigrent les uns les autres par esprit de jalousie. De là le roi conclut que le corps tout entier est corrompu; ce qui l'a engagé à faire une enquête qui dure depuis quatre ans, sans offrir aucun résultat, parce qu'aucun des coupables n'a été puni. Ceux-ci restent en place et font pis que jamais. L'enquête a été faite malgré le cardinal. A son avis, il ne convenait pas de mettre en suspicion tout un corps, par suite des fautes commises par quelques-uns de ses membres. Il faudrait procéder d'une autre manière et punir les coupables, tandis qu'ils restent en place ou obtiennent des fonctions plus importantes. Au lieu de déférer les abus aux syndics, comme en Flandre, les conseillers, pour s'y soustraire, excitèrent sous main la noblesse à demander, pendant la réunion des États, l'abolition de ces nouvelles ordonnances, sous prétexte que le roi ne pouvait prendre ces mesures sans un vote du parlement. De l'avis du cardinal, le conseiller Duchamp mériterait un châtement sévère, pour avoir voulu diminuer l'autorité du roi. Pour justifier ces faits, ils invoquaient à tort un précédent qui n'a pas le même caractère. Lorsque Marguerite d'Autriche voulut prendre l'avis du parlement, c'était à propos de la nomination à la présidence de Gattinara, qui ne connaissait pas suffisamment la langue française. Elle voulait aussi avoir le consentement des États, parce qu'il s'agissait dans ce cas d'apporter aux usages et coutumes certaines modifi-

cations qui ne pouvaient se faire sans l'intervention de ces États. Le cardinal cite à l'appui de sa manière de voir différents cas, à l'occasion desquels l'empereur ne demanda jamais cet avis. Car il n'est pas rationnel, dit-il, de consulter ceux contre les abus desquels il faut prendre des mesures.

La mise à exécution des ordonnances fut différée, ajoute Granvelle, par suite de l'envoi au roi d'une députation composée de l'archevêque de Besançon, du baron de Chevreau et de Duchamp. Ceux-ci firent tant auprès des ministres à Madrid, et grâce aux cadeaux, que ces ordonnances ne furent pas mises à exécution. Depuis lors rien n'a été fait, au grand préjudice de la justice.

Le cardinal finit cette longue lettre en exprimant au prince de Parme son étonnement à propos de la nomination qu'il a faite de Romain à une place de conseiller (p. 219).

Quelques jours plus tard (18 mars 1581), Granvelle fit connaître à Marguerite de Parme les alarmes que le comte de Champlitte répandit, selon son habitude, au sujet de la situation de la Bourgogne. Il n'en est pas étonné. Cette province est faible et loin de tout secours; mais, pour le moment, elle n'a rien à redouter. Les envahisseurs n'ont pas l'armement nécessaire pour marcher en avant. Au surplus, il y a lieu de bien s'entendre avec les Suisses et de négocier avec eux d'une manière convenable. Sur ce point le cardinal était d'accord avec la duchesse et son fils (p. 274).

A la réception du mémoire de Marguerite de Parme concernant la Bourgogne, et dont nous avons fait mention plus haut, Granvelle remerciait la princesse de la part qu'elle lui avait faite à ce propos des affaires de ce pays. A cette occasion il soutenait que si l'on en revenait au vieux système et si l'on reléguait toutes les innovations introduites depuis vingt ans, les désordres seraient bientôt réparés. Un grave inconvénient pour ce pays, c'est celui de devoir attendre longtemps de la part du gouverneur général des décisions sur des points qui demandent une résolution très prompte. Comme les gouverneurs de Bourgogne sont des gens de courte robe et que

feu de Vergy, oncle du gouverneur actuel, n'était des plus intelligents, on lui avait adjoint six personnages pour l'aider dans les affaires d'État. Le comte de Champlitte, gouverneur actuel, n'a pas moins besoin d'une bonne aide. De tous ceux qui avaient été désignés à cet effet par Charles-Quint, il n'existait plus, en 1581, que l'abbé de la Baume, devenu si vieux et si caduc qu'il n'était plus appelé au conseil. Cette circonstance a engagé le gouverneur actuellement en fonctions à choisir lui-même ses conseillers, de sorte qu'il se laisse diriger par ses serviteurs et par des gens appartenant aux classes inférieures. Tous ces abus devraient être réformés (pp. 387, 445, 461).

## XIV.

Les relations entre la Suisse et la Bourgogne sont très importantes pendant le XVI<sup>e</sup> siècle. Nous avons cru convenable d'en réunir les documents dans un recueil spécial, publié à la suite de l'Appendice, sous le titre de Supplément (p. 397).

Lorsque les cantons suisses étaient parvenus à constituer une fédération respectable, les empereurs d'Allemagne conclurent différents traités avec cette nouvelle puissance, surgie entre la France, l'Italie et l'Allemagne. Par suite de cette position, la république suisse était appelée à remplir un rôle important en cas de guerre entre la France et l'empire.

Charles, roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, fut à son tour obligé de suivre les errements de ses prédécesseurs lorsqu'il sollicitait la couronne impériale en dépit de François I<sup>er</sup>. Il était tenu de demander avant tout la bienveillance de la Suisse en cas d'attaque de la part de la France. Dès 1518, Charles voulait entretenir avec cette république des relations intimes. Il y envoya à cet effet Maximilien de Berghes, afin de combattre l'influence des Français en ce pays. L'argent était surtout nécessaire à cet envoyé pour y maintenir son rang en présence d'autres personnages importants qui y résidaient en ce moment et pour en distribuer aux gens de la confédération.

Quant à obtenir les fonds nécessaires à cet effet, c'était un problème difficile à résoudre. Il pouvait seulement promettre 1,500 livres aux habitants d'un pays où les engagements doivent être suivis d'effet. Les Suisses, dit-il, sont gens de la catégorie de saint Thomas : ils croient à ce qu'ils sentent dans la main. Si le roi tient à cœur les relations avec ce pays, il faut de l'argent, et beaucoup d'argent, pour ne pas gâter l'affaire. De Berghes avait déjà dépensé des sommes considérables du sien ; car « tout le monde crie après le roi en ce pays. Il est obligé de faire une dépense telle, qu'il ne l'avait jamais crue » (p. 597).

Le 15 mai 1519, à peu près un mois avant l'élection de Charles à l'empire, Maximilien de Berghes était entré en relations intimes avec « messeigneurs des ligues ». Tous n'étaient pas présents à la conférence. Finalement il avait pu s'occuper des affaires « des demandeurs et créiteurs », qui étaient en grand nombre. Ces délégués déclarèrent qu'ils voulaient observer les traités conclus avec la maison d'Autriche et de Bourgogne, sans entrer en plus étroite amitié. Ils n'entendaient pas accorder les deux points que de Berghes et ses collègues avaient proposés pendant les séances précédentes.

De leur côté, les Français travaillaient nuit et jour en faveur de leur maître, distribuaient de l'argent à foison, tant aux cantons qu'aux particuliers. Toutefois les Français n'ont obtenu, pas mieux que les ambassadeurs de Charles, de pouvoir faire des levées d'hommes.

Après avoir combattu cette résolution relative aux recrutements, de Berghes est entré en communication avec les six cantons dévoués au roi, savoir : Zurich . . . ., Unterwald, Schaffhouse et Bâle. Ceux-ci ont déclaré que si le roi de France veut attaquer l'Allemagne ou empêcher l'élection libre à l'empire, ils consentiront à une levée d'hommes, dans le cas où Charles le demanderait. De Berghes a donc pris ce qu'il pouvait obtenir. A ses yeux le mal n'était pas grand ; car il n'était pas pourvu de fonds suffisants pour payer les piétons. Et, ajoute-t-il, puisqu'ils promettent d'observer bien et loyalement la ligue héréditaire, le roi tiendra son argent « tant

des pensions générales et publiques que spéciales et secrètes, montant ensemble à la somme de 25 à 26 mille florins d'or par an. Et pourront tenir lesdits Suisses en suspens jusqu'à ce que l'élection soit passée, qu'ils ne feront assistance aux Français, et après l'élection, au nom du roi, notre maistre, au plaisir de Dieu ».

De Berghes n'a rien pu obtenir en plus, à cause « des grandes pratiques du pape et des Français qui ne tendent à un autre but que si le roi de France ne peut obtenir l'empire, d'y faire parvenir un tiers ».

C'est aussi la pensée des Suisses, par suite de la crainte qu'ils ont des deux rois. Néanmoins, de l'avis de de Berghes, les confédérés resteront neutres, en préférant néanmoins de voir passer la couronne impériale sur la tête de Charles plutôt que sur celle du roi de France.

Les créanciers et demandeurs raisonnables ont été contents. Les autres doivent se présenter en justice, conformément aux termes de la ligue héréditaire. Touchant les pensions particulières, toutes les anciennes ont été supprimées et des nouvelles ont été promises.

A partir de 1519 jusqu'en 1578 nous n'avons plus trouvé de documents intéressants concernant les affaires de la Suisse. Pendant cette dernière année les Suisses se préoccupaient beaucoup de l'invasion du comté de Bourgogne projetée par le duc d'Alençon. Ils voulaient lui envoyer une députation des treize cantons, pour le prier de renoncer à ce projet et de ne pas molester ce pays par ses gens de guerre, en protestant qu'ils voulaient maintenir l'alliance avec la Bourgogne. Le duc n'ayant tenu aucun compte de cette invitation, la Franche-Comté sollicitait des secours de la Suisse. Les membres du canton de Berne demandèrent à ceux de Lucerne d'agir dans ce sens (p. 602).

Le rapport de l'ambassadeur (p. 605) du duc d'Alençon envoyé en Suisse constate que les six cantons catholiques avaient fait une alliance avec le duc de Savoie, contenant la clause que cet acte ne pouvait en rien préjudicier à celui conclu avec la France. Mais cette alliance n'avait pas été

approuvée par les sept autres cantons. Ce rapport donne sur toutes les relations entre la Suisse et le duc d'Anjou des renseignements précis et intimes.

De Watteville se présenta à son tour à ceux de Berne au nom du gouverneur de la Bourgogne, afin d'obtenir la permission de pouvoir faire une levée de 1,000 piétons pour défendre, en cas de besoin, la Franche-Comté contre les oppressions et invasions des gens de guerre du duc d'Alençon. En cas de refus, il s'adresserait à d'autres cantons (p. 607).

Des avis envoyés au comte de Champlitte, en mai 1578, donnent des renseignements (p. 607) concernant des mouvements de troupes de d'Alençon, des essais faits pour conquérir Genève et embaucher des soldats susesis par des Français.

Le seigneur de Watteville fournit aussi des détails sur l'alliance conclue par le duc de Savoie avec les cinq cantons (p. 611), sur les résolutions des cantons qui sont décidés à fournir à la Bourgogne un secours de 8,000 hommes, sur les démarches du Sr de Pompeys (p. 615).

Hans Heydt, citoyen de Fribourg, fit connaître au comte de Champlitte les bonnes dispositions des *Ligues* de lui fournir des secours, et les intrigues menées par l'ambassadeur de France au préjudice de la Franche-Comté et de son souverain (p. 615).

Redoutant l'invasion des troupes françaises dans ce pays, Philippe II prescrivit au comte de Champlitte les mesures à prendre pour la défense du pays, et d'avoir recours aux *Ligues* (p. 617).

Dans une lettre subséquente du 1<sup>er</sup> mai 1580 (p. 619), le roi entretenait le gouverneur des négociations à entamer avec les *Ligues*, concernant la neutralité de la Bourgogne.

La missive du parlement de Dôle adressée au roi et au gouverneur général des Pays-Bas fournit sur les relations entre la Bourgogne et les *Ligues* des renseignements à la fois historiques et pratiques (p. 621). Souvent les affaires de ce parlement et des États de Bourgogne se confondent avec celles de la Suisse (pp. 627, 628).

Cette manière de voir était complètement partagée par Marguerite de Parme. Dans son mémoire sur la Bourgogne elle insiste spécialement sur l'opportunité et la nécessité d'entretenir l'amitié, l'alliance et la bonne intelligence avec les Suisses. C'est une nation très respectée, très redoutée, dont la *ligue héréditaire* doit toujours être entretenue, de manière qu'il serait convenable de chercher, sans préjudicier en aucune façon à cette alliance, de les obliger à défendre la Bourgogne. S'il fallait faire à cet effet des dépenses, ce serait de l'argent bien employé. A la vérité, les Suisses ne sont pas trop traitables; mais il y aura moyen de s'entendre avec eux en présence de l'aversion qu'ils ont de la France et de ce qu'ils sont bien disposés à l'égard de Philippe II. Il faut chercher à ménager, dans chaque canton, un agent qui ait de l'autorité, éviter de leur porter ombrage, leur inspirer de la confiance et donner satisfaction. Grâce à la subvention qu'on leur accorde, il y aura toujours moyen de trouver chez ces populations les meilleurs alliés en cas d'invasion. Mille à quinze cents Suisses seraient plus utiles que dix mille gens d'armes de la Bourgogne. Aucune *exaction* ne serait commise par eux. Les Suisses vallent mieux que les Bourguignons indigènes, chez lesquels on ne rencontre le plus souvent que brigues, compétitions et dilapidations (p. 552).

La princesse était sur tous ces points d'accord avec Granvelle. Le cardinal s'inquiétait surtout de ce que l'ambassadeur français avait dit en passant par Dôle. Vivement contrarié des retards mis aux relations diplomatiques avec la Suisse, il déclara que le roi veut absolument hâter la négociation. « Ladite neutralité, pour la sûreté de celle-ci, ne se peut traiter, sinon avec la participation desdits seigneurs des ligues; et comme la négociation est commencée, les Français devraient payer la moitié des frais, et la remise pourrait bien couter plus un pays que les frais de douz diettes » (p. 59). Les renseignements les plus circonstanciés sur cette affaire sont consignés dans cette lettre. Ils sont également très développés dans celles du cardinal des 17 avril et 14 mai 1580 (pp. 47, 55). Par la dernière, Gran-



velle entretient son correspondant des arguments à faire valoir pour presser les Suisses. Il faut à tout prix les ménager et éviter une rupture avec eux. Comme ils se montrent favorables à la cause du roi, il n'y a pas lieu de les effaroucher. Ils avaient déjà pris de mauvaise part les démarches indiscretes de M. de Villeneuve, lorsqu'il mit sous leurs yeux la copie de la lettre qu'ils avaient adressée à feu la princesse d'Orange, mère du prince Philibert, lorsqu'elle était « entremise au gouvernement du comté de Bourgogne, du temps de feu madame Marguerite d'Autriche » (p. 54).

Cette lettre fournit, en outre, des renseignements très circonstanciés sur les relations de la Bourgogne avec la Suisse, sur les traités conclus avec ce pays (p. 55), questions importantes, sur lesquelles le cardinal revient plusieurs fois (p. 104).

Selon sa manière de voir, les Suisses étaient le principal appui pour la sûreté de la Bourgogne. Toutefois leur protection ne sera jamais désintéressée. Il y a cependant lieu de reconnaître que leurs ambassadeurs « nous aident beaucoup contre ceux qui veulent nous attaquer; et par les enseignes des leurs, nous feraient beaucoup plus de service que cinquante du pays (de Bourgogne), qui n'y servent, pour leur insolence, que de le ruiner, et par suite nous coûteraient beaucoup moins que ne monterait le dommage que les nôtres feraient au pays, et nul des voisins se voudra attacher auxdites enseignes Suisses pour ne pas irriter la nation, à laquelle tous les voisins portent respect; et nous les aurons si près qu'ils peuvent être si vite dans le pays que les indigènes. Selon une lettre du comte de Champlitte, les Suisses consentiront à une levée de 8,000 hommes des leurs; et certes avec ce je n'eus passé la déclaration à la Ligue héréditaire, qui se fût en mauvais termes, dont ils furent offensés; et nous savons qu'ils ne viendront à la déclaration, parce qu'ils tomberaient en la même déclaration envers l'archiduc Ferdinand et d'autres personnages de la maison d'Autriche compris dans la *Ligue* héréditaire, et l'ampliation nous servirait peu, parce que la *Ligue* avec la France serait de date plus ancienne » (p. 118).

Sachant combien peu le roi pouvait compter sur les Bourguignons pour défendre leur pays, Granvelle s' alarma lorsqu'un petit corps d'armée de Français s'était réuni près des frontières. Il fallait, par conséquent, convoquer la milice bourguignone, convocation dangereuse, à son avis, et qui pouvait amener dans ce comté une révolte semblable à celle des Pays-Bas : « Le désir, dit-il, de répartir les charges et commander et manier l'argent est cause de tout ceci; et de cette manière on néglige les Suisses, qui sont notre principal appui » (p. 175). Il revient encore sur le même thème (p. 204), en faisant observer qu'il faut cultiver les relations avec la Suisse; mais, observe-t-il, on a longtemps négocié avec ce pays, de manière à l'irriter, tandis qu'anciennement on traitait avec ce pays d'une toute autre manière. Aujourd'hui les jeunes gens veulent suivre une autre voie. Ce qui engagera les Suisses à refuser de négocier avec la comté de Bourgogne à propos d'une ligue défensive au moment où il n'y a pas d'apparence sérieuse de la voir envahir, et surtout de ne pas la défendre à leurs propres frais. « Nous devons nous contenter, ajoute-t-il, de leur refus de fournir des gens à nos dépends et de voir qu'ils déclarent, par lettres si expresses au roi de France, l'affection qu'ils nous portent, jusqu'à dire qu'ils ne souffriront aucun outrage » (p. 205). A différentes reprises il insiste de nouveau sur ce point (p. 274).

La question de l'envahissement de la Suisse par le duc d'Alençon n'était pas la seule qui préoccupait le gouvernement espagnol. Ce prince voulait aussi y faire des levées d'hommes destinés à l'accompagner pendant son expédition aux Pays-Bas. Sur cet enrôlement nous avons recueilli des données qui sont consignées dans un avis envoyé au comte de Champlitte les 29 juillet, 2, 14 et 17 août 1581 (p. 629).

Les pièces suivantes fournissent des renseignements sur les relations entre les Suisses et le duc de Savoie (pp. 651 et suiv.).

---

CORRESPONDANCE  
DU  
CARDINAL DE GRANVELLE.

---

I.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXX, fol. 120 v<sup>o</sup>.)

---

Madrid, le . . janvier 1580.

Ill<sup>mo</sup> Señor..... causado quedara V. S. I. del día de hoy: yo no me detuve a tratar de lo que aquí diré, por no estorvar los que yvan y venian.

Harto mas me cançan mil vezes estos officios vacantes, que muchos negocios, y fuera mejor quedar a tratar d'estos por excluir impertinencias.

Su Mag<sup>d</sup> me escribió a noche lo que va con esta; V. S. I. vea si conforme a lo que advierte y a la necesidad de aca, se pueden moderar las provisiones de dinero para fuera de España, algo mas de lo que V. S. I. me dixó ayer, que aquello no tengo muy en la memoria, que es reduzir el gasto del exercito de Flandes a 200 mil ducados por mes, creciendo o menguando de costa, segun las mas o menos fuerças que tuviere el enemigo; y el para lo de Italia, ayudarse de los virreyes de Napoles y Sicilia:

TOME VIII.

suplico a V. S. I. me mande advertir lo que mas so le offresce, paraque por la mañana. la pueda avisar a Su Mag<sup>d</sup>.

Razon tiene Su Mag<sup>d</sup> de dezir que el Emperador nuestro Señor, de gloriosa memoria. jamas tuvo tanto dinero junto, para emprender cosas; pero assistia en persona, y no era tan largo, como han sido los ministros que despues han sido empleados, que han consumido poços de oro y hecho poco. Y es muy bien lo que Su Mag<sup>d</sup> dize que no conviene pagar todo, pero los 500 mil ducados que se piden para Flandes por contentar lo ya servido por la gente de la Moto, Montigni, y Egmont, no llega de mucho a lo que se deve y se devra al fin de hebrero, que son tres meses mas de la quenta del que es venido y en este principio mi portan mas 100<sup>m</sup> ducados que 600 mil mas adelante; y no se habla de lo devido a los regimientos Alemanes, que son muchos millones, y van ganando adelante, y cree la summa sin servicio. Con esto ay lo que contiene este billete de lo que platicamos el otro dia, es quanto por cura yo podria dezir; y que en las entrañas siento, que nos vamos á visto de ojos perdiendo, y ne alcanzo remedio: con esta provision de dinero, temo que en otro mes no despacharemos.

---

I.

RÉSUMÉ.

---

Il est nécessaire de modérer les dépenses occasionnées par l'armée de Flandre. Les choses se passaient autrement du temps de l'Empereur; il commandait ses armées en personne et prodiguait moins l'argent que les ministres de son successeur; ceux-ci ont épuisé des mines d'or pour n'obtenir en définitive que d'insignifiants résultats. Les dépenses augmentent chaque jour et, si l'on ne remédie pas à un pareil désordre, on entrainera promptement la monarchie dans une ruine totale.

---

## II.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

---

Madrid, le 5 janvier 1580.

Madame, j'ay la septmaine passée receu la lettre de Vostre Altèze du xxii de novembre; tant tardent elles maintenant devant que d'arriver, et suis marry que l'agent de Vostre Altèze aye donné si malvaise et tardive adresse, à celles que je luy envoie dois l'Escorial. Je me suis résolu depuis de prandre ung aultre chemin, et j'ay icy respondu aux précédentes de Vostre Altèze. que j'espère elle aura receu. J'ay extrêmement sentu le travail que à ce coup luy ha donné la goûte, la tenant au liet, pour la douleur du genol; mais je louhe Dieu qu'elle en soit quicte, et de sorte qu'elle se dispoit à son brief partement pour les Pays d'Embas; mais je la plains certes du travail du voiaige en telle saison. Sa Majesté ha aussi respondu aux lettres de Vostre Altèze. Et si ses lettres seront si particulières, et conformes à ce qu'en ha esté consulté en ma présence, j'espère qu'elle en aura heu contentement. Je tiens la main à ce que l'on responde à Monsieur le Prince, auquel je correspondz aussi de mon costel. La difficulté de la provision d'argent, que passe par les mains de ces gens d'icy. cause le plus souvent difficulté aux dépenses. Mais je sollicite continuellement, et suis après pour, oultre ce que dernièrement j'advertiz avoir esté pourveu, que l'on y envoie encoires une bonne somme, et que l'on donne ordre pour envoyer argent de moys en moys, sinon tant que l'on voudroit, ce que l'on pourra. L'on escripvit dernièrement audit Sr Prince. pour former, suyvnt l'accord, le Conseil d'Estat, et pour mettre au band le Prince d'Orange, à l'exemple de celluy que se fit contre les feurent Jo. Frédériq de Saxe, et Lantgraff de Hesse, et avec permission de pouvoir chacun librement oultrager sa personne. et occuper ce que luy appartient, où qu'il se puisse trouver, non encoires mis soubz la main de Sa Majesté. et semblable

déclaration contre ceulx que déans six septmaines ne l'abandonneront ; que sera un grand coup pour ceulx que sont fondez sur le commerce, et une taille de xxx mil florins pour qui livrera ledit Prince vif ou mort, que luy donnera craincte et apparentment le mectera en dangé. Je ne seÿ ce que sur ce ilz respondront. Les dépesches se font maintenant en françois. L'on espère bien de Frise, Grunghe <sup>1</sup>, Gheldres et Overissel. Plusieurs se monstrent peu contens dudit Prince d'Oranges, que à mon advis ne doit estre à son aise. L'assemblée de Cologne est séparée avec un fort honorable recès pour le Roy. Mais ces malheureux le gloseront à leur accoustumé. Le duc d'Arscot <sup>2</sup>, les abbeiz de St-Gertrou <sup>3</sup> et Maroles <sup>4</sup> que sont cause de tant de maulx, sont réduytz, et ont bien servy, et Schetz <sup>5</sup> et aulecuns aultres. Ceulx icy estoient députez des Estatz. Dieu par sa grâce nous soit en ayde. Si Vostre Altèze passe par le conté de Bourgogne, elle entendra de grandes foules que l'on ha faict à ce povre pays ; mais je n'en veulx pour maintenant travailler Vostre Altèze. Les pouvoirs, restrictions et instruction yront à temps. Nous atendons le prévost Fonch que doit servir au lieu de Hopperus, et des secrétaires estant icy seul Dennetières indisposé, comme Vostre Altèze aura entendu ; mais, comme j'ay escript, la vraye instruction est celle qu'elle aura du compte que luy donnera Monsieur le Prince de l'estat des affaires et lettres et responce d'un coustel et l'autre et ce que de jour à aultre, selon la disposition du temps et des négoces, s'escripvra.

Leurs Majestés et Altèzes, grâces à Dieu, se portent fort bien, et n'est ce Noël sorty le Roy du palais. Son indisposition passée nous mit en socy (souci) et penne. Mais, Dieu mercy, il en est bien refaict ; et je procure de le soulaiger tout ce que m'est possible, combien qu'il me pourroit quelques foys acculper (accuser) d'importun, mais non pour aultre que pour ses propres affaires.

Les gens de guerres que commencent jà venir, nous mectent jà en socy

<sup>1</sup> Groningue.

<sup>2</sup> Philippe de Croy, duc d'Aerschot.

<sup>3</sup> Jean Vander Linden, abbé du monastère de Ste-Gertrude à Louvain, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>4</sup> Frédéric d'Yve, abbé de Maroilles, élu en 1564, mort le 9 avril 1599.

<sup>5</sup> Gaspard Schetz de Grobbendonek, souvent cité dans les volumes précédents.

pour les vivres et craincte de désordres. L'on dit que le Roy Cardinal <sup>1</sup> se porte mal. Et l'on n'a pas tant d'esperoir aujourd'huy, que l'on avoit il y a xv jours. Que ceulx du royaume facent riens voir par vertu, ou pour reconnoistre le droit. Sa Majesté se tient preste pour tout ce que pourroit advenir. La consultation de Vostre Altéze s'envoya à ceulx que, de la part de Sa Majesté, sont en Portugal <sup>2</sup>. Ceste affaire se traicte par conseil appart. auquel je n'entreviens, ny en ung aultre conseil, sur ce que se debvra faire d'ung si grand appareil de guerre. Ilz tiennent icy que le droit cler est pour Sa Majesté, et maintenant s'envoye au Pape la consultation icy conceue pour la justice de Sa Majesté <sup>3</sup>. L'on ne laisse pas encoires publier les exemplaires; et pour tant ne le puis maintenant envoyer. Monsieur le Prince a escript à Sa Majesté pour le droit de son filz et pour le chastaul de Plaisance <sup>4</sup>, que j'eusse voulu qu'il eust encoires différé. Je ne laisseroy de, aux occasions, en dire ce qu'il m'en semble, quoy que puisse advenir, et me trouvera toujours Vostre Altéze tel que je doibz pour son service <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Henri I, roi de Portugal, frère du roi Emmanuel, qui lui succéda à l'âge de 68 ans, et mourut le 51 janvier 1580.

<sup>2</sup> Ce mémoire était relatif aux droits que Ranuce ou Ranutio, petit-fils de Marguerite de Parme, pouvait faire valoir au trône de Portugal, à titre de représentant de sa mère Marie de Portugal, fille du prince Édouard et d'Isabelle de Braganee, et petite-fille d'Emmanuel, roi de Portugal. Voy. le t. VII, p. 456, de la *Correspondance de Granvelle*.

<sup>3</sup> Ce mémoire a été imprimé. Voy. le t. VII précité, p. 456.

<sup>4</sup> Le château de Plaisance, détenu par les Espagnols, avait été réclaté par la famille Farnèse, et lui fut restitué plus tard. Voy., à propos de la revendication de ce château par la famille Farnèse, notre t. VII, pp. 41, 88, 159, 148, 228, 254, 257.

<sup>5</sup> Publiée, avec quelques variantes, par GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, t. VII, p. 495.

## III.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE TOSCANE.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 3746.)

Madrid, le 4 janvier 1680.

Luigi Dovara<sup>1</sup> m'ha dato la lettera di Vostra Alteza delli 22 di settembre a me veramente gratissima, riconoscendo in essa l'amorevolezza sua verso di me et delli miei; et non dubito che Vostra Alteza sara stata informata dell' antica devotion mia et delli miei verso la Sua Serenissima casa, nella quale fo conto di perseverare. Et haverò molto a caro che Vostra Alteza mi commandi nelle occasioni. L'Illustrissimo et Eccellentissimo Sr don Pietro<sup>2</sup> è stato molto ben visto da Sua Maestà et ancora il detto Luigi, stimando come si deve la prontezza con la quale vengono per servire a Sua Maestà in questa giornata. Io gli vederò et servirò sempre molto volentieri in quanto potrò, et aspettarò che Vostra Maestà m'adoperi et commandi. Et baciandole cordialment le mani, prego Dio che la conservi et prosperi.

## III.

## RÉSUMÉ.

Le cardinal proteste de son dévouement au Duc. Il s'emploiera, autant qu'il est en son pouvoir, pour Don Pietro et Luigi Dovara, qui lui a remis une lettre des plus bienveillantes de Son Altesse.

<sup>1</sup> Louis Dovara, colonel au service du grand-duc de Toscane. Voy. sa notice dans *l'istoria del granducato di Toscana*, t. II, p. 529.

<sup>2</sup> Pierre de Medicis, frère de François-Marie, grand-duc de Toscane, qui suivit la carrière des armes.



## IV.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 45 à 47.)

---

Aquila, le 6 janvier 1580.

Alli VIII del passato, duplicatamente scrissi a Vostra Signoria Illustrissima con rispondere anco a tutte le lettere sue che sino allora havevo ricevuto, la più fresca di nuove di novembre; et fra le altre cose li diedi conto di quanto passava intorno al particolare delli di Firenze, che tengo con il Duca di Fiorenza, et li mandai copia de una lettera scritta da Sua Maestà al vice-Re de Napoli passato, per il quale li ordinava, che avanti de venire a publicatione di sententia in detta mia causa, si mandassino in potere de Sua Maestà le noti, et motivi di ciascuno consigliere, cosa di mio molto pregiuditio et danno, et preghai Vostra Signoria Illustrissima a operare che Sua Maestà revocasse tal lettera, con ordinare che subito si spediessse la causa: et hora mi occorre farli sapere di più, che detta causa et di detta giornata assegnata, che fu alli xv del passato, fu soluta, et finita nel colaterale, alla presentia del vice-Re, et da due rote, impero non si è publicata la resolutione, ostando la sudetta lettera de Sua Maestà, ne io ho potuto saperla: ma per quanto mi viene scritto dalli miei avvocati, che hanno trattato questa causa, et sanno la mia giustitia. dicono che la sententia non puo esser altrimenti che in mio favore, et io lo credo, per le infinite ragioni che ne tengo, onde mi sono resoluta à mandar hora Pietro Aldrobandino<sup>1</sup> da Sua Maestà a farla capace del grandissimo pregiuditio che mi porta la dilatione dependente da essa sua lettera, et à supplicarla restare servita ordinare subito al vice-Re, et al consiglio de Napoli, che non solo publicchino la sententia et resolutione che hanno fatto pro o contra che sia. ma la faccino esequire conforme al giusto, ne comporti Sua Maestà, che mi si faccia torto, come si farebbe quando non lasciasse correre in Napoli l'ordi-

<sup>1</sup> Voy. sur ce personnage notre tome VII, où cet agent de Marguerite de Parme est souvent cité.

nario corso della giustitia; et se bene mi prometto che Sua Maestà, come principe tanto giusto, non mancherà di favorirmi in questo, nondimeno prego Vostra Signoria Illustrissima ad interponere l'opera et autorita sua, in quel meglio modo che li parerà, acciò ch'io non sia più distrahata dal Duca di Fiorenza, ma che senza perdere più tempo, io sia satisfatta, et rintegrata del uso frutto de mia dote, che gia sono passati sei anni, che mi si tiene ingiustamente usurpato, come Vostra Signoria Illustrissima ben sà. et di nuovo la informerà Pietro Aldrobandino che tiene comissioni da me. di darli conto di quello che occorre, et di fare quanto da lei li sarà ordinato: la prego per tanto a prestarli intiera fide, et a favorirlo di maniera che con brevità egli habbia il su detto ordine da Sua Maestà per il vice-Re et consiglio de Napoli, di che a Vostra Signoria Illustrissima restaro con infinito obbligo, come intenderà dal detto Aldrobandino, et anco li dirà che per incamarmi alla volta de Fiandra, si come Sua Maestà mi ha comandato, altro non aspetto che rispostà de Sua Maestà della lettera che li scrissi a trenta de ottobre, con la quale mi doverà venire la commissione, et ordine, et le instructione che si ricercono, conforme che li supplicai a mandarmi, atteso che senza essa, non mi pare poter mettermi in viaggio, non sapendo quello mi habbia da fare, per che Sua Maestà sino à hora, non mi hà dato notitia alcuna, della sua volontà, ne di cosa concernente aquel governo, et al suo servitio, et subito havuto dette comissioni et ordine, che sono necessarie, mi metterò in camino, essendo del tutto pronta a partire, come intenderà dal Aldrobandino et parimente quel di più che mi pare convenirsi al servitio de Sua Maestà, et che è di bisogno io sia avvertita, et provista, per potere accertare in servire la Maestà Sua a gusto et satisfatione, che altro non è il mio desiderio: et con tal mira hò accettato carico così grave et pericoloso, onde prego Vostra Signoria Illustrissima caldissimamente si contenti à tenere la mano, et far opera che di quanto li referra per mia parte detto Aldrobandino, si intorno a questi particolari di Fiandra come della causa de Fiorenza, tutto habbia con prestezza effetto; al qual Aldrobandino hò comandato espressamente che conferisca tutti li miei affari con Vostra Signoria Illustrissima et à fare quanto da lei li sarà ordinato, sendo io ben sicura, che con il suo prudente consiglio, egli non potrà errare et io venirò consolata di quanto giustamente desidero, et si conviene, con far certa Vostra Signoria Illustris-

sima che li restaro perpetuamente obligata : et per che confido totalmente nella solita sua amorevolezza non mi par sia di bisogno stendermi in altro, se non rimettermi ad esso Aldrobandino che sene viene informatissimo di tutto quello che a me occorre, et conviene al servizio de Sua Maestà. Io ho lettere del Principe mio figlio de vi del passato, che attendeva alla executione del accordo fatto con le provincie wallone, le quali li havevano dimandato soccorso di fantaria et cavalleria, atteso che genti della una andavan facendo molti danni, et pensava mio figlio concederlo, se da tutti quelle provincie unitamente ne fusse ricerca, come credo ne doverà haver dato conto a Vostra Signoria Illustrissima, la qual prego ad havere detto mio figlio in bona raccomandatione, continuando di scriverli et avvertirlo, poi che lei sà quanto stima egli faccia del suo parere et consiglio; tutte le lettere che a Vostra Signoria Illustrissima ho scritto sono state consegnate in Roma al suo auditore Lana : desidero grandemente intendere che li siano pervenute in mano et haver nuova della sua bona salute, per il che si compiacchia farmene avisata con quel di più che li parerà farmi sapere. Il vice-Re di Napoli mi hà scritto tener ordine de Sua Maestà, che donna Giovanna, figlia del S<sup>re</sup> don Giovanni (che sia nel cielo) <sup>1</sup>, vadi a Napoli, nel monastero di Santa Chiara, et cosi andrà fra sei o otto giorni, ben che non merita essa figlia stare inserrata in monastero : tuttavia comandando così Sua Maestà si eseguirà, et Vostra Signoria Illustrissima si contenti favorirla appresso alla Maestà Sua per che la tenga in protectione, sendo figlia di tal padre ; et per che dal prefato Aldrobandino, Vostra Signoria Illustrissima intenderà del mio bono essere, et de questi miei nepoti, et di ogni altra cosa, fo por hora fine, etc.

---

<sup>1</sup> Fille illégitime de don Juan d'Autriche et de Diane Falangola. Elle épousa le prince de Butera et mourut en 1650. Voy. à ce sujet le tome VII, pages 456, 478, 496.

## IV.

## RÉSUMÉ.

Dans la première partie de cette lettre la duchesse de Parme sollicite les bons offices du cardinal pour obtenir du Roi un prompt règlement à son profit du procès qu'elle soutient contre le due de Toscane au sujet de son douaire, comme veuve d'Alexandre de Médicis, son premier mari. Elle serait très reconnaissante à Granvelle de vouloir bien faire en sorte que Sa Majesté donnât à cet effet des instructions précises au vice-Roi et au conseil de Naples. Elle a chargé de ses instructions particulières Pietro Aldobrandino, en qui le cardinal peut avoir toute confiance.

La seconde partie est consacrée aux affaires de Flandre et à Alexandre Farnèse. Elle se termine par un appel à la commisération du cardinal en faveur de Jeanne d'Autriche, la fille de Don Juan.

Nous donnons ci-dessous la traduction de cette seconde partie.

..... Et j'ajouterai que pour me rendre en Flandre, suivant l'ordre du Roi, je n'attends que la réponse de Sa Majesté à ma lettre du 50 octobre. Je compte recevoir sous le même pli la commission avec les instructions, sans lesquelles je ne puis entreprendre le voyage. Car j'ignore ce que j'aurais à faire pour le service de Sa Majesté, le Roi ne m'ayant pas jusqu'ici donné à connaître ses volontés touchant le gouvernement de ce pays. Dès que j'aurai reçu cette commission et les ordres nécessaires, je me mettrai en route. Je suis prête à partir, comme vous le dira Aldobrandino, quand il conviendra à Sa Majesté et dès que j'aurai été prévenue et mise en mesure de pouvoir servir Sa Majesté selon ses désirs et à sa satisfaction. Aussi bien ce n'est pas de mon propre mouvement que j'ai accepté une mission aussi grave et périlleuse.

Je prie donc vivement Votre Très Illustre Seigneurie de vouloir bien tenir la main à ce que, conformément aux explications que ledit Aldobrandino lui transmettra de ma part, l'on règle sans tarder tant l'affaire de Flandre que celle de Florence. A cet effet j'ai donné ordre à Aldobrandino de discuter toutes mes affaires avec Votre Très Illustre Seigneurie. Comme j'ai toute confiance en la sollicitude habituelle de Votre Très Illustre Seigneurie, je ne m'en remettrai à nul autre du soin de mes intérêts, si ce n'est à Aldobrandino qui se rend à Madrid, instruit de tout ce qui me concerne et convient au service de Sa Majesté.

J'ai des lettres du Prince mon fils du 6 décembre dernier. Il attendait l'exécution de la convention conclue avec les provinces wallones. Celles-ci lui avaient demandé de

l'infanterie et de la cavalerie pour les défendre contre les exactions des troupes de l'autre parti : mon fils était d'avis de leur donner ce secours si toutes les provinces étaient unanimes à le réclamer. Je présume qu'il en aura informé Votre Très Illustre Seigneurie, laquelle je prie de vouloir bien lui continuer son estime et ses conseils. Votre Très Illustre Seigneurie sait quel prix mon fils attache à ses avis.

Toutes les lettres, que j'écris à Votre Très Illustre Seigneurie, sont remises à Rome à son auditeur Lana. Je serai très heureuse d'apprendre qu'elles lui sont bien parvenues, en mains propres, et d'avoir des nouvelles de sa santé, etc.

Le vice-Roi de Naples m'a écrit qu'il a reçu de Sa Majesté l'ordre de faire entrer Donna Giovanna, fille du seigneur Don Juan (que Dieu ait son âme!) dans le couvent de Sainte-Claire à Naples. Elle y entrera donc dans six à huit jours, bien que cette jeune fille ne mérite pas d'être enfermée dans un couvent. Mais puisque le Roi l'a ordonné, l'affaire suivra son cours. Puisse la jeune princesse être recommandée par Votre Très Illustre Seigneurie à la sollicitude de Sa Majesté, étant la fille d'un tel père.

Je finis ici cette lettre. Votre Très Illustre Seigneurie entendra du susdit Aldobrandino tout ce qui concerne mes intérêts, mes petits enfants et toutes autres affaires.

---

V.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1756.)

Madrid, le 10 janvier 1580.

Sono alcuni giorni che io scrissi per V. Ecc. le lettere che vanno con questa, con speranza che Sua Maestà dispacciaria brevemente; ha ritenute le sue lettere in francese molto più giorni prima che io le habbi viste et sopra di esse non si puo far la risposta senza conferir con Sua Maestà stessa. Il che non si è possuto fin adesso fare per haverle mancato tempo : che come è stata longamente absente, molti negotij si sono cumulati, spetialmente quelli dello consulte che gli haveano da far questi signori Presidenti

delli consigli li Castiglia et dell' hazienda, de più dell' audientie, per ascoltar l'imbassadori, et le feste nelle quali Sua Maestà senza uscir di Palatio è stato retirato. Mi dicè che me chiamara uno di questi giorni, ma fra tan'ò con l'occasione della partenza delle lettere per Lione io non ho voluto mancare di mandarle quelle che havevo fatte mie. Quello che maggiore disturbo ci da è la provisione del dinaro, la quale pero io sollicito gagliardamente et sono importuno a tutti questi che maneggiano l'hazienda, representando loro li pericoli che potriano nascere di maggiore dilatione: se ben io spero che V. Ecc. si sara qualche poco accomodata delli dinari mandati per conto delli Spagnuoli.

Io scrivo al consiglier Assonleville che faccia fare la menuta di là del Titolo di Conte che domanda il Marchese di Ruzebroek<sup>1</sup>, et ancor quello che ha domandato Monsignor di Capres, de Henin Leytart, le quali non si possono qui formare, così per non haver qua la specificatione delle terre che deveno esser comprese nell' uno et l'altro dispaccio come per l'indispositione del secretario Dennetiers, non essendo qui nissuno che possa servire in questi dispacci, et io non posso attendere a tutto, tanto più che le scritture, forme et protocolli del Presidente Hopperus sono ancora serrate sotto chiavi et per questo sara di bisogno che V. Ecc. facci affrettar la venuta del prevost Funchio et del secretario.

Se saria ancor hisogno d'un buon secretario allemano et forse ne conoscerà aleno il detto prevoste che sia apposito, ma supplico a V. Ecc. che gli facci affrettare il passo, che io son tanto carico di negotii che non posso attendere a tutto; sara ancor hisogno che mandino la menuta per la commissione del governo di Hesdinfert, non havendosene mandato di là una copia de quella che ha havuto monsignor de Hellefault, per farla nella medesima forma, perche non vorrei che con la dilatione intrassero nel sospetto che vi sia artificio, et che Sua Maestà si fosse pentita delle concessioni fatte a questi doi signori. Io sollicitaro quanto potro che Sua Maestà dispacci brevemente a V. Ecc. sopra le lettere francesi et altre; Sua Maestà sta bene, gratie a Iddio, così stanno ancora tutti questi signore et signore del sangue.

È arrivato qua il signor Don Petro di Medicis che isbarcò (disbarco) in

<sup>1</sup> Richebourg.

Cartagena, Fabritio Colona quale l'ha portato su le galere di Sicilia passo a Cadizi con la gente del Marchese di Mondejar: et delle galere di Napoli non havemo ancora nova, se non di quando stavano tuttavia in Gaeta, aspettando vento; sette o otto navi sono arrivate con fantaria italiana et con alcune munitioni.

Il Re di Portugallo sta tuttavia cossi con la soa indispositione, ma vivo et alcune volte dicono di voler determinare il punto della successione: altre volte dicono di volervi pensare sopra: non sapemo quello che succedera ne posso dire a V. E. il particolare del negotio perche si negotia in consiglio a parte da signori Castellani.

---

V.

TRADUCTION.

---

Il y a quelque temps que j'ai écrit pour Votre Excellence les lettres jointes à celle-ci. J'espérais que Sa Majesté dépêcherait les affaires; mais Elle a retenu, plusieurs jours avant de me les communiquer, les lettres écrites en français par Votre Excellence. Au reste, je ne puis y répondre sans en avoir conféré avec le Roi lui-même; mais il n'a pas eu encore le temps de me recevoir. Comme il a été très longtemps absent, beaucoup d'affaires se sont accumulées, surtout celles de la Consulte, qui incombent aux présidents du Conseil de Castille et de l'*Hazienda*<sup>1</sup>. Il faut y ajouter les audiences accordées aux ambassadeurs et les jours fériés, pendant lesquels Sa Majesté s'est tenue renfermée dans son palais. Le roi me dit qu'il m'appellera un de ces jours, mais je n'ai pas voulu manquer l'occasion de ce courrier de Lyon pour apprendre à Votre Excellence où en sont mes affaires. La plus grosse difficulté ici est de pourvoir à l'argent. Mes réclamations importunent les agents de l'*Hazienda*. Je leur représente pourtant le danger de plus longs délais, tout en espérant que Votre Excellence se sera plus ou moins tirée d'affaire au moyen des fonds expédiés pour les troupes espagnoles.

J'écris au Conseiller d'Assonleville de faire rédiger les diplômes du titre de comte que

<sup>1</sup> *Hazienda* ou *Hacienda*, espèce de Conseil des finances. Voy. DANVILA Y COLLADO, *El poder civil en España*, t. 1, pp. 550 et 551.

sollicitent le marquis de Richebourg <sup>1</sup>, Monseigneur de Capres et d'Hénin-Liétard. Cela ne peut se faire ici. Nous n'avons pas la liste détaillée des terres qui doivent être comprises dans l'un et l'autre diplôme. Puis il y a l'indisposition du secrétaire Dennetières; personne ici ne peut se charger de ces dépêches. Quant à moi, je ne suis pas en état de m'occuper de tout cela, d'autant plus que les papiers et protocoles du président Hopperus sont encore enfermés sous clef. Il importe donc que Votre Excellence presse le départ du prévôt Fonck et de son secrétaire. Il faudrait aussi un bon secrétaire allemand. Peut-être ledit prévôt en connaît-il un qui soit capable. Je supplie Votre Excellence de le faire envoyer au plus tôt; car je suis tellement accablé d'affaires, que je ne puis suffire à tout. Il faudra également la minute de la commission du gouverneur d'Hesdin. Car on n'a pas envoyé ici une copie de celle qui a été remise au seigneur d'Helfaut <sup>2</sup>. On s'en serait servi pour modèle. Je ne voudrais pas exciter la défiance du Roi par tous ces retards, ni l'amener à regretter les concessions faites à ces deux seigneurs. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que Sa Majesté réponde immédiatement aux lettres françaises et autres de Votre Excellence.

Don Pierre de Médieis est arrivé ici de Carthagène, où il a débarqué. Fabrice Colonna, qui l'a transporté sur les galères de Sicile, est allé à Cadix avec les troupes du Marquis de Mondejar <sup>3</sup>. Des galères de Naples nous ne savons encore rien, sinon qu'elles ont fait escale à Gaète, en attendant un vent favorable. Sept ou huit navires sont arrivés avec de l'infanterie italienne et quelques munitions.

Le Roi de Portugal est toujours indisposé. Les uns disent qu'il veut tantôt régler l'affaire de la succession au trône, tantôt y réfléchir encore. Nous ne savons ce qui arrivera, et je ne puis donner à Votre Excellence des détails sur l'affaire, puisqu'elle se traite en conseil particulier par les seigneurs de Castille.

<sup>1</sup> Robert de Melun, vicomte de Gand, marquis de Richebourg et de Roubaix. Voy. sa notice dans KERVYN DE VOLKAERSBERE et J. DIEGERICK, *Documents historiques*, t. I, p. 459. — Édouard ou Oudard de Bournonville, baron de Capres, souvent cité dans notre tome VII. — Jacques de Hennin-Liétard, baron de Haussy ou Auxe, cité également dans le même volume.

<sup>2</sup> Antoine d'Helfaut, s<sup>r</sup> de Winesele, était gouverneur d'Hesdin. Voy. t. VI, p. 159, note 2.

<sup>3</sup> Don Inigo Lopez Hurtado di Mendoza, marquis de Mondejar. Voy. sa notice, t. V, p. 525.



## VI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE TOSCANE.

(Archives de Milan, n° 5746.)

---

Madrid, le 12 janvier 1580.

Hoggi m' ha dato la lettera di Vostra Alteza il Cavigiano suo ambasciatore et m' è stato molto ben venuto venendo da parte di quella. Io me gli sono offerto prontissimo a sentirlo ogni volta che vorrà et a servirlo in quello che mi chiederà et io potrò: il che farò sempre con la pronta volontà che si può desiderare, havendo io et tutti li miei fatto sempre professione di devoti servitori di cotesta casa, quale mi troverà Vostra Alteza in ogni occasione. Et le bacio le mani, per le liberali offerte che nella detta sua lettera ch' è stata servita scrivermi mi fa, pregando N. S<sup>r</sup> Dio che a Vostra Alteza conceda ogni colmo di felicità.

---

## VI.

## RÉSUMÉ.

---

Il a reçu, ce jour même, de l'ambassadeur toscan, Cavigiano, la lettre de Son Altesse, et elle lui a fait bien plaisir. Il remercie le grand Due de ses offres bienveillantes et réitère ses protestations de fidélité et d'attachement à la personne du prince et à la maison de Médicis.

---

## VII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1756.)

Madrid, le 15 janvier 1580.

Restando discaricato il greffe o scrivania della Corte del Parlamento di Dola della pensione che vi haveva sopra Vanden Hes, Sua Maestà ha fatto gratia di simil pensione sopra il detta assignamento à Gio. Sigoney, controleur della casa di Sua Maestà, da V. Ecc. conosciuto (come credo), il quale è antico servidore di Sua Maestà et non se li è fatta altra mercede, se bene confessano tutti che è gran servidore et che senza lui si trovariano nel maneggio della detta casa assai inviluppati. Sua Maestà ne scrive a V. Ecc. et se bene non è di bisogno, ha voluto il detto Sigoney che anch' io le ne scrivesse per supplicare V. Ecc. che commandi che quanto più brevemente se gli ne facci il dispaecio : et son certo che a quanti sono in questa Corte piacerà motto che sia favorito.

## VII.

## RÉSUMÉ.

Le Roi, pour récompenser les loyaux et habiles services de Jean Sigoney <sup>1</sup>, contrôleur de sa maison, lui a fait un transfert de la rente que Vanden Hes <sup>2</sup> avait sur le greffe de la cour du Parlement de Dôle. Bien que ce soit prendre un soin superflu, le cardinal, sur la demande du bénéficiaire, joint ses instances à celles de Sa Majesté pour

<sup>1</sup> Jean Sigonnet, Bourguignon. Voy. GOLLUT, *La république séquanaise*, col. 1649.

<sup>2</sup> Jean Vandenesse. Voy. t. V, p. 423.

que le prince de Parme recommande à la sollicitude bienveillante de la susdite cour un ancien serviteur du Roi, que Son Altesse connaît sans doute.

---

VIII.

LE DUC D'AERSCHOT AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 2554, fol. 97.)

Cologne, le 14 janvier 1580.

Monsieur, je suis journallement attendant en très-grande dévotion quelque réponse sur les lettres que vous ay escript depuis mon arrivée en ceste ville. Je ne sçay que penser pourquoy elle tarde tant, signalment attendu que Monsr le Prevost Fonch m'a comuniquequé aulcunes de voz lettres d'assez freche date. A raison de quoy craindant que mes lettres ne soient venus en voz mains, je vous ay bien volu envoyer duplicat de mes deux précédentes, ensamble de celle que j'ay escript au Roy par Monsieur le Duc de Terranova. J'espère que la ditte tardivité sera récompensée de quelque bonne et fructueuse réponse, à quoy vous supplie, Monsieur, tenir la bonne main vers Sa Majesté, et afin qu'elle soit servie m'honorer de ses commandemens pour les pouvoir ensuivre et accomplir, comme à fidel vassal et très-humble serviteur appartient. Je ne doute qu'aurez entendu la perte que noz gens ont fait de Mesnin <sup>1</sup>. Depuis, les ennemis flamengs ont bruslé mes bourgs de Commines <sup>2</sup>, Halewin <sup>3</sup> et aultres qui me restoient encoires entiers celle part, qui m'est une nouvelle augmentation de tant de pertes que j'ay enduré par ces guerres intestines. Mon chasteau dudit

<sup>1</sup> Menin avait été pris par les troupes des États. le 22 octobre 1579. (REMERY-BARTH, *Histoire de Menin*, t. II, p. 251.)

<sup>2</sup> Les troupes des Malecontents abandonnèrent Commines, qui fut occupé par celles des États, le 15 novembre 1579. (*Mémoires anonymes*, t. V, p. 11.)

<sup>3</sup> Hallewyn fut pris par de la Noue vers la même époque. (Voy. *ibidem*, p. 12.)

Commines, avec mes meubles et le restans, a esté assiégé et en grand dangier, et néantmoins préservé (grâces à Dieu) par la fidélité et résistance de mon bailly et des soldatz que j'y ay entretenu à mes propres fraiz, et finalement secourru par noz gens. Je vous envoie cy-jointe copie des lettres des Estatz assemblez en Anvers <sup>1</sup> et de l'instruction secrète y mentionnée, par où voirez à quoy ils se sont finalement déterminéz à mon très-grand regret, parce qu'il ne reste plus d'espoir de réconciliation avec Sa Majesté, leur prince et seigneur naturel; de tant plus qu'ils ont dressé une forme de restablissement (comme ils prétendent) de la future administration des Provinces-Unies en bonne obéissance et police, tant au fait de guerre que de la justice, soubz une souveraine auctorité, assistée d'un conseil de trente personnes, choisies des dites Provinces-Unies, ensemble sur les listes des moiens généraulx, sur les biens entrans et sortans de la consommation de yceulx avec un pied et cours égal de la monnoie, l'envoians moiennant ce les deputez des dites provinces, et establissans quant et quant un nouveau conseil des finances; par où seront doresavant forcloz et deboutez les gens de bien qui restoient encoires au dits Estats, ne doubtant qu'ils ne commetteront ausdits conseils, sinon ceulx qui sont affectionnez et selon l'humeur de celluy ou de ceulx qui présentement ont usurpé toute auctorité. Il samble aussy que les François se voudront entremesler des affaires du païs; dont il me desplait en l'âme, tant pour la deservice de Sa dite Majesté (à laquelle néantmoins je demeureray à jamais fidel, selon l'obligacion que je doibz à mon Prince), qu'aussy pour les grandes ruines, calamitez et misères imminentes à nostre pauvre patrie et à tant de gens de bien encore restans, qui ne désirent rien de plus que le service de Dieu et de Sa Majesté, avec la conservation de nostre Ste-Foy et religion catholique romaine, choses vraiment dignes de toute commisération. Je prie Dieu y envoyer remède convenable. Monsieur le Marquis de Havrech, mon frère <sup>2</sup>, a tant fait qu'il a impétre congé de sortir d'Anvers soubz umbred'aller visiter Madame sa femme, estant touteffois d'intention me venir trouver, afin que puissions, par ensemble, faire ce que convient pour

<sup>1</sup> Le duc entend sans doute parler de la résolution du 27 décembre 1579 par les États concernant l'institution d'un conseil d'État de toutes les Provinces-Unies. (Voy. à ce sujet ГАЧААРОВ, *Actes des États généraux*, t. II, p. 515.)

<sup>2</sup> Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, souvent mentionné dans les volumes précédents.

le service de Sa dite Majesté, auquel nous nous emploirons en toute fidélité partout où icelle sera servie nous commander. Il fut passé longtems party; mais ces gelées l'ont empesché. Je tiens qu'il soit maintenant en chemin; vouldrois qu'il fut jà arrivé seurement. Ce ne sera sans grand danger pour les lieux qu'il a à passer; j'espère, si tost qu'il sera venu, me retirer sur mes biens et illec attendre les commandemens de Sa dite Majesté; qui est la cause, Monsieur, que je vous supplie de rechef, suivant vostre bonne volonté accoutumée vers moy et nostre maison, d'emprier vostre auctorité et crédit, afin que, au plustot, je puisse avoir quelque response fructueuse; faisant aussy entendre à Sa dite Majesté ce que du contenu en ceste trouverez servir à propos. En quoy m'obligerez de plus en plus à vous faire et aux vostres service en tous endroitz où me vouldrez emplier. L'on dict icy que Madame de Parme retourne au Pays-Bas. dont je suis bien aise. Je prie Dieu que nous puissions reveoir les dits pays en l'estat et obéissance qu'ils estiont au temps de son gouvernement.

*Poscriptum de la propre main du duc.* Mons<sup>r</sup>, si cestes ne vat de ma main, prie l'excuser. Les occupations qu'ay ycy m'en ont osté le loysir; suppliant avoyr souvent nouvelles de vostre santé.

---

## IX.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Madrid, le 30 janvier 1580.

Doppoi le mie ultime ho havuto la litera di V. Ecc. delli 24 del passato piena di tanta amorevolezza che ogni momento cresce il reconoscimento del obligo che li devo : et prima di rispondere ad essa, baso cordialmente a V. Ecc. le mani di quanto fu servita dire favorendome infinito al commissario Charton et doppoi nella medema substantia a monsieur Dachey, mio

repote, in presentia del secretario Laloo, in che me favori di manera che non so con che servitio possi io meritare tanta gratia. Et specialmente per il favore fatto a detto mio nepote per far ricadere in lui il balliagio d'Amonte nel contado di Borgogna, poi che sopra le litere che fu servita scrivere a Sua Maestà, non volendose lei risolvere come non conveniva a darli la superviventia che dicono per non dar mal exemplo, fu servita assecurarme che venendo a morte il signor don Fernando l'officio saria suo : il che poi V. Ecc. (merce sua) ha complito facendoline dar il possesso, et di piu havendo V. Ecc. scritto a Sua Maestà in favore di mia sorella vedoa del detto signor Don Ferrante : s'è contentata Sua Maestà che goldi sua vita durante, essendo gia di eta et mal sana, della signoria di Vennes nel medemo modo che la goldeva et possedeva il detto signore suo quondam marito. Di che riconosco l'obligatione che devo a V. Ecc., che in me trovava sempre promptissima volunta per servirla come devo.

Le litere spagnuole che V. Ecc. ha scritto a Sua Maestà col corriero francese io le ho viste et l'assecuro che se fanno le diligentie che humanamente se possonno per che se faccino nove provisioni; in che questi della hazienda sonno piu tardi di quello che Sua Maestà stessa vorria, essendo che lei propria ci aiuta a solieitarli. Et spero che brevemente se mandera provisione et a me pare che V. Ecc. habbi fatto molto bene d'agiutarsi di quelli dinari che se mandorno per li Spagnoli, procurando, come V. Ecc. scrive, che se contentino con alcune paghe et che il resto se paghi loro in Italia, per il che se fanno li officij convenienti per procurare che non se manchi alla provisione devuta et che trovino dinari arrivando a Milano, essendose già scritto alli vicere di Sicilia et Napoli accio che mandino persone per ricevere ogni uno di loro quella parte che li capera di questa gente, ritenendose in Milano il numero necessario nel modo che V. Ecc. poi intendera; che pero sera col ragionevole contentamento di tutti. Et non ha fatto poco V. Ecc. di finire il conto con li Alemanni, et còl primo dispachio se manderanno a V. Ecc. lettere di Sua Maestà in Podeseo per li colonelli, accio che s'adoperino con li loro soldati facendoli contentare di qualche paghe di presente et dando per quello che restara devuto termine competente di doi, tre o quatro anni, dentro del quale se possi dar loro contento. Et di piu se provedera qualche summa per il campo novo, facendo io continua instantia a Sua Maestà che dia ordine a che successivamente, mese per mese, s'incaminino a

quella volta dinari con li quali V. Ecc. se possi valere et agiutare in suo servitio.

Le lettere che V. Ecc. ha scritto in francese non le ho viste anchora che le ritiene Sua Maestà : ben me dice voler pigliar tempo uno di questi giorni per poterne conferir meco, il che non ha potuto far prima occupato in altri negotij et specialmente in quello di Portugalò. Dove il Re Cardinale ha dichiarato nelle corti la ragione della successione essere di Sua Maestà Catholica, et questo stesso ha approbato il braço ecclesiastico et quello de la nobilta : et come Lisbona et li populi non venivano bene in quella determinatione, li ha fatto essortare il detto Re Cardinale a che riconoscendo Sua Maestà per principe successore tratteno con essa de conditioni et che domandino privilegij, si che se la cosa va di questo modo haverà Sua Maestà quello che pretende, et restarà poi che li altri pretensori, conforme alla ragione che potranno havere, trattino con Sua Maestà di recompensa.

Madama era per mettersi in camino. Ne so di che persona poteva Sua Maestà provvedere piu a contento di quelli popoli per succedere a V. Ecc., dappoi del termino del governo che a lei hanno concesso; so bene che non sarà senza travaglio, pero spero che Dio vi agiutara et che se una volta quelli popoli se reconoscono et ritornono alla obedientia, che se viverà un pezzo in quiete per non ritornar alli mali passati; et Sua Alteza conosce le persone et ha pratica delli negotij con che potrà molto agiutar a V. Ecc., alla quale io accennai quello che io non osai dire. anzi tenevo una lettera di mio pugno per V. Ecc. per avisarnela : ma non volse Sua Maestà che se sapesse in fiandra fin che da Sua Alteza s'havesse risposta.

La provisione fatta da V. Ecc. per licentiar li cavalli borguignoni che già erano in quel paese è stata accertatissima; a me dispiace che non sia stata obedita di tutti con quella prontezza che dovevano, come obedirno monsieur Daultre, figlio del conte di Champlite, et monsieur Dachev, mio nepote: il quale mio nepote s'obliga alli soi soldati accio che se ritirassero et separassero et sebene il detto baron Daultre fece simil comandamento alli soi. non usorno di simil obedientia, ma il detto conte di Champlite, col suo credito et d'alcuni altri, trovo promptamente una summa con la qual sespera che se harà dato remedio alli grandi disordini et gravezze che davanno li soldati a quelli miseri popoli.

Quanto al caso di quel capitano Charton <sup>1</sup> del quale fecero esclamatione alcuni, la continuanno molto differentemente : ma sia come se vole, se fosse vero quello che dicono, che il locotenente del ballivo procedesse per ordine di V. Ecc. a pigliar informatione delli eccessi et che facendo il suo officio il capitano havesse usato delli termini che pretendevano veramente, seria caso gravissimo et da non doverse passare con dissimulatione. Il procedere di V. Ecc. per la parte soa è stato molto giustificato, et se vi è mancamento alcuno pare che sia di quelli conseglieri di Dolo che hanno havuto il fatto nelle mani; a me piace summamente haver inteso quel che V. Ecc. mene scrive, accio che se qua se ne tratta io sappi che dire per la soa justificatione; et procede con la soa grande prudentia di non voler trattare nelle cose di justitia, si non con la participatione delli doctori essendo di loro professionne et accio che di quello che faranno sianno obligati dar conto a V. Ecc. Sia certa che di quello ch'io sentiro che possi portar umbra, La ne advertiro voluntieri per prevenire ad ogni sinistro officio che far' volesse alcuno. Et in quanto io potro, sera da me servita con amore, osservanza et grandissima affettione.

Questa dilatione della provisione di dinari a causa che le risposte alle littere di V. Ecc. tardino et che alcune che gia alcuni giorni sono fatte restino senza sottoscrizione, ma io non ho voluto manchare di usar di questa occasione del ordinario di Lione perche V. Ecc. sappi che le soe litere sonno arrivate et accio intenda che se attende al negotio et che da mia parte non mancho : ma io non posso con quanto fo tirar questi dal loro passo ne farli tanto diligenti come io vorrei, se bene da qualche tempo inça se sono un poco emendati.

Doppoi di scritte le ultime litere di V. Ecc. ne haveva havuto di Sua Mag<sup>d</sup> et alcune mie, de l'arrivo delle quali non sapemo anchora nove, pur spero che seranno arrivate.

<sup>1</sup> Chareton était Bourguignon.

---



## IX.

## RÉSUMÉ.

Il remercie vivement Son Altesse des faveurs qu'Elle a accordées à ses amis et parents, notamment au commissaire Charton <sup>1</sup> et à son neveu d'Achay <sup>2</sup>. N'ayant pu donner à ce dernier la survivance du bailliage d'Amont dans la comté de Bourgogne, le prince lui avait promis la charge à la mort du titulaire Don Fernando ou Don Ferrante <sup>3</sup>, beau-frère du Cardinal. Son Excellence a tenu parole. Ensuite elle a assuré à la veuve, la sœur de Granvelle, l'usufruit de la seigneurie de Vennes <sup>4</sup>. Aussi le Cardinal se confond en protestations de gratitude et de dévouement.

Il a vu les lettres espagnoles que Son Excellence a adressées à Sa Majesté par un courrier français, et il lui certifie que l'on fait toutes les diligences humainement possibles pour pourvoir à de nouvelles provisions d'argent. Les agents de l'*Hazienda* sont trop lents au gré du Roi, mais Sa Majesté les presse. Aussi le cardinal espère que l'argent sera expédié sous peu. En attendant, Son Excellence a très bien fait de s'aider des deniers envoyés pour les troupes espagnoles, cherchant à les contenter, comme elle l'écrit, au moyen d'acomptes, quitte à leur payer le restant en Italie. Granvelle approuve le Prince d'avoir envoyé des instructions à cet effet aux vice-rois de Naples et de Sicile. On retiendra à Milan les régiments nécessaires.

Son Excellence n'a pas été peu avisée de régler ses comptes avec les Allemands. Elle recevra, par le premier courrier, des lettres de Sa Majesté écrites en allemand et adressées aux colonels pour qu'ils s'emploient à persuader à leurs soldats de se contenter d'un acompte et d'accorder pour le restant un terme convenable de deux à quatre ans, endéans lesquels on pourra les satisfaire.

On cherche aussi à se procurer de l'argent pour la nouvelle armée, et le cardinal continue ses instances auprès du Roi afin que Sa Majesté fasse, cette fois, envoyer au Prince, successivement et mois par mois, les fonds nécessaires au service de la cause royale.

Granvelle n'a pas lu les lettres françaises de Son Excellence. Le Roi les retient, mais

<sup>1</sup> Benoit Charton. Voy. t. V, p. 542.

<sup>2</sup> François d'Achay, s<sup>r</sup> de Thoraise, bailli d'Amont. Voy. t. II, p. 509.

<sup>3</sup> Don Ferdinand de Lannoy, comte de la Roche, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>4</sup> Marguerite Perrenot était dame de Vennes. Voy. t. VI, p. 175.

il lui a promis d'en conférer avec lui un de ces jours. Jusqu'ici il n'en a pas eu le temps, étant occupé d'autres affaires, surtout de celles du Portugal. Le Roi-Cardinal a déclaré aux Cortès que dans la question de succession le droit était du côté de Sa Majesté Catholique. Le clergé et la noblesse approuvent leur souverain. Le peuple de Lisbonne n'étant pas aussi disposé à accepter cette solution, le monarque lui représente que, si le pays reconnaissait le Roi d'Espagne comme prince héritier, il pourrait lui imposer des conditions et lui demander de nouveaux privilèges. Si les choses s'arrangent de la sorte, Sa Majesté Philippe II verra triompher ses prétentions, sauf à désintéresser plus ou moins les autres prétendants.

Madame est à la veille de son départ. Le cardinal ne sait pas qui le Roi pourrait mieux choisir pour satisfaire les Pays-Bas et succéder au Prince à l'expiration de ses pouvoirs. Certes, il y aura des tiraillements, mais, Dieu aidant, le peuple, une fois revenu à l'obéissance, se calmera et ne retournera plus aux méchantes pratiques du passé. La Duchesse connaît les affaires et les hommes du pays ; son expérience viendra en aide à Son Altesse. Le Cardinal n'en dira pas davantage : il a donné à entendre à Son Excellence ce qu'il n'a osé lui écrire. Ainsi il a dû garder par devers lui une lettre écrite de sa main et par laquelle il prévenait le Prince. Sa Majesté ne veut pas que rien se sache en Flandre avant qu'on ait reçu la réponse de la Duchesse.

Son Excellence peut compter comme assurée la provision qu'Elle a fait pour licencier les cavaliers bourguignons qui sont aux Pays-Bas. Granvelle aurait désiré que tout le monde eût répondu à l'appel du Prince avec l'empressement de Monsieur d'Autrey<sup>1</sup>, fils du comte de Champlite<sup>2</sup>, et de Monsieur d'Achey, le neveu du cardinal. D'Achey s'est engagé envers ses soldats pour leur faire accepter le licenciement. Il n'est pas dit que, le cas échéant, d'Autrey rencontre la même obéissance chez les siens. Mais le comte de Champlite, grâce à son crédit et à celui de quelques amis, a trouvé vite une somme, avec laquelle, il faut l'espérer, il aura réprimé les désordres et les exactions des Bourguignons.

Le cas du capitaine Charton est grave et délicat, s'il est vrai, comme la rumeur publique l'en accuse, qu'il ait réellement commis des excès et insulté le lieutenant du bailli chargé d'instruire contre lui. Quoi qu'il en soit, Son Excellence a agi correctement dans cette affaire. S'il y a eu irrégularité, c'est de la part des conseillers de Dôle. Au reste, Son Altesse ne saurait procéder avec trop de prudence en semblable matière.

<sup>1</sup> Claude de Vergy, baron d'Autrey, fils de François, mort en 1602. DE VEGIANO t. II, p. 4982; GOLLUT, col. 1557.

<sup>2</sup> François de Vergy, comte de Champlite, gouverneur de Bourgogne. Voy. les volumes précédents, DE VEGIANO, t. II, p. 4981, et GOLLUT, col. 5370.

Elle doit surtout se garder d'empiéter sur le domaine de la justice, et, dans l'espèce, elle ferait bien de s'entourer des avis d'hommes de loi.

Ce n'est pas de la faute du cardinal si le Prince n'a pas reçu plus tôt de réponse à ses demandes d'argent et autres.

## X.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. III, fol. 49-52.)

Aquila, le 6 février 1580.

Alli vj del passato scrissi a V. S. Ill<sup>ma</sup> con Pietro Aldrobandino<sup>1</sup> che mandai da S. M. per le cause che averà inteso et in particolare per farla capace del grandissimo pregiuditio che nella causa de Fiorenza mi porta la delatione dependente dalla lettera scritta da S. M. al vice Re de Napoli ad instantia del Duca di Fiorenza et a supplicarla restar servita ordinare subito al vice Re et consiglio di Napoli che non solo pubblicchino la resolutione che hanno fatto ma la mettino in esecuzione conforme a giustitia; et se bene mi assicuro che S. M. non lascera di favorirmi in domanda tanto giusta, tutta via di nuovo prego V. S. Ill<sup>ma</sup> ad interporre l'opera et autorita sua in quel negotio, di modo che li parerà accio io sia pagata et satisfatta del usufrutto di mia dote, che gia sono passati sei anni che mi si tiene usurpato, come a lei è noto et gliene restarò con infinito oblige. Con molto mio contento ho ricevuto ultimamente una lettera di V. S. Ill<sup>ma</sup> di tre del passato, contenendo bone nuove della salute sua, che tanto desiderano intendere conservigli a Dio lungo tempo et del aviso che mene ha dato la ringratio et similmente di quanto in essa di più mi scrive et le altre sue lettere, che dice havermi scritto per prima non sono sino ad hora comparse. Le aspetto con gran desiderio, in tanto le dirò che da S. M. Ho ricevuto et dupp<sup>to</sup> di

<sup>1</sup> Pierre Aldobrandini était neveu d'Hippolyte Aldobrandini, qui fut plus tard nommé cardinal en 1585, et enfin pape sous le nom de Clément VIII.

una sua lettera de vii di dicembre, che assai ha tardato a comparire, et l'oreginale per ancora non è pervenuto in mia mano.

Con detto dupp<sup>to</sup> mi scrive S. M. haver havuto la mia lettera di 30 de ottobre et mostra restare molto satisfatta della mia pronta et bona volontà con che ho accettato di andare a servirla in Fiandra et anco mi risponde ad alcuni capi che desideravo sapere, con dirmi di più che mi mandara le istruzioni chiare et distinte et le comissioni et poteri ampli et generali con li avvertimenti necessarij : et siccome sono certa che per opera et consiglio di V. S. Ill<sup>ma</sup> mi è venuta tal risposta, cosi la prego a far di maniera che detti instrutioni, poteri et comissioni et ogni altra cosa che conviene, si come intenderà dal Aldrobandino mi si mandino avanti che esca de Italia o al meno avanti che io arrivi nelli Paesi Bassi, per dove hora che ho havuto la risposta di S. M. mi incaminerò la prima settimana di quaresima, che per partirmi do tutta la fretta possibile et mene andro per il camino ordinario a dirittura a Piacenza et di la per il più breve, secondo che il male contagioso che corre in alcune parti mi darà la comodità et che avisaro a V. S. Ill<sup>ma</sup> il quanto di più sarà di bisogno, certificandola che per servire a gusto et satisfatione de S. M. usarò tutto il potere et sapere che tengo, ancor che il carico che haverò fra mano sia della qualità che V. S. Ill<sup>ma</sup> conosce : nel quale riuscendomi far cosa bona, si potrà atribuire, come mi trovo haver scritto altre volte, alla Bontà Divina che sendo causa tanta giusta et sua, mene aiutara, di che la prego et pregaro di continuo, confidando ancora nelli boni ricordi et consigli di V. S. Ill<sup>ma</sup> che si contenterà darmelli con quella amerevolezza che per sua bontà ha fatto per il passato et tenerà la mano che io sia provista et preavertita con tempo da S. M. di quanto è necessario per suo servitio et per beneficio del grave peso al quale mi sono sottoposta solo per obedire et servire la M. S. : et li respondo hora in questa conformità, come V. S. Ill<sup>ma</sup> doverà vedere.

Resto avisata delli boni officij che lei continua di fare per che al Principi mio figlio si corrisponda in tutte le cose et in particolare con le provisioni de danari et sara una santa opera che selli provveda mesiper mesi, se non quella somma che conviene al meno quella si potrà, come V. S. Ill<sup>ma</sup> mi scrive procurare, per che con la comodità di danari si rende facile ogni bona conclusione di qual si voglia negotio. Hottima cosa è mettere in bando et principe di Oranges et suoi aderenti con la taglia et conditioni che

V. S. Ill<sup>ma</sup> mi scrive et non fo dubbio che ne succederà bon frutto, come già sarebbe seguito se si fusse fatto ma to tempo fa, et se Frisia, Gruninga, Gheldria et altre provincie si mostrano discontente di detto Oranges secondo che lei mi avisa, non si diveperdere occasioni di farli ridur, come mi assicuro non perdera el Principe mio figlio; dal quale non ho lettere doppo quelli de xxij di dicembre attendeva con la solita diligentia amettere in esecuzione l'accordo delle provincie wallone et aspettava denari. Di poi che la giunta di Colonia si è disfatta, intendo che il duca di Terra Nuova et il Nuntio del Papa si intratenerono in Augusta per ordine del Imperatore, che mostra voler fare rattacare la pratica del accordo. Dio sa quello ne seguirà.

Si il Provosto Funchius venirà à residere in quella corte in loco de Hoperus, mi persuado che il Re ne harà gran profitto per le cose de Paesi Bassi.

Mi sarebbe stato gratissimo che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi havessi dato più larga informatione delle cose et alterationi della contea di Borgona, accio mene fusse potuto valere passando per dila ò altrimenti et pero si compiacerà darmene notitia et delli humori che là correno. Rendo a V. S. Ill<sup>ma</sup> molto gratie per l'avisio datomi di che S. M. sia totalmente ridotto nella solita bona salute per conservatione della quale li fara gran utile lo aiuto et assistentia di V. S. Ill<sup>ma</sup>, che lo solevar da molti travagli et molestie che seco portano tutte le sorti de negotij et massime quelli che correno nelli presenti tempi : et non ha da dubitar lei di esserli importuno tratandoli de suoi affari et con tanto amore del suo servitio come fa. Li grandi appresti et provisioni de guerra, che da queste bande si sono mandati in Spagna danno grandemente che discorrere alla gente et si va concludendo che possa resolversi in fumo, doppo haver fatto così grossa et grandissima spesa ; sopra la successione di Portugallo, ho inteso quanto V. S. Ill<sup>ma</sup> mene scrive, di che la ringratio et prego a tener la mano che per il giusto S. M. favorisca le boni ragioni di Ranucio, mio nepote.

Ho inteso che quella consultatione di Padua si mandò in Portugallo, et quello che si è fatto della ragioni de S. M. si è mandato al Papa, che quando sene possa haver copia, se contenti V. S. Ill<sup>ma</sup> mandarmella. Se il Principe mio figlio ha scritto a S. M. per il diritto di Ranucio et anco sopra il castello di Piacenza, lo haverà fatto per il giusto desiderio che tiene di vedere stabi-

lito la sua posterità et pensando ancora che di presente fussi stagione et congiuntura propitia, atteso che el tempo sene passo et ben certa sono che V. S. Ill<sup>ma</sup> in tutti le occasioni non lascerà di fare à beneficio et favore di questi negotij ogni amorevole et bono offitio, si come più volte mi ha promesso; et io di nuovo con tutto is core la prego d'adavisarmi in questo particolare se li occorre più una cosa che un atra, poi che sa quanto io stimi li suoi avvertimenti et prudenti consigli.

Scrivo à S. M. per che favorisca a Donna Margarita, mia nipote <sup>1</sup>, per lo accasamento con Mantua, conforme à che con una sua lettera la M. Sua benignamente mi ha offerto voler fare : onde si contenti V. S. Ill<sup>ma</sup> operare che cio habbia effetto, poi che per quanto intendo il duca di Mantua tiene bona inclinatione a questo parentado, che starebbe bene a tutti, si come lei con la sua prudentia suo comprendere et mi saria di gran satisfatione che V. S. Ill<sup>ma</sup> intorno accio mi avisi il suo parere. Li giorni passati il vice Re di Napoli mi scrissi esser volontà di S. M. che donna Giovanna, figlia del Sr<sup>o</sup> Don Giovanni (che sia in cielo) si mandasse nel monastero di Santa Chiara di Napoli, et così ho fatto ben che lei non meritava inserrarsi. Prego V. S. Ill<sup>ma</sup> tener ricordato che S. M. la favorisca, sendo figlia di tal padre, otro che per se stessa lo merita. Io Dio gratia con questi miei nepotisto benissimo et mene vo in Fiandra con Donna Margarita, per tenerla appresso di me sino a che si mariti, di che ho voluto avisare V. S. Ill<sup>ma</sup>, come farò de ogni mio affare pregandola à farmi sapere spesso della sua salute, etc.

---

## X.

### RÉSUMÉ.

---

La Duchesse renouvelle ses instances pour que le Cardinal représente au Roi combien elle voit ses intérêts lésés par les interminables incidents de son procès avec

<sup>1</sup> Marguerite Farnèse, fille du duc Alexandre, épousa en 1580 Vincent de Gonzague, alors prince héréditaire de Mantoue; mais ce mariage fut dissous pour défaut de consommation et la princesse se retira dans un monastère.

le grand-duc de Toscane. Depuis six ans, elle est privée de l'usufruit de la dot qu'elle tient de son premier mari, Alexandre de Médicis. Elle exprime le vœu que le souverain revienne sur la lettre par laquelle, à la sollicitation de la partie adverse, il a enjoint au vice-Roi de Naples, de lui transmettre à Madrid toutes les pièces du dossier. Si Sa Majesté persiste à demander cette communication, le procès trainera indéfiniment en longueur. Marguerite insiste pour obtenir à Naples un prompt jugement, et elle espère que, la recommandation royale aidant, il sera rendu en sa faveur. C'est pour cela qu'elle a dépêché au Roi Pietro Aldobrandino, avec la mission particulière de défendre les intérêts privés de la Duchesse auprès de Sa Majesté et du Cardinal.

La Duchesse est très heureuse des bonnes nouvelles qu'elle a reçues de la santé du Cardinal, et elle espère que le Ciel le conservera longtemps encore au service du Roi.

Elle a reçu de Sa Majesté le duplicata d'une lettre datée du 7 décembre dernier, mais l'original ne lui en est pas encore parvenu. Le Roi dit dans ce duplicata qu'il a reçu la lettre de la Duchesse du 50 octobre, et qu'il est très satisfait de l'empressement avec lequel elle a accepté d'aller le servir en Flandre. Sa Majesté ajoute qu'elle enverra à la Duchesse des instructions claires et précises avec une commission particulière et des pouvoirs généraux et étendus. Marguerite désire recevoir le tout avant son départ d'Italie ou du moins avant son arrivée aux Pays-Bas. Dès qu'elle aura reçu la réponse de Sa Majesté, elle se mettra en route, dans la première semaine du Carême, et prendra par Plaisance. Elle prie le Cardinal d'assurer Sa Majesté qu'elle mettra au service du Roi tout ce qu'elle peut avoir d'expérience et de capacité, encore qu'elle n'ait pas sollicité la haute et difficile mission d'arranger les affaires aux Pays-Bas. Mais elle accepte cette tâche si délicate par dévouement aux intérêts et à la personne de Sa Majesté; au reste, elle compte dans l'occurrence sur les judicieux et bienveillants avis et conseils du Cardinal.

Elle le remercie également de bien vouloir continuer ses bons offices au Prince, son fils; elle lui sait gré de correspondre avec lui et de l'aider en tout. La question d'argent est la principale. Si l'on ne peut faire pour le Prince tout ce qu'il faut, que l'on fasse du moins tout ce qu'on peut.

« C'est chose excellente, dit la Duchesse, de proscrire le prince d'Orange et ses » adhérents, et de mettre leurs têtes à prix, de la manière que Votre Très Illustre » Seigneurie me l'écrira, et je ne doute pas qu'il n'en advienne un bon résultat; ce qui » serait déjà arrivé s'il (le prince d'Orange) eût été tué. »

Si, continue la Duchesse, la Frise, Groningue, la Gueldre et autres provinces se montrent mécontentes du dit d'Orange, comme j'en ai reçu l'avis, il ne faut pas perdre l'occasion de les faire réduire à l'obéissance; au reste le Prince, mon fils, m'assure bien qu'il ne la laissera pas échapper.

Farnèse n'a pas écrit à sa mère depuis le 17 décembre. Il s'appliquait alors, avec sa

diligence habituelle, à « mettre à exécution l'accord des provinces wallones », et il attendait de l'argent. Depuis que le congrès de Cologne s'est dissous, le Duc de Terranova et le nonce du Pape ont eu une entrevue à Aix par ordre de l'Empereur, qui paraît vouloir renouer les négociations. Dieu sait ce qui en adviendra.

Si le prévôt Fonek va résider à la Cour de Madrid en remplacement d'Hopperus, il semble à la Duchesse que le Roi en tirera grand profit pour les affaires des Pays-Bas. La Duchesse regrette que le Cardinal ne l'ait pas informée plus amplement de ce qui se passe en Bourgogne, et espère qu'il la renseignera plus en détail sur les dispositions du Comté.

Elle est heureuse de savoir que le Roi se porte mieux. Certes le Cardinal est pour beaucoup dans ce rétablissement de la santé royale : il allège autant que possible au Roi le fardeau des affaires publiques, surtout en ce moment que la question du Portugal le préoccupe beaucoup.

La Duchesse de Parme prie le Cardinal de bien vouloir recommander au Roi les intérêts de son petit-fils Ranuce, fils d'Alexandre Farnèse ; celui-ci aura peut-être écrit au Roi à ce sujet ainsi qu'à propos du château de Plaisance.

Elle lui recommande aussi sa petite fille Marguerite, dont le Roi lui a promis de donner la main à Vincent de Gonzague, prince de Mantoue.

Elle lui reparle enfin de la jeune princesse Jeanne, fille de Don Juan, que le Roi voudrait faire entrer au couvent de Sainte-Claire, à Naples, et qui ne mérite pas ce triste sort, étant la fille d'un père aussi illustre. La Duchesse compte emmener avec elle en Flandre sa petite-fille Marguerite, jusqu'à ce qu'elle se marie.

---

## XI.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1756.)

Madrid, le 15 février 1580.

Haverèi voluto che con questa occasione potessero ire lettere di Sua Maestà, ma le cose di Portugallo lo storbono, essendo morte, comme V. Ecc. haverà inteso, il Re Cardinale. Et in questo va al presente ogni cura per



vedere per che via si potrà intrare in quel Regno per amore, o, per forza. Io non lascio di sollicitare quanto posso la provisione di dinari per Fian-dra, et mi danno speranza quelli dell' hazienda che brevemente ci provederanno et di huona summa, et che ancora ogni mese manderanno qualche cosa. Io confido che V. Ecc. si sarà servita di quell che si è mandato et si ha dispacciato in Italia, acciò che quando vi arrivaranno li Spagnuoli sappiano quello che hanno da fare et che a loro et alla cavallaria leggiera sia dato ogni raggionevole contento.

Qui è arrivato Pietro Aldobrandini mandato da Madamma per havere resolutione sopra alcune cose, alle quali desidera risposta prima che passi più inanzi nel suo camino, ma già si era sodisfatto per lettere a buona parte, le quali Sua Altezza non haveva ricevute al tempo che spacciò il prefato Aldobrandino, et iò vo procurando che se gli dia tutta quella sodisfatione che si potrà, Doveva partire Sua Altezza al fine del mese passato, o, al principio di questo et fare la via di Loreto, et di là a Parma, Piacenza et Milano. Io non mancarò di sollicitare che brevemente si dispacci, o, per corriero, o, per attra via per parte di Sua Maestà a Vostra Eccellenza, et Sua Maestà sta aspettando nuova di lei, et risposta ad alcune lettere sue, già molto fa mandate, essendo come lei può pensare desiderosissima d'intendere momento per momento quello che di là passa, impor-tando tanto.

Le cose del Persiano contra il Turco vanno prospere. Il Marchese di Mondegiar colle galere di Napoli sta nelle Alfacche, dove erano ancora comparsi gli Alemani : giunti che saranno questi al porto di Santa Maria, dove già sono gli altri, risolverà Sua Maestà quello che vorrà fare con quest' armata.

Francesi bulleno ad ogni parte et in Alemagna et in Inghilterra, tengono pratiche. V. Ecc. è più vicina et so che non mancarà d'usare della debita diligenza, mandando gente ad ogni parte per intendere quello che passa.

La Regina, Nostra Signora, hieri fra le 7 et 8 della matina partori una figliuola femina con molto contento del Re et di tutta la Corte, restando ambidoi con salute, et io sempre bramoso di servire à V. Ecc. alla quale cordialmente mi raccomando, pregandole da Dio benedetto ogni prosperità, supplicando che faccia sollicitare Fonchio, essendo tanto necessaria la sua presenza, poiche qua non vi è presidente ne consigliere per le cose di

Fiandra ne meno secretario, et io ho bisogno d'essere allegerito delli travagli, non essendo pochi quelli che mi caricano per altri negotij, se bene di quelli di Portugallo nè di quest' armata fin quà io non ni impaccio. Et supplico V. Ecc. che favorisca Flaminio Garnier, del quale si truovará malto ben servita, et non è raggione che per accomodare Il Signor Don Gio, di Borgia, ambascadore nella corte dell' Imperadore, et per havere questo servito bene perda l'opportunitá del suo crescimento, Costi si truova Simone Grimaldi che potria servire al detto Signore ambascadore, non tanto atto al servizio di V. Ecc. quanto il detto Garnier approvato già.

---

 XI.

 RÉSUMÉ.
 

---

Le Cardinal aurait voulu joindre à sa lettre une autre du Roi pour le Prince, mais S. M. n'a pas eu le temps d'écrire, ayant été surprise par la mort subite du Cardinal-Roi de Portugal. En ce moment le Roi d'Espagne se préoccupe de la question de savoir comment il pourra entrer dans le Portugal, par la faveur publique ou par la force des armes.

Le Cardinal ne cesse de demander de l'argent pour la Flandre. Il espère que les agents de l'*Hazienda* pourront envoyer au Prince quelques fonds bientôt et même de mois en mois.

Le Cardinal approuve les mesures prises par Farnèse pour que les troupes espagnoles soient bien reçues en Italie.

Piètro Aldobrandino est arrivé à Madrid porteur des instructions particulières de la Duchesse de Parme, qui désirerait une réponse avant son départ pour les Pays-Bas. Cette réponse était déjà en route avant que *Madame* eût écrit. Son Altesse (Marguerite de Parme) devait déjà être partie à la fin du mois dernier ou au commencement de celui-ci. Elle comptait aller par Lorette, de là à Parme, Plaisance et Milan.

Le Roi attend des nouvelles de Son Excellence.

La Reine (d'Espagne) a mis au monde une fille. La mère et l'enfant se portent bien.

Le Cardinal prie Son Excellence de presser le départ de Fonck pour Madrid.

Le Conseil de Flandre, à Madrid, n'a plus ni président, ni conseiller, ni secrétaire, et, quant à lui, Granvelle, il est trop accablé déjà d'affaires; il est urgent qu'on lui allège un peu la besogne.

---

XII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Madrid, le 20 février 1580.

Alcuni mi danno aviso che si vanno facendo di nuovo consiglieri per Brabante, mancando alcuni luoghi del numero necessario per la buona administratione della giustitia. Yo supplico V. Ecc. quanto strettamente posso che mi faccia favore di provedere uno di detti luoghi in persona del licenziato Habbek, nepote del prevosto Moriglione. mio vicario, et il detto licenziato è uno delli primi advocati di quel tribunale et della sua sufficienza il presidente di Fiandra Pamel et altri potronno dare a Vostra Eccellenza testimonio et io gli resto in obligatione per haverlo adoperato così in presenza come in assenza mia nelli negotii miei, ne lo stimarò meno che se ricadesse in persona mia propria.

---

XII.

RÉSUMÉ.

Il a reçu l'avis qu'on va instituer de nouveaux conseillers pour le Brabant. Quelques localités n'en ont pas en nombre voulu pour la bonne administration de la justice. Il recommande, en conséquence, au Prince la nomination dans l'une de ces localités du

licencié Habbeke, neveu du prévôt Morillon, son vicaire. Le président Pamel<sup>1</sup> et autres pourront donner à Son Excellence les meilleurs renseignements sur les mérites de cet avocat distingué.

---

### XIII.

#### LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Madrid, le 25 février 1580.

Madame, Aldobrandino est arrivé, dont je tiens il aura adverty ou advertira Vostre Altèze. Il m'a, à son arrivée, délivré les lettres qu'il ha pleu à icelle m'escripre du vi du moys passé; et au paravant avois, par l'adresse de mon auditeur, celle qu'Elle m'escripvit bien longue, touchant la lettre escripte au moys d'aoust par Sa Majesté sur l'advis du Conseil d'Italie, et de celluy d'Estat au Vice-roy de Naples, sur le procès que Vostre Altèze ha à Naples contre le Duc de Florence; de laquelle lettre je n'avoys jusques lors riens entendu, estant faicte, comme Elle sçait, longtemps devant mon arrivée en ce lieu, et que j'entrasse au Conseil d'Italie. L'ayant recen, je ne faillez de la faire veoir incontinant à Sa Majesté, et de luy dire sur icelle bien rondement, à mon accoustumée, ce qu'il m'en sembloit; et soudain traicta de l'affaire audit Conseil d'Italie, remonstrant le tort que en ce s'estoit faict à Vostre Altèze. Tous s'excuoient, prétendens que ce qu'ilz avoient faict estoit pensans en ce la favoriser, afin que là l'on ne luy fit tort, et mesmes par les moyens dont use le Duc, se servant de l'argent qu'il ha, dont le Marquis, qu'estoit à Naples, n'est ennemy. Et soudain nous fines consulte à Sa Majesté du tout favorable à Vostre Altèze et selon son désir, suyvant laquelle Sa Majesté print bien bonne résolution, longtemps devant l'arrivée dudit Aldobrandino, que s'est

<sup>1</sup> Guillaume de Palmel, président du Conseil de Flandre. Voy. sa notice, t. IV, p. 246 et t. V, p. 205.

envoyée à Naples, avec grand secret; et icy ne s'est diét aux partyes. Ce que je crains est, qu'estant sententié la cause au xv<sup>e</sup> de décembre, que le Vice-roy ne l'aye jà envoyé. En quel cas Vostre Altèze soit assheurée que je tiendray la main à ce qu'il ne se perde ung moment de temps pour renvoyer le tout. Et Dieu doine que la sentence soit en faveur d'icelle, selon l'opinion qu'Elle en ha persuadée de ses advocatz.

Sa Majesté ha piéça respondu à la lettre de Vostre Altèze, à laquelle elle désiroit responce, comme je l'ay faiet veoir audit Aldobrandino, ayant à cest effect demandé la minute à Don Joan d'Idiaquez; et par ce est respondu à une partye de ce qu'Elle désire luy estre esclarey. Et jà est preste à signer la commission et les instructions et restrictions du tout conformes aux précédentes de Vostre Altèze, hors mis le changement pour l'accord faiet avec les provinces reconciliées. Et sur cestes minutes se sont faitz les despeschés pour le Duc d'Albe, pour le Commandador Major <sup>1</sup>, pour le Duc de Medina <sup>2</sup>, et pour le feu Sr Don Johan, selon que m'assheure Denetières, mais ils ont grandement excédé leur pouvoir, comme m'a dit le Roy, dont Sa Majesté n'est contente et en ay adverty Monsieur le Prince, afin qu'il suyve les instructions de Vostre Altèze, pour non descontenter Sadicte Majesté. Et quant aux aultres pointz, sur lesquels Vostre Altèze désire esclarcissement, à quoy l'on n'a encoires satisfaiet par mon advis, Aldobrandino les ha donné en soumaire au Roy; et Sa Majesté les ha remis à l'accoustumé à Idiaquez, estans en espagnole. Et sur iceulx je luy ay jà dit mon advis, pour en faire rapport à Sadicte Majesté et nous y procurons tous deux brefve résolution. Je vouldroye que tout alla avec ceste, et mesmes les pouvoirs et instructions que sont, comme j'ay dit, prestes à signer. Et je tiens que Vostre Altèze sera partye, comme dit Aldobrandino, au commencement de ce moys, et mesmes actendu qu'elle aura piéça heu ladite response de Sa Majesté, et qu'elle fera le voiaige de Bourgoigne, par où la guidera le Conte Octavio Landy <sup>3</sup>. que j'entendz que Mons. le Prince luy ha envoyé à cest effect; et je scei fort bien que Vostre Altèze, passant par ledit comté, s'informe généralement des désor-

<sup>1</sup> Requesens.

<sup>2</sup> Don Juan-Louis de la Cerda, duc de Medina-Celi. Voy. t. IV, p. 42.

<sup>3</sup> Le comte Octave Landi. Voy. sa notice, t. VI, p. 457.

dres et de conduyte de chacun, pour tant mieulx entendre cy-après ce que convient au bon gouvernement de ce povre pays où, si la justice n'a son lieu, il se peult tenir pour perdu, estant tant esloigné des aultres de Sa Majesté, et plusieurs adonnez à leur prouffit particulier; et beaucoup dudit pays trop sont volontaires et violentz, et où il convient éviter toute nouvelleté pour, à l'occasion d'icelles, non entrer en plus grand dangé. Ledit comte Octavio donnera compte de ce que passe aux Pays d'Embas, et en Bourgogne, et Aldobrandino de ce d'icy. A quoy je me remecteray pour non attédier Vostre Altèze de redictes. Il luy escripra ce que nous entendons de Portugal, des apprestes du Roy que dit vouloir partir. Je n'ay part ny des négociations de Portugal, ny de l'armée, y ayant pour l'ung et pour l'autre consaulx particuliers, séparés, comme choses dépan-dans de Castille. Bien ay-je supplié au Roy qu'il regarde comme il entreprend ce voyage, l'advertissant des provisions nécessaires, et des considérations qu'il me semble l'on y doit tenir. Je crains le succès pour n'y veoir l'ordre que je voudrois, et pour ce que l'on donnera temps aux François et Anglois de s'en mesler plus qu'il ne conviendrait. Je loue Dieu de ce que Aldobrandino m'assheure de la bonne santé de Vostre Altèze, que je supplie sa Divine Bonté luy vouloir conserver et donner bon voiaige, et que nous en ayons tousiours bonnes nouvelles. Quant à Donna Joanna, j'avoys pièceà préadverty Vostre Altèze de la résolution de Sa Majesté de la mettre à Ste-Clère de Naples <sup>1</sup>; et j'espère que Vostre Altèze aura depuis receu mes lettres. Je ne failliz de dire à Sadiete Majesté qu'elle me sembloit malpropre pour monastère, et qu'elle eust donné du passetemps et contentement à la Royne. Mais, pour dire tout à Vostre Altèze, avec la confiance que je doibz, il me semble que Sa Majesté s'en veult descharger; et si je ne me forcompte est peu content dudit feu Sr Don Johan et de sa conduyte, tant aux galères que au gouvernement des Pays d'Embas; et se sont faictes grandes reformations des excès où il avoit eslargy la main. Et certes il se faisoit insupportable et ne vouloit frain, mais faire à sa teste. Et selon que je puis appercevoir, je crains que s'il eust vescu, que Sa Majesté eust rompu avec luy et icy de plusieurs est peu plainte la perte.

<sup>1</sup> Voy. à ce sujet les tomes IV, p. 579; VI, p. 226; VII, p. 456, et la Préface du t. VII, p. xiii.

<sup>2</sup> Voy. à ce sujet la lettre de Granvelle à Marguerite de Parme du 15 octobre 1577, dans le t. VII, p. 456.

## XIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Madrid, le 29 février 1580.

Madame, présupposant que Vostre Altèze passera par le comté de Bourgogne, elle fera bien bonne œuvre de, suyvant ce qu'elle ha délibéré, s'informer de ceulx que la viendront rencontrer, tant du gouverneur que de ceulx de la Court de parlement, et aultres officiers et d'aultres que tous voudront à l'endroit d'icelle rendre leur debvoir de l'estat du pays, de la conduyte, tant dudit gouverneur que de la justice, des foules et oultraiges qu'ont faict les gens de guerre, des partialitez et divisions, de comme se conduyt l'estat ecclésiastique et séculier, du demaine de Sa Majesté et comme il est gouverné, si la chambre des comptes y faict sés debvoirs au prouffit de Sa Majesté, si l'on verse bien ou mal à la vante des grains et vins de son revenu, des nouvelletez que s'entreprennent jornellement, quant l'on tient les Estats, ce que l'on ha commencé d'introduyre de députez neufs que d'Estatz à aultres représentent les Estatz, d'en avoir exclus contre la coutume les fiscaulx que souloient assister, afin de prendre garde qu'il ne se fit chose au préjudice de Sa Majesté, des subjez, c'est-à-dire que accordant au Roy (à couleur que pour la povreté du pays l'on ne puisse plus 60 ou 80 mille francs). ilz chargent le pays de leur auctorité, à la grande foule d'icelluy, de plus de 190 mille francs, qu'ilz repartent après entre eux comme il leur plait, à couleur de donner récompense à qui bon leur semble; qu'est la cause pourquoy les grandz désirent que souvent l'on tienne les Estatz, quel compte et relia donnent ceulx que l'on faict députez des Estats. Qu'Elle se face aussi informer de l'estat de la maison du Roy, de la saulnerie de Salins, principal revenu là de Sa Majesté, comme le tout y est conduyt, l'ordre, les officiers, en quoy j'espère qu'elle prandra plaisir d'en entendre les particularitez que les fiscaulx et aussi les officiers de la saulnerie l'in-

forment de l'estat du pays à Muyre de Salins, qu'est ung aultre saline, dont le revenu appartient à auleunes esglises et à auleuns particuliers, et du procès sur ce qu'ilz prétendent le prouffit du haulsement du sel, comme à la saulnerie du Roy <sup>1</sup>, à leur propre prouffit, de la suspension des dernières ordonnances faictes sur la visite; et je crains que ceste suspension soit cause que la justice y voise pys que devant, de tant de maistres aux requestes que sont conseillers extraordinaires en la court de parlement, et ce moyennant y ont entrée quant il leur plaist, ou n'y vont, synon quant il y a chose où ilz soient affectionez, et sans estudier, et ne sachans auleuns les loix, veullent opiner, et que leur opinion soit comptée, souvent au grand préjudice de l'une des partyes : ce que se faict, quant au renouvellement de la neutralité et pour négocier touchant la lighe héréditaire avec les Suisses.

J'envoys ceste au trésourier de la saulnerie de Salins, homme meur et ancien serviteur de feu Sa Majesté Impériale, de glorieuse mémoire, qu'a pardelà charge de mes affaires. Il pourra informer de beaucoup de choses Vostre Altèze, à laquelle je supplie de le veoir volentiers.

Aldobrandino et moy avons escript à Vostre Altèze par la voye de mer, et adressé nos lettres à Parme, afin que dois là l'on les Luy envoie où qu'Elle soit.

---

XV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1<sup>er</sup>, fol. 195.)

Madrid, le 16 mars 1580.

Je voys, par vostre lettre du m<sup>ie</sup> du moys passé, ce qu'a dict l'ambassadeur de France à Dole, passant par là pour retourner devers Messieurs des

<sup>1</sup> Voy. au sujet des sauneries de Salins, GOLLUT, *Histoire de la République séquanaise*, pp. 442 et suivantes.



Lighes<sup>1</sup>, dont Mons<sup>r</sup> le Conte de Champlite ha donné aussi advertissement. Il est bien qu'il aye les pouvoirs, qu'il dit si amples, pour renouveler la neutralité; mais il me desplaie<sup>t</sup> qu'il dit que l'on y négocieroit après Pasques, et beaucop plus que la Court aye résolu que l'on actende la première diette que tiendront les Suys<sup>s</sup>, pour éviter les fraiz. Cesté dilation ne plaie<sup>t</sup> nullement à Sa Majesté, que presse afin que l'on haste la négociation. Ladite neutralité, pour la sheurté d'icelle, ne se peult traicter, synon avec la participation desdits Sieurs des Lighes; et comme la négociation est commencée, les François debvroyent payer la moytié des fraiz, et la dilation pourroit bien plus couster au pays que les fraiz de douze diettes.

Au regard de l'ampliation de la Lighe héréditaire, il n'y ha, à mon advis, pas tant de haste; et pleut à Dieu que n'en eu parlé; car devant ce que dernièrement l'on y fit, nous estions en meilleurs termes, et nous pouvions (si je ne me forcompte), maintenir aux vieulx termes. Les lettres et ambassades ne nous servoient de peu aux termes que en nostre fabveur tenoient les ambassadeurs, desmonstrans que leurs maistres ne comporteroient que fussions oultragez; et si nous eussions heu besoing de leurs gens (que nous eussent mieulx défendu que les nostres), ilz nous en eussent donné pour défendre nostre neutralité, outre l'obligation de la Lighe héréditaire, puisque ladite neutralité se traicte par leur moyen. Vray est que lesdites gens, qu'ilz nous eussent donné, fussent estez à noz despens; mais il fault faire compte qu'ils n'ayderont jamais de gens sans ce, quoy que l'on pense négotier avec eulx. Ce que Sa Majesté et Mons<sup>r</sup> le Prince de Parme demandent à M<sup>r</sup> le Conte de Champlite et à la Court de parlement, comme j'ay veu par les lettres, n'est pas que l'on haste par delà la négociacion de ceste ampliation, pour l'exécuter; mais bien que l'on regarde de dresser les instructions et mémoires de ceulx que l'on vouldra envoyer, bien amples et meurement araisonnées, pour les envoyer au Prince de Parme devant Pasques, afin qu'il aye le temps de faire en conseil examiner le tout pour l'envoyer icy à Sa Majesté pour y prendre résolution, pour veoir si, à la diette de la Saint Jehan, Sa Majesté vouldra que l'on y envoie: aussi touche ledit S<sup>g</sup>r Prince sur le choix qu'il convient faire des personnes que soient à propoz, et que de ce aussy l'on l'advertisse, puisque c'est chose que tant

<sup>1</sup> La confédération Suisse.

emporte au pays, et convient que ceulx qui y seront entremis soient dextres et exercez en telle négociation.

J'ay faict les offices convenables, afin qu'il y ayt gens près dudict Sgr Prince de Parme, propres à manier les affaires et instruytz cy-devant en iceulx, et spécialement que l'on y appella Monsr Richardot, et espère que peu à peu beaucoup de choses se redresseront; et convient y procéder ainsi et n'y voulloir faire tout en ung coup et violement.....

(Suivent des détails sur le mariage de M<sup>lle</sup> Bonvalot et les souhaits du Cardinal pour le bonheur de cette nièce) <sup>1</sup>.

---

## XVI.

### MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 58, 59.)

Parme, le 18 mars 1580.

Dal Aquila scrissi a V. S. Ill<sup>ma</sup> alli xxx del passato, et li dissi come la settimana seguente mi metterei in camino, si come feci: et avanti heri arrivai qui in Parma, di dove mi sarei partito questa mattina, se donna Margaritha, mia nipote, non si trovassi indisposta con varoli, che con febre li incomenciarono a Bologna, per il che sono forsata intratenermi ancora duo giorni, che spero sarà guarita, atteso che hoggi sta assai bene; così disegno seguitare il mio viaggio domenica prossima, et farò ogni diligentia di arrivare quanto prima alli Paesi Bassi, sperando però che avanti di entrarvi, mi saranno mandate le instructioni, et comissioni, et ogni altra cosa necessaria, come dal Aldrobandino hò fatto domandare, senza le quali non saprei come intrare in detto paese ne che farmi: onde prego di nuovo V. S. Ill<sup>ma</sup> a fare per chè mi si mandino, ancor che esso Aldrobandino con sue lettere

<sup>1</sup> Voy. sur le même sujet une seconde lettre du Cardinal à Belle-Fontaine, du 18 mars. (*Ibid.*, 196).

de xxiii del passato mi avisa che la settimana appresso credeva che tutto saria spedito, il che desidero infinitamente, per poter tanto meglio servire Sua Maestà; mi scrive de più delli molti favori fattoli da V. S. Ill<sup>ma</sup> et quanto caldamente hà procurato, et procura la sua speditione, et in particolare della causa di Fiorenza, di che resto a V. S. Ill<sup>ma</sup> con quel obligo maggiore, che di ragione devo, mediante la cui opera et amorevolezza, spero haver di tutto quella resolutione che desidero. Qui in Italia si è inteso la morte del Rè de Portugalo et si sente di grandi appresti di guerra che fa Sua Maestà, con ferma determinatione di havere in tutti i modi quel Regno pretendendo che sia suo, et non de altri; et se bene come vera et divota serva che sono a Sua Maestà li desidero ogni satisfatione, et augumento de Regni, tutta via non posso lasciare di ricordare a V. S. Ill<sup>ma</sup> le bone ragioni de Ranucio, mio nipote, delle quali conforme a giustizia si deve tener conto, sendo le migliori di tutti, come a V. S. Ill<sup>mo</sup> noto, et credo che tutto el mondo sappia; con desiderio grandissimo aspetto sue lettere, maravigliandomi non haver risposta dellé mei, et in particolare di quelle che li portò l'Aldrobandino. Si contenti scriver mi più spesso, non ostante le sue molte occupationi et sopra tutto mi dia nuova della sua salute che gliela desidero prosperissima. Dal Principe mio figlio hò lettere delli 28 del passato : stava tutta via a Matrieh, et havera accomodato una parte della fantaria allamanna, con speranza di accomodare il resto, et andava procurando di mettere della sua parte in esecuzione quanto si era promesso nello accordo con le provencie Wallone : impero le cose andavano molte confuse et alterate, et non si vedeva camino de bono effecto, et Dio voglia che quando siano uscite le genti straniere non segua qualche disordine. N. S. vi metta la sua santo mano, etc.

---

## XVI.

### RÉSUMÉ.

---

Elle a écrit d'Aquila, le 19 du mois dernier, à Sa Très Illustre Seigneurie, et lui a dit qu'elle partirait la semaine suivante. Elle a tenu parole et, avant-hier, elle est arrivée à

Parme. Elle comptait en partir ce matin même, mais la jeune princesse Marguerite, sa petite-fille, s'est trouvée tout à coup indisposée d'une variole compliquée de fièvre, qui s'était déclarée dès Bologne. La Duchesse se voit donc forcée de rester deux jours encore à Parme. Elle espère que d'ici-là la princesse sera rétablie, car aujourd'hui elle se porte assez bien. La Duchesse compte poursuivre son voyage dimanche prochain pour se rendre le plus tôt possible aux Pays-Bas. Aussi espère-t-elle qu'avant d'y arriver, elle recevra les instructions, les commissions et tous pouvoirs nécessaires, comme elle l'a fait demander par Aldobrandino, sans quoi elle ne saurait comment se présenter aux Pays-Bas, ni qu'y faire. Elle supplie de nouveau le cardinal de s'employer pour lui faire envoyer sans retard ces pièces, encore qu'Aldobrandino, dans sa lettre du 24 dernier, lui en annonçait déjà l'envoi pour la semaine suivante. Elle le désirerait vivement pour pouvoir servir d'autant mieux Sa Majesté. Aldobrandino lui a écrit aussi combien le cardinal s'était efforcé et s'efforçait de lui faciliter sa mission, surtout en ce qui concerne l'affaire de Florence<sup>1</sup>. La Duchesse en est très reconnaissante à Sa Seigneurie, et elle espère que, grâce à ses bons offices, elle obtiendra gain de cause auprès du Roi.

En Italie, on a appris la mort du Roi de Portugal<sup>2</sup>. On s'y occupe des grands préparatifs de guerre que fait le Roi d'Espagne pour s'emparer, par tous les moyens possibles, du royaume de Portugal, qu'il prétend lui revenir de droit. La Duchesse souhaite que les projets du Roi se réalisent et que ses efforts soient couronnés de succès. En attendant, elle recommande fortement au cardinal les intérêts de son petit-fils Ranuce.

Du Prince de Parme, son fils, elle a reçu des lettres en date du 28 dernier. Il était à Maestricht avec une partie de l'infanterie allemande, en attendant le reste. Il exécutait, pour sa part et suivant sa promesse, les clauses du traité conclu avec les provinces wallones. Cependant les affaires s'embrouillaient et elles ne lui paraissaient pas prendre une bonne tournure. Dieu veuille qu'après le départ des troupes étrangères des désordres ne se produisent point.

<sup>1</sup> Le procès de la duchesse avec le grand-duc de Toscane.

<sup>2</sup> Henri I<sup>er</sup>, dit le roi-cardinal.

## XVII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 28 mars 1580.

Madame, après avoir receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, du vi de febvrier, arrive la sienne bien longue, du ix de décembre. Il y a ordinairement grand désordre en l'aneheminement des lettres; et je le voys que Vostre Altèze en ha receu cinq miennes ensemble, escriptes en temps différens. Et si elle les eust receu à temps, elle fût esté préadvertee, du moins a elle peu veoir qu'il n'a tenu à moy. Aussi tiens-je que son agent (que use en mon endroit de toute courtoisie) n'aura obmis de faire ce qu'il ha peu, pour les encheminer. Je loue Dieu que j'entens par toutes celles de Vostre Altèze, qu'elle se trouve avec entière santé, et le mesme de sa compagnie, que sont des meilleurs nouvelles que je pourroys souhaiter; et je prie continuellement le Créateur, qu'il luy plaise la conduyre heureusement en ce long, pénible et malaisé voiaige. Et je seray en continuel désir d'avoir du progrès d'icelluy de temps à aultre nouvelles. Aldobrandino, que sera porteur de ceste, dira de celles d'icy tout ce qu'il luy plaira en entendre, que me gardera de m'eslargir en beaucoup de particularitez, pour non travailler Vostre Altèze. Il portera les pouvoirs, et instructions, et responce particulière sur les pointz ausquelz elle désiroit sçavoir la voulenté de Sa Majesté, et les vrayes instructions, soit la prompte correspondance sur les affaires que succèdent, comme Vostre Altèze entend mieulx. Et à son arrivée, Monsieur le Prince luy fera veoir ce qu'il ha escript, et ce que l'on luy ha respondu. Et je faiz de mon costel ce que je puis, afin que Sa Majesté corresponde. Et oultre ce je n'obmetz de, aux occasions que succèdent, l'advertir sincèrement de ce que me semble convenir. Et il me faict, et aux miens mil faveurs, m'obligeant infiniment, l'estant ja par trop. Et arrivant là Vostre Altèze, elle pourra veoir ce que je luy ay escript, tant au surplus, qu'en ce de Bourgoigne, où Vostre

Altèze trouvera en passant une lettre mienne, en laquelle toutefois je ne l'ay voulu fascher d'entrer aux particularitez, qu'elle entendra après, puisque là elle ne pourvoyra aux affaires, ains seulement entendra ce que luy diroient, pour l'informer, les ungz et les aultres. Par où elle pourra comprendre partie de ce qu'il y aura que besoing de remyde. A quoy, venant aux Pays d'Embas, elle pourra pourveoir, par bon conseil, et peu à peu, ne se pouvant faire tout à ung coup, pour non causer quelque altération en ceste saison. Et si Dieu vouldra (dont je le supplie) que les affaires des Pays d'Embas prengent meilleur chemin, ce que concerne le conté de Bourgogne se pourra mieulx remédier. Et de temps à aultre je diray ce que icy pourray entendre. Je sentz grandement que quelque penne que je prengne, je ne puis faire sortir de leur pas lent ceulx de pardeça, et mesmes ceulx de la *Hazienda*, que par leurs descings et respectz, et auleuns, comme je me doubte, par ignorance, n'aydent pas au maistre, comme à mon advis ilz debvroient. Et cela cause plus de longueur aux correspondences qu'il ne conviendroit; et les occasions, comme Vostre Altèze dit, se perdent, que ne recouvrent après; et par ce moyen, à mon très grand regret, tout se perd. Je n'obmetz de mectre expédiens en avant, pour trouver argent, en saison que pourvoyant aujourdhuy cent mil escuz feroient plus de fruyt, que d'icy à ung an ung milion. L'on pourroit anticiper les rentes, de deux, troys, voirez cinq années, puisque sortant du malvais chemin où l'on est, tout retourneroit. L'on pourroit faire empruntz de peu de chacun que monteroit à grandes sommes; il y a alors icy mines, plus riches beaucoup, que celles des Indes, que demeurent mortes, pour non y mectre la main, seulement pour craincte que auleuns n'y gagnent. Et la richesse des subjez est celle du prince. Et pour vouloir pour le roy trop de prouffit, sur ceulx que y mectroient la main, tout demeure là, sans gain. J'en escripvis encoires hier. Je ne sçay ce que l'on en fera. D'une mine de vif-argent que les Foueres <sup>1</sup> ont prins en main, Sa Majesté en ha tiré, en peu d'années, plus de quatre milion d'escuz, outre la commodité pour les Indes que sans vif-argent ne peuvent bénéficier leurs mines; et n'est que une seule: une d'argent seroit tout aultre chose et l'on pourroit en trouver infinies, que seroit aultre chose que *alcabalas* <sup>2</sup>, et belle consignation pour avoir

<sup>1</sup> *Foueres*, banquiers allemands du nom de Fugger.

<sup>2</sup> *Alcabalas*, droits perçus sur les ventes et les marchandises venues de l'étranger.

argent. Mais nous dormons ; et cependant Frise et galères ne se recouvrent, qu'estoient pour retourner avec peu d'aide ; et ce que nous avons recouvert en Brabant, en dangé, et les provinces reconciliées très mal contentes de ce que, à faulte d'argent, elles sont mangées, et que l'on ne passe avant. Tout le pensement est sur Portugal, dont j'espère l'on viendra tost au bout, s'il plaît à Dieu. Et s'achevant cecy, se trouvant Sa Majesté armée de ce coustel, elle pourra donner frain aux secrettes emprinses de France et d'Angleterre, et faire aultres choses honnes. Et de ce que se résouldra, Vostre Altèze en sera advertye, oultre ce que luy en pourra dire Aldobrandino. Les Portugalois vouloient que le peuple jugea sur la prétention du Royaulme ; à quoi Sa Majesté (comme saige) ne se veult soubmettre, tenant son droit pour cler. Le livre ne se public encores contre mon advis ; car si par icelluy le droit de Sa Majesté est cler, la publication serviroit pour envers tous justifier ses actions. Quant au droit du petit-filz de Vostre Altèze, il ne s'en parle maintenant, par le chemin que l'on prend. Après, l'on le pourra remonstrer à Sa Majesté, comme je me souviens l'avoir escript à Vostre Altèze pour y avoir regard. Et quant au chateaul de Plaisance, Sa Majesté ha retenu la lettre dudit Seigneur Prince qu'en parle, sans en avoir faict aultre semblant ; et j'escriviz à Son Excellence qu'il me sembloit, quoy qu'il ha grande cause, que c'estoit trop tost. Il sera pardelà six moys au gouvernement, suyvant l'accord des Estatz, et Vostre Altèze et luy s'entendront bien ensemble ; et sans couleur de ce gouvernement, peult estre ne comporteroient les Estatz qu'il fût là entremis aux affaires sortant de là. Ce sera raison qu'il soit honorablement entremis en aultre chose, Vostre Altèze aura ja entendu, ce que passe quant à son affaire contre le Grand Duc et tout ce que s'y est faict ; j'ai sentu, comme je doibz, la penne que Vostre Altèze en ha lieu. Quant à Donna Joanna, j'en ay respondu, il n'y a pas longemps à Vostre Altèze. De mon advis, l'on eust prins aultre chemiu, plus conforme à ce qu'il en semble à Vostre Altèze ; mais je luy ay escript ce que j'en ay sceu comprendre.

Du mariage de Madame Marguerite avec Mantoa, l'on en ha escript, et se faict de nouveau, pour y donner toute chaleur ; mais que le tout se face par l'advis de Messieurs les Illustrissimes Cardinaulx Farnès<sup>1</sup> et Gam-

<sup>1</sup> Cités souvent dans le tome VII.

bara <sup>1</sup>, afin que la négociation vaise victé, et que pensant faire bien, que l'on ne gaste tout. Car le duc de Mantue est à sa fantaisie, et fault user de grand art pour bien négocier avec luy, comme Vostre Altèze aura entendu. Je vins tout à point pour Molos; car aultrement sans doute Javid l'emportoit, et j'escriptz audit Molos afin qu'il haste sa venue. Et je supplie à Vostre Altèze croyre, que reconnoissant l'obligation que je luy doibz, elle sera de moy servye en toute sincérité et sa maison, la remerciant très humblement de trop de faveurs qu'elle me faict, et me remectant audit Aldobrandino.

*P. S.* — Madame, pour satisfaire à Aldobrandino, j'adjousteray à ceste que Vostre Altèze pourra entendre de luy mesme ce qu'est icy passé quant à ses gaiges, n'ayant voulu Sa Majesté faire changement de l'ordinaire. Et a veu ledit Aldobrandino que le mesme a esté faict pour feu le Seigneur Don Joan. Et dit Sa Majesté qu'il sceit bien que toutes choses sont à présent plus chières, mais qu'il supplira par a Indies (*sic*) de ceste, de temps à aultre, à son arbitraige; donnant à entendre que ce sera ainsi plus grand avantage de Vostre Altèze. Et il fault fier de luy et de son mot; aussi n'a il riens voulu changer quant à l'assignation pour continuer l'ordinaire, le tout pour la conséquence; disant touteffoys qu'il sceit bien que ladite consignation est occupée des rebelles, mais qu'il entend, que ce que s'en prandra pardelà cy après sur lesdites assignations. se mette à compte, et que ce que deffauldra, se prandra des deniers que yront d'icy, comme ont faict et ledit Seigneur Don Jehan, et Monsieur le Prince, que vient à Vostre Altèze tout à ung compte, si Sa Majesté ne veult tout perdre. Il n'a tenu audit Aldobrandino qu'il n'aye sollicité tout ce que Vostre Altèze eust peu désirer; mais jusques oyres telle est la résolution de sadite Majesté.

<sup>1</sup> Jean-François Gambara, évêque de Viterbe, né à Brescia le 17 janvier 1555, créé cardinal en 1561, mort le 8 mai 1587.



## XVIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. I<sup>er</sup>, fol. 198-199.)

Madrid, le 17 avril 1580.

L'ordinaire que vint de Lyon la septmaine passée m'a apporté ensemble deux lettres, des n<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> du moys passé, et avec les secondes sont venues les coppies des récès de la dietté de Baden, et du traicté de la neutralité, dont cordialement je vous remercy. Il vad bien que ladite neutralité soit dépeschée, et je tiendray la main à ce que la ratification voyse tost. Je ne vois aulcune difficulté en ce que l'on l'aye traicté pour xxix ans, au lieu de vingt, et tiens qu'il emporte peu que le terme pour la ratification soit si long, que s'est fait à l'instance de Mons<sup>r</sup> de la Ville-Neufve<sup>1</sup>, pour estre le Roy nostre maistre loing et empesché, et non pas par l'industrie de l'ambassadeur françois; et ayant nostre ratiffication, l'on pourra solliciter celle de France, et la plus grande assheurance est l'intervention au traicté de Messieurs des Lighes, que tiendront main à l'observance. Mais je ne sçay s'il a esté bien de les requérir de maintenir l'observance avec la force, puisqu'il n'est apparent qu'en ce ilz se veullent obliger, et pour tant n'ay pas treuvé, à vous dire la vérité, fort bonne la négociation quant, sans expresse charge du Roy, l'on les pressa de déclarer la Lighe héréditaire, en ces mots de *loyal regard*, devant d'avoir mieulx préparé la matière, et estre plus assheurez en ce de leur volenté : car l'obscurité et les termes anciens nous eussent plus servy, si je ne me forcompte, que d'avoir meü ceste besongne, sans résolution fabvorable; et je ne sçay quant nous l'aurons telle. Nous actendons les mémoires que l'on debvoit dresser par delà sur ces affaires, pour envoyer à Mons<sup>r</sup> le Prince de Parme, que je tiens les envoyera icy devant que d'y résouldre.

<sup>1</sup> HOYNCK VAN PAPENDRECHT cite dans ses *Analecta*, t. III, part. II, p. 45, Jean de Riffault, sr de la Ville-Neuve.

Aussi n'eussé-je voulu, pour semblable raison, que l'on eust faict mention du Duc d'Alançon, puisqu'il estoit apparent que l'ambassadeur françois n'auroit de luy pouvoir; et pourtant ne pouvoit luy causer aulcung bien, et y ha l'ambassadeur de France pertinemment .repondu que tous François estoient subjectz de son Roy. Les plaintes des oultraige, et requérir réparation et chastoy, me semble bien; car oyres qu'il ne s'en face riens, veoir comme lesdictz des Lighes le prengnent, servira, comme il est apparent, d'ung peu de frain à l'advenir.

Vous avez faict vertueusement de non avoir voulu robber l'honneur à qui avoit faict la penne de dresser les mémoires, et à mon advis fust esté bien et convenable que en telle occasion Monsieur le Président <sup>1</sup> fust allé lui-même à Dole, et tant plus en temps des vacances, où se trouvantz les conseilliers en si petit nombre, pour y faire l'office delu à sa charge, et puisque Monsieur Duchamp <sup>2</sup> s'estoit excusé de voyaiger pour la gravelle, il y ha heu bonne couleur pour y employer ung aultre; mais il ne me semble bien que s'escripvant que Monsieur le Comte, Monsieur le Président et Monsieur de la Ville-Neufve ayent avancé les deniers pour les fraiz de voyaige, je n'aye veu jusques oyres que l'on y face mention que ledict Sieur Duchamp y aye contribué pour quattre centz escuz. Vous ferez bien tous deux de parler à Madame de Parme, si elle passe par Bourgongne, vous advertissant que ad ce que je apperçois par lettres du conseiller d'Assonleville, l'on commence d'ouvrir les yeulx, et que ny Monsieur le Prince, ny d'Assonleville n'ont pas l'opinion maintenant telle des deux: je dictz de vous et du conseiller Duchamp, comme cy-devant l'on leur a voulu imprimer, et me sera grand plaisir qu'ilz se treuvent exemptz de toutes partialitez.

Il vad bien que les affaires de Mons<sup>r</sup> de Champaigney soyent, par l'ayde de Mons<sup>r</sup> d'Achey, mon nepveut, encheminez aux termes que vous dites; mais ce qu'emporte, est qu'il sçaiche après donner bon compte de leurs actions. Encoires estoit vifve la practicque par la fabveur de Mons<sup>r</sup> le Conte de Mansfeld, pour eschanger quelques Gantois contre M<sup>r</sup> de Champaigney.

(Affaires concernant Madame de Vennes, sœur du cardinal, qui envoie

<sup>1</sup> Claude Boulechoux, sr de Cessey, Merecy et Batterans, était président du Parlement de 1575 à 1592. Voy. COLLUT, col. 1759.

<sup>2</sup> Nicolas Du Champ, conseiller au Parlement de Dole. Voy. L. VI, p. 186.

aux Pays-Bas le mandement de Sa Majesté qui lui assure pendant sa vie la jouissance de Vennes, pour le faire vérifier aux finances.

(Objet de la mission du chanoine Boutouset.)

Nous espérons bien des affaires de Portugal, pour lesquelz le Pape envoie pour légat le cardinal Reario <sup>1</sup>; mais je tiens que le Duc d'Albe, avec le camp, y pourroit entrer devant luy, s'ilz ne s'accomodent, comme l'on espère qu'ilz feront, voyantz nostre camp près et eulx malpretz pour le recevoir, et ayant Sa Majesté traicté fort fabvorablement, ouy et négocié avec les ambassadeurs <sup>2</sup>.

---

## XIX.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME <sup>3</sup>.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 7 mai 1580.

Madame, l'on m'a donné, depuis le partement du dernier courrier, les lettres de Votre Altèze escriptes à Parme le xviii de mars, par lesquelles d'ung constel j'ay entendu avec grand contentement nouvelles de sa bonne santé; et avec extrême desplaisir l'indisposition de Madame Marguerite <sup>4</sup>, sa nièpce, combien que je prans quelque consolation de ce que Votre Altèze

<sup>1</sup> Alexandre Ricorio, Bolonais, patriarche d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Ste-Marie *in Ara celi*, nommé cardinal en 1578, mort en 1585.

<sup>2</sup> Dans une lettre précédente (28 mars) le cardinal de Granvelle, entretenant son cousin de Belle-Fontaine des affaires de Portugal, lui écrivait : « Sa Majesté est à Guadalupe, où se sont faictes les exèques du feu roy de Portugal, Cardinal, que Dieu absoille, et passera Sadite Majesté à Mérida pour estre plus près du camp et de la frontière de Portugal; et y a espoir sans coup frapper, les Portugalois s'accomodent test à la raison. Dieu le veuille : car c'est ce que convient à tous, et comme qu'il soit, il convient que soyons armez pour tout ce que pourroit succéder. » (*Ibid.*, t. I, p. 196.)

<sup>3</sup> Cette lettre est en grande partie la reproduction de celle du 28 mars précédent. Voy. plus haut, p. 45.

<sup>4</sup> Voy. plus haut, p. 42.

me dit qu'elle se pourtoit mieulx, et de sorte qu'il luy sembloit pouvoir continuer son voyaige, qu'est bon signe. Votre Altèze ne se debvra esbéyr si, durant son voiaige, elle n'aura si souvent lieu lettres miennes, que je n'ay voulu adventurer, doubtant qu'elles ne se esgarassent et perdissent; mais je tiens qu'elle en ora heu au Comté de Bourgogne, oultre celles que Aldobrandino luy aura pourté, que pièçà se dépescha; et si n'a tenu, comme il sceit, à moy, qu'il ne soit party plustost. J'actens nouvelles de son arrivée, et qu'il aye rencontré Votre Altèze, et toute là compagnie avec bonne santé, qu'est ce que plus je désire. Je regrette infiniment que, pour les dilations d'icy, l'on aye faict perdre à Mons<sup>r</sup> le Prince et à Mons<sup>r</sup> le Comte de Mansfeld, tant de belles et bonnes occasions. Ceste emprinse de Portugal est tombée en malvaïse saison pour les Pays d'Embas, ayant Sa Majesté torné sous ses pensemens sur icelle, estant party d'icy à l'improveue dois devant le my caresme, comme aura dit Aldobrandino. Et ceulx de la *Hazienda* et finances, secondent fort mal les affaires, et perdent beaucoup de temps, à peu faire. Je sollicite; mais ny ma sollicitation, ny celle du Roy mesme ne pronffite. Et s'il y avoit faulte d'estoffe, ilz seroient plus excusables; mais cella n'est pas. L'on leur meet en avant assez d'expédiens; mais ilz y entendent flochement, et perdent le temps en visites et plaisirs et s'occupent en leurs affaires; et ceulx de Sa Majesté demeurent suspenduz, et en iceulx ne résolvent riens. Aussi veult Sa Majesté entendre en tout, et que tout passe par sa main, et se tue; et peu se faict par ce moyen, et souvent tarde la signature; et aussi faict dommage grand que l'on escripve souvent, et que les provisions ne suyvent. Certes souvent je m'en désespère, et me cresve le cueur; et pourra dire Aldobrandino la vie que je passe. Je sçay bien que par trop de véhémence et par dire vray, qu'est icy chose extraordinaire, je me fais odieux; mais je ne veulx changer; et qui ne me voudra tel, qu'il me change. Votre Altèze peut penser combien je doibz sentir que, par la faulte susdite, Votre Altèze trouvera à son arrivée, en la plus grande confusion du monde; et il sera bien requis que Votre Altèze y employe sa prudence et industrie, pour animer les gens. Je tiens que les Espagnolz seront sortiz, tant ont opiniasté sur ce point les provinces reconciliées, et crains le mesme qu'Elle de ce que pourroit succéder après ce parlement, si aucuns ne procéderont sincèrement de ceulx que sont reconciliez, et qu'ilz eussent faict ceste instance pour quelque aultre leur deseing. Et en ce cas

n'y auroit aultre moyen, que d'y mettre le tout pour le tout, et dresser armée de mer, avec quelques intelligences, et faire retourner par mer Espagnolz et Italiens. en beaucoup plus grand nombre, et lever Alemans nouveaux, tant de cheval, que de pied, que ne faudront à qui aura argent. et pour en avoir, se servir des expédiens, ouvrer aux mines d'Espagne, meilleurs et en plus grande abondance qu'il n'y a aux Indes, et de toute sorte. Que sont des expédiens que les gens ne veulent entendre, chippotans sur une misère, doubtant d'en faire trop bon marché. Et cependant ne s'en sert Sa Majesté. Et si leur monstre l'on qu'il en tireroit plus, que de tous les aultres revenuz d'Espagne, sans y mettre luy mesmes la main, et si pourroit en réserver aucuns des meilleurs, pour les faire ouvrer luy mesmes : je trouve que celle d'argent vif, ou mercure, que les Fonchres luy ont redressé en peu d'années l'on en ha tiré pour le Roy quatre milions et plus. Aussi se pourroient donner en fief terres aux Indes, que se traicta jà à Gand, au partement de Sa Majesté, et en offroient xi milions. Et je fuz l'ung des tesmoings au traicté, que ne s'est exécuté. Et si va l'on user en ces Royaulmes d'empruntz, de manière que si nous nous voulions ayder, il n'y auroit faulte d'argent pour continuer la guerre; et il est cler que Sa Majesté est forcé de la continuer jusques à recouvrer ses pays, qui que y puisse mettre le pied; et Dieu ne faudra à la fin de son assistance à la justice de la cause; mais je veux mieux espérer, et que tous les reconciliez s'esvertueront pour ayder à ce que, par negociation et par la force, l'on sépare du Prince d'Oranges ceulx que encoires le suyvent, abusez de ses artifices; et mesmes puisque l'on envoyra maintenant bonne provision. pour laquelle j'ay travaillé, pour persuader le facteur du Foucre Thomas Miter, que fasché de la façon de faire de ceulx de la *hazienda*, n'y vouloit entendre. Les reconciliez se sont declarez de sorte contre le Prince d'Oranges, que s'ils ne sont du tout hors du sens, ils ne s'y fieront jamais, puisque ilz le cognoissent, et voient la clémence de Sa Majesté. Tous sont las à tous coustelz de la guerre, hormis aucuns qu'en font leur prouffit, ausquelz il fault regarder aux mains, et considérer les fins de leurs prétentions, pour juger selon ce de leurs opinions. Le Roy désire l'accord et le repoz, comme sceit Monsieur le Prince, et éviter l'ultérieure ruyne des pays, que tomberont en famine, et aultres mil maulx, si on ne vient audit accord. Le ban du Prince d'Oranges et de ceulx que le voudront suyvre, donnera grand bransle, et estonnement. Et

à la vérité il fault user de grande obliance et clémence envers ceulx que se recognoissent, et tout au contraire contre ceulx que demeureront obstinez. Votre Altèze sera jà vers Monsieur le Prince, et pour tant ne diray en ceste matière ny aultre davantaige, me remettant aux dépesches; et je faiz ceste actendant qu'ilz viennent de Sa Majesté, et s'ilz tardent, l'envoyray avec la première occasion, pour servir d'avant coureur.

Quant à Portugal, nous espérons fort bien, et que avec l'ayde de Dieu l'on en viendra tost au bout sans coup frapper, puisque notre camp est prest, et les Portugalois ne font les apprestes, qu'ont accoustumé de faire ceulx que se pensent deffendre par la force; et s'ilz se fondent sur secours de dehors, nous ne le voyons encore prest; et au xv de ce mois notre camp doit estre à Badajoz, avec l'artillerie, qu'est à deux journées de Lisbona. Les lougiz sont jà faitz audit Badajoz pour Sa Majesté, que se treuve à présent avec la Royne et la suyte à Merida. Il n'est, à correction, temps maintenant, de parler du droit du petit-filz de Votre Altèze, estant Sa Majesté persuadée, par les consultations que l'on ha faict à tous coustelz, que le sien soit le meilleur. L'on le pourra après mettre en considération aux fins que j'ay cy devant escript, pour veoir si l'on en pourroit tirer quelque chose. Pour maintenant l'on est tout au chemin des armes, que couste bon. Le camp, oultre l'armée de mer, et ce qu'est tout de long de la frontière, sera à Badajoz de xx mil combaptans; et si s'appreste le secours des villes, pour lequel sonne le tambour à tous les coustelz, et apprestent les grandz et Signeurs les lances avec lesquelles ils sont obligez de servir, faisant leur compte d'y aller en personne, si Sa Majesté se met en campagne.

---

## XX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Madrid, le 40 mai 1580.

Madame, Vostre Altèze pourra avoir par-delà suffisant tesmoingnaige des qualitez du coronel Mario Cardogno <sup>1</sup>. oultre ce qu'elle en peult avoir veu, quand cy-devant elle tenoit le gouvernement des pays de par-delà. Il a beaucoup servy et beaucoup perdu, et mérite, pour ce et pour sez bonnes qualitez, estre respecté; et l'employant Vostre Altèze au service de Sa Majesté, et au sien, il m'asseure qu'il sçaura rendre fort bon compte de tout ce en quoy il sera employé. Sa Majesté en escript à Vostre Altèze, et à Monsieur le Prince; et pour tant est peu de besoing que je face ceste. Toutefois je n'ay voulu laisser de luy complaire, pour le désir que j'ay de veoir bien accomodé ung homme de service, comme luy, et qu'il mérite tout respect, et auquel véritablement je suis très affectionné.

## XXI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1<sup>er</sup>, fol. 202-205.)

Madrid, le 44 mai 1580.

Monsieur mon Cousin, j'ay receu vostre lettre du xii<sup>e</sup> de apvril, et avec icelle ay heu la coppie en allemand de la Lighe héréditaire, que je tiens est

<sup>1</sup> Dans le tome VII, p. 24, il figure sous le nom de Marion Carduini, et dans les *Analecta* de HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, p. 283, il porte le nom de Marius Carduinus.

celle. et non aultre, que nous avons avec les xiii Cantons, que fit le Duc d'Austrice, Sigismont, pour soy et pour tous les pays que lors possédoient, et après possédroient ceulx de laditte maison d'Austrice. Il y auroit argumentz assez pour les presser pour entendre plus cler *le loyal regard*, sur fondement de leurs lettres propres; mais il nous emporte tant de les entretenir, et éviter qu'ilz ne rompent avec nous. que, puisqu'ilz se monstrent volontaires en nostre fabveur, l'on ne les debvroit farocher. J'entendz qu'ilz prindrent mal que l'on les pressa tant, quant Mr de la Ville-Neufve y fut l'aultre foys, leur monstrant coppie de ce que cy-devant ilz avoyent escript à feu la Princesse d'Oranges, mère du feu Prince Philibert, qu'estoit entremise au gouvernement du Conté de Bourgongne, au temps de feu Madame Marguerite.

Ilz ne veullent estre ainsi pressez, et mesmes n'estant la matière assez préparée par amis et aultrement. Ce qu'ils ne veullent venir à la déclaration de ladite Lighe, est pour ce que Monseigr l'Archiduc Ferdinand, compris en ladite Lighe, comme de la maison d'Austrice, s'en voudroit ayder, et je tiens que de luy ilz voudroient tirer quelque chose. Ils condescendroient bien à ampliation de ladite Lighe; mais comme elle seroit de postérieure date au traicté qu'ilz ont avec France, elle ne serviroit de riens ou de bien peu. Si ceulx de Milan achevoient pour eulx quelque chose, cela nous pourroit rendre le chemin plus facile et ouvert; mais il ne convient nullement. comme je l'ay souvent escript, que nous traictons noz affaires joinctement avec ceulx de Milan, pour beaucoup de raisons. Par le trespas du feu Marquis d'Ayamont <sup>1</sup>, cela demeura, comme je pense, pour quelque temps en suspens. Nous attendons ce que Monsr le Conte de Champlite et la court de Parlement auront dressé de mémoires sur ce point pour envoyer à Monsr le Prince de Parme. que après viendra icy; et l'on n'y trouva pas fort bon que sans attendre résolution du Roy, l'on y envoya Monsr de la Ville-Neufve. avec les instructions que l'on luy donna. La neutralité est bien renouvelée pour xxix ans et s'envoyera, comme j'espère, avec ce despesche la ratification de Sa Majesté.

Madame de Parme sera jà passée par le Conté de Bourgongne, puisque j'ay pieçà nouvelle de qui luy parla qu'elle estoit vers la Bresse, et l'on

<sup>1</sup> Le marquis d'Ayamonte, gouverneur du Milanais. Voy. t. VI, p. 29.



aura bien moyen de l'informer. Ung homme du Seigneur Octavio de Gonzaga, qu'est passé vers le Roy, assure qu'il laissa ledit seigneur et les Espaignolz qu'avoient jà marché troiz journées par le Conté de Bourgongne. et j'espère que l'on sera jà quiete de tous ces passaiges.

Leurs Majestés et Altèzes, avec la suyte, sont à Mérida, où aujourd'huy le Duc d'Albe se doibt trouver avec sadite Majesté pour prendre le jour pour entrer en Portugal. Le camp marchera le xv avec l'artillerie, pour venir à Badajoz, frontière nostre, et en troys jours y peult arriver : doibz là à Lisbona, il n'y ha que troys journées de camp. Le Marquis de Sainte-Croix ha esté à Verena vers ledit Duc pour résouldre la correspondance qu'il doibt tenir par la mer.

Les Portugalois jusques oyres sont mal prestz pour la deffense et serchent dilation, demandantz de pouvoir assembler leurs Courtès, pour en ce gagner une paire de moys; mais je tiens que Sa Majesté coppera chemin à toutes dilations, et s'ilz ne s'accommodent à l'obéyssance. je tiens qu'il commandera que incontinent l'on donne dedans.

Depuis j'ai trouvé que la copie de la Lighe héréditaire, que vous m'avez envoyé, est celle qui se fit entre le Duc d'Austrice Sigismont et les Suysses. avec l'intervention du Roy Loys de France; mais je me souviens en avoir veu piéça deux aultres que je n'ay à la main : l'une dudit Sigismont à part avec les Suysses, s'il me souvient bien de l'an 1477 ou 1478, et une de feu l'Empereur Maximilien premier, de l'an 1511; et si la mémoire ne me for- compte, en icelle se dit ce que le Conté de Bourgongne doibt donner de reconnoissance à chascun canton<sup>1</sup>. Il les faudroit sercher aux chartres et les veoir.

<sup>1</sup> Le traité d'alliance entre Louis XI, roi de France, et les Suisses, datant du 26 octobre 1475, est publié dans DUMONT, *Corps diplomatique*, t. III, part. I, p. 520. — Ceux du duc Sigismont des 15 et 20 octobre 1477 sont imprimés, *ibid.*, part. II, pp. 450; t. III, part. II, p. 14. — La Ligue héréditaire entre les maisons d'Autriche et de Bourgogne, d'une part, et les Ligues des Suisses, d'autre part, date du 7 février 1511. Il est également publié par DUMONT, t. IV, part. I, p. 155.

## XXII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Madrid, le 15 mai 1580.

Madame. j'adjousteray à mes aultres lettres deux motz, puisque l'ordinaire m'en donne le moyen, et espère que Vostre Altèze ne sera pas loing maintenant de Monsieur le Prince, et que devant que ceste arrive, elle y sera. J'ay compassion à tous deux, considérant en quel estat tout y peult estre par faulte de la correspondance et provision d'icy. Portugal nous faict la guerre aux Pays d'Embas, plus que nous ne faisons à Portugal dois Espagne; mais j'espère toutesfoys bon et brief sucez, si nous conduysons saignement les affaires, actendu les advantaiges si grandz que nous y avons de toutes choses. J'escriptz audit Seigneur Prince l'estat auquel présentement l'on se trouve en ce coustel là, que Vostre Altèze pourra veoir. Je crains plus la chaleur et malvais air de ce coustel là, que les armes des Portugalois. J'estoys d'avis que Sa Majesté dois icy leur fit la guerre, que fut esté plus de réputation et grandeur, et avec moindre danger de la santé; et Sa Majesté y est, la Royne, Monseigneur notre Prince, les deux Infantes, et le Cardinal Archiduc, et ha prins les lougis à Badajos (où va le camp) pour Sa Majesté et toute la court, que sera en lieu fort incommode, et mal lougéable; et mangera sans faire plus grand service les victualles que debyoient servir pour la court. Ceulx qui sont en Portugal avec le Duc d'Osuna pour y négotier depart Sa Majesté, que sont là à grandz fraiz plus d'ung an. et ont peu faict, importunarent de sorte Sa Majesté, afin qu'elle partit d'icy vers la frontière, disans que en ce consistoit tout le bon sucez, et donnans espoir, que seullement la nouvelle qu'il partoît d'icy (que personne ne croyoit en Portugal il deut faire ny pour gagner dix royaumes), que sortant, tout s'achèveroit, et se viendroient rendre ceulx de Portugal. Cela le fit partir, et mettre en chemin hors de saison. Je me doubte que la peur. qu'ilz avoient là, les faisoit parler, et s'estant party Sa Majesté devant

le mycaresme, et se trouvant si près, tout y est encoires du coustel des Portugalois aux mesmes termes; mais j'espère que si la faulte ne vient de nostre coustel, nous en pourrons escrire devant la fin de ce moys, avec l'ayde de Dieu, bonnes nouvelles. Les lettres en françois pour pardelà, ny celles en espagnol, avec les dépesches pour recouvrer l'argent, ne sont encoires arrivées, et pour tant n'yront avec ceste, mais bien ce que vint tard pour le précédent ordinaire, venant le reste. Le courrier françois qu'est icy prest attendant, et que ledit Seigneur Prince ha fort recommandé, partira incontinent. Et me recommandant à ce que Vostre dite Altèze verra par ce que vad, je diray seullement que j'actendray avec grand désir nouvelles de son arrivée et du succès de son voiaige, et que Aldebrandino soit piecà vers elle <sup>1</sup>.

---

 XXIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Madrid, le 25 mai 1580.

Madame, en cest instant vient le dépesche du Roy en espagnol, pour adresser la provision d'argent, que Sa Majesté m'a envoyé maintenant pour pardelà. Comme Vostre Altèze verra par ce que j'escriptz à Monsieur le Prince, avec lequel j'espère que Vostre Altèze se treuve maintenant, et en actendons nouvelles avec désir, encoires nous fault-il solliciter ung depesche de ceulx de la *Hazienda*; et je suis après eulx tant que je puis. Ils promectent de le donner aujourd'hui; et j'assheure à Vostre Altèze qu'il y a plus de troys septmaines que le Fouchre estoit prest à donner ses lettres, sur l'instance que je luy en ay faict, que ceux de la *Hazienda* n'eussent achevé en ung an, pour avoir perdu entièrement crédit avec luy, pour non

<sup>1</sup> Extrait dans GROEN VAN PRINSTERER, I. VII, p. 557.

accomplir chose qu'ilz luy promettent; et avec tout cela, tout ce que se peult faire est que le courrier parte maintenant.

Le secrétaire de Madame de Lorène <sup>1</sup> mère m'a adverty du forcompte que les gens du feu Marquis d'Ayamont <sup>2</sup> ont faict à l'adresse de mes lettres pour Vostre Altèze. Telz mescomptes sont cause que n'escriptz pas volontiers à ceulx que sont de chemin. Elle aura veu ce que j'escripvoys à Vostre Altèze. Je ne sçay si a son contentement. Et ledit secrétaire m'assheure qu'il renvoye incontinent mes lettres à Milan, pour les faire tenir à Vostre Altèze.

J'euz hier une lettre de Monsieur l'III<sup>me</sup> Cardinal Farnès, que me dit partie de qu'est passé quant à la pratique du mariaige de Madame Marguerite, me sollicitant pour procurer que Sa Majesté en veuille escrire au Duc de Mantoa. Et incontinent j'ay escript à icelle par la poste sur ce point, luy disant le chemin qu'il me semble se peut tenir à ceste effect. Et à ce espérois que Sa Majesté s'acomodera. Et à mon advis Vostre Altèze ha heu grande raison de ne vouloir là laisser ladite Dame, sur fondement de telle pratique, non achevée, ny assheurée, puisque ne succédant l'effect l'on y eust trop mis de la réputation; et ledit Duc de Mantoa est tant à sa fantasie, que facilement il change à peu d'occasion.

Je ne feray ceste plus longue, pour non détenir le depesche, et me remectant à mes précédentes, et à ce que j'ay escript cy devant à Monsieur le Prince, et à ce peu que je luy escriptz présentement, actendant, comme jay dit, nouvelles de Vostre Altèze.

<sup>1</sup> Christine de Danemark, fille de Christierne II et d'Élisabeth d'Autriche. Son oncle, Charles-Quint la maria en 1554 à François Sforce, duc de Milan. Devenue veuve, elle épousa François, duc de Lorraine, dont elle eut Charles II et des filles.

<sup>2</sup> Le marquis d'Ayamonte. Voy. t. VI, p. 29.

## XXIV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1733.)

Madrid, le 14 juin 1580.

Madame, jay receu les deux lettres de Vostre Altèze escriptes à Salins, l'une du xxvi d'apvril, l'autre du x de may. J'ay sentu et sentz penne de celle que Vostredite Altèze ha heu là, tant de son indisposition, que de celle de madame Marguerite, et d'auleuns de ses gens, que sont choses ordinaires à ceulx que font longs voiaiges; et je sçay à quoy m'en tenir de celluy que moy et mes gens filmes l'esté passé. Mais je louhe Dieu que jà trouvoit Vostre Altèze et sa compagnie et suyte en convalescence. Le pays est montagneux, fascheux et stérile, où Vostre Altèze n'aura pas trouvé les comoditez que j'eusse désiré; que je regrette beaucoup. Je pense aussi que le travail d'esprit, pour l'estat misérable auquel estoient les affaires des Pays d'Embas, s'y trouvant aussi enveloppé Monsigneur le Prince son filz, ne luy auroit donné moins de travail, que les indispositions susdites. Mais je louhe Dieu que tost après iceulx ont prins ung peu de meilleur chemin, par la défaicte et prison de La Noue<sup>1</sup> et pour avoir ledit Signeur Prince encheminé, avec travail et grande industrie sienne, le secours pour Gruninghe<sup>2</sup>, que j'espère sera de fruyt, pour venir mesme en suyte de ce de La Noue, et que les bons de Geldres et Frise et signantment les paysans, maltraictez des gens du Prince d'Oranges, se joindront comme ilz ont souffert avec ledit secours. Et la provision d'argent que Sa Majesté ha envoyé de 500 mil écus. après avoir accepté le change de 150 mil que mondit Signeur avoit fait, et d'autre 50 mil des-

<sup>1</sup> François de la Noue, dit Bras de fer, souvent mentionné dans les volumes précédents, avait été fait prisonnier par les troupes du roi à Ingelmunster le 10 mai 1580. Voy. sa biographie dans VAN DER AA, *Biographisch woordenboek*, t. IX, p. 102.

<sup>2</sup> *Gruninghe*, Groningue.

puis, que le président de *Hazienda* me manda dire qu'il accompliroit, comme Sa Majesté luy ha conmandé, viendra à propos ; et jà s'estoit faicte ceste provision, devant que icy fut venue la nouvelle de la défaicte dudit La Noue ; et poursuyvant vivement à suyte de ceste victoire, ce que reste de la saison bonne et à propos, se pourra, à mon advis, beaucoup faire. Aldobrandino aura fort bien peu assheurer Vostre Altèze que je faiz, pour son service et dudit Seigneur Prince, tout ce que je puis ; mais je ne puis tant faire, que le voudroye. Et tout ce que je puis est peu à mon désir, et à l'obligation que je y ay. Je procureray de continuer, et de sorte, que du moins Vostre Altèze entendra, qu'il ne tiendra à moy qu'il ne se face dadvantage. Je ne répéteray, pour non la fascher, ce qu'elle entendra par les dépesches qu'elle aura trouvé entre les mains dudit Seigneur Prince ; faisant mon compte que devant que ceste arrive, elle sera jà avec luy. Et quant à aller à Huz, sur ce point et aultres des lettres dudit Seigneur, pour Sa Majesté, je luy ay escript mon advis ; et doubtant que peult estre ne viendra pour cest ordinaire la responce de Sa Majesté, j'envoye coppie dudit advis en ziffre audit Seigneur, non pas pour résolution, car il la fault actendre de Sa Majesté, mais afin que Vostre Altèze et luy paissiés veoir comme je l'entendz ; et cela est sur les lettres en espagnol. Car de celles en françois, outre les originales, se sont envoyez à Sa Majesté les soumaires et apostilles de mon advis sur icelles. que l'on ne m'a encoires renvoyé, et aussi une lettre pour le marquis de Rusbruch <sup>1</sup>, pour luy tesmoingner le contentement que Sa Majesté ha de luy, et de son bon exploit contre ledit La Noue. Je vois bien, par la lettre de Vostre Altèze, que aucuns procurent de donner ombre, et causer diffidence audit Seigneur Prince d'autour des Signeurs, comme de peu affectionez, et ce pour se doubter de Sa Majesté, pour l'avoir tant offensé. Il fault éviter ceste diffidence comme une peste, et ceulx de pardelà, que n'y voudroient veoir repoz, soubz ombre de bons serviteurs et affectionnez, font ces oslices, et mirent ceste ombre et peur au feu Seigneur Don Jehan, que la print de sorte que cela a esté principale cause de nostre dernière et extrême ruyne. Il fault comporter leurs humeurs,

<sup>1</sup> Robert de Melun, marquis de Richebourg, embrassa le parti du roi et obtint ainsi les biens confisqués et appartenant à son frère Pierre, qui appartenait au parti des Etats. (Voy. KEAVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents inédits*, t. I, p. 438.)

comme Vostre Altèze par sa prudence sçaura fort bien faire, et éviter de leur donner cause de penser que l'on aye ombre d'eulx; elle les congnoistra; et s'apperevans de la sincerité paternelle que Sa Majesté leur porte, ilz perdront la craincte et reconvreront l'amour; il fault supporter leurs imperfections, comme d'ung malade affligé, avec espoir que retournant en convalescence, lesdictes imperfections cesseront. Vostredicte Altèze se peult souvenir, comme je prévoye, ce que souvent l'on disoit qu'ilz me donneroient des pognalades <sup>1</sup> et combien peu cela me mouvoit.

J'ay escript à Sa Majesté sur une lettre de Monsigneur le Cardinal Farnèse, les moyens qu'il me semble se peuvent tenir pour envers le Duc de Mantoa faire de part Sa Majesté les offices avec fruyt pour le mariaige. Je ne sçay encoires s'ilz s'en seront serviz, comme ilz font souvent, sans après m'en riens dire.

Quant au procès contre le Grand Duc de Toscana, ledit Aldobrandino sçait ce que passe, et que les dépesches se firent fort favorables et promptement; mais le vice-roy, pour avoir envoyé icy les opinions, a voulu différé de prononcer la sentence; ce que certes il ne debvoit, et l'ayant sceu, l'ambassadeur du Duc a demandé d'estre icy ouy; que luy a esté accordé. Et vint au conseil d'Italie, avec son advocat; mais je luy déclara rond (en ayant premier préadverty Sa Majesté que je le feroye ainsi) que cela ne servoit de riens, et que par les pragmatiques, les causes de Naples ne se pouvoient traicter ny icy, ny aillieurs hors du Royaulme, et que ce que l'on avoit escript à Naples, de premier que prononcer la sentence envoyer les opinions et fondements d'icelles, estoit en faveur de son maistre, afin que les juges ne se transportassent d'affection, ou fussent négligens à traicter du procès, puisque icy ilz en debvoient donner compte; mais que jà la sentence estoit formée, et le droit acquis à la partye en faveur de qui que ce fut, et ne s'y pouvoit faire changement, ny aultre chose que de le renvoyer là pour y faire prononcer la sentence. Il fut ouy, et son advocat. Et j'ay escript au Roy qu'il n'y a pourquoy différer de là renvoyer le tout, pour prononcer la sentence; mais je n'ay encoires responce de Sa Majesté, que j'espère sera bonne; car je ne voys raison au contraire, ne fussent les deniers qu'il doit furnir pour le Roy à Milan, et pour l'em-

<sup>1</sup> *Pognalades*, coups de poignard.

barquement des Espagnolz; mais devant que la résolution de ce procès arrive en Italie, les deniers susdits seront desboursez, ou refusez.

Touchant Portugal, le duc d'Albe vad tousiours traissant à son accoustumée. Il est bon capitaine, mais il ne sera jamais baptu, car il veult procéder trop sheurement, quoy qu'il couste. Il debvoit estre en campagne au XII de ce moys, mais dois le v d'avril il nous entretient ainsi de v en v jours. Je ne sçay s'il actend les Espagnolz de Flandres, et peult estre que l'on liève aultres Allemans. Je tiens que le Roy n'en est content, que ne luy ha pas encoires donné la patente de général, ne sçay pourquoy. Le duc s'en plaint. Dieu nous doint bon et brief sucez ou par la force, ou par négociation. Jusques lors ne serviroit à mon advis de riens de parler du droit du petit-filz de Vostre Altèze; après il pourra venir en taille.

Au regard des gaiges de Vostre Altèze, je ne faiz fondement sur la lettre que Dennetières ha depesché, que dit n'avoir trouvé aultre chose. La lettre en espagnol est celle dont Vostredite Altèze se peult ayder, envoyant icy attestation des finances, du traictement qu'elle avoit l'aultre foys et coppie des consignations; et pendant qu'il n'y ha pardelà sur quoy prendre, se valoir de ce que Sa Majesté escript en espagnol, de s'attacher aux provisions que yront d'icy; et si les assignations de pardelà se recouvreront, descharger la *Hazienda* de pardeçà, et pour la faulte, tant sur la deschéance des monnoies, que par la chierté plus grande, se valoir de ce que Sa Majesté dit, qu'elle ne vouloit faire changement aux gaiges ordinaires; mais que, par apriès de ceste, elle suppliroit comme elle verroit convenir. Aldobrandino s'en doibt souvenir.

La lettre que Vostre Altèze ha escript à Sa Majesté, dont j'ay veu la coppie que Vostredite Altèze m'a envoyé, me semble fort bien, et fault continuellement solliciter les provisions et correspondences. Je y faiz ce que m'est possible, et certes Sa Majesté mesmes sollicite aussi ceulx de la *Hazienda*, mais il n'y ha pas tout le crédit que le debvoir vouldroit; et je sçay bien pourquoy, à mon grand regret; mais je ne le puis changer. Il est mangé d'eulx jusques aux os, et très mal servy; et je le luy diz et escriptz souvent, hault et cler, mais n'y change pour cela.

La Signora Donna Joanna, figliola del Signor Don Joanni, non me pare niente bene a Napoli, rinova il biasimo della madre : staria meglio in qualche monasterio di Spagna, comme lo fecero recordare a Soa Maesta;



stando di qua, nelli occhi del patrone, se potria tanto piu movere a fare per lei, o per via del mundo, o per con il tempo farla abbadessa in qualche monasterio : io li ho compassione <sup>1</sup>.

Le Regent Moloss n'est pas encoires arrivé. Nous l'attendons avec désir, et de mon coustel je luy feray volentiers tout le plaisir que me sera possible. Nous actendons ceste septmaine le prevost Fonch, que vient au lieu de feu Hopperus, et jà est arrivé le secrétaire Laloo.

Je m'assheure que moyennant le séjour que Vostre Altèze ha faict en Bourgogne, elle aura peu congnoistre les humeurs, et que cela servira pour n'y s'y laisser forcompter. Il me semble que Mousigneur le Prince en ha jà découvert beaucoup, et que aucuns y peschoient comme en eauwe trouble.

Vostredite Altèze ha tort de faire excuse de non escripre de sa main : en quelque façon que ce soit que je puisse congnoistre sa volenté, je la doibz et désire obéyr; et je diz à Aldobrandino, comme il luy ha referé, que comme les affaires croisteront, ce luy seroit par trop de penne de tant escripre; mais l'on se pourra remectre aux depeschies, hors mis ce que l'on ne peult fier à aultre main; et je supplieray aussi à Vostre Altèze me permectre d'ainsi le faire, puisque estant jà aux 65 <sup>2</sup>, les inconmoditez de l'eage se sentent, et aussi la multitude des affaires, et sur tout le regret, quant l'on voit qu'ilz ne vont bien, par faulte, et que se pourroit remédier, que je confesse me faict enviellir plus que nulle aultre chose.

<sup>1</sup> Ce passage est à peu près le même que celui imprimé plus haut à la page 9 et résumé en français à la page 10. Voy. aussi page 56.

<sup>2</sup> La soixante troisième année de la princesse.

## XXV.

L'ABBÉ DE MAROILLES AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Imprimé dans les *Lettres interceptées de quelques patriotes masqués.*)

Cologne, le 17 juin 1580.

Monseigneur, encores que, par trois miennes précédentes dernièrement envoyées à V. S. Ill. et R<sup>me</sup>, l'une en date du premier, l'autre du 12 avril et la dernière du 10 de may (qui je pense seront esté seurement dressées par la voye de Monseigneur le Duc de Terra Nova) j'eusse suffisamment informé V. S. Ill. de l'estat auquel se retrouvoient les affaires de pardeçà, si n'ay-je voulu faillir à mon debvoir de luy mander encore maintenant ce que se passe; combien que depuis mes dernières il ne soit survenu grand changement, hors la bonne victoire que Dieu a donnée au marquis de Risbourg, estant accompagné d'Albanois et Wallons, qui ont surprins, desfait et mis à vauderoute les gens du prince d'Orange estant en Flandre sous la conduite de M. de la Noue, François. lequel avec plusieurs de ses gens a esté faict prisonnier qui, à la bonne vérité, est une bien bonne atteinte donnée à l'ennemy; ce que le rendra à l'advenir moins hardi pour entreprendre à son accoustumé. J'entends qu'une partie de la gloire de ceste victoire se peult bien attribuer ausdicts Albanois, que l'on dict s'estre très vaillamment acquitez. Ce néantmoins entendons du costé d'Angleterre que l'on ne se donne grande peine de ceste deffaicte, ains qu'à toute furie ils se préparent à recueillir leurs gens dévalisez, et faire nouvelle levée; mesmes que fort diligemment ils besoignent en leurs estats *de abnegando rege et de transferendo imperio*. Quant au faict de renoncer Sa Majesté et le déclarer décheu de ses droicts, j'entends qu'ils ont désià résolu, ayans prins lustre sur la personne du Duc d'Alençon, qu'ils faignent vouloir adopter; faisans entendre aux simples et peu advisez que l'assumption dudict Duc causeroit une guerre contre la couronne de France; présupposant que le Roy Très Chrestien, son frère, luy donnant faveur et adresse,

gecteroit ses forces sur Italie, Bourgoigne, Haynault et Arthois, et que par ce moyen la guerre seroit divertie de la Flandre, Brabant et autres provinces ne soy veuillans reconcilier. Mais cognoissant les artifices et ruses de ceux qui aujourd'huy ont crédit entre leurs Estats, je me suis tousiours persuadé qu'ils mectront seulement lediet Duc en campagne pour ombre pour, se couvrant de son manteau, plus facilement pouvoir parvenir à leur prétendue et désirée renonciation. Quoy obtenu, usant d'un autre stratagème, ils mestront en considération et délibération si sa personne seroit utile et proufitable au païs, sans oublier de mectre en contrepoix les insolences et legiertés françoises contre la cruauté des Espaignols; le peu de moyen qu'il a pour secourir les païs, la couronne ne lui estant dévolue; et parvenant à icelle, qu'il seroit trop puissant Roy et trop voisin; et que ainsi facilement il dégénéroit en tyrannie (de laquelle ils se disent fort ennemis, combien que par leurs actes abominables l'on les peult juger la tyrannie mesme), pourtant qu'il ne seroit consiliable de l'accepter pour leur Roy. Ils pourront aussi mettre en concurrence, pour abellir le faict, l'Empereur, la Royne d'Angleterre et quelques autres Princes voisins, sans oblier (combien que pour le dernier) le Prince d'Orenge. Après venant à estimer les mérites d'ung chacun, l'on trouvera l'Empereur trop faible et trop jeune, voire suspect pour estre catholicque et de la maison d'Autriche, la Royne d'Angleterre pour estre femme peu capable, et autres Princes nullement duysables. Mais ayant regard à la longue expérience du Prince d'Orange, aux grands et signalez devoirs par luy faicts pour le recouvrement de la liberté du païs, restauration des privilèges, à raison de quoy il a esté privé de ses estats, honneurs et biens, mesmes n'oublieront de mectre entre ses premiers quartiers et pour les plus beaux paignons de ses armes, qu'il a introduict et maintenu la religion nouvelle de laquelle ils sont tout amoureux et convoiteux, que partant méritamment l'on le debvra choisir, estre et accepter pour Roy, donnant raisonnable contentement aux autres. Ce que jà vraisemblablement je vois advenir. Si ainsi est, Sa Majesté n'y perdra que le nom entre eux *ad tempus*, estant désià lediet Prince en effect le mesme. Quant à moy, je dis le mesme, que j'ay inculqué par mes précédentes que, pour avoir paix, il convient d'eslargir davantaige, ou leur faire meilleure guerre que l'on a faict jusques à présent; autrement tantost ils seront battuz, et après ils batteront, comme voyons estre advenu à la

deffaicte susdicte, et peu après à la reconquête de Diest et de Malines auparavant. Ceux de Cambray, Tournay et Bouchain continuent les excursions sur leurs voisins, ruinant le plat païs, de sorte que par tout ne void que misère et povreté; et seroit œuvre saincte de précaver autres maux infiniz que nous menassent. Au regard des dernières lettres qu'il a pleu à V. S. Ill. m'escripre, j'ay faict ma response doiz le 10 de may, entre autres choses luy faisoye mes plainctes et doléances que la lettre y mentionnée qu'il avoit pleu à Sa Majesté m'escripre ne m'estoit délibrée; et suis constrainct de le faire de rechef, ne l'ayant, encoires sceu recouvrer. Dont je suis extrêmement marry pour ne sçavoir le contenu, et ne me pouvoir régler selon icelle. Toutefois j'ai receu lettre du 20 du mois passé de Monseigneur le Prince de Parme, par laquelle il m'advertist que Sa Majesté auroit esté servie de me dénommer de son Conseil d'Etat, et que, pour assister audiet Conseil de ma personne, j'eusse à retourner en Haynault. J'ay respondu à Son Excellence que ne faudray d'obtempérer à son commandement pour m'employer de cœur et d'affection à la déserviture d'une charge si principalle; mais qu'obstant la maladie de M<sup>me</sup> la Duchesse d'Arshot, M. le Duc, son mary, ne pouvoit si tost partir; lequel m'a plusieurs fois requis de ne l'abandonner, ains d'attendre son aller pour rentrer ensemble au païs. A quoy Sadiete Excellence, pour certains bons respects, a condescendu; et ne faudray de donner toute presse à nostre dict retour, pour procurer à bon escient, en toute sincérité et fidélité, le restablissement des affaires. Et combien que j'ay entendu que pardessous main que tout haut la dénomination de M. le prélat de Sainte-Gertrude et de moy, il seroit esté meu quelque difficulté, principalement par aucuns ecclésiastiques suspectans ou calomnians à grand tort noz actions passées, si ne laisserons-nous de nous maintenir au rang et degred qu'il a pleu à Sadiete Majesté nous mectre, pour l'ardent désir qu'avons de luy faire service aussi bon et meilleur qu'eux, que aussi pour ne céder à tels personnages jaloux de nostre prospérité; espérant que noz comportements seront tels que Dieu, Sa Majesté, la patrie, amis, confrères et autres, en recepvront service agréable.

---

## XXVI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. I<sup>er</sup>, fol. 206-207.)

Madrid, le 18 juin 1580.

Vous aurez heu par delà Madame la Duchesse <sup>1</sup>, et suyvant la charge que Sa Majesté luy ha donné, elle aura heu temps pour s'informer de beaucoup de choses, pour pouvoir après tant mieulx pourveoir et donner advis sur les affaires du pays; et je luy avois escript assez en particulier pour luy ouvrir le chemin de ce dont elle pourroit informer. Chascun aura heu accès pour luy dire ce que l'on ha voulu : il me plait fort qu'elle vous aye si favorablement admis et ouy <sup>2</sup>. J'ay veu l'advis que vous luy avez baillé par escript, auquel il y a beaucoup de bonnes choses, et avez fort bien faict, et pour les raisons touchées en voz lettres, non beaucoup vous eslargir sur ce qu'elle vous demanda des partialitez. Ce que plus emporte est de bien pourveoir à l'advenir, et tenir le but ou bien publique du povre pays tant affligé. Noz ambassadeurs <sup>3</sup> luy auront peu parler à leur aise et amplement assistez de Mons<sup>r</sup> le conseiller Duchamp, qu'a bien faict de parler de son particulier et vous du vostre, pour effacer l'umbre que l'on vouloit donner; et je voys que Mons<sup>r</sup> le Prince de Parme et d'Assonleville continuent à démonstrer qu'ilz n'ont les deux la malvaïse opinion que l'on s'est travaillé de leur persuader, et qu'ilz commencent entendre les trames et les forecomptes que aucuns ont faict faire en plusieurs choses.

Il va fort bien que madicte Dame soit esté si honorablement receue et receullie; j'espère qu'elle se contentera des nostres, et je vous remereye

<sup>1</sup> Marguerite de Parme passa au commencement de mai par le comté de Bourgogne pour prendre en main le gouvernement général des Pays-Bas.

<sup>2</sup> « Elle est Dame pour pouvoic entendre, à peu de propos et avec peu de conversation, la portée de chascun. » (Le cardinal au même, du 8 juin : *Lettres à Belle-Fontaine*, t. I, f<sup>o</sup> 204.)

<sup>3</sup> C'étaient les trois députés nommés par les États provinciaux pour se rendre en Espagne et qui attendaient l'autorisation du roi.

cordialement de l'ayde que vous avez donné à Monsieur de Sauley <sup>1</sup>, mon cousin, pour la bien traicter, qu'est bien difficile au pays, et mesmes en ceste saison de l'année; mais vous luy avez faiet en ce, comme il m'escript, trop grande assistance, dont de nouveaul je vous mereye.

Il n'y avoit pour quoy penser que madiete Dame, quelque instance que qui que ce soit luy eust peu faire, deut prendre résolution par delà sur auleuns affaires, ny sur les foules faietes au pays, ny aultrement, n'estant receue au gouvernement; mais venant aux Pays d'Embas, elle procurera peult estre que l'on pourvoye à ce que là se pourra faire, et qu'elle advertira icy de ce qu'elle fera; et sur ce qu'elle ne pourra résoudre, elle envoyra icy son advis; et si queleung des ambassadeurs, ou tous, l'auront voulu suyvre, ilz l'auront peu faire; et si ce que se fera en Flandres ne soullit, et qu'ilz veullent recourir icy, je tiens qu'il ne leur sera refusé après le retour de Sa Majesté; que Dieu doit soit tost et avec prospérité.

Ce sera bien faire de presser la court de Parlement sur les instructions et mémoires que se devoient dresser sur le faiet de l'ampliation de la Lighe héréditaire. oyres que je tiens il n'est encoires temps, mais pour les arguer de négligence. Cela debvoit venir devant Pasques, et nous sumes à la Saint Jehan, et avec tout cela ceulx qui voudroient la militie <sup>2</sup> et manier les armes, si je ne me forcompte, jecteron court. Je vais mon chemin de procurer le bien publicque sans tenir grand bruiet et peu à peu pour, par trop entreprendre d'ung coup. non gaster tout.

Auleuns me donnent advisement qu'il y a lighe que traverse là mes affaires, et l'on m'escript que l'on m'advertira qui sont les lighés. Je n'ay donné cause à personne; mais si j'en ay plus certain advisement et que l'on veulle passer avant, certes je descouvriray le pot, et n'y aura faulte de moyen et estouffe pour mettre auleuns en penne. *Furor fit læsa spinis patientia*, et touche à qui il pourra toucher...

La prinse et deffaicte de La Noue et de ses gens vient bien à propoz après la prinse de Cortray et le secours envoyé en Frise, et l'argent que Sa Majesté a pourveu, dont le courrier sera venu quasi au mesme temps

<sup>1</sup> Déjà connu de nos lecteurs sous le nom de l'écuier Bordey. Depuis quatre à cinq ans il s'était retiré dans le comté de Bourgogne, son pays natal.

<sup>2</sup> Une force armée permanente pour la défense du pays.

de la deffaicte dudit La Noue. Mais avec tout cela, je suis piéçà de vostre opinion que le Prince d'Oranges vivant, s'il ne s'accorde : il ne consentira jamais que Mons<sup>r</sup> de Champaigney se délivre. Il ha trop voulu monst<sup>r</sup>er audit Prince son esprit, et il le crainet, et mesmes doubtant que ses trames contre ledict Sieur de Champaigney sont descouvertes.

Touchant l'amodiation de la saulnerie, je vous certiffie que je suis esté tousjours d'advis qu'elle ne se fit, jà doibz lors que feu Mons<sup>r</sup> Dicey et le Savoyen que fut bruslé à Valladolid<sup>1</sup>, y prétendoient, pour ce que je suis ennemy de nouvelletez, si je n'y voyz grande apparence de mieulx, et qu'il me semble non convenir de respecter seulement le prouffict présent, mais ce que après succéderoit. Les princes, prédécesseurs de Sa Majesté, ont tenu la maison en grande reigle, qu'est la mieulx ordonnée et politiée qu'il y ait au monde : si l'ancienne institution y est bien observée, ny s'il y a abuz, convient pourtant tout changer : *Bonarum rerum abusus pessimus*.

Que l'on s'informe s'il y a abuz, et si l'on les y treuve, qu'ilz soient rigoureusement chastiez, et y remis le vray ordre ; et ces nouveliers cuyseurs de muyre à bon marché, me desplaysent : ce sont abuz ; mais ceulx qui pensoient y proufficter y ont presté l'aureille, que mériteroyent que l'on leur feicst peyer du leur les fraiz, et non au Roy, soit la faulte à qui que ce soit et à qui que cela peult toucher.

---

## XXVII.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Madrid, le 21 juin 1580.

Madame, j'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du 20 du moys passé, et ce qu'elle ne se trouvoit pas encoires du tout quiete

<sup>1</sup> Moron.

du catharre, me tient en penne. Dieu doint que j'en ay tost bien bonnes nouvelles, et de la convalescence de ses gentz. Et véritablement je sentz très fort qu'elle en aye perdu aucuns, et mesmes sa Dame d'honneur. Dieu luy face mercy à l'âme. Elle aura trouvé le comté de Bourgogne montaigneux, grande partye aspre et mal rabotté; et ne sçay comme mes gens se seront acquitez en son endroit. Bien sçay-je qu'ilz avoient charge de luy faire tout le service qu'il leur seroit possible, et voudroye m'y estre trouvé, pour aussi y rendre mon devoir. Remerciant bien humblement tant de faveurs, qu'elle ha faict à mes sucurs<sup>1</sup>, nepveux et niepces, que seront à jamais tous dédiéz à luy rendre très humble service. Puisque Vostredite Altèze ha faict si long séjour au pays, elle aura heu moyen d'ouyr chacun, et d'entendre le bien et le mal qui y est. La religion y est assez bien, en apparence du moings, Dieu mercy, la dévotion non pas du tout si grande que je voudroye et il conviendrait. Aucuns se plaignent du gouvernement, aultres et beaucoup des foules des gens de guerre, plusieurs, et non du tout sans cause, de la justice, les partialitez, divisions et envies grandes, les calumnies et facilité de mesdire les ungz des aultres, plus prompte qu'il ne conviendrait. Je m'asseure que Vostre Altèze aura bien seue remarquer le tout, pour après y faire la considération que convient. Je tiens que Vostre Altèze sera jà non seulement partye de là, mais arrivée aux Pays d'Embas, où elle estoit atendue, mesmes des bons, avec très grand désir; cest ordinaire porte lettres de Sa Majesté pour Monseigneur le Prince, que Vostre Altèze verra; et par le précédant ordinaire j'escripviz, afin de donner advertissement de la réception des lettres, et de ce qu'il me sembloit. Maintenant yra la déclaration de la volenté de Sa Majesté, et le duplicat pour la provision des deniers, que oyres que par trop tardive viendra fort à propos, après la deffaicte de la Noue, prinse de Cortray, réception au gouvernement de Monseigneur le Prince, et le secours envoyé à ceulx de Gruninghe, que Dieu veulle arrive à temps, et qu'il luy plaise donner à nos affaires pardelà et partout bon sucez.

Quant au traictement de Vostre Altèze, je y ay répondu par ma précédente, satisfaisant à ce que Vostre Altèze m'en escripvit dois Slins, dont le duplicat est venu avec ceste de Vostre Altèze, à laquelle je respondz

<sup>1</sup> *Sucurs*, sœurs.



maintenant. Ce n'a pas esté l'intention de Sa Majesté de luy retrancher le traictement qu'elle eust l'autre foys, ny ne fault faire fondement sur le depesche en françois, prins hors des papiers de Dennetières, mais sur la lettre de Sa Majesté en espagnol, que parle cler, et sur ce que Sa Majesté propre dit à Aldobrandino de supplir à la faulte par *ajudes de costa*<sup>1</sup>, et pourra prandre Vostre Altéze certification pardelà des finances, de quel a esté l'aultreffois son traictement.

La lettre de Sadite Majesté pour commander au vice-Roy de Naples de prononcer la sentence du procès entre Vostre Altéze et le Grand Duc de Toscana, est jà entre les mains de Sa Majesté, pour la signer, et l'actendz de retour, ayant esté marquée de tous ceulx du conseil d'Italie; mais ma lectre pour ledit vice-Roy, en laquelle je l'advertiz de la volenté de Sa Majesté, est jà en chemin, et luy donne, comme à amy, ung peu de repréhension de ce qu'il n'eust exécuté l'aultre lettre, que s'envoya devant le parlement d'icy dudit Aldobrandino.

J'ay jà adverty Vostre Altéze du mescompte que l'on avoit faict à Milan. d'envoyer dois là ma lettre pour Vostre Altéze à Madame la Duchesse de Lorène mère, que m'en ha faict faire grandes excuses. Et craignant telles faultes, j'escriptz mal volentiers à ceulx que cheminent, car souvent il y ha du mescompte, et souvent aussi se perdent les lettres. Comme il n'y avoit sur la lettre que : à Madame, l'on l'enchemina là. Il vad bien qu'il n'y avoit dedans chose que pour estre veu nous donne penne.

Le Duc d'Albe est jà en campagne, mais encoires sur nous. Sa Majesté. il y a cinq jours, alla avec la Royne, à une lieu de Badajoz, veoir passer les gens de guerre de cheval et de pied, et l'artillerie, en une ramade<sup>2</sup> que l'on leur avoit faict. Et virent asseoir le camp, et retourarent de là à une heure de nuyt. Encoires n'y estoient arrivez les Italiens, ny huyt enseignes d'Allemands, mais bien 4 de la mesme nation, qu'accompagnoit l'artillerie. Tout y sera jà. Le Duc<sup>3</sup> vouldroit plus de gens, oyres que l'on ne voit deffense formée du costel de Portugal, oyres qu'ilz tiennent encoires en commun le mesme langaige; mais plusieurs viennent à part se ranger de

<sup>1</sup> Subsidies pour frais et dépens.

<sup>2</sup> *Ramada*, abri composé ordinairement de rameaux d'arbres.

<sup>3</sup> Le duc d'Albe.

nostre coustel. Le Roy presse le Duc. Les sommations sont faictes, et déans cinq jours l'on sera sur la première ville, si elle ne se vient rendre, comme l'on espère qu'elle fera et, à faulte de ce, l'on viendrait au sang. Ilz n'ont gens, chevaux, ny argent; et tiens qu'ilz se rengeront. Il n'y a chief, ny veullent céder les ungs aux aultres. Et les prétendans ont peu de vogue et font peu de compt. Ce que nous fait la guerre est l'hayne qu'ilz ont contre la nation Castellana; mais enfin il faudra, que veullent ou non, ilz passent par là. La longueur nous couste beaucoup.

Depuis ce que dessus escript, plusieurs places de la frontière du Portugal se sont rendues, et se font destrement entrer noz gens sans coup frapper ny faire mal à personne. Dedens Villa Vitiosa, principale place du Duc de Bregantz, où l'on ha trouvé dedens xvi pièces grosses d'artillerie, 500 arquebouses et 500 corceletz et beaucoup de munitions et galanteries, l'on y ha mis 150 soldatz des nostres. La caravelle des Indes est arrivée; que donne à l'accoustumé advis de l'armée que vient viste, et que pour la fin du moys que vient, elle pourra arriver, que sera à propos. Aulcuns morisques de Sivilla, Corduba et aultres lieux, la pluspart esclaves, tenoient intelligence pour la veille de Saint-Pierre se joindre, sacager et tuer ce qu'ilz eussent peu, tenans fin de se retirer aux Alpaxares<sup>1</sup>. La chose s'est descouverte à temps pour y pourveoir. Le bastard Don Antonio se trouva l'aultre jour à Chanterenne, en l'esglise, où estoit lors l'évesque de la Garde et ung aultre évesque et le nonce du Pape Fromento, et se fit crier Roy. Mais ses propres serviteurs seulement suyvirent le cry. N'est jusques oyres suyvy aultre chose, fors que l'on s'en mocque. Il s'encheminoit vers Lisbona, où la peste est encoires grande.

<sup>1</sup> Les montagnes d'Alpujarras.

## XXVIII.

## L'ABBÉ DE MAROILLES AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Imprimé dans les Lettres interceptées de quelques patriotes masqués.)

Cologne, le 25 juin 1580.

Monseigneur, depuis quatre mois j'ai escript plusieurs lettres à Vostre Seigneurie Illustrissime et Réverendissime, que je crains, pour les grands hazards des chemins. ne seront toutes ou si tost arrivées, que je désirerois à cause je n'ay eu responce que sur celle du 28 de janvier. Je n'ai voulu faillir pour en entendre la vérité, trouvant homme asseuré que le Sr de Grobbendoneq envoyoit par delà pour ses affaires particulières, de faire encore la présente, et envoyer jointement le duplicat de la dernière escripture, de temps à aultre, pour en cas que je puisse entendre la non réception desdictes précédentes, en envoyer aussi par exprès les copies. Depuis mesdictes dernières avons entendu avec grandissime regret et merveille le département du Sr de Aussy arrière de Monseigneur le Prince de Parme, pour soi aller rejoindre au Prince d'Oranges, luy metant quant et quant en main son château de Lickereke lez-Alost. Item la détention du colonel de Heze et autres partisans, lesquels Messieurs de Risbourg et Montigny ont saisi, les chargeans d'avoir voulu faire quelque trahison ou lacheté au camp par devant Tournay, et que par l'intelligence et subornation dudict Prince d'Orange ils devoient trousser les principaulx chefs de nostredict camp, et mener par force audict Tournay pour après pousser conte nostre armée. Je suis tant estonné que je ne sçay que dire voyant ceste meschanceté et légerté, laquelle, je crains bien, diminuera grandement le crédit de tous nous aultres vers Sa Majesté, que, je ne doubte, s'en ressentira grandement et augmentera la dissidence, combien que les fermes, arrestez et bien résoluz n'en devroyent pâtir. Je me concorde par diverses lettres avoir représenté pareils inconveniens à Vostre Seigneurie Illustrissime,

connoissant les ruses dudict Prince, tant vanteleux et renard, et l'inconstance et avarice d'aucuns facteurs, à sçavoir le duc d'Alençon et ledict Prince, qui ne s'accomodent en rien, tant par ensemble que de faire bravement la guerre au roy d'Espagne, nostre sire, pour le despoiller du sien, *ipsos mente leves judicare poteram, habentes etiam animam venalem*; à quoy fault avoir soigneux égards. Toutesfois la desfaiete du Sr de La Noue dernièrement advenue en Flandre, et la victoire à cest heure fraîchement gagnée en Frize sur les gens dudict Prince d'Orange, veuillans empescher le secours de Groninghen, empeschera beaucoup leurs desseings en cest endroit <sup>1</sup>.

(Il finit en priant le cardinal de remettre au roi la lettre jointe à celle-ci).

---

## XXIX.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CONSEILLER D'ASSONLEVILLE <sup>2</sup>.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 227.)

Madrid, le 30 juin 1580.

Monsieur le conseiller. Lamoral de Tassis <sup>3</sup> m'at, ce jour d'huy, donné une lettre de vostre main, xv<sup>e</sup> du mois passé, touchant la prison de

<sup>1</sup> Par suite de la trahison de Renneberg, la ville de Groningue fut livrée au parti espagnol en février 1580. Le prince d'Orange résolut de faire assiéger immédiatement la cité. Pendant le siège, Hohenlo fut battu le 17 juin suivant par les Espagnols près d'Hardenberg. De manière que les assiégeants de Groningue levèrent le siège le lendemain. La ville fut sauvée et Schenk, le vainqueur de Hardenberg, y fit son entrée et se rendit, accompagné de Renneberg, à Delfzijl pour faire le siège de cette place. Les succès de l'armée espagnole étaient considérables en ce moment.

<sup>2</sup> Lettre déjà imprimée dans un recueil très rare, intitulé : Diverses lettres interceptées du cardinal de Granvelle à divers personnages du parti des Malecontents; *item*, deux du président Foneq.

À Anvers, chez François de Ravelenghien, M. D. LXXX, in-4°. Ces lettres sont accompagnées de notes injurieuses et de réfutations.

<sup>3</sup> Amoral de Taxis, qui fut depuis grand-maitre des postes impériales.

La Noue <sup>1</sup>; et ad mon advis vous avez très grand raison en tout ce que vous dictes en icelles, des considérations que l'on peult tenir à l'endroit de sa personne, tout aultre que à l'endroit des prisonniers de guerre ordinaires.

Le point est que l'on regarde qu'il n'eschappe, pour quoy que ce soit, ny pour bravades, ny pour change que l'on voulsit offrir. Que Dieu nous donne assuré repoz après guerres intestines finies, que Dieu doint soit tost.

Je receuz hier voz lettres du xiii<sup>e</sup> de ce mois, auxquelles je n'ay pas encoires dressé response; mais par ceste de ma main, je responderay au billet qu'est venu avec icelle de vostre main. Vous avez veu ce que je vous ay respondu sur l'autre, touchant ce que aucuns en m'avoient voulu donner ombre, et recongneu la sincérité avec laquelle je procède, non m'altérant ny croyant légèrement. Je vois l'offre que par vostre escript vous me faictes de vostre bonne volonté envers moy et les miens, dont je m'assure et mesmes sur le fondement que je sçay que l'affection que vous ay pourté en tout temps <sup>2</sup> mérite cette correspondance, et vous avez peu aperchevoir si je suis violent, ny si je prétendz à choses ou injustes ou déraisonnables et si je me paye de la raison, et si en mes actions vous avez apperceu constance.

Monseigr le Prince m'assure assez du mesme de l'affection qu'il a à chercher moyen pour délivrer Monsr de Champaigney; et je m'assure bien que de vostre constel vous y aydez, dont je vous remercie, combien que vous sçavez les termes que j'ay tousjours tenu de me plus mesler de son faict, s'il ne se justifie de sorte que de soy il donne au maistre contentement. Dois que le feu Seigneur Don Jehan print indignation contre luy, sur le rapport d'aucuns que je sçay devant de l'avoir veu ny ouy, je n'ay receu lettres de luy. Je luy en ay escript deux ou trois par l'adresse mesme dudict Seigneur Don Jehan et ouvertes, affin que l'on veit le contenu, l'ayant aussi veu Sa Majesté par la copie que doibz Rome je luy envoyay. Il n'y at respondu. S'il heust suivy le contenu. il ne se trouveroit en la peine et au dangier où il se treuve; mais peult-estre n'a il peu, comme plusieurs aultres sur

<sup>1</sup> Il avait été pris au combat d'Ingelmunster, le 10 mai précédent.

<sup>2</sup> « En la lettre à Morillon du 6 de juillet, il se moque d'Assonleville, comme d'un glorieux cocquard. » (Note de l'édition de 1580.)

lesquelz on at heu l'œil. Ce m'est quelque consolation que ce qu'il souffre soit pour avoir soubstenu pour la Religion Catholique, et je suis en la mesme opinion que je vois vous avez, et l'ay pieçà escript à plusieurs de par-delà, que je tiens que le prince d'Oranges fera ce qu'il pourra, affin qu'il ne sorte de prison que tous troubles ne soient appaisez. Dieu luy doit bonne pacience et le veuille consoler et bien inspirer.

Au regard du procès que nous at meheu Monsieur d'Andelost <sup>1</sup>, je tiens que vous avez peu congnoistre par ce que je vous ay escript, que les choses sont en termes que. avec grand fondement de raison, j'ay requiz la sur-scéance et que je ne sçay avec quel juste fondement l'on la nous peult refuser et, devant le terme que l'on nous a donné, j'espère nouvelle poursuite pour prorogation, que je tiens vous trouverez raisonnable.

Touchant l'alliance mentionnée en vostre autre billet, je ne vous y pries pour maintenant dire davantage de ce que vous aurez veu par mes précédentes; vons merciant bien affectueusement le bon office, et mesmes me recommandé-je à vostre bonne souvenance.

---

XXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A RICHARDOT <sup>2</sup>.

(Imprimé dans: *Diverses lettres interceptées.*)

Madrid, le 50 juin 1580.

Monsieur le Conseiller, L'on m'a donné maintenant ensamble voz trois lettres des 24 may, second et xiii de ce mois, par lesquelles et par aultres

<sup>1</sup> Jean-Baptiste d'Andelot, neveu de Granvelle. Voy. t. V, p. 599. Les volumes précédents renferment des détails sur les difficultés suscitées au Cardinal à propos de ce procès.

<sup>2</sup> Jean Gruset, dit Richardot, prit le nom de sa mère, naquit à Champlitte, fut employé par Philippe II dans plusieurs missions diplomatiques, fit partie du Conseil d'Artois et président du Conseil privé. Il mourut à Arras, le 5 septembre 1609.

je recognois l'estat de nos affaires de pardelà non si bon que je voudroye, oires que Dieu en beaucoup de pointz nous ayde miraculeusement. Je ne reprendrai les particularitez car, sur ma foy, je ne puis plus tout escrire, l'eage faict de ses effects. Le principal mal est faulte d'argent; l'on y a ung peu medié, mais non tant ny si tost que je voudroye; du moins faiz-je ce que je puis, et délibère d'y continuer tant que Dieu me prestera forces.

Nos affaires de Portugal prennent, grâces à Dieu, fort bon commencement. Le bon succès pourra bien ayder à la reste à tout coustelz, et la flotte qui vient des Indes, riche, dont l'on ha jà nouvelle par la caravelle, viendra fort à propos. Je me suis esbahy de Mr d'Hèze, que Sa Majesté avoit si favorablement receu en grâce, et de Varoux (Waroux), qu'est mieulx mort que vif. Vraiment, ces deux Seigneurs: Marquis de Risbouch<sup>1</sup> et Montigny<sup>2</sup> méritent courones et s'obligent grandement le Roy. Balboni m'escript que ceulx de Groninghe avoient faict une sortie et desfaict et mis en fuyte grande partie des assiégeans et prins 4 contes, ung frère et deux beaux-frères du Prince d'Oranges<sup>3</sup>. Si cela est, il fault mectre au comte des aultres miracles que Dieu faict en nostre faveur. Et est ung grand point que à tout coustelz et en France et ailleurs, en tout rencontres de Catholicques avec les hérétiqueques, Dieu favorise ordinairement aux siens. C'est à mon grand regret, comme vous pouvez penser, que nous ayons perdu M. de Fauvernay<sup>4</sup>, mon nepveu, sur qui je pensoye faire l'appuy ecclésiastique des miens: *sed Dominus est, a cujus voluntate pendemus*. Il fault tenir mieulx ce qu'il luy plait. Je luy supplie qu'il reçoive l'âme du bon défunct en son paradis. Mr d'Achey<sup>5</sup>, mon nepveux, ha favorisé pour l'abbaye le hault doyen, qu'est son parent proche et à qui Mr de Touraise, mon beau-frère, portoit grande affection; et ayant escript Madame pour luy, j'espère qu'il l'emportera. J'ay grande pitié et de M. Blaser<sup>6</sup> et de M<sup>lle</sup> sa compaignie de tant de tribulations jointes; et la perte du filz, avec les aultres, sera

<sup>1</sup> Robert de Melun, marquis de Richebourg. Voy. plus haut, p. 14.

<sup>2</sup> Emmanuel de Lalaing, s<sup>r</sup> de Montigny.

<sup>3</sup> Ces faits sont inexacts. Voy. plus haut, p. 74, note 1.

<sup>4</sup> Antoine d'Achey, neveu de Granvelle, fut nommé abbé du monastère de Favorney, et mourut en 1580. Il était fils de Jean d'Achey, s<sup>r</sup> de Toraise, et de Marguerite Perrenot, sœur du Cardinal.

<sup>5</sup> François d'Achey. Voy. plus haut, p. 25.

<sup>6</sup> Jean de Blaesere. Voy. sa notice, t. 1, p. 121.

sentue. Vous faictes œuvre pieuse de les consoler. Je m'y emploieray avec toute entière affection.

Quant au Sieur de Provenne, dont M<sup>r</sup> le Prévost m'escrit fort affectueusement, estant si homme de bien, il oblige tout les bons à tenir de son coustel. Il ha forte partie si M<sup>r</sup> le Comte de Reux <sup>1</sup> ha jà obtenu ce qu'il demande. Certes je l'ayderay volontiers en ce que luy pourra estre à propoz, autant qu'il me sera possible.

Au regard de vostre place au Privé Conseil, servez là sans bruyt, comme jusques oires, continuant vostre possession. Je tiens M<sup>r</sup> d'Hyndeveld en la mesme opinion que vous, et ay tousiours exécuté à mon povoir ce qu'il ne venoit servir pour non se perdre, sans faire service. Il va bien ce que vous a dict M<sup>r</sup> le Prince en ce que M<sup>r</sup> d'Assonleville vous avoit prévenu. Vostre responce fut bonne. Armez-vous de patience, et espérez bien. Je vous en ay escript tout ce que pour maintenant je vous en sçauroye dire. Je m'assure entièrement de l'offre que vous me faictes de vostre affection, et j'en voys journellement les effects que je recognois et estime comme je doiz; et en moy vous trouverez l'affection que vous pouriez désirer, sans faire grand bruyt.

---

### XXXI.

#### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Mémoires de Granvelle. — Bibliothèque de Bruxelles, t. II, fol. 110, 111.)

Madrid, le 4 juillet 1580.

He visto la carta que Dennetiéres ha escripto á V. M., sobre la qual me manda diga mi parescer; hablóme de lo mismo, poco ántes que la escribiesse, y es verdad lo que él dize que sobrello le propuse dificultades : tiene

<sup>1</sup> Jean de Croy, comte de Rœulx, souvent cité dans les volumes précédents. Voy. sa notice, t. I, p. 255.



razon en todo lo que dize de quan mal nos està la guerra, y de las desórdenes y males que della succeden, y de la ruyna de las proprias tierras de V. M., y que todo sale á su daño, pues le importaria conservar aquellas provincias muy enteras, para recibir dellas el servitio que solian y podian hazer; pero tambien es verdad que nadie puede quedar en paz mas tiempo que quanto el vicino quiere, pues si revuelve, necessario es defenderse. En tal termino son las cosas de presente que si no se haze esfuerço para quedar Señor de la España, y procurar de reduzir con negotiation y maña los que por esta via podrán ser atrahidos á la razon, y por fuerça los duros, cuanto se pudiere, todo se perderia; y en este camino va V. M. perseverando en la elementia, y habiendo concedido á las provintias Valonas, por reducir las, conditiones quales han querido; y venido á aceptar las que se propusieron á Colonia, tales que no sè que puedan pedir mas, si no quieren ellos ser los señores y V. M. el vassallo; y agora se tenta lo que podrá hazer el bando contra el príncipe d'Oranges, y contra los que passando el termino querrán seguir su parte, que quizá podrá a provechar, y si, con el precio que se offresce, alguno le pudiesse despachar, creo que gran camino se havria andado para poder esperar de venir á la pacification: y tanto mas que es verisimil que todos se cançan de tantas miserias y calamidades que se padescen por la guerra; pero es claro que si agora, y miétras no veemos nuestras cosas en mejor termino, no quedamos armados, y no proseguimos la guerra, que los contrarios nos la harán y procurarán de apoderarse de lo que queda y de acabar de perder la religion, por hechar V. M. de todo de los estados.

Y quánto á juntar, como dize Dennetières, los estados, para pedirles su parecer, pues havemos visto dello tanto daño, quando aun ellos, á lo menos en aparentia, eran obedientes, que podriamos esperar agora, con lo que veemos de las conditiones que han propuesto á V. M., las provintias valonas? y tanto ménos, siendo tan pocas las que estan de la parte de V. M., á respecto de lo que tienen los rebeldes de Brabant, Flándres, Hollanda, Zee-landa, Frise, Utrecht, Gheldres, Zutphen, etc., los quales, si los llamasse V. M., se burlarian, ó embiarian de cada uno los que penden del príncipe de Oranges, teniendo todo en su mano, ó con haver puesto magistrados á su devotión, ó teniéndolos por fuerça con garniciones de estrañeros; y embiaria los mas predicadores de sus sectas, para corromper los que

pudiesse. y la desvergüenza con que ha tractado en Colonia, muestra lo que se puede esperar de gente dependiente del dicho de Oranges; que si se contentassen de solamente dar parecer, remettiendo á V. M. la resolucion, ménos mal seria, pero no vernan en ello. y osarian proponer cosas tales, que sin mas fructo diessen de reputation á V. M.; y lo malo es que veo muchos, que tienen la parte de V. M., persuadidos que, á costa dela religion y con consentir lo que V. M. no puede, como tan cathólico, querrian salir de la guerra, formándose esperança que poco á poco la religion se restauraria: pero yo no veo este camino; una cosa podria hazer V. M. conferir esto propuesto á Madama de Parma, aunque sospecho que, como conoce los humores de aquella gente, verá en que estamos; pienso que le pareceria cosa estraña. Quanto al particular del dicho Dennetières, dize mucha verdad, de lo que pierde cerca de Mortagna; sólo yo, como su viciuo en St Amand. adonde todo es perdido y aruynado, y no puede ser que no sea cargado de deudas, habiendo servido tanto tiempo sin gajes y que los que de poco aca tiene, no le bastan; y con haver tenido las dolentias, que V. M. sabe, y no pudiendo yr a Fleandres, y estando algo mejor, offresciendo de ayudar en lo que pudiere ahora que han venido; yo estaria en lo que a V. M. escrivi que aqui sele continuassen sus gajes, mandando que sele pague lo que es corrido. y volviendo V. M. que plegue a Dios sea brevemente con salud, y muy complida victoria: y quedando bien compuestas y assentadas las cosas, podrá conforme a como entonces estará todo, mirar lo que será servido hazer con él; pienso que oy embiaràn la commission por el prevoste Fonchi, y por el secretario Laloo: escrivi a V. M. lo que el dicho Fonchi pretende que empiece su salario, dende que partio, pues dende entonces cessa el que tenia en Flandres que parece justo; y que aqui se pague todo *fasta* a tanto que en Flandres aya sobre que consignar la parte que havria de ser a cargo de aquellos estados. El alcade me ha conseñado las llaves delos coffres, y espero que Fonchio haga su juramiento para poner mano a la entrega de los papeles; y ponerle en los negocios de Madrid a 4 de julio 1580; yo no conosco el presidente de Frisa, cuya es la carta que vuelve; podriasele escribir una carta de respuesta sobrosa, remettiendose a que hazer lo que el principe de Parma le mandare: a quien se podria embiar su carta, con dezirle que tenga cuenta con el, conforme a sus servitios y que le emplee en lo que podrá servir.

*Apostille du Roi* : Muy bien me paresce todo lo que en esto dezis, y lo será scrivir á Madama, conforme á ello, y assi me embiaréis ordenada la carta, ó á Don Juan de Idiaguez, lo que se ha de scrivir para que acá se haga.

---

## XXXI.

## TRADUCTION.

---

J'ai lu la lettre adressée à V. M. par Dennetières et sur laquelle Elle me demande mon avis. Déjà, peu de temps avant de l'écrire, il m'avait consulté sur la même matière, et il est vrai, comme il l'affirme, que je lui ai proposé quelques difficultés à ce sujet. Rien de plus exact que tout ce qu'il dit des inconvénients qu'entraîne pour nous la guerre, des désordres et des maux de toute espèce qui en sont la conséquence, de la ruine qui en résulte pour les propres États de V. M., au préjudice de laquelle tout a réussi jusqu'à ce jour, lorsqu'il importerait tant de conserver ces provinces intactes, pour en recevoir le même service que précédemment. Il est vrai, d'un autre côté, que nul ne peut vivre en paix qu'autant qu'il plaît à son voisin, car si ce dernier veut la guerre à tout prix, on est bien forcé de se défendre. Quoi qu'il en soit, la situation des affaires est telle aujourd'hui, que si l'on ne s'emploie par tous moyens de rester maître de l'Espagne, travaillant en même temps à ramener par d'habiles négociations ceux qui sont susceptibles de comprendre le langage de la raison, et par la force ceux qui s'obstineraient dans leur révolte, le pouvoir marche à sa ruine. Tel est malheureusement le but auquel aboutira V. M. en écoutant plus longtemps les conseils de sa clémence, qui lui a fait accorder aux provinces wallones, dans la vue de les gagner, des conditions qui leur ont plu davantage, et souscrire à celles qu'on lui a proposées à Cologne, bien qu'elles fussent telles que je ne sais en vérité ce qu'ils pourraient exiger de plus, à moins de vouloir demeurer complètement les maîtres et réduire V. M. à la condition de sujet. Aujourd'hui nous verrons quels seront les résultats du ban prononcé contre le prince d'Orange et ceux qui, franchissant toute espèce de bornes, voudront encore s'attacher à lui. Cette mesure nous réussira peut-être, et si le prix auquel on a mis sa tête (du prince d'Orange) pouvait déterminer quelqu'un à nous en débarrasser, je crois que nous aurions fait un grand pas vers la pacification générale, d'autant plus qu'il y a tout lieu d'être persuadé que chacun est las des misères et des

calamités sans nombre que la guerre entraîne à sa suite. Il est évident, d'autre part, que si maintenant, et jusqu'à ce que les affaires aient changé de face, nous discontinuons nos armements et ne poursuivons point les hostilités, nos ennemis le feront de leur côté, cherchant à s'emparer de tout le territoire qui nous reste, pour achever d'y détruire la Religion catholique et miner sans retour la domination de V. M. dans cette partie de ses domaines.

Quant à la réunion des États, proposée par Dennetières, pour leur demander leur avis, avec l'expérience du mal produit par ces sortes d'assemblées, à l'époque où elles étaient, du moins en apparence, fidèles à leur maître, que pouvons-nous en espérer de bon, surtout après les conditions proposées à V. M. par les provinces wallones? La chose paraît encore plus impossible si l'on considère le peu de territoire qui lui reste en comparaison de celui que possèdent les rebelles de Brabant, de Flandre, de Hollande, Zeelande, Frise, Utrecht, Gueldres, Zutphen, etc. Ceux-ci, sans aucun doute, si V. M. les convoquait, ne feraient qu'en rire ou se contenteraient d'envoyer, chacun de leur côté, des agents dévoués au prince d'Orange, lequel tenant tout en son pouvoir, soit par les magistrats à sa dévotion qu'il a placés dans les différentes villes, soit au moyen des garnisons étrangères qui tiennent les populations en respect, disséminerait partout les prédicateurs de sa secte, afin de propager la corruption; car l'impudence dont il a fait preuve à Cologne montre clairement ce que l'on peut attendre de gens placés sous sa dépendance. S'ils se contentaient de donner leur avis, laissant à V. M. la décision définitive; il y aurait moins de mal, sans doute, mais ils se garderaient bien d'en rien faire, et ne craindraient pas de mettre en avant telle proposition qui, sans autre résultat, porterait un préjudice essentiel à la considération de V. M. Ce qu'il y a de pis, c'est que je vois un grand nombre de personnages, fidèles du reste à l'obéissance qu'ils lui doivent, persuadés qu'aux dépens de la religion, et au prix de concessions que V. M. ne saurait faire, en conscience, on devrait finir la guerre, espérant que plus tard la religion reprendrait insensiblement son empire; malheureusement une pareille hypothèse me semble gratuite au dernier point. Il est une chose que V. M. pourrait faire provisoirement : ce serait de communiquer cette proposition à Madame de Parme; mais comme cette princesse connaît parfaitement le caractère du pays et la situation présente des affaires, je ne doute pas qu'une telle idée ne lui paraisse tout à fait étrange....

*Apostille du Roi* : J'approuve toutes vos réflexions à ce sujet et pense qu'il sera bien d'en écrire à Madame, conformément à l'idée que vous me suggérez. Vous n'enverrez donc une minute de la lettre, ou tout au moins vous indiquerez à Don Juan de Idiaquez les points nécessaires afin qu'on la rédige ici.

---

## XXXII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Luxembourg, le 4 juillet 1580.

Scrissi a V. S. Ill<sup>ma</sup> alli 15 del passato avvisandoli la ricevuta di due sue lettere de vii et xv di maggio. Di poj ho ricevuta l'altra de 25 del medesimo, che mi trovò nell' Orena et per essa ho inteso con molto mio contento la provisione delli 300 mille scudj fatta da Sua Maesta per la via di Milano al Principe mio figlio, che se bene è poca somma, tuttavia aiuterà et viene in buona coniuntura et son certa che per pura diligentia di V. S. Ill<sup>ma</sup> detta provisione si è fatta: altrimenti saria andata più in lungo come anderanno anco le altre provisioni, quando lei non tenga la mano et sollecciti che si faccino presto, come la prego instantemente, perche senza buona et presta somma di denarj tanto necessaria et che più volte he scritto non si puo far cosa buona; et io che me trovo hora vicina lo vedo et tocco con mano, benche V. S. Ill<sup>ma</sup> da lontano lo sà meglio di mé: et anco nel termine in che di presente si trovano le cose di questi paesi, che non può essere in peggio grado, vedendosi ogni giorno per mancamento di denarj perder piazze et intepidire l'animo de buoni, parendo loro essere abbandonati da Sua Maesta et ne fanno per quanto intendo grande esclamatione.

Già harà V. S. Ill<sup>ma</sup> inteso la perdita di Dist et di Sichen, et del trattato doppio di Buxej, dove è restato prigionie Mons<sup>r</sup> di Selles con altri, et similmente potrà haver saputo della conspiratione fatta contra la persona di mio figlio, cose tutte che doveriano muovere Sua Maesta a provveder del rimedio, senza intrometter più tempo, perche di altra maniera si perderà ogni cosa non senza risico della persona di mio figlio, che tanto bene et fidelmente ha servito et serve Sua Maesta, et forse anco della mia, poiche sono entrata in paese. Arrivai la vigilia di S<sup>to</sup>-Giovanni qui in Luzemburgh et dove mi vado intrattenendo per haver chiarezza et notitia di diverse cose,

et risposta del Principe mio figlio, a cui ho scritto per pigliar resolutione circa il mio passar avanti, di che avviserò V. S. Ill<sup>ma</sup> et dogni altra cosa : la qual saperà che sino alli 11 di maggio il Vice-Re di Napoli non haveva fatto publicar et eseguir li voti et sentenza nella causa che tengo con Fiorenza, non ostante la diligentia et instantia fattali in mio nome da Gio. Ferrante Sugnica, di che resto con maraviglia et confusa, non sapendo a che attribuir questa tardanza in cosa tanto chiara et giusta : salvo credere che si porti rispetto al Duca di Fiorenza et non seli voglia dispiacere, senza mirare alla indignità che ne patisco et al danno et pregiudicio grandissimo che ne ricevo contra i debiti mezzi et ordini della giustitia, com è noto a tutti ; onde torno a pregar V. S. Ill<sup>ma</sup> quanto piu caldamente posso à far opera che questo negotio si finisca et non si vadi più in domande et risposte, che hormai doppo passato sei anni doverrebbe bastar, il torto che mi si fa ; et per non replicarli le medesime cose tante volte, non mi stenderò sopra questa materia più oltre, assicurandomi che con il buon mezzo di V. S. Ill<sup>ma</sup> harò con prestezza queche mi si perviene, et di ciò restero a lej con obbligo perpetuo. Favorisca Samaniego in questo particular di Fiorenza, et in far emendar l'errore del mio trattamento, come a V. S. Ill<sup>ma</sup> ho scritto con le mie antecedenti.

Mi pare che molto ben lei conosca la natura del Duca di Mantua, perche nel trattare il parentado di Donna Margarita, mia nipote, ha fatto domande stravagante et tale che io tengo il negotio quasi per escluso, ancor che per la parte del Cardinal Farnese et del Sor Duca mio, si sia proceduto liberamente et con ogni sincerità ; con tutto ciò prego V. S. Ill<sup>ma</sup> a far per la conclusione di questo negotio quelli offitij che li pareranno approposito, poiche conosce li humori di tutti. Il legato Riario doverra esser comparso di che aspetto avviso, et similmente quello che và succedendo nel particular' di Portugallo ; et se li Portughesi hanno mutato oppinione, si compiaccia V. S. Ill<sup>ma</sup> farmene avvisata con quel di più che li occorrerà, che io di quà per hora non ho che dirli altro, Nostro Signor Iddio conceda a V. S. Ill<sup>ma</sup> ogni maggior contento et prosperità.

Il mio viaggio sin qui è stato lunghissimo et pieno di molti travagli et incommodità tanto per causa di malattie che d'altro, accompagnato di eccessive spese, di che a V. S. Ill<sup>ma</sup>, come tanto amico, darò più particular' ragnaglio con altra occasione. Donna Margarita, mia nipote, questi giorni

adietro è stata travagliata grandemente da febbre che poj si scoperse rosolia, di presente sta assai bene, ma molto stancata et io non posso guarire della gotta che continua di tenermi impedita la mano et il piede: credo lo causi li tempi che corrono, che sono freddi et humidi: piaccia a Iddio rendermi la total sanità et a V. S. Ill<sup>ma</sup> conceda quel che da me se li desidera.

Mando a V. S. Ill<sup>ma</sup> la copia di quello scrivo a Sua Maesta, et la prego a tener la mano che Sua Maesta proveda senza dilatione quel che conviene et anco sarà contenta di incamminare l'alligato plico per Sua Maesta et fare opera che ne habbia presto risposta.

---

**XXXII.****TRADUCTION.**

---

J'ai écrit à Votre Très Illustre Seigneurie le 15 du mois dernier en lui accusant la réception de ses deux lettres des 7 et 15 mai. Depuis j'ai reçu de Votre Très Illustre Seigneurie une autre lettre du 25 de ce même mois. Celle-ci m'est parvenue en Lorraine. J'ai appris avec grand plaisir par cette lettre que Sa Majesté avait envoyé par la voie de Milan 500,000 écus au prince, mon fils. Bien que la somme soit minime, elle l'aidera néanmoins et arrive à propos. Je suis sûr que cet envoi a été fait grâce à la seule diligence de Votre Très Illustre Seigneurie. Autrement il aurait eu du retard, comme il en sera de toutes autres si Votre Très Illustre Seigneurie n'y tient la main et n'insiste pour qu'elles se fassent promptement. Je l'en prie instamment, car sans une bonne et prompte provision d'argent, qui est de toute nécessité, comme je l'ai écrit plus d'une fois, l'on ne peut rien faire de bon. Aujourd'hui que je me trouve près (des Pays-Bas), je le vois bien, je les touche du doigt. Votre Très Illustre Seigneurie le sait depuis longtemps et mieux que moi, à cette heure l'état des affaires ne saurait être pire dans ces pays, et le manque d'argent fait que chaque jour les bons se sentent moins rassurés et perdent de plus en plus courage; ils se figurent que Sa Majesté les abandonne et, pour autant que j'en aie appris, ils se désolent hautement.

Votre Très Illustre Seigneurie aura déjà appris la perte de Diest et de Siche<sup>1</sup> et en connaissance de la convention faite après l'affaire de Bouchain, où Monsieur de Selles a été fait prisonnier avec d'autres gentilshommes<sup>2</sup>. Elle aura pu être informée en même temps du complot formé contre la personne de mon fils. Ce sont là toutes choses qui devraient inciter Sa Majesté à chercher un remède, sans tarder davantage. Sinon tout sera perdu, sans préjudice des risques à courir pour la vie de mon fils (qui a servi et sert si bien et fidèlement Sa Majesté) et de la mienne, maintenant que je suis entrée aux Pays-Bas. Je suis arrivée ici à Luxembourg, la veille de la Saint-Jean<sup>3</sup>, et je m'occupe d'y prendre des informations pour me donner une notion claire de toutes les affaires et attendre la réponse de mon fils. Je lui ai écrit pour savoir si je dois pousser plus avant. J'aviserai Votre Très Illustre Seigneurie de cette réponse et de toutes autres affaires.

Votre Très Illustre Seigneurie saura qu'à la date du 2 mai le Vice-Roi de Naples n'avait pas encore fait publier et exécuter le vœu exprimé et la sentence rendue dans mon procès de Florence, nonobstant les actives démarches faites en mon nom par Giovanni Ferrante Sugnicca<sup>4</sup>. J'en suis surprise et confondue, ne sachant à quoi attribuer ce retard dans une affaire aussi claire et aussi juste. Je dois croire qu'on en agit ainsi par déférence pour le duc de Florence et pour ne pas vouloir lui déplaire, sans avoir égard à l'injure qu'on me fait et au grand dommage et préjudice qu'on me cause. On empêche la justice de suivre son cours, c'est de toute notoriété. Je suis donc amenée à prier Votre Très Illustre Seigneurie de faire tout son possible pour que cette affaire se termine et qu'on ne prolonge pas le procès; depuis six ans passé qu'il dure, le tort qu'il m'a fait devrait suffire. Bref, pour ne pas répéter aussi souvent la même chose, je ne m'étendrai pas plus longuement sur cette matière. Je me persuade que par l'habile intervention de Votre Très Illustre Seigneurie j'obtiendrai sous peu ce qui me revient. Je lui aurai une obligation éternelle de ses bons offices, particulièrement dans cette affaire de Florence et pour la réparation de l'erreur dont je suis la victime, comme je le lui explique dans mes précédentes.

Il me semble que Votre Très Illustre Seigneurie connaît fort bien le caractère du duc

<sup>1</sup> Diest ayant été pris par Farnèse, cette ville fut reprise par Vanden Tempel. Siche<sup>m</sup> subit le même sort.

<sup>2</sup> Le 21 juin 1580, sur l'invitation du s<sup>r</sup> de Villers, commandant à Bouchain et invita le s<sup>r</sup> de Selles à entrer dans cette ville, pour la livrer au prince de Parme. De Selles s'y rendit et fut pris comme dans une souricière. (Voy. *Mémoires anonymes*, t. V, pp. 273 et suiv.)

<sup>3</sup> D'après les renseignements des historiens, Marguerite serait arrivée à Luxembourg le 4 mai. Nous avons répété cette erreur dans la Préface du tome VII. Par la lettre que nous publions, on voit qu'elle descendit en cette ville le 25 juin 1580.

<sup>4</sup> *Sugnicca*, Zuñiga.



de Mantoue qui, dans les négociations relatives au mariage de Donna Marguerite, ma petite-fille, a formulé des prétentions tellement extravagantes, que je considère l'affaire comme écartée, encore que le cardinal Farnèse et le Seigneur due, mon mari, aient procédé loyalement et en toute sincérité. Pour toutes ces raisons, je prie Votre Très Illustre Seigneurie de faire, pour la conclusion de cette affaire, tels offices qui lui paraîtront convenir, puisqu'il connaît les dispositions de chacun.

Le légat Riario devra intervenir, j'attends de ses nouvelles, en même temps que de ce qui se passe de particulier en Portugal. Si les Portugais ont changé d'avis, que Votre Très Illustre Seigneurie veuille bien m'en informer, ainsi que de tout ce qui lui arrivera. Au reste, je n'ai rien à ajouter pour le moment à ce que je viens de dire à Votre Très Illustre Seigneurie.

Mon voyage jusqu'ici a été très long. J'ai été fort tourmentée et incommodée pour cause de maladie et autres inconvénients. De plus, j'ai eu des frais excessifs, dont je rendrai compte dans une prochaine occasion à Votre Très Illustre Seigneurie, comme à un aussi excellent ami. Ces jours derniers donna Marguerite, ma petite-fille, a souffert beaucoup d'une fièvre, qu'on a reconnue ensuite être la rougeole. A présent elle est très bien, quoique fort fatiguée. Quant à moi, je ne puis me guérir de la goutte, qui continue à me paralyser les mains et les pieds. J'attribue ce nouvel accès au temps froid et humide. Dieu veuille me rendre toute ma santé et exaucer tous les souhaits que je forme pour la félicité de Votre Très Illustre Seigneurie.

J'envoie à Votre Très Illustre Seigneurie la copie de ma lettre à Sa Majesté, et la prie de tenir la main à ce que Sa Majesté prenne sans retard les mesures nécessaires. Votre Très Illustre Seigneurie voudra bien aussi transmettre le pli ci-inclus à Sa Majesté et me faire obtenir une prompt réponse.

---

### XXXIII.

#### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Imprimé dans : *Diverses lettres interceptées.*)

---

Madrid, le 6 juillet 1580.

Monsieur le prévôt. Ceste servira pour répondre aux vostres du XIII du mois passé, intitulées *domesticorum*. Ce m'est grand plaisir d'entendre

que M<sup>r</sup> le Comte de Mansfeld continue de se monstrier si favorable en nostre endroit. Et à la vérité avec raison ha peu dire S. M. ce que vous dictes avoir rapporté audict Seigneur Comte ung qu'est retourné par de là d'icy, puisque sa dicte Majesté sçait fort bien les bons offices que continuellement j'ay faict pour luy envers Elle. A quoy je continue; et encores hier escrivis-je pour, si l'on n'y a jà pourveu, luy faire avoir une *adjuda de costa*, dont je tiens il doit avoir besoing, et le secrétaire le Vasseur <sup>1</sup> a veu par les œuvres ce que j'ay jà faict. Il les faut entretenir le mieux que l'on pourra.

Il va bien que le nouveau N. <sup>2</sup> fera, comme vous dictes son debvoir. Il faut par tous bons moyens procurer qu'il continue, et avoir l'œil dessus. Encores n'ay-je autre nouvelle de celuy qui prétendoit au bailliage de Siron, ny des lettres que vous avez escript en sa faveur : si elles viennent, je verrai ce que j'auray à faire.

Vous aurez entendu que j'ay envoyé, par dernier ordinaire, lettres de Monsieur le prévost Foncq à son procureur vicaire de Cluny, afin qu'il laisse entrer paisible en la possession de Saint-Nicolas le maistre d'hostel Dauslanq qui sera bien de, suivant vostre advis, n'entrer en autre dispute, et qu'il se contente de jouyr à l'advenir prenant collation de Cluny, si l'on la luy veut donner, pour plus de corroboration de son droit, puisqu'ils prétendent, et certes j'ay peine de ce que vous dictes, que Messire Simon soit receu et qu'il aye peine de se ravoir. Il le faut forcer afin qu'il s'ayde et se donne commodité pour le refaire, oyres qu'il ne veuille. Il aura la prébende de Serliers doresnavant; et je ne faudray de procurer en ce que s'adonnera son advancement, comme certes il mérite. Vous avez faict bonne œuvre de renvoyer les novices de St-Amand non profès, en la maison de leurs parens. Et estant les choses comme elles sont, c'est bien raison que l'on regarde de nous décharger de frais tant que faire se pourra. Et j'entens fort bien que pendant que Tournai et Bouchain seront contre nous, qu'il y aura peu de moyen pour y donner bon ordre. Il faut faire ce que l'on peut et non plus; et pour Dieu ny pour aller là, ny pour aller à Donny ne vous mettez en dangier. Car ce seroit folie par trop expresse,

<sup>1</sup> François le Vasseur, s<sup>r</sup> de Moriensart, secrétaire d'État. Il avait été envoyé au roi. Voy. HOYNEK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, p. 206.

<sup>2</sup> N. signifie comptable des affaires du Cardinal aux Pays-Bas.

et me donneriés par trop de regret s'il mésadvenait, que Dieu ne veuille, de vostre personne.

Quant aux deniers, je n'en ay encores prins de personne pour les faire rendre là. Si l'on a prins des miens ou de ceux d'Havrincourt pour mes nepveu et nièces, il sera besoing que l'on en aye le compte quand faire il se pourra, pour les charger sur eux, et le recouvrer en Bourgoigne. Et vous verrez ce que vous pourrez faire de la reste que se recouvrera, soit en traictant avec Balbani ou autre, bien entendu que, comme vous dictes et je l'ayjà souvent escript, que l'on retienne là ce que vous semblera pour ce que pourroit estre de besoing. Et pour Dieu ne vous laissez avoir faute à vous mesmes. Vous cognoissez ma volonté en vostre endroict, et que je ne veulx laisser avoir faute de ce que je puis avoir : *amicorum communia omnia*.

Il y a bien à dire que François <sup>1</sup> voise le chemin que je vouldroye, et me donne la peine que vous pouvez penser pour le désir que j'auroye que pour son propre prouffict il tint bon chemin : sa fin est, à ce que je puis apercevoir, de non dépendre que de soy mesme et estre à sa volonté; et s'il avoit le bien de la succession, il se soucieroit peu de moy. Cela me donneroit peu de peine si je le veoie au chemin pour se faire honneur et prouffit et à la Maison. Je le laisse jouyr et disposer de ce qu'est sien; mais de la reste il n'y viendra si tost, s'il ne change. L'on luy a donné vos lettres. Il n'a garde de m'en faire semblant, et si auroit bon besoing de conseil. Vous faictes saigement de non aventurer vos lettres pour le receveur d'Havrincourt. Car il est ainsi que vous dittes, que si d'Incy par icelle entendoit qu'il y eust quelque chose en main, il mettroit bien promptement la sienne dessus. J'ay bien dit audit François qu'il ne doit faire son compte de tirer beaucoup d'Havrincourt aux termes que l'on est maintenant, afin qu'il tienne mesnaige selon ce. Si vous signez quelque chose, demandez incontinent sa signature pour recouvrer la vostre : et j'attens la forme de celle que vous desirés pour la luy faire passer, estans les choses de Cambray comme l'on les voit de présent. Il y auroit bien à faire de luy donner advis du choix qu'il pourroit faire de personnes pour les employer audit Havrincourt ou Cambray pour les affaires dudit Havrincourt.

<sup>1</sup> François d'Achey, neveu du Cardinal. Voy. plus haut, p. 25.

J'ay grande compassion du doyen de Sainte Goule, et le vouldroye bien veoir hors de où il est, pour asseurer sa personne. Je vous prie que l'on ne le laisse au besoing, et que pour l'aider s'il y a moyen de les luy faire tenir. Que l'on l'assiste de ma part de trois ou quatre cens florins; et quant à la vefve, je crains qu'elle nous fera du dommaige beaucoup, et qu'elle n'aura pas procédé fort loyalement; mais il n'est pas encores temps maintenant de sonner mot.

Je ne sçay qu'est devenu Messire Jehan de Maldre <sup>1</sup>.

Je vous envoie la procure que vous m'avez demandé, suyvant vostre minute, pour s'attacher aux meubles du prince d'Espinoy; mais usez-en discrètement, comme vos lettres contiennent et du tout au contentement du marquis de Risbouch, comme vous escrivez, et pour les mesmes raisons et considérations contenues en voz lettres. Mon tiltre n'estoit bien mis; car il estoit au préjudice du Pape. Car il disoit, S. R. E. *Episcopus*, et *Episcopus S. R. E.* c'est le Pape, mais fault dire: *miseratione divina Episcopus Sabinensis S. R. E. card. Granvellanus nuncupatus, etc.*

Quand à la procure sur Maigrot, pour poursuire Monsieur de Saint Vaest, que je croy ne viendra icy, je ne l'ay voulu passer pour maintenant, pour non me sembler encores temps de poursuyvre par ce chemin mon droict: et davantage Maigrot n'est pas *solvendo* pour recevoir si grandes sommes. J'ay veu ce que Valhuon <sup>2</sup> vous escript, et m'a semblé que vous le prenez fort bien: demeurez ferme à recevoir à bon compte et en ceste sorte faictes le presser par Valhuon, et s'il veut ainsi furnir, prenez argent; et s'il demeure opiniâtre, le temps nous pourra après, s'il plait à Dieu, conseiller de ce que nous aurons à faire, quelque fin à dire qu'il soit.

Ce m'est fort grand plaisir d'entendre le contentement que vous avez du beau frère <sup>3</sup> et ne vous esbaissez de le trouver changé; *vexatio dat intellectum*. Je vous ay adverty que, au dernier paquet, alla l'ordonnance pour

<sup>1</sup> Il s'agit probablement de Jean Malderus, qui, après avoir fait ses études à Douai et à Louvain, fut proclamé, le 31 août 1594, docteur en théologie, et devint évêque le 10 février 1611. (Voy. FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*.) L'oncle de Malderus, qui se nommait également Jean, était curé de Lecuw-St-Pierre, et fut employé à différentes affaires par Granvelle.

<sup>2</sup> Guillaume le Vasseur, s<sup>r</sup> de Valhuon, un des agents les plus actifs de la réconciliation des provinces wallones avec le roi. (Voy. HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, pp. 352, 394, 403.)

<sup>3</sup> Désiré Van Tsestich, souvent cité dans les volumes précédents.

luy depescher sous le seel de Brabant sa commission de Chancelier de par le Roy, que l'asseure de tout : et ne vous fachez de ce que l'on a osté en la minute touchant Liesfeld <sup>1</sup>. Car il s'est dict icy hault et clair, et dépainct le jadis chancelier <sup>2</sup> de ses couleurs, comme il mérite. Il mourra en une peau de sot, qui ne l'escorchera. Il fut faict chancelier contre mon advis, et par sa bestise a faict du mal beaucoup. Vous sçavez l'opinion que le Duc de Savoye, Madame et autres successeurs ont tousiours eu de luy, et assurez vous que l'affection que j'ay aux vostres est telle, que de toute raison je la doibs avoir. Vous avez bien faict de dire au conseiller Boisot <sup>3</sup> ce que de luy je vous ay escript; nous attendons que le Prince en escrive. Quant à Wilerval <sup>4</sup>, Assonville a faict pour luy ce qu'il a peu; mais autres l'ont en bien différente opinion.

Il fault recommander Cantecroy à Dieu et avoir patience de ce que passe, jusques sa Divine Bonté changera les affaires en autre forme et estat.

L'on verra ce que se pourra faire pour Pedro de Paz <sup>5</sup>. Je dis pour son fils Maximilien, au renouvellement du roole, où celuy que je vous ay escript pensoit, à ce que je puis comprendre, mectre bien avant la main.

Je feray volentiers l'office par mes lettres pour Monsieur le doyen de Cambray envers Monseigneur le Prince de Parme : ne sçay si elles arriveront à temps; je le verroye fort volentiers au Privé Conseil, où il peult, comme vous dictes, estre fort bien transporté dois Malines.

Monsieur d'Achey, mon nepveu, a fort bien conduit mes nepveu et nièpce, et a toutes les bonnes qualitez que vous dictes : et je désire fort son advancement en ce que faire se pourra. Quant à l'*encomende* <sup>6</sup>, elle estoit de raison deue à l'aisné, mais je me couperoie plustost la langue que de parler pour François, s'il ne change : de parler pour le second, il y auroit de l'inconvénient et désordre : pour le premier, ce seroit à mon advis une notable et par trop remarquable folie. Il se faut cognoistre :

<sup>1</sup> L'avocat Liesfeld. Voy. tome VI.

<sup>2</sup> Jean Scheyfve, dont les excentricités sont racontées par Morillon dans notre t. V, p. 154, etc.

<sup>3</sup> Charles de Boisot, écuyer, licencié ès lois, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du Conseil privé, nommé le 17 novembre 1579, mort le 31 décembre 1581.

<sup>4</sup> Adrien d'Ongnies, sr de Willerval, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>5</sup> Pierre de Paz, maître de camp. Voy. t. LXXIV des *Documentos inéditos*.

<sup>6</sup> *Encomende*, revenu, pension.

*moderata durant*. Je seroye bien marry que l'on le m'offrit, qu'est loing de prétendre, et de mon advis, le tiltre de Comte ne fut entré en la Maison.

Vous avez fort bien respondu à ma nièce qui demandoit toilles et robbes sur Haquenies<sup>1</sup>; elle est jeune, forte et cocquarde par trop, de présumer de commander ny là, ny ailleurs. L'on la pourvoira d'habits et d'autres choses dont elle aura besoin, à l'arbitraige de Madame de Thouraise, comme je lui escrips, la recepte dudit Haquenies est bien aux mains de Goville: mais qu'il entende que c'est à moy à qui il en a à donner compte, non à elle; et qu'il ne se joue de disposer d'un denier, sans expresse charge mienne, vous priant ainsi luy dire, et que selon ce pourra il respondre à ma nièce.

Quant au trésorier Sterch<sup>2</sup>, j'ay trois ou quatre lettres siennes sur une que je luy ay respondu. Mais il ne me fait mention de ce que je prestay à Naples à son filz, et ne m'y respond: je le pense payer de mesme monnoye, et non luy respondre à ses affaires. Je n'y recognois pas tant d'obligation que, peult estre, il présume. Il escript au Roy: le Prévost Fonch a apporté la lettre, qu'il m'a délivré. Mais je fais mon compte de luy laisser la charge d'y respondre, quant il aura fait son serment; et ne vous donnez peine des lettres de recommandation, que vous m'escrivez: j'en sçauray bien user.

Au regard de Monsieur de Rovenne dont vous m'escrivez, et aussi Monsieur le conseiller Richardot, ce que tous deux vous m'en dictes, me tire beaucoup de son coustel, et le pouvez assurer que je l'ayderoy volontiers en ce que me sera possible; mais si Monseigneur le Prince ajà disposé de ce qu'il demande en faveur de Monsieur le comte de Reux<sup>3</sup>, c'est forte partie, comme vous cognoissez, et faudra jecter pensément sur quelque autre chose.

L'on a de nouveau érigé une terre du seigneur de Vaulx<sup>4</sup> en comté, à l'instance de Monseigneur le Prince. Il est en fort bonne opinion vers Sa Majesté. Tout est bien employé.

Si le seigneur de Cherreu, gouverneur de Bintz, vient, il me sera très bien

<sup>1</sup> Les revenus de la localité dite Haquenies.

<sup>2</sup> Godefroid Sterck, receveur général des finances, nommé le 4<sup>er</sup> juillet 1578.

<sup>3</sup> Jean de Croy, comte de Rœulx, conseiller d'État, nommé le 31 décembre 1577, mort le 9 juin 1581.

<sup>4</sup> Maximilien de Longueval, sr de Vaux, comte de Buequoy, mort le 27 novembre 1581.

venu, et mesme avec le témoignage que vous me donnez de ses bonnes parties et qualitez, et du service qu'il a fait au Roy et aux païs.

Je ne sçay ce que se fera de Boutechoux, car le Prince n'en fait mention. Mais ce m'est grand plaisir d'entendre que Monsieur le conseiller Damant aye les bonnes parties que vous m'escrivez.

Sur la requeste de Monsieur du Mont Saint-Esloy, j'ay escript mon advis au Roy, conforme à ce que vous m'en escrivez : je verray ce qu'il me respondra. Je feray sercher la response que je luy fis en febvrier, pour vous envoyer le duplicat, comme vous demandez ; il m'a escript de nouveau une lettre que l'on m'envoye maintenant. Je ne l'ay encores veu.

L'office que vous pensés faire envers Monseigneur le Prince, pour remédier à la mauvaise provision de l'abbaye de Ninove, me semble fort bien ; et me desplait de la faute de Monsieur d'Haussi, me souvenant de furent Monsieur et Madame de Boussu <sup>1</sup>, père et mère, pour l'affection que je leur portoye.

Il ne me semble temps de redemander à Monsieur d'Havrech <sup>2</sup> les statues qu'il peut avoir eu de ma maison, ny à Mons. de Bours <sup>3</sup>, faisans semblant que nous n'y pensons ; cela fera venir après plusieurs choses en lumière, et à quoy serviroit-il les recouvrer maintenant, pour les tenir au mesme hazard ? Le temps nous apprendra après. L'on a fait venir à Bilbaio <sup>4</sup> des tapis de mes armes ; l'on les me vouloit vendre à Anvers pour 500 ducats. Je n'en ay voulu là donner une maille, pour la raison susdite : si l'on les m'apporta icy, je les rachetteray pour le pris bien chièrement.

Vous avez fort bien respondu quant au prisonnier Bourlu <sup>4</sup>, ores que je n'ay nul espoir de la délivrance de Monsieur de Champaigney, pendant que le Prince d'Oranges pourra, comme je vous ay escript.

J'ay grande compassion de Monsieur le conseiller Blaser et à Mademoiselle sa compaigne, à laquelle je vous prie faire mes recommandations et de l'aider en tout ce que vous pourrez, et m'advertir de ce que d'icy je pourray faire : bien entendu qu'il ne faut espérer tirer d'icy argent pour particuliers ; l'on a serré ceste porte. Car tout viendroit charger icy, et les

<sup>1</sup> Maximilien de Hennin-Liétard.

<sup>2</sup> Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havrè.

<sup>3</sup> Ponce de Noyelle, s<sup>r</sup> de Bours.

<sup>4</sup> Josse de Borluut.

Espagnols ne l'entendent ainsi. Vous lui pourrez donner du mien cent escus, pour l'aider à faire les poursuites, et prester, s'ils en ont besoing, autres deux cens: voire et qui pourroit recouvrer ce que me doibt le fils de Sterck, seroye content de, oultre ce, le leur prester, ou ce que s'en pourra tirer.

J'ay jà respondu à Madame de Hoochstraten, et faict les remerciemens; et ne luy ose écrire, pour ne sçavoir que luy dire de ses affaires, pour n'y veoir icy chemin; ny le Prince jusques ores escript un seul mot de la Chambre de confiscation que vous dictes que l'on veult là dresser.

Il me desplaît que Monsieur de Senpy et Madame de Senpy <sup>1</sup> ne pourront avoir de moy aultre responce que les aultres; qu'ils envoient requestes, que se mectront aux mains de Monsieur Fonck; je perds comme eux, et si je pouvoye remédier, je prendroye aussy pour moy. Vous sçavez commẽ j'en suis. S'ils succèdent à la Marquise de Berghes, ils auront meilleur moyen.

Si la provision de l'abbaye de Maubeuge se faict par Sa Majesté, je ne faudray de représenter à Sadicte Majesté les qualitez de Mademoiselle Anne de Sanzelles <sup>2</sup>, pour les raisons que vous me dittes en voz lettres, et pour le respect des bons parens, dont vous me faictes spéciale dénomination par vostre dicte lettre.

---

### XXXIV.

#### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON <sup>3</sup>.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol 221 à 225.)

Madrid, le 6 juillet 1580.

J'ay receu ensemble plusieurs lettres vostres et les pièces y jointes, dont elles sont des quattresme, sixiesme, quatorziesme de juing, *publicorum* et entre icelles une sans superscription *manus notae*, et ung billet, et une du

<sup>1</sup> Antoine de Croy, s<sup>r</sup> de Sempy.

<sup>2</sup> Antoinette de Sanzelles, morte en 1596.

<sup>3</sup> Imprimées en entier en 1580, dans : « Diverses lettres interceptées du cardinal de Granvelle. » Voyez plus haut, p. 74.



quinziesme de may, que Lamoral de Tassis m'at apporté, qu'est seulement arrivé il y at quatre jours, ayant envoyé les despesches qu'il pourtoit du Roy doibz Paris à ung courrier practique, à fin que iceulx vissent plustost et heureusement, et quant à soy a tenu doibz Paris le chemin de Nantes. Il y at aussi une lettre du mesme quatorziesme de juing, *domesticorum*; mais par ceste, pour respondre aux susdietet *publicorum*, je vous diray seulement ce pœu, sans reprendre toutes les particularitez, que seroit chose longue et à moy avec le peu de temps que me seroit par trop pénible.

Beaucoup de choses ont passé fort mal par-delà à faulte d'argent; et pour la mesme cause s'est délaissé de faire beaucoup de bonnes choses qui se fussent faictes si l'on fut esté pourveu; il m'en desplaît, oyres qu'il n'a tenu à moy. Je tiens que je me faictz odieux à tous les ministres de par-delà par trop vivve sollicitation; et pour dire vérité, mais je ne m'en soucie, pourveu que je face mon debvoir, et je ne suis si désireulx d'y longuement demeurer que je me contentasse d'estre aultre part avec plus de repos. Si y suis-je volontiers pendant que j'y puis faire quelque chose au bénéfice, et pour procurer la rendresse<sup>1</sup> des affaires et le repos et restauration des pays de par-delà, ayant fort cordiale compassion aux bons qui souffrent. J'ay enfin tant faict, que l'on at envoyé quelque provision, oyres que non tant que j'eusse voulu; mais je continue les poursuytes pour procurer que l'on continue d'envoyer tousjours quelque chose.

La caravelle est arrivée, qu'ilz appellent icy *d'ariso*, que vient tousjours devant l'armée des Indes, pour annoncer que la flotte vient. Icelle assure que, à la fin de ce mois ou commencement d'aoust, elle sera icy fort riche. Je voudroie qu'elle fut jà arrivée: cela pourra ayder; et la provision freschement envoyée n'est si petite que mettant en compte les 150<sup>m</sup> écus des Bonvisis icy acceptés, et 150<sup>m</sup> de Thomas Balbani, que le président de *l'Hazienda* m'assure qu'il complira, et 500<sup>m</sup> en lettres du Foucre, et 150<sup>m</sup> que Navarret est allé négocier, si l'on l'accepte, que je sollicite, et que l'on donne satisfaction par-deçà aux Malvendos, que ce ne soyent 650<sup>m</sup> escus, qu'est une belle somme si l'on la sçait mesnaiger. Vray est que l'on doit beaucoup; mais il n'est pas temps de payer debtes<sup>2</sup>, mais de donner la

<sup>1</sup> *Rendresse*, redressement.

<sup>2</sup> \* Toutesfois les povres Malcontens n'avoient reçu depuis trente-deux mois que la solde d'un mois: mais les Allemans ont esté les plus sages; et se sont faictz payer sans s'amuser au beau parler de la duchesse. Aussi on les a cassez. • (Note de l'édition de 1580.)

soulde mois pour mois, pour se maintenir en ceste saison en campagne à tous coustels pour faire les exploicts que l'on pourra.

Portugal nous ruine; mais il ne s'est peu délaïsser d'y entendre, pour non faire trop de tort au Roy et à sa postérité. Et grascès à Dieu, il nous y donne un bien bon commencement, s'estans venues rendre fort volontairement plusieurs places de la frontière, et viennent journellement aultres et plusieurs personnaiges de sorte baiser les mains de Sa Majesté et le reconnoistre pour Seigneur; et si sont entrez nos gens dextrement en la principale place du Duc de Bregantz, pourveue de bien bonne artillerie et aultres munitions. Nostre camp est entré depuis cinq jours dedans pays; s'il continue de marcher, je n'y apperçois nulle difficulté, n'estans les Portugalois pourvez. Seulement crains-je la tardeté du Duc d'Albe, en ce qu'il veult tant assurer ses emprinses. Don Anthonio s'est faict appeler Roy par le menu peuple de Lisbona; mais ceulx qu'ont à perdre n'en sont contens, et les Seigneurs du magistrat craingnans tumulte, s'estoient retirez aux galères et navières. L'armée de Sa Majesté debvoit partir du port de Sancta-Maria le xxv<sup>e</sup> ou xxvi<sup>e</sup> du mois passé, pour s'aller mectre à la bouche de la rivière de Lisbona, que leur exclura tous secours et les vivres, et s'y pourra faire ung fort pour tenir à tousjours Lisbonne en office. La folie qu'a faict Don Anthonio n'est tenue à nostre désavantage, mais grandement à nostre fabveur, pour faire plustost déclarer les aultres de nostre coustel; j'espère que l'emprinse sera courte, que nous viendra bien à propos.

Les troubles de la France sont grands; et combien que l'on peut doubter qu'il y a du mistère que pourroit tourner contre nous, ce qu'ilz s'encharnent les uns contre les aultres et sont loing de nostre frontière, en Guyenne, Languedoc et Dauphiné, et que l'on ne void encoires levée en Allemagne jusques à maintenant, et qu'il n'y a ny argent ny crédit, et que nostre armée par mer et par terre me donne quelque bon espoir.

Celluy qui vous at diet du band impérial contre l'Orangier a autant de peine de tenir secret que une femme, oyres qu'il ne sera secret; et n'est le band impérial, mais du Roy, abandonnant sa personne, à qui le pourra offendre et ses biens où qu'ilz soient à l'occupateur, hormis ce qu'est jà sous la main du Roy, et xxv ou xxx<sup>m</sup> escuz à qui le donnera vif ou mort, que le fera muser entre tant d'estrangiers<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « Son Excellence est plus temps en Anvers où'il n'y at garnison auleune, et n'en at besoing pour

Il y a longtemps qu'il debvoit estre faict et exécuté. Ce qu'il dict qu'en l'escrpt qu'il est fort bien painct de ses couleurs est pour louer son ouvraige, car il l'a faict. L'on verra que sera aussi prononcé semblable band contre ceulx qui, après ung mois ou six sepmaines après la publication, donneront fabueur ou assistance audiet Orangier (car c'est contre luy seul que l'on s'adresse) et que leurs biens, moiens et créditiz que ce soit, *fiant occupantis*, que sera contre le commerce que ceulx qui opiniastrement voudront suyvre son party tiennent en Allemaigne, France, Italie, Espagne et ailleurs, et il leur grévera de mettre leur avoir en hazart pour luy : car quant à leurs personnes ilz les penseront tenir assurées en Anvers. mais leurs marchandises et avoir est leur second sang.

Les pertes de Diest et Zichem, après Malines et aultres <sup>1</sup>, me touchent au cœur; et mesmes pour les monastères que vous dictes. J'espère qu'ayant argent l'on pourvoyera à Valenchiennes, Alost et aultres places, et mesmes que l'on voit les praticques; et l'on nous donne espoir du recouvrement de Tournay, Bouchain et encoires Cambray. Dieu veuille qu'il ne soit vain.

Dieu nous a miraculeusement aydé, s'estant descouvertes les menées de Hèze <sup>2</sup>, jeusne, Waroux <sup>3</sup> et aultres, et méritent Mons<sup>r</sup> le Marquis <sup>4</sup> et Mons<sup>r</sup> de Montigny coronnes.

L'on a prins merveilleusement bon chemin de n'emmener Hèze à Monts, mais au Quesnoy, et de luy faire son procès avec l'assistance des Estatz

sa personne, estants luy et les bons bourgeois très bien assurez les ungz des aultres, et quand il vad à Gand, en Hollande, à Bruges, en Gheldre et Overissel (qui sont ses voyaiges, qui le tiennent tant au cœur), les habitants du pays sont ses gardes. Il sçayt très bien que la seure garde des princes et grandz chiefz, c'est la bénévolence du peuple; mais si tu voulois essayer si tu pourrois aussi seurement vivre parmi le bon peuple, tu congnoistrois bientost la différence qu'il y a entre celluy qui est amateur de la liberté, tel qu'est Son Excellence, et ung esclave de tyrannie qu'est couvert de ton bonnet rouge. » (Note de l'édition de 1580.)

<sup>1</sup> Diest fut pris le 10 juin 1580 (voy. *Mémoires anonymes*, t. V, p. 255) malgré une défense héroïque des Allemands, qui étaient à la solde de l'Espagne. Olivier Van den Tempel s'était emparé de Malines, où ses troupes commirent de graves excès.

<sup>2</sup> « Que Sa Majesté avoit si favorablement reçu en grâce. » (Le Cardinal au conseiller Richardot du 30 juin. *Ibid.*, 228.) Guillaume de Hornes, s<sup>r</sup> de Hèze, après avoir embrassé le parti des États, s'était rallié au roi, puis le quitta de nouveau et fut définitivement exécuté au Quesnoy pour crime de trahison.

<sup>3</sup> Bernard de Mérode, s<sup>r</sup> de Rummen et de Waroux, souvent cité.

<sup>4</sup> De Richebourg.

réconciliez, affin que chascun entende que c'est pour sy grande meschanceté nouvelle, après s'estre oblié et miz soubz le pied tout le passé. Ilz verront de quelle sincérité l'on procède; et le présent que ledit Sgr Marquis a faict de la Noue mérite beaucoup<sup>1</sup>, et je le fays sonner aux aureilles du Maistre comm'il convient et mérite.

Les choix pour les gouvernements et aultres charges ne se font pas tousjours bons, et souvent c'est la faulte de ceulx que sont près des Princes, que souvent les forcomptent. J'ay bien noté tout ce que vous m'escripvez, et des qualitez, mérites et démerites d'auleuns, pour y avoir regard en ce que se pourra. Plusieurs parlent à leur aise de ce que l'on faict pour auleuns qu'ont failli et moings pour les bons. Nous sommes en temps que l'on ne peult faire ce que l'on vouldroit, et ne se souviennent de l'exemple de l'enfant prodigue, et de celluy qu'estoit demeuré en la maison. Dieu nous fera la grâce que les pays se recouvreront, pour donner moyen à Sa Majesté de faire pour ceulx qu'ont bien servy; ne pouvant la justice distributive tenir son lieu aux limites que nous sommes.

La restauration de l'autorité de la justice et bonne forme de l'administration d'icelle est plus que nécessaire, si l'on veult soubstenir au pays le commerce et les subjectz en paix et quiétude; mais il fault pourveoir à l'advenir et oblir le passé.

Il me plaict fort que les Seigneurs que vous dictes soyent allez recevoir Madame que les rammènera. Le Prince pourra estre six mois au gouvernement, sy la mère et luy le trouvent bon.

Du Conseil d'Estat l'on ne nous met encoires en difficulté, par les despeches venues jusques oyres, que des deux abbez<sup>2</sup>. Sur quoy on attendoit la responce des Estatz. Les gouverneurs y duisent; quant aux abbez, l'on y advisera. Il est constant qu'ilz ont failly; mais à Coloigne ilz ont servy en plusieurs endroictz. Et a receu argent pour faire dépescher l'Orangier, et est encoires après. J'ay veu ses lettres que ne me plaisent; mais il ne se fiera jamais dudict Orangier.

Quant à Richardot et le Président de Flandres, l'on n'en escript pas au

<sup>1</sup> Allusion à la prise de la Noue par le marquis de Richebourg, le 10 mai 1580.

<sup>2</sup> Les deux abbés signalés par Granvelle étaient Jean Vander Linden, abbé de St-Gertrude à Louvain, et l'abbé de Maroilles.

Roy les particularitez que vous dictes, que pourroient servir; mais je faictz les offices que conviennent, sur bonnes lettres que j'ay du Président de Flandres. Il n'at tenu à Assonleville que Vuillerval ne soit esté nommé. Que ledict Richardot se contienne aux limites que j'ay escript.

L'on ne dict aussi riens de Bouttechoux, et comme Charreton, ny du voyage de van der Burght, ny des gens des Estatz reconciliez. Si l'on at pacience, Assonleville s'abattra de son propre colp. Vous avez vivement sollicité *auxilium* pour Champagny; je ne voudroye qu'il prinst soupçon, et mesmes comme je tiens, il ne sert de rien pendant que d'Oranges aurat le pouvoir. J'espère que la Noue se gardera bien et qu'il ne sortira que tout soit bien achevé, que Dieu doint soit tost, pour mectre ces povres pays en repos, où, comme je diz tousjours, il y at beaulcoup de gens de bien et affectionnez au Roy.

Balbani m'escript d'une sortye qu'ont faict ceulx de Gruninghe sur ceulx qui les assiégeoient, et qu'ilz ont faict grand exploict, s'estans dés-assiégez, et mis en rotte<sup>1</sup> les ennemys et prins plusieurs; mais n'ay nouvelles d'autres, sinon que Jehan de Vargas m'escript de l'avoir entendu de Calaix, et que aucuns parens du Prince d'Oranges y sont demourez prisonniers.

Vous avez fort bien respondu aux honnestes propos que vous tient Monsieur le Conte de Lallaing à son partement.

Beucop de choses se font par delà sans consulter ichy, que ne debvroient faire, et quant elles sont faictes, l'on les laisse ainsy pour non faire pis. J'en ay adverti Madame que je tiens y aurat regard.

Je n'entendz point que l'on mecte difficulté à Garnier ny à Laloo<sup>2</sup>; ny n'ay entendu que Monsieur Garnier soit arrivé par delà.

Je feray sans grand bruyct pour le nepveur de Monsieur de Bave tous les bons offices que me seront possibles, gardant ce qu'est dehu à mon anchienne amitié et à ses mérites.

Fonch et Laloo sont arrivez; mais le Roy n'at pas encoires renvoyé leurs commissions, ny Monsieur Fonch faict le serment entre mes mains, et pourtant se reposent encoires.

<sup>1</sup> *Rotte*, déroutte.

<sup>2</sup> Antoine Laloo, secrétaire, qui remplaça en Espagne Dennetières, mort en 1580.

Rossignol <sup>1</sup> n'estoit pas pour la charge de Malines, où il at faict très mauvais debvoir. Dieu luy perdoit....

Je faictz pour Monsieur de Varolles tout ce que je puis. Je le congnois doibz Casal, où je fuz prisonnier des Francois l'an 56, et se médicina en mon logis d'ung coulp de picque que l'on luy donna en entrant, que le mit en grand dangier.....

Je ne sçay si la terre que l'Anglois cultive porte encoires fruyt, ny combien elle a rapporté à N. <sup>2</sup>, ny s'il y at apparence de ce que l'on disoit du mariage secret dudict N. Il m'emporteroit de le sçavoir.

Vous pouvez penser combien je sentz le désastre que nous est advenu de Monsieur de Faverney, qui m'estoit seul parent ecclésiastique sur qui je désignoye pour les bénéfices que j'ay en Bourgoingne; mais il fault prendre de la main de Dieu ce qu'il luy plaict de envoyer. *Dominus est, sit nomen ejus benedictum*. Madame m'advertit qu'elle escript le hault doyen à l'instance de Monsieur d'Achey, que luy est parent prochain, et que feu son père, Monsieur de Thouraise, aymoit fort. Monsieur de Bellefontaine sçavoit tout cecy, et le m'escript, pressant toutesfois ad ce que tout ce nonobstant j'escripve au Prince de Parme en sa fabueur, tant nous aveugle nostre propre intérêt. Dieu par sa grâce fasse mercy au bon trespasé, et donne à la mère qu'est ung an plus vielle que moy, bonne paciencce.

<sup>1</sup> Jean de Noyelles, baron de Rossignol. Voy. sa notice, t. I, p. 48. Pendant qu'il était gouverneur de Malines, il se sauva au moment de l'arrivée des insurgés en 1380. Voy. *Mémoires anonymes*, t. V, pp. 195, 197.

<sup>2</sup> N désigne le maître des comptes Viron.

## XXXV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Papiers de Granvelle.)

Madrid, le 6 juillet 1580.

Je vous ay adverty que au dernier paquet alla l'ordonnance pour dépescher [à Sestick] <sup>1</sup> sous le séel de Brabant sa commission de chancelier de par le Roy.... Il s'est dict icy hault et cler et depainet le jadis chancelier [J. Scheyfve] de ses couleurs comme il mérite. Il mourra en une peau de sot qui ne l'escorchera; et par sa bestise a faict du mal beaucoup. Vous sçavez l'opinion que le duc de Savoye, Madame <sup>2</sup>, et autres successeurs ont toujours eu de luy : et asseurez vous que l'affection que j'ay aux vostres est telle, que de toute raison je la dois avoir....

<sup>1</sup> Didier van T'Sestich, chevalier, né en 1551, mort le 10 mai 1585, était beau-frère de Morillon. Il exerçait les fonctions de chancelier depuis que Scheyfve s'était déclaré pour le parti des patriotes catholiques, ennemis de l'Espagne. A l'occasion de cette lettre du Cardinal, J. Scheyfve publia contre le Cardinal une brochure très violente, intitulé : « Response de messire Jehan Scyfve . . . sur certaines lettres du cardinal de Granvelle. » A Anvers, par Corneille de Bruyn, 1580, in-4°. Cette brochure contient l'extrait suivant d'une lettre du Cardinal au conseiller Hopperus du 25 août 1576. « Je tiens impossible maintenant de les désarmer; estant ce que je crains le plus, que quel'un ne se lève pour se faire chef; car lors indubitablement nous pourrions tenir le tout pour perdu. Il ne fault qu'ung aultre tel que le chancelier de Brabant qui maladvisé se contrast pour teste. Lequel chancelier (comme je tiens vous aurez entendu) ayant secu que les Espaignolz approchoient Bruxelles vers Laken pour leur résister, marcha jusques sur le *vaerd* hors de la ville, avec son cheval et ses gens à sa suite, estant vestu de chausses et pourpoint de taffeta blanc, avec un bonnet de velours et une plume blanche dessus et l'espée au costé. . . . Il est Brabançon, et à ce que j'entens, l'aage ne le faict plus sage. » Les excentricités de Scheyfve sont souvent citées dans les volumes précédents.

<sup>2</sup> Marguerite de Parme.

## XXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CONSEILLER D'ASSONLEVILLE<sup>1</sup>.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 250, 251.)

Madrid, le 6 juillet 1580.

Monsieur le conseiller, J'ay receu voz lettres du xiii<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> du mois passé, et pour respondre à toutes briefvement, je diray qu'il est trop vray tout ce que vous dictes du piteux estat des affaires, de la nécessité de la provision d'argent, du chastoy que se devoit faire de ceulx qui rendent mal les places; et qui eust bien chastié la perdte de Willebrouch, aultres y eussent prins exemple, et qu'il y a grand désordre, pour estre les cerveaulx d'auleuns bien hétéroclites et qu'il fault tenir respect à trop de choses. Mais surtout c'est chose misérable de ces pauvres jeunes sotz qui se sont laissé transporter par mauvaises persuasions à trahisons si malheureuses, pour contre lesquelz procéder l'on at prins très prudent chemin, faisant le tout par l'assistance des provinces, afin que chascun voye qu'il n'y a icy ressentement quelconque des choses passées, et que c'est à grand regret de Sa Majesté que de nouveau ces povres gens soient retombez, nonobstant le pardon à eulx faict si clément et libérallement, en si horrible crime....

J'ay faict incontinent passer les lettres devers Sa Majesté, mais la responce ne peult estre encoires venue.

La provision d'argent est telle que vous aurez entendu et je sollicite tant que je puis et que l'on accepte l'assiento<sup>2</sup> faict par Navarrès pour les cent et cinquante mil escuz avec les facteurs des Malvendas. Je faicts ce que je puis; mais il y a bien à faire de furnir tout, et ne fault penser maintenant en fasson quelconque sur le vieulx deheu, mais pourveoir à la soualde courrante, et mesnager l'argent pour nous servyr de ce que reste de l'esté. Il

<sup>1</sup> Imprimée en entier en 1580. Voy. ci-dessus, p. 84.

<sup>2</sup> *Assiento*, revenu, payement.



fault haster le ban contre le Prince d'Oranges, avec le changement que véritablement devoit, comme vous dictes, estre de pièçà faict, quel en sera le succès, et je désire que Sa Majesté responde tost affin que Monsieur le Prince ne die que l'on le laisse sans correspondance.

J'espère que le Conseil d'Estat servira, et sy les Estatz persistent en la difficulté des deux abbez, qu'est seul que ad mon advis ilz peulvent faire, l'on verra que Sa Majesté y debvra persuader le président de Flandres s'excuser, pour non vouloir laisser l'estat de président, comme selon que Sa Majesté avoit escript est incompatible, et avoit Sadiete Majesté dict bien clairement son intention.

J'espère que Madame sera jà avecque Monsieur le Prince, et tiens que, comme vous dittes, que s'accommoderont bien ensamble.

Les affaires de Portugal vont, grâces à Dieu, bon chemin. Vray est que le bastard Don Antonio s'est faict proclamer Roy <sup>1</sup>, par quelques gens villes et menu peuple, mais les gouverneurs se sont déclairez contre luy, et nostre camp marche pour faire l'exécution. J'espère que ce que Don Antonio s'est tant hasté, servira, s'il plaict à Dieu, pour faire mieulx et plustost achepver noz affaires.

Quant à vostre seconde lettre du xv<sup>e</sup>, elle est sur le faict de l'ordre du Toyson et ça esté bien faict de joindre les coppies y jointes. Il est impossible de pour ce coup pouvoir observer les statutz, et convient, comme vous dictes, qu'en beaulcoup de choses l'on procède comme de nouveau, estant bien telle l'intention de Sa Majesté, et que jà pièçà s'est pourveue à cest effect de la dispense suffisante du Sainct-Siège Apostolicque. Et quant on viendrat à traicter de l'affaire, je n'obliray rien de ce que vous en escripvez. Il fut esté bien d'avoir les commissions originelles ou copie authentique d'icelles des quattres officiers de l'ordre, et qui les pourra recouvrer sera bien de les envoyer.

Mons<sup>r</sup> Fonch est icy, que je tiens aura apporté aulcuns papiers concernant ledict ordre. L'on luy despesche, et au secrétaire Laloo, leurs com-

<sup>1</sup> • Il est aussi légitime qu'est le Roy, et si les bastardz ne doibvent prétendre aux royaumes, le Roy d'Espagne n'at rien en ses royaumes, car il est deseendu du bastard dom Henry, lequel, à l'ayde des Franchois, tua son frère légitime dom Pedro de Castille, légitime héritier; et encoires moingz seront ses enffantz héritiers, nez en incestes, assçavoir en mariage (si mariage se peult nommer) de l'oncle et la niepee. » (Note de l'Édition de 1580.)

missions, afin qu'icelles dictes et serment presté, ilz mectent la main à l'œuvre, que je désire très fort pour estre soulagé.

---

XXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1<sup>er</sup>, fol. 208-209.)

Madrid, le 6 juillet 1580.

Le cardinal annonce qu'il a appris avec beaucoup de peine la mort de son neveu, Mr de Faverney. Il trouve une grande consolation dans la mort chrétienne de ce neveu. Suit une longue discussion sur les bénéfices que possédait l'abbé de Faverney.

Le cardinal loue aussi grandement la résolution que Mr de Belle-Fontaine a prise de continuer son service à la cour du parlement.

A mon compte, Madame debyra jà estre maintenant avec Monseigneur le Prince son filz, et mesmes qu'elle aura pièçà entendu la provision d'argent que l'on ha faict.

Si l'on peult recouvrer les coppies des lighes avec les Suysse, dont j'ay faict mention par ce que je vous ay escript, vous me ferez plaisir de m'en faire part. Je me souviens bien de ce que passa en la diette de l'an 55, du récès de laquelle, je diz d'ung article d'icelluy, vous m'avez envoyé le translat; et la responce que lors donnarent ceulx des lighes, sur ce que leur fut doucement et modestement proposé, pour veoir si l'on leur pourroit par ce boult tirer quelque mot de déclaration, nous debvoit faire saiges, pour congnoistre que sans préparation l'on n'y debvoit envoyer pour si seschement les en resercher et débaptre avec eulx, leur donnant, pour argument en barbe, lettres que jadis ilz avoyent escript à nous favorables, dont ilz se sont ressentuz; et fût esté mieulx nous contenter pour lors de ce qu'ilz consentoient nous donner de leurs gens à nos fraiz pour nostre deffense,

auxquelz eust été tenu par les François plus de respect pour non les assailir, que à noz Bourguignons. Et les ambassadeurs et leurs lettres ont bien assez parlé en nostre faveur, disans qu'ilz ne comporteroient que l'on nous fit tort, estans leurs anciens alliez; et est bien cler qu'ilz n'ayderont jamais de leurs gens à leurs fraiz, aux nostres, et si pourveu que nous les sçachions entretenir; et ilz dient cler que pour le respect de l'archiduc Ferdinande que prétendrait le mesme, ilz ne viendront à la déclaration à ampliation; ce que à mon advis nous serviroit de peu contre France, puisqu'elle seroit de postérieure date à la lighe qu'ilz ont avec les François, à laquelle nostre lighe héréditaire est précédente.

Noz ambassadeurs auront heu temps pour bien informer Madame de Parme, qu'aura bien seeu remarquer, oyres qu'elle n'aye voulu respondre, ce qu'on luy aura dit, et ha faict saignement de remectre tout jusqu'à ce qu'elle vienne aux Pays-d'Embas pour en conférer avec qui bon luy semblera, pour après en escrire icy, comme je m'assheure qu'elle fera.

J'ay encoires le mesme bon espoir de noz affaires de Portugal, oyres que le bastard Don Antonio se soit faict proclamer Roy par le menu peuple, à quoy contredisent les gouverneurs, qu'escrivent et commandent contre luy, et comme j'espère, se rangeront pour leur sheurté de nostre coustel. Cependant nostre camp vad avant en pays, et jà se sont rendues plusieurs places, et ne voyons jusques oyres nul camp formé pour la deffense. Le légat part aujourd'huy d'Alcala pour suyvre son chemin. Ledit bastard luy rompt et aux gouverneurs leur desseing; car mectant la main aux armes, et y ayant Roy par le peuple déclaré, il n'y a plus de procès, mais fault entrer comme nous faisons à l'exécution.

Tenant fin de faire venir tost par-deça mon nepveur Jehan Thomas, il me semble mieulx non l'envoyer à Dole, où s'il fust allé il n'heust peu estre nulle part mieulx qu'en vostre maison, vous mercyant cordialement l'ouffre que vous m'en faictes. Pour si peu de temps je l'ay remis à la volonté de Mr d'Achey, mon nepveur.

## XXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE PIERRE DE MANSFELD <sup>1</sup>.(Lettres de divers, t. VIII, fol. 226 v<sup>o</sup>, 227.)

Madrid, le 8 juillet 1580.

Monsieur, J'ay avec le dernier despesche receu voz lettres du v<sup>o</sup> de juing, lamentables pour le piteux estat, auquel se trouvent les affaires, nonobstant la deffaicte et prinse de La Noue, pour n'y avoir moyen de poursuivre la victoire, avec le juste sentement que vous avez d'entendre la destruction et ruynes que font les Allemans mutinez au duché de Luxembourg, après s'estre icelle province soubtenue si fidèlement contre les ennemys; vous plaignant aussi du peu de correspondance. Et je ne puis dire que vous ne ayez raison; mais comme je vous ay cy-devant escript, ceste emprinse de Portugal est tombée en mauvaïse saison; et touttefois Sa Majesté n'at peu délaisser de l'embrasser pour ne se faire trop grand tort et aux siens; et vous pouvez penser comme ceulx de par de çà l'heussent entendu, si l'on heust négligé l'occasion. Ladicté emprinse vad, grâces à Dieu, de bien en mieulx, se rendans nouvellement plusieurs places et personnes d'importance, et continue nostre camp son chemin entrant dedens pays, s'estant le bastard Don Antoine puis peu de temps faict déclarer Roy de quelque menu peuple, à quoy les gouverneurs s'opposent; et se rengent la pluspart d'eulx de nostre coustel; de sorte que j'ay espoir que la légèrè résolution qu'il at faict servira pour nous ayder à venir plus tost au bout de l'emprinse. Et cependant oultre les cent et cinquante mille escuz prins par Monseigneur le Prince, j'à payez, l'on a accepté les 50<sup>m</sup> prins de Balbany, et pourveu d'autres 500<sup>m</sup> par lettres du Foucre; et si suis présentement après pour procurer que l'on accepte les 150<sup>m</sup> que le condador Navarrès at arresté avec le facteur de Malvedans à Rouhan, que monte toutte, comme vous voyez, à grandes sommes. Et n'est à mon advis peu

<sup>1</sup> Imprimée dans les *Diverses lettres, etc.* Voy. ci-dessus p. 74, note 2.

faict pour le coup. Mon opinion seroit de se servir de ceste somme, non pour payer les vielles debtes <sup>1</sup>, il n'est pas temps, mais pour la courante, pour prendre la monstre, faire faire les serments et fortifier de gens nostre camp, esquiper l'artillerie et pourveoir au camp voullant au coustel de Brabant, donnant bons chiefz partout Et Dieu nous at faict ayde de decouvrir les trahisons de Monsieur de Heze, en quoy, comme au surplus, le marquis de Richebourg et Monsieur de Montigny ont besoigné, de sorte que véritablement ilz méritent corone.

Quant à vostre particulier, il s'est faict ce que s'est peu selon le temps, et je suis après pour solliciter pour, si vous n'avez encores heu l'*ayuda de costa* que l'on la vous donne, vous priant croire que je n'obmetz riens de ce que je puis pour vostre service, comme je doibz, et je y continueray, me servant de toutes occasions. J'espère que vous aurez rencontré Madame à Luxembourg, et que vous serez retourné avecq. n'estant temps de maintenant abandonner les affaires, après y avoir rendu si grand debvoir; mais, fault prendre cueur et s'esvertuer pour les acheper avecq vostre prudence et vaillance, affin que vous ayiez l'honneur, non seulement de les avoir mis en bon chemin, mais de les avoir conduit en toute perfection. Et vous entendez fort bien ce que je vous ay jà cy devant escript, que recouvrant Sa Majesté les pays, elle aura mellieur moyen pour donner récompenses; et se forcompteroient grandement ceulx de pardelà, s'il pensoient que les récompenses des services que l'on faict par delà dheussent du tout charger sur l'Espagne; ce que vous entendez bien que les Espaignolz ne comporteroient, ny ceulx de par delà que l'on récompensast là les Espaignolz des services qu'ilz font icy ou aillieurs; mais bien fault-il faire quelque chose d'ung coustel et d'aultre.

<sup>1</sup> A titre de solde arriérée.

---

## XXXIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Luxembourg, le 8 juillet 1580.

Havendo Sua Maestà fatto gratia al colonnello Verdugo, di darli in dui volte mille scudi d'entrata nel Regno di Napoli, in recognitione de suoi servitij, la qual' gratia sino à hora non ha possuto godere, atteso che dal Principe, mio figlio, non li è stato permesso l'andare a sollecitare la speditione et consignatione, onde prego V. S. Ill<sup>ma</sup> quanto più posso ad interporre il favore et autorità sua accio esso Verdugo possa goder' liberamente la sudetta gratia fattali da Sua Maestà, perchè veramente egli hà servito lungo tempo, et bene, et merita di esser favorito da V. S. Ill<sup>ma</sup>, alla quale resterò io con grandissimo obbligo di tutto quello farà à beneficio di detto colonnello : et confidata che per ogni rispetto lei non mancherà di favorirlo, non misdenderò più oltre.

## XXXIX.

## RÉSUMÉ.

Sa Majesté a fait au colonel Verdugo la grâce de lui accorder, en récompense de ses services, mille écus, à toucher en deux fois, comme entrée en campagne dans le royaume de Naples. Seulement cet officier n'a pas été jusqu'ici autorisé par le Prince de Parme à demander l'envoi en consignation de cette somme. La duchesse saurait le plus grand gré au cardinal d'user de son influence et de son autorité pour faire mettre le colonel en possession de cette indemnité.

## XL.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

---

Luxembourg, le 19 juillet 1580.

Del mio arrivo qui in Luzemburgh, avvisai V. S. Ill<sup>ma</sup> a 4 del presente, et li dissi per passar avanti, aspettavo risposto del Principe, mio figlio, qual mi scrive parerli bene, che mene vadi a Namur, per esser loco più vicino et più commodo a tutte le occorrentie, et dove egli potrà venire per abboccarsi meco per trattare è risolvere qualche sarà necessario per servizio di Sua Maestà, ben che senza denari non si può fare cosa buona : tuttavia ho deliberato partirmi giovedì ò venerdì prossimo, et intanto facendo risposta alla lettera di V. S. Ill<sup>ma</sup> de 14 del passato, dirò prima che la ringrazio grandemente per la pena che mostra sentire di questo mio lungo et fastidioso viaggio, che veramente è stato pieno di travagli et disgusti; ma tutto si potrebbe comportare quando io havessi trovato le cose di questi paesi in altro grado di quel che sono, o almeno ordine et comodità tale da poter subito metter mano al conveniente rimedio: imperò non solo ho trovato questo, ma ne anco tengo lettere di Sua Maestà doppo quelle del 17 de aprile, che mi fa star molto sospesa, et confusa et tanto più vedendo che non risponde a diverse mie scrittoli di Borgogna, ne mi dà avviso ne assistentia alcuna ne tampoco si sente motivo di fare la provisione di denari tante et tante volte dimandate da mio figlio et sollecitate da me, come cosa più che necessaria, et che senza la quale si perderà il tutto, atteso che come più volte ho scritto, li boni perdono l'animo vedendosi abbandonare da Sua Maestà, oltre a che non possono più sopportare le oppressioni et danni che di continuo fanno le genti di guerra non pagate, et piene di necessità: et da ogni banda non si sente altro che lamentationi, et quello che mette in disperatione ogn' uno, è, il vedere la tepidezza, et tardanza con che Sua Maestà procede in questo negotio più d'ogn'altro importantissimo al suo

servitio; et io come sua devota et vera serva par suo rispetto lo sento in estremo. oltre a quello che alla mia reputatione et dignità tocca, che non è poca appresso a tutto il mondo, che ha visto con quanta prontezza d'animo et bona volontà io sia venuta in paese tanto lontano et pericoloso, solo per obbedire alla Maestà Sua, posponendo qualsivoglia altro cosa: et a capo del viaggio mi trovo in termine che non sò io stessa qualche mi sia, et tampoco a modo di dire non sò quello sia venuta a fare, poi che Sua Maestà non mi scrive ne mi fa sapere cosa alcuna, et mostra totalmente essersi scordata havermi lei fatta venire in queste parti; tutto vò dissimulando il più che posso, ma è dura cosa vedersi mal trattare et non poter rispondere a molte giuste domande de queste genti, che più non si possono trattenere con parole di speranze; et V. S. Ill<sup>ma</sup> con la sua prudentia son certa che conosce meglio di mè tutto questo, et anco che se quando segui la rotta et prigionia de la Nua, et la disfatta del Conte di Holach et sue genti in Frisa; ci fusse stato commodità di denari, si saria recuperato molte piazze et paesi et tal volta tutta la Frisia et la Gheldria, come V. S. Ill<sup>ma</sup> in detta sua lettera appunta; alla quale atorno a questo potrei dire assai cose; imperò sendo da lei benissimo conosciute, le lascerò, bastandomi aver detto questo poco, più per sfogarmi con V. S. Ill<sup>ma</sup>, tanto amico et Signor mio, che per credere esser di bisogno persuaderla à far opera che Sua Maestà tenga più conto di questi stati di quel che mostra tenere. sapendo io chiaramente li boni offitii che a tal effetto V. S. Ill<sup>ma</sup> fa di continuo et quanto liberamente et apertamente me ne discorre: di che li tengo obbligo grandissimo; con tutto ciò trovandomi nel loco et nello stato ch'io mi trova. non posso lasciare di pregarla di nuovo; come fò instantemente a seguitare di sollecitare la già detta tanto necessaria provisione di denari et à far tutti quelli offitii con Sua Maestà che giudicarà approposito per il rimedio di queste cose; et li torno a dire, che se tal provisione et rimedio non viene presto, si perderà ogni cosa et non sò come ne quando si potrà poi acquistare; pur voglio credere che con le buone ragioni et persuasioni che V. S. Ill<sup>ma</sup> ha fatto et rimostro à Sua Maestà ultimamente con l'occasione della vittoria havuta contra la Nua, lei debba provvedere a tutto, ò almeno in gran parte, et che con le prime lettere ne venira l'avviso da me et da tutti aspettato con gran desiderio; et circa quello che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi dice esser bene a tollerare et dissimulare li humori che quà corrono, confermo



il medesimo et per la mia parte farò quanto mi sia possibile, si come parimente fa mio figlio : ma deve credere lei in conformità di quello ho detto di sopra, che per tener saldo et ben' edificato le persone bisogna farli conoscere con li effetti la sincerità paternale di Sua Maestà. perche hormai sono stracchi dalle parole che per il passato se li sono dati et non saria seguito cosi, quando V. S. Ill<sup>ma</sup> fussi stata molti anni prima in quella corte, dove la sua persona è più che necessaria per servizio di Sua Maestà et per beneficio universale.

Arrivata che sarò in Namur, et parlato con mio figlio, darò conto a V. S. Ill<sup>ma</sup> di tutto particolarmente et li rendo gratie del pensiero che mi avvisa tenere dell' accasamento di mia Nipote et dell' offitio che ha fatto con Sua Maestà. Ben vorrei che ne seguisse la conclusione, poi che si è tanto pubblicato questa pratica : imperò mi fa dubitare lo strano procedere che in ciò tiene il Duca di Mantua, ancorche favorendo Sua Maestà d'averlo il negotio si deve sperarne buon fine. Quando io tenevo per fermo che la sententia nella mia causa con Fiorenza fussi publicata et eseguita in Napoli conforme a giustizia et all' ordine dato Sua Maestà, io intendo et con molta mia maraviglia per la lettera di V. S. Ill<sup>ma</sup> che l'Imbassatore di Fiorenza havendo havuto notitia de voti ha fatto gran rumore, et instantia perche detta causa si riveda et decida nel Consiglio di Spagna: et se bene mi prometto che Sua Maestà non comporterà che mi si facci cosi grande et manifesto torto, stante maxime le rimonstranze, et boni offitii che V. S. Ill<sup>ma</sup> per sua bontà et amorevolezza hà fatto, di che li resto obligatissima, non può lasciar di parermi strano che al Duca di Fiorenza si porti tanto rispetto che habbia forza d'impedire li termini et il corso della giustizia et delle buone et sane leggi, contra le constitutioni et pragmatiche di Napoli, et che à me si facci con notoria indignità danno et pregiudicio inestimabile, in una causa giustissima et chiarissima di che ciascuno ne resta stupido. Ne so io conoscere essere obligata di dover pagare l'interesse delli denari che Fiorenza presta à Sua Maestà et pur meli fanno pagare, poiche per tal rispetto se li concede tenermi usurpato l'usufrutto di mia dote già sono passati sci anni. ma dall' altra banda sò bene, che la Maestà Sua è più obligata a favorire a mè sua vera serva che il Duca di Fiorenza et non fò dubbio che V. S. Ill<sup>ma</sup> dirà il medesimo; et resto di questo procedere che meco si tiene tanto confusa, per non dir' mal satisfatta, che non sò più che dirvi,

et pure, è vero che non posso trovar administration di giustitia in parte alcuna se bene la trova ogni minima persona. V. S. Ill<sup>ma</sup> si contenti scu-sarmi del mio libero scrivere, et la prego strettissimamente interporre l'autorità sua et come Signore et presidente giustissimo faccia che la giustitia habbia il suo loco, et non si comporti più tanta mia indignità, danno et pregiudicio, di che V. S. Ill<sup>ma</sup> è a pieno informato, onde ne aspetto in breve la debita resolutione et creda che di ciò li haverò obbligo perpetuo.

L'impresa di Portugallo mi par' che vadi più alla lunga di quel sarebbe bisogno al servitio di Sua Maestà, et ringratio V. S. Ill<sup>ma</sup> di quanto mene scrive, assicurandomi che à suo tempo haverà memoria di Ranuccio mio Nipote; piaccia à Iddio lasciar' seguire qualche è più suo servitio et lei si contenterà farmi avvisata di quello andrà succedendo. Quanto al mio trattamento ordinario mi risolvo conforme al parere di V. S. Ill<sup>ma</sup> fondarmi sopra la lettera di Sua Maestà in spagnolo che chiarisce la sua intentione, et di essa valermi per non dar di questo più molestia à Sua Maestà, che oltre a ciò doverà haver risguardo et consideratione alle eccessive et grosse spese che ho fatto et mi convien fare per suo servitio, di che con altra avvisarò V. S. Ill<sup>ma</sup> più minutamente.

Che la lettera da mè scritta à Sua Maestà, di che mandai à lei copia, li habbia satisfatto mi piace molto, come sarà che similmente li satisfaccino le altre scritte di poi di che li ho mandato copia, et il medesimo fo di quella che li scrivo di presente. Prego Dio che faccino frutto in che può più d'ogni altro il buon mezzo et opera di V. S. Ill<sup>ma</sup>, la qual saprà che la figlia del Signor Don Giovanni (che sia in cielo) stà bene et assai meglio starebbe dove lei mi avvisa desiderarla, et sene farà offitio come lei scrive; sarà veramente una opera santa, et la figlia et io li resteremo obligati. Il Reggente Moles doverrà esser arrivato in Corte, et mi assieuro che da V. S. Ill<sup>ma</sup> sarà favorito, si per rispetto mio como per meriterlo egli grandemente.

Nel soggiornare che hò fatto in Borgogna ho conosciuto in gran parte la natura del paese et di quelli populi, et se bene fra loro vi sono delle gare et mali humori, mi persuado che non saria difficile poterli levare, et metter buon' ordine in tutto, come ne scriverò a V. S. Ill<sup>ma</sup> più largamente con altra occasione. Confesso restar molto satisfatta di detta provincia di Borgogna, perche oltre all' havervi trovato in gran veneratione la fede catho-

lica, mi è parso il paese assai bello, abbondante et comodo, et vi ho ricevuto molte dimostrazioni di amorevolezza, anzi dico che se alcun discanso ho havuto nel viaggio, è stato in Borgogna, et particolarmente in casa di V. S. Ill<sup>ma</sup> et delli suoi, di che haverò continua memoria. È più che ragione che lei nel scrivermi pigli la sua comodità, che ben sò la moltitudine de negotii, et li pochi gusti che tiene, ancorche la molta sua prudentia et valore supererà ogni sorte di cose. Procuri V. S. Ill<sup>ma</sup> di conservarsi in buona sanità, et mène faccia avere spesso nuova ne deve pigliar travaglio di farlo di sua mano, bastando per mano di secretario, quando però la qualità dei negotii lo comportino come lei dice. Io non sono ancora totalmente guarita della gotta et qui non fà altro che piovere et freddo. Donna Margarita mia Nipote stà benissimo et del Principe mio figlio hò lettere de XIII : stava parimente bene et perche egli darà conto a V. S. Ill<sup>ma</sup> delle altre occorrentie del paese, non mi stenderò per hora in altro. Nostro Signor Iddio li conceda ogni maggior felicità et contento. Di Luzemburgh alli XXI di luglio 1580.

---

 XL.

 RÉSUMÉ.
 

---

A son arrivée à Luxembourg, la duchesse a prévenu le cardinal, le 4 dernier, qu'avant de poursuivre son voyage elle attendrait la réponse du Prince, son fils. Celui-ci lui écrit qu'elle ferait bien de se rendre à Namur; c'est un endroit plus rapproché, où par conséquent l'on se verrait plus facilement. Farnèse y pourra s'aboucher avec sa mère afin d'examiner et arrêter les meilleures mesures à prendre pour le service de Sa Majesté. Bien que sans argent l'on ne puisse rien faire de bon, elle a résolu néanmoins de partir jeudi ou vendredi prochain.

Elle remercie le cardinal d'avoir eompati aux ennuis et aux fatigues du long voyage qu'elle vient d'entreprendre. Quant à elle, elle s'en consolera aisément si elle avait trouvé les affaires des Pays-Bas dans un meilleur état, ou si elle était en mesure d'apporter un prompt remède à la situation : non seulement on ne lui en a pas fourni les moyens, mais elle n'a pas même reçu de lettres du Roi depuis celle du 17 avril der-

nier. Encore celle-ci l'a-t-elle d'autant plus étonnée et mise en défiance, qu'elle ne répond pas à plusieurs de ses lettres à elle écrites de Bourgogne. Le Roi ne lui donne ni aide ni avis; il ne laisse pas entendre qu'il reconnaît l'urgence d'envoyer l'argent tant et si souvent demandé par son fils et réclamé par elle comme chose plus que nécessaire. Sans fonds tout sera perdu, car, elle l'a écrit plusieurs fois, les bons perdront courage; ils se figureront que le Roi les abandonne. En outre ils ne peuvent plus supporter les vexations d'une soldatesque non payée et privée de tout. Partout l'on n'entend que des lamentations. Et ce qui achève de désespérer tout le monde, c'est de voir l'insouciance et l'inertie du Roi dans une affaire qui l'intéresse plus que n'importe quelle autre. La duchesse le sent d'autant plus que non seulement elle est toute dévouée au Roi, mais qu'il y va de sa réputation personnelle. Jusqu'ici ne s'est-elle pas montrée digne de la confiance de Sa Majesté? Ne s'est-elle pas rendue tout de suite à son appel? N'est-ce pas pour lui obéir qu'elle est accourue de l'Italie; qu'elle a entrepris un voyage aussi long et rempli de dangers? Et arrivée au but, elle se trouve dans une situation telle, qu'elle ne sait ni en quelle qualité elle est aux Pays-Bas, ni ce qu'elle est venue y faire. Sa Majesté ne lui écrit pas et ne lui fait rien savoir. Le Roi semble avoir oublié complètement que c'est lui qui l'a fait venir dans ces provinces. Elle souffre de ne pouvoir répondre aux justes demandes que les gens du pays lui adressent. On lui déclare qu'on ne peut plus se laisser amuser par des paroles. Elle est persuadée que le cardinal connaît tout cela mieux qu'elle. Si encore après la déroute de la Noue et sa capture, au lendemain de la défaite du comte de Hohenlohe et de ses troupes, l'on eût disposé d'argent, l'on aurait reconquis un grand nombre de places, voire de provinces, entre autres toute la Frise et la Gueldre. Encore une fois, le cardinal connaît tout cela. Si elle en reparle, c'est plus pour soulager son cœur que pour convaincre Granvelle et l'engager à stimuler le Roi. Elle sait que le cardinal a toujours fait tout son possible pour que Sa Majesté prit plus souci de la situation. Granvelle s'est de tout temps exprimé librement et hautement avec elle à ce sujet, et elle lui en sait gré. Dans la position où elle se trouve, elle ne peut cesser de le prier d'insister avec elle sur l'envoi des fonds tant réclamés et l'urgence de porter remède à l'état des choses. Elle le répète: si ces fonds et ce remède tardent plus longtemps, tout sera perdu, et elle ne sait pas comment l'on pourra réparer la faute commise. Mais elle veut croire encore que le Roi se laissera persuader par les bonnes raisons du cardinal. Sa Majesté comprendra qu'il doit profiter de la victoire remportée sur la Noue, pour achever de rétablir son autorité aux Pays-Bas. Elle compte donc que le prochain courrier lui apportera la décision attendue par elle et par tous. Son fils et elle feront tout ce qui leur est possible pour rassurer ces provinces et les convaincre de l'intérêt paternel que leur porte le Roi. Mais il faut des actes et des faits; on est fatigué ici des vaines paroles et promesses. Il en eût été autrement si le cardinal avait été appelé quelques années plus tôt à la Cour, où sa présence est plus que jamais nécessaire pour le service du Roi et le bien de chacun.

Dès qu'elle sera arrivée à Namur et qu'elle aura conféré avec son fils, elle rendra compte de tout au cardinal.

En attendant elle le remercie de ses bons offices auprès du Roi dans l'affaire du mariage de sa petite-fille. Elle voudrait bien que ce mariage se fit, puisqu'il en a déjà tant été question.

Bien qu'elle n'ait pas confiance dans les étranges procédés du Duc de Mantoue, elle espère toutefois que l'approbation donnée par le Roi à cette alliance, la fera aboutir heureusement.

En dépit de la sentence rendue à Naples en sa faveur dans son procès contre le grand Duc de Toscane, elle a été très étonnée d'apprendre par la lettre de Granvelle que l'envoyé de Florence, informé du jugement prononcé, fasse les plus vives instances à Madrid pour faire renvoyer l'affaire au conseil d'Espagne. Elle pense bien que le Roi ne voudrait pas la frustrer de ses droits et lui faire tant de tort ; elle se confie aussi aux bons offices du cardinal ; mais elle ne peut s'empêcher néanmoins d'être surprise que le Duc de Toscane jouisse d'autant de crédit, au point de pouvoir faire suspendre l'exécution des lois. Elle en reste stupéfiée. Elle ne comprend pas qu'elle doive payer les intérêts de l'argent que Florence a prêté au Roi. Et pourtant on les lui fait payer, puisqu'on permet au susdit Duc de retenir l'usufruit de sa dot, et cela depuis six ans. Et cependant le Roi a plus d'obligations à elle qu'au Duc de Florence. Elle ne doute pas que le cardinal n'exprime le même avis. Elle est aussi étonnée qu'offensée de la manière dont on agit envers elle ; il est pourtant vrai qu'elle ne rencontre pas de justice là où chacun la trouve, si infime qu'on soit. Elle prie Sa Très Illustre Seigneurie d'excuser sa franchise, et elle le supplie de vouloir bien, en sa qualité de gentilhomme et de président impartial, faire en sorte que la justice suive son cours.

Quant à l'affaire de Portugal, elle lui semble trainer en longueur plus qu'il ne faut pour le service de Sa Majesté. Elle remercie le cardinal de ce qu'il lui écrit à ce sujet et de l'assurance qu'il lui donne de se souvenir à l'occasion de Ranuce <sup>1</sup>, son petit-fils. Elle saura gré au cardinal de la tenir au courant des affaires de Portugal. Quant à la question d'argent, la duchesse se conformera à l'avis de S. T. I. Seigneurie ; elle s'en tiendra à la lettre que le Roi lui a écrite en espagnol et où Sa Majesté manifeste ses intentions. Elle n'importunera plus le Roi, qui aura égard aux dépenses considérables qu'elle a faites et dû faire pour son service. Elle transmettra prochainement au cardinal le compte détaillé de ces dépenses.

Au reste elle a été très heureuse d'apprendre que le cardinal a été satisfait de la lettre qu'elle avait adressée à Sa Majesté et dont elle avait fait tenir une copie à S. T. I. Seigneurie. Elle continuera à envoyer à Granvelle des copies de ses lettres au Roi, comme

<sup>1</sup> Ranuce Farnèse. Voy. plus haut, p. 5, note 2.

elle le fait présentement. Plaise à Dieu que sa correspondance avec Sa Majesté puisse aboutir; elle compte à cet effet sur les bons offices du cardinal.

La fille de feu le Seigneur Don Juan<sup>1</sup> se porte bien et elle se porterait beaucoup mieux encore si elle était là où Granvelle a dit qu'il voudrait la voir. S'il s'occupe de cela, comme il l'écrira, ce sera vraiment une bonne œuvre; la jeune princesse et la duchesse lui en seront reconnaissantes.

Le régent Moles doit être arrivé à la cour de Madrid. La duchesse espère que le cardinal voudra bien lui être favorable, tant pour elle que pour ses mérites personnels.

Par le séjour qu'elle vient de faire en Bourgogne, la duchesse a appris à connaître l'esprit de la population. S'il y a dans cette province des gens mal intentionnés, des mécontents, elle croit qu'elle en viendrait facilement à bout, et il n'y aurait pas de peine à rétablir l'ordre partout, comme elle en écrira plus longuement à Granvelle à une prochaine occasion. Elle a gardé la meilleure impression de ce pays très catholique. C'est une belle, agréable et fertile contrée. Elle y a recueilli beaucoup de témoignages d'affection. Si elle en avait eu le loisir au cours de son voyage, elle se serait arrêtée en Bourgogne et particulièrement dans la maison de Granvelle et chez les siens, dont elle se souviendra toujours.

La duchesse craint que le cardinal, en entretenant avec elle une correspondance aussi suivie, ne prenne trop sur le temps qu'il devrait réserver à un repos bien mérité par tant de travaux. Elle sait à quoi s'en tenir, et connaît le peu de distractions qu'il se donne. Certes Sa Seigneurie a un grand courage qui lui fait surmonter toutes les difficultés, mais elle supplie le cardinal de prendre soin de sa santé. Ainsi il ne devrait pas se donner lui-même la peine de mettre aussi souvent la plume sur le papier, mais faire écrire ses lettres par son secrétaire, chaque fois que la nature des affaires à traiter le permettrait.

La duchesse n'est pas encore complètement rétablie de la goutte. Malheureusement à Luxembourg le temps est froid et il ne fait que pleuvoir.

Donna Marguerite, sa petite-fille, se porte très bien pour le moment.

De son fils elle a reçu des lettres en date du 15. Il se portait bien également. Comme il rendra lui-même compte à S. T. I. Seigneurie de tous les autres événements survenus aux Pays-Bas, la duchesse s'en tiendra pour le moment à ses présentes communications.

<sup>1</sup> Jeanne d'Autriche. Voy. plus haut, p. 9.

---

## XLI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 175<sup>a</sup>)

Madrid, le 23 juillet 1580.

Madame, les dernières lettres de Vostre Altèze sont de Luxembourg, ausquelles j'ay pièça respondu. Nous en avons lieu de plus fresches de Monseigneur le Prince, que dient l'arrivée de Vostre Altèze à Luxembourg avec bonne santé, Dieu mercy, et adjoustent encoires, qu'il pensoit partir pour aller rencontrer icelle à Namur. Mais j'espère que dois là elle sera passée jusques à Montz<sup>1</sup>, pour non donner suspicion aux Estats reconciliez qu'elle aye d'eulx diffidence, puisque l'une engendre facilement l'autre. La ville de Montz est forte, et petite garnison la peult assheurer de surprise, si l'on y use de la vigilance requise. Le peuple y est bon, catholique et bien affectionné à Vostre Altèze, que n'a là offensé personne; et ne vois ce qu'ilz pourroient penser gagner, d'offenser icelle. Dieu ne laisse ses œuvres imperfectes, et j'espère qu'il nous aydera, et en sa cause. La crainte et diffidence que monstra le Seigneur Don Jehan, à qui Dieu face mercy; mal persuadé d'aulecuns, ou malings, ou peu prudens espritz, a esté cause, par sa retraicte intempestive à Nameur, de nostre extrême ruyne. Il y a encoire beaucoup de gens de bien, et qu'ayment Sa Majesté, et son service. Et tous sont las de la guerre, que s'ilz ne sont hors du sens, peuvent entendre qu'elle leur durera quoy que puisse advenir, jusques à ce que Sa Majesté retourne en l'entière possession de ses pays; et Vostre Altèze leur apporte la paix et quiétude s'ilz veullent. Et les bons et reconciliez monstrent désirer très fort Vostre Altèze, et son bon gouvernement. Et il est apparent que le bon succès des affaires de Portugal servira pour mectre frain aux malvais, et que ceux qu'ont à perdre, ne se voudront

<sup>1</sup> Voy. à ce sujet la brochure : *Le retour de la concorde aux Pays-Bas par le retour de Madame à Mons en Haynaut*. Velpius, 1580.

mectre en ruyne et destruction pour le Prince d'Oranges. Je ne répéteray, pour non travailler Vostre Altèze de redicte, ce que je diz audit Signeur Prince, puisque elle le verra; et à ceste adjousteray ung brief escript sur les affaires de Bourgogne, de mon simple advis, pour prandre le chemin, afin de, sur les informations que l'on ha là donné à Vostredicte Altèze, trover expédiens de remyde, estant ce que plus emporte remédier pour l'advenir, que consiste, si je ne me forcompte, à purger la justice et donner à ceulx que la doibvent administrer, par bonnes ordonnances, la loy qu'ilz doibvent suyvre, et avec ce rendre à la court de parlement toute l'auctorité que d'ancienneté elle ha heu, et abolir toutes nouvelletez, tenir toute l'auctorité que d'ancienneté les gouverneurs ont heu, au Comte de Champlite <sup>1</sup>, luy adjoindre aucuns principaulx personaiges que l'assistent aux affaires d'estat du pays, comme il y en souloit avoir et il ha tousjours désiré; et à faulte de ce, a prins conceil de qui il ha peu, et que au président de la court de parlement, il communique et à la court mesmes ce que toute ancienneté s'est traicté avec icelle; luy recommandant d'entretenir toute bonne voisinance, et correspondance avec les Suysses, pour nous pouvoir ayder de leur faveur, puisque c'est le principal appuy pour la sheurté de ce povre pays. Je ne pense pas que, quoy que l'on négocie avec eulx, qu'ilz viendront jamais à vouloir deffendre ledit pays à leurs despends; mais leur lettres et ambassades nous aydent beaucoup envers qui que ce soit qui nous veult offenser; et par enseignes des leurs, nous feroient plus de service que cinquante du pays, que n'y servent pour leur insolence, que de le ruyner, et par ce cousteroient beaucoup moins que ne monteroit le dommage que les nostres feroient au pays; et nul des voisins se voudra attacher ausdites enseignes Suisses, pour non irriter la nation, à laquelle tous voisins portent respect; et nous les avons si près, qu'ilz peuvent estre aussitost au pays que les naturelz; et Vostre Altèze sceit que souvent il y a dangé d'agguerrir les subjectz. Ilz accordarent dernièrement, selon que l'escripvit ledit Sr Comte de Champlite, la levée de huyt mil hommes des leurs; et certes avec ce je n'eusse pressé la déclaration de la lighe héréditaire, que se fit par mauvais termes, dont ilz demeurarent offensez; et si

<sup>1</sup> François de Vergy, comte de Champlite, gouverneur de Bourgogne, souvent cité dans les volumes précédents.



sçavons qu'ilz ne viendront à déclaration, pour ce que par ce ilz tomberoient en la mesme obligation envers l'archiduc Ferdinand et aultres de la maison d'Austrice, comprins en la lighe héréditaire; et l'ampliation nous serviroit de peu, pour ce que la lighe avec France seroit d'antérieure date. L'on verra quel advis donneront le gouverneur et la court de parlement, et les bons personaiges, suyvant ce que Monsigneur le Prince leur avoit commandé, et qu'il luy fut envoyé devant Pasques; et je n'entendz pas qu'ilz en ayent encoires faict quelque chose. Une chose ramentevray-je à Vostre Altèze, pour mon particulier, que se faisant le choix des bons personaiges, pour assister au gouverneur, elle aura trouvé tel mon neveu Monsieur d'Achey<sup>1</sup> qu'il puisse estre du nombre, estant bailly d'Amont, qu'est office de considération au pays, et gouverneur de Dole, jà d'eage et meur, et non mal voulu; ayant servy en paix et guerre dois le secours de Malte, et avec charge, et estant de la bouche du Roy, qu'il plaise à Vostre Altèze l'avoir pour recommandé.

---

 XLII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

---

 Madrid, le 28 juillet 1580.

Madame, je reçois maintenant, par l'adresse de Matheo Bolbani, la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre dois Luxembourg le xxiii<sup>e</sup> du moys passé. Et faiz passer incontinant aujourd'huy celles que viennent pour Sa Majesté et pour le Signeur Don Jehan de Idiaques. Ayant veu les coppies, qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'encheminier avec ses lettres. je reçois grande penne d'entendre que Vostredicte Altèze aye esté tant travaillée de la goute, et Madame Marguerite des rougeroles; mais j'entendz,

<sup>1</sup> L'un des fils du beau-frère du Cardinal. Voy. t. II, pp. 509, 591, etc.

grâces à Dieu, de ce que je vois par ce qu'elle adjouste que toutes deux se pourtoient jà mieulx. J'escripviz au commencement de ceste septmaine à Vostre Altèze par le courrier ordinaire de Lyon, et j'espère qu'elle recevra tost mes lettres; mais je n'ay voulu faillir de, avec la commodité de ce courrier, que se dépesche à Sicile en diligence pour y porter la provision des offices annuaux, d'avertir Vostre Altèze de la réception desdites lettres, et d'escrire les deux motz qu'elle verra à Monsieur le Prince, pour y adjouster la continuation des bonnes nouvelles que nous avons de Portugal; dont se done aussi advertissement par mes lettres, et à Paris, et à Lyon, et à tous ministres d'Italie, pour rompre les descings que l'on pourroit faire de diversion, ou de secours, et pour tenir en frain noz voisins, voyant Sa Majesté armée, et jà si avant, grâce à Dieu, en son emprinse. L'on nous assheure que les flottes viennent riches, et mesmes que celle de la Nouvelle-Espaigne porte cinq millions du registré, sans ce que de contrebande là les actend toutes, et mesmes aussi celles des Indes de Portugal, ayant envoyé Sa Majesté partie de l'armée de mer jusques aux isles de Los Açores, pour leur assheurer le passaige. Dieu, par sa grâce, les veuille conduire à bon port. Vostredite Altèze soit certaine que je n'obmetz occasion quelconque, ny office que je pense pouvoir servir pour solliciter les provisions, sachant fort bien combien cela emporte. Mais j'ay dure contrepartie en ceulx de la *Hazienda*, et ny pour cela obmetz-je de continuer au devoir, et de remémorer à Sa Majesté les dommaiges que portent les dilations, et les pertes que l'on faict à ceste occasion, et les dangés ausquelz l'on pourroit tomber plus grandz et irréparables. Quant au procès de Vostre Altèze contre le Duc de Florence, elle aura jà entendu, par aultres lettres miennes, dont est procédée la dilation de la prononciation de la sentence et que incontinant je y fiz remédier. Je tiens pour certain qu'il n'y aura heu faulte que, venans les lettres de Sa Majesté après celles que précédemment j'avoys escript au Vice-roy, que ladite sentence ne soit publiée en faveur de Vostredite Altèze. Et quant à teneur sur le traictement de Vostredite Altèze, aussi luy ay-je respondu; et n'y aura faulte que le tout s'accomode à son contentement, quant il luy aura pleu satisfaire à ce que je luy en ay escript. Les diligences se sont faictes pour l'alliance de Mantoa. Dieu doint qu'elles puissent prouffiter. Je congnois fort bien, comme Vostre Altèze dit, l'humeur du Duc; et à ceste cause ha l'on procure de faire les

offices, de sorte qu'ilz puissent servir, et non faire doumaige. J'ay grande compassion aux granz travaux que Vostre Altèze ha lieu au voiaige, et les incommoditez et fraiz qu'elle y ha supporté. J'espère qu'elle sera jà arrivée à Montz, et que là elle aura moyen de reposer du corps; mais il n'y aura faulte de travail d'esprit pour se desmeler de tant d'affaires. Vray est que, comme Vostredite Altèze est tant exercitée, que elle pourra mieulx guider le tout, et s'ayderont l'ung l'autre Vostredite Altèze et mondit Seigneur le Prince, que à mon advis il convient beaucoup, qu'elle l'entretienne près de soy, pour tous respectz, le plus longuement qu'il luy sera possible. Et me remectant quant aux nouvelles de Portugal à ce qu'elle verra par le paquet dudit Seigneur Prince, pour non me donner ce courrier plus de temps. doubtant fort qu'il n'arrive tard, je ne feray ceste plus longue.

---

 XLIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

---

 Madrid, le 8 août 1580.

Madame, J'ay respondu à toutes les lettres de Vostre Altèze, et nous actendons avec grand désir nouvelles de son arrivée à Montz, et qu'elle ayt mis la main aux affaires, jointement avec Monsigneur le Prince son filz, que je désire singulièrement qu'elle retienne le plus longuement qu'elle pourra avec soy, s'accomodans en ce du gouvernement, comme entre eulx verront mieulx convenir. Car je me doute, que si ledit Sr Prince ne commande aux armes, il y aura bien à faire de conduyre ces jeunes Signeurs, que ne voudront céder les ungs aux aultres, ny peult estre se maintenir soubz l'obéissance du Comte de Mansfeld, auquel touteffoys ilz ont obéy jusques oyres, et comme je pense obéiront pendant que ledit Sr Prince retiendra l'auctorité, et que ledit Comte sera soubz luy; lequel Comte véri-

tablement est à propos pour les conduire; et à ceste cause convient luy comporter aucunes choses, que quelqueffoys ne plaisent audit Sr Prince. Vostre Altèze verra ce que j'escrictz à Son Excellence; et combien que le Sr Don Jehan d'Idiaquez m'escrict avoir respondu à toutes les lettres que luy sont venues en main, j'eusse bien désiré, pour donner contentement à ceulx du Conseil d'Etat, comme je l'ay plusieurs foys escrict à Sa Majesté, qu'il y eust lettres siennes en françois, pour éviter que, comme ces Signeurs sont chastouilleux, ilz ne retournent à dire que l'on ne leur communique les affaires, et que l'on traicte à part en aultre langue, et que de ce ilz ne prennent occasion de diffidence; la charge en tombera sur Vostre Altèze, laquelle, avec sa prudence, les sçaura entretenir. Les dernier et pénultime dépesches en françois, avec les sommaires et advis sont piécà entre les mains de Sa Majesté, laquelle selon que j'entendz, ha jà prins résolution sur les pénultimes; mais comme ilz dépendent les ungz des aultres, je voudrois que tout peut aller ensemble.

J'envoycray avec ceste à Vostre Altèze coppie de l'advis, que, sur l'ung et l'aultre desdits dépesches, j'ay donné à Sa Majesté sur le point de la difficulté du Conseil d'Etat, que je tiens il remectera à Vostre Altèze pour le moins, pour avoir sur aucuns pointz advis, et mesmes peult estre sur ce de la charge de président au Privé Conseil; et pour en cas que Pamele<sup>1</sup> en soit pourveu, que à mon advis est ce que plus convient, pour veoir qui l'on pourroit nommer pour président au conseil de Flandres, n'estant à la vérité aucunement bien que les consaulx soient sans chief, comme je l'ay dit à Sa Majesté plusieurs foys. Et il est bien que Vostre Altèze sçache ce que dessus, pour avoir tant plus de temps pour y penser.

Aussi luy envoys-je ce que j'ay escrict à Sa Majesté pour mon advis touchant le conseiller que devoit venir icy pour les affaires de Bourgogne, suyvant ce que Sa Majesté ha piécà promis aux Estatz, sur l'instance que luy en firent les ambassadeurs du pays, que vindrent icy je croys l'an 77. Auquel effect je luy avoye nommé le docteur Froissard, lieutenant de la gruyerie, lequel pour dire la vérité à Vostre Altèze, je n'ay jamais veu, ny sçay s'il le voudra accepter; mais à ce que j'ay veu par plusieurs dépesches siens, estant advocat, dont toutes partyes se servent, il me semble

<sup>1</sup> Guillaume de Pamel. Voy. sa notice au t. IV, p. 246, et t. V, p. 205, et plus haut, p. 54.

homme de service, bien entendu, et zéléteur du service de Sa Majesté, et du bien du pays. Monseigneur le Prince l'approuve par ses lettres, comme homme souffisant, et non partial; mais il adjouste que aucuns le tiennent pour haultain, et superbe, et je me doute, comme j'escriptz, que ceey procède de ce qu'il ne veult fleschir, pour estre partial, pour les ungz, ny pour les aultres. Vostre Altèze l'a veu, et pourtant en pourra donner meilleur advis à Sa Majesté. Ce que je crains est que l'on ne face practiques pour envoyer quelque aultre, que soit partial, et que nous meete icy en penne. Et Vostredite Altèze aura bien peu entendre que à l'entour du feu Sr Don Jehan, que Dieu absoulle, et despuis dudit Sr Prince, sont estez mis le Sr de Gastol <sup>1</sup>, conseiller Boutechoux <sup>2</sup>, et commis Charton <sup>3</sup>, dépendans comme l'on dit du comte de Champlitte, dont les aultres se resentent, et dient que, par leur moyen, se sont faictz plusieurs dépesches, exorbitans, et hors des anciens termes, et que l'on ayt vendu, à deniers comptans, bénéfices et ollices, par circonvencion que l'on ha faict ausdits Signeurs, qu'ont gouverné, leur faisant entendre ce que l'on ha voulu; et ceux de la partye adverse n'ont failly d'en escrire icy et à Cayas <sup>4</sup>, quant il manioit les affaires des Pays d'Embas et de Bourgogne, et à aultres, faisans grandes plaintes. Vostre Altèze ha esté longuement en Bourgogne, et aura tout ven, et congneu les gens, et la poutée d'ung chacun par familière conversation. Je la supplie bien humblement qu'elle soit avec les yeulx ouvertz, puisque avec la congnoissance qu'elle ha de tout, elle pourra donner à Sa Majesté meilleur advis que personne quelconque. Surtout la supplie-je qu'elle aye grand regard de considérer que les ministres qu'elle aura à l'entour de soy, ne soient partialx, ny intéressables, et le mesme de ceulx que debvront icy venir.

J'ay jà respondu à Vostre Altèze touchant le procès contre le Duc de Florence, et de son traictement, et du mariaige de Mantoa; à quoy je me remectray, et à ce que j'escriptz présentement audict Sr Prince, pour non répéter le mesme, et fascher Vostre Altèze par trop longue lettre.

<sup>1</sup> Jean Marmier, sr de Gastel. Voy. t. V, p. 7.

<sup>2</sup> Claude Boutechoux. Voy. t. V, p. 423.

<sup>3</sup> Benoit Chareton. Voy. t. V, p. 342.

<sup>4</sup> Gabriel Cayas, secrétaire de Philippe II, souvent cité dans le tome V.

## XLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

—  
Madrid, le 14 août 1580.

Madame, la lettre de Sa Majesté, jointe à ceste vad en ceste sorte, sans main de secrétaire, ny suprascription, pour n'avoir voulu que aultre icy la vit. Je tiendroye pour moy bien dangereux l'expédient qu'elle contient, pour les considérations contenues en la mesme lettre.

J'adjousteray celle que, par charge de Sa Majesté, m'a escripte Matheo Vazques, pour non dire ny plus, ny moins. A la vérité Samaniego peult icy venir aux affaires toutes les foys qu'il est besoing, estant si près; et si assheure à Vostre Altèze, qu'il est où il se treuve, par conmandement de Sa Majesté, mal volentiers; et si ha icy son frère, homme discret, qui en son absence, tient soing des affaires de Vostre Altèze, sur lesquelz m'escript par son moyen ledit Samaniego toutes les foys qu'il est besoing, outre ce que je me tiens icy pour propre agent de Vostre dite Altèze.

—  
XLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

—  
Madrid, le 21 août 1580.

Madame, je ne feray cette longue pour non travailler Vostre Altèze de redittes, puisqu'elle verra s'il luy plait les dépesches de Sa Majesté que

vont à Monseigneur le Prince son filz et ce que je luy escriptz. Qu'est tout ce que pour maintenant je scauroye dire, présupposant que Vostre Altèze et Excellence soient ensemble, comme entièrement il convient; mais nous lumes en grande penne, comme je luy escriptz, de ce que nous n'avons lettres de par delà en bien long temps, ny ne savons de certain ce que s'y faict. Dieu doint que nous en ayons avec l'ordinaire de Lyon, que nous atendons demain ou après demain, et que nous apportent bonnes nouvelles, et mesmes de la bonne santé de Vostre Altèze et de toute la compagnie.

Je tiens que la sentence du procès, que Vostre Altèze ha contre le duc de Florence, soit jà prononcée, atendu ce que si expressément l'on en ha escript au viceroy. Et pour ce que les lettres, que nous avons de là du mois passé de juillet, n'en font nulle mention, jay faict faire nouvelles lettres du Roy fort expresses, oyres que comme je diz je tiens qu'elles ne serviront de riens pour estre, comme je diz, le tout faict au contentement, comme j'espère, de Vostre Altèze, suyvant ce que je l'ay aussi respondu à Çamarniego, qui par ses lettres me sollicite, et sur ce du traictement de Vostre Alteze, de laquelle j'actendz responce à ce point; et Vostre dite Altèze verra ce que Sa Majesté ha enchargé que l'on escripve à lcelle touchant ledit Çamarniego. A quoy je me remectray.

---

## XLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

---

Madrid, le 22 août 1580.

Madame, Je ne satisferoye, à mon advis, à la sincérité que je doibz à son service, si je ne l'advertisoye de ce que j'entendz, dont l'on faict bruyt, que venant aux oreilles du maistre, pourroit causer quelque ombre, et à

cest effect de luy donner advisement. Avec ceste yra une lettre, que m'escript le commis Charton, et coppie de deux articles d'une lettre que l'on m'escript de Dole. Les gouverneurs ne peuvent donner du demaine ny joissance de places, ny pensions, sans le sceu et ordonnance expresse du maistre, comme Vostre Altèze peult veoir par les instructions et restrictions; et eecy, du temps du fen Seigneur Don Jehan, l'on ha beaucoup excédé, au très-grand descontentement de Sa Majesté, que à ma venue m'en fit plainte. Et pense avoir escript à Vostre Altèze que je crains, que s'il eust vescu, que Sa Majesté eust rompu absolument avec luy, et ha cassé les avantages, entreteniaiges et aultres grâces qu'il avoit fait. Certes plusieurs pointz se touchent en ces deux papiers, que ne vont bien. Le mal est que plusieurs escripent du mesme au prévost Fonch et aultres. La faulte principale est des ministres, que sont près des princes, que pour complaire à ung et aultre, circonviennent les Signeurs; et au lieu de leur ramentevoir les instructions, et ce que convient, leur persuadent de passer outre. Ce de tant de grâces de délictz n'est comfortable; et telles choses se vendent à deniers comptans, par les moyeneurs, à grande charge de conscience; et ceulx de Bourgogne sont véhémens en leurs poursuytes. Vostre Altèze a esté là si longuement, qu'elle aura peu congnoistre les humeurs; et ne convient céder à leurs passion. Des Pays d'Embas il y a aussi beaucoup de plaintes. Le temps à causé beaucoup de désordres; mais j'espère que Vostre Altèze remédiera peu à peu à tout, selon la confiance que Sa Majesté ha d'elle. Et je supplie à Vostre Altèze me renvoyer lesdits deux escriptz, et de tenir secret, sans en faire semblant aucunement. Car il ne convient, comme Vostre Altèze entend mieulx.

---



## XLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 88.)

Madrid, le 29 août 1580.

Por responder á lo que tractó conmigo el embaxador de Savoya, diré que el haver yo tractado solo de lo que el Duque podia responder por alargar la práctica con Franceses sin romper, fué porque en esto premio mas el embaxador, creo por poner nos forcedor, pero escapóle: que bien veyá que estando S. M. ocupado en lo que lo está, que en negocio tan importante no se podia resolver tan brevemente, y por esto satisfaziendo á la primera parte, calle de la secunda y todavia me estoy, quanto á essa, que la respuesta que diga haver entendido algo desta pretention de S. M. sobre Saluzo por cession; que era conveniente procurar de entender esto, por no se poner en rottura con S. M., importandole entretener ambos, y digo sin romper, por si, andando el tiempo pareciesse convenir pensar en el otro matrimonio, de la práctica que se movió en Francia. laqual antepone tambien Inglesied, aunque fastagora la de Savoya me quadra mas, no perdiessse Savoya su comodidad, si por tenerle mas atado no le diessemos otra, y si el embaxador á su amo apretassen; no me parece sinon bien loque S. M. considera de ofreser Saluzo, y que la empresa se hiziesse de comun mano, en tiempo oportuno, y entónces ayudando S. M. por su parte para presidios desta parte de los montes, y para escluyr á Françes el passo: pero por gozar del beneficio del tiempo, yo daria por agora la primera risposta, para lo de los Franceses, por si se contenta, esperar á ver que remate tomarán las cosas del mundo este año. Lo de trocar con Sardeña con lo que tiene d'esta parte de los montes, me pareceria cosa de grandissima importancia por tener la Francia en petrera, y poder esperar de cobrar el ducado de Borgoña, asegurar el passo para de unos estados á otros por tierra, pues si Franceses occupassen la Savoya, no havria que pensar, y teniendo S. M. los montes, y echando los Saluzo, para siempre

jamais serian Franceses excluydos de Italia, y della toda con esto dispornia S. M. á su voluntad. Yo puse al Embaxador la difficultad de no poderse desmembrar de la corona de Aragon : á que me replicò, que si no se pudiera hazer, no lo huviera propuesto de suyo el Comendador Mayor que era dessa corona: y á la verdad si se pudiesse hazer, de otra importantia seria á S. M. aquello, que Sardiña, y mas estando S. M. superior en la mar. No sé lo que escribe Don Sancho de Padilla quanto á Cental, pero si es verdad loque algunos escrivien, que brevemente se sabrá si es, no, que Anselmo fortifica Dragovera, y que se arma el Duque de Savoya por estorvarsele, no deve ser tan recado falso; però si no nos servimos de aquellas pláticas por qualquiere viá que saliessemos, con que offendido Anselmo, no diesse passo á Huguenotos en Italia, me pareceria bien.

---

 XLVII.

 RÉSUMÉ.
 

---

A l'occasion du mariage projeté entre le Duc de Savoie et l'Infante Catherine, l'envoyé de Charles-Emmanuel a transmis au Cardinal l'offre du Prince de céder au Roi d'Espagne, en échange de la Sardaigne, Saluces et d'autres places en deçà des Alpes.

Granvelle a répondu à l'ambassadeur que Sa Majesté était très occupée pour le moment, et qu'elle ne pouvait dans tous les cas prendre aussi vite une décision en matière de telle importance.

Le Cardinal, pour sa part, aimerait mieux le mariage de l'Infante avec Charles-Emmanuel qu'avec le Duc d'Alençon. (Quoiqu'il ne nomme pas celui-ci, c'est bien là le prétendant français auquel il fait allusion. Il en est d'ailleurs question dans la correspondance de Vargas Mexia.)

Au reste, Granvelle estime que l'acquisition du territoire proposé serait des plus avantageuses pour l'Espagne. On s'assurerait par là le moyen d'empêcher à tout jamais les Français de passer en Italie, les Espagnols gardant l'entrée des Alpes.

De plus, avec la possession de Saluces et des places qui en dépendent, la France

serait mise en échec de ce côté, et l'on pourrait espérer reconquérir un jour le duché de Bourgogne.

Quant à l'île de Sardaigne, elle n'a pas à beaucoup près la même importance pour Sa Majesté, qui, grâce à la supériorité de la marine, peut se passer de cette station dans la Méditerranée.

Mais ne serait-ce pas là un démembrement du royaume d'Aragon? Cette question, le Cardinal l'a posée aussi à l'ambassadeur du Duc de Savoie. Celui-ci a répliqué que, la cession de la Sardaigne n'était pas possible, le Grand Commandeur d'Aragon lui-même ne l'aurait pas proposée.

Au surplus Granvelle ne sait ce qu'écrivit Don Sancho de Padilla au sujet de . . . . . Mais, pourvu qu'on sache sous peu, comme d'aucuns le font espérer, si, oui ou non, Anselme fortifie . . . . ., et si le Duc de Savoie s'arme pour l'en empêcher, ce ne serait pas déjà là un rapport aussi faux. Et le Cardinal approuverait fort de mettre, le mieux qu'on pourrait, ces négociations à profit pour qu'Anselme, offensé, ne livrât pas passage aux Huguenots en Italie.

---

### XLVIII.

#### LE PRINCE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

. . . . ., le 1<sup>er</sup> septembre 1580.

Se bene per due altre mie per mano di secretario ho risposto alle lettere, che mi ritrovo di V. S. Ill<sup>ma</sup>, non m'è parso con tutto cio lassar con questa di mio pugno sattisfar à quel di piu, che m'occorse in particolar della persona mia, vedendo che ella presupone ch'io debba fermarmi giuntamente con Madama mia Signora in questo servitio, non lassando per dire il vero à V. S. Ill<sup>ma</sup> di parermi un poco strano, che adesso si metta in dubbio di ch'io possa effettuar la gratia, che con tanta instantia ho supplicato e preteso ottener da Sua Maestà, e tanto maggiormente havendo la protectione et il favore di V. S. Ill<sup>ma</sup> per mezzano à questa mia giusta domanda con il quale tenevo per fermo, che non ci dovess' essere nessun dubbio, nè difficoltà;

hora che vedo che V. S. Ill<sup>ma</sup> m'accenna tutto il contrario, non ho potuto lassar di dolermi con esso lei, et supplicarla di nuovo che voglia operare in maniera, che io venghi consolato e tanto maggiormente, che i servitii che ho procurato di far' à Sua Maestà et l'affettione et devotion grande, con che ho esposto tante e tante volte la mia persona in tutte le occasioni, et la fermezza che è in me di far questo sino à finir in esso, mi par che sieno meritevoli di che Sua Maestà habbia riguardo alla mia reputatione e dignità et che come Principe tanto Christiano, magnanimo, et grato à tutti i suoi veri sernitori, non tratterà men bene me di quel che hà fatto agli altri, poiche sin qui tutti quelli che l'hanno servito sono stati accresciuti, honorati, et remunerati: voglio sperare che non vorrà cominciar con meco à diminuirmi in cambio di accrescermi. poiche la mia devotione et zelo non lo merita, come saria comandarmi, ch'io servissi qui in questa forma, con cosi poca gente, et di nessuna confidenza, senza autorità, et potersi far obbedire per i rispetti che convien tenerci, et senza ministri, e persone di esperientia, che possino eseguire, di maniera che saria un' perder l'honore manifestamente et son sicuro che V. S. Ill<sup>ma</sup>, con la sua molta prudentia, conosce la molta ragione, che harei in questo di dolermi, se bene Madama mi è Madre et Signora, et io la servirò sempre, come devo et sono obligato; son sicuro, che in questo non potrò mai supplire à bastanza al debito mio: ma' questo sarà come figliolo e servitore obbedientissimo che li sono, ma con carico è differente negotio et son tenuto et obligato à mirar prima per la reputatione, che è la causa per la quale i pari miei travagliano, et servono con tanto affetto i Principi grandi, come la Maestà Sua: et se bene nacqui servitore obligato à Sua Maestà, sono però circa ventitre anni, che principiai effettivamente questa servitù, et dieci continovi ne ho spesi in questo essercitio, che hora servo, tre de quali, ò poco meno sono stato in questi stati, et miei sono impiegato con tanto contento e volontà, che certo non lo saprei, ne potrei esprimere con parole: ne ho havuto altro fine, ne mira che questo, ne per particolar mio interesse ho importunato la Maestà Sua, quanto sia un' puntal di stringa, spendendo quel poco, che ho hauto mio, et de miei posteri, et anco ho frusto quanti amici ho hauto: ne dico questo per pretendere aiuti di costa ne simili mercede da Sua Maestà, perche sino che ce ne sarà lo farò allegramente: mà si bene mi pareria conveniente ch'el mondo conoscesse hormai, che Sua Maestà

aggradisce i miei servitij con far quella dimostratione con casa mia, che mi par convenire alla nostra devota servitù, acciò che i miei posteri conoscessero che da me fusse dependuto in qualche parte il beneficio et stabilimento della casa. Io hò tenuto questa ferma speranza così viva, e talmente che ho creduto per fermo, che Sua Maestà, senza che io l'importunassi et ne le facessi mentione, fusse per farlo: hora se in cambio di favorirmi a farmi tal gratia, venissi a comandarmi et ad obligarmi, ch'io di nuovo havessi à servirlo qui, in questi stati, della maniera che già tengo detto, non saria senon impegnar la persona mia forse per molti anni in un servitio donde all' ultimo per merito veniria à perder la vita et l'honore, et se miracolosamente m'è riuscito sin, qui Nostro Signore si stracca di far miracoli, et io veniria ad esser la total rovina di casa mia, perdendomi con biasimo e danno; le quali cose ho voluto metter in consideratione à V. S. Ill<sup>ma</sup> come tanto signore et amico mio, et supplicarla à non si scordare di me, et di favorirmi, et procedere in questo particolare mio con un poco più chiarezza di quel che ha fatto, perche m'ha messo in grandissimo pensiero, con presuporre così assolutamente con la sua, ch'io habbia à restare qua, se bene non posso sperare che la mente di Sua Maestà sia tale: et se li stati desiderano per lor particolar interesse questo risolversi loro, poiche, il rimedio è in sua mano, di domandar à Sua Maestà l'aiuto che li bigogna, et particolarmente Spagnuoli, poiche da loro stessi non sono bastanti à farlo, et facendo dalla parte loro quello che devono far sudditi affettionati et amovoli, et con quella confidenza che devono avere con così buon Padrone come Sua Maestà, senza pretendere di metterli legge, mà più diobbedirlo, et contentarsi di quel che vorrà: che se questo non fanno, ne io ne altri non potriamo servire, se non di perdere i paesi in cambio di conservarli et acquistarli; V. S. Ill<sup>ma</sup> mi perdoni s'io son passato tropp' oltre, e creda, che la reputatione mi preme tanto, che m'ha obligato à farlo, e tanto maggiormente tenendo V. S. Ill<sup>ma</sup> per tanto signor mio, che haverà la memoria, ch'io spero di favorir la persona et cose mie con Sua Maestà: che oltre à quello che farà per beneficio mio, come tanto servitore di Sua Maestà, lo deve doppiamente fare, poiche agni gratia et mercede che Sua Maestà mi farà, sarà in persona di che la servirà eternamente, et lasserà quest'obbligo à tutti i suoi.

---

## XLVIII.

## TRADUCTION.

Si j'ai répondu à Votre Très Illustre Seigneurie dans deux lettres écrites par mon secrétaire, je ne crois toutefois pas pouvoir me dispenser de lui écrire moi-même au sujet de ce qui intéresse le plus ma situation personnelle. Car je vois que Votre Très Illustre Seigneurie présuppose qu'il y a lieu de me concerter avec Madame, ma souveraine, pour ce service <sup>1</sup>. S'il faut dire la vérité à Votre Très Illustre Seigneurie, je ne puis m'empêcher de trouver quelque peu étrange que l'on mette aujourd'hui en doute mon aptitude à remplir ma mission. Cette mission, je l'avais sollicitée, réclamée de Sa Majesté avec d'autant plus d'instance, que je pouvais compter sur la protection, l'influence de Votre Très Illustre Seigneurie ; Elle avait bien voulu se faire l'intermédiaire de ma requête. J'étais donc fondé à croire que je ne rencontrerais, ni défiance ni difficultés. Aujourd'hui que Votre Très Illustre Seigneurie me donne à entendre tout le contraire, je n'ai pu m'abstenir de m'en plaindre à Elle et de la supplier à nouveau de vouloir bien faire en sorte que l'on me rassure. En outre, les services que j'ai cherché à rendre à Sa Majesté ; l'ardeur, le dévouement avec lesquels j'ai exposé tant et si souvent ma vie en toute occasion ; enfin la persévérance qui me caractérise, me semblent mériter que le Roi ait égard à ma réputation et à ma dignité. Comme Prince aussi chrétien, magnanime et reconnaissant à tous ses vrais serviteurs, il ne devrait pas me traiter moins bien que les autres. Jusqu'ici tous ceux qui l'ont servi, ont été élevés, honorés et rémunérés ; j'aime à croire qu'il ne voudra pas changer sa manière de faire et commencer par moi en me rabaisant au lieu de m'élever. Mon zèle et mon attachement ne le méritent pas. Or ce serait bien me rabaisser que de me faire servir de la sorte dans ces pays avec aussi peu de troupes et des troupes qui n'inspirent aucune confiance ; sans autorité, sans pouvoir commander l'obéissance par le rang qu'il faut tenir ici, sans lieutenants et agents expérimentés qui puissent exécuter mes ordres. Ce serait évidemment me faire risquer mon honneur, et je suis sûr que Votre Très Illustre Seigneurie, dans sa grande sagesse, comprend les raisons que j'aurais, le cas échéant, de me désoler. Si Madame est ma mère et ma souveraine — et je la servirai toujours comme je le dois et y suis obligé, — je suis convaincu toutefois que tant qu'à exercer le commandement dans ces conditions, je ne pourrais plus m'acquitter suffisamment de mon

<sup>1</sup> Le gouvernement des Pays-Bas.

devoir. Autre chose est d'être comme fils le très obéissant serviteur que je suis, autre chose de remplir la mission que j'ai assumée. A cet égard je suis tenu et obligé de considérer d'abord la renommée, qui est le mobile des actions et de l'attachement de mes pairs aux grands Princes comme Sa Majesté. Si je suis né le serviteur et l'obligé de Sa Majesté, il y a presque vingt-trois ans que j'ai commencé à remplir ce service, cette obligation, et dix que j'exerce le même commandement, y compris trois années, ou peu s'en faut, passées dans ces provinces. Je me suis appliqué à ma tâche avec tant de plaisir et de constance que je ne saurais ni ne pourrais l'exprimer par des paroles. Je ne me suis proposé d'autre fin et n'ai eu en vue que le service du Roi. Je n'ai jamais, pour des motifs d'intérêt personnel, harcelé Sa Majesté, pas même pour un bout d'aiguillette, dépensant le peu de bien que j'ai eu, recourant même à mes amis. Je ne dis pas cela pour recevoir des gratifications ni toutes autres faveurs semblables de Sa Majesté. Tant que je serai ici, je servirai avec le même empressement. Mais j'estime qu'il convient que le monde sache combien Sa Majesté prise mes services, en rendant à ma Maison le témoignage dû à notre attachement. Mes descendants sauront alors que de moi a dépendu en partie la fortune de la Maison. J'ai nourri ce ferme espoir au point de croire que Sa Majesté, sans que je l'importune ni lui en parle, se chargerait de ce soin. Aujourd'hui, si, loin de me favoriser et de me faire une telle grâce, Elle en vient à m'ordonner et à m'obliger de la servir ici de nouveau et de la manière que j'ai dite, je ne saurais engager ma personne, peut-être pour plusieurs années, dans un service où, à la fin, pour toute récompense, je perdrais la vie et l'honneur. J'ai réussi jusqu'à ce jour miraculeusement, mais Dieu se lasse de faire des miracles. Je causerais la ruine de ma Maison, à ma grande honte et à mon préjudice. C'est ce que j'ai voulu exposer à Votre Seigneurie comme à un aussi noble gentilhomme et ami. Je La supplie de ne pas m'abandonner, de me protéger plutôt et de procéder, dans cette affaire qui m'est personnelle, avec un peu plus de netteté qu'Elle ne l'a fait. Car Elle m'a mis dans la plus grande inquiétude en présumant aussi absolument que j'avais à rester ici, lors même que je ne pourrais espérer l'assentiment du Roi. C'est aux États de savoir ce que leur commande leur intérêt. Car le remède à leur situation est dans leurs mains; ils n'ont qu'à demander au Roi l'aide qu'il leur faut, c'est-à-dire les troupes espagnoles, puisqu'ils ne sont pas de force à se défendre eux-mêmes. Qu'ils fassent ainsi pour leur part ce que doivent faire des sujets affectionnés et dévoués; qu'ils aient toute confiance, comme il convient, dans un aussi bon maître que Sa Majesté, sans prétendre lui faire la loi, ne songeant au contraire qu'à lui obéir et se contentant de faire ce qu'Elle veut. S'ils ne font pas cela, ni moi, ni d'autres, nous ne pourrions servir qu'à perdre ces États au lieu de les conserver et de les augmenter.

Que Votre Très Illustre Seigneurie me pardonne si je suis allé trop loin. Je La prie de croire que l'intérêt seul de ma réputation m'a obligé de le faire. Et d'autant plus

que je tiens Votre Très Illustre Seigneurie pour mon Seigneur et qu'Elle n'oubliera pas, je l'espère, de recommander ma personne et mes intérêts à Sa Majesté. Non-seulement Votre Très Illustre Seigneurie le fera pour moi, mais Elle le fera doublement pour le serviteur du Roi, car toute faveur, toute *mercède* que Sa Majesté m'octroiera, sera accordée à quelqu'un qui La servira éternellement et léguera l'obligation de toujours la servir à tous les siens.

---

XLIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Madrid, le 4 septembre 1580.

Madame, je supplieray Vostre Altèze me pardonner si, pour ce coup, ma responce sera briefve à une sienne longue, qu'il luy ha pleu m'escripre de sa main, du xix de juillet, que le comte de Champlite m'a adressé; mais elle arrive seulement maintenant entre mes mains. Mon excuse est trop légitime, et confie que Vostre Altèze, par sa bonté l'acceptera, puisque c'est pour me trouver encoires foible et par trop débile du catharre véhément, avec siebvres, que m'a surprins, semblable à celluy que Vostre Altèze vit en Bourgogne, qu'a couru par Italie, et après par Aragon, et venu jusques icy. De sorte qu'en ceste ville les malades y sont au quadruple plus que les sains. Et tous les jours tombent aultres nouveaux malades, et en ay céans plus de 56 en ung temps, et entre eulx tous ceulx que m'escripvent. Vray est que, grâces à Dieu, l'on ne voit que le mal soit dangereux, si l'on veult tenir bonne rigle. Les bouticles sont par toute la ville serrées, comme en feste, par faulte de gens sains que les gouvernent, hors mis celles des apoticairez qui sont très mal pourveues, et pis que en lieu où je fuz onques. Il n'y ha ny sucre candiz, ny chose semblable. Et ce que y est, tant mal gardé et si corrompu, que je tiens que ccla face plus de mal que de bien. Oultre ce il n'y a medecin; car ceulx qui y sont, sont malades



du mesme mal, et ne sortent du lougis; et ceulx que l'on y ha ne vaillent guères, à dire la vérité, ny mesmes ceulx du Roy. Et pourtant continue la fiebvre tierce à l'Infant et à la Infante, que sont icy, oyres que le protho-medico du Roy Olivares y soit, qu'est plus expérimenté. Mais je ne m'y fieroye pas plus que aux aultres; qu'est ung grand mal, que ung si grand Roy soit si mal pourveu. Les empereurs envoioient en Grèce sercher, à grands salaires, les principaulx et pour eulx et pour la cité de Rome. Feu nostre bon maitre avoit des Flamans et des Italiens sçavans, afin que toutes nations fussent pourveues. Et pour venir à la responce de sadite lettre, ung bien y a que, par auleunes mes précédentes, j'ay jà pieçà respondu à quasi tous les pointz contenus en icelles. J'avoie jà entendu par précédentes lettres de Vostre Altèze son arrivée à Luxembourg, ausquelles j'ay aussi pieçà respondu. Et m'est grand contentement d'entendre que enfin, après si long et pénible voiaige, elle se trouva et Madame Marguerite, avec entière santé; et elle quitte des rogeroles que l'avoient assailly. Vostre Altèze estoit delibérée lors de partir de Luxembourg, déans peu de jours. pour Namur, où Monseigneur le prince la debvoit aller trouver. Ce que j'espère sera despuis advenu, et qu'ilz auront résolu ce que sera à faire. Vostre Altèze se plaint de la tardive correspondance, et je ne la veulx excuser, mais bien la tiens-je pour maladie quasi incurable, que m'a faict repentir en moy mesmes plus d'une foys d'y estre venu, pour non vouloir estre participant de la faulte où je n'ay culpe. Vray est que ce de Portugal. à la vérité, donne pour le présent quelque excuse. Quant à moy, je faiz ce que je puis. Je leur envoie sur toutes lettres les avis tous dressez, dont Vostre Altèze aura veu auleuns. Et m'est grande penne de, oultre les aultres affaires, que affluent de tous costelz, leur correspondit chacune septmaine deux fois. Les lettres françoises se forment icy, après que l'on renvoie les appostilles; mais elles tardent là quelquefoys pour les aultres affaires, que je diz de Portugal; et pour le mesmes ne retournent souvent si tost que je vouldroye les lettres signées. Et si toutes les lettres que j'ay escript arrivent aux mains de Vostre Altèze, elle verra que de mon costel je ne me suis oblié. Et si en aura receu du Roy, comme j'espère. Car ainsi me le l'on escript de Badajoz, n'ayant aultre conte de ce que de là s'escript, si non qu'ilz me dient que « do alla escrive conforme a las apostillas. » Aussi aura heu Monseigneur le Prince dépesches de Sa Majesté en françois, et

par iceulx responce à tous les pointz de ses lettres. Nous ne sumes peu esbeyz, comme je l'ay jà plusieurs foys escript, que de là nous n'avons lettres, dois la nouvelle de la défaiete du Comte de Hohenloch, que fit le secours envoyé par mondit signeur le Prince à ceulx de Groningen <sup>1</sup>. Et les François nous sèment une nouvelle: il y a près de deux moys que le Marquis de Richebourg et la Mote soient estez reboutez d'ung babroucq <sup>2</sup> qu'ilz avoient gaigé à Gand, pour non avoir esté suyviz de leurs gens, et que la Mote y ayt perdu ung bras et Risbrouck fort blessé; mais, comme il ne nous en vient riens de là, nous sumes en doubte si c'est invention françoise.

La provision des 500 mil écus sera, comme je tiens, jà arrivée, et s'acceptant les 150 mil de Bonviziz et les 150 mil de Malendas, et les 50 mil de Balbany, dont ceulx des finances se sont chargez, l'on trouvera là, comme j'espère, crédit, oultre ce que, comme j'ay jà adverty, l'on est après, et est quasi preste aultre provision de 200 mil. Et je continue de solliciter plus avant. Cela aydera pour le présent. Mais il ne fault penser d'y fonder récompenses pour particuliers. Il ne se comporteroit icy, si d'icy il ne s'escript expressément qu'ilz aydent comme ilz font à recouvrer les pays. Et il y aura moyen de les récompenser. Et ces deniers, que l'on envoyt, sont pour payer la soulde courante, et avoir gens pour se deffendre et pour assaillir, et ayder audit recouvrement. Et si nous pouvons ung peu eschapper du malvais chemin, auquel nous sumes, par la bonne industrie de Vostre Altèze. j'espère que tout se fera après plus facile; mais cependant je voys bien que Vostredite Altèze aura penne. dont je la plains très fort, comme si affectionné serviteur que je luy suis. Par ung courrier que le légat Roario dépescha l'aultre jour, en grande diligence, j'envoye à Monsigneur le Prince, présupposant que vous seriez ensemble, le billet dont coppie yra ci jointe, des nouvelles de Portugal, accru de ce qu'est succédé depuis. L'armée de mer fut combaptue, au mesme temps que celle de terre, et a

<sup>1</sup> Voy. à propos de la défaite de Philippe, comte de Hohenlohe, plus haut, p. 74, et l'article intitulé : *De slag van Hardenberg, 1580*, dans l'*Overysselsche Almanak* de 1848, p. 157. En ce qui concerne le siège de Groningue, voir FEITH, *Bij een lied op het gedrag van Renneberg en de Groningers*, dans les *Bijdragen tot de beoeffening en geschiedenis der godseleerde wetenschappen*, t. VIII, p. 5, 1870.

<sup>2</sup> Pour *Alborote*, dérouté.

esté sacagée, que me semble fort mal ; mais où le marquis de S<sup>t</sup> Croix peult mettre la main en telles choses, il n'oublie riens au lougis, tesmoing ce du chasteau de Tunes, dont succéda sans fondement quelconque le vilain sacg de la ville, que nous fit perdre et Thunes, et la Goulette après. Et Dieu soit touché que les choses passent si bien celle part, je dis en Portugal, et que la flotte des Indes de Portugal soit entrée en Lisbonne au prouffit du Roy, lequel l'on appelle, pour y assembler les Cortès, pour se faire jurer universellement par tous. L'on dit que la ville est si belle, que je me doute que l'on le nous entretiendra là quelque temps. L'on nous escript de Badajoz que là estoit décédé Don Rodrigo Manuel, capitaine de la garde espagnole, dont nous avons seeu plustost la mort que la maladie. Aussi trépassa Don Pero Velasques Scribano, de nation de Naples, se venant embarquer à Final, et là l'ont enterré. J'en advertis Vostre Altèze pour s'il y avoit en ce chose qu'il luy convienne savoir.

L'on ne dit encoires riens du Duc de Bregantz. Je ne sçay, sur ma foy, qu'en penser. Et quant au droit du petit filz de Vostre Altèze, il n'est pas, à mon advis, encoires temps d'en parler. Cela se pourroit traicter retournant Sa Majesté icy, et envoyant Vostre Altèze personnage exprès, sçavant en droit pour, se servant des consultations, fonder son droit. Car, comme Sa Majesté ha faict à tant de coustelz consulter le sien et celluy d'aultres parties contendantes, pour justifier son emprinse, il est fort persuadé que le vrai droit soit le sien et que les aultres n'y ayent riens, et pourtant faudroit que celluy que viendra sceve monstrier le contraire. L'évesque de Parme a esté icy et y a esté ratteinct d'une fiebvre tierce. Il s'est encheminé vers Barcelona, pour se pouvoir servir du premier passaige. Nous sumes souvent esté ensemble; mais il ne m'a jamais faict semblant du droit, ny de ce qu'il avait négocié en Portugal, mais bien devisé de la facilité de l'emprinse, et des difficultez qu'il y pourroit avoir. Et le pressant d'escripre, lui ouffrant d'adresser ses lettres, me disoit qu'il avoit adverty le Duc de tout ce qu'il sçavoit.

Quanto al matrimonio con Mantua, me assecurono esserse fatti li officij, et la sententia spero sia molto fa data in Napoli.

Aussi ay-je respondu quant au traictement de Vostre Altèze, et je ne fauldray de, au plaisir de Dieu, en bonne occasion faire nouvelle instance envers Sa Majesté, pour señora Donna Joanna, me servant de l'intercession

pour elle de Vostre Altèze. Elle n'est bien à Saint-Clare de Naples, ou toutesfoys les religieuses se travaillent en son service.

Le régent Molos vient avec les galères, que n'achebvent jamais d'arriver. Il vault beaucoup, mais le respect de Vostre Altèze ne luy sera de peu de fruyt en mon endroit, faisant le compte que je doibz de ce que Vostre Altèze estime.

Je m'assheure que, comme Vostre Altèze dit, au séjour qu'elle ha faict en Bourgogne, elle aura fort bien congne et descouvert les humeurs, que en aucuns sont dangereux; et avec la longue conversation d'aucuns, que l'on suyvy de près, aura veu leur talent, et jusques où arrivent leurs discours. J'en escripvix l'autre jour quelque mot à Vostre Altèze des moyens que, saulf meilleur advis, l'on pourroit tenir pour remédier au publicque. Je ne sçay si les neuf sont encoires en pied, mais je treuve malvais que ayant tenu noz princes ce regard, congnoissans leur humeur de non comporter qu'ilz se rassemblent, sinon appelez par lettres signées de sa main, et en présence de ses commis et pour peu de jours, et assistans aux chambres les fiscaulx, qu'ilz ont de leur auctorité osé exclure. Maintenant à couleur d'ambassadeurs ou aultrement, ilz osent, de leur auctorité, assembler qui il leur plait extraordinairement, et mesmes estant Vostre Altèze encoires là, comme j'entendz, et dont aucuns pour non y avoir esté appelez, se resentent pour traicter sur je ne sçay quelle revision d'ung procès ouy de par la court, dont je ne suis informé, pour faire instance au nom des Estatz. Je croys que afin qu'elle ne se face, il faudroit de cecy, à correction, prandre fondement, puisqu'il y a, comme je croys, près de troys ans que les Estatz se tindrent, et que la sentence à ce que j'entendz s'est donné, il n'y a pas plus d'ung an, faire information pour sçavoir où et quant ces Estats se sont tenu, pour de la part d'iceulx supplier en ceste cause, et que le gouverneur, par son commandement, et la court de parlement l'en informent, et de leur advis, pour en advertir Sa Majesté et sçavoir comme elle l'entendra, leur touchant sur la nouvelleté des noef, dont je tiens que Assonleville et Richardot et encoires Boutechoux que l'auront entendu, pourront informer Vostre Altèze : qu'est ung point, si je ne me forcompte, pernietieux et de très-dangereuse conséquence. L'on ne peult pas à ung coup remédier à tout, mais peu à peu et l'ung après l'autre, et se servir de la discorde qu'est entre culx, quanto a la fede catholica, veramente vista bene, anchora ch'è meno devotione di quello io vorria, nella gente.

Je crains que mes gens n'auront pas accompli à beaucoup près ce que je leur avoye enchargé pour honorer et servir Vostre Altéze et les siens, conforme à mon obligation. Je la supplie l'excuser sur la stérilité et rudesse du pays, et sur mon absence; remerciant très humblément de nouveaul tant de faveurs que de sa grâce il luy a pleu leur faire, et la supplie me pardonner si je ne passe pas plus avant. Car à la vérité je n'en puis plus; et si ay entremeslé de l'italien, tirez à ce des pointz que j'aloye lisant de sa lettre, que je luy supplie me pardonner aussi, car je ne la pourroye rescripre.

## L.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE MEDINA SIDONIA <sup>1</sup>.

(Imprimée dans les *Documentos inéditos*, t. XXIV, p. 551.)

Madrid, le 8 septembre 1580.

Es tal la opinion que S. M. ha concebido de la persona de V. E. como quien muy bien conosece sus cualidades y l'afeccion que como Principe valeroso tiene á las armas, habiendo frescamente en esto de Portugal mostrado con cuanta prudencia y moderacion las ha, usado, que acordándose tambien de cuantas veces ha ofrescido su servicio, que se ha resuelto emplearle en el cargo mas importante que agora tiene y adonde mas continuamente nascen ocasiones por emplear el valor y la prudencia por el buen gobierno, que es encomendarle el de Milan; y sabiendo cuan verdadero servidor soy de V. E., háme querido hacer esta merced, que yo estimo mucho, de significárselo con mi medio. Será menester tomar brevemente resolucion, no solo de aceptar el cargo, sino aun é dar toda la prisa posible en ponerse en

<sup>1</sup> Don Alonso Perez de Guzman, septième duc de Medina Sidonia, né le 1<sup>er</sup> septembre 1580, épousa Anne de Silva et Mendoza, fille du prince d'Eboli, et mourut le 26 juillet 1615. Il était chevalier de la Toison d'or, rendit des services au roi pendant la guerre de Portugal et fut nommé gouverneur de Milan le 4 octobre 1580. (*Documentos inéditos*, t. XXIV, p. 551.)

camino para que pueda gozar del primer pasaje de galeras que verisimilmente será brevemente, y se harán ir adonde á V. E. pareciere, por su mayor comodidad. Suplico á V. E. me mande responder brevemente con esto correo, que despacho á esto solo gente viniente, y me perdone sino me alargo, por hallarme con muy grande callentura, acompañada deste mal catarro, que por acá ha corrido, que el mal manjar de viejos y apena me puedo sostener.

---

L.

RÉSUMÉ.

---

Le Roi a la meilleure opinion de la personne du Duc et de ses grandes qualités, à cause des services qu'il a rendus en Portugal. C'est le motif qui a engagé Sa Majesté à le nommer gouverneur de Milan, où il devra se rendre le plustôt possible. Incessamment des galères seront mises à sa disposition pour le voyage. Le Cardinal demande une réponse.

---

LI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

---

Madrid, le 18 septembre 1580.

Madame, Depuis mes dernières, pour avoir voulu travailler plus que je ne pouvois, ayant esté surprins du catarre qui court et de la fiebvre, j'ay quasi faict fort mal mes besongnes, et n'ay esté sans danger bien grand. Et le pis est, que nous avons heu le Roy, nostre maistre, en tel danger, que nous avons tous doubté de sa vie; mais il ha pleu à Dieu le Créateur nous

regarder de son œil de pitié; de sorte que les médecins le tiennent pour assuré, ayant esté saigné deux fois et purgé aultant, heu ventoses scari-  
fiées, et s'estans faitz tous les remèdes que humainement sont esté pos-  
sibles. J'espère que Dieu le nous gardera pour bien longues années, dont  
de tout mon cueur je le supplie; et Vostre Altèze peult penser quelles  
estoyent les nouvelles de son indisposition, me trouvant aux termes extrêmes  
ausquelx j'estois moy mesmes.

Les bons et heureux succès des affaires de Portugal, Vostre Altèze les  
aura entendu par les coppies que j'ay envoyées. Monseigneur le Prince,  
sortant de Namur, par la voye de France escripvit quelques lettres à  
Sa Majesté, et aussi à moy, se remectant à ung dépesche en françois, que  
devoit tost suyvre, duquel nous n'avons jusques à oyres nouvelles; et  
s'attend avec désir, pour sçavoir ce que passe. Et pour ne pouvoir dad-  
vantaige, je supplie à Vostre Altèze me tenir pour excusé, et croyre que la  
faulte n'est par manquement de bonne volenté, mais pour non me per-  
mettre les médecins dadvantaige, et ce avec commandement si rigoureux  
qu'ilz ne me menassent point de moins que de la vie.

---

## LII.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

---

Madrid, le 50 septembre 1580.

Madame, J'escriviz à Vostre Altèze par le dernier ordinaire de ma main,  
m'excusant de non pouvoir faire dadvantaige, pour mon indisposition, de  
laquelle, quoy que je fasse, je ne me puis encoires ravoire, m'ayant le mal  
ractaint plus vivement, pour ce qu'estans tombez tous mes gens qu'escrip-  
vent malades en ung mesme jour, pour non faillir au service, oyres que  
j'eusse ja le mal, s'adonnant ung dépesche d'importance, je le vouluz faire

de ma main, que m'a cousté chier, m'ayant mis en quelque dangé, et beaucoup plus les nouvelles que nous venoient journallement de la grieve indisposition de Sa Majesté, d'une fiebvre continue pestilentielle, avec les pétechez, que nous mit en quasi entier désespoir de sa vie. Vostredite Altèze peult penser quelle appréhension cela me donnoit; vray est que la nature s'aydoit de tous remèdes que l'on y applicquoit, et faisoit de soy-mesmes opérations convenables; mais jusques à ce que nous l'avons tenu pour assheuré, il nous ha donné une grande angoisse. Je louhe Dieu le Créateur de tout mon cueur de ce qu'il se refaict, se trouvant du tout hors de danger, et avec espoir, selon le jugement des médecins, de briefve convalescence. Dieu, par sa grâce, le nous garde longuement. Nous ne l'avons plustost tenu assheuré que le xxv de ce moys.

Sa Majesté est en l'entière possession du royaume de Portugal et de la flotte venue des Indes dudit Portugal; mais il me desplait que noz gens n'ont faict à temps la poursuyte de Don Antonio, et telle que convenoit. Et maintenant envoie l'on pour le sercher. Je ne m'assheure pas qu'il ne soit pour donner plus de fascherie que si à temps, comme j'en préadvertis, l'on en eust faict la poursuyte. Aussi n'entendz-je que l'on aye pourveu au gouvernement, à la justice et police, à la réparation des fortz gaignez et à ce que convient, pour soubstenir et assheurer la conquete, que toutesfoys j'espère se fera et bien; mais je voudroie qu'il fut jà faict, et que, sans perdre temps, l'on ne remit à demain ce que se peut faire aujourd'huy. Les Espagnolz sortiz de pardelà arrivent maintenant, que nous ont chargé de grandz fraiz, et n'ont servy de riens, sinon de donner penne et travail. L'on les renvoie en Italie, et se répartiront entre Milan, Naples et Sicile. Toutes les galères de Naples, Sicile et Gennes yront hyverner en Italie. Le Comte d'Olivares, ambassadeur pour Rome, n'achève de partir, et à la vérité non par sa faulte, sinon de ceulx de la *Hazienda*, que ne le dépeschent en ung sien affaire, qu'ilz ont entre leurs mains il y a près de six ans, auquel, selon que j'entendz de ce qu'il m'a dit, il se met en plus que raison s'accomodant à conditions à soy fort dommageables pour en venir au bout; mais ilz ne sçavent riens achever. Jehan Baptista de Tassis est encoires icy, qu'a esté fort travaillé de catharre. Il n'actend que ses instructions pour partir pour France. Le duc de Médina Sidonia yra pour gouverneur à Milan. Vostre Altèze entend bien



que, durant l'indisposition de Sa Majesté, l'on n'a peu faire poursuyte de la provision pour les Pays d'Embas. Le voyant ung peu plus refaict, je recommenceray de chanter la mesme chançon, pour poursuyvre que avec effect l'on pourvoye et tost.

Nous actendons toujours ung dépesche en françois de Monseigneur le Prince, auquel il nous ha remis par les lettres espagnoles qu'il escripvit. sortant d'auprès de Vostre Altèze que n'achève d'arriver. Et j'entendz que Vostre Altèze nous envoie de nouveaul Aldobrandino; et ha jà quelque temps que nous en avons la nouvelle, que me tient en grande penne pour non le veoir jusques oyres arriver, craingnant qu'il ne luy soit mesadvenu au chemin, ou que au mieulx venir, qu'il soit esté ractaint quelque part de ce catharre, et qu'il luy faudra du temps pour se refaire, et mesmes pour continuer son voyaige par la poste. Je ne seray à mon aise que je ne le voye arriver.

---

### LIII.

#### MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756; Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 89 à 91)

Madrid, le 50 septembre 1580.

Con l'alligata mia lettera che vâ con questa, vedrà V. S. Ill<sup>ma</sup> quanto mi occorre farli sapere, et qui dirò di più che da quello li ho scritto con la mia de 4 del presente potra comprendere che era venuta in qual'che cognitione, intorno à quanto V. S. Ill<sup>ma</sup> mi averte con la sua de 22 del passato, et con mandarmi la lettera et copia delli duoi articoli che li sono stati scritti di Borgogna: et li dico certo che dell' libero et sincero procedere che V. S. Ill<sup>ma</sup> tiene con me li resto tanto et tanto obligata, che non so, nè posso con parole esprimerlo, et si come li scrissi con detta mia ricevo delli suoi advertimenti non solo contentezza, ma gratia singularissima; et creda purché di essi fò et farò molta stima et capitale, osservando a V. S. Ill<sup>ma</sup> il

debito segreto, si che quando occorre può liberamente et largamente scrivermi et advertirmi di ogni altra cosa, che li parera convenire al servitio di Sua Maesta et alla mia reputatione et beneficio, che sempre sara da me accettato con quel buon cuore et sincerità di animo, con il qual' mi assicuro che V. S. Ill<sup>ma</sup> me lo scrive et adverte; et quanto all' amministrazione della giustitia, et altre circostantie concernenti al buon governo et pulitia, chiaramente si puo dire che lunghe et intestine guerre possino haver talmente tenuto occupato li governi passati, che non li è stato possibile interamente mirare à questi capi, se ben necessarij, et che pero siano ridotti nel termine che di presente sono, et che V. S. Ill<sup>ma</sup> significa: et il vero rimedio, come lei prudentemente dice, è, il tenere i Principi et governi di essi buoni, retti et qualificati Ministri appresso, et che siano spogliati di passione et interesse; che ciò facendo, tutto passera bene. Circa alla pensione del figlio d'Andalot, et della sua venuta qua, et d'Alipier, hara V. S. Ill<sup>ma</sup> inteso dall' Aldobrandino le cause, et non fò dubbio che li saranno parse conforme al vero buonissime, et anco necessarie par servitio di Sua Maesta: et io che mi sono trovata in fatto posso assolutamente dire esser cosi. Rimando a V. S. Ill<sup>ma</sup> con questa la prefata lettera, et copia di articoli: si contentera avisarmi la ricevuta.

Mi avisa il Signor Duca mio che ad instantia del Conte Claudio Landi, nel Consiglio d'Italia et in nome di Sua Maesta, si è spedito una lettera et commissione al Senato di Milano perche pigli cognitione et proceda nella causa supplicata da esso Conte Claudio contra il Signor Duca, cosa che mi ha dato gran maraviglia et dispiacere insieme, si perche di detta causa non si aspetta la cognitione ad altri che al Signor Duca, come in vedere il poco conto che di Sua Eccellenza si tiene: et pure è tanto buono et vero servitorne di Sua Maesta come qual' si voglia altro. Credo che à quest' hora Sua Eccellenza havera fatto intendere le sue chiare et buone ragioni a Sua Maesta et à V. S. Ill<sup>ma</sup>, et di nuovo gliene trattera il Cavalier Biondo et anco in mio nome l'Aldobrandino et Samaniego, onde la prego quanto più posso à favorir per il giusto le ragioni, juridittioni et autorità die esso Signor Duca, et non comporti che à richiesta di un suo vassallo si metta in compromesso la riputatione di Sua Eccellenza; et diro liberamente à V. S. Ill<sup>ma</sup> che il procedere in questa maniera non può portare senon gran disgusti, poi che si fa smacco et affronto a chi non si doverrebbe et per cause che non

vi si haveria à metter bocca, ne so conoscere à che fine sia stato dato tal ordine, sendo il caso per il Signor Duca chiarissimo, come V. S. Ill<sup>ma</sup> hara inteso et intendera, onde mi assicuro che vi si sarà posto il rimedio conveniente et aspetto intenderlo, con rimettermi a quello che in questa parte li diranno l'Aldobrandino et Samaniego.

Con lettere de 9 del presente mi scrive Don Giov. de Ydiaquez la indispositione di Sua Maesta e anchorche mi avisa andare migliorando : tuttavia ho sentitò di tal nuova e sento quel maggior dispiacere che dir si possa e ne sto con eccessiva ramaglia et ansia, et tanto più intendendo per le lettere di V. S. Ill<sup>ma</sup> la poca spansione di medici che Sua Maesta tiene : che ben spesso occorre che per la poca dottrina et intelligentia del medico un male ancor che piccolo si fa non solo grande ma pericoloso e talvolta irreparabile; e se ben voglio creder che il male di Sua Maesta non sarà il medesimo che universalmente corre e che ne sarà guarito, tuttavia starò in grandissime e continue pene sino ad haverne nuove : resti la bontà divina servita farmele venir presto, che così prego et pregarò continuamente; et invero deve V. S. Ill<sup>ma</sup> rimostrare a Sua Maesta che il voler faticarsi et impiegarsi giornalmente nelli negocii li torra il corso delle buona salute e li abbrevia la vita : e però deve lassare il peso e maggior cura d'affari alli suoi ministri confidenti et atender Sua Maesta à discansare et procurare a viver lieta-mente poiche questa è la cosa che più importa a suoi Stati et a tutta la Cristianità : e devono li servitori che li sono apresso sollevarlo et aligerirlo, come fa in presente V. S. Ill<sup>ma</sup>, la quale prego farmi avisata della recuperata salute di Sua Maesta et delle cause finite del suo presente male.

---

 LIII.

 TRADUCTION.
 

---

Par ma lettre ci-incluse, Votre Très Illustre Seigneurie apprendra tout ce que j'ai à lui faire savoir. Au surplus, du contenu de ma lettre du 4, Elle aura inféré que j'avais

eu quelque connoissance de tout ce dont Votre Très Illustre Seigneurie m'avise par la sienne du 22 dernier. A celle-ci étaient jointes la lettre et la copie des deux articles qu'Elle avait reçues de la Bourgogne. Vraiment, les bons procédés de Votre Très Illustre Seigneurie me font son obligée à un point que je ne saurais dire. Comme je le lui écris dans ma susdite, ses avis, non seulement me font plaisir, mais me flattent singulièrement, et je la prie de croire que j'en fais et en ferai le plus grand cas, en lui promettant le secret de rigueur. Quoi qu'il advienne, Votre Très Illustre Seigneurie peut donc m'écrire librement et amplement et m'instruire de toute autre affaire qui, à son sens, importerait au service de Sa Majesté comme à ma réputation et à mes intérêts. J'accueillerai toujours ses conseils de bon cœur, et avec le même et sincère plaisir qu'Elle éprouve, j'en suis sûre, à me les donner.

Au regard de l'administration, de la justice et de la police, il est permis d'affirmer, sans hésiter, que de longues guerres civiles peuvent avoir occupé tellement les gouvernements passés, qu'il ne leur a pas été possible de donner toute leur attention à ces services, si nécessaires pourtant. Il n'est pas étonnant dès lors, que le peuple soit réduit aux extrémités présentes; le vrai remède, comme le dit judicieusement Votre Très Illustre Seigneurie, c'est que les Princes et les gouvernements aient auprès d'eux de bons, justes et habiles ministres, impartiaux, désintéressés. Qu'il en soit ainsi, et tout se passera bien.

Quant à la pension du fils de d'Andelot, à son arrivée ici et à celle d'Alipier, Votre Très Illustre Seigneurie en aura appris les raisons par Aldobrandino. Je ne doute pas que les unes et les autres ne lui aient paru convenables et imposées par le service du Roi. Moi qui ai été témoin des faits, je puis attester absolument qu'ils sont tels

Je renvoie, avec celle-ci, à Votre Très Illustre Seigneurie la lettre prérapplée et la copie des articles, dont Elle voudra bien m'excuser la réception.

Le Duc, mon Seigneur, me mande que, sur les instance du Comte Claudio Landi auprès du Conseil d'Italie, une lettre a été expédiée avec une commission, au nom de Sa Majesté, au Sénat de Milan, pour qu'il ait à connaître et instruire de l'affaire introduite par le Comte Claudio contre le Seigneur Duc. Cela m'a beaucoup étonnée et m'a déplu, car nul autre que le Duc ne doit connaître de la cause précitée. Je suis tout aussi désagréablement surprise de voir le peu de cas qu'on fait de Son Excellence. Et pourtant le Duc est un bon et sincère serviteur de Sa Majesté comme il serait à désirer que les autres le fussent. Je présume qu'à cette heure Son Excellence aura exposé clairement ses bonnes raisons à Sa Majesté et à Votre Très Illustre Seigneurie. Le cavalier Biondo les développera de nouveau, ainsi que le feront Aldobrandino et Samanigo en mon nom. Je prie donc Votre Très Illustre Seigneurie d'appuyer, dans l'intérêt de la justice, le bon droit et l'autorité du Seigneur Duc et de ne pas souffrir que la requête d'un de ses vassaux porte atteinte à la considération de Son Excellence. Je dirai franche-

ment à Votre Très Illustre Seigneurie que de tels procédés ne peuvent qu'inspirer du dégoût. C'est un outrage fait à qui ne le mérite pas, et pour des motifs inavouables. Je ne puis comprendre comment un tel ordre a été donné, la cause du Seigneur Duc étant des plus claires, ainsi que Votre Très Illustre Seigneurie l'aura appris et apprendra. C'est pourquoi je me persuade qu'on arrangera l'affaire comme je compte en recevoir l'avis; je m'en remets à cet égard à ce que diront Aldobrandino et Samaniego à Votre Très Illustre Seigneurie.

Par ses lettres du 9 de ce mois, Don Juan de Idiaquez m'apprend l'indisposition de Sa Majesté. Bien qu'il m'annonce que cela va mieux, j'en ai ressenti et ressens une peine indicible; et je continue à être inquiète, d'autant plus que, d'après la lettre de Votre Très Illustre Seigneurie, les médecins de Sa Majesté donnent peu d'explication. Il arrive plus d'une fois que par l'ignorance et l'incapacité du médecin un mal bénin devient non seulement grave, mais dangereux et souvent incurable. Je veux bien croire que Sa Majesté n'a pas ressenti les atteintes de la maladie qui règne partout, et qu'Elle se rétablira incessamment. Néanmoins, je ne cesserai d'être en grande affliction tant que je n'aurai pas reçu des nouvelles. Plaise à la Bonté Divine que j'en reçoive bientôt. En vérité Votre Très Illustre Seigneurie doit remontrer à Sa Majesté qu'à vouloir se fatiguer et s'occuper de toutes les affaires journalièrement, Elle exposera sa santé et abrègera sa vie. Aussi bien le Roi doit-il laisser surtout le fardeau et le souci des affaires à ses ministres et confidants, et songer à se reposer et à vivre agréablement. Sa santé est ce qui importe le plus à ses États et à toute la Chrétienté. Les serviteurs qui sont auprès de lui, doivent lui alléger et faciliter la besogne, comme le fait présentement Votre Très Illustre Seigneurie. Je La prie de vouloir bien m'apprendre le rétablissement de Sa Majesté et les causes réelles de la maladie.

---

#### LIV.

##### MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

---

Namur, le 30 septembre 1580.

A V. S. Ill<sup>me</sup> scrissi à 29 del passato, 4 e 5 del presente et le lettere portò Pietro Aldobrandino che mandai da Sua Maestà per le cause che da esso lei

intenderà : et ragionevolmente potrà tardar poco à comparir à Madrid, venendomi scritto che parti di Lione a 14 di questo, et prese quel camino per più sicuro, ancor che li sia poi bisognato far la strada di Nantes, et tiene espressa commissione da me di far ricapito da V. S. Ill<sup>ma</sup> prima di passar in corte, et favorirsi delli suoi avvertimenti et consigli per la sua buona et breve speditione, come doverra haver fatto : et quello che hora mi occorre dire à V. S. Ill<sup>ma</sup>, si è, che hò ricevuto quattro sue lettere de 14, 21, e 22 d'agosto et 4 del presente, et se bene mi sono state gratissime, non pero l'ultima mi ha portato intera contentezza, poiche mi scrive esser stata travagliata da catarro et febbre, et che restava ancora debile, et non con total sanita, cosa che mi ha dato molto dispiacere, et mi tenera in gran pena, sino à che intenda che V. S. Ill<sup>ma</sup> habbia interamente ricuperato le forze et la salute pristina, il che desidero che sia presto, et ne prego Iddio benedetto, et per la sua lunga vita et prosperita : si compiaccia lei farmene minutamente avisata, se desidera darmi consolatione come è obbligata alla affettione et buona volonta mia verso di lei. Di me li posso dire che sono stata molti giorni travagliata, prima da dolor di stomaco, flusso di ventre, et poi da gotta in un piede, ne sin qui sono tornata su la mia, con tutte le diligentie et regole che hò fatto : spero pur in breve, mediante la gratia divina, ritornar nel solito stato di salute, la qual' gode complita Donna Margareta, mia nipote, similmente il Principe, mio figlio, che si trova a Mons, come luogo più comodo alli negotij et alle provintie valloni, et per che egli deve dar conto di quanto alla giornata va succedendo intorno alli affari di quà : non gliene diro io altro, Ho visto et considerata la lettera di Sua Maestà in franzese che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi ha mandato, sopra il convocare li Stati Generali : et se bene per le istesse ragioni in essa contenute, che sono buonissime, chiare et fondate, concorro io nell' oppenione di lei, tuttavia per satisfar' all'ordine di Sua Maestà et à me stessa, ho comunicato detta lettera con mio figlio che pur, senza replica, è del medesimo parere, et poi in buon proposito, et come motivo mio, in forma di discorso, ho domandato aviso al Presidente di Malines <sup>1</sup>, che assolutamente mi ha detto non convenirsi à modo alcuno, perche la perdita si conosce, allegandomi in gran parte le

<sup>1</sup> Jean de Berghes, chevalier, sr de Waterdijk, président du Grand-Conseil de Malines, mort le 10 août 1585.

ragioni che sono in detta lettera. Di più ritrovandosi qui Gaspar Schetz, et essendo persona pratica et spiritosa, mi è parso domandarli, et nella medesima maniera di discorso il suo parere intorno à ciò, et subito mi hà risposto non esser hora tempo di mettere avanti, ne trattare simili matere, et io dico liberamente, che quando sene trattassi, non solo saria mettersi in pericolo ma in manifesta perdita et rovina, senza apparenza di guadagno alcuno : et in questa sustantia rispondo à Sua Maestà et qui va la lettera.

Quando io mi sono lamentata della poca corrispondentia che di la meco si è tenuta, havevo grandissima ragione, come V. S. Ill<sup>ma</sup> melo conferma, perche senza sapere l'intentione del patrone non si può fare il suo servitio et è necessario di passo in passo esserne avvisata, poi che nelle cose di Governo, et massime in questi paesi ogni giorno nascono nuovi accidenti, et se non si hà presto risposta delle lettere che si scrivono, mal' si può servire, oltre à che si può cadere in diversi inconvenienti, ben intendo et tocco con mano che V. S. Ill<sup>ma</sup> fa tutto il possibile si in questo come in ogn' altra cosa concernente al servitio di Sua Maestà: et se bene non può cavare il procedere di quelli ministri del solito lento passo, è natura, si nedenondi meno, che le sue diligentie fanno grandissimi effetti et però non lassì continuar con la sua solita prudentia di sollecitare et ricordare quanto conviene per servitio della Maestà Sua, et beneficio pubblico: che alla fine ciascuno conosce, et conoscerà le sue buone opere, et ne sarà comendato et laudato, et hora che Sua Maestà ha finito l'impresa di Portogallo così felicemente, di che con V. S. Ill<sup>ma</sup> mi rallegro di tutto cuore, potrà la Maestà Sua attendere più comodamente alli altri negotii et imprese et in particolare alli affari di questi paesi che tanto importann al suo reale servitio; et veramente non poteva venire cosa più approposito per tutta la christianità che questo felicissimo successo di Portogallo, et già se ne comincia a veder qua qualche segno nell' animo delle persone, Dio ne sia ringraziato, il qual prego a conservar lungamente la Maestà Sua con augumento delle sue felicità et grandezza, di giorno in giorno più, come da me sua vera serva se li desidera: et non fò dubbio che Sua Maestà, sendo Principe tanto cattolico et giusto non lassera di havere alle buone ragioni di Ranuccio, mio nipote, la consideratione et risguardo che si conviene, et mi prometto che in ciò, per quanto comporta la giustitia, tenerà V. S. Ill<sup>ma</sup> la buona mano: di che la prego instantemente, et à far nelle occasioni quelli buoni offitii che giudi-

chera approposito, et che confido dalla sua bontà et amorevolezza, et si come sino a hora me l'ha mostro prontamente in tutto. Così resti servita avisarmi quando li parerà tempo che per la parte di Ranuccio si faccino le diligentie opportune, et le rimostranze necessarie appresso Sua Maestà, acciò tutto passi con buona satisfattione et gusto della Maestà Sua, et che mio nipote non resti totalmente pregiudicato et interessato per falta di diligentia.

Circa al matrimonio di Donna Margarita non hò di poi inteso altro : si stà aspettando che il Duca di Mantova muova dalla banda sua per le cause che a V. S. Ill<sup>ma</sup> ho scritto, che dalla nostra non sappiamo più che fare: sè bene mi pare stranio che in casa del Duca di Mantova si sia publicato per concluso il matrimonio, et poi resti imperfetto : quando lei conosca poter fare alcun buon offitio per la conclusione, la prego à non mancare. Donna Giovanna à stata malata et V. S. Ill<sup>ma</sup> tiene gran ragione à ricordarsi di lei, et à credere che meglio starebbe fuora del monastero et tal volta seli potra presentare occasione di rimostrarlo a Sua Maestà, che mi assicure non la perdera, per far benefitio alla figlia che tanto lo merita.

Tengo aviso che alli 17 d'agosto fù in Napoli publicata la sententia nella mia causa, contra il Gran Duca, et in mio favore, conforme alle tante ragioni et buona giustitia che ne tenevo. Conosco et confesso ingenuamente che quando non fussi stato la sollecitudine et amorevolezza di V. S. Ill<sup>ma</sup>, che ancora resterebbe il negotio sospeso; onde li rendo quelle gratie maggiori che posso et devo, che in vero mi ha cavato di un gran travaglio et inquietudine d'animo, et creda che stimo questa sentenza infinitamente più per la reputatione et honore che per l'interesse de i denari, acciò Sua Maestà et il mondo tutto conosca il torto et aggravio che tanto largo tempo mi si è fatto con disprezzo grandissimo et pregiuditio mio : pur sia laudato Iddio che la verità et la giustitia haverà suo luogo, et di nuovo ne rendo gratie a V. S. Ill<sup>ma</sup>. Toccante al mio trattamento, già li ho scritto, oltre a che dall' Aldobrandino intenderà, la resolutione che in ciò ho fatto : si contenti tener' la mano che mi si dia assegnatione perche possa alla giornata valermene, et che mi rifaccino le spese che ho fatto nel viaggio, et mi si dia l'aiuto di costa promessomi conforme al giusto, et che confido nell' opera el mezzo di V. S. Ill<sup>ma</sup>, rendendomi certa che procurerà la presta el buona speditione di quanto porta a carico detto Aldobrandino, a



cui mi rimetto. Hò visto la lettera che per ordine di Sua Maestà li scrive Matteo Vasquez <sup>1</sup>, nel particolar di Samaniego, et mi contento di quel che Sua Maestà comanda, tanto maggiormente che le cose che mi toccano sono senz' altro ricordo avanzate et favorite dall' ombra et calore di V. S. Ill<sup>ma</sup>, di che me ne sto quieta, et à lei ne resto con il debito obbligo : et se ben tengo Samaniego per huomo da bene et sufficiente, mi è di gran satisfatione l'haver inteso quanto V. S. Ill<sup>ma</sup> di lui mi scrive, et la prego ad haverlo in protettione.

L'esser io stata questi giorni adrieto indisposta, come ho detto, ha causato che non ho possuto intender nel summario delle cose di Borgogna, che in breve procurero si finisca, et subito lo manderò a Sua Maestà et a V. S. Ill<sup>ma</sup>; che con li advertimenti che di continuo mi va dando intorno à simili affari, mi apre strada à miglior' cognitione di essi, ne puo se non apportar grandissimo profitto il perseverar V. S. Ill<sup>ma</sup> à scrivermi quel che di mano in mano alla giornata li va sovvenendo, che per me sarà di molto satisfatione et neli resterò con obbligo, si come li resto, in veder con quanta affettione mi scrive, el di sua mano, non obstante che si trovasi convalescente, et si come altre volte mi trovo haverli scritto, si compiaccia non travagliar tanto : ma procurare per la conservatione della sanità sua che tanto importa al servizio di Sua Maestà et à tutti, et à me in particolare, che li desidero lo stesso bene che a me propria. Ne deve lei pigliar la pena di scrivermi di sua mano, bastandomi veder sua firma, et sempre con nuove del suo buon essere. Gaspar Schetz è stato alcuni giorni qui, et nelli suoi ragionamenti mostra haver gran desiderio della gratia di Sua Maestà et di farli effettivamente qual' che buon servizio et voglio credere che non mancherà. Mi hà discorso di un modo con il quale si potria trattare la pace generale, che me lo sono fatto dare in iscrittis, et se bene à me non satisfa interamente, tuttavia ne mando qui copia a V. S. Ill<sup>ma</sup>, perche lo veda et consideri : et in tanto mi par bene che à detto Schetz si faccia ogni sorte di amorevole dimostratione, et se le dia qual' che satisfatione, sendo egli huomo da cavarne costrutto, per la molta pratica et intelligentia che tiene delle cose di qua : egli pretende una piazza del Consiglio di Stato, poiche il

<sup>1</sup> Matheo Vasquez fut nommé secrétaire du roi le 1<sup>er</sup> janvier 1575. (Voy. DAVILA, *El poder civil en España*, t. V, p. 695.)

suo officio di thesauriero generale<sup>1</sup> è provisto in altri, et anco desidera mettere un suo figlio per commissio di finance, che l'uno e l'altro non saria forse male à fare per tenerlo tanto più obbligato al servitio di Sua Maestà; per che come V. S. Ill<sup>ma</sup> sa, qua non è persona più intelligente et più capace di esso Schetz, et volendo lui, come credo, potra far' gran servilij. Desidero intorno à questo sapere da V. S. Ill<sup>ma</sup> il suo oppenione et quando concorra con il mio: si contenti di far quelli uffitij che conoscerà approposito per detto Schetz, il quale fa molto il servitore di V. S. Ill<sup>ma</sup>, et sen' è andato à Mons à baciare le mani al Principe, mio figlio, con proposito di ritornarsene qui, non li parendo sua reputatione star' la senza entrare in finance con il suo solito carico di Thessauriero, ò, altro migliore: che tutto serva à V. S. Ill<sup>ma</sup> per aviso, con che facendo fine, Nostro Signor. Iddio li conceda ogni felicità et contento.

---

 LIV.

 ANALYSE.
 

---

La Duchesse a écrit au Cardinal le 29 du mois dernier et les 3 et 4 du courant. C'est Pietro Aldobrandino qui a porté ces lettres. Elle l'a dépêché auprès de Sa Majesté pour des raisons que cet envoyé fera connaître à Granvelle. Au reste, il ne tardera guère à arriver à Madrid, car il vient d'écrire à la Duchesse qu'il était parti de Lyon le 4 de ce mois. Il avait choisi cette route comme la plus sûre, bien qu'il lui fallût encore aller à Nantes. La Duchesse lui a recommandé expressément de voir S. T. I. Seigneurie avant de se présenter à la Cour et de profiter des avis et conseils du Cardinal pour s'acquitter promptement de sa mission; il l'aura fait sans doute.

Elle a reçu les 4 lettres du Cardinal, en date des 14, 20, 22 août et 4 septembre. Elle l'en remercie, mais la dernière ne l'a pas satisfaite complètement. En effet, S. T. I.

<sup>1</sup> Conrad Schetz de Grobbendonek fut nommé conseiller et commis extraordinaire des finances le 7 février 1581, puis ordinaire le 17 juin 1588. Il fut aussi envoyé en ambassade au roi d'Angleterre le 4<sup>er</sup> juillet 1605.

Seigneurie lui écrivait qu'Elle avait souffert beaucoup d'un catarrhe et de fièvre, qu'elle était encore faible et n'avait pas recouvré tout à fait la santé. La Duchesse en a été très désolée, et elle ne sera rassurée qu'après avoir appris le rétablissement complet du Cardinal. Elle prie Dieu que ce soit bientôt. Elle-même ne se porte pas bien. Elle a des douleurs d'estomac, la dysenterie et la goutte à l'un des pieds. Mais elle espère qu'elle se rétablira avant peu. Quant à Donna Marguerite, sa petite-fille, elle jouit d'une santé parfaite. Il en est de même du Prince, son fils. Il se trouve à Mons, où il est plus à même de traiter avec les provinces wallones.

Comme Farnèse doit rendre compte tous les jours des affaires intérieures du pays, elle n'en dira rien, si ce n'est qu'elle a lu et relu la lettre française que le Cardinal lui a transmise de la part du Roi au sujet de la convocation des États généraux. Elle partage les conclusions de cette lettre, que la réunion des États est inopportune et dangereuse. Farnèse, le président du Conseil de Malines et Gaspar Schetz sont complètement du même avis. La Duchesse écrit dans ce sens à Sa Majesté.

Elle se plaint du peu d'instructions qu'elle reçoit de la Cour et qui l'empêchent d'accomplir sa mission convenablement.

Aujourd'hui que les affaires de Portugal se sont terminées si heureusement pour le Roi, il pourra s'occuper un peu plus des Pays-Bas, dont l'importance est aussi considérable.

Elle espère également que Sa Majesté accueillera les réclamations de Ranuce. Elle compte au reste sur les bons offices du Cardinal, et elle espère qu'il voudra bien la prévenir en temps opportun pour ne pas exposer son petit-fils à présenter la requête trop tard et laisser prescrire ses droits.

Elle n'a pas de nouvelles de Mantoue au sujet du mariage de Donna Marguerite. Elle attend que le Duc prenne une décision et saurait gré au Cardinal de l'engager à se décider.

Quant à Donna Jeanne, la fille du regretté prince Don Juan, elle a été malade. Elle la recommande au bon souvenir du Cardinal. Cette jeune princesse mérite un meilleur sort que d'être enfermée dans un convent.

La Duchesse a reçu l'avis que, le 17 août dernier, il a été rendu à Naples un jugement en sa faveur dans l'affaire qu'elle avait intentée au Grand-Duc de Toscane, relativement à la restitution de son domaine. Elle attribue l'heureux résultat du procès à l'esprit d'équité des instructions royales dont les juges se sont inspirés. L'intervention bienveillante du Cardinal a été aussi pour beaucoup dans ce dénouement.

La Duchesse demande qu'on lui paie son traitement en une assignation qu'elle puisse négocier, ensuite qu'on lui rembourse ses frais de voyage et de séjour aux Pays-Bas, enfin qu'on lui donne les gratifications promises. Elle compte pour cela sur Granvelle, à qui Aldobrandino en aura déjà parlé.

Elle a vu la lettre que le Roi lui a fait écrire par Matteo Vasquez concernant l'affaire particulière de Samaniego. Du moment que celui-ci est protégé par le Cardinal, elle a bon espoir pour lui.

L'indisposition de la Duchesse ne lui a pas permis de suivre les affaires de Bourgogne, qu'elle cherchera sous peu à arranger.

Elle supplie le Cardinal de soigner sa santé si précieuse pour le bien du Roi et de l'État. Convalescent comme il est, il devrait se borner à lui faire écrire par ses secrétaires, quitte à signer les lettres. Ce serait beaucoup moins fatigant.

Schetz a passé quelques jours à Namur. Il témoigne un grand désir de s'employer pour le service du Roi. La Duchesse le recommande pour une place de Conseiller d'Etat, son emploi de Trésorier général ayant été promis à d'autres. Il désirerait aussi voir nommer un de ses fils commissaire des finances. La Duchesse estime qu'il n'est pas aux Pays-Bas un homme plus intelligent ni plus expérimenté que Schetz, ni pouvant mieux servir le Roi dans ces provinces. Elle désirerait connaître l'opinion de Granvelle sur Schetz. Si elle concorde avec la sienne, il fera comme elle ce qu'il pourra pour attacher son protégé au service du Roi. Schetz est allé trouver Farnèse à Mons, mais il doit revenir à Namur.

---

LV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Namur, le 5 octobre 1580.

Questa sera mi è venuto nuova che la villa di Nivella <sup>1</sup> si è resa alla devotion di Sua Maestà, di che hò voluto per mezzo della presente rallegrarmi con Vostra Signoria Illustrissima, si come fò di buon cuore, e spero mediante l'aiuto divino che ogni giorno debbin seguire altri migliori effetti in servizio di Sua Maestà, che così a Dio piaccia et à Vostra Signoria Illustrissima conceda ogni prosperità.

<sup>1</sup> Nivelles fut pris après avoir été investi par le prince de Parme, le 30 septembre 1580 ou le 1<sup>er</sup> octobre suivant.

*De la main de la duchesse* : Il Duca d'Arscot è stato qui et sene vâ dal Principe, mio figlio. Ha fatto de gran discorsi et mostra desiderio de servire à Sua Maestà.

---

## LV.

## RÉSUMÉ.

La duchesse a reçu ce soir même l'heureuse nouvelle de la reddition de Nivelles. Elle espère qu'avec l'aide de Dieu les succès vont maintenant se succéder de jour en jour pour la cause royale.

*De la main de la duchesse* : Le duc d'Aerschot a été ici, et se rend auprès du Prince, mon fils. Il a fait de grands discours et exprime le désir de servir Sa Majesté.

---

## LVI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE MEDINA SIDONIA.

(Imprimée dans les *Documentos inéditos*, t. XXIV, p. 552.)

---

Madrid, le 4 octobre 1580.

En recibiendo la carta de V. E. de 18 del pasado, en respuesta della mia, luego la envié á S. M. por manos de D. Juan Idiaquez, por el contentamiento que yo tenia por cierto recibiria de ver la llaveza y voluntad, con la qual se dispone V. E. con tanta resolucion á la de S. M. y á su servicio, aceptando el cargo de Milan, á la verdad importantissimo y de muy gran confianza, pues es adonde ordinariamente baten las cosas de la guerra; pero postponiendo V. E. todas las consideraciones que con mucha prudentia apunta en su carta, en las cuales otro pudiera reparar con l'afeccion que tiene á

S. M., todo lo quiere postponer por servir; lo cual me manda S. M. que yo agradezca á V. E. de su parte muy mucho, asegurandole que por cuanto veo lo estima cuanto es razon.

Las galeras de Nápoles y Sicilia han de volver á Italia, como V. E. habrá entendido, y importaria mucho usar de la comodidad, como asimesmo la breve ida de V. E. es mas que necessaria por ser la disposition de los negocios en término que es bien que con su ida tomen freno los vecinos, para que no osen bullir como parece á algunos que dello tienen voluntad, y el fallecimiento del duque de Savoya <sup>1</sup>, que en gloria sea, da causa de sospechar; pero la breve ida de V. E. servirá de mucho para, como digo, ponerles freno y estobar calquiera movimiento.

Muy buena resolucion hace V. E. de llevar consigo la Senora Duquesa; la tierra es tal, aunque fria en el invierno, que tengo esperanza que á ambos parecerá muy linda y de mucho gusto.

Yo quedaré siempre con la voluntad que debo á su servicio para corresponderle y servirle con amor y afeccion, y con el deseo que ambos tenemos de que en el servicio de S. M. se acierte, del cual depende la quietud pública de toda la Cristiandad, y para mi será siempre mucha gracia que V. E. me mande muy á la libre.

El peyor de mi mal, gracias á Nuestro Señor, es pasado; pero la convalescencia, como suele en viejos, va de espacio, y ni las piernas ni la cabeza vuelven aun á su puesto para hacer lo que deben.

Espero que V. E. habrá acabado de convalescer ayudándole la edad, pues ya habia caminado ésta tan adelante. Deséolo entender, y plegua á Dios darle siempre mucha salud y á mi ocasion y fuerzas para poderle servir como en gran manera lo deseo <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, mort le 30 août 1580.

<sup>2</sup> Les instructions données par Philippe II au Duc, le 24 avril 1581, sont imprimées dans les *Documentos inéditos*, t. XXIV, p. 554. Voy. plus haut, p. 159, la lettre du Cardinal au Duc du 8 septembre 1580.

## LVI.

## RÉSUMÉ.

Le Cardinal a reçu de Son Excellence une lettre datée du 18 du mois dernier et l'a transmise immédiatement au Roi par l'intermédiaire de Don Juan Idiaquez. Il a été heureux de voir l'empressement avec lequel le Due a accepté d'aller à Milan. C'est une mission très importante et qui implique une grande responsabilité. Mais Son Excellence fait passer le service du Roi avant ses convenances personnelles et toutes autres considérations. Aussi Sa Majesté a-t-elle chargé le Cardinal d'exprimer au Due toute sa satisfaction.

Son Excellence ferait bien de prendre passage à bord des galères de Naples et de Sicile qui doivent retourner en Italie. Son départ est urgent pour prévenir tout mouvement des voisins, qui seraient tentés de profiter du désarroi causé par la mort du Due de Savoie.

C'est une bonne idée d'emmener la duchesse : le Milanais est un pays peut-être un peu froid en hiver, mais du reste agréable et sain.

Le Cardinal termine sa lettre en protestant de son amitié pour le Due et lui réitérant ses offres de service.

## LVII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Madrid, le 16 octobre 1580.

Madame, La vertu et souffisance du doyen de Cambray, fugitif de son esglise par la violence du Sr d'Incy <sup>1</sup> et ses qualitez duquel j'espère que, s'en informant, elle en aura tout bon tesmongnage, me meut sans aultre

<sup>1</sup> Baudouin de Gavre, s<sup>r</sup> d'Inchy. Voy. t. VII, pp. 197, 203, 208, etc.

respect à la supplier l'avoir pour recommandé. Je ne sçay personne que fut plus à propos pour une place ecclésiastique au conseil de Malines, où je tiens il s'emploieroit de sorte que cela, comme j'espère, donneroit cause que Vostre Altèze l'appelleroit après au privé Conseil, où il seroit bien qu'il y eust quelque ecclésiastique, qu'eust regard à ce que touche aux esglises et ecclésiastiques, en temps que la Catholicque Religion est tant combaptue.

---

 LVIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Madrid, le 16 octobre 1580.

Madame, Aldobrandino est enfin arrivé, et par ce nous ha tiré de la penne, en laquelle nous estions l'actendans si longuement, doubans que les François ne l'eussent arresté, ou que le mal du catharre l'eut surprins quelque part. Mais la cause de la dilation ha esté que à Lyon l'on luy conseilla de éviter les Langhes de Bordeau, et qu'il s'alla embarquer à Nantes, ce qu'il ha fait; et là fut détenu au port quelques jours, actendant vent propice; dont et de son arrivée je tiens qu'il donne compte à Vostre Altèze par son paquet que va avec ceste, et qu'il luy escript que nous avons conféré ensemble, et qu'il passe outre vers Sa Majesté. puisque, grâces à Dieu, dois sept jours elle se liève du lict, avec bon sujet, dort bien, et mange avec goust et apetit; et espèrent les médecins qu'il sera tost du tout refaict, et que Dieu doint par sa grâce. La Royne ha la fièvre tierce, mais ligière, et l'on vad avec respect à la cure, pour estre enceinte, comme Vostre Altèze aura entendu. La reste se porte bien, Dieu mercy. Ledit Aldobrandino porte à Sa Majesté les lettres de Vostre Altèze, et le paquet de Monseigneur le Prince adressé aux propres mains de Sa Majesté; et pourtant ne l'ay ouvert icy. C'est à ce que je vois tout le fondement du dépesche, et



par ses instructions Vostredite Altèze se remet à icelluy. Les lettres en françois, se sont incontinant délivrés au prévost Fonch, pour les ouvrir, et en faire ce que je souloye devant sa venue.

Ledit Aldobrandino vad fort bien instruyt; et je suis en penne, voyant celle en laquelle j'apperçois par lesdites instructions et par les lettres, qu'il luy ha pleu m'escripre, du 29 d'aoust, de sa main, et du III de septembre, de main de secrétaire, pour avoir trouvé les affaires en malvais termes, et les personnes fort changées, et qu'elle s'en estonne de sorte jusques à faire difficulté d'accepter le gouvernement, pour luy sembler que la force soit plus requise pour le remède, que négociation; mais j'espère que, le bien considérant, l'ung et l'autre soit là nécessaire, et que demeurant là ensemble, elle et Monseigneur le Prince, comme il est plus que requis, que cela pourvoira à tout. Il est ainsi qu'elle dit, qu'il fault croistre de forces et, par ce que j'ay souvent escript audit Seigneur prince, il aura congneu que telle a esté toujours mon opinion, et que à mon grand regret l'on ha trop tardé d'envoyer à cest effect les provisions nécessaires, avec lesquelles allans en temps, l'on eust peu faire beaucoup. Et Sa Majesté le congnoit, mais il est fort mal servy de ceulx de la *Hazienda* et aultres, que n'achèvent jamais riens. Et si l'on pourroit d'oires en avant, il me semble que en longtemps ne sont esté les affaires en estat pour pouvoir mieulx espérer de la ressource, puisque je ne vois que les François se hastent beaucoup pour nous courir sus; et leurs affaires sont en troble, sans faincte, comme il se voit des effectz; et ce que de Paris l'on nous assheure que le Roy de France, après La Fère rendue, faict marcher les gens de guerre qu'estoient là vers le mareschal de Biron, qu'est malvais signe; ny l'on n'entend encoires que le Duc d'Anjou avec Sr Aldegonde et ses complices soient d'accord sur les conditions; et plusieurs de Flandres et de Brabant dient qu'ilz vouldroient encoires mieulx avoir les Espagnols que les François, que le Prince d'Oranges deschoit tous les jours de son crédit. Tout cela me faict espérer que faisant quelque effort, l'on en pourroit espérer quelque bon succès. L'on estoit après pour envoyer 200 mil écus L'indisposition de Sa Majesté ha causé la dilation; mais ce seront 500 mil, pour réparer; et je n'obnec-teray de solieiter afin que l'on continue.

Il y a longtemps que j'ay proposé de serrer le commerce d'Espagne aux rebelles, que seroit oster à Oranges tout moyen pour se soustenir. Il a

semblé aultrement à Monseigneur l'illustrissime Cardinal de Toledo <sup>1</sup>, pour l'intérestz de ceulx de pardeça, que à mon advis n'est considérable pour ung si grand bien; et je sollicite que l'on vienne à ce et de serrer aussi celluy de Portugal, et que l'on empesche les aluns, que les mettera en nécessité.

Si ledit Duc d'Anjou ou aultre vad aux Pays d'Embas du costel de France, en faveur des rebelles, je tiens que Sa Majesté fera dire rond au Roy de France qu'elle entendra, par ce que eulx rompent la guerre, qu'il vault mieulx, comme je l'ay souvent escript, avoir ouverte et descouverte, que masquée, comme ilz la nous ont faict si longuement; et mesmes puisque nous sçavons en quel estat sont leurs affaires; et les Huguenotz ne sortiront volentiers de France avec ledit duc d'Anjou pour aller aux Pays d'Embas, laisans leurs maisons à l'abandon aux Catholicques, que leur font la guerre; et je n'entendz que pour eulx se face jusques oyres en Alemaigne levée d'importance; et la saison s'avance. Aussi n'ay-je failly de proposer ce que à mon advis conviendroit pour donner bride à la Royne d'Angleterre, et la forcer à rappeler les Anglois que sont au service du Prince d'Oranges. Nous verrons ce que Sa Majesté y résouldra, après estre plus fortifiée.

J'espéroye, comme Votre Altèze escript, qu'elle seroit passé jusques à Montz, lieu fort, et où les bourgeois, que sont bien affectionez, la désirent, et pour sortir de Namur, lieu mal famé et omineux, pour la doumageable retraicte que y fit feu le Seigneur Don Jehan, que Dieu tienne en sa sainte gloire. Mais je vois que Votre Altèze ha considéré le tout avec sa prudence accoustumée.

Ne sçachant de certain quelles lettres peuvent estre interceptés, et voyant par la lettre de Votre Altèze, du m<sup>e</sup> de septembre, qu'elle ha, depuis sa première lettre escripte, receu celles des 25 et 28 de juillet, j'ay faict copier celles de 8 et 14 du mesme moys, que vraisemblablement seront les perdues, si aulcune l'est. J'ay depuis escript des 8, 14, 21, 22 d'aoust et des 18 et dernier de septembre, mais court, pour mon indisposition, ne pouvant achever de me refaire, que j'impute au grand mal et à l'eage; ne me pouvant encoires les jambes soustenir. Toutefois je vais gaignant, Dieu mercy, peu à peu.

<sup>1</sup> Gaspard de Quiroga, cardinal et archevêque de Tolède de 1577, mort le 12 novembre 1594.

Je loue Dieu de ce que Aldobrandino aye laissé Votre Altèze et Madame Marguerite avec entière santé, comme me le tesmoignent aussi les lettres de Votre Altèze, et qu'elle aye heu ce contentement de veoir ledit Seigneur Prince, avec entière santé semblablement, en laquelle je supplie sa Divine Bonté les conserver bien longuement.

Nous actendrons avec désir le discours que Votre Altèze escript vouloir concevoir pour redresser les affaires de pardelà et de Bourgogne, mesmes au point de la justice, qu'en ha fort grand besoing aux deux coustelz, s'estans par trop obliez de leur debvoir plusieurs ministres d'icelle. Et si elle n'est bien administrée, il est impossible soustenir les pays; et celluy du comté de Bourgogne est de plus d'importance que auleuns ne pensent; et ne puis délaisser de le recommander à Votre Altèze qu'aura congneu, estant là, les humeurs : et des escriptz que l'on luy ha donné et de ce que plusieurs luy auront dit, elle pourra avec sa prudence trouver chemin, pour y donner ordre. Je luy ay escript ce que j'en entendz soubmis à sa correction, que je luy supplie bien prandre. J'entendz que, aux nominations pour les conseillers, il y a de grandes brighes, pour avoir conseillers favorables. De toute la compagnie je n'en congnois pas plus de quatre; et le président se plaint à moy, par ses lettres, d'estre peu aydé, et mesme de ceulx que je congnois, disant que Chappuis <sup>1</sup> (que fut noté en la visite) pour quelque dégrey, que je ne scey qu'il y soit, s'excuse de vaquer aux causes criminelles, que Vousset <sup>2</sup>, pour son hault eage, ne peut, faisant toutesfoys ce que luy est possible, et que Belin <sup>3</sup> est sourd, qu'est mal s'il juge sans ouyr les opinions des aultres. Et le moys passé l'on tira icy du conseil royal ung conseiller Covarubias, frère du feu président, prédécesseur du moderne, du conseil royal de Castille pour le mesme, luy donnant récompense; et, à correction, l'on pourroit faire ce que en ce cas est accoustumé, de luy donner ses gaiges en sa maison, meclant ung aultre en sa place que puisse servir, comme l'on fit à Naples de Thomas Gramatico; que Votre Altèze, si bon luy semble et qu'elle juge ainsi convenir, pourroit consulter avec Sa Majesté, pour le respect de l'accreue de ce salaire.

<sup>1</sup> Jean Chappuis, avocat fiscal.

<sup>2</sup> Claude de Voiset.

<sup>3</sup> Claude Belin, conseiller à Dôle de 1568 à 1582. Voy. GOLLUT, coll. 1764.)

J'ay veu ce qu'il luy plait m'escripre touchant Froissard, que je ne viz onques; mais je le tiens pour homme de bien et mectable, et ce que j'ay peu congnoistre par ses lettres et escriptz, je l'avois nommé pour venir icy, pour non estre partial, et qu'a servy à tous. J'ay bien entendu que ceulx de là ont procuré d'empescher sa venue, pour ce qu'ilz n'y voudroient conseiller de Bourgogne; se doubtans de ce que le comte de Champlite ha cy devant prétendu que le comté de Bourgogne se sépare du gouvernement général des Pays d'Embas, pour prandre recours de plain sault devers Sa Majesté, que n'est nulletment convenable, ny se fera. Et ledit Seigneur Prince a peu veoir que j'ay toujours renvoyé tout ce qu'a esté possible des affaires de Bourgogne par-delà; mais je veulx bien advertir Votre Altèze que Sa Majesté est résolue à ce qu'il y aye icy ung conseiller de Bourgogne, pour l'avoir accordé aux Estatz, quant leurs ambassadeurs vindrent icy; et si je ne l'eusse détourné, Çayas et aultres, que favorisoient le feu conseiller du Champ, le faisoient venir; mais me semblant ung peu partial, et par trop véhément, oyres qu'il fut prouchain parent de Mr de Bellefontaine, mon cousin, et que ledit du Champ me fut amy, pour empêcher sa venue, je nomma ledit Froissard, oyres que, sur mon honneur, je ne sçay s'il voudra venir, ne luy en ayant jusques oyres fait mention quelconque; et si y a plus d'ung an que je l'ay nommé; et je me double que si cestuy icy ne vient, l'on n'y face par practiques partiales venir quelcung que nous trouble icy tout, dont il me semble advertir si particulièrement Vostredite Altèze, et qu'il pourroit estre fait devant que je puisse advertir Vostre Altèze; car l'on presse de là.

Vostre Altèze fait, par ce qu'elle m'escript, une sainte résolution de se vouloir servir, aux affaires de sa charge, des ministres et serviteurs de Sa Majesté, chacun en sa qualité, sans que ses serviteurs domestiques se meslent des affaires de Sa Majesté et des pays de pardelà, oyres que je les tiens tous pour fort gens de bien et mectables; mais s'y entremeslans, sans doute, il y auroit incontinant envye et jalousie, et mil calumnies; et à Naples je prins pour moy le mesme conseil, et m'en trouva bien, et avec plus grand repoz.

Quant à l'allée de Sa Majesté par delà, que Vostre Altèze propose pour remide, je n'y vois pas pour maintenant grande apparence; mais si pièça il eust voulu arriver jusques à Milan, je tiens qu'il eust servy de beaucoup. Le

temps plus avant aprandra si, sur ce point, il conviendra faire plus vive instance. Maintenant je tiens qu'elle ne serviroit.

Au regard du traitement de Vostre Altèze, je y ay pièce satisfait, et en ay de nouveaul respondu à Aldobrandino; et n'y apperçois difficulté quelconque, hors mis en la valeur des escuz; sur quoy je luy ay dit qu'il prengne à Badajoz déclaration, que touche à ceulx de la *Hazienda*. En quoy je ne puis aultre chose que solliciter.

Par l'instruction et ce que m'a dit ledit Aldobrandino, j'ay entendu les causes que meuvent Vostre Altèze à mener avec soy Monsieur d'Andelost, et Monsieur d'Aiglepierre, que fut avec la prudente considération qu'elle tient en toutes choses; et Dieu doit qu'ilz facent tous deux, chacun de son costel, les offices que Vostre Altèze prétend. Bien luy diray-je (sans passion, nonobstant le procès, que ledit d'Andelost nous ha meu) qu'il parle plus librement entre la noblesse du pays, qu'il ne conviendroît au service du maistre et au repos du pays; et ayant esté le père longuement en son service, je m'assheure qu'elle l'aura fort bien congneu. Et quant à l'appointement entre nous, Vostre Altèze me fait beaucoup d'honneur, me montrant de le désirer. Et il y a longtems que j'ay bien bonne volenté d'y entendre; et Vostre Altèze fut informée en Bourgogne par Froissard, avec l'assistance du feu trésourier de Salins, des mérites du procès. Et il y a longtems que je désire l'accord, pour vivre à repos. Et nonobstant les termes dont luy et sa femme offensarent feu Madame ma mère, et ce qu'elle ha disposé par son testament, je me contente faire en son endroit le mesme dont feu Don Fernando de Lannoy et sa femme, et les aultres seurs se sont contenté; et d'avantaige que combien, par sa faulte, il n'a receu, incontinant après le tréspas de madite mère, la soume qu'elle leur laisse conditionnellement, que je luy feray payer les intérestz, ausquelz de raison il ne pourra prétendre. De faire plus pour luy, il nous seroit de trop grand intérestz; car de raison nous debyrions faire le mesmes pour cinq sueurs, que sont esté obéissantes, ny pour nous avoir mis en penne et en fraiz, mérite plus que les aultres. Il a esté longtems sans m'escripre, pour ce que aussi j'avoye esleu de non respondre à lettres faroches et haultaines, et picantes, qu'il m'escripvoit, pour non vouloir contendre contre luy d'escryptz, puisqu'il n'en pouvoit résulter nul bien. Maintenant il m'a escript, me demandant advis sur ung mariaige qu'il veult faire, confessant sur la

fin assez sa faulte ès ses lettres précédentes. Et je luy responde doucement à l'advys qu'il me demande du mariaige, sans entrer en aultre chose. Pour ung mieulx, de l'une et l'aultre lettre pourra veoir Vostre Altèze le contenu, s'il luy plait, par les coppies que yront avec ceste. Je feray faire instance pour prorogation de la suspension de la cause, pour les mesmes raisons que militent, estant Monsieur de Champagney à qui le faict touche pour deux partz, retenu prisonnier à Gand, pour avoir favorisé à la Religion catholique à Bruxelles, et moy icy empesché comme Vostre Altèze sceit, me touchant la part des pupiles, que je leur doibz restituer avec les fruitz, que sont causes par trop légitimes avec ce que, pour moyenner l'accord, sur quoy j'ay escript mon intention audit Froissard, pour y entendre de ma part la suspension du procès, emporte, pour non le rendre plus difficile. Et je supplie Vostre Altèze, si la chose vient à elle, nous y vouloir de sa grâce estre favorable, pour la raison.

Je remercyé très humblement Vostre Altèze ce qu'il luy plaict me répondre, quant à Mons<sup>r</sup> d'Achey, mon nepveu, que si l'affection ne me for-compte, je tiens pour mectable et propre à rendre service, et bien voulu au pays, et que s'il est choisy au nombre des bons personnaiges que assistent au gouverneur de Bourgogne aux affaires d'estat, et d'importance, ce ne sera sans ce que Sa Majesté en tire bon service; et je le tiendray à fort grand obligation.

Aussi remercyé-je à Vostre Altèze la faveur qu'il luy ha pleu faire au beaul-filz du feu trésourier de Salins, le pourvoiant de l'ollice du defunct, auquel je m'assheure il rendra bon compte de soy, estant personnaige dextre et actif, et fort riche pour aÛsheurer les deniers de Sa Majesté; et avancera volentiers la somme que l'on luy ha commandé, pour s'en rembourser de ce que provient de sa charge; et véritablement les grandz et importans services du feu son beaul-père méritent considération telle qu'il a pleu à Vostre Altèze par sa bonté y tenir.

Quant à Portugal, tout estoit bien achevé, sans nostre faulte inexcusable de non avoir faict poursuyvre et cercher Don Antonio, que s'eschappa blessé avec six chevaux seullement. J'escripviz après la baptaille quatre foyz à suyte que l'on envoya après, et que ce que plus nous emportoit, estoit l'avoir entre noz mains. Il s'est différé d'envoyer après près de troys semaines. Cependant il s'est refaict, et rassemble gens de nouveaul, et est

entré en une villette nommée Porto, où il ha tallé la teste à ceulx qui s'estoient rangé du coustel de Sa Majesté. Enfin l'on a envoyé après Sancho Davila, avec gens de cheval et de pied ; mais s'estant faict riche au sacq du bourg de Lisbonne, oultre ce qu'il gaignit à Anvers, se trouvant riche, je me doute qu'il veult vivre et jouyr de ses acquetz, sans se meetre en hazard. Je n'entendz pas qu'il l'aye jusques oyres aproché, oyres que les gens de Don Antonio, ne sont que canailles, que sacagent et font du mal beaucoup, et qui n'y pourvoyra tost, ayant entrée par mer. Je tiens que François et Anglois soubz main l'aideront. Bien espère-je que à la longue tout nous demeurera ; mais ilz nous feront perdre temps et argent, que seroit mieulx employé ailleurs. Le Roy le sent, et ceulx qui commandent ne pourroient, avec nulle excuse fondée, excuser ceste si grande faulte, comme s'ilz eussent à plaisir de embrouiller le maistre ceste le chemin. Quant au droit du Prince Ranutio, j'en ai escript à Vostre Altèze ce qu'il m'en semble. A quoy je me remetlz.

A l'endroit de Mantoa se sont faictes de la part du Roy les diligences, Dieu doint avec quelque fruyt : le Duc est si estrange et difficile et à sa teste, que l'on n'y peult prandre assurance, sinon à chose faicte.

L'on escripvit au viceroy de Naples, lors que j'en advertiz Vostre Altèze, laquelle j'ay adverty de la prétention icy de l'ambassadeur de Florence, et je ouyz, et le fitz ouye au conseil, avec son advocat, pour luy donner la responce telle que Vostre Altèze aura entendu ; et de tant ay-je de nouveaul informé Aldobrandino. Enfin la sentence est faicte, et en faveur de Vostre Altèze, et ne puis penser que le viceroy ne l'aye publiée, luy ayant esté commandé si expressément. Aussi luy en ay-je escript fort vivement, et plusieurs foys. Vray est que jusques oyres je n'ay veu sur ce point responce sienne. Que me faict penser, qu'il soit faict, puisqu'il ne réplique, comme il faict en ce qu'il ne luy semble se debvoir faire, ou quant il y a difficulté : et touteffoys j'ay fait dresser de nouveaul, il y a jà longtemps, une lettre, au nom du Roy, pour luy commander que si la publication n'est faicte, qu'elle se face incontinant ; et n'attend ceste lettre que la signature.

---

## LIX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1755.)

Madrid, le 28 octobre 1580.

Madame, J'ay veu le discours que l'on ha faict à Vostre Altèze sur la pacification des Pays d'Embas, qu'elle ha faict mectre par escript par celluy que le luy ha faict; et m'en ha envoyé coppie, pour sur icelluy avoir mon advis. L'auteur m'a souvent escript et déclaré par ses lettres son opinion sur ceste pacification estre que Sa Majesté eslargit dadvantage la main au faict de la religion, permectant libre exercice de toutes. sur fondement que tant de gens sont desvoyés, et que peu à peu se posans les armes, et vivans en repoz, par bonne doctrine et bon exemple, tout se réduyroit. Et ceste sienne opinion que, par vives raisons je luy ay contredit, ha il persuadé à plusieurs à Cologne, par ses propoz, et dedens les pays par lettres, que je tiens estre l'une des pernitieuses opinions que l'on pourroit tenir; ny je n'ay nulle bonne opinion de ceulx qui la tiennent telle. Car c'est donner moyen à la liberté, par la religionsfrid, pour courrompre ce que reste entier en la Religion Catholique. Et l'expérience l'a monstré; et si voit en la France, dois l'an 62, quel fruyt l'on ha receu d'y permectre l'exercice de religions contraires, que les tient en discorde et aux armes jusques à présent; et conviendroit plus s'attacher à ce qu'il dit que nul Prince comporteroit l'empire qu'en son pays il y aye aultre religion, que la sienne, pour contredire son opinion, de permectre exercice de religions contraires à la catholique. Et doibt bien souffrir, ce que, pour pacifier les troubles, Sa Majesté ha consentu aux Estatz d'Artoys, et conditions données à Cologne. modérant la rigueur des placardz, aux termes contenuz aux recès de l'empire, sans soubmectre touteffois Sa Majesté, ny ses pays à aultre obligation envers l'empire, plus de celle de l'an 48 en la diette d'Ausbourg, et que en façon quelconque il n'y aye aux pays exercice d'aultre religion, que de la catholique. L'auteur dudit discours, vient d'Allemaigne, et de là



estoyent ses père et mère. Et j'ay veu plusieurs par delà dépendans auleunement de l'empire fort enclins à consentir, et encoires à procurer que les pays de Sa Majesté dépendent plus de l'empire, dont en amitié j'ay souvent reprins le feu président Viglius, qu'estoit frison, nourry longtems en Alemaigne. et qu'estoit assesseur en la Chambre impériale à Speir, quant l'on l'appella au service de feu Sa Majesté Impériale de glorieuse mémoire <sup>1</sup>.

Tout ce que principalement résulte de ce discours est que Sa Majesté, pour monstre que à elle ne tient que ses pays ne retournent au repos, pour non seulement se servir des armes, mais laisser la porte ouverte à négociation d'accord, envoya à la diette ou assemblée, que font l'Empereur et les électeurs à Nurnberg, ayant l'Empereur sollicité les Estatz rebelles, par ses lettres, pour s'y ranger et se soubmettre à leur arbitrage, adjoustant que si Sa Majesté se soubmecteroit du tout à leur résolution, il tient pour certain, que ny en ce de la religion, ny en l'obéissance dehue, pour la justice de la cause, et pour ce que l'exemple leur pourroit emporter, ilz ne résouldroient choses que ne deussent estre de contentement à Sa Majesté, et que oultre ce ilz mouvroient les armes, pour ayder à l'exécution, et feroient deffenses, et mettroient Oranges au band. Et les Prince voisins, pour leur intérestz, feroient les démonstrations que contient l'escript. Quant à moy, je ne m'assheure de ce qu'il dit tenir pour certain; et de se soubmettre à leur jugement, sans plus d'assheurance, je le tiendroye pour dangereux qu'ilz se mettroient en fraiz pour, à leurs despendz, nous ayder. Ce qu'ilz n'ont faict pour recouvrer en tant de temps l'empire, Metz, Tol<sup>2</sup> et Verdun, après tant d'ambassades et menasses, m'en faict doubter. Les défenses de non ayder servent de peu contre ceulx qui en Alemaigne veulent lever gens, et ont argent. Nous en avons souvent faict la preuve, au temps de Sadite Majesté Impériale, qu'avoit plus d'auctorité et pouvoir que l'Empereur moderne. Et le band impérial sert de peu, s'il n'y a qui l'exécute. Et quant aux Princes voisins et villes de la Hanse, ilz feront le mesme pour leur intérestz, négociant dextrement avec culx, oyres que nous

<sup>1</sup> Malgre nos recherches, nous n'avons pu découvrir l'écrit mentionné par Granvelle, ni le nom de l'auteur de ce mémoire, lequel vient d'Allemagne et qui était en correspondance avec le Cardinal. En 1579 et 1580, plusieurs brochures écrites dans le sens indiqué ont été publiées aux Pays-Bas sans nom d'auteur. Il semble que cet écrit est de Gaspard Schetz de Grobbendonk.

<sup>2</sup> Tol, Toul.

ne nous soubmettrons au jugement d'aultre, si absolument, comme dit le discours, et mesmes que non scullement l'Empereur n'en ha requis le Roy, mais ny jusques oyres ha donné part à Sa Majesté, ny de l'assemblée, ny du temps d'icelle, ny de la cause, ny de ce que l'on y veult traicter, dont l'ambassadeur Don Jehan de Borgia, ha faict resentement. Et je me fieroye plus de l'Empereur, que de ses ministres, aucuns desquelz se laissent corrompre par deniers tout publicquement. Aultres son peu amis de la Catholique Religion; aultres trop ouvertement se monstrent peu affectionez au Roy, nostre maistre. Et n'y ha que trop d'argumens qu'ilz ont incité l'Archiduc Mathias d'aller au Pays d'Embas, et procurent de luy persuader qu'il n'en sorte, oyres que l'Empereur face démonstration de solliciter le contraire. Estant les choses en ces termes, Sa Majesté ha trouvé fort bon que Monseigneur le Prince aye envoyé le conseiller de Luxembourg à Don Jehan de Borgia, pour le servir de trucheman, sans aultre charge, et audit Don Jehan l'on ha enchargé qu'il ne passe plus avant, que de se servant du livre imprimé à Cologne de la négociation tenue là, et de ce qu'il en sceit; luy ayant le Duc de Terranova si continuellement correspondu, il justifie les actions de Sa Majesté, faisant congnoistre la clémence dont elle use envers ses sujetz, et chargeant le tort sur les rebelles, sans passer plus avant; et que si après l'on luy propose quelques conditions, qu'il s'encharge d'en advertir; et l'on verra ce que ce sera; et aura Sa Majesté temps d'y penser jusques à la diette impériale, que vraisemblablement pourra suyvre ceste assemblée. Et aussi ne peuvent l'Empereur et les Électeurs riens résoudre sur l'aide que l'empire voudroit donner, synon en diette impériale, en laquelle soient appellez les aultres Princes, villes et comtés. Cependant la voye de l'accord demeure ouverte, puisque Vostre Altèze ha pouvoir de recevoir ceulx que se voudront réduire, soit avec les conditions d'Artois, ou celles proposez à Cologne. Et cependant fault user des armes, avec les négociations. Et suis bien de l'advis du discoureux, que ung camp raisonnable, bien payé, seroit plus à propoz pour espérer bon succez, le disciplinant, que si grande multitude, que à faulte de payement faict mil désordres que sans argent mal se peuvent remédier.

Aucuns parlent de mettre au Conseil d'Etat ce discoureux que, à correction, je ne trouveroye nullement bon, mais pour chose pernicieuse, que ung qu'a esté marchant, et ha intelligence avec plusieurs d'eux sache ce

que se traicte au Conseil d'Estat, pour en advertir, et tant moins avec ses opinions telles que j'ay dit dessus. Et ne me sembla bien qu'il fut receu au service, pour la cause susdite. Il est homme de fort bon esprit, et Vostre Altèze peult s'en servir de son advis en plusieurs choses de sa profession, qu'elle luy voudra communiquer. L'on luy ha promis qu'il retourneroit à sa charge; et cela, sauf meilleur advis, se doit accomplir, employant en aultre chose celluy que le tient.

---

 LX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1755.)

---

 Madrid, le 31 octobre 1580.

Madame, J'ay ja adverty Vostre Altèze, de l'arrivée de Aldobrandino, et respondu soumairément aux lettres, qu'il m'a apporté d'icelle, me remectant, quant au principal à la résolution de Sa Majesté, devers laquelle, comme je luy ay escript, il est passé, et pieça arrivé vers icelle, et heu la première audience, comme Vostre Altèze aura entendu par ung paquet sien, que j'ay encheminé à Vostre Altèze. Il ha pouté à Sadiete Majesté le paquet de Monsigneur le Prince, adressé aux propres mains de Sadite Majesté, et auquel se remectoit le principal des affaires, que je n'ay ouvert, pour ce que, comme je diz, il estoit remiz aux propres mains; et n'en ay encoires riens veu, ny les dépesches en françois, que je remis cloz aux mains du prévost Fonch, pour les ouvrir, faire deschiffrer, dresser les soumairés, pour les envoyer à Sa Majesté, avec les lettres originales, afin qu'elle puisse veoir au long le tout, ou la part qu'il luy plait, envoyant jointement ledit Fonch son advis sur tout, comme je souloie faire; qu'est maintenant à sa charge, à cause de son office. Et m'ayant conféré aulecuns pointz de bouche, je luy ay dit sur iceulx mon advis. Ledit Aldobrandino devoit

tost après avoir la seconde audience de Sa Majesté; mais je crains que l'indisposition de la Royne, et le décès succédé despuys <sup>1</sup>, l'aura retardé; mais cependant le Marquis de Arguoy, Melchior de Herrera, cy devant trésorier, estoit jà party pour Siville, pour incontinant remectre pardelà les troys cent mil escuz, dont j'ay préadverty. Et j'espère que sur ce crédit l'on pourra trouver argent, avec la parole de Vostre Altèze, et respondance d'aucuns Signeurs, comme il s'est faict souvent; et n'y debvront faire difficulté, comme sur chose certaine, et que ce moyennant, ilz pourront estre tost deschargez.

Ce trespas de la Royne, à qui Dieu face mercy, troublera beaucoup Sa Majesté, que l'aimoit très fort, et luy estoit compagnie fort agréable, et ne pouvoit estre chose plus formée à son humeur; et crains qu'estant succédé maintenant, cela ne retarde sa convalescence. Que Dieu ne le veuille. Vostre Altèze peult penser le dœul et trouble que cause cest accident. Je tiens que Sadiete Majesté debvoit avoir faict et fondé grand discours, sur la personne de la Royne, estant jeusne, pour cy-après, et par son testament remis à elle plusieurs choses, qu'il faudra changer. Elle a esté, à mon advis, estrange-ment pensée des médecins, lesquelz nonobstant qu'elle fut grosse de six mois, l'ont saigné quatre foys et purgé. Je crains qu'ilz luy ont tué la créature dedens le corps, et que cela ha causé la mort. La fiebvre estoit doubletierce, subinçant, non touteffoys véhémence; et deux jours devant le décès, que succéda, le 26 de ce mois, entre quatre et cinq du matin, ilz la tenoient pour assheurée. Mais le landemain elle se trouva pis, et le jour suyvant au matin expira. Le corps est en chemin, pour le porter à St-Laurens le Royal, et l'accompagnent l'évesque de Badajoz et le Duc d'Ossuna. Le Cardinal de Toledo vad à Talabora pour le recevoir et conduyre, et faire consigner audit St-Laurens à la coustume d'icy. Et Sa Majesté s'est retiré à ung monastère à deux lieux de Badajoz; Dieu veulle que ce changement d'aër serve à sa convalescence, comme j'espère. Nous faisons ce que nous pouvons pour le soulaiger, et luy supplions qu'il ne travaille tant, et que s'il se veult ayder de ceulx que luy servent et confier et chastier sévèrement qui luy fera faulte: entendant aux choses principales sculle-

<sup>1</sup> Marie-Anne, fille de l'empereur Maximilien II, troisième femme de Philippe II, venait de mourir le 26 octobre 1580.

ment, il travaillera moins et fera plus, et si aura temps pour se recréer et faire exercice, que tant emporteroit à sa faute, et luy représentans combien il est obligé en tenir soing, pour le bénéfice publicque de toute la Christienté.

J'ay grandement sentu la douleur d'estomac. que travaille Vostre Altèze, suyvie despuis d'ung flux, et après de douleur de goutte en ung pied, comme je vois par la lettre de Vostre Altèze, et de ce que m'en ha escript ledit Seigneur Prince, me donnant espoir de briefve convalescence, de laquelle je prie Dieu que tost j'aye nouvelles pour m'oster de la penne en laquelle me tient avec trop grande cause celle de son indisposition; et louhe Dieu de ce qu'elle m'escript que ledit Seigneur Prince et Madame Marguerite, se trouvassent avec entière santé, que je prie le Créateur leur conserver. Quant à la mienne, je me vois refaisant, peu à peu, Dieu mercy. Les jambes sont encoires foibles, mais je m'ayde du baston, et avec icelluy de quelcung, quant il fault monter ou descendre degrez; et avec exercice modéré, que je procure de faire, je vois jornellement gagnant, que me donne bon espoir; et je remerceye bien humblement et très-affectueusement Vostre Altèze du soing qu'il luy en plait tenir, comme d'ung sien très-humble et très-affectionné serviteur, que sera toujours prest d'employer sa propre vie pour son service.

Quant aux affaires de Portugal, je tiens que Aldobrandino, qu'est plus près, ne fault d'advertir de ce que passe. Tout alloit bon chemin, sans la lourde faulte du Duc d'Albe, que ne fit poursuyvre Don Antonio après la rotte, ny xxii jours après, qu'est chose inexcusable. Il est encoires à Oporto, avec gens, et ne s'y est encoires attaché Sancho Davila, que l'on renforce de gens par mer et par terre, selon que l'on m'escript, et que, le x du moys prochain, le Duc de Medina Sidonia, nouveaul gouverneur de Milan, devoit arriver à Badajoz avec huyt mil piétons. Et pensoit l'on que avec iceulx le Roy s'enchemineroit vers Lisbona, où l'on dit que de plusieurs estoit désirée sa venue, oyres que peult estre non pas du Duc d'Albe, ny des siens. Et si le Duc de Medina avec la charge desdits viii mil piétons et commandant à iceulx y vad, je me doute que cela plaira peu audit Duc d'Albe, duquel je me doute que Sa Majesté n'a pas entier contentement. Il me desplait, que je ne vois pas que ceulx que sont députez conseillers près le Roy, pour les affaires de Portugal, procédent fort à donner ordre

à l'establisement des affaires dudit royaume, et à y donner ordre de part le Roy, pour la justice et police, qu'en a bon besoing pour nous en assheurer et tenir en repoz le royaume. Et quant au droit prétendu par le Seigneur Raynutio, petit filz de Vostre Altèze, du temps, et de la manière en laquelle il me semble que l'on y doit procéder, je l'ay jà escript à Vostre Altèze et dit de bouche audit Aldobrandino.

Il vad bien que Vostre Altèze aye nouvelles que la sentence en sa faveur contre le Duc de Florence se soit prononcée à Naples. Sur quoy, jusques oyres, le Viceroy ne m'a respondu, luy en ayant escript si souvent, et envoyé lettres de Sa Majesté sur le mesme, ausquelles aussi n'a il respondu, ny adverty de ce que s'est faict : bien sçay je que, de mon coustel, je n'ay riens obmis pour en venir au bout.

Au regard du depesche, dont Mons. le Duc de Parme se plaint, de la commission donnée au sénat de Milan, pour congnoistre de la cause du Conte Claude Landy, j'en respondz à Monsigneur le Prince, outre ce que je tiens l'agent dudit S<sup>r</sup> Duc en escrivra. Ceste commission se depescha devant que j'entrasse en possession de la présidence d'Italie, au mois de septembre de l'an passé, et n'en avoie entendu chose quelconque, jusques ledit agent du Duc me donna sa lettre avec grandes plaintes, et incontinant je mis la main au remide, comme Vostre Altèze entendra.

J'ay jà respondu quant au traictement de Vostre Altèze que, à mon advis n'a besoing pour maintenant d'aulture assignation, puisque par la lettre espagnole elle le doit prendre des deniers que de temps à aulture s'envoient d'icy. Du mariaige de Mantoa, je n'en sçauroye que dire, sinon que les diligences de ce coustel sont faictes, et que je tiendray la main à ce qu'il ne s'obmecte riens, de ce que l'on m'advertira pouvoir servir ; mais le Duc de Mantoa est si estrange et variable, que je n'en sçay que dire.

Vostredite Altèze prant fort bien ce que Sa Majesté luy ha faict escripre quant à Çamaniego, que ne fera faulte aux affaires d'icelle, estant si près ; et je y assisteray volentiers de tout mon pouvoir, et peult croire que quelque resentement que j'aye de veoir la longueur et négligence d'aautres, et que le Roy soit d'aulecuns si mal servy, que je ne laisse pourtant de solliciter les correspondences, et de faire de mon coustel ce que je puis. Et ne faudray retournant, au plaisir de Dieu, Sa Majesté prendre occasion pour faire l'office que Vostre Altèze désire pour Donna Joanna, que n'est bien

où elle est, digne de meilleur fortune, et pourroit quelque jour sa personne venir à propos.

La prinse de Nivelles a esté très bonne nouvelle, et non moins les bons succès de Frise, que se peuvent tenir pour miraculeux, et faict fort bien ledit Sr Prince de tenir soing d'y envoyer secours, et d'aider à Geldres. Oranges perd tous les jours crédit, et j'espère que continuant pour procurer de faire quelque effort, et négociant d'aultre part, comme je m'assheure, Vostre Altèze fera pour attirer à reconnoissance, et receullant bien ceulx que pourront fachez de Oranges prendre bon chemin et retourner à leur devoir, qu'il pourroit advenir que eulx mesmes missent d'Oranges en pièces, on le livrassent à Vostre Altèze, pour luy faire son procès, et faire la fin qu'il mérite, et que Vostredite Altèze aye l'honneur d'avoir recouvert si beaulx et importans pays au Roy, et réduyt iceulx en l'ancienne prospérité.

Par la coppie que Vostre Altèze m'a envoyé, j'ay veu ce qu'elle escript à Sa Majesté, touchant le mis en avant d'ung de peu de cerveau, d'assembler les Estatz généraulx. Et Sa Majesté monstra assez, quant elle vit le mis en avant, estre de la mesme opinion, et toutesffoys voulu qu'il se communiqua à Vostre Altèze, que y respond pertinement; et par la lettre de Sadiete Majesté a peu veoir Vostre Altèze quelle estoit en ce mon opinion. Et je respondz par une aultre lettre mienne, que ira avec ceste, sur le discours que l'on luy ha donné, dont il luy ha pleu m'envoyer coppie, et luy diz mon adviz, et sur le discours, et de la personne, remettant le tout à la correction de Vostredite Altèze. Nous actendons l'escript qu'elle dit vouloir envoyer sur les affaires de Bourgogne, qu'elle pourra faire à sa commodité. L'on nous donne de ce coustel là grande alarme, pour quelque 400 François, que sont près de la frontière, comme si c'estoit pour occuper tout le Comté de Bourgogne. Ces faulses alarmes nous ha l'on faict souvent pour parvenir à la militie (qu'ilz dient), dont il se fault garder comme du feug. Car ce seroit la ruyne du pays, et le mettre en danger de révolte, comme les Pays d'Embas. Le désir de répartir charges et commander, et manier argent est cause de tout ce cy, et de négliger les Suisses, que sont notre principal appuy, pour notre sheurté en ce coustel là, comme l'ont toujours entendu les anciens et ceulx que vivent aujourd'huy et sont saiges et non amateurs de nouvelletez.

J'ay receu la lettre que Vostre Altèze m'a renvoyé, et la coppie des deux articles que sont de lettres du président de la Court de Parlement, que pour mon debvoir j'avoie envoie à Vostre Altèze, à fin qu'elle entendit comme les choses s'entendent, pour y avoir le regard que sa prudence luy dictera. Et je ne faudray de toujours advertir de ce que viendra à ma congnoissance, avec l'assheurance qu'elle me donne du secret, et de bien prendre le tout encheminé à son service. Et quant au Sr d'Andelot et d'Aiglepierre, qu'elle mena avec soy, et que j'à sont retournez, je y ay respondu; et l'on notoit quant à la pension donnée au filz, entre aultres choses, le bas eage, que je ne sçay quel icelluy sera, ne m'estant beaucoup informé de l'estat de sa maison, ny des siens, pour le sentement du procès que, avec si grand tort et ingratitude notable, luy et feu sa femme intentarent contre feu Madame ma mère, estant en si hault eage et près de sa fin, qu'ilz accélérèrent par le regret qu'ilz luy causarent : et certes les façons dudit d'Andelost se tiennent estranges, et est noté de souvent plus parler qu'il ne conviendroit au service du maistre et au repoz publicque, osant trop et non se souvenant pourquoy l'on coppa la teste à feu son frère.

Il est ainsi, comme Vostre Altèze dit, que les guerres et troubles n'ont donné moyen aux gouverneurs prédécesseurs de Vostre Altèze, d'entendre au redressement de la justice et police, y estant le tout corrompu par la licture des guerres, et par s'estre aussi corrompuz les juges, aulecuns par intérestz, aultres de peu de sçavoir, aultres par malignité, et s'estre fait licentieux et avoir osé trop, se servant de la malice du temps; mais il semble que Dieu l'a réservé à Vostre Altèze pour y donner l'ordre requis. En quoy il convient procéder prudentment et peu à peu, ne se pouvant tout remédier d'une fois. Et pendant que noz gens ont les armes en main, oyres que l'ordre général y fut mis, si conviendroit-il que les juges eussent discrétion pour différer les affaires que pourroient concerner ceulx qu'ont les armes en main pour non causer plus grand mal. Et il est certain que ceulx qui profitent aux charges de guerre et des troubles, font soubz main ce qu'ilz peuvent pour les faire durer; dont je tiens que Vostre Altèze, par sa sagacité, se sera j'à peu appercevoir : à quoy il convient aussi avoir regard pour dextrement et sans rien gaster y remédier.

Vostre Altèze verra s'il luy plaît ce que le Conseillier d'Assonlevile m'a escript quant à la charge de président du Privé Conseil, et ce que je luy



respondz, puisque avec ceste yront les coppies. Je tiens la provision que Sa Majesté ha résolu pour bonne; et trouvera Vostre Altéze en Pamele<sup>1</sup> un cerveaul posé et rassiz, et homme de bien; et est mieulx Assonville au conseil d'Etat pour travailler, ayant l'esprit vif, et qui volentiers manie affaires, et y servira bien. Je le voudroye en auleunes choses plus discret, et moins ami de son opinion, et plus secret; et je m'assheure que Vostre Altéze en sçaura tirer du service, selon son talent. Il est loyal et affectionné et se monstre zélateur de la religion, et mérite respect pour avoir constamment et continuellement suyvy le party de Sa Majesté, et abandonné ses biens. Une chose diray-je, que l'avoir différé d'exécuter les résolutions de Sa Majesté, ha causé désordre et plus de difficulté à auleuns affaires, et que de là l'on délaisse ou diffère de respondre à auleuns pointz.

Je regarderay de me servir de la licence que Vostre Altéze me donne de m'ayder quelqueffoys de main d'aultruy, et mesmes en choses que se peuvent fort bien confier à aultres. Aussi, à la vérité, l'escripre doires en avant m'est de trop grande penne, actendu l'age que me faiet pesant; et useray de la main propre en ce que ne se peult confier à aultre. J'entendz que de là de Bordeaulx l'on nous ha destroussé un courier; l'on dit et brusle les dépesches qu'il pourtoit pour pardelà et pour Italie. J'ay faiet double celle de mes lettres que je soubçonne avoir esté perdue. Je luy escripvoye en recommandation du beaulfilz du feu trésourier de Salius, que oyres que mes lettres ne soient arrivées à temps, a esté bien despesché, dont je remercie bien humblement Vostre Altéze. Aussi luy recommandoye-je le trésourier de Dole, cy-devant contreroleur des alluns à Anvers, que désire résigner son estat de trésourier, pour les vexations que luy font ceulx de la Chambre des Comptes, et pouvoir avec plus de quiétude vaquer à donner ordre à auleuns ses affaires, dont le Conseillier Richardot parlera à Vostre Altéze de ma part. C'est celluy que lougea Vostre Altéze à Quingey; je supplie à Vostre Altéze de nouveaul l'avoir pour recommandé.

<sup>1</sup> Guillaume de Pamel. Voy. plus haut, p. 54.

---

## LXI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1753, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 95.)

Madrid, le 1<sup>er</sup> novembre 1580.

Madame, la nuit passée, bien tard, partit l'ordinaire de Lyon, que porte à Vostre Altèze ung paquet mien, et aussi lettres d'Aldobrandino. Ce matin me sont venues lettres de la main du Roy pour l'empereur et l'impératrix; et me commande que je despesche courrier à don Jehan de Borgia. Et comme ce courrier passera par Lyon, je n'ay voulu perdre l'occasion pour advertir de la nouvelle defaict de Don Antonio, que servira beaucoup pour mieulx achever noz affaires de Portugal, et rompre les deseings de ceulx qui sur Don Antonio pouvoient faire fondement, pour nous y troubler. J'espère que l'on fera meilleur diligence que l'autre foys, pour le poursuyvre et l'avoir, s'il est possible, en nos mains, pour émender la faulte précédente, trop lourde et inexcusable, dont aucuns soubçonnet pis. La particularité verra Vostre Altèze par la coppie de ce qu'en est venu ce mesme matin de Badajoz, et combien que j'envoye la mesme à Monsieur le Prince, il me semble qu'il n'y auroit point de mal d'en envoyer aultant à Vostre Altèze pour s'ilz n'estoient ensemble. Les nouvelles sont, grâces à Dieu, fort bonnes et importantes, avec ce que l'on m'assheure que Sa Majesté, monsieur notre Prince et les Infantes se portent tous fort bien, Dieu mercy.

*Lo que re fiere el capitan Serrano, que viene del Puerto y ha llegado aqui a Badajos, á los 29 de octubre.*

Que al sabado passado, antes del dia, mando Sancho de Avila, que en una cantidad de varcas, que los dias antes havian ganado parte con inteligencia del dicho capitan Serrano, que sercan hasta 50, se embarcase la infanteria, llevando en cada ves casi 400 hombres, y que los cavallos en pelo pasasen

a nado la ribera, como se hizo de manera que al amanecer todo el exercito havia passado, y ya el campo de Don Antonio estava en esquadrones fuera d'Oporto; y el dicho capitan Serrano con hasta veynte arcabuzeros fue a reconocer el campo, y desbarato el cuerpo de guardia en que havia mas de 200 hombres; y de alli fueron retirandose hasta sus trincheas, y cargando el tercio de Lombardia y algunos cavallos por lo alto, se comensaron a desbaratar y a poner en huyda sin horden, muy confusamente, matandoles los nuestros mucha gente, y llegando a las puertas de la ciudad, los de dentro no los quisieron habrir, antes desde las murallas començaron a hazer señal de paz y sacar vanderas blancas, apellidando a Su Magestad. Heran los de Don Antonio mas de 8 mila y otros 4 m. que havian llegado el dia antes de Guimaraens <sup>1</sup>, todos los quales fueron desechos y desbaratados, con solo danyo de tres hombres muertos y quatro heridos de los nuestros: el dicho Don Antonio se huyo, aunque no se sabia del quando este partio y le yva siguiendo la cavalleria. Havian preso al hijo e hija de Don Antonio que estaban en el dicho Puerto y los soldados havian saqueado el burgo y parte de la ciudad; el obispo da Guardo <sup>2</sup> se hallava en Viana, adonde se sospecha yva a parar el dicho Don Antonio: entiendese que no se podra escapar desta ves, a lo menos no se podra rehazer, como la passada. Ha sido victoria de mucha consideracion por la necessidad en que ya se hallava Sancho de Avila de municiones y vituallas, y aun con menos gente de la que parece que era menester para esta empresa.

*Relation du capitaine Serrano venu d'Oporto à Badajos le 29 octobre.*

Samedi dernier, avant le jour, Sancho Davila ordonna de transporter l'infanterie, par 400 hommes à la fois, sur une trentaine de barques environ, dont ledit capitaine Serrano s'était emparé adroitement. Les chevaux dessellés devaient passer la rivière à la nage. La manœuvre réussit si bien qu'au point du jour toute l'armée avait traversé (le Douro). Déjà les escadrons de Don Antonio se trouvaient rassemblés hors des murs d'Oporto. Le capitaine Serrano avec une vingtaine d'arquebusiers alla reconnaître le camp (portugais), et dispersa le corps de garde, qui comptait plus de 200 hommes. Ils se retirèrent dans leurs tranchées. Le tercio de Lombardie avec quelques cavaliers

<sup>1</sup> *Guimaraens*, Guimaraes.

<sup>2</sup> Jean de Portugal, évêque de Guarda en 1556, mort en 1588.

chargea les ennemis, qui ne tardèrent pas à plier et à lâcher pied, sans ordre, confusément. Les nôtres leur tuèrent beaucoup de monde. Quand les suyards arrivèrent aux portes de la ville, ceux de l'intérieur ne voulurent pas les leur ouvrir avant que du haut des murailles l'on eut fait hisser les drapeaux blancs en signe de paix et pour en appeler au Roi. L'armée de Don Antonio comprenait plus de 8,000 hommes, auxquels s'étaient joints quatre mille autres, arrivés la veille de Guimaraes. Tous furent défaits et mis en déroute. Nous n'eûmes que trois morts et quatre blessés. Don Antonio s'est enfui, on ne sait pas au juste à quel moment. La cavalerie le poursuit; on a pris son fils et sa fille qui se trouvaient à Oporto. Les soldats ont pillé le faubourg et une partie de la ville. L'évêque de Guarda était à Vianna, où l'on présume que Don Antonio s'est réfugié. On comprend qu'il ne pourra s'échapper cette fois ou que du moins il ne pourra se refaire comme la fois dernière. C'est une victoire considérable, eu égard au peu de vivres et de munitions dont disposait Don Sancho Davila. Il avait aussi moins de troupes qu'il en fallait pour cette entreprise.

---

LXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. I<sup>er</sup>, fol. 220-221.)

---

Madrid, le 10 novembre 1580.

Monsieur mon cousin, Il est ainsi que vous dictes que Madame de Parme estoit encoires à Namur, et ha icy envoyé Aldobrandino; mais je tiens qu'ayant responce du Roy que non-seulement elle n'yra en arrière, mais qu'elle passera avant et entrera au gouvernement, estans jà achevez les six mois de Monseigneur le Prince, son filz; et je suis en opinion que si le Prince d'Oranges estoit maintenant vivement poursuyvi, que facilement l'on en viendroit au bout....

Vous me ferez plaisir de me communiquer les coppies des vielles Lighes héréditaires, que vous me dites en voz lettres espérer recouvrer; et qui pourroit avoir le mesme texte allemand, tant mieulx; et si ferez bonne

œuvre de ramentevoir à la court de Parlement de satisfaire à ce que jà si longtemps Monseigneur le Prince leur ha commandé, que leur avoit miz terme devant Pasques. Quant à ma propre opinion de ce que nous convient faire à l'endroit de Messieurs des Lighes, je le vous ay pièce escript et m'arreste encores au mesmes. Monseigneur le Conte ' escript à Monseigneur le Prince de Parme son advis et de ceulx qu'il avoit assemblé, la pluspart amy de manier les armes et d'avoir charges : je tiens que Son Excellence ne le trouvera bon, ny la foule que feront les revues, ny les 500 harquebousiers à cheval qu'il vouloit lever, et tiens que ce que ledit Seigneur Prince a ouffert les Allemans que sont en Luxemburgh mutinez, soit pour se rire de l'alarme si chaulde <sup>3</sup>, comme si tant petit nombre comme celluy qu'estoit à noz frontières sans artillerie fut, pour en ceste saison d'hyver, occuper les places fortes. Nous nous fondons sur advis de noz cousins de France <sup>4</sup>, et ne sçay si nous feignons nous mêmes les bruitz pour noz descingz <sup>5</sup>. Je ne fauldray d'en dire tousjours rondement ce qu'il m'en semble. Les surprinses se peulvent aysément remédier, non par la garnison qu'est à Besençon, que je tiens estre argent perdu, et tiens que estant la cité en combourgeoisie avec les deux cantons, que les François ne s'y jouheront pour non s'attirer dessus tous les canthons des Lighes. Je tiens que d'avoir Mon<sup>r</sup> le Marquis de Varambon monstré visaige fera reculer les troupes, plus propres à robber et à sacquager qu'à faire grands exploicts de guerre. Les François ne sont pas en termes pour sercher querelles dehors et rompre la guerre; que faisant emprinse sur notre pays, oyres que ce fut soubz ombre du Duc d'Anjou, ils auroient ouverte plus tost et de plus de durée qu'ilz ne voudroient.

Les affaires de Portugal sont, grâces à Dieu, en biens bons termes, et

<sup>1</sup> Le comte de Champlitte, gouverneur de Bourgogne.

<sup>2</sup> On avait redouté une invasion de la province de la part du prince de Condé. (Lettre du 20 juillet. *Ibid.*, fol. 212.) Cette crainte était mal fondée. En ce moment Henri de Bourbon ne disposait d'aucunes forces. (DUC D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. II, pp. 154 et suiv.)

<sup>3</sup> Allusion aux relations qu'entretenait en France le comte de Champlitte avec les parents de sa femme.

<sup>4</sup> « Les faulces allarmes que souvent l'on nous donne, seront, comme je me doute . . . . , ung jour cause que l'on ne nous croira quant il seroit besoin. . . . Si ce danger est apparent, armons nous de la faveur des Suisses à temps, et de leurs gens, et non des nostres, si nous voulons bien faire. » Lettre du Cardinal, du 28 octobre. (*Ibidem*, fol. 210.)

seroient piçà achevées, et se seroyent faictes aultres emprinses si l'on eust poursuyvy près de Lisbona le bâtard Don Antonio, comme l'on devoit.

L'on l'a baptu de nouveaul et recouvert Oporto, et de nouveaul il a gagné aux piedz valamment. L'on avoit dit qu'il estoit prins; il n'en est rien; l'on le serche encoires par mer et par terre, et crains assez qu'il n'eschappe; mais il est bien bas, et faiet le Roy son compte d'aller de brief à Lisbona...

L'on fait de grandes plainctes de ce que l'on dit que la Court juge par affection soustenans les Conseilliers pour ceulx qui par les brigues des nominations les ont avancé. Je ne sçay s'il est vray; mais s'il estoit, tout yroit mal, que pourroit bien ramener une nouvelle visite plus courte et plus sévère, dont jà l'on parle, et les lettres que l'on dit le Seigneur Prince avoir escript, reprenant la Court, pourroient bien estre le préambule de ceste suyte, dont certes il me desplairoit, ne m'ayant jamais pleu les visites; mais que si de quelc'ung l'on ha malvaie opinion avec souffisans indices, que l'on procède contre icelluy à toute rigueur, sans pour ung ou deux blasmer et mettre en desréputation toute la compaignie.

---

### LXIII.

#### LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755, Mémoires de Granvelle, l. XXXI, fol. 78, 96.)

Madrid, le 11 novembre 1580.

Madame, j'escripviz à Vostre Altèze par le dernier ordinaire de Lyon. Dieu doint qu'il arrive à bon port, puisque les François commencent à destrousser et tner les courriers. Ilz en ont tué ung de là de Bayonne, que s'estoit depesché pour la court de l'Empereur. La plainte n'y sert de riens, car oyres que le Roy de France leur expressément commande, il dira qu'il luy en desplait, et que ce sont voleurs ou Huguenotz, et qu'il est mal obéy,

et que si l'on les pouvoit avoir, il les chasteroit. Ceulx que firent le faict estoient xii chevaux, que environarent le courrier, le despoullarent et le tuarent cruellement, laissant le corps avec seulement les bottes, que ne vailloient riens, et s'en allarent avec les paquetz. Il n'y en avoit pour Vostre Altèze, pour ce qu'il partit tost après l'ordinaire; et j'ay adverty à Badajoz qu'il seroit bien nous servir de la mer, et avoir frégates armées, comme il se souloit en temps de guerre, et aussi que l'on renouvela les ziffres. Je ne sçay ce qu'ilz en feront.

Aldobrandino est encoires là. Le Seigneur Don Jehan de Idiaquez m'assheure que tost il envoie responce aux lettres espagnoles, que j'ay veu. Le prévost Fonch a envoyé les depeschés en françois, que je n'ay veu, avec son advis, et actend avec désir responce et résolution pour faire les depeschés. Sa Majesté ha trouvé fort bonne la responce de Vostre Altèze, quant à non assembler les Estatz, comme l'on luy avoit mis en avant, et à la vérité il n'y avoit raison quelconque, sinon une vaine imagination; et trouve bon ce que Monsigneur le Prince ha escript; et considéré sur ce que luy avoit escript Sadite Majesté, pour disposer sur aucuns biens confisquezz, et sur tout ce point, luy respondra tost. Elle s'est esbey, qu'il tarde tant l'exécution de ce que l'on luy a escript touchant le conseil d'Estat, et qu'il ne remplit les commissions, que l'on luy ha envoyé à Nancy, suyvant ce que plusieurs foys Sa Majesté luy ha escript sa résolution; et dit que la dilation est ce que y meet la difficulté, qu'elle n'a onques pensé de mettre au conseil d'Estat le Marquis d'Avret, bien de le reconcilier sur les mesmes conditions qu'a accepté le Duc son frère, des pays reconciliez et articles de Cologne, ayant voulu avoir l'ung et l'autre, et que l'avoir mis ledit Duc au conseil d'Estat, est pour luy avoir promis par promesse à part le Duc de Terranova, et Sa Majesté y donne son consentement.

Jà Vostre Altèze aura entendu le trespas de la Royne, de laquelle le corps se consigne aujourd'huy à St-Laurens le Royal, avec grand doeuil et douleur de chacun. Dieu, par sa grâce, luy face mercy. Le Roy, grâces à Notre Seigneur, se porte fort bien, et aussi leurs Altèzes; et se prépare Sa Majesté pour aller à Lisbonne, que l'on tient sera sur la fin de ce mois, ou commencement de l'autre. Aussi aura secu Vostre Altèze la seconde défaiete de Don Antonio et de sa suyte, recouvrement de Oporto et aultres places, puisque par ung courrier extraordinaire j'en ay donné avertis-

sement à Vostre Altèze et audit Seigneur Prince, et que nos gens suyvoient ledit Don Antonio que, à son accoustumé, s'estoit mis à la fuyte des premiers; mais noz gens n'ont faict leur debvoir; et oyres que le Duc d'Albe eust envoyé Don Hernando de Toledo, qu'ilz appellent Bugnelo, pour advertir le Roy qu'il estoit prins, il n'en est riens. Et dient maintenant que, comme il est bien voulu, il n'y a personne que ne procure de le cacher pour luy saulver la vie. Aulcuns escripvent de Badajoz que nos genz le ratindrent près de Baena, à pied, avec l'évesque de la Garde<sup>1</sup>, et aulcuns esclaves que pourtoient le bagage, que ledit évesque fit jecter; et que noz soldaz s'amuserent à répartir ledit bagage; et que cependant ilz se saulvarent. S'il est vray ou non, je ne le puis affirmer; mais si bien que par quelque bout que ce soit, que nos gens y ont faict ung fort mauvais debvoir.

Sa Majesté tient pour certain que, estant espirez les six moys du gouvernement dudit Seigneur Prince, que Vostre Altèze y sera entrée et que requérant les Estatz obéissans que tous deux demeurent pardelà, que Vostre Altèze sy sera acconmodée et aussi ledit Seigneur Prince, pour ensemble et par bonne intelligence, entendre au gouvernement et à l'administration de la guerre. Et je supplie à Vostre Altèze considérer en quelle confusion aultrement l'on se trouveroit, par la division de ces signeurs, que ne comporteront que l'ung d'entre eulx commande sur les aultres, et comme Vostre Altèze se trouveroit, s'il y falloit de dehors envoyer ung aultre, et où celluy se trouveroit que fut apropoz et agréable aux Estatz.

L'on besongne ici aux depeschés pour remectre 500 mil escuz pardelà, que je tiens yront tost; et je sollicite que suyvant le commandement du Roy, l'on donne contentement aux Malvendas et à Balbany, et que dois maintenant l'on commence penser à nouvelle provision.

Jehan Baptista de Tassis partit, il y a troys jours, pour la court de France<sup>2</sup>. Dieu luy doint bon voiaige. L'on luy ha fort recommandé la correspondance qu'il doibt tenir avec Vostre Altèze.

J'ay respondu et satisfait à plusieurs pointz à Vostre Altèze, que je ne répéteray, pour non la travailler de redittes.

<sup>1</sup> *Garde*, *Guarda*.

<sup>2</sup> Jean-Baptiste de Tassis devait représenter le pays à la cour de France à titre d'ambassadeur. (HOYNCK VAN PAPENDRECHT, *Analecta*, t. II, part. II, pp. 424, 421.)



## LXIV.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 97, 98.)

Namur, le 17 novembre 1580.

Potrà V. S. Ill<sup>ma</sup> haver' inteso per una mia lettera di 30 di settembre la pena in che restano per l'avviso da lei havuto che si trovava indisposta di catarro, et mi augumentò poi grandemente venendomi poco appresso per via di Lione nuova che V. S. Ill<sup>ma</sup> non solo continuava nella detta indispositione, mà che stava gravemente malata di febbre : qual nuova mi ha tenuto da quel tempo in qua tanto dolente, quanto dire si possa, et non senza (gran) ragione, per le molte cause à lei note, particolarmente per ritrovarsi nel medesimo instante anche Sua Maestà indisposta gravemente. Hora rendo infinite gratie alla divina bontà che mi son' arrivato in un medesimo tempo quattro lettere di V. S. Ill<sup>ma</sup> de 18 e 30 di settembre e 16 d'ottobre con aviso della sua tanto da me desiderata salute, et di quella di Sua Maestà che mi hà recato contentezza inestimabile, et mene rallegro con lei cordialissimamente et la prego et supplico à non voler con tanta sua fatica impiegarsi nelli negotii, poiche V. S. Ill<sup>ma</sup> stessa confessa, che la sua età non lo può comportare, ne tampoco conviene al mantenimento del suo buon' essere, la cui conservatione importa molto al servizio di Sua Maestà et à tutti : et pero deve usare ogni diligentia per conservarsi lungo tempo in buona et prospera sanità, come sommamente desidero, et ne prego Iddio; contentasi V. S. Ill<sup>ma</sup> di non si caricare di più peso di quello che può sostenere, il che facilmente potrà far' hora con la venuta di Funchius, del secretario Laloo, et anco del regente Moles, distribuendo à essi parte de i negotii et del peso, ne si travagli in scrivermi di sua mano, che certo trovandosi debile come scrive con queste sue ultime lettere, poteva farlo di mano di secretario, come la prego à far in futuro; et per dargliene tanto più occasione, mi sono risoluta in risposta delle suddette sue lettere et sopra li altri negotii non scrivere di mia mano, et pero si contenti V. S. Ill<sup>ma</sup> far' il medesimo.

Haverò molto gusto intendere che habbia totalmente rihavuto le solite forze, et che mi faccia haver più spesso aviso del suo benestare, che in ciò riceverò singolar contento; et infinito l'hò ricevuto della recuperata salute di Sua Maestà, che veramente il suo male hà tenuto universalmente ciascuno in grandissimo affanno, et me più d'ogn' altro; deve V. S. Ill<sup>ma</sup> persuadere Sua Maestà à non travagliare tanto, ma riposarsi et discansarsi, importando la sua lunga vita et salute tanto come fà à tutta la Christianità, et voglio sperare che la Maestà della Regina, mia Signora, si sara libera dalla febre terzana, et che si condura prosperamente à quel felice parto che si desidera.

Crederò che il cavallier Biondo et altri haveranno dato notitia à V. S. Ill<sup>ma</sup> della conspiratione fatto il conte Claudio Landi contra la persona del Signor Duca, mio marito, che per hontà d'Iddio si è scoperta, et questi giorni adietro posta in chiaro con le proprie confessioni delle stesse persone che dovevano fare l'effetto così tristo, et sono prigioni in Piacenza; et per che tutti noi viviamo sotto la protezione di Sua Maestà, mi è parso farnela avvisata et supplicarla restar servita à far di ciò quel risentimento et dimostrazione che cosa tanto brutta ricerca: et non doveria Sua Maestà favorire detto Conte Claudio come hà fatto nella causa di che hò scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup>, ne manco comportare che huomini di simil mala natura et intentione come è il Conte Claudio, sieno ricevuti nè tollerati ne suoi stati, ma comandare che ne sia fatto rigorosa et esemplare giustizia, perche il mondo intenda et conosca che S. Maestà tiene il Signor Duca per quel vero et devoto servitore che li è di effetto, et che del Principe mio figlio et me, che siamo quà impiegati nel servitio di Sua Maestà con tanto scomodo et pericolo, fa la Maestà Sua quella stima, che merita il buon zelo et la nostra lunga et devota servitu, sendo assai chiaro, che quando Sua Maestà mostri di tener più conto del Duca, egli sarà molto più rispettato, et non piglieranno alcuni ardire di far scelleratezze, come hà intentato fare detto Conte Claudio, che pur è Sua Eccellenza tanta buon servitore di Sua Maestà come qual si voglia altro, et à V. S. Ill<sup>ma</sup> è ben noto, la quale, per la grande affectione che a lei porta il Signor Duca, et per ogni rispetto è obbligata di fare per suo beneficio tutti li buoni uffitii che sono in sua mano, come mi assicuro fara, el massime in tal occasione, di che tutti li restaremo obbligati, et io in particolare obligatissima, el perche con l'altra mia lettera che va

con questa V. S. Ill<sup>ma</sup> vedra quanto di più mi occorre sopra negotii, non li dirò davantaggia salvo che di presente estò assai bene, el Donna Margaritha stà benissimo Dio gratia, il quale conceda a V. S. Ill<sup>ma</sup> quella prospera salute et lunga vita, che per me stessa desidero.

---

## LXIV.

## RÉSUMÉ.

---

La Duchesse était désolée de l'indisposition persistante du Cardinal, laquelle coïncidait malheureusement avec la maladie du Roi. Mais elle vient de recevoir de Granvelle quatre lettres des 18 et 30 septembre et 16 octobre dernier, qui lui apportent l'heureuse nouvelle du rétablissement de Sa Majesté et de Sa Très Illustre Seigneurie. Elle supplie maintenant le Cardinal de moins travailler à l'avenir. Du reste, il pourra désormais partager ce travail de cabinet avec Funck, le secrétaire Laloo et le régent Moles, qui ne tarderont pas à arriver à Madrid. Sa Très Illustre Seigneurie devrait aussi faire écrire ses lettres par ses secrétaires. La Duchesse, de son côté, se propose d'en faire autant, et Sa Majesté n'aurait pas tort d'imiter cet exemple. Elle surtout a besoin de repos et de distractions. Enfin la Duchesse espère que Sa Majesté la Reine est rétablie de sa fièvre tierce.

La Duchesse compte bien que le cavalier Biondi et ses autres envoyés, c'est-à-dire Aldobrandino et Samanigo, auront appris au Cardinal la découverte du complot formé par le comte Claudio Landi contre le Duc de Parme, Octave Farnèse. Elle espère que Sa Majesté, loin d'écouter le coupable, en fera bonne, prompte et exemplaire justice. Le Duc, son mari, et le Prince, son fils, en seront aussi reconnaissants qu'elle-même et d'autant plus disposés à servir le Roi.

Donna Marguerite se porte très bien.

---

## LXV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 18 novembre 1580.

Con un'altra mia che va con questa vedra V. S. Ill<sup>ma</sup> le lettere che sue ultime hò ricevute, che le originali di quelle delli 8, et 14 di luglio non sono comparse: doverranno esser state intercette, ma per quanto ho visto dalle copie di esse che lei mi ha mandate non vi era cosa che importasse; non di meno saria meglio che comparissero, et intendo anco che un ordinario di Spagna che andava à Lione, si è perso, et mène dispiace persuadendomi che mi venissino lettere di V. S. Ill<sup>ma</sup>; et per una delle sue de 16 d'ottobre hò inteso con molto mio contento l'arrivo a salvamento dell' Aldobrandino, il quale li haveva dato conto et minuto ragguaglio delle commissioni et ordini che da me tiene, et similmente che egli bene informato et instrutto da V. S. Ill<sup>ma</sup> se ne fussi passato a Badajos: dove mi scrive lui essere arrivato, et havuto gratissima audientia da Sua Maestà, senza pero trattarli di negotii, havendoli solo fatto riverentia in mio nome, et presentatoli le mie lettere; et mi avisa esso Aldobrandino credere che presto Sua Maestà harebbe inteso le sue commissioni, onde spero che ogn'hora mi debba venire la risposta di quanto desidero et conviene. Ne si deve V. S. Ill<sup>ma</sup> maravigliare che io non mi voglia incaricar di questo governo, perche di effetto non saria servitio di Sua Maestà, come mi assicuro ne deve essere bene informato per diverse vie, et particolarmente per il ragguaglio che il Principe mio figlio li doverrà dare delli affari di qua, che veramente sono ridotti in extrema necessitá et pericolo, per il gran mancamento di denari, et diversi altri bisogni, che quando ci fusse stato qualche somma o modo o credito di poterne trovare, si sariano fatti buonissimi progressi, et si farebbono ancora quando la debita provisione fussi comparsa; impero il tardar tanto a venire dà gran comodità et tempo ai nimici di fortificarsi et provedersi, et far molte pratiche: et li nostri si difidono et perdono il coraggio,

vedendosi così lentamente soccorrere et aiutare, ne con loro hanno più forza ne luogo le buone parole ne le persuasioni conoscendo ciascuno che non seli corrisponde con li effetti : a tal che il povero paese et popoli vengono dall' una et dall' altra banda danneggiati, distrutti et consumati, et quel'che è peggio, ogni giorno la maledetta heresia vá ampliando et pigliando vigore et piede, di maniera che quando Sua Maestà non si risolva à voltarsi gagliardamente et presto con i veri rimedii, tutto andera in perditione : perche à voler seguir nel' modo che s'è fatto sin qui, non è altro che consumarsi poco a poco, onde saria meglio abandonarlo alla libera, et non ci perder' più tempo ; ma poiche, come con altre ho scritto, evidentemente si conosce qual sia il vero rimedio, doverria Sua Maestà con prestezza eseguirlo, atteso massime che hora molto comodamente lo puo fare, havendo finito con felice successo l'impresa di Portugallo, voltando la mira et le sue forze à questi paesi prima che i nimici si ingagliardischino, et faccino nuove leghe, che di continuo vanno tramando, et non perdono momento in tentare novità et inghanni ; io ne scrivo à Sua Maestà succintamente et ne mando con questa à V. S. Ill<sup>ma</sup> copia, acciò ne habbia notitia ; et se bene sono certissima che lei è di questo stesso parere, et che pero non lassera di rappresentarlo a Sua Maestà. sollecitandolo al rimedio et alle necessarie provisioni, tuttavia la prego quanto più posso, à perseverare di far opera che si metta in essecutione et non si dilati punto, perche quello che si fara di presente con uno scudo in un giorno, non si potra far di poi con le migliara delli scudi et in molti anni. lo lo vedo et tocco con mano, et pero ne parlo così assolutamente, et se io ho scritto che il vero et principal rimedio sia la forza et l'armi, creda pur' V. S. Ill<sup>ma</sup> che è la verità ; ma non dico già che si lasci ne abandoni la via della negotiatione, et dell' amorevolezza, che si deve semper tener aperta per usarla con quelli che la vorranno pigliare ; et à mio credere saranno pochi, mentre che non siano costretti dal timore et dal' vedere volto et risoluto da vero Sua Maestà à conservare et racquistare questi suoi paesi : et pero dovendosi usare come si dice più l'armi et la forza, ho detto et dico non esser servitio di Sua Maestà, che io pigli il governo, perche sendo donna non posso usare per me stessa il detto principale rimedio dell' armi, ne tampoco commetterlo ad altri del' paese stante li umori che fro loro corronò, et il trattar di dividere il governo, non mi par punto conveniente ni raggonevole per molte ragioni che mi

assicuro sono da V. S. Ill<sup>ma</sup> ben conosciute, oltre à che lo tengo per indivisibile quando pero non si voglia cadere in diversi inconvenienti et confusioni; et lo allegare l'exemplo del tempo della Regina Maria non hà luógo, perche non si sta nel medesimo grado, aggiunto che all' hora erano qua presenti la gloriosa Maestà dell' Imperatore et anco il Re, miei signori; et considerando V. S. Ill<sup>ma</sup> con il suo prudente giuditio questo fatto, troverrà che a mio figlio ne à me non conviene et non è giusto pigliar questi carichi divisi, perche se bene fra esso mio figlio et me è stato et sarà sempre in tutte le cose et attioni una ferma et stretta unione, non la potrà essere fra li negotii che occorressero, di natura in se stessi indivisibili, ne manco fra li consigli che assistessero all' una et all' altra parte: impero quando così sia servita Sua Maestà, potro io restar qui privatamente et senza titolo di carico per qualche tempo, et non altrimenti assistendo et facendo per servitio di Sua Maestà ogni mia possibil diligentia et opera per il buon fine delli affari di qua, et questo modo tengo sia più sicuro et di più profitto al servitio di Sua Maestà che far di altra maniera, tanto maggiormente che i Franzesi hanno cominciati à entrar nel' paese, et si sente motivi di levar gente in Alemagna, che per impedire et ostare è necessario l'armi et le forze gagliardi. Promettomi che questa mia oppenione sara approvata da V. S. Ill<sup>ma</sup> et che pero farà li uffitii che si convengono, perche Sua Maestà si risolva presto, onde non mi alaghero più avanti, aspettando d'intendere la resolutione che Sua Maestà harà dato all' Aldobrandino: intanto sopra V. S. Ill<sup>ma</sup> che li giorni adrieto avvicinandosi la spiratione delli sei mesi del' governo di mio figlio, lo pregai et feci instantia che dovesse continuare sino alla sudetta risposta di Sua Maestà; et ancor che egli era totalmente risoluto lassarlo, non di meno per farmi piacere si è contentato, et con satisfattione delle provincie reconciliate, che lo desideravano grandemente, come egli medesimo doverrà scrivere a V. S. Ill<sup>ma</sup> et darli conto di ogn'altra cosa che di qua occorre et passa; et però a lui mene rimetto; la provisione delli 500 mila scudi che lei mi avisa venira in breve sarà buona ma poca rispetto al molto che si deve, et pero non potrà far effetto rilevante ne di consideratione: li ripartirà il Principe nelle cose più forzose et necessarie et aspetterà maggiore somma con la quale possa intentare di far qual'che buon progresso, ancor'che non mandando Sua Maestà provisione bastante per satisfare à i debiti urgente et necessari, è modo di haver poi denari mese per mese

secondo i bisogni tutto sarà buttato ne si fara acquisto alcuno di momento, anzi ne seguirà quel'che di sopra ho detto con danno del servitio di Sua Maestà et non senza sua indignita: concorro con il prudente parere di V. S. Ill<sup>ma</sup> che sia bene serrare il comertio di Spagna et Portugallo ai rebelli, perche sara molto più il profitto et il guadagno futuro che lo scomodo che di presente ne possi ricevere i paesi di Spagna, et similmente giudico approposito che Sua Maestà si faccia rondamente et apertamente intendere al Re di Francia et alla Regina d'Inghilterra, già che troppo chiaro si conosce il loro doppio procedere, et il danno che al servitio di Sua Maestà porta il dissimularlo, oltre alla reputatione che si perde: intendero voluntieri che tutto si eseguisca, non potendo partorire se non buonissimi effetti. Le cause del mio restar' in Namur haveva V. S. Ill<sup>ma</sup> intese, et credo haver fatto bene, non ostante che di poi sia successo la resa di Buscein et di Nivella, perche entrando i Franzesi nel' paese, come hanno cominciato, meglio è trovar mi qui che in altra parte più avanti.

Il sommario sopra le cose di Borgogna è finito et lo fò copiare: si mandera con la prima occasione; intanto doverranno comparire li deputati che di la vengono, et s'intendera quello che vorranno dir' di più, con far di tutto advertito V. S. Ill<sup>ma</sup>, dicendoli hora parermi necessario non solo la continuatione della lega ereditaria con i Sguizzeri, ma farne un altra difensiva: et mi confermo maggiormente in questo parere havendo visto quel' che me ne scrive Pompeo della Croce et anco el Conte di Champlite, di che mando qui copia perchè V. S. I<sup>ma</sup> vi faccia sopra consideratione et le diligentie che trovera convenirsi: à detta provincia di Borgogna hanno dato li giorni passati gran sospetto i Franzesi che in quelli contorni si andavano amassando, che poi si è risoluto in fumo. Ho scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> altra volta che il Dottor Frossart è molto idoneo et suffitiente a tutti i carichi, et il' medesimo ho fatto sapere a'l Principe mio figlio, che per parte di Sua Maestà mene ha domandato informatione, et dettoli davantaggio che esso Frossart staria bene in Corte per l'effetto che si pretende, ma molto più servitio faria in Borgogna perche la sua integrita et sufficiencia teneria in freno il libero procedere di alcunj di quel' parlamento et sostenerebbe il retto corso della giustitia, mentre che li fussi dato grado et autorita. Impero sendo Sua Maestà risoluto di haver à ogni modo un dottor Borgognone <sup>1</sup> appresso, dico che non

<sup>1</sup> Pierre Froissard.

si puo trovar meglio di detto Frossart, et gratissimo mi è stato tutto quello che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi ha scritto in questo particolare et sue circostantie et la ringratio infinitamente delli avertimenti che mi dà con tanta amorevolezza, di che in vero li resto obbligatissima, et ne fò molto capitale et stima. Ho visto quel' che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi scrive et discorre, sopra il processo con Monsieur d'Andalot; et se bene ne havevo qual' che notitia, mi è stato carissimo intenderlo da lei, et mi par molto bene il modo che lià tenuto, et che tiene con detto Andalot, et particolarmente nella risposta fatta alla sua lettera intorno à volersi egli rimaritare : che la copia dell' uno et dell' altro hò ricevuto, et benissimo usa V. S. Ill<sup>ma</sup> della sua solita prudentia in dissimulare et tollerare le altrui imperfettioni; ben li dico che non saria se non bene metter fine et silentio à detto processo, che per la sola quiete di V. S. Ill<sup>ma</sup> lo desidero et quando lei si compiaccia m'interporro molto volentieri per l'accomodamento, che mi persuado non debba esser difficile, parendomi che Andalot inclini et desideri la buona gratia di V. S. Ill<sup>ma</sup> et fara opera laudabile à scordarsi le cose passate, et à tenerlo per buon parente et servitore; aspetterò che lei mi avisi quel' che meglio li tornera, assicurandola che in questo et in ogni altra cosa che tocchi al suo particolare, et di tutta sua casa, m'impieghero di buona et pronta voluntà sempre; et mi duol grandemente la morte di Monsieur d'Aschey, perche invero V. S. Ill<sup>ma</sup> ha perso un da bene et honorato Nipote, et Sua Maestà un buon servitore, et la sua perdita fara mancamento in Borgogna, di che mi condoglio con lei, et la prego à comportar' in patientia quanto viene dalla mano d'Iddio. Il Principe hà provisto il Baliaggio d'Amont in persona di Mons. di Tourese, fratello del' defunto, come V. S. Ill<sup>ma</sup> doverra intendere per lettere di esso mio figlio et per altra via, et io non lassero di tenere in buona raccomandatione detto Tourese et quella casa; similmente havevo per raccomandato il doiano di Cambrai, et il thessauriero di Dola, Malpas, per far quanto V. S. Ill<sup>ma</sup> mi scrive à loro beneficio. Gran desquido fù lassar scappar Don Antonio il giorno che si acquisto Lisbona, potendosi impedire tanto facilmente secondo che qua è venuto scritto, il che non lassera di causare grande spesa et perdimento di tempo, et tal' volta pericolo di nuovi mutini, ben' che non sendo egli seguitato se non da gente fuggitiva et poco atti all' armi, si deve sperar' che presto si metterà fine alla sua impresa, mentre che chi lo seguita faccia le debite diligentie : et sino à che



non si sappia che Sua Maestà sia di effeto in pacifico possesso di quel Regno, resteranno sempre sospesi li animi delle genti di quà et non farà l'avviso della vittoria interamente quel' buon frutto che farebbe quando tutto fussi finito et quietato, come di raggione a quest' hora doverria essere. Circa al parentado con Mantova par' che per mezzo del Cardinale da Este et del vescovo d'Osimo <sup>1</sup> si vadia rattaccando la pratica: non sò quello succedera stante la stravagante natura di quel Duca, come V. S. Ill<sup>ma</sup> dice molto bene, alla quale darò aviso dell' esito del negotio.

Alli 50 di settembre li scrissi che in Napoli fu pubblicato la sententia nella causa contro il gran Duca, et in mio favore, con renderli le debite gratie, et hora torno à ringratiarla di nuovo, sapendo che se non fussi stato il buon mezzo et opera di V. S. Ill<sup>ma</sup> che ancora resteria il negotio sospeso: et nonostante detta sententia non tengo avviso che habbia havuto la debita essecutione, impedendolo la parte secondo il suo solito con lungherie et gavillationi, se' ben conoscee il gran torto che tiene: spero pure con le prime lettere di Napoli haver nuova che tutto sia finito. Del mio trattamento sara bene non la mettere in disputa, nè tampoco la valutazione di, esso poi che la lettera in spagnolo di Sua Maestà parla chiaro, onde mi risolvo valerme di detta lettera, con procurar di esser pagata de primi denari che qua veniranno, per satisfare alle continue et grosse spese che necessariamente mi bisogna fare alla giornata per mantenimento di mia casa.

In oltre scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> alli 5 del passato, et le lettere portò Don Felix d'Aragon, et come di lui non si è inteso altro deve essere arrivato à salvamento. A lei diedi aviso che qui era venuto il Duca d'Arscott et se ne passo à Mons, dove stette alcuni giorni, di poi ritorno qui, et si parti subito per la volta di Aquisgrana à pigliar la sua moglie, per condurla a Beaumon et ivi par che disegni far la sua stantia. Il povero Gaspar Schetz si risolvette andar a servire nel suo uffitio di finanze et menò tutta la sua famiglia à Mons: vi arrivo malato di un catarro che in sei giorni lo porto via, che mi è molto dispiaciuto, atteso che era dispostissimo far qual'che buon servitio à Sua Maestà. Iddio li faccia pace all'anima, et à V. S. Ill<sup>ma</sup> raccomando la sua moglie et figli che pretendono ricompensa da Sua Maestà.

<sup>1</sup> Corneille Fermani, évêque d'Osimo de 1574 à 1580.

Sono alcuni giorni che si trova qua l'abbate de Maroille et aspetta resolutione di poter' entrare in Consiglio : dice et promette voler fare gran cose in servizio di Sua Maestà.

Vo intendendo che alcuni procurano di mettere in disgratia di Sua Maestà il Conte di Champlite : non sò bene sopra che si fondino, ma per che lo conosco gentilluomo honorato, et ministro inclinatissimo al servizio di Sua Maestà, non posso lassar di raccomandar le sue raggioni à V. S. Ill<sup>ma</sup>, parendomi in effetto che le sue qualità meritino di esser favorito in tutte le occasioni.

Il presente corriero và dispacciato dal Principe, mio figlio, dirittivo à V. S. Ill<sup>ma</sup>, la qual prego à ordinare che l'alligato pligo per Sua Maestà habbia subito buon ricapito, et si contenti darmene aviso. Nostro Signore Iddio, etc.

---

LXV.

RÉSUMÉ.

---

Elle n'a reçu du Cardinal que des copies de plusieurs lettres dont les originaux doivent avoir été interceptés. Aussi bien ils ne devaient rien renfermer d'important, à en juger par les duplicata. Du reste, si elle est bien informée, un courrier d'Espagne qui allait à Lyon, s'est égaré en route.

Une lettre du Cardinal, du 18 octobre dernier, lui a appris l'heureuse arrivée d'Al-dobrandino à Madrid et sa présentation à Badajoz au Roi. L'envoyé a au surplus écrit à la Duchesse que le Roi ne tarderait pas de répondre à la lettre de celle-ci. Elle attend donc cette réponse d'un jour à l'autre.

Que le Cardinal ne s'étonne pas si la Duchesse ne veut pas se charger du gouvernement des Pays-Bas. Ce ne serait pas rendre service au Roi ; Sa Très Illustre Seigneurie doit le savoir de différentes sources et notamment par les rapports du Prince, son fils. C'est le manque d'argent qui gâte les affaires ici et empêche de les arranger. Avec des fonds suffisants, il est encore temps de remédier aux embarras de la situation. En attendant l'ennemi se fortifie et les nôtres se découragent. Il n'y a plus moyen de les ramener par de belles paroles ; il leur faut des faits positifs. Cependant l'hérésie se

propage et il importe que Sa Majesté prenne des mesures avant qu'il ne soit trop tard. Maintenant qu'il a réduit le Portugal, le Roi a plus de loisir pour s'occuper des pays de par deçà. Il ne faut pas perdre de temps ni encourager les opposants par des nouvelles lois, qui ne peuvent qu'ajouter à la confusion. La Duchesse écrit dans ce sens à Sa Majesté et envoie ci-joint à Granvelle une copie de sa lettre au Roi. Elle compte que le Cardinal partagera son avis et l'appuiera. Les circonstances réclament des mesures urgentes. Ce qu'on ferait à présent avec un écu, ne pourrait plus se faire avec des milliers d'écus d'ici à quelques années. La situation est grave. Si la Duchesse a écrit que le véritable et meilleur remède à y apporter est la force des armes, que Sa Très Illustre Seigneurie n'en doute pas, c'est qu'il en est bien ainsi. Ce n'est pas à dire qu'il faille abandonner la voie des négociations et de la douceur. Il faut toujours laisser cette voie ouverte à ceux qui veulent bien la prendre. Mais, à son avis, il y aura peu d'amateurs, tant qu'on ne sera pas convaincu que le Roi veut absolument garder et pacifier ses États. C'est pourquoi étant donné que pour atteindre ce but, il faut recourir au besoin à la force des armes, la Duchesse a dit et dit encore qu'il n'est pas de l'intérêt du Roi qu'elle prenne en mains le gouvernement. Étant femme, elle ne peut employer par elle-même ce principal remède, qui est celui des armes. Elle ne peut pas non plus se faire suppléer par des ministres pris dans le pays, vu leurs tendances. Enfin il ne lui paraît pas opportun ni logique de diviser le gouvernement, et cela pour plusieurs raisons qui, elle n'en doute pas, sont bien connues de Sa Très Illustre Seigneurie. A ses yeux, le pouvoir est indivisible, si l'on ne veut pas tomber dans la confusion et toute sorte d'inconvénients. Il n'y a pas lieu d'invoquer l'exemple de la reine Marie; la situation n'est pas la même. Et puis il y avait alors aux Pays-Bas l'Empereur de glorieuse mémoire et Sa Majesté le roi régnant. Considérant ces faits avec toute la prévoyance de son jugement, Sa Très Illustre Seigneurie trouvera que ni son fils ni elle ne peuvent raisonnablement accepter des pouvoirs divisés. Bien qu'entre son fils et elle ait toujours existé et existera une union étroite et solide, cet accord ne sera pas possible à établir entre les affaires qui se présenteront et qui par elles-mêmes n'admettent pas la divisibilité. Enfin ce même accord ne pourra régner entre les conseillers des deux parties en cause. Par conséquent, si le Roi le veut bien, la Duchesse pourrait rester pendant quelque temps aux Pays-Bas, à titre privé, sans qualité officielle et non autrement, à seule fin d'assister son fils. Elle ferait tout son possible pour aider Sa Majesté à arranger les affaires de ces provinces. Cette combinaison lui paraît plus sûre et plus avantageuse que toute autre pour le service du Roi, d'autant plus que les Français ont commencé à envahir le pays et songent à lever des troupes en Allemagne. Pour les en empêcher et les repousser, il est nécessaire d'avoir une bonne armée.

La Duchesse se persuade que son opinion sera approuvée du Cardinal et qu'il fera

en conséquence le nécessaire pour la faire partager au Roi. Elle ne s'étendra pas plus longuement sur ce point. Elle attendra la décision que Sa Majesté aura fait connaître à Aldobrandino. Elle fera seulement savoir à Sa Très Illustre Seigneurie que, les six mois du gouvernement de son fils étant à la veille d'expirer, elle lui a représenté, ces jours derniers, avec force instances qu'il devait continuer ses fonctions jusqu'à ce que la susdite réponse du Roi fût arrivée. Quoique tout à fait résolu à se retirer, le Prince s'est résigné à rester pour faire plaisir à sa mère et satisfaire aux vœux ardents des provinces réconciliées. Au reste, la Duchesse s'en réfère à cet égard au rapport que le Prince doit adresser au Cardinal sur la situation du pays.

La provision annoncée viendra bien à propos, quoique bien insuffisante pour tout ce qu'il y a à faire. Le Prince l'appliquera aux dépenses les plus pressées en attendant une plus forte somme pour tenter quelque entreprise importante.

La Duchesse approuve l'idée de Sa Très Illustre Seigneurie d'entraver le commerce de l'Espagne et du Portugal avec les rebelles. C'est un moyen de réduire ceux-ci. Si la mesure présente des inconvénients pour le quart d'heure, ce n'est rien en comparaison des avantages qu'on en retirera quand la politique et les armes de Sa Majesté auront reconquis et pacifié les Pays-Bas.

La Duchesse estime aussi que des représentations devraient être faites au roi de France et à la reine d'Angleterre à propos de l'aide secrète qu'ils donnent aux révoltés.

Malgré la reddition de Bouchain et de Nivelles, la Duchesse a cru devoir rester à Namur, où elle est plus en sûreté depuis que les Français sont entrés dans les Pays-Bas.

Le mémoire sur les affaires de Bourgogne est terminé et elle en fait faire en ce moment une copie qu'elle enverra à la première occasion. Au reste, elle attend les députés bourguignons et fera connaître leur avis au Cardinal. Pour sa part, elle ne trouve pas seulement nécessaire de continuer la Ligne héréditaire avec les Suisses, mais encore d'en faire une autre défensive. Ce qui la confirme surtout dans cette manière de voir, ce sont les lettres de Pompeo della Croce et du comte de Champlite. Elle en envoie copie au Cardinal. Ces jours passés des bandes françaises qui s'étaient massées sur la frontière, avaient inquiété les Bourguignons, mais il n'y a eu qu'une alerte. Quant au docteur Froissard, il pourrait rendre les plus grands services en Bourgogne, mais puisque Sa Majesté veut absolument avoir auprès d'elle un médecin bourguignon, Elle n'en pourrait prendre un meilleur.

Si Sa Très Illustre Seigneurie le veut bien, la Duchesse s'entremettra pour faire entendre raison à d'Andelot, qui veut se remarier.

Elle a appris avec douleur la mort de d'Achey, en qui le Cardinal a perdu un neveu dévoué et le Roi un bon serviteur. C'est également une perte pour la Bourgogne. Le Prince a donné le bailliage d'Amont à Monsieur de Toraise, frère du défunt. La

Duchesse aura égard à la recommandation du Cardinal en faveur du dit Toraise, du doyen de Cambrai et du trésorier de Dôle, Malpas.

Ça été une grande faute de laisser échapper Don Antoine. Le jour qu'il a quitté Lisbonne, on pouvait l'arrêter facilement. Maintenant il faudra dépenser beaucoup de temps et d'argent pour le poursuivre et le réduire. Et, tant qu'il n'aura pas été pris, Sa Majesté aura toujours à craindre les agitations des partisans du prétendant.

Au regard du mariage de sa petite-fille Marguerite avec le prince de Mantoue, elle a appris que les négociations avaient depuis quelque temps été reprises par le cardinal d'Este et l'évêque d'Osimo ; mais elle ne sait trop quel en sera le résultat, étant donné le caractère extravagant du due de Mantoue, père.

Le 30 septembre dernier elle a écrit au Cardinal qu'un jugement avait été rendu à Naples en sa faveur dans l'affaire en revendication de sa dot, qu'elle avait intentée au grand-duc de Toscane. C'est parfait, mais elle voudrait bien que le Cardinal intervint pour faire exécuter le susdit jugement.

Quant à son traitement, il pourra être recouvré, en partie, aux termes de la lettre écrite en espagnol par le Roi, sur les premiers fonds qu'on recevra ici. Elle en a grand besoin, ayant à faire face aux dépenses de sa maison.

Elle a dépêché Don Félix d'Aragon au Cardinal avec une lettre, datée du mois dernier, où elle lui fait savoir qu'elle avait reçu à Namur la visite du due d'Arsehot. De là, il s'est rendu à Mons, puis il a repassé par Namur pour aller prendre sa femme à Aix et la conduire à Beaumont, où il paraît vouloir établir sa résidence.

Le pauvre Schetz qui s'était résigné à reprendre son poste aux finances, avait emmené toute sa famille à Mons <sup>1</sup>. Il y arriva malade d'un catarrhe qui l'a emporté au bout de six jours. La Duchesse en fut très affligée, parce que le défunt aurait pu rendre de grands services à la cause de Sa Majesté. Elle recommande au Cardinal la femme et les enfants de Schetz.

L'abbé de Maroille se trouve depuis quelques jours à Namur. Il désirerait entrer au Conseil.

La Duchesse a entendu que d'aucuns cherchent à provoquer la disgrâce du Comte de Champlitte. Elle ne sait sur quoi ils fondent leurs accusations. Elle tient le gouverneur de la Franche-Comté pour un parfait gentilhomme et un serviteur dévoué au Roi. Elle ne peut donc faire autrement que de recommander sa cause au Roi.

Le Prince, son fils, enverra la présente directement au Cardinal. La Duchesse, de son côté, prie Sa Très Illustre Seigneurie de vouloir bien transmettre la lettre y jointe à Sa Majesté.

<sup>1</sup> Gaspard Schetz de Grobbendonck, trésorier des finances aux Pays-Bas, acquit en 1530 la seigneurie de Hoboken, etc., mourut à Mons le 9 novembre 1580. (DE VEGIANO, t. II, p. 1744.)

## LXVI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Madrid, le 24 novembre 1580.

Madame, j'actendz encoires le retour d'Aldobrandino, que je désireroie fut pièce devers Vostre Altèze bien dépesché, et au contentement d'icelle. Devant qu'il se partit j'escripviz à Sa Majesté, pour faciliter le dépesche, et depuis plusieurs fois au seigneur Don Jehan de Idiaques, lequel je sçay ha faict de son coustel ce qu'il ha peu pour m'ayder à solliciter les provisions d'argent, tant requises; et ceulx de la *Hazienda* m'asseurent avoir envoyé les dépesches tout faictz, prestz à signer. Vray est que je ne m'asseure pas qu'ilz dient tousjours vray. Ledit Don Jehan de Idiaques m'asseure que ayant ce qu'il fault à cest effect, il dépescheroit incontinent courrier avec responce aux lettres en espagnol de Monseigneur le Prince. Quant à celles en françois, le prévost Fonch m'asseure, que sur les apostilles qu'il a mis sur les sommaires, il n'a encoires résolution. La convalescence du Roy, la maladie, et trèspas de la Royne, les choses qu'il a convenu pourveoir en ceste occasion, et les affaires de Portugal, que sont aux mesmes termes que dernièrement j'escripviz, causent en aultres choses beaucoup de dilations.

Cependant me sont venues lettres, il y a cinq jours, de la court de France, avec ung paquet de Mondit Seigneur le Prince pour Sa Majesté, que j'ay ouvert et faict déciffrer, et escript à Sa Majesté sur icelluy mon avis. Il n'y avoit lettres de Vostre Altèze, ny nul dépesche en françois; tout vient en espagnol, et donne compte de ce qu'est passé sur l'instance que l'on ha faict à Vostre Altèze d'accepter le gouvernement, après les six mois du gouvernement dudit Seigneur Prince; demeurant à sa charge la maniance des armes, puisque non scullement les Estatz ont pour agréable sa demeure, mais en supplient Sa Majesté; et dict ce à quoy il est venu sur le refus de Vostre Altèze d'accepter le gouvernement, qu'elle n'aye responce de ce qu'elle ha enchargé audit Aldobrandino dire à Sa Majesté par l'avis

du conseil d'État, qu'est de s'estre contenté de continuer en icelluy, pour crainte que aultrement tout ne tomba en confusion. Véritablement je voudroye, pour beaucoup, que Vostredicte Altèze se fut laissée persuader d'entrer elle mesme au gouvernement, actendu ledit consentement des Estatz, sur l'assistance dudit Seigneur Prince. Car comme ils sont unbreux et souvent changent, s'il y survenoit altération, je crains que tout s'imputeroit à ce refus de Vostre Altèze, qu'à ses pouvoirs et instructions; et se peult veoir cler qu'il ne se peult faire aultrement qu'elle n'accepte le gouvernement, ou ce seroit venir en rompture absolute avec Sa Majesté, ny ne se peult pour l'administration des armes prendre aultre expédient que de la personne dudit Seigneur Prince, comme j'à l'ay escript à Vostre Altèze, actendu qu'elle n'en peult prendre elle-mesme la charge, ny s'accorderoient jamais ceulx du pays à estre longuement soubz ung d'entre eulx; et d'envoyer ung aultre estrangier d'auctorité, agréable aux Estatz, et que fut sullisant, je ne sçay où il se prendroit; et qui que ce fût, Vostre Altèze s'en trouveroit bien empesché; et elle mesme voit et confesse que, pour maintenant, il fault, avec la négociation, les armes, et estant mère et filz, se peult dire une mesme personne. Il n'y peult avoir desréputation, puisque tous deux seroient tenuz comme gouverneurs, et administrans les armes, répartant ainsi la charge entre eulx deux; et mesmes que Sa Majesté n'est en cecy libre, mais fault qu'elle s'accomode aussi, en ce que se peult, à la volenté des Estatz. Et j'espéreroye que par ce bout tous deux ensemble feroient ce service de rendre à Sa Majesté ses païs, avec le bon commencement que l'on y voit, que seroit charger Sa Majesté envers tous deux de l'obligation que Vostredicte Altèze entend mieulx.

J'en touche ung mot audit Seigneur Prince, actendant ce que Sa Majesté escripvra, comme j'espère à tous deux, leur faisant responce en espagnol. et ne sçauroye pour maintenant que adjouster à ce que j'escris audit Seigneur Prince (que je présuppose Vostre Altèze verra). Quant aux nouvelles de ce costel, l'on m'en escript ung de Bourgogne, que m'est bien dure. qu'est que mon nepveu le Sr d'Achey soit décédé<sup>1</sup> assez à l'imporveue, ayant voulu trop travailler, sur ce que l'on luy ha enchargé sur la chaulde alarme que l'on donnoit au pays, pour le peu de nombre de François qu'es-

<sup>1</sup> François d'Achey. Voy. plus haut, pp. 25, 48, 100, etc.

toit près de noz frontières. Ces alarmes me coustent chier, ayant perdu à l'occasion d'icelle ung tel nepveu, et le frère il n'y a que quatre mois<sup>1</sup>; et sur eulx deux fesoy-je grand fondement pour notre maison, et donner appuy à icelle, l'ung pour le coustel de l'Église, et l'autre du temporel. Mais il fault enfin prendre de la main de Dieu tout ce qu'il luy plait envoyer, et luy en rendre grâces. Et je supplie à Vostre Altèze, qu'il luy plaise nous donner ceste consolation, de ne consentir que les deux charges qu'il avoit l'une de la ville de Dole et l'autre du baillage d'Amont, dont il n'a jouy ung an entier, par importunité d'autres, sortent de notre maison, puisque son frère le Sr de Thoraise, d'ung an plus jeune, est suffisant pour la charge de bailly, et le beaul-frère, le Sr de Maillot, vieux soldat, et qu'a eu charge, soit propre pour celle de Dole, ayans tous deux servy en guerre, et en Levant et aux Pays d'Embas, et qu'il luy plaise en escrire ung mot à Sa Majesté, à laquelle j'ay supplié de mesme, voyant que le Sr de Balançon, et aultres font leurs diligences pour les obtenir. En quoy, à mon advis, l'on nous feroit tort, préférans gens meurs, qu'ont servy, et sont de servyce à l'esgal pour le moins des aultres.

---

 LXVII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 100, 101.)

Madrid, le 9 décembre 1580.

Madame, Je respondray, par ceste, à celle qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escrivre de sa main, du xvii de novembre, par ung courrier françois, dépesché par Monseigneur le Prince, et en préalable luy mercyer bien humblement et très affectueusement du soing qu'il luy plait tenir de ma santé,

<sup>1</sup> Antoine d'Achey, abbé de Faverney. Voy. plus haut, pp. 77, 100.



que à la vérité a esté fort combaptue tout le moys de septembre, et de sorte que les médecins doubtoient de la vie. Et par tout le moys d'octobre ne m'ay peu refaire; mais maintenant, grâces à Dieu, je me porte fort bien. et prest à exposer la propre vie pour le service de Vostre Altèze, avec tant de faveurs et grâces que journellement elle me faict et aux miens, m'ayant tant favorisé freschement en l'occasion de la perte de feu mon nepveu Mons<sup>r</sup> d'Achey, que j'ay extrêmement sentu et avec grande cause (mais il me fault tenir pour mieulx ce qu'il plait à Dieu disposer, et luy rendre grâce de tout); m'ayant Vostredite Altèze aydé encoires devant la réception de mes lettres envers Monsig<sup>r</sup> le Prince, que à ceste cause s'est résolu de pourveoir Mons<sup>r</sup> de Touraise, mon nepveu, frère du défunct, de l'office de bailly d'Amont, que vacoit avec la charge de Dole par le trèspas dudit défunct, et ce nonobstant les vives et importunes poursuytes de plusieurs personnaiges de qualité du pays, que j'estime comme je doibz et en reconnois infinie obligation. Je crains que les miens n'abusent quelqueffoys de la faveur qu'il plait à Vostre Altèze me faire, et qu'ilz ne luy soient trop importuns contre ma volenté et intention, luy suppliant croire que je ne voudray. pour qui que ce soit, jamais prétendre synon choses raisonnables, et ce qu'il plaira à Vostre Altèze de sa bonne volenté, et dont je la supplieray moy-mesmes par mes lettres, ou pour moy pour non estre prévenu, estant si loing, par mon vicaire général, le prévost d'Aire, auquel je supplie à Vostre Altèze vouloir croire en ce que, de temps à aultre, il luy dira de ma part.

Monsieur l'Ill<sup>me</sup> Cardinal de la Baulme ayant entendu le trèspas du feu mondit nepveu, envoya icy, pour demander à Sa Majesté, les estatz vacans par son décès, pour son nepveu le Comte de Montrebol, sur fondement que. par les instructions, les troys bailliaiges d'Amont, d'Aval et de Dole, et les charges de Dole et Gray. soient par motz exprès réservez à la provision de Sa Majesté; et m'escripvit aussi, me priant d'en faire la poursuyte. Aussi envoya Mons<sup>r</sup> de Balançon pour les demander pour soy-mesmes, et ne s'oblioient le baron de Chevreau, le Seigneur de Dicey, et le Seigneur de Montfort, que sont icy. Quoy voyant, pour non estre prévenu, j'escripviz à Sa Majesté, la suppliant qu'il luy pleut me faire grâce, qu'ayant perdu mon nepveu, je ne perdisse les charges vacans par son décès, et mesmes ayant le défunct si peu jouy du bailliaige d'Amont, que n'a pas esté ung an entier,

et que lesdites charges puissent demeurer aux miens, à sçavoir le bailliaige au frère, à qui Monsigneur le Prince l'a pourveu, et la charge de Dole au beaul-frère, que Sa Majesté m'a libéralement accordés; dont je m'assheure que Vostre Altèze aura contentement, et tiens le tout comme de sa propre main. Pendant le plus dangereux de ma maladie, j'avoye de jour à aultre lettres de Matheo Vasques, m'advertissant du dangé auquel estoit Sa Majesté, me disant qu'il y avoit peu d'espoir de vie, et que je pensasse sur ce que advenant le décès (dont Dieu nous garde) seroit à faire, pour en advertir la Royne. Vostre Altèze peult penser en quelle angoisse cela me mettoit, et si cela agravoit mon mal; mais enfin, il ha plu à Dieu le nous conserver, et se porte fort bien, et du tout refaict, et avec les mesmes forces, ou plus grandes, dont nous ne pourrions assez donner grâces à sa Divine Bonté, et ne faillir de, au plustost qu'il me fut possible, en donner advis à Vostredite Altèze, et depuis du tréspas lamentable de la Royne, que le Roy ha sentu extrêmement; mais il l'ha touteffoys comporté avec la constance et valeur grande, et comme prince tant chrestien; et se retirant à ses dévotions, mit grand temps à oraisons pour la bonne défuncte, rendant après grâces à Dieu de ce qu'il luy plaît disposer, et pourveut après à ce que convenoit pour faire prier pour la bonne défuncte et pour faire porter le corps fort honorablement accompagné à St-Laurens le Royal. Sa Majesté entra lundy dernier à Elbes, en Portugal, fort bien receu de troys évesques, que y estoient, et d'aulcuns principaulx Signeurs de Portugal; et avec grande démonstration de contentement de tout le peuple, selon que Sa Majesté mesme me l'escript. Et là, comme l'on pense, se assembleront les Courtès, pour pourveoir à toutes choses, ne se trouvant ung seul homme en pied contre Sa Majesté en tout Portugal; ny ha l'on nouvelles de Don Antonio, de l'évesque de la Garde, ny du Comte de Vimioso. Aulcuns pensent qu'ilz sont mortz, et que l'on les aura sacagé des piereries qu'ilz portoient; et que pour non en rendre compte, ilz n'osent descouvrir la mort; mais en ce il n'y ha riens de certain. Enfin il ne pourra estre que tost l'on ne sache qu'ilz sont devenus. Monsigneur notre Prince et Mesdames ses sueurs, sont en chemin pour venir icy, et feront le Noël à troys lieues d'icy, pour dois là, comme l'on pense, venir à St-Hieronymo, aux obsèques de la Royne, que se feront là solennelles, et jà s'y font les apprestes. Encoires ne me faict rapport le chevalier Blondo de la conspiration du comte Claudio

Landy contre la personne de Mons<sup>r</sup> le Duc, ny en ay ouy jusques oyres nouvelles. L'entendant, je ne faudray de faire l'office que Vostredite Altèze peut désirer, laquelle pourra jà avoir entendu ce que s'est faict pour remédier au décret faict par le Conseil d'Italie, devant que j'entrasse en icelluy, pour donner charge au Sénat de Milan de congnoistre de la cause dudit Comte Claude, jà jugié par les ministres dudit Seigneur Duc, pour le délict de l'homicide, faict en Parme par charge dudit Comte.

Les lettres de Vostredite Altèze me sont de fort grande consolation, entendant par icelles que Vostredite Altèze se fut du tout refaict, quiete de la goute, et avec entière santé, et le mesme de Madame Marguerite, dont je louhe Dieu, le suppliant les y conserver plusieurs années, comme je souhaite et désire, comme chose dont personne vivant ne recevra plus de joye, pour n'y avoir personne que plus leur soit affectionné, ny que plus d'obligation leur reconnoisse; et remettant la reste à une aultre lettre de main d'aultruy, pour obéir à ce que Vostre Altèze en ce me commande, je feray fin à ceste par mes bien humbles et très affectueuses recommandations à la bonne grâce d'icelle.

---

LXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n<sup>o</sup> 1755.)

Madrid, le 10 décembre 1580.

Madame, J'uscray de la grâce que Vostre Altèze m'a faict, respectant mon cage, me commandant que j'escrive de main d'aultruy en ce que se pourra confier à aultre, et en ceste sorte respondray-je à celle que Vostre Altèze m'a escript de main de secrétaire, du xviii du mois passé, et ne repèteray ce que cy-devant je luy ay escript de l'arrivée d'Aldobrandino, et de ce que nous avons communiqué ensemble devant que d'aller à Badajos, ny luy ,

diray ce qu'il aura négocié aux audiences qu'il a eues agréables, ny la finale résolution que Sa Majesté luy a donnée sur le principal de sa charge. Et quant au gouvernement indivisible de Vostre Altèze et de Monseigneur le Prince, exerçant luy de son costel les armes, et par ensemble les négociations par mutuelles intelligences, puisque je présuppose que ledit Aldobrandino n'aura failly par ses paquets, que sont passez par mes mains pour les adresser, d'en advertir plus particulièrement Vostre Altèze, respondant à ses lettres par la voye de Don Jean Idiaques, qui les aura encheminées le droit chemin, ayant aussi assez escript de mon costel à Vostre Altèze les considérations que icy l'on avoit, outre ce que le mesme ont escript les Estatz, et plusieurs de pardelà par leurs lettres particulières à Sa Majesté; et s'excuse, entre mère et filz, tout ce qu'entre aultre personne se pourroit dire de réputation que, à mon advis, sera grande, si par mutuelle intelligence les deux rendent à Sa Majesté ses pays que se pouvoient tenir pour perduz; et peult considérer Vostre Altèze l'obligation qu'en ce tous deux chargeront à Sa Majesté, laquelle entend bien qu'il ne conviendroit l'avoir faict venir de si loing à tiltre de gouvernement, et qu'estant arrivée, elle ne l'exercea; et luy supplie considérer quel aultre personne Sa Majesté pourroit prendre, agréable aux Estatz et confidente à Sadicte Majesté pour ceste charge; et combien que les Estatz ayent consentu que, attendant la responce de Sa Majesté, Monseigneur le Prince continua la charge de gouverneur, il fault faire compte que c'est pour l'esperoir qu'ilz ont que Vostre Altèze les gouvernera comme cy-devant, et que à la longue, estant Italien, ilz ne le comporteroient pour gouverneur; et se doibgeant manier les armes, comme Vostre Altèze confesse, je ne vois, aux termes que nous sumes, quel aultre l'on pourroit choisir que fut à propos, dont Vostre Altèze peust avoir contentement, comme je luy ay jà escript. Je congnois bien, à mon très grand regret, que les affaires y sont en piteux termes. et confesseray jointement que c'est par nostre faulte, pour non y pourvoir à temps; et m'appereçois combien l'on ha perdu en ceste occasion, mais c'est ung bien qu'il y aye encoires espoir que pourvoyant, il se puisse encoires faire quelque chose de bon. Les lettres pour les trois cens mil escuz sont jà picçà en chemin, et les termes courts pour se pouvoir tost et promptement servir de l'argent que, comme qu'il soit, aydera. Bien confesseray-je avec Vostre Altèze, que oyres que la somme soit grande, c'est

peu, pour estre ja consumé le tout; et je n'obmets de, suyvant ce qu'elle me commande, continuer de solliciter pour faire donner contentement aux Malvendas et à Balbani; ce que Sa Majesté commande à ceulx de la *Hazienda* fort expressément s'accomplir; et je ne laisse passer jour quelconque sans le ramantevoir, comme aussi le ramantois-je de satisfaire aux sommes que se devoient délivrer en la ville de Francfort aux Allemans licentiez; et s'ilz eussent commencé, ce que je leur avois dit, d'entrer en payement, ceulx à qui l'on doit se fussent contentez d'accomoder Sa Majesté de terme; mais de n'y envoyer argent, ny personne pour traicter avec eulx, à la vérité, je le trouve estrange; et le bon est que faisant de mon coustel ces diligences, que nul aultre ne faiet, le baron Nicolas de Polviller m'escript que les Allemans sont en opinion que ce soit moy qu'empesche leur payement; mais il fault que je passe cela avec aultres; et oultre ce j'ay tant sollicité depuis l'accord de ces 500 mil escuz, que l'on est après pour bien tost faire beaucoup plus grande provision, qu'arrivera à près d'un million; et encoires sollicité-je qu'il passe plus avant, se pouvant Vostre Altèze asseurer que, oultre le respect que je doibs au service du maistre et l'affection que j'ay tousiours porté au bien de ces pauvres pays, l'obligation que je doibs à Vostre Altèze me commande que je n'obmette de faire chose que je puisse en cecy. Quant à serrer le commerce d'Espagne et de Portugal aux rebelles et encoires aux Anglois, s'exécutant l'édiet faiet la première fois dois le temps du feu Roy Catholique et de la Royne Donna Isabella, et depuis plusieurs fois publié et mal exécuté, que vaisseaux estrangers ne puissent charger marchandises pendant qu'il y aura basteaux du pays, il y a plus d'ung an que j'en sollicite l'exécution; et je sçay que la Royne d'Angleterre le craint merveilleusement. Car ce seroit pour faire souslever ses subjectz contre elle; et elle-mesme en use par oblique; et par ceste manière s'est faiete puissante en mer. Car elle prend ung ou deux escuz par laste sur ce que l'on charge sur basteaulx estrangers, plus de ce que se paye de ce que se charge sur vaisseaulx anglois. Et je n'obmets occasion, pour ramantevoir l'ung et l'aultre, comme aussi sollicite-je que l'on parle cler, et aux François, et à elle; et que, en façon quelconque, l'on ne comporte d'eulx choses indignes. Car cela nous faiet perdre réputation; et si ne sert nullement, pour la conservation d'amitié, de leur comporter telles choses, car le souffrant, s'aigrissent par ce moyen les courages et voulent-

tez, et se préparent par leur sentement secret à plus grande haine, pour après tomber en guerre plus aspre; et ne sont l'estat des affaires ny des François, ny des Anglois en termes qu'il leur convienne d'entrer en guerre ouverte avec nous, par où, si l'on parloit clair, avec l'exécution, si les paroles ne suffissent, l'on leur feroit facilement congnoistre la raison. Et si les François entrent aux Pays d'Embas, venant en rompture, il y a bien bon moyen pour, avec peu de fraiz, les retirer de là, et les faire penser en leur propres affaires, sans se mesler de ceulx d'aultruy.

J'aetendray, avec désir, l'escript que Vostre Altèze ha faict concevoir sur les affaires du Comté de Bourgogne; et n'y aura que bien que l'envoy se soit différé, jusque à ce que Vostre Altèze ayt ouy les ambassadeurs de Bourgogne, pour veoir si, à l'occasion de ce qu'ilz diront, il sera de besoing y adjouster quelque chose. Et quant à la crainte, que audit pays l'on à eue des François. il m'a semblé ceste fois, comme la précédente, que ç'a esté avec peu de fondement, et que si peu de gens n'estoient pour pouvoir occuper le pays, ny y avoir appareil pour forcer les places munies, comme sont Dole et Grey, et se monstrant à la frontière si à la descouverte, n'estoit pas pour bien guider surprinses. Quand l'on est bien adverty, il est aisé d'y remédier, avec ce que la saison de l'hiver, pour les fanges, rivières et mauvais chemins, le pays pour y guerroyer est impraticable; mais l'on faict volontiers ces faulses alarmes, pour avoir couleur de lever gens et manier argent, comme je l'ay souvent escript; et que notre principal secours est des Suisses, si nous les sçavons entretenir; mais l'on a dois longtemps négocié avec eulx de sorte qu'il semble que l'on aye plus tost cherché de les fascher, que de les entretenir, afin que, cessant cest appuy, l'on se puisse valoir de faire levée de gens au pays, ou d'y faire milice ordinaire, que seroit l'achevée ruine, l'entière destruction et désolation d'icelluy. Ce que nos prédécesseurs ont très bien considéré; mais les jeunes gens d'aujourd'hui veullent prandre aultre chemin, que pour moy j'ay tousjours tenu et tiens pour fort dangereux. Au regard de traicter avec eulx, pour déclaration des motz de loyal regard, mis en la ligue héréditaire, ou d'ampliation d'icelle, je y respons en italien par escript à part, sur la copie que Vostre Altèze m'a envoyé des lettres de Pompée de la Croix; à quoy je me remets, et ne pense que les Suisses voudront traicter avec le Comté de Bourgogne de ligue défensive en temps qu'il n'y a apparence

que personne les veuille envahir, et que nous craignons tous les jours de l'estre, ny qu'ilz nous veillent deffendre à leur despens, comme je le touche audit escript; et nous nous devons contenter qu'ilz ne nous refusent gens pour notre deffence à noz despens, et qu'ilz déclarent, par lettres si expresses au Roy de France, l'affection qu'ilz nous portent, pour leur estre bons voisins et conféderez, jusques à dire qu'ilz ne comporteront que l'on nous outrage; ny quand tout est dict, n'est apparent que, avec grande négociation, le Comté de Bourgogne soit pour obtenir d'eulx dadvantage. Toutefois l'on verra quelles seront les instructions et mémoires que le Conte de Champlite et la court de parlement devoient dresser. Touchant le lieutenant de la jugerie Froissard, j'ay veu ce que Vostre Altèze m'en escrit, et m'est plaisir d'entendre qu'elle en ayt si bonne opinion; en quoy Vostre Altèze ne se forcompte, si je ne me forcompte moy-mesme; et ne sçay quelle charge l'on luy pourroit donner au Comté de Bourgogne, pour en tirer le fruyt que Vostre Altèze espère, pour faire cheminer droit ceulx de la justice. Car oyres qu'il fut conseiller en la Court de parlement, il n'auroit que sa voix; et je crains que l'on ne nous introduise icy quelqu'ung que donne à ceulx de pardelà et à nous icy de la peine. Je ne sçay si Monseigneur le Prince, par ses lettres en françois, en escrit quelque chose à Sa Majesté, car je n'ay veu que celles en espagnol. Je remercie bien humblement à Vostre Altèze ce qu'il luy plait m'escrire, quant au procès avec Monseigneur d'Andelot, me faisant tant de faveur que se vouloir employer à moyenner l'accord, lequel j'ay tousjours désiré et offert audit d'Andelot toute raison; mais il ne conviendroit que, pour avoir voulu estre farouce, et avoir donné travail et peine à feu Madame ma mère, que Dieu absoille, il doibge plus prouffiter du bien de la maison que les aultres; et j'ay escript pieçà au prévost d'Ayre Morillon les conditions ausquelles je condescendois; et en a freschement parlé ledit lieutenant Froissard au lieutenant dudit Seigneur d'Andelot à Dole, lequel luy dit qu'il tenoit pour certain que, payant ce que luy a esté offert, qu'est ce que luy vient par le testament de Madame ma mère, et dadvantage le fruit et intérêt des deniers dois le trespas d'icelle, cela pourroit faire l'accord; et j'ay pieçà escript que, combien que lesdits intérestz ne luy soient dehuz, puisqu'il n'a tenu qu'à luy de recevoir les deniers, car souvent l'on les luy a offert de luy payer, j'estois toutefois content, pour achiapter paix, de luy faire délivrer et payer lesditz intérestz

mais de luy donner davantage, ce seroit faire trop grand dommaige aux pupilles, puisque les aultres soeurs demanderoient le mesme, et de ce qu'elles ont obéy plainement, mériteroient plus tost que l'on fit davantage en leur endroit, qu'aultrement. Ilz se debvoient trouver ensemble à Dole à la Saint-Martin, et parler de nouveau dudit accord ; et je le désire, et me valoir de la faveur qu'il plait à Vostre Altèze me faire, et volontiers oublieray toutes les choses mal passées, quand il se vouldra accomoder à nous estre bon allié et amy, cessant le différend de ce procès.

Je mercie aussi très humblement l'offre qu'il plait à Vostre Altèze me faire de tenir la protection de la maison de feu mon bon nepveu d'Achey, et des miens, comme elle ha jà faict, et dont je luy reconnois infinie obligation, et de ce qu'il luy plait m'offrir d'avoir pour recommandé le doyen de Cambray, et Jehan de Malpas, que demeureront perpétuellement très humbles serviteurs de Vostre Altèze, et m'assure qu'en ce qu'il luy plaira les employer, elle s'en trouvera bien servie.

La faulte commise de non avoir poursuyvy, après la première deffaicte, Don Antonio, est à la vérité très grande, et inexcusable, et non moings, qu'à la seconde deffaicte l'on n'ayt aussi usé plus de diligence; mais comme qu'il soit, Sa Majesté demeure paisible du Royaulme de Portugal, comme Vostre Altèze entendra par aultres lettres. Et toutefois je suis d'advis que Vostre Altèze diffère d'envoyer l'homme de lettre pour soustenir le droit de Monsieur le Prince Rainutio, petit filz de Vostre Altèze, jusques à ce que Sa Majesté soit icy de retour de Portugal.

Dieu doint que la pratique rataché avec le Duc de Mantua puisse avoir le bon succès que je désire; et s'il semble à Vostre Altèze que de mon costel j'y doibge faire davantage, me l'advertissant, je ne fauldray d'y faire tout ce que me sera possible.

Ce m'est fort grand plaisir d'entendre que la sentence soit prononcée à Naples en faveur de Vostre Altèze, sur le procès intenté contre le Duc de Florence. Il n'a tenu à moy qu'il ne se soit plus tost effectué, et je m'esbeis que jusques à oyres, quoy que l'on en ayt escript au Viceroy, il n'aye adverty Sa Majesté qu'il ait faict prononcer ladite sentence, oyres qu'il l'ait faict. Pourveu que l'exécution s'en soit ensuivie, comme j'espère, tout sera bien, et n'y ha pour quoy Vostre Altèze me doibt mercier chose que je face pour son service, m'y tenant plus qu'obligé.



Il me semble bien de non mettre plus en dispute son salaire de gouvernante, ny la valeur des escuz, puisque la lettre en espagnol donne satisfaction à Vostre Altèze; et me suis eshey d'avoir entendu dois Badajoz que Aldobrandino en ayt faict nouvelle instance.

La résolution qu'a prins le Duc d'Arscot de conduyre sa maison à Beaumont, me semble bonne, et dois là pourra, quand il voudra, se trouver au Conseil d'estat; mais j'ay sentu à la vérité très fort le tréspas du Seigneur de Grobedonek, Gaspar Schetz, qu'estoit homme d'esprit et de service, oyres que son discours de s'eslargir plus en ce de la religion ne me plaisoit; mais véritablement j'espérois qu'il feroit quelque bon service, pour effacer tout ce que de mauvaise opinion l'on pouvoit avoir de luy; et ne se peult nier qu'il n'ayt bien servy à Cologne. Je ne fauldray d'avoir pour recommandez en ce que je pourray la vefve et ses enfans, comme Vostre Altèze me commande.

Et quant à l'abbé de Maroilles, Dieu doint qu'il face le service qu'il offre. Il m'escriit que s'il n'entre au Conseil d'Estat, qu'il se voudroit retirer hors du pays, en quelque université, pour non avaler la honte; mais je l'exhorte, par mes lettres, à ce qu'il actende la résolution des Estatz; et si elle est telle qu'il désire, il pourra avoir entrée audit Conseil d'Estat, et si non, il sera mieulx en son monastère, que hors du pays, puisque estant là, l'on continuera de faire tousjours bon office, et qu'il gaignera plus avec patience estant là, que non, estant dehors; car le monde penseroit qu'il se retira du pays pour resentement qu'il eust contre le Roy, ou contre les Estatz.

Le Comte de Champlite a adverty icy le mesme, qu'il a escrit à Vostre Altèze, que icy l'on cherchoit de le mettre en disgrâce de Sa Majesté, l'imputant à aucuns de ses malveuillans du comté de Bourgogne, je ne sçay sur quel fondement; et je luy ay respondu, comme il est vray, que réalement il se force compte, n'en ayant veu apparence queleconque, l'advertissant que j'ay veu advenir le mesme à aultres en Bourgogne; que l'on fesoit semer tel bruit sans fondement, pour les tenir en peine; l'assurant que si j'entendz qu'icy il se machine quelque chose contre luy, je ne fauldray de l'en advertir, afin qu'il se puisse justifier. Et je n'ay failly d'adresser les paquetz de Vostre Altèze, qu'a apporté ce courrier, tant à Sa Majesté que à Aldobrandino.

---

## LXIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

—  
Namur, le 40 décembre 1580.

Assai presto mi è venuto perturbato la contentezza, et gioia che sentivo per la recuperata salute di Sua Maestà, sendo poco appresso seguito la inaspettata et acerba morte della Regina, mia signora, che sia in cielo, da me intesa con quel maggior dolore che V. S. Ill<sup>ma</sup> puo considerare, si per la perdita inestimabil che si è fatta et in tempo quando meno conveniva, come per la pena et travaglio che con tanta ragione ne hara sentito Sua Maestà, conforme a che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi scrive; et di questo grave accidente mi condolgo con lei amaramente, ancora che sia necessario conformarsi con la volunta Divina et la prego, quanto più posso non cessar di persuadere Sua Maestà a tener cura et pensiero della sua salute per conservation della quale tutti quelli che li sono appresso devon procurare et li altri pregare Iddio, come fò io continuamente, importando questo piu che altra cosa al beneficio universale di tutta la Christianità; et io aspetto con estremo desiderio intender che la Maestà Sua sia totalmente ridotta nel pristino suo stato di sanità et forza; si contenti V. S. Ill<sup>ma</sup> darmene particolar raguaglio in che ricevero singulare et sommo contento, et anco di sapere che lei habbia recuperata la intiera salute, come tengo per fermo havera, atteso la ferma speranza che con la sua lettera dell ultimo d'ottobre me ne ha dato, et creda che stò et starò con pena sino a che mene venga la certezza; ma ben desidero che V. S. Ill<sup>ma</sup> si risolva non si affaticar con lo scrivermi di sua mano, si come ne la ho pregato più volte et ultimamente alli 17 del passato, che li scrissi allungo con un corriero espresso che spedi il Principe mio figlio dirittivo a lei; et assicurandomi che à quest' hora sarà comparso à salvamento, non repeterò quello che li ho scritto, si ben dirò che oltre alla sudetta littera di V. S. Ill<sup>ma</sup> ne hò ricevute dua altre de 28 d'ottobre et

primo di novembre, con copia dell' avviso della disfatto di Don Antonio, che di poi per via di Lione sono avvisata esser' stato detto Don Antonio fatto prigione<sup>1</sup>, et se bene l'avviso si tien per vero, sen' aspetta non di meno la confirmatione con grandissimo desiderio, per che con tal successo saranno le cose di Portugallo del tutto finite: che venira molto approposito per ogni rispetto, principalmente gli affari di questi paesi che restono in quel pessimo stato che a V. S. Ill<sup>ma</sup> ho scritto con detta mia ultima, et ogni giorno vanno peggiorando per le istesse cause et ragioni avvisatoli, et in particolare per il gran mancamento di denari; ne giova dire che qua si troveranno sopra l'assegnamento delli 500 mila scudi che Melchior d'Errera<sup>2</sup> doveva rimetter di Siviglia, perche qua non sono mercanti con chi contrattare, ne persone che habbino denari, come mi persuado che V. S. Ill<sup>ma</sup> sappia: et certo che se non vengon presto danari può credere assolutamente che ogni cosa andrà in rovina et perditione, di che più appieno li doverra scrivere il Principe, mio figliolo, et di ogni altra cosa che occorre et passa. Hò inteso l'opponione di V. S. Ill<sup>ma</sup> sopra il discorso mandatoli di Gaspar Schetz<sup>3</sup> et nella medesima sustantia a lui replicai quando melo diede, ma essendo egli passato a meglio vita resta finita questa pratica, aggiunto che la dieta d'Alemagna non si fa altrimenti per hora, secondo intendo. Et la causa della revocatione di essa non sò, et forse non è se non bene che sia prolungata, stante li humori che di presente corrono et la disposition de i tempi. Stò aspettando risposta et resolutione da Sua Maestà intorno a quanto portò a carico l'Aldobrandino et che anco di poi li ho scritto: et mi prometto che V. S. Ill<sup>ma</sup> farà opera che venghi presto, si come ne la ho pregata et di nuovo prego, con tornarli a dire non convenirsi punto al servitio di Sua Maestà ne al beneficio di queste cose che io m'incarichi del governo, sendo più che

<sup>1</sup> Ce bruit n'était pas fondé. Don Antonio n'avait pas été fait prisonnier. — La correspondance manuscrite de Philippe II avec Don Christoval de Moura, relative à la conquête et à la succession du Portugal de 1566 à 1580, est conservée dans la bibliothèque de Metz. Voy. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. X, p. 143. Les éditeurs des *Documentos inéditos* ont publié dans le t. VI : « La Correspondencia de Philippe II con varias personas, y principalmente con D. Cristoval de Moura ó Mora, su embajador en la corte de Lisboa, sobre ascensos concernientes à la succession de la corona de Portugal durante el reinado de Cardinal D. Enrique. » Voy. aussi t. 27, 51, 52 à 54, 59 à 44.

<sup>2</sup> Melchior d'Herrera, ci-devant trésorier. Voy. plus haut, p. 170.

<sup>3</sup> Voy. plus haut, pp. 151, 195.

mai necessarie le forze et l'armi, che tutto il resto è burla; et per haver di ciò scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> largamente non glielo replico, tenendo per fermo che Sua Maestà senza più dilatione debba far gagliardamente tutte le provisioni che si ricercano et che se li è fatto sapere essere più che necessarie.

Mi è stato grato intendere che V. S. Ill<sup>ma</sup> approvi la risposta che ha fatto a Sua Maestà sopra la convocatione delli Stati Generali, di che mi domandò parere, et invero non è cosa da trattarne.

Qua sono venuti li deputati di Borgogna et mi hanno informato della lor commissione. Li ho inviati a mio figliolo acciò l'intenda, et di tutto si darà raguaglio à Sua Maestà et à V. S. Ill<sup>ma</sup>, et io manderò il sommario dell' altre cose conforme a che ho avisato voler fare, et scriverò quanto di più mi occorrerà. Circa al particolare del consigliere Assunville, ho visto quello V. S. Ill<sup>ma</sup> mene discorre, et anco la copia della sua lettera et risposta, et tutto mi par bene, ne lascerò di dire che la lunga et fedel servitù di detto Assunville merita risguardo et consideratione, et che seli dia contentamento per quelle vie et mezzi che più approposito da Sua Maestà et da V. S. Ill<sup>ma</sup> saranno giudicati; scrissi a mio figliolo raccomandandoli il doyen di Cambrai: mi ha risposto che molto prima si trovava haver promesso a Wassel<sup>1</sup> et che perhora lo seusi: non mancherà occasione di favorire detto doyen, et io ne haverò pensiero per rispetto di lei che me l' ha raccomandato. Rendo a V. S. Ill<sup>ma</sup> molte gratie per il rimedio che mi avvisa haver subito dato sopra la commissione spedita il consiglio d'Italia ad instantia del Conte Claudio Landi contra il Signor Duca mio, et non fò dubbio che se lei fussi stata in quel tempo ivi presente non si saria fatto tale speditione, et mi assicuro ancora che per il giusto haverà V. S. Ill<sup>ma</sup> sempre le cose di Sua Eccellenzia in buona raccomandatione, et che nel particolare della congiura fatta contra la sua persona dal detto Conte Claudio, di che sarà

<sup>1</sup> Godefroid Veusels ou Vuesels, fils de Philippe et d'Émérènee Sterck, né à Bruxelles le 25 février 1540, protonotaire apostolique, docteur en droits, chanoine honoraire de la cathédrale d'Anvers, chanoine et doyen de l'église collégiale de Hilvarenbeek, grand-prévôt de Maastrecht, fut nommé conseiller ecclésiastique du Grand Conseil de Malines par lettres patentes du 4 décembre 1580. Dix ans auparavant il avait été envoyé en Espagne pour y faire des représentations au Roi à propos des exactions du duc d'Albe; ce qui ne l'empêcha pas d'être exilé à cause de son attachement à la religion catholique et à son souverain, le 15 avril 1578. Par suite du décès de François de Wallon-Cappelle, second évêque de Namur, il fut nommé à ce siège, mais mourut peu de temps après sa nomination, le 7 décembre 1592.

informata, non lascerà di far offitio per che Sua Maesta ne faccia risentimento et rigorosa giustizia, si come à V. S. Ill<sup>ma</sup> scrissi con la sudetta mia ultima, et in vero che per ogni rispetto deve Sua Maesta favorir Sua Eccellenzia et V. S. Ill<sup>ma</sup> tener in ciò la buona mano, di che tutti li resteremo obbligati et io più d'ogni altro. Sin à hora non tengo avviso di Napoli che la sententia in mio favore contra il Gran Duca habbia havuto essecutione, che tuttavia la parte usa del suo solito procedere spero : pur' in Dio che un giorno si finirà questo benedetto negotio. Del mio trattamento non accade parlare, poi che la lettera in spagnolo di Sua Maesta basta per potessi io pigliare sopra li denari che qua veniranno si come à V. S. Ill<sup>ma</sup> ho avvisato : alla quale per hora non dirò altro, pregandoli da Iddio la prosperità et contento che per me stessa desidero.

*Post-scriptum de la main de Son Altesse.*

È tanto il dolore che sento della morte della Regina, mia Signora, che non sò esprimerlo, considerando la perdita che si è fatta et alla pena et travaglio di Sua Maesta per la cui conservatione et lunga vita deve V. S. Ill<sup>ma</sup> più d'ogni altro procurar, con far opera che si discarichi di tanto affaticar nelli negotii, et similmente si deve con diligentia mirare al mantenimento et prospera salute delli Ser<sup>mi</sup> Principe et Infante, miei Signori, facendoli tener buona custodia et cura, conforme a che ricerca la loro età et qualità. Creda V. S. Ill<sup>ma</sup> che le cose di quà sono ridotte allo estremo, et senza presto aiuto di denari non si posson più sostenere, non solo per il danno che fanno i nemici, ma i nostri soldati stessi che constretti dalla necessità et dalla fame, fanno tanti disordini che mettono in disperatione li borghesi et ogni altro che si trova nelle medesime terre, oltre al rubare che di continuo fanno per le campagne; et il voler rimediare è, impossibile senza denari, et ciò vedo io qui in Namur con li miei occhi, portando pericolo che d'hora in hora si saccheggi et perda la terra. Et pero non si deve V. S. Ill<sup>ma</sup> maravigliare se tanto si sollecita la sudetta provisione. et più non basta dire che verrà perche, non è punto creduto, atteso che con tale speranza si, è, intrattenuto le genti molti et molti mesi, et li ultimi avvisi di là intorno à questo sono che era andato Melchior d'Errera a Siviglia, et perche V. S. Ill<sup>ma</sup> intende benissimo il tutto non gliene dirò altro. Io tengo salute insieme con Donna Margarita, desiderando saper il medesimo di V. S. Ill<sup>ma</sup>, la qual prego far inviar l'allegato plico all' Aldobrandino.

## LXIX.

## RÉSUMÉ.

La joie que la Duchesse a éprouvée de la guérison du Roi, a été bien vite troublée par la nouvelle du décès de la Reine. Elle ressent vivement, surtout dans les circonstances présentes, la perte qu'elle vient de faire. Elle prend aussi une grande part à l'affliction de Sa Majesté, mais il convient de s'incliner devant la Volonté Divine. Il ne faut pas non plus oublier la maladie dont le Roi est à peine remis, et c'est pourquoi elle prie le Cardinal d'engager plus que jamais Sa Majesté à prendre souci et à avoir soin de sa santé. C'est à ceux qui sont près de lui d'y veiller particulièrement. Les autres ne peuvent que prier Dieu, comme elle le fait, pour la conservation d'une existence qui intéresse toute la Chrétienté. Pour sa part, la Duchesse est impatiente d'apprendre que le Roi a recouvré complètement ses forces. Elle compte sur Sa Très Illustre Seigneurie pour lui donner tous ses apaisements à cet égard, comme au sujet de sa propre indisposition ; au reste, elle espère que le Cardinal est entièrement rétabli à cette heure. La lettre que Granvelle lui a écrite à la fin du mois d'octobre dernier, faisait déjà prévoir ce résultat favorable. Elle voudrait maintenant que le Cardinal ne se fatigât plus à lui écrire ; elle l'en a déjà prié plusieurs fois, et en dernier lieu dans sa lettre du mois dernier, que le Prince, son fils, a envoyée directement à Sa Très Illustre Seigneurie par un courrier exprès. A l'heure qu'il est, ce courrier sera sans doute arrivé sain et sauf à Madrid. Elle ne répétera donc pas ici ce qu'elle a écrit à Granvelle dans sa lettre précitée.

Elle a reçu du Cardinal deux autres lettres, l'une du 28 octobre et l'autre du premier novembre, avec une copie de l'avis envoyé à Granvelle au sujet de la défaite du prétendant portugais, Don Antonio. Elle-même a appris depuis, par la voie de Lyon, la capture dudit Antonio. Tout en croyant qu'il a été réellement fait prisonnier, elle voudrait bien recevoir la confirmation de cette nouvelle. Cet heureux événement mettrait fin pour jamais à l'affaire de Portugal. Et cela viendrait très à propos sous tous les rapports, principalement pour les affaires des Pays-Bas, qui sont restées dans le plus déplorable état, comme elle l'a exposé à Sa Très Illustre Seigneurie dans sa dernière lettre. Ces affaires vont s'empirant tous les jours pour les mêmes raisons qu'elle a déjà fait connaître et surtout à cause du manque d'argent. Ainsi elle n'ose affirmer qu'on trouvera à escompter ici l'assignation de 500,000 écus que Melchior d'Herrera devait envoyer de Séville. Il n'y a pas ici des marchands avec lesquels l'on puisse traiter ni des gens

qui aient de l'argent, comme d'ailleurs Sa Très Illustre Seigneurie le savait bien. Et certes, si les fonds n'arrivent pas bientôt, il est fort à craindre que tout ne soit immanquablement perdu. Le Prince, son fils, en écrira plus longuement au Cardinal, ainsi que de tout ce qui se passe. Granvelle a fait connaître à la Duchesse son opinion sur Gaspar Schetz, mais celui-ci étant mort dans l'intervalle, la mission dont il s'agissait pour lui n'a plus d'objet. D'ailleurs la diète d'Allemagne ne se réunit pas pour le moment, d'après ce qu'elle a entendu, elle ne sait pas pourquoi. Ce n'est peut-être qu'un ajournement, étant données les circonstances actuelles et l'esprit qui règne.

La Duchesse attend la réponse du Roi à la lettre qu'elle avait chargé Aldobrandino de remettre à Sa Majesté. L'envoyé lui a écrit que le Cardinal emploierait toute son influence à hâter l'envoi de cette réponse. En attendant elle croit devoir le déclarer de nouveau : il ne convient point au service du Roi, et il n'est pas de l'intérêt des Pays-Bas que la Duchesse se charge du gouvernement; car il importe plus que jamais de recourir à la force des armes. Tout le reste est de la plaisanterie. Comme à ce sujet elle a écrit longuement au Cardinal, elle n'y reviendra pas. Elle ne doute d'ailleurs pas que Sa Majesté n'envoie, sans plus de retard, la provision d'argent nécessaire et plus que nécessaire.

La Duchesse est charmée d'apprendre que le Cardinal approuve la réponse qu'elle a faite à Sa Majesté au sujet de la convocation des États Généraux. En vérité, il n'y a pas lieu de s'en occuper.

Les députés de la Bourgogne sont venus à Namur et lui ont fait part de la *commission* dont ils étaient chargés. Elle les a envoyés à son fils pour qu'il en prit connaissance. Rapport du tout sera fait à Sa Majesté et à Sa Très Illustre Seigneurie. Elle enverra de son côté une note relative à toutes les autres affaires de la Bourgogne, comme elle l'a du reste promis.

Elle a lu ce que Sa Très Illustre Seigneurie lui a écrit au sujet du conseiller d'Assonleville, la copie d'une lettre du Cardinal à ce dernier et la réponse de celui-ci. Tout cela lui paraît bien, et elle ne peut que recommander d'Assonleville. Ses longs et loyaux services méritent d'être pris en grande considération par Sa Majesté et Sa Très Illustre Seigneurie.

Elle a écrit au Prince, son fils, pour lui recommander le doyen de Cambrai. Il lui a répondu que depuis longtemps il avait engagé sa promesse à Wassel et que pour l'instant il la priait de l'excuser. Il se souviendra du doyen à l'occasion, et elle-même y songera par égard pour celui qui le lui a recommandé.

Elle rend grâce au Cardinal de la manière dont il a fait échec à la démarche tentée par le conseil d'Italie sur les instances du comte Claudio Landi et contre le Duc de Parme, son mari. La Duchesse est bien sûre que, si elle s'était trouvée là, semblable démarche n'aurait pas été faite. Elle remercie le Cardinal d'avoir toujours défendu les intérêts de Son Excellence et de soutenir aujourd'hui sa cause contre les machinations

de ce Landi. Elle lui sait gré d'insister pour que Sa Majesté tire vengeance et fasse justice de cet odieux personnage. A tous égards Sa Majesté et Sa Très Illustre Seigneurie doivent protéger plus que personne le Duc et la Duchesse de Parme, leurs plus dévoués serviteurs.

La Duchesse n'a pas encore reçu avis de l'exécution du jugement rendu à Naples en sa faveur, dans le procès qu'elle soutient contre le grand duc de Toscane en restitution de sa dot. Elle espère qu'un jour, bientôt, elle en aura fini avec cette maudite affaire.

Elle ne reparlera pas de son traitement, puisque la lettre écrite en espagnol par Sa Majesté suffit pour l'autoriser à le prendre sur les fonds à expédier aux Pays-Bas, comme elle en a avisé Sa Très Illustre Seigneurie. Elle ne croit donc pas nécessaire d'en dire ici davantage au Cardinal.

*Écrit de la main de la Duchesse :* Si grande est la douleur que je ressens de la mort de la Reine, ma souveraine, que je ne saurais l'exprimer en songeant à la perte qu'on a faite et à la peine et à l'angoisse de Sa Majesté. Plus que personne Sa Très Illustre Seigneurie doit veiller à la conservation de la santé et de la vie du Roi. C'est à lui de faire en sorte que Sa Majesté se décharge de ce grand labour des affaires. Il a à s'occuper diligemment de la santé du jeune Prince et de l'Infante, à leur assurer les soins et la surveillance que réclament leur âge et leur qualité.

Je prie Sa Très Illustre Seigneurie de bien le croire, les Pays-Bas en sont réduits à l'extrémité et, sans un prompt secours d'argent la situation ne peut plus se maintenir. Il n'y a pas seulement les dépredations des ennemis, mais nos propres soldats, contraints par la nécessité et la faim, commettent tant de désordres qu'ils poussent au désespoir les bourgeois et tous ceux qui se trouvent dans le pays. En outre ils pillent sans cesse les campagnes. Il est impossible sans argent de porter remède à cet état de choses. Je vois ici à Namur le danger imminent, au point de craindre que d'une heure à l'autre ils ne saccagent et ruinent la contrée. Votre Très Illustre Seigneurie ne doit donc pas s'étonner si je réclame aussi vivement la susdite provision d'argent. Et il ne suffit plus de leur dire qu'elle va venir : on ne me croit point, attendu que pendant tant et tant de mois j'ai bercé mon monde de ce vain espoir. Les dernières nouvelles que j'ai reçues à cet égard sont que Melchior d'Herrera est allé à Séville. Par conséquent Votre Très Illustre Seigneurie, sachant maintenant tout à fait à quoi s'en tenir, je ne lui en dirai pas davantage. Je me porte bien ainsi que Donna Marguerite et je souhaite d'apprendre qu'il en est de même de Votre Très Illustre Seigneurie, et je la prie de faire transmettre le pli ci-inclus à Aldobrandino.

---



## LXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Madrid, le 20 décembre 1880.

Con questa respondero alla lettera di Vostra Eccellenza delli 25 del passato, la qual ha ragione di non voler scrivere il medemo a che a Sua Maesta, a me, poiche veddo li dispachi et saria pigliar lei travaglio doppio senza bisogno; et è pur troppo grande quello che piglia di scrivere di suo pugno, che non convenirebbe. Io non ho anchora visto quello che se scrive in francese, per essere anchora nelle mani di Sua Maesta, ma visto che lo haverò, tenendo per certo che al solito me lo remettera, et inteso quello che le dette litere contengono, procurarò d'intendere, lo più particolarmente che me sarà possibile la mente di Sua Maesta, accio che Vostra Eccellenza ne sia advertita. Ben le diro che Sua Maesta è restata molto sodisfatta di quello che Vostra Eccellenza li ha scritto di man sua et specialmente di che se sia risoluto a che postponendo tutte le altre considerationi sue (che in vero sonno grandi essendo li negotii nelli termini che se trovano) se sia contentata di per compiacere a Sua Maesta restar in quel caricho. Et io spero che Vostra Eccellenza haverà sadisfattione della nova che haverà con le ultime, di che Madama sia quella che passati, li sei mesi che li stati hanno consentito che Vostra Eccellenza governi, habbi di succedere a lei, et come è grata a quelli populi spero che ne haveranno molta consolatione et che tanto più volentieri se accomodaranno con Vostra Eccellenza nelle cose che proporrà loro.

Ho visto quanto Vostra Eccellenza ha scritto circa il castello di Piacenza et per me haveria voluto avesse differito anchora questa instantia. si come lo scrissi li giorni passati a Madama, anchora che diro che Vostra Eccellenza lo fa con grandissima modestia et boni termini: et diro di più che ha gran ragione et causa di poterlo pretendere: sa Sua Alteza li officii

che sopra di questo ho fatto parechi anni sonno et forno tanti et cossi efficaci che il Signor Duchà d'Alba, che non era di mio parere, me scrisse che me consigliava come amico che non ne facesse cossi viva instantia, con dirme che facendola faceva danno a me stesso et al negotio poco utile. Io pero non lasciai l'impresa per questo, ma come Sua Maesta non ha anchora parlato su le litere di Vostra Eccellenza in questo particolare, taccio et ho incaricato a Don Joan de Idiaquez que a Sua Maesta dichi espressamente, che havendoli io detto il parere mio sopra altri punti, in questo ho taciuto et fo questo perche desidero se raccomandato da Sua Maesta: ben ha detto al prefato don Joan libremente li argumenti con li quali ho procurato per lo passato persuadere a Sua Maesta che saria servitio suo et sgravarse di tanta spesa come e quella che fa nella guardia di quel castello, che io tengo per inutile, perche saria in mano del Signor Duchà ne più ne meno suo come adesso, poiche è chiaro che ne il Signor Duchà ne Madama, ne Vostra Eccellenza ne li soi possono pigliare altro sicuro appoggio ne dependentia, anchora che volessero, che quella di Sua Maesta, considerandose tutto bene et che per assecurar il stato loro et accio veddino li Piacentini che l'amorevolezza che mostra loro il Signor Duchà non è forzata dal castello, come alcuni pensono, ma naturale, se renderianno quelli populi loro tanto più devoti per potersene magiormente assecurare; et me pare che al detto Don Giovanni ho persuaso la mia opinione accio che se Sua Maesta con essolui ne ragionasse, lo trovasse conforme; ma io, come dico, aspettaro che Sua Maesta me ne parli, giudicando che cossi habbi d'havere più peso il voto mio.

Doppoi di scritte le littere di Vostra Eccellenza havra havuto nova della provisione del dinaro che se è fatta et inteso poi quello che Sua Maesta le ha scritto nella lingua spagnola et anchora in francese, del Principe d'Oranges, del ordine del Toison et per formar il Consiglio di Stato et altri punti, alle quali cose et di tutte le altri doppoi d'haver communicato con quelli del consiglio, se parera a Vostra Eccellenza che sia bene di replicar o consultar sopra alcuno, poi sta lei sopra il fatto, sara molto bene farlo, et non turbarse se di qua vanno qualche volte opinioni che la non pareranno bone, poi che da cossi lontano molte volte se puo cascare in errore ne me pare che Sua Maesta piglia male che se li replichi con fundamento di ragione.

Molto me piace d'intendere quella platica che Vostra Eccellenza assenna nella sua litera sopra le cose di Frisa, di che scrive anchora a longo il Duchia di Terranova. Facci Iddio succeda, et quelli pochi dinari che vi se spenderanno per assicurarse se deveranno tener' per molto ben spesi; io non posso rispondere a Vostra Eccellenza sopra quello che domanda che cosa fara quando in questo fosse bisogno venir alla forza per sostenerle, o se se lasseranno perdere per non mandar loro soccorso, perche aspettaro d'intendere quello che Sua Maesta sera servita ordinare. anchora che per me penso che lo remettera tutto a Vostra Eccellenza, come ha fatto fin adesso, non se potendo da qua venire a simili particolari; ben vero è che Sua Maesta sta tuttavia in quello che veddo che Vostra Eccellenza prudentemente seguita, per conformarse al suo volere, che è di attaccarse alla parte piacevole per far conoscere a quelli populi che sinceramente Sua Maesta desidera usar con loro di clementia et receiverli con li bracci aperti, usando pero come fa delle armi contra quelli che della clementia non se lasonno guidar' et importara assai, come gia s'è assennato, procurare di dar imbarazzo al commercio di quelle provintie che tuttavia restonno congiunte con il Principe di Oranges et che per dove le mercantie loro passonno, anchora che sia discosto tre o quatro giornate di Anversa, se dia sopra adesse robando et facendo loro tutto il male che se puo, poi che è verisimile che se stracharanno de partir tanto per solo il Principe d'Oranges, usando Sua Maesta per la parte sua di tanta clementia et benignita. Ho compassione a Vostra Eccellenza perche so quanto stiano varii et stravaganti qualehe volta li cervelli di là, ma con la sua prudentia et pacientia li sapera domare et condure a quello che conviene al beneficio loro proprio: et governati bene veramente sonno naturalmente bona gente, et io vo procurando che tuttavia se mandino dinari che è il nervo et il fundamento col quale se puo sperare qualche bon effetto.

Vostra Eccellenza me favorisce per ogni via molto et li resto con gran obligo delli favori fatti merce sua alli mei, si come poco fa li scrissi et confido nella sua bonta che nelle cose juste li mei trovaranno apresso Vostra Eccellenza ogni ragionevole favore, et io procuraro col servire meritarlo.

Quanto alle cose di Borgogna delle quali io scrissi per dar aviso a Vostra Eccellenza di quello che qua sintendeva, conosco io molto bene li humori di quelle bande et non si è alcuno che più di me abhorrise si le partialita

loro, nel parlamento stesso vi sonno le divisioni et molto poca justitia, il che nasce del interesse et della partialita et anchora della insufficiencia di molti posti in quel tribunale. Monsieur di Belle Fontaine è fratello mio consobrino et Duchamp, parente suo et non mio: ambidoi pretendonno che li fanno la guerra, perche libremente parlonno d'alchuni disordini del governo, per non parere loro che se camini come converrebbe in molte cose et dicono che sonno lapidati de bone opere, ma in questo io non me resolvo d'essere della parte loro, per non essere certo si cossi è come loro dicono. Et dalli dispachi francesi che se fecero alla venuta mia, haveva visto Vostra Eccellenza quello che se scrisse del detto Duchamp, il quale se bene la mente sua puo essere bona, intendo che è troppo vehemente. Ha saputo parlar qua di maniera che non solo il secretario Cayas, ma il Marchese d'Aguilar <sup>1</sup> il ducha d'Alba stesso et molti altri tengonno gagliardamente la parte sua et hanno fatto quanto hanno pottuto per farlo venire in questa Corte et Vostra Eccellenza sa ch'io ho procurato che se scrivesse per un altro, ch'io judico non parziale et ben voluto universalmente; ma chi vorra pretendere mettervi un altro dira fórze mal di collui et di qualsivogli altro che se pretendesse chiamare, quando non fosse quello che loro vogliono. Desiderava molto Monsieur de Belle Fontaine di venirvi, ma io li ho serrato la porta et aspetto con desiderio resolutione de l'altro del qual se ha scritto; pero tornando al parlamento, dico a Vostra Eccellenza, che anchora che questo non sia quale io vorria, è di bisogno darli auctorita, perche se questa manca alla justitia Vostra Eccellenza sia certa che la nobilta di Borgogna, povera è la più insupportabile che se trovi nel universo mundo et che questa con le partialita et licentia delli guerrieri perderanno senza remedio il paese se la justitia non ha il suo loco, laqual auctorita è stata molto labefactata et posta per terra, con haver lasciato il Re nostro Signore sette anni l'offitio di presidente vaco et doppoi intendendo il male che scrivevanno li consiglieri che vi asperavanno l'uno de l'altro, pensando col mal dire levar le pretentioni delli altri, persuadendosi da questo Sua Maestà che tutto fosse corrottissimo volendosene chiarire fece fare visita che duro quatri anni la quale è restata senza effetto alcuno per non esserse delli culpati alcuno casti-

<sup>1</sup> Louis-Fernandès Manrique, quatrième marquis d'Aguilar, comte de Castagneda, grand-chancelier de Castille, mort le 8 octobre 1885.

gato, anzi restonno et fanno pegio che prima; la qual visita se fece contra il parere mio, essendo la mia opinione che non conviene per il mancamento et fallo d'alcuni particolari mettere in dispute l'auctorita di un tribunale entiero, se no che se contra alcuno di esso se ha fundamento se proceda contra quello et se ne facci rigorosa iustitia, ma non come veddo se usa nelle visite di qua, che se fanno nelli nostri tempi, che li condannati se rimettono nelli stessi lochi loro ò se mandonno ad altri migliori in loco del meritato castigo. Se sperava pur che con haverse fatto in Fiandra dal Duchia d'Alba, col parere del Consiglio di là nove, ordinationi fondate sopra il sindacato et per remediare alli abusi che se trovorno se saria fatto qualche cosa a beneficio di quel paese per la bona administratione della iustitia. Ma questo è verissimo che li consiglieri stessi, per non sottometterse a questo freno, fecero officij sotto mano con la nobilta, amotinandola accio che nella gionta delli Stati domandassero abolitione di queste ordinanze nove sotto pretesto falsissimo di dire che Sua Maesta non potesse farli senza voto loro (dico del parlamento) et consenso delli stati. Et per il mio voto meritavano questi consiglieri, fra li quali forze era Duchamp, severissimo castigo di che con simili modi procurassero di minuir l'autorita di Sua Maesta, per proprio loro interesse et allegavano per justificar questa pretentione essempro non simile, perche dicevano che le constitutioni che se fecero dal presidente Gatinara (doppoi gran cancelier) <sup>1</sup> se fecero col parere del parlamento et consenso delli Stati; ma o non sanno o non vogliono dire la causa perche cossi se fece, che fu perche il detto Gatinara non possedeva alhora tanto bene la lingua francese, che era nel principio che li diedero quel loco, et per questo Madama Margareta, tia del Imperatore nostro Signore di gloriosa memoria, volse, essendo lei Signora di quel contado, che se facessero col parere del parlamento provisto alhora di persone d'altra stoffa che non sonno quelli d'hoggi et l'interventione delli statti delli quali volse haver consenso fu perche se tratto alhora di mutare alcune cose nelli costumi, et usi che senza participatione delli stati non se poteva fare; ma io me trovai in Toledo nel tempo che morse l'Imperatrice, dove se fecero dal Imperatore Carolo V di gloriose memorie l'ordinanze generali nelle quali non hebbero che fare il parlamento, ne li stati: et due o tre volte nel

<sup>1</sup> Mercurin Arborio de Gattinara. Voy. I. VI, p. 294,

mio tempo se ne sonno fatte particolari sopra altre visite, pur senza il parere di quelli del parlamento, non essendo ragionevole che essendo loro per l'abuso delli quali se danno li remedij, et se fanno le legi ne si dovesse aspettare il parere loro. Et io ne scrisse alhora et a Borgogna et qua, perche non se desse orecchia a cosa simile contra l'autorita di Sua Maesta; ma che se pareva loro se dovesse mutar qualche ponto, che suplicassero a Sua Maesta come so levanno far' li loro predecessori et non dire que Sua Maesta non havesse auctorita di farlo et pur havendo mandato qua l'archivescovo di Besançone, adesso Cardinale della Baulma, il Baron de Chevreau <sup>1</sup> et il detto Duchamp <sup>2</sup> sepero far tanto con li ministri di qua et come se pretende con presenti, che se sospese l'esecutione delle dette ordinanze et fin al giorno d'hoggi stanno cossi: di dove nasce un gran male nella iustitia, la quella pero, come dico, ha d'essere autorisata se vole havere quiete fra quelli populi: ma seria bisogno farlo di manera che la justitia havesse il suo loco iguale et che li grandi non opprimessero li minori, essendo cosa devuta dalli principi alli loro populi che la giustitia igualmente s'administri a tutti, senza rispetto ne favore et a justa bilanza.

Io ho visto le due copie mandate da Vostra Eccellenza di lettere scritte dal detto parlamento sopra de quali lei ha fatto fundamento della provisione fatta di consiglier extraordinario di Monsieur de Romain, della quale alcuni se lamentanno el del qual lamento io volse dar aviso a Vostra Eccellenza per prevenire, facendo in quello officio di vero et amorevole servitore, et io non disse che qui se trattasse ne che s'havesse de disfare quello che Vostra Eccellenza havesse fatto ne meno che se le dia meno auctorita di quella che hanno havuto in quel governo li soi predecessori: ma bene l'avisai ch'io trovava Sua Maesta risentuta di che il Ducha d'Alba et molto piu il Signor Don Giovanni havessero ecceduto largamente delle loro instruttioni et restrictioni del potere generale, et per questo dicevo che Vostra Eccellenza se facesse ricordare l'instruttione di Madama, sopra la quale s'è fatta quella delli altri et simile se dara anchora adesso a Sua Alteza. Et dico a Vostra Eccellenza che il gridar contra il detto consiglier estraordinario Romain non se è inteso qua con litere del detto Duchamps, come forse haveranno voluto persuadere a

<sup>1</sup> Henri de Vienne, baron de Chevraul.

Vostra Eccellenza, ma per lettere del detto Signore Cardinale della Baulma al detto Çayas, ch'io medesimo ho visto, parlando in questo tanto espressamente che dice che se de simili huomini vogliono impire la Corte del parlamento, che lui ne altri non vi vorranno andare : che forse non seria il maggior male che potesse succedere alla justitia; et dico anchora che senza saputa di Sua Maesta non s'è mai cresciuto il numero delli consiglieri et che fu malissimo parere quel che diedero quelli del parlamento per il giudice di Sancto Claudio, della cui suffitentia io non sapria che dire per non conoscerlo : il che fu inanzi del governo di Vostra Eccellenza, ma no se dovea fare senza saputa del Re et l'esempio che il parlamento allega non è ben preso per essere poco informati delle cose passate o dissimulando di saperli essendo che quel di Faltan era antico consiglier nella casa della detta Madama Margaretta et lei fu quella essendone la Signora che volse che vi entrasse supernumerario. Et il consiglier Belin (che è l'altro che loro dicono) havea servito in Fiandra nel consiglio privato come Borguignon et con volonta et espresso ordine di Sua Maesta, fu anchora lui tatto straordinario; et vedda Vostra Eccellenza come guardonno bene quelli del parlamento cio che scrivono, che nel altro scritto nel quale fanno nominatione de doi fratelli , s'attribuiscono l'autorita d'interpretar le constitutioni, l'interpretatione delle quali a Sua Maesta sola tocca che le ha fatte et meritariano molto bona reprehentione nel uno et nel altro; et sappi Vostra Eccellenza che quel Monsr de Romain che lei ha fatto consiglier straordinario è genero del thesauriero di Salins, che ha carico di tutti li mei negotij di Borgogna et che a nessuno dara piu contento che resti, si è conveniente che a me ma : non se lassi Vostra Eccellenza ingannare se alcuni di Borgogna, dependenti forze d'altri, li danno altra informatione. perche io li giuro che no me move a darli aviso cosa alcuna altra sino il zelo ch'io ho del suo servitio et di quello di Sua Maesta. Il che fo voluntieri vedendo che Vostra Eccellenza piglia a bona parte quello ch'io li dico, et me comanda che inanzi seguiti a farlo; per il che continuaro di farlo con la sincerita et amore che conviene a l'obbligo che riconosco a Vostra Eccellenza. alla quale supplico che me perdoni se in questo sono stato prolisso per esplicare piu particolarmente quello che in questo sento, rimettendome sempre a quello che a Vostra Eccellenza parera meglio che credero essere piu accertato.

## LXX.

## TRADUCTION.

Je réponds à la lettre de Votre Excellence du 23 dernier. Votre Excellence a raison de ne pas vouloir m'écrire les mêmes lettres qu'à Sa Majesté: en effet, j'ai l'occasion de voir les dépêches (réponses) du Roi, et je n'aurai qu'à lui reprendre la besogne toute préparée sans avoir le travail à faire. Sa Majesté, elle, se donne vraiment trop de mal à vouloir écrire ses lettres de sa main, ce qu'il ne faudrait pas.

Je n'ai pas vu jusqu'à ce jour les dépêches rédigées en français, parce qu'elles sont dans les mains de Sa Majesté; mais, quand j'en aurai reçu communication — car je ne doute pas que le Roi ne me les remette comme à l'ordinaire — quand j'en saurai le contenu, je ferai de mon mieux pour connaître les intentions particulières de Sa Majesté à seule fin d'en prévenir Votre Excellence. A ce propos je lui dirai que le Roi a été très satisfait de la lettre que Votre Excellence lui a écrite elle-même, et de la résolution qu'elle a prise. Écartant toutes autres considérations personnelles (ce qui n'est pas peu de chose dans les circonstances présentes), Votre Excellence, pour complaire à Sa Majesté, a décidé de conserver ses fonctions. Après avoir gouverné le pays pendant six mois, avec le consentement des États, Votre Excellence sera charmée, je l'espère, d'apprendre par mes dernières lettres, que Madame lui succédera. Et ce sera, je l'espère aussi, une consolation pour le peuple, dont la Duchesse de Parme a toutes les sympathies; il sera d'autant plus disposé à accepter les propositions que Votre Excellence pourrait lui faire.

J'ai vu tout ce que Votre Excellence a écrit au sujet du château de Plaisance. Pour moi, j'aurais préféré que cette affaire ne fût pas encore introduite, comme je l'ai déclaré à Madame dans une de mes dernières lettres. Votre Excellence, je l'avoue, l'a fait très modestement et dans les meilleurs termes. De plus, les prétentions qu'elle fait valoir, sont justes et fondées. Au reste, Son Altesse<sup>1</sup> connaît toutes les démarches que j'ai tentées, il y a plusieurs années, non sans un certain résultat.

Ainsi le Duc d'Albe, qui n'était pas de mon avis, m'écrivait pour me conseiller en ami de ne pas les poursuivre avec autant d'insistance. Il me représentait qu'en m'y obtenant je me nuirais à moi-même, sans servir bien utilement la cause que je soutenais; néanmoins je n'ai pas abandonné l'affaire. Mais, comme le Roi ne m'a pas encore parlé

<sup>1</sup> La duchesse de Parme.



des lettres de Votre Excellence relatives à cette question particulière, je me tais, et j'ai chargé Don Juan Idiaquez de dire à Sa Majesté qu'après lui avoir donné mon avis sur tous les autres points, si j'ai gardé le silence au sujet de celui-ci, c'est parce que je désire voir le Roi prendre les devants. J'ai expliqué au susdit Don Juan les arguments que j'ai produits dans le passé pour convaincre le Roi qu'il y allait de son intérêt et qu'il économiserait la dépense occasionnée par l'occupation du château, occupation bien inutile suivant moi. En effet, entre les mains du duc de Parme ce château n'appartiendrait pas moins au Roi qu'à présent. Car assurément ni le Duc, ni Madame, ni Votre Excellence ni les leurs ne pourraient, à tout bien considérer, trouver, même s'ils voulaient le chercher, un appui plus sûr que celui de Sa Majesté pour consolider leur pouvoir. Quant aux Plaisantins, il ne croiraient plus, comme d'aucuns se l'imaginent, que la bienveillance du seigneur Duc n'est inspirée que par le désir de recouvrer le château, mais qu'elle leur est acquise naturellement pour eux-mêmes, et ils se montreraient d'autant plus dévoués, qu'ils se verraient plus protégés. Je crois avoir assez convaincu le susdit Don Juan, pour que Sa Majesté, si elle discute la question avec lui, retrouve la même manière de voir que chez moi. Mais, pour ma part, j'attends que le Roi me parle de l'affaire; mon avis aura, le cas échéant, beaucoup plus de poids.

Après le départ de ses lettres, Votre Excellence aura reçu la nouvelle que la provision a été faite, et elle aura vu ce que Sa Majesté a écrit en espagnol et en français concernant le Prince d'Orange, l'ordre de la Toison d'or, l'organisation du Conseil d'État et autres points. Si, après avoir conféré sur le tout avec les membres du Conseil, Votre Excellence jugeait à propos d'adresser une réplique ou de demander des explications sur quelque point particulier, elle n'aurait pas tort de le faire, puisqu'elle est en cause. Et elle ne devrait pas s'inquiéter de ce qu'on pourrait lui écrire d'ici, car on s'expose souvent à mal juger de loin. Je ne crois pas d'ailleurs que Sa Majesté puisse se froisser des observations raisonnables qu'on lui présenterait.

J'aime beaucoup les considérations que Votre Excellence a développées dans sa lettre concernant les affaires de Frise, dont le Duc de Terranova, à son tour, écrit longuement. Plaise à Dieu qu'on réussisse. Il faudra surtout bien employer le peu d'argent qu'on enverra là pour se maintenir. Votre Excellence me demande ce qu'elle aurait à faire dans le cas où il faudrait recourir à la force pour conserver la Frise, ou bien si elle la laisserait se perdre faute de secours. Je ne puis répondre à cette question parce que, le cas échéant, j'attendrais la décision de Sa Majesté. Je crois d'ailleurs qu'elle s'en remettrait entièrement à Votre Excellence, comme elle a fait jusqu'à présent. On ne peut pas d'ici entrer dans de semblables détails. Au reste, à en juger par ce que je vois, Sa Majesté tient à ce que Votre Excellence, conformément à ses instructions, poursuive sa politique prudente, c'est-à-dire procède par la douceur. Qu'elle fasse savoir aux gens du pays combien le Roi désire se montrer clément et à quel point Sa Majesté est prête

à leur ouvrir les bras, quitte à employer la force des armes contre ceux qui dédaignent la clémence royale. Il importerait beaucoup, comme déjà on l'a pensé, de chercher à entraver le commerce des provinces restées fidèles au Prince d'Orange. Il faudrait envoyer piller leurs marchandises dans le pays par où celles-ci sont transportées, c'est-à-dire dans un rayon distant d'Anvers de trois à quatre journées, enfin leur faire le plus de mal possible. Selon toute vraisemblance, ils se laisseraient de souffrir pour le seul Prince d'Orange, alors que Sa Majesté, par contre, use de tant de clémence et de mansuétude. J'ai pitié de Votre Excellence, car je sais combien là-bas les cervelles sont parfois légères et extravagantes; mais, grâce à sa sagesse et à sa patience, elle saura dompter tout ce monde et l'amener à comprendre son propre intérêt. Des gens bien gouvernés sont naturellement des braves gens. Quant à moi, je m'occupe de faire envoyer de l'argent; c'est le nerf de la guerre et le principal moyen sur lequel on puisse compter pour arriver à quelque bon résultat.

Votre Excellence me favorise beaucoup de toutes manières, et je lui en suis très obligée, ainsi que des faveurs qu'elle a faites aux miens, comme je le lui ai écrit, il n'y a pas longtemps. Je compte sur sa bienveillance, pour qu'en toutes choses justes, mes parents et amis trouvent auprès d'elle une raisonnable protection; je m'efforcerais par mes services de mériter cet appui.

Concernant les affaires de Bourgogne, j'ai prévenu Votre Excellence de ce qu'on en avait appris ici. Pour ma part, je connais fort bien le caractère des partis de là-bas. Il n'est personne qui déteste plus que moi leur partialité. Dans le Parlement même il y a des divisions et guère d'esprit de justice. Ce résultat est dû à l'avidité, aux intrigues personnelles et aussi à l'insuffisance d'un grand nombre de ses membres. Monsieur de Bellefontaine est mon frère consanguin. Duchamp est son parent et non le mien. Tous les deux prétendent qu'on leur fait la guerre parce qu'ils s'expriment trop librement au sujet de certains désordres administratifs. Il ne leur semble pas qu'on procède, comme il conviendrait, en beaucoup d'affaires. Ils affirment qu'ils sont remplis de bonnes intentions; mais en cela je ne suis pas si disposé à les croire, n'étant pas certain que tout est comme ils le disent. Par les dépêches rédigées en français et expédiées depuis mon arrivée à Madrid, Votre Excellence a vu ce qu'on écrit du dit Duchamp. Si bon que puisse être son esprit, le personnage est trop véhément. Mais il a su si bien parler ici, que non seulement le secrétaire Çayas, mais le Marquis d'Aguilar, le Duc d'Albe lui-même et beaucoup d'autres ont pris vivement son parti et ont mis tout en œuvre pour le faire venir à la Cour. Votre Excellence sait que j'ai cherché à faire nommer un autre (pour les dépêches de Bourgogne), quelqu'un que je crois impartial et bien vu de tout le monde. Mais ceux qui voudront placer ici un autre, diront force mal de mon protégé et de n'importe qui l'on mettra en avant, du moment que ce ne sera pas leur candidat. Monsieur de Bellefontaine désirerait beaucoup venir ici, mais

je l'ai écarté, et j'attends impatiemment la décision de celui dont j'ai parlé dans mes lettres.

Pour en revenir au Parlement, je dirai ceci à Votre Excellence : s'il n'est pas tel que je le voudrais, il faut néanmoins lui maintenir son autorité. Avec une magistrature sans prestige, cette misérable noblesse de Bourgogne est la plus insupportable qui se puisse rencontrer dans le monde entier. Étant donné l'égoïsme et la licence des gens de guerre, le pays est irrémédiablement perdu si la justice n'est pas respectée. Déjà sa dignité est compromise, détruite parce que depuis sept ans le Roi, notre Seigneur, laisse le poste de président sans titulaire. Et depuis tout ce temps les conseillers, qui briguent la charge vacante, se dénigrent les uns les autres par esprit de jalousie, et le Roi, qui a entendu toutes ces accusations, s'imagine que le corps tout entier est corrompu. Pour s'éclairer, il a fait faire une enquête. Or, il y a quatre ans qu'elle dure sans avoir produit de résultat, parce qu'aucun des coupables n'a été châtié. Les criminels restent en place et font pis que jamais. Cette enquête a été ordonnée contrairement à mon avis. J'ai toujours pensé qu'il ne convenait pas, à raison des fautes commises par quelques-uns de ses membres, de mettre en suspicion tout un tribunal. Si l'on a des griefs fondés contre tel ou tel, qu'on procède contre celui-là et qu'on en fasse sévère justice. Mais qu'on ne voie pas, comme je le vois aujourd'hui au cours de l'enquête, les condamnés rester en place ou obtenir des fonctions plus importantes, au lieu d'être punis. Après les nouvelles ordonnances faites en Flandre sous le duc d'Albe, avec l'assentiment du Conseil de cette province, à l'effet de déférer éventuellement les cas d'abus aux syndics, l'on espérait voir prendre à l'égard de la Bourgogne quelque mesure favorable à la bonne administration de la justice. Mais il est avéré que les conseillers, eux-mêmes, pour se soustraire à ce frein, excitèrent sous main la noblesse à demander, dans l'assemblée des États, l'abolition de ces nouvelles ordonnances sous le faux prétexte que Sa Majesté ne pouvait les rendre sans un vote du Parlement et le consentement des États. Ces conseillers, parmi lesquels figurait peut-être Duchamp, méritaient à mon avis un châtement sévère pour avoir cherché, par de semblables moyens, à diminuer l'autorité de Sa Majesté dans leur propre intérêt. Ils alléguaient, pour justifier cette prétention, un précédent qui n'était pas applicable dans l'espèce, en affirmant que les règlements établis par le président Gattinara (depuis grand chancelier) le furent de l'avis conforme du parlement et avec le consentement des États. Mais ils ne savent, ou ils ne veulent pas dire la cause pour laquelle les choses se passèrent ainsi. Ce fut parce que ledit Gattinara ne connaissait pas assez bien la langue française, lorsqu'il venait d'entrer en fonctions. Et, pour cette raison, Madame Marguerite, tante de l'Empereur, notre Seigneur, de glorieuse mémoire, voulut, étant la gouvernante de la comté, que cela se fit de l'avis du parlement, composé alors d'autres hommes que ceux d'aujourd'hui. Et elle voulut aussi avoir le consentement des États, parce qu'il s'agissait alors

d'apporter aux us et coutumes certaines modifications, qui ne pouvaient se faire sans la participation de ces États. Mais, à l'époque où décéda l'Impératrice, je me trouvais à Tolède, où l'Empereur Charles V, de glorieuse mémoire, fit les ordonnances générales, dans la rédaction desquelles le Parlement ni les États n'avaient pas à intervenir. Deux autres fois de mon temps, des ordonnances particulières ont été rendues sans l'avis du Parlement ; car il n'est pas rationnel qu'il faille consulter ceux-mêmes contre les abus desquels l'on prend des mesures et l'on fait des lois répressives. J'écrivis alors en Bourgogne et ici pour qu'on ne prêtât pas l'oreille à des prétentions semblables contraires à l'autorité royale. Si les conseillers trouvaient qu'il y avait à modifier certains articles, ils n'avaient qu'à adresser une supplique à Sa Majesté, à l'exemple de leurs prédécesseurs, et ne pas proclamer l'incompétence du Roi. Nonobstant ils envoyèrent ici l'archevêque de Besançon, aujourd'hui cardinal de la Baume, le Baron de Chevreau et ledit Duchamp, et ceux-ci firent tant et tant auprès des ministres d'ici et grâce aux cadeaux, comme on le prétend du moins, qu'on suspendit l'exécution desdites ordonnances. Jusqu'aujourd'hui il en est ainsi, ce qui est très préjudiciable à la justice. Celle-ci, comme je l'ai dit, a besoin d'autorité, si l'on veut avoir la paix avec ce peuple. Mais il faut que cette justice soit égale pour tous et que les grands n'oppriment pas les petits. C'est le devoir des Princes à l'égard de leurs peuples que la justice soit départie à tout le monde, sans faveur pour personne et avec une juste balance.

J'ai vu les deux copies que Votre Excellence a envoyées des lettres dudit Parlement et sur lesquelles Votre Excellence s'est appuyée pour nommer Monsieur de Romain conseiller extraordinaire. On s'est plaint de cette nomination et, pour ma part, je la déplore. J'ai voulu prévenir Votre Excellence en bon et véritable serviteur. Je n'ai pas dit qu'il fallait discuter ici ni défaire ce que Votre Excellence aurait fait, ni qu'en tant que gouverneur général elle devait avoir moins d'autorité que ses prédécesseurs, mais je l'ai avertie que je trouvais Sa Majesté mécontente de ce que le duc d'Albe et encore plus le Seigneur Don Juan avaient excédé de beaucoup leurs pouvoirs. Et à ce propos je conseillais à Votre Excellence de se faire représenter les instructions de Madame qui ont servi de modèle aux autres. Son Altesse aura encore les mêmes. J'affirme à Votre Excellence que les récriminations contre ledit conseiller extraordinaire Romain n'ont pas été apportées ici par les lettres dudit Duchamp, comme d'aucuns ont voulu le persuader à Votre Excellence, mais par celles du cardinal de la Baume audit Çayas. Moi-même je l'ai entendu s'exprimer librement à ce sujet et dire que, si l'on voulait remplir le parlement de tels hommes, ni lui, ni d'autres n'y pourraient plus entrer — ce qui ne serait peut-être pas un grand mal pour la justice. J'ajoute que le nombre des conseillers n'a jamais été augmenté sans que le Roi en connût. Ceux du parlement donnèrent un avis défavorable concernant le juge de St-Claude. Quant à moi, je ne saurais que dire de sa capacité, ne le connaissant pas. Cela se passa du reste antérieure-

ment à l'administration de Votre Excellence, mais, dans tous les cas, ne devait pas se faire à l'insu du Roi. L'exemple invoqué par ceux du Parlement n'est pas bien choisi. Ils sont mal au courant du passé ou feignent de ne pas le connaître. Car ce candidat était un ancien conseiller de ladite Madame Marguerite. Et ce fut elle qui, étant gouvernante, voulut qu'il entrât en fonctions comme surnuméraire. Et le conseiller Belin (l'autre dont ils parlent) avait servi en Flandre dans le Conseil privé, en qualité de bourguignon. Par la volonté et l'ordre formel du Roi, il fut aussi nommé conseiller extraordinaire. Je prie Votre Excellence de remarquer comme ils gardent bien leur correspondance, ceux du parlement. Dans une autre pièce portant nomination de deux frères, ils s'arrogent le droit d'interpréter les *constitutions*, alors que ce droit appartient à Sa Majesté seule qui a fait ces réglemens. Dans les deux cas ces gens méritent une réprimande. Votre Excellence saura que Monsieur de Romain, qu'Elle a nommé conseiller extraordinaire, est le gendre du trésorier de Salins, qui est chargé de toutes mes affaires en Bourgogne. Qu'il reste en place, s'il convient à l'emploi, personne n'en sera plus heureux que moi. Mais que Votre Excellence ne se laisse pas tromper par certains individus de la Bourgogne. Dépendant peut-être d'autres personnages, ils donnent d'autres avis. Quant à moi, je le jure, mes avis ne sont dictés que par mon zèle pour son service et celui de Sa Majesté. Ce devoir, je le remplis d'autant plus volontiers, que Votre Excellence prend en bonne part mes conseils et me recommande de continuer à les lui donner avec la même sincérité et le même dévouement, etc., etc.

---

 LXXI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Madrid, le 25 décembre 1580.

Madame, Les François nous font un mauvais tour de nous surprendre nos lettres, comme l'on me dit en cest instant qu'ilz ont fait d'un courrier. Je ne sçay encoires si (c'est) un extraordinaire, par lequel je n'escripviz, qu'alloit en Italie, ou l'ordinaire de Lyon, par lequel j'escripviz deux lettres longues à Vostre Altèze. Le pis est que l'on me dit que ceulx qu'ont

destroussé ce dernier dient qu'ilz ouvriront tous les paquetz et les lettres, et laisseront passer celles des marchans, mais non celles du Roy et d'autres, et qu'ilz les jecteront au feu, sans les lire, que je ne crois. L'on dira que ce sont Huguenotz. Dieu sceit ce qu'en est. Il n'y a plus d'ung moys que j'ay sollicité que l'on arma frégattes et azabres, comme en temps de guerre, puisque astant vault, et d'Elbes l'on m'a respondu qu'il n'estoit pas encoires temps; et je replica que nous tarderions jusques l'on nous print quelque dépesche d'importance. Dieu doit que ceulx des 500 mil écus soient passez, dont j'entendz que l'on ha aussi envoyé le duplicat. Le dernier payement de la somme estoit pour tout ce moys, par où le payement sera esté prompt, si l'on ha heu les dépesches, et je sollicite le milion, que devoit aller à suyte. Vray est que ceulx de la *Hazienda* sont longs. Si aucuns paquetz seront passez, Vostre Altèze aura heu lettres miennes; car je n'ay failly d'escripre. Aussi en aura elle heu d'Aldobrandino, dont luy ha donné compte de son besogné à Badajoz, et sceu que Sa Majesté ha résolu qu'il convient que Vostre Altèze entre au gouvernement, et que Monsieur le Prince demeure avec elle pour les armes, et s'entendent ensemble. Les dernières nouvelles que nous avons de luy, par la voie de Paris, sont qu'il partoit de Mont pour Douhay et Arras, pour aller cepper<sup>1</sup> chemin aux François, que alloient à Cambray. Les François ont semé icy qu'il soit esté baptu d'eulx. J'espère mieulx, puisqu'ilz n'avoient chevalerie; et le pays est là propre pour la nostre; et peult estre sèment-ilz cela, pour en couvrir quelque heureux succès à nostre faveur, comme souvent ilz font. Dieu doit qu'il soit ainsi. Si j'entendz quel courrier sera celluy qu'ilz ont destroussé, je feray doubler mes lettres, dont j'auray coppie, pour les envoyer par le chemin que me semblera plus sheur. Pour ce coup, je n'ose escripre tant que je voudroye; seulement diray-je, pour si d'aventure il passe, que Sa Majesté est à Elbas, en Portugal, où de troys évesques et de plusieurs signeurs et nobles il ha esté fort bien receu; et suspend son voiaige de Lisbonne, pour ce que le Duc d'Albe luy escript qu'il y ha peste; et peult estre se tiendront les Courtès audit Elbas, où le peuple a monsté ung grand réjouissement de la venue de Sa Majesté audit Elbas. Il n'y a ung seul homme armé en tout Portugal pour s'opposer à Sa Majesté; et les

<sup>1</sup> *Cepper*, intercepter.

portz de la rivière de Lisbonne sont, comme l'on nous escript, bien pourveuz. Jusques oyres l'on n'a peu descouvrir ce qu'est devenu Don Antonio. Aucuns dient qu'il soit mort. Il seroit mieulx le sçavoir de certain, ou qu'il fut prins, pour estre assheuré qu'il n'alla aux Indes, pour où l'on pourvoira comme j'espère; du moins je l'ay j'à souvent ramanteu. Le Roy se porte fort bien, Dieu mercy, et plus gaillard que devant la maladie, et ne travaille que trop plus que je ne voudroie. Aussi se portent fort bien Monsieur nostre Princee et mes Dames, ses seurs, les Infantes; et arrivarent icy tous ensemble vandredy dernier.

Le chevalier Blondo n'a encoires commission, comme il m'a dit, de parler du Conte Claudio Landy, ny n'a l'information nécessaire pour bien sçavoir le faiet. J'entens que Monsieur le Duc envoira homme exprès. L'on verra ce qu'il portera, et je ne faudray de rendre tout le debvoir que me sera possible.

---

LXXII.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. 1<sup>er</sup>, fol. 17.)

---

Elbas, le 26 décembre 1580.

Don Phelipe por la graçia de Dios, Rey de España . . . .

Muy Reverendo in Christo padre Cardenal de Granvelle, nuestro muy charo y muy amado amigo. Vista la instantia grande que la Emperatriz me ha hecho, como sabeys, en lo de su venida por aca, y entendido que para su salud le son muy contrarios los fríos de Alemaña. Y que lo toma tan deveras que aunque el Emperador la desseava tener cabesi, al cabo le ha convencido para que condescienda en darle por su parte este contento, y le ha hecho, que me pida a mi que de la mia se le de, he venido de muy buena gana en ello. Y assi respondo al Emperador en esta conformidad, y a mi hermano scrivo que se vaya apercibiendo para partir esta primavera, y que

venga por la via de Milan, y a embarcarse desde alli en las galeras que, por mi órden, la aguardarán en Génova ó otro puerto de aquella ribera el que mas á propósito fuere, haziendole saber tambien como desde que llegáre a Milan sera por mis ministros servida y acompañada en mar y tierra, como es razon. Y assi mismo que luego se le provarán los 50,000 ducados <sup>1</sup> que solicitava Gaspar de Santiago, vos se lo podréys dezir todo al embaxador Kevenhüler hablándole en esta substancia con las buenas palabras que sabréys, para que pueda por su parte scrivir lo mismo á Alemania con un correo, que dentro de dos dias partirá despachado de aqui y passará por este lugar. Y si el dicho embaxador os apuntáre a este proposito algo de lo que toca al casamiento, será bien le digais como de vuestro, que de tres negocios que pedia los dos le days ya acabados, y que esto de la venida de mi hermana por aca no puede sino ayudar, y adelantar mucho lo que el otro se dessea para quando las cosas den lugar. Y junto con offrescer le de vuestra parte todo buen officio y darle buenas esperanças, no le dexareys de acordar lo mucho que uviera importado que el Emperador se diera mas priessa a hazer lo que se le ha pedido en lo de Mathias, y lo que todavia convendria, no solo para este negocio sino para todos los demas quitarde en medio aquel escandalo. Y si replicare preguntando que como la venida de mi hermana que se tratava haslá aqui de differer la hasta concluydo el casamyento, se anticipa agora. A el le podreis satisfazer con la mudança de los tiempos, la instancia que ultimamente ha hecho el Emperador en lo mismo, y lo que se vee que conviene a la salud de mi hermana passarse a tierra mas caliente como arriba se apuntó. Finalmente que en lo uno y en lo otro usareys de vuestro buen termino para que la resolucion del embaxador sea á propósito de que el Emperador reciba muy bien esta resolucion, y quede con buenas esperanças delo que dessea, y cobre calor en lo de Mathias, como vos con vuestra prudencia lo sabreis guiar y encaminar de la manera que se puede dessear y mejor de lo que aqui se os sabria pintar ni desir.

---

<sup>1</sup> Il existe une seconde lettre du 29 décembre, celle-ci écrite par le Cardinal au monarque, au sujet de cette dette au profit de l'Impératrice. (*Mémoires de Granvelle*, t. XXXI, fol. 102.)



## LXXII.

## RÉSUMÉ.

L'Impératrice d'Allemagne, sa sœur, insiste pour venir en Espagne. Le Cardinal le sait du reste. Le climat de l'Allemagne est trop froid pour elle et sa santé en souffre beaucoup. Aussi l'Empereur a fini par reconnaître la nécessité de ce voyage et s'est adressé à lui pour obtenir son agrément. Il l'a accordé volontiers et a tout de suite écrit à sa sœur de se préparer à partir au printemps prochain. Elle prendrait la voie de Milan et s'embarquerait avec sa suite, à Gènes, sur les galères qu'il enverrait dans ce port pour la transporter en Espagne. Des ministres espagnols l'attendraient d'ailleurs à Milan.

On pourvoiera immédiatement aux 50,000 écus réclamés par Gaspar de Santiago, et le Cardinal voudra bien en prévenir officieusement l'ambassadeur Kevenhüller pour qu'il en écrive en Allemagne. Si à cette occasion le dit ambassadeur parle à Granvelle du mariage, celui-ci lui répondra qu'il a déjà été satisfait à deux de ses demandes, et que la prochaine arrivée de l'Impératrice permettra d'autant mieux de lui donner satisfaction quant à la dernière.

Le Cardinal ne devra pas laisser d'insister sur l'affaire la plus importante, qui est celle de l'Archiduc Mathias. L'Empereur aurait dû montrer un peu plus d'empressement à arranger cette affaire, lorsqu'on le lui a demandé. Granvelle présentera ses observations à Kevenhüller avec toute la déférence et la courtoisie que de besoin, afin que l'ambassadeur allemand puisse envoyer un rapport favorable et de nature à être bien accueilli de l'Empereur.

## LXXIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Madrid, le 29 décembre 1580.

Madame, le prévost Fonch dépesche ce courrier, avec les lettres en françois, et je présuppose qu'il satisfait à tout ce qu'est venu de là de mesme

langue. Et il n'y a pas longtemps que Don Jean de Idiaquez a escript en espagnol. A quoy je me remecteray. Dieu doint que ce courrier aye heue passage, veu les termes dont l'on nous use en France, mesmes aux terres du Prince de Biard, et aux Langues de Bordeaux, et aux environs de laditte ville. Ilz veullent bien laisser passer les lettres des marchans, ouvrans toutesfoys leurs pacquetz, mais jecter (comme ilz dient) au feug les lettres de Sa Majesté et d'aultres, que seroit au moins mal; mais je tiens qu'ilz les lisent, et que tous ces mistères se font pour vouloir entendre ce que passe. Certes nous nous debvrions pièce servir de la mer; et si j'estoie creu, l'on romproit l'ordinaire de Lyon et les postes, pour oster aux marchans la correspondance. Cela les feroit poursuyvre le Roy de France, afin qu'il asseura les chemins, pour leurs intérestz; car cessant le commerce de Lyon, qu'est seul lieu en France où se font négocez d'importance, ilz perdroient plus en ce qu'ilz ne gagnent à fouller les lettres, ausquelles ilz peuvent souvent trouver choses que leur plaisent peu.

Je ne veulx obmettre de, avec ceste occasion, congratuler à Vostre Altèze la conclusion du mariaige de Madame Marguerite, avec le prince de Mantua, dont le Duc son père, par courrier exprès dépesché à son ambassadeur, donne advisement à Sa Majesté, et aussi l'escript Monsieur le Duc de Parme, au chevalier Blondo, son agent; à la bonne heure soit, et je prie le Créateur que ce soit pour leur salut et contentement, et qu'il leur doint sa sainte bénédiction.

Par le mesme courrier ledit Sr Duc de Parme escript, que tost il envoira icy gentilhomme exprès, pour advertir Sa Majesté de ce qu'il ha descouvert de la conjure du conte Claudio Landy contre sa personne, et d'aultres choses. L'on verra ce que ce sera; et se peult asseurer Vostre Altèze, que je procureray qu'il se face en tout ce que convient.

Le xxvii<sup>e</sup> de ce mois, le signeur Don Rodrigo de Alincastro, au nom des Duc et Duchesse de Brigantz, et de leur filz, jura Sa Majesté pour légitime Roy de Portugal, et Monsigneur notre Prince et les successeurs; et devoit venir ledit Duc incontinent baiser les mains de Sa Majesté, que luy ha faict rendre Villaviciosa et aultres places siennes, qu'estoient tenues des gens de Sa Majesté.

L'on ha ja mandé chériotz et muletz de Castille, qu'est signe de voiaiger, et que Sa Majesté veulle partir pour Elbes; mais l'on ne sceit encoires pour

où ; car l'on ha envoieé médecins pour visiter les villes de Portugal, afin d'entendre celles que sont saines, et sans dangé ; et jà sont prestes les lettres de convocation des Courtès, pour le dernier de janvier. Reste seulement de nommer en icelles le lieu, où elles se tiendront.

Vostre Altèze aura heu lettres d'Aldobrandino, et entendu par icelles tout ce que je sçauroye dire.

## LXXIV.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Namur, le 5 janvier 1584.

L'ultima lettera che di V. S. Ill<sup>ma</sup> ho ricevuta è delli xi di novembre et di Sua Maestà ne tengo de 26 del medesimo: che mi scrive haver inteso l'Aldobrandino intorno à quanto in mio nome egli ha referto circa allo stato delle cose di quà, et come V. S. Ill<sup>ma</sup> deve ben sapere, dice Sua Majestà esser di parere, che quanto maggiore è la necessità et il pericolo tanto più convenira la mia assistentia, et che però spirati li sei mesi io pigli il governo, con usar delli poteri et commissioni che tengo, et che il Principe mio figliolo resti nell' administratione della guerra, sopra di che hò risposto à Sua Maestà quel che veramente ricerca il suo servitio, et che V. S. Ill<sup>ma</sup> vedrà per l'alligata copia che li mando, accio pienamente habbia notitia del tutto: dicendoli ancora esser verissimo che in non pigliare io il governo fò à Sua Maestà notabil servitio per le istesse ragioni che li scrivo, et sia lei certa che se di ciò non fussi ben sicura non farci replica alcuna, perche si come son venuta con tanto mio scomodo dal regno di Napoli in questi paesi, solamente per obbedire et servire a Sua Maestà, cosi mi sarei incaricata del governo subito spirati li sei mesi, et lo farci di presente quando non vedessi chiaramente, et non toccassi con mano non convenirsi punto al servitio di Sua Maestà et al benefitio del paese : il che ben conobbi al prin-

cipio del mio arrivo qui, et però mandai lo Aldobrandino a rimostrarlo, et dipoi l'ho scritto largamente alli 18 di novembre, atteso che ogni giorno mi sono venuta più certificando et hora più che mai, et se non la rappresentassi à Sua Maestà non farei da quella vera et devota serva che li sono, ne da buona Christiana, perche quando mene incaricassi, non sarebbe altro che mettere in confusione ogni cosa, con perdita et danno di Sua Maestà et del paese, et con biasimo et pregiudizio mio, come V. S. Ill<sup>ma</sup> può comprendere da quello scrivo a Sua Maesta et dal termine in che si trovano li affari di quà che, pessimo; vedendosi di già i Franzesi in Cambray, et segni non buoni dell' animi di questi populi di che doverrà scrivere et dar conto a V. S. Ill<sup>ma</sup> il principe, mio figliolo. Et quanto al dire che egli et io saremo concordi lo confesso, non potendo essere altrimenti, ma non lo sarebbono li altri che assistessero all' una et l'altra parte, come ho scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> et dettoli le ragioni, che però non le replico; aggiunto che li negotii in se stessi porterebbono confusione, maneggiandosi dall' autorità di due persone, et con tal forma di governo creda pur che si darebbe largo campo à queste genti di mettersi in maggior divisione di quel che sono. Et io che sto in fatto et evidentemente lo conosco, non mi par doverne esser la ministra, ma si bene del contrario che è quel che veramente richiede il servizio di Sua Maesta et che sono obbligata a rappresentarlo come fò: et ad altro non si deve attribuire questa mia replica che all' ardente zelo che tengo al servizio della Maesta Sua, che più d'ogni altra cosa stimo et desidero, ne lascerò di dire, oltre alle tante altre ragioni allegate che essendo il Principe mio figliolo gratissimò a queste provincie reconcile et desiderato universalmente da tutti, non seli debbe a modo alcuno alterare il suo governo, tanto più havendo servito così bene come ha fatto et fa continuamente, per il che Sua Maesta doverria riconoscerlo con effetti et con quelle dimostrazioni che merita la sua buona et lunga servitù, acciò che il mondo conoscessi che Sua Maesta è grata, conforme all' obbligo che ne tiene; insomma concludo che la mia presentia qui, non può far quelli effetti che forse Sua Maesta et V. S. Ill<sup>ma</sup> si erano persuasi, onde ho supplicato la Maesta Sua a comandarmi quella haverò da fare, che in qual si voglia altra cosa sono prontissima ad obbedirla, perche veramente mi conosco quà inutile, et portar solo spesa à Sua Maestà con poco suo servizio: et che per tanto mi conceda licentia di tornarmene a mia casa, ò comandarmi altro, che

sempre m'impiegarò con tutto il mio potere, non guardando a scomodo ne a pericolo, et con la medesima pronta volonta che ho fatto per il passato in servitio della Maesta Sua et che a V. S. Ill<sup>ma</sup> è ben noto, la qual prego instantemente tener la mano che questa mia replica et resolutione, sia da Sua Maestà presa in quella buona parte et grado che merita il mio vero zelo del suo servitio et la buona intentione con che lo rapresento, facendo V. S. Ill<sup>ma</sup> parimente opera che Sua Maestà mi cavi di quà, nel meglio modo che li parerà, et non mi tenga sospesa perche como ho detto lo star mio qui è di poco servitio. Et volendo Sua Maestà racquistare et conservare questi suoi paesi torno a dire, esser necessario la forza et l'armi, ma gagliardamente, et non come si è fatto sino ad hora, et quando Sua Maestà non lo metta presto in essecutione, tenga V. S. Ill<sup>ma</sup> per fermo che tutto si perderà, insieme con la religione, che Iddio sà come poi si potrà racquistare. Et il voler mandare doppo tanto intervallo una certa provisione di denari, come mi pare che si sia messo in uso, non serve ad altro effeto che a spender l'istessi denari senza nessun proffitto ne avanzamento di Sua Maestà et sene è visto et sene vede la esperienza manifestamente, camminando sempre di pericolo in maggior pericolo; per tanto doverrebbe Sua Maestà voltar il pensiero con preste et gagliarde forze a questi suoi poveri paesi della maniera che si ricerca et che seli è scritto perche facendolo profitterà più in un mese, che non ha fatto in tanti anni con il modo et procedere che si è tenuto sino qui, et vaglia lo esempio di Portugallo, che accostandosi Sua Maestà personalmente a quel Regno, con potente esercito, tutti quei populi se li sono resi si può dire senza contrasto, solo per il spavento della gran possanza di Sua Maestà; et non li erano sudditi, ne vi haveva molti affettionati. Hor che fariano questi, quando vedessero vicine le gagliarde forze di Sua Maestà, sendoli vassalli, et molti desiderosi della quiete, quali non ardiscono scoprirsi, per vedersi tanto lentamente soccorrere et aiutare, sendo sforzati et constretti dal nemico. che muterebbe fantasia subito che vedessi Sua Maestà risoluta da vero: ma come egli ben conosce il modo che si è tenuto et tiene in questa impresa, non perde occasione ne tempo impatronendosi poco a poco quanto più può dell' animo de populi et del paese, se bene da qualche giorni in qua, per che vadia perdendo il credito; con tutto cio senon si provvede presto, con il rimedio sudetto, non possono i Populi più resistere et si metteranno in dispera-

tione, et per questa via, tornerà il nemico à racquisvar forze et credito, ajutato da Francia, Inghilterra et Alemagna, poco amici della grandezza et riposo di Sua Maestà.

È stato qui da me il Principe, mio figliolo, l'ho pregato et astretto di perseverare nel suo governo, con rimostrargli quanto importi et convenga al servitio di Sua Maestà; mi ha dato conto della mala satisfattione che tengono le provintie reconciliate, per non complir Sua Maestà alla promessa fattali di mantenere uno exercito conforme alla capitulatione et come in tutte le ville sono mali humori di che si è visto frescamente manifesto segno, quando fù soppressa <sup>4</sup> la villa di Conde, perche se non fussi stata la prudente celerità di mio figliolo come fù, non si recuperava detta villa di Conde, et si perdeva Valentiana : a tal che se dico convenirsi la forza et l'armi et persona che sappia usarle et maneggiarle non è che la pura verità et il vero rimedio, mentre che si faccia presto con la conveniente provisione di denari in tempo, et haver assegnamento di dugentomila scudi per il meno ogni mese et in questa maniera si potranno fare buoni effetti et forse tuti quelli che si desiderano, come tante volte ho scritto et replicato, che talvolta ne sarò tenuta importuna; non di meno mi consolo dicendo la verità, et confido che da V. S. Ill<sup>ma</sup> sarà conosciuto benissimo et che però farà ogni caldo offitio perche Sua Maestà non dilati (di lay) più a mettere i sudetti rimedii in essecutione, di che la prego strettissimamente et ne aspetto con brevità la risposta che si richiede et desidero. Si come à V. S. Ill<sup>ma</sup> scrissi alli 17 di novembre doverra dall' Aldobrandino et da altri esser a pieno raguagliata della congiura fatta il conte Claudio Landi contra la persona del S<sup>or</sup> Duca mio marito et che supplicai Sua Maestà, come di nuova supplico, a far quella dimostratione et risentimento che cosa tanto scellerata ricerca, con ordinar la Maestà Sua che detto conte Claudio, che si trova in Milano, per quanto intendo, sia fatto prigionie et consegnato al S<sup>or</sup> Duca, accio possa farne la debita et conveniente giustitia perche caso tanto enorme non resti impunito, et che il mondo conosca che Sua Maestà tiene il S<sup>or</sup> Duca per quello vero et devoto servitore che li è. sendo chiarissimo, che quando Sua Maestà faccia di Sua Eccellenza conto et stima, favorendolo con restituirli il castel di Piacenza egli sarà più rispettato et non piglieranno alcuni ardire

<sup>4</sup> *Sorpresa,*

di far delle scelleratezze, come ha intentato detto conte Claudio, et però quanto più posso prego V. S. Ill<sup>ma</sup>, a far opera che detta restitutione habbià effetto, sendo cosa giustissima et ragionevole, della quale Sua Maestà non doverria far difficoltà alcuna, tanto meno quanto ben vede l'amore et affectione con che per suo servitio il Principe et io ci esponghiamo ad ogni sorte di pericolo, ne sò conoscere nissuna causa ne ragione, perche si debbia dilatar più in darci questa giusta contentezza, perche ogni poco che si dilati, ne il Signor Duca ne io, la potremo godere, et pur saria conveniente che avanti il fine de miei giorni, mi si dessè questa da me tanto desiderata consolatione di veder per mezzo del favor di Sua Maestà stabilito mio figlio et sua posterità: et confidata che V. S. Ill<sup>ma</sup> non lascerà di fare a tal effetto quanto la prego, non mi stenderò intorno a ciò in altro certificandola solo che li resterò eternamente obligata.

Doppo molte controversie, domande et risposte, si, è, mediante il voler divino concluso il matrimonio di Donna Margarita, mia nipote, con il Principe di Mantova, et se bene V. S. Ill<sup>ma</sup> lo potra haver prima inteso, ho voluto non di meno farnela avvisata, sapendo che come tanto amicissimo mio ne sentira contentezza, come cosa che a tutti noi porta consolatione, et gli rendo gratie per li buoni offitii che in ciò ha fatto appresso Sua Maestà, che doverra tenere in sua protectione essa mia nipote, la quale per la fretta del Duca di Mantova si messe in viaggio per Italia, il primo di questo mese. Iddio la conduca a salvamento; et per compire alla gran dote che il Signor Duca mio ha promesso, è constretto a vendere le terre che egli tiene nel Regno di Napoli, sopra le quali io tengo hipotecato et assicurato il mio antifato, che mi sarà assegnato in altra parte, ma perche tal vendita non può farsi senza il consenso di Sua Maestà, quale ho io promesso impetrare, ho supplicato la Maestà Sua restar servita concederlo, piacerà à V. S. Ill<sup>ma</sup> adoperarsi che habbia presto effetto poiche ha da servire per tanto buon' opera che altrimenti non potria il Signor Duca compire all' obbligo che ha promesso, benche credo non si debba in cio far difficoltà.

Per lettere de 2 del passato di Napoli mi scrivono che sino all' hora la mia sententia contra il gran Duca non haveva havuto essecutione, procurando la parte impedirla con perseverar' nelle solite sue lungherie et appelli, mi si dà speranza che poco appresso saria seguito et io lo credo, non potendo esser di ragione altrimenti, di che darò conto à V. S. Ill<sup>ma</sup>, dalla

quale aspetto con estremo desiderio più fresche lettere per haver nuova che lei habbia totalmente recuperato le forze et la salute, che Iddio lungo tempo gliela conservi complitissima et prosperissima.

Doverrà Sua Maestà essere intrato in Lisbona, et quietato tutte le cose di Portogallo, et per mantenimento di esse alla sua devotione posto li ordini et fatto le provisioni necessarie, di che aspetto avviso, et che sia totalmente risoluto di voltarsi alli affari di questi paesi che tanto importano al suo real servizio: et con tal fine resto pregando la divina bontà, conceda à V. S. III<sup>ma</sup> questo buon principio d'anno et feste con infinite appresso felicissime, et con ogni suo contento.

---

#### LXXIV.

#### RÉSUMÉ.

---

La dernière lettre que la Duchesse a reçue du Cardinal est du 11 novembre. Depuis, elle en a eu une autre du Roi, à la date du 26. Le monarque a vu Aldobrandino qu'elle avait chargé de lui exposer la gravité de la situation aux Pays-Bas. Sa Majesté a répondu à l'envoyé de Marguerite que plus le danger était pressant, plus les services de la Duchesse étaient nécessaires. Il importait qu'à l'expiration des six mois de gouvernement de son fils, elle prit en mains l'administration du pays, sauf à laisser le Prince de Parme diriger les affaires militaires. Dans la réponse qu'elle a faite à Sa Majesté et dont elle envoie ci-joint une copie à Granvelle, la Duchesse a expliqué qu'elle croit rendre service à Sa Majesté en déclinant cette mission. Puisqu'elle est accourue du fond de l'Italie pour servir le Roi aux Pays-Bas, de même se chargerait-elle volontiers du gouvernement de ces provinces, si elle-y voyait quelque utilité pour le Souverain et pour ces provinces elles-mêmes. Elle s'est déjà exprimée longuement à cet égard dans sa lettre du 18 novembre dernier. Les événements depuis n'ont fait que la confirmer dans cette opinion. En se chargeant du gouvernement civil des Pays-Bas, elle ne ferait qu'ajouter à la confusion qui règne dans le pays. Elle y perdrait au reste son honneur et sa réputation. L'état des affaires est pire que jamais. Les Français sont à Cambrai, le peuple donne des signes de mécontentement. Le Prince de Parme en écrira d'ailleurs au Cardinal. Certes, elle en convient, elle s'entendrait toujours avec



son fils, il n'en pourrait être autrement; mais il n'en serait pas de même de leur entourage, de leurs agents. Elle le répète, les affaires prêtent déjà à la confusion par elles-mêmes. Que serait-ce donc si deux personnes se mêlaient de les diriger? On aboutirait à diviser le pays davantage. Si donc elle décline les offres de Sa Majesté, c'est par dévouement pour les intérêts mêmes du Roi. D'autre part, le Prince, son fils, est sympathique aux provinces réconciliées; toutes le désirent, le réclament. Il convient d'autant moins d'affaiblir son autorité qu'il a rendu et rend des services réels. Et Sa Majesté ne peut mieux le reconnaître qu'en maintenant le Prince en fonctions. Bref, la Duchesse conclut qu'elle ne peut rendre aux Pays-Bas les services que Sa Majesté et Sa Seigneurie Illustrissime attendaient peut-être d'elle. Son séjour y est inutile; elle n'y fait que dépenser l'argent de Sa Majesté sans aucun résultat. Elle demande donc l'autorisation de retourner en Italie ou de recevoir une autre mission.

Si Sa Majesté veut recouvrer et conserver les Pays-Bas, la Duchesse estime qu'il y a lieu d'employer la force des armes, mais résolument. Sinon, que Sa Seigneurie se le tienne pour dit, tout sera bientôt perdu, tant l'autorité royale que la religion. La Duchesse se demande même comment celle-ci pourra être rétablie dans son intégrité.

Il ne suffit pas non plus d'envoyer de petites sommes d'argent à de longs intervalles. C'est dépenser de l'argent également en pure perte, sans profit pour Sa Majesté. En faisant le nécessaire promptement, le Roi obtiendra plus de résultats en un mois qu'il en a obtenu en plusieurs années. Voyez l'expédition de Portugal. Sa Majesté est allée de sa personne dans ce pays à la tête d'une puissante armée, et le peuple s'est soumis aussitôt. C'est avec cette énergie qu'il faut procéder à l'égard des Pays-Bas. Sinon le zèle, la fidélité des populations se relâcheront de plus en plus. Et l'ennemi aura d'autant plus de prise sur des esprits mécontents et indécis, que ceux-ci sont déjà travaillés sous main par les émissaires de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, qui cherchent à les détacher du Roi.

Le Prince de Parme est venu à Namur. La Duchesse l'a prié, pressé de conserver ses fonctions pour servir Sa Majesté. Il lui a représenté combien les provinces réconciliées se plaignaient de ce que le Roi ne tenait pas sa promesse d'y maintenir une armée conformément au traité. Le mécontentement a éclaté quand la ville de Condé a été surprise. Sans la célérité du Prince, Condé ne se recouvrait pas et l'on perdait Valenciennes. Il faut donc une armée forte avec un homme capable de la commander. Voilà la vérité; voilà le remède à la situation. Avec cela une provision de 200,000 écus à dépenser à propos par mois, et l'on pourra faire tout ce qu'on voudra. La Duchesse l'a déjà déclaré si souvent, qu'elle craint d'être importune; mais elle espère que le Cardinal lui pardonnera en faveur de ses bonnes intentions et l'aidera à convaincre Sa Majesté de l'urgence du remède énergique à employer.

Comme la Duchesse l'a écrit au Cardinal, le 17 novembre, il aura reçu d'Aldobran-

dino et des autres envoyés des détails circonstanciés sur le complot formé par le Comte Claudio Landi contre la personne du Duc de Parme. Elle a réclaté et réclame justice. Elle demande que Landi, qui se trouve à Milan, soit par l'ordre du Roi, livré au Duc.

Elle demande aussi que Sa Majesté rende à Octave Farnèse le château de Plaisance. Lorsqu'on verra le Duc de Parme jouir de la faveur royale, qu'il a méritée par tant de services dévoués, personne n'osera plus contester son autorité. La Duchesse sollicite aussi cette restitution au nom de ses services et de ceux du Prince Alexandre, son fils. Le Duc et elle désireraient léguer cet héritage à leur fils et à ses descendants. Elle compte sur l'intervention du Cardinal pour obtenir de la faveur royale cette récompense de son zèle et de son dévouement.

Après beaucoup de discussions, de demandes et de répliques, le mariage de Donna Marguerite, sa petite-fille, avec le Prince de Mantoue, s'est conclu grâce à Dieu. Le Cardinal en aura sans doute été informé; elle veut néanmoins lui annoncer elle-même cette heureuse nouvelle pour avoir l'occasion de le remercier du résultat, qui est en partie son œuvre. Elle espère que Sa Majesté continuera sa protection à sa petite-fille, qui, sur les instances pressantes du Duc de Mantoue, se met en route pour l'Italie.

Pour parfaire la dot qu'il a promis de donner à la jeune Princesse, le Duc est obligé de vendre les terres qu'il possède dans le royaume de Naples. La Duchesse, elle, a eu une hypothèque sur ces terres pour *surcroît* de sa dot. Mais il lui sera accordé un transfert de son privilège sur d'autres biens ducaux. Toutefois la vente dont il s'agit, ne peut s'effectuer sans l'autorisation de Sa Majesté. La Duchesse compte pour l'obtenir sur les bons offices de Sa Seigneurie auprès de Sa Majesté.

Elle a reçu des lettres de Naples en date du 2 décembre dernier. On lui fait espérer que malgré tous les moyens dilatoires et recours en appel mis en œuvre par la partie adverse, le jugement intervenu en faveur de la Duchesse contre le Grand Duc de Toscane sera bientôt suivi d'exécution.

En attendant des nouvelles du Cardinal, Elle lui souhaite longue vie et prospérité.

Elle présume que le Roi a fait son entrée dans Lisbonne et accompli la pacification du Portugal.

Elle prie enfin Son Illustrissime Seigneurie de transmettre les lettres ci-jointes à Sa Majesté et à Aldobrandino.

## LXXV.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

---

Namur, le 6 janvier 1581.

Doverrà scrivere il Principe, mio figliolo, à V. S. Ill<sup>ma</sup> la morte del cardinale di Liege, che segui la settimana passata, et per quanto vado intendendo quel capitolo hà fatto elettione del fratello del Duca di Baviera. Pur mi rimetto a quanto in cio li scrivera detto mio figliolo, et anco de nuovi motivi che fanno i Franzesi per amassar gente et entrare in questi paesi; cosa molto pericolosa, come può giudicare V. S. Ill<sup>ma</sup>, alla quale non aggiungerò altro poi che per altra mia scrittali alli 3 che con questa viene, li ho detto tutto quel mi occorre.

---

## LXXV.

## RÉSUMÉ.

---

Le Prince, son fils, informera officiellement son Illustrissime Seigneurie de la mort du cardinal, évêque de Liège. Le chapitre aurait élu à sa place le frère du Duc de Bavière.

Le Prince rendra aussi compte à Granvelle des nouvelles tentatives de la France pour lever des troupes et envahir le pays.

Pour toutes autres nouvelles la concernant, la Duchesse s'en réfère à la lettre qu'elle a adressée au Cardinal le 5 de ce mois.

---

## LXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755; Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 122 à 125.)

Madrid, le 7 janvier 1581.

Madame, J'escripviz à Vostre Altèze par le courier ordinaire, party d'icy pour Lyon. Dieu doint que noz pacquetz n'ayent heu fortune, puisque les François mesmes dient résolument, aux terres du Prince de Biarne, qu'ilz ouvriront tous les pacquetz, pour laisser passer seulement les lettres des marchans, après les avoir leu, et retenir celles du Roy et d'autres, ilz dient que pour les brusler; mais il est apparent que premier ilz voudront veoir le contenu. Desjà nous ont ilz destroussé quatre pacquetz, en divers endroitz et pour divers lieux, et tué malheureusement l'ung de nos courriers. Si j'estoie creu, les pacquetz des marchans ne passeroient point, ny se dépescheroit plus, ny pour eulx, ny pour aultre, que par mer. Ce que pourroit estre cause que ceulx de Lyon, pour non perdre le commerce, fissent instance au Roy de France d'assheurer les chemins, et si leur pourroit l'on rendre le change, de surprandre aucuns de leurs pacquetz, qui en aroit envie, en endroitz dont ilz ne se doubtent. Il n'est pas bien à mon advis de tant souffrir. Il y a long temps que nous n'avons lettres de Vostre Altèze. Nous en avons de Monseigneur le Prince, son filz, de la fin de novembre et du vii de décembre. Je louhe Dieu qu'il aye recouvert Condé. Sa perte fut esté de trop grand inconveniant, si l'on eust donné loisir aux rebelles de la fortiffier, ayant le lieu grande commodité pour le faire, et en assiette telle qu'il eust donné de la besongne beaucoup. La diligence dudit Seigneur Prince ha esté extrême; et je n'ay failly de la faire sonner, comme il mérite. Aussi at-il esté fort à propos, que le Marquis de Richebourg aye deffaiet les quatre enseignes françoises sur les terre du Cambresiz. Et je puis assheurer à Vostre Altèze que ce que ledit Seigneur Prince escript à Sa Majesté des considérations qu'il ha tenu, et l'ordre, et les provisions qu'il ha donné, ne pourroient estre mieulx ny plus prudentment consi-

dérées, remonstrant fort vivement à Sa Majesté la nécessité et avec fort bons termes que, à mon advis, ne peuvent estre synon bien prins. J'ay fait deszyffrer les lettres et envoyé au Roy, disant sur icelles, comme l'on m'a commandé, ce qu'il m'en semble. En quoy j'ay heu bien peu à faire, ne m'ayant semblé qu'il y eust à dire aultre chose que de me conformer à son très prudent advis. Il aura jà receu les 500 mil escuz, et a continué de solliciter aultre plus grande provision. Les succès de Frise et recouvrement des portz sont de très grande importance, que pourront donner moyen pour faire reconnoistre ceulx d'Hollande et Zéelande, si nous nous sçavons servir de la faveur que Dieu nous fait; et convient très fort les assister, et d'argent, et de gens, et de ce qu'ilz peuvent dadvan-taige avoir de besoing.

Par ung courrier que le prévost Fonch ha dépesché par mer, j'ay aussi escript à Vostre Altèze, il y aura demain huyt jours, et luy ay donné advertissement que déjà icy nous avons nouvelles, par ung courrier qu'a dépesché le Duc de Mantoa, de la conclusion du mariage de Madame Marguerite avec le Prince de Mantoa. Et sont partiz d'icy l'ambassadeur dudit Duc de Mantoa et le chevalier Blondo, pour en porter les nouvelles à Sa Majesté, à Elbes; mais ledit chevalier m'a dit qu'il ne fera semblant, pour ce coup, de la conjure du Comte Landy contre la personne du Duc de Parme, actendant le gentilhomme que doit apporter les escriptures pour faire conster plus clèrement ce que passe. Aussi ay-je adverty Vostredite Altèze, que les Duc et Duchesse de Bregantz et leur filz ont envoyé, avec pouvoir souffisant de chacun d'eulx, Don Rodrigo de Alincastro pour en leur nom jurer solennellement, comme il ha fait le xxvi du moys passé, le Roy, Monseigneur nostre Prince et leurs successeurs, pour vrayz et légitime Roys de Portugal. Et les Courtès sont indietes pour la fin de ce moys à Lisbona, ou la part que Sa Majesté se trouvera, et se met ainsi le lieu pour non estre encoires de retour les médecins que Sa Majesté ha envoyé pour reconnoistre où plus sheurement, et sans danger de peste et plus commodément se pourra faire l'assemblée. Et Don Antonio, jusques au jour d'aujourd'huy, l'on n'en ha encoires nouvelles, ny se sceit s'il est vif ou mort. Je repète partye de ce que j'ay escript par ledit courrier qu'est allé par mer, pour ce que quelqueffoys la navigation est incertaine et arrivent tard et souvent se perdent.

---

## LXXVII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. I<sup>er</sup>, fol. 222.)

Madrid, le 9 janvier 1581.

Mons<sup>r</sup> mon cousin, Le Roy, nostre maistre, est pièçà à Elvas dedens Portugal, où tous les jours le viennent trouver Signeurs et nobles du royaume pour rendre leur debvoir, et Sa Majesté les traicte de sorte et se sceit si bien accommoder aux humeurs du payz, comme l'ayant apprins de sa mère, qu'ilz monstrent de Sa Majesté fort bon contentement. Le Duc de Brigantz s'est rangé à son debvoir et pour luy, pour sa compaigne <sup>1</sup> et pour son filz <sup>2</sup>. Don Rodrigo de Alincastro, avec pouvoir souffisant de chacun d'eulx, a juré à Elvas solennellement le Roy, Monseigneur nostre Prince et leurs successeurs pour vrays et légitimes Roys de Portugal. Et de Don Antonio le bastard (que ne fut prins comme l'envoia dire au Roy M<sup>r</sup> le Duc d'Albe par ung sien nepveur, envoyé exprès), l'on n'en ha nulle nouvelle; certes ny sceit l'on s'il est mort ou vif, quoy que l'on aye usé grande diligence à le sercher; ny aussi ha l'on nouvelle de l'évesque de la Guardie que l'accompagnoit. Et se peult dire Sa Majesté paisible Roy de Portugal; et nous verrons si François ou Anglois, selon le bruyct que l'on en fait en l'ung costel et en l'autre, y voudront mordre, et ce que succédera de leurs emprinses par mer vers les Indes. /

Les Cortès de Portugal sont convoquées pour la fin de ce moys à Lisbonne ou la part où lors se trouvera le Roy dedens Portugal, et s'est faicte la convocation en ceste sorte pour ce que l'on craint en plusieurs lieux la peste; et celluy de Elvas est fort estroict pour grande assemblée; et Sa

<sup>1</sup> Catherine, sœur de Marie, épouse du prince Alexandre Farnèse; leur père était Édouard de Portugal, Duc de Guimaraens et connétable.

<sup>2</sup> Théodore, Duc de Braganee, mort en 1650.

Majesté ha envoyé médecins pour veoir où plus sheurement et plus commodément se pourroit faire l'assemblée.

## LXXVIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Namur, le 10 janvier 1581.

Mi persuado che à V. S. Ill<sup>ma</sup> sieno noti li servitii, che il gia Monsignor di Beauvoir hà fatto à Sua Maestà, et anco le pretensioni che tiene Madame de Beauvoir<sup>1</sup>, restata di lui vedova con un sol figlio, et però non lo replicarò altrimenti; mà si bene li dirò, che à Sua Maestà ho scritto supplicandola restar servita favorire detta vedova nelle sue giuste pretensioni, et perche ciò habbia effetto, hò voluto pregar V. S. Ill<sup>ma</sup> si come fò instantemente, contentarsi di tener la buona mano, et di far ogni buon offitio con Sua Maestà et come meglio li parerà, acciò la predetta vedova et figlio venghino consolati, il che veramente desidero per ogni rispetto, et in particolar per haver conosciuto Mon<sup>s</sup> de Beauvoir buon servitore di Sua Maestà; di che resterò io a V. S. Ill<sup>ma</sup> con molto obligo, senza stendermi in altro. Iddio li conceda ogni prosperita et contento.

<sup>1</sup> La veuve du s<sup>r</sup> de Beauvoir était Jeanne de Blois, fille de Louis, s<sup>r</sup> de Trélon, et de Charlotte d'Humière. Elle épousa en premières nocés Philippe de Lannoy, chevalier, s<sup>r</sup> de Beauvoir, dont la notice figure au t. 1<sup>er</sup>, p. 40 de la *Correspondance de Granvelle*. Dans cette notice, M. Poullet dit que le s<sup>r</sup> de Beauvoir mourut le 2 juin 1574 sans avoir eu d'enfants. Cette assertion est contredite par STEEN D'ALTENSTEIN dans sa *Généalogie des de Lannoy*. Cet auteur constate qu'il eut de Jeanne de Blois un fils. C'est celui mentionné dans la lettre de Marguerite de Parme. Jeanne épousa en secondes nocés le duc d'Aerschot, le 1<sup>er</sup> mai 1582. Elle était par conséquent encore en janvier 1581 veuve de son premier mari. Celui-ci avait rendu de grands services à Philippe II. La note de M. Poullet le constate.

## LXXVIII.

## RÉSUMÉ.

Elle recommande à Granvelle la supplique qu'elle a adressée à Sa Majesté en faveur de la Dame veuve de Beauvoir et de son fils unique. Elle espère que le Cardinal voudra bien appuyer sa requête au Roi, en considération des services rendus par le défunt, et que Sa Seigneurie n'ignore pas.

## LXXIX.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Namur, le 20 janvier 1581.

Vedrà V. S. Ill<sup>ma</sup> per il duplicato, che vâ con questa, quanto li scrissi alli 3 del presente, che servirà in buona parte per risposta di una sua lettera de x del passato, che di poi ho ricevuta; et circa alla replica che ho fatta à Sua Maestà intorno al non voler mi incaricare del governo, sono certa che se maturamente saranno considerate le ragioni et cause che rapresento et lo stato in che si trovano li affari di quà, che non solo questa mia resolutione sarà approbata, ma giudicata necessariissima al servizio di Sua Maestà et beneficio delli istessi paesi, quali veramente hanno estremo bisogno che con prestezza se li proveda del rimedio che tante volte se li è scritto, lasciando pero sempre aperta la benigna strada della clementia a tutti quelli che la vorranno accettare. Resta hora che V. S. Ill<sup>ma</sup> faccia opera, che Sua Maestà si risolva prestamente a metterla in essecutione, et similmente far capace la Maestà Sua della buona mia intentione sinceramente fondata sopra il zelo del suo real servizio, che è quello che puramente mi muove a replicarli et



rapresentarli quanto in ciò conviene. Et si deve indubitamente credere, che si come sono qui venuta dal regno di Napoli, con disagio, scomodo et pericolo, solo per obbedire et servire à Sua Maestà, così harei subito preso et piglierei il governo quando evidentemente non conoscessi et toccassi con mano, non convenirsi punto per l'istesse cause et ragioni che ho scritto et che V. S. Ill<sup>ma</sup> con la sua molta prudentia può considerare. Onde aspetterò intendere che Sua Maestà habbia preso in buona parte la mia ragionevole et giusta replica, et che parimente mi ordini quello haverò da fare, che in ogni altra cosa sono prontissima a servirla con la vita istessa et con quanto tengo, si come hò fatto per il passato, di che V. S. Ill<sup>ma</sup> può esser buon testimonio. La provisione venuta delli 500 mila scudi, già hò detto il poco frutto che farà, atteso le grandi necessità, ma venendo presto la grossa somma che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi avvisa si trattava di mandare, sarà molto approposito. et lei non può fare la meglio opera che di tener la mano, come fa, che in queste provisioni di denari non si metta dilationi, perche mettendosi si dà mala satisfatione à ciascuno, et si perdono le migliori occasioni, di che si è visto et sene vede ogni hora la esperientia. Et quando a Franckfort. come V. S. Ill<sup>ma</sup> prudentemente discorre, si fusse mandato qualche ricapito. in conformità delle promesse fatte, harebbe portato gran servitio à Sua Maestà et non poco giovamento al resto, importando molto conservare il credito: et poiche lei benissimo conosce quanto importi questo particolar de i denari, non gliene diro altro, assicurandomi che non lascierà di fare tutto il suo possibile. Toccante al serrar il commertio di Spagna et Portugallo ai rebelli et alli Inglesi, con far eseguir l'editto fatto nel tempo del fù Re Cattolico et Regina Isabella, et di poi più volte publicato, concorro nell' oppenione di V. S. Ill<sup>ma</sup> che fa ottimamente à sollecitare la essecutione, et anco che con li Franzesi et Regina d'Inghilterra si parli chiaro et apertamente, et che si faccia l'opere bisognando, perche il comportare et dissimulare il lor procedere non serve ad altro che a perdere al sicuro con detrimento della reputatione, di che molti si maravigliano et forse si burlano della flemma che dalla banda nostra si tiene.

Li deputati di Borgogna sono tuttavia a Mons, informando delle loro commissioni, et credo che presto haveranno finito, et io all' hora mandarò il sommario che altra volta ho scritto, aggiungendo se pero sarà di bisogno quel di più che si sarà cavato dall' informatione delli sudetti deputati.

Il rumor che è corso intorno a voler i Franzesi invadere il paese di Borgogna, mi persuado che possa esser stato inventione di alcuni, et per le cause che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi significa. Nondimeno giudico più che necessario trovarsi qualche buon mezzo et rimedio per la sicurrezza di esso paese di Borgogna, per non star continuamente sottoposto alli capricci di chi desidera perturbationi da i quali ne consegue i pericoli; et i modi et mezzi che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi avvisa et discorre non mi dispiacciono, et parimente lo scritto in Italiano che intorno a ciò mi ha mandato, ma il tutto consiste che si venga ad una buona conclusione per troncare i disegni tanto delle genti di fuori, come di quelli di dentro, che ogn' hora che vedino esser posto il conveniente rimedio a questo particolare, cesseranno d'inventare, ò tentar novità; sopra di che dirò più largamente quanto mi occorrerà quando manderò il sudetto summario; intanto confesso che sia ottima cosa et necessaria l'amicitia et buona intelligentia con i Svizzeri. Del consigliere Floissart<sup>1</sup> ho detto à V. S. Ill<sup>ma</sup> il mio parere, et mentre che in Borgogna egli non habbia più autorità che di consigliere, conosco che non potrà fare il frutto che ho avvertito; il che dissi per consideratione, et per rimostrar tanto più la sua sufficientia.

Quello che ho scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> dell' accordar il processo, che tiene con Andalot è stato solamente a fine di veder lei fuori di simil disgusti et per parermi che ciò sarebbe più sua quiete, per la quale et per ogni suo servitio m'impieghero sempre di molta buona volontà, onde mi sono resoluta scrivere a detto Andalot, che mi prometto volentieri si quieterà, desiderando lui grandemente la buona gratia di V. S. Ill<sup>ma</sup>.

Di che Sua Maesta goda pacificamente il regno di Portugallo mi rallegro. et quando Don Antonio sia morto, come si crede, à me pare che si debbia pubblicarlo per levar l'occasione et la speranza delli animi, a quelli che con il suo mezzo volessero tentar cose nuove; ma se lui fussi ancora vivo, saria bene haverlo in le mani atteso che in qualsi voglia luogo che stia, ancorche non possi far cosa di momento, potrebbe non di meno perturbar la quiete di Portugallo, et l'animo de' Portughesi, che naturalmente di mala voglia devono star sotto i Castigliani. Per rimostrare le buone ragioni di Don Rannucio, mio nipote, mi valerò del consiglio di V. S. Ill<sup>ma</sup>, alla quale ho

<sup>1</sup> *Floissart, Froissart.*

avvisato la conclusione del matrimonio di donna Margarita, mia nipote, con il Principe di Mantova, et esser necessario per compiere alla gran dote promessa, haver da Sua Maesta il consenso per vendere le terre del Signor Duca mio, che tiene nel Regno di Napoli, et pregandola a far opera che detto consenso si habbia presto, come di nuovo la prego. Essa mia nipote per l'avviso, che tengo dell' Orena (Lorena) seguitava il suo viaggio di modo che presto à Iddio piacendo arriverà in Italia, et io torno à riugratiar V. S. Ill<sup>ma</sup> delli buonii ofitii che hà fatto in questo particolare.

Non tengo per ancora avviso che in Napoli, si sia eseguita la mia sententia contra il Gran Duca, et è pur troppa la dilatione et il torto che mi si fa. Spero non di meno haver in breve nuova della essecutione, et la farò sapere a V. S. Ill<sup>ma</sup>.

L'abate di Merolle sene andò a Mons dove è stato ammesso nel consiglio di Stato; promette di far gran cose in servitio di Sua Maesta, et si può credere che lo eseguirà. La morte di Mons<sup>r</sup> di Grobendo è stata di danno perche era huomo di valore et da far buon servitio, et io mene promettevavo assai; non lasci V. S. Ill<sup>ma</sup> di haver i suoi figlioli per raccomandati favorendoli in tutte le loro occorrentie.

Ho piacere che contra il conte di Ciampit non siano stati fatti quei mali ofitii che egli si persuadeva, et poiche lei piglia la sua protezione non ha da dubitare et veramente che è persona honorata et da bene, et buon servitore di Sua Maesta. Delle occorrentie di quà mi rimetto a quanto li deve scrivere il Principe mio figliolo, et prego V. S. Ill<sup>ma</sup> à far inviare l'alligato plico à Sua Maesta et l'altro all' Aldobrandino, ordinando che della ricevuta mi sia dato avviso: con il che resto pregando Iddio per la prosperità et felicità di V. S. Ill<sup>ma</sup>.

## LXXIX.

## RÉSUMÉ.

Cette lettre n'est que la confirmation et la répétition d'une autre missive de la Duchesse au Cardinal, en date du 5 janvier 1581 publiée plus haut, p. 255. Elle repète des

phrases de la lettre de Granvelle du 10 décembre 1580 (voy. plus haut, p. 201) et explique de nouveau son refus d'accepter le gouvernement civil des Pays-Bas. Ensuite elle parle des provisions d'argent à envoyer au Prince de Parme, son fils; des affaires de Portugal et de la mort ou de la fuite du prétendant Don Antonio; de l'interdiction du commerce des rebelles avec l'Espagne et le Portugal; de l'attitude équivoque et des menées de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne; de l'entrée de troupes françaises dans les Pays-Bas, et des mesures militaires à prendre contre les rebelles et les ennemis de l'intérieur; des hommes et des affaires de Bourgogne; des droits de son petit-fils Ranuce sur le Portugal; de la dot de sa petite-fille Marguerite; de la non-exécution du jugement intervenu en faveur de la Duchesse dans son procès contre le Grand Duc de Toscane.

---

LXXX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 20 janvier 1581.

La lettera che di mano di V. S. Ill<sup>ma</sup> de 9 del passato ho ricevuta mi ha recato sincera contentezza per l'avviso che mi dà di haver recuperato forze e pristina sanità, che miglior nuova non mi poteva venire, et ne rendo gratie a Dio il quale si compiacci conservare et preservare V. S. Ill<sup>ma</sup>, per quell lungo tempo che da me se li prega, e se lei desidera darmi contentamento vero et obligatione faccia che spesso io sia advertita della sua intera salute. Non pure li posso dire star assai bene, ma con molta solitudine di Donna Margarita, mia nipote, che il primo del anno si messe in viaggio per Italia et hora sera molto inanti; Dio la conduca a salvamento. Di quanto io abbia fatto tresorier di Monsur di Torese non accadeva la V. S. Ill<sup>ma</sup> mi ringratiase alteso che per tutte le gente sue e che da lei dependono sono obligata a mostrar effettivamente l'affettione pura che li porto, come di buon cuore faro sempre che mi si presenti occasione et in toto quello sera in mio potere. E non fo dubbio che detto Torese nel ofitio di bagli d'Amont farà

quanto selicomette e similmente il cognato di Monsur d'Aschey nel governo di Dole, che veramente mi è stato gran servitore che Sua Maesta, a intercessione di V. S. Ill<sup>ma</sup> gliel'ha provisto in sua persona, che lo giudico approposito e mene rallegro, perche si è posto fine nella concorentia di tanti pretensori. Quando il prevosto d'Aire <sup>1</sup>, mi dira alcuna cosa per parte et anome di V. S. Ill<sup>ma</sup>, li daro la credenza che con la detta sua lettera mi adverte et di buona volunta faro quanto mi ricerchera.

Il ricordarmi lei il pericolo grande in che si trovava Sua Maesta nel ultima sua indispositione mi da spavento, considerando il rischio eminente che si è corso e quanto torno a dire V. S. Ill<sup>ma</sup> che faceva ogni opera, perche Sua Maesta miri per lo advenire con piu diligentia alla sua conservatione, et non si affatichi ne stanghi nelli negotii tanto come suole, poi che chiaramente si conosca et veda il nocumento che riporta alla sua sanità, oltre a che la Maesta Sua si trova in eta che piu bisogno tiene di riposar e vivere discansatamente che di travagliare et di faticare animo et il corpo. E già che è piaciuto a Dio tirare a se l'anima della Regina, mia Signora, si deve far haver buona custodia al Serenissimo Principe et infanti, che come giovanetti havran or bisogno di chi diligentemente tenga cura dell' aumento della loro vita e sanita. E prudentemente ha fatto Sua Maestà a pigliare in pazienza la perdita che ha fatto di cosi buona compagnia, acomodandosi con la volunta divina, che meglio resolutione non poteva fare, mi rallegro poi grandemente che la Maesta Sua sia entrata felicemente in Portugallo, con contentamento di tutto quell populo, conforme a che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi scrive, di modo che mi prometto che a quest hora tutto il regno sia pacificamente al obedientia e devotione di Sua Maesta, e che presto con quieto animo sene debba tornare in Castiglia, risoluto di voltar pensiero e forze totalmante a questi suoi paesi, che tanto importano. Et deve V. S. Ill<sup>ma</sup> tener per fermo che quanto ho replicato a Sua Maestà intorno a non incaricarmi del governo di qui, non è per altro che per conoscere apertamente che farei una malissima opera, atteso che di effetto non conviene al suo servitio; ne si deve dicta mia replica attribuire a disobediencia. per che cio mai puo cader in me, ma bene al puro zelo che tengo al suo real servitio et al benefitio delli stessi paesi, et si come per

<sup>1</sup> Morillon.

obbedire e servire la Maesta Sua mene son venuta dal Regno di Napoli qui, senza guardar ne a disagi, ne scomodi et pericoli et alla eta in che mi trovo, cosi havrei subito preso e piglierei detto governo, quando non tocassi con mano, che in pigliarlo facesse diservitio et danno di Sua Maesta, et con perdita della mia riputatione et di me stessa, per le cause et ragione che ho scritto ultimamente à V. S. Ill<sup>ma</sup>, e che lei con la sua molta prudentia puo considerare, onde la pregho instantemente a far copace Sua Maesta della mia buona intentione et assicurarla che in ogni altra cosa son prontissima a obbedirla. E quando pure giudichi, che la mia persona qua possa giovare senza carico mi contento di starci pur che obbedire et satisfare a Sua Maestà, mentre che il mio servitio li porti profito et gusto, che a me essalti mettere la propria vita e quanto tengo como ho fatto per il passato e che V. S. Ill<sup>ma</sup> ben sa. Aspettero dunque che lei mi avisa che Sua Maesta resti di me contenta et abbia preso in buen grado essa mia replica, con proveder prestamente a quanto fa di bisogno per rimedio di questi affari, conforme a che ho scritto e fatto considerare con le mie lettere. Di poi il cavaliere Biondo o altro, in nome del Signor Duca mio havra dato informatione a V. S. Ill<sup>ma</sup> della conspiratione fatta il Conte Claudio Landi <sup>1</sup> contra la persona di Sua Eccellenza, e son certissima che in cio lei fara l'offitio che tanto amorevolmente mi promette, di che li resto obligatissima. E certo che in casi simili et enormi Sua Maesta doverra fare la dimostratione et risentimento, che si richiede e conforme a che li ho supplicato prender dello Signor Duca cosi buon servitore, come qual si voglia altro.

Di nuovo ringratio V. S. Ill<sup>ma</sup> del rimedio, che ha dato al decreto gia fatto il Consiglio de Italia sopra che il senato di Milano pigliasse cognitione della causa exposta il Conte Claudio Landi, e credo che si fara conoscere il torto che in questo si faceva al Signo Duca mio. Similmente rendo a V. S. Ill<sup>ma</sup>

<sup>1</sup> Claude Landi, prince de Val di Taro, marquis de Bardi, comte et baron de Campiano, gouverneur de Lodi à vie nommé par Philippe II, souleva la haine des habitants de Bardi, lorsqu'il voulut en 1580 percevoir chez eux un droit de gabelle. Octave Farnèse poussa à cette résistance et organisa contre Landi une conspiration à laquelle les habitants de Bardi prirent part. Le due Octave eut même des vellétés pour s'emparer de cette localité. De là des voies de faits entre les deux partis. A son tour, Landi organisa une conspiration contre la vie d'Octave. Le premier put se tirer d'affaires; mais ses complices furent exécutés. Voy. CHRISTOPHORO POGGIALE, *Memorie di Piacenza*, t. X; LODOVICO ARALDI, *l'Italia nobile nelle sua cita; Litta Famiglie celebri italiane*, t. XIV, etc.

gratie per quanto mi offere e scrive nella predetta sua lettera che confirmo e replicho che non vi è persona, che piu di me li desidera sostanza e grandezza, e di haver occasione di farglielo conoscere con fatti. E per che in altra lettera che va con questa scrivo quel di più che occorre, resto pregando Dio conceda a V. S. III<sup>ma</sup> felicità e lunga vita. Nella mia de 5 del presente ho ricordato a V. S. III<sup>ma</sup> la restitutione del castillo di Piacenza, e perche pare che quanto piu si va dilatando tanto piu si perda occasione di poter io gholdere della gratia, che in cio spero da Sua Maesta, desiderando per questo mezzo veder stabilito mio figlio e sua posterita, che non so conoscere per che Sua Maesta non debba farlo, ne la causa della dilatione, sendo di ragione e di justitia obbligato: oltre a che per compenso di tanti servitii che mio figliolo e io li abbiamo fatto e facciamo doverria anche a noi dar questa satisfatione: a tal effecto prego V. S. III<sup>ma</sup> fare ogni buono e caldo ofitio

---

LXXX.

RÉSUMÉ.

---

Cette lettre, qui ne contient aucun renseignement nouveau, se borne à reproduire en d'autres termes une partie des faits relatés et des considérations développées dans la précédente de la même date.

La Duchesse félicite le Cardinal de sa guérison. Elle s'applaudit d'avoir pu placer des parents et protégés de Granvelle; il en a été question dans une lettre antérieure.

Elle s'inquiète aussi de la santé du Roi, qui devrait moins s'occuper des affaires politiques, surtout de la correspondance.

Puis elle en revient à son refus de se charger du gouvernement civil des Pays-Bas, l'explique et le justifie par les mêmes raisons qu'elle a déjà données, sans produire aucun argument nouveau.

Elle reparle ensuite du complot de Landi et remercie le Cardinal d'avoir poussé le Conseil d'Italie à déférer l'affaire au sénat de Milan.

Enfin elle redemande la restitution du château de Plaisance au Duc de Parme, son mari, pour les mêmes motifs qu'elle a déjà exposés.

Au cours de cette mesure, elle confirme la nouvelle du départ de sa petite-fille Marguerite, qui s'est mise en route pour l'Italie le 1<sup>er</sup> janvier.

## LXXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 125 à 128.)

Madrid, le 5 février 1581.

Madame, J'ay receu la lettre de Vostre Altèze, du x de décembre et le duplicat d'icelle, et celle qu'il ha pleu à Vostredicte Altèze m'escire de sa main, du 5 de janvier, avec la coppie de celle de mesme date, qu'elle a escript à Sa Majesté, et une courte du 6 dudit mois de janvier, estant le tout venu ensemble, et arrivé icy il y ha huit jours. Je fis passer incontinant le paquet de Vostre Altèze à Aldobrandino, avec les lettres de Monseigneur le Prince, escriptes de sa main, pour Sa Majesté, closes comme elles venoient, et ouvert celles que venoient en cifre dudit Seigneur Prince en espagnol, que j'ay faict décifrer et envoyé à Sa Majesté, avec mon advis sur icelles, par lesquelles il donne compte particulier de l'estat présent des affaires de pardelà, représentant fort prudemment comme le tout vad, et les termes ausquelz il se trouve, et ce qu'il convient faire pour les provisions. De sorte, que je ne sçay ce que l'on pourroit mieulx dire. Et véritablement il faict en tout de manière que je ne sçay comme humainement il se pourroit faire dadvantage; et luy ay grande compassion, voyant l'estat auquel il se trouve, et les difficultez lesquelles luy succèdent journellement, fort bien et pertinentment touchées en ses lettres. Et m'est grand plaisir de veoir ce qu'il dit pour solliciter les provisions, dont je m'ayde, et de ce que de mesme en escript Vostre Altèze; n'obmectant de faire de mon coustel toutes les diligences possibles; ayant souvent représenté que, combien que la somme des 500 mil écus que jà l'on aura receu soit grande, que touteffoys elle n'est suffisante, comme se peult clairement congnoistre par l'estat qu'il a dressé et envoyé de ce. En quoy il convient forcément les employer, et que pourtant il soit requis envoyer nouvelle provision, et plus grande, pourvoyant encoires pour l'advenir de temps à aultre, dont l'on me donne espoir; mais ceulx de la *Hazienda* sont si tardifz, que ordinairement les



provisions arrivent quand jà elles ne peuvent servir, dont succèdent forcément les désordres, desquelz à bonne cause Vostre Altèze se plainct; et n'y sçauroye de mon coustel faire aultre chose que de continuer de solliciter, comme je fais et feray de tout mon pouvoir, estant plus que requis croistre de forces, et tant plus se veuillans mesler les François de noz affaires, plus qu'il ne conviendroit; et qui me vouldroit croyre, l'on y donneroit bon ordre.

Quant à la difficulté que Vostre Altèze continue de faire et aussi ledit Seigneur Prince, touchant le gouvernement conjoint des deux, prenant ledit Seigneur Prince le soing particulier des armes, et que Sa Majesté entendoit que Vostre Altèze entra au gouvernement après les six mois, je ne sçauroye dire plus de ce que j'ay cy-devant escript, sinon que je désire que Sa Majesté y prengne résolution telle, qu'elle contente les deux parties. Ce que je vois est que Sa Majesté considère la peine et danger où l'on se trouveroit après, si les Estatz, qu'ont accepté ledit Seigneur Prince avec déclaration que ce fut pour six mois seulement, et qu'ilz désiroient que après Vostredicte Altèze fut leur gouvernante ordinaire, si oyres que maintenant ilz ne contredisent ce que passe, comme il n'est possible que ung gouverneur contente à la longue, oyres qu'il fut ung ange, s'ilz venoient après à contredire son gouvernement, retournée que fut Vostredicte Altèze en Italie, avec dire qu'ilz ne l'avoient consenty pour gouverneur synon pour six mois, et qu'ilz vissent à demander que l'on l'osta comme non agréable, Sa Majesté s'en trouveroit bien empeschée, et en nouvelle peine et fraiz, et les pays en nouveau danger, n'estant chose nouvelle pardelà que gouvernant les dames, comme ont fait Madame Marguerite, la Royne d'Hongrie, et Vostredicte Altèze, la guerre se soit administrée soubz elles par capitaines généraux à ce députez, et ordinairement les princes font la guerre par leurs capitaines, et non en personnes. Et touteffoys n'en succède inconvenient, quand les capitaines généraulx sont auctorisez par ceulx qui principalement commandent. Et il me semble que cecy ne se puisse mieux faire, ny avec meilleure correspondance, que entre mère et filz, que s'entendent si bien ensemble. Et quant à la réputation, comme se peult dire ce gouvernement entre les mains des deux, ladite réputation demeure entière, et bien souvent elle est telle que nous la faisons, et selon que nous prenons les choses. Et quant à ce que Vostre Altèze dit que, oyres que les

principales personnes s'accordent, les serviteurs et ministres que sont près de l'ung et de l'autre, chacun tient de son costel, à cela peuvent remédier les personnes principales, eslongnans ceulx que pourroient estre cause de la discorde. Et je ne vouldroye pour riens que Sa Majesté print mal ceste difficulté, que l'on met en sa résolution, et que comme il n'y a faulte de mauvais espritz, quelc'ung n'ayda à le mal prendre. Et je payeroie beaucoup, voire de mon sang propre, pour pouvoir estre une payre d'heures avec Vostre Altèze, pour luy dire sur ce point beaucoup de choses, que ne se peuvent escrire, retournant à dire, comme je l'ay escript cy-devant, que Voz Altèze et Excellence obligeroient grandement Sa Majesté, oultre ce qu'elle doibt reconnoistre ce que l'ung et l'autre ont fait pour son service, de s'accomoder en cecy. Et je ne faudray touteffois de représenter de nouveau toutes les raisons et fondemens que meuvent Vostre Altèze, touchez de rechef en ses lettres. Dieu doint que le tout soit bien prins et receu, comme je désire. Bien luy diray-je que j'espéreroie de faire l'office avec plus de fruct de bouche, si je pouvois parler à Sa Majesté, que par lettres, que ne repliquent, ny à la plume se peuvent confier beaucoup de choses, pour les gloses que souvent l'on y fait après dessus, que se pourroient avec moins de danger dire de parole.

Sadite Majesté, grâces à Dieu, se porte fort bien; mais à dire la vérité, je le vois mal volentiers où il est, peu accompagné pour sa garde, et mal assisté de gens de conseil; et n'ay failly de plus d'une fois escrire qu'il ne convenoit, ny à la seureté de sa personne, ny à sa réputation qu'il y soit si seul; et me donne peine que je vois qu'il travaille comme devant, quoy qu'il eust assuré que cela se modéreroit, veillant entendre tout, et faire tout, et par ce moyen. comme je l'ay dit plusieurs fois, se fait beaucoup moins. Il estoit encoires à Elves lundy dernier, mais l'on parloit du parlement pour Abrantes, et dois là à Tomar, où est le monastère principal de l'ordre de Christus, pour y tenir les Courtès. Aultres pensent qu'il ne bougera dudit Elves. Car lesdites Courtès se debvroient jà commencer, estant passé le jour prins pour l'assemblée d'icelles, qu'estoit le dernier du mois passé, comme je l'ay escript, et peult estre que ausdites Courtès s'establira le fait de la justice et police; en quoy je n'entendz pas qu'il se soit jusques oyres beaucoup fait, oyres qu'il y a plus de quatre mois que j'ay ramanteu qu'il convenoit y entendre, et à la réparation des forteresses, que

servent pour la seurté de la rivière de Lisbonne, et que l'on munisse tous les portz, pour s'asseurer du royaume, avec les forces requises, sans se confier des Portugalois conquiz nouvellement par la force, jusques à ce qu'il soient confermez à la dévotion de Sa Majesté. Et me donne soing et craincte la peste qu'est en tant de lieux en Portugal, et signamment que audit Elves il en y a aucunes maisons touchées.

Vostre Altèze ha sentu avec raison le décès de feu la Royne, que véritablement a causé grande affliction à Sa Majesté; mais il n'y a remède, que de prier le Créateur qu'il luy face mercy.

Je n'ay sentu moins de contentement que qu'il que ce soit des plus affectionnez de Vostredicte Altèze, de la conclusion du mariaige de Madame la Princesse, Madame Marguerite, niepce de Vostredicte Altèze, avec le Prince de Mantua, que Sa Majesté désiroit très fort, et a faict pour le procurer tous bons offices, estant plus que raison que avec ceste alliance Sa Majesté tienne tant plus de compte de la maison de Mantua. Au regard des terres que Monsieur le Duc vend au royaume de Naples, sur lesquelles estoit assigné le douaire de Vostre Altèze, pour pouvoir satisfaire au dot qu'il a promis, j'aymeroye mieux, pour dire à Vostre Altèze franchement mon opinion, qu'il eust vendu aultre chose ailleurs, pour oster occasion de parler à ceulx que ne sont bien affectionnez; et Vostre Altèze peult par sa prudence considérer ce qu'ilz diront. Jusques oyres ny Aldobrandino, ny Samaniego n'ont donné la requeste, pour demander consentement, ou *assenso*, comme ilz dient, de Sa Majesté, ny sur ce je ne puis riens dire, que je n'aye veu la requeste, et entendu sur icelle l'advis des régens. Bien peult estre Vostre Altèze asseurée que je feray de mon coustel, pour ayder au désir d'icelle, tout ce que me sera possible.

J'ay escript de nouveau au sénat de Milan, afin qu'ilz suspendent d'user de la commission qu'ilz avoient depeschée, en mon absence, à l'instance du conte Claude Landy. Et quant à la conjure, que l'on prétend faicte par luy, contre la personne de Son Excellence, son agent, le chevalier Biondo, qu'est de retour d'Elves, m'asseure que Son Excellence ne veult que l'on en parle, jusques à ce que le gentilhomme arrive, qu'il envoie icy, avec le procès et aultres escriptures servant à icelluy, lequel vraysemblablement, pour plus de seurté, viendra par mer, et pourra passer avec le Due de Terranova, que l'on actend journellement. A sa venue je ne faudray d'entendre ce qu'il

aura de charge, et de faire de mon coustel ce qu'il me sera possible. J'entendz fort bien les causes, pour lesquelles Vostrediete Altèze prétend, à l'occasion de ceste conjure, la restitution du chasteau de Plaisance, et ay en fresche mémoire les raisons que aultreffois Vostre Altèze m'a déclarées de bouche et ramanteu souvent par ses lettres; mais je ne sçay si la saison est propre pour en faire maintenant instance, et mesmes en temps qu'elle demande congé pour retourner en Italie, craignant que Sa Majesté n'entend que ce soit *torcedor*<sup>1</sup>, et que aucuns peu affectionnez, comme elle sçait, n'y donnent ceste glose et interprétation, et mesmes estant Sa Majesté loing d'icy où elle est, et ceulx qui l'ont tousjours contredit présentement en Portugal. Je feray touteffois mon debvoir, comme que l'on le puisse prendre, avec désir que quelque jour l'on puisse parvenir à l'effect.

Jusques oyres le Viceroy de Naples n'a jamais faict mention d'avoir publié la sentence en faveur de Vostre Altèze, contre le Duc de Florence, ny respondu sur ce aux lettres de Sa Majesté, ny aux miennes. Je ne sçay la cause, mais il vad bien qu'il aye respondu par l'effect, puisque la sentence est prononcée. Je n'entendz pas pourquoy se diffère l'exécution, laquelle peult estre despuis sera faicte, et sinon, et que l'on en donne icy mémorial contenant la retardance de ladite exécution; et la cause demandant remède, je y feray pourvoir.

Il me desplaît bien fort que je n'ay esté préadverty du partement de Madame la Princesse, Madame Marguerite, pour advertir mes gens en Bourgongne de rendre leur debvoir en son passaige, et me desplaira grandement si d'eulx mesmes ilz ne l'auront faict; n'ayant pas sceu plus tost que maintenant son partement.

Les députez des Estatz de Bourgongne seront jà esté ouyz par ceulx que Monseigneur le Prince ha commis pour conférer avec culx; et il sera esté bien d'avoir différé, d'envoyer l'escript de Vostre Altèze sur les affaires de Bourgongne, jusques après avoir entendu ce que résultera de la communication.

Quant au conseiller d'Assonleville, selon l'information que l'on a donné à Sa Majesté de ses qualitez, il ne seroit nullement à propos pour président du Privé conseil. Tous appreuvent bien fort Mons. Pamele; mais je fais ce

<sup>1</sup> *Torcedor*, action inquiétante, compliquée.

que je puis pour représenter à Sa Majesté ce que l'on doit à son service, et à ce qu'il ha continuellement suyvy le party d'icelle, et perdu beaucoup, afin que Sadite Majesté y aye considération et use de rémunération en son endroit. L'on l'a faict trésorier de l'Ordre; mais les gaiges ne sont pas grandz. Je voudroye que Sa Majesté luy donna quelque honne pension, en actendant que l'on le peut pourveoir de quelque chose que luy fut plus à propos.

Je remercie bien humblement et très affectucusement à Vostre Altèze de la faveur qu'il luy à pleu faire, à mon intercession, au doyen de Cambray. Il n'aura faulte d'occasion pour l'accomoder en aultre chose que au Privé conseil, combien qu'il emporte, pour beaucoup de respectz, que Vostre Altèze entend mieux que en icelluy il y aye tousjours, comme il souloit estre, quelque personne ecclésiastique. Peult estre le pourroit l'on mettre pour maintenant au Conseil de Malines, au lieu ecclésiastique, s'il y en y a quelc'ung que vacque, ou en aultre chose que s'adonnera; et en quoy que l'on l'employe, j'espère que Sa Majesté, Vostredicte Altèze et ledit Seigneur Prince s'en trouveront bien serviz, qu'est la cause principale que me meut à le recommander.

C'est bien une grande perte du feu cardinal de Liège<sup>1</sup>, qu'estoit bon voisin et très affectionné à Sadicte Majesté. Monseigneur le Prince m'a voulu favoriser de me nommer avec les aultres, encoires que, pour dire la vérité à Vostre Altèze, je n'y prétendz en façon quelconque, ny ne suis plus chanoine, ny archidiacre là, comme je suis esté cy devant, que je renunçay il y a quelque temps à ung mien nepveu, qui tost après décéda; mais je reconnois touteffois l'obligation que je doibs à ceste faveur. Je tiens que l'élection sera jà faicte du nouveau évesque. Dieu doint qu'elle soit bonne, pour le service de Dieu, et contentement de Sa Majesté.

<sup>1</sup> Gérard de Groesbeek, mort le 28 décembre 1580.

## LXXXII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

—  
Namur, le 16 février 1581.

Alli 20 del passato risposi a due lettere di V. S. Ill<sup>ma</sup> de 9 et 10 di dicembre, et li mandai il duplicato di quanto li scrissi alli 5 di gennaio; di poi ho ricevuto dua altre sue lettere de 25 di dicembre et vii del passato; et quelle che mi avvisa haver scritte con il corriero spedito per mare il provosto Funchius non sono comparse, et non è meraviglia essendo le cose di mare incerte; saria molto approposito trovar qualche rimedio che per Francia li dispacci potessino passar sicuramente, perche di altra maniera li negotii et il servitio di Sua Maestà ne patirà, et il mezzo de i mercanti, come V. S. Ill<sup>ma</sup> dice, saria buonissimo.

Io stò con infinito desiderio aspettando risposta da Sua Maestà intorno alla replica che li ho fatto sopra il particular del governo con resolutione di quello havero da fare, perche come V. S. Ill<sup>ma</sup> havera visto per le mie ultime et potrà con la sua prudentia considerare, non conviene al servitio della Maesta Sua che io mene incarichi; et mi sarà di somma contentezza che da Sua Maestà et da V. S. Ill<sup>ma</sup> sia conosciuto il buon zelo con che mi sono mossa a far detta replica, fondata puramente sopra il servitio di Sua Maestà, et che come vera et devota sua serva non potevo far altrimenti. Et il medesimo li dico hora, con pregarla a dirmi liberamente con la sua solita amorevolezza quanto sopra di questo li occorrera. Circa alli affari di qua, che sempre vanno peggiorando per le istesse ragioni che li ho scritto, mi rimetto al raguaglio che gliene dara il Principe, mio figlio, che farà ogni estrema diligentia per prevenire et rimediare alli inconvenienti che soprastanno et particolarmente all' entrata de Franzesi che fanno gran romore; impero se la Maesta Sua non prevede con prestezza et d'altra maniera, torno a dire che tutte le diligentie serviranno a poco et ogni cosa andrà in perditione, et ancorche io sia piu che certa che V. S. Ill<sup>ma</sup> non lascia di rappre-

sentar vivamente, et sollecitar quanto conviene, nondimeno sono constretta di nuovo pregarla a perseverare di far quelli offitii, che necessarii sono a negotio che tanto importa al servitio di Sua Maestà et a tutta la Christianita come è questo, per il quale a maniera di dire si doverria lasciare ogni altra cosa; et perche assai meglio di mè V. S. Ill<sup>ma</sup> conosce il bisogno non mi estendero piu oltre in tal materia havendo massime con le mie precedenti scrittoli longamente. Mi rallegro di nuovo del buono stato di salute in che si ritrovava Sua Maestà, et che delli Portughesi fussi ricevuto amovolvamente, et che senza contraditione li prestassino il giuramento, di modo che mi persuado che gia habbia posto ordine et accomodato le cose di quel Regno, il che desidero grandemente intendere et che sene ritorni il Castiglia con l'animo quieto, per poter provvedere alle necessità di questi suoi poveri paesi. Ragionevolmente si hara anco saputo la certezza di Don Antonio, et non saria male che havessi finito i suoi giorni, perche vivendo darà sempre disturbo : facciam V. S. Ill<sup>ma</sup> avvisata quel che se n'è inteso et quanto di più passa. Ancora non ho avviso che in Napoli la mia sentenza sia stata eseguita, et pure sono sei mesi che fù pubblicata : piaccia a Iddio che si finisca et che per questo canto io non habbia a dar più molestia a V. S. Ill<sup>ma</sup>, alla quale ho dato avviso della conclusione del matrimonio di Donna Margarita mia nipote, et della sua partenza per Italia, dove deve esser comparsa. Si compiaccia V. S. Ill<sup>ma</sup> tener la mano che Sua Maesta conceda il suo beneplacito per poter vendere le terre che il Signor Duca tiene in regno et complire alla gran dote promessa, conforme à che l'ho scritto con altre mie.

Ringratio V. S. Ill<sup>ma</sup>, di quanto mi offera fare per il Signore Duca mio nel particolar della congiura intentatali contro dal Conte Claudio Landi, per il quale effetto sarà poi comparso costi l'huomo mandato da Sua Eccellenza con l'informationi, et a far conoscere la verità: prego V. S. Ill<sup>ma</sup> à favorirlo si come mi promette et che l'ho pregato con le mie precedenti. Et in proposito di questa materia non voglio lasciar di farli sapere quanto di più è venuto a mia notitia, accio come tanto Signore et amicissimo mio sappia quel che passa et nelle occasioni possa far quelli offitii che giudicherà convenirsi per la ragione et per il giusto; et a mè con la solita confidenza la prego far' sapere quel che li occorrerà. Dico dunque esser stata avvertita di buona parte che quelli di Fiorenza vanno facendo contra il Cardinal Far-

nese malissimi offitii tanto con li ministri Regii che sono in Italia et altri che sono in Corte, per metterlo in disgratia di Sua Maestà, usando tutte le vie et mezzi per levarli il credito et la reputatione, tendendo à fine di troncarli et impedirli il corso della grandezza, et per che anco lo vogliano imputare di non haver fatto quel che poteva fare per servitio de Sua Maestà nel particolar di Portogallo, con altre inventioni et chimere senza ragione e fondamento alcuno, cose per ogni rispetto, et per essere io in questa casa, non posso lasciar di sentire estremamente, vedendo con quanta malignità questi due Signori tanto veri et buon servitori di Sua Maestà siano perseguitati et calunniati senza nessuna causa ne ragione; et ancorche la Maesta Sua come principe prudentissimo et giustissimo non doverrà dar credenza a simil calunnie et inventioni, non di meno quando fussi necessario dovrebbe dar luogo al cardinal Farnese di giustificarsi, il che farà completissimamente, acciò Sua Maestà non resti ombrosa di V. S. Ill<sup>ma</sup>, ma venga in chiaro della verita, et in cognitione della natura et humori delle persone: perche nelle occorrentie sappia a chi dar credito, et conosca chi li è davvero ò da burla servitore. Oltre a che non debbe permettere la Maestà Sua, che le persone da lei dipendenti siano a torto lacerate con le calunnie, anzi difenderle et favorirle come è obbligato fare del cardinale Farnese et del Signor Duca, che li sono come ho detto devotissimi servitori. Et V. S. Ill<sup>ma</sup> piu che altri lo sà, alla quale hò voluto scriver tutto questo per le ragioni suddette, pregandola che serva per lei sola, usandone pero secondo le occasioni nel meglio modo che li parera, et ricevero grandissima satisfattione, che lei mi avvisi quello che intorno a questo gli occorrera, et se li pare che con Sua Maestà deva io fare alcuno offitio, perche sempre mi conformerò con il suo prudente et amorevol consiglio, con restarli perpetuamente obbligata, etc.

*De la main de S. A. :* Volentieri haverei scritto la presente di mia mano, ma per darli occasione et torre a lei la fatica in non lo far della sua, vò di mano di secretario: ben la prego instantemente ad haver consideratione al contenuto di essa et a farmi sapere con la sua solita amorevolezza, quanto li parerà conveniente, che per mia satisfattione li resterò obligatissima. Mi ho servito della cifra che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi mandò all' Aquila l'anno del 77, quando l'altra volta dovevo venir in Fiandra.

---



## LXXXII.

## RÉSUMÉ.

La Duchesse n'a pas reçu la lettre que Funck a expédiée par mer. Il vaudrait mieux chercher à faire passer la correspondance par la France.

Elle attend avec impatience la réponse du Roi à son refus d'accepter le gouvernement civil des Pays-Bas. C'est dans l'intérêt même du service de Sa Majesté qu'elle a décliné son offre si flatteuse et si bienveillante pour elle. Quant au Prince, son fils, il se préoccupe surtout de l'entrée des Français dans les Pays-Bas. Elle ne peut que le répéter, il faut que Sa Majesté prenne des mesures énergiques, décisives.

Elle a appris avec plaisir que la santé du Roi continue à s'améliorer. Elle s'applaudit aussi de la pacification du Portugal. Le Roi pourra maintenant revenir en Espagne et tourner toute son activité vers les Pays-Bas.

Elle serait heureuse que la mort du prétendant portugais, Don Antonio, se confirmât, car tant que le prier de Crato vivra, il sera toujours une cause de troubles pour le Portugal.

Elle n'a pas encore été avisée de l'exécution du jugement prononcé depuis six mois en sa faveur par le Conseil de Naples.

Sa petite-fille Marguerite doit être arrivée maintenant en Italie. Elle prie le Cardinal d'insister auprès du Roi, afin que le Duc de Parme obtienne l'autorisation qui lui est nécessaire pour constituer la dot de la jeune princesse.

Elle supplie aussi Granvelle de faire hâter l'instruction du complot de Landi.

Elle signale à Sa Seigneurie les machinations dirigées par certains *ministres* du Roi en Italie et à Madrid contre le cardinal Farnèse. On cherche à provoquer sa disgrâce. On l'accuse faussement d'avoir desservi le Roi dans l'affaire de Portugal. Tout ce que demande le Cardinal inculpé, c'est de pouvoir se justifier auprès du Roi lui-même.

Les ennemis du cardinal Farnèse sont en même temps ceux du Duc de Parme, qu'ils calomnient également et cherchent à brouiller avec le Roi.

La Duchesse compte sur l'attachement du Cardinal de Granvelle pour la conseiller et la protéger ainsi que son mari et les siens.

## LXXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755)

Madrid, le 20 février 1584.

Madame, Je feray ces deux motz, pour accompagner le duplicat de la lettre que j'escripviz à Vostre Altèze par le dernier ordinaire, pour non sçavoir si icelle aura heu heur de sheure passaige, n'ayant veu despuis lettres, ny de Vostredicte Altèze, ny d'aultre de pardelà. J'en actendz avec désir, pour avoir nouvelles plus fresches de la santé de Vostredicte Altèze, que Dieu doint me viennent bonnes, comme j'espère et désire. Du Comté de Bourgogne l'on m'escript, par lettres du xvii du moys passé, que Madame la Princesse y estoit jà entrée bien avant. Cela me faict espérer que, devant la fin du carnaval, elle aura peu arriver à Mantoa, où selon que l'on m'escript de Rome, plusieurs estoient appelez pour les nopces. Aultres nouvelles ne sçauroie-je escripre à Vostredite Altèze, pour le présent. plus de ce que mes précédentes contiennent, hors mis que Sa Majesté debvoit aujourd'huy partir de Elves, pour aller à Abrantès, ung peu mieulx accompagnée qu'il n'a esté jusques à oyres. Et à la vérité ainsi convient-il, et y ha longtemps que je le sollicite, non seulement pour la sheurté de sa personne, mais pour la bienséance, l'auctorité et réputation que en tel temps et occasion sert de beaucoup; dont toutesfoys Sa Majesté tient moins de compte, que je ne voudroie, pour estre naturellement, et de nourriture et coustume, tant retiré. Le Seigneur Don Jehan de Idiaques et moy, nous poursuyvons à toute force la provision de deniers, et je tiens que tost yront aultres 300 mil escus; mais non contens de ce, je sollicite que l'on regarde par temps, de pourveoir à suyte doires en avant deux cent mil escuz par moys, puisqu'il emporte tant que Monsigneur le Prince aye moyen de se renforcer de gens pour deffendre et assaillir. Et je n'obmetz nul argument que me semble pouvoir servir pour parvenir à la bonne conclusion de ceey. Sa Majesté ha pieçà entre ses mains les lettres de

Vostredite Altèze et dudit Seigneur Prince, et de raison devant le parlement dudit Elves, à la poursuyte continuelle de Aldobrandino, il aura prins résolution sur ce que tous deux luy avoient escript, que Dieu doit soit au contentement de tous. Le Duc de Terranova arriva, il y ha aujourd'huy neuf jours, à Palamos, où il actend ses dépesches pour le gouvernement de Cathelogne; et l'homme du Comte Claude Landy m'a dit aujourd'huy que ledit Comte y soit aussi arrivé, et qu'il vient pour deffendre sa cause. L'on verra ce qu'il voudra dire. Jusques à maintenant, il ne s'en est parlé de la part de Monsieur le Duc, pour avoir charge expresse le chevalier Blondo de non faire office sur ceey quelconque, jusques à ce que celluy qu'apporte les papiers arrive; lequel vraisemblablement sera aussi passé avec ledit Duc; mais je n'en ay nouvelle certaine et nous actendons ung courrier de là, que nous donnera certitude de ce qu'en est, et de tous ceulx que seront venuz en ce passage. Sa Majesté, Monsigneur nostre Prince et les Infantes se portent, grâces à Dieu, fort bien; que sont les meilleurs nouvelles que d'icy je pourroie escripre.

---

LXXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE TOSCANE.

(Archives de Milan, n° 5747.)

---

Madrid, le 22 février 1581.

Il latore di questa, definitore dell' ordine di S<sup>to</sup> Agostino nelle Indie, parte per un capitolo generale che si fa in Bologna del suo ordine, et per andare a Roma fa conto di passare per Fiorenza per baciare le mani di V. Alt<sup>a</sup> et darli conto delle cose di quelle bandi dove è stato; desideroso ancora di vedere le cose rare di V. Alt<sup>a</sup>; alla quale supplico che lo veda volentieri. Et spero li darà tal conto delle Indie che V. Alt<sup>a</sup> haverà contento di sentirlo. Et ho cara questa occasione per fare ancora con questa il dovere con V. Alt<sup>a</sup>, offerendomi sempre pronto al suo servitio.

## LXXXIV.

## RÉSUMÉ.

Le Cardinal recommande au Duc le porteur de la présente, définitiveur de l'ordre de S'-Augustin pour les Indes, qui se rend à Bologne, au chapitre général. Il passera de là par Florence pour aller à Rome. Il désire présenter ses hommages au Duc et lui donnera des nouvelles intéressantes de l'Inde.

## LXXXV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Madrid, le 6 mars 1581.

Madame, Il y a bien longtemps que l'on n'a nulles nouvelles de pardelà, ny de Vostre Altèze, ny de Monsigneur le Prince, ny encoires d'aultres, de qui que ce soit, ny mesmes par la voye ny de Lyon, ny de Bourgongne se sceit aucune chose de ce que passe; que tient Sa Majesté et nous tous en peane, et doubtons que les François nous ayent surprins quelque courrier. J'ay escript à Vostre Altèze par tous les ordinaires de Lyon. Dieu doint que les paquetz soient arrivez sheurement, et n'ay pas, pour maintenant, beaucoup à dire dadvantaige de ce que je luy ay jà escript. Touteffoys je n'ay voulu laisser passer ceste occasion sans luy dire que Sa Majesté et tous ceulx du sang se portent fort bien, Dieu merey, et que l'on nous escript d'Elves que Sadite Majesté, lundy dernier, alla visiter Madame la Duchesse de Bregans et ses filles, qu'estoient en ung chasteaul du Duc, à une lieu près dudit Elves, comme Vostre Altèze entendra par la relation de ce que m'en a esté escript, que vad avec ceste; et le jour ensuyvant, que fut mardy

dernier, Sadite Majesté debvoit partir pour s'encheminer vers Abrantos, faisant petites journées, pour donner temps à ceulx des Courtès, que se doibvent tenir audit Abrantos; et au mesme effect l'on tient que, passant Sa Majesté par Portalegre, qu'elle s'y détiendra quelques peu de jours pour, se trouvant deschargée de tant de Portugalois, que prendront vraisemblablement leur chemin droit à Abrantos pour s'accomoder, pouvoir là résouldre aucuns affaires. Et sur cest espoir, debvoit suyvre jusques là Sa Majesté Pedro Aldobrandino, selon qu'il m'escrivoit, avec espoir d'y estre dépesché. Je n'ay failly de faire tous les offices qui m'ont esté possibles pour solliciter son bon et brief dépesche que, Dieu doint, soit du tout au contentement de Vostre Altèze et de Monsigneur le Prince. Don Jehan de Idiaques m'assheure qu'il y faict de son coustel ce qu'il peult pour solliciter la provision d'argent, pour laquelle je n'ay riens obmis de ce que m'a esté possible, et m'assheure l'on que le party pour aultres 500 mil écus est comme achevé; et nous sollicitons que l'on résolve la provision pour chacun moys, par la voie d'Italie et d'Allemaigne, dont l'on nous donne bon espoir. Le gentilhomme que Monsieur le Duc debvoit dépescher sur le faict de la conjure, est passé à Cathelongne, avec le Duc de Terranova, et l'actendons icy aujourd'huy, ou demain. Le Conte Claudio Landy n'a pas failly de s'encheminer au mesme voiaige, et désià est arrivé en ceste ville despuis troys jours; mais je ne l'ay encoires veu. Je ne sçay s'il me tient pour suspect. L'on verra les escriptures que porte l'homme de Monsieur le Duc, et ce que voudra dire sur ce ledit Comte; et de mon coustel, je ne faudray au debvoir que je doive. Le Duc de Medina Sidonia s'est jà licentié du Roy, et aussi le Comte d'Olivares, pour passer en Italie à leurs charges. Et aussi, dit l'on, que le Duc d'Oshuna passera en Italie, duquel Sa Majesté s'est servie en Portugal, l'espace de deux ans, et qu'il yra pour Viceroy de Naples; ayant donné fort grande presse le Com<sup>or</sup> Major pour venir icy, disans que les affaires de la maison de feu son frère et siens requéroient nécessairement sa présence. Et la Marquise de los Veles, sa niepce, luy en debvoit faire instance, de laquelle nous traictons le mariaige avec le Comte de Beonevente; mais il n'y a encoires riens conleu. L'on tient que si ledit Com<sup>or</sup> Mayor vient, qu'il tiendra bien bon lieu auprès de Sa Majesté, et ha l'on opinion qu'il sera gouverneur de Monsigneur nostre Prince, dont l'on parloit jà dois quelque temps, devant mon partement de Rome. L'on vad

apprestant le passaige de l'Impératrix, que vient aussi en Espagne; et peult estre d'ung chemin servira ledit Com<sup>or</sup> Mayor pour l'accompagner. Aussi vient avec elle Don Jehan de Borgia, l'ambassadeur; et en fauldra envoyer ung aultre à sa place, que Sa Majesté n'a pas encoires choisy. Le Signeur Octavio de Gonzaga vad aussi en Italie, avec la charge de général des chevaux ligiers de Lombardie, en laquelle le feu Signeur Don Jehan l'a introduyt. Les nouvelles de France, Vostredite Altèze les ha plus fresches et de plus près, ne faisant doubte que Jehan Baptiste de Tassis, n'oublie son devoir de l'advertir de tout ce qu'il peult entendre.

J'ay nouvelles du passaige de Madame la Princesse par la Savoye, avec bien bonne santé sienne, et de la compagnie. Dieu mercy! Et debvra estre jà pieçà arrivée.

---

### LXXXVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n<sup>o</sup> 1736.)

. . . . ., le 7 mars 1581.

Delle qualità et meriti di Thommaso Balbani et di Matteo, suo fratello, è V. S. Ill<sup>ma</sup> tanto ben' informata, che saria superfluo il volerneli io dar di nuovo notitia; ma si bene mi par' di far li saper, che havendo io conosciuto lungo tempo detto Thommaso, servitore devotissimo di Sua Maestà, et sapendoli molti buon servitii, che egli hà fatto in queste ultime guerre; et che di continuo stà facendo in quel che occorre, desiderò infinitamente che da S. V. Ill<sup>ma</sup> sia favorito appresso Sua Maestà acciò possa ottenere da lei naturalezza di Spagnolo per certa somma per un suo figlio dottore et nato in Anversa, conforme à un memoriale che già hà presentato à Sua Maestà et che V. S. Ill<sup>ma</sup> sarà informata, la qual prego instantemente tener la buona mano e far ogni caldo ofitio, perche il detto Balbani venga consolato in questa sua giusta pretensione, che egli è meritevole di molto maggiori cose,

et nel figlio che è qualificato et virtuoso, sarà benissimo impiegata tal gratia, aggiunto che io la riceverò per propria, et à V. S. Ill<sup>ma</sup> ne resterò con grandissimo obligo, e che mi avisi la resolutione che in cio Sua Maestà pigliera: con che facendo fine conceda Dio a V. S. Ill<sup>ma</sup> la prosperita et contentezza che lei stessa desidera.

## LXXXVI.

## RÉSUMÉ.

La Duchesse recommande au Cardinal le docteur Balbani, qui désirerait être naturalisé espagnol. Il est né à Anvers et son père Tomaseo qui a transmis sa requête a servi dans les armées du Roi.

## LXXXVII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Madrid, le 15 mars 1581.

Madame, Lorsque Vostre Altèze, passant par le conté de Bourgongne, se treuva à Saline, le fut trésorier de la saulnerie, Jacquemet, fit remonstrance à Vostre Altèze de la taire<sup>1</sup> et perte qu'il avoit receu à l'occasion du ravalement des monnoies, duquel à la vérité ceulx de la Chambre des comptes debvoient préadvertir les receveurs et trésoriers de Sa Majesté, pour éviter le dommage de Sa dite Majesté et desdits trésoriers et receveurs. Ce qu'ilz ne firent, et ne se pourroient excuser, que en ce n'aient eu culpe.

<sup>1</sup> Taire, pour tare, déchet.

Et me semble qu'il ne seroit raisonnable que ledit fut trésorier et ses héritiers portassent ceste perte et dommage advenu sans la culpe du défunct. Sa vefve envoie, pour solliciter remide, personnage exprès pardelà, pour en faire les remonstrances dehues, et supplier pour ledit remide. Et je confie que celluy que ira donnera telle justification, que la poursuite se treuvera raisonnable, et que Vostre Altèze pourra faire ce bien audit défunct; se souvenant des remonstrances qu'il luy fit, et de la bénigne response que luy donna sur ce Vostre Altèze, qu'elle luy fera donner remide convenable, fondé en toute raison.

---

LXXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Madrid, le 17 mars 1581.

Vedendo Lorenzo le Blanc, corriero francese, che non finiscono mai di darli dispaccio, non partendo di qua corrieri se non ordinarii et dispacciandosi li straordinarii dalla corte, et quelli a volontà del S<sup>or</sup> Don Giov. d'Idiaquez et del mastro di poste, per non consumarsi più quà, vuole ritornare à giornate à trovare V. E. alla quale fò questo per accompagnarlo, et raccomandarglilo, facendo conto d'incaminarsi con essa se sin' al suo partire non sopravviene occasione di dispacciarlo. Il che veramente mi piacerea assai più, mà in fine non potrà senon star bene costà per il bisogno che si potria havere di mandare qualche dispaccio importante, con che saprà et vorra come spero, adoperarsi bene, si come hà fatto per lo passato, riconoscendosi molto obligato alli favori fattili.

---



## LXXXVIII.

## RÉSUMÉ.

Le Cardinal recommande au Prince un courrier français, Laurent le Blanc, porteur de la présente. Il espère que son protégé rendra, comme par le passé, des services à Son Excellence, et se montrera digne de la faveur du Prince.

## LXXXIX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Madrid, le 18 mars 1581.

Madame, J'ay receu les deux lettres qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, l'une de sa propre main, et l'autre de main de secrétaire, toutes deux du xx de janvier, que sont les plus fresches que nous avons d'elle. Et avec icelles sont venuz les duplicatz de celles que précédemment elle m'a escript, du iii du mesme moys, ausquelles j'ay pieça respondu. Je louhe Dieu que, par icelles, je congnois que Vostredite Altèze se trouvoit avec entière santé, qu'est bien la meilleure nouvelle que me pourroit venir, et que plus que toutes aultres me donne contentement. Je supplie le Créateur qu'il luy plaise la maintenir en icelle, pour bien longues années, la mercyant bien humblement et très affectueusement de la faveur, qu'il luy plait me faire, démontrant contentement de ma convalescence, et de ce que j'ay, grâces à Dieu, recouvert forces, pour tant mieulx m'employer au service d'icelle, pour lequel, comme tant obligé, je penseroie faire peu d'y employer la propre vie. Et à la vérité, les termes dont il luy plait user en mon endroit.

et les faveurs, que continuellement elle me faict et ouffre de faire à moy et aux miens, m'obligent de sorte que nul service mien peult estre bastant pour y pouvoir satisfaire, regrettant grandement de non pouvoir davantage, pour mieulx correspondre à la congnoissance que j'ay de l'obligation. J'espère que Mons. de Touraise et Mons. de Mallot, mes nepveux, recongnoistront aussi leur obligation, pour s'employer au service d'icelle, en tout ce qu'ilz pourroient, et qu'il plaira à icelle leur commander.

Je n'ay failly de représenter à Sa Majesté bien particulièrement les causes et raisons, qu'ont meü Vostredite Altèze à consulter de nouveaul et replicquer sur ce que résoluement Sadite Majesté avoit respondu à Aldobrandino, touchant le gouvernement; mais par ce que m'escrït ledit Aldobrandino, en uue lettre sienne, que me vint vandredy dernier, Sa Majesté s'arreste en sa première opinion, qu'est que Vostredite Altèze entreprenge le gouvernement, et que Monsigneur le Prince l'assiste, pour le manïement des armes; et avec ceste ira ung paquet dudit Aldobrandino, pour Vostredite Altèze, dedens lequel, je tiens, il luy donnera le mesme advertissement de ceste résolution. Et puisqu'elle est telle et si résolue, à correction, je ne vois qu'il convienne que Vostredite Altèze replicque ou diffère davantage d'accomplir sa voulenté. Aucuns escripvent de là qu'en ce cas, ledit Signeur Prince se résouldra d'abandonner le tout, et de se mectre en chemin pour venir icy, prétendant de non pouvoir faire aultre chose pour sa réputation; que seroit tout gaster. Je supplie bien humblement à Vostredite Altèze qu'il luy plaise considérer que ce seroit venir en rompture, et mectre toutes choses en confusion, et se trouveroit Vostredite Altèze en grande penne, et les pays en très grand danger, ny ne pourroit estre que Sa Majesté ne print fort mal telle résolution, et sa venue, après avoir Sa Majesté déclaré si expressément sa voulenté, prise sur ce que Vostredite Altèze et ledit Signeur Prince ont replicqué et remonstré plusieurs foys. Et debvons présupposer que Sadite Majesté doibt avoir quelque cause, pour laquelle si précisément elle s'arreste à ceste détermination. Quant au point de la réputation, à la vérité, je suis esté tousjours d'advï que chacun se faict à soy mesmes le plus souvent aux affaires la réputation bonne ou mauvaise, selon que l'on les prend. Car si l'on s'accomode à démonstrer contentement de ce que passe, la réputation n'y ha nul intérestz; mais si l'on en monstre mescontentement, quelque avantageux que puisse estre le party,

l'on le pourroit tenir à desréputation. Le mesme diz-je en cecy, et que si ledit Seigneur Prince alégrement s'accomode à ce que Sa Majesté veult, déclarant qu'il fonde sa réputation à vouloir donner contentement à Sadite Majesté, la réputation demeure entière, et obligera par ce grandement Sadite Majesté. Et quant à l'auctorité pour administrer la guerre, puisque icelle dépendra entièrement de Vostredite Altèze, comme mère, et que d'eulx deux doibt estre une mesme chose, Vostredite Altèze la luy pourra en toutes occasions donner telle, et austant grande qu'elle jugera convenir. Et tout ce que passe entre Vostredite Altèze et luy ne peult causer aulcune desréputation, si je ne me forcompte, et que le tout se face en la conformité que convient. Et au regard de ceulx que assisteront à l'ung et à l'autre, ilz debvront forcément, veullant ou non, passer par ce que Vostre Altèze et Excellence entre eulx résouldront, puisque les deux leur peuvent donner le frain et bride comme il leur plaira. Et pour le debvoir que j'ay à Vostre Altèze, je ne puis délaïsser de la supplier bien humblement et très affectueusement, qu'il luy plaise bien considérer ce que je présuppose. Sadite Majesté et le mesme Aldobrandino luy debvront avoir escript, ne sçachant, quant à moy, les particularitez pour estre icy si loing.

Quant aux provisions, je n'obmetz chose quelconque que je me puisse imaginer pouvoir servir, pour donner presse à ce qu'elle s'envoie; et le Seigneur Don Joan d'Ydiaquez m'assheure que les dépesches pour les 500 mil écus sont faitz, et que l'envoy ne tardera, oultre ce que nous continuons de solliciter, afin que tous les moys voise provision, dont l'on me donne bon espoir. Et cela touteffoys ne me contente; car j'en voudroie voir les effectz, et supplie à Vostredite Altèze croire que je continueray d'y faire les debvoirs que, jusques à oyres, il seroit plus que temps, à mon advis, de parler cler aux François; lequel touteffoys, selon que j'apperçois, n'ont pas œuvre faicte avec tout leur accord. Car ny l'une, ny l'autre des deux parties en monstrent grand contentement; et y a peu d'apparence que l'accord dure, ny ne voys aultre moyen, comme je l'ai souvent dit et escript, s'ilz veullent entrer plus avant au dommaige de Sa Majesté, que de se résouldre non seulement à se bien deffendre pardelà, mais de se préparer pour faire d'aultre coustel gaillarde diversion, que à mon advis se pourroit faire sheurement et à peu de fraiz, sans faire scrupule de rompre ouvertement, si les François ou aultres nous rompent couvertement, et ne rendent Cambray,

estant plus que convenable, que nous soions à l'esgal de perte et de gain. Et, à la vérité, l'on n'a que trop comporté, et l'interprètent les François, et imputent au mesme que Vostredite Altèze m'escript par sa lettre. Aussi sollicite-je continuellement que l'on serre le commerce d'Espagne et de Portugal, s'estant jà par trop tardé en l'exécution. Le Comte de Champlite nous donne tousjours des alarmes à l'accoustumé, dont je ne m'esbeyz pas, puisqu'il est faible et loing de secours. Si est-ce que, comme souvent je l'ay escript, je ne vois apparence de forces, ny d'appareil tel qu'il faudroit, et d'artillerie, et du surplus pour envahir les places fortes du comté de Bourgogne. Et si nous voisinons bien et négocions comme il convient avec les Suisses, je suis tousjours d'opinion que cela nous peult servir plus à notre sheurté, que les milices que nous voulons faire, que seroient de l'inconvénient, que souvent j'ay représenté. Et je voys que Vostre Altèze, et Son Excellence l'entendent ainsi. Quant aux affaires dudit comté, pour lesquelz sont allez pardelà les ambassadeurs, j'espère que depuis ilz seront assez ouyz et despeschez; et icy nous actendront, avec désir, nouvelles de la résolution que l'on aura prins, que je m'assheure sera telle que convient, et que après viendra l'escript de Vostredicte Altèze, auquel, par ses lettres précédentes et les présentes, elle nous lia remis.

Quant à Portugal, Sadicte Majesté se doit trouver présentement à Tomar, du moins faisoit-elle son compte de partir d'Abrantes le xvii de ce moys pour y aller et y faire la Septmaine Saincte et les festes de Pasques, et dadvantaige y séjourner quelques jours après, puisque les procureurs des Cortès dudit Portugal se devoient trouver là devers elle l'octave de Pasques. Et comme il y a nouvelles que, grâces à Dieu, la peste cesse à Lisbona, l'on se doute que Sa Majesté prandra désir de, par la rivière, descendre jusques à là, et qu'elle s'y arrestera pour, comme en lieu plus commode, y achever les affaires, lesquelz je ne vois pas encoires tant avancés que nous puissions espérer de veoir icy Sa Majesté si tost je voudroye; et jusques au retour d'icelle, à correction, il ne me sembleroit qu'il fut temps d'envoyer le personnage pour débaptre les prétentions de Monsieur le Prince Ranutio, petit-filz de Vostredicte Altèze; car par lettres, telz affaires se démeslent mal. De Don Antonio nous n'avons encoires riens de certain. Don Bernardino de Mendoce donnoit advertissement, dois Angleterre, que ung Anglois eust donné nouvelle à la Royne d'Angleterre qu'il

se fut trouvé en ung des portz de France, y estant venu sur ung bapteau anglois et qu'il fut là arrivé fort povre; mais comme les lettres sont du mois de janvier, et que depuis l'on n'en ha aultre nouvelle, et que l'ambassadeur Don Jehan de Tassis ha donné advertissement d'aulecuns que sont après pour le tirer de Portugal et le saulver, avec tant de particularitez, qu'il y a de la vraisimilitude, nous sumes en opinion qu'il soit encoires dedens Portugal; et l'on est après pour le sercher. Dieu doint qu'il se trouve; car, à la vérité, il emporteroit beaucoup, comme Vostredite Altèze escript, que l'on le peut avoir entre noz mains.

Nous avons ja nouvelles que Madame la Princesse Marguerite soit passé par l'Estat de Milan avec très bonne santé, et qu'elle y avoit esté receu fort honorablement, comme il s'est faict par tout où elle ha passé. Mais je crains que mes gens en Bourgongne, pour non avoir esté préadvertiz, n'auront pas si accompliement satisfait à leur debvoir comme j'eusse voulu; auquel cas je supplie Vostredite Altèze ne m'imputer la faulte, parce que je fuz tard adverty de son parlement.

Sa Majesté, grâces à Dieu, se porte fort bien comme aussi font Monsigneur nostre Prince et les aultres du sang, combien que la façon de leur nourriture, les tenant si enserrez, ne me semble fort à propoz, ny pour la santé, ny pour les diriger à la vie que princes venans en eage doibvent tenir, pour se trouver entre gens; que me donne pence et ne laisse d'en dire souvent mon opinion. Et dadvantaige fault que je me plaigne à Vostre Altèze de ce que Sa Majesté continue de travailler plus que devant, que véritablement me faict craindre, me ramantevant l'hazard et dangé auquel nous sumes estez de le perdre. Et le mal est qu'il veult tout faire et qu'il s'empesche en beaucoup de menutez que servent de peu. Et en est ce que je diz souvent que avec moins de travail de Sa Majesté se pourroit faire beaucoup plus; et je ne cesse de crier continuellement sur ce point et de solliciter aultres, afin qu'ilz facent le mesmè office.

Le gentilhomme que Monsieur le Duc ha depesché pour remonstrer à Sa Majesté la conjure du Comte Claudio Landi est passé par icy pour continuer son chemin devers Sa Majesté; mais je n'ay pas encoires nouvelles de son arrivée celle part, ny beaucoup moins de ce qu'il aura négocié. Bien ai-je faict de mon coustel les préventions que m'ont semblé convenir. Lediet Comte est icy et n'en bouge, disant qu'il vient pour donner compte de soy.

Le Comte de Buendio, qu'est son allié, et se trouve en court près de Sa Majesté, l'ayde à ce que j'entendz, en tout ce qu'il peult. L'on verra ce que Sa Majesté dira sur sa remonstrance, et peult estre sera-il icy renvoyé. Ledit Comte Claude m'a parlé deux foys, et me semble qu'il n'a pas le cerveaul fort rassiz. Il hante icy compagnie de dames assez basses, dont il est noté de plusieurs; et je tiens que ce qu'il ne me voit plus souvent, soit pour ce qu'il vouloit de nouveaul icy prétendre que l'on commanda au sénat de passer outre en la cause, que devant ma venue avoit esté commise audit sénat. Je luy respondiz de sorte, oyres que avec toute modestie, qu'il n'y ha pas prins grand goust.

Encoires sumes-nous au mesme que quant j'escripviz dernièrement à Vostredite Altèze que jusques à maintenant le Vice-Roy de Naples n'a icy adverty, ny si la sentence a esté prononcée en faveur de Vostre Altèze, conforme à la résolution des conseillers, ny moings si l'exécution s'en est faicte, ou si elle se diffère, et se différant quelle peult estre la cause de la dilation. Et puisque Vostredite Altèze ha heu nouvelles de la publication faicte de ladite sentence, je ne me puis imaginer que l'exécution se diffère. Car aultrement il est vraisemblable que ledit Vice-Roy en auroit escript quelque chose. L'on m'assheure qu'il viendra icy pour gouverneur de Monseigneur nostre Prince et pour estre employé, près de Sa Majesté, aux affaires d'État, et que Sa Majesté aye choisy pour son successeur le Duc d'Ossuna, qu'a esté près de deux ans en Portugal, sur la prétention du droit de Sa Majesté, que l'on tient pour Seigneur souffisant, duquel j'ay peu de connoissance. Dieu doint qu'il soit à propos pour bien gouverner le royaulme, n'estant jusques oyres onques sorty d'Espagne.

Le Duc de Medina Sidonia a esté icy après avoir impétre de Sa Majesté que sa belle-mère peut sortir de où elle estoit <sup>1</sup>, pour aller demeurer en sa maison de Pastrana, à condition de non sortir de là sans licence, dont je tiens que Çamaniego <sup>2</sup>, que se treuve maintenant délivré du soing qu'il en

<sup>1</sup> La belle-mère de Medina Sidonia était la princesse d'Eboli, qui, par suite des lettres insolentes qu'elle écrivit à Philippe II au moment des poursuites dirigées contre Antonio Perez, fut enfermée dans le donjon de Pinto, ensuite dans le château de San Torcas. Elle put quitter en 1581 sa prison pour aller habiter la maison de Pastrana, où elle mourut tristement. (Voy. Muro, *Vida de la princesa de Eboli*, pp. 157, 165 et suiv., et la page LI de notre Préface du tome VII de la *Correspondance de Granvelle*.)

<sup>2</sup> Juan de Samaniego, qui avait été chargé de la garde de la princesse. (Voy. Muro, p. 8 du supplément.)

avoit, advertira Vostredite Altèze. Et comme ledit Duc luy ha donné la charge icy d'agent pour les affaires de Milan, ledit Duc est ja licentié de Sa Majesté; mais, à ce que j'entendz, les galères de Sicile que le doibvent passer en Italie, et le Comte de Olivares sont mal prestes.

L'on nous escript, par divers coustelz, le mesme que Vostre Altèze, de l'élection qu'ont fait ceulx du chappitre de Liège, du frère du Duc de Bavière, pour leur évesque<sup>1</sup>. Dieu doint qu'il soit bon voisin. A la vérité les humeurs d'Allemaigne sont estranges, et y a bien affaire de bien drapper avec eulx. L'ambassadeur qu'a icy le Duc son frère, pour obtenir pour son maistre grande pension de Sa Majesté, et que l'on donne à ses enfans les principaulx bénéfices d'Espaigne, et aux aultres encomendes<sup>2</sup> des premières et de meilleur revenu, met en avant pour *torcedor*<sup>3</sup>, que le Roy de France estant son allié à cause de sa femme, fille de Madame de Lorene, désire qu'il se trouve audit Lorene, en saison que ledit Roy de France y voise, et qu'il pense faire son prouffit, et de ses enfans de ce coustel là, si icy l'on ne luy accorde ce qu'il veult, demandant aussi 70 mil escuz que les Palatins debvroient rendre du dot de la feue Princesse de Dannemarke, seur de Madame de Lorene, freschement décédée, qu'estoit vefve du feu Electeur Frédériq Palatin, outre présentz, joyaulx, parfums et chevaulx, que auparavant avoit obtenu ledit ambassadeur, et continuation de la pension du Duc Ferdinando, son frère, pour aultres troys ans, et le payement de ce que luy est dehu pour les termes passez; que sont façons de procéder que me semblent fort estranges entre princees si grandz; et sera bien que ce point soit pour Vostredite Altèze seule.

Quant au lieutenant de la gruyerie Froissard, ce m'est grand plaisir d'entendre que Vostredite Altèze le tient pour tel, que ses lettres contiennent, et si bien qualiffié. Et puisqu'il semble à Vostredite Altèze qu'il serviroit peu en Bourgogne, si l'on ne luy donnoit plus hault degrey que celluy de la court de parlement, que je ne vois quel il pourroit estre pour maintenant; maiz si Vostre Altèze le juge si qualiffié, je tiens qu'elle feroit service à Sa Majesté de le luy proposer pour venir icy, de la part du comté

<sup>1</sup> Ernest de Bavière, fils d'Albert, duc de Bavière, et d'Anne d'Autriche, fut élu évêque de Liège le 50 janvier 1581.

<sup>2</sup> *Encomendes*, rentes, revenus, pensions.

<sup>3</sup> *Torcedor*, chose inquiétante, embrouillée, embarrassante.

de Bourgogne, puisque Sa Majesté ha jà piéçà accordé, et sont passez plus de cinq ans, aux Estatz du pays, que quelc'ung y doive venir pour éviter que aultre n'y vienne peu à propos. Car je sçay que aucuns sont après, faisans office soubz main, pour y faire venir quelque aultre partial, pour y troubler les affaires. Je ne l'ay onques veu, comme je l'ay escript à Vostre Altèze; mais à tout ce que je vois par son besongné, et selon le rapport que l'on m'en faict, je tiens qu'il seroit à propos, et puis jurer à Vostredite Altèze, que je ne sçay s'il le voudra accepter, ne luy en ayant jusques à oyres directement ou indirectement faict mention quelconque.

Je remercyé bien humblement à Vostre Altèze de la bonne opinion qu'elle ha aussi du prévost d'Aire Morillon, mon vicaire général pardelà, et de la faveur qu'elle me faict de le veoir volontiers, et de le vouloir ouyr de mesme aux occasions, que s'adonneront pour luy parler de mes affaires et des miens. Je luy ay enchargé fort expressément qu'il ne luy soit important. Car je me contenteray tousjours de ce qu'il plaira à Vostre Altèze, et qu'elle trouvera raisonnable.

Aussi remercyé-je bien humblement et très affectueusement à Vostredite Altèze la faveur qu'il luy plaît me faire, de procurer l'accord avec mon nepveu Mons. d'Andelot. Et à la vérité, je le désire pour achapter paix, et y a années que je luy ay auffert, avec conditions, que tous ceulx que sçavent ce que passe ont trouvé plus que raisonnable, et à luy fort avantageuses. J'espère que y pensant bien, il s'y accomodera, et mesmes voiant que Vostredite Altèze, pour faire bien à toutes parties et éviter occasion de plus grand discord, nous faict ceste faveur et honneur de s'en vouloir mesler. Et avec raison je doibz joindre avec tant d'aultres ceste obligation avec lesquelles je me trouve si estroitement lyé à son service.

---



## XC.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1<sup>er</sup>, fol. 225.)

---

Madrid, le 18 mars 1581.

Monsieur mon cousin, Depuis le partement de Sa Majesté de Elves, pour aller à Abrantès à petites journées, il s'est destorné du droict chemin pour passer par plusieurs villetes du royaume de Portugal. Il ha esté par toutes, et mesme audict Abrantès, fort amiablement receu et honoré, démonstrans grand contentement les subjectz; et devoit partir d'Abrantès le xvii<sup>e</sup> de ce moys pour aller à Tomar, qu'est près de là, où est le monastère chief de l'ordre de Christus, où il doibt tenir la Septmaine Saincte, et y séjourner les festes; et quelques jours après l'octave de Pasques les procureurs des Cortès de Portugal se doibvent trouver audict Tomar, pour entendre la proposition que Sa Majesté leur voudra faire; et comme l'on dit que Lisbonne est jà libre de la peste, il est apparent qu'il prendra envie à Sa Majesté d'y aller aval la rivière, pour veoir la chiefville du royaume, et pour avec plus de commodité y desmesler les affaires, et pourveoir à ce que sera requis, se portant Sadite Majesté fort bien, Dieu mercy, et tous ceulx du sang.

L'on envoye nouvelle provision d'argent et bonne somme aux Payz d'Embas, et s'appreste l'on pour tout ce que pourroit estre de besoing. Je ne voys qu'il y ayt à craindre du Turcq de deux ans, ayans estez ses gens en plusieurs rencontres fort mal traitez en Perse, et Contantinoble triste, avec faulte de vivres et d'autres choses, et le Turcq. pour ses indispositions, peu asseuré de la vie, et il y ha là grand estonnement. Il vient mal à propoz que pour aultres empeschemens l'on ne se peut servir comme il conviendroit de l'occasion.

---

## XCI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1<sup>er</sup>, fol. 227-229.)

Madrid, le 27 mars 1581.

Monsieur mon cousin, Nous voulons quelquesfois être les protecteurs des privilèges du pays <sup>1</sup> que nous ne vismes oncques, et ne sçavons où ilz sont, comme quant sur ce fondement l'on contredit les ordonnances, prétendant brider en ce l'auctorité du maistre par celle de la Court et des Estatz; ceulx qui s'en sont meslez sçavent peu des choses passées, ny des privilèges du pays. L'on l'ha sentu oyres que l'on n'en face semblant.

Resongnant maintenant sur la compilation des ordonnances, je tiens que l'on aura regard à tout, et mesme à mectre pence aux frivols appels. Je pense bien que les conseillers sont au Conseil aux heures à ce députées; mais l'on ne peult nyer que souvent ne se soit occupé le temps en frivoles divises et contentions, au lieu de vuyder les procès, et que les commissions, pour distraire les conseillers, ne soyent esté par trop fréquentes et non nécessaires bien souvent, comme pour l'intérêt des conseillers. L'accreeue des gaiges, je la tiens pour nécessaire, et très grande rigueur contre qui ne portera le dehu respect au président, ou qui faudra à l'observance des ordonnances et les contredira, et tant plus contre qui mènera practiques au préjudice d'icelles, comme il se fait l'aulture foyes, que méritoit grand chastoy et non rémunération.

Il me desplaict que, nonobstant les beaulx édictz mal exécutez, noz gens de guerre ayent faict la foule que vous dictes au pays. Le gouverneur chargera sur la Court de Parlement qu'a prétendu en avoir la congnoissance que l'on luy a consentu, et a seullement escript lettres molles aux chiefz de réquisition. Cela n'est assez, et maintenant l'on dit qu'elle faict prandre information. L'on verra ce qu'en succédera, et pour moy, je crains que

<sup>1</sup> Le comté de Bourgogne.

riens; car il n'y ha homme d'apparence qui n'aye léans sa St-Christophe.....

Ce que je vous ay escript de la mort du Prince d'Oranges est par discours, et non par advertissement certain; et ce que de si près vostre amy n'en peult riens descouvrir, ny aultre, me faict tant plus croire la mort; car aultrement l'on le verroit, et feroit plus de bruyt. L'on escript maintenant de Paris qu'il est retombé malade, qu'il ha la teste enflée, et que souvent il resve. Ce sera pour peu après publier sa mort, pour éviter l'opinion de diffidence d'aulcuns que se plainoyent de ce qu'estant vivant, l'on ne le leur monstroït.

Du XII<sup>e</sup> du moys passé l'on m'escripvit d'Arras que Monsigneur le Prince minoit le revelin de Audenarde, avec espoir d'y entrer déans deux ou trois jours; et de Tournay l'on escript du XIII, que lors noz gens estoient austant maïstres dudit revelin que ceulx de la ville, nous en donnaut bon espoir. Dieu nous en doint tost bonnes nouvelles; cela pourroit bien ayder à la délivrance de M<sup>r</sup> le Conte d'Egmont et de Mons<sup>r</sup> de Champaigney. Ledit Sieur Prince tient grand soing et de l'ung et de l'aultre; aussy les luy ha le Roy fort expressément recommandé tous deux par plusieurs lettres. et aussi le Sieur de Selles.

Il me desplaiest que l'emprinse de Mons<sup>r</sup> de Savoye sur Genefve continue, car j'en doubte fort, et ne vouldroye que ce feu s'espancha au domaige des voysins. Pleust à Dieu que sans inconvenient, il en peust bien venir au-dessus. Il ne me semble temps à présent.

C'est un grand mal de la peste que s'est prinse à Besançon. Dieu veulle que les remèdes que y procurent les gouverneurs aydent; Séville, Cordoba, Xerès, Jaen et aultres places de ce coustel là en ont heu leur part, et ne cesse encoires du tout, et icy se font grandes gardes. Certes, si (dout Dieu nous garde) le malheur y venoit, je ne seçay comme l'on feroyt, car je ne me viz oncques en lieu où il y aye plus povre ordre en tout.

Madame excusera la provision de Grutere (qu'est de mes amiz) en la charge de recepveur général, par dire qu'il convient que Flammengz ayent charge en Bourgongne afin que tant miculx en puissent avoir Bourguignons en Flandres, où il y en ha tousiours. Et j'espère que Madiete Dame et Monseigneur le Prince son filz en fin s'entendront bien ensemble, et s'accommoderont à la volenté de Sa Majesté.

Sa Majesté est à Tomar, fort beau monastère et bien bapty, et en belle veue, dont Sa Majesté se contente beaucoup. Il n'en partira peultestre devant le may. Là viendront les députés des Estatz de Portugal pour entendre sa proposition; et pour ce que l'on entend que, grâces à Dieu, le danger de peste cesse à Lisbonne, l'on tient que le partement de Tomar sera pour aller audit Lisbonne achepper là les affaires; et ne sçay si Sa Majesté sera ici si tost de retour que nous voudrions.

Nous actendons ce printemps l'impératrix et le Vice-Roy de Naples, Don Jehan de Çunniga qu'aura charge de Monsigneur nostre Prince. Le Duc de Ossuna ira pour gouverneur et Vice-Roy de Naples; le Duc de Terranova est jà à Barcelone, en la charge de gouverneur de Cathelogne, et le Conte d'Aytona à Valence, n'y ayant plus voulu servir le Duc de Najara, que je doute s'en repentira : et jà se sont licentiez du Roy le Duc de Medina-Sidonia pour aller à Milan, et le Comte de Olivarez, pour aller ambassadeur à Rome; mais je ne sçay si les galères de Sicile que les doibvent porter seront si tost prestes.

---

XCII.

MARGUERITE DE PARME AU ROI.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 151.)

---

Namur, le 27 mars 1584.

Con infinito desiderio sto aspettando risposta dalla Maestà Vostra delle lettere che li ho scritto alli 5 et 20 di gennaio, intorno al particolare di questo governo, rendendomi certa che la Maestà Vostra, con la sua molta prudentia, dobbia pigliare quella resolutione che sarà più suo servizio, conforme a che liberamente li ho rappresentato; parendomi che come christiana et come sua vera et devota serva, non possevo fare altrimenti per le istesse cause et ragioni che à Vostra Maestà appertamente ho fatto intendere, la quale può star sicurissima che per suo servizio metterò io

sempre la vita et quanto tengo con questa pronta volontà che ho fatto per il passato. Mi persuado che a quest' hora debbia la Maestà Vostra accomodato, et posto assetto a tutto il regno di Portugallo, et che con l'animo quieto sene sia ritornato in Cassiglia, dove comodamente potrà attendere alli altri negotii, et particolarmente a quanto l'appartiene à questi suoi stati che di tanta importantia et consequentia sono, como più volte li ho scritto, et tenga per fermo, che se co grandissima prestezza et celerità non procède la Maestà Vostra di denari et altre cose necessarie, tutto anderà alla ultima rovina et perditione, senza che in molto tempo si possa rimediare; et cio credo che sia noto a Vostra Maestà; et anco lo potrà comprendere dal termine in che di presente si trovano li affari, di che li deve dar conto particolare el principe mio figlio. Et io resto pregando N. S. Iddio conceda alla M. V. questa buona Pasqua et feste, con molte et molte appreste felicissime, et con intiera sua satisfattione et contento.

---

## XCH.

### R É S U M É.

---

La Duchesse attend avec une vive impatience la réponse de Sa Majesté à ses lettres des 5 et 20 janvier dernier au sujet du gouvernement des Pays-Bas. Elle lui a écrit dans la persuasion que le Roi, en sa grande sagesse, prendrait le parti le plus favorable à ses intérêts, conformément aux vues qu'elle lui a exposées. En vraie chrétienne et dévouée servante de Sa Majesté, elle ne pouvoit s'exprimer autrement pour les raisons qu'elle a déjà développées. D'ailleurs, comme par le passé, sa vie appartient au Roi.

Maintenant que l'affaire de Portugal est terminée, Sa Majesté, de retour en Espagne, aura l'esprit plus libre pour s'occuper des Pays-Bas, dont la situation réclame tous ses soins. Ces États sont perdus pour la couronne si le Roi n'y envoie à temps l'argent nécessaire et ne prend tout de suite les mesures requises. Au reste, sur ces deux points le Prince de Parme adressera à Sa Majesté un rapport particulier.

---

## XCIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 155, 154.)

—  
Namur, le 50 mars 1581.

Poiche chiaramente si vede che i Franzesi procurono d'impedir i nostri corrieri et veder le nostre lettere, si come V. S. Ill<sup>ma</sup> mi avvisa, hò risoluto mandarli con questa il duplicato di quanto li scrissi alli 16 del passato, con dirli che ho ricevuto di poi tre sue lettere de 22 di gennaro, 5 e 20 di febraro con li duplicati di quelle de 24 di novembre et 5 di febraro; alle quali facendo risposta, dirò in prima haver sentito somma contentezza per l'avviso che mi dà di trovarsi V. S. Ill<sup>ma</sup> in buono stato di salute, che in vero glielo desidero lungo tempo prosperissimo et così Iddio glielo conceda, et la ringratio molto del desiderio che mi scrive tenere di haver' nuova del mio essere, che li posso dirè, trovarmi in assai buona salute, impero con grandissima anxia, di haver risposta et resolutione da Sua Maestà sopra il particolare di questo governo, che per quanto mi scrive l'Aldobrandino non può tardar a comparire detta risposta; et visto quello che intorno a ciò V. S. Ill<sup>ma</sup> mene scrive, li torno a dire, che quanto hò scritto e fatto rappresentare a Sua Maestà sopra questa materia, non è stato per altro effetto, che per conoscere et toccar con mano, così convenirsi al servitio della Maestà Sua, et al benefitio di questi paesi per le raggioni et cause che già hò allegate et che lei, senza che io le replichi, può comprendere; et però non mi par di repeterle altrimenti, ma ben diro che quando io non havessi rimostrato et fatto rappresentare à Sua Maestà quel che conveniva, non harei fatto da Christiana nè da vera et devota serva, come sono alla Maestà Sua, per il cui servitio et satisfattione, sono et sarò sempre pronta ad impiegarmi con la vita istessa, et con quanto tengo, si come hò fatto per il passato, con buona et sincera volontà, di che V. S. Ill<sup>ma</sup> meglio che altri è informata; et però deve far ogni offitio che Sua Maestà così lo intenda, et pigli in buona parte et grado quanto li hò scritto et fatto rappresentare; et in caso che la Maestà

Sua all' arrivo di questa non habbia datomi risposta et resolutione prego V. S. Ill<sup>ma</sup> quanto più posso à tener la mano et far opera che si risolva, et mi risponda. Io di presente scrivo à Sua Maestà quello che vedra per la inclusa copia, che la lettera mando in potere del Signor Don Giovanni d'Idiaquez perche la consegna, et circa à quello che lei mi scrive desiderar' molto potersi trovare dui hore con meco, per dirmi alcune cose che non si possono confidare alla penna, à me sarebbe di grandissimo contento intendere et poter dirli ancora quel' che à me occorressi; mà poi che V. S. Ill<sup>ma</sup> ha comodità di farmelo sapere con la cifra, si compiaccia, se però comodo li tornera, avvisarmi apertamente quanto tiene in animo di farmi intendere, di che li resterò obligatissima che ben sà quanta stima io faccia de suoi advertimenti et consigli.

Dovendo Sua Maestà partire da Elves per andare a Abrantes per tener le corti, come lei mi scrive, mi persuado che debba haver posto fine et accommodato interamente le cose di quel regno, tanto maggiormente con li buoni ricordi di V. S. Ill<sup>ma</sup>, che veramente le considerationi che intorno a cio mi scrive sono prudentissime; et voglio sperare che la Maestà Sua sia di ritorno in Castiglia, dove lo desidero, perche possa con quieto animo attendere alli altri negotii, et particolarmente al rimedio di questi suoi poveri paesi, che sono ridutti in tanto pessimo stato che non provvedendo Sua Maestà prestamente, denari et le altre cose necessarie, tenga V. S. Ill<sup>ma</sup> per fermo, che questa macchina non si può sustenere, et che ogni cosa andrà alla total' ruina et perdittione, senza che in molti secoli si possa poi racquistare, si come hò scritto et fatto rappresentare più volte: et ancor che io sia certa che V. S. Ill<sup>ma</sup> non lassa di sollecitare per tutte le vie possibili che tali provisioni si faccino subito et senza perder tempo, non di meno non posso lassare di pregarla instantemente, si come faccio, a continuar tal sollecitudine sino a che l'opera si metta in effetto, perche in ciò farò, come V. S. Ill<sup>ma</sup> stessa ben conosce, importante et rilevato servitio à Sua Maestà, et beneficio infinito à tutta la Christianità, come manifestamente è chiaro à tutti; et non basta che quelli ministri del' hazienda dichino che provvederanno, et manderanno gran somma di denari con tardar poi l'essecutione un anno appresso, come par' che habbino per ordinario costume, atteso che procedendo in tal maniera non servono ad altro i denari che quà vengono fuor di tempo, salvo à spenderli senza che Sua Maestà ne consegua

servitio alcuno; et ogni giorno se ne vede l'esperientia, et ultimamente con li 500 mila scudi venuti, che si sono distribuiti in cose forzose et che non pativono dilatione, che con tutto ciò si resta in maggior necessita che prima, et si resterà sempre et con pericolo di perdere il tutto quando Sua Maestà non provveda nel modo che altre volte ho scritto, et che mese per mese si habbia pronta la debita provisione, secondo il bisogno et l'occasioni, tante volte rappresentate à Sua Maestà et che di nuovo glielo deve rappresentare il Principe, mio figlio, con darli minuto conto di quello che passa et del termine in che restano li affari di qua; et il simile deve fare con V. S. Ill<sup>ma</sup>. la quale ringratio grandemente, del contentamento che mostra tenere per il concluso matrimonio di Donna Margarita, mia nipote. Ella arrivo à salvamento, à Piacenza, et essendo ivi venuto il Principe di Mantova, fece lo sponsalatio in vigor della dispensa di Sua Maestà, che mando l'Ill<sup>mo</sup> Cardinal Farnese. Et toccante all' assenso che si domanda di poter vendere il Signor Duca le terre che tiene nel Regno di Napoli, hò inteso le considerationi che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi scrive, di che la ringratio, con dirli che sendo la concessione di simili assensi cosa giusta et ordinaria à darsi à ogni persona, non vedo che Sua Maestà possa di ragione refusarla al Signor Duca mio, che li è tanto buono et devoto servitore, come qual si voglia altrò; onde mediante l'aiuto et favore di V. S. Ill<sup>ma</sup> non fo dubbio che si haverà detto assenso con li titoli et altre prerogative: per il qual' effetto la prego di nuovo à favorir la presta et buona speditione, di che tutti li haveremo obbligo, come parimente che favorisca le domande di Papirio Piccedi intorno al particolare della conspiratione intentata il Conte Claudio Landi, acciò che intesa et conosciuta Sua Maestà la verita, ne faccia quella dimostratione et risentimento che caso tanto brutto et enorme ricerca, in conformità di quanto si è supplicato la Maestà Sua, et fatto intendere à V. S. Ill<sup>ma</sup>, nella cui amorevolezza tutti confidiamo, tanto in questo come in qualsi voglia altra cosa che tocchi alla casa; e li rendo molte gratie per li avvertimenti et avvisi che mi dà con le suddette sue, et sopra tutto della buona nuova che Sua Maestà si trovasi insieme con il Ser<sup>mo</sup> Principe et Infanti miei Signori con intera salute, et prego Iddio conservargliela felicissima per quel lungo, tempo che desidero; intorno a quanto tocca al consiglierio Assumville hò visto quel che V. S. Ill<sup>ma</sup> me ne scrive, et veramente fà buon opera à favorirlo appresso Sua Maestà, per che lo riconosca in qual' che maniera nella sua lunga et



fidel servitù; non possette haver luogo il desiderio del Decano di Cambrai raccomandato da lei; per le cause che li scrissi; impero non mancherà mio figliuolo di haverne memoria venendo la occasione, cheben puo star sicura che egli et io non desideriamo cosa più che poterli mostrar con effetti la buona volontà et affettione che li portiamo. Conforme à che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi avvisa s'intende da diverse parti che la Imperatrice deve venir presto in Spagna, et che anderà al governo di Portogallo; crederro che à quest' hora sarà risoluto quel che di lei ha da essere, et pero si contenti farmene parte. Al vescovado di Liegi fù eletto il fratello del Duca di Baviera, et se riuscira come molti discorrono, sarà buona cosa, egli deve venire al possesso in breve; per quanto dicono li deputati delli Stati di Borgogna hebbono dal Principe risposta sopra le loro domande, di che doverrà egli dar conto à Sua Maestà et à V. S. Ill<sup>ma</sup>, et io non lasserò di mandare il sommario già detto, et di avvisare quanto di più mi occorrerà. Finalmente mi venne avviso di Napoli che la mia sententia contra il gran Duca fu eseguita, et li denari del sequestro sono sotto pregieria in poter di Giovan Ferrante Sugnica, come mio procuratorio, di che rendo infinite gratie à Iddio benedetto, che questo negotio così travaglioso et che tanta molestia ha dato à tutti sia finito in bene et conforme à giustitia et alle mie buoni raggioni; si attenderà hora a liberare i pregi, et à procurare il pagamento dei frutti correnti: di che ho voluto darli conto, sapendo che ne riceverà satisfattione. Non voglio lassare di advertirla che nell' andare Donna Margarita mia nipote in Italia, passo per Bisanzone, et fù alloggiata in casa di V. S. Ill<sup>ma</sup> et da suoi amorevolmente accarezzata, di che tutti, et io in particolare li restiamo con obbligo.

I Franzesi continuano di far gran romore per venire a soccorrer Cambrai, et vanno mettendo a furia gente insieme; et per impedirli et dar caldo alle nostre genti è andato mio figlio a Valentiana, et passerà secondo l' occasione più avanti come più particolarmente egli deve scrivere à V. S. Ill<sup>ma</sup> et darli conto della fattione seguita a Rismun, il che similmente vedrà per l'incluso foglio, rallegrandomi con lei di così buon successo che non poteva venire in meglio coniuntura. Di che Iddio sia ringratiato et à V. S. Ill<sup>ma</sup> conceda ogni prosperita et contento.

(*De la main de Son Altesse*). Ancorche mi persuada che a mano di V. S. Ill<sup>ma</sup> possa esser venuto un' apologia che Horanges ultimamente ha mandato in luce, tuttavia ho voluto mandargliene qui alligato un' exemplare per che

la veda, et tal volta non saria fuor di proposito che si facesse vedere à Sua Maestà, accio havessi particolar notitia et cognitione della sfacciataggine et malignità con che esso Oranges tratta della Maestà Sua; et se bene dello scrivere et del dire di simil persone non debbono i Rè grandj far caso, tuttavia harebbono a procurare che si levassino dal mondo, poi che nature cosi triste ad altro non servono che a inquietar li animi delle genti et perturbare et alterare la religione cattolica et il riposo dei populi et paesi, cosa veramente degna di rigoroso gastigo et che havrebbe a muovere Sua Maestà, oltre alle altre occasioni, a procedere di altra maniera di quel che hà fatto sin qui, et da questo si può considerare come con detto Oranges, et con chi seguita la sua parte, si può <sup>1</sup> con amorevolezza o per via di dolcezza et negotiatione, in ridurli alla obbedienza di Sua Maestà; tratto con V. S. Ill<sup>ma</sup> liberamente et confidentemente, come mi assicuro poter fare, et di nuovo di tutto cuore me li offero.

---

### XCIII.

#### R É S U M É.

---

Étant donné qu'en France on arrête les courriers pour lire leur correspondance, la Duchesse envoie au Cardinal un double de sa lettre du 16 de ce mois. Pour sa gouverne, elle a reçu depuis de Sa Seigneurie trois lettres des 22 janvier, 5 et 20 février dernier, avec les duplicata de celles des 24 novembre 1580 et 5 février de la présente année.

Elle est heureuse d'apprendre que la santé du Cardinal est toujours bonne et souhaite qu'elle se maintienne telle. Quant à elle, elle se porte fort bien, mais elle attend avec une impatience anxieuse la réponse de Sa Majesté au sujet du gouvernement des Pays-Bas. Aldobrandini lui a écrit que cette réponse ne saurait tarder.

Elle ne revient pas sur la question. Son avis ne lui a été inspiré que par son dévouement au Roi. Elle aurait cru manquer à son devoir envers lui si elle s'était exprimé autrement. Dans le cas où Sa Majesté n'aurait pas encore pris de décision, elle prie le Cardinal de la rappeler au bon souvenir du Roi. Au reste elle lui a adressé une nouvelle lettre, dont copie ei-jointe.

<sup>1</sup> *Procedere* (?).

Le secrétaire d'État, Don Juan Idiaquez, désirerait lui parler, ne fut-ce que deux heures, ayant à lui dire des choses qu'il ne peut confier au papier; mais le Cardinal a le moyen de les lui faire connaître par lettre chiffrée.

D'après la dernière lettre de Sa Majesté, elle doit supposer que les affaires du Portugal sont arrangées; grâce sans doute à l'aide que le Roi a trouvée en son Illustrissime Seigneurie. Si, comme elle le présume, Sa Majesté est de retour en Espagne, Elle aura maintenant le loisir de songer aux Pays-Bas, dont la situation réclame toute la sollicitude royale. Si l'argent n'est pas envoyé à temps et les autres mesures nécessaires prises sans retard, la ruine, la perte de ces provinces est certaine. Ici la Duchesse revient avec insistance sur toutes les considérations qu'elle a déjà émises quant à l'envoi urgent et régulier des fonds, si souvent réclamés. Il conviendrait qu'on les reçût mois par mois pour pourvoir aux besoins les plus pressants à mesure qu'ils se produisent. Le Prince de Parme en écrira du reste à Sa Majesté et à Sa Seigneurie.

Sa petite-fille, la Princesse Marguerite, est arrivée en bonne santé à Plaisance, où s'était rendu le Prince de Mantoue. Les épousailles ont été célébrées en vertu de la dispense que le Cardinal Farnèse avait obtenue de Sa Sainteté.

La Duchesse espère maintenant que le Duc de Parme, son mari, obtiendra à son tour et bientôt de Sa Majesté, le Roi d'Espagne, l'autorisation, sollicitée depuis quelque temps, d'aliéner un domaine dans le royaume de Naples, à l'effet de constituer la dot de la jeune Princesse.

La Duchesse désirerait aussi le prompt châtement du Comte Claudio Landi, dont elle a dénoncé précédemment le complot formé contre le Duc régnant de Parme, Octave Farnèse, son mari.

Elle est heureuse d'apprendre que Sa Majesté se porte bien et que la santé du Prince héritier et des Infantes ne laisse rien à désirer.

Elle remercie le Cardinal d'avoir rappelé au Roi les anciens et nombreux services du conseiller d'Assonleville. Pour le doyen de Cambrai, il doit attendre, comme elle l'a déjà écrit, que le Prince de Parme trouve une autre occasion de l'obliger.

Elle a appris la prochaine arrivée à Madrid de l'Impératrice d'Allemagne.

Le frère du Duc de Bavière a été élu évêque de Liège. S'il réussit auprès du peuple, comme on l'assure généralement, ce sera une bonne chose. Aussi bien il sera mis sous peu en possession de son siège.

Les députés des États de Bourgogne ont reçu la réponse du Prince de Parme à leur requête. Son fils en écrira lui-même à Sa Majesté, ainsi qu'à Sa Seigneurie.

Elle a reçu enfin l'avis de l'exécution du jugement intervenu en sa faveur à Naples contre le Grand-Duc de Toscane. Les deniers du séquestre sont à cette heure en mains de Giovanni Ferrante Sugnicia, son fondé de pouvoir. Elle aime à reconnaître qu'elle est redevable de cet heureux résultat aux bons offices de Son Illustrissime Seigneurie.

Elle ne veut pas oublier de prévenir le Cardinal que Donna Marguerite, retournant en Italie, a passé par Besançon. Elle a logé dans la maison de Sa Seigneurie et a été très bien accueillie par la famille Granvelle.

Les Français ont répandu le bruit qu'ils marchaient en forces au secours de Cambrai. Pour les arrêter, le Prince de Parme s'est porté à Valenciennes et poussera même plus avant, s'il le faut. D'ailleurs le Prince rendra compte à Sa Seigneurie de ce mouvement en avant ainsi que de son dernier succès; celui-ci ne pouvait venir plus à propos.

*De la main de Son Altesse :* Le Cardinal aura probablement reçu l'apologie que vient de publier le Prince d'Orange. Néanmoins, la Duchesse croit devoir lui en envoyer un exemplaire, joint à la présente. Il fera bien de le montrer à Sa Majesté. Celle-ci verra avec quelle impudence, quelle perfidie Orange la traite. Certes, les grands Rois n'ont pas à se soucier des écrits et des paroles de semblables individus; mais ils devraient cependant chercher à débarrasser le monde de ces tristes personnages, qui ne servent qu'à inquiéter les gens, à troubler la religion et le repos des peuples. C'est là un crime qui mérite châtement et qui, indépendamment des autres motifs, devrait inciter Sa Majesté à procéder autrement qu'elle n'a fait jusqu'ici. On peut juger par là s'il y a moyen de ramener Orange et ses partisans par les voies de la douceur à l'obéissance du Roi.

La Duchesse termine cette apostille en priant le Cardinal d'excuser la liberté de son langage; sa lettre est confidentielle.

---

#### XCIV.

THOMAS MYLLER AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle. — Bibliothèque royale à Bruxelles, t. 1<sup>er</sup>, fol. 47, 49.)

Sans lieu, le 31 mars 1581.

Yo he avisado a V. S. Ill<sup>ma</sup> de algunas cosas tocantes al servicio de Su Magestad, pareciendo me ser necesario que se remediasen y me dizen que en quanto a las arcas de tres llaves está dada la horden que conviene en quanto toca al dinero que cayere de la cruzada o subsidio y escusado; pero aun no se ha puesto el remedio del todo, sino dexado se abierto un portillo muy pernicioso para que todo lo demas que de lincas y otras cosas que no son pocas, enbia en casa del tesorero general quede alli y que él haga dello

lo que el quisiere, como hasta aqui lo ha hecho desde que Su Magestad se fuè de aqui y se quitò de hecho el uso de las dichas arcas, porque agora como se meta el sobre dicho dinero en ellas, darà este thesorero y sus padrinos a entender a Su Magestad que se cumple en todo su mandado, y si se replicase que no se haze con lo demas, diran que aquello no es nada, pues todo esta ya librado a otras personas; en lo qual, como digo, avria grande inconveniente, porque verdaderamente este tesorero se apodera del dinero de Su Magestad como èl quiere, debaxo de alguna color y sin ella; porque ha pocos dias que trayendo se del campò de Calatrava cierta cantidad de dineros de la finca del crecimiento de 1579, asimismo para las arcas fingidas, se la aplicò el para si mismo en quenta delo que en el tercio segundo del año de 1580 le esta librado, aquenta de sus asientos viejos; y no solamente se hizo pagado anticipadamente, causando por ello a Su Magestad interesse que con este dinero se pudiera aver extinguido, pero hecho le tambien acuestas la trayda del, pues avia de embiar por ellos a su costa, a lo qual no se atrevierà si no estuvierà seguro de que la mayor parte de aquel tribunal y los dependientes del procuran de darle todo el contento que pudieren, aunque cueste a la Real Hazienda lo que costàre; y esto paraque los favorezca para con su intimo amigo que tanto dizen, puede paraque consigan sus pretensiones, pues veen que aquellos que han seguido este camino han medrado mucho en cargos, que seles han dado y mejorado, y que los que no se dan a ello haziendo el dever, quedan arrinconados o libren como Pero Luis de Torregrossa, al qual por solo averse atrevido a pedir quenta al tesorero, en virtud de una cedula Real que para ello tenia, le han parado dela manera que a todos es notoria, de modo que este tesorero no se jacta vanamente en dezir que es bueno para amigo y malo para enemigo; y asimismo ha pocos dias que me dixo el rescetor delas alcavalas de Ubeda que avia traydo 70 lib. reales de finca de aquel partido y entregado los al thesorero; y contado esto, me dize de parte del consejo de hazienda que no ay dineros para llevar a Sevilla los 4 mil quintales de azogue que agora tengo de entregar, y que si yo no los doy se quedara el por embiar. Cosa cierto de admiracion y aun de lastima que a esto tesorero le consientan y favorezcan para que se apodere del dinero de Su Magestad, y que no sele pida quenta, como en efeto no se le ha pedido despues que se quito el uso delas arcas, que haze dellos, y que dexen de proveer cosas tan necesarias; yo he

acudido y acudo a todo lo posible, como parece por lo que de año y medio a esta parte he hecho, pues lo que he dado de credits y pagado aqui, y empleado en azogues con 76 mil ducados que agora mas piden para la Magestad de la Imperatriz, que delos 50 mil de Su Santidad, hasta agora no he rescibido mas de 16 mil y para los 40 mil dizen los del consejo razamente no aver dineros sino que los ponga yo tambien : manta al più de un millon y trezientos mill ducados, y aunque la mayor parte se me ha librado y agora se me libra ; no son aun llegados los plazos dela cobrança ni se acabará de cobrar todo de aqui a dos años y en el entre tanto los traygo a cambio por Su Magestad sin ganar una blanca, lo qual no aviendo se pagado aun ni dado satisfacion a mis mayores de lo que de antes seles deve ; no oviera hecho ningun hombre de toda Europa en estos tiempos ni antes, ni pudiera, y si el dicho tesorero o otro qualquier delos decretados oviera desacorrer con tal suma antes del decreto llevara quasi otros tantos de yntereses, resguardos y adahalas, segun son algunos de sus asientos, pues le socorrieron a Su Magestad con su propria Real Hazienda, pero claro esta que ellos hechan semejantes cargas adrede a los fùcares por 3 causas. La una para que el tesorero no sea forçado a desembolsar el dinero que tiene de Su Magestad ; la segunda para hazer vacilar el credito de los dichos mis mayores, para que no quedan o no osen servir en cosa de ymportancia lo que todos los decretados y especialmente los del consejo desean estrañamente, haziendo quenta que ellos desta manera podrán entrar otra vez en el juego pasado, pues tambien les fuè con el, como en efeto el año pasado se tentò el vado de los tales asientos y para este sin embargo el otoño pasado contra todo lo capitulado y aun contro el tenor del asiento delos maestradgos, y sin ser menester todo el pan que los fùcares tenian en Estremadura, y la tercera porque se me tiene grande odio a mi y por el consiguiente a las cosas de mis mayores por avery o hecho la quente del tesorero con mucha rectitud, no me curando de que se me amenazase que si la hazia con rigor (que asi llaman la rectitud) que los negocios dello lo pagarian muy bien, como el tiempo dello daria testimonio, y en efeto lo da : que si yo hiziera lo que se me pedia anduvieran los dichos negocios tan prosperos, como las cosas de los que la hizieron a su gusto y àl de su amigo y se despacharian con facilidad pues son justos ; de lo qual ayria bien que dezir, si quisiese ser prolixo ; pero con su pan selo coman : que yo no me

arrepiento de lo hecho sino de no aver perseverado en rehusar la carrera del hazerla como hize al principio 3 vezes, barruntando muy bien la ofensa en que avia de caer, pues años avia que los asientos de que ella se avia de hazer, estaban ya condenados por publica voz y fama, por enormes y ynfames, como lo son el diá de oy y lo seran tanto mas mientras mas se mostraren los efetos a ellos; lo qual refiero para que V. S. Ill<sup>ma</sup> juzgue si los fúcares y yo en su nombre servimos a Su Magestad en todas ocasiones y en cosas de tantas ymportancias, con la lealdad y afecion que siempre; y que si de aqui adelante no se pudiere hazer, no seria por falta de voluntad, sino de posibilidad, pues por las causas y vias dichas se les quita ella adrede meresciendo sus servicios que fuesen regalados sobre todos quantos tratantes ay en Europa, pues ninguno ha servido a Su Magestad ni podria servir como ellos, cumpliendo se con ellos como por las obras consta: y tambien lo digo para que vea comotros que tienen especial obligacion para ello tratan a la Hazienda Real, acerca de lo qual y como todo va desconcertado y lo yra mas, pues ha venido otro de nuevo a entrar en su plaça vieja y dexa (a lo que dizen) tambien ensillado alla al sobre dicho amigo del otro: avria mucho que dezir, pero dexo lo por no ser prolixo y tambien por aver lo apuntado de palabra; una cosa digo y es que si Su Magestad no da orden en ello y con brevedad, podrian seguir muchos ynconvenientes, los quales por ventura serian despues dificiles de remediar, o alo menos avrian ya hechado malos rayzes: y me maravillo de que todos murmuren y mofen dello y que no aya alguno que dello avise a Su Magestad, aunque supiesen que los memoriales avian de venir a manos de quien V. S. Ill<sup>ma</sup> bien entiende, pues tienen obligacion para ello y seria acertado que Su Magestad diese especial comision de visitador para ello, que cosas ay que pueden causar tantos incovenientes y mas que no los cohechos de dineros; quanto mas, etc.

Supplico a V. S. Ill<sup>ma</sup> el secreto, que los otros papeles del azogue bien los podra veer quien quisiere.

---

## XCIV.

## RÉSUMÉ.

Il a déjà avisé le Cardinal de plusieurs abus à réformer dans l'administration des finances. Quelques-uns ont disparu depuis lors, mais il en reste encore un certain nombre qui ne doivent pas être tolérés plus longtemps.

Il lui signale entre autres des abus de confiance commis par le Trésorier Général dans la gestion des deniers publics. Ce fonctionnaire détient les fonds de Sa Majesté et en dispose à son gré; il fait valoir ses intérêts et ceux de ses créatures au détriment de ceux du Roi. On n'ose rien lui dire dans la crainte de s'attirer des désagréments. D'autres ont pu l'expérimenter, et lui-même en a fait l'expérience pour avoir voulu accomplir son devoir en vérifiant les comptes.

Ses patrons n'en sont pas moins fondés à se plaindre, et leurs services mériteraient une autre récompense que de se voir retirer la confiance royale par suite de l'hostilité des agents du trésor. Une prompte et énergique répression est indispensable pour prévenir de plus grands désordres.

Il est bien surprenant que parmi tant de gens au courant de ces malversations il ne se soit trouvé personne pour en donner avis au Roi.

Myller termine sa lettre en demandant le secret sur ses révélations.

## XCV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 155, 156.)

Madrid, le 2 avril 1584.

Madame, Le Roy actend avec fort grand désir lettres de pardelà, comme Vostre Altèze peult penser, pour sçavoir ce que passe, ayant jà bien long-



temps, qu'il n'en ha receu aucune. Et les François nous forgent des nouvelles telles qu'il leur plait, que nous donneroient plus de penne, si nous ne les congnoissons. Si est-ce que se souvenant Sa Majesté de l'estat auquel tout estoit, au temps de la date des dernières lettres de Vostre Altéze et de Monsigneur le Prince, l'on n'est sans penne. J'ay sollicité tant que j'ay peu les provisions, et l'on m'assheure que les dépesches sont faictz, oyres que non encoires signez. Cela me donne espoir que le tout yra tost, et je ne laisse, ny laisseray de continuer de poursuyvre, dois maintenant, pour aultre provision, puisque tout est de besoing, selon que les Signeurs de la *Hazienda* sont tardifz, et pour donner à entendre à Sa Majesté qu'ilz regardent à son prouffit, le ruynent à tous coustelz, et n'oblient de faire le leur. J'en diz cler ce que passe, ny ne cesseray, que Sa Majesté n'y mette remède. Car, à la vérité, il en est fort mal servy; et j'espère bien que si Sa Majesté estoit de retour, l'on y regarderoit de plus près; mais Sadite Majesté est encoires retenue en Portugal, où je ne vois les affaires tant avancez, comme je tiens il conviendroit. Sadite Majesté ha faict la Septmaine Saincte, et les festes à Tomar, se contentant fort de la place, pour estre le monastère très bien bapty, et où se faiet, comme il convient, le service divin. Les procureurs des Courtès se doibvent trouver là demain devers elle, pour luy faire le serement au nom de tout le royaume, et pour entendre la proposition que Sa Majesté sera servie de leur faire. Et pour ce que l'on assheure à Sa Majesté que, grâces à Dieu, le danger de peste est du tout cessé à Lisbonne, l'on tient que le partement de Tomar, que sera, comme l'on dit, vers la fin de ce moys, sera pour aller audit Lisbonne par la rivière, et n'y a grand chemin dois là, jusques audit Lisbonne.

Sur advertissement venu de France l'on ha retenu prisonniers aucuns que debvoient assister à Don Antonio pour l'embarquer, et se partir du royaume avec luy; et combien qu'il soient estez examinez, si n'a l'on usé jusques à oyres tant d'industrie, que l'on aye descouvert où est ledit Don Antonio. Et, Dieu doint, que avec la négligence il n'y aye de la malice, accompagnée de l'intérestz. Et si Sa Majesté n'achève les affaires de Portugal devant les chaleurs (restant encoires beaucoup à faire à ce que je vois), je me doute que l'on ne luy conseillera de, pendant lesdites chaleurs, se mettre en voiaige, pour non offenser sa santé et de la suyte.

L'impératrix debvoit partir pour Genes, au commencement de ce moys,

par où l'on tient que l'on l'aura tost pardeçà; mais l'on ne sceit encoires quelle résolution elle y prandra, ny en quoy l'on la pourra, ou se voudra employer pardeçà. Dieu, par grâce, luy doint bon voiaige.

Le Duc d'Osuna, que yra pour Viceroy de Naples, ne partira, comme l'on pense, plustost que au mois d'aoust. Celluy de Medina Sydonia et le Comte de Olivares ont jà prins congé de Sa Majesté pour s'embarquer, mais je n'entendz pas que les galères de Siciles, que les doibvent passer, soient si prestes qu'il conviendrait pour faire tost le voiaige.

J'espère traicter demain au conseil d'Italie sur la conjure du Comte Claudio Landy, ayant hier receu les escriptures, que de Tomar l'on m'a envoyé sur ce faict, afin d'y donner advis à Sa Majesté. Et je ne faudray, de mon costel, d'y rendre le debvoir que je doibz. Le Comte de Buondia continue de faire audit de Landy toute la faveur qu'il peut auprès de Sa Majesté.

Vostredite Altèze aura avec ceste ung paquet de Aldobrandino, que luy debvra dire toutes nouvelles de la court. A quoy je me remectray, suppliant Vostredite Altèze qu'elle pense fort bien combien il emporte qu'icelle et mondit Seigneur le Prince, s'accomodent à la volenté de Sa Majesté, évitant de faire résolution que peut estre cy-après trop domma-geable.

---

## XCVI.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 137, 138.)

Madrid, le 8 avril 1584.

Madame, J'envoya ung paquet mien pour Vostre Altèze, par le courrier que partit d'icy lundy dernier, et maintenant arrivent les lettres qu'il ha pleu à icelle m'escripre du xvi<sup>e</sup> de febvrier, par lesquelles elle m'advertit avoir receu les miennes du xxv<sup>e</sup> de décembre et vii<sup>e</sup> de janvier. Et par le

pacquet que, comme je diz dessuz, j'envoya à Vostredite Altèze lundy dernier, j'ay respondu à toutes celles que j'avoie précédemment receu d'icelle, accusant les dates; et audit pacquet alloient auleuns d'Aldobrandino pour icelle. Et m'esbeyz très fort que le courrier des Estatz réconciliez, que Monsieur le prévost Fonch avoit dépesché par mer, ne fut encoires arrivé. Les François, dois quelques jours, cessent de ruer sur les pacquetz, et l'on faiet icy ce que l'on peult pour les envoyer secrètement, nous servant ou de la voye des marchans, ou de personnes adroictes. Et quant aux dépesches pour Italie, auleuns vont par mer. En fin il se faudra ayder le mieulx que l'on pourra, selon que le monde yra. Et ayant receu les pacquetz de la court pour Monsigneur le Prince, je ne veult perdre temps pour escrire longues lettres, pour non différer l'arrivée d'iceulx entre les mains dudit Seigneur Prince. Ils s'adressent d'icy à Yron, et dois là par ung courrier françois au Seigneur J. Baptista de Tassis. pour les encheminer plus avant. Le Seigneur Don Joan d'Idiaquez m'escript que, par ledit dépesche, vad responce à tous les précédens dudit Seigneur Prince, et sur tous les pointz ausquelz il la peut désirer, comme je luy escriptz par mes lettres; et spécialement me dit que je procure, tant que je pourray, de persuader Vostre Altèze et Son Excellence de s'accomoder, quant au gouvernement, à la résolution de Sa Majesté. Sur quoy je ne sçauroie dire dadvantaige, de ce que Vostredite Altèze aura veu par auleunes lettres miennes. Et puisqu'elle me commande que je luy en die librement ce que j'en entendz véritablement, je craindroie fort que Sa Majesté ne print très mal, que sur ce point l'on réplia dadvantaige, et que si ledit Seigneur Prince venoit, à ce que auleuns dient, d'abandonner le tout et venir icy, ce seroit tout gaster, et mettroit Vostredite Altèze en une bien grande confusion et les affaires en extrême ruyne, et ne pourroit Sadite Majesté sinon fort mal prendre une telle résolution. Je me suis tousjours doubté, dois le commencement, que la chose tomberoit en ces termes, congnoissant l'humeur des Estatz, et que si ung ange du ciel y venoit, il seroit impossible qu'il y demoura longuement au contentement de tous. Et tous ceulx que n'obtiendroient ce qu'ilz désireroient, viendroient à dire dudit Seigneur Prince qu'il est estrangier, et qu'ilz ne l'ont consentu que pour six moys, et choses semblables. Et Vostredite Altèze peult penser en quelz termes se trouveroit Sa Majesté lors; et mesmes si Vostredite Altèze, comme elle prétend, se partoit pour

retourner en Italie, et demeurant icelle au gouvernement, comme Sadite Majesté juge qu'il convient, puisqu'il est cler ce qu'elle dit, qu'elle ne peut ny luy convient administrer les armes, je luy supplie qu'elle considère que Sa Majesté pourroit envoyer, pour avoir cest charge, puisqu'il est certain que de ceulx de pardelà Vostredite Altèze ne pourroit recevoir le service requis, aetendu qu'ilz ne veullent céder les ungz aux aultres; et d'y envoyer ung estrangier, elle entend aussi assez comme cela seroit prins. Et j'envoie audit Seigneur Prince ce que ledit Seigneur Don Joan d'Idiaques m'escrict, par commandement de Sa Majesté, sur ce point; suppliant Vostredite Altèze de bien prandre ce que je luy en escrictz.

Quant aux affaires de pardelà, c'est à mon grand regret qu'iceulx ne vont mieulx; et je vois bien la faulte, et dont elle procède; en quoy ne se peut riens imputer audit Seigneur Prince. Je crie et sollicite, donnant mon advis, faisant tout ce que m'est possible. Et l'on n'assheure très fort que à ce coup yra telle provision, que chacun congnoistra que Sa Majesté prant la chose à cueur et qu'elle ne vodra plus comporter indignité des voisins, demeurer en paix avec eulx s'il veullent ouy, et si non, non, mais se sentir et faire diversion, qu'est à mon avis ce que luy convient: me remectant aux dépesches, tant en espagnol qu'en françois, lesquelz je n'ay veu; mais bien m'a l'on adverty de la substance de ceulx en espagnol; et aussi me remectray-je à ce que j'escrictz audit Seigneur Prince et à mes précédentes, et n'est besoing que Vostredite Altèze me félicite, pour y faire de mon coustel les offices requis, car de moy-mesmes, j'en suis assez songneux; de sorte, que l'on me pourroit avec raison plustost tenir pour importun, que pour négligent.

Quant à ce que Vostredite Altèze escrict en ziffre en sa lettre, je tiens pour certain, que ceulx qu'elle dit, font où ilz peuvent malvais offices; mais je la veulx bien aussi assheurer que je n'apperçois aucunement que Sadite Majesté se laisse en ce forcompter, ny qu'elle n'aye de ceulx qu'elle dit la bonne opinion qu'elle désire. L'on ne peut empescher les gens qu'ilz ne parlent; mais cela emporte peu, quant les calumniateurs ne sont creuz; et si j'entendz quelque chose que puisse donner ombre, je n'obmectray, comme je ne faiz ordinairement, de faire les offices que je doibz, pour prévenir et remédier. Et touteffoys ne me semblera hors de propoz que Vostredite Altèze en touche ung mot généralement à Sa Majesté, non pas pour

remédier à mal qu'il y aye, mais pour prévenir à tout ce que pourroit succéder, et pour tenir bien disposée l'affection de Sa Majesté. Et il n'y a pas longtemps, que se traictant des affaires, que se debvoient encharger au Comte d'Olivares, quant il print congé de Sa Majesté, je luy escrivis rondement ce que me sembloit, pour les affaires de ce costel là, sans riens oblir de ce que Vostredite Altèze peut désirer, pour ce que, si je ne me forcompte, et j'espère que non, il convient aux propres affaires de Sa Majesté.

J'eusse faict escrire la présente de main de secrétaire, n'estoit pour le point que concerne le gouvernement; et useray, selon les occasions, de la licence qu'il plait à Son Altèze me donner de me servir de celle de secrétaire, puisque l'eage me peult jà dispenser de quelques travaux. Et certes ceulx que je soubstiens, pour l'absence de Sa Majesté, me sont quasi intolérables. Et n'a pourquoy Vostre Altèze faire excuse de ce qu'elle n'escripve de la sienne. Car je luy vouldroye allégir le travail, et non estre cause de le luy accroistre; et me souffit de, par quelque moyen que ce puisse estre, entendre en quoy de moy elle peult recevoir service.

---

XCVII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

---

Namur, le 40 avril 1584.

Per la via di Lione scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> alli 30 del passato, et per la medesima è comparsa una sua lettera de 6 dell' istesso, da mè ricevuta con grandissima contentezza, per le buone nuove che mi dà di Sua Maesta et persone Reali et di sè stessa. Et sono le migliori che mi possino venire, onde grandemente ringratio V. S. Ill<sup>ma</sup> per l'avviso che si è compiaciuto darmene, et anco di quanto mi scrive intorno alle cose di Portogallo. Et ho

visto la relatione che mi ha mandato intorno alla visita della Duchessa di Braganza, et poiche Sua Maestà era dipartita per Blantes, doverrà haver seguito il suo viaggio et anco tenuto le Corti, et spero che tutto debbia haver accomodato a sua satisfattione.

Poiche V. S. Ill<sup>ma</sup> mi avvisa che l'Aldobrandino doveva seguitar la Maestà Sua, io prendo che non haveva havuto la resolutione et risposta che il servitio di Sua Maestà ricerca et che io tanto desidero; per il quale effetto son sicura che V. S. Ill<sup>ma</sup> non lassa di far ogni opera, come la prego a perseverare, mentre che all' arrivo di questa non havessi Sua Maestà preso resolutione; il che non credo, anzi che ogn' hora mi possi comparire, perche lo star le cose in questa maniera sospese creda V. S. Ill<sup>ma</sup> che non posson partorire nessun buon' effetto, et peggio lo partorira se presto non viene provisione di denari tanto necessarii, come tante volte si è scritto, perche questi affari non si possono più sostenere, come amplamente li deve scrivere il Principe mio figliolo.

Già sarà arrivato il gentilhuomo, che il Signor Duca mio ha mandato, sopra il negotio della congiura del Conte Claudio Landi; et non fò dubbio che V. S. Ill<sup>ma</sup> la favorira per il giusto, acciò Sua Maestà faccia risentimento et dimostratione che caso tanto enorme ricerca. Di che la prego et similmente a tener la mano che si habbia l'assenso per che il Signor Duca possa vendere le terre che tiene nel Regno di Napoli, con farla certa che di tutto gli haverò obbligo. Resto avvisata che il Duca di Ossugna doveva passar a Napoli, et il Commendator Maggiore venire in Spagna; et veramente per le sue qualità et virtù, in ogni luogo potrà far buonissimo servitio à Sua Maesta, benche in Napoli per tal effetto non staria male. Rendo poi molte gratie a V. S. Ill<sup>ma</sup> delli altri avvisi che mi dà, si dell' andata del Duca di Medina Sidonia à Milano, del Conte d'Olivares à Roma, et di ogni altra cosa che si è contentata scrivermi. Della venuta de i Franzesi et delli altri affari di qua non ho che farli sapere, rapportandomene a quello che gli scriverrà mio filiolo. Io mi trovo Iddio gratia con assai buona salute et desiderosa di haver occasione di poterli mostrar con effetto la buona volontà et affettione che a V. S. Ill<sup>ma</sup> porto, alla quale mi offero et da Iddio li prego ogni felicità. Di Namur, etc.

(*De la main de S. A.*): Non scrivo di mio pugno per non dar occasione di farlo a V. S. Ill<sup>ma</sup>: ben la prego a operare che mi venga quanto prima la

resolusione conforme a che conviene al servizio di Sua Maestà et che da me si è rimostro et che la Maestà Sua provegga senza più dilatione alle cose di questi paesi che si trovano in quello estremo che si può V. S. Ill<sup>ma</sup> con la sua molta prudentia immaginare.

---

## XCVII.

## R É S U M É.

---

La Duchesse a écrit au Cardinal le 30 mars et elle a reçu de lui une lettre datée du 6 de ce même mois.

Cette dernière lui a appris tout d'abord que Sa Majesté, la famille royale et son Illustrissime Seigneurie se portaient bien. C'est la nouvelle la plus agréable qui pût lui parvenir.

Le Cardinal lui a touché un mot des affaires du Portugal et lui a envoyé une relation de la visite faite par la Duchesse de Braganee.

De ce que Sa Seigneurie lui annonce qu'Aldobrandini doit suivre le Roi en voyage, elle conclut que Sa Majesté n'a pas encore pris de décision au sujet de l'administration politique des Pays-Bas. Elle supplie le Cardinal de vouloir bien rappeler au Roi combien il est important qu'elle soit fixée sur cette question essentielle. La crise est grave et les moments pressent.

Suivent des considérations, déjà émises maintes fois et presque dans les mêmes termes sur des points traités surabondamment dans la correspondance antérieure de la Duchesse : les dangers de la situation politique, la nécessité d'assurer des provisions d'argent, l'urgence des mesures à prendre pour réduire les rebelles et pacifier les Pays-Bas.

Elle revient aussi sur l'affaire Landi à propos de l'arrivée à Madrid d'un envoyé du Duc de Parme, et sur l'autorisation de vendre le domaine de Naples à l'effet de constituer la dot de la Princesse Marguerite.

Elle a appris l'arrivée prochaine à Naples du Duc d'Osuna et le départ du Grand Commandeur pour l'Espagne, du Duc de Medina Sidonia pour Milan, du Comte d'Olivarès pour Rome.

Au surplus, le Prince de Parme rendra compte à Sa Seigneurie de l'invasion des bandes françaises du Duc d'Alençon.

*De la main de Son Altesse* : Elle n'a pas voulu écrire de sa main la lettre ci-dessus pour ne pas donner occasion à Sa Seigneurie de l'imiter, au risque de se fatiguer.

Elle prie en grâce le Cardinal de lui faire obtenir au plus tôt la réponse du Roi à sa lettre concernant le gouvernement des Pays-Bas. Elle souhaite que la décision royale s'inspire des véritables intérêts de la couronne, conformément aux vues qu'elle a exposées. Enfin il importe que Sa Majesté pourvoie sans plus de retard à la situation de ces pays, qui en sont réduits à la dernière extrémité.

---

XCVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Madrid, le 17 avril 1581.

Madame, Par le dernier ordinaire je respondiz aux dernières lettres que j'avoie receu de Vostre Altèze, et aussi escripvis-je par ung courrier extraordinaire, que se dépescha pour France, à Jehan Baptiste de Tassis, avec ung paquet pour Vostredite Altèze et pour Monsigneur le Prince, par lequel Vostredite Altèze aura heu lettres de Sa Majesté, de Don Joan d'Idiaquez et d'Aldobrandino; je ne voulu détenir ce courrier, pour faire longues lettres, pour ce que l'on m'assheuroit de la court que audit paquet alloit résolution sur plusieurs pointz, sur lesquelz Voz Altèze et Excellence désiroient avoir rponce. Et pour ne sçavoir les particularitez, je me remis à ce que l'on entendroit par lesdites lettres; et aussi me dit le prévost Fonch qu'il envoioit, par la mesme occasion, plusieurs lettres en françois, que Sa Majesté avoit signé, lesquelles je n'ay veu, pour estre de la charge dudit prévost, lequel Sa Majesté ha appelé à Tomar, pour prandre le serement de luy, comme chancelier de l'ordre, que ne se peult recevoir, sinon de ceulx que sont du mesme ordre; et je tiens que là se traictera de donner aucuns coulriers, et faire nouveaulx chevaliers, pour commencer de préparer ce que convient pour tenir ung chappitre de l'ordre, que Sa Majesté



veult remectre sur pied. Sur quoy Sadite Majesté, peu auparavant, avoit demandé mon advis, que je luy avoie envoyé bien particulier, pour se pouvoir résouldre de la forme, comme l'on y pourroit procéder. Sadite Majesté escript qu'elle détiendroit là peu de temps ledit prévost Fonch, si est ce qu'il luy fault XII ou XIII jours pour arriver là, et austain pour le retour; et ha mené avec soy le secrétaire Calvo pour, s'il convenoit, faire quelque dépesche; et aussi est allé avec luy Toison d'or Marion pour, prenant aussi son serement, servir en ce que sera de besoing de son office. Je fiz incontinant desziffer les lettres espagnoles dudit Seigneur Prince pour Sa Majesté, que vindrent dernièrement par ung courrier françois, dépesché de Jehan Baptiste de Tassis, du xii<sup>e</sup> de mars, luy envoyant quant à quant mon advis à l'accoustumé; et je tiens que Sadite Majesté trouvera fort bonne la proposition que ledit Seigneur Prince fit aux Estatz. Et nous actendons, avec fort grand désir, nouvelles de la responce, que l'on luy aura donné. J'ay heu depuis lettres de Sa Majesté et dudit Seigneur Don Jehan d'Idiaques, que m'assheurent que jà estoient là les dépesches pour 500 mil écus, et n'actendoient que seulement les lettres d'avis des marchans, pour dépescher ung courrier, que partiroit tost, et que aussi actendoient-ils lettres de Séville pour aultres 500 mil écus, oultre la provision que l'on ha donné pour bailler contentement aux Malendas du change des 150 mil écus, et à Dalbani des 50 mil. Et suis après pour faire accepter le dernier change des 40 mil, que devoient servir pour le secours de Frise, m'assheurant Sadite Majesté qu'elle est du tout résolue d'entendre à bon essien aux affaires des Pays d'Embas; et je tiens que ledit Seigneur Prince aura jà commencé de se fortifier de gens, se servant du consentement, que je présuppose lesdits Estatz luy auront donné, pour prandre estrangiers agréables. Le Duc d'Alençon est encoires à Bourdeaux, ou aux environs. Et combien que les François bravent tousjours, et dient qu'ilz yront ausdits Pays d'Embas, je ne vois encoires leurs affaires tant accomodez, qu'ils ayent moyen de faire tout ce qu'ilz vouldroient. Je suys tousiours en mon opinion que s'ilz y vont, et s'ilz n'abandonent Cambray, qu'il n'y a aultre meilleur moyen pour leur faire lascher l'emprinse, que une bonne et gaillarde diversion leur rendant le change. Che seroit bien facile à faire.

L'on m'escript de Tomar que les apprestes se faisoient pour, avec acte fort solennel, recevoir, jeudy dernier, le serement de tout le royaume de

Portugal, et que à cest effect estoient jà comparuz grand nombre de procureurs des Courtès, plusieurs nobles en personne, et que l'on y actendoit aussi le Duc de Bregantz, et que le lundy suyvant, que seroit aujourd'huy, se debvoit faire la proposition aux Estatz pour commencer à besongner aux affaires, et sur la fin de ce moys, ou commencement de l'autre, que Sadite Majesté pourroit partir dudit Tomar, pour aller premièrement à Sauteran, et dois là, à Lisbona, par la rivière, puisque, grâces à Dieu, le dangé de peste cessoit, que s'est attaché à Séville, mais non pas jusques oyres chose d'importance. Dieu doint que les remèdes, que l'on y donne, le facent tost cesser du tout.

De Don Antonio, l'on n'en avoit peu encoires avoir nouvelles. Les armées de mer s'encheminoient puissantes pour les Indes orientales et occidentales, pour pouvoir résister aux François et Anglois, que se veullent encheminer vers là, leur en estant accreu le désir pour le prouffit que y fit, l'an passé, le corsaire anglois Drach.

Je communiquai l'autre jour au Conseil d'Italie, sur ce que Monsieur le Duc de Parme ha faict dire à Sa Majesté, touchant le Comte Claudio Landy, et sur ce que de sa part dit ledit Comte. Et j'envoia à Sadite Majesté relation particulière, que je conceu de nostre advis, telle que Sa Majesté s'est résolue de non vouloir ouyr ledit Comte, et de le me remectre, pour luy dire ce que convient, pour le faire sortir d'Espagne; et que s'il veult, il pourra laisser ung procureur, pour entendre plus particulièrement ce qu'il voudra déduyre, pour fonder ce qu'il prétend que Sa Majesté luy doivie donner juge pour congnoistre de ce dont l'on l'accuse; que dépendra de l'article de la capitulation, dont il ha donné coppie bien différente de celle que ledit Seigneur Duc ha faict extraire de l'original, et sur laquelle ledit Conseil d'Italie, devant ma venue, avoit prins fondement pour remectre la congnoissance du premier délict dudit Comte au Senat de Milan; et nous actendons la coppie que ledit Seigneur Duc envoira authentiquée en présence des officiers de Milan, qu'à cest effect se debvoient envoyer devers Son Excellence, n'ayant voulu ledit Seigneur Duc (comme de raison) envoyer à Milan les originales capitulations, tant pour non les mectre en l'hazard du voiaige, que pour ce qu'il ne convient nullement que ce qu'est de secret en ladite capitulation, se voye par aultres. Et je tiens que venant ledit article, il ne s'y trouvera chose à l'avantage dudit Comte, lequel, comme

je pense avoir escript à Vostredite Altèze, s'estoit party pour aller devers Sa Majesté; mais ledit Seigneur Don Jehan d'Idiaques m'escript qu'il faisoit sercher par tout l'agent dudit Comte, pour luy dire, de la part de Sa Majesté, qu'il se détint sans arriver vers elle, et qu'il me vint trouver pour entendre de moy la responce qu'elle veult que l'on luy face. Et j'actens avec désir sa venue, pour luy parler comme il convient. Et m'a semblé debvoir advertir particulièrement Vostre Altèze de ce que dessus, pour son contentement.

---

XCIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1<sup>er</sup>, fol. 251.)

Madrid, le 22 avril 1581.

Le Prince de Parme s'approchoit de Cambray pour empescher, s'il peult, les desseings des François, ayant deffait une troupe de gens de cheval et de pied des rebelles près de Dixmude, que peult-estre désignoyent de s'aller joindre auxdicts François, et tient l'on que Varoux <sup>1</sup> y soit demeuré. Sa Majesté pourveoit d'ung milion pour donner moyen audit Sieur Prince de se fortiffier, et l'on sollicite pour préparer aultres provisions que voysent à la suyte.

Les grandes troupes, que l'on vous a dit que les François assemblent, ne se peuvent soustenir par le Duc d'Alençon, sans l'ayde du frère et de la mère, ny encoires selon que les affaires sont avec icelles. Les gens du Pape sont estez deffaitz par leur lascheté en Hirlande; mais toutesfoys l'isle est souslevée contre Angleterre plus que devant, et le Roy d'Escosse tient son

<sup>1</sup> Guillaume II de Mérode, seigneur de Rummen et de Waroux, fils aîné de Richard III de Mérode et d'Agnès de Warfusé. Il fut, en 1546, amman de Huy, en 1576, bourgmestre de Liège, et mourut en cette ville le 2 décembre 1588. Voy. RICHARDSON, *Geschichte der Familie Mérode*, t. I, p. 249, et VANDER AA, *Biographisch Woordenboek*, t. VIII, p. 205.

gouverneur prisonnier <sup>1</sup>. L'ambassade de France solennelle alloit en Angleterre, et la Royne préparoit somptueux iougs pour eulx. L'on verra ce que feront ensemble ces anciens ennemyz : *aliquid monstri alunt*.

Dimanche dernier deuoient les Estatz de Portugal, et ce avec assistance de grande noblesse et du Duc de Brigantz aussi en personne, jurer Sa Majesté pour leur Roy, et entendre la proposition pour besoingner sur icelle, ny s'estoit peu encoires avoir nouvelles de Don Antonio le bastard. L'ambassadeur de Portugal, au nom de Sa Majesté, en consistoire publicque en la sale des Roys, avoit donné l'obédience pour le royaume de Portugal, fort solennellement, et Achille Staius, Portugalois, avoit faict l'oraison <sup>2</sup>.

Mons<sup>r</sup> Fonch est allé prester aux mains de Sa Majesté le serement de chancelier de l'ordre. Le commendador major laisse Naples, et yra en son lieu le Duc d'Ossuna.

---

C.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 143, 144.)

Madrid, le 50 avril 1581.

Madame, Les lettres de Vostre Altèze, du xxx<sup>e</sup> de mars, sont venues maintenant, et je m'esbeys que lors elle n'eut encoires celles de la résolution de Sa Majesté, sur le point du gouvernement. J'ay veu la coppie de la lettre qu'elle escript à Sa Majesté, qu'il luy a pleu me communiquer, en laquelle fort prudentment, à son accoustumé, elle représente à Sadite Majesté de l'estat des affaires de pardelà, comme aussi faict Monsigneur le Prince, ne

<sup>1</sup> Voy. au sujet de l'invasion en l'Irlande de gens envoyés par le pape, notre tome VII, pages 435 et 481.

<sup>2</sup> Achille Estaço ou Staius, poète et savant portugais, naquit le 24 juin 1524 à Vidigneyra, publia un grand nombre d'ouvrages, résida successivement à Paris, puis à Louvain, où il imprima quelques livres, et ensuite à Rome.

se pouvant dire mieulx, ny représenter plus au vif ce que contient<sup>1</sup> ; mais j'espère que devant que ceste arrive, Vostredite Altéze aura pièçà receu non seulement les lettres de Aldobrandino, mais encoires celles de Sadite Majesté propre et du Seigneur Don Jehan de Idiaquez, et qu'elle aura entendu ladite résolution quant au gouvernement; m'assheurant ledit Idiaquez avoir faict deux ou troys dépesches, par lesquelz, et à Vostredite Altéze, et audit Seigneur Prince, l'on ha escript la clère et entière résolution de Sadite Majesté, et respondu à tous les pointz sur lesquelz, et l'ung, et l'autre pouvoient désirer responce, et mesmes comme se debvoit conduyre ledit Seigneur Prince à l'endroit des François, que venoient pour assaillir les Pays d'Embas, sur la doubte, en laquelle il estoit de si, nonobstant la responce que la Royne mère du Roy de France avoit donné, de les mettre en pièces s'ilz entroient ausditz pays, mais que l'on ne les assaillit sur les pays de France. Ledit Seigneur Prince doubtoit s'il seroit mal prins de Sadite Majesté que audit pays de France l'on les assaillit, si pour ce faire se rencontroit oportunité et aussi sur ce qu'il avoit mis en avant de faire fortz sur les rivières et passages pour cepper<sup>2</sup> aux rebelles le commerce, et autres pointz, ausquelz l'on m'escript que l'on luy ha respondu et donné en tout satisfaction. Je n'ay veu les lettres, mais bien ay-je rendu le devoir que je devoie d'escrire sur toutes les lettres que sont passées par mes mains mon advis, et sollicité la provision de deniers, laquelle à ce coup s'est faicte assez grande, si l'on la veult mesnager et faire servir, non pas pour dettes vieilles, mais pour accroistre et entretenir l'armée cest esté. Et je n'obmecteray de continuer tousjours à la sollicitation pour avoir nouvelle provision et pour interdire tout commerce aux rebelles, des royaumes d'Espagne et de Portugal, que qui m'eust creu se fut faict il y a plus de xviii mois; et j'à nous en sentirions le fruyt. Aussi entendz-je que Sa Majesté s'est déclarée de donner à Vostredite Altéze une *ayuda de costa* de 50 mil escus, que je vouldroie fut beaucoup plus grande; mais il fault accepter alègrement ce qu'il luy plait donner; et Dieu doint que les depesches que

<sup>1</sup> Dans l'Introduction du tome I<sup>er</sup> de la *Correspondance de Marguerite de Parme avec Philippe II*, M. GACHARD parle, page 45, des lettres relatives à la reprise par la duchesse du gouvernement des Pays-Bas. L'auteur y donne différents extraits de ces lettres sans parler de celle qu'elle aurait adressée en mars au roi.

<sup>2</sup> *Cepper*, enlever.

L'on m'assheure avoir envoieé, soient telz qu'ilz donnent à Vostredite Altèze et audit Signeur Prince tout contentement, et louhe Dieu qu'entre tant de travaux et de penne, tous deux, Vostredite Altèze et Son Excellence, se treuvent avec toute entière santé. Sadite Majesté est encoires a Tomar, où les Estatz de Portugal l'ont juré Roy solennellement, comme Vostredite Altèze verra par la coppie jointe à ceste, et aussi s'est juré despuis par les mesmes Monsigneur notre Prince, pour successeur. La publication du pardon général s'est aussi faicte, du quel sont exceptez ceulx que Vostredite Altèze pourra veoir par le billet aussi joint; et si s'est faicte dadvantage la proposition aux Estatz, sur laquelle se besongne maintenant; et de brief partira Sa Majesté pour aller à Almerin, qu'est lieu de plaisance des Roys de Portugal, à troys lieues et demye de Lisbona, où Sadite Majesté doibt après aller; et jà se besongne en diligence audit Lisbona pour nestoier et apprester le palais royal, pour y recepvoyr Sadite Majesté, y estant cessé tout soubçon de peste, Dieu mercy, selon l'assheurance que pièça en ont donné les médecins qu'à cest effect ont faict les visites et congrégations requises; et puis assheurer Vostredite Altèze que Sa Majesté, et les princes et princesses du sang, se portent fort bien. Jusques oyres noz gens n'ont peu, ou n'ont voulu trouver Don Antonio, qu'est bien une grande faulte, et emporteroit beaucop l'avoir entre noz mains. Le Comte de Vimioso <sup>1</sup>, par le coustel de Marseille, estoit entré en France, et l'a faict conduyre vers la court de France le Mareschal d'Anville, Duc de Montmorancy. Des flottes pour les Indes, aulcunes sont jà partyes, aultres s'encheminent maintenant, bien renforcées pour s'opposer aux François et Anglois que voudroient prandre ce chemin là. Quant à l'ambassade françoise vers Angleterre <sup>2</sup>, Vostredite Altèze, estant plus près, en sera mieulx et plustost advertye que nous. Monsigneur le Prince escript particulièrement sa résolution quant à

<sup>1</sup> Le comte de Vimioso appartenait à une branche bâtarde des ducs de Braganee.

<sup>2</sup> Il s'agit ici de l'ambassade envoyé en Angleterre, et sur laquelle M. le comte de la Ferrière (*Les profets de mariage d'Élisabeth*, p. 254) donne les renseignements suivans : « le 12 août le prince dauphin et le comte de Soissons arrivèrent à Calais. La grande ambassade, dont la suite s'élevait à 800 personnes se trouvant au complet, s'embarqua le 14, par un beau temps, sur deux grandes roberges armées en guerre qu'avait envoyé Élisabeth. Cette ambassade des princes du sang, le prince dauphin Charles de Bourbon, le comte de Soissons, des grands seigneurs, Villequier, Tancguy Leveneur, comte de Carronges, le comte de Sancerre, le marchal de Cossé; des hommes d'État, Lansac, etc. »

son voiaige de Valenciennes et avec quelle détermination il le faict, que ne se peult sinon louer grandement, me resjouyssant aussi avec Vostredite Altèze du bon succès qu'ont lieu noz gens contre ceulx de cheval et de pied des rebelles qu'ilz ont rencontré près de Dixmude, qu'a esté une faction de très-grande importance, et comme Vostre Altèze dit en très-bonne saison. La peste règne en Siville, oyres que non si grande que l'on crie. Et le Duc de Medina parle d'aller, dois sa maison par terre vers Barcelone. pour s'embarquer, afin que nulle part l'on ne luy refuse l'entrée, n'ayant esté en Siville, où le Cardinal Riario <sup>1</sup>, légat, et le Comte d'Olivares <sup>2</sup> se trouvent. Je ne sçay quelle résolution ilz prandront, ny quant les galères de Sicile seront prestes pour les passer.

Ledit Duc de Medina ha embarqué sa famille, ses chevaux et bagages sur le galion du Prince Jo. Andrea Doria, que porte certification de non avoir esté en lieu suspect de danger. Le collecteur Canobio, nouvellement faict évesque de Faença <sup>3</sup>, part après demain pour retourner à Rome, et demeure icy en son lieu pour collecteur Trajano Mario, qu'a cy-devant servy au Cardinal de Trento <sup>4</sup> et depuis au Duc d'Urbin : l'ayant faict Sa Saincteté prothonotaire du nombre des participans. L'on tient que aussi changera Sa Saincteté le nonce évesque de Plaisance <sup>5</sup>, dont il me desplait; car il est fort homme de bien et dextre négociateur, oyres que l'on dit beaucoup de bien de Bolognetto, qu'estoit Nonce à Venise, que l'on tient luy sera successeur. J'ay jà pièçà escript à Vostredite Altèze que l'Impératrix estoit sur son partement pour venir pardeçà, prétendant, comme elle dit, vivre retirée. Mais je tiens que le Roy procurera de l'employer en quelque chose, soit pour tenir soing du mesnaige, je diz de Mesdames les Infantes, jusques à ce que l'on les marie, et de Monsigneur nostre Prince, et des Infants et Infantes que sont enffans. Aultres dient pour quelque gouvernement, et que ce pourroit estre en celluy de Portugal, l'emploiant là, et avec elle Monsigneur le Cardinal Archiduc; mais je n'y vois encoires nulle chose résolue.

<sup>1</sup> Alexandre Ricario. Voy. sa notice plus haut, p. 49.

<sup>2</sup> Heuri de Guzman, comte d'Olivares, qui fut l'ambassadeur de Philippe II à Rome.

<sup>3</sup> Annibal Grassi, élu évêque de Faënza, fut sacré seulement le 15 octobre 1581. (Voy. GAMS, *Series episcoporum*, p. 689.

<sup>4</sup> Louis Madrucci, cardinal, et évêque de Trente de 1567 à 1600.

<sup>5</sup> Philippe Segà, qui fut nommé évêque de Plaisance en 1578, puis cardinal en 1594.

ny aussi en ce que j'ay souvent ramenteu de la justice et police que se debvroient redresser au royaume de Portugal, ny des fortifications nécessaires. Et selon que l'on procède en tout lentement, je me doute qu'ilz se passeront encoires quelques mois devant que Sa Majesté puisse retourner pardeçà, qu'est bien loing de ce que Vostredite Altèze pensoit, que jà nous l'eussions icy. Samaniego advertira Vostredite Altèze de ce que s'est fait quant au Comte Claudio Landy, auquel je commanda, de la part de Sa Majesté. vandredy dernier, qu'il se partit des royaumes d'Espagne, n'ayant voulu consentir Sa Majesté qu'il vint en sa présence; mais luy envoya commander en une maison du Comte de Cuendia, où il estoit se guérissant de la gontte, qu'il me vint trouver pour entendre ce que je luy diroie de sa part. Il se trouva estonné de ce que je luy diz; mais j'adjousta, comme l'on m'avoit commandé, qu'il laissa icy procureur pour entendre ce que Sadite Majesté résouldra en ses affaires, et mesmes en ce qu'il prétend que Sa Majesté luy donne juges devant lesquelz il se puisse justifier de ce que l'on luy impute, après que l'on aura veu le vray article extrait de la capitulation, combien que je luy ay assez donné à entendre que, à mon advis, il se forcompte, et qu'il ne peult prétendre aultre juge sur les deux imputations dont l'on le charge, l'une du meurtre, perpétre par son commandement à Parme, et l'autre d'avoir machiné contre la personne de Son Excellence, et mesmes pour estre délictz que l'on prétend estre commis depuis le pardon inséré en la capitulation de la restitution de Plaisance; me remectant quant aux particularitez à ce que Vostredite Altèze pourra entendre par lettres dudit Samaniego.

J'espère qu'il n'y aura faulte que Sa Majesté ne reconnoisse les services du conseiller d'Assonleville, en quoy, de mon coustel, j'aideray tout ce que je pourray; et je m'assheure que Vostredite Altèze congnoist que mal se peuvent négociations particulières encheminer bien, en absence de Sa Majesté; et se trouvant icelle occupée aux affaires de Portugal, et qui l'oserait dire, non pas fort bien assistée pour se bien desvelopper de tant d'affaires. Nous verrons si Mons. Fonck, à qui je l'ay recommandé, en pourra faire quelque chose, devant son retour. Ce m'est fort grand plaisir d'entendre que la sentence, donnée en faveur de Vostre Altèze à Naples, soit esté exécutée au contentement d'icelle dont, jusques à oyres, le Vice-Roy, ny de la pronunciation de ladite sentence n'a donné advertissement, ny



encoires respondu à ce que si souvent, sur l'ung et l'autre, l'on luy ha escript; mais, à mon advis, c'est assez respondre d'avoir faict l'effect. J'ay bien entendu que Madame la Princesse <sup>1</sup> nous fit ceste faveur de louer à Besançon, en la maison; mais je regrette que, pour n'avoir sceu à temps son partement, je ne peuz donner l'ordre que j'eusse voulu, afin qu'en son endroit et là, et ailleurs, nos gens eussent rendu le debvoir requis; et louhe Dieu qu'elle soit arrivée avec santé, et que les espousailles se soient faictes promptement à sadite arrivée avec les dispenses nécessaires. Je remercyé à Vostredite Altèze bien humblement de la faveur qu'il luy ha pleu me faire, de m'envoier un exemplaire du malheureux et deshonté escript qu'a faict imprimer le Prince d'Orange. L'on doibt, à mon advis, tenir à louhange que telz meschantz parlent mal de gens de bien, et n'y ha, à mon advis, pour quoy respondre à telz escriptz; et tous gens de jugement congnoistront évidemment que ce sont tous mensonges inventez de pétulance, et ne peult sortir aultre chose d'ung meschant cueur, si plain de venin. Sadite Majesté ha ja entre ses mains l'exemplaire que Monsigneur le Prince luy ha envoyé. Et ce que ce malheureux faict avec aucuns de ses principaulx conseilliers, ne se peult imputer à la multitude et généralité de ceulx que, abusez par luy et de ceulx de son conseil, suyvent son party; et suis du mesme advis que Vostredite Altèze, que contre telles gens il fault user de force; et qui pourroit avoir le principal en mains, mériteroit bien tout exemplaire chastoy, ny y ha penne que se puisse dire souffisante à ses démerites; mais il se gardera, tant qu'il pourra, de tomber en noz mains. Et qui eust peu trouver moyen pièçà de s'en faire quiete, ce fut esté un beaul descombre, et pour en un coup acheter le tout. Quant à ce que j'ay escript à Vostredite Altèze, que je désireroye me trouver devers elle une couple d'heures pour confidentment luy pouvoir dire de bouche aucunes choses, je suis encoires au mesme et suis certain que de Vostredite Altèze je pourroie aussi entendre beaucoup que pourroit servir; mais ce que je luy vouldroie communiquer est de telle qualité, que pour riens du monde je ne le vouldroie confier à la plume, ny à ziffre, quelque forte qu'elle fût, ny moins le confier à personne du monde, quelle qu'elle puisse estre, que à Vostre Altèze propre. Bien luy diray-je que

<sup>1</sup> Marguerite Farnèse, petite-fille de Marguerite de Parme.

à non le déclarer, il ny ha préjudice quelconque, afin que Vostredite Altèze en soit hors de peine. J'ay veu ce qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, par lettres à part, en faveur de Madame de Beauvoir, dont je parla audit prévost Fonck, à son partement pour la court et en escripviz à Sa Majesté. Mais je me doubte que cest affaire et aultres semblables ne trouveront saison pour y résouldre que Sadite Majesté ne soit de retour.

---

Cl.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1753, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 145 à 147.)

---

Madrid, le 14 mai 1584.

Madame, Par ung courrier, que le Seigneur Joan Baptista de Tassis a dépesché, sont venus plusieurs paquetz de Monsigneur le Prince, tant en espagnol, qu'en françois, et avec iceulx aulcuns paquetz de Vostre Altèze, entre lesquelz j'ay trouvé les lettres qu'il luy a pleu m'escripre, du dixième du moys passé, et avecic elles dupplicat de celles qu'elle m'escripvit le 30 de mars, et la coppie de la lettre à Sa Majesté, ausquelles du xxx j'ay respondu par le précédent ordinaire. J'ay fait incontinant deschiffrer les lettres en espagnol dudit Seigneur Prince, pour les faire passer à Sa Majesté, avec mon advis particulier sur tous les pointz d'icelles, comme je fais ordinairement, me l'ayant ainsi commandé Sa Majesté. Quant aux lettres en françois, les paquetz clos se sont envoyez à Monsieur le prévost Fonch, comme tousjours ilz se sont mis entre ses mains, dois qu'il a prins la charge des affaires de pardelà, se trouvant ledit Seigneur Fonch présentment vers Sadite Majesté, dont j'ay adverty pièçà Vostredite Altèze. Je loue Dieu que je vois, par les lettres d'icelle, qu'elle se trouve avec entière santé, dont aussi nous assure ledit Seigneur Prince, et de la sienne propre, que n'est peu entre tant de travaux, d'angoisses avec tous deux se trouvant environnés

en négoce si fâcheux : et si ceste nouvelle me donne contentement, Vostredite Altèze le peult entendre, puisqu'elle sçait la dévotion que je porte à tous deux, avec singulière affection et observance, et combien je me reconnois continuellement obligé envers eulx de tant de grâces et faveurs, que moy et les miens en recepvons.

Je puis assurer Vostre Altèze que, grâces à Dieu, Sa Majesté se trouve beaucoup mieux de sa santé que devant sa maladie, et le mesme de Mons. nostre Prince, et aultres personnes du sang; mais quoy que souvent je supplie Sadite Majesté, par mes lettres, d'avoir regard à l'importance de sa vie et santé, afin qu'il travaille moins, et que souvent il assure qu'aussi fera-il, touteffoys je ne vois qu'il délaisse de travailler comme devant, veulans aussi par trop satisfaire aux Portugalois, que sont d'ordinaire importuns et fâcheux. Les paquets de Vostre Altèze pour Aldobrandino et pour Samanigo se sont incontinent adressez. Et le Seigneur Don Jean d'Idiaquez m'a piécà assuré que Sa Majesté a escript à Vostredite Altèze, et audit Seigneur Prince résolution et responce sur tous les poinctz de leurs lettres, et que Aldobrandino aura adverty Vostredite Altèze de la responce que l'on luy a faict sur tous les poinctz, dont de la part d'icelle il a faict instance à Sa Majesté. Sur quoy je ne puis dire aultre particularité, puisque l'on me remet aux lettres que l'on a envoyées, lesquelles je n'ay veu. Bien m'assure l'on qu'on a satisfait à tout, de sorte que l'on espère que Vostre Altèze et Son Excellence en auront tout bon contentement. La provision que l'on a faict de deniers est grande, comme je l'ay escript particulièrement audit Seigneur Prince; mais il la fault bien mesnager; et jà je commence de faire nouvelle instance, pour ramantevoir combien il convient de continuer, pour non perdre ceste saison, comme l'on a faict l'an passé. Je présuppose que Vostre Altèze aura entendu dudit Seigneur Jean Baptiste de Tassis l'office qu'il ha faict freschement à l'endroit du Roy de France et de sa mère sur les emprinses du Duc de Alençon contre les Pays d'Embas, et touchant le Comte de Vimioso, et menaces que l'on fait touchant Portugal et les Indes, et des respons qu'il ha lieu de l'ung et de l'aultre, que pourtant je ne répéteray. Je demeure en l'opinion telle que Vostre Altèze aura piécà entendu; et à ce que j'entends Sa Majesté n'est pas délibérée de comporter que l'on luy face tort; et à ce que je puis comprendre, par ce que l'on m'escript de la court, enclinasse à faire quelque bonne

diversion du costé de France. L'on veult continuer à y faire la guerre couverte et de soustenir la rébellion de ceulx de Cambray, où de raison ilz n'ont que prétendre; laquelle diversion, à mon advis, se pourroit faire facilement, et avec peu de fraiz pour se deffendre. Vray est que nous aymerions tous mieux demeurer en paix; mais aux termes que l'on procède, subz couverte d'Alançon nous faisant la guerre, c'est avec trop de désavantage de nostre costé. Et Dieu doint que Monseigneur le Prince que s'estoit approché des François leur ait donné quelque bonne main, oyres que ce soit dedans France, puisque les lettres dudit d'Alançon tesmoignent, et le Roy de France son frère ne le nie, que les gens qu'il ha fait assembler en Picardie sont contre Sa Majesté et ses pays. Il y a aussi la solennelle ambassade que du coustel de France, au nom toutesfoys d'Alançon, l'on a envoyé en Angleterre, dont je m'assure que Bernardino Mendoça n'aura failly de donner advertissement, et de tout ce que passe en ce costé là. Ung bien y a que devant qu'ilz ayent achevé de bien capituler leurs ligue, il passera du temps; et pour les mettre en exécution il ne fauldra peu de jours. Cependant la saison s'avance, et je ne vois jusques après nulle levée d'importance de dehors pour eulx et dedans le royaume. L'accord s'exécute mal. Cependant de nostre costé se pourroit beaucoup faire, mesmes puisque Dieu nous favorise de nouveau (selon que aucuns escripvent) du costé de Frise, ny je ne perds pas espoir que de ceste ambassade de France ne puisse aultant succéder de discord entre eulx que de bon accord, puisque du mariaige je n'en y vois, quant à moy, apparence quelconque, quelque jeusne que la Royne se veulle monstrer, laquelle n'a nulle envie, et peult estre ne peult pour estre par trop empeschée ailleurs. Et jà les Anglois prennent quelque ombre, comme ilz sont naturellement soupçonneux, de ce que l'on leur demande logis pour 800 chevaux. Par où aussi la Royne d'Angleterre, comme l'on dit, se retire de vouloir defroyer par tout le royaume lesdits François, ce que auparavant elle pensoit faire. Et si n'est ladite Royne à son aise pour les affaires d'Escosse, qu'elle tient estre somentez des François, et pour se trouver encoires en l'isle de Irlande grand nombre de rebelles contre elle. J'entendz aussi que se fait aussi de son coustel quelque office pour persuader au Roy de France de faire cesser les emprinses dudit Duc d'Anjou contre les pays de Sa Majesté, luy représentant l'inconvénient qu'en succéderoit, si Sa Majesté estoit forcée d'en-

trer en guerre ouverte; que pour moy je ne vois comme se pourroit excuser, si ceste façon de faire continue. Et je ne reprends les particularitez des lettres dudit Seigneur Joan Baptista et dudit Seigneur Don Bernardino de Mendoça, pour non travailler Vostredicte Altèze de reditte, puisque je tiens qu'ilz auront pardelà escript le mesme.

Quant à Portugal, les choses sont quasi au mesme estat, que quand dernièrement j'escripvis; et se vont accomodant, et establissant, s'estant faict le sèrement, tant de Sa Majesté, que de Monseigneur nostre Prince, donné le pardon général, et faicte la proposition aux Courtès, à laquelle ilz doivent jà avoir respondu et donné leurs mémoires, puisque les prélatz et les nobles se retirent jà en leurs maisons, avec démonstration de contentement. Sa Majesté debvoit partir merquerdi prochain pour Almerin, et après à Lisbona, pour où jà estoient partiz les fouriers. Et y a longtemps que l'on travailloit pour nettoyer et accomoder le palays audit Lisbona pour Sa Majesté. Ledit prévost Fonch y est encoires, comme j'ay dit dessus; et despuis le sèrement presté de chancelier de l'ordre a jà commencé d'exercer l'office, s'estant donné ledit ordre, avec toutes les solemnitez requises, au Duc de Bregantz, qu'en démontre grand contentement, et comme l'on tient aussi despuis au Duc de Medina Sidonia, lequel dois là se debvoit encheminer par terre vers Barcelone, pour où estoit party par mer l'Ill<sup>me</sup> Cardinal Riario, légat; mais nous ne sçavons pas encoires de certain quand partira le Conte d'Olivares. Et le différend de jurisdiction a mis en quelque doute, si l'on enverroit ambassadeur à Rome, ou non; mais par les dernières lettres venues dudit Rome, on entend que lesditz différendz de jurisdictions, pour lesquelz se trouve là le Marquis d'Aleaniz, et auquel Sa Majesté avoit escript qu'il retourna, monstrent espoir de meilleure conclusion en ceste négociation, que seroit ung grand bien.

Jusques à oyres le Duc d'Ossuna n'a prins jour pour son partement; et je me doute fort que ce ne sera devant le commencement de septembre; que vient très mal à propos au Commendador-major, qui désire fort se veoir icy, que comme Vostredicte Altèze dit, est personaige pour pouvoir faire service, où qu'il se puisse trouver; mais, pour mon advis, l'on ne l'eust pour maintenant tiré de Naples, tant pour la congnoissance qu'il ha prins des personnes, que pour entendre mieux les affaires du royaume. Par où il me semble que doylesnavant, il y pouvoit mieux servir. Et je ne congnois le

successeur qu'a esté près de deux ans en Portugal; et là aura peu faire Sa Majesté preuve de sa suffisance; que me faict penser, que l'envoyant à Naples, il en doibt avoir satisfaction. L'on tient que l'Impératrice pourra estre pour tout ce mois près de Gennes, puisque ceulx de la *Hazienda* assurent luy avoir envoyé la provision qu'elle prétendoit. Et oultre ce. les Vénétiens l'accomodent de 50 mil écus, dont ilz se rembourseront en trois ou quatre ans de la rente qu'elle ha à Naples. Et nous ne sçavons encoires en quoy Sa Majesté employra ladite Dame, ny y a apparence de pouvoir juger seurement pour quand pourra estre le retour pardeçà du Roy nostre maistre. Et pour moy, je tiens qu'il y reste encoires plus à faire en Portugal, de ce que aucuns pensent, puisque je ne vois que la résolution soit prinse sur l'establissement de la justice et de la police, ny sur le gouvernement; oultre ce que je tiens, l'on trouvera qu'il y faudra faire quelques fortifications, et que Sa Majesté le congnoistra tant mieux estant sur le lieu.

Nous actendons tous les jours ung ambassadeur ordinaire de Venise, que doibt venir au lieu de celluy qu'à icy servy dois quelque temps et a achevé son terme, et aussi deux ambassadeurs extraordinaires, pour condouloir et congratuler; et l'on tient que avec eulx passera l'évesque de Lody, Taverna<sup>1</sup>, que Sa Sainteté à choisy pour nonce, au lieu de l'évesque de Plaisance, Sega, qui retournera en Italie. Avec l'Impératrice vient Don Joan de Borgia, ambassadeur ordinaire, qu'a demandé congé, pour laisser la charge. Et l'on est après pour choisir successeur, et pour résouldre qui cependant l'on envoyra pour entretenir les affaires, se trouvant l'Empereur ung peu mieux de sa santé; mais avec tout cela, je ne me contente de ce que je n'apperçois, que l'on négocie comme il conviendrait, pour assurer la succession de l'Empire, que touteffoys j'ay jà souvent ramanteu. Et ne faudray de le ramantevoir encoires, puisque c'est ung poinct, comme Vostre Altèze sçait, que tant emporte.

<sup>1</sup> Louis Taberna, évêque de Lodi, de 1580 à 1616.

---

## CII.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

---

Namur, le 16 mai 1581.

A V. S. Ill<sup>ma</sup> scrissi alli x del passato. Di poi ho ricevuto sei sue lettere de 29 di decembre, 15, 18 di marzo, 2, 8 e 17 d'aprile, et giuntamente molto contento poi che hò inteso il buono stato di salute in che V. S. Ill<sup>ma</sup> si ritrovava, che è una di quelle cose che più desidero d'intendere continuamente, et però si contenti lei farmene avvisare con tutte le occasioni; ringratiandola intanto quanto più posso delli avvisi che con dette sue mi dà, et delle amorevoli offerte che in esse mi fa, di che li resto con quell' oblige che devo, et sia pur certa che per suo servitio et per tutte le cose sue n'impiegherò sempre con ogni sorte di affettione et amore, come piu volte li ho scritto.

Quanto al particolare di questo governo, con altra mia lettera che va con questa, scrivo a V. S. Ill<sup>ma</sup> tutto quello che è successo et mi occorre, con mandarli copia di quanto ho scritto à Sua Maesta et di altre lettere et scritture à ciò appartenenti, et però qui non mi alagherò in altro intorno a questa materia. Le provisioni di denari che Sua Maesta manda di presente sono buonissime, et ben conosco che l'opera et sollecitudine di V. S. Ill<sup>ma</sup> ha operato grandemente; procurerà il Principe, mio figlio, con dette provisioni cavar' qual'che buon frutto, et non lasserà di ripartirli nelle cose forzose et necessarie. Le qualità del dottor Froissart sono tali che lo fanno meritevole di ogni bene, si come mi trovo havere scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> et, poiche la mi persuade a proporlo a Sua Maesta per li affari di Borgogna in corte, non lasserò di farlo con l'occasione di mandar le informationi promesse, che sarà in breve. Per li eredi del thessauriero Donetti che lei mi raccomanda, ho fatto et farò di nuovo ogni caldo uffitio, perche restino consolati et similmente haverò in quellà raccomandatione, che devo il prevosto Moriglion et

lo sentirò molto volentieri, sempre che mi vorrà parlare ò referire alcuna cosa. Sono stata avvertita, che mediante il suddetto Froissart et Cosimo de Marini si sono accomodate le differentie fra V. S. Ill<sup>ma</sup> et Mons<sup>r</sup> d'Andalot: et invero ne ho preso grandissima contentezza, particolarmente per la quiete che ne riceverà V. S. Ill<sup>ma</sup>.

È restata servita Sua Maesta concedermi 50 mila scudi di aiuto di costa, che serviranno per ricompensar in parte le grosse spese che hò fatte nel viaggio et di poi, in servizio della Maesta Sua; et non fo dubbio che in questo il mezzo di V. S. Ill<sup>ma</sup> habbia operato, di che la ringratio molto. Circa allo scrivere che fa il Conte di Champlite per li sospetti che tiene de Franzesi, non è maraviglia, sendo egli persona zelosissima del servizio di Sua Maesta et sarebbe molto approposito che si mettesi qual'che ordine in quella provincia di Borgogna per la buona sicurezza di essa, per non istar sempre con paura di ogni minimo motivo che fanno i Franzesi, che quando stabilisse una somma conveniente e che fusse pronta mese per mese, come si è scritto, sarebbe di grandissimo profitto e giovamento.

Poiche li Portughesi havevono dato il giuramento à Sua Maestà et al Serenissimo Principe, miei Signori, doverranno le cose di quel Regno esser in breve del tutto accomodate, per il che Sua Maesta con quieto animo sene potrà tornare in Castiglia, et attendere alli altri negotii, et particolarmente alli affari di questi suoi paesi, et ottima cosa sarebbe che Don Antonio fussi in potere di Sua Maesta, perche mentre egli sara vivo et libero non può lassar di esser causa di motivi et alterationi. Quando à V. S. Ill<sup>ma</sup> parerà tempo che si tratti delle ragioni et pretensioni di Don Ranuccio, mio nipote, si compiaccia farmene avvisata, et havendo io inteso quanto V. S. Ill<sup>ma</sup> haveva fatto et faceva per dar satisfattione al Signor Duca mio nel particolare della congiura intentata il Conte Claudio Landi; et anco sopra l'assenso di vender le terre che Sua Eccellenza tiene in Regno, li resto con molt' obligo, et à quest' hora mi prometto che l'uno et l'altro deve haver havuto effetto.

Dell' andata del Duca de Ossuna à Napoli, et del venire il Commendator Maggiore in corte, ne ho scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> quel che mi occorre, et intendo che il Duca di Medina Sidonia et il Conte d'Olivares stavono di partita per i loro carichi. Piaccia à Iddio, che ciascuno di essi accerti à servire conforme à che conviene, et che Samaniego pigli cura delli affari del Duca di



Medina Sidonia; mi sono contentata per suo beneficio, et per parermi che non farà falta alli miei negotii. Il nuovo vescovo di Liegi deve venir in breve a pigliare il possesso et del suo governmento si discorre variamente; non passerà molto che si doverrà scoprire il suo umore et inclinatione, et io ho havuto caro intendere quel che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi scrive intorno alle pretensioni del Duca di Baviera suo fratello, et ne usero come lei avverte. Et che la Imperatrice deva venire in Spagna similmente hò inteso, et anco si discorre che Sua Maestà deva venire verso Barzalona : dello certezza desidero havere avviso. Ringratiando intanto V. S. Ill<sup>ma</sup>, del aviso che mi da, di che Sua Maestà si trovassi in bonissima salute et che haveva chiamato il prevosto Fonchius per tratar di tener l'ordine del Toson d'oro. Delli affari et occorrentie di qua persuadendomi che il Principe mio figlio ne dia conto particolare à V. S. Ill<sup>ma</sup>, non mi par di replicarli altrimenti rimettendomi in questa parte à detto mio figlio.

Il Conte di Mansfelt la settimana passata fù qui à visitarmi et à darmi conto dell' necessità del paese di Luxemburgh et in oltre mi lasso un memoriale di quanto per il Conte Carlo sua figliolo desidera essere favorito da Sua Maestà, di che mando copia con questa à V. S. Ill<sup>ma</sup> et la prego strettamente à favorire esso Conte et figlio perche invero li conosco molto zelosi.

---

## CII.

### TRADUCTION.

---

J'ai érit à Vostre Seigneurie Illustrissime le 10 du mois dernier. Depuis j'ai reçu ses six lettres des 29 décembre, 15 et 18 mars, 2, 8 et 17 avril, avec beaucoup de plaisir, car j'ai su par elles que Votre Seigneurie Illustrissime se portait bien. Ce qui est l'une des choses que j'aime le plus entendre. Aussi je supplie Votre Seigneurie Illustrissime de vouloir bien me mander en toute occasion des nouvelles de sa santé. Je la remercie de tout cœur des conseils qu'Elle me donne dans ses dites lettres et des offres cordiales qu'Elle m'y fait. Je lui en ai une juste obligation, et je la prie de croire que je n'emploieraie toujours pour son service et en toutes ses affaires avec la plus vive sympathie, comme je le lui ai érit plusieurs fois.

Pour ce qui concerne en particulier ce gouvernement, j'expose à Votre Seigneurie Illustrissime tout ce qui s'est passé et m'advient. A cet effet je Lui envoie copie de ce que j'ai écrit à Sa Majesté et de toutes autres lettres et notes relatives à la même question. C'est pourquoi je ne m'étendrai pas ici davantage sur cette matière.

Les provisions d'argent qu'annonce Sa Majesté, sont chose excellente, et je reconnais en ceci toute la sollicitude et l'active intervention de Votre Illustrissime Seigneurie. Avec cette provision le Prince, mon fils, cherchera à obtenir quelque bon résultat; il ne manquera pas d'appliquer cet argent aux mesures urgentes et nécessaires.

Les qualités du docteur Froissart sont de nature à lui mériter l'estime générale, comme je me trouve l'avoir écrit à Votre Seigneurie Illustrissime. Puisque Votre Seigneurie Illustrissime m'a prié de le recommander à Sa Majesté pour s'occuper à la Cour (de Madrid) des affaires de la Bourgogne, je ne manquerai pas de le faire quand j'aurai l'occasion d'envoyer les renseignements que j'ai promis. Ce sera sous peu.

Pour les héritiers du trésorier Bonetti, lesquels Votre Seigneurie m'a recommandés, j'ai fait et ferai de nouveau les plus ardents efforts pour les contenter. J'aurai non moins égard à la recommandation en faveur du prévôt Morillon; je l'entendrai très volontiers chaque fois qu'il voudra me parler ou m'entretenir de quelque affaire. C'est, m'a-t-on dit, grâce au susdit Froissart et à Côme de Marigny que s'est arrangé le différend entre Votre Illustrissime et Monsieur d'Andelot. J'en ai éprouvé un grand contentement, surtout pour la satisfaction qu'en aura Votre Seigneurie Illustrissime.

Sa Majesté a daigné m'accorder trente mille écus de gratification. Ils serviront à compenser en partie les fortes dépenses que j'ai faites pour mon voyage et depuis pour le service du Roi. Je ne doute pas que Votre Seigneurie Illustrissime n'ait contribué à me faire obtenir cette faveur, et je La remercie beaucoup.

Quant aux lettres du Comte de Champlite au sujet de ses dépenses à l'endroit des Français, je n'en suis pas étonné : je le sais, serviteur zélé de Sa Majesté. Aussi bien il serait urgent de mettre un peu d'ordre dans cette province de Bourgogne, pour sa propre sécurité, pour ne pas toujours avoir cette crainte de la moindre démonstration des Français. Une somme assurée et convenable, qu'on recevrait régulièrement, mois par mois, comme je l'ai écrit, serait de grand profit et nous aiderait beaucoup.

Puisque les Portugais ont prêté serment à Sa Majesté et au Sérénissime Prince, les affaires de ce pays seront sous peu complètement arrangées. Alors Sa Majesté pourra retourner sans inquiétude en Castille et s'occuper d'autres affaires, particulièrement des affaires de ses pays d'ici. Le mieux serait que Don Antonio fût au pouvoir de Sa Majesté; tant qu'il sera vivant et libre, il ne laissera pas d'être un sujet de troubles.

Quand Votre Seigneurie Illustrissime jugera qu'il est temps de traiter des raisons et prétentions de Ranuce, mon petit-fils, il voudra bien me prévenir.

J'ai appris tout ce que Votre Seigneurie Illustrissime avait fait et faisait pour satis-

faire le Duc (Octave Farnèse, Duc de Parme), Monsiigneur, dans l'affaire du complot fomenté par le Comte Claudio Landi, et au sujet de l'autorisation de vendre les domaines de Son Excellence (le Duc) dans le royaume de Naples. Je Lui en suis très obligée et j'espère qu'à cette heure l'une et l'autre affaire doivent avoir abouti.

J'ai mandé à Votre Seigneurie Illustrissime tout ce que je sais concernant le départ du Duc d'Osuna pour Naples et de l'arrivée du Grand-Commandeur à la Cour (de Madrid). J'apprends que le Duc de Medina Sidonia et le Comte d'Olivarès vont rejoindre leurs postes. Plaise à Dieu que l'un et l'autre s'acquittent convenablement de leur mission et que Samaniego ait soin des affaires du Duc de Medina Sidonia. J'en suis satisfaite pour lui, espérant d'ailleurs qu'il ne négligera pas les miens.

Le nouvel évêque de Liège doit venir prendre sous peu possession de son diocèse. On parle différemment de son administration, mais il ne se passera pas beaucoup de temps qu'il n'ait laissé voir son caractère et ses penchants. Au reste, je suis heureux d'avoir appris de Votre Seigneurie Illustrissime les prétentions du Duc de Bavière, son frère. Je mettrai à profit l'avertissement.

J'ai appris aussi que l'Impératrice devait aller en Espagne.

On dit également que Sa Majesté doit se rendre à Barcelone; je désirerai savoir à quoi m'en tenir. En attendant, je remercie Votre Seigneurie Illustrissime de m'avoir appris que Sa Majesté était en bonne santé et qu'Elle avait appelé le prévôt Funck pour s'occuper des affaires de l'ordre de la Toison d'or.

Dans la persuasion que le Prince, mon fils, rendra un compte particulier à Votre Seigneurie Illustrissime des affaires courantes de ces pays, je ne crois pas devoir m'en occuper autrement, m'en remettant au rapport de mon dit fils.

Le Comte de Mansfelt est venu me faire une visite ici la semaine dernière. Il m'a informé de la situation pénible du pays de Luxembourg et, en outre, m'a laissé un mémoire de tout ce qu'il désire de Sa Majesté pour son fils Charles. J'en envoie copie à Votre Seigneurie Illustrissime. Je la prie instamment de favoriser ce Comte et son fils, parce que je les connais vraiment très dévoués à Sa Majesté. Ils méritent tout avancement et je désire beaucoup qu'ils l'obtiennent. J'en serai, le cas échéant, très obligée à Votre Seigneurie Illustrissime, etc.

## CIII.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 149, 150.)

Namur, le 16 mai 1581.

Scrivo a V. S. Ill<sup>ma</sup> con un' altra lettera che vâ con questa, la ricevuta delle sue con rispondere à diversi capi in esse contenuti; et qui mi occorro dirli che quanto al particolare di questo governo, scrivo hora à Sua Maesta particolarmente et nudamente tutto quel che è successo doppo che ricevetti le lettere della Maesta Sua de vi di marzo et 5 d'aprile, che fù alli 22 del medesimo, et qui incluso mando copia della lettera per Sua Maestà et delle altre lettere et scritte che in essa si fa mentione, accio V. S. Ill<sup>ma</sup> sia appieno informata del tutto, et possa fare sicome la prego con Sua Maesta li offitii che li pareranno necessari, affine che resti capace et satisfatta della buona mente et pronta intentione et volontà mia verso il suo servitio, per il quale mi sottometterò sempre à quanto mi comanderà, non havendo io altra mira che la satisfattione et gusto della Maesta Sua, come V. S. Ill<sup>ma</sup> sà molto bene; et se io non presi il governo subito che arrivai ò alla spiratione delli sei mesi, tenga per fermo et constante che non conveniva, per le istesse ragioni et cause che tante volte hò scritto, et per le medesime che ostanto adesso. Onde è necessario che prestamente Sua Maesta ordini et comandi quel che piu li conviene intorno a questo fatto, non conveniendo punto al servitio lo star' della maniera che si stà, et a mè dole sino all' anima non haver potuto hora mettere in essecutione il comandamento di Sua Maesta, atteso che il Principe, mio figliolo, non ha voluto accomodarsi con la volontà di Sua Maestà, ne è bastato preghi, che li habbia fatto, ne ragioni allegateli per farlo rimuovere dalla sua determinatione, et a gran fatica l'ho fatto condescendere di continuare nel governo come per il passato, et questo per un mese et mezzo o dua al più, che egli giudica si possa dà Sua Maestà haver risposta; et con tal appuntamento egli sene tornò hieri

a Mons, di dove mi ha detto voler dar conto a Sua Maestà del tutto et anco lo doverrà dare à V. S. Ill<sup>ma</sup>. Il che desidero infinitamente, perche restino informati del vero et di quanto fà di bisogno eseguire in questa materia; per servitio et satisfattione di Sua Maestà et benifitio del paese; et prego V. S. Ill<sup>ma</sup> instantemente à tener la mano che senza dilatione si proveda à quel che è necessario, et che a me si ordini quanto haverò da fare, perche possi accertare in dar gusto à Sua Maestà che, oltre aquello che à lei scrivo in questa materia, non voglio lasciar di far' sapere à V. S. Ill<sup>ma</sup>, come tanto amico et signore, mio figliolo non habbia voluto obbedire Sua Maestà in accettare il carico nella forma et maniera che, non solo ordina, ma prega strettamente: perche dubito che Sua Maestà lo pigli in mala parte, cosa che hò sentita in estremo, oltre a che non harei mai creso che detto mio figliolo havessi rifiutato ricevermi per compagna. Che certo l'uno et l'altro mi è parso duro, et sebene hò rimostro et replicato à Sua Maestà con diverse ragioni non esser suo servitio il divider questo governo, senza porli avanti questo dubbio, non ho però lasciato di temere si fussi per venire à questo cimento con mio figlio; mà mi andavo persuadendo ò che Sua Maestà potessi mutarsi d'oppenione ò che il Principe, mio figliolo, si accomodassi alle occasioni del tempo et alla volontà di Sua Maestà. Imperò dell' uno et dell' altro mi sono ingannata, cosa che mi dispiace infinitamente per ogni rispetto. Io domando licentia à Sua Maestà, parendomi che cosi convenga a tutte le parti, et spero che me la debbia concedere, et che sia con sua buona gratia, come desidero et devo persuadermi, et di tal forma et maniera che io habbia causa di restar quieta et contenta et che il mondo conosca che mi tiene per quella devota et vera serva che li sono et saro in eterno. Et quando pure la Maesta Sua persistessi in volermi tener qua nel modo che ci sono stata circa dieci mesi assai abietta, si contenti V. S. Ill<sup>ma</sup> rimostrare non esser bene ne per il servitio di Sua Maestà, ne per la dignità mia, come a tutti è notario. Ho voluto toccare à V. S. Ill<sup>ma</sup> confidentemente questi punti acciò pienamente sia capace della mia intentione, et possa si come l'ho pregato, et di nuovo la prego instantemente, far quelli buoni offitii che giudicherà più approposito, tanto per contentezza et servitio di Sua Maestà come per riputatione et benifitio mio, et similmente perche la Maestà Sua non sisdegni ne alteri con mio figlio, ma pigli la sua determinatione in buona parte et resti servita avvisarmi liberamente quello li occorrera, con il suo

prudente et buon parere, del quale, come più volte li ho scritto, fò molta stima et conto, conforme a che di ragione devo; assicurando V. S. Ill<sup>ma</sup> che li resterò di tutto con infinito obbligo, come anco di che mi risponda con prestezza et mi pare di avvertire V. S. Ill<sup>ma</sup> che in caso che Sua Maestà perseverassi in volere che il Principe et io restiamo nel modo che ultimamente ha scritto, debba lei replicare di maniera che Sua Maestà non lo ordini, perchè il Principe si come ha fatto hora, non l'accetterà et si porrà in disperatione abbandonando ogni cosa et con montar repentinamente a cavallo sene andrà con Dio. Non lascerò di dirli anco che trovandosi mio figliolo al campo vicino a Cambray et pubblicando volersi partire subitaneamente, cominciorno li capi et gente di guerra a far motivo di alteratione, dicendo di volersene ritirare nelle lor case, et non voler più servire, con aggiungere che se io entravo nel governo erono sicuri che il Conte di Mansfelt saria la prima persona et che haverebbe comandato le armi, il quale non volevano ne vogliono per superiore in modo alcuno, ne servire sotto di lui, con far altri discorsi et ragionamenti che non mi pare approposito scriverli : ne mi dilaterò più oltre in questa materia. Il presente spaccio mando con huomo espresso a Lione alli Capponi et Spina con ordine che sotto lor nome et con corriere proprio subito et in diligentia lo inviino à V. S. Ill<sup>mo</sup> et con commissione che detto corriere passi con li spacci che lei li darà dove sarà Sua Maestà : alla quale piacerà à V. S. Ill<sup>ma</sup> mandare l'alligato plico, con scriverli quel che di più li parerà approposito sopra questo particolare del governo, et similmente si contenterà far' havere l'altro plico all' Aldobrandino, con comandarlei il corriere che porti le risposte et sene torni di costi per pigliare le lettere di V. S. Ill<sup>ma</sup> et poi sene venga per la via di Lione et come corriero delli suddetti Capponi et Spina, alli quali gli piacerà indirizzare lo spaccio per me; che con questa non li dico altro, salvo che li bacio le mani et li prego ogni felicità.

---

## CIII.

## RÉSUMÉ.

La Duchesse annonce au Cardinal qu'aujourd'hui même elle expose au Roi toute la situation, dans une lettre particulière. Elle en transmet une copie à Son Illustrissime Seigneurie, afin que Son Éminence puisse plaider sa cause et servir ses intérêts auprès de Sa Majesté. Elle tient à ce que le Roi ne mette pas en doute sa bonne volonté. Elle fera toujours tout ce que Sa Majesté désirera ou lui commandera, car elle n'a en vue que le bon plaisir et la satisfaction du Roi, comme Son Illustrissime Seigneurie le sait bien.

Si elle n'a pas pris le gouvernement à son arrivée ou à l'expiration des six mois, Sa Seigneurie peut l'en croire, c'est parce que cela ne convenait pas, pour les raisons qu'elle a déjà alléguées tant de fois et qui subsistent. Aussi est-il urgent que Sa Majesté décide la question.

Quant à elle, elle regrette profondément de n'avoir pu exécuter les ordres du Roi, attendu que le Prince, son fils, n'a pas voulu se plier à la volonté royale : ni les prières ni les arguments de la Duchesse n'ont réussi à faire revenir Farnèse sur sa détermination. Elle est parvenue à grande peine à obtenir qu'il gouvernât comme par le passé, et encore pendant un mois et demi ou deux tout au plus, le temps de recevoir la réponse du Roi. En attendant le Prince de Parme est retourné à Mons, d'où il écrira le tout à Sa Seigneurie.

Certes, la Duchesse doit l'avouer à Granvelle, elle n'a pas été sans trouver étrange la conduite de son fils, qui n'a pas voulu accepter le gouvernement dans les termes où le Roi, non seulement lui ordonnait, mais le priait instamment de le prendre. Au reste, elle n'aurait jamais cru que le Prince aurait refusé la coopération de sa mère. Ce double refus n'a pas laissé que d'être très pénible pour elle. Mais il n'y a pas à revenir là-dessus. Pourvu que Sa Majesté n'en veuille pas à son fils. Elle conjure le Cardinal de dissuader le Roi d'insister pour que le Prince de Parme partage le gouvernement avec elle.

Pas plus qu'auparavant, il n'en voudra entendre parler, et, dans son découragement, il abandonnera tout, ce qui serait regrettable. Déjà, au seul bruit de son prochain départ, les officiers et les soldats qui sont avec lui au camp devant Cambrai, déclarent vouloir s'en aller. Ils prétendent que si la Duchesse est appelée à gouverner les Pays-Bas, elle donnera le commandement des troupes au Comte de Mansfelt, et ils ne veulent à aucun titre servir sous les ordres de celui-ci.

---

## CIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

—  
Namur, le 19 mai 1581.

Per la via di Lione et con corriero espresso scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> alli 16 del presente, con due mie lettere quanto mi occorreva, et risposi a tutte le sue sino all' hora ricevute, la più fresca de 17 d'aprile, et li mandai un dispaccio per Sua Maestà et altri per Aldobrandino et Samaniego, et anco li feci sapere quel che era successo intorno al' particular di questo governo et la mia volontà et intentione; di poi mi è capitata la lettera di V. S. Ill<sup>ma</sup> dell' ultimo del passato, alla quale non ho tempo di far' hora risposta, ne manco di mandarli il duplicato delle suddette ultime mie : lo faró in breve et avviserò quel di più mi occorrerà ; intanto mi è parso avvisarli la ricevuta di detta sua, et ringratiarla di quanto in essa mi scrive, con pregar di nuovo V. S. Ill<sup>ma</sup> a far li offitii che con le mie antecedenti li ho avvisato, et operare che Sua Maestà presto mi risponda, et resti capace et pigli in buona parte quanto li ho scritto : il che lei haverà potuto vedere per le copie delle lettere et altre scritture che li ho mandate, certificandola che di tutto li restero con infinita obligatione et di che mi avvisi liberamente et confidentemente quel che a lei parerà et che spero nella sua amorevolezza, et per hora facendo fine, resto desiderandoli da Nostro Signour, etc.

—  
CIV.RÉSUMÉ.  
—

Après avoir rappelé les deux dernières lettres qu'elle a adressées au Cardinal le 16 de ce mois et celles qu'elle en a reçues jusqu'au 17 avril, la Duchesse prie Gran-



velle de faire tout son possible pour que Sa Majesté lui réponde au plus tôt au sujet du gouvernement des Pays-Bas. Elle a fait connaître ses intentions à cet égard, et elle compte sur le prélat pour les faire agréer au Roi. Elle lui en sera bien reconnaissante. Elle le prie enfin de lui faire connaître son avis librement et confidentiellement.

## CV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 21 mai 1581.

Alli 16 del presente, per la via delli Capponi et Spina di Lione, et con corriero espresso, scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> due lettere, et con questa li mando li duplicati, et avanti hieri per la via di Mons avisai a V. S. Ill<sup>ma</sup> la ricevuta d'una sua lettera de 30 del passato et facendoli, hora risposta, dirò, che quanto al particolare di questo governo largamente et apertamente li ho scritto quel che è passato et mi occorre, con mandarli copie delle lettere per Sua Maestà et altri, acciò habbia informatione di tutto, et possa far li officii, che l'ho pregata et di nuovo prego, afin che Sua Maestà resti capace del vero, et della mia bona intentione, et volontà, tutta posta in dar gusto et satisfactione alla Maestà Sua, non desiderando altra cosa più, et giuntamente il suo real servitio, per il quale, come hò fatto per il passato, et che V. S. Ill<sup>ma</sup> ne è informata, et come più volte li hò scritto, m'impiegherò sempre et con tutto il mio potere, senza sparagnare cosa alcuna; aspettarò dunque la resolutione et comandamento di Sua Maestà. Si compiaccia V. S. Ill<sup>ma</sup> far opera che mi vengha presto, di che li restarò obligatissima. Circa li affari et occorrentie di questi paesi, confidata che il Principe mio figliolo gliene dia particolare ragguaglio, alla sua relatione mi rimetto. Ben dico che la provisione di denari viene in bonissima coniuntura et quando Sua Maestà continui in farla conforme à che V. S. Ill<sup>ma</sup> procura et sollecita, se ne potrà

cavare qualche bon costrutto. Le copie di quanto è passato nel particolare del giuramento fatto li Portoghesi a Sua Maestà et altre circostantie, che V. S. Ill<sup>ma</sup> si è compiaciuto mandarmi, ho ricevuto, et mi sono state carissime, per haver inteso quanto in ciò è passato, et la ringratio del pensiero che hà havuto in mandarmele, et dell' altri avvisi che mi dà con la suddetta sua. Doverà Sua Maestà essere arrivata in Lisbona, et ottima cosa sarebbe che con prestezza si accomodassero le cose di quel regno, acciò Sua Maestà potesse mirare et attendere alli altri affari che tanto importano all suo servizio, et ben mi assicuro che V. S. Ill<sup>ma</sup> non perde occasione di ricordare et sollecitare quel che concerna a detto servizio di Sua Maestà et al beneficio publico. Circa all' assenso che il Signor Duca mio desidera havere per la vendita delle terre che tiene in Regno, et alla congiura di Claudio Landi, m'assicuro che mediante il favore di V. S. Ill<sup>ma</sup> Sua Eccellenza haverà la satisfattione che desidera; intanto resto io a lei obbligatissima per quel che mi avisa haver fatto per il buon fine dell' uno et altro negotio. Mi rallegro grandemente che V. S. Ill<sup>ma</sup> si trovasse in bono stato di sanità, nel quale Iddio la conservi et prosperi quel lungo tempo che desidero; che per hora non mi allarghero in altro, salvo in pregarla instantement farmi avvisar con prestezza la ricevuta di questo dispaccio et dell' antecedente, ordinando che siano bene incaminate le alligate, etc.

*De la main de S. A.* Prego V. S. Ill<sup>ma</sup> a scusarmi se questa non vada di mia mano, et ad operare che Sua Maestà quanto prima mi risponda et mi tolga dalla perplessita che mi trovo.

---

CV.

RÉSUMÉ.

---

La Duchesse a adressé au Cardinal, le 16 du présent mois, par la voie de Lyon, deux lettres dont elle lui envoie les duplicata. Avant-hier, par la voie de Mons, elle lui a accusé la réception de sa lettre du 50 avril. En réponse à cette dernière, elle lui dira aujourd'hui que touchant la question du gouvernement des Pays-Bas, elle lui a écrit

longuement et ouvertement ce qui s'était passé et lui était arrivé. Elle a agi ainsi pour que Sa Seigneurie fût au courant de tout. A cet effet elle lui a envoyé copie des lettres qu'elle a écrites au Roi et à d'autres. Le prélat pourra de la sorte, et en connaissance de cause, faire valoir auprès de Sa Majesté les excellentes intentions et la bonne volonté de la Duchesse. Elle n'a en vue que le service du Roi et ne reculera devant aucun sacrifice pour prouver son dévouement. Elle attend donc la décision et les ordres de Sa Majesté. Puise-t-elle les connaître bientôt, grâce aux bons offices du Cardinal. Pour les affaires courantes des Pays-Bas, elle s'en remet au rapport que son fils en fera à Son Éminence. Quant à l'argent, il ne saurait venir plus à propos. Si Sa Majesté, sur les instances du Cardinal, expédie les fonds régulièrement, l'on obtiendra de bons résultats. Elle remercie Sa Seigneurie des bonnes nouvelles de Portugal où le Roi se trouve en ce moment. Une fois ce royaume pacifié, Sa Majesté pourra s'occuper des Pays-Bas. Elle recommande ensuite à Granvelle l'affaire de la vente des domaines à Naples et celle du complot de Claudio Landi.

Le Duchesse termine sa lettre en priant de nouveau le Cardinal d'agir auprès du Roi pour qu'il prenne une décision définitive touchant le gouvernement des Pays-Bas. Elle demande en grâce qu'on la tire de l'état d'inquiétude où elle se trouve.

---

## CVI.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 51.)

Madrid, le 25 mai 1584.

Madame, J'auray bien peu à dire, pour ce coup, à Vostre Altèze, luy ayant prolixement et particulièrement escript par le précédent ordinaire. Et avec ceste ira, à toute aventure, le duplicat pour servir, si en France l'on avoit surpris le principal. Toutes choses sont assez aux mesmes termes, hors mis que jà s'est exécuté ce que je disoie, de donner l'Ordre au Duc de Médina Sidonia, ensuyte de celluy de Bregantz. Et se traicloit du chois d'autres chevaliers, en quoy s'est faict mention de Monsigneur le Prince, filz de Vostre Altèze, telle que convient. Vostredite Altèze sçaura la réso-

lution, laquelle, comme je tiens, est informée que l'on n'a accoustumé de déclarer les chevaliers que l'on veult choisir, jusques à ce que l'on aye faict la diligence pour assentir leur voulunté, afin de maintenir la réputation dudit ordre, qu'il ne seroit bien fut refusé de qui que ce soit.

L'impératrix ha adverty qu'elle ne peult partir plustost que au premier de juillet; et en Italie se commencent les apprestes pour son passaige; et vad continuant la convalescence de l'Empereur, Dieu mercy.

L'on entend que les François, qu'estoient à la rivière de Some, se soient retirez; et le Roy de France voudroit faire entendre que ce soit par son commandement; mais pour moy, je tiens que ce soit pour craincte de ce qu'ilz ont veu que ledit Seigneur Prince les approchoit, et qu'il pourroit estre qu'ilz eussent sentu quelque vent que, trouvant occasion, il les eust assailly en France. Il y ha quelque ombre de nouveaul pour l'exécution de l'accord entre ledit Roy de France et son frère. Et leur mère est allée devers le Duc d'Anjou, près de Normandie, pour accorder les violes <sup>1</sup>.

Vostredite Altéze aura entendu les festins et banquetz que l'on ha faict en Angleterre, aux ambassadeurs françois, et que quant lesdits François ont voulu entrer en besongne, l'ont est tombé en dispute de par où l'on commenceroit la négociation, désirans lesditz François que ce fut par le mariaige (que je pense bien ne se fera de la vie des à présent vivans), et les Anglois que l'on commença par traiter la lighe. Sur quoy la Royne ha escript au Duc d'Alançon, qu'elle tient estre tant surprins de son amour, qu'il ne laissera de faire passer par ce qu'elle vouldra. J'en désire veoir l'issue; mais il ne me desplait que la négociation dure, et que ce pendant la saison s'avance, comme je l'escripts en ma précédente.

J'espère que ledit Signeur Prince, avec les provisions que l'on luy ha envoyé, entendra à se fortifier, pour tant mieulx exploicter à tous coustelz.

Les affaires du Turq vont tous les jours plus en décadence, et prospère le Persien; de sorte que j'espère que, de ce coustel là, il n'y aura que craindre de deux, ny peult estre de troys ans, quelque poursuyte que facent les rebelles; et nous actendons tous les jours Martiano, de retour de Constantinople, que négocie, avec le Bassa Vizir, suspension d'armes, pour troys ans; ayant soustenu le point de l'auctorité de Sa Majesté, jusques au

<sup>1</sup> *Accorder les violes, rétablir l'accord, l'harmonie.*

bout<sup>1</sup>. Et n'y ha encoires nulle obligation de la part de Sa Majesté; la bonne santé de laquelle continue, grâces à Dieu, de mieulx en mieulx, et de mesmes celle de Monsigneur nostre Prince, et de ceulx du sang.

---

CVII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Namur, le 29 mai 1581.

Ritornandosene hora in Spagna Mario Cardouino<sup>2</sup>, hò voluto accompagnarlo con questa mia, et pregar V. S. Ill<sup>ma</sup>, si come caldamente faccio, à favorirlo in tutte le sue occorrentie, et particolarmente perche egli sia satisfatto et pagato di quanto egli pretende per il servitio del suo carico, che invero lo desidero molto; assicurando V. S. Ill<sup>ma</sup> che li restero con grand obbligo di quanto farà a beneficio et favore di esto Cardouino : a Lei desidero ogni bene.

<sup>1</sup> M. CHARRIÈRE, dans le t. IV, p. 3, des *Négociations de France dans le Levant*, définit très bien la position de l'Espagne vis-à-vis de la Turquie, en disant : « De son côté l'Espagne, s'attendant qu'une réaction se ferait contre sa fortune, s'engagerait dans deux démarches diplomatiques, contradictoires en apparence, mais qui tendaient au même but, celui de laisser Philippe II libre d'agir comme ses adversaires, en continuant de tenir la Turquie en échec. D'autre part, il préparait l'envoi d'une nouvelle mission à la Porte, pour en obtenir le renouvellement de la trêve qui lui avait été si utile l'année précédente. » C'est de cette mission que Martino avait été chargé.

<sup>2</sup> Mario Carduini était Napolitain, et avait été envoyé en compagnie du doyen d'Anvers, en 1577, par Don Juan, auprès du Pape, pour lui exposer la situation des affaires. Voy. HOYNCKT VAN PAPEN-DRECHT, *Analecta*, t. II, part. II, p. 253.

---

## CVII.

## R É S U M E.

La Duchesse recommande au Cardinal Mario Cardouino, qui retourne en Espagne. Elle prie Son Illustrissime Seigneurie de le favoriser partout où sera possible et en particulier de lui faire payer son traitement.

## CVIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Madrid, le 4 juin 1581.

Madame, J'ay receu les lettres de Vostre Altèze, et fait passer celles pour Sa Majesté incontinent, et envoie le paquet pour Aldobrandino, et délivre icy à Samanigo le sien. Et cest instant viennent celles des xvi<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> de may, avec les paquetz de Monsigneur le Prince son filz, duquel se deszifrent les lettres, pour les faire passer; et ne faudray d'escrire sur icelles ce qu'il me semble, ayant veu tout ce que Vostre Altèze m'escript aux premières et secondes, et les coppies jointes auxdites premières. Ce que je puis dire, est qu'il me desplait amèrement de veoir la résolution dudit Signeur Prince, et qu'il ne se soit voulu accomoder à la volonté de Sa Majesté, se fondant sur la réputation. Car je tiens que sa plus grande réputation soit, et ce que plus luy convient et à sa maison, de s'accomoder plainement à ce que Sa Majesté désire. Et Vostredite Altèze peult penser ce que jugera le monde de pardeçà, qu'entre Vostredite Altèze et luy, il n'y aye tant d'intelligence, que de se pouvoir accorder ensemble en ung gouverne-

ment, maniant luy les armes, et Vostredite Altèze avec luy ledit gouvernement; n'estant argument souffisant pour en excuser Vostredite Altèze, qu'il faille user des armes, puisque, comme je l'ay désjà escript à Vostre Altèze, la Royne, et Vostredite Altèze mesmes les ont manié prospèrement, par main d'autres, au temps de leur gouvernement, y ayans, comme je diz, employé ceulx que bon leur ha semblé; et je ne sçay qui pourroit avoir ceste charge au temps de Vostredite Altèze, et mesmes en la saison en laquelle nous sumes, et en ceste dysposition d'affaires, que puisse estre ny plus à propoz, ny plus à son grey, que ledit Seigneur Prince. Je sçay que Sa Majesté ha plus mal prins qu'il ne monstre, que l'on ha si longuement différé d'exécuter ce que dois le commencement elle avoit résolu. Vostredite Altèze, par sa prudence, peult considérer comme il entendra les termes ausquelz ledit Seigneur Prince se met, et l'instance que Vostredite Altèze luy fait; que pour luy dire franchement, comme elle commande que je face, ce que icy l'on en parle est que l'on tombe aux mesmes termes du Duc d'Albe, que pour avoir prétendu de laisser Don Fadriq en la charge, nous ha mis les affaires des Pays d'Embas en confusion, et que ce que se fait maintenant soit pour y laisser ledit Seigneur Prince, que à la vérité est ung aultre homme, et l'a bien monstré, et monstre; mais il me desplaît, que, comme qu'il soit, l'on tienne tel langaige, et que les discours s'en facent telz, comme vous pouvez penser. Et dit l'on clèrement que si maintenant les Estatz se contentent, ce contentement ne durera pas longuement, et que ne faisant tout ce que aucuns voudroient, ilz feront dire aux Estatz qu'il est estrangier; et si aultres provinces viennent, comme il fault espérer, à la réconciliation, peult estre ne voudront icelles comporter ledit Seigneur Prince; et lors Vostredite Altèze peult veoir comme l'on se trouveroit, si Vostredite Altèze estoit retournée en Italie, et si ce seroit son honneur et réputation que l'on jouha d'elle comme d'une pelotte. Et, pour dire le tout à Vostredite Altèze, je crains que de ceste contradiction ne succède plus grand mal; et à quoy je n'ay espoir de pouvoir remédier. Je faiz, comme je diz, passer outre les lettres, et je les accompagneray du meilleur office que me sera possible; mais je crains que mon opinion sera suspecte; et, à la vérité, avec grande raison; ear au peu que je puis comprendre, je ne sçay aucunement entendre que l'opinion dudit Seigneur Prince, fondée sur ceste *negra* réputation, soit aucunement fondée; et usant de ces termes, il met

en hazard les affaires de Sa Majesté, les ayans mis en si bon chemin et si bien conduyt jusques à oyres; et semble qu'il veult perdre le grey qu'il gagneroit en continuant, puisqu'il est apparant que, avec l'ayde de Dieu, il rendroit continuant à Sa Majesté estatz si importans, que auparavant se pouvoient tenir pour perduz, et que y venant aultre à mectre la main, il aye l'honneur de ses travaux qu'il ha passé.

L'obligation que j'ay à Vostredite Altèze des faveurs et grâces que continuellement elle me faict et aux miens, avec l'affection que je luy ay tousjours pourté et porte, me faict plus sentir tout ce que dessus, pour la craincte que j'ay de pis.

*L'ajuda de costa* des trente mil escuz se peult estimer quelque chose, non pas pour la somme, qu'ost moindre de ce que je vouldroie et conviendrait, mais pour estre faicte en ceste saison.

La provision de deniers est de bonne somme; et je m'assheure que l'on la mesnagera comm'il convient; mais touteffoys il se fauldra renforcer de gens, si l'on veult faire quelque chose ceste année, et non la perdre inutilement, comme la précédente, à faulte de provision.

Je tiens le docteur Froissard tel que Vostredite Altèze dit, et si quelcung doit venir de Bourgogne icy, il vouldroit mieulx que ce fut luy que quelque aultre partial, que mit les choses icy en confusion, et pardelà donna peu de satisfaction.

Quant à l'accord d'entre Monsieur d'Andelot et moy, suyvant ce qu'il ha pleu à Vostre Altèze me commander, j'ay escript audit Froissard et aultres qu'ont charge de mes affaires en Bourgogne, que l'on y besongne avec les conditions que j'avoie ouffert fort advantageuses, et j'ay prins le chemin dudit Froissard, pour ce que Cosme de Marin, amy sien et dudit Seigneur d'Andelost, avoit mis ledit accord en termes, avec espoir d'y pouvoir parvenir; et j'en actendz la résolution; remerciant bien humblement et très affectueusement Vostredite Altèze du soing qu'il luy plait tenir encoires en cecy, de ce que me peult convenir et tenir en repoz; et de mesmes baise les mains à Vostredite Altèze de la faveur qu'il luy ha pleu faire, à la vefve et héritiers du jadiz trésorier de Salins, Bonet Jacquemet.

Il me desplait que le prévost Morillon n'a encoires heu moyen de baiser les mains à Vostredite Altèze, et luy faire très humble révérence. Vostre Altèze luy ha faict cy devant faveur, et le tenoit en bonne opinion. J'espère



qu'elle trouvera qu'il se sera conduyt depuis de sorte qu'il méritera la faveur, et sera d'austant plus duyt aux affaires, pour pouvoir rendre, en ce que l'on le vouldra employer, bon service.

Je ne diray aultre chose quant aux affaires de Portugal, du retour de Sa Majesté et aultres nouvelles, pour estre le tout aux mesmes termes qu'elle aura veu par mes précédentes, hors mis que Sadite Majesté s'est partye de Tomar, et se vad refaisant, par aulecuns lieux de plaisir, des travaux qu'elle ha supporté ces jours passez; prenant son chemin par Santaren et Almorin, pour arriver à Lisbona, où se font les apprestes pour le recepvoir honorablement. Et ne vois qu'il soit temps de parler de la prétention du Prince, petit-filz de Vostredite Altèze, jusques au retour icy de Sadite Majesté.

Vostredite Altèze aura jà entendu ce que passe quant au Comte Claudio Landy: et quant à l'*assento*<sup>1</sup>, pour vendre les terres au royaulme de Naples, nous actendons la résolution de Sa Majesté, que pieçà ha entre ses mains nostre consulte favorable.

Dieu veulle que le nouveaul évesque de Liège attrempe ses humeurs de manière que de luy l'on puisse recepvoir le bon voisinage de ses prédécesseurs. La nature des Allemans est estrange, et participe fort de l'avarice. Il aura besoing de s'accomoder à ceulx de Liège, que, s'ilz ne sont bien traictez, sont dangereux pour ceulx qui les manient, comme Vostredite Altèze entend mieulx.

Monsieur le Comte de Mansfeld ha raison de se plaindre des foules et oultraiges que l'on ha faict au duché de Luxembourg. Et quant à la requeste du Comte Charles, son filz, je luy ay pieçà respondu, m'ayant ouffert de faire à la part, avec mes nepveuz, en ce qu'il prétend, puisqu'ilz sont en pareil degrey avec luy; mais il ne me semble temps de mettre la main en cecy; car ce seroit donner occasion au Prince d'Oranges de gaster, et ruyner le tout. La requeste viendra entre les mains du prévost Foneh, que se trouve, comme Vostredite Altèze ha entendu, près de Sa Majesté. L'on verra quel sera son advis.

<sup>1</sup> *Assento* ou *asiento*, traité, octroi.

---

## CIX.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 153, 154.)

Namur, le 7 juin 1581.

Alli 16 del passato, per la via di Lione, scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> dua lettere, et alli 19 lo feci brevemente per la via di Mons, di poi alli 21 pur per via di Lione gli mandai li duplicati di quelle de 16. Spero che tutti li saranno pervenuti in mano et con estremo desiderio ne aspetto avviso et risposta, et in particolare intorno a quello che tocca a questo governo; pregando di nuovo V. S. Ill<sup>ma</sup> tener la mano et far opera che Sua Maestà resti capace di quanto è passato, et sattisfatto della mia buona volontà et intentione verso il suo real servitio, et che mandi presto quella resolutione che più li parerà convenire, atteso che questo negotio non stà bene sospeso, nè della forma che sta, per le ragioni che à V. S. Ill<sup>ma</sup> ho scritto et per quelle che da per se stessa può comprendere. Ne desidero io altro che il gusto et satisfatione di Sua Maestà; et perche di questa materia assai bastantemente ho detto quanto fà di bisogno con le mie antecedenti, non mi par per hora d'allongarmi in altro.

Il Principe, mio figliolo, mi ha avvisata essersi risoluto mandar da Sua Maestà Mons<sup>r</sup> di Goumicourt <sup>1</sup>, che parti di Mons alli 2 del presente, con il quale non ho io scritto cosa alcuna; et per quanto mi ha fatto intendere lo manda per far restar satisfatta Sua Maestà della resolutione che esso mio figliolo lià preso ultimamente, intorno al particolar di questo governo, come V. S. Ill<sup>ma</sup> potrà sapere, alla quale ho io dato conto particolare et puramente di come il fatto è passato, sopra di che può fare real fondamento che li serva per avviso.

Desidero molto che Sua Maestà habbia finito di accomodare totalmente le cose di Portugallo, et che sene ritorni in Castiglia, come spero deva fare

<sup>1</sup> Adrien de Goumicourt. Voy. sa notice t. V, p. 67.

in breve; resti V. S. Ill<sup>ma</sup> servita avvisarmi qualche in ciò passa et se di Don Antonio si è saputo cosa alcuna, che veramente questo negotio per ogni rispetto staria bene finito. Li Capponi et Spina di Lione, non ostante che da me tenessero espresso ordine di mandar à V. S. Ill<sup>ma</sup> il mio dispaccio delli 16, con corriere in diligentia, si come a lei scrissi, mi avvisano haver mandato dello spaccio per più sicurezza a Irun, con ordine che di là passi à Burgos, conforme che sogliono fare le lor lettere, et mi assicurano che sarà venuto presto; con tutto che io havrey ben voluto che essi havessino esseguito la mia commissione; ne altro per hora mi occorre dirli senon che resto pregando Nostro Signore Iddio conceda à V. S. Ill<sup>ma</sup> ogni felicità et contento.

## CIX.

## R É S U M É.

Le 16 du mois dernier, la Duchesse a adressé, par la voie de Lyon, deux lettres au Cardinal; le 19, elle lui a écrit brièvement via Mons; puis le 21, elle lui a envoyé, par Lyon également, les duplicata des susdites lettres du 16. Elle espère que toutes lui seront parvenues. Avec l'accusé de réception elle attend une réponse, surtout concernant la question du gouvernement des Pays-Bas. Elle prie derechef Son Illustrissime Seigneurie de faire en sorte que Sa Majesté soit toujours aussi convaincue de la bonne volonté et des excellentes intentions de sa très dévouée servante. Que le Roi prenne la décision qui lui convienne, mais qu'il la lui fasse connaître promptement. Car cette affaire ne peut rester ainsi en suspens pour les raisons qu'elle a exposées à Son Illustrissime Seigneurie. Elle ne désire pas autre chose que le bon plaisir et la satisfaction de Sa Majesté. Elle a d'ailleurs traité suffisamment le sujet dans ses lettres antérieures, et il ne lui paraît pas utile pour le moment d'y revenir.

Le Prince, son fils, l'a avisée qu'il était résolu à envoyer au Roi Monsieur de Goumicourt; il est parti de Mons le 2 de ce mois. C'est pourquoi la Duchesse n'a rien écrit à Sa Majesté. Pour autant que son fils le lui ait donné à entendre, il a dépêché le dit Seigneur, afin de faire agréer par le Roi la dernière résolution du Prince au sujet du gouvernement des Pays-Bas.

Elle désire beaucoup que Sa Majesté en finisse de l'affaire du Portugal et qu'elle retourne en Castille. Elle espère que cela se fera sous peu. Au reste, Son Illustrissime Seigneurie voudra bien l'informer de ce qui se passe de ce côté. Y a-t-il des nouvelles de Don Antonio, et cette affaire serait-elle véritablement terminée?

Elle avait fait envoyer de Lyon, en toute diligence, par un courrier extraordinaire, sa dernière dépêche du 16. Malgré sa recommandation expresse, on l'a expédiée, pour plus de sûreté, avec un courrier ordinaire par Irun et Burgos.

---

CX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Madrid, le 19 juin 1781.

Monsieur de Vatville <sup>1</sup> essendo maritato con la madre di Madama d'Achey, mia nipote, potendo più in lui l'interesse che l'honesto, vuol fare alla detta mia nipote un torto, che supplico V. E. voler intendere dal prevoste Moriglione, al quale ne scrivo accioche con meno travaglio di V. E. gliene possa dare informatione. Et credo che V. E. troverà la cosa così giusta che non comporterà che il detto di Vatville con la sua bravezza cumpla tutte le sue volontà; et son certo che se V. E. si fa informare del suo modo di procedere in Borgogna, n'havera poca sodisfattione. Io desidero aiutare la detta mia nipote, mà non posso farlo senza la gratia et favore di V. E., nella quale mi fa confidare la sua somma bonta et l'ardente desiderio che ho di servirla et à tutta la casa.

<sup>1</sup> Lisez Watteville. Voy. t. V, p. 408.

---

## CX.

## RÉSUMÉ.

Le prélat se plaint du Sieur de Watteville, marié à la mère de Madame d'Achey, nièce du Cardinal. Il supplie Son Excellence de vouloir bien entendre le prévôt Morillon au sujet de ce Seigneur, plus intéressé qu'honnête. Le Prince ne voudra pas laisser agir ce de Watteville à sa guise. Qu'il s'informe seulement de sa conduite en Bourgogne, il n'en sera guère satisfait. Enfin Son Altesse ne permettra pas à ce Seigneur outrecuidant de faire du tort à la nièce de Granvelle.

## CXI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésienes à Naples, liasse n° 1753, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 159, 160.)

Madrid, le 20 juin 1581.

Madame, J'ay receu la lettre de Vostre Altèze, du XXI du mois passé, avec les duplicatz y mentionnez, et toutes les lettres précédentes, qu'elle dit par ceste m'avoir escript, ayant jà pièçà respondu à toutes; et n'ay voulu faillir de, pour mon deivoir, l'advertir de tout ce que l'on disoit icy de la résolution que prenoit Monsigneur le Prince d'abandonner le tout, sur fondement que ce luy seroit desréputation de prandre charge moindre, de celle qu'il avoit heu cy-devant. J'ay faict tousjours passer les depeschés, incontinant qu'ilz sont arrivez, et faict sur iceulx les offices que Vostre Altèze et Son Excellence peuvent désirer, ayant touteffoys dit franchement, et à Villamas, et à Çamaniego, comme le tout se prenoit, ce que l'on en disoit, et combien je craignois le dommage que de ceey pouvoit suc-

céder; et que si Monsieur le Prince exécutoit ce qu'il disoit vouloir faire de se partir et abandonner le tout, que ce seroit le perdre à jamais envers Sa Majesté, laquelle j'espère (suyvant les offices que se sont faitz) s'accommodera à prendre quelque expédient, par où chacun puisse avoir contentement. Il me desplait que, pour estre si loing, les offices ne se peuvent faire avec l'efficace si grande, comme ilz se pourroient faire de bouche en présence, mais pour le moins, peult estre certaine Vostredite Altèze, que je faiz ce que je puis; et loue Dieu avec tant de travaux que passe Vostre Altèze, et les choses que succèdent, que souvent luy peuvent donner mescontentement, elle se trouve avec entière santé, que je supplie le Créateur luy vouloir maintenir, et que j'en puisse tousjours avoir bonnes nouvelles.

Sa Majesté est arrivée à Almaida, qu'est viz-à-viz de Lisbona, et n'y ha que la rivière entre deux; mais l'on tient qu'il n'y entrera devant la St-Jehan, voires doubtent aucuns que ce pourroit estre encoires plus tard, pour donner tant plus de temps à ceulx de Libona, pour les apprestes qu'ilz font pour y recevoir décentment Sa Majesté. La plainte que nous font aucuns de Lisbona du peu de justice, me faict entendre que, quoy que j'ay passé quatre mois sollicité ce poinct, l'on n'y aye encoires riens porveu, combien qu'il soit de tant d'importance; et n'ayant encoires pourveu à ce, ny à la police, ny au gouvernement, je me doute que Sa Majesté y fera plus longuement séjour que l'on ne pense, ny ne seroit à mon advis bon conseil de s'en départir, que toutes choses n'y soient mieulx establies pour non estre, pensans avoir faict à recommencer, quand elle en seroit partye. A mon advis il y ha par trop de mol, et trop peu de dur, et en ce perdons-nous plus de réputation que nous n'en gagnons.

J'ay faict passer incontinent le Seigneur de Gomicourt, que ledit Seigneur Prince ha dépesché sur ce du gouvernement, et pourroit estre que, devant son arrivée, Aldobrandino eust désjà la résolution, que je supplie le Créateur estre telle, que à Voz Altèze et Excellence puisse donner tout contentement. Je ne répliqueray sur les occurances de pardelà, dont Monsieur le Prince escript fort particulièrement, et si pertinentment, et prudemment, donnant compte des choses de guerre et du gouvernement de telle sorte qu'il n'est possible de dire mieulx; et à ce que je puis appercevoir, Sa Majesté en ha toute satisfaction, et avec grande raison.

Il me desplait fort que l'emprinse sur Vlessinghe <sup>1</sup>, manice du coustel d'Angleterre, n'aye heu succès, pour en avoir esté préadverty le Prince d'Oranges. Dieu doint que ce ne soit esté par aucuns de ceulx du coustel de terre ferme; car ceulx que profitent de la guerre peult estre n'en voudroient veoir le bout. De ce coustel il n'y ha nouvelle d'importance qu'escripvre pour maintenant.

Le Cardinal de Medicis <sup>2</sup> ha dépesché icy courrier exprès, pour donner avis du décès du Cardinal Sforza <sup>3</sup>, pour faire brighes pour avoir la protection de Castille, que tenoit ledit Cardinal. Aulcunes lettres venues d'Italie donnent espoir qu'il ne soit décédé, et sur ceste nouvelle du très-pas, Vostredite Altèze peult penser les discours que l'on en faict, et de la cause de la mort, et du répartition des aultres charges et bénéfices qu'il tenoit, des amourettes si chauldes et véhémentes, et en lieu si bas, avec fin de mariage, du Seigneur Paulo Jordan Ursino <sup>4</sup> : en fin il fault procurer de vivre, qui veult veoir beaucoup de choses.

Le Comte Claudio Landy est à Barcelone, et jà passe en Italie. Sur l'*assenzo* <sup>5</sup>, nous actendons encoires la résolution de Sa Majesté, sur l'avis favorable du conseil d'Italie; et ne faudray d'advertir Vostre Altèze incontinant que nous aurons nouvelles de ladite résolution, que j'espère sera bonne <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Bernardino de Mendoza, ambassadeur en Angleterre, pour surprendre Flessingue, avait voulu corrompre, mais en vain, des capitaines de vaisseaux hollandais. Ceux-ci firent connaitre ces tentatives au prince d'Orange. (GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, t. VII, p. 569.)

<sup>2</sup> Ferdinand de Médicis, diaere, créé cardinal en 1565, du titre de Sainte-Marie in *Dominica*, puis de Saint-Eustache, se démit de la pourpre en 1588, fut grand-duc de Toscane et épousa Catherine de Lorraine. Il mourut en 1608.

<sup>3</sup> Alexandre Sforce, neveu du pape Paul III, évêque de Parme, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie in *vera lata*, mort le 16 mai 1584.

<sup>4</sup> Paul-Jourdain des Ursins, né vers 1541, comte d'Aguillar, duc de Bracciano en 1560, mourut en 1588. Il avait épousé en secondes noccs, en 1584, Virginie Acorambrona, veuve de François Perelli.

<sup>5</sup> Voy. plus haut, p. 555.

<sup>6</sup> Un extrait de cette lettre est imprimé dans GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, t. VII, p. 568.

## CXII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 191 v° 192.)

Madrid, le 20 juin 1584.

Monsieur le Prévost, Tost après le partement de mes précédentes vindrent les vostres deux duplicatz de celles que m'avez escript du vingt-huictiesme d'apvril, sur la différence qu'il y at des deux églises, dont l'originale n'est arrivée en mes mains, ny sçay si elle vient par la voie de Calais, et une du septiesme de may ; et peu après est arrivé le Sieur de Gomicourt, par qui j'ay heu ung paquet vostre, et en icelluy voz lettres du vingt-troisiesme de may, qu'est la récapitulation de ce que vous m'avez escript, que n'est encores arrivé, de ce que vous avez négocié à Arras, Douay et Valenchiennes sur les affaires de Sainct-Amand, où, ad ce que je veoidz, tout est en piteulx estat, et y aurat bien de la besongne, ad ce que j'en puis veoir. Celle du vingt-quatriesme est continuation de ce de Sainct-Amand et une aultre du trentiesme de may qu'est *variorum*. Et la dernière est du dernier de may.

... Quant aux affaires publiques, vous m'en donnez par toutes voz lettres bien particulier compte <sup>1</sup>, dont très affectueusement je vous remercie, et ne vous respondray par le menu, pour n'estre à mon advis de besoing, et pour le dangier des chemins, et à faulte de temps, et qu'il m'est impossible estre enveloppé de tant d'affaires et si debvons satisfaire à tout. J'ay faict passer la somme de Gomicourt, et devant son arrivée j'avoye jà préparé les affaires pour parvenir à ce que Sa Majesté prengne sur le gouvernement expédient que puisse satisfaire à chascun; l'on attendra quelle sera sa résolution. S'il me croit, j'espère que tout ira bien, oyres que approuvant et louant jusques au bout les actions de Mons<sup>r</sup> le Prince, qui

<sup>1</sup> Presque toutes les lettres de Morillon sur les affaires publiques de cette année n'ont pas été retrouvées jusqu'à présent, et sont probablement détruites.



à la vérité le mérite, en ce que je ne me puis persuader qu'il ayt prins bon chemin, se fondant sur la réputation, et de non vouloir servir en moindre degré, estant le tout confié, par la résolution qu'avoit prins Sa Majesté, à luy et à Madame. Il a argent, et comme j'espère trouvera gens, et le crédit du Prince d'Oranges vad en décadence.

Le Duc<sup>1</sup> vraisemblablement ne serat pas si tost prest, et si les avis qu'escript nostre ambassadeur en Angleterre sont véritables, il doibt estre secrettement avec la Royne d'Angleterre. L'on présuppose que c'est pour en tirer argent : car quant à mariaige, si ce n'est de ceulx de Louvain<sup>2</sup>, à peine le croiray-je quant il sera faict; et pour mon opinion, j'à fust-il faict, si je ne me forcompte grandement, ce ne seroit pas le pis que nous pourroit advenir.

Nous avons à Lisbonne grand nombre de batteaulx hollandois. Je ramen-tois assez les moyens pour en tirer proufit. J'espère que l'on y employra Mons<sup>r</sup> Fonch et Antonio del Rio, qui sont audict Lisbonne, et le Roy à Almeida, que n'at que la rivière entre deux, ung peu plus que d'Anvers en Flandres.

J'ay ramenteu et mis en termes les diversions que facilement et à grand fruict se peuvent faire; mais j'ay grand regret que l'emprise sur Flessinghe<sup>3</sup> soit allée en fumée, qu'estoit en bon chemin et at esté descouverte, que je crains procéder de la correspondance qu'il y failloit tenir du costel de Gravelinghes. Par cela se serroit le commerce aux rebelles et s'ouvroit aux obéissans. Ceulx qui proufisent de la guerre sont souvent cause de grands maux.

Jusques ores ne s'entend que pour France ny Angleterre se fassent levées d'importance, ny en Allemagne, ny en Suysse; et j'espère que ledict Seigneur Prince sera tost prest pour pouvoir deffendre et assaillir. Ce de Frise emporte beaucoup, si l'on y peult recouvrer le pied que l'on y avoit gaigné. Je crains que Courtray ne tombera pas si tost par famine et besoing, et toutefois je n'en désespère. D'Incy, et celluy qui y est pour France, filz du feu Sieur de Valence, Moulaes, ne sont pas les meilleurs cerveaux et meilleurs

<sup>1</sup> Le duc d'Anjou.

<sup>2</sup> Jeu de mots sur la ressemblance des mots Louvain et louve, fin, fin de la louve.

<sup>3</sup> Voy. plus haut, p. 541, la note 1.

guerriers du monde; si voudroye-je que l'on s'essayast de gagner d'Incy, oyres que l'on luy deust pardonner; cela estonneroit fort le Melun <sup>1</sup> de Tornay.

Quant aux moisnes <sup>2</sup> du conseil d'Estat, j'eu à suspect, dois que la nouvelle en vint de Coloigne, qu'ilz prétendissent à entrer au conseil, doutant que ce fût à maie fin, puisque l'on a veu comme cy-devant ilz en ont usé; mais l'ayant promis le Duc de Terra Nova, en quoy et aultres choses il n'a esté que trop libéral, il ne failloit faillir à la promesse, et convient encores : peult-estre ilz s'en laisseront....

A ce que je vois, l'on s'est mescompté, donnant à entendre que Mons<sup>r</sup> Pamele président <sup>3</sup>, se déporteroit volontairement de la commission du conseil d'Estat. Il m'escript tout autrement, et je luy responds doucement. J'ay avancé sa promotion tout ce que j'ay peu et sur le fondement de ce que de là l'on avoit escript. J'avoye faict les offices pour Richardot, et j'ay escript de nouveau que tout se peult accommoder, pourveu que l'on luy laisse les gaiges, puisque, quant à l'entrée, il l'a à cause de son office et gagnans par ce boult une voye....

Si les pays retournent comme j'espère, je suis en opinion que l'on sera longuement à repos; car cessans une fois les armes, les ecclésiastiques, nobles et villes craindront de retourner en tant de misères et seront plus doux. . . . .

Je vous ay jà escript que des despeschés en françois je n'ay rien veu, ny en veulx estre curieux, ny me charger de charge de aultruy. Sur ce que vient en espaingol, je dictz mon advis par escript en la mesme langue, et m'ayderay de ce que m'escript Monsieur le Prince pour Garnier: et si ay-je escript clair au maistre de ma main, à la sienne touchant 55 (*chiffre inconnu*) <sup>4</sup>, et mesmes en ce de la religion, affin que Dom Johan n'y fusse forcompté, et luy escripz au Roy, qu'il demande l'advis dudict Seigneur Prince, des présidentz Pamele et de Malines, et que l'on ne se haste à faire ung forcompte que se remédieroit tard.

<sup>1</sup> Pierre de Melun, prince d'Espinoy.

<sup>2</sup> Les abbés qui voulaient entrer au Conseil d'État étaient les abbés de S<sup>ts</sup>-Gertrude à Louvain et des Maroilles.

<sup>3</sup> En 1575 il avait été nommé président du Conseil de Flandre.

<sup>4</sup> L'abbé Boisot qui s'est occupé de la clef des chiffres employés par Morillon au cardinal de Granvelle, ne fait pas connaître le n<sup>o</sup> 55.

Vaille ce qu'il polra. En ce que l'on désirera que je fasse office, sans ombre, que ou Son Altesse ou Son Excellence en escripvent en espagnol ou italien au Roy ou à moy, par lettre à part, et je ne fauldray de mon coustel, et que l'on ne fasse pour moy fondement de ce que s'escrict en françois, comme si ce n'estoit ma langue.

Touchant les deux églises, j'en ay respondu à Monsieur Richardot ce que vous entendrez. Il y at plusieurs années que les choses estoient encheminées, et soit l'une ou l'autre, ou le personnaige soit pourveu. J'espère qu'il luy conviendra bien et je y tiendray la main, et me double que comme les papiers nominaulx et le surplus sont à Lisbonne, que la résolution en polroit estre prise; si n'ay-je voulu faillir d'escrivre au Roy, que à moy et au personnaige il nous viendroit mieux plus près de St-Amand; mais la difficulté de trouver personnaige si propre pour l'autre de là, ce que nous sera plus contraire, combien que, comme je dis dessus, soit l'un ou l'autre, l'on en pourra, à mon avis, faire grandement son proufit et y avoir grande entremise honorable et profitable, et pour avancer amis et pour soutenir l'Eglise, au party que nous désirons moins que l'autre.

---

 CXIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 161-162.)

Madrid, le 7 juillet 1581.

Madame...., J'avoye jà faict, avant l'arrivée du Sr de Gomicourt, les offices nécessaires afin que Sa Majesté fut servie prendre résolution agréable, et au contentement de tous, et je tiens pour certain qu'icelle fut jà envoyée, n'estoit qu'ayant entendu Sadiete Majesté que ledit Sr de Gomicourt <sup>1</sup> venoit, elle ha voulu premier entendre ce qu'il apportoit; et

<sup>1</sup> Le seigneur de Gomicourt avait toute la confiance du prince de Parme. Voy. STRADA.

n'a failly d'informer fort particulièrement Sa Majesté, et de bouche, et par escript, de ce qu'il avoit de charge; en quoy, à ce que j'entendz, il ne m'a oblié pour faire des bons offices que ceulx de pardelà ont accoustumé; mais je n'en fais semblant quelconque et laisse dire, procurant de faire mon debvoir. Et si Mons<sup>sr</sup> le Prince ha en cest affaire le resentement contre moy que ledit de Gomicourt diet (que je ne croys, mais que le diet de Gomicourt aura parlé de son estomac, sans charge), véritablement Son Excellence me feroit grand tort, et ne veulx en ce pour tesmoing aultre que Sa Majesté propre et le Seigr Don Jehan d'Idiaquez, avec lesquelz seullement par mes escriptz j'ai traicté des affaires. Et a bien passé si avant lediet de Gomicourt, qu'il a osé ouvrir la bouche, pour faire bon office, jusques à dire que j'avoie osté le papat<sup>1</sup> à Mons<sup>sr</sup> l'Ill<sup>me</sup> Cardinal Farnèse, qu'à la vérité m'a semblé fort estrange; et nul ne sçait mieulx ce que passe en cecy que Sa Majesté et Sa S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup>, que sçait que je ne le vouluz ny abuser, ny tromper, comme l'on me commandoit que je fisse, et que pour non l'avoir faict, je luz repris; mais je ne m'en repentis onques: car je veulx en tout traicter en homme de bien et procéder avec Sa Seigr<sup>ie</sup> Ill<sup>me</sup> sincèrement, comme vray et obligé serviteur sien, et puis jurer que je ne désiroye que personne parvint à ce dégrey plus que Sa S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup>, comme je le dis pièçà devant franchement et rondement au Cardinal Pacheco, qu'en fit de grandes exclamations contre moy aux deux Commendadors-Majors, frères; à quoy je respondiz comme je devoie, et de sorte qu'il demeura sans réplique. Et voilà comment ces gens s'advancent de parler, que osent dire à leur fantaisie ce qu'ilz ne sçavent, pour se monst<sup>r</sup>er bons valetz; et supplie à Vostre Altèze qu'elle n'en face aultre semblant, comme aussy ne pensè-je de faire; et si je suis sincère et vray serviteur de la maison, Vostre Altèze le sçait mieulx que personne, pour en avoir faict longue expérience et en divers temps. Je tiens que Sa Majesté, après avoir ouy ledit de Gomicourt, aura jà prins résolution.

Je tiens que Aldobrandino ne délaisse d'advertir Vostredite Altèze de ce que passe en Portugal, où je ne voys qu'il y aye chose de nouveau d'importance depuis mes dernières, hormis l'entrée de Sa Majesté en Lisbona, et

<sup>1</sup> Papat, la papauté, le siège pontifical. Ce passage se rapporte à la future succession au trône pontifical après le décès de Grégoire XIII.

la provision que l'on donne maintenant pour assurer l'isle Tercera de los Açores, sur quoy il y a quatre mois que je crie continuellement, et sur la fortification de l'entrée des rivières; et maintenant Sa Majesté ayant veu ce que passe de plus près, ha ordonné que l'on y besongne, chose que debvroit jà estre comme achevée. Et s'envoit à ladite Tercera, outre la première provision, Don Lope de Figueroa avec mil Espagnolz et mil Allemans; mais je ne sçays pas encoires sheurement le temps de leur partement. De Don Antonio l'on ne sçait pas encoires nulle nouvelle certaine, que me semble une grande honte; et selon que je puis appercevoir, il n'y ha pas grande apparence que Sa Majesté soit pour retourner icy qu'il ne passent quelques mois. L'on ha fort bien et favorablement traicté les bapteaux hollandois qu'ont apporté vivres à Portugal; l'on verra si cela et les bons offices que l'on ha faict envers eulx serviront pour cy-après.

Le Duc de Medina Sidonia m'escript qu'il se part pour aller à son gouvernement, et nous actendons nouvelles de si l'Impératrice <sup>1</sup> sera partie de Praga le premier de ce mois, comme elle disoit vouloir faire.

---

 CXIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Namur, le 10 juillet 1581.

Per molti rispetti desidero grandemente ogni avanzamento et comodità à Andrea Ardinghelli, regio tesoriero nella provincia di Abruzzo altra, il che ho voluto far hora sapere à V. S. Ill<sup>ma</sup>, et giuntamente pregarla quanto più posso à favorirlo, perche egli possa renuntiare in persona habile et

<sup>1</sup> Marie, veuve de Maximilien II, empereur d'Allemagne, et sœur de Philippe II. Elle mourut à Madrid le 24 février 1605.

suffitente il detto offitio di tesoriero con la medesima ampliacione per un erede, come egli lo tiene, atteso che per haver lui sempre servito benissimo et dato di se buon conto, oltre al trovarsi in età matura con carico di figlioli, merita di esser favorito et che li sia havuto consideratione, assicurando a V. S. Ill<sup>ma</sup> che riceverò singular contento che esso Ardinghelli venga consolato et a lei ne restero con perpetuo obbligo, come intenderà da Pietro Aldobrandini à cui mi rimetto.

---

CXIV.

RÉSUMÉ.

---

Elle demande au Cardinal de l'avancement pour André Ardinghelli, trésorier royal dans les Abruzzes. C'est un excellent serviteur, dévoué et capable; et comme père de famille, il mérite qu'on ait égard à sa requête.

---

CXV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

---

Namur, le 10 juillet 1584.

Altre volte ho raccomandato à V. S. Ill<sup>ma</sup> il dottor Alonso dell' Hoyo, che mi hà servito et serve di auditore, come à lei è noto; et anco hà di lui conoscenza et particolarmente per haver servito in diversi offitii nel regno di Napoli et mentre V. S. Ill<sup>ma</sup> fù à quel governo; hora presentandosi occasione di poter favorire esso dottor Hoyo della piazza di presidente della regia sommaria in Napoli, vacata per morte di Martin Velez della Penia, prego

V. S. Ill<sup>ma</sup> instantemente à voler tener la mano et far opera appresso di Sua Maestà perche il detto Hoyo venga provisto di essa piazza, che veramente lo desidero in estremo, come intenderà da Giovan di Samaniego a cui mi rimetto, et assicurata che V. S. Ill<sup>ma</sup> non mancherà di quanto di sopra la prego, non mi allargaro in altro senon in dirli che li restaro obbligatissima.

---

 CXV.

## RÉSUMÉ.

Elle demande la place de président de la *Regia sommaria*, à Naples, pour le docteur Alonso dell' Hoyo, attaché à sa maison et qui a servi le Cardinal dans ledit royaume. La charge dont il s'agit est vacante par suite du décès de Martin Velez della Peña. La Duchesse désirerait beaucoup qu'Hoyo obtint l'emploi, comme au reste Samaniego l'expliquera à Son Excellence.

---

 CXVI.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 10 juillet 1581.

Con l'alligato spaccio mando a Sua Maestà copia di tutte le scritte et rimostranze che mi furono presentate al passar che feci per la Contea di Borgogna; et insieme un sommario di esse con il mio avviso, et parimente un altro sommario separato di alcune considerationi che mi occorrono; et perche V. S. Ill<sup>ma</sup> habbia di tutto piena notitia, li invio con questa la copia di essi dui sommarii, et anco di quanto scrivo intorno a tal materia a Sua Maestà. Tutto potrà considerare, et avvisarmi con sua comodita se in ciò

han satisfatto, le copie delle scritture et rimostranze non li mando per esser gran volume, et per che mi assicuro perverranno à sua mano quelle che invio in potere di Sua Maestà: con che resto pregando Iddio conceda à V. S. Ill<sup>ma</sup> quanto lei stessa desidera.

---

CXVI.

R É S U M É.

---

Avec la dépêche ci-jointe, j'envoie à Sa Majesté copie de toutes les notes et remontrances que l'on m'a présentées à mon passage dans le comté de Bourgogne. J'y ajoute une analyse sommaire de ces pièces conjointement avec mon avis, plus un autre mémoire séparé résumant quelques considérations personnelles. Et, pour que Votre Illustrissime Seigneurie ait pleine et entière connaissance du tout, je lui adresse, avec la présente, copie de ces deux exposés et de la lettre que j'écris au Roi à ce sujet. Votre Éminence pourra examiner le tout et me faire savoir, quand il lui conviendra, si Elle en a été satisfaite. Pour les copies des notes et remontrances, je ne les Lui transmets pas pour la raison qu'elles sont trop volumineuses et aussi parce que celles qui sont destinées à Sa Majesté, seront mises, j'en suis sûre, sous les yeux de Votre Illustrissime Seigneurie. En attendant, etc.

---

CXVII.

EXPOSÉ FAIT AU ROI DES OBSERVATIONS RECUEILLIES PAR MARGUERITE DE PARME  
A SON PASSAGE DANS LE COMTÉ DE BOURGOGNE, SUR LA SITUATION DE CETTE  
PROVINCE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 172 à 175.)

---

Namur, le 10 juillet 1581.

Oltre al parere che succintamente ho dato sopra le scritture et rimostranze da diverse persone presentate mi, al passar che feci per la contea di



Borgogna et mandato à V. M., giuntamente le copie di dette scritture et rismostranze, mi occorre farli qui separatamente sapere alcune cose davan-  
taggio, delle quali potrà V. M. usare in quel modo et come meglio li parerà  
et che sarà più suo servitio.

Mi rendo certa che à V. M. siano note le qualità et situatione della contea  
di Borgogna et sue circostantie; non di meno mi pare approposito dirli  
che, sebene detta contea non è provincia molto grande, è però di grandis-  
sima importantia, et assai più che altri non credono, per esser situata di  
maniera, et in luogo che rende grandissima comodità al passaggio dalli  
stati di V. M. in Italia a quelli de Paesi-Bassi, che senza detta provincia  
sarebbe tal passaggio difficile per che tal volta li convicini non lo permet-  
teriano, quali da detta provintia et per la sua situatione sono tenuti in  
freno et alcuni forse poco inclinati al servizio di V. M., come di continuo se  
ne vede seguir. Per tanto importa et conviene molto tener buona cura et  
vigilanza alla conservatione et mantenimento di detta provintia et tanto  
maggiormente, che sendo separata, et lontana dalli altri stati di V. M.,  
facilmente si potrià invadere, et perdere (il che Dio cessi) mentre che non  
seli preveda del rimedio opportuno, et all' in contro dico ancora che si puo  
facilmente mantenere, et conservare senza scomodo et spesa di V. M., come  
potrà comprendere da quanto abasso dichiaro.

Et primamente dico che il più vicino et pronto et maggior pericolo che  
soprasta à detta Borgogna è per la via della città di Bisanzone, situata nel  
centro di essa provincia, atteso che in detto città sono diversi et mali hu-  
mori et forse alcuni poco inclinati alla religione catholica, ma ben curiosi  
di novità, fumentati tal volta da gente convicina, onde giudico più che  
necessario assicurarsi di detta Bisanzone, sia per perseveranza della guar-  
dianità, che intendo non passa nelli posteri di V. M., o vero haverla dall'  
Imperio in vicariato, o d'altra maniera che meglio se troverà convenire,  
purchè V. M. vi habbia in tutti i modi autorità et comandamento. et sia  
quanto si può maggiore. Et intanto che si tratterà tal negotio, si deve  
tenerli molto l'occhio soprà, et con il mezzo di buona et confidente guar-  
nigione far la ben guardare, advertendo di dar tall ordine per il paga-  
mento di detta guarnigione che li soldati non habbino raggionevol causa  
di far dissordini, ne li cittadini di lamentarsi, atteso che mentre la M. V.  
non haverà autorità sopra Bisanzone, et che di essa sia sicura, sarà per il  
resto del paese grandissima sicurezza.

Di più giudico sopra ogn'altra cosa esser sommamente approposito et necessario la alianza, amicitia et buona intelligentia con li Sguizzeri, natione da tutti rispettata. et anco temuta et gia che con loro si tiene lo lega ereditaria che si deve onninamente osservare, non saria male trovar qualche modo, senza pregiuditio pero dell' anteriorità, acciò detti della lega fussino obligati alla difensione di Borgogna, o vero trovar firma et maniera di farne una nuova che si estendessi à questa obligatione, restando però sempre nel suo vigore la sudetta ereditaria, per che ancor che costassi qual cosa, che altrimenti non sene veniria a conclusione, tutto sarebbe bene spero; et se bene la detta natione è dura in trattare, non di meno mi persuado che si possono trovar buoni mezzi; tanto più inten dendo che hanno mala satisfactione de Francesi, et buonissima inclinatione et volontà portano à V. M. et alla provintia de Borgogna, della quale cavano et possono cavar giornalmente delle comodità; et seli devono dar tutti, et da essi pigliar quel che voluntieri danno, fare spesso con loro complimenti et ollitii di amorevolezza, procurando di tener guadagnato in ogni cantone alcuno di autorità, fuggire et schifare di darli gelosia, in somma tenerli considerati et bene satisfatti. Et ancor che queste cose non si possono essecutare senza qualche spesa, la tengo nondimeno per benissimo impiegata, et si deve avvertire che quelle persone che si harano da intromettere et trattar con detti Svizzeri siano idonee et pratiche, et nominate da V. M. et non sia in arbitrio di altri il nominarle, perche con le partialità che hanno et pratiche che si fanno, impiegano talvolta persone che non convengono a simil negotii.

Ma quando non parà conveniente, et non si possi fare ampliatione et nuova lega, direi che in tutti i modi V. M. si assicurassi di haver ad ogni sua richiesta genti da loro per le bisogni et occasioni che si presentassero, mediante pero il debito pagamento, perche, stante la vicinità, sarebbe pronto rimedio à una subita et improvista invasione, et più servitio et frutto faranno mille o mille cinquecento di essi Sguizzeri à chi si havera maggior rispetto che a dieci mila di quelli del paese, al quale non farano daño, et con pagarli et licentiarli, ne resta il paese libero et scarico, et si fugge quell' infinito pregiuditio et daño che ordinariamente fanno li naturali, che bene spesso et il più delle volte procurrono i carichi et gradi et di maneggiar le armi et denari. tanto per loro interesse et utilità; come perche si sprezzia l'ajuto et assistentia de la natione Sguizzera, per che cessando, possono detti

naturali far leva di gente nel paese et introdurei una militia: qual si deve in tutti i modi obviare, non conveniendo punto metter l'armi in mano a quei populi in casa loro; per che con tal occasione abandonerebbono tutti i loro mestieri et arti, et si farebbono troppo licentiosi, aggiunto a diversi altri inconvenienti che seguir protrebbero.

Assei bastantemente ho detto nell' atro sommario quanto sia di bisogno riformare et riordinare la buona administratione della giustitia et perche veramente intendo esser in disordine, et malissimo administrata, torno a dire che questo rimedio si deve mettere con prestezza in essecutione, sendo cosa chiara che dove manca la giustitia manca ogni bene et il tutto va in perdizione, et ruina.

Et per quanto ho penetrato, una delle cause, et forse la principale di detta mala administratione et disordine, e per trovarsi in quel' parlamento alcuni consiglieri più amici de i loro interessi, passione et profitto che della coscienza, honore et obbligo loro, curandosi poco della buona o mala giustitia, di che si potrebbe pigliare più fondata et vera informatione, et trovando esser cosi gastigarli essemplarmente, o levarli di quel portamento in quel modo et manera che a V. M. parerà et sarà servita <sup>1</sup>.

Ho similmente sceoperto esser fra la nobilta di Borgogna grande invidia et mali umori, benchè non fondati sopra cause importanti, tutta via con il tempo potriano partorire inconvenienti et dissordini: per tauto non saria male che V. M. sotto colore di volersene servire levassi alcuni di essi, et li mettessi lontano dal paese, impiegandoli pero effettivamente in servizio della M. V., sia in Spagna, in Italia, o in questi stati; il che mi persuado sarebbe di gran giovamento et quiete alla Borgogna, tanto maggiormente levando quelli che più sono inclinati alle confusioni, discordie. et novità.

Sarebbe ancora di gran beneficio et satisfattione che V. M. universalmente favorissi detta nobiltà et altre persone meritevole di quella provintia con dare ad alcuni pensione, et alcuni dar gradi et carrichi secondo la qualità de ciascuno, perche in tener bene edificata et satisfatta quella natione, veramente devotissima di V. M., et in mostrar di tenerne conto, lo giudico molto necessario per il servizio di V. M. come per quiete et sicurezza del paese.

<sup>1</sup> Cette manière de voir était aussi celle de Granvelle.

Convieni molto che la M. V. faccia elezione et stabilisca il numero de i buoni personaggi, advertendo di eligger persone zelanti del timor de Iddio, servitori di V. M., beneficio publico, et qualificate, accio nelle occasioni assistino et consultino con il governatore della provincia, tutto quello sarà di bisogno per che si faccino buone resolutioni et si eseguisca il servitio della M. V. et l'universal bene di quel paese, et ditta elezione et stabilimento, quanto più presto si farà, tanto meglio sarà.

Nella amministrazione delle decime et entrate di V. M. et parimenti dei denari dei stati et paese, intendo che vi sia grandissimi dissordini et abusi, et spetialmente nesi doni gratuiti che si fanno à V. M., onde si deve similmente mettere con prestezza ordine et regola, et pro hibire che persona non possa metter la mano in maneggiare et dispensar dette entrate et denari se non quelli a cio deputati per comm<sup>e</sup> di V. M. o del governor generale; quali a debiti tempi ne debbino render conto et reliqua, perche altrimenti si vede che diversi vi mettono le mani per loro particular profitto, et fanno intendere che cio sia per la necessita delli affari publici et per il bene di V. M. et del paese, advertendo di metter regola tale nella distributione di detti denari che servino et bastino alli bisogni et occorrentie di esso paese, et particolarmente de le guarnigioni di Dola, Gray et Besanzone, et altri habbino il loro pagamento mese per mese, senza dilatarlo; et in questo si farà grandissimo bene per la sicurezza delle piazze, per benefitio et quiete delli habitanti et dei soldati stessi, cose tutte che risultano in servitio de V. M.

Non passa senza dissordine et gran nota, la poca et mala cura et governo, che molti et forse i più tengino delle badie, conventi et altri luoghi pij, à che sino deputati; perche in far amministrare i divini ufittii, et nel mantenimento delle chiese et fabriche, et alimento de religiosi et altre cose di che tengono obbligo, sino molto pigri, et tanti che si rendono degni di riprentione et di gastigo, a tal che questo capo più di ogni altro riccorà rimedio et riforma, essendo chiaro che le entrate di dette badie, conventi, et luoghi pii, la più parte è dispensata à comodi et usi particolari, et non a quello che si doverriia. Mi si dice ancorra in questo particolare essersi messo quasi consuetudine ordinaria le risignationi di esse abadie, conventi, et luoghi pij, et di tal maniera che bene spesso cadono in persone poco atte et inabili, oltre à che si vano perpetuando nelle case, come beni ereditarii; capo veramente di consideratione et che richiede riforma et rimedio.

Parmi similmente avvertire la M. V. che nelli rimedii et riforme che sarà servita si faccino per le cose sudette, ordini che si proceda in maniera che l'autorità et juridittione di V. M. sia intieramente conservata; cio dieo per andar penetrando che alcuni discorrono potersi eseguire molte cose per ordine delli Stati di quel paese, senza la participatione de V. M. o suo governor generale.

Non voglio lassar di dire, che havendo i diputati delli Stati di Borgogna nella loro instruttione presentata ultimamente dimandato un articolo del tenor che segue :

*Et l'estat introduict au conté de Bourgoingne d'adjourner les contumaces, à peine de confiscation de corps et biens en tous crimes contre droict et les anciennes coustumes du pays, soit aboly, hormis aux cas de lèze Majesté divine et humaine.*

Si deve havere molti consideratione et risguardo alla deliberatione che intorno a ciò si farà, sendo della qualità et importantia che ben si lascia intendere. Questo è quanto mi è scritto brevemente farsa pere a V. M., con rimettermi in tutto et per tutto al suo prudentissimo giuditio et li bacio humilmente le mani.

---

## CXVII.

### TRADUCTION.

---

Je ne me contente pas d'avoir donné un avis succinet sur les écrits et *remontrances* que me présentèrent diverses personnes à mon passage dans la comté de Bourgogne, ni d'avoir envoyé à Votre Majesté, avec cet avis, les copies des susdites pièces. Je crois devoir ici Lui faire connaître particulièrement certaines choses, dont Votre Majesté verra à tirer le meilleur profit. Je suis certaine que Votre Majesté sait parfaitement à quoi s'en tenir sur le caractère et la situation de la comté; mais il ne m'en semble pas moins à propos de le lui déclarer, si ladite comté n'est pas une bien vaste province, elle a toutefois une importance très grande, plus grande qu'on ne se l'imagine. Par sa situation géographique elle facilite beaucoup à ceux des Pays-Bas le passage des états de Votre Majesté en Italie. Autrement il leur serait d'autant plus difficile de se rendre dans ce dernier

pays, que les voisins ne les laisseraient pas passer. A raison de cette même situation, ceux de la dite province sont tenus en bride. Quelques-uns d'ailleurs sont peu dévoués à Votre Majesté, comme on ne cesse de le voir. Aussi il convient, il importe de veiller avec d'autant plus de soin à la conservation et au maintien de cette province qui, étant séparée, éloignée des autres états de Votre Majesté, pourrait, ce qu'à Dieu ne plaise, être facilement envahie et conquise si l'on négligeait de prendre en temps opportun les mesures de prévoyance nécessaires. Par contre, je répète qu'on peut la garder aisément sans qu'il en coûte trop d'embarras ni d'argent à Votre Majesté, comme Elle le comprendra clairement par l'exposé ci-dessous.

Et d'abord je déclare que le danger le plus proche, le plus imminent, le plus grand pour la Bourgogne est à Besançon. En effet, dans cette ville située au centre de la province, il y a toute sorte de méchants esprits, peu portés pour la religion catholique, mais épris des nouvelles doctrines, le plus souvent grâce aux excitations de la gent voisine. Aussi je juge plus que nécessaire de s'assurer de Besançon. A cette fin, il faut soit garder cette ville avec une vigilance incessante, puisque j'apprends qu'elle ne passerait pas aux héritiers de Votre Majesté, soit la tenir de l'Empire à titre de vicariat, ou bien employer les moyens qui paraîtront les meilleurs pour que Votre Majesté y conserve toute autorité et tout commandement. Et que cette surveillance soit aussi étroite que possible. En attendant qu'on traite l'arrangement dont il s'agit, il faut avoir l'œil sur la cité, la faire bien garder par une garnison en laquelle on puisse avoir confiance. Il faut aussi avoir soin d'assurer la solde de cette garnison, afin que les soldats n'aient pas de motifs plausibles pour se livrer à des désordres ni les habitants des raisons de se plaindre, parce que Votre Majesté ne jouit pas d'une autorité suffisante à Besançon. Que votre Majesté soit sûre de cette ville, et ce sera une grande sécurité pour toute la province.

Au surplus j'estime surtout de toute nécessité et opportunité l'alliance, l'amitié et la bonne intelligence avec les Suisses. C'est une nation très respectée et redoutée. Et, malgré la *ligue héréditaire* conclue avec eux et qu'il faut toujours observer, il ne serait pas mauvais de chercher, sans préjudicier à cette convention antérieure, le moyen d'obliger les contractants à défendre la Bourgogne, ou la manière de former une nouvelle *ligue*, qui comporterait la même obligation, tout en conservant l'ancienne *ligue héréditaire*. Encore que cette nouvelle ligue entraînerait quelque dépense, sans laquelle on ne réussirait pas à la conclure, ce serait là un argent bien employé. A la vérité, si les Suisses ne sont pas trop traitables, je ne doute néanmoins pas qu'on ne puisse trouver le moyen de s'arranger avec eux, d'autant plus que j'ai appris qu'ils ne sont guère contents des Français, mais très portés et bien disposés pour Votre Majesté et la province de Bourgogne. Ils tirent et peuvent tirer profit de celle-ci journellement. Avec eux c'est donnant donnant, affaire de compliments et de bons offices. Il faut chercher à se ménager dans chacun de leurs cantons un partisan qui ait de l'autorité, éviter de

leur porter ombrage, bref leur inspirer confiance et leur donner satisfaction. Et encore que cela ne puisse se faire sans dépenser, je n'en trouve pas moins la dépense très utile. Mais nous ne devons pas abandonner la nomination de ces intermédiaires à d'autres dont le choix partial se porteroit sur des gens impropres à semblables négociations.

S'il ne convient pas à Votre Majesté et s'il n'est pas possible d'étendre la portée de l'ancienne ligue ou d'en faire une nouvelle, j'estime que Votre Majesté doit de toute façon s'assurer parmi les Suisses de gens à sa dévotion pour s'en servir au besoin. Au reste, grâce à la subvention qu'on s'est engagé à leur payer, on trouvera toujours chez ces populations voisines les meilleurs alliés dans l'éventualité d'une invasion subite et imprévue. Mille à quinze cents Suisses seraient plus utiles que dix mille gens d'armes de la comté. Ils ne commettraient pas d'exactions dans la province; et, après les avoir payés et licenciés, l'on retrouverait les choses dans le même état, la Bourgogne resterait libre et l'on aurait assuré sa sécurité. On ne s'exposerait pas à tous les dommages qui sont le fait des troupes indigènes. On ne rencontre chez elles le plus souvent que brigues, compétitions et dilapidations. Dans l'intérêt même de la comté il faut se ménager l'aide et l'assistance de la nation suisse. Si l'on venait à les perdre, il se pourrait que ceux de la Bourgoque voulussent faire des levées dans la province et instituer parmi eux une milice, ce qu'il faut éviter à tout prix. Il ne convient pas de donner des armes à ces gens dans leur propre pays. Le cas échéant, ils abandonneraient tous leurs arts et métiers, et ne seraient jamais que des soldats insubordonnés, sans parler de tous les autres désagréments qu'ils occasionneraient.

J'ai exposé dans une autre note combien il est nécessaire de réformer et de réorganiser l'administration de la justice. Celle-ci étant aujourd'hui aussi mal administrée, je suis amenée à déclarer que la réforme en est urgente; car il est évident que là où il n'y a pas de justice, tout manque, tout est perdu, c'est la ruine. Je crois avoir découvert l'une des causes d'une aussi mauvaise administration de la justice : la principale à mes yeux est la présence dans le parlement de conseillers, qui écoutent plutôt leurs passions et les suggestions de l'intérêt personnel, que la voix de l'honneur, de la conscience et du devoir. Ils se soucient fort peu que la justice soit bien ou mal administrée. On devrait se préoccuper davantage de cette ineurie, s'informer, et, si l'on constate qu'il en est ainsi, ces conseillers là mériteroient d'être châtiés exemplairement ou expulsés du parlement au gré du Roi.

J'ai trouvé également dans la noblesse de Bourgogne une grande jalousie et un mauvais esprit. Bien qu'il ne faille pas exagérer ces défauts, il en pourrait résulter avec le temps des inconvénients et des désordres. Aussi ne serait-il pas mauvais que Votre Majesté, sous prétexte de s'attacher des gentilshommes bourguignons, en prit quelques-uns à son service et les éloignât de leur pays, les envoyant, soit en Espagne, soit en

Italie ou bien aux Pays-Bas. Ce serait un grand débarras et une cause de tranquillité pour la Bourgogne, surtout si l'on recrutait les plus insoumis, les plus turbulents, les plus aventureux.

Il serait aussi très avantageux que Votre Majesté favorisât les gentilshommes et autres gens bien intentionnés de la Bourgogne, leur donnant des pensions, des grades ou des emplois suivant leur qualité et leur mérite. Je suis d'avis de satisfaire autant que possible cette province très dévouée au Roi; il y va de l'intérêt de Votre Majesté comme de la sécurité et de la tranquillité du pays.

Il importe beaucoup que Votre Majesté choisisse et nomme de plus en plus des gens honnêtes, des hommes zélés, bien pensants, croyant en Dieu, dévoués au Roi et au bien public, afin qu'à l'occasion ils puissent assister et conseiller le gouverneur de la province. C'est absolument nécessaire pour qu'il soit pris de bonnes résolutions et que celles-ci soient exécutées. Et le plus tôt sera le mieux, tant pour Votre Majesté que pour la province.

J'ai appris qu'il y avait également de grands désordres et abus dans l'administration des domaines et revenus du Roi, des deniers du pays et des États de Bourgogne. Là aussi il convient d'apporter un prompt remède et de prescrire que l'argent du Roi et du pays soit manié seulement par les délégués en titre de Votre Majesté ou du gouverneur-général. Ceux-là, à un moment donné, doivent rendre leurs comptes et verser au trésor les différences. Sinon vous aurez affaire à des gens qui emploieront pour eux-mêmes une partie de ces fonds, tout en prétendant que c'est pour le Roi et le bien général. Il s'agit de faire un bon usage des deniers publics, de les affecter aux besoins éventuels du pays, au paiement des garnisons de Dôle, Gray et Besançon. Les autres troupes doivent être payées, mois par mois, et sans qu'il y ait des retards. Ce sera dans l'intérêt de la sécurité du pays, de la tranquillité des habitants et pour le plus grand bien des soldats eux-mêmes, toutes choses qui en somme constituent le service de Votre Majesté.

De grands et notables désordres ne laissent pas non plus que d'être engendrés par l'ineurie et la mauvaise gestion des administrateurs d'abbayes, couvents et autres établissements pieux. Ceux à qui incombent l'administration des services du culte, l'entretien des églises, des fabriques d'église, des religieux, etc., sont négligents, repréhensibles et punissables. Là plus qu'ailleurs il faut remédier et réformer, car il est clairement établi que la majeure partie des revenus de ces abbayes, couvents et maisons religieuses est détournée de son véritable objet et employée à des usages particuliers. On m'a signalé aussi comme passé en habitude dans ces abbayes, couvents et maisons pieuses les *résignations* des charges, offices et dignités, qui passent bien souvent à des gens incapables et inhabiles. En outre, dans ces établissements, l'on se transmet ces charges comme si c'étaient des offices héréditaires. C'est là un abus grave, qui réclame une réforme sérieuse.



Ensuite je crois devoir représenter à Votre Majesté que, pour les raisons susdites, ces remèdes et ces réformes doivent par son ordre s'appliquer en vertu de l'autorité et sous l'entière juridiction de Votre Majesté. Ce que j'en dis, c'est pour avoir entendu d'aucuns prétendre que cela peut se faire par le simple commandement des États de la province, sans l'intervention de Votre Majesté ou de son gouverneur général.

Je ne veux pas laisser de dire que les députés des États de Bourgogne ont, dans les dernières instructions qu'ils ont été chargés de présenter à Votre Majesté, demandé l'adoption d'une disposition ainsi libellée : *Et l'estat introduict au comté de Bourgoingne d'adjourner les contumaces, à peine de confiscation de corps et biens en tous crimes contre droict et les anchiennes coutumes du pays, soit aboly, hormis aux cas de léze Majesté divine et humaine.*

Il faut avoir grande considération et égard à la délibération qui se fera à ce sujet, étant données la nature et l'importance de la question.

C'est en résumé ce que j'avais à exposer à Votre Majesté, et, m'en remettant au reste en tout et pour tout à son très sage jugement, je lui baise fort humblement les mains.

---

### CXVIII.

#### MARGUERITE DE PARME AU ROI.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 168 et 176.)

Namur, le 10 juillet 1581.

Giuntamente con un altra mia lettera che va con questa, invio à V. M. copià di tutte le scritte et rimonstranze presentatomi da diverse persone <sup>1</sup> al passar che feci per la contea di Borgogna et similmente un somario di dette scritte con il mio parere succintamente sopra di esse; et hora qui apparte mi occorre per servizio della M. V., farli sapere alcune cose d'avantaggio intorno a tal materia, quali vedrà per l'incluso servario, che per li rispetti che la M. V. potrà considerare mando separatamente dall' altro,

<sup>1</sup> Ces mémoires manquent dans la Collection Granvelle, où se trouve seulement la liste de ceux qui en sont les auteurs, au nombre de 24. (*Ibidem*, fol. 169.)

acciò con la sua molta prudentia ne usi come meglio et più servizio si sarà, advertendola che forse non è bene che alcuni capi di essi si publichino, se non con l'effetto del rimedio, quando la M. V. sarà servita comandar che si facci.

Li mando parimente una lista dove vanno nominate le persone che mi hanno presentato dette scritture et rimostranze, molte delle quali non voriano esser publicate di tal presentatione, et io ricevero grandissimo contento quando intenda che in questo negotio resti V. M. di me satisfatta: supplicandola farmi avvisar la ricevuta di questa mia et dell' altra ancora, concernente a questa materia; ne lascierò di dire che quando V. M. habbia deliberato, si come intendo, che appresso di lei resida un dottor Borgognone, non può far elettione di persona che più approposito sia à tal effetto, che il dottor Froissart, luogotenente della grueria, in cui concorrono tutte le qualità et parti che si possono desiderare: di che ho voluto avertire la M. V., alla quale resto baciando humilissimamente le mani.

---

CXVIII.

TRADUCTION.

---

Avec une autre lettre, jointe à celle-ci, j'envoie à Votre Majesté copie de tous les *écrits* et *remontrances* que me présentèrent diverses personnes à mon passage par la comté de Bourgogne. J'y ai ajouté un sommaire de ces écrits avec mon avis succinct sur ces pièces. Maintenant je crois devoir, pour le service de Votre Majesté, lui exposer avec plus de développements certaines circonstances touchant ces affaires (de Bourgogne), développements qu'elle trouvera dans la note ci-incluse. Pour des raisons que Votre Majesté voudra bien considérer, j'ai fait de ces observations l'objet d'une note séparée. Votre Majesté dans sa haute sagesse, en fera l'usage qui lui conviendra et lui paraîtra le plus utile à ses intérêts. Elle est prévenue au reste qu'il ne serait peut-être par prudent que certains points traités fussent publiés (c'est-à-dire certains abus divulgués) à moins de signaler en même temps le remède à y apporter, quand il conviendra à Votre Majesté de l'appliquer.

J'envoie également à Votre Majesté une liste nominative des personnes qui m'ont présenté lesdits *écrits* et *remontrances*. Beaucoup d'entre elles ne désireraient pas être connues dans l'espèce. Quant à moi, je serais heureuse d'apprendre que dans toute cette affaire Votre Majesté a été satisfaite de ma conduite. Je prie Votre Majesté de vouloir bien me faire âccuser la réception de la présente et aussi de l'autre lettre touchant cette matière. Je ne laisserai pas non plus de dire que si Votre Majesté a résolu, comme je l'ai appris, d'avoir près d'elle un docteur bourguignon, elle ne peut choisir personne de plus apte à cet emploi que le docteur Froissart, lieutenant de la gruyerie, qui réunit toutes les qualités et les mérites désirables. De quoi j'ai voulu avertir Votre Majesté, à laquelle je baise très humblement les mains.

## CXIX.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 119 à 131.)

Namur, le 13 juillet 1581.

Per la lettera di V. S. Ill<sup>ma</sup> de 4 di giugno ricevuta ultimamente, resto avvisata come a sua mano erano pervenute le mie de 16 et 19 di maggio, et che subito haveva fatto passar' avanti quelle per Sua Maestà et fatto recapitar il plico per l'Aldobrandino, et l'altro per Samaniego, di che ringratio V. S. Ill<sup>ma</sup>; la quale dice dispiacergli amaramente in vedere la resolutione del Principe mio figliolo con non volersi accomodare alla volontà di Sua Maestà; et ne sentò io tanta pena che maggior non può essere per l'istesse cause et ragioni che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi allega, et per quelle che ho scritto; et tanto più che detta resolutione sia causa di far dubitare à Sua Maestà et al mondo che fra detto mio figliolo et me sia concerto et accordo, perche esso resti nel governo et per altri fini, allegandomisi lo esemplo del Duca d'Alba et di Don Federich, cosa lontanissima dal vero, per che, quando io havessi havuto tal mira, non mi saria partita di mia casa con tanto scomodo et disagio et nella età et poco sanità come mi trovo : di dove mi mossi persua-

dendomi che di necessità fussi costretto il Principe a ritirarsi dal governo del Paese, ne volsi cercar chiarezza alcuna di come ciò dovessi seguire : ma senza pensar' ad altro et solamente per obbedire et servire à Sua Maestà, postponendo ogni altra cosa, accettai di venir a servirla, come ho fatto, et di poi che qui mi son condotta non ho havuto altro risguardo che di accomodarmi al gusto et satisfattione di Sua Maestà, come si è visto chiaro che dal canto mio non è mancato nè mancherà, sendo stata come sono prontissima a far quanto Sua Maestà comanda ; et perche lei venissi soddisfatta o usata ogni industria con mio figliolo accio si quietassi et accomodassi al voler della Maestà Sua et se si potessi mostrar il tutto, si vedrebbe chiaramente da ciascuno quanto è stato in me maggiore la mira del servitio et satisfattione di Sua Maestà che il mio proprio particolare ; ma è pur duro passo parlando con V. S. Ill<sup>ma</sup> confidentemente non poter far' appieno apparire le mie ragioni in questa parte, senza incolpare, o agravar mio figliolo che risolutamente non hà voluto ne vuole a modo alcuno il carico diviso, ne in mia compagnia : et se al mondo ciò sarà difficile a credere, non saprei che farmi : pur non sarà il primo figliolo che fatto huomo et di età di trentasette anni, come è il Principe, non voglia più starsene ai consigli et persuasioni della madre, ò padre, i quali se havessero havuto la forza che devono et io confidava non harebbe Sua Maestà hora causa di sentir disgusto, ma secondo il suo comandamento sarebbe stato servito et io non resterei ingannata dalla fede che tenevo di poter più di quello che posso in mio figliolo et di haverlo possuto persuadere ad accettarmi per compagna, poi che Sua Maestà lo comandava ; il che non mi è stato possibile, et pur è vero, di che sono restata confusissima et molto malcontenta, et mi accresce la confusione, et il dispiacere intendendo per la lettera di V. S. Ill<sup>ma</sup> che Sua Maestà non solo piglierà in mala parte la contraditione che li fa il Principe, ma si darà anco a me la colpa, a tal che veniro a patire per voler più il servitio di Sua Maestà che qual si voglia cosa, che è quello che più sento et mi duole.

Io ho scritto a Sua Maestà et à V. S. Ill<sup>ma</sup> con mie lettere de 16, 19 et 21 di maggio, puramente et sinceramente il fatto, come è passato et che ero pronta a pigliare il governo nella forma che Sua Maestà comandava, et lo dichiarai al consiglio di stato, perche havessi notitia della mia volontà poiche il Principe persisteva nella sua resolutione; et se

ho scritto per prima che il governo diviso non conveniva al servizio di Sua Maestà: è stato perche così mi pare sia in effetto, et ne ho addutte le ragioni, et se bene andavo comprendendo qualche segno della inclinazione di mio figliolo, non però potevo accomodarmi a credere che egli havessi fatto una simil resolutione, et mi persuadevo che il tempo et l'occasione potessino partorire altro effetto di quello che si è visto. Circa il dire che Sua Maestà ha mal preso et più di quello che mostra che dal principio non si sia seguito la sua determinatione, mi dispiace et lo sento sino all' anima; impero quando si consideri bene le cause della dilatione che di mano in mano si sono presentate et allegate, mi assicuro che Sua Maestà et V. S. Ill<sup>ma</sup> resteranno di me satisfatti, non potendo ragionevolmente essere altrimenti. atteso che prima di pigliar io il governo conveniva lassar compiere li sei mesi che Sua Maestà haveva commandato che mio figliolo continuassi in esso governo, et anco si come feci era necessario che avvisassi et facessi sapere alla Maestà Sua lo stato delle cose di qua, che erano nei pericoli et mali termini che rivedendosi le mie lettere si conoscerà chiaramente, et la molta ragione che io havevo di rimostar, prima di ingerirmi in esso, ogni inconveniente à Sua Maestà; et se V. S. Ill<sup>ma</sup> fussi stata qui presente, mi persuado che haverebbe giudicato et consigiatomi à far quel che hò fatto per mio scarico et per il debito et obbligo della mia servitù verso Sua Maestà et anco qualche replica davantaggio; et perciò sendo venuta la risposta nel mese di dicembre passato et non prima, dello spaccio mandato et commissione portata l'Aldobrandino sopra questi affari, mi parse replicare presupponendo tale essere il servizio di Sua Maestà; ma poi che a detta replica venne l'ultima deliberatione della Maestà Sua io mi risolvei à quietarmi et ad obbedire et così lo scrissi et notificai al Principe, mio figliolo. pregandolo a satisfarsi di quel che Sua Maestà era servita commandare et accettare quello che li veniva incaricato: al che mi rispose esser intieramente determinato di non pigliare il carico diviso, con quel di più che alli 16 di maggio scrissi, et che però poteva Sua Maestà seusare il comandarlo di nuovo, et ciò feci perche non si perdessi altro tempo in domande et risposte, non comportandolo il servizio di Sua Maestà. ne tampoco lo stare in questa maniera. Domandai similmente licentia di ritornarmene a casa, non per altro che per parermi esser qui inutile et di spesa a Sua Maestà, rimetendomi però in questo et nel resto à quanto la Maestà Sua comandava,

come di nuovo mi rimetto, sendo risolutissima di obbedire et servir Sua Maestà in quanto potrò, mentre mi durerà la vita. Hora se per obbedire à Sua Maestà et per haverli rimostro conforme al mio obbligo sinceramente quanto conviene al suo real servitio, ne debbo esser biasimata et patire, lasso considerare à V. S. Ill<sup>ma</sup> in che pena et travaglio mi ritrovo, benche confido in Dio benedetto che farà conoscere à Sua Maestà et à tutto il mondo la mia retta intentione et buon zelo con che ho proceduto et procedo, posponendo ogni mio affetto proprio et quasi voglia cosa che mi tocchi come di sopra dico, che di ragione doverrà essere conosciuto; prego dunque V. S. Ill<sup>ma</sup> ponderar molto bene quanto è passato et quello che li ho scritto che è la pura verità, et poi me dia quella sententia che il giusto ricerca, che al suo prudente giuditio mi rimetto : et se trova che io habbia ragione, si come effettivamente la tengo, abbracci la protectione della mia causa et faccia capace Sua Maestà della verità et della mia buona mente et desiderio, acciò risolva et con prestezza quello li sarà più servitio et gusto, con che debbo io conformarmi sempre, sendoli tanto vera humile et devota serva : che per molti et diversi rispetti sono pur meritevole della sua real gratia et favore. Tutto questo discorso ho fatto per esserne stata provocata dalla suddetta lettera di V. S. Ill<sup>ma</sup> et ancora per sfogarmi in parte con lei, sapendo poterlo fare liberamente et confidentemente : ma assai più et diverse cose haverei da dirli quando lo potessi fare presentialmente, che non sono da commettere ne alla penna ne a persona alcuna; potrebbe essere che un giorno me sene presentassi la comodità, che per me sarebbe d'incredibile consolatione et contento; intanto aspetterò la resolutione di Sua Maestà et risposta di V. S. Ill<sup>ma</sup>, a cui conceda Iddio la prosperità et contentezza che desidero.

---

 CXIX.

 TRADUCTION.
 

---

Par la lettre de Votre Illustrissime Seigneurie, du 4 juin, reçue tout dernièrement, j'ai été avisée que mes lettres des 16 et 19 mai étaient bien parvenues à Votre Sei-

gneurie. Votre Seigneurie avait fait passer tout de suite au Roi mes lettres à Lui adressées et remettre ma correspondance pour Aldobrandino et celle pour Samaniego. J'en remercie Votre Illustrissime Seigneurie.

Votre Seigneurie dit qu'il lui déplait singulièrement de voir la résolution du Prince, mon fils, qui ne veut pas se plier à la volonté de Sa Majesté. Pour moi, j'en éprouve un extrême chagrin, pour les raisons mêmes que Votre Seigneurie expose et pour celles que j'ai développées par écrit. Je suis d'autant plus désolée de cette résolution, que Sa Majesté et le monde ne sont pas éloignés de croire à un concert, à un accord entre mon fils et moi pour lui conserver le gouvernement, et pour autre chose encore. On me cite l'exemple du duc d'Albe et de Don Frédéric; mais il n'y a rien de vrai dans tout cela. Si telles avaient été mes vues, je n'aurais pas quitté mon foyer, au prix de tant d'ennuis et de fatigues, à l'âge et avec le peu de santé que j'ai. Je suis partie dans la persuasion que le Prince devait nécessairement abandonner le gouvernement du pays. Je n'ai pas cherché à pressentir ce qui allait s'ensuivre, je n'ai songé qu'à obéir au Roi et à le servir avant tout — ce que j'ai fait. Depuis mon arrivée ici, je n'ai eu en vue que de satisfaire Sa Majesté, comme on l'a vu clairement. Pour ma part, je n'ai jamais manqué et je ne manquerai pas de faire promptement tout ce que Sa Majesté commande. Pour lui donner satisfaction, j'ai employé toute mon habileté auprès de mon fils, afin de l'apaiser et de l'amener à se soumettre aux volontés de Sa Majesté. Si je pouvais tout dire, chacun verrait clairement combien j'ai eu plus en vue le service et la satisfaction du Roi que mon propre intérêt. Mais il est dur pour moi, je le dis confidentiellement à Votre Illustrissime Seigneurie, de ne pouvoir en cette affaire exposer complètement mes raisons, sans incriminer ou charger mon fils qui, de propos délibéré, n'a pas voulu et ne veut en aucune façon d'un pouvoir partagé même avec moi. Que le monde ait de la peine à le croire, que voulez-vous que j'y fasse. Ce ne sera pas le premier fils qui, devenu homme et parvenu à l'âge de trente-sept ans comme le Prince, ne veuille plus écouter les conseils de sa mère ou de son père. Si ceux-ci avaient toujours eu la fermeté voulue, Sa Majesté, j'en conviens, n'aurait pas lieu d'être mécontente, mais ses ordres auraient été exécutés. Et l'on ne m'attribuerait pas à tort un plus grand pouvoir que je n'en possède sur mon fils; on ne prétendrait pas que je pouvais faire accepter ma coopération à mon fils puisque tel était l'ordre de Sa Majesté. Non, cela n'a pas été possible. J'en ai été toute confuse et mécontente, et ma confusion, mon déplaisir ont augmenté quand j'ai vu, par la lettre de Votre Illustrissime Seigneurie, que Sa Majesté, non seulement prenait de mauvaise part l'opposition de mon fils, mais m'en imputait la faute. J'en viendrai donc à pâtir pour avoir préféré à tout le service de Sa Majesté. Voilà ce qui m'affecte et me désole le plus.

Dans mes lettres des 16, 19 et 21 mai, j'ai exposé à Sa Majesté et à Votre Illustrissime Seigneurie le fait simplement et sincèrement; j'ai dit ce qui s'était passé et que

j'étais prête à prendre le gouvernement dans les termes de l'ordre du Roi. Et je l'ai déclaré au Conseil d'État pour qu'il prit note de ma volonté, puisque le Prince persistait dans la sienne. Si j'ai écrit tout d'abord que le partage du pouvoir n'était pas de l'intérêt du service de Sa Majesté, ç'a été parce que, à mon avis, il en est effectivement ainsi, et j'ai donné les motifs de mon opinion. Si j'ai remarqué quelque chose des dispositions de mon fils, je ne pouvais néanmoins pas aller jusqu'à croire qu'il avait pris une semblable décision. Puis je me persuadais que le temps et les circonstances pouvaient amener un autre résultat.

Sa Majesté a été plus mécontente qu'elle ne le témoigne, de voir ses ordres inexécutés. Ce que m'en dit Votre Illustrissime Seigneurie me cause un profond déplaisir, mais, si l'on examine bien les causes de toutes tergiversations des uns et des autres, je suis convaincue que Sa Majesté et Votre Illustrissime Seigneurie resteront satisfaites de moi. Et il n'en peut être autrement ; car avant de prendre le gouvernement, je devais laisser s'écouler le terme de six mois que mon fils avait à continuer ses fonctions par l'ordre de Sa Majesté. Et, comme je l'ai fait, j'avais à faire connaître à Sa Majesté la situation embarrassée et dangereuse des Pays-Bas. Il n'y a qu'à relire mes lettres pour voir clairement combien j'avais raison, avant de m'ingérer dans cette affaire du gouvernement, de représenter au Roi les inconvénients de cette ingérence. Si Votre Illustrissime Seigneurie s'était trouvée ici, je suis sûre qu'Elle m'aurait conseillé de faire ce que j'ai fait et même de faire davantage pour ma décharge, par acquit de conscience et pour remplir mes obligations envers Sa Majesté. C'est pourquoi ayant reçu, à cet égard, au mois de décembre dernier et non avant, la réponse à ma dépêche et à la mission dont j'avais chargé Aldobrandino, je crus de mon devoir d'envoyer une réplique dans l'intérêt même de Sa Majesté. Mais, lorsqu'après cette réplique, je fus informée de la décision définitive du Roi, je pris la résolution de me calmer et d'obéir. Et cette résolution je la notifiai par écrit au Prince, mon fils, le priant de satisfaire aux ordres de Sa Majesté et d'accepter les fonctions dont le Roi le chargeait. Il me répondit qu'il était absolument décidé à ne pas admettre le partage du gouvernement. Au surplus, j'écrivis le 16 ; Sa Majesté avait donc un motif pour réitérer son ordre. J'ai fait cela pour qu'on ne perdît plus de temps en demandes et en réponses ; le service de Sa Majesté ne comporte ni toutes ces longueurs ni ce *statu quo*. J'ai demandé en même temps de pouvoir m'en retourner, par la seule raison que je trouvais mon séjour ici inutile et coûteux pour Sa Majesté. Je m'en remis d'ailleurs et m'en remets, comme pour tout le reste, aux ordres de Sa Majesté. Car je suis résolue à obéir et à servir Sa Majesté de mon mieux, tant que je vivrai. Aujourd'hui si, pour obéir à Sa Majesté et lui avoir remontré sincèrement, comme c'était mon devoir, quel était son véritable intérêt, je dois encourir et supporter le mépris, je laisse à penser à Votre Illustrissime Seigneurie quel est mon embarras, mon tourment. Mais j'espère que Dieu fera connaître à Sa Majesté et au monde mes



intentions honnêtes et le zèle avec lequel j'ai procédé et procède. J'ai sacrifié tous mes sentiments particuliers et mes intérêts privés, comme je l'ai dit plus haut, et cela doit être connu. Je prie donc Votre Illustrissime Seigneurie de bien considérer tout ce qui s'est passé et tout ce que j'ai écrit, c'est-à-dire l'exacte vérité. Votre Seigneurie me jugera alors comme je le mérite; je m'en remets à sa sagesse. Et, si Votre Seigneurie trouve que j'ai raison, ce dont je ne doute pas, Elle prendra ma cause sous sa protection; elle fera connaître au Roi la vérité, c'est-à-dire mes bonnes intentions et mon empressement à le servir, à le satisfaire, en humble et dévouée servante qui, à plusieurs et divers égards, mérite la bienveillance et la faveur royale.

Toutes ces considérations que j'ai émises ici, ont, je dois le dire, été provoquées par la susdite lettre de Votre Illustrissime Seigneurie. Et encore l'ai-je fait pour soulager mon cœur auprès de Votre Seigneurie, sachant que je pouvais lui écrire librement et confidentiellement. Mais j'aurais à apprendre à Votre Illustrissime Seigneurie bien d'autres choses, si je pouvais les lui communiquer personnellement, car elles ne sont à confier ni au papier, ni à personne. Peut-être un jour aurai-je l'occasion de l'en entretenir de vive voix; ce serait pour moi une grande consolation et un grand contentement.

---

CXX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756; Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 183, 184.)

Namur, le 14 juillet 1581.

Quattro lettere di V. S. Ill<sup>ma</sup> hò ricevute delli 14, 15, 25 di maggio, 4 di giugno con il duplicato di quella de 14 di maggio: tutte mi sono state oltra modo care, poi che per esse mi è venuta nuova della salute di V. S. Ill<sup>ma</sup>, che è quello che infinitamente desideravo intendere, che di ciò ho sentito la contentezza che devo, come sentirò sempre che simil nuove mi venghino; si compiaccia V. S. Ill<sup>ma</sup> farmene havere con tutte le occasioni. Di me li posso dire che di sanità sto assai bene, ma dell' animo molto confuso per le cause che V. S. Ill<sup>ma</sup> vedrà per un'altra mia lettera che va con questa, nella quale li rispondo et tratto quanto mi occorre et conviene sopra il

particolare di questo governo, replicandoli che sto et starò con anxia grandissima sino ad havere la totale et ultima resolutione da Sua Maesta, non convenendo al suo servitio, ne tampoco a me, stare di questa maniera, come V. S. Ill<sup>ma</sup> con la sua molta prudentia puo considerare. Delli affari di qua mene rimetto al solito à quanto deve scrivere il Principe mio figliolo; ben mi rallegro con lei grandemente delli buoni successi che sono seguiti in Frisia li giorni passati, et dell' acquisto che si è fatto del castello et villa di Breda, che veramente si conosce tener Iddio benedetto cura della sua causa, nella cui bontà confido, e che seguiranno migliori progressi, et nelo prego continuamente. Il Duca di Alanson s'intende persistere tuttavia in voler soccorrere Cambrai, non ostante li molti uffitii che il Re suo fratello mostra fare per impedirlo; voglio sperare, che havendo più difficoltà di quello si persuade, stante massime il gran mancamento di denari che tiene, et quando pure il Re di Francia dissimulatamente et sottomano voglia aiutarlo et assisterlo, come alcuni vanno discorrendo, concorro nell' oppenione di V. S. Ill<sup>ma</sup> che sia bene parlare chiaro, et far la conveniente diversione, che lo tengo per il meglio rimedio di tutti. Resto avvisata come Sua Maesta era risoluta passar à Lisbona, dove di poi doverrà essere arrivato; piaccia a Dio che con brevità metta affetto et buon ordine alle cose di quel Regno et come conviene al suo real servitio acciò con quieto animo sene possa ritornare in Castiglia, et attendere alli altri negotii, et particolarmente à quello di questi suoi stati che tanto li importano, come è notorio et che più volte hò scritto.

Di Don Antonio qua si parla variamente, et alcuni vanno dicendo che sia arrivato in Francia: in qual si voglia modo che sia starebbe meglio in potere di Sua Maesta. Dio perdoni à chi è stato causa che egli sia scappato. Benissimo lià fatto Sua Maesta in honorare il Duca di Braganza et Duca di Medina Sidonia dell' ordine del Toson d'oro, come fara a darlo alli altri che disegnava, perche non può portar senon satisfattione et contento à ciascuno.

Circa alli affari di Borgogna et particolarmente delli buoni personaggi, di che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi discorre con la sua de 18 di maggio, ho visto il desiderio che tiene che Mons<sup>r</sup> Bellafontana sia intromesso, et li dico che per quanto a me tocca ne farò ogni offitio tenendo tutte le persone et affari raccomandatemi da V. S. Ill<sup>ma</sup> nel medesimo grado che li miei stessi. Detto

Bellafontana si trova di presente qui venuto di Liegi, dove è stato à pigliar l'acqua di Spa, come egli doverrà scriverli. Con un dispaccio de x del presente, che pur v'è con questa, mando à Sua Maesta copia di tutte le scritte et rimostranze che mi furono presentate al mio passare per la contea di Borgogna, et giuntamente il summario di esse et il mio parere, come à V. S. Ill<sup>ma</sup> scrivo con altra mia lettera, che pur v'è qui allegata: et mi sarà di sommo contento intender da lei se in questo negotio havero satisfatto à Sua Maesta, alla quale ho proposto il dottor Froissart per residere in Corte, parendomi molto approposito, et che meglio soggetto non si possi trovare per servitio di Sua Maesta et beneficio et quiete del Paese, in conformità al parere di V. S. Ill<sup>ma</sup>, che prudentemente hà fatto et farà in ricordare à Sua Maesta l'assicuramento delle successione dell' Imperio, atteso che qua si va dicendo che l'Imperatore non possa guarire della infermità che tiene, et sopra di ciò si fanno varii discorsi, ciascuno secondo la sua passione et capriccio; et è da dubitare che molti procureranno che eschi dalla casa d'Austria, et però si harebbe à haver più cura, et usar più diligentia in questo negotio tanto importante di quello mi par si facci; et è pur una cosa che non si doverria negligere. Torni V. S. Ill<sup>ma</sup> la prego à far quelli uffitii che più li pareranno approposito intorno à questa materia, et se l'imbassador Don Giovanni de Borgia hà da partir da quella Corte con la Imperatrice, saria bene che vi si mandasse un successore. et persona pratica et intelligente, à trattare con quelli umori tedeschi. La Imperatrice non si intende che sia ancor messa in camino per Genova, et se è risoluta la sua partita, doverrà esser in breve: ben resto con maraviglia che lei habbia preso denari in presto dalli Vinitiani, si come V. S. Ill<sup>ma</sup> mi hà scritto: alla quale rendo gratie per il favore che hà fatto à Papirio Piccedi nella sua spedizione per conto della conguira del Conte Claudio Landi. et mi assicuro che per sua bontà continuerà di tener la mano, che caso tanto brutto non resti impunito, et ne faccia Sua Maesta quel risentimento et dimostrazione che si ricerca, et che il Signor Duca mio resti satisfatto, et seli mantenga la sua juriditione conforme alla ragione, et al giusto. L'assenso per vendere Sua Eccellenza le terre che tiene nel Regno di Napoli credo che mediante il favore di V. S. Ill<sup>ma</sup> sarà spedito, et come si desidera, di che ne aspetto avviso. Il nuovo vescovo di Liegi fece la sua entrata et prese il possesso molto sontuosamente, Dio voglia che si accomodi in questo suo carico, et

si porti di maniera che possiamo contentarcene : ma in ciò tengo il medesimo dubbio che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi appunta. Ho detto et dico di nuovo parermi che l'accordo con Mons<sup>r</sup> d'Andalot non può portare a lei senon contentezza et quiete, et perciò hò desiderato che segua; et hò inteso quanto lei mi scrive intorno alla richiesta del conte Carlo Mansfelt, et creda pure che in questo et in ogni altra cosa non desidero senon la sua satisfattione et sia certa che tutte le volte che li scrivo di materie pertinenti à suoi particolari, lo fò persuadendomi farli piacere et servitio, onde si contenterà pigliarlo sempre da me in buon grado. Non voglio lassar di ricordar à V. S. Ill<sup>ma</sup> che andando il Duca di Ossunna vice Re à Napoli, procuri che Sua Maesta li comandi tener particolar conto et cura di Donna Giovanna d'Austria, perche non seli manchi di quanto convicne, et che sia tenuta in quella stima che si ricerca à figliola di tal' padre, et à meriti di lei stessa, che sono grandissimi. Con una mia lettera apparte hò scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> pregandola a favorire il conte di Berlamont perche sia provisto della piazza di consiglierio di Stato vacata per morte del conte di Reux, et perche lo desidero molto, di nuovo la torno à pregare resti servita à favorirlo.

Sommamente ringratio V. S. Ill<sup>ma</sup> per li avvisi che si è compiaciuto darmi con le suddette sue lettere, et neli resto con obbligo, et con mandare à V. S. Ill<sup>ma</sup> il duplicato di quanto li scrissi alli 7 del passato, fò fine, pregandoli da Dio quanto lei stessa desidera.

Di Namur, addi 14 di luglio 1581.

Aucorche io tenga per fermo che per ogni rispetto non lasserà V. S. Ill<sup>ma</sup> favorire pietro Aldobrandino in tutto quello li occorrerà, non dimeno la prego strettamente haverlo in sua prosetione, e lo favorisca in ogni occasione, che lo desidero molto et a lei ne resterò con grandissimo obbligo.

---

## CXX.

## RÉSUMÉ.

—

La Duchesse a reçu de Sa Très Illustre Seigneurie quatre lettres des 14, 15, 25 mai et 4 juin, avec le duplicata de celle du 14 mai. Toutes lui ont fait plaisir, parce qu'elles lui ont apporté les meilleures nouvelles de la santé du Cardinal. Quant à elle, elle se porte assez bien physiquement, mais elle a l'esprit troublé; et elle explique la cause de ce trouble moral dans une autre lettre ci-jointe, où elle répond à Son Éminence relativement à la question du gouvernement des Pays-Bas. Elle attend avec anxiété la décision royale dans l'espèce. Les choses ne peuvent rester en l'état, ni pour le Roi, ni pour elle-même; Sa Seigneurie le comprendra.

Pour les affaires courantes des pays de par deçà, elle s'en remet comme d'habitude au rapport du Prince, son fils. Elle se réjouit avec lui des succès obtenus en Frise, ces jours derniers, et de la protection divine à laquelle on doit le château et la ville de Breda.

Le duc d'Alençon persiste à vouloir secourir Cambrai, malgré tout ce qu'on voit faire par le Roi, son frère, pour l'en empêcher. Elle espère que le Duc rencontrera plus d'obstacles qu'il ne le présume, d'autant plus qu'il manque d'argent. Touchant l'assistance secrète que lui prêterait Henri III, elle est de l'avis du Cardinal, qu'il faut faire entendre au Roi de France un langage catégorique et tenter la diversion convenue. C'est le meilleur moyen d'arrêter les intrigues françaises.

Elle suppose que le Roi d'Espagne est arrivé à Lisbonne et qu'il aura mis ordre aux affaires du Portugal. Elle espère que Sa Majesté pourra bientôt retourner en Castille et donner son temps et son attention à d'autres affaires, surtout à celles des Pays-Bas. Le bruit court ici que Don Antonio s'est réfugié en France. Sa Majesté a bien fait de conférer l'ordre de la Toison d'or aux ducs de Bragance et de Medina Sidonia.

A propos des affaires de Bourgogne et des hommes dévoués dont Sa Seigneurie l'entretient dans sa lettre du 18 mai, elle approuve le Cardinal de vouloir introduire à la cour Monsieur de Bellefontaine. Il est en ce moment à Namur, de retour d'un voyage à Liège, après avoir pris pris les eaux de Spa; il écrira au reste à Son Éminence. Par son courrier du 10 de ce mois, qu'elle expédie avec le présent, elle envoie à Sa Majesté copie de toutes les requêtes et remontrances qu'on lui a remises en Bourgogne; elle y ajoute un sommaire de ces pièces et son avis sur leur contenu, ainsi qu'elle l'écrivit au Cardinal dans une autre lettre ci-jointe. Elle serait charmée d'apprendre de Son Émi-

nence si le Roi a été satisfait de sa conduite dans toute cette affaire. Elle a proposé à Sa Majesté d'appeler le docteur Froissart à la cour. Le Roi ne saurait trouver un plus fidèle serviteur ni la comté un ami plus dévoué à ses intérêts et à la paix publique, de l'avis même de Sa Seigneurie.

Le Cardinal a bien fait et fera bien de rappeler à Sa Majesté combien il importe d'assurer la succession à l'Empire. Car on dit que l'Empereur ne peut guérir de sa maladie. Et chacun en parle à sa manière et suivant ses désirs. Beaucoup voudraient que la succession échût à la maison d'Autriche. Aussi la Duchesse trouve qu'on devrait s'occuper davantage de cette éventualité. Elle supplie le Cardinal de prendre l'affaire à cœur. Si l'ambassadeur Don Giovanni de Borgia doit accompagner l'Impératrice en Espagne, il convient de le remplacer par un diplomate expérimenté qui sache traiter avec les Allemands. Au reste elle n'a pas appris que l'Impératrice se soit déjà mise en route par Gènes. Si le voyage est résolu, il aura lieu sous peu. La Duchesse s'étonne seulement que l'Impératrice ait fait un emprunt à Venise, d'après ce que le Cardinal lui a écrit.

Elle remercie Sa Seigneurie d'avoir favorisé la mission de Papirio Piccedi concernant le complot du comte Claudio Landi. Elle est persuadée que le Cardinal continuera à faire tout son possible pour que l'attentat ne reste pas impuni et que Sa Majesté donne satisfaction au duc de Parme en l'aidant à maintenir sa juste autorité.

Elle espère aussi que, grâce aux bons offices de Sa Seigneurie, le Duc recevra bientôt l'autorisation sollicitée de vendre les biens qu'il possède dans le royaume de Naples.

Le nouvel évêque de Liège a fait son entrée dans la capitale de sa principauté et pris solennellement possession de son siège. Plaise à Dieu qu'il s'acquitte bien de ses fonctions et les remplisse « à notre satisfaction. » Mais elle en doute tout autant que Granvelle.

Elle a dit et répète que l'accord fait avec Monsieur d'Andelot ne peut que réjouir et tranquilliser Sa Seigneurie. Aussi désire-t-elle qu'il persiste.

Elle aura égard à la recommandation que le Cardinal lui fait en faveur du comte Charles de Mansfelt.

Elle rappelle à Son Éminence combien elle désirerait que Sa Majesté enjoignit au duc d'Osuna, vice-Roi de Naples, d'avoir soin de la princesse Jeanne d'Autriche, fille naturelle du feu prince Don Juan.

Elle recommande de nouveau à Sa Seigneurie le comte de Berlaimont pour la charge de conseiller d'État, en remplacement du comte de Rœulx, décédé.

Elle remercie le Cardinal des conseils qu'il a daigné lui donner dans ses lettres pré-rappelées, et lui envoie un duplicata de sa lettre du 7 dernier.

La Duchesse recommande aussi et de nouveau Aldobrandino à la toute bienveillante protection de Son Illustrissime Seigneurie.

---

## CXXI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 192 v°, 195.)

Madrid, le 20 juillet 1581.

J'ay respondu à toutes vos lettres, et vous escripviz par le dernier ordinaire. Tout est assez par le monde aux mesmes termes. Le Roy est à Lisbonne, où il at esté fort bien receu, comme vous aurez entendu, et le voyent ceulx de la cité, selon les desmonstrations qu'ilz font, volontiers. Je me doute qu'il y fera quelque long séjour; et s'il est ainsi, je crains qu'il m'y faudra aller: et à vous dire la vérité, je ne voyaige pas volontiers, et mesmes pour porter avec moy ce peu que me reste de mesnage, et mesmes n'ayant par deçà maison mienne où je le puisse laisser. Je faictz ce que je puis pour destourner ce coup; mais s'il fault qu'il soit, je procureray de, avec l'ayde de Dieu, faire le voyaige le plus commodément et allégrement qu'il me sera possible.

Mons<sup>r</sup> Fonch m'escrit merveilles du contentement qu'il a du lieu et de l'air; le mesme m'escrit Antonio del Rio; mais j'aimeroye mieulx le reposer si ce n'estoit pour retourner à Rome.

J'ay faict continuellement tous les offices que j'ay peu, et doibz longtemps pour vostre advancement; et ledict Sieur Fonch m'escrit maintenant du x<sup>e</sup> de ce mois, ces propres mots: « Et touchant la provision de » Tornay, le Prince de Parme ne dict aultre chose à l'endroit de notre » amy Morillon, sinon que celuy de Cambray a dénommé Morillon. » Andrieu Francart, son suffragant, et Matthieu Recuvius, doyen audict » Cambray; et que celluy de Saint-Omer avoit nommé le docteur Ven- » deville, se préparant à l'ordre ecelésiastique; mais que celluy d'Arras » n'avoit encores envoyé sa rescription, tellement qu'il la faudra attendre. » craignant que Sa Majesté ne vouldra changer sa première résolution » à l'endroit de Malines, puisqu'il ne peult ignorer ce que vous avez res- » pété, ce que vous et moy luy en avons cy-devant escript; néantmoingz

» seray mon mieulx pour vous servir à vostre goust, en cas qu'il me  
 » sera possible. » Il ne faict samblant de Pamele que je sçay at esté  
 nommé; mais il ne le goutte pour évesque.

Je luy ay respondu que je ne sçay ce que les lettres françoises peulvent  
 contenir pour non les avoir veues; mais que en Espagnol je vous louhe  
 beaulcoup, et que quant nous parlions de Malines, Tornay ne vacquoit,  
 que à vous et à . . . . . viendrait plus à propoz Tornay pour beaulcoup de  
 raisons, et que à Malines pourroit servir ung aultre, fust le doien de  
 Sainte-Goule que y a servi soubz vous, ou aultre que se pourroit trouver  
 à propoz.

J'en ay aussi escript au Roy; mais je crains fort que l'expérience que  
 l'on a jà faict de vous, et tant d'années que moy continuellement l'ay déferé  
 et sollicité, arrestera là le Roy, et j'espère qu'elle sera bonne et honorable,  
 et pour par mille moyens obliger le maistre et qui sera gouverneur; et pour  
 avancer les parentz, il fault attendre la résolution et cependant faire tous  
 offices pour l'aultre, et sinon accepter ceste icy. Je n'obmectz rien de ce  
 que je puis.

L'on nous escrit de Lisbonne que aucuns mariniers afferment que le  
 bastard Don Antonio est eschappé par mer et arrivé à Calais, pour passer  
 en Angleterre.

Si nous nous gouvernons si povrement que de, en tant de temps, ne  
 l'avoir peu trouver dedans le royaume, il me samble qu'il est mieulx pour  
 nous dehors que dedans, et qu'il faudra s'attacher vivement à ceulx qui,  
 de parole ou de faict, se monstrent de son costel. Cela luy fera tost  
 perdre crédit, pour non se vouloir perdre pour un tel galant, qui peult peu  
 ou rien au royaume, jà doibz aujourd'huy; et ne portant ny joyaux d'im-  
 portance ny argent, il en sera comme du Conte de Vimioso. Car comme  
 l'on l'a veu en France, sans argent, crédit, ny moyen, il demeure à Tours  
 disant ses paternostres. Des joyaux que portoient Don Antonio et ses com-  
 plices, partie s'est recouverte, partie luy ont robbé nos propres gens. Et  
 pourtant ne se trouvoit, pour non descouvrir la meschanceté; et m'esba-  
 his qu'ilz ne l'ont tué et enterré, afin que jamais il ne die mot. Car il pour-  
 roit parler au préjudice de quelc'un. L'on m'escrit maintenant que l'on  
 commence besongner à former la justice en Portugal, la police et ce que  
 convient pour le gouvernement, et à fortifier les advenues de la rivière et



port, et aux endroits des marines que pourroient donner commodité d'entrée. Il y a plus de sept mois que je l'ay ramenteu et sollicité.

L'on envoie soubz Don Lope de Figueroa <sup>1</sup> de deux à trois mille bons soldatz pour renforcer ceux que auparavant l'on avoit envoyé aux Isles de *los Azores*, mesmes à la Tercera, que tient pour Don Antonio, où le corsaire Drach pensoit aller accompagné d'Anglois et de François; et si lève gens le Duc de Medina Sidonia pour s'embarquer, estant pour maintenant rompu son voyage d'Italie; et l'on pourveoit à ce de Milan pour ce pendant, comme il convient. Aussi se mectent gens de-guerre sur noz galères, qui sont en Italie, et se pourveoit de telle sorte que j'espère Sa Majesté se trouvera prévenue pour deffendre et assaillir s'il sera besoing, et pour encores, si l'on trouve qu'il convienne, allant le Duc d'Alençon ou aultres François contre les Pays d'Enbas, pouvoir faire une bonne diversion; estant plus à nostre avantage guerre ouverte que couverte: qui ne movra, nous ne movrons. Ayans les François, soit Alençon ou aultre sollicité et peult estre aussi Oranges, que le Turc envoya armée, ilz ont faict courir bruit que ne vouloit le Turc rompre la suspension d'armes, ne se trouvant aussi encores desveloppé du Sophy; que Luchali devoit partir en my-may avec 60 galères, et que les corsaires se joindroient avec luy et quelques navires, pour mectre le nouveau Roy à Fez, oyres que l'on l'escripve de Constantinople et que les Vénitiens monstrent de le croire. Nous sommes jà au xx<sup>e</sup> de juillet, et jusques oyres n'y at nouvelles que lediet Luchali soit parti, et le voyage est long, et pourroit trouver à qui parler. L'on verra que s'en sera: cela nous estonne peu.

Plusieurs Hollandois sont venuz à Lisbonne, quoy que l'on die que le Prince d'Oranges leur eust commandé qu'ilz ne passassent Brouaige. L'on les a fort bien et amiablement traicté. L'on verra s'il sortira, et j'espère, quelque chose de bon du coustel de Frize.

Je crois que vous aurez là tost Aldobrandino. Si Gomicourt ne fust venu, l'on eust jà par-delà la déclaration de la volonté du Roy, qu'estoit devant sa venue résolue, tant avois-je sollicité, et ad mon advis eut esté au contentement de tous. Je ne sçay si maintenant elle sera telle. Lediet de Gomicourt ne partira si tost. Don Francisco est en Bourgongne et m'at escript. Je n'y

<sup>1</sup> Don Lope ou Lopez de Figueroa, souvent cité dans notre tome VII.

respondz, pour n'y veoir encores le cheangement que je vouldroye. Son frère vad encores bon chemin. C'est assez pour ce coup.

---

## CXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

---

Madrid, le 29 juillet 1584.

Madame, Je n'escripvis lundy dernier par l'ordinaire, pour ce que j'actendois Aldobrandino, que en fin est arrivé, et se part pour aller trouver Vostre Altèze, avec la charge qu'icelle entendra de luy. A quoy je me remectray, tenant pour certain que Vostredite Altèze et Monsigneur le Prince s'accomoderont à ce que Sa Majesté désire, la quelle ne prétend à la desréputation dudit Signeur Prince, mais à luy accroistre honneur et réputation, comme véritablement il mérite; estans ses prudentes et vale-reuses actions telles, que je ne cesse jamais de les louer jusques au ciel, comme le pourra bien tesmoingner ledit Aldobrandino, que je m'assheure en aura en court entendu quelque chose; et pour ce qu'il vad bien informé de tout ce que passe pardeçà, je luy feroie tort, et fascheroie Vostredite Altèze, luy répétant le mesme.

---

## CXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 185.)

---

Madrid, le 29 juillet 1584.

Madame, Aldobrandino est enfin arrivé, et se part pour aller trouver Vostre Altèze, avec la charge qu'icelle entendra de luy, à quoy je me

remectroy, tenans pour certain que Vostre Altèze et Monseigr le Prince s'accomoderons à ce que Sa Majesté désire, laquelle ne prétend à la desréputation dudiet Seigneur Prince, mais à luy accroistre honneur et réputation comme véritablement il mérite, estans ses prudentes et valeureuses actions telles que je ne cesse jamais de les louer jusques au ciel, comme le pourra bien tesmoigner lediet Aldobrandino, que je m'asseure en aurat en court entendu quelque chose. Et pour ce qu'il va bien informé de tout ce que passe pardeçà, je luy feroye tort et fascheroie Vostre Altèze, luy répétant le mesme <sup>1</sup>.

## CXXIV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 31 juillet 1584.

Madame, Ceux de la *Hazienda*, pour une misère, ont icy entretenu Aldobrandino une couple de jours. Sur ma foy, c'est une grande honte, que le maistre d'eulx soit si mal servy. Ledit Aldobrandino en pourra faire le compte à Vostre Altèze. Je sçay qu'il luy ha grevé d'entreprendre le voiaige, non pour la penne et dangé, que n'est petit en ceste saison, ou qu'il n'entendit fort bien combien il emporte au service de Sa Majesté, celluy de Vostre Altèze et de Monsigneur le Prince, qu'il fit le voiaige plustost, que de le commectre à ung aultre pour la confiance, mais pour luy avoir Vostre Altèze si expressément commandé de ne retourner, sans commandement exprès d'icelle. Mais je sçay que Sa Majesté l'a si expressément voulu qu'il fit le voiaige, qu'il n'a peu laisser d'obéir. Ce que j'espère Vostredite Altèze prandra bien, et dont je la supplie bien humblement.

<sup>1</sup> Cette lettre est la même que la précédente, mais en termes tant soit peu différents.

## CXXV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

—  
Namur, le 5 août 1584.

Alli, x, xiiii, xiiii del passato, scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> con far' risposta à tutte le sue lettere sino all' hora ricevute, la più fresca de 4 di giugno et li dissi haver mandato à Sua Maesta copia di tutte le scritture et rimostranze, che mi furno presentate nel passar che feci per Borgogna, et à lei inviai la copia dei sommarij, et di quanto scrivevo à Sua Maestà intorno à tal materia, che tutto mi persuado possa essere à quest' hora arrivato in sua mano, tenendo avviso da i Balbani di Lione, à i quali indirizzai detto spaccio. che l'havevono ricevuto et manderiano; con tutto ciò si sta copiando il duplicato di dette scritture per inviarlo come sia finito. Intanto hò voluto farne avvertita V. S. Ill<sup>ma</sup>, et dirli di più che i medesimi Balbani di Lione mi scrivono con lettere de 24 di luglio havermi il giorno avanti mandato dui plighi di Spagna; quali mi persuado possino essere lettere di V. S. Ill<sup>ma</sup>; impero non sono comparsi, et dubito siano perdute, atteso che mercoledì passato, una lega et mezza lontano di qui, verso Wavra, è stato fatto prigione un postiglione, che portava dui gran pacchetti che dice venivano di Borgogna, et per quanto egli riferisce sono stati soldati della guarnigione di Bruxelles, dai quali egli con un paesano fu meno prigione sino appresso Giblu, et poi relassati, parendo à quelli soldati essere in sicuro; cosa veramente che mi dà grandissimo dispiacere, non sendo punto proposito che lettere di V. S. Ill<sup>ma</sup> vadino in mano de inimici, per le cause et conseguenze che lei stessa può considerare. Procurerò che per l'avvenire in questi contorni et dove si estende la juriditione di Sua Maestà si metta il meglio rimedio che sia possibile per sicurezza delle lettere et poste: et di già ne ho scritto al Principe, mio figliolo; potrà V. S. Ill<sup>ma</sup> piacendoli farmi avisare et ancor mandar il duplicato, di quel che mi hara scritto dalli 4 di giugno in quà, che con estremo desiderio aspetto lettere sue et resolutione

da Sua Maestà sopra il particular di questo governo et di quanto di più conviene al suo Real servitio. Li Tedeschi del colonello Fronsbergh si sono accomodati, et il medesimo doveranno far quelli del' Fuccaro, come più particolarmente haverà scritto il Principe à V. S. Ill<sup>ma</sup>; alla quale per hora non dirò altro, se non che cordialmente meli offero et raccomando.

---

## CXXV.

## RÉSUMÉ.

---

Les 10, 13 et 14 du mois dernier, elle a répondu à toutes les lettres du Cardinal, la dernière était du 4. Elle a avisé Son Illustrissime Seigneurie qu'elle avait envoyé au Roi copie de tous les écrits et *remonstrances* qu'elle avait reçus à son passage par la Bourgogne. A Granvelle lui-même elle a adressé les copies des sommaires et de sa lettre à Sa Majesté relativement aux affaires de la comté. Elle présume qu'à cette heure le tout est parvenu au Roi. Au reste les Balbani, de Lyon, auxquels la Duchesse avait envoyé ses dépêches, lui ont fait savoir qu'ils les avaient reçues et transmises. Au surplus, elle fait copier un duplicata des susdites pièces, et expédiera les nouvelles copies dès qu'elles seront terminées. En attendant elle en avertit le Cardinal et le prévient en outre que les mêmes Balbani lui ont écrit, le 24 juillet, qu'ils lui avaient envoyé la veille, de Lyon à Namur, deux paquets de lettres d'Espagne. Ces lettres pourraient bien être de Son Eminence. Mais elles ne lui sont pas encore parvenues, et elle craint même qu'elles ne se soient égarées. Car, mercredi dernier, un postillon, porteur de deux grands paquets de lettres de la Bourgogne, a été arrêté à une lieue et demie de Namur, près de Wavre, par des soldats, qu'il croit appartenir à la garnison de Bruxelles. Conduit à Gembloux avec le paysan qui lui servait de guide, ce postillon a été relâché depuis. La Duchesse a déféré le fait à son fils, le Prince de Parme, pour qu'il prit des mesures à l'effet d'assurer la sécurité du territoire soumis à la juridiction royale.

Elle prie le Cardinal de lui renvoyer un duplicata de ses dépêches du 4 juin, car elle suppose devoir s'y trouver la décision royale relative au gouvernement des Pays-Bas.

Les Allemands du colonel Freunsbergh se sont arrangés; ceux du Fugger en feront autant, comme le Prince l'aura écrit plus explicitement à Son Illustrissime Seigneurie.

---

## CXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1753, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 200.)

Madrid, le 7 août 1581.

Madame, Aldobrandino est pieçà en chemin, pour aller trouver Vostre Altèze et Monsigneur le Prince, avec la charge que tous deux entendront de luy, que je désire singulièrement soit au contentement d'ambedeux, comme j'espère. Dieu luy doint bon voiaige. Il me desplaît que son partement se soit tant retardé; à quoy a donné cause, selon que j'entendz, la venue de Gomicourt. Je ne seray à mon ayse, que je n'entende qu'il soit arrivé sheurement. Et Vostredicte Altèze peult penser en quelle suspension nous sumes, pour sçavoir ce que passera pardelà, puisque le Duc d'Alençon continue de porfier à dresser grosse armée pour secourir Cambray, et que Monsigneur le Prince d'aulture coustel se prépare, assemblant aussi ses forces pour l'aller rencontrer, et luy empescher ses déseings. Et s'il y a rencontre, il n'e se peult faire sans hazard; mais je confie tant de la prudence dudit Signeur Prince, telle qu'il ha monsté jusques à oyres en toutes ses actions, que je m'assheure, il regardera ce que plus conviendra, selon les occasions, ou d'assaillir, ou de temporiser; se contentant de donner empeschement pour rompre, par ce moyen, la première furie des François. Car après ordinairement, l'on en ha bon marché.

Une chose y a que, pour assembler grandes forces, et sans argent, ledit Duc d'Anjou aura besoing de temps; et la nécessité presse ceulx de Cambray. Ceulx que seront jà dois quelque temps assemblez, de la part dudit Duc d'Alençon, au coustel de Chasteauthierry, sans poys, feront infinitz désordres; et j'espère qu'ilz irriteront les paisans de sorte qu'ilz leur pourroient bien faire quelque venue, pour les mectre en confusion. Ce sont gens rassemblez, et adventuriers, la pluspart sans ordre, ny discipline; et y a peu de bonne conduyte, et pourroit facilement succéder que une partye se sépara, avant que les deniers, que l'on actend, arrivent. Dieu, par sa grâce,

donne bonheur à Monsigneur le Prince, et la victoire telle que je luy souhaite et désire.

Vostredicte Altèze entendra d'Aldobrandino toutes les nouvelles qu'elle voudra sçavoir de ce costel, ny ne scauroye que adjouster à ce que à Vostredicte Altèze et partie aussi audit Signeur Prince j'ay escript, sinon luy confermer la nouvelle de la fort bonne santé de Sa Majesté, grâces à Dieu, et que Don Lope de Figueroa, avec les gens de sa charge, est party la seconde foys, pour son voiaige aux isles de los Açores, avec si bon vent, que l'on espère, il sera jà arrivé; et si cela est, il assheurera beaucoup noz affaires de ce costel là contre Drach et aultres corsaires, desquelz noz galères ont jà prins deux vasseaulx françois, fort bien équippez. Et sur chacun d'iceulx y avoit 120 soldatz choisiz, bien bonnes gens pour mal faire. Ainsi puisse-il advenir aux aultres. L'on tient que l'Impératrix soit en chemin. Car par ses dernières, elle escrivit résolument que, sans faulte, elle partiroit le viii<sup>e</sup> du mois passé. De Palerme l'on escript que Luchali, avec 60 galères, soit à Tunes, pour s'opposer au Roy dudit Tunes, qu'avoit taillé en pièces 400 Turqz sortiz de Tripol. Aultres escripvent d'Italie, que le Turq le rappelloit, pour s'estre trouvé trompé de l'espérance qu'il avoit, de conclure paix avec le Persien, que s'est mouqué de luy. Nous actendons le boiteux, pour sçavoir de certain ce qu'en est.

---

CXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK (EXTRAIT).

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 202 à 204.)

---

Madrid, le 26 août 1581.

Cette lettre renferme divers détails sans intérêt. L'abbaye <sup>1</sup> est demandée par l'abbé de St-Adrien, protégé du Prince de Parme. Ce candidat, par sa

<sup>1</sup> L'abbaye de St-Pierre de Gand.

vie constamment irrégulière, paraît au cardinal peu convenable pour occuper cet important bénéfice.

Les mémoires du conseiller Boisset, tendant à distribuer <sup>1</sup> en trois chambres la cour de Dole, n'ont pas plus satisfait le cardinal que le prévôt Fonck. Ce prélat croit « que tout se remédieroit facilement en Franche Comté, si » l'on remettoit le tout au veil pied et qu'on réparât les domaiges, laissant » l'autorité du gouverneur et celle de la cour respectivement aux mesmes » termes que d'ancienneté. » Il faut remédier aux torts d'Hoppérus, qui n'avoit point fait confirmer dans le temps par le Roi les nouvelles ordonnances judiciaires, ni envoyé le brevet de celui nommé à la présidence de cette compagnie, qui même avoit provoqué la suspension de ces mêmes ordonnances, service pour lequel il avoit reçu la somme de mille écus, suivant que l'attestent les comptes « s'ils n'ont point été rhabillés dès lors. »

Si ces ordonnances, ajoute M. de Granvelle « ne sont pas bonnes, qu'on » en fâsse des nouvelles, insérant en icelles celles de l'Empereur de glorieuse » mémoire, faites à Toledo, sans participation ny de la cour de parlement » ny des Estats » de la province, auxquels l'autorité du Prince ne doit point être subordonnée.

Il faut également donner au président les instructions nécessaires pour qu'il s'acquitte convenablement de ses devoirs « que le temps du conseil » s'employe aux affaires et non en fables ; que les opinions se dient courtes, » sans répéter ce qu'auront dit les préopinans....., que les conseillers ne » se chargent de commissions, pour l'intérêt, à la foule des parties et retardement de la justice....., etc. Si queleung fault à son devoir le faire, fort » bien chastoyer exemplairement. » Enfin les fiscaux seront rapelés à l'accomplissement exact de leurs devoirs « sans en ce respecter personne. » La Duchesse de Parme a envoyé au Roi avec son avis tous les mémoires et renseignements qui lui ont été présentés à son passage dans le comté de Bourgogne, lorsqu'elle se rendait aux Pays-Bas.

Le Cardinal termine sa lettre par les particularités et réflexions suivantes :

« Les pasquilles que vous dictes se font [à Lisbonne] me desplaisent fort, » car nous avons vu par fresche expérience le mal qu'ilz ont faict en France

<sup>1</sup> Les conseillers composant le parlement à Dole.



» et aux Pays d'Embas, dont feu Mons<sup>r</sup> Viglius tenoit peu de compte, quant  
 » au commencement je luy disoys en quoy enfin l'on en tomberoit. Si la  
 » justice estoit bien establee en Portugal, et avec l'autorité et sévérité requise,  
 » l'on y seroit tost en toute seureté. Je l'ay souvent ramenteu depuis sept  
 » mois ençà et seroit grande faulte à ces Seigneurs et mesmes d'autres,  
 » qu'ont dois si longtemps esté grandement salariez en Portugal et près de  
 » sa personne pour servir de conseil, si sur ce point ilz n'ont pu bien  
 » besongner, et j'à debvroit estre le tout résolu et encoyres mis en exécution.

» Les nouvelles que vous dictes des isles Terceira seroient bonnes; si  
 » elles estoient assurees; mais je fais peu de fonds sur sorcières et devins.  
 » Si quelque saint prophète l'avoit dict, je le croyrois plus tost. La coniec-  
 » ture en est apparente, avec l'espoir que l'on a que Don Lope de Figueroa  
 » y soyt arrivé avec ses gens estant, comme il est, bon soldard. J'ay lettres  
 » du S<sup>r</sup> Joan Baptista de Tassis du xii<sup>e</sup> de ce mois; encoires n'estoit prest  
 » Alençon, mais il faisoit pour s'apprester toute la diligence possible. L'on  
 » dict qu'il se treuvoit indisposé, mais ce point est incertain. Dieu veuille  
 » que ceulx de Cambray, laissez de tant actendre, se reconnoissent et se  
 » rangent d'eulx mesmes à la raison. Si cela estoit devant que Alençon y  
 » arrive, nous le craindrions peu.

» Nous n'avons encoires nouvelles certaines du partement de l'Impéra-  
 » trix à laquelle Dieu, par sa grâce, doit bon voyage et à vous, Monsieur,  
 » l'accomplissement de voz désirs. »

---

### CXXVIII.

#### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 195 v<sup>o</sup>, 194.)

---

Madrid, le 2 septembre 1581.

Je vous ay escript par tous les ordinaires. J'entendz qu'il y en y at ung  
 de perdu en France, et ung aultre qui portoit lettres à Madame de Parme.

près de Wavre. Et pour ce que je veoyz que l'on vad à chasse de lettres, j'escripray peu, seulement pour vous advertir que, grâces à Dieu, je me porte bien.

Luchali est en Alger, et se prépare contre le Roy de Fez; et Sa Majesté pourvoit ses frontières à tous costels et liève vj<sup>m</sup> Espagnolz nouveaux, outre ce que nous attendons, avec l'Impératrice, toutes les galères d'Italie avec tous les Espagnolz qui sont sortiz des Pays d'Embas.

Nous espérons que Don Lope de Figueroa, qu'est allé à Tercera, aura bien exploicté. Il rencontra nostre flotte des Indes de Portugal, que sont trois grands gallions, à 8 milles de la Tercera, qu'est depuis venue vers Lisbonne, et dient fort riche, et porte nouvelles que lesdictes Indes sont paisibles pour le Roy, qu'est un grand poinet gaigné. La reste, comme j'espère, suyva de mesmes, quoy que bravent le bastard Don Antonio et le Conte de Vimioso, l'ung en Angleterre et le second en France.

L'Impératrice partit le premier de aoust de Praghe pour venir pardeçà. Les François nous annoncent la défaicte de cent chevaux qu'estoient entrez dedans Cambray, et à la sortie furent rencontrez des nostres; mais ilz adjoustent que Alençon avoit depuis secouru Cambray et estoit dedans, et que Mons<sup>e</sup> le Prince de Parme s'estoit retiré vers Valenciennes; mais ilz le comptent si court, que j'espère mieulx. Le renvitaillement d'une si grande ville en grande nécessité ne se fait pas si tost, entrant tout par une porte. L'on verra ce qu'en sera; et au pis aller, j'espère que une bonne diversion, que je juge tousjours pour nécessaire, leur feroit lascher prinse.

J'entends que nous avons perdu par maladie dans Grunninghe le Conte de Rennebourg <sup>1</sup>, et que plusieurs nouveaulx mariages se praticquent par-delà, mesmes du Comte de Barlaymont avec Madame de Montigny. Cela excluroit le Marquis de Varambon. J'ay faict pour vous et Richardot fort bon office où il convenoit, et pour vous et Richfon m'escript quant à . . . ce que vous verrez par la coppie. Je vous prie la jecter au feug et qu'elle ne sorte de voz mains, et que l'on n'en sonne mot.

Le Roy se porte fort bien, Dieu mercy; il at eu le flux de ventre, que luy vient quasi tousjours en ceste saison : ce que luy cause plus de santé. Les audiences des Portugalois et les affaires du royaume et les provisions

<sup>1</sup> Georges de Lalaing, comte de Rennebourg, mourut le 25 juillet 1581.

de tous costelz l'ont enpesché longtemps de donner audience au chapitre de l'ordre, mais j'espère y recouvrer et vuyder beaulcoup d'affaires.

## CXXIX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 209 à 212.)

Madrid, le 5 septembre 1584.

Madame, L'on me feroit, à mon advis, grand tort si l'on m'imputoit à faulte ce que franchement et librement j'ay escript, tant à Vosdicte Altèze que audict Seigneur Prince, de ce que icy plusieurs disoient fort librement sur la difficulté entretenue en l'acceptation de la résolution que Sa Majesté avoit prinse sur le gouvernement, puisqu'il me semble que j'eusse failly à mon debvoir, et à ce que je dois au service de tous deux, si je n'eusse fait cest office; et à ce que j'entendz, le Sieur de Gomicourt m'a calumnié en court ce qu'il a peu, comme Vostredicte Altèze pourra sçavoir d'Aldobrandino, donnant à entendre que Monseigr le Prince prenoit à mal que je luy escripvisse trop familièrement, comme si je ne luy pourtoie le respect que je dois; et véritablement je ne sçay sur quoy il le fonde. n'estant mon intention aultre que de me monstrier humble, affectionné et obligé serviteur de la maison, ayant toujours fait ceste profession. Mais pourveu que Vostredicte Altèze et Son Excellence soient contens, je me soucie fort peu de dire de telles gens, s'estant, à ce que l'on escript de la court, assez fait congnoistre là pour tel qu'il est. J'espère que ayant entendu ledit Aldobrandino, Votre Altèze et Son Excellence auront heu tout appaisement et contentement; et ha voulu Sa Majesté que cela passa de bouche et sans escript, seullement entre icelle Votre Altèze et Son Excellence, par le moyen dudit Aldobrandino, sans que aultre, qui que ce soit, le sçache ny entende, ne s'estant trouvé bon que le Seigneur Prince aye déclaré son resentement, et

sa volonté si résolue à plusieurs de pardelà. Et puisque dudict Aldobrandino Vostre Altèze entendra la volonté de Sadicte Majesté, cela servira pour responce à ladicte lettre de sa main; adjoustant que je la supplie croire que j'ay faict et fais tous les offices que je puis, pour justifier et faire bien prandre à Sa Majesté les actions de Vostredicte Altèze et de Son Excellence, et que l'ung et l'autre peuvent estre assurez que à Sadicte Majesté ne reste contre l'ung et l'autre, à tout ce que je puis entendre, scrupule quelconque, et que Sadicte Majesté estime le service que faict ledict Seigneur Prince jusques au bout : et à la vérité il est tel, et se conduyt si prudemment et vaillamment que l'on ne sçauroit désirer mieux.

Quant aux affaires de Bourgongne, après avoir remercié bien humblement Vostredicte Altèze de la part qu'il luy a plu m'en faire, je luy diray, pour responce, que j'actendray ce que l'on m'en communiquera pour dire, sur les poinctz que l'on voudra que je die, mon advis fort sincèrement et rondement à mon accoustumé; me semblant fort bien ce que Vostre Altèze en escript. La remercie très humblement de la faveur qu'elle faict au docteur Froissard.

Si toutes choses estoient en Bourgongne réduictes au vieulx chemin, et que l'on osta les nouvelletez introduytes dois xx ans ença, la plus grande part des désordres seroit remédiée, et il ne seroit difficile avoir véritable information, par mémoire de gens qui vivent, de ce que lors s'observoit; et comme le pays est loing des aultres de Sa Majesté, ce que Vostre Altèze touche fort bien, est cause que quelquefois en aucunes choses, il fault que là ilz se résolvent promptement, sans pouvoir actendre des consultes aux Pays d'Embas, je diz pour affaires d'Estat. Et pour ce que les gouverneurs sont gens de courte robe, et que feu Mess<sup>r</sup> de Hergur <sup>1</sup>, oncle du gouverneur moderne, bon personnaige et fort vertueux, n'estoit pas le plus subtil et rusé du monde, l'on luy ordonna cinq ou six personnaiges à propos pour l'assister aux affaires d'Estat, et avec la communication desquelz les affaires de ceste qualité se debvoient traicter....

Et le comte de Champlite, moderne gouverneur, n'a pas moins besoin, en matière de telle qualité, de bonne ayde que feu son oncle; et de ceulx

<sup>1</sup> Il faut probablement lire Vergy.

députez par feu l'Empereur de glorieuse mémoire, le seul abbé de Baulme est vivant, mais si ancien et caduque, que l'on ne l'appelle plus, ny y pourroit vaquer : et au lieu de ceulx que par Sa Majesté estoient députez, ledit conte appelle telz qu'il luy plait et quand il veult ; ny y a en ce riens de l'ancienne forme de conseil, se laissant gouverner par ses serviteurs et par aultres gens de basse sorte qu'en font leur prouffit, et dont le pays n'a pas tout le contentement du monde ; et par ainsi se font souvent élections et déterminations non propres. Le nombre ne doit pas estre grand pour éviter la confusion, mais de personnaiges choisiz, et que avec iceulx, excluant tous aultres, les affaires d'Estat se traictent, y appellant pour estre informez seulement ceulx que à la compaignie semblera estre à propos ; consultant le gouverneur général en toutes choses importantes que peuvent souffrir dilation, et en choses précises que ne donnent temps que après en soit donné incontinent advertissement audit gouverneur général, comme il se souloit faire à la feu Royne de bonne mémoire, puisqu'il convient que de temps à aultre ledit gouverneur général soit adverty de ce que passe en ce costel-là ; recommandant audit gouverneur du conté qu'il respecte et auctorise la court de parlement. Et fault que icelle se réforme, comme Vostredicte Altéze le touche, et que l'on dresse les ordonnances pour la conduyte d'icelle et l'administration de la justice. les leur faisant punctuellement observer, et que aux affaires ordinaires dudit pays, il y aye bonne intelligence et correspondance entre ledit gouverneur du conté et la court de parlement, prenant en ce que convient, et en ce que le souloient faire anciennement ses prédécesseurs, l'advis de ladite court, qu'est souveraine, et pour la première institution ha heu principale part au gouvernement.... Le mal est que les serviteurs qui sont à l'entour dudit conte de Champlite, pour faire leur prouffit, luy font faire beaucoup de choses à leur fantasie, fuyant l'advis de ladite court de parlement, et procurans que ceulx que debyroient l'entendre, n'en ayent congnoissance.

Quant aux nouvelles, j'envoye à Mons<sup>r</sup> le Prince, le suppliant de le communiquer à Vostre Altéze, l'advis que nous avons d'Alger, où se trouve

<sup>1</sup> Guillaume de Poupet, abbé de la Baume, était devenu si caduc qu'il eut un coadjuteur, Antoine de la Baume, nommé en mars 1585. Guillaume mourut la même année au mois de septembre. (*Gallia Christiana*, t. XV, col. 180.

Luchali. Sa Majesté pourvoit à toutes les costes siennes et d'Aphrique et d'Espagne; et oultre ce faict levée de six mil Espagnolz en deux tertios, et si faict venir toutes les galères d'Italie, Indes, de Sicile, Naples et Gennes pour passer l'impératrice, et avec icelles tous les Espagnolz sortiz de Flandres, qui s'estoient repartiz pour les refaire, ausdicts Sicile, Naples et Milan.

La flotte des isles de Portugal est auprès de Lisbona, et je voudroys qu'elle feut jà entrée au port; les calmes ne le consentent. Ce sont trois forts grandz galions qu'apportent, comme l'on dict, du moins trois millions, estant plains de grande quantité d'espisserie. Ils rencontrèrent, à 80 milles de la Tercera, Don Lope de Fugueroa <sup>1</sup>, que j'espère non seulement sera arrivé, mais encoires qu'il aura faict quelque bon exploit. Il donna ausdicts galions renfreschissement dont ils avoient bon besoing, et ceulx que viennent ausdicts galions assurent que les Indes demeurent paisibles à la dévotion de Sa Majesté; et le capitaine-major desdicts galions, comme ilz l'appellent, voulut aucunement aborder à ladite isle Tercera, ayant entendu qu'il y avoit quelque révolte, combien qu'en aucuns petitz bapteaulx, vindrent à luy aucuns moisnes du party de Don Antonio, pour le solliciter afin qu'il alla à ladite Tercera et se ranger au mesme party de Don Antonio; ce qu'il ne voulut faire. Il n'y eust eu mal de les jecter au fond ou les tirer au galion pour les amener au Roy.

Ledict Don Antonio est pieçà en Angleterre et armé, avec le port de la Roynes, en compagnie de Dracq, et le comte Vimioso en France que faict le mesme, luy ayant donné la Roynes mère pour assistant Stroci; mais l'on a pourveu à tout, de sorte que j'espère que pour ceste année ilz ne feront grand cas.

Ceulx que pensent que le Duc d'Alençon face aultre chose que ce qui est concerté entre sa mère et son frère se forcomptent; et les dissimulations se descouvrent maintenant clèrement, n'ayant moyen de faire ce qu'il faict sans leur assistance. Et si nous nous voulons laisser amuser de paroles, je n'en sçauroie que faire, ny ne voys ce que l'on peult appeler rompture de guerre, si ce qu'ilz font ne l'est. Vostredite Altèze sçait pieçà en cecy mon opinion, ny ne nous pourroit aultre chose mieulx ayder, que de faire une

<sup>1</sup> Voy. sa notice, tome VII, page 26.

bonne diversion; et s'assemblant nostre armée de mer, il n'y auroit à mon advis faulte de bon moyen pour les faire enrager....

Le comte Landy est à Compiano et sollicite dois là que Sa Majesté luy donne juges, prétendant qu'il se doibt faire par la capitulation; l'on n'y a encoires riens résolu.... que se suspend pour ung mieulx; enfin il n'est sur les pays de Sa Majesté. L'Empereur a escript au Roy lettres de recommandation en sa faveur, que se verront au conseil, et ne feront icelles, comme je tiens, grand changement. Il détient prisonniers aucuns dans sa terre, qu'il dict avoir conjuré contre sa personne.

Sa Majesté Impériale se vad refaisant, et toutesfois je ne laisse de souvent ramentevoir ce que convient pour nous asseurer de l'Empire, en quoy jusques oyres il se fait peu. Don Jehan de Borgia vient avec l'Impératrice, et jà estoit arrivé en la court de l'Empereur Don Guillem de St-Clément, pour tenir le lieu d'ambassadeur jusques l'on y pourveoye d'autres. Je ne sçay au choix de qui Sa Majesté s'arrestera. Je luy ay mis souvent en avant que ces Seigneurs grandz d'Espagne ne sont pas fort à propos pour telle charge en Allemagne, ne sçachans ny la langue ny les affaires, et n'estans leurs façons agréables aux Allemans. Il conviendrait que quelqu'ung y alla que sceut la langue allemande ou pour le moins la latine et qu'eust couru le monde, propre à telz affaires, pour descouvrir les humeurs et que sçeut traicter avec telles gens. Mais Vostre Altèze sçait l'opinion que ceulx d'icy ont d'eulx-mesmes et qu'il leur semble qu'ilz sont à tout faire. Je ne l'entendz pas ainsi et me souviens avoir escript à Sa Majesté plus d'une fois. dois Italie, que les Castellans veullent tout, et que je me doute que à la fin ilz perdront tout. Je ne l'ay jamais dit pour penser empiéter, car je m'ex-cuse ce que je puis, de traicter directement ou indirectement des affaires que touchent les royaumes de pardeçà '.....

<sup>1</sup> Imprimé par extrait dans GROEN VAN PRINSTERER, t. VIII, p. 41.

## CXXX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Namur, le 5 septembre 1584.

Per la via di Lione scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> alli 5 del passato, et alli 18 arrivò qui l'Aldobrandino con le due sue lettere de 29 e 31 di luglio, et prima havevo ricevuta l'altra de 20 di giugno, et hieri ricevetti quella de 7 d'agosto et contenendo tutte nuove della buona salute di Sua Maestà et di V. S. Ill<sup>ma</sup> mi sono state oltramodo gratissime; risponderò à esse con il ritorno dell' Aldobrandino, che partirà de qui frà quattro ò cinque giorni, et se ne verrà con la più diligentia che potrà. Intantò hò voluto avvisar V. S. Ill<sup>ma</sup> della ricevuta di dette sue lettere, senza stendermi in altro.

## CXXX.

## R É S U M É.

La Duchesse a écrit au prélat, le 5 du mois dernier, par la voie de Lyon. Le 18 est arrivé à Namur Aldobrandino avec les deux lettres du Cardinal, des 29 et 31 juillet. Elle avait reçu auparavant une lettre de Sa Seigneurie du 20 juillet, et, hier, une autre du 7 août. Les unes et les autres contenaient d'excellentes nouvelles de la santé du Roi et du Cardinal. Elle confiera ses réponses à Aldobrandino, qui repart dans 4 à 5 jours.



## CXXXI.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. IV des suppléments, fol 76-77.)

Mons, les 9 et 10 septembre 1581.

M<sup>gr</sup>, Je respondray par ceste à ce qu'est *variorum* et *famil.* en vous deux lettres du 29 de juillet et 2 d'aoust derniers; et j'ay bien entendu par ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> m'en at dict par ses précédentes, que les dépesches que vond d'icy en françois, s'adressent à M<sup>r</sup> Fonch; et ce que vad en italien et espaignol, à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, à laquelle je superscripveray mes paquetz, ainsi qu'elle le m'at ordonné.

L'on parle icy fort de vostre voiage en Portugal : ce que les gens de bien désirent fort, estimantz que si V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> se trouve auprès de la personne du maistre, les affaires d'icy s'en porteront de mieulx; et certes ilz en ont fort grand besoing.

Le différent des deux est icy fort bien cognu, et n'en faict-on que rire. C'est merveille qu'estantz tous deux d'une mesme humeur; ilz s'accordent si mal. Il polroit bien estre que Frâiel auroit entendu de l'ung, ou peult-estre de tous deux, ce qu'il m'avoit dit de la malveillance, etc., contre Granvelle, qui m'at faict grand bien, m'ostant la doubte que j'en avoie.

J'ay pièçà respondu à l'Électeur de Cologne, sur ce du fercle<sup>1</sup> pour le nepveur de son chancellier, et mandé à Pighio luy conférer le premier fercle; je luy escripveray aussi qu'il face argent prest et ses comptes, qu'il polrat envoier à Liège, à Bric<sup>2</sup>, où je les polray ouyr avec les siens, ou les faire venir icy.

Je ne puis dire au procureur de 96 (inconnu), sinon ce que je veulx tout le monde saiche, car il n'at nul secret après boire; ce qu'est à faire sou-

<sup>1</sup> Fercle, du latin *fercula*, quæ pro nuptiis celebratis curioni seu sacerdoti ex jure præstabantur, dit DUCANGE, verbo : *Fercula*.

<sup>2</sup> Bric<sup>2</sup>. Voy. tome V, page 448.

vent; mais je tiens que FA (le Prince de Parme) at escript touchant 55 (inconnu) au Roy et à Granvelle en espagnol, clèrement, du moings m'at-il dit qu'il le feroit; il favorise 52 (inconnu).

Le pensionnaire Cornet <sup>1</sup> n'at poinct estudié au *Durate* <sup>2</sup>, et est pour se donner la trousse à soy-mesme, estant par trop hault et cholère.

Si Schreyf <sup>3</sup> et M. Jehan Gilles <sup>4</sup> fussent estez passés xx ans là où ils sont à présent, les affaires n'en vaudroient que mieulx. Dieu leur perdoit.

Mr de Chaffoy <sup>5</sup> s'emploie voluntiers en tout ce que concerne V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Srie et les siens, et le sçait bien faire; je luy feray veoir ce que m'avez escript en son endroit, dont il sera joieulx; il embrassera à son retour ce que touche vostre deubt à raison de vous gaiges et pensions, en quoy je ne veulx parler à personne que par son advis; car il est dextre et habile pour conduire telz affaires. Et il n'y aurat rien sur confiscations; la somme n'est si grande comme je pensoie, aiant feu Viron receu près de 17,000 florins plus que je ne sçavoie. Cela pour les rivièrre et fours d'Ornans est inté-riné pièçà, et miz avec voz tiltres, comme me l'escript le docteur Froissard.

Il me desplait que Mr d'Havrin-court <sup>6</sup> ne cheange de façon de faire; j'entendz qu'il at en teste de s'aller tenir à Venize, aiant attendu quelque bonne somme de son recepveur dudict Havrin-court, qui est encloz dedans Cambray en grande misère, et n'at peu ou rien receu de la dicte seigneurie, qu'est comme déserte, ne se trouvant acheteur pour les bois, qu'est le principal revenu de la terre, qu'est inhabitée pour estre trop voisine à Cambray.

<sup>1</sup> Pierre Cornet, pensionnaire de Dordrecht. Voy. t. I, pp. 46 et suiv.

<sup>2</sup> *Durate*, devise du Cardinal.

<sup>3</sup> Il faut sans doute lire Schyfe ou Schyve, Jean, chancelier de Brabant, dont il est souvent question dans les volumes précédents. Morillon fait allusion à sa mort, qui eut lieu le 15 juin 1581.

<sup>4</sup> Benique de Chaffoy, écuyer, sr d'Anjou, de Courcelles, etc., capitaine. Voy. sa notice dans DE LA CHENAY DES BOIS, t. V, col. 12.

<sup>5</sup> Jean Gilles, greffier des finances. Voy. t. I, p. 250.

<sup>6</sup> Louis de Blondel, chevalier, sr de Beaugard, des Hautbois, Baillelet, Havrin-court, Hainville, Bois-Légnier, etc., second fils d'Antoine et d'Agnès Oudart de Cuinechy, fut gouverneur de Bapaume, commissaire ordinaire des montres des gens de guerre, en 1572 en Flandre, Artois, Hainaut, Cambresis et Tournesis. Le 12 janvier 1575 il reçut du duc d'Albe une commission pour lever une compagnie de gens de guerre pour la garde du château de Tournai, fit son testament le 15 juillet 1580, mourut le 9 mai 1581 et fut inhumé dans l'église des Carmes à Arras. (DE COURCELLES, *Nobiliaire universel de France*, t. XVIII, p. 485.)

Je voudroie veoir quelque bon parti, puisque celluy de 51 (inconnu) vad tant hors de raison. L'on at icy parlé du Sr de Montfort <sup>1</sup>, mais cela ne seau-roie-je croire; je ne veoidz rien par deçà, estant nostre jeunesse for mal nourric et corrupue. Il me desplait que je me suis forcompté en Venesie, qui est filz de bon père, et l'at faict bien nourrir; il at des freres qui sont bien honestes gentilhommes et bien alliez.

Morillon regardera d'entretenir M<sup>me</sup> de Parme et son fils.

Dieu doint qu'ilz demeurent contentz.

Quant à St-Vaast, il ne doit que le terme de St-Jehan, et j'enverray à V<sup>re</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ung estat du tout. J'ay 4,000 florins pretz, comme je luy ay désjà escript, affin qu'elle les prengne là, ou me commande les donner icy à Balhani, ou à aultre qui face milleur marchiet; car il est fort chier et si retiendray encores deniers.

Louvain est en grand hasard par faulte de cheanger la garnison et gou-verneur, qui 55 (inconnu) ce que l'on sçait bien, mais 105 (inconnu) de 105 (inconnu) du Comte d'Egmont luy est proche et le soubtiendra.

Je n'ay garde de permectre que l'on reçoipve novices à Afflighem ou St-Amand, et j'ay refusé à 17 (inconnu) et aultres qui en ont faict instance. Les Estatz de Brabant ne permectront jamais que l'abbaye s'abolie, mais s'efforceront d'abolir s'ilz peuvent l'archevesché, lequel pour son dot ne sçauroit avoir moins que 5,000 ducats de rente, que vailent 15,000 florins; que seroit pour aulcunement la faire suivre le revenu de celluy de Cambray et Utrecht, sur lesquelz elle at le primat, et faudrat que le dict revenu fust nect et sans charge, du moins de contribuer avec les prélats et Estats de Brabant.

Les Flamengz dient maintenant qu'ilz ne se soucient de la Noue, ce que sont bourdes. Cependant le Conte d'Egmont, et surtout M<sup>r</sup> de Champaigny sont très mal traictez, aiant le dernier cinq gardes de jour et de nuict, qui le faichent fort. Le Prince d'Oreng faiche les mener à Rammeke. L'on faict trop courtois traicement à Bourlut, qu'est mal employé à luy <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Jean de Roover, vicomte de Montfort. Voy. t. V, p. 15.

<sup>2</sup> La Noue s'étoit emparé, le 50 mars 1580, de Ninove et y fit prisonnier de guerre Philippe d'Egmont qu'il envoya à Rammekens. Bientôt La Noue subira à Ingelmunster, 10 mai 1580, une défaite com-plète; il y fut fait prisonnier à son tour par le marquis de Roubaix, qui le mena à Mons, d'où il fut transporté au château de Limbourg et placé sous la garde de Gaspard de Robles, sr de Billy et gouver-

Je faictz, pour les doien, curé de Ste-Goele et le bon prescheur, tout devoir, dont j'ay prins grande peine, tant aux finances que à la Chambre des comptes à Lille, pour faire avoir attermination à leur contréchange, qui at esté recepveur en West-Flandres, que j'ay enfin obtenu faisant la requeste verbalement de vostre part vers Son Excellence et le Conte du Busquoy <sup>1</sup>, que se sont monstrés fort favorables, dont je supplie V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> se souvenir, quant elle leur escripverat, les mercier qu'ilz vous ont conservé et rendu trois si principaulx hommes de vostre diocèse, aiantz tant mérité d'icelluy et de la catholicque Religion.

Le malheureux traictre d'Inchy nous at très mal accoustré avec ce de Cambray, nous aiant affolé et soy-mesmes aussy, et empesché le recouvrement de Brucelles et plusieurs aultres bons lieux.

Le doien de Cambray mérite toutte faveur, mais je me treuve empesché comme cecy se polrat mettre en taille, craindant que 100 (inconnu) polrat avoir quelque aultre en recommandation au lieu de Brouhese <sup>2</sup>, qui s'est déporté pour ne sçavoir la langue françoise, et si fault-il passer nécessairement par les mains de 101 (inconnu). Si M<sup>me</sup> de Parme estoit au gouvernement, Morillon entameroit la négociation. Les évesques d'Arras et de St-Omer se plaignent fort des nouvelles et grandes rudesses que leur faict le conseil d'Artois, et sont délibérez eulx plaindre avec leur archevesque à Son Excellence; lors cecy polroit venir en taille.

Je veoidz combien V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> favorise le S<sup>r</sup> du Blioul <sup>3</sup>, dont j'ay adverti le S<sup>r</sup> Castillo <sup>4</sup>; et le vray sera se prévaloir de la faveur que luy porte Son Altèze, lors qu'il sera temps et heure.

neur de cette forteresse. A plusieurs reprises il fut question d'échanger La Noue contre le comte d'Egmont. Cet échange fut réalisé en 1585.

Gilles de Borluut fut envoyé par les États de Flandre et par le prince d'Orange à de La Noue en 1579. Pendant son voyage il fut fait prisonnier par les Malcontents. (Voy. à ce sujet KEAVYN DE VOLKAEASBEKE, *Correspondance de François de La Noue*; ALONSO DE VAZQUES, *Los succos de Flandes y Francii*, dans le t. LXXII des *Documentos inéditos*, p. 264.)

<sup>1</sup> Maximilien de Longueval, comte de Bucquoi, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>2</sup> Jean Bruhese, noble brabançon, né à Breda, le 5 mai 1527, professeur de droit; il remplit à Utrecht différentes fonctions importantes et entre autres celles de protonotaire apostolique, chanoine de la cathédrale, doyen du chapitre. Enfin il fut nommé évêque de Groningue et obligé d'émigrer. Il mourut le 10 septembre 1600. (Kok, *Vaderlandsch woordenboek*, t. VIII, p. 1507.)

<sup>3</sup> Laurent du Blioul.

<sup>4</sup> Alonso del Castillo, souvent cité.

Il me desplaît d'avoir failli en ce de 108 (inconnu), qu'est redressable continuant le nombre *de primo ad ultimum* sur ce que s'envoie présentement.

Morillon se recognoît merveilleusement obligé la grande affection, soing et faveur que luy porte Monseigneur son maistre, en ce de 79 (inconnu) et 96 (inconnu), s'estant du tout résolu ad ce qu'il plairat à Dieu et au Roy en disposer, et à Granvelle.

Le forestier et principal officier de vous bois me sont venu faire rapport que les eaues retenues à Tournay ont faict grand desgast à deux tailles de St-Amand et une petite, estantz situez en lieux bas, de sorte que le bois est devenu secq, que les manantz prétendent povoir prendre; en ce qu'il n'y at raison, car cecy n'advient de nature, mais d'accident; j'ay ordonné que les dictes tailles soient misez en vente au plus offrant, au prouffit de la maison, et que si les marchandz facent des froidz, que le recepveur face ouvrir les dictes tailles que sont sur le rivaige pour les mener vendre à Douay et ailleurs par batteaux. L'on me dit que c'est plaisir de veoir la belle croissance de voz aultres tailles que sont sur le hault et ne sont esté travailléz du bestial, dont il n'en y at plus ou peu à St-Amand; elles voudront double argent, et s'il fault desroder les dictes tailles noicéz, si les racines sont seiches, il en faudrat faire prairie; en ce que la maison ne perdrat rien, car en bon temps elles seront fort requises.

Le povre Ostrevant est du tout volé, et sumes heureux d'avoir eschappé le foing (que les François ont mis au long de la rivière) en voz censes de Decy et Ferin.

Du Bois, qu'at esté à feu M<sup>r</sup> de Champaigny, s'est lessé morir en ceste ville devant hier; il estoit auditeur de voz comptes; mais je n'avoie délibéré de plus l'emploier, car il estoit fort cheangé depuis ces troubles.

Le povre Maistre Jérôme Coquart s'est faict recommander à moy depuis Brucelles, où il est en grande perplexité et povreté, m'ayant faict prier de présenter ses très humbles recommandations à la bonne grâce de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>.

Je supplie V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> de tenir mémoire de la requeste du S<sup>r</sup> Cosme Massi <sup>1</sup>, qui le mérite, estant ung homme de mesme paste qu'estoit vostre secrétaire Lyard.

<sup>1</sup> Come Massi, italien. était un des secrétaires d'Alexandre de Parme, et un de ses conseillers les plus discret et les plus dévoués. (*Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 429.)

Ceux qu'avons envoié à Rotterdam et ailleurs, Mr Vandeville <sup>1</sup> et moy, font ung très grand fruit; loué en soit Dieu.

Il y at icy ung qui dit avoir servi par ci-devant V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, qui s'appelle Coquelin et voudroit retourner s'il ce fut vostre bon plaisir : il m'at donné une mémoire que yrat avec ceste; je ne le cognois autrement.

Madame d'Egmont a voulu envoyer homme exprès en Espagne pour solliciter la délivrance générale des prisonniers par la Noue, disant que nostre Roy la goustoit, moiennant certaines conditions, et qu'il donna pour pleiges les Ducqz de Savoie, Lorraine et Guise, déposant 50<sup>m</sup> escuz, et donnant son filz hostager, qu'il ne prendroit plus les armes contre Sa Majesté; et voulut la dicte Dame que Mr de Champaigny contribuât ung tiers pour la despence. Je luy ay respondu que je ne povoie rien en cela sans communiquer avec M<sup>rs</sup> ses parentz. Depuis l'on ne m'at parlé davantage. Aussi me parla la dicte Dame, affin que l'on permict à la femme de Bourlut <sup>2</sup> d'aller visiter son mari en Bourgogne, ce que ne me samble convenir. Son Excellence le m'at remiz, et je dictz que non.

Vostre nepveur Mr de Thoraise m'at escript qu'il avoit entendu que Mr de Gastel <sup>3</sup> brigueroit icy, pour de la part de Son Altèze et Excellence aller bienvenir l'Impératrice en Italie; désirant que je luy impétriz ceste charge, m'envoiant à ceste fin homme exprès, que j'ay dépesché à l'heure, luy disant que m'avez défendu de ne molester les susdicts, ny pour vostres parentz, ny aultres sans vostre sceu; et que partant il fera bien s'adresser à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, et que je pense il y aurat du temps, puis que pour la maladie de l'Empereur, le dict voiage est ralongé; que telles charges se donnent plus-tost aux présentz que absents, et que ne seroie d'avis il se meict en compétition contre le dict Gastel, qui est icy en fort bonne opinion vers Son Excellence, que l'envoie en Espagne. Il se démontre serviteur à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, et comme tel, m'at prié luy présenter ses très humbles recommandations, ausquelles je joindray les miennes.

<sup>1</sup> Jean Vandeville, né à Lille, chanoine et professeur à Louvain, puis à Douai, devint évêque de Tournai en 1588 et mourut le 15 octobre 1592.

<sup>2</sup> Gilles Borluut qui, après avoir été fait prisonnier par les Malcontents, fut amené à Valenciennes, à Namur, au Quesnoy, puis à St-Loup en Bourgogne, dans l'intention de l'échanger contre de Champaigny. (KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents historiques*, t. II, p. 42.)

<sup>3</sup> Jean Marmier, sr de Gastel, souvent cité.

Monseigneur, aiant la commodité du filz du Sr Balbani <sup>1</sup>, qui est icy venu pour la grieve maladie de son père, le Sr Thomas retourné en convalescence, et qu'il retourne à Lion par la poste, je m'en suis voulu servir pour respondre aux lettres de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> que sont *publica* et du second du mois passé, estimant qu'il est seur.

J'ay faict entendre à M<sup>me</sup> la Contesse du Rœulx <sup>2</sup> ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> m'at respondu sur son affaire, dont elle at esté fort joieuse, mais esbahie que sa lettre contenant sa prétension n'est tombé en vous mains, d'aultant qu'elle les avoit donné avec les miennes à Son Excellence : elle ferat ung *duplicat*, estant allé pour ses affaires en Artois.

Je feray entendre avec la première commodité à M<sup>r</sup> le Baron de Montigny <sup>3</sup> ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> m'escrit tant favorablement en son endroit, que je suis seur luy sera fort agréable.

J'ay envoyé à M<sup>r</sup> de Varelles vostre lettre l'advertissant du bon office que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> at faict pour luy, dont je suis seur il sera fort joieux ; et certes l'on luy faict grand tort le persécutant ainsi pour ce qu'il a tenu le parti du maistre, et il y at occasion se deffaire de 91 (De Bois), aiant prins lieutenant ung banni de Douay, homme séditieux et suspect de religion, qu'est honte de l'endurer à l'appétit de Lalaing qui a perdu St-Gislain <sup>4</sup>, quoy qu'il soit esté admonesté, et le mesme de Bouchain, de sorte que l'on crie fort contre luy, mectant plusieurs en avant son départ en ce qu'il n'y auroit point de mal, puis que luy et sa femme sont pernicieux.

Je respondray aussi ad ce qu'est *publica* en vostre lettre du 29 de juillet. Je ne cognoissoie point si bien Gommicourt <sup>5</sup> comme D (Granvelle) l'a dépainct, et est bien que je le saiche pour selon ce me conduire.

Le Sr Aldebrandino m'at faict demander si je vouloie escrire par luy à cause qu'il partira après demain ; mais pour la mesme cause que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>

<sup>1</sup> Fils de Thomas Balbani, souvent cité.

<sup>2</sup> Jean de Croy, sr de Rœulx, qui avait épousé Marie de Lieques.

<sup>3</sup> Emmanuel-Philibert de Lalaing, baron de Montigny, souvent cité.

<sup>4</sup> La ville de St-Ghislain fut prise, le 4 septembre 1581, par quelques Anglais et Wallons sortis de Tournai. Morillon attribue cette prise à la négligence de Philippe de Lalaing, grand-bailli de Hainaut. On eroit, dit Strada tout haut à Mons, où résidait Morillon, que tout serait perdu si l'on ne faisait sortir le comte du pays « ou pluslost de la vic. » (STRADA, t. II, p. 205; HARÆUS, *Annales*, t. II, p. 551.)

<sup>5</sup> Adrien de Gomicourt. Voy. t. V, p. 67.

ne l'at voulu charger de lettres, me suis-je contenté donner les miennes au dict Balbani, qui est tenu pour diligent.

J'ay, le 12 du passé, respondu aux lettres de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> des 6 et 8 et à deux du 9 de jung, que j'ay envoieé au secrétaire Vasseur <sup>1</sup>, mais je craindz qu'elles ne seront encores envoieé pour les continuelz empeschementz survenuz à Son Excellence, par la venue du duc d'Anjou, qui arriva devant Cambray le 17 du mois passé, plus tost et avec plus grandes forces que l'on ne l'avoit attendu; si mal est-on servi d'espies.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> aurat entendu le revictaillement de Cambray, contre ce qu'il ne s'est peult faire aultre chose, puisque nous n'estions bastans pour l'empescher; si n'heussions voulu hasarder si peu de force qu'avions, et conséquanment tout le pays, où il y at encores beaucoup d'estranges humeurs. Le magistrat de ceste ville at emprisonné plusieurs notables bourgeois pour ce qu'ilz blamoient la réconciliation, disants que c'estoit la ruyne du pays, et que mourerions de fain, d'aultant que désià tout ce commenchoit à renchérir, vin, sel, bure, fromaige, chair; mais le dict magistrat y at pourveu, et puni les dicts séditieux par prison, voïages, et en la bourse. L'on les debvroit bannir ou confiner en aultres villes pour quelque temps; ilz ont dit pour leur excuse que le duc d'Arschot, Villerval <sup>2</sup> et Fresin <sup>3</sup> n'en ont moins dit, et je croy qu'ilz dient vray; aiant 17 (M. de Lalaing) esté vers plusieurs en habit desguisé, mesmes vers 46 (Morillon) pour asseillir comme le jeu leur plaisoit; mais il le lessa retourneraussi saige comme il estoit venu. Les 102 (inconnus) parlent aussi beaucoup, et mesmes de Fresin.

Les François ont aussi prins Chastel en Cambresiz par appointement, après avoir perdu en deux assaulx plus de 500 hommes; mais ny Monseigneur <sup>4</sup> ny Inchy <sup>5</sup> qu'il at faict du conseil de guerre, ont tenu leur capitou-

<sup>1</sup> François le Vasseur, secrétaire du Conseil d'État, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>2</sup> François d'Ongnyes, seigneur de Willerval, souvent cité.

<sup>3</sup> Charles de Gavre, sr de Fresin, après avoir pris le parti des insurgés, et envoyé à ce titre au duc d'Anjou, embrassa celui de Philippe II, et négocia avec les États de Hainaut. Voy. *Mémoires anonymes*, t. II, p. 117; t. IV, pp. 105, etc.

<sup>4</sup> Le duc d'Anjou.

<sup>5</sup> On lit à ce sujet dans STRADA (t. II, p. 201) : quand on eut aperçu qu'il (le duc d'Alençon) faisait sortir les Wallons de la citadelle, et qu'on y mit garnison française, la joye se refroidit.



lacion, ayant prins prisonniers les chiefz et despouillé les soldatz (que devoient sortir corps et biens saulz, avec enseignes desploiez), jusqu'à la chemise. L'on se plainct qu'ilz se sont trop tost renduz, que la bresche n'estoit souffisante, et que l'on estoit après pour les secourir. Eulx dient le contraire, et que l'on ne leur at envoié aucunes nouvelles ny confort. Les François y ont miz deux régimentz d'infanterie qu'ilz ont retirez depuis en partie, aiantz envoié en leur lieu les piedtons et chevaux que Inchy avoit soustraict au Roy et retenu en la citadelle et ville de Cambray, lesquels les dictz François appellent traictres comme ilz font le dict Inchy, qui est bien païé selon ses mérites, et d'une duché de Chasteau-Tierry et conté d'Oisy en pappier, et l'at tiré M<sup>sr</sup> hors de la citadelle contre ce qu'il avoit capitulé et signé avec luy, disant qu'il at besoing de sa persone près de luy; et quant il tient conseil, le dict Inchy promène devant la chambre; mais l'on luy promet qu'il sera gouverneur d'Anjou. Cependant il se veoid privé de son bien, et vilipendé des propres François. C'est bien loing d'estre gouverneur d'Artois, ce que l'on luy avoit promis, aiant cuidé que à la venue de M<sup>sr</sup>, les villes trambleroient.

Le mesme peult attendre le sénéchal <sup>1</sup> qui s'est fort résiouy du succès de M<sup>sr</sup>, et sur cest espoir at miz nouvel magistrat et officiers à St-Amand, de ceulx que de voz terres sont réfugiéz à Tournay. Mais quant il aurat entendu que M<sup>sr</sup> s'est retiré avec la cavallerie, entre laquelle se sont trouvez les bendes d'ordonnance du Roy, il serat esbahi. L'on dit que ses piedtons se sont retirez du costel de Gravelinghes, pour s'aller joindre avec les Flamengs que sont venuz dechà Lille avec mil chevaux et 3,000 piedtons, que sont toutes les forces qu'ilz ont encores retiré de leurs garnisons mesmes de Frise, où Verdugo vad grand chemin, et l'heut faict dadvantage s'il ne fut esté traversé de Mansfeld et Carolus <sup>2</sup> qui ont aussi faict le mesme, comme m'at dict Pamele, à l'endroit des Allemands vers lesquels Billi et Louis de Nassau n'ont point exploité grand chose. Si tost que Son Excellence fut adverti que les Flamengs s'estoient tant advanché, il y est allé avec son camp, mais ilz ne l'ont attendu, et comme il retournoit hier, les nouvelles luy vindrent de la surprinse que ceulx de Tournay ont faict hier

<sup>1</sup> Robert de Melun, marquis de Richebourg, sénéchal héréditaire de Hainaut.

<sup>2</sup> Charles de Mansfeld, fils de Pierre-Ernest.

au matin de la ville de St-Ghislain, qu'est fort importante pour ceste ville, Valenchiennes et Condé, et d'une très forte situation entre des maretz inaccessible pour les eaulz en hiver. Ilz y ont trouvé ung très grand butin, car l'abbé n'avoit rien saulvé, et tout les villaiges voisins y avoient saulvé leur millieur, qu'est tout emporté jusques aux lettreages : ce sont les trahisons des bons patriotes. L'on at cloz la dicte ville sur le disner, et y sont allé les Allemandz que sont environ six ou sept compagnies bien armés, mais peu volontairez, et vieignent trois jours après la bataille. Si Son Excellence heut heu avec 400 chevaux, que, quoy qu'il ayt secu escrire, sont estez retenus du costel de Lucembourg, Son Excellence heut empesché la prise de Cambrésiz, que les François fortifient en diligence. Mais le bon prince s'est trouvé bien esbahi, ne trouvant près de soy que environ 2,200 chevaux et de piedtons guerre dadvantage, au lieu que Sa Majesté paie 40,000 paie<sup>1</sup>. Si l'on ne chastoie les larrons de capitaines et quelque signalez, ce sera tous les jours à faire. Celluy qui at heu en gouvernement St-Ghislein, et qui fut hier prins en ceste ville où il avait gaudi passez trois jours, habandonnant St-Ghislein aux traitres, dont l'on s'est doubté longtemps (mais Monsr de Lallaing l'at porté), n'at heu honte de faire passer aultant de paisantz voisins, que vont tous comme soldatz, qu'il avoit de genz siens; ce que fut descouvert par le commissaire des monstres Rodondo, qui les somma soubz peine de la hart, que ceulx que n'avoient faict serment et n'estoient à gaiges heussent à se retirer, ce que feirent les dictz paisantz; et telz faictz demeurent impuniz<sup>2</sup>.

L'on mène l'artillerie de Valenchiennes et d'ici contre le dict St-Ghislein. Son Excellence est au chasteau de Boussut. Il fault icy estre sur ses gardes, car il n'y at faulte de traictres et d'intelligences.

Le Conte de Mansfeld est venu avec son fils le Conte Charles, avant que les François arrivèrent à Cambray. Aussi est venu le Baron de Chevr<sup>3</sup>, mais quelque peu de gens que aions, si ne gouste-on encores la venue des Bourguignons qu'il tenoit prestz, moings d'Italiens et Espagnolz, et l'on

<sup>1</sup> Le peu de troupes dont Alexandre de Parme disposait, l'obligea à se retirer et à laisser le champ libre aux Français. (STRADA, t. II, p. 200.)

<sup>2</sup> Voy. au sujet des vols commis par les officiers espagnols les *Mémoires de Renon de France*, t. III, p. 225.

<sup>3</sup> Henri de Vienne, baron de Chevrault.

se fie aux François. que sont entre noz troupes, estant le gouverneur de Condé Lorrain, que ne vault guerre moins, et y polroit bien advenir le mesme que à St-Ghislein. Je craindz pareillement la ville d'Alost, que at envoié son député au camp, et m'ont prié les adsister, comme j'ay faict. Ilz ont ung grand yvroigne pour gouverneur, et ont ung capitaine et compagnie fort suspectz, que l'Oranger se pourvante avoir à son commandement. Il y at deux ans et demi qu'ilz y sont en garnison, laquelle si l'on ne renouvelle là, à Louvain et aultrepart, noz perdrons nos villes, l'une devant et l'autre après. Je l'ay remonstré plus d'une fois, encores que ce ne soit de ma profession; j'ay heu bonnes paroles mais sans effect.

J'entendz que ne debvons attendre que le Duc Fernande Bavière face la levée de 2<sup>m</sup> chevaux qu'il avoit promis de faire. Plusieurs ont regretté que l'on n'at employé le duc Erich de Brunswick qui les at présenté, et des piedtons; car si cela se fut faict, le François se fut bien gardé de venir, car Son Excellence l'at dit plus d'une fois. L'on donne quelque charge de chevaux au Conte d'Aremberghe qui durant ces guerres ne s'est jamais bougé, et au conte Charles de Mansfeld, que son père désire veoir assuré de son gouvernement de Lucembourch.

Ceux de Tournay ont prins depuis peu de jours le fort de Warquoing, qu'est sur la rivière, que leur rendit le capitaine qui estoit François, lesquels, si l'on ne casse, ilz noz feront encores mainte venne<sup>1</sup>; et le diet Warquoing<sup>2</sup> ne se recouvrerat si tost, comme le chasteau de Rongi, qu'avoit esté prins par force, et at quasi cousté la vie à Mr de Montigny<sup>3</sup> qui se harsarde par trop, et heut la joue touchée du vent et pouldre d'ung Vallon. Mondragon est aussi au camp, mais je n'entendz poinct que luy ou Billi<sup>4</sup> entrent au conseil de la guerre. 1 (inconnu) et Vasseur<sup>5</sup> sont par trop opiniatres.

Puisque le François s'est advanché de surprendre si violement les lettres de l'ambassadeur de nostre Roy, l'on peult veoir comme l'on en est. Aussi l'on tient icy pour certain que ce que Alençon faict, est par l'enhort

<sup>1</sup> Venne, peur, inquiétudes.

<sup>2</sup> Warcoing était défendu par trente hommes.

<sup>3</sup> Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, dont la biographie est publiée dans DIEGERICK et KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Documents inédits*, t. I, p. 62.

<sup>4</sup> Gaspard de Robles, sr de Billi ou Billy, souvent cité.

<sup>5</sup> François le Vasseur, seerétaire du Conseil d'État, souvent cité.

de la Royne mère, et du sceu du Roy son frère; car leurs propres gens dient que ceste feste n'at point cousté à M<sup>sr</sup> 5,000 escus, et qu'il y at heu altercation entre les gens de guerre pour ce qu'ilz n'estoient paieez, et que le dict Alençon est encores près de Chastelet, et qu'il at encores quelque troupes à l'entour de Reyms; je craindz que ce de St-Ghislein luy donne envie de retourner.

Je ne sçay si les Hollandois, que sont estez en Portugal, seront bien venu à l'Orangier ou non; mais je tiens que par les bien traicter, l'on gaignerat peu sur eulx. Ilz donneront belles paroles, et feront leur prouffit du bon traictement, comme ceulx qui sont désireux du gaing. Cependant les Hollandois et Zélandois ont publicquement et avec grande cérémonie, rompu et cassé les seelz du Roy, le renoncé et abjuré, prendantz pour seigneur le malheureux et rebelle prince d'Orange. Le mesme craindt-on d'Harnem <sup>1</sup> et de toute la Geldre. Si l'on heut mieulx traicté ceulx de Breda, Venlo, Campen, Zwolle, Deventer avec Nienmeghe bransloient. L'avarice de nos capitaines est insatiable et noz ruïnera <sup>2</sup>.

Il n'est à croire quelz infâmes injures les enraigez Gantois publient contre nostre bon Roy; il est impossible que cela demeure sans chastoy. J'envoie à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ung billet venant d'Anvers, que m'at fait tenir le Sr Castillo <sup>3</sup>; certes ce sont choses horrendes que véons en nostre temps. L'on dict que les Brucellois ont receu pour prince héréditaire avec les Gantois le dict Alençon; mais ilz supparlent <sup>4</sup> que ne luy ny ses gens ne viendront en leurs villes, que sont actes contraires. Ce sont les artifices du dict Orangier, qui, quelque samblant qu'il face, ne les demande près, et je tiens que c'est pour cela qu'il se faict jurer en Hollande et Brabant. L'on dit que le dict Anjou s'attendoit d'estre adisté d'argent des Étz rebelles, et que eulx au contraire attendoient argent de luy, et que cela at esté cause qu'il s'est retiré.

Le Roy de France at envoié au prince ung aultre babbillart, qu'est son

<sup>1</sup> *Harnem*, Arnhem.

<sup>2</sup> La conduite des Espagnols à Deventer est racontée en détail par RENON DE FRANCE, dans le t. III, p. 260 de ses *Mémoires*.

<sup>3</sup> Alonso Del Castillo, capitaine au service d'Alexandre de Parme, dont la notice est publiée dans le t. LXXIV, p. 415, des *Documentos inéditos*.

<sup>4</sup> *Supparlent*, ajoutent.

maistre d'hostel appellé Mr de Monmorin, qu'est près de Son Excellence <sup>1</sup>.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> n'at peu faict d'avoir procuré qu'il noz soit esté envoié si grande somme. L'on se plainct qu'elle est arrivé si tard, que les Allemandz en ont mangé une si grande partie, qui s'amutinent encores à tous boultz de champ; et que Madame en at heu 90<sup>m</sup> écus; et dient aucuns, comme le duc d'Arschot, Villerval et aultres, que c'est mostarde après disner : ce que n'est bien parler, car doibs que l'on at heu les lettres de cheange, l'on estoit assuré et se pavoit faire levée. Dieu doint que les flottes des Indes puissent tost et seurement arriver, et que l'on puisse faire pour le printemps une, veoir deux puissantes armées, afin de faire une fin à ceste malheureuse guerre : autrement noz sumes rotiz à petit feug, et allons plus perdantz que gagnantz. Ceste saison est passé, noz allons contre les courtz jours, et les pluies viendront après la grande seicheresse qu'il at faict tout l'esté; et je craindz que St-Ghislein noz donnera de l'ouvraige, au lieu que debvions gagner Tournay, ou Brucelles; noz sumes estes trop entretenuz devant Cambray, où avons perdu tout nostre temps sans rien faire.

Il y aurat icy grande brigade pour l'ordre : aussi ilz ne furent jamais si bonnes nopces que chacun fut content.

Puis que le Duc de Medina <sup>2</sup> vad pour assurer les flottes que vieignent des Indes, ce sera tard avant qu'il puisse faire quelque diversion contre les François, que je craindz ne se contenterat à tant. Bien est vray que le désespoir qu'il at d'estre receu au pays ainsi que luy avoit esté promis, et que le diet Orangier aime mieulx pour soy, le desgousterat fort.

Je ne suis poinct marri d'avoir donné la response à Mr de Thoraise telle que je dietz par mes aultres; car m'estant venu dire Mr de Gastel l'adieu, j'ay entendu que Son Excellence (laquelle il me dit l'on traicte maintenant d'Altése) l'envoie visiter de sa part l'Impératrice en Italie : comme faict pour Madame, Aldobrandino; et passeront de là oultre en Espagne, où le diet Sr de Gastel <sup>3</sup> at fort bonne envie de baiser les mains à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, m'ayant de rechief bien instamment requis l'assurer du désir qu'il at de luy estre à

<sup>1</sup> Hector de Montmorin remplit plusieurs missions diplomatiques à l'étranger. Voy. à ce sujet le comte de LA FERRIÈRE, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III.

<sup>2</sup> Alfonso de Guzman, duc de Medina Sidonia, amiral de la flotte invincible. Voy. sa notice dans le t. LXXXIV, p. 537, des *Documentos inéditos*.

<sup>3</sup> Jean Marmier, sr de Gastel. Voy. t. VII, p. 156.

jamais très humble serviteur. Il est icy tenu pour saige gentilhomme et vaillant de sa personne, et est bien voulu du Prince.

Les Liégeois se commencent à fascher de leur évesque, et sur tout les ecclésiastiques se repentir de leur élection. Il tient une fierté barbare, que si le dom prévost, le doien ou archidiacre Levinus, que sont cause de sa promotion, le viegnent veoir, il les lesse proumener deux ou trois heures devant sa chambre. Aussi ilz n'y vont plus, et pour éviter la mauvaise grâce qu'il at acquiz en cecy, il donne maintenant audience deux fois la sepmaine. Il se lesse gouverner d'ung qui n'est d'aucune valeur. L'on dit que le dict évesque est grand alchimiste. L'on verrat comme il se comportera avec Mansfeld, qui à raison de son gouvernement, faict la guerre à tous ses voisins, mesmes à l'électeur de Trèves, de Couloigne, et plusieurs grandz abbez, dont Pamele m'at faict plusieurs plaintifz, et du grand tour qu'il at faict faire aux Allemands, affin qu'ilz ne passissent par Viande <sup>1</sup>.

Il vad fort bien que la navière françoise, au lieu de prendre, soit esté prise. Ad ce que dit Richardot, le prince n'est content de la résolution du Roy, et pour ce s'envoie Aldobrandino; dont plusieurs font très mal leur prouffit, et non sans cause, estant à craindre que le Roy en fin se fachera, et avec très grande raison, car il doit estre obéy <sup>2</sup>.

Mr Richardot est venu icy du camp pour s'équiper, se veillant Son Excellence servir de luy, disant qu'il lesse icy Mr d'Assonville pour l'employer aux occurrences : aussi ne il s'acquicta fort bien, saichant la prise de St-Ghislein, faisant prendre le capitaine qui estoit icy gaudissant, fait apprester l'artillerie et munitions, et aller gens pour garder certains pontz et passaiges; et feict aultres offices, tant vers le magistrat que aultres pour la bonne garde de ceste ville, que emporte tant.

<sup>1</sup> Le portrait d'Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège, tel que Morillon le dépeint, est exagéré. Ce prélat avait de grands défauts et de brillantes qualités. Il n'aimait pas les déprédations commises dans ses états par la soldatesque espagnole; il sut les réprimer avec vigueur. Quant à ses goûts de grand alchimiste, ils semblent se réduire aux relations qu'il entretenait avec deux astronomes, Gérard Stempel et Adrien Zelst, qui rédigèrent, sous ses auspices, un traité intitulé : *Utriusque astrotabii fabrica et usus*. Il cultiva aussi la chimie que lui enseigna Gherinx, son médecin. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'astronomie était souvent confondue avec l'astrologie, et la chimie avec l'alchimie.

<sup>2</sup> Selon Morillon (lettre de même date, *ibid.*, p. 78) « le différent des deux est icy fort bien cognu, et n'en faict-on que rire. C'est une merveille qu'estant tous deux d'une mesme humeur, ils s'accordent si mal..... »

Ceux de la ville d'Arras ont demandé à Son Excellence deux enseignez d'infanterie bien completz, et aultant de cavallerie : elle leur at respondu qu'il n'estoit besoing, puis que les François se retiroient. Mais elle at lessé une compaignie de chevaux à Valenchiennes, ce qu'est de besoing ; et encores la tiens-je peu assurée avec tout cela. L'on est mal édifié icy que Madame de Lallaing y retire les meubles qu'elle avoit en ceste ville.

J'espère que l'on cheangera de bref la garnison d'Alost, et s'il ne se faict et tost, je la tiens pour perdue. Le mesme se doibt faire à Louvain, qu'est fort menacée des garnisons voisines et ennemies, comme Brucelles, Diest, Lire, Vilvorde et Malines.

(P. S.) Mons<sup>r</sup> de Montigny est parti pour recouvrer Warquoin, et M<sup>r</sup> de Rassenghien pour recouvrer le chasteau de Quesnoy près de Lille.

---

CXXXII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

---

Namur, le 11 septembre 1581.

Sene viene hora in Corte Mons<sup>r</sup> di Gaste et per conoscerlo molto zeloso al servitio di Sua Maestà et meritevole d'ogni bene, mi è parso accompagnarlo con questa mia et pregar V. S. Ill<sup>ma</sup> contentarsi di haverlo in sua buona raccomandatione con favorirlo in tutte le sue occorrentie, et particolarmente in una trata di sali che egli desidera havere in Borgogna, come à pieno egli informerà V. S. Ill<sup>ma</sup>, alla quale restarò io con grandissimo obbligo di quanto à favore di esso Gaste farà perche veramente le desidero ogni avanzamento et satisfatione con, che faccio per hora fine.

---

## CXXXII.

## R É S U M É.

La Duchesse recommande au prélat Monsieur de Gastel, un aneien et dévoué serviteur de Sa Majesté, qui se rend à la Cour de Madrid pour solliciter du Roi une concession de saline en Bourgogne.

## CXXXIII.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 215.)

Namur, le 15 septembre 1581.

Alli v del presente scrissi a V. S. Ill<sup>ma</sup> brevemente, avvisandoli la ricevuta delle sue lettere et l'arrivo qua dell' Aldobrandino, che fù alli 18 del passato; et hora facendo risposta à dette sue lettere, che la più fresca è di 7 d'agosto, diro, che con infinita mia contentezza ho inteso il buono stato di salute in che V. S. Ill<sup>ma</sup> si ritrovava. Piacerà à Dio farmi di continuo havere simil nuove, il che desidero quanto desiderar se possa, et la prego a farmene avvisare con tutti le occasioni. Intanto la ringratio grandemente delli avvisi che si è compiaciuta darmi, et in particolare della buona salute di Sua Maestà, laquale Iddio prosperamente quel lungo tempo conservi, che tutta la christianità ha di bisogno, et io desidero; et molto approposito sarebbe per ogni rispetto, che li affari di Portugallo fussino intieramente accomodati, et posti in quel buon ordine che si ricerca, et che doverria Sua Maestà procurar di fare avanti la sua partita di quel Regno, si come V. S. Ill<sup>ma</sup> prudentemente avverte. Et mi sarà di sommo contento che lei mi facerà avvisata di quanto di più intorno a questo materia andera succedendo.



Mi ha riferito l'Aldobrandino della amorevolezza e affettione con che V. S. Ill<sup>ma</sup> si dimostra in tutte le cose mie, che si bene non mi è nuovo, et devendomi lei molto più per l'ardentissimo desiderio che tengo di farli ogni piacere, li sendo nondimeno le debite gratie, et la prego à continuare en tutto quello che potrà occorrere alla giornata, di che haverà notitia et dall' Aldobrandino et da Samaniego, che ambi tengono da me commissione, di far sempre ricapito da V. S. Ill<sup>ma</sup>; mi persuado che a quest' hora la speditione del regio assenso, per vender il Sr Duca mio le terre che tiene in Regno, sia spedita conforme à che si è supplicato, et quando ciò non fussi resti V. S. Ill<sup>ma</sup> servita operare si faccia subito.

La congiura del Conte Claudio Landi tengo avviso che ogni giorno si chiarisce davantaggio, et si conferma, come credo ne sarà V. S. Ill<sup>ma</sup> informata dal cavaliere Biondo; et pero havera Sua Maestà giustissima causa di farne il risentimento et dimostratione che seli è supplicato per parte di Sua Eccellenza. Edio, per li rispetti che ho scritto, lo desidero molto; onde prego V. S. Ill<sup>ma</sup> a tener la mano che ciò segua, che tutti li harano grandissime obligo. Li mando con questa il dupplicato de quanto li scrissi alli x di luglio, et copia delli doi sommarii intorno alle cose de Borgogna. Mi sarà carissimo intendere haver in cio sattisfatto à Sua Maestà et parimente V. S. Ill<sup>ma</sup>, che li piacerà avvisarmelo. Del soccorso di Cambray et di quanto è seguito di poi nè havera lei raguaglio per lettere del Principe, mio figlio; et del termine in che restono le cose di quà, daver lo potra intendere dall' Aldobrandino, che n'è informato, et ogn'altra cosa che li potrei scri-ver io, onde a lui rimettendomi fo per hora fine.

---

### CXXXIII.

#### R É S U M É.

---

La Duchesse a écrit le 5 courant au Cardinal pour lui accuser la réception de ses lettres et lui annoncer qu'Aldobrandino est arrivé à Namur le 18 du mois dernier.

Elle a été heureuse d'apprendre que Sa Majesté et Sa Seigneurie se portent bien.

Elle espère que le Roi ne quittera pas le Portugal avant d'avoir arrangé les affaires de ce pays.

Elle a appris une fois de plus par Aldobrandino comme par Samaniego avec quel zèle le Cardinal soutient ses intérêts à la Cour. Elle en remercie vivement Son Éminence.

Elle espère que le Roi a expédié au Duc de Parme l'autorisation de vendre ses biens de Naples. Si toutefois cette autorisation n'était pas encore envoyée, elle compte sur les bons offices de Sa Seigneurie pour en hâter l'envoi.

Elle a reçu l'avis que l'instruction du complot Landi avançait tous les jours. Le cavalier Biondi en aura informé Sa Majesté, et elle ne doute pas que Son Éminence ne tienne la main à la prompte conclusion de cette affaire.

Avec la présente elle envoie au Cardinal le duplicata de sa lettre du 10 juillet et la copie des deux *sommaires* touchant les affaires de Bourgogne.

Le Prince de Parme aura instruit Sa Seigneurie des suites de l'expédition tentée par le Duc d'Alençon pour secourir Cambrai. Le Prince aura également tenu le Cardinal au courant de l'état des affaires dans les Pays-Bas. Au reste Son Éminence apprendra tout d'Aldobrandino qui sait à quoi s'en tenir.

---

#### CXXXIV.

##### MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 217.)

---

Namur, le 15 septembre 1584.

Scrivo a V. S. Ill<sup>ma</sup>, con una altra mia lettera, che pur porta l'Aldobrandino, quello che mi occorre, et qui solamente li dirò, che havendo inteso per la lettera che di Sua Maestà mi hà recato esso Aldobrandino, et dalla sua voce intessa, come di nuovo la Maestà Sua comandava, che insieme con il Principe, mio figlio, mi incaricasse di questo governo, nel modo et forma che con più et diverse sue lettere lià comandato. Non posso dire altro, in risposta, che il medesimo che feci con la mia de xvi di maggio, et che a

V. S. Ill<sup>ma</sup> parimente avisai, che come si può vedere et lei ricordare, fù in sustantia, che sono et sarò perpetuamente pronta ad obedire et servire a Sua Maestà. Impero, ne il suo comandamento, ne la mia volontà, può havere questa volta effetto, poiche il Principe, mio figlio, persiste tuttavia et stà più che mai duro, in non volere il carico diviso, ne me in sua compagnia; cosa che sino al anima me incresee, et dole, per diversi rispetti, et principalmente per il disgusto che mi persuado ne sentirà la Maestà Sua, la quale con prestezza deve pigliare quella resolutione che più conveniente. et meglio li parerà; che hor mai può esser ben chiara, che non accade più trattare di dividere questo governo, con el Principe, mio figlio, per le cause che V. S. Ill<sup>ma</sup> intenderà dal Aldobrandino, che ultimamente le ho trattato, et ne è informatissimo. Per il che venirà lei al vero in cognitione, di quanta ragione tiene di haverme compassione, come mi significa con una sua lettera di xx di giugno, et quanto per ciò è obligata, come tanto amico et Signore mio, à procurare et tenere la mano, che io esca di questo travaglio, et afflitione intollerabile. Di che la prego con tutto l'affetto del animo, et sopra tutto à fare opera che Sua Maestà mi dia bona licentia per che mene torni a mia casa, conforme a che nello supplico; et che V. S. Ill<sup>ma</sup> vedrà per la copia della lettera che a Sua Maestà scrivo, et v'è qui inclusa. Et in ciò mi persuado non deva essere difficoltà; poiche di questa maniera non è servitio di Sua Maestà; ma mi pare esserli inutile, et di spesa, come V. S. Ill<sup>ma</sup> con la sua prudentia puo comprendere, nella cui bontà et amorevolezza confido che per mio beneficio, et quiete deva fare tutti quelli boni offitii che giustamente giudicarà approposito, poi che in ciò concorre il servitio della Maestà Sua, et rimettendomi a quel di più che li dirà l'Aldobrandino, farò per hora fine.

---

 CXXXIV.

 RÉSUMÉ.
 

---

Tout ce qui la concerne, la Duchesse l'expose au Cardinal dans une autre lettre que lui transmettra Aldobrandino. Elle rapportera ici seulement ce que Sa Majesté lui

a écrit et ce qu'Aldobrandino lui a dit, c'est-à-dire que la volonté royale est d'achever que la Duchesse partage le pouvoir avec le Prince, son fils, dans les conditions déjà indiquées à plusieurs reprises. Elle ne peut répondre autre chose que ce qu'elle a déclaré dans sa lettre du 16 mai et fait connaître à Sa Seigneurie, à savoir qu'elle est et sera toujours prête à obéir au Roi. Mais sa bonne volonté à elle est sans effet, puisque le Prince s'obstine malgré tout. Il persiste plus que jamais dans son refus de partager le gouvernement des Pays-Bas, même avec sa mère. Elle en est profondément désolée à tous égards, et surtout parce qu'elle sent combien le Roi en doit être froissé. Que Sa Majesté prenne donc promptement la résolution qui lui paraîtra la meilleure; mais il est clair aujourd'hui qu'il ne peut plus s'agir de partager le pouvoir entre elle et son fils. Sa Seigneurie l'entendra d'Aldobrandino, avec qui la Duchesse en a conféré et qui est au courant de toute l'affaire. Son Éminence saura une fois de plus par le dit Aldobrandino combien Elle a raison d'avoir pitié de la Duchesse, comme Elle le lui témoigne du reste par sa lettre du 20 juin dernier. Le Cardinal comprendra à quel point il est moralement obligé de chercher à la tirer de cette situation intolérable. Elle compte donc sur lui pour obtenir de Sa Majesté l'autorisation de retourner en Italie, comme elle le demande au Roi par sa lettre, dont copie ci jointe. Sa présence dans les Pays-Bas est devenue une dépense inutile pour Sa Majesté. Elle s'en remet enfin à Aldobrandino pour l'expliquer à Son Illustrissime Seigneurie.

---

CXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Madrid, le 15 septembre 1584.

Madame, S'estant detenu prisonnier Jehan del Castillo, entre ses papiers s'est trouvée une lettre close de Vostre Allèze pour moy, qu'il ne m'avoit pas délivré, du viii de juillet, par laquelle elle me recommandoit le colonel Verdugo <sup>1</sup>. Je l'ay faiet incontinant veoir au conseil, où l'on m'a informé que

<sup>1</sup> Francisco Verdugo, qui servait depuis longtemps dans l'armée espagnole aux Pays-Bas.

Sa Majesté luy ayant faict mercède, pour ses services, de cinq cens ducatz de pension au royaume de Naples ; retournant une aultre foys, Antonio Perez envoya un sien billet en la chancellerie, disant par icelluy, que Sa Majesté luy faict mercède de cinq cens ducatz, et que l'on luy en fit le dépesche; dont faisant instance, l'on luy mit difficulté, prétendant Francesco Fernandès de Lievana <sup>1</sup>, que présidoit au conseil, le siège vacant, qu'il en eust jà heu le dépesche; et demanda l'on audit Antonio Perez si Sa Majesté entendoit qu'il deut avoir aultres cinq cens escuz, outre les précédentz. Ce que ledit Antonio Perez ne voulu prendre à sa charge de déclarer, et que pourtant l'on en consulta Sa Majesté, pour sçavoir sa volonté; que déclara que son intention fut, qu'il eust cinq cens escuz en tout. En quoy l'on ne luy faict difficulté. Cecy est passé devant que je vinsse au conseil; et ceulx dudit conseil, qu'en estoient alors, m'affermant qu'ilz sont en opinion qu'il aye voulu en ce tromper Sa Majesté; ny, sans son ordonnance expresse, pouvons-nous faire changement à sa déclaration. L'on pourroit veoir si après le succès des affaires de Frise, remémorant nouveaux services, Sa Majesté se contentera de luy accroistre la rente jusques à la somme qu'il prétend, dont il m'a semblé debvoir donner si particulier compte, à Vostredite Altèze, afin qu'elle sçache ce que passe, et que sur ce il luy plaise me commander son bon plaisir.

## CXXXVI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 221, 222.)

Madrid, le 15 septembre 1584.

Madame, Mons<sup>r</sup> le Prince de Parme donne compte particulier par ses despesches de sa retraicte près de Bouchain et de celle qu'il ha faict devers

<sup>1</sup> Le docteur Francisco Fernandez de Lievana figure dans les « Advertimientos acerca la distribucion de los memoriales, cartas, y otros papeles que se dan a S. M. por su mandato se remiten a sus tribunales on ministros, » publiées dans *l'Espagne au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle*, par M. MOREL-FATIO, p. 216.

Valenciennes, qu'a semblé estre fort bien et prudentment faict et qu'il s'y est gouverné en bon gouverneur et grand guerrier, ny ne se pouvoit faire plus prudentment, comme aussi se louhe grandement et la response qu'il a baillé au Sr de Bellièvre <sup>1</sup>, et la résolution qu'il avoit prinse pour, actendant l'assemblée de ses forces, coustoier l'ennemy, se lougeant tousjours à propos et seurement pour prendre les occasions de l'endommaiger et empescher ses desseings.

Ce fut ung fort bon et important exploit la prinse du visconte de Thauraine et de sa suyte <sup>2</sup>, ny se doit donner peine du revictuaillement de Cambrai, actendu qu'il fust esté impossible tenir la ville serrée et combaptre l'ennemy, qu'avoit trois fois plus de forces; et si d'icy l'on eut envoyé les provisions à temps, et non par la voye de Lyon, dont j'avois préadverty qu'il ne se fit, et où une bonne partie des deniers sont estez entretenuz industrieusement quelque temps, ledit Seigneur Prince eust heu ses forces prestes pour combaptre ledit ennemy devant son arrivée à Cambrai : ny ne se peult dire peine perdue d'avoir tenu si longuement ledit Cambrai serré, puisque cela ha servy pour empescher le dommaige que aultrement en eussent receu les pays d'Artois et d'Hénault; pouvant Vostre Altèze demeurer assurée que ledit Seigneur Prince ha en cecy gagné grand honneur et réputation. Et espère que ayant ses forces jointes, il fera repentir le duc d'Alençon de sa témérité, lequel n'a pas armée que vraysemblablement puisse demeurer longuement entière en campagne. Et si le colonel Verdugo faict quelque bon exploit en Frise, comme l'on espère, cela pourra grandement ayder à noz affaires.

Sa Majesté se porte fort bien et continue d'employer Mons<sup>r</sup> l'Archiduc <sup>3</sup> le Cardinal aux affaires de Portugal, qui donne opinion qu'il y demeurera pour gouverneur, et que tant plus tost pourrons nous espérer le retour de

<sup>1</sup> Pompone de Bellièvre, chancelier de France et sr de Grignon, né à Lyon en 1559, mort le 7 septembre 1607. Voy. MORERI, *Dictionnaire historique*.

<sup>2</sup> Henri de la Tour, viconte de Turenne, né le 28 septembre 1555, avait embrassé la religion réformée et prit le parti des Huguenots. En avril 1581, dans un combat livré près de Cambrai, Turenne fut pris par les Espagnols. Il avait été souvent question de l'échanger, ainsi que de La Noue, contre le comte d'Egmont et le seigneur de Champagney. Turenne ne recouvrit sa liberté qu'en 1584. (Voy. KERVYN DE VOLKAERSBERG et DIEGERICK, *Documents inédits*, t. II, pp. 548, 550.)

<sup>3</sup> L'archiduc Albert d'Autriche.

Sa Majesté, qu'est fort contente, et avec grande raison, de l'arrivée de trois galions venuz fort riches des Indes orientales de Portugal, que demeurent paisibles pour Sa Majesté, s'estimant ce qu'ilz portent à trois millions d'or; et jà sont entrez en Lisbonne, nous ayant tenuz ung temps en peine, pour ce que, après avoir esté descouvertz par les calmes, les courantz les avoient eslongnez hors de vue; chose que nous tenoit en la peine que Vostre Altèze peult penser, nous imaginans ce qu'en pourroit estre succédé.

D'autre part viennent vers Séville quarante-trois navieres de la nouvelle Espagne, du Peru et de St-Domingo que portent six millions; cecy servira pour ayder aux provisions lesquelles je sollicite tant que je puis, et mesmes qu'elles sortent tost, pour éviter les désordres qu'à faulte de ce pourroient succéder.

Nous somes encoirres actendans quel deseing pouldra prendre Luchaly, et aussi la venue de l'Impératrice et de noz galères d'Italie, et l'infanterie espagnole qui vont sur icelles. Les apparences sont que les emprinses dudit Luchaly seront par terre contre le Roy de Fez, ayant faict grande provision de mulets et chameaux pour porter le bagage et victuailles; et l'on entend qu'il n'actend aultre chose que la responce du Ture sur l'ambassade dudit Roy de Fez, que rencontra ledit Luchaly, que changeant de bapteau, fit passer oultre l'ambassade à Constantinople et le présent. Et aussi actend-il la responce que ledit Roy de Fez fera à la sommation qu'il luy a faict faire. lequel Roy de Fez s'appreste aussy pour se deffendre, et l'on verra quel en sera le succès.

Par lettres que viennent maintenant de Rome, l'on entend que Sa Sainteté se porte mieux.....

Je n'obliera de procurer que au duc d'Ossuna (que je ne sçay quand il partira, tant sont ces gens longs et tardifz en toutes choses) l'on recom-mande fort expressément la signora Donna Joanna <sup>1</sup>, laquelle je vouldroie que Sa Majesté fit venir par deçà, où il n'y a faulte de bons et principaulx monastères, mesmes celluy des Holgues de Bourgos <sup>2</sup>, où sont religieuses parentes aux principaulx Seigneurs d'Espagne; et y ay congneu abbese

<sup>1</sup> Cette fille de Don Juan d'Autriche et d'une concubine nommée Diane Phalange, épousa le prince de Butera et mourut en 1650.

<sup>2</sup> Le monastère royal de las Huelgas, près de Burgos, fut fondé par Alphonse VIII, roi de Castille et de Léon, vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle. (Voy. son histoire dans Moooz, *Diccionario geografico*, t. IV, p. 570.)

celle que l'on disoit l'excellente fille du Roy Catholique Ferdinande, de glorieuse mémoire <sup>1</sup>, oyres que à la vérité il me semble qu'elle seroit plus propre pour le monde que pour monastère, et qu'elle pourroit quelque jour venir à propos. Mais c'est un point qui se traictera mieux avec Sa Majesté en présence qu'en absence....

---

## CXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A EMMANUEL-PHILIBERT, DUC DE SAVOIE.

(Archives de Turin, n° 1579.)

---

Madrid, le 17 septembre 1581.

Monsieur, J'ay ce jourd'huy receu la lettre de Vostre Altèze, du xxvi de juillet, en recommandation de Monsieur le Cardinal de Vercelli <sup>2</sup>, lequel sçait fort bien l'affection que je luy ay tousjours porté et le grand désir qu'en tout temps j'ay heu de luy faire service; en quoy je doibz, avec raison, estre tant plus prompt maintenant, pour veoir avec quelle affection Vostre Altèze me le recommande. Mais en ce à quoy il prétend de la protection de Castille, je me doute qu'il arrivera tard, puisqu'il y a jà longtemps que Sa Majesté a esté sollicitée par aultres, et ha pièçà le billet entre ses mains de ceulx qui y ont prétendu après le décès du feu Cardinal Sforza. Par où je pense que Sa Majesté aura desjà fait détermination du choix de celluy qu'elle y voudra employer. Toutesfois je ne faudray de fort volentiers représenter à Sa Majesté, de ma part, le désir de Vostredicte Altèze, laquelle me trouvera tousjours fort prompt en tout ce que je luy pourray faire service; reconnoissant l'obligation que je luy doibz <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Marie, princesse de Madrigal, issue du roi Ferdinand et d'une biscayenne.

<sup>2</sup> Sans doute Guide Ferrerio, évêque de Vercelles en 1562, nommé cardinal en 1564, mort à Rome en 1585.

<sup>3</sup> Il existe une autre lettre du 22 septembre qui est la copie de celle-ci.

---



## CXXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 227.)

Madrid, le 29 septembre 1581.

Madame, Je n'ay pas beaucoup à dire pour ce coup à Vostre Altèze, sinon que je luy puis confirmer les mesmes nouvelles de la bonne santé de Sa Majesté, que s'en vad visitant les lieux voisins à Lisbona et les fortifications que se font, vacant à donner ordre pour réformer en Portugal la justice qu'en avoit bien besoing. Don Lope de Figueroa est de retour à Lisbona. n'ayant peu arriver à la Tercera; aussi est de retour Valdes, que Sa Majesté incontinent qu'il fut arrivé, ha faict mettre prisonnier au chasteau. Je ne sçais pas encores pourquoy, mais je présuppose que l'on luy aura imputé quelque faulte des gens qu'il y ha perdu par mauvaise conduyte. L'on est encoires en opinion que l'Archiduc-Cardinal demeurera pour gouverneur dudit Portugal<sup>1</sup>. Luchaly est encoires à Alger et ne bouge; l'on est en opinion qu'il actendra la responce du Turcq devant que d'assaillir le Xariffe<sup>2</sup> qu'a envoyé un fort riche présent audit Turcq. Toutesfois ledit Xariffe sans se fier en ce, s'appreste à la deffense. Je voudrois que ledit Luchaly fut bien loing, et me desplairoit que ses galères hivernassent si près de nous, si nous ne nous voulons résouldre à faire quelque chose de bon. Le Prince Jo.-Andrea Doria m'escript qu'il n'attendoit que l'infanterie espagnole de Milan pour les embarquer et passer en Espagne. S'il se part devant que l'Impératrice arrive, je tiens qu'elle ne bougera de l'estat de Milan jusques en primptemps. Nous n'avons nulles lettres de Don Joan de Borgia, sinon sur son partement de Praga, et ne sçavons de son partement de Vienne aultre sinon que d'Auspurg l'on escript qu'elle en debvoit partir le 7<sup>e</sup> de ce mois. et tient l'on qu'elle n'a peu persuader à la Royne de France douhagière

<sup>1</sup> L'archiduc Albert d'Autriche.

<sup>2</sup> Xariffe, chérif.

de venir avec elle<sup>1</sup>; mais que dois Vienne elle retourneroit à Praga pour se retirer en une maison, dont elle pense faire ung cloistre. Toutesfois l'on estoit encoires après pour la persuader.

Je sollicite tant que je puis provision d'argent pour pardelà, dont l'on me donne espoir de quelque somme. Il me desplait que le marquis d'Alcañiz<sup>2</sup> se soit ainsy party sans rien faire, et que la controverse de la jurisdiction ne soit mieux entendue entre Sa Saincteté et Sa Majesté; car je crains ce qu'en pourroit succéder. Il faict icy, pour ung jour et une nuit, si grande pluye avec inondation de rivières telles que l'on en ha receu grand dommaige. J'entendz que le mesme soit advenu en Valence et successivement en plusieurs lieux d'Espagne.

---

CXXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 81 et 82.)

Mons, le 5 octobre 1581.

Monseigneur, Je suis esté marry que mes deux derniers paquetz seront arrivez ès mains de Vostre Ill<sup>me</sup> et Rév<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> en ung mesme temps, pour ce que la lecture en serat plus fascheuse; et pour ce ay-je différé faire aultres despeschés, servant cestuy-ci seulement pour respondre aux lettres de Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> que sont du xiii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> d'aoust, et pour luy faire part des nouvelles que passent icy. Je tiens aurez désja entendu du revictaillement de Cambrai, que le Duc d'Anjou at faict à la barbe des nostres<sup>3</sup>, et prins depuis

<sup>1</sup> Élisabeth d'Autriche, fille de Maximilien II, veuve de Charles IX, roi de France, et surnommée, par suite de son veuvage, la Reine Blanché. Elle mourut en 1592.

<sup>2</sup> Le marquis d'Alcañiz figure à la liste des Cortés de Castille. (Voy. DANVILA, *El poder civil en España*, t. V, p. 267.)

<sup>3</sup> Le duc d'Anjou entra à Cambrai le 13 août 1581. (Voy. HARÆUS, *Annales*, t. II, p. 370.)

Cambrésiz; et at esté ung bon conseil de non rien hazarder de nostre costel, que fut esté pour perdre le pays. C'est une chose que at bien pesé à Son Ex<sup>ce</sup> (que l'on traicte maintenant d'Altèze, que luy at esté déferé par noz Seigneurs, d'aillant que aucuns d'entre eulx sont traictez d'Excellence); mais elle ne pouvoit faire aultre chose, trouvant si peu d'infanterie que, encoires que l'on les compte pour cinq régimentz, ne sont estez que de xv<sup>e</sup> testes, que seroient xxx hommes pour enseigne; veoir il y at esté ung Aubigny, qui n'at heu que 550 testes en son régiment, lorsque la reveue s'en est faicte. Il s'excusoit sur ce qu'il y en avoit des absents, des malades, et que aucuns estoient allé à la picorée. C'est ainsi qu'ilz en usent quant on les prend au pied levé; et quant ilz sont préadvertiz du jour de la monstre, ilz empruntent gens de tous costelz <sup>1</sup>. De ceste sorte est traicte nostre Roy; et s'il n'y faict meetre ordre, commandant que les compagnies soient remplies partout, ce sera tousjours le mesme et pour despendre des montaignes d'or.

Tous gens d'honneur sont scandalizez que, avec si peu de gens, l'on at présumé de tenir le siège devant Cambray, au lieu que eulx-mesmes se pouvoient dire assiégés dedans leurs trenchiz. Nostre force gisoit en la cavallerie légèrè qu'il ne convenoit adventurer, mesmes estantz en petit nombre, mais fort valeureux. Doibs que le Duc d'Anjou avoit faict son faict, il s'est retiré, et tous ses volontaires ausquelz argent et vivres failloient; et dict-on que ceste emprinse ne luy at poinct cousté 5,000 escuz. Vostre Ill<sup>me</sup> Sgric at fort bien prophétisé, par ses précédentes, que son faict ne serat de durée. La feste couste à nostre Roy bien dadvantaige, sans avoir faict aucun exploict, et tout par faulte de gens et le larcin des capitaines, qui n'ont ny honneur, ny conscience, desrobans les paies dont encoires ilz se pourvantent; et jusques l'on en fera exemplaire et rigoreuse justice, ce serat tousjours le mesme. Mais s'il y at quelcun condampné, il y at ung monde d'intercesseurs et des plus grandz.

L'on at recouvert Saint-Ghislain, le vi<sup>e</sup> jour après qu'elle at esté perdue, et l'on la veult fortifier. Plusieurs espéroient que doibs là l'on yroit à Tournay, et que l'on en heut heu milleur marchiet que aucuns disoient. L'on alléguoit que nostre armée est trop faible, et touttefois l'on vouloit

<sup>1</sup> Cet épisode est confirmé par RENON DE FRANCE, *Histoire des Pays-Bas*, t. III, pp. 522 et suiv.

aller devant Brucelles. Depuis l'on meiet en termes de recouvrer Chasteau en Cambrésiz, pour ce que la garnison et celle de Cambray courent fort sur Haynnault et Artois. Aulecuns furent d'avis contraire, afin de ne pas faire revenir le Duc d'Anjou, et qu'il seroit mieulx d'accouster après la trêve que le François mectoit en avant; quoy non obstant, il n'at délessé fortifier la ville et garnison dudit Chasteau, et de prendre deux fortz, desquelz l'ung est sur Haynnault. Depuis se print aultre résolution, et que nostre armée yroit contre Flandres par Artois, comme elle at faict, avec espoir, comme il sambloit, d'exécuter quelque bonne emprinse que l'on at pensé seroit Dunckerke ou Calais; et sont estez jusques à Gravelinghes; et maintenant l'on dit qu'ilz retournent sans rien faire, que donnerat grand mescontentement aux villes d'Artois, Lille et Douay, qui dient que jà les affaires ne prendront bon chemin jusques l'on se serat attaché à trois ou quatre des Seigneurs, et demandent l'estrangier, afin que l'on face une fin de ceste malheureuse guerre. Nous noz chargeons de beaucoup d'Allemands, que sont chiers varletz et difficilez à conduire, et il y at entre eulx beaucoup de mutins et de telz qui ont servi l'Orangier. La ville d'Arras seulle ne veult ouyr parler d'estrangers; aussi ne veullent les Seigneurs les Allemands, disantz que l'on ne doit prendre que les naturelz. Cependant l'on se sert de François, noz anciens ennemiz, que noz trahissent là où ilz peulvent.

Il y at grand malcontentement que nostre camp vad ainsi trottant, foulant et mangeant le pays. L'on dit qu'il yrat à Menin, où il faict à craindre que l'on ne ferat rien. Si l'on heut peult avoir ung port en Flandres, ce fut esté pour passer plus avant. L'on dit que Lamotte<sup>1</sup> at esté l'auteur de l'emprinse, et confermerat l'opinion que l'on at que luy, Richebourg<sup>2</sup> et Montigny<sup>3</sup> ne voudroient que le Roy heut aulcung port; et s'il ne ordonne doresnavant sur ce que convient, et que l'on attaque Tornay, rien ne se fera. Nous avons perdu la plus belle arrière-saison que l'on at veu de mémoire d'hommes. Si du moins l'on heut assailly Vilvorde, Brucelles seroit maintenant bien malade.

L'Orangier avoit retiré touttes les garnisons qu'il avoit en Brabant pour

<sup>1</sup> Valentin Pardieu, sr de la Motte, souvent cité.

<sup>2</sup> Robert de Melun, marquis de Richebourg. Voy. plus haut, p. 419.

<sup>3</sup> Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny. Voy. sa notice dans KERVYN DE VOLKAERSBEEKE ET DIEGERICK, *Documents historiques*, t. I. p. 14.

son emprinse sur Bois-le-Duc, que luy at failli. Dieu doint qu'elle ne se redresse, puis que l'on y laisse aller St-Gertrud<sup>1</sup>, contre ce que j'ay si souvent admonesté Son Excellence qui s'en trouvera trompé.

Nous avons perdu Eyndove, que emporte beaucoup pour Bois-le-Duc et Breda. L'on y at envoyé Schenck, que je crainedz ne fera aultre que d'y perdre temps. Noz perdons par trahison, et ne sçaurions prendre ungne bicoque. Je me souviens ce que soloit dire Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> *multitudo imperatorum*. Il y at trop de diversité au Conseil d'Etat.

J'entendz que le prince d'Espinoy s'estoit trenchisé devant Dunckerke. l'ayant adossé avec 52 enseignes d'infanterie et 14 cornettes et quelques pièces d'artillerie. Si le nombre est aussi mal accompli comme des nostres, il n'y avoit pour quoy craindre, mesmes soubz ung si paoureux chief comme luy. Mais l'on dit qu'il at esté préadvertis. La dissidence des Seigneurs est encoires grande. Hesdin se fortiffie avec *furia*. En fin, l'on consumera le Roy à petit feug, pour le faire venir à une paix générale avec la ruïne de la Religion; mais les villes ne seront de cest advis. Deville<sup>2</sup> et Lallain<sup>3</sup> sont icy abhorris. Le Duc d'Arshot se plainet qu'il n'est employé; le Prince de Parme at bien parlé à sa barrette. Charles de Mansfeldt est retiré au gouvernement de son père, qu'il poursuit extrêmement. Ledit Prince samble en tenir cas pour faire contrepois à Richebourg<sup>4</sup>. Il est force que le Roy advise sur ses affaires et commande, car Son Excellence est intimidé; et s'il ne veult mieulx faire que depuis deux moys en chā, aucuns sont en opinion que sa mère serviroit avec plus d'audace et d'auctorité. Si Dieu ne nous ayde, noz pātirons encoires beaucoup.

Inchy est de rechief avec son lieutenant Gouy et quelques 40 soldatz de sa compagnie dedans la citadelle de Cambray, et son frère gouverneur du Cambresiz.

<sup>1</sup> Jean Vander Linden, abbé du monastère de St-Gertrude à Louvain, qui, après avoir été grand partisan du prince d'Orange, se réconcilia avec le roi. Il fut envoyé en compagnie de quelques jésuites, en 1584, dans le Brabant septentrional, pour y rétablir la religion catholique.

<sup>2</sup> George de Lalaing, baron de Ville, comte de Rennebourg. Voy. sa notice dans KERVYN DE VOLKAERSBERE et DIEGERICK, *Documents historiques*, t. I, p. 44.

<sup>3</sup> Philippe, comte de Lalaing. Voy. sa notice, *ibidem*, p. 25.

<sup>4</sup> Robert de Melun, vicomte de Gand, marquis de Richebourg, général de cavalerie et gouverneur d'Artois, mort au siège d'Anvers le 4 avril 1588. (Voy. KERVYN DE VOLKAERSBERE et DIEGERICK, *Documents inédits*, t. I, p. 458.)

Capres <sup>1</sup> tient des propoz bien estranges et divers, selon qu'il est fort légier, desquelz il scandalise beaucoup de gens. Richebourg et luy sont en grande picque.

Mons<sup>r</sup> de Champaigney est encores à Gand, qui est de piz en piz traicté par l'Orangier <sup>2</sup> qui est encores à Gand, semant tout le trouble et la zizanie qu'il peult. Si l'on heut peu avoir quelque prisonnier, comme le Viconte de Tourraine, ce fut esté pour faire escheange. Mais Mons<sup>r</sup> le Marquis et le Baron de Montigny l'ont obtenu de Son Altèze, et ceulx que tombent ez mains des capitaines se rachattent au plus hault qu'ilz peulvent. Le monastère de la Cambre at esté entièrement bruslé par ceulx de Haulx, pour ce qu'il y avoit garnison de Bruxelles dedans.

Il y at longtems que Castillo <sup>3</sup> m'at donné à cognoistre, par diverses lettres, que Son Altèze seroit bien aise me reveoir. Et comme j'ay respondu plusieurs fois que je n'auroie tant attendu luy baiser les mains, selon que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> le m'at commandé, moiennant que les chemins fussent plus seurs, je suis à la fin esté prins au mot, m'ayant escript le Sieur Nutio <sup>4</sup> que Son Altèze, pour ma seurté, avoit résolu de m'envoyer convoy, que doibt estre icy de bref; de sorte que je ne me puis excuser dadvantaige. V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> serat advertie de ce que passerat.

---

CXL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 281 et 282.)

---

Madrid, le 14 octobre 1584.

Madame, Aldobrandino m'a communiqué la copie de la lettre que Vostre

<sup>1</sup> Édouard de Bournonville, baron de Capres, déjà souvent cité.

<sup>2</sup> « Aiant cinq gardes de jour et de nuit qui le faichent fort. » Morillon au Cardinal, du 9 septembre. (*Ibidem*, p. 73 v<sup>o</sup>.)

<sup>3</sup> Plusieurs personnages du nom de Del Castillo ont servi dans l'armée espagnole; tels sont Alonso Antonio, Felipe, Juan, Mateo et Mathias.

<sup>4</sup> Lisez Mutio Davanzatti, secrétaire de Marguerite de Parme.

Altèze escript au Roy et les instructions qu'elle lui ha donné publiques et secrettes; et sur icelles avons longuement divisé ensemble et sur son besongné et voiage. Je l'ay faict passer oultre et n'ay failly d'escripre à Sa Majesté comme je debvoie, afin que le tout soit bien prins, comme espère il sera, et que Monseig<sup>r</sup> le Prince demeurera au gouvernement entier. Mais je me doute que Vostre Altèze ne pourra pas beaucoup eslongner, oyres qu'elle demeure sans s'empescher aux affaires, pour les raisons plus particulièrement déclarées audit Aldobrandino. Tout cecy diz-je par conjecture de ce que j'ay peu comprandre de l'intention et fin de Sa Majesté, non pas que je le sçache de certain, mais je congnois la volonté et affection de Sadicte Majesté envers Vostredite Altèze et ledit Seig<sup>r</sup> Prince, telle que je tiens pour certain que le tout succèdera de ceste sorte pour satisfaire à tout.

De la santé de Sa Majesté je puis asseurer qu'elle est fort bonne. Il ha esté huyt ou neuf jours en voiage pour visiter Cintre, qu'est un lieu de plaisance des Roys de Portugal, et aultres lieux à l'entour de Lisbona; et cependant avoit laissé charge de continuer la besongne pour donner ordre à la justice, police et bon gouvernement, auquel l'on tient encoires que l'Archiduc-Cardinal sera employé; et quant au retour de Sa Majesté icy, plusieurs espèrent que ce sera de brief; si ne pensè-je pas qu'il pourra estre devant le moys de janvier, sy la venue de l'Impératrice ne le faict haster, laquelle, selon que Don Joan de Borgia ha escript à l'ambassadeur de Gennes, Don Pedro de Mendoça, debvoit entrer en l'Estat de Milan, le xxviii<sup>e</sup> du mois passé; et le Prince Jo. Andrea Doria estoit prest avec ses galères, n'attendant aultre que la descente de l'infanterie espagnole du tercio de Don Lope de Figueroa, que debvoit dois l'Estat de Milan se trouver à la marine.

Don Lope de Figueroa est de retour, n'ayant peu aborder à la Tercera pour le temps contraire, estant la marine de ce coustel là impraticable en ceste saison; et aussi est retourné le capitaine Valdez que Sa Majesté ha faict retenir prisonnier au chasteau, prétendant qu'il ne soit pas bien conduit. Nous avons nouvelle de Minorque, qu'estant retourné à Alger l'ambassadeur du Xarif, il aye apporté le commandement du Ture à Luchaly de retourner incontinant à Constantinoble, et ha apporté pour ledit Xarif, son maistre, une chimetaire fort riche et une robbe à leur façon en signe

d'amitié, tant ont peu les grands présents que ledict ambassadeur a pourté au Turc, aux Soltanes et aultres à Constantinoble. Ceste nouvelle est venue par une holgue partie d'Alger le xiii<sup>e</sup> du mois passé, sur laquelle sont venuz plusieurs Chrestiens espagnolz et italiens, que réfèrent ce que dessus, adjoustans que jà estiont partyes vingt galères que doibvent estre celles que le Vice-Roy de Naples, par lettres du xii de septembre, escript avoir esté découvertes à Capopaxero, que l'on pensoit là fut toute l'armée dudit Luchaly; et adjoustent que le xv<sup>e</sup> dudit mois, landemain de leur partement d'Alger, se debvoit partyr ledit Lachaly à suyte des aultres, avec 40 galères qu'il avoit faict à cest effet freschement despalmes<sup>1</sup>, qu'est nouvelle fort bonne sy elle est véritable, comme elle est vraysemblable; car plusieurs désignoient contre nous sur l'esperoir de l'inquiétude en laquelle nous pourront tenir ledit Luchaly, hyvernans en ponent<sup>2</sup>.

Sa Majesté, à tout ce que je puis entendre, ha heue très grande satisfaction de la prudence valeureuse avec laquelle ledit Seigneur Prince s'est conduit en l'occasion du renvitaillement de Cambray et de la promptitude et industrie dont il ha usé au recouvrement de St-Guislain et des responces qu'il ha données, premier à Bellièvre et depuis à Montmorin. L'on verra ce que ledit Bellièvre voudra dire, s'il vient icy.

Le chevalier Biondo pourra advertir Vostre Altèze de ce que s'est faict de mon coustel, en ce que concerne le Comte Claudio Landy, qui persiste toujours à ce que Sa Majesté donne juges pour congnoistre de sa justification. Et Vostre Altèze aura jà entendu que ledit Conte s'entretient en ses terres de Campian et Bardy, et non sur celles de Sa Majesté, ny à Naples, ny à Milan. Ses alliez tiennent tousjours bon pour luy, mais l'on vad contremenant comme il convient. Quant à l'*assenso*, Samaniego et Aldobrandino mesmes pourront tesmoigner à Vostre Altèze le debvoir que j'y ay faict de mon coustel, et ne me puis imaginer à quoy il tient que Sa Majesté diffère tant la résolution, attendu l'advis si cler et favorable que luy a esté donné par tout le conseil d'Italie et Vostre Altèze.

<sup>1</sup> Calfeutrer?

<sup>2</sup> Occident.



## CXLI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

—  
Namur, le 15 octobre 1584.

Parti di qui l'Aldobrandino a di 15 del passato. con il quale scrissi a V. S. Ill<sup>ma</sup>. Di poi mi sono capitate dui sue lettere de 18 d'agosto et 5 di settembre, con il duplicato de xx di giugno, et perche mi prometto sarà detto Aldobrandino arrivato da lei, poiche alli 26 era vicino à Bordeos et passato i pericoli del viaggio per quanto sono avvisata, non mi par necessario replicare quanto con lui hò scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> et mandato a dire; poichè haverà inteso largamente quanto è passato intorno alla commissione per la quale da Sua Maestà fu qua mandato, et ben vorrei che egli avesse riportato interamente risposta et resolutione tale che Sua Maestà ne restasse appieno soddisfatto. Impero non è stato possibile rimuovere il Principe, mio figliolo, della sua prima determinatione et io non hò possuto nè posso far davantaggio che esser sempre prontissima in obbedir tutti i comandamenti di Sua Maestà, come hò fatto contiuamente; et a tal fine mi mossi di casa mia, il che più volte hò scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> et più particolarmente l'hara inteso dall' Aldobrandino; et non fò dubbio che lei sarà restata capace et sicura della mia buona volontà et intentione verso il servitio di Sua Maestà, che pur doverra parimente restar di me soddisfatta; et dell' uno et dell' altro aspetto con desiderio estremo avviso, et che similmente la Maestà Sua tenga per scusato mio figliolo che tal volta deve persuadersi che la sua determinatione sia quella che più conviene al servitio di Sua Maestà, et tengo per fermo che in ciò harà V. S. Ill<sup>ma</sup> fatto ogni buono offitio si come ne l'ho pregato et di nuovo prego et a tener mano et procurare che con prestezza la Maestà Sua pigli altra resolutione, perche cosi veramente ricerca il suo real servitio, et credami che lo star di questa maniera non è punto approposito per l'istesse cause et raggioni che ho

scritto et che harà referto detto Aldobrandino. Onde non accade che più oltre mi distenda in questa materia, aspettando, come dico, lettere di V. S. Ill<sup>ma</sup> et resolutione di Sua Maestà, che di ragione non potranno tardare molto a comparire. Sopra quanto V. S. Ill<sup>ma</sup> mi dice nella sua de 5 del passato che seli faria torto à pigliare in mala parte il suo scrivere liberamente et francamente quello li occorre per beneficio di tutti, non saprei che rispondere poi che non sò à che fine lo dica, perche come lei harà visto, et potràsi veder chiaramente per le mie lettere, io l'ho sempre pregata à farlo, et resoli le debite gratie, atteso che non solo di ciò ho ricevuto gran satisfatione ma somma gratia, perche in avvertirmi lei liberamente et in dirmi fracamente quanto li è convenuto mi faceva conoscere la sua grande amorevolezza verso di mè, oltre à che ne hò cavato sempre buonissimo costrutto, perche li suoi avvertimenti et ricordi sono prudentissimi et di buono et sincero amico et signore come lo tengo. Per tanto torno di nuovo à pregarla instantemente à procedere con meco, et a scrivermi con la medesima libertà et confidentia che è solito fare, che non potrò ricevere il maggior gusto et contento di questo. Et se altri haveranno interpretato il suo libero scrivere diversamente da quello che merita l'amorevolezza et bontà di V. S. Ill<sup>ma</sup>, a me dispiace grandemente. Di che si può lei bene assicurare, et quando li tornessi comodo avvisarmi più apertamente la causa che l'ha mosso à trattarmi di questo particolare, mi sarà di gran contento, et assai maggiore intender da lei che di me resti interamente soddisfatto, tanto in questa parte come in ogni altra cosa, che tutto potrà scrivermi et ne la supplico strettamente. Intanto rendo a V. S. Ill<sup>ma</sup> infinite gratie per li buoni uffitii che mi avvisa haver fatto si per quel che tocca al Principe, mio figliolo, che à me, et non fò punto dubbio che li anderà continuando in tutte le occasioni secondo che sarà di bisogno. Di che ne sto molto quieta et sicura, restandoli però con perpetua obligatione.

Gratissimo m'è stato intendere che li memoriali, remonstranze et sommarii che sopra li affari di Borgogna hò mandati à Sua Maestà, fussino comparsi, et che da V. S. Ill<sup>ma</sup> sia approbato il poco che sopra di ciò hò scritto in forma di parere, et desidero molto sapere, che Sua Maestà ne resti contenta, si compiacia lei avvisarmelo, et delle resolutioni che si pigliaranno, che invero quanto prima si farà tanto meglio sarà, perchè quella provincia non istà punto bene della maniera che fa di presente, et è necessario rimediare

à molti abusi et dissordini et provvedere a diverse cose prontamente, perchè altrimenti può succedere delli inconvenienti, che poi sarà difficile rimediarli et ne potria, anco seguire la perdita et la rovina di essa provintia. Et ancorche io sappia che V. S. Ill<sup>ma</sup> fa ogni opera perche si faccino le resolutioni et le debite promisioni, non voglio lassar di tornar à pregarla far di sorte che non si metta più dilatione à dette provisioni et rimedii, tanto necessarii, et particolarmente per la sicurezza del paese, che in proveder presto non solo ne risulterà il beneficio di quella provintia, ma incredibile servitio à Sua Maesta per le cause da tutti ben conosciute, et particolarmente da V. S. Ill<sup>ma</sup> che sendo più d'ogni altro informato di quanto per tall' effetto conviene, non mi allargherò più avanti in questo proposito, ben la ringratio di quanto intorno a ciò mi ha scritto et discorso nella sua ultima.

Nel particolar dell' accordo con Andalot ne per altri affari attenenti à V. S. Ill<sup>ma</sup> non sò di haver fatto cosa per la quale mi debba ringratiare, si ben mi deve agradire l'infinito desiderio che di continuo tengo di far' in servitio di lei et delle cose sue tutto quello che humanamente si può, et lo metterò in essecutione ogni volta che mi si presenti l'occasione, come li effetti lo dimostreranno, a i quali mi rimetto. Ben credo che la spedizione dell' assenso regio per potere il Signor Duca vendere le terre che tiene nel Regno di Napoli sia fatta conforme a che si è supplicato; impero quando non fussi, si contenti V. S. Ill<sup>ma</sup> farlo spedire subito, in che riceverà Sua Eccellenza commodità et satisfatione. Intendo che la congiura del Conte Claudio Landi si v'è tuttavia più chiarendo et verificando, di che li dovrà haver dato notitia il cavalier Biondo. La prego à far opera che à suo tempo ne faccia Sua Maestà risentimento et dimostratione, di che tutti noi li resteremo obbligati, si come li resto io delli avvisi che mi dà con le suddette sue, et veramente che mi pare molto bene et prudentemente; considerato quanto lei discorre. tanto dell' Imperatore et Imperio, che delli Franzesi, che all' uno et all' altro capo giudico ottima cosa metter in essecutione quanto V. S. Ill<sup>ma</sup> scrive, perchè si vede manifestamente non esser' buono il procedere et camino che si tiene in ambi duoi questi casi, di tanta importantia et consequentia. Et circa i Franzesi, si è visto frescamente et si vede tuttavia il modo et la forma che con noi tengono, et quello che vanno cercando con loro imbasciate, à mio credere per buttar, come si dice, la pol-

vere negli occhi alle persone, et non per altro buon fine, ne mi pare che si dovessino più comportare con tanta dissimulatione, percho è un voler perdere al sicuro. Quelle che habbia portato ultimamente l'abbate Guadagni <sup>1</sup> venuto da parte del Re et Regina madre al Principe, mio figliolo, egli ne deve dar conto à V. S. Ill<sup>ma</sup> et parimente delle altre cose di qua. Con tutto ciò non voglio lasciar di dirli che doppo il revettovagliamento di Cambrai, perdita di Cambresi et recuperatione di San Guillen<sup>2</sup>, di che lei hara già havuto notitia, si risolvette il Principe andar con le poche genti che teneva alla volta della frontiera per impedire che una gran troppa di Franzesi, che ivi si ritrovavano non si unissero con le genti che i rebelli tenevano in Fiandra, il che li riuscì, perche detti Franzesi si ritirorno in Francia, et egli se ne andò verso Gravelinghe et di là vicino a Dunquerq, per veder di darne una mano alli inimici et di far qualche progresso secondo che le occasioni si appresentassi. Impero come li detti inimici si erano ritirati sotto le loro ville et fortificati con trinciere, et essendo quel paese in questa staggione mal praticabile, particolarmente per la cavalleria, sen' è ritornato, et havendo inteso che in Tornay era poca gente, vi si è posto sopra per espugnarlo et di già l'hà circondata et serrata di maniera che difficilmente vi può entrar soccorso. Vi haveva fatto condurre l'artiglieria et cominciato à batterli, et per quanto mi avviso, tiene buonissima speranza di ottenerlo in breve, che sarebbe acquisto di grandissima importantia, si come è stato haver la settimana passata la recuperatione di Endhoven<sup>3</sup> che si rese à patti uscendosene i nemici con solo le spade, avendo lasciato ogni altra cosa dentro. Similmente in Frisia alli xxx del passato<sup>4</sup>, le genti di Sua Maestà, guidate dal colonello Verdugo, hanno havuto una gran vittoria contra li inimici, il particolar della quale vedrà per la alligata relatione, che vera-

<sup>1</sup> L'abbé Jean-Baptiste Guadagni, né à Lyon, d'une famille de Florence, personnage qui fut employé souvent par Henri III à plusieurs négociations, et spécialement à celle d'unir les Rochelois. (V. DE THOU, t. VI, pp. 620, 656, 658, etc.)

<sup>2</sup> St-Ghislain, près de Mons.

<sup>3</sup> A peine la ville d'Eindhoven avait-elle été conquise par les troupes des États, deux mois plus tard (vers le 7 ou le 8 octobre 1581) elle fut reprise par Claude de Berlaymont, sr de Haultpenne et par le comte Pierre-Ernest de Mansfeld. (BOR, liv. XVI, fol. 45.)

<sup>4</sup> V. à ce sujet la lettre de George de Westendorp au prince de Parme, du 15 octobre 1582, touchant la victoire remportée par Verdugo à Noorthoorn, pays de Groningue. (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série. t. IX, p. 206.)

mente si può dire miracolo d'Iddio, et di così buoni successi mi rallegro con V. S. Ill<sup>ma</sup>, et spero nella bontà divina che ogni giornodeva seguirne de i simili et migliori, per il che prego et fò pregar continuamente. Mir allegro ancora che le frotte dell' Indie sieno tutte arrivate, et con tanta ricchezza. come viene scritto. Resta hora che Sua Maestà finisca di mettere buon ordine et sicurezza alli affari di Portugallo, et che si risolva prestamente à provveder davvero alle cose di questi paesi, conforme a che ricerca il suo servitio et il beneficio di tutta la Christianità et voglio sperare che non lasserà di farlo.

Qui si ritrova il prevosto Moriglion da cui ho inteso molte particolarità che mi sono state carissime, et principalmente haver rivisto lui tanto buono et affettionato servitore di V. S. Ill<sup>ma</sup>, la quale si contenterà favorire il consigliere Blaesere<sup>1</sup> per l'uffitio di presidente di finanza, che à me pare in lui sarà benissimo impiegato, et egli veramente merita che li sia havuto consideratione. Il Principe di Solmona mi hà scritto desiderare il generalato della cavalleria leggiera del Regno di Napoli, et mi ricerca a farne uffitio onde prego V. S. Ill<sup>ma</sup> à favorirlo in questo suo giusto desiderio, che ne riceverò io singularissimo piacere. Con che facendo fine, concedi Nostro Signor Iddio à V. S. Ill<sup>ma</sup> ogni contento et prosperità etc... Và qui incluso un foglio in cifra, il contenuto del quale prego V. S. Ill<sup>ma</sup> instantemente à favorire, concorrendo in ciò il servitio di Sua Maestà come lei stessa ben può considerare et conoscere.

<sup>2</sup> Con la occasione della infermità del Papa, mi ha fatto ultimamente intendere il Cardinale Farnese esser advertito di buon luogo che seli prepara una esclusione simile all'altra volta (il che a me pare duro e non mi posso acomodare a crederlo). Tutta via ho voluto farne consapevole V. S. Ill<sup>ma</sup> e giuntamente pregarla quanto più posso à far ogni caldo ofitio perche Sua Maesta favorisca esso Cardinali, e lo tenga per quell vero servitore che li è. Il che ben credo Sua Maesta faceva, ma quando per sinistre informationi fosse altrimenti e che havessero più forza le calunnie de prezionati che la ragione e la verità si contenti V. S. Ill<sup>ma</sup> disingannare Sua Maest, à perchenon facci danno a esso cardinale ne si discreditati ne pregiudichi alla sua reputatione,

<sup>1</sup> Jean de Blaesere. (V. sa notice I. I, p. 121.)

<sup>2</sup> Ce qui suit doit être la feuille en chiffre incluse dont on parle plus haut, et semble être écrit de la main de Marguerite.

sendo della qualità che tutto il mondo conosce e tanto zeloso del servizio di Sua Maestà come qual si voglia altro e forse più di alcuno, si come di tutto V. S. Ill<sup>ma</sup>. È benissimo informata oltre à che si doverrebbe haver riguardo a i lunghi miei servitii e di mio figliolo, e che di continuo con tanto scomodo e spese stiamo tutta via facendo ; impero quando la Maesta Sua per disgratia del Cardinale non volesse favorirlo di che pure è obligata almeno non lo disfavorisce e facci smacco perche lo farebbe per consequentia a tutti noi altri : per tanto racomando questo negotio a V. S. Ill<sup>ma</sup> a chi resterò perpetuamente obligata, desiderando al Cardinale completa felicità e grandezza. parendomi che in cio concorro per il servizio di Sua Maestà.

---

CXLI.

RÉSUMÉ.

---

Aldobrandino a quitté Namur le 15 septembre dernier, et la Duchesse lui a remis une lettre pour Son Éminence. Depuis le départ d'Aldobrandino Elle a reçu du Cardinal deux lettres, des 18 août et 5 septembre derniers, avec le duplicata d'une lettre du 20 juin. Elle présume qu'à cette heure Aldobrandino est arrivé à Madrid, puisque le 26 il était parvenu sain et sauf jusqu'aux environs de Bordeaux. Elle ne croit donc pas devoir s'étendre dans la présente sur l'objet de la lettre qu'Aldobrandino aura remise à Sa Seigneurie, quitte à la compléter par ses explications orales. Il s'agit de la mission dont le Roi avait chargé Aldobrandino aux Pays-Bas. Elle espère que le Souverain aura été satisfait de la réponse apportée par cet agent. Toutefois Elle doit prévenir le Cardinal qu'il n'a pas été possible de faire revenir le Prince, son fils, sur sa résolution antérieure. Quant à elle, elle n'a pu et ne peut que montrer son empressement à obéir à tous les ordres de Sa Majesté. C'est ce qu'Elle a toujours fait, allant même jusqu'à quitter son foyer, comme elle l'a écrié plus d'une fois à Sa Seigneurie et comme Aldobrandino le lui expliquera plus particulièrement. Elle ne doute donc pas que le Prélat ne soit convaincu de son dévouement au Roi. Elle aime à eroire que de son côté le monarque est satisfait d'Elle. Aussi est-elle très désireuse d'avoir des nouvelles de Sa Majesté ainsi que du Cardinal. Que le Roi veuille excuser son fils ; celui-ci est persuadé qu'il ne saurait mieux faire dans l'intérêt de son Souverain. Aussi la Duchesse

compte dans l'occurrence sur les bons offices du Cardinal ; comme Elle l'en a prié et l'en prie, il s'emploiera de tout son pouvoir à ce que Sa Majesté prenne sans tarder une autre résolution, parce que son intérêt l'exige véritablement. Le *statu quo* n'est pas possible pour les raisons qu'elle a déjà exposées par écrit et qu'Aldobrandino aura développées verbalement. Par conséquent elle n'insistera pas sur ce point; comme Elle l'a dit, Elle attendra les lettres de Sa Seigneurie et la résolution de Sa Majesté, qui ne peuvent tarder. Répondant à la lettre que le Cardinal lui a écrite le 5 du mois dernier, Elle lui dira, une fois pour toutes, qu'il ne doit pas craindre de lui parler librement et franchement; au contraire, elle lui en sait gré et le prie de lui continuer à Elle et à son fils les bons conseils qu'il veut bien leur donner. Ils sont tout dans leur intérêt et prouvent sa bienveillance et son dévouement.

Elle a appris avec plaisir que Sa Majesté a reçu les mémoires et *remontrances* qu'Elle lui a transmis au sujet des affaires de la Bourgogne. Elle a été charmée aussi de l'approbation donnée par Sa Seigneurie aux avis sommaires qu'elle a émis sur ces différents mémoires. Elle désire savoir si Sa Majesté en a été satisfaite, et être avisée des résolutions qu'on prendra à cet égard. Le plus tôt sera le mieux. La comté ne se trouve pas bien de tous ces atermoiements. Il est urgent de remédier promptement à des abus, qu'il serait difficile de réprimer ou de réformer plus tard. Ce serait la perte, la ruine de cette province. Elle sait combien Son Éminence s'évertue à hâter l'adoption des mesures nécessaires et l'envoi des *provisions* dues; Elle n'en croit pas moins, vu la gravité des circonstances, devoir faire un nouvel et pressant appel à la sollicitude, afin que l'on expédie l'argent sans plus tarder. Il y va de l'intérêt du Roi comme de celui du pays de Bourgogne. Elle l'a écrit bien des fois et le Cardinal surtout sait à quoi s'en tenir. Elle n'insistera donc pas, et se contentera de remercier le prélat de tout ce qu'il lui a écrit, et encore tout dernièrement à ce sujet.

Le peu qu'Elle a fait touchant l'accord avec d'Andelot et les autres affaires de Granvelle ne mérite pas la reconnaissance de Sa Seigneurie. Elle n'a songé qu'à lui témoigner sa sympathie et son dévouement, comme elle les lui témoignera en toute occasion.

Elle présume que le Roi a fait expédier au Duc de Parme l'autorisation sollicitée de vendre ses biens de Naples. Si toutefois elle n'était pas encore envoyée, le Cardinal voudra bien en presser l'envoi, Son Excellence (le Duc) en aurait grand profit et satisfaction.

La Duchesse apprend que l'instruction du complot Landi avance tous les jours; le cavalier Biondi en aura sans doute informé Son Éminence. Elle prie le Cardinal d'engager Sa Majesté à témoigner en temps opportun son ressentiment; son mari et elle lui en seront bien obligés.

Elle lui est également reconnaissante des avis judicieux que Sa Seigneurie lui donne dans ses dernières lettres, tant au sujet de l'Empereur et de l'Empire qu'à propos des

Français. Elle estime qu'on use à l'égard des uns et des autres de beaucoup trop d'atermoiements; et elle voudrait que les deux affaires en suspens fussent menées avec plus d'énergie et d'activité. On a vu dernièrement encore de quelle manière dissimulée les Français agissent avec l'Espagne; leur ambassade n'est qu'un leurre pour jeter de la poudre aux yeux des gens.

Quant à la mission dont le Roi et la Reine mère (Henri III et Catherine de Médicis) ont chargé l'abbé Guadagni auprès du Prince, son fils (Alexandre Farnèse), celui-ci en rendra compte au Cardinal ainsi que des autres affaires des Pays-Bas.

Elle dira ici seulement que depuis le ravitaillement de Cambrai, la perte du Cateau-Cambrésis et la reprise de Saint-Ghislain, dont Sa Seigneurie aura été avisée, le Prince résolu de marcher avec ses quelques troupes vers la frontière pour arrêter un corps nombreux des Français prêts à donner la main aux rebelles de Flandre. Farnèse a réussi si bien son mouvement, que les Français se sont repliés sur leur pays. Le Prince s'est porté alors sur Gravelines et de là du côté de Dunkerque, pour chercher à joindre l'ennemi et remporter quelque succès à l'occasion. Mais, les ennemis s'étant retirés dans leurs villes, à l'abri de leurs fortifications et retranchements, le pays étant au surplus presque impraticable en cette saison, surtout pour la cavalerie, le Prince est revenu sur ses pas et, ayant appris qu'il y avait peu de monde à Tournai, il est allé mettre le siège devant cette ville. Il l'a bloquée si étroitement, qu'il serait difficile d'y introduire du secours. Il y a fait conduire de l'artillerie et a commencé à battre les murs en brèche. Pour autant qu'Elle en a été avisée par son fils, celui-ci a bon espoir d'emporter la place sous peu. Ce serait un succès des plus importants, après la prise d'Eindhoven qui a capitulé la semaine dernière, à la seule condition pour les soldats de sortir avec leurs épées. De même en Frise, le 30 du mois dernier, les troupes de Sa Majesté sous le commandement du colonel Verdugo ont — comme Son Éminence le verra par la relation ci-jointe — remporté sur l'ennemi « une grande victoire, qu'on peut appeler un miracle divin. » La Duchesse se réjouit avec le Cardinal de tous ces heureux résultats et elle espère que, Dieu aidant, ils seront suivis d'autres semblables, sinon meilleurs.

Elle a été aussi heureuse d'apprendre que tous les vaisseaux des Indes sont revenus chargés de richesses.

Il reste maintenant au monarque à achever de mettre ordre aux affaires de Portugal, et à pourvoir promptement aux provisions d'argent pour les Pays-Bas, comme le demande le service du Roi et l'intérêt de toute la Chrétienté. Elle ne doute pas que Sa Majesté ne manquera de le faire.

Le prévôt Morillon se retrouve à Namur. Elle a appris de lui beaucoup de choses intéressantes, et la plus agréable, c'est qu'il est resté le serviteur dévoué de Son Éminence.

Elle prie le Cardinal de bien vouloir appuyer le conseiller Blaesere pour les fonctions



de président des Finances, qu'à son avis il remplira très bien. Sa requête mérite d'être prise en considération sérieuse.

Le Prince de Solmona a exprimé à la Duchesse le désir d'obtenir le commandement général de la cavalerie légère du royaume de Naples, et l'a priée de vouloir bien le recommander à la bienveillance du Cardinal. Elle saurait gré à Sa Seigneurie d'appuyer sa juste requête.

La Duchesse prie Sa Seigneurie de vouloir bien également appuyer ce qui y est exposé. Il y va de l'intérêt du Roi, comme Son Éminence le comprendra facilement.

A propos de la maladie du Pape, le Cardinal Farnèse a fait récemment savoir à la Duchesse qu'il tenait de bonne source qu'on songeait de nouveau à l'exclure. Cela paraît bien dur à la Duchesse, encore qu'elle le puisse croire difficilement. Toutefois elle a voulu en informer Sa Seigneurie et la prier d'user de tout son crédit auprès de Sa Majesté pour qu'Elle favorisât le Cardinal (Farnèse). Elle espère bien que le Roi le fera ; mais si, par suite de méchants bruits, il en était autrement et que la calomnie l'emportât sur la raison et la vérité, Elle compte sur Son Éminence pour déromper Sa Majesté, afin qu'Elle ne fasse pas tort aux intérêts et à la réputation du Cardinal Farnèse. C'est un serviteur zélé du Roi comme peut-être pas un, Son Éminence sait à quoi s'en tenir. Elle espère que Sa Majesté aura aussi égard en cette affaire aux services rendus par la Duchesse et son fils, et qu'ils continuent à rendre aux dépens de leur fortune.

Done, encore une fois, si, par malheur pour le Cardinal Farnèse, Sa Majesté ne voulait pas le favoriser — ce qui est pourtant son devoir — que du moins Elle ne le desserve ni ne le diseredite point, car ce serait abaisser du même coup toute la maison Farnèse. La Duchesse recommande cette affaire à Sa Seigneurie, à qui elle en aura une éternelle obligation. Elle termine sa lettre en souhaitant au Cardinal Farnèse un plein succès, persuadée du reste que le résultat qu'elle poursuit est tout dans l'intérêt de Sa Majesté.

---

## CXLII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 228 à 255, où la lettre porte la date du 27 octobre.)

Madrid, le 28 octobre 1581.

Madame, Vostre Altèze aura veu, par mes précédentes, l'arrivée d'Aldo-brandino icy. Et conne je le fiz passer à la Court, jà ha il plusieurs fois négocié avec Sa Majesté pour avoir résolution sur les affaires de Vostre Altèze et de Monsigneur le Prince. Et il y ha plus de xv jours que l'on m'ha escript, que ladite résolution yroit tost. Je ne sçay si avec le depesche françois, que porte ce courrier, il y en aura quelque chose, l'ayant icy envoyé le prévost Fonch, pour l'encheminer. Vostredite Altèze sera jà informée, du coustel de France, du depesche, avec lequel le Seigneur Jehan Baptiste de Tassis<sup>1</sup>, ha icy envoyé le secrétaire Diego Maldonado, qu'est pour donner compte de ce que le Roy de France et sa mère leur ont dit, pour le faire entendre à Sa Majesté, que sont excuses des choses passées, démonstration de bonne volonté, pour estreoir l'amité, et d'y comprendre le Duc d'Alançon, disans que, ce moyennant, il abandonneroit les rebelles, et qu'il ayderoit pour les mieulx ranger, oultre beaucoup d'autres bonnes choses qu'il dit en pourroient succéder, prétendans à l'alliance plus estreote, par le mariaige dudit d'Alançon avec l'une des mes dames les infantes, sans dire avec quel dot il prétendroit ledit mariaige. Et mectent en avant tout ce cy, sans sçavoir la volenté dudit d'Alançon, après avoir dit pour s'excuser qu'il est en eage, pour non souffrir frain, ny se vouloir

<sup>1</sup> Jean-Baptiste de Taxis, natif de Bruxelles, remplit des fonctions importantes aux Pays-Bas, fut employé à différentes reprises dans la diplomatie et devint ambassadeur de Philippe II à Paris. Dévoué à son souverain, il lui rendit de grands services, et écrivit une histoire des troubles aux Pays-Bas, intitulée : « Joannis-Baptistæ de Tassis commentariorum de tumultibus belgicis sui temporis libri octo. » Ces commentaires, précédés de la biographie de l'auteur, sont publiés dans HOYNEK VAN PAPENDRECHT, *Analecta*, t. II, part. 2, pp. 119 et suiv. Voy. aussi RUCSEM, *Johann Baptista von Taxis, Ein Staatsmann und Militär*, pp. 164 et suiv.

gouverner à la volenté d'aultruy, qu'est en effect le mesme que l'abbé Guadagni ha proposé, jointement avec la suspension d'armes, audit Signeur Prince. A quoy il ha fort bien et prudemment, à son accoustumé, respondu. Nous verrons après ce que Sa Majesté sur ce vouldra respondre, n'ayant failly d'en escrire ce qu'il m'en ha semblé, me conformant au prudent advis dudit Signeur Prince, en confirmation de ce que jà précédemment j'en avoie escript.

Sa Majesté se porte fort bien, Dieu merey. Luchali<sup>1</sup> s'est party, pour retourner à Constantinoble, l'ayant faict rappeller, selon que l'on entend, Cinan Bassa<sup>2</sup>, à qui le Turqa donné son cachet, le déclarant premier visier; et ha prins couleur, pour le rappeller, par magnifier le présent et ouffres que le Xariffe<sup>3</sup> ha faict. L'on entend dudit Constantinoble qu'il est ennemy dudit Luchali; mais, comme qu'il soit, il est bien que ledit Luchali nous eslongne. Et combien que ledit Sinan aye publié qu'il avoit accordé suspension d'armes avec le Sophi, pour ung an, l'on escript dudit Constantinoble, pour chose assheurée, que les Georgiens se soient ralliez avec ledit Sophi, et qu'ilz se trouvent maintenant sur Tiphlis, pour la surprandre, que sont bonnes nouvelles.

L'on tient que l'Impératrix soit jà sur mer; de sorte que tous les jours, nous la pouvons aetendre à Barcelone, où l'est allé aetendre, pour la recevoir, l'évesque de Cuença, Don Rodrigo de Castro<sup>4</sup>, que Vostre Altèze, comme je tiens, aura veu pieçà, esleu maintenant archevesque de Siville. Du receul

<sup>1</sup> Oluch-Aly retourna en effet à Constantinople. Du Ferrier écrivit à ce sujet le 2-9 décembre 1581 de Venise à Henri III, roi de France: V. M. entendra le retour de Luchilly à Constantinople, contre l'opinion commune qu'il dust hiverner en Barbarie, dont les Espagnols estoient en grande peine, craignant qu'ils n'eussent quelque intelligence avec les Portugais, et tant plus se réjoissent de son retour. (Cuarrrières, *Négociations de France dans le Levant*, t. IV, p. 99.) Il était kapitan-pacha et mourut en 1586.

<sup>2</sup> Sinan Pacha, conquérant de l'Arabie et de Tunis, fut nommé grand vizir en 1579. Le sceau de l'empire fut envoyé à Sinan, lorsqu'il était en marche pour la Géorgie. Il avait succédé à Moustafa, dans le commandement de l'armée d'expédition contre la Perse, fut destitué le 5 décembre 1582 et mourut le 5 avril 1596. Il avait été cinq fois grand-vizir. (DE HAMMER, *Histoire de l'Empire ottoman*, t. VII, pp. 99, 100.)

<sup>3</sup> Xariffe, le chérif, titre donné aux descendants de Mahomet. Le grand chérif était le gouverneur de la Mecque, aussi souverain de Fez, de Maroc et de Tafilet.

<sup>4</sup> Don Rodrigo de Castro, évêque de Zamaro, puis de Cuença de 1578 à 1581, a été nommé archevêque de Séville, et cardinal en 1585. Il mourut le 28 septembre 1600.

que l'on ha faict à ladite Impératrix, Vostredite Altèze en aura, comme je présuppose, relation, par lettres de Monsigneur le Duc, qu'a heu la charge de la conduyre par l'estat de Milan, comme Vostredite Altèze aura entendu. Et me remectant au paquet d'Aldobrandino, par lequel je tiens qu'il donnera compte de tout à Vostredite Altèze, n'ayant receu lettres siennes, pour ce coup, pour moings travailler Vostredite Altèze, j'acheveray ceste <sup>1</sup>

---

CXLIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Namur, le 6 novembre 1581.

Alli 15 del passato scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> per la via di Lione. Di poi ho ricevuto tre sue lettere de 15, 15 et 29 di settembre, con la contentezza che portar sogliono tutte quelle che mi recano buone nuove della salute di V. S. Ill<sup>ma</sup>, et li rendo molte gratie per il desiderio che mostra tenere della mia, et ne ha gran raggione, poiche non è persona che più di me desidera ogni suo bene et grandezza, come non fo dubbio che lei sappia. L'Aldobrandino, per quanto egli mi scrive da Iron disegnava, arrivare à Madril alli 5 d'ottobre; et credo lo haverà fatto, et V. S. Ill<sup>ma</sup> inteso da lui particolarmente quello che qua era passato intorno alla commissione datali Sua Maestà et ogni altra cosa, il che aspetto con gran desiderio intendere. Et che Sua Maestà mandi con prestezza la resolutione che si ricerca al suo real servitio, in che sono certa haverà V. S. Ill<sup>ma</sup> tenuto la mano, perche di effetto lo stare di questa maniera, come già più volte hò scritto, non è punto approposito per le ragioni et cause che harà referto l'Aldobrandino et che chiaramente si conoscono. Mi rallegro quanto più posso che Sua Maestà si trovasse in cosi buono stato di sanità come V. S. Ill<sup>ma</sup> scrive, et che le cose di

<sup>1</sup> Imprimé par extrait dans GROEN VAN PRINSTERER, t. VIII, p. 20.

Portugallo havessino preso tal camino, che la Maesta Sua con lasciare il Cardinale Archiduca in quel Regno potrebbe ben presto tornare in Castiglia, perche invero detta sua tornata darà gran satisfatione à tutti che lo desiderano, poi che haverà miglior comodità di attendere à spedir li altri negotii conforme a che si richiede.

L'arrivo delle flotte a salvamento, è seguito in buonissimo tempo et congiuntura.

Torno à pregar V. S. Ill<sup>ma</sup> à far opera che Sua Maestà conceda l'assenso acciò il Signor Duca mio possa vendere le tervre che tiene nel Regno di Napoli perche altrimenti li sarebbe di gran' interesse, et non sò comprendere la causa della dilatione in cosa tanto ordinaria, ben' che voglio credere che à quest' hora sarà spedito, et à V. S. Ill<sup>ma</sup> restarò con obbligo, si come li resto di quanto per rispetto mio promette voler fare à favore del Conte di Berlamont, del dottor Alonso dell' Hoyo <sup>1</sup> et thessauriero Ardinghelli, et anco del colonel' Verdugo à chi ho fatto sapere la buona volontà che lei mostra alle cose sue, et invero che merita di esser riconosciuto perche si porta molto bene in servitio di Sua Maestà et sene vedono li effetti; et come da lui mi venga risposta di quello pretende, lo avviserò à V. S. Ill<sup>ma</sup> perche lo favorisca, ringratiandola intanto delli particolari avvisi che mi dà con le suddette sue, et del pensiero che tiene di Donna Giovanna, che certo farà buonissima opera in proccurar che Sua Maestà ne tenga conto. Con la mia precedente scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> sopra un particolare del cardinale Farnèse, et la pregai à favorirlo come di nuovo instantemente la prego, et à darmene qualche notitia. Circa alli affari di quà, non è successo cosa di momento doppò l'ultima mia: seguita il Principe, mio figliolo, di stringer Tornai et continua nella buona speranza di ottenerla, di che credo egli dia ragguaglio à V. S. Ill<sup>ma</sup>, la quale fà prudentemente in procurare che Sua Maestà mandi presto provvisione di denari perche la necessità che passa è veramente estrema. Quanto meritino le buone qualità et servitii del Conte di Mansfelt, senza che io lo dica ne tiene V. S. Ill<sup>ma</sup> larga informatione, et mi persuado che lei non lascerà di favorirlo in tutte le sue occorrentie. Non di meno per conoscerlo tanto gran servitore di Sua Maestà et zelante del suo servitio, aggiunto esser' molto amico mio, non posso lasciar di pregar

<sup>1</sup> Hoyo était auditeur de la duchesse de Parme.

V. S. Ill<sup>ma</sup> che oltre a quel' che farebbe per se stessa, si contenti per amor mio far ogni caldo offitio acciò Sua Maestà lo consoli et dia satisfattione favorendolo nelle sue pretensioni, di che li restaro obligatissima; et sara anco bene che Sua Maestà tal volta li scriva, et mostri di agradire il suo servitio con far stima della sua persona, parendomi che cosi convenga.

---

CXLIII.

RÉSUMÉ.

---

La Duchesse a éerit le 15 du mois dernier à Son Éminence, dont Elle a reçu depuis trois lettres, du 15, 15 et 29 septembre.

Elle a été heureuse d'apprendre des bonnes nouvelles de la santé du Roi et du Cardinal.

Elle a reçu une lettre d'Aldobrandino, qui comptait se trouver à Madrid le 5 octobre. Il y doit être arrivé maintenant. Elle est très désireuse de savoir par Sa Seigneurie si Sa Majesté a été satisfaite du résultat de la mission dont il l'avait chargé aux Pays-Bas. Quant à elle, elle attend avec impatience la résolution du Roi au sujet de la question du gouvernement dans ces provinces, car les choses ne peuvent rester en l'état.

Elle a appris aussi avec plaisir que les affaires de Portugal avaient pris une si bonne tournure, que le Roi avait pu retourner en Castille, en laissant le Cardinal archevêque à Lisbonne. Elle espère que Sa Majesté pourra maintenant s'occuper plus à loisir des autres affaires et notamment de celles des Pays-Bas.

La flotte des Indes est revenue fort à propos.

Elle trouve qu'à Madrid l'on tarde bien à autoriser le Duc de Parme à vendre ses biens de Naples, et elle supplie le Cardinal de faire tout son possible pour hâter l'envoi de cette autorisation.

Elle renouvelle ses recommandations en faveur du comte de Berlaymont, du docteur Alonzo del Hoyo, du trésorier Ardinghelli, du colonel Verdugo, de la princesse Jeanne, fille du feu prince Don Juan d'Autriche, et du cardinal Farnèse.

Aux Pays-Bas il n'est rien parvenu d'important depuis sa dernière lettre. Le Prince, son fils, presse le siège de Tournai et a bon espoir d'emporter bientôt la place. Farnèse rendra compte lui-même de ses opérations à Son Éminence. La Duchesse rend hom-

mage à la sollicitude de Sa Seigneurie qui presse le Roi d'envoyer au Prince les fonds attendus. Il en a le plus grand besoin.

Quant au comte de Mansfelt, il est suffisamment connu du Cardinal pour qu'Elle ne doive pas lui rappeler ses mérites et ses services. Elle aime donc à croire que Sa Seigneurie ne manquera pas de le favoriser en toute occasion. Non seulement il le fera parce qu'il le connaît pour un serviteur dévoué de Sa Majesté, mais en considération de la Duchesse qui a beaucoup d'amitié pour lui. Elle croit donc devoir prier le Cardinal, non seulement de le protéger lui-même, mais, par affection pour elle, de l'appuyer auprès de Sa Majesté, pour qu'il soit fait droit à sa juste requête. Elle en aura une grande obligation à Son Éminence.

---

CXLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. I<sup>er</sup>, fol. 245.)

---

Madrid, le 10 novembre 1581.

Monsieur mon Cousin, L'assemblée à Pesmes<sup>1</sup> n'a esté que de M<sup>r</sup> l'III<sup>me</sup> Cardinal, du Conte de Champlite et du Président, et seulement pour traicter des moyens de treuver argent, dont la manience est à plusieurs fort agréable. Tous concouroient à l'haulsement du sel, et Mons<sup>r</sup> de Baulme, s'excusant par lettres de s'y pouvoir treuver pour son hault eage et indispositions, disoit en icelles qu'il n'y avoit nul meilleur moyen, ny moins grief au pays; mais ils n'ont osé résouldre entre eulx l'exécution, ny il ne convenoit. Tout tend à joindre les Estats pour répartir les récompenses à l'accoustumé, et n'y ha jamais faulte d'advis que nous menassent, venans des amy<sup>s</sup> de France, souvent si vains, comme nous les avons veu du passé.

Si les Princes venoient à guerre ouverte, je le tiendroye à plus grande assurance nostre, car ilz auroyent tant à faire ailleurs, que vraisemblablement ilz nous oblieroient, et les Suisses prétendroyent l'observance de

<sup>1</sup> Actuellement dans le département de la Haute-Saône.

la neutralité, traictée par leur moyen, et en quoy il y vad aussi de leurs intérêts.

Je n'ay pas encoires entendu que Monsigneur le Prince de Parme aye envoyé les instructions et mémoires que debvoyent dresser la Court de Parlement et ledit Sieur Conte de ce que se debvroit négotier devers Messieurs des Lighes. Je ne trouva nullement bons les termes dont l'on usa quant l'on les voulu dernièrement presser de déclairer les motz de *loyal regard*, leur mectant en avant les lettres qu'ilz ont escript pour nous tant favorables, et que sur ce l'on les pressa plus vivement qu'ilz n'eussent voulu. Ce que plus nous convient est les entretenir doucement, leur démonstrer toute bonne affection, leur faire congnoistre combien nostre conservation leur emporte, et avec quelle facilité ilz nous peuvent ayder sans fraiz ny se mectre en penne, et seullement parlant eler, et disant rond qu'ilz ne comporteront qu'estans leurs anciens alliez et bons voysins, ilz nous offensent. Qui les pourroit obliger à ce que, pour nostre argent, ilz nous deussent donner de leurs gens toutes les foys que l'on requéroit, oyres que le nombre ne fut grand, cela nous emporteroit plus pour infinitz respectz que toute la milice que pourroit faire le Comté de Bourgogne. Et pour à ce parvenir, seroi-je bien d'avis que l'on accreut pour chacun canton la recongnissance, et que l'on répartit encoires entre aucuns du sel; mais non si grande quantité comme dit Watteville, ny à ceulx qu'il dit, mais à divers cantons noz plus voisins, et par aultre main que celle dudit Watteville; mais il failloit avoir, comme je l'ay escript, l'avis des officiers de la saulnerie, pour sçavoir quelle commodité il y a et quelle seroit la quantité que se pourroit répartir, pour non plus donner de ce que se pourroit compter : car c'est nation qui veult que l'on leur garde la parole. Il est plus que requis d'entretenir celluy dont m'escript comme vous dictes nostre cousin de Sauley, et convient très fort de traicter avec luy de sorte que l'on ne luy face perdre le crédit qu'il ha envers les François, pour les mesmes raisons que vous y considérez.

Dieu soit louhé des bonnes nouvelles que vous m'escrivez de Bourgogne, que sont que les vendanges soyent à contentement.

(Le reste de la lettre ne contient que des détails sur un bâtiment que le Cardinal fait construire à Ornans.)

---



## CXLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 256.)

—  
Madrid, le 15 novembre 1584.

Madame, Le retour de Sa Majesté demeure encores en suspens, et l'on se haste icy fort à nestoyer et renouveler le palais pour la venue de l'Impératrice, sans toutesfois sçavoir encoires si elle fera icy long séjour ou si elle passera oultre. Vostre Altèze s'assure que Sa Majesté ha très grand contentement du Seigneur Prince, vostre filz, et en ha très grande cause. Dieu nous ayde à tous coustelz, si nous nous aydons; mais ces longueurs et dilations, dont l'on use icy, me tuent et ruynent nos affaires, et je perds espoir d'y pouvoir donner remède : car le naturel de Sa Majesté y incline et ceulx d'icy s'y sçavent bon accomoder et faire leurs affaires, se socians peu de ceulx du maistre, qui y est fort mal servy. J'ai escript de nouveau à Sa Majesté sur *l'assenso* pour la vente que Monst le Duc debvroit faire au royaume de Naples, m'ayant Sa Majesté remis de nouveau et au conseil d'Italie le mémorial que Aldobrandino luy a donné sur ce, après son retour, se plaignant en icelluy, comme je luy avois dit, de moy; et je n'ay failly d'escripre à Sa Majesté que je ne sçay pourquoy Elle me le faict renvoyer, puisque dois si longtems la consulte est là, et que si souvent j'ay sollicité la résolution, lui disant librement que c'est honte qu'Elle tarde tant, et l'incommodité que l'on reçoit de la dilation, pour ce que le Duc de Mantoa prétendra la somme qu'est grande, que sans ceste commodité se trouvera avec plus grand peine.

---

## CXLVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 259, 242.)

—  
Namur, le 18 novembre 1581.

A. V. S. Ill<sup>ma</sup> scrissi per la via di Lione alli 6 del presente, rispondendo alle sue lettere sino all' hora ricevute. Di poi mi è comparsa l'altra de 14 del passato, per la quale mi avvisa esser arrivato l'Aldobrandino, et che da lui haveva inteso particolarmente quanto riportava per risposta della sua commissione, et che anco haveva visto le mie istruzioni, onde mi rendo certa che V. S. Ill<sup>ma</sup> sara restata capace di tutto, et in conformità haverà scritto à Sua Maesta, si come lei mi avvisa et mi dà ferma speranza che sara ben preso; di che non fo dubbio, tanto maggiormente mettendovi V. S. Ill<sup>ma</sup> la mano, et già che per suo parere era l'Aldobrandino passato à Lisbona voglia sperare che ben presto mi debba venire risposta et resolutione di Sua Maesta, il che desidero grandemente per le raggioni allegate et che lei sa; et perchè in questa materia non saprei dire davantaggio di quello haverà V. S. Ill<sup>ma</sup> inteso dall' Aldobrandino, et visto per le mie istruzioni, non mi estenderò più oltre, salvo in renderli gratie delli avvertimenti et consigli che ha dato à esso Aldobrandino, et di quanto hà scritto à Sua Maesta, perchè questo negotio si finisca à satisfatione di tutti, et la prego à continuare di far li medesimi uffitii sino che ne sia seguito effetto, di che li restero perpetuamente obligata. Rendo parimente gratie à V. S. Ill<sup>ma</sup> per il contentamento mostra haver della mia salute, et in vero con gran raggione, poiche sempre sarà per impiegarla in suo servitio: et molto desidero che mi si presenti occasione di potergliene mostrar li effetti, sia per lei propria come per le cose sue, che in tutti li farò conoscere la buona volontà et animo mio senza sparagnare cosa alcuna. Mi rallegro che Sua Maesta si trovasi in così buono stato di salute, et che le cose di Portugallo pigliassino buon piede, che veramente è molto necessario per servitio et beneficio delli altri affari di Sua

Maesta che già vorrei fussi ritornata in Castiglia, piaccia a Dio sia tanto presto come V. S. Ill<sup>ma</sup> mi scrive; la qual ringratio delli particolari avvisi che mi dà con detta sua, et per quanto mi scrive l'imbassatore Don Pietro di Mendozza di Genova doveva la Imperatrice, che ivi si trovava, imbarcarsi alli 28 del pasciato, il che sendo seguito, già sarà à quest' hora arrivata in Spagna.

Non posso lasciare di pregar di nuovo V. S. Ill<sup>ma</sup> à far ogni caldo uffitio per la speditione dell' assenso domandato il Signor Duca mio, per vender le terre che tiene in regno, perche altrimenti ne patirebbe danno et interesse, oltre à che non seli concedendo, non potrà lasciare di parere stranio. Ciò dico maravigliandomi di tanta dilatione in cosa così ordinaria. Similmente la prego ad haver in protezione esso Signor Duca et suoi affari, tanto nel particolar' della congiura del Conte Claudio Landi, come in ogni altra cosa che occorra. Mi scrive il Principe, mio figliolo, trovarsi con le genti nel fosso di Tornai, et che si era impatronito di tre torrioni, et disegnava di dar fuoco a certe mine, con ferma speranza di far tale apertura da poter entrare, di modo che si deve sperare in breve la vittoria di essa terra, et tanto più che di soccorso non si parla, come più appieno doverrà V. S. Ill<sup>ma</sup> intendere per lettere di esso Principe. Li giorni passati morse Monsignor di Morbecq<sup>1</sup> governatore d'Ayre, et della Motte au Bois; sarà bene avvertire di proveder essi governi in persona da bene, confidente et idonea sendo della importantia che V. S. Ill<sup>ma</sup> sa: et se bene io ho scritto in raccomandatione di alcuno, è stato per non poter rifiutarlo à chi mene ha ricerca; ma non sono di oppenione che seli preveda, il che hò voluto avvisare à V. S. Ill<sup>ma</sup> acciò tenga la mano che questi et altri governi che vacaranno siano provisti sempre in persone, come ho detto confidente, qualificate, et da bene, et con aspettare lettere di V. S. Ill<sup>ma</sup> et resolutione di Sua Maesta, fo per hora fine.

<sup>1</sup> Jean de Moerbeque était gouverneur d'Aire. Voy. t. VI, p. 575.

## CXLVI.

## R É S U M É.

La Duchesse rappelle au Cardinal la lettre qu'elle lui a adressée, le 6 du courant, par la voie de Lyon, en réponse aux missives de Granvelle reçues jusqu'à ce moment. Depuis Sa Seigneurie lui a écrit le 14 octobre pour lui annoncer l'arrivée à Madrid d'Aldobrandino. Celui-ci avait rendu compte à Son Éminence de sa mission aux Pays-Bas, et lui avait communiqué les instructions de la Duchesse. Sachant dès lors que le Cardinal est au courant de tout, elle s'en remet à lui pour recevoir au plus tôt la réponse et la résolution de Sa Majesté, d'autant plus qu'Aldobrandino est parti pour Lisbonne. Elle n'a donc pas besoin d'en dire davantage aujourd'hui. Elle remercie au reste Sa Seigneurie des bons conseils qu'Elle a bien voulu donner à Aldobrandino et de ce qu'Elle a écrit au Roi touchant le gouvernement de ces provinces.

Elle saura particulièrement gré au Cardinal de continuer ses démarches à cet effet. Quant à elle, elle ne demande qu'à prouver à son tour son dévouement à Son Éminence.

Elle est heureuse d'apprendre que Sa Majesté continue à se bien porter, et que les affaires de Portugal prennent une bonne tournure. Elle voudrait que le Roi fût déjà de retour en Espagne et trouvât le temps de s'occuper des autres affaires, notamment de celles des Pays-Bas. Plaise à Dieu que ce soit bientôt, comme le Cardinal le lui donne à entendre.

D'après ce que lui a écrit de Genève l'ambassadeur Don Pedro de Mendoza, l'Impératrice devait quitter cette ville, le 28 du mois dernier, pour se rendre en Espagne, où elle est sans doute arrivée à cette heure.

Elle recommande à Sa Seigneurie les requêtes du Duc de Parme, tant pour l'affaire de la vente des biens de Naples, que pour celle du complot Landi. Ces deux affaires traînent en longueur, et les intérêts du Duc s'en trouvent sérieusement lésés.

Farnèse continue à battre avec son artillerie les murs de Tournai, et il espère que la brèche sera bientôt pratiquée pour pouvoir donner l'assaut. Au reste, le Prince doit envoyer au cardinal un rapport particulier sur les opérations du siège.

Ces jours derniers est mort Monsieur de Morbecq, gouverneur d'Aire et de La Motte au Bois. Il sera bon de pourvoir à ces deux gouvernements, par le choix d'hommes capables et de confiance. Si elle a recommandé déjà des candidats, la Duchesse prie Son Éminence de considérer ces recommandations comme non avenues; elle n'a pas pu

faire autrement, n'étant pas en situation d'opposer un refus aux personnages qui la sollicitaient. Mais elle n'est pas d'avis qu'on donne suite à ces sollicitations, et elle en a voulu prévenir Sa Seigneurie. Le Cardinal fera bien de veiller à ce que ces gouvernements et tous autres qui deviendraient vacants, ne soient, comme Elle vient de le dire, donnés qu'à bon escient.

## CXLVII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 259 à 262.)

Madrid, le 25 novembre 1581.

Madame, A ce que l'on m'escript de la court, je tiens que la résolution soit prinse sur ce que Aldobrandino ha heu de charge, et que tost Vostre Altèze et Son Excellence l'entendront par lettres de Sa Majesté propre; ayant faict de mon coustel tout ce que m'a esté possible pour faire l'intention de Vostredicte Altèze et de Mons<sup>r</sup> le Prince, et pour faire bien prandre le tout. Son Excellence, à ce que je puis comprendre, demeurera au gouvernement entier comme jusques à oyres, sans diminution quelconque; mais, à ce que je vois, Sadicte Majesté ne gousteroit aucunement que pour maintenant Vostredicte Altèze retourna en Italie, pour les considérations que, je pense, Sadicte Majesté mesmes escripra à icelle.

Quant à ce que je touchay par mes lettres, et que Vostredicte Altèze reprend par les siennes, que l'on me feroit tort de mal prandre ce que, si librement et franchement, j'escripz pour faire office de bon et sincère serviteur, fût pour ce que le Sieur de Gomicourt<sup>1</sup> que Son Excellence envoya

<sup>1</sup> Adrien II de Gomicourt ou Gomicourt, appartenait à une ancienne famille de l'Artois. Son père était lieutenant général des hommes d'armes au service de Charles-Quint. Sa mère était Elisabeth de Cunchy. Adrien était seigneur de Gomicourt, de Cunchy, de Lignercuil, de Mazières, etc., gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne, chef de son artillerie et de son conseil de guerre. Il fut chargé de plusieurs missions importantes par les gouverneurs des Pays-Bas, et fut ambassadeur en France et

icy, le dit clèrement en Court, selon que l'on ce m'a escript de là, et qu'il luy sembloit que je traictoie trop familièrement ledict Seigneur Prince par mes lettres; mais il ha dit tant d'aultres choses peu à propos, que je n'y fais fondement. Il me suffit que Vostre Altèze et Son Excellence me tiennent pour serviteur, tel que je leur suis et à toute la maison, et qu'ilz entendent que mon intention et désir soit de rendre tout le bon service que Vostredicte Altèze et Son Excellence peuvent désirer, et que ce que peult deffaillir soit pour non sçavoir, ny pouvoir plus. J'ay tant sollicité, que j'à sont icy signez de la main de Sa Majesté les despesches pour faire là apparoir que l'on a donné satisfaction au change de 200<sup>m</sup> escuz, que ledit Seigneur Prince ha prins par-delà, et dadvantage pour nouvelle provision, telle que Vostredicte Altèze verra, que n'est petite, selon la saison; et confie Sa Majesté que le tout sera mesnagé comme il convient. Et j'asseure Vostredite Altèze que Sadite Majesté ha très-grande satisfaction des actions dudit Seigneur Prince, et de tout ce qu'il ha fait et escript jusques à oyres, et à la vérité avec très grande raison s'en contente; car je ne sçay ce que se pouvoit faire mieulx, ny escripre plus prudemment.

Nous actendons avec désir nouvelle du bon succès de Tournay, après les avoir heu si bonnes de la victoire que Dieu ha esté servy nous donner si grande en Frise, avec le recouvrement de St-Gislain, et d'Hendoven<sup>1</sup>, places tant importantes. Et je continue de solliciter vivement que l'on regarde de prandre résolution dois maintenant de ce que se debvra faire au prinptemps, pour prévenir à temps les apprestes; et je m'asseure que Sa Majesté donnera advis à Vostre Altèze de la responce que doit pourter en France le secrétaire Maldonaldo que nous actendons, pour son retour en France, de jour à aultre. Et pour envoyer en diligence les provisions que je diz dessus, je n'actendz aultre chose que seullement ceulx de la *Hazienda* les régistrent et les me délivrent, suyvant ce que Sa Majesté leur a commandé; et si aujourd'huy l'on les me délivre, aujourd'hui partira le courrier. Les termes du payement sont plus longs que je ne vouldroie;

en Allemagne. Sous Don Juan d'Autriche il était lieutenant général, fut nommé chevalier de l'ordre de St-Jacques, gouverneur de Maastricht et de Hesdin. Il mourut en 1596, après avoir épousé, en 1585, Philippine de Montmorency. (DE LA CUESNAY-DES-BOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, t. IX, p. 398, et GACHARD, *Correspondance de Marguerite de Parme*, t. I, préface, notes II.)

<sup>1</sup> Eindhoven fut conquit par les espagnols entre le 7 et le 8 octobre 1581.

mais avec tout cela l'on s'en peut ayder; et est ung bon poinct de soustenir le crédit que je dis pour le change susdit des 200<sup>m</sup> escuz, que l'on ha accepté.

J'ay veu les escripts de Vostre Altèze sur les affaires de Bourgogne, tant ceulx en langue française, comme ce que appart elle en a escript à Sa Majesté en italien; et sur l'ung et sur l'autre j'ay escript à Sadiete Majesté mon avis. Mais Mons<sup>r</sup> Fonch, qu'a en sa main tout ce qu'est en françois, soubçonne que Sadiete Majesté n'y résouldra jusques à sa venue icy, que me sembleroit mal : car il convient se haster et je sollicite qu'ils le facent dois là, puisque, comme Vostrediette Altèze diet fort prudemment par sa lettre, continuant plus longuement les abus, il y aura plus de difficultez aux remèdes. Il me semble, à correction, pour y pourveoir trois poinctz les plus principaulx : le premier, réduire les choses aux termes que l'on estoit il y a vingt ans, prenant confirmation de quelle estoit l'auctorité lors de la court de parlement, quelle celle du gouverneur, quelle celle d'autres, et les choses nouvelles qu'ont intenté les Estatz contre l'auctorité de Sadiete Majesté, pour réduire le tout au mesme estat que l'on se trouvoit, comme je dis, il y a vingt ans. Le second que l'on ne comporte ni à Watteville<sup>1</sup> ny à aultre qui que ce soit, de parler insolentement contre l'auctorité du maistre, et que le gouverneur et le président de la court de parlement facent entendre que Sa Majesté ne le veult comporter. et que l'on fera procéder contre ceulx que d'oires en avant en ce se desborderont. Le troisième, que l'on revoie tost les ordonnances suspendues et aultres précédentes, et ce aux Pays d'Embas, sans les participer ni à la court de Parlement ny aux Estatz et les faire publier après qu'elles seront réduictes en bonne forme, et icelles inviolablement observer par l'auctorité de Sa Majesté seulle, chastiant exemplairement, et sans dissimulation, les contrevenant, faisant congnoistre que Sadiete Majesté veult que son auctorité soyt maintenue et qu'elle prendra mal tout ce que se pourroit intenter au contraire, ny le comportera. Il y a après beaucoup de particularités à remédier, que ny il ne convient ny ne se peult faire tout en ung coup, mais peu à peu et successivement, selon que les affaires prendront meilleur chemin, adjoustant ou diminuant ce que après semblera.

<sup>1</sup> Watteville. (Voy. t. V, p. 408.)

Et quant au Comte Claudio Landy, son agant ha ici produit de nouveau escriptures pour fonder sa prétention, qu'est que Sa Majesté doibt donner juges . . . et cependant ledit Comte s'est retiré en ses terres de Bardy <sup>1</sup> et Campiano, et prétend avoir descouvert une conjure contre sa personne.

Sa Majesté se porte fort bien . . . mais l'on procède plus floschement à ce que convient pour dresser bonne justice en Portugal que je ne voudroie.

L'on besongne aux furtifications jà fort avancées; l'on pourvoit contre les desseings de Don Antonio, François et Anglois, tant pour le royaume de Portugal, que pour les isles, et Indes.

Nous actendons de jour à aultre nouvelles de l'arrivée de l'Impératrice à Barcelone, mais nous ne sçavons pas encoires de certain où elle s'arrestera ny sy la venue du Roy icy sera sitost. De ce que succédera je ne fauldray d'advertir Vostre Altèze, à laquelle me recommandant, etc. <sup>2</sup>.

---

### CXLVIII.

#### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 85 et 84.)

Madrid, le 26 novembre 1581.

Monsieur le prévost, Comme je vous escripvis par le dernier ordinaire, il ne me vient jà dois longtemps lettres de vous, et comme aussy n'en vient-il d'aultres, ou lesdictes lettres sont perdues, ou l'on n'at despesché; pourveu que la santé soit entière, est au moings mal.

Nous attendons tous les jours bonnes nouvelles de Tornay, puisque par celles que nous vindrent il y a xv jours, Mons<sup>r</sup> le Prince avoit désià gaigné le ravelin, miz ses gens au fousset et osté les deffenses et ouvert par bap-

<sup>1</sup> Bardi, dans la province de Plaisance.

<sup>2</sup> Imprimé par extrait dans GROEN VAN PRINSTERER, t. VIII, p. 25.



terie quelques tours, que pouvoient donner commodité d'entrée; mais avec la sappe il procuroit l'ouverture plus sheure et commode pour conserver ses gens que, avec tant de commodité, mériteroient blasme s'ilz refusoient d'assaillir, et mesmes y aiant peu de gens de guerre dedans et le Prince d'Espinoy absent, comme l'on pense, oyres que de sa personne l'on ne pense pas qu'il fut pour faire grande deffense; et je tiens qu'il y at encoires beaucoup de gens de bien dedans qui désirent plus le retour en obéyssance que de s'y opposer. Aucuns ont murmuré de griefve indiscretion du marquis de Robaix. J'espère plus, puisque l'on n'en parle plus. La victoire de Frise et le recouvrement de Hindoven<sup>1</sup> nous donne opinion que l'Orangier se trouvera empesché, et Cambray doit souffrir nécessité comme devant, n'y aiant mis Alançon grande quantité de vivres, et a peu de moyens pour le secourir de nouveau; et pourtant demandoient les François suspension d'armes, et que les courreries de noz gens à l'entour dudit Cambray cessassent pour avoir commodité pour la revictuailer. Ilz excusent maigrement Alançon, et l'ayde que mère et frère luy ont donné comme à frère et filz, et ouffrent réconciliations et estraindre l'amyté et y comprendre Alançon, que d'aultrepart ilz dient estre jeusne et désobéyssant, et qu'ilz n'en peuvent jouyr. De cecy se servent-ilz pour l'excuser, et d'aultre part ouffrent qu'il abandonnera les rebelles, et qu'ilz ayderont pour les ranger, disans les grands biens que porront succéder; mais ilz ne descouvrent pas encoires ce que avec cecy ilz prétendent; l'on l'entendra tost. Cependant l'on se prépare sans bruiet contre tant de menasses de France, d'Angleterre et de Don Antonio, le bastard; et j'espère que Dieu nous aydera estant jà quietes de Luchaly. Et l'on at accepté le change qu'at faict de n<sup>e</sup> mil escuz le Prince et proveu d'aultres quarante mil, dont j'ay jà envoyé les despesches. J'espère que Monseigr le Prince les employera bien, et il fault dois maintenant adviser ce que se debyra faire l'esté prouchain..... Le mesme que Montmorin et l'abbé Guadagne ha porté par delà est venu icy par Maldonado, et lettres du Sieur Jean-Baptista de Tassis. Ledit Maldonado est sur son retour pour France. Nous espérons que l'Impératrix sera jà arrivée à Barcelonne, si le temps a esté tel en mer que nous l'avons icy heu huit jours,

<sup>1</sup> Eindhoven, qui avait été pris par les troupes des États, le 9 août 1581, fut repris par les Espagnols le 7 ou le 8 octobre suivant. Voy. Bon, liv. XVI, fol. 45.

et aurons noz galères avec l'infanterie espagnole sortye des Pays-Bas. L'on verra ce que l'on en debvra faire.

Fonch quelquefois est plein d'espoir; maintenant il despère et charge sur ce qu'il y ayt despesches en deux langues et qu'il ne sçayt tout; aussy ne sais-je moy, ny n'en suis curieux ny ne veulx sçavoir plus de ce que l'on veult, et qui le prend aultrement se tormente pour riens. Quelquefois il est très content, *quando benignè auditur à Rege*; aultresfois *omnia tuta timet*. Je l'entretiens doucement et vayds mon chemin, entendant en ce que j'ay de charge.....

---

CXLIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 85 et 86.)

Mons, le 30 novembre 1581.

Monseigneur, Tournay, ville et chasteau, sont nostres; loué en soit ce bon Dieu <sup>1</sup>; car c'est son euvre et non des hommes. Le sénéschal, estimant ce lieu assuré et bien pourveu, alla à Dunckerke pour y faire teste au Prince de Parme (car ainsi nomme l'on maintenant Monseigneur le Prince de Parme pour différence des Excellences que sont plusieurs), et le véant Son Altèze adossé de ladiete ville et fort trenchisé, elle tourna bride et serra Tournay avec le peu de forces qu'elle avoit, que se sont augmenté depuis, et at si bien et prudemment exploicté par mines et par sappes, que

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> octobre 1581, le prince de Parme entama le siège de Tournai, dont le prince d'Épinoy avait le commandement pour le compte des États. Alexandre profita de l'absence du gouverneur pour attaquer la ville. Le 29 novembre Tournai se rendit aux Espagnols. BOR, liv. XVI, p. 45 v°. L'acte de la reddition de cette place dont BOR donne le résumé, est publié dans GACHARD, *Analectes*, p. 569. Voy. aussi STRADA, t. II, pp. 206 et suiv. La lettre par laquelle le prince de Parme annonce, le 5 décembre 1581, à Philippe II la prise de Tournai, est publiée dans les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. XIII, p. 70.

se véandz les assiégez en dangier, ilz ont demandé parlementer hier, et le soir bien tard fust l'appoinctement accordé, fort doulx et gracieux, selon que le bon Prince est saige et valereux, aiant si facilement pardonné à dix mille injures que ces canailles luy ont crié durant le siège, et les bons hommes qu'il y at perdu, telz que le Seigneur de Potelles, Mr de Glajon <sup>1</sup> et plusieurs blécez, comme Mons<sup>r</sup> de Montigny <sup>2</sup>, le Marquis de Varambon <sup>3</sup>, le Sieur de Billi <sup>4</sup> et le Baron d'Aubigny <sup>5</sup> que sont hors de dangier, mais non pas Mons<sup>r</sup> de Bours <sup>6</sup> et aulecuns aultres. Le povre Conte de Busquoy <sup>7</sup> y at lessé la vie le 27 d'ung coup de pierre qu'il receut auprès de Son Altéze que s'est exposé à dix mille hazardz, ce qu'estoit force, se trouvant si mal secondé et correspondu. Ledit Sieur Conte est fort regretté, et non sans cause, car il estoit fort grand et fidèle ministre à Sa Majesté, et zéleux pour le bien publicq, fort entendu, doulx et expéditif. Je prie Dieu pardonner à l'âme et conforter la vertueuse et désolée vefve. Je l'ay treuvé prompt et amy en ce que concernoit voz affaires.

Je retourne audit appoinctement que aulecuns trouvent trop doulx : car les habitans demeurent avec leurs biens, et ne paient que 200<sup>m</sup> florins à noz gens de guerre, et 50<sup>m</sup> à la garnison que y estoit, laquelle devoit partir ce matin avec la Princesse d'Espinoy et son bagaige et que chacun veult emporter. Dieu doint qu'elle n'emporte les reliquaires, ornementz, let-treaiges et librairie de Saint-Amand, nonobstant tout le bon ordre que je y ay peult mectre, tant par vous officiers que aulecuns milleurs de vous religieulx, et aussy par les Sieurs Richardot, de Chassey et de Moriantsart <sup>8</sup>; mais la chose at esté tant subite et le temps si court, que je ne sçay s'ilz auront heu temps pour y penser et faire quelque chose. Je y ay envoyé ce

<sup>1</sup> Philippe de Stavele, s<sup>r</sup> de Glajon.

<sup>2</sup> Emmanuel de Lalaing, s<sup>r</sup> de Montigny.

<sup>3</sup> Voy. tome VII, p. 545.

<sup>4</sup> Gaspard de Robles, s<sup>r</sup> de Billy, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>5</sup> Gilles de Lens, baron d'Aubigny. BOR cite au nombre des morts : les s<sup>rs</sup> de Glajon, de Vaux, de Bours ; au nombre des blessés : les s<sup>rs</sup> de Montigny, de Billy, le marquis de Varambon.

<sup>6</sup> Ponse de Noyelles, s<sup>r</sup> de Bours, souvent cité dans les volumes précédents. Voy. aussi KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents historiques*, t. I, p. 75.

<sup>7</sup> Maximilien de Longueval, comte de Bucquoy, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>8</sup> Le prince fut blessé. Voy. à ce sujet la relation de STRADA, t. II, p. 208.

<sup>9</sup> Le secrétaire de Moriantsart. Voy. *Documentas inéditus*, t. LXXIV, p. 459.

matin Messire Simon en diligence. Quant à moy je demeure encores icy pour ce que la peste règne encores à Valenchiennes, et je ne craindz moins les léopardz (ainsi que les appelle St-Cyprien) que sont à Saint-Amand, que je faiche et désire avoir dehors avant que je y viègne. Aussi ne suis-je homme de camp, et la cité de Tournay sera si plaine que l'on ne sçaurat où se tourner. Si désire-je parler à Son Altèze devant qu'elle parte de là. Aulcuns pensent que ce sera vers Brabant, que serat bien le milleur, et je suis seur que le trop bon traictement qu'il at faict à Tournay ferat penser plusieurs villes que ne sont si puissantes pour résister comme elle at esté; et ilz veoient que l'Orangier n'est point pour secourir une bicocque, sinon par samblant, pour à cette occasion tirer deniers, comme il at commencé de faire en Anvers, par assiète capitale dont chacun se commence à lasser.

Ledit Sieur Prince peult mectre par appoinctement aultant de gens audit Tournay comme il luy plaict, et beaucoup de meschantz garnimentz que y estoient s'en yront d'eulx-mesmes, tant là que aillieurs; et si l'on heut incontinent procédé à la répurgation, cela heut faict grand bruiet, et si heut-on désespéré Valenchiennes et aultres lieux chattouilleux, et je tiens pour certain que les bons Catholicques qui ont tant souffert par ces belitres les voudront par tout avoir jectez dehors. J'entendz qu'il y at quelque emprinse sur Bruxelles. Je seroie marry si elle fut pillée, en ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sgrie, moy avec les miens n'y gaignerions guère, dont je désire faire remonstrance à Son Altèze.

Les François ont faict essay de passer la rivière de Gravelinges; mais la haulteur de l'eaue, et les debvoirs que at faict le Sieur de la Mothe l'ont emesché. La Rochepot estoit chief de leur conduite, et faisant leur retraicte, elle n'at esté sans confusion et perlte des leurs et de quelque bagaige.

L'on dit que le Duc d'Anjou est à Londre <sup>1</sup> et qu'il doibt espouser celle que la Royne d'Angleterre at déclaré son héritière. Cependant l'on faict grandes apprestes à Gand et à Bruges pour le recepvoir avec petite compaignie et aussi le Prince d'Orenge, qui le doibt mener de ville en ville

<sup>1</sup> Le duc avait des prétentions à la main d'Élisabeth. Nous avons indiqué tous ces faits dans le tome II des *Mémoires de Renon de France*.

comme Seigneur. Je ne pense point qu'il soit si fol de se mectre entre les mains d'une si dangereuse beste <sup>1</sup>.

Matthias, l'Archiduc, luy debvroit servir d'exemple. Il at faict ses royz avec son oncle le Duc de Clèves, que luy at faict, ad ce que l'on m'escripst, bien maigre feste. Il est doibs là passé par Coloigne, pour se retirer chez soy. Auleuns dient que les Polonois l'ont mandé pour le faire Roy, rejectant le Wayvode, ce qu'est peu créable; car c'est ung povre jeune homme qui ne se scait régir soy-mesmes <sup>2</sup>.

Vtre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> verrat ce que m'at escript Mr le Conte de Mansfeldt et ce que je luy ay respondu. Il serat bien que luy respondiez. Monsieur Richardot m'escript qu'il n'est content que je ne luy escriptz plus souvent. Je luy ay escript quatre lettres cependant qu'il at séjourné à Luxembourgh.

Je n'ay heu auleune response de M. Richardot, auquel je me plaindoie des insolences de la garnison de Sainet-Amand qu'il seroit temps retirer, et renforcer celle de Valenchiennes qu'est bien foible, nonobstant que les François de Cambray et Chastel en Cambresiz y ont des practicques et secrètes menées, aiant pillé ung fauxbourg depuis peu de temps. Il sera bien que Vtre Ill<sup>me</sup> Srie touche quelque mot pour décharger Sainet-Amand, qu'est défendue de Bouchain et Valenchiennes, moiennant qu'elle soit renforcée de gens de pied et chevaux; et s'il est besoing, nous entretiendrons quelques xx ou xxv hommes pour la garde des portes de Sainet-Amand, et le bourgeois y aiderat, qu'at esté merueilleusement foullé par la garnison qui les at mangé jusques aux os, et le gentil Argilla des premiers. J'ay bien bonne dévotion, doibz que ces gens seront retirez, faire bien nectoier la maison et y remectre les religieulx que sont à Valenchiennes et Tournay, pour redresser l'office divin et aussi d'ouyr les comptes, traicter avec les censiers, et par tous moiens possibles redresser le labour, visiter les censes,

<sup>1</sup> • Il veut dire Sainet Martin. • Note du Cardinal.

<sup>2</sup> Le Cardinal, dans sa réponse à cette lettre, de Madrid, 51 décembre 1581, répat en ees termes à ce paragraphe : • Le Duc d'Alençon est encoires en Angleterre. C'estoit avec la Royne, que seroit bien sa grand-mère, qu'il se pensoit maryer; l'on le tenoit pour chose faiete, et j'ay tousiours congneu eler qu'il ne se feroit, et en est succédé ce que j'ay escript. L'on apprestoit, par les derniers avis que j'en ay, trois navires, que l'on tient fut pour le conduyre où il voudra aller. Je ne seay s'il se fiera d'aller à Anvers. Pleust à Dieu que luy et sa suytte fussent entre Douvre et Calais, chascun sur une feuille de papier. • (Lettres de divers, t. IV, p. 481.)

les terres et les bois, sans oblir chose que concerne vostre prouffict et le bien et restauration de la désolée maison, que j'espère se redresserat bien tost, n'usant de réparation sinon en ce que sera nécessaire et que ne se polrat excuser. Et sera besoing que je use de grande diligence, et devant que l'on voie à Bruxelles où je désire me trouver pour, selon mon debvoir, intercéder et faire bons offices; car les gens de bien y sont en grand nombre, et ne fault aultres pour chastier les rebelles et hérétiques que eux, car ilz leur veulent mal de mort.

Mons<sup>r</sup> Richardot <sup>1</sup> at esté employé avec le Marquis de Robaix <sup>2</sup> et le Sieur de Rassenghien <sup>3</sup> audit appoinctement <sup>4</sup>, que servira pour mectre ceulx d'Artois et Haynnault avec ceulx de Lille (que at faict de grandes furnitures, durant ce siège) en plus grand repoz. Loué soit Dieu de tout!

Le povre Sieur de Selles <sup>5</sup> fust entré au gouvernement du chasteau de Tournay s'il fust libre; Mons<sup>r</sup> de Quincy <sup>6</sup> ne duiroit mal pour la desserte, par manière de provision. Il est besoing séparer ce gouvernement du bailliaige, comme il at esté de tout temps. Le grand bailli traicte la justice, police et les affaires d'Estat. Le gouverneur n'at commandement sinon sur le chasteau; que le sénéchal at heu l'ung et l'aultre, at causé sa ruine et de la ville.

<sup>1</sup> Jean Grusset dit Richardot, conseiller au Grand-Conseil de Malines, ensuite président du Conseil privé. Il aidait à la rédaction des actes de réconciliation des États et des appointements conclus par Farnèse avec les villes conquises par lui.

<sup>2</sup> Robert de Melun, marquis de Roubaix, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>3</sup> Maximilien Vilain, s<sup>r</sup> de Rassenghien. Voy. *ibidem*.

<sup>4</sup> Le traité conclu entre la ville de Tournai et Farnèse, le 21 novembre 1581.

<sup>5</sup> Jean de Noircarmes, s<sup>r</sup> de Selles. Voy. t. VII.

<sup>6</sup> Le s<sup>r</sup> de Quinchy servait dans l'armée espagnole. Voy. KERVYN DE VOLKAERSBEEKE et DIEGERICK, *Documents historiques*, t. I, p. 550.

## CL.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

—  
Namur, le 2 décembre 1581.

Doppo di haver scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> alli vi del passato per la via di Lione. ho ricevuto per la medesima la sua lettera de 28 di ottobre, et con mio gran piacere inteso la speranza che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi dà dover venire in breve la resolutione di Sua Maesta intorno al particolare di questo governo; che, come già li ho scritto et fatto intendere, le desidero infinitamente, atteso che lo stare in questo modo non è punto approposito, ne manco è servitio di Sua Maestà, et ben credo che detta resolutione non possa tardare à comparire, et che sarà non solo conforme a quel' che richiede il servitio di Sua Maestà ma a satisfattione di tutti et mia in particolare, stante maxime il buon mezzo et opera di V. S. Ill<sup>ma</sup> nella qual confido intieramente; et la prego che quando detta resolutione non sià fatta, operare et fare ogni caldo offitio perche non vadi più in lungo, conforme a che à V. S. Ill<sup>ma</sup> ho scritto et fatto intendere per l'Aldobrandino.

Con il dispaccio in franzese che lei mi avvisa mandare il prevosto Funchius con il medesimo corriero, et che pensava vi potria essere qualche cosa toccante a questo affare, a mia notitia non è venuto sin' hora cosa alcuna. Serva à V. S. Ill<sup>ma</sup> per avviso la venuta del secretario Maldonado in Spagna, mandato da Giov. Battista de Taxis per le cause che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi avvisa; ho inteso et concorro nella sua oppenione che queste pratiche et maneggi de Franzesi non siano per altro che per farci addormentare, et il mio parere sarebbe che non si facessi fondamento su le loro proposte. ma si bene tener con loro altro procedere, perche chiaramente si è visto et si vede che il comportare et il dissimulare non fa altro effetto che recar danno et pregiuditio à Sua Maestà et ai suoi stati.

Quando l'Occhiali sia ritornato in Constantinopoli, come V. S. Ill<sup>ma</sup> scrive, viene molto approposito per tor via i sospetti e inquietudine de nostri mair

et anco i pericoli che puo portare la sua vicinanza. La Maestà dell' Imperatrice per la contrarietà de tempi si trovava ancora a Genova alli 5 del passato; potrà essere che di poi sia partita, il che a Iddio piaccia et condurla a salvamento.

Con l'ultime lettere dell' Aldobrandino et di Samanico intendo che l'assenso Regio, per poter vendere il Sig<sup>r</sup> Duca mio le terre che tiene nel Regno di Napoli, non era spedito, di che resto con gran maraviglia et tanto maggiormente havendomi avvisato V. S. Ill<sup>ma</sup> esser andata à Sua Maestà la consulta del Consiglio favorevole, ne sò immaginarmi la causa di questa tardanza, onde son costretta pregarla di nuovo à interporre il suo favore et autorità, acciò detto assenso si spedisca conforme a che sen' è supplicato la Maesta Sua et con prestezza, perche altrimenti Sua Eccellenza ne ricevera danno et pregiudicio inestimabile, non havendo comodità per altra via di soddisfare il Duca di Mantova per la dote di Donna Margaritam, ia nipote: oltre a che non seli concedendo non passera senza nota indignita et disreputatione di esso Sr Duca et di tutta la casa, come V. S. Ill<sup>ma</sup> senza che io mi allarghi in altro può comprendere, et però non lassi di procurare che Sua Maestà faccia a tutti questo favore, ancorche sia cosa ordinarissima, che gliene resteremo obbligati, et io in particolare.

Sono di nuovo avvisata essersi fatta alcuna pratica per la esclusione del Cardinal Farnese, simile a quella dell' anno 1572, di che V. S. Ill<sup>ma</sup> è informata, di che anco li giorni passati li di edi avviso et la pregai si come hora prego a far ogni caldo offitio, perche Sua Maestà non faccia smacco a esso Cardinale, che merita ogni favore dalla Maesta Sua: ma quando pure non lo voglia favorire, come saria obbligato, almeno non seli mostri contrario, perche sarebbe un fare affronto a tutti noi senza profitto del servizio di Sua Maestà, come à V. S. Ill<sup>ma</sup> più che ad altri è noto, et a me farà singular piacere a interporci per il buon' effetto di questo negotio et a darmene avviso.

Quanti hieri, giorno dell' apostolo Sant' Andrea, è piaciuto a Iddio che doppo molte fatiche, travagli et pericoli del Principe, mio figliolo, la città di Tornai con il castello di essa si è resa alla obbedientia di Sua Maestà, con alcune conditioni, successo veramente importante et di grandissima conseguenza per ogni rispetto et maxime in questi tempi; di che mi rallegro quanto più posso con V. S. Ill<sup>ma</sup>, la quale per lettere di esso mio figliolo



doverrà intendere li altri particolari; la bontà divina ne sia ringraziata, et in essa spero altri simili et miglior successi, quando però Sua Maestà provveda a quel che tanto è necessario; et creda V. S. Ill<sup>ma</sup> che per l'estrema necessità in che le cose di qui si trovano, non si può passar più oltre con la vittoria: che quando ci fussino le comodità opportune, si farebbe con questa voga grandissimi progressi.

Già haverà V. S. Ill<sup>ma</sup> inteso come Mons<sup>r</sup> de Vaus d'una pietrata che hebbe sotto Tornai passò à meglio vita; per la lui morte è vacato una piazza di consigliere di Stato et capo di finanze; conviene molto al servizio di Sua Maestà et beneficio pubblico mirare in chi dette piazze si provvedono et particolarmente quella di finanze, che ricerca persona molto confidente, intelligente et d'autorità et integrità, però tenga V. S. Ill<sup>ma</sup> la buona mano che si faccia provisione tal che conviene a magistrato simile; et il medesimo dico per ogni altra piazza che vacasse, si come è il governo di Tornai et del castello, essendo quella città della qualità et della importantia che è et ancorche mi prometto si haverà di tutto consideratione: luttavia per il zelo che tengo al servizio di Sua Maestà et alla conseguenza, non ho voluto lasciar di toccargliene un motto.

---

CL.

R É S U M E.

---

Après avoir écrit à Sa Seigneurie Illustrissime le 6 du mois dernier par Lyon, la Duchesse a reçu, par la même voie, sa lettre du 28 octobre. A sa grande satisfaction, le Cardinal lui a fait espérer que Sa Majesté lui communiquerait bientôt sa résolution touchant la question du gouvernement des Pays-Bas. Comme elle le lui a écrit et fait entendre, elle désire infiniment connaître cette résolution, car le *statu quo* en pareille matière n'est pas à propos ni même de l'intérêt du Roi. Aussi elle aime à croire que ladite résolution ne peut tarder à lui parvenir, et qu'elle ne répondra pas seulement aux exigences du service de Sa Majesté, mais qu'elle satisfera tout le monde en général et elle-même en particulier. Ce résultat sera dû aux bons offices et démarches de Sa Sei-

gneurie Illustrissime, en laquelle la Duchesse se confie entièrement. Si cependant Sa Majesté n'avait pas encore pris ladite résolution, elle prie Sa Seigneurie de mettre tout en œuvre pour qu'elle ne traîne pas en longueur, comme elle le lui a écrit et fait représenter par Aldobrandino.

Elle attend toujours la dépêche en français du prévôt Funck, dépêche dont Son Éminence lui a annoncé l'envoi et qui concerne probablement la même affaire.

A propos du prochain départ pour Madrid du secrétaire Maldonado, l'envoyé de Jean-Baptiste de Tassis, elle met Sa Seigneurie en garde contre les intrigues des Français, qui ne cherchent qu'à endormir la vigilance du Roi d'Espagne et de ses ministres.

Le Cardinal lui a annoncé le retour d'Oluc-Aly à Constantinople. Elle trouve qu'il y retourne bien à propos pour tirer l'Espagne d'inquiétude (au sujet du littoral portugais) et écarter tout danger du côté de la mer (la Méditerranée), que menace le voisinage de la côte turque.

Le mauvais temps a retenu l'Impératrice à Genève.

La Duchesse a appris avec surprise, par les lettres d'Aldobrandino et de Samaniego, qu'on n'avait pas encore envoyé au Duc, son mari, l'autorisation royale qui lui est nécessaire pour vendre ses biens de Naples. Elle en est d'autant plus étonnée que le Roi a reçu à ce sujet une *consulte* favorable du Conseil. Elle ne comprend rien à ce retard. Elle conjure donc le Cardinal d'employer tout son crédit auprès de Sa Majesté pour faire expédier au plus tôt cette autorisation au Duc de Toscane. Sinon celui-ci ne pourra donner à la princesse Marguerite, sa petite-fille, la dot convenue, et l'on mécontentera le Duc de Mantoue. Ce serait un grand affront pour la maison Farnèse.

Elle prie de nouveau Granvelle de recommander le Cardinal Farnèse, son beau-frère, à la bienveillance du Roi. Si Sa Majesté ne veut pas le favoriser, comme Elle y est obligée pourtant, que du moins Elle ne se prononce pas contre lui. Ce serait également faire affront aux Farnèse sans aucun profit pour le Roi.

Avant-hier, jour de la Saint-André, grâce à Dieu et au prince Alexandre Farnèse, dont l'énergie a surmonté toutes les fatigues et bravé tous les dangers, la ville et la citadelle de Tournai se sont rendues à discrétion aux troupes du Roi. C'est un grand succès et un résultat important, dont le prince de Parme rendra compte à Sa Seigneurie. Il s'agit maintenant de faire le nécessaire pour que le prince puisse poursuivre sa campagne victorieuse.

Le Cardinal aura appris comment Mons' de Vaux a été tué d'un coup de pierre reçu sous les murs de Tournai. Sa mort laisse vacante une place de conseiller d'État et de chef des finances. Le service du Roi et l'intérêt public exigent que ces charges, surtout celle des finances, soient données à des personnes de confiance, intelligentes, ayant de l'autorité et intègres. Que Sa Seigneurie Illustrissime tienne donc la main à ce que les

choix répondent à l'importance de ces fonctions. La Duchesse fait la même observation pour toutes autres places qui viendraient à devenir vacantes, comme par exemple celles de gouverneur du château et de la ville de Tournai. Encore une fois, ce sont là deux postes trop importants pour qu'Elle ne les signale pas au Cardinal dans l'intérêt du service de Sa Majesté.

---

 CLI.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Namur, le 4 décembre 1581.

Avant' hieri per la via di Lione scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup>, rispondendo alla sua lettera de 28 d'ottobre et giuntamente mi rallegrai della reductione di Tornai all' obbedientia di Sua Maestà; et perche il Principe, mio figliolo, mi fa hora intendere voler mandare persona propria in corte, non hò voluto lassar con tale occasione di nuovo rallegrarmi con V. S. Ill<sup>ma</sup> di così felice successo, veramente importante et di consequentia, per le cause che à lei sono note.

Già ho scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> et con più mie pregatola à voler tener la mano che l'assenso per vendere il Sr Duca mio le terre che tiene in regno si spedisca et perche la dilatione li torna in grandissimo danno et interesse la prego instantamente à far opera che seli conceda. Il Duca di Mantova è l'huomo che V. S. Ill<sup>ma</sup> sà, et non haverebbe rispetto, ne concederà dilatione di un giorno, onde il Sr Duca mio caderebbe in grandissimo disordine et scompiglio con gran suo pregiudicio : oltre a che non seli concedendo cosa tanto ordinaria saria un disautorizzarlo et discreditarlo, come V. S. Ill<sup>ma</sup> può ben comprendere con la sua prudentia, et resti parimente servita favorire il Cardinal Farnese intorno al particular che li ho scritto : alla quale per hora non dico altro. Nostro Signore Iddio li conceda ogni prosperità et contento.

## CLI.

## R É S U M É .

La Duchesse a répondu avant-hier, par la voie de Lyon, à la lettre de Sa Seigneurie, du 28 octobre dernier. Elle lui a exprimé, dans cette réponse, toute la joie qu'elle avait ressentie de la prise de Tournai. Elle n'en dira pas davantage parce que le Prince, son fils, se propose de dépêcher à la cour (de Madrid) un envoyé particulier, chargé de rendre compte de vive voix à Sa Majesté des opérations du siège et des détails de la reddition.

Elle recommande de nouveau et instamment à Son Éminence l'autorisation royale nécessaire pour la vente des biens de Naples. Le Duc de Mantoue — Sa Seigneurie le connaît — n'accordera pas un jour de délai. Si l'autorisation n'arrive pas à temps, le Duc de Parme se trouvera dans un grand embarras, sans compter le déshonneur qui en rejaillira sur toute la maison Farnèse, comme Son Éminence peut bien le comprendre.

La Duchesse termine sa lettre en priant itérativement Granvelle d'appuyer le Cardinal Farnèse auprès du Roi.

## CLII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 245 à 246.)

Madrid, le 10 décembre 1584.

Madame.... Nous avons heu lectres de Mons<sup>r</sup> le Prince fresches, par lesquelles il déduyt le succès de ce que s'est passé sur Tournay et de l'assault que nonobstant que le tout fut bien préparé et qu'il eust donné à tout si bon ordre, n'est succédé, comme de toute raison l'on devoit espérer et prétendre, n'ayant voulu faire les soldatz allemans et valons leur debvoir; mais

puisqu'il n'y a heu perte de gens de nostre coustel, et que les rebelles en out receu largement, c'est au moins mal; peult estre les fera ceuy saiges pour plustost se rendre, ayans veu leur dangier, que d'actendre ung sacq, lequel ne se pourra éviter sy l'on y entre par force. Et ledict Seigneur Prince escript qu'il estoit délibéré de continuer et de faire l'entrée à ses gens plus facile et asshurée. Ce que plus je plains, est qu'il travaille tant et qu'il se hazarde par trop, nonobstant que j'ay tenu la main à ce que Sa Majesté luy aye escript et fait escrire qu'il se modère, puisque il est tant nécessaire et sa santé emporte tant.

L'on l'a pourveu de 400<sup>m</sup> escuz, oultre les 200<sup>m</sup> qu'il ha prins des marchans, ausquelz l'on ha donné contantement; et je suis après pour nouvelle provision, à quoy jà l'on besongne....

Diego Maldonado est retourné devers Jo. Baptista de Tassis avec la responce que Vostre Altéze aura entendue. L'on verra ce que sur icelle les Français voudront après dire et nonobstant les beaux propos du Roy de France et de sa mère, pour excuser Alançon et eulx mesmes, et les belles ouffres qu'ilz font.

Ledict d'Alançon et ses gens continuent de faire et machiner le pis qu'ilz peuvent; et luy est passé en Angleterre; et à ce que ledict Jo. Baptista de Tassis escript, le Roy de France mesme affirme tout ouvertement et rondement que sondit frère est marié avec la Royned'Angleterre et que les nopces sont faictes et accomplies, que, à mon advis, n'est pas le pis que nous pourroit advenir. Je ne le puis encoires croyre, quoiqu'ilz dient, et s'il est faict, il ne passera pas longtemps, si je ne me forcompte, que tous deux s'en repentiront et que d'icelluy mariage pourront succéder telz troubles que nous esclarciront et accomoderont noz affaires...<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Henri III avait si grand espoir de voir réaliser le mariage de son frère avec Élisabeth, qu'il ne voulut pas même répondre aux propositions de l'union du duc d'Anjou avec une des filles de Philippe II : « Je n'ai rien à répondre, dit-il, aux propos que vous me mandez avoir esté tenuz par le duc et la duchesse de Brunswic sa femme, mon frère poursnivant tousjours vivement le mariage de la royned'Angleterre, dont il n'escriit que ses bonnes espéranées accroissent tous les jours, et souhaite qu'il en ait cette issue qu'il désire. » Du FERRIER était si bien assuré de cette réussite qu'il dit : « je suis tousjours attendant certaine nouvelle du mariage de monsieur avec la royned'Angleterre, que l'on tient par deça si assureé que plusieurs s'esmerveillent que je tarde tant à en fuire les allégresses. » (CHARRIÈRE, *Négociations de France dans le Levant*, t. IV, p. 96).

Sa Majesté pourvoit à ce de Portugal et à ce des Indes ; mais je luy supplie continuellement et luy ramantois qu'il veuille regarder de, sans différer, pourveoir au surplus et de consulter ce qu'il voudra faire l'an que vient ; car comme les gens et les provisions doibvent aller de loing, il faut temps, et nous ne sumes que trop longs aux exécutions, et fault qu'il face son compte que, jusques à ce que ses voisins verront ses affaires establiz, ilz ne cesseront de luy procurer toutes les traverses et molestes qu'ilz pourront. Et je voudrois que nous cherchissions de leur randre le change, et de sans tant de respect faire en leur endroict ce qu'ilz font au nostre, puisque je ne vois nul meilleur moyen pour les tenir en bride <sup>1</sup>.....

## CLIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 247 à 250.)

Namur, le 20 décembre 1581.

Alli 2 del presente per la via di Lione, et alli 4 con un gentilhuomo del Principe, mio figliolo, scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> et seco mi rallegrai della reduttione di Tornai all' obedientià di Sua Maestà. Di poi ho ricevuto dua sue lettere de 15 et 25 del passato, et copia di quello che lei scrive a detto mio figliolo et bene assicurata sono che V. S. Ill<sup>ma</sup> non ha lasciato di far ogni caldo offitio, perche Sua Maestà resti capace et informata di quanto è passato intorno alla commissione dell' Aldobrandino et della mia buona volontà verso il suo real servitio. Di che resto à V. S. Ill<sup>ma</sup> molto obbligata et con grandissimo desiderio, aspettando sopra di cio la risposta et resolutione di Sua Maestà, che ogn' hora può comparire poiche lei mi avvisa tenir per fatta detta resolutione et la sua oppenione circa a essa, che mi prometto

<sup>1</sup> Imprimé par extrait dans GROEN VAN PRINSTERER, I. VIII, p. 44.

non sarà altrimenti di quello mi significa. Ben tengo per fermo che Sua Maestà haverà havuto risguardo et consideratione, a tutte le circostantie che in tal caso si ricercano et particolarmente a quel che tocca alla mia dignità et riputatione, et ogni altra cosa, tanto maggiormente sendosi presa detta resolutione con l'intervento, consulta et parere di V. S. Ill<sup>ma</sup> appieno informata della mia intentione et desiderio, et che più di altri sà quel che conviene farsi in simil negotio per la satisfatione di tutti; imperò sino ad intender meglio et più chiaramente quanto Sua Maestà haverà risoluto, non sò che dir davantaggio.

Non lascerò di replicare à V. S. Ill<sup>ma</sup> che a me non può far lei più gran piacere ne maggior contento, che scrivermi et avvertirmi liberamente quel che li occorre, et bastantemente lo può haver conosciuto per il passato, onde la prego andar perseverando. Ne deve quel che ha detto Gomicourt, di che non sono informata, sminuir punto la solita buona et amorevole volunta di V. S. Ill<sup>ma</sup> verso di mè, che li sono et sarò perpetuamente obbligata. La provisione di denari che Sua Maestà ha fatto di presente viene approposito, ancorche la quantita è poca, rispetto alle gran necessità che quà sono, et mi assicuro che senza la sollecitudine di V. S. Ill<sup>ma</sup> manco saria hora venuta questa, et molto prudentemente fa in continuare di sollecitare che di presente si piglino le resolutioni et faccino li appresti per poter eseguirli al primo tempo, che invero la tardanza che ordinariamente si usa porta grandissimo danno et pregiuditio al servitio di Sua Maestà, la quale dandomi avviso della risposta che porterà in Francia il secretario Maldonado, come V. S. Ill<sup>ma</sup> avverte, mi sarà gratissimo. Ben sono di parere che si tenga più cura del procedere dei Franzesi et che non si usi tanta dissimulatione, perche facilmente potria causare più male di quello che alcuni credono, et l'havere a cercare i rimedi doppo il fatto, à me non piace punto et se. È vero che Alansone si trovi in Inghilterra et che habbia concluso matrimonio con quella regina, come da tutte bande viene scritto, si può considerare la consequentia, et a che fine si tenda. Ho inteso che V. S. Ill<sup>ma</sup> haveva visto quel che à Sua Maestà ho scritto in italiano et in franzese intorno alli affari di Borgogna, et parimente quanto sopra di ciò lei mene discorre con l'ultima sua, che tutto mi pare prudentissimamente considerato et tengo per cosa chiara, che non si provedendo con prestezza alli bisogni di quella provincia, ò almeno in parte, possi succedervi disordini

et inconvenienti a modo di dire inreparabili; si contenti dunque V. S. Ill<sup>ma</sup> far ogni opera perche si facci alcuna provisione et che si tenga detta provincia in più stima et consideratione di quello mi pare si faccia, sendo di tanta importantia, come di effetto è, per servitio di Sua Maestà et conservatione di questi suoi stati. Torno a dire che V. S. Ill<sup>ma</sup> ha fatto saviamente ad accomodar le differentie con Andalot, perche la quiete et maxime in cose domestiche stà bene à ciascuno, et spero che esso Andalot sarà buonissimo parente et servitore di V. S. Ill<sup>ma</sup>, et lo conosco persona che intende et vale, et sia pur lei sicura che non posso haver' maggior consolatione che impiegar mi in suo servitio et per le cose sue, et lo farò ogni volta che mi sene dia occasione, quale non lascerò passare; ne accade che lei mene ringratii poiche sono et voglio essere obligata, et piglio gusto di farlo. Che l'assenso per vendere il Signor Duca le terre che tiene nel Regno di Napoli non sia spedito mi par duro, sendo che di giustitia et di consuetudine non seli deve negare, et negandoseli, il che non credo si farà uno smacco à Sua Eccellenza, incredibile oltre al danno et preginditio grandissimo che ne patirà per le cause che à V. S. Ill<sup>ma</sup> ho scritto ultimamente. Et la prego di nuovo operare che seli conceda meritando il Signor Duca favori et gratie da Sua Maestà di altra qualità et importantia di questa, che è cosa ordinaria come V. S. Ill<sup>ma</sup> conosce. Circa poi alla congiura del conte Claudio Landi et sue pretensioni, resti servita tener la buona mano che si habbia consideratione alla qualità del caso, et che al Signor Duca si habbia quel rispetto che seli conviene, et che ricerca il gran zelo che tiene al servitio di Sua Maestà, che tutti noi et io particolarmente resteremo à V. S. Ill<sup>ma</sup> con molto obbligo, come li restiamo per quello mi scrive haver fatto nel particular del Cardinal Farnese, et del buon' avvertimento che per tale effetto et approposito mi avvisa che glielo farò penetrare, et mi persuado profitterà. Continui V. S. Ill<sup>ma</sup> li buoni offitii, che con simil mezzo ne spero ogni buon successo; compiaciasi ancora di avvertirmi se altro in questa materia li occorrerà.

Non ho fatto cosa per il prevosto Moriglion che V. S. Ill<sup>ma</sup> me ne debbia ringratiare; desidero bene farli ogni piacere, atteso che oltre all' essere egli fattura di lei merita per se stesso grandemente et io li porto particular affettione. Ben ringratio V. S. Ill<sup>ma</sup> di quanto hà fatto et promette fare per il Principe di Sulmona a cui tornerebbe gran beneficio il mettere in esse-



cutione quanto lei discorre, et certo che è buonissimo cavaliere. L'essersi provisto il consigliere Blasele del presidentato di Fiandra <sup>1</sup> pare accertata resolutione et del favore che V. S. Ill<sup>ma</sup>, per rispetto mio li ha fatto, li tengo obligatione. Et quando li altri offitii et piazze vacanti si provedino in persone confidenti, idonee et sufficienti et cattolice, tutto passerà bene, et non fò dubbio che di questo parere sia V. S. Ill<sup>ma</sup> et che ne fa il suo meglio. Avvertisi il proveder la piazza di finanze, vacata per morte di Vaus, che molto importa, come parimente il governo della villa di Tornai et del castello. Delli avvisi che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi dà con la suddetta sua, gli rendo gratie, et particolarmente per la buona nuova della salute di Sua Maestà. Piaccia a Iddio prosperarla et conservarla così lungamente, come desidero et è di bisogno per beneficio universale. Et per tutti sarebbe molto approposito lo accomodamento et stabilimento delli affari di Portugallo, perche Sua Maestà sene potessi ritornare in Castiglia, et quietamente attendere alli negotii delli altri suoi stati. Delle cose di quà non ho che scrivere, non sendo successo altro doppo la reduttione di Tornai.

Con l'alligato pligo scrivo a Sua Maestà et mando copia della commisione et instruttione, che ho data con il parere del Principe, mio figliolo, et di quelli del consiglio alli deputati et commissarii per le differentie con il Duca dell' Oreno, a causa delle terre comuni, quali hora si trovano à Marville in conferentia, et promettendomi che V. S. Ill<sup>ma</sup> vedra tutto, non glielo replico salvo dico haver havuto mira alla intentione et volontà di Sua Maestà, come si può comprendere dall' istesse scritte.

Li giorni adietro, ad instantia d'altri et per complimento, scrissi una lettera à Sua Maestà, raccomandando Mons<sup>r</sup> de Bours <sup>2</sup> che di poi è morto, affine che fus siprovisto del governo d'Ayre et la Motta a Boys vacanti; quali governi ben vorrei che fussino dati à Giovanni de Vanderee <sup>3</sup>, mio gentilhuomo, che lungo tempo mi ha servito et ancora serve, onde piacerà à V. S. Ill<sup>ma</sup> favorirlo, che mi presuppongo egli renderà di sè buon conto et darà satisfattione.

<sup>1</sup> Guillaume de Blaeser. Voy. plus haut, p. 426.

<sup>2</sup> Jean Noyelles, Sr de Bours. Voy. plus haut, p. 95.

<sup>3</sup> Jean Vander Aa?

## CLIII.

## RÉSUMÉ.

La Duchesse a envoyé deux lettres au Cardinal l'une, le 2 du courant, par le courrier de Lyon, et l'autre, le 4, par un gentilhomme du Prince, son fils. Elle y exprime la joie que lui a causée la prise de Tournai. Depuis elle a reçu du prélat deux lettres des 13 et 25 du mois dernier, et une copie de celle qu'il a écrite à Farnèse.

Elle ne doute pas que Sa Seigneurie n'ait tout mis en œuvre pour que Sa Majesté fût instruite du résultat de la mission d'Aldobrandino aux Pays-Bas et du dévouement de la Duchesse. Elle en remercie Son Éminence et est très désireuse de connaître la réponse et la résolution du Roi. Elle attend cette résolution d'un moment à l'autre, puisque Son Éminence la lui a annoncée comme une affaire faite. Elle espère que Sa Majesté aura tenu compte de toutes les circonstances dans lesquelles l'affaire se présente et qu'elle aura eu égard à la dignité et à la réputation de la Duchesse. Au reste, la Duchesse a d'autant plus de confiance dans la résolution royale, qu'elle aura été prise avec l'intervention de Son Éminence, qui connaissait ses désirs et ses intentions.

Le Cardinal ne peut lui faire plus de plaisir qu'en lui écrivant franchement tout ce qu'il pense. Elle ne sait ce qu'a pu dire Gommicourt, mais cela ne doit pas diminuer l'amitié de Sa Seigneurie pour la Duchesse, qui est et sera toujours son obligée et dévouée servante.

L'argent envoyé par Sa Majesté est venu fort à propos, bien que la somme fut minime, eu égard aux grands besoins du pays. Encore est-elle persuadée que, sans l'intervention du Cardinal, ces fonds ne seraient même pas arrivés. A cette occasion elle appelle l'attention de Sa Seigneurie sur les retards habituels que subissent les envois d'argent, et qui compromettent la marche des affaires et le succès des opérations militaires.

Elle saurait gré au Cardinal de lui faire connaître la réponse, dont Sa Majesté a chargé le secrétaire Maldonado pour la Cour de France.

Elle est d'avis qu'il ne faut pas dissimuler plus longtemps aux Français le mécontentement qu'inspirent leurs intrigues. Il faut couper court à leurs machinations et ne pas chercher le remède après que le mal est fait. S'il est vrai que d'Alençon est en Angleterre et que son mariage avec la Reine Élisabeth est décidé, comme on le mande de tous côtés, il faut prévoir les conséquences de cette union et quel en est le but.

Elle a été avisée que le Cardinal avait lu les lettres qu'Elle a écrites en italien et en

français à Sa Majesté concernant les affaires de Bourgogne, et elle a pris connaissance également de la dernière dépêche que Sa Seigneurie lui a adressée à ce sujet. Elle trouve les considérations de Son Éminence très justes, et il lui paraît évident que, s'il n'est pas satisfait promptement et du moins en partie aux besoins de cette province, il en résultera des désordres et des inconvénients pour ainsi dire irréparables. Il convient donc que Son Éminence emploie son crédit pour obvier aux nécessités de la situation. Il y va pour Sa Majesté de la conservation d'un de ses États les plus importants.

Elle estime que Sa Seigneurie a bien fait d'arranger le différend avec d'Andelot, et elle espère que celui-ci se conduira désormais en bon parent et serviteur de Son Éminence. Elle est heureuse d'avoir pu servir Sa Seigneurie en cette circonstance, où elle n'a vu qu'une nouvelle occasion de lui prouver son inaltérable attachement.

Elle remercie ensuite le Cardinal de tout ce qu'il a fait pour hâter la solution de ces trois affaires toujours en suspens : la vente des biens de Naples, le complot Landi et les justes prétentions du Cardinal Farnèse. Elle augure bien de ses démarches.

Quant au prévôt Morillon, il a assez de mérite par lui-même pour qu'elle soit toute disposée à le favoriser, outre que la recommandation de Sa Seigneurie lui en fait un devoir.

De son côté elle remercie le prélat de ce qu'il a fait et promis de faire pour le Prince de Sulmona, ainsi que de la place de Président du Conseil de Flandre qu'il a fait donner au Conseiller de Blasere. Si les autres charges vacantes sont données à des hommes de confiance, capables et premièrement catholiques, tout ira bien. Elle est convaincue que c'est bien là le sentiment de Sa Seigneurie, et qu'elle fera pour le mieux quant à l'emploi de chef des finances devenu vacant par la mort du Seigneur de Vaux, et quant aux deux postes de gouverneur du château et de la ville de Tournai.

Elle remercie enfin le Cardinal des excellents conseils qu'il lui donne dans sa dernière lettre et des bonnes nouvelles de la santé du Roi. Puisse l'affaire du Portugal être arrangée bientôt pour que Sa Majesté retourne en Espagne et s'occupe de ses autres états. Au reste, rien de nouveau aux Pays-Bas depuis la reddition de Tournai.

Sous ce pli elle envoie une lettre au Roi et copie de la commission et des instructions qu'Elle a données, ainsi que de l'avis du Prince et du Conseil en réponse aux députés et commissaires, chargés d'arranger avec le Duc de Lorraine le différend concernant un territoire indivis. Les commissaires sont à cette heure assemblés en conférence à Marville.

Comme les pièces passeront probablement sous les yeux de Sa Seigneurie, elle n'en reparlera pas, sinon pour dire que dans cette affaire Elle a eu en vue les intentions et la volonté de Sa Majesté, comme le Cardinal s'en convaincra par la lecture de la correspondance.

Ces jours derniers, sur les instances d'autrui, Elle a écrit à Sa Majesté pour lui recommander Mons<sup>r</sup> de Bours, qui est mort depuis. Elle demandait pour lui les gou-

vernements vacants d'Aire et de la Motte-au-Bois. Elle désirerait qu'ils fussent donnés à Jean de Vanderee, un gentilhomme de sa maison, qui la sert depuis longtemps. Elle espère que Sa Seigneurie voudra bien le favoriser et rendre de lui un bon témoignage.

---

CLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 251 à 252.)

---

Madrid, le 22 décembre 1581.

Madame, J'ay faict, pour Monsr l'III<sup>me</sup> Cardinal Farnèse, tous les offices que m'ont semblé convenir pour contreminer les practiques des Florentins et d'aultres contre luy, et je puis asseurer Vostredicte Altèze que Sa Majesté m'asseure avoir dudit Cardinal toute bonne satisfaction; et me semble qu'elle entend les ruses de ceulx que luy pensent nuyre. Mais il convient, comme je l'ay dict souvent, les amuser et de non leur oster l'opinion qu'ilz peuvent avoir que leurs mauvais offices et practiques qu'ilz mènent contre luy font effect à son dommage : car aultrement ilz chercheroient nouveaux moyens, et vault mieux que les choses denieurent ainsy pendant qu'elles ne font mauvaise impression de ce coustel.

Sa Majesté se trouve encoires en Portugal avec fort bonne santé et aussy le Seigneur Cardinal Archiduc; mais je ne vois encoires apparence de ce brief partement dudit Portugal; car, si je ne me forcompte, il y a encoires beaucoup à faire devant d'y pouvoir laisser le tout en l'estat qu'il conviendrait.

L'on dresse maintenant nouvelle armée de plus de XL navieres, pour avec icelles meetant dix mil Espagnolz et Allemans dessus, et les accompagnans de quelques galères, faire l'emprinse de la Tercera et s'opposer aux emprinses de Don Antonio et de ceulx de France et d'Angleterre que

luy voudront assister. Le chief de l'emprinse sera le Marquis de S<sup>te</sup>-Croix <sup>1</sup>. Dieu luy doint bon succès et que l'élection de sa personne soit à propos et bonne à cest effect. Il a accoustumé de partir tard et ne l'ay veu manier emprinses telles en chief.

La flotte nouvelle pour le destroit des Magallans et pour le Brasil est partye il y a huit jours. L'impératrice est arrivée à Colebry, avec toute la compagnie, et dois là vient par terre, et au compte que l'on faict du séjour qu'elle fera audit Colibry, à Barcelone et à Çaragossa, il sera bien près de la fin de febvrier devant qu'elle arrive.

Sa Majesté a pourveu Mons<sup>r</sup> le Prince de 400<sup>m</sup> escuz et pour les 200<sup>m</sup> qu'il a prins des marchans; et outre ce nous sumes de nouveau après, le S<sup>r</sup> Don Jehan de Idiaqués et moy, pour solliciter vivement nouvelle provision d'argent.

L'on actend avec grand désir nouvelles de Tornay, où Mons<sup>r</sup> le Prince a faict de son coustel plus que l'on ne sçauroit demander; mais il est fort mal aydé et secondé. Et me recommandant, etc.

<sup>1</sup> Le Marquis de Santa Cruz. Voy. les *Documentas inéditas*, t. LXXII, p. 485.



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

It is essential to ensure that all data is properly documented and stored in a secure manner. This includes maintaining backup copies and implementing robust security protocols to protect sensitive information.

The second part of the document outlines the various methods used for data collection and analysis. It details the process of gathering raw data, cleaning it, and then applying statistical techniques to derive meaningful insights.

Key findings from the analysis indicate a significant trend in the market, which has implications for future strategic planning. The data suggests that there is a growing demand for certain services, which should be leveraged to drive growth.

Based on these findings, it is recommended that the organization focus on expanding its offerings in the identified areas. This will involve investing in research and development to stay ahead of the competition.

Finally, the document concludes with a summary of the overall objectives and a call to action for all stakeholders. It stresses the importance of collaboration and continuous improvement to achieve long-term success.

The information presented here is intended to provide a clear and concise overview of the current state of affairs and the path forward. It is hoped that this will serve as a valuable resource for decision-making and strategic execution.

## APPENDICE.

### I.

#### MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, lettres autographes, liasse 2, n° 200.)

Aquila, le 6 janvier 1580.

Io ho sempre desiderata venir personalmente a far riverentia et bacciar le mani di Vostra Maestà, conforme al molt' obbligo che ne tengo. Imperò non mi sendo stato permesso, et tanto meno hora comandandomi la Maestà Vostra, che me ne passi al governo di Fiandra, mando Pietro Aldobrandino, accio che per me faccia questo devoto et desiderato officio et in mio nome dia à Vostra Maestà questo buon capo d'anno et infiniti appresso felicissimi, sicome da Iddio benedetto gliene prego, et in oltre a far capace Vostra Maestà del grandissimo pregiudicio che la lettera scritta dalla Maestà Vostra a xii d'agosto passato al vice Re di Napoli et ad instantia del Duca di Fiorenza mi porta, per la dilatione che pereio si mette alla speditione della causa; et supplicare Vostra Maestà restar servita, comandare et ordinar subito al vice Re et consiglio di Napoli che publicchino la resolutione che in detta causa han fatto pro o contra che sia, che per le tante et tante ragioni che ne tengo mi persuado à mio favore, et che però si metta in essecutione conforme a giustizia; perche io doppo sei anni che mi si tiene usurpato l'usufrutto della mia dote, con notabil mio interesse et danno, possa esserne pagata et reintegrata, si come è giusto et Vostra Maestà intendera piu appieno dal detto Aldobrandino a cui la supplico dar intera fede, et favorirmi con prestezza di quella buona speditione di giustizia che le tante mie buone ragioni ricercano, et spero dalla benignità della Maestà Vostra.

Per incaminarmi alla volta di Fiandra, si come Vostra Maestà mi ha comandato,

altro non aspetto che risposta della lettera che alla Maestà Vostra scrissi a 30 d'ottobre, con la quale mi doverrà mandare la commissione et ordine et le altre istruzioni che si convengono, et conforme a che la supplichai mandarmi, atteso che senza esse non mi par poter mettermi in viaggio, non sapendo quello mi habbia da fare, non mi havendo sino a hora Vostra Maestà dato notizia alcuna della sua volontà, ne di cosa concernente a quel governo, et al suo servizio : et subito havuto dette commissioni et ordini che sono necessarii, mi metterò in camino essendo del tutto pronta a partire, come intendera dal medesimo Aldobrandino, et anco quel di piu che mi par convenirsi al servizio di Vostra Maestà et che è di bisogno io sia da lei avvertita et provista, per poter accertare in servir la Maestà Vostra a suo gusto et satisfazione, che altro non è il mio oggetto, et rimettendomi al sudetto Aldobrandino non mi alagherò in altro, salvo in supplicar la Maesta Vostra resti servita rimandarmelo presto, et di tutto bene spedito.

---

I.

TRADUCTION.

---

J'ai toujours désiré d'aller personnellement faire révérence et baiser la main à Votre Majesté, comme c'est grandement mon obligation. Mais n'en ayant pas eu le temps, d'autant plus que Votre Majesté me donne aujourd'hui l'ordre de passer en Flandre pour gouverner ce pays, j'ai dépêché Pietro Aldobrandino à l'effet de remplir ce devoir à ma place, et souhaiter en mon nom la bonne année à Votre Majesté (je prie Dieu de lui accorder toutes ses faveurs). Je lui ai en outre donné mission d'informer Votre Majesté du grand préjudice que m'a causé la lettre écrite par Elle, le 12 août dernier, au Vice-Roi de Naples, sur les instances du Duc de Florence; cette lettre a retardé la solution de l'affaire. J'ai chargé Aldobrandino de supplier Votre Majesté de vouloir bien ordonner au Vice-Roi et au Conseil de Naples de publier la résolution prise en l'espèce contre qui que ce soit; j'ai pourtant bien des raisons de croire qu'elle m'est favorable. C'est pourquoi je voudrais qu'elle fût mise à exécution, puisque depuis six ans l'on me retient indûment l'usufruit de ma dot. C'est pour moi un grand dommage. J'aurais pu déjà être remise en possession de mon douaire et remboursée des termes arriérés, comme Aldobrandino l'expliquera plus amplement à Votre Majesté. Elle peut avoir toute confiance en lui. Quant à moi, je La prie de presser l'action de la justice, comme j'y ai droit par le bien fondé de ma cause; j'ai d'ailleurs bon espoir dans la bienveillance de Votre Majesté.

Je n'attends plus pour me rendre en Flandre, conformément aux ordres de Votre Majesté,



que la réponse à ma lettre du 30 octobre dernier. Votre Majesté devait joindre à cette réponse ma commission avec les ordres et les autres instructions que de besoin. Je la supplie donc de me les envoyer; car sans ces pièces je ne puis me mettre en voyage, ne sachant ce que j'ai à faire, puisque jusqu'à ce jour Votre Majesté ne m'a donné aucune connaissance de sa volonté ni de ce qui concerne son service et le gouvernement des Pays-Bas. Aussitôt après avoir reçu ladite commission et lesdits ordres, qui me sont nécessaires, je me mettrai en route, étant tout à fait prête à partir, comme Votre Majesté l'apprendra d'Aldobrandino. Il dira aussi à Votre Majesté quelles sont les mesures que d'après moi commandent ses intérêts et les pouvoirs, les instructions dont Elle doit me munir pour que je puisse La servir à son entière satisfaction, comme c'est mon seul but. Je m'en remets au reste à Aldobrandino et ne dirai plus rien, sinon que je supplie Votre Majesté de vouloir bien m'envoyer promptement la commission et les instructions préappelées.

---

## II.

### INSTRUCTIONS DE MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO, SON ENVOYÉ AUPRÈS DU ROI D'ESPAGNE.

(Archives Farnésiennes à Naples, lettres autographes, liasse 2.)

Aquila, le 6 janvier 1580.

Instrutione à voi Pietro Aldobrandino di quanto havete in mio nome à trattare et esponere a Sua Maestà et procurare d'haverne buona et presta resolutione, per il quale effetto hora vi mandiamo in Corte.

Et prima. Perche habbate a pieno notitia et intiera informatione di quello è passato et occorre, vi si replica il medesimo, che in voce vi si è detto, acciò che meglio possiate rimostrare à Sua Maestà quanto conviene et è di bisogno per haverne buona et breve speditione.

Vi si dice dunque che alli 29 di ottobre passato, il Commendator Magior di Castiglia <sup>1</sup> mi mandò di Roma una lettera credentiale di Sua Maestà, in San Lorenzo alli 30 di settembre passato, et in conformità di essa mi scrisse detto Commendatore con sua lettera de 27 d'ottobre, dicendomi il desiderio grandissimo che Sua Maestà tiene che io

<sup>1</sup> Jean-Ferdinand de Zuñiga, souvent cité dans le tome VII.

vada, et con prestezza al governo di Fiandra et a tal' effetto mi rapresentò infinite ragioni, et la gran necessità che era della mia andata, concludendo in somma che maggiore ne piu grato servitio non poteva fare à Sua Maestà di questo, come parimente lei con la sudetta sua mi scrive et comanda. Onde considerando io che se l'anno del 77, quando Sua Maestà mi comandò passare in quelli paesi, a procurare di componere et mettere assetto in quelle cose, mi parse si come era et che allhora serissi duro tal comandamento et pieno di tutte le difficoltà, assai maggiore mi deve parere hora che l'età mi si è augmentata, insieme con le indispositioni : et anco le difficoltà sono infinitamente cresciute, per poter far effetto buono in quelli paesi, atteso principalmente l'ampliatione della maladetta heresia et la poca obbedientia che in essi resta à Sua Maestà, con altri molti et diversi inconvenienti, che a tutti devono esser noti; le quali cose unite, et ciascuna di esse sola basta a rendere il negotio in se stesso difficultoso, et piu presto impossibile, et a me fanno più inhabile et manco atta a servire Sua Maestà in tal carico, tuttavia, vedendo io la caldezza con che Sua Maestà me lo ha commendato et la grande instantia che me ne ha fatto con dirmi ciò essere molto servitio d'Iddio et suo, mi risolvetti senza prima darne parte né al Cardinal Farnese, né al Duca, né tampoco al Principe mio figliuolo, accettare tal peso, ancor che troppo grave et dubbioso, anzi per me gravissimo et pericoloso, et che facilmente potrà questa mia resolutione esser giudicata temeraria, pigliando carico et governo di populi et paesi che piu presto voranno comandare che esser governati et comandati, nondimeno mi contento per obbedire à Sua Maestà postponere qualsivoglia cosa, mettendo a risico la vita, la reputatione et quanto tengo perche Sua Maestà non resti ingannata della gran confidentia che mostra et scrive haver in me. Et cosi di tal mia determinatione avvisai Sua Maestà per lettera de 50 d'ottobre et anco ne serissi al Commendator Maggiore, come havete visto, dicendoli che mi metterei in viaggio quanto prima potessi, non ostante la trista stagione et di tutto contraria in fare simil viaggi, et maxime a donne et di età come sono io. Et se in quel carico mi riuscirà fare cosa buona, per il che userò ogni diligentia, si potrà attribuire alla bontà et volontà divina, sendo la causa sua, et quando succedessi altrimenti, il che Iddio cessi, doverrò appresso di Sua Maestà et di tutti esser tenuta per seusata, poiche mi sarò sotto posta a tanto grave et pericoloso carico et impresa, solamente per servire à Iddio, et obbedire alla Maestà Sua, et non per altro rispetto. Et supplicai anco Sua Maestà a mandarmi contenta delle istruzioni chiare et distinte et la commissione di quanto haverò da fare, et come mi haverò da regolare et governarmi in tutto. Et ancoreche mi persuadea che non possino tardare à comparire con la risposta di Sua Maestà, che altro non aspetto per mettermi in viaggio, nondimeno quando al vostro arrivo in Corte eio non fussi eseguito, procurate che con prestezza si faccia, accio io possa conforme alla mente et intentione di Sua Maestà servirla a suo gusto et satisfactione ò almeno approssimarmi piu che sarà possibile alla sua volontà, perche con

questa mira mi metterò in cammino, havendo per principale oggetto il servitio et satisfatione della Maestà Sua.

2. Arrivato che sarete in Corte vene andrete subito à fare in mio nome riverenza et baciàr humilissimamente le mani di Sua Maestà, con presentarli la mia lettera, che in vostra credenza vi si è data, et li direte che non ostante tutte le difficultà et pericoli et ogni oltra cosa, come di sopra si narra, et io l'ho scritto alli 30 d'ottobre, mi sono risoluta passar in Fiandra, per obbedire et servire alla Maestà Sua, ma che bene haveria voluto prima, si come è mio desiderio, audar personalmente a baciàr le mani et piedi di Sua Maestà et a ricevere la sua beneditione et di piu della sua voce istessa intendere eltiaramente la sua volontà per eseguirla quanto è in mio potere a sua satisfatione : il che non mi permettendo il tempo nè la necessitá del negotio di che si tratta, mando voi, tanto mio amorevole et confidente, a fare questo devuto et da me desiderato officio, et à darli il buon Natale et le buone feste, et in oltre a farli sapere quello che conviene per il suo servitio et per il buon successo del negotio, che Sua Maestà mi comanda et di piu quello che a me particolarmente occorre.

3. Li direte che di qui partirò subito che da Sua Maestà habbia risposta della sudetta mia lettera de 30 d'ottobre, con laquale mi dovorrà venire le commissioni et instrutioni domandateli et che sono necessarie, che senza di esse non saperei come intrare in quelli paesi, ne quello havessi da fare, non mi havendo Sua Maestà sino a hora dato notitia di cosa alcuna intorno alle cose concernente a quel governo et della sua mente et volontà. Piglierò il cammino alla volta della santissima casa dell' Horeto, et di la a dirittura per la Romagna à Parma et Piacenza, dove si haverà informatione del resto del viaggio, atteso il sospetto del mal contagioso che corre in quelli contorni, et si piglierà il piu sieuro, benchè credo sarà per la Savoia et Borgogna, indirizzandomi alla volta di Luzemburgh. Imperò è necessario avanti ch' io esca d'Italia saper da Sua Maestà in qual luogo de Paesi Bassi comanda che vadia a parare nel primo ingresso, et di chi nel principio haverò da fare ricapito. Onde farete ogni diligentia che ne sia avvisata in tempo.

4. Perche conviene molto al servitio di Sua Maestà che l'autoritá et commissioni che mi darà sia (*sic*) eltiara et suprema, ne farete ogni diligentia, atteso che non sendo tale, poeo frutto potra fare, si perche non saria stimata da quel populi, gia posti si può dire in libertá et in un vivere sfrenato, nonche licentioso, si anco per poter pigliare le resolutioni in pronto, et valermi delle occasioni quali si perderebbono in aspettare le risposte di Spagna, come per esperientia si è visto per il passato. Oltre a che Sua Maestà deve havere molta consideratione et risguardo alla qualità et grado di mia persona, sendoli quella vera et devota serva che li sono; et che mi manda al Governo di cinque ò sei provincie sole, et non di tutto il paese dove sono stata altra volta; et che dove manea una parte, supplisca Sua Maestà accompagnandomi con autoritá maggiore et suprema, altrimenti sarebbe cosa ridicula et di poea stima.

5. Opererete per le cause suddette che Sua Maestà mi mandi scritti et firmate di sua mano le istruzioni et commissioni, tanto pubbliche che segrette et che siano molto chiare et distinte, con farmi saper puntualmente et apertamente la sua volontà, et intentione, et ciò bisogna che io habbia et sappia, avanti di entrar nel paese, per chè nel principio possa io incamminare le cose et li negotii al fine che desidera Sua Maestà, atteso che quando non sapessi prima la sua volontà, potrei forse pigliare qualche strada in contrario che fussi poi difficile a rimuoverla.

6. Intenderete particolarmente sopra il capo principale che è della religione cattolica, qual sia la mente di Sua Maestà, et che in questo io sia avvisata molto chiaro di quello harò da fare, accio che per la oscurità della commissione non venissi a cadere in qualche errore, di che mi guarderò. Ma cio dico per che tal volta suol' avvenire per la oscurità et ambiguità delli ordini che si danno, incorrere in qualche inconveniente, et a me potrebbe accadere piu facilmente che ad altri, atteso che dovendo consultarmi con quelli del paese potriano interpretare le commissioni a lor modo, et sinistramente, secondo i loro humori. Onde mi metterebbono in gran risiehi, quali si possono sfuggire con la chiarezza delle commissioni, che proccurerete si habbino chiarissime, per tor via ogni difficoltà, et per chè io non sia costretta esser ministra di sminuire punto la religione cattolica romana, ne sia forzata consentire cosa in pregiudizio di essa, perchè a modo alcuno non mi saprei accomodare a simil pratica : oltre a che non sarebbe punto servizio della Maestà Sua, laqual son certa non mancherà darmi in questo ogni satisfatione, essendo conforme alla sua santa et retta mente. Et il simile dico per quel che tocca alla debita obbedientia di Sua Maestà consistendo in questi dua punti tutta la importantia.

7. Et quando intorno a questi dua capi vi si dicessi che si pigli il piede dell' accordo di Gantes, Editto perpetuel, et altri accordi fatti per prima et poi con li Stati et Principe d'Oranges, vi farete dar copia autentica di detti accordi et appuntamenti, et in particolare delli ultimi fatti il Principe, mio figliuolo, con le Provincie Valloni <sup>1</sup>, et se altri vene sono con ville et persone particolari, perche possa io vederli et esserne capace, et haverne intiera informatione.

8. In oltre rappresenterete à Sua Maestà quanto convenga al suo servizio mantenere et adempire quello che si è promesso alle provincie et ville riconciliate et alli particolari, consistendo tutto il frutto che possa fare in questa mia andata per servizio di Sua Maestà in compiere dette promesse, per racquistare la confidentia persa ; et che per ciò mi dia Sua Maestà modo et comodità di poter nel principio far mettere in esecuzione le capitulationi et oltre promesse che si sono fatte in nome di Sua Maestà, cio è quelle che mancassero di doversi effettuare, perche così facendo, sarà una apertura da poter

<sup>1</sup> Le traité d'Arras, du 9 janvier 1579. Voy. t. VII, p. 296.

facilissimamente passare oltre con il resto dell' intentione di Sua Maestà, che deve in tutti i modi osservare il promesso, et provvedere a tutto, senza aspettare altre occasioni per non perdere quelle che si offeriranno per suo servitio, sendo cosa chiara, che raequistando la confidentia tutto il resto passerà bene.

9. Quanto poi alla generalità delli articoli contenuti in essi accordi, è necessario sapere da Sua Maestà a qual di essi si ha da haver piu mira, oltre alla religion cattolica et obbedientia di Sua Maestà : come per esempio dirò, nel chiamare et assemblare li stati generali et provincie particolari, se ricevendo questo capo ò alcun' altra interpretatione, a che fine si deve tirare, perche tal volta con la desterità et con le occasioni si può fare gran profitto, ancorche io sappia molto bene, che senza altra specificatione, si devono tutte le cose et capi tirare et interpretare a vantagio et al servitio di Sua Maestà, nondimeno è pur bene in easo che sopra di cio naseessi dubbio, esser preavertita in tempo, et non havere ad aspettare le chiarezze et ordini di Spagna, per la perdita che si può fare in aspettarle.

10. In somma il particular dell' autorità et commissione, et quello delle istruzioni, hanno da essere con fatto il supremo potere et intero, con piena et larga chiarezza et distinctione in ogni genere di cosa che possibile sia, perche io, come ben manifestamente si vede et conosce, non piglio questo arduo peso, senon per servire et obbedire à Sua Maestà, senza nessuna sorte di disegno ne d'interesse, ma solo perche Sua Maestà si certifichi del buon animo et volontà mia verso il suo servitio et non resti Sua Maestà ingannata, sicome hò detto, della confidentia grande che mostra et hà scritto tenere di me. Onde replico convenire al servitio di Sua Maestà haver consideratione et risguardo tanto nelli suddetti particolari come in quello della mia provisione et trattamento, che par la qualità di essa, non solo giova alli bisogni correnti, ma accompagna l'autorità della persona. Et è da considerare, che se nelli tempi passati, quando il paese era florido et tranquillo et abbondante d'ogni bene, la provisione ordinaria era di trenta cinque mila seudi d'oro, quanto piu deve ragionevolmente essere hora che il paese è distrutto, inquieto et povero et che tiene maneamento d'ogni cosa necessaria; et poi che io metto per servire et obbedire à Sua Maestà in risico la vita, la reputatione et ogui cosa, al meno non mi si faccia spendere la roba et pormi in debito come altre volte ho fatto per servire a Sua Maestà, avvertendo che quando Sua Maestà dicessi che farà et dirà, con rimetter la resolutione di questo particolare per tempo avvenire di replicare, che io non sono ministro nuovo, et che non ho di bisogno secondo le mie actioni et servitio futuro esser riconosciuta, ma che la mia lunga et devota servità ricerca che di presente Sua Maestà dichiari la sua volontà in questa parte, aggianto che io non tengo età da pascermi di speranze, et di belle parole, benche credo che in questo Sua Maestà non deva contradire ne far difficultà alcuna.

11. Perche mi persuado che con il Principe d'Oranges, si oiano tenute pratiche per

farlo uscir del paese, conviene molto che io sappia in che maniera, et che partiti et conditioni se li sono offeriti, onde procurate d'intenderlo: et anco se venendo l'occasione io debbo trattarne et in che modo, atteso che il vero remedio di quietare quelli paesi è l'uscire et lo allontanare detto Oranges da essi, come altre volte ho scritto a Sua Maestà, dalla quale procurate che io sia avvertita di quanto fa bisogno in questo particolare. Et anco se con altri adherenti di esso Oranges, si è tenuto et si deve tener pratica et conchi, et se di presente ne resta attaccata alcuna overo qualche intelligentia. Benche di questo si potrà sapere dal Principe mio figliolo, nondimeno conviene ancora saperlo da Sua Maestà.

12. Dovete rappresentare a Sua Maestà, che io mi vado a mettere in parte dove mi pare che haverò poche forze et manco assistentia, et infra gente che sà Iddio la volontà che tengono: perche, se si debbe fare giuditio dalle cose passate, et presenti, si può credere che non sia buono, stante maxime li fomenti di Francia et d'Inghilterra, et di alcuni di Alemagna, che cercheranno per quello che si può comprendere, et secondo il lor solito, far nuovi motivi et forse tentar d'invadere il paese, vedendo le debil forze che vi tiene Sua Maestà et li animi di quelli populi ancora alterati. Et il medesimo dico delle provincie sottoposte alla volontà di Oranges, che sono di maggior numero et piu potenti che quelle di Sua Maestà. Pertanto conviene grandemente che in questa parte mi chiarisca Sua Maestà et con tempo la mente Sua, dandomi li ordini et comodità che si ricercano, accio, venendo il caso et in un punto preso, sappia come haverò da governarmi et similmente in che maniera, quando Sua Maestà si risolvessi per qualche occasione ò provocationi muover guerra alle altre Provincie inimiche, con farmi particolarmente avisata, di chi haverò a far confidentia nelle cose importanti et che occorreranno, Et sopra tutto per ovviare alli inconvenienti è necessario avere un deposito ò assegnamento sicuro di una buona et grossa somma di denari, per valersene nei bisogni subitanei et per servizio di Sua Maestà, si come fù risoluto di fare quando la Regina Maria fù richiamata a quel Governo. Se in quelli tempi conveniva questa necessaria sicurezza di denari, no vi sendo che un nimico forestiero, quanto più bisogna hora, che dalli stati non si può cavare nn quattrino di aiuto? Et vi sono molti et diversi inimici, tanto forestieri come dentro dello istesso paese. In che farete voi ogni instantia perche Sua Maestà provveda a tutte queste cose.

13. Io sino a hora non ho scritto a persona di quelli paesi in generale ne in particolare della mia andata in essi, per non sapere in cio la volontà di Sua Maestà, dalla quale intenderete se debbo farlo intendere con lettera o con persona expressa, et a chi, et in che modo, et di cio mi si avverta con prestezza.

14. Nonostante che sopra dico haver disegnato indirrizarmi alla volta di Luzemburg, è bene che Sua Maestà mi dichiari, come ho detto, dove debbo andare, et in che luogo fare la residentia, poiche Brusselles sin' a hora resta in mano della contraria parte, et

anco di chi devo più fare confidentia, et con chi ho da consultare et consigliare i negotii, il che procurerete che mi si dichiarì distinetamente.

15. Similmente intenderete da Sua Maestà con il parer di chi debbo fare le deliberationi et resolutione de negotii, accio si stabilisca quel che sarà di bisogno senza havere a seriverue in Corte, atteso che la distantia et la lunghezza del tempo può far perdere molte buone occasioni, mentre si aspettassino le risposte, come si è visto per le cose passate et che di sopra ho detto.

16. Saperete come mi haverò da regolare et governare con li Signori titolati et altri ministri, che di continuo sono stati dalla parte et nel servitio di Sua Maestà, et di chi di essi devo fare più stima et confidentia. Et il medesimo intenderete delle persone et ministri di roba lunga che hanno seguitato detto servitio.

17. Similmente intenderete il medesimo di tutti li signori titolati et altri tanto gentilhomì che persone di roba lunga e ministri, che sono reconciliati, con sapere in che forma harò da trattare con ciascuno et di chi di essi far piu conto et stima.

18. Intenderete ancora se nel passar per la Borgogna io hò da fare offitio alcuno ò riconoscere alcuna cosa et in che maniera, perche sendo quella Provincia congiunta al governo de Paesi Bassi, non è fuor di proposito ch' io sappia li humori et le cose che in essa corrono, per poter fare li offitii necessarii nel passar che farò di là, che molto meglio si fanno con la presentia, che con le lettere ò imbasciate, et però procurate che Sua Maestà mi avverta di tutto.

19. Non sara fuor di proposito saper parimente se con il Duca dell'Oreno conviene fare alcuno offitio, atteso la convicinità del suo stato con Borgogna et Luzemburgh.

20. In evento che l'Arciduca Matthias continui lo stare in quelli paesi, fate opera che Sua Maestà mi avvisi in che maniera devo seco regolarmi. Et occorrendo scrivere, in che modo lo devo trattare et in che maniera procedere, acciò tutto passi conforme al gusto et volontà di Sua Maestà.

21. Saperete anco in che modo mi devo regolare et governare con l'Imperatore, tanto per le occorrentie et negotii de Paesi Bassi, come per le altre, et di quello haverò a dar parte, et se devo mandare a visitarlo con persona propria, overo scriverli et farli sapere la mia andata, et di questo haverne buona et chiara informatione.

22. Parimente di come mi devo regolare con la Imperatrice et Arciduchi et anco con li altri Principi d'Imperio et d'Alemagna.

23. Haver notitia et saper quali di essi sono li amici, et quali si mostrano pocho affectionati al servitio di Sua Maestà, et quali sono li neutrali, et di chi si ha da fare confidentia, et con quali si ha da tener corrispondentia et intelligentia nelle occasioni presenti et nelle future.

24. Haverete parimente la medesima notitia et informatione di Francia et di Inghilterra et di altri convicini, come Lorena, Cleves, Danimarea et Suetia et simili, et se devo

mandar persona propria ò scrivere al Re di Francia, et Regina Madre, et Regina d'Inghilterra et a chi altri di piu.

25. Intenderete ancora quali sono li colonelli et capitani Alimanni et altri pensionati da Sua Maestà et di chi di essi in caso di bisogno si ha da fare più ricapito.

26. Se occorendo, il che Iddio cessi, che avanti d'arrivare in quelli paesi succedessero alterationi ò novità et che perciò io fussi impedita d'intrare in essi, sapete da Sua Maestà quello che in tal caso haverò da fare, et dove haverò da fermarmi o andare con avvisarmelo subito.

27. Altra volta ho scritto à Sua Maestà, ad instantia della Principessa d'Arimbergh, sopra il desiderio che tiene di essere favorita per maritare suo figliuolo primogenito con una figliuola del Duca di Cleves<sup>1</sup>. Et perche tal volta detta signora mene potria far nuova instantia, desidero sapere quello haverò da rispondergli, che sia a gusto di Sua Maestà. Et giudico approposito tenere ben satisfatta et edificata essa signora, per essere di valore et haver molti parenti et adherenti di consideratione.

28. Sapere ancora come mi devo regolare con la contessa d'Agamont et con li suoi figlioli, per esser medesimamente ella persona di consideratione.

29. Parimente intenderete se di quello che alla giornata tratterò et passerà in quelli paesi, ne haverò a dar parte alli suoi Ministri d'Italia, et con chi di essi haverò da tener corrispondentia et anco con chi di quelli che sono fuora d'Italia, come alla corte dell' Imperatore, in Francia, in Inghilterra et altrove.

30. Rimostreterete à Sua Maestà che per suo servitio è molto necessario, che alle lettere che li scriverò risponda ò faccia risponder subito, et che per cio dia ordine che si eseguisca senza dilatione, et che meco si tenga meglio corrispondentia, et si risponda particolarmente alle mie lettere, perche cosi conviene al servitio di Sua Maestà: il quale sò quanto habbia patito nelle occasioni passate per la tardanza del rispondere, che parimente in avvenire può causare gran pregiuditio alli negotii et al servitio sus.

31. Atteso che per la continua guerra et travagli di quelli paesi si è interrotta et guasta la iustitia et dovendo riaddrizzarla et accomodarla, conviene sapere se per cio si haverà da pigliare il cammino per ridurla allo stile et consuetudine vecchia, ovvero seguitare quello che sarà introdotto nuovamente da questi ultimi governatori et consigli, il che intenderete puntualmente et mene farete avvisata.

32. Come habbate rimostro a Sua Maestà tutto quel che conviene per suo servitio et per il buon fine del negotio che porto a carico, et la pronta volontà con la qual vado a servirla, postponendo ogni altra, cosa come vi si è detto di sopra, supplicherete la Maestà Sua in mio nome, con ogni caldezza et con tutta la humiltà possibile, che resti servita

<sup>1</sup> Voy. au sujet de ce mariage ce que nous en avons dit, t. VII, p. 437, et la lettre de Maximilien de Longueval, ibid., p. 437.



farmi gratia havere in protezione et per raccomandato il Principe, mio figliuol, anto suo vero et devoto servitore et parimente li suoi figlioli, et in particolare Don Ranuccio, et le buone sue ragioni che tiene alla successione del Regno di Portugallo, come a Sua Maestà ho scritto, dalla qual si spera ogni favore.

55. Scrivo alla Regina mia signora in vostra credenza, accio vi favorisca. Li presenterete la lettera et li farete riverentia et baciarete le mani in mio nome, et occorrendovi vi valerete de suo favore.

54. Parimente visiterete et baciarete le mani in mio nome al Serenissimo Principe et Serenissimi Infante miei signori et il simile al Cardinale Arciduca.

55. Scrivo in vostra credenza al Cardinal Granvela. Et perche mi si è sempre mostro amicissimo et in Sua Signoria Illustrissima teniamo grandissima confidenza, farete subito ricapito da Sua Signoria Illustrissima dandoli conto di tutte le vostre commissioni, valendovi del suo aiuto et consiglio, certificandolo della interia confidenza che in lei tengo, et che fò molto conto et stima del suo parere et consiglio, secondo il quale vi regolerete.

56. Scrivo similmente a Don Giovanni de Idiaquez <sup>1</sup>, in vostra credenza, perche dell' opera sua possiate valervi secondo l'occasioni che vi si presenteranno, essendosi lui mostrosi sempre molto amorevol mio.

57. Scrivo ancora al Cardinal di Toledo <sup>2</sup>, Marchese d'Aguilar <sup>3</sup>, Don Giovanni d'Idiaques, Francesco Hernandez de Leivana <sup>4</sup>, Gabriel de Sayas <sup>5</sup> et Sebastiano de Santoya <sup>6</sup> alli quali presenterete le mie lettere et in mio nome farete complimento di visita, facendo di ciascuno ricapito secondo occorrera, et mostrando che di loro teniamo intiera confidentia.

58. Si come voi ben sapete in corte tiene cura ordinariamente delli miei negotii Giovanni de Samaniego <sup>7</sup>, come agente et secretario mio, al quale scrivo che vi assista et aiuti in tutto, et vi informi di quello sarà necessario, et che habbia cura di tutto quello che li direte: et con lui potrete comunicare tutto il contenuto della presente instruttione et quello che di più vi parerà, facendo confidentia di esso, come huomo mio, et di ciu potrete cavare ogni aiuto et assistentia, in tutto quello che haverete da trattare.

<sup>1</sup> Juan Idiaquez, secrétaire de Philippe II, souvent cité.

<sup>2</sup> Gaspard Quiroga, cardinal de Tolède. Voy. plus haut, pp. 160, 170.

<sup>3</sup> Louis-Ferdinand Manrique, quatrième marquis d'Aguilar. Voy. plus haut, p. 248.

<sup>4</sup> Francesco Hernandez de Liebana, membre du conseil royal. Voy. DANVILLA Y COLLADO, *El poder civil en España*, t. V, pp. 504, 689.

<sup>5</sup> Gabriel de Zayas, secrétaire de Philippe II. Voy. *ibid.*, p. 695.

<sup>6</sup> Sebastiano de Santoyo, secrétaire de Philippe II. Voy. *ibid.*, t. V, p. 695.

<sup>7</sup> Juan Samaniego, secrétaire de Marguerite de Parme, accrédité par elle auprès de la Cour de Madrid.

39. Haverete particolar cura di avvisarmi di mano in mano del vostro viaggio da tutti i luoghi dove haverete comodità. Et subito arrivato in corte mene darete avviso, et della salute di loro Maestà et persone Reali, procurando con tutta la diligentia di haver presta speditione di quanto portate in commissione. Et sopra tutto havete da operare di farmi haver la commissione et autorità, et istruzioni et informazioni firmate da Sua Maestà, con le altre provisioni, avanti che io esca d'Italia ò arrivi alli Paesi Bassi. facendo opera che a tal effetto per parte di Sua Maestà mi si spedisca corriero, avvertendo voi di scrivermi con ogni occasione, dandomi sempre minuto raguaglio di quel che haverete fatto ò sperate di fare con aggiungere in tutto il vostro parere di quello vi occorrerà; et per le cose importanti vi valerete della cifera che qui vi si è consignata.

40. Potrà talvolta parer ad alcuno curiosità le particolari informazioni che domando di sopra. Imperò altro non mi muove che il desiderio estremo che tengo di accertare in servire Sua Maestà suo gusto et satisfatione, il che mai potrei fare bene, se prima non fussi capace et informata della sua mente et intentione. Et con questo fondamento dovete fare tutte le domande sudette.

41. Sino quando andasti l'altra volta in corte et per prima, facemo supplicare à Sua Maesta restassi servita di ampliarci li privilegi di questi nostri luoghi d'Abruzzo, non gia con cose nuove, ma con le medesime che molti altri tengono in questo Regno, sopra di che so no passate molte dimande et risposte di che è informatissimo Giovanni de Samaniego, il quale ultimamente mi mandò una resolutione che Sua Maestà haveva fatto intorno a questo negotio che in sustantia vuol dir niente, cosa che mi ha dato molta alteratione in vedere che a me si nieghi quello che a gente di poca qualità et a mercanti si concede et parimente nella confirmatione delle salveguardie, il che habbiamo scritto à Samaniego, et voi li replicherete che ci par molto stranio, et anco venendo in buon proposito lo direte al Cardinal Granvela, senza però passar piu oltre sino ad altro nostro avviso.

42. Direte à Sua Maesta che il Comendator Maggiore Vice Re di Napoli mi ha scritto tenere ordine della Maestà Sua dit mettere la figliola del signor Don Gio. d'Austria (che sia in cielo) nel monasterio di Santa Chiara di Napoli <sup>1</sup>. Et io li ho riposto che a suo piacere mandi a pigliarla, poiche cosi comanda la Maestà Sua, la qual supplicherete che habbia in protezione et favorisca detta figliola, perche oltre a esser figlia di tal padre lo merita per se stessa.

45. In caso, il che Iddio non voglia, voi vi ammalassi in cammino ò per altro accidente fussi impedito di non poter seguire il viaggio, manderete il dispaccio per mano et via sicura a Giovanni de Samaniego, mio secretario in corte, avvertendolo che con il favore et consiglio del Cardinal Granvela procuri la speditione di quanto si contiene in

<sup>1</sup> Voy. à ce sujet le tome VII, page 476.

questa instruzione et mi mandi li ricapiti et mi scriva quel che occorre et particolarmente intorno a tutto et voi mi avviserete quanto eseguirete in questo particolare occorrendo.

44. Oltra quel che vi si dice nelli sopradetti 43 articoli contenuti nella presente instruzione, se alcuna altra cosa vi occorressi per mio servitio, mene rimetto alla vostra prudentia et diligentia, confidando totalmente nella vostra integrità, bontà et amorevolezza. Et a Iddio piaccia concedervi buono et prospero viaggio con quel felice ritorno che vi desidero!

Dall' Aguila a 6 de gennaio 1580.

---

## II.

### R É S U M É.

---

La Duchesse, pour lui faciliter sa mission, explique à Aldobrandino les différents points qu'elle lui a déjà indiqués de vive voix et qu'il aura à traiter avec le Roi. Elle lui recommande d'obtenir une bonne et prompte résolution de Sa Majesté.

Vers le 29 octobre dernier, le Grand Commandeur de Castille envoya de Rome à la Duchesse une lettre de crédit du Roi, datée de Saint-Laurent le 30 septembre dernier, avec prière de partir le plus tôt possible pour la Flandre. Le Roi en exprimait le vif désir et Elle ne pourrait lui rendre un plus grand ni plus agréable service qu'en pressant son départ.

Mais la Duchesse se rappelle qu'en 1577, lorsque Sa Majesté voulut l'envoyer dans ce pays, la mission était déjà délicate et difficile. Elle doit lui paraître plus dure encore, aujourd'hui qu'elle est plus âgée et moins bien portante et que les embarras ont augmenté aux Pays-Bas, surtout à cause des progrès de l'hérésie et de la rébellion. Toutefois, sur les vives instances du Roi, elle s'est décidée à partir sans prévenir ni le Duc de Parme, ni le Cardinal Farnèse, ni même le Prince son fils, au risque d'être taxée de témérité. Elle a donc accepté de gouverner un peuple plus habitué à commander qu'à obéir. Mais elle le fera pour plaire à Sa Majesté, au risque d'exposer sa vie et sa réputation. Elle a donc avisé le Roi de son acceptation, le 30 octobre dernier, et en a informé également le Grand Commandeur, comme le Cardinal le sait. Elle les a prévenus qu'elle se mettrait en voyage le plus tôt possible, bien que ce ne soit pas la saison de voyager, surtout pour une femme et à son âge. En attendant, Elle a supplié Sa Majesté de vouloir bien lui adresser la commission et les instructions qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission. Elle les attend pour se mettre en voyage : si elles ne sont pas encore expédiées, Aldobrandino en pressera l'expédition.

2. Dès que celui-ci sera arrivé à la Cour (de Madrid) il ira, au nom de la Duchesse, présenter ses hommages à Sa Majesté et remettre sa lettre de créance. Il lui dira que sa maîtresse, aux termes de sa lettre du 30 octobre dernier, s'est décidée, en dépit de tous les dangers du voyage, à se rendre aux Pays-Bas pour obéir aux ordres du Roi et lui prouver son dévouement. Elle regrette seulement que le temps ne lui permette pas d'aller elle-même baiser la main du Roi et lui rendre ses devoirs.

3. Aldobrandino dira à Sa Majesté que la Duchesse partira aussitôt après avoir reçu la réponse du Roi avec la commission et les instructions demandées par sa lettre du 30 octobre dernier. Sans ces pièces, elle ne saurait comment se présenter aux Pays-Bas ni qu'y faire, Sa Majesté ne lui ayant jusqu'ici donné aucune connaissance des affaires de ces provinces ni de ses intentions, de sa volonté touchant le gouvernement du pays. Elle compte se rendre aux Pays-Bas par la Savoie, la Bourgogne et le Luxembourg; mais, avant de quitter l'Italie, elle a besoin de savoir dans quelle ville de Flandres le Roi désire qu'elle s'arrête tout d'abord, et quelle affaire elle aurait à traiter pour commencer.

4. Aldobrandino fera toute diligence pour que les pouvoirs de la Duchesse soient bien déterminés, afin qu'elle ait aux Pays-Bas l'autorité nécessaire à la prompt exécution des ordres de Sa Majesté. Il importe (pour la bonne expédition des affaires) qu'elle jouisse de prestige dans un pays déjà assez indocile par lui-même, et qu'elle ne soit pas obligée à tout moment de recourir à Madrid pour savoir jusqu'où s'étendent ses attributions. Le Roi aura égard aussi à la haute naissance, au rang et à la réputation de la Duchesse, ainsi qu'à ses services passés. Il considérera qu'il l'envoie pour gouverner cinq à six provinces et non tout le pays qu'elle a administré autrefois. Il convient que Sa Majesté supplée à ce qui lui manque d'un côté, en lui conférant, d'autre part, des pouvoirs plus étendus; sinon ce serait l'investir d'une autorité dérisoire et qui ne serait guère de nature à la faire respecter.

5. Aldobrandino fera donc en sorte que Sa Majesté envoie à la Duchesse, avant son arrivée aux Pays-Bas, une commission et des instructions écrites et revêtues de sa signature, tant pour les affaires publiques que pour les recommandations confidentielles. Autrement, elle pourrait se tromper et prendre des mesures inopportunes, sur lesquelles il serait difficile après de revenir.

6. Aldobrandino tâchera surtout de connaître l'opinion de Sa Majesté sur la question principale, qui est celle de la religion catholique. La Duchesse a besoin de savoir à quoi s'en tenir à cet égard, afin que des instructions peu claires ne l'induisent pas en erreur. Ce qui pourrait lui arriver plutôt qu'à d'autres, parce qu'il lui faudra consulter des gens du pays et que ceux-ci pourraient interpréter sa mission à leur guise et d'une manière fâcheuse. Ils lui feraient courir de grands risques qu'elle éviterait avec des instructions claires et précises. C'est à Aldobrandino à lui en faire avoir, afin qu'elle ne soit amenée malgré elle à prendre aucune mesure contraire à la religion catholique. Au reste elle ne pourrait pas s'y résoudre, d'autant plus que ce ne serait pas là l'intérêt du Roi. Aussi bien Sa Majesté ne laissera pas que de lui donner tous ses apaisements à cet égard, puisque la Duchesse a sur la matière la même opinion sainte et correcte. Elle en dira autant de l'obéissance due à Sa Majesté, vu que ce sont là les deux points importants.

7. Quant à ces deux points, Aldobrandino demandera qu'on prenne pour base de la discussion l'accord de Gand, l'Édit perpétuel et les autres traités faits avant et depuis avec les États et le Prince d'Orange. Il se fera donner copie de ces traités et particulièrement du dernier conclu par le Prince, fils de la Duchesse, avec les provinces wallones, ainsi que tous autres faits avec des villes ou des particuliers, le tout pour que la Duchesse en soit informée et saisie.

8. Il représentera en outre à Sa Majesté combien il est de son intérêt de tenir ses promesses envers les villes et les particuliers; toute la mission de la Duchesse, tout ce qu'elle peut faire pour le service du Roi, consistant précisément dans l'exécution de ces promesses, à seule fin de regagner la confiance perdue. C'est le premier, le principal point à obtenir, et le reste en dépend.

9. Savoir quels sont, dans ces différents traités, les articles que Sa Majesté désire voir appliquer surtout, indépendamment de ceux dont il a déjà été question, c'est-à-dire du respect dû à la religion catholique et à l'autorité royale. Il y a encore la convocation des États généraux et des États des provinces. Il importe que la Duchesse soit fixée au préalable sur l'interprétation à donner à ces différents articles dans le sens le plus favorable aux intérêts de Sa Majesté, sans qu'elle perde du temps à demander des instructions en Espagne.

10. Pour lui permettre de bien remplir sa mission, il convient d'assurer à la Duchesse des pouvoirs et un traitement convenable. Ce traitement était autrefois de 55,000 écus d'or; il serait insuffisant aujourd'hui qu'il n'y a plus les mêmes ressources à tirer d'un pays épuisé par les dissensions civiles. Elle espère que Sa Majesté comprendra sa situation et appréciera son désintéressement.

11. Savoir comment elle devrait s'y prendre pour expulser des Pays-Bas le Prince d'Orange, puisqu'il a été question de son expulsion, et ce qu'il y aurait à faire avec ses partisans. Quoique le Prince, son fils, puisse la renseigner à cet égard, encore conviendrait-il que Sa Majesté lui fit connaître son avis sur ce point.

12. Représenter à Sa Majesté l'état d'anarchie dans lequel la Duchesse trouvera le pays, déchiré d'un côté par les discordes civiles, et troublé d'autre part par les intrigues de la France, de l'Angleterre, voire même de l'Allemagne. Les provinces méridionales sont en partie révoltées, et les provinces septentrionales, plus puissantes aujourd'hui que les États restés fidèles à Sa Majesté, sont sous la domination du Prince d'Orange. Qu'aurait-elle à faire dans le cas où le Roi se déciderait à réduire ses ennemis par la force des armes? En tout état de cause il faudrait pouvoir compter sur une bonne provision d'argent pour parer à toutes les éventualités.

13. Jusqu'ici la Duchesse n'a informé personne aux Pays-Bas de sa prochaine arrivée, ne connaissant pas les intentions de Sa Majesté à cet égard. Il importe à présent qu'elle sache si Sa Majesté l'autorise à en écrire à d'aucuns, et à qui.

14. Il serait bon aussi que Sa Majesté lui indiquât dans quelle ville des Pays-Bas elle devrait établir sa résidence, puisque Bruxelles est au pouvoir des rebelles. Elle devrait savoir avec qui elle aurait à traiter les affaires du pays et à qui elle pourrait se confier.

15. Savoir de Sa Majesté ce que la Duchesse aura à faire en conformité des délibérations

et résolutions royales, afin qu'elle ne perde pas de temps à demander des instructions en Espagne et à attendre les réponses du Roi.

16. Savoir comment elle devra traiter avec les Ministres de Sa Majesté et en qui elle pourra avoir le plus de confiance.

17. Savoir de même dans quels termes elle devra s'entendre avec les fonctionnaires et magistrats des provinces reconciliées et sur lesquels elle pourra compter.

18. Savoir si elle n'aura pas une mission à remplir dans la Franche-Comté et quelles affaires elle y pourrait mieux traiter sur place que par correspondance. Il conviendrait que Sa Majesté lui envoyât au préalable des instructions à cet égard.

19. Il ne serait pas hors de propos de savoir également si elle n'aurait pas à s'entendre avec le Duc de Lorraine, dont les États touchent à la Bourgogne et au Luxembourg.

20. Dans le cas où l'Archiduc Mathias se trouve encore aux Pays-Bas, savoir comment Sa Majesté désire qu'elle traite avec lui.

21. Savoir si et dans quels termes elle devra correspondre avec l'Empereur, par écrit ou par ambassadeurs, et si elle doit l'informer de son départ pour les Pays-Bas.

22. Savoir comment elle devra traiter avec l'Impératrice, les Archiducs et autres Princes de l'Empire et de l'Allemagne.

23. Savoir quels sont parmi eux les amis ou les ennemis de Sa Majesté, ou ceux qui sont neutres; connaître ceux en qui elle peut avoir confiance ou avec qui elle peut correspondre et entretenir des intelligences dans le présent et à l'avenir.

24. Savoir également à quoi s'en tenir sur ses relations avec la France, l'Angleterre et les autres États voisins, comme la Lorraine, Clèves, le Danemark, la Suède, etc., et si elle doit envoyer un ambassadeur particulier ou écrire au Roi de France et à la Reine mère, à la Reine d'Angleterre et à d'autres souverains.

25. Savoir quels sont les colonels et capitaines allemands et autres qui touchent des pensions de Sa Majesté et connaître ceux sur lesquels la Duchesse peut compter en cas de besoin.

26. Si — ce qu'à Dieu ne plaise — il survenait un changement ou quelque chose de nouveau avant l'arrivée de la Duchesse aux Pays-Bas et qu'Elle fut empêchée par là de s'y rendre, Aldobrandino, le cas échéant, saura de Sa Majesté, ce qu'Elle a à faire et l'en informera immédiatement.

27. A la prière de la Princesse d'Artemberg, la Duchesse a transmis naguère à Sa Majesté le désir exprimé par cette Princesse de marier son fils aîné à une fille du Duc de Clèves. Si la Princesse fait auprès d'Elle de nouvelles instances pour qu'Elle lui obtienne le consentement du Roi à ce mariage, la Duchesse désire savoir ce qu'elle aurait à répondre pour satisfaire aux intentions de Sa Majesté, tout en donnant satisfaction à la Princesse et à ses proches, tous gens considérables et à ménager.

28. Savoir comment la Duchesse devra se comporter avec la Comtesse d'Egmont et ses fils, également personnages d'importance.

29. Savoir si la Duchesse aura à rendre compte aux Ministres, pour les affaires d'Italie, de ce qu'elle traitera et verra se passer au cours de son voyage, et connaître ceux avec lesquels

il lui faudra correspondre. Avoir les mêmes renseignements quant aux Ministres hors d'Italie, comme par exemple les résidents à la Cour Impériale, en France, en Angleterre ou ailleurs.

30. Représenter au Roi combien il est nécessaire à ses intérêts qu'il réponde ou fasse répondre tout de suite aux lettres de la Duchesse. Elle a trop souffert jadis des lenteurs de la correspondance pour ne pas craindre qu'elles ne se renouvellent au grand détriment des affaires et du service de Sa Majesté.

31. Savoir exactement et rapporter de même à la Duchesse de quelle manière Elle devra réorganiser l'administration de la justice dans un pays, où les lois sont tombées en désuétude et où l'exécution en a été entravée par la guerre et les discordes civiles. Devra-t-elle en revenir aux institutions et traditions anciennes ou suivre les errements nouveaux adoptés par les derniers gouverneurs et conseillers ?

32. Vu le dévouement qu'elle a toujours témoigné à Sa Majesté, le sacrifice qu'elle a fait de son repos et de sa tranquillité, le voyage qu'elle a entrepris pour répondre à son désir et à sa volonté, Elle demande que le Roi veuille bien la prendre sous sa protection ainsi que son fils et son petit-petit-fils Ranuec, dont elle a exposé, par écrit à Sa Majesté, les droits irrécusables dans la succession au trône de Portugal.

33. Elle recommande Aldobrandino à la bienveillance de la Reine. Il lui présentera les hommages de la Duchesse et sollicitera sa faveur.

34. Il rendra également ses devoirs au Prince héritier et aux Princes infants, ainsi qu'au Cardinal-Archiduc.

35. La Duchesse recommande Aldobrandino au Cardinal Granvelle. Celui-ci s'est toujours montré son ami, et elle a toute confiance en lui. Aldobrandino lui soumettra donc toutes les affaires de sa part et se réclamera de ses avis et de son crédit.

36. Elle recommande également Aldobrandino à Don Juan d'Idiaquez, qui lui a témoigné toujours la plus grande sympathie. Aldobrandino lui demandera de même conseil à l'occasion.

37. Elle recommande pareillement Aldobrandino au Cardinal de Tolède, au Marquis d'Aguilar, à Francesco Hernandez de Liebana, à Gabriel de Zayas et à Sébastien de Santoyo. Il leur remettra les lettres de la Duchesse, se réclamant d'eux à l'occasion et leur prouvant en quelle haute estime Elle les tient.

38. Comme il le sait, Don Juan de Samaniego est son représentant attitré à la Cour de Madrid, en qualité d'agent et secrétaire. Elle lui demande d'assister Aldobrandino en toute chose et de l'instruire des démarches à faire. Celui-ci tiendra compte de tout ce qu'il lui dira et pourra lui communiquer le contenu des présentes instructions. Au surplus, il lui dira tout ce qu'il jugera pouvoir lui confier. Samaniego est un homme à elle, et Aldobrandino peut se prévaloir de ses avis et se réclamer de son aide en toute occasion.

39. Aldobrandino aura soin d'informer la Duchesse personnellement, de la main à la main, des divers incidents et particularités de son voyage. Il lui écrira de toutes les villes où il pourra le faire. Dès son arrivée à la Cour, il lui en donnera avis et lui fera connaître l'état de la santé du Roi et de toute la famille royale, s'attachant surtout à s'acquitter promptement de sa mission. Surtout il devra tâcher que la Duchesse reçoive au plus tôt la

commission, les pouvoirs, les instructions et les renseignements qu'Elle attend de Sa Majesté. Elle en a besoin avant de quitter l'Italie pour les Pays-Bas. Il pressera le Roi d'envoyer bien vite un courrier particulier à la Duchesse. Quant à lui, il ne négligera aucune occasion d'écrire, lui rendant compte minutieusement de tout ce qu'il aura fait ou projettera de faire. Il y joindra ses avis personnels sur toutes les affaires qui se présenteront, et pour les plus importantes se servira du *chiffre* ci-annexé.

40. Les renseignements demandés par la Duchesse pourraient faire croire à un sentiment de curiosité, ce qui n'est pas. Elle n'est animée que du désir de sauvegarder les intérêts du Roi; c'est pour cela qu'Elle doit bien connaître ses intentions et c'est ce que Aldobrandino devra représenter à Sa Majesté.

41. La Duchesse a déjà demandé au Roi d'étendre les privilèges de ses vassaux des Abruzzes, comme il a fait pour d'autres du royaume de Naples. Il y a eu à cet effet toute une correspondance dont elle a mis Samaniego au courant. Celui-ci vient de l'aviser enfin que Sa Majesté a pris à cet égard une résolution qui, en somme, équivaut à rien. Elle a été très affectée de se voir refuser ce qu'on accorde à des gens de rien et à des marchands. Il en est de même pour la sauvegarde. Elle en a écrit à Samaniego, et Aldobrandino lui rappellera combien la Duchesse trouve ces procédés étranges. Il en parlera aussi à l'occasion au Cardinal de Granvelle, sans toutefois pousser les choses plus loin, à moins qu'elle ne lui en donne l'ordre.

42. Aldobrandino dira à Sa Majesté que le Grand Commandeur, Vice-Roi de Naples, a écrit à la Duchesse qu'il avait reçu du Roi l'ordre de mettre au couvent de Sainte-Claire, à Naples, la fille du seigneur Don Juan. Elle lui a répondu qu'il n'avait qu'à exécuter les ordres de Sa Majesté. Toutefois, Aldobrandino suppliera Sa Majesté, au nom de la Duchesse, de prendre sous sa protection cette jeune Princesse, non seulement parce qu'elle est la fille d'un tel père, mais parce qu'elle mérite cette faveur.

43. Dans le cas où — ce qu'à Dieu ne plaise — Aldobrandino tombât malade en route ou pour tout autre cause fût empêché de poursuivre son voyage, il ferait remettre, par voie sûre et en mains propres, ses dépêches à Samaniego, le secrétaire accrédité de la Duchesse, auprès de la Cour de Madrid. Il lui recommanderait de se réclamer des avis et du crédit de son Illustrissime Seigneurie le Cardinal de Granvelle pour obtenir l'exécution des mesures réclamées dans les susdites instructions. Samaniego devrait en accuser la réception à la Duchesse et lui communiquer le résultat de ses démarches. Quant à Aldobrandino, il aurait soin, le cas échéant, de l'informer des dispositions qu'il aurait prises.

44. Au reste, si en dehors des questions prévues par les 45 articles des présentes instructions, il se présentait quelque affaire intéressant le service de la Duchesse, Elle s'en réfère à la circonspection et à la diligence d'Aldobrandino, dans l'honnêteté, l'affection et le dévouement duquel elle a pleine confiance. La Duchesse termine ces instructions en souhaitant à son envoyé un bon voyage avec un heureux retour.

---



## III.

## INSTRUCTION SUPPLÉMENTAIRE A ALDOBRANDINO PAR MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, lettres autographes, liasse 2.)

---

Aquila, le 6 janvier 1580.

Capi di consideratione che si danno a voi Pietro Aldobrandino oltre all' istruzioni, li quali capi hanno da servir per voi solo.

Importa grandemente che da Sua Maestà mi sia dato autorità libera et suprema et non limitata, per poter meglio et a suo gusto servirla, et in ciò per modo di discorso potrette allegare lo essemplio dell'autorità che haveva la Regina Maria, Duca di Savoia, et sopra tutto quella del Duca d'Alba, che fu grandissima et amplissima, che di quella del Signor Don Giovanni non ne ho notizia.

Il particolare del mio trattamento dovete negoziare con desterità et autorità, in ciò valendovi del consiglio et favore del Cardinal Granvela, perche si facci di maniera che io non mi sottometta a debiti, come ho fatto per il passato, atteso che non mi voglio approfittare di cosa alcuna come non mi sono approfittata mentre fui l'altra volta in Fiandra Governante, havendo lasciato tutti li emolumenti et regaglie che mi si pervenivano, come è notorio, volendo solo haver per mira il servire puramente et sinceramente Sua Maestà, come ho fatto sempre et senza nessuno disegno et interesse.

Et in accidente, come da voi, per questo effetto del trattamento ordinario potrete allegare li esempli della Regina Maria, del Duca di Savoya, del Duca d'Alba, et ultimamente del Signor Don Giovanni, avvertendo che tal trattamento cominci al partir mio dell'Aquila, si come è giusto, et che per il pagamento di esso io habbia buono et sicuro assegnamento.

Proccurate di haver buona et intiera informatione chi sono le persone o persona di chi Sua Maestà fa confidentia et appresso di lei ha credito et authorità, et saputo operare di farcelo confidente et amico, acciò si possa tenere buona corrispondentia seco in tutto quello che occoressi.

Similmente proccurerete, quando sarete in Corte, di scoprir con destrezza li humori di quelli Ministri et quelli che piu hanno la gratia di Sua Maestà et quali hanno miglior inclinazione verso di mè, et di chi posso piu confidare, per potere darmene raguaglio particolare.

Antonio Perez, come voi sapete, è stato sempre amico nostro et però li desideriamo ogni bene : ma perche da qualche mese in quà pare che vadia correndo burrasca, et per quanto intendi non è per cosa importante, però lo visiterete in nostro nome, mentre che lo possiate fare senza disgusto di Sua Maesta et seco vi condolerete (*in mio nome* <sup>1</sup>) delle sue disgratie, con offerirli a suo beneficio l'opera mia, presentandoli la lettera che li scriviamo in vostra credenza, che per haverlo io conosciuto sempre buon servitore et fidel ministro di Sua Maestà, non posso lasciare di tenerne conto, si come farò sempre. Il medesimo offitio farete con la Principessa d'Evoli, quando non vi sia inconvenienti, che per rispetto del signor Ruy Gomez suo marito, vi par non poter mancar di questo offitio <sup>2</sup>.

Oltre a quello che nelle due altre Istruzioni che vi sono date, e vi si dice, vi ordinamo expressamente che arrivato in Corte facciate recapito dal Cardinal Granvela, presentandoli le nostre lettere, e li commenderete conferirete ogni genere di cose di danari tenute in commissioni, con pregarlo in nostro nome, che voglia consigliarvi e dirvi liberamente come vi haverete da governarvi e con chi havete da trattare e far compiere ? dicereteli ancora quello che scriveremo e voi prese le lettere che le presenterete tutte o parte, conforme a che di Sua Signoria Illustrissima vi sarà detto e sventerete con destrezza e senza dar sospetto a Samaniego : voi in oltre trattate solo con detto Cardinale, perche prima esser che a voi per le termine della cosa che non lo fare et pregharce d'altri io sento ? tanto honor di Sua Signoria Illustrissima ogni confidenza . . . . da lui . . . . vi . . . . ordinato perche . . . . effetto ogni nostre speranze in lei e di tutt . . . . l . . . . solvat.

Farete opera, ma con destrezza, che il Cardinale Granvela faccia che . . . . le . . . . e res . . . . sara mandata in corte vadia . . . . di persone a noi co . . . . accio che non si metta difficlta e . . . . nelle speditioni di esse ed in tanto pregherete Sua Signoria Illustrissima . . . . le pregherete che . . . . che le bone ragioni che Ranuccio mio nipote tiene alla successione di Portogallo siano intese e sia risposta conforme allo bone . . . . che presto sara intesa cele non se le faccia torto. Procurate in questo di Portogallo saper il . . . . con farcene avisata, advtendo di procedere molto consiosciamente et cautemente in questo particolare.

<sup>1</sup> Effacés dans le texte.

<sup>2</sup> A partir de ce point l'écriture devient difficile. Il faut deviner, plutôt que lire. Aucune règle de paléographie ne peut servir à déchiffrer ce morceau.

## III.

## RÉSUMÉ.

Il importe que le Roi donne à la Duchesse une autorité indépendante, absolue et non limitée, à seule fin qu'Elle puisse mieux le servir. A cet effet Aldobrandino rappellera de vive voix à Sa Majesté l'exemple des pouvoirs étendus accordés à la Reine Marie, au Duc de Savoie et surtout au Duc d'Albe, sans parler de ceux délégués au Prince Don Juan, desquels la Duchesse n'a pas connaissance.

L'Ambassadeur traitera aussi, avec toute l'habileté voulue, la question des émoluments de la Duchesse. Il invoquera, à l'appui de ses considérations, le précédent des mêmes personnages et se prévendra des avis et de l'influence du Cardinal de Granvelle. La Duchesse désire que son traitement lui soit payé régulièrement et prenne date du jour de son départ d'Aquila. Elle n'aimerait plus à s'endetter, comme elle l'a déjà fait, lors de son premier séjour aux Pays-Bas. Aussi demande-t-elle de bonnes et sûres garanties.

Aldobrandino tâchera de connaître les personnes en qui Sa Majesté a confiance, et qui ont de l'influence sur le Roi. Il fera en sorte de devenir leur ami et confident, afin qu'on puisse entrer en correspondance avec eux à l'occasion.

De même, il cherchera habilement à pénétrer, dès qu'il sera arrivé à la Cour, le caractère des ministres du Roi, surtout des plus en faveur, leurs dispositions à l'égard de la Duchesse, afin de connaître ceux à qui elle pourrait le plus se confier, pour s'en faire adresser des rapports particuliers.

La Duchesse charge Aldobrandino de transmettre ses condoléances à Antonio Perez, qui lui a toujours témoigné beaucoup d'amitié, et dont elle a appris la disgrâce. Mais la cause, semble-t-il, n'en est pas bien importante. Aldobrandino ira donc le voir, et lui portera une lettre de la Duchesse, pourvu qu'il puisse faire cette démarche sans mécontenter le Roi.

S'il n'y trouve pas d'inconvénient, il fera la même démarche auprès de la princesse d'Eboli, par respect pour la mémoire du seigneur Ruý Gomez, feu son mari.

Mais avant tout il se présentera, dès son arrivée à la Cour, chez le Cardinal de Granvelle et lui communiquera les lettres de la Duchesse. Il le mettra au courant de tout et traitera avec lui toutes les questions, y compris celle de l'argent; il le priera de lui donner librement son avis sur toutes les affaires. Mais il importe que ces conférences aient lieu sans froisser Samaniego.

Il recommandera enfin à Son Éminence les intérêts de Ranuce, petit-fils de la Duchesse, dans l'affaire de la succession au trône de Portugal.

## IV.

## JUAN DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II.

(Papiers de Simancas aux Archives nationales, à Paris, K 1558 (B 51, n° 46). Déchiffrement.

Paris, le 6 janvier 1580.

Lo ando con el cuydado possible procurando de entender lo que se puede, y torno a dezir a V. M. que aunque las particularidades no se pueden entender tan exactamente, que de los andamientos en general y de muchas menudencias que arguyen, sospecha yo la tengo de que se vaya tramando alguna gran yrdiembre (*sic*) contra Flandes, y de que el casamiento de Inglaterra se aya de efectuar por solo este fin en el qual lleven hereges y aquella Reyna la mira honda, paresciendoles que este Rey no tiene hijos ni el de Alençon los terna casado con ella, y que son de corta vida, y podran encaminar como cayga en el de Navarra la succession del Reyno mas brevemente de lo que le podria tocar y dar con esto un grandissimo jaque a la christiandad y religion catholica, ampliando su secta, a lo qual no resistira; ni ay que hazer quenta de la bondad y pacifica inclinacion deste Rey, porque no ay constancia y haran del lo que quisieren, specialmente desplegando sus velas la madre y no solo el de Bearne creo se propone la succession y tracta de ayudar a acelerarla, pero aun el de Conde me certiffican que la tiene muy assentada en la cabeza viendo sus hijos al de Bearne. Por lo qual creo mas en lo que Mos de Guisa me ha embiado a dezir conviniendo a el tanto, y assi sera a proposito que mande V. M. mirar y considerár en todo menudamente para pensar y prevenir lo que convernía en los casos que podrian suceder.

## IV.

## R É S U M É.

L'ambassadeur de Philippe II, à Paris, signale à son souverain la trame qui s'ourdit dans les conseils de la Cour contre les Pays-Bas. Le mariage projeté du Duc d'Alençon avec la Reine Élisabeth n'a pas d'autre but que d'arracher la Flandre à l'Espagne avec l'aide de l'Angleterre. Catholiques et protestants français sont d'accord sur ce point.

Mais en outre Catherine de Médicis a des visées particulières. Elle désire aussi marier son fils François avec la susdite reine, dans l'espoir qu'il en aurait des enfants. Charles IX ni son frère, n'ayant pas d'héritiers, la couronne de France pourrait passer à Henri de Navarre. Ce qu'il faut empêcher à tout prix, car la religion catholique souffrirait trop de l'avènement d'un prince huguenot. Il est vrai que le Prince de Béarn, lui-même, n'a pas d'enfants, mais il paraîtrait que le Prince de Condé escompte déjà cette éventualité. Ces renseignements confirment ceux que Vargas tient du Duc de Guise, et le Roi fera bien d'y avoir égard à l'occasion.

---

V.

MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives du Royaume à Naples. Carl. Farn. Aut. liasse 2, n° 275.)

---

Aquila, le 18 janvier 1580.

Con desiderio aspettiamo avviso del vostro viaggio et arrivo a salvamento in corte et di quello harete negoziato intorno alli particolari che da mi portate in commissione: et hora si occorre farvi sapere, che di Napoli siamo avvisata che li voti et resolutione fatta da quel Regio consiglio nella causa di Fiorenza sono stati mandati a Sua Maestà a tal che, crediamo, sarete arrivato a buon tempo, per far le diligentie necessarie et operare che Sua Maestà ordini subito al Vice-Re et consiglio di Napoli che non solo publicchino, ma faccino eseguire detta resolutione conforme a giustizia, che pur troppo gran danno ei porta la dilatione, come voi stesso siate ben' informato. Onde non vene diremo altro per hora, senon che minutamente ei scriviate quanto harete passato, si intorno à questo negotio come del resto.

---

V.

TRADUCTION.

---

Nous attendons avec impatience des nouvelles de votre voyage, de votre heureuse arrivée à la Cour (de Madrid) et de tout ce que vous aurez traité aux termes de la commission dont

nous vous avons chargé. Nous devons vous annoncer aujourd'hui que, d'après des avis qui nous sont venus de Naples, les vœux et résolutions du Conseil royal dans l'affaire de Florence ont été transmis à Sa Majesté. Nous croyons que vous serez arrivé à Madrid en temps opportun pour faire les diligences nécessaires et obtenir de Sa Majesté qu'elle envoie immédiatement au Vice-Roi et au Conseil de Naples l'ordre, non seulement de publier, mais d'exécuter, conformément à la loi, la décision intervenue. Comme vous le savez bien, c'est un grand dommage pour nous que d'en voir différer l'exécution. Pour finir, nous vous prions de nous écrire exactement tout ce qui se sera passé, tant à propos de cette affaire que du reste.

---

 VI.

## MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 2, n° 277.)

---

Aquila, le 6 février 1580.

Allo 18 del passato vi scrivessimo, et il medesimo giorno per quanto habbiamo inteso, vi partissi di Parma, a tale che teniamo per fermo, che a quest hora siate arrivato in corte, et ben presto ne potremo haver avviso : il che grandemente desideriamo, et intendere quanto harete negotiato intorno tutti i capi e negotii che havete in commissione. Non lascierete di darcene minuto raguaglio, come farete di mano in mano di quello che succede alla giornata, et soprattutto procurate, non sendo fatto che Sua Maestà ordini et subito al Vice-Re et consiglio di Napoli che conforme a giustitia publichino et faccino essequire la resolutione da loro fatta nella causa di Fiorenza, gia che detta resolutione et li voti, sono stato mandati à Sua Maestà, sicome vi si avviso con la nostra antecedente; et ben potria essere che Samaniego avesse per prima ottenuto tal ordine, atteso che egli ci scrive che ne faceva diligentia, havendo havuto notitia della lettera che Sua Maestà scrisse al Vice-Re passato, per causa della quale veniamo pregiudicata, come voi stesso siate ben informato; nè lascieremo de dirvi che li ministri di Fiorenza per quanto ci viene scritto di Napoli vanno spargendo voler intrattenere la causa nel consiglio di Spagna, et metter sotto sopra il mondo. Et se bene ci prometiamo che Sua Maestà non li debba dar orecchie, et che ci fara administrare il debito complimento di giustitia, tuttavia per li essempli passati è bene stare vigilante et avvertito a tutto quello che potesse occorrere, regolandovi in ogni caso, conforme a che vi si

ordina nella Instruzione da noi datavi. Et in conformità di essa havete in qual si voglia modo a operare d'havere da Sua Maestà l'ordine suddetto per il vice Re di Napoli acciò si pubblichì et eseguisse la resolutione fatta, con mandar dette ordine a Giovanni Ferrante Sugnica et di esso farete d'havere un duplicato, dandoci avviso del tutto.

Di Sua Maestà habbiamo ricevuto un duplicato d'una sua lettera de 7 di decembre, in risposta di quella li scriviessimo a 30 d'ottobre, et ci scrive restar grandemente satisfattà della nostra pronta e buona volontà con elie habbiamo accettato d'andarla a servire in Fiandra, et ci ringratia molto. Et in oltre dice che ci manderà l'instruzioni chiare e distinte, et le commissioni et poteri ampli et generali, et altri advertimenti necessari. con risponderci ancora ad alcuni capi che desideravamo sapere. Onde habbiamo determinato partire di qui la prima settimana di quaresima (a Dio piacendo) et con ogni prestezza procureremo d'arrivar alli Paesi Bassi, dove avanti che entrassimo, anzi prima che uscissimo d'Italia, vorriamo havere le suddette instruzioni et commissioni, et di più le informationi sopra tutte le altre cose che portate a carico, sendo veramente necessario per servizio di Sua Maestà : di che farete ogni opera che io habbia effetto, benche crediamo, che mediante la vostra diligentia, tutto ci debba venire avanti che passiamo Piacenza, cosa che ei sarebbe di grandissima satisfattione, et che parimente ci diate avviso di quanto piu vi occorrerà intorno alle cose di quella corte et altre circostantie et quel che s'intende et discorre intorno alla successione di Portugallo. Che è quanto per hora habbiamo che dirvi, aspettando (come si è detto) con desiderio vostro lettere.

---

## VI.

### R É S U M É.

---

La Duchesse présume qu'à cette heure Aldobrandino est arrivé à la Cour (de Madrid); elle compte donc apprendre au premier jour le résultat des démarches que lui prescrivent ses instructions.

Elle lui recommande d'abord de presser le Roi d'envoyer, sans tarder, au Vice-Roi et au Conseil de Naples l'ordre de publier et d'exécuter la résolution qu'ils ont prise au sujet du procès (en restitution de sa dot), intenté par la Duchesse au Duc de Toscane. Peut-être Samanigo aura-t-il déjà obtenu cet ordre de Sa Majesté, qui a été avisée de la susdite résolution. La lettre du souverain au dernier Vice-Roi a porté un grand préjudice à la Duchesse, comme Aldobrandino le sait bien. Les ministres de Florence voudraient faire déférer l'affaire au Con-

seil d'Espagne. Elle a confiance dans l'esprit d'équité du Roi, mais il est bon qu'Aldobrandino ait l'œil ouvert sur les intrigues des ennemis de la Duchesse. Conformément à ses instructions, il pressera l'expédition de l'ordre dont il s'agit, et tâchera de le faire envoyer à Giovanni Ferrante Zuniga, après s'en être procuré un duplicata.

La Duchesse a reçu un duplicata de la lettre du Roi en date du 7 décembre et en réponse à la sienne du 30 octobre dernier. Sa Majesté se déclare très satisfaite de sa bonne volonté et de son empressement à accepter d'aller aux Pays-Bas. Dans une autre lettre le Roi lui dit qu'il lui enverra la commission et les instructions qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission. Elle se mettra en route, probablement dans la première semaine du carême; quoi qu'il en soit, elle compte sur Aldobrandino pour recevoir ces pièces avant qu'Elle soit arrivée à Plaisance.

Il voudra bien aussi lui mander toutes les nouvelles de la Cour et celles qui concernent la succession au trône de Portugal.

---

## VII.

### ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Maastricht, le 7 février 1580.

Sulla partita del ultimo corriere che di qui si dispaecio a cotesta corte per le feste di Natale ricevei le vostre de 27 et 29 di novembre, et tutte quelle, che con esse venivono, che ho lette con la solita satisfattione, massime quella parte che conteneva le buone nuove della salute del Re, mio Signore, et dell' altre persone Reali, qual piaccia al Signor Dio conservarli per quel lungo tempo, et prosperità, che io desidero.

All' arrivo delle presente vostre ero avisato della resolution presa da Sua Maestà di comandare a Madama, mia Signora, che venisse a servirla in questi stati et della deliberatione che Sua Altezza haveva fatta di venirla a servire, non ostante l'età, la poca salute, et il termine in che si ritrovono queste cose : di che non mi maraviglio punto, essendo informato meglio di ogni altro della volontà che Sua Altezza tiene al servizio di Sua Maestà et sebene sento satisfattione della confidenza che Sua Maestà tiene di lei, nondimeno per l'amor grande, che le porto, et per l'obbligo che le tengo non può lassar di tenermi, con pena l'haver à veder Sua Altezza in luogo dove passerà molti, molti travagli, et stare con risico di non accertare il servizio di Sua Maestà tuttavia il saper certo che l'esperientia, prudentia et valor di Sua Altezza accompagnato col zelo che



tiene al servizio di Dio et di Sua Maestà saranno bastante di far tutto quello, che humanamente potria far qual si voglia altra persona, che potessi venirei, mi consola assai, confidandomi, che Sua Divina Maestà sarà servita di favorire i suoi buoni desiderii.

Io fratanto non lassarò conforme al mio solito con tutta la mia industria et diligentia di far tutto quello che sarà in mia mano, perche Sua Altezza trovi queste cose nel migliore stato che mi sarà possibile; e quando primà potro lassar accomodato questo di quà, et veder incaminata la gente spagnola alla volta d'Italia, me ne transferirò à Mons, per rimediare per quanto potrò a gli inconvenienti, che potriano succedere, e fra tanto qui non mancano travagli, perche la poca somma di danari che Sua Maestà ha proveduto per licentiar questa gente, et la tardanza che fà in comparire fa nasciere infinite difficoltà, quali m'industrio di superare al meglio che posso : nè in questo, nè nel resto che tocca al servizio di Sua Maestà nè mi addormento.

A questi di inimici occuporno Nivello per tratto <sup>1</sup>, che non lassarà d'inquietar il paese che per Sua Maestà si possa, se per esser nel sito, che è; et m'avisano che Monsignor d'Ensi che ha la cittàella di Cambrai si vale di gente francese, che è negotio di consideratione.

È venuto qui il Conte de Lalayn mandato dalle provincie per alcuni negotii et non mancarò di proccurar che parta satisfatto.

---

## VII.

### R É S U M É .

---

Le Prince accuse à Samaniego la réception de ses lettres des 27 et 29 novembre derniers.

Il a été avisé en même temps de la résolution prise par la Duchesse, sa mère, en conformité des ordres du Roi, de se rendre aux Pays-Bas, malgré son âge, son état maladif et les embarras de la situation. Il ne s'étonne pas de cette détermination, connaissant le dévouement de sa mère aux intérêts de Sa Majesté. D'autre part, il est sensible à cette marque de confiance du Roi à l'égard de sa mère, mais il appréhende pour elle bien des fatigues et des tourments, au risque même d'échouer dans sa mission. Toutefois il compte sur l'expérience, la sagesse et le courage de Son Altessc.

<sup>1</sup> Pendant le mois de janvier 1580, la garnison de Bruxelles s'empara, au nom des États, de la ville de Nivelles. (Boa, liv. XV, fol. 226 v°.) Elle fut reprise le 4 octobre suivant.

Quant à lui, il fera, comme d'habitude, tout ce qu'il pourra pour mettre les affaires dans le meilleur état possible, à l'arrivée de la Duchesse.

Dès qu'il aura renvoyé les troupes espagnoles en Italie, il se transportera à Mons, pour obvier aux inconvénients qui pourraient résulter de leur départ. Il ne se dissimule pas les difficultés que lui occasionneront l'insuffisance et le retard des fonds à expédier par Sa Majesté pour lui permettre de licencier lesdites troupes.

L'ennemi a occupé Nivelles en vertu d'un traité, ce qui ne laisse pas que d'émouvoir le pays.

M. d'Inchy, qui tient Cambrai pour les États rebelles, a appelé à son secours des troupes françaises. C'est là une grave affaire.

Le Comte de Lalaing est arrivé à Maastricht pour négocier une affaire au nom des provinces. Le Prince ne manquera pas de faire en sorte qu'il s'en retourne satisfait.

---

### VIII.

#### MARGUERITE DE PARME AUX ÉTATS DES PAYS BAS.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 55.)

---

Aquila, le 19 février 1580.

Messieurs, Par ordonnance du Roy, Monseigneur, pourrez avoir entendu et entendrez du Prince, mon filz, la résolution qu'a prins Sa Majesté de nous commander qu'ayons d'aller et nous transporter par delà au gouvernement de ses Pays-Bas; ce nonobstant nous a semblé bon de vous en donner aussi particulier advis, et jointement vous dire, par ceste nostre, qu'avons accepté telle charge (encoires qu'elle nous est griève) pour obéyr à Sa dite Majesté et mesmes pour la confidence qu'avons en vostre bonne assistance, par moyen de laquelle voulons bien espérer de venir à l'effect que tant désirons, pour le bénéfice d'iceulx pays, moyennant l'ayde de Dieu, que pour estre nostre patrie et aultres bons respectz les voudrions veoir en toute quiétude et tranquillité comme aultresfois les avons veu et avec tel espoir nous nous mettons en chemin.

A tant, Messieurs, nostre Seigneur vous ayt en garde.

On lit au bas : *N. B.* En conformité de ceste leltre ont été escriptes toutes les aultres, tant aux estats, S<sup>r</sup> due d'Arsehot, comte de Mansfelt, évesques que aultres S<sup>r</sup>, mutatis mutandis, à ung chacun selon sa qualité.

---

## IX.

## MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 291.)

Aquila, le 19 février 1580.

Si come a Vostra Maestà avisai alli 6 del presente, ricevetti il duplicato de la sua lettera de 7 di decembre. Dipoi è comparso l'originale di essa et in risposta non ho che dirli davantaggio di quello alhora li scrissi, di che mando con questa a Vostra Maestà il duplicato, con farli sapere che giovedì proximo mi metterò in camino e procurero d'arrivare ai Paesi bassi quanto prima mi sia possibile, con ferma speranza eh'avanti io esca d'Italia mi fara Vostra Maestà havere le commissioni, poteri, istruzioni et ogni altra cosa necessaria, si come l'ho supplicata e di nuovo la supplico, acciò possa far quanto conviene al servizio di Vostra Maestà.

La mia andata in quelli stati ho fatto sapere con lettere in credenza del principe, mio figliolo, in conformità di quello la Maestà Vostra mi ha advertita, alla quale darò notizia del mio viaggio, e di quanto di più a la giornata sarà di bisogno.

E di nuovo umilmente supplico la Maestà Vostra restar servita ordinare al vice Re e consiglio di Napoli, che sia publicata et eseguita conforme a giustizia la resolutione fatta da loro nella causa di Firenze et che da Pietro Aldobrandino, che a tal effetto mandai a Vostra Maestà, hara inteso.

Quell di più che mi occorre non mi estenderò in altro per hora, senon in baciare a Vostra Maestà umilissimamente le mani, et in pregar Dio benedetto per la sua felicità e contentezza.

## IX.

## R É S U M É .

La Duchesse compte partir jeudi prochain pour les Pays-Bas et Elle espère qu'avant de quitter l'Italie, elle aura de Sa Majesté la commission, les pouvoirs et les instructions qui lui sont nécessaires pour bien s'acquitter de sa mission.

Elle a fait connaître aux États de Flandres, par le Prince, son fils, sa prochaine arrivée dans ces provinces.

Elle supplie derechef très humblement Sa Majesté de vouloir bien ordonner au Vice-Roi et au Conseil de Naples de publier et exécuter, selon toute justice, la résolution qu'ils ont prise dans l'affaire du procès de Florence. Pietro Aldobrandino, qu'elle a envoyé à cet effet au Roi, lui aura donné toutes explications à cet égard.

---

X.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Maastricht, le 20 février 1580.

Poiche doppo l'ultima mia de 7 del presente non è successo cosa di momento, la presente servirà solo per avvisar la ricevuta delle vostre de x e 24 di decembre, et de 9 et 19 del passato quali ho letto col solito gusto, si per contener buone nuove della salute di Sua Maestà et delle altre persone Reali, come per quelli di più avisi, che contenevono, et m'allegro che le cose della Signora Principessa d'Eboli, et del secretario Antonio Perez camminassero per il buon camino che avisate, perche essendo ella tanto mia signora et egli eosi grande mio amico, non potrò sentire senon particular contento d'ogni buon successo di questo negotio. Et percio desidero che continoviate di darmene aviso.

Gli altri avisi, che contengono le dette vostre ho parimente veduti volentieri, et vi ringratio della diligentia, et vi essorto a continuare di scrivermi con vostra comodita quel che giudicherete degno della mia notitia.

Al capitano Valleso <sup>1</sup> desidero che andiate assistendo, procurandoli tutto il benefitio, che potrete ; con che, non essendo la presente per altro, facendovi sapere, che resto con salute.

---

<sup>1</sup> Le capitaine Pedro Vallejo, qui remplit un rôle important dans l'armée espagnole, sous le commandement d'Alexandre Farnèse. Il est souvent cité dans VAZQUEZ, *Los sucesos de Flandres y Francia*. (T. LXXII, pp. 73, 91, 209, 210 des *Documentos ineditos*.)

## X.

## R É S U M É.

... Il a été heureux d'apprendre que les affaires de la princesse d'Éboli et d'Antonio Perez, ses grands amis, ont pris une bonne tournure.

Il remercie Samaniego de ses bons avis et informations et le prie de le tenir au courant, avec la même célérité, de tout ce qui peut l'intéresser à Madrid.

Il termine sa lettre en lui recommandant le capitaine Vallejo.

## XI.

## LE ROI A MARGUERITE DE PARME.

(Archivo general de Simancas, Negociado de Estado, Flandre, n° 2216, fol. 87.)

Aranjuez, le 8 de Marzo 1580.

A los siete de diciembre se respondió por duplicado à vuestra carta de treinta de octubre, y se os avisò de lo demas que entonces se ofrescia sobre lo de vuestra ida à Flandes. Despues ha llegado aqui Pedro Aldobrandino, y me diò la carta de vuestra mano en su erencia de los seis de enero, al cual he oido, y en esta respondere à lo que de vuestra parte me ha dicho de palabra y por eserito.

En la dicha carta de siete de diciembre se os avisé que se os enviarian las instrucciones y poderes necesarios para el gobierno de mis Estados baxos, y assi se os embian agora en francés con el mismo Aldobrandino, por que los recibais antes que llegueis à los dichos Estados.

En lo que toca al lugar en donde habreis de parar, llegada que seais à los dichos Estados, será bien que por el camino y llegada que seais à Namur, os comuniquéis con el Principe vuestro hijo y donde él os avisare que pareis lo podreis hacer.

Quanto à lo de las personas de quien os podreis valer y fiar en el principio de vuestra

entrada en los estados, parece questo se habra de hacer segun el tiempo, y el parescer del Principe, vuestro hijo, que los ha tratado, y despues vos tendreis cuidado de ver y avisar como proceden; los que hasta aqui se han mostrado bien en su servicio son Mos, de Vault, Rosignol, Assonlevile y otros de los cuales os informareis quien son, llegada que seais alla.

En lo que toca à la auctoridad y comision que habeis de tener para el gobierno delos dichos Estados, se os dà la que conviene, como se os ha escripto, y lo vereis por los dichos despachos que para ello se os embian en francès.

Sobre lo del punto que toca à lo de la religion, por la dicha carta de siete de diciembre, habeis visto como es mi intencion y voluntad que se guarde todo lo concerniente à la catolica romana inviolablemente, y assi en esto me remito à aquello.

Y en lo de la obediencia que me deben aquellos pueblos me remito à la misma carta de siete de diciembre, y demas de aquello os encargo que vos la vais restaurando como con gente reciente reducida, procurando restituir las cosas al antiquo estado del tiempo del Emperador, mi señor, que sea en gloria, y guardandoles lo prometido, que de aca se harà lo mismo, y se os correspondera en esto como conviene.

El principe, vuestro hijo, os dara la copia que pedis del edicto perpetual y otros acuerdos hechos antes y despues del, y tambien de los ultimos que se han hecho con las provincias valonas.

En lo que toca à lo que debeis de hacer en la resolucion é interpretacion de los negocios, podreis en lo que no sufricre dilacion, hacer lo que mas vieredes convenir à mi servicio y comunicandolo con el principe, vuestro hijo, y con los del consejo, lo procurareis enderezar todo à los dos puntos de la religion catolica romana y a mi obediencia : pero lo que sufre dilacion sera muy bien que me lo consulteis.

Lo que deseais saber de las platicas que se han tenido y tienen con el Principe de Oranges para hacelle salir de los estados, entendereis del Principe, vuestro hijo.

Quanto a lo que habeis de hacer en caso que se ayan de tomar las armas, ya se os escribiò a siete de diciembre, lo que habeis visto por aquel despacho, y assi no hay aqui que decir sobre ello.

En lo que toca a materia de dinero, yo voy proveyendo, como veis, el que se puede, y asi lo ire haciendo adelante. Con los reconciliados que han sido de parte de los estados, habeis de tratar como con los que han sido siempre fieles à nuestro servicio, pero con la destreza y manera que vos sabreis para que nadie se resienta.

Al passar por el condado de Borgoña os podreis informar de lo que os pareciere convenir de lo de aquella provincia, y antes de llegar à Lorena avisareis al Duque como habeis de passar por sus tierras, y hareis con él los cumplimientos que os parecieren, como vos muy bien sabreis.

En lo que preguntais para en caso que se ofrezca haber d'escribir à Mathias, le trata-

reis como à archiduque, no estendiendo os à otras materias, mas de á persuadirle se allane á nuestra voluntad como es obligado, dandole á entender quanto mas ganará en esto que en creer á otros.

En lo de la manera que os habeis de gobernar con la Emperatriz, mi hermana, y con el Emperador, mi sobrino, y con los archiduques, y los demas principes del Imperio, hareis lo que el Principe, vuestro hijo, os dixere, y con esta se os envia copia de lo que agora se escribe en aleman al Emperador, y tambien se os envian copias de las cartas que s'escriben en frances á Francia é Ingalaterra.

Tambien os dirá el Principe, vuestro hijo, quienes son los coroneles y capitanes alemanes y los demas pensionarios nuestros de quienes desseais saber y de cuales dellos podreis hacer mas caudal y confianza en las ocasiones.

Si succediere lo, que esperamos en Dios no succedera, que antes de llegar vos a los Estados aya alguna alteracion o novedad, por la cual se os dificulte la entrada en ellos, podreis en tal caso retiraros á Hu, advirtiendo aca lo que os pareciere para que yo mande resolver lo que mas sobre ello conviniere.

En lo de el camino que se ha de llevar en la administracion de la justicia, convendrá atender à esto mucho como al fundamento de todo, tomando el pareecer de los del consejo privado sobre ello y algunos otros de los consejos de justicia de las provincias para establecer lo necessario para la buena administracion d'ella.

Con todos mis ministros de Italia y con mis embaxadores en Alemania, Francia é Ingalaterra, sera muy bien que tengais buena correspondencia, avisandoles de las cosas generales y delas particulares, segun lo requirieren los negocios y vieredes convenir á mi servicio.

La condessa de Agamont es muerta, como habreis entendido; á los hijos d'ella reducidos tratareis bien, y con muestras de olvido de lo passado.

Ternase mucho cuidado de responder como lo pedis con la mayor brevedad que se pudiere, a los despachos vuestros que la requirieren, y vos tendreis el mismo, como yo lo espero, de avisarme de todo lo que entendieredes convenir á mi servicio.

A la princessa de Arambergue podreis decir la diligencia que habeis hecho conmigo sobre el desseo que tiene de que yo la mande favorecer para casar á su hijo mayor con una hija del Duque de Cleves <sup>1</sup> y que no habiendo yo podido hacer oficio en ello sin gusto del Emperador y del Duque de Baviera, se ha escripto sobre ello á Don Juan de Borja y s'espera su respuesta, venida la cual se hará lo que se pudiere por la dicha Princessa, y sea Illustrissima Duquessa, mi muy chara y muy amada hermana.

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 478, note.

## XI.

## TRADUCTION.

Le 7 décembre on a répondu, par duplicata, à votre lettre du 30 octobre et l'on vous a avisé de tout ce qui intéressait à ce moment votre mission aux Pays-Bas. Depuis, Pedro Aldobrandino est arrivé ici, et m'a remis sa lettre de créance, écrite de votre main, à la date du 6 janvier. Je l'ai entendu et répondrai en la présente à ce qu'il m'a dit de votre part verbalement et par écrit.

Dans ladite lettre du 7 décembre on vous a avisé qu'on vous enverrait les instructions et pouvoirs nécessaires pour le gouvernement de mes Pays-Bas. En conséquence, ils vous sont adressés aujourd'hui, en français, par le même Aldobrandino, afin que vous les receviez avant votre arrivée en Flandres.

Pour ce qui concerne le lieu où vous arrêterez dès que vous serez arrivée aux Pays-Bas, il conviendra de vous fixer à Namur, d'où vous pourrez communiquer avec le Prince, votre fils, et où il pourra vous transmettre ses avis sur ce que vous aurez à faire.

Quant aux personnes sur qui vous pourrez vous appuyer et en lesquelles vous pourrez avoir confiance à votre arrivée dans les susdits États, il me paraît que vous aurez à vous comporter d'après les circonstances et l'avis du Prince, votre fils, qui a été en relations avec ces personnages. Vous aurez soin ensuite d'examiner comment ces personnes procèdent et vous aviserez en conséquence. Ceux qui ont bien fait jusqu'ici leur service, sont : Messieurs de Vaultx, Rossignol, Assonleville et autres, sur le compte desquels vous tâcherez de savoir à quoi vous en tenir, dès que vous serez arrivée là-bas.

Pour ce qui touche à l'autorité, à la commission qui vous est nécessaire pour gouverner les dits États, elle vous est donnée dans les conditions convenables, comme on vous l'a écrit et comme vous le verrez par lesdites dépêches, que pour cette raison, l'on vous adresse en français.

Sur le point de la religion, vous avez vu, par la dite lettre du 7 décembre, que mon intention et ma volonté sont de maintenir intégralement la religion catholique et romaine, et par conséquent, je m'en réfère à cet égard à la lettre prérappelée.

En ce qui concerne l'obéissance que me doit ce peuple, je m'en remets à la même lettre du 7 septembre. En outre, vous vous occuperez de la rétablir par les moyens qu'il convient d'employer avec des gens récemment soumis; vous chercherez à remettre les affaires sur le même pied que du temps de l'Empereur, mon seigneur, bénie soit sa mémoire; vous observerez les promesses qui leur ont été faites, et l'on en agira ici de même; on correspondra au reste avec vous à ce sujet.

Le Prince, votre fils, vous donnera la copie que vous demandez de l'édit perpétuel et des



autres accords faits avant et depuis, ainsi que des derniers conclus avec les provinces wallones.

Quant à la manière de traiter ou de comprendre les affaires, vous pourrez, pour celles dont le règlement ne souffre pas de retard, faire ce qui vous paraîtra le mieux convenir à mon service. Vous en référerez au Prince, votre fils, et à ceux du Conseil; vous ramènerez toute votre conduite à ces deux points de la religion catholique romaine et de l'obéissance qui m'est due. Mais pour les affaires moins urgentes, vous ferez bien de me consulter.

Ce que vous désirez savoir des pourparlers qui ont eu et ont lieu avec le Prince d'Orange pour l'éloigner des États, vous l'entendrez du Prince, votre fils.

Quant à ce que vous aurez à faire en cas qu'il faille en appeler aux armes, l'on vous l'a déjà écrit le 7 décembre, comme vous l'aurez vu par la dépêche de ce jour, et par ainsi il n'y a rien à vous dire sur ce point.

Pour l'argent, j'y pourvois, vous le voyez, dans la mesure du possible, et je continuerai de même à l'avenir. Avec les réconciliés détachés du parti des États, vous agirez comme avec ceux qui m'ont toujours servi fidèlement, mais avec la mesure et l'habileté que vous savez, pour ne froisser personne.

En passant par la comté de Bourgogne, vous pourrez vous informer de ce qui semblerait convenir à cette province. Et, avant d'entrer en Lorraine, vous informerez le Duc de votre intention de passer par ses États et vous lui ferez les compliments qui vous paraîtront de circonstance, ce que vous savez du reste.

Quant à ce que vous aurez à écrire à Mathias à l'occasion, vous le traiterez comme un archiduc, sans aborder avec lui d'autres sujets, sinon, pour l'engager à se rendre à nos désirs, comme c'est son devoir, lui donnant à entendre qu'il y gagnerait bien plus qu'à se confier à d'autres.

Quant à la manière de vous arranger avec l'Impératrice, ma sœur, l'Empereur, mon neveu, les archiducs et les autres princes de l'Empire, vous ferez ce que le Prince, votre fils, vous dira. Au surplus, avec la présente je vous fais envoyer copie de ce qui s'écrit aujourd'hui en allemand à l'Empereur et en français aux Cours de France et d'Angleterre.

Le Prince, votre fils, vous fera connaître aussi les colonels et capitaines allemands et les autres officiers à nos gages sur lesquels vous pourrez le plus faire fonds et en qui vous pourrez avoir la plus grande confiance.

S'il advenait, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'avant d'atteindre les Pays-Bas, il y eût quelque chose de changé ou de nouveau qui mit obstacle à votre arrivée, vous pourrez, le cas échéant, vous retirer à Huy, quitte à m'envoyer de là vos avis pour que je prenne des mesures en conséquence.

Quant à l'administration de la justice, elle sera surtout l'objet de votre sollicitude, comme étant le principe de tout. Vous prendrez à ce sujet l'avis du Conseil privé et de quelques autres membres des Conseils de justice dans les provinces, afin de faire le nécessaire pour que la justice soit bien administrée.

Vous entretiendrez de bonnes relations avec tous mes agents en Italie et mes ambassadeurs en Allemagne, en France et en Angleterre; vous les informerez des affaires générales et des

questions particulières pour autant que les circonstances l'exigent et que vous le jugerez convenir à mon service.

Comme vous l'aurez appris, la comtesse d'Egmont est morte : vous traiterez bien ses fils réconciliés, en leur laissant voir qu'on a oublié le passé.

Comme vous le demandez, l'on aura soin de répondre avec la plus grande célérité à vos dépêches qui exigeront une prompte réponse. Vous ferez de même, je l'espère, pour tout ce que vous saurez concernant mon service.

Vous pourrez dire à la Princesse d'Areberg avec quel empressement vous m'avez transmis son désir de me voir favoriser le mariage de son fils aîné avec une fille du Due de Clèves. Mais vous ajouterez que je ne pouvais intervenir en cette affaire sans l'agrément de l'Empereur et du Due de Bavière ; que j'ai donc écrit à Don Juan de Borja et que j'attends sa réponse. Dès qu'elle me sera parvenue, je ferai ce que je pourrai pour la dite Princesse. Très Illustre Duchesse, ma bien chère et bien aimée sœur, que notre Seigneur vous ait en sa sainte garde.

---

## XII.

### MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 286 )

Parme, le 18 mars 1580.

Che la Regina, mia Signora, habbia con buona salute et felicemente partorito una figliola femina hò inteso con molto mio contento <sup>1</sup>, et come vera serva di Vostra Maestà vengo con il mezzo della presente a rallegrarme, sendo certa che la Maestà Vostra ne haverà preso grandissima contentezza per vedere così prosperamente augumentare la sua Real Prole, che Nostro Signor Iddio infiniti anni li conceda lunga vita et felicissima, come da me se li desidera et prega.

Alli 19 del passato serissi a Vostra Maestà et li dissi come la settimana seguente mi metterei in viaggio per li Paesi Bassi, sicome feci : et avanti hieri arrivai qui in Parma, di dove mi sarci partita questa mattina se Donna Margharita, mia nipote,

<sup>1</sup> Le n° 285 renferme une lettre de félicitations adressée à la Reine par Marguerite, à la même date que celle-ci.

stessi bene; imperò trovandosi ella indisposta con varoli che li comineiorno con febbre a Bologna, mi farà intrattenere aneora dua giorni che spero sarà guarrita, atteso che hoggi sta assai bene et così disegno domenica prossima seguitare il mio cammino con ferma credenza che avanti di arrivare a quelli paesi mi manderà Vostra Maestà le commissioni et ricapiti che si ricerca et che dall' Aldobrandino haverà Vostra Maestà inteso, essendo veramente necessario per poter meglio et più à gusto di Vostra Maestà servirla : per tanto la supplico di nuovo a farmeli avere et a rimandarmi detto Aldobrandino bene spedito di tutto et in particolare del negotio di Fiorenza, conforme alla tanta giustitia che ne tengo, di che resterò a Vostra Maestà con perpetua obligatione et humilissimamente li bacio le mani pregando a Vostra Maestà da Iddio Benedetto il complemento d'ogni suo desiderio.

---

## XII.

### RÉSUMÉ.

---

Elle adresse ses respectueuses félicitations au Roi à l'occasion de l'heureux accouchement de la Reine.

Le 19 février dernier, elle a écrit à Sa Majesté qu'elle partirait la semaine suivante pour les Pays-Bas. Elle a tenu parole et est arrivée avant-hier à Parme, et elle se serait remise en route ce matin, si Donna Marguerite, sa petite-fille, n'avait eu une atteinte de variole. Déjà un commencement de fièvre s'était manifesté à Bologne. Elle devra rester encore deux jours à Parme avant que la jeune princesse soit rétablie. Aujourd'hui celle-ci va mieux et la Duchesse compte poursuivre son voyage dimanche prochain, espérant toujours recevoir sa commission et ses instructions avant son arrivée aux Pays-Bas. Aldobrandino aura exposé à Sa Majesté combien la Duchesse a besoin de ces pouvoirs et de ces renseignements pour s'acquitter de sa mission à la satisfaction du Roi. Elle supplie donc de nouveau Sa Majesté de les lui expédier immédiatement et de lui renvoyer au plus tôt Aldobrandino avec ses royales instructions et sa résolution définitive au sujet du procès de la Duchesse avec le Due de Toscane.

## XIII.

## MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 276.)

Parme, le 18 mars 1580.

Dall' Aquila vi scrivessimo con dirvi che ei partiamo la settimana seguente, si come facemmo alli 26 del passato et avanti hieri arrivassimo qui, di dove ci sariamo partita questa mattina, se Donna Margarita, mia nipote, non fussi indisposta di varole, che li sopravvennero con febbre in Bologna. Imperò hoggi stà assai bene, a tale che domenica o lunedì seguiteremo il nostro viaggio, crediamo per la via di Savoia, benche aspettiamo risposta da quel Duca, a cui habbiamo scritto, per saper se quel camino sarà sicuro.

Nel viaggio fatto sin qui habbiamo ricevuto sei vostre lettere delli 8, 15, 14, 15, 21 e 24 del passato, et con molto nostro contento inteso il vostro arrivo a salvamento in quella corte, et anco della audientia havuta da Sua Maestà et quanto havevi passato intorno a negotii, con speranza d'essere spedito la settimana appresso, il che desideriamo grandemente per haver da Sua Maestà le commissioni e istruzioni et altri ricapiti necessarii avanti che arriviamo ai Paesi Bassi, senza le quali non sapriamo come entrare in essi, ne come regolareci; onde non sendo spedito, procurate d'averlo subito acciò nè siamo constretta trattenerci per li paesi d'altri, con nostro scommodo e spesa, benche crediamo lo farete a ogni modo et a nostra satisfattione, per quello ci discorrete.

Quanto al particolare di Fiorenza restiamo avvisata di quello che cene dite, et vogliamo credere che à quest' hora l'ordine di Sua Maestà sarà andato a Napoli, perche si pubblichino li voti et eseguisca la sententia di quel Regio Consiglio, conforme à giustizia; et da voi aspettiamo avviso della certezza.

Doverrete havere dipoi fatto le visite et complimenti in nostro nome, et eseguito tutto quello che da noi te[ne]vi <sup>1</sup> in commissione. Et aspettiamo intenderne il particolare con il vostro ritorno.

Si è inteso la morte del Re di Portugallo et li grandi appresti et apparecchi di guerra, che per ordine di Sua Maestà si fanno, havendo lei deliberato di haver quel Regno in tutti i modi, pretendendo che sia suo et non d'altri; con tutto ciò vogliamo sperare che

<sup>1</sup> La césure laisse place pour deux lettres. Or, dans la lettre de Marguerite du 30 septembre 1580 à Aldobrandino, nous avons la même forme : *havevi*.

delle buone ragioni di Don Rannecio, mio nipote, che sono le meglio di tutte, si debba tenere quel conto, che la ragione et la giustizia ricerca.

Dal Cardinal Granvela non habbiamo lettere dipoi il vostro arrivo, ben li scriviamo con questo spaccio con mandare le lettere a Samaniego, persuadendoci che voi sarete partito, con il che facciamo fine.

---

### XIII.

#### RÉSUMÉ.

---

Elle lui a écrit d'Aquila qu'elle partirait la semaine suivante. Elle s'est donc mise en route le 26 février dernier et est arrivée aujourd'hui à Parme. Elle en serait partie ce matin si Donna Marguerite, sa petite-fille, n'avait été atteinte de la variole. Déjà un commencement de fièvre s'était manifesté à Bologne. Aujourd'hui la jeune princesse va assez bien pour que dimanche ou lundi la Duchesse puisse poursuivre son voyage. Elle compte prendre par la Savoie; elle attend la réponse du Due pour savoir si elle peut traverser le duché avec sécurité.

Elle a jusqu'ici reçu en route six lettres d'Aldobrandino en date des 8, 15, 14, 15, 21 et 24 février dernier. Elle a appris avec plaisir son heureuse arrivée à la Cour de Madrid et l'audience favorable qu'il a obtenue de Sa Majesté. Elle compte donc recevoir la semaine prochaine la commission et les instructions avant son arrivée aux Pays-Bas, sans quoi elle ne saurait comment s'y prendre et s'arranger. Si lesdites pièces ne sont pas encore expédiées, elle recommande à Aldobrandino d'en presser l'envoi, afin qu'elle ne soit pas obligée de s'arrêter en route; ce qui serait désagréable et coûteux.

Elle lui recommande aussi de hâter l'expédition du message royal relatif à son procès de Naples.

Elle espère qu'il aura maintenant fait toutes les démarches que prescrivaient ses instructions; il lui en donnera les détails à son prochain retour.

Elle a appris la mort du Roi de Portugal et les préparatifs militaires faits en ce moment par ordre de Philippe II pour prendre possession de ce royaume qu'il prétend lui appartenir. Elle espère que Sa Majesté l'emportera sur tous ses compétiteurs et que les droits de son petit-fils Rannee seront sauvegardés, suivant toute justice.

Elle n'a pas reçu de lettres du Cardinal Granvela depuis l'arrivée à Madrid d'Aldobrandino. Elle lui écrit par ce courrier une lettre qu'elle envoie à Samaniego, persuadée qu'Aldobrandino sera déjà parti quand cette lettre parviendra à Madrid.

---

## XIV.

## MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 278.)

Vigevano, 1<sup>er</sup> avril 1580

Alli 18 del passato vi scrivessimo da Parma, di poi habbiamo ricevuto dua vostre lettere de 2 et 6 del medesimo, con il duplicato di quella de 24 di febraro et per esse restiamo avvisata come la vostra speditione intorno alli affari concernenti al carico di Fiandra era finita, et non mancava senon firmarla da Sua Maestà, il che seguirebbe subito, a tal che speriamo che ogni hora possano comparire le commissioni et recapiti necessari, et teniamo per fermo saranno a nostra satisfattione, si come voi ci significate. E veramente quando non ci venissero avanti il nostro arrivo ne, Paesi Bassi, ci metteria in gran confusione, perche sariamo constretta a fermarsi ne paesi d'altrui con poca dignità e gran discomodità, si come voi stesso potete giudicare. Onde, quando non ci si fussino mandati, fate opera che ci si mandassino subito, et che la resolutione del trattamento sia tal quale si ricerca, et che voi sapete bisogna, commendandovi molto della diligentia che intorno à cio havete fatto; circa al particolare di Firenze, conforme a che advertite habbiamo scritto à Napoli. Et crediamo che a quella hora quel vice Re haverà havuto l'ordine, che richiede la nostra buona giustitia, di che aspettiamo avviso et voi non vi partirete di Corte mentre che da noi altro avviso non vi sia ordinato, parendo ci conveniente che vi fermiate per qualche settimana et sino a tanto che siamo entrata nelli Paesi Bassi, di dove vi scriveremo quanto sarà di bisogno, et in tanto starete advertito a tutto quello che può occorrere, con farci avvisata di mano in mano di quello che va succedendo et in particolare di quello che a noi et al Principe mio figliolo tocca, et parimente delle cose di Portugallo; et ci è stato gratissimo intendere quello che cenc scrivete, et li altri avvisi datoci, come sarà che andiate continuando scriverci quello di più alla giornata passa. Et havete fatto benissimo a non parlare di questo negotio di Portugallo.

La partita di Sua Maestà per Guadalupe <sup>1</sup> si è intesa, et quà in Italia li apparecchi et apprestì di guerra fanno gravi rumore.

Vi si disse della febre et varoli sopragiunte a Donna Margarita, mia nipote, che è

<sup>1</sup> Voy. à ce sujet plus haut, la note 2 de la p. 49.

stata causa d'intrattenerci in Parma et Piacenza, più di quello pensavamo, atteso che per consiglio di medici è convenuto lassar passare il quarto decimo giorno del male; nondimeno habbiamo procurato di avanzare il cammino più che si è possuto, et così arrivammo qui avanti hieri, dove per essere li giorni santi, ei fermeremo sino a lunedì, che seguireremo il nostro camino, a Dio piacendo.

Dal Cardinale Granvela non habbiamo lettere in molto tempo, di che restiamo con maraviglià, et tanto piu non havendo risposta delle lettere che voi stessi li portasti; tuttavia li scriviamo con questo spaccio, mandando la lettera a Samaniego, et ringratiamo Sua Signoria Illustrissima delli favori fattivi, con pregarla a continuare in ogni occorrenzia.

Per il thessoriere Areuvi farete ogni opera, perche venga consolato del suo desiderio, spendendo il nostro nome dove sarà di bisogno.

---

#### XIV.

#### RÉSUMÉ.

---

Cette lettre est en général la répétition de celle que la Duchesse écrit le même jour au Roi.

Elle accuse à Aldobrandino la réception de ses dépêches des 2 et 6 mars et du duplicata de sa missive du 24 février dernier.

Ces lettres lui ont appris qu'Aldobrandino avait accompli sa mission à Madrid auprès de Sa Majesté. Il espérait que le Roi ne tarderait pas à prendre une résolution favorable aux vœux de la Duchesse. Elle compte donc recevoir d'un jour à l'autre une commission et des instructions conformes à ce qu'elle a demandé. Si celles-ci n'étaient pas encore parties, elle prie Aldobrandino d'en presser l'expédition.

Elle lui recommande la question de son traitement. Il convient qu'elle puisse faire face aux dépenses occasionnées par ses fonctions.

Elle a écrit à Naples et présume que le Vice-Roi aura reçu l'ordre de Sa Majesté.

A moins que la Duchesse ne le rappelle expressément, Aldobrandino restera à Madrid pour continuer à lui transmettre toutes les nouvelles de la Cour, surtout celles qui les concernent, elle et son fils. Il la renseignera aussi sur les affaires de Portugal, dont il a bien fait de ne pas parler. Elle a appris la nouvelle du départ de Sa Majesté pour Guadeloupe.

Il y a longtemps que le Cardinal de Granvelle ne lui a pas écrit, et elle en est bien sur-

prise. Il n'a pas même répondu à la lettre qu'Aldobrandino lui a remise de sa part. Elle lui adresse par le même courrier une autre lettre sous le couvert de Samaniego. Elle y remercie Son Éminence et le prie de lui continuer ses bons offices.

---

XV.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 294.)

Vigevano, le 1<sup>er</sup> avril 1580.

Di Parma scrissi a Vostra Maestà a 18 del passato dandoli conto del mio arrivo in quell luogo e che per trovarsi Donna Margarita, mia nipote, indisposta di varoli mi vi sarei intratenuta ancora duoi giorni; impero per consiglio de' medici sano stata costretta tratenermi davantaggio per lassar passar il quarto decimo giorno del suo male; con tutto ciò ho procurato avauzar il camino piu ehe ho potuto e cosi arrivai qui avanti hieri, dove per esser questi giorni santi mi fermero sin a lunedì proximo, che seguitero il mio camino : di ehe ho voluto avisar la Maestà Vostra con suplicarla di nuovo umilmente a rimandarmi con prestezza Pietro Aldobrandino con quelle bone spedizioni che ho suplicato Vostra Maestà tanto de la resolutione di Fiorenza, come di quelle che toccan alle mie commissioni et informationi per il carico di Fiandra, accio in essi possa meglio e piu al suo gusto servirla sicome grandemente desidero; in oltre mi occorre far saper alla Maestà Vostra ehe la praticha del accasamento di Donna Margarita, mia nipote, cou il principe di Mantua si è di nuovo rattachata, e pareo esser ehe si venisse alla conclusione e tanto piu facilmente se Vostra Maestà sarà restata servita interporre il suo favore apresso a quel Duca, conforme a ehe la supplicai li giorni passati; nè per hora mi extendero in altro salvo in pregar Dio benedetto conceda Vostra Maestà questi giorni placidi e feste con infiniti appressi, con tutte quelle maggior felicità e contenteza che da me seli desidera et alla Maestà Vostra bacio umilissimamente le mani.

---



## XV.

## RÉSUMÉ.

Sa dernière lettre au Roi était datée de Parme, 18 mars dernier. Elle a dû s'arrêter dans cette ville quatorze jours au lieu de deux, pour se conformer aux prescriptions du médecin qui a soigné la princesse Marguerite Farnèse, sa petite-fille.

Elle est arrivée à Vigevano avant-hier, où, à cause des jours saints, elle doit rester jusqu'à lundi. Elle poursuivra alors son voyage le plus rapidement possible.

En attendant, elle supplie Sa Majesté de lui renvoyer bien vite Aldobrandino avec une résolution favorable au sujet du procès de Florence et sa commission et ses instructions relatives au gouvernement de Flandre.

Elle fait savoir en outre au Roi que l'on a repris les pourparlers pour le mariage de ladite princesse Marguerite avec le prince de Mantoue, et qu'ils aboutiraient d'autant mieux que Sa Majesté voudrait bien intervenir auprès du duc de Mantoue, père.

## XVI.

## OCTAVE DE GONZAGUE AU ROI.

(Extrait des Archives de Simancas, papiers d'Etat, liasse 579, fol. 202.)

Moncey <sup>1</sup>, le 24 avril 1580.

Madama de Parma ha entrado ya en Borgoña y viene caminando : y del Principe tengo cartas, no con tan buenas nuevas de las cosas de los Estados como los criados de Vuestra Magestad deseamos, y teme que por verse en tanta necesidad de dinero no subceda en otras partes lo que subcedo en Malinas <sup>2</sup> : pero está ya en Mons, y habiendo Madama de llegar tan presto, podria ser que las cosas mudasen pie.

<sup>1</sup> Moncey, ou Monecy dans la Franche-Comté.

<sup>2</sup> Olivier Van den Tempel s'était emparé, le 5 avril 1580, de Malines, où ses troupes commirent de grand excès. Voy. plus haut, p. 97, note.

## XVI.

## TRADUCTION.

---

Madame de Parme est déjà entrée en Bourgogne et poursuit sa route. J'ai reçu plusieurs lettres du Prince : les nouvelles des États ne sont pas aussi bonnes que le désireraient les serviteurs de Votre Majesté. Je crains qu'à tant manquer d'argent, il ne survienne ailleurs ce qui s'est passé à Malines; mais le Prince est déjà à Mons et, grâce à la prochaine arrivée de Madame, les affaires pourraient prendre une meilleure tournure.

---

## XVII.

## MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 292.)

---

Salins, le 26 avril 1580.

Qui in Salines, dove arrivai quattro giorni sono, è comparso Pietro Aldobrandino con le lettere di Vostra Maestà et altri spacci concernenti al carico di Fiandra, et perche mi si fa intendere che l'ordinario di Lione stà per partire non mi si dà tempo di poter vedere essi spacci, et di rispondere a Vostra Maestà come conviene et desidero : lo farò quanto prima. In tanto non ho voluto lassare di far sapere a Vostra Maestà l'arrivo dell' Aldobrandino et come mi trovo in questo luogo di Borgogna, et in oltre dirli che sento contentezza infinita per le buone nuove datomi esso Aldobrandino, di che Vostra Maestà insieme con la Maestà della Regina, Serenissimi Principe et Infanti miei signori si trovavano con intiera salute, et come vera et divota serva di Vostra Maestà me ne rallegro con tutto l'affetto del cuore.

---

## XVII.

## R É S U M É .

Elle annonce au Roi qu'elle est depuis quatre jours à Salins, où est arrivé Aldobrandino avec les lettres de Sa Majesté et les autres dépêches concernant sa mission de Flandre.

Comme on vient de la prévenir que le courrier ordinaire de Lyon est sur le point de partir, elle n'a pas le temps de prendre connaissance desdites dépêches et de répondre à Sa Majesté convenablement, comme elle désire le faire. Elle le fera le plus tôt possible. En attendant, elle a cru devoir avertir le Roi qu'elle se trouve dans cette localité de la Bourgogne, et qu'elle a vu Aldobrandino. Elle est très heureuse des bonnes nouvelles qu'il lui a apportées, surtout de la santé du Roi, de la Reine et des princes Infants.

## XVIII.

## ALEXANDRE DE PARME AU ROI.

(Extrait des Archives de Simancas, papiers d'État, Flandre, liasse 582, fol. 122)

Mons, le 9 mai 1580.

De Madame, mi madre, tengo cartas de quatro deste, y quedaba todavia en Salins, de Borgoña, con salud. Ha me enviado aqui á Pedro Aldobrandino, con el qual he holgado infinito por las buenas nuevas que me ha dado de vista de la salud de Vuestra Magestad, de la Reyna, mi Señora, y de las otras personas reales, que Nuestro Señor guarde y prospere por largos años como yo, su verdadero criado, desseo.

Hame avisado tambien Madama, con el mismo, de lo que Vuestra Magestad le mandaba acerca de su venida á estos estados, y al entretenerse en Hu, hasta que sea aceptada al gobierno, y que las cosas no esten en tanto peligro de inconvenientes y mudanzas como agora; á lo qual, con el parecer destos mas aficionados al servicio de Vuestra Magestad, le he respondido que aca nos parece que se venga á Lucemburg, pues en Hu, no puede en ninguna manera parar, aunque el Cardenal mas lo dessee, porque hay

tantos bellacos y apasionados de Oranges en el lugar y en el contorno, que no estaria segura sin buena guarnicion y guardia, demas que podria causar alguna sospecha en estos animos de que se desconfiase que no la quisiesen aceptar o que hubiese misterios en esta su estada en tierra neutral : lo eual haria efectos contrarios de lo que se pretende; y si se resolviere á venir á Lucemburg, ereo que desde donde se halla, lo avisará á Vuestra Magestad. Yo, demas de lo que avisé aca, euando Vuestra Magestad fue servido de participarme la venida de Madama á estos estados, he ido continuando los officios que me han parecido convenir con cartas, como lo he hecho despues de llegado aqui con palabras; y todos han mostrado holgarse con su venido, aunque hasta agora no han pasado mas adelante, mas en esta primer junta d'estados procuro que resuelvan de aceptarla, conforme á la intencion de Vuestra Magestad, y creo que en esto no habra falta con todo que no faltan malos humores que se atraviesan á lo que al servicio de Vuestra Magestad mas conviene.

---

### XVIII.

#### R É S U M É.

---

Le Prince de Parme a reçu de sa mère des lettres datées du 4 mai. La Duchesse était toujours à Salins, en Bourgogne, et se portait bien.

Elle lui a envoyé (à Mons) Pierre Aldobrandino, qui lui a apporté de bonnes nouvelles de la santé du Roi et de la famille royale.

Madame a chargé le même de lui communiquer les ordres du souverain au sujet du retour de la Duchesse aux Pays-Bas et de son séjour à Huy, en attendant qu'elle se soit fait accepter comme gouvernante, et que les affaires aillent mieux. Mais, après avoir pris l'avis des serviteurs les plus dévoués de Sa Majesté, le Prince a engagé sa mère à se rendre à Luxembourg et non à Huy, comme le désire le Cardinal. Elle ne serait pas en sûreté dans cette dernière ville, remplie de rebelles et de partisans du Prince d'Orange. Ensuite sa présence sur un territoire neutre pourrait être mal interprétée et exciter la défiance de la population. Ce projet de résidence à Huy irait donc à l'encontre du but que poursuit la Duchesse; elle ne trouverait pas là du tout la sécurité qu'elle recherche.

Si elle se résout à aller à Luxembourg, elle en avisera sans doute Sa Majesté. Quant à lui, après avoir notifié aux États la prochaine arrivée de Madame, il a continué ses bons offices par correspondance, comme il l'a fait depuis de vive voix. Tout le monde s'est réjoui du retour de la Duchesse, mais on n'a pas poussé les choses plus loin. A la première réunion des

États, le Princee s'efforcera de faire accepter le gouvernement de Madame, suivant le désir de Sa Majesté, et il ne pense pas rencontrer des gens assez mal inspirés pour s'opposer à ce qu'exige le service du Roi.

---

XIX.

MARGUERITE DE PARME AU ROI.

(Archivo general de Simancas. Negoc<sup>do</sup> de Estado. Atema. Leg<sup>o</sup> 688.)

---

Salins, 10 mai 1580.

Brevemente scrissi à Vostra Maestà alli 26 del passato, dandoli avviso del mio arrivo qui in Salins et che poi era comparso Pietro Aldobrandini con le lettere di Vostra Maestà et altri spacci concernenti al carico di Fiandra. Et, come per la presta partita che doveva far l'ordinario di Lione, non mi si diede tempo di vedere essi spacci nè di rispondere à Vostra Maestà ma solo avvisarli la ricevuta. Impero facendo hora risposta li replichero prima che arrivai qui alli 22 del passato et per non mi esser venute le istruzioni et commissioni di Vostra Maestà risolveti a fermarmi, non mi parendo senz'esse poter passar più avanti; aggiunto che da Paessi Bassi si intendeva le cose andavano alterate, si per la perdita di Malines, come per continuar lo amutinamento delli Allemani et altre occasioni; di che desiderando io haber piu chiara notitia scrissi subito al Principe, mio figliolo, et anco per intendere il suo parere circa seguitare mio viaggio, quando poco di poi arrivo l'Aldobrandino, come di sopra ho detto; qual mi risolveti mandarlo à dar conto a mio figliolo di quanto riportava, parendomi così convenire al servizio di Vostra Maestà accio meglio potessi lui dirmi il suo parere et in oltre avvisarmi lo stato delle cose di là; il quale Aldobrandino ritorno qui hieri havendo lasciato mio figliolo in Mons dove, come Vostra Maestà haverà inteso, arrivo alli 24 del passato et da quel populo fu ricevuto con assai dimostrazione di allegrezza alli 29 detto; con il giuramento solito fu accettato per governatore et questo giorno delli y del presente dovèono trovarsi unitamente li stati delle provincie reconcileate appresso di mio figliolo per trattare et risolvere le cosse opportune et necessarie; et mi ha fatto intendere esser bene che io mi intrattenga qua in Borgogna, sino ad altro suo avviso, parendoli che sia necessario veder prima che resolution faranno quelle provincie intorno alle propositioni che per servitio et in nome di Vostra Maestà gli haverà fatte,

et secondo quelle regolare il mio partire di qua. Et dovendo passar avanti sue oppenioni, é che mene vadia alla volta di Luzemburgh et ivi mi confermi, non conveniando mettermi in Hu, per esser quella terra poco obbediente al cardinal di Liege, piena di heretici et amiei adherenti a d'Oranges, dove non si potria star sicura. Onde ho risoluto aspettar detto nuovo avviso di mio figliolo, tanto maggiormente quanto Vostra Maestà nella sua lettera delli otto di marzo mi comanda che in questo particolare mi regoli conforme all' avviso et parere di detto mio figliolo. Mi avvisa ancora che lo stato di quelli paesi era in termine, che ogni hora potevano nascere grandissimi disordini non essendo la nobilta riconciliata, ferma nè sicura anzi sospesa et ombrosa per rimorso della coscienza et conseguentemente per timor del castigo. Et che Oranges si andava ingrossando di forze il meglio che poteva et con le solite sue astutie chiamava di nuovo i Franzesi et altri, et che era quasi padron della campagna et cosi andava pascendo i suoi soldati di rapine, havendo carestia di denari a tal che essendo i populi riconciliati ogni giorno infestati et travagliati facilmente si potriano mettere in desperatione et far qualche novità, essendo maxime in tutte le terre de' paessi riconciliati delli amiei et adherenti á detto Oranges, il quale con lettere et altri suoi modi gli andava sollecitando et mantenendo alla sua devotione; et essi populi riconciliati pretendono non solo di esser difesi con le forze di Vostra Maestà, ma anco di far guerra offensiva contribuendo alle spese di detta guerra, conforme alla capitulacion. Le cose del paese di Barbante stanno in pericolo grandissimo, per che i soldati che vi sono in guarnizione et non sono pagati ó minaciano di sacheggiar le terre ó abbandonarle, come particolarmente hanno protestato quella di Mastroich, Lovanio et Namur; ma quando vi siano denari per pagar detti soldati et provvedere alle altre necessità, si potra rimediare á questi inconvenienti et far anco progressi notabili, come saria seguito de Frisa et Gheldria et altre ville quando si fussi havuto la comodità di denari, atteso la mala satisfattione che tengono di Oranges et la buona inclinatione che mostrano alla Maestà Vostra; et con tutto che mio figliolo con ogni sorte d'industria et arte non lasci diligentia alcuna indietro per prevenire alli dishordini et superar la difficultà, non spargnando travaglio per quello ne qual si voglia cosa che sia in suo potere, non di meno non puo metter rimedio ne aseto alcun buono senza havere il favorevole aiuto di Vostra Maestà et prontamente una grossa somma di denari, da lui tante volte domandata alla Maestà Vostra; et anco credo che da altri servitori et ministri di Vostra Maestà in quelli paesi gli sara stato rimostro il bisogno et necessità onde con la sua molta prudentia deve Vostra Maestà risguardare all' importantia di questo negotio et alla consequencia per il puro suo servitio et conservatione de suoi stati, con far prontamente la provisione necessaria delli denari et altro, di che io la suplico humilissimamente, sendo cosa chiara per le sperientie passate et note á Vostra Maestà che provvedendo in tempo i denari necessari gli valera et proffiterà piu uno seudo che non fara cento volte tanto in dilatarlo; per che con la dilatione

si perdono le occasioni et il buon animo delle persone, cose che difficilmente si riupe-  
rano et quanto pur si faccia non segue senza perdita di lungo tempo et con gran tra-  
vaglio, pericolo et infinita spesa : et poiche evidentemente si vede et tocca con mano che  
il vero rimedio per quelli affari consiste nel favorevo le aiuto di Vostra Maestà et in pro-  
vedere grossa somma di denari prontamente, non deve à modo alcuno la Maestà Vostra  
lassar di provvederli subito, perche altrimenti succederanno grandissimi dishordini con  
infinito disgusto, dispiacere et danno di Vostra Maestà; quali cose ben che non fo dubbio  
siano note alla Maestà Vostra, non di meno sono obligata, come vera et devota serva  
rappresentargliele per il zelo che tengo al servitio et grandeza di Vostra Maestà, che è  
la causa che mi constringe à scrivirli tutto questo et replicarli che volendo conservare  
et riupeperare quelli stati per qual si voglia via et modo, non si puo fare se non con  
l'aiuto di Vostra Maestà et mezzo di denari; mentre che si provvedino subito et in  
tempo, come ho detto et in questo si risolve la Maestà, Vostra perche altrimenti li buoni  
et affetionati et che hanno continuato il servitio di Vostra Maestà si avviliseono et met-  
tono in disperatione, parendoli di esser abbandonati et li inimici acquistano credito  
et accrescono animo et forze à tal che senza li sudetti rimedii si venira a perdere il  
tutto.

Di piu mi avverte il Principe che li genti che le provincie reconciliate hanno messo  
in campagna per servitio di Vostra Maestà non passono di tre mila fanti et sei compagnie  
di cavalli, assai mal in ordine et tutto per maneamento di denari : et se bene mi persuado  
che di ogni cosa mio figliuolo hara dato minuto ragguaglio a Vostra Maestà, tuttavia non  
ho voluto lassar di scriverle quel che ne intendo.

Le commissioni, instructioni et lettere mandatomi Vostra Maestà, conservero appresso  
di me sino à che sia tempo di valermene; in tanto bacio a Vostra Maestà le mani per le  
risposte dato mi sopra li capi che da lei desideravo sapere per poter meglio accertar in  
servirla et il tutto a suo luogo et tempo si mettera in essecutione; aspettero dunque il  
sudetto aviso dal Principe mio figliuolo et che la Maestà Vostra faccia la tanta necessaria  
provisione che di sopra dieo. Con l'occasione di provarmi qui in Borgogna, mi vado  
destramente informando delle cose di questa provintia et humori de' populi, per poterne  
dar ragguaglio à Vostra Maestà, come faro minutamente quando a pieno ne sia bene  
informata. In tanto torno di nuovo humilissimamente à baciar le mani di Vostra  
Maestà et da Nostro Signor Iddio li prego ogni maggior felicità et contento di Vostra  
Maestà.

---

## XIX.

## RÉSUMÉ.

Le 26 du mois dernier, elle a adressé au Roi quelques lignes pour lui annoncer son arrivée à Salins, où est venu la rejoindre Aldobrandino avec les dépêches de Sa Majesté touchant la mission de la Duchesse en Flandre. Le courrier ordinaire de Lyon étant pressé de s'en retourner, elle n'a pas eu le temps de lire ces dépêches et d'y répondre; elle a pu seulement en accuser la réception à Sa Majesté.

Dans la réponse qu'elle y fait aujourd'hui, elle commencera par dire au Roi qu'elle est arrivée à Salins le 22 avril dernier. Elle s'est décidée à y rester en attendant les instructions et commissions de Sa Majesté, sans lesquelles la Duchesse ne croit pas pouvoir pousser plus avant, d'autant plus qu'elle a appris combien la situation s'était modifiée aux Pays-Bas, non seulement par la perte de Malines, mais aussi par la mutinerie persistante des Allemands. Désirant savoir à qui s'en tenir, Elle a écrit immédiatement à son fils, pour connaître par la même occasion son avis sur l'opportunité de poursuivre son voyage. Sur ces entrefaites est arrivé Aldobrandino, comme elle l'a dit plus haut. Elle a résolu alors de l'envoyer à son fils pour rendre compte au Prince du résultat de sa mission à Madrid et à elle-même de l'état des affaires en Flandres. Aldobrandino est revenu à Salins hier. Il a laissé à Mons le Prince de Parme, qui y était arrivé le 24. Le 29, il y avait été l'objet des plus vives démonstrations d'allégresse après avoir prêté serment comme gouverneur. Il traite en ce moment les affaires les plus urgentes avec les États des provinces réconciliées. En attendant qu'il soit informé de leurs intentions, il conseille à la Duchesse de rester en Bourgogne jusqu'à nouvel avis. Dans tous les cas, elle ferait mieux d'aller à Luxembourg plutôt que de se rendre à Huy. Cette ville, qui reconnaît à peine l'autorité du Prince-Évêque de Liège, est remplie d'hérétiques et de partisans du Prince d'Orange. La Duchesse n'y serait guère en sécurité. Au reste, elle ne se rendra pas aux Pays-Bas avant que son fils ne lui ait donné ses apaisements. On craint toujours de grands désordres dans les provinces et l'on n'est pas même sûr de la noblesse réconciliée. Avec cela le Prince d'Orange fait tout ce qu'il peut, ouvertement ou sous main, pour recruter des adhérents. Il appelle même les Français à son secours. Ses soldats vivent de rapines, et le peuple des provinces réconciliées pour les éloigner demande non seulement que les troupes du Roi défendent le pays, mais aillent attaquer l'ennemi chez lui. La Duchesse appelle aussi l'attention de Sa Majesté sur les désordres commis dans le Brabant par les troupes espagnoles, qui menacent de piller ou de désertir si elles ne touchent pas leur solde. A tous les embarras de cette situation il n'y a moyen de remédier que par l'argent. Ici la Duchesse s'étend longuement sur la question financière et s'attache à démontrer l'urgence d'envoyer une forte somme, si l'on veut permettre à Farnèse de se procurer les ressources pour agir efficacement. Il y va



de la conservation des Pays-Bas. Attendre plus longtemps serait tout compromettre; on ne retrouve pas toujours les mêmes occasions ni les mêmes hommes. Mais pour profiter de ces occasions et pouvoir disposer de ces hommes, il faut de l'argent, toujours de l'argent et beaucoup d'argent, ne se lasse de répéter la Duchesse.

De plus, le prince, son fils, l'a prévenue que le nombre des troupes mises en campagne par les provinces réconciliées ne dépassent pas trois mille fantassins et six mille cavaliers, tous assez mal équipés, faute d'argent.

Elle termine sa lettre en disant au Roi qu'elle conservera par devers elle les commissions, instructions et lettres de Sa Majesté jusqu'à ce que le moment soit venu de s'en prévaloir. Elle remercie le Souverain des réponses qu'il a faites aux différents points qu'elle lui avait soumis pour mieux s'acquitter de sa mission aux Pays-Bas. Elle exécutera en temps et lieu toutes les instructions royales avec l'aide de son fils et dans la prévision que Sa Majesté enverra l'argent nécessaire. En attendant elle profitera de son séjour en Bourgogne pour s'informer habilement de l'opinion du pays. Dès qu'elle saura à quoi s'en tenir, elle enverra un rapport au Roi.

---

XX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 82.)

---

Madrid, le 15 mai 1580.

Madame, J'espère que Vostre Altèze ne sera pas loing maintenant de Mons<sup>r</sup> le Princee, et que devant que ceste arrive elle y sera. J'ay compassion à tous deux, considérant en quel estat tout y peult estre, par faulte de la correspondance et provision d'icy. Portugal nous faiet la guerre aux Pays d'Embas, plus que nous faisons à Portugal dois Espagne; mais j'espère toutesfois bon et brief suceez, sy nous conduysons saigement les affaires, actendu les advantaiges si grandz que nous y avons de toutes choses. J'escriptz audit Seig<sup>r</sup> Princee l'estat auquel présentement l'on s'en treuve en ce coustel là, que Vostredite Altèze pourra veoir. Je crains plus la chaleur et mauvais air de ce coustel là que les armes des Portugalois. J'estoye d'adviz que Sa Majesté dois icy leur fit la guerre, que fust esté plus de réputation et grandeur et avec moindre danger de

la santé; et Sa Majesté y est, la Royne, Monseig<sup>r</sup> nostre Prince, les deux Infantes et le Cardinal archiduc, et jà prins les lougis à Badajos (où va le camp) pour Sa Majesté et toute la court, que sera en lieu fort incommode et mal lougeable, et mangera, sans faire plus grand service, les vietuailles que debvraient servir pour le camp. Ceux qui sont en Portugal avec le Duc d'Osona, pour y négocier de part Sa Majesté, que sont là à grandz fraiz plus d'ung an et ont peu faict, importunarent de sorte Sa Majesté afin qu'elle partit d'icy vers la frontière, disans que en ce consistoit tout le bon succés et donnans espoir que seullement la nouvelle qu'il partoit d'icy (que personne ne croyoit en Portugal il deut faire ny pour gagner dix royaumes), que sortant, tout s'acheroit, et se viendroient rendre ceulx de Portugal; cela le fit partir et meetre en chemin hors de saison. Je me doute que la peur qu'ilz avoient là les faisoit parler. Et s'estant party Sa Majesté devant la My-Caresme et se treuvant si près, tout y est encoires du coustel des Portugalois aux mesmes termes; mais j'espère que si la faulte ne vient de nostre coustel, nous en pourrons escrire devant la fin de ce mois, avec l'ayde de Dieu, bonnes nouvelles. Et me recommandant, etc. Les lectres en françois pour par delà, ny celles en espagnol avec les dépesches pour recouvrer l'argent, ne sont encoires arrivées et pour ce n'yront avec ceste, mais bien ce que vint tard pour le précédent ordinaire, etc.

---

 XXI.

## MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

 (Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 298.)
 

---

Besançon, le 5 juin 1580.

Se bene io tengo per fermo che a Vostra Maestà siano noti li servitii fattili (in tutte le occasioni di guerra) Henry de Vienne, baron de Chevreau <sup>1</sup>, et che per cio non mancherà Vostra Maestà di haverlo in sua raccomandatione et favorirlo; tuttavia conoscendolo io gentil'huomo molto qualificato, et desideroso di continuare con ogni suo potere nel servitio di Vostra Maestà, hò voluto supplicarla, sicome faccio humilmente,

<sup>1</sup> Henri de Vienne, baron de Chevreau, appartenant à une ancienne famille de Bourgogne, suivit la fortune de Don Juan dans les Pays-Bas et assista à la bataille de Gembloux. Voyez notre tome VII, p. 194, et HOYNCK VAN PAPENDRACHT, t. II, 2<sup>e</sup> partie, pp. 275, 282, 292, 293, 307.

restar servita tener in protetione esso baron di Chevreau, favorirlo in tutte le occor-  
rentie che si presenteranno, di che resterò a Vostra Maestà con grandissimo obligo.  
Alla quale Iddio conceda ogni maggior felicità, et io humilissimamente li bacio le  
mani.

---

 XXI.

## R É S U M É.

—

La Duchesse recommande à la bienveillance royale Henri de Vienne, baron de Chevreau, dont les services militaires sont connus de Sa Majesté. C'est un gentilhomme de haute qualité, qui a le plus grand désir de servir le Roi. Elle serait bien aise que Sa Majesté daignât le protéger et le favoriser en toute occasion, et lui en serait très obligée.

---

 XXII.

## MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 292.)

—

Besançon, le 6 juin 1580.

Alli 24 del passato scrissi a Vostra Maestà rispondendo alla sua lettera de 17 di aprile, e li dissi ancora come ero venuta qui in Bisanzone, per guadagnare camino et aspettare dal Principe, mio figliolo, aviso e quanto havevo da fare in il passar avanti et entrare nel paese; qual dipoi mi ha scritto havere con il parere di quel consiglio deliberato esser bene che passi avanti e me ne vadia a Luzenburgh. E per condurnivi sicuramente per rispetto delli Todeschi ammotinati et altro, haveva risoluto che M. della Leyn con quattro compagnie di cavalli mi venissi ad incontrare e doveva partire da Mons. poco appresso. Et io di gia sarei partita di qui se il mal di gotta che tengo in una mano et in un piede, accompagnato da febbre con molto mio travaglio, non mi tenessi in letto; lo

faro subito che stia bene e voglio sperare in Dio sarà in breve : di che aviserò la Maestà Vostra, alla quale torno a dire che non facendolei provizione di buona et grossa somma di danari tanto necessaria, non solo potrà mio figliolo né io fare effetto alcuno buono, ma si perderà ogni cosa. Onde la supplico umilissimamente restare servita fare con prestezza e subito detta provizione e non voglia permettere tanto danno al suo servizio, né che io che con tanto amore et affetione ho preso per obbedirla peso così grave e pericoloso, vada a perdere la riputatione, il credito e quanto tengo, siccome al sicuro succederà senza l'aiuto di Vostra Maestà e la detta provizione di danari, per le ragioni che lei ben sa e che anco con le lettere mie le ho allegate. Oltre a che deve Vostra Maestà havere consideratione e resguardo al rischio grandissimo in che saremo mio figliolo, mia nipote et io, solo per obbedire et servire la Maestà Vostra, mentre che non faccia presto detta provizione di danari, aggiunto al pregiudizio e danno che ne risulterà al servizio di Vostra Maestà. Il che ho voluto francamente ricordare a rappresentare di nuovo alla Maestà Vostra, sendo negotio di qualità importante e conseguente tale che maggiore non può essere, come a Vostra Maestà et a ciascuno è manifesto. E però assicurati che non desta la Maestà Vostra mancare di provveder a tutto e subito, seguirò il viaggio come di sopra ho detto. Et procurerò di fare per suo servizio quanto sarà in mio potere. Et aspettando io da Vostra Maestà lettere e detta provizione, non mi allargherò per hora in altro.

---

## XXII.

## R É S U M É .

---

La Duchesse a écrit au Roi le 24 mai dernier, en réponse à une lettre de Sa Majesté du 17 avril. Elle lui annonçait son arrivée à Besançon, où elle attendrait les avis de son fils. Depuis le Princee l'a priée de pousser jusqu'à Luxembourg, quitte à envoyer au-devant d'elle, pour sa sûreté, le Comte de Lalaing avec quatre compagnies de cavalerie.

Dans le reste de sa lettre, elle insiste exclusivement et longuement sur l'impérieuse nécessité d'envoyer des fonds à Farnèse, qui ne peut rien faire sans argent.

---

## XXIII.

## MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 296.)

Luxé (Luxeuil ?), le 15 juin 1580.

Ancorche io non sia ben guarita del mal di gotta, tuttavia per il desiderio che tengo di servire à Vostra Maestà mi messi in cammino hieri, partendomi di Bisenzone et domani entrerò in Lorena, tirando di lungo a Luzenburgh <sup>1</sup>, conforme a che mi ha scritto il Principe, mio figliolo; dal quale doverrà la Maestà Vostra haver inteso nel termine in che si troyano le cose de Paesi Bassi, et la perdita di Dist et di Siehen <sup>2</sup>, et altre circumstance, per il che son costretta a supplicare di nuovo Vostra Maestà non dilatare di fare la provisione di buona et grossa somma di denari tanto necessarii, si come con altre mie li ho scritto, et ultimamente alli 6 del' presente, di che li mando il duplicato; et credami Vostra Maestà che se io non conoscessi quanto importi al suo servizio il far presto detta provisione, che non sarei tanto sollecita in ricordarglielo, benchè sono certissima che meglio di me la Maestà Vostra conosce tutte queste cose, et anco quanto li importi il conservare et racquistare quelli paesi, il che non si può fare senza la sudetta provisione, come da ciascuno chiaramente è manifesto. Io anderò di mano in mano dando avviso a Vostra Maestà di quel che passa et del mio arrivo a Luzenburgh.

## XXIII.

## R É S U M É .

Malgré son accès de goutte, la Duchesse s'est rendue de Besançon dans la Lorraine en se dirigeant sur Luxembourg, conformément à ce que lui a écrit son fils. Celui-ci lui a appris la perte de Diest et de Sichein. La situation réclame le prompt envoi de fortes provisions d'argent, comme Elle l'a déjà écrit. Il y va de la conservation des Pays-Bas.

<sup>1</sup> Elle arriva à Luxembourg le 25 juin. Voy. plus haut, p. 86.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, p. 86.

## XXIV.

## LE SEIGNEUR DE GROBBENDONK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Imprimée dans les lettres interceptées de quelques patriotes masqués, p. 41,  
et dans BURMAN, *Analecta*, t. 1<sup>er</sup>, p. 287.)

Cologne, le 26 juin 1580.

Combien que n'ay présentement lettre de V<sup>re</sup> S<sup>rie</sup> III<sup>me</sup>, à laquelle je doibve responce, ains que moy-mesmes la suis attendant sur celles qu'ay escrit, si est-ce que s'offrant chose importante au service de Sa Majesté, ne me sçay contenir d'escrire et par ce, comme j'ay depuis ma dernière de plus près pensé au contenu de la dernière de V<sup>re</sup> S<sup>rie</sup>, par laquelle icelle me discourre que l'exercice de deux différentes religions ne se peuvent comporter où l'on prétend avoir l'union et repos, s'en rapportant à la remonstrance en faite par les Estats de la duché de Bourgoigne, je suis esté émeu de dire à V<sup>re</sup> S<sup>rie</sup> III<sup>me</sup> par ceste, que je m'en aperçois assez par tel propos que Sa Majesté n'est d'intention de concéder plus au fait de la religion que jà n'a esté accordé; et par conséquent, puisque la paix ne se peut faire sans ultérieure concession, qu'icelle se debvra résoudre à faire la guerre pour recouvrer son païs, que sous prétexte de la Religion on luy veuille oster. Or, Monsieur, réduisant en mémoire comme ladicte guerre a esté menée jusques ores à grans frais et peu de proffiet de Sa Majesté, je m'en trouve en paine. Et combien que c'est une matière hors de ma profession, toutesfois estant icelle tant importants au commun bien ou mal de tous en général, je ne m'en ay seeu oster le soing. Par ce m'ayant semblé devoir aviser V<sup>re</sup> S<sup>rie</sup> III<sup>me</sup> que, à mon advis, on a du passé failli en deux endroits, affin qu'icelle y pourvoye pour l'advenir; à sçavoir: qu'on a levé tant de gens, qu'on ne les a seeu payer, et qu'on print les chiefs sans bonne examination de leur qualité et souffisance; dont est procédé le désordre et perdition de toute discipline militaire, sans laquelle nul bon effect se peut espérer; la priant par ce de vouloir se fonder plustost sur un petit camp bien payé, que sur un grand non payé; tant plus *quod bellum istud trahendum potius, quam subito confiendum fore timeatur*. Et quant aux chiefs, *ut bonus habeatur delectus*. Et à ce propos ne puis céler à V<sup>re</sup> S<sup>rie</sup> III<sup>me</sup> que me trouvant l'autre jour en conversation avec le conte de Swartzenberch, ambassadeur de Sa Majesté, est venu à propos de tomber en ceste matière, tellement qu'il complaindoit et regrettoit le peu de service que Sa Majesté avoit tiré de ceux de sa nation à si grans frais, taxant la floxité et avarice des chiefs et colonels; monstrant avoir paine que la nation allemande en estoit comme descriée. A quoy luy respondant qu'il y devroit remédier tant qu'en luy estoit; et si Sa Majesté tomboit

en nécessité de ceste guerre, se mettre en campagne, et offrir son service, tant plus, que la justification de la cause luy estoit cognue, comme l'ayant manié avec ces autres princes; et que comme telle la devoit ayder à défendre, et s'employer pour restaurer à sa nation l'ancienne réputation, qui me sembloit le devoir d'un personnage de sa qualité: me vint, en continuant ce propos, enfin à résoudre qu'il seroit content de se mettre au service de Sa Majesté, moyennant qu'il sceut que son service seroit agréable et que luy fust donné charge condigne à sa qualité; me déclarant davantage que depuis la mort de l'empereur Maximilien ne se trouvoit si fort lié avec l'empereur moderne, qu'il ne luy fust loysible d'accepter ce service; et que combien qu'il estoit sollicité de l'empereur et aussi du duc de Bavière, comme ayant ey-devant servi au duc son père, il pensoit à tous deux donner appaisement, moyennant ce service du Roy, mesmes tellement traiter avec l'empereur que servant le Roy, demeureroit ce néantmoins en son service, mettant en son absence autruy en sa place, et dont il désiroit bien que V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup> fust advertie, mais en confidence et avec stipulation de secret en cas que Sa Majesté n'a besoin de son service. Dont Mons., pour ce qu'il me semble que lediet conte procéda de bon zèle, m'a semblé devoir bien particulièrement advertir V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup> mesmes en considération que Sadiete Majesté en pourroit tirer bon service, en cas qu'elle est contrainte de faire la guerre, puisqu'il a plusieurs bonnes qualitez requises en un chief de gens de guerre, comme d'estre bien apparenté et estimé en Alemaigne, jà cogneu de tous Princes, et ayant esté entremis jà aux affaires, estant de bonne représentation et facond en plusieurs ligue et fort libéral; par où il aura moyen non seulement de lever les gens, mais aussi de se pourvoir des meilleurs officiers et capitaines, et aussi d'un bon lieutenant, que n'est peu au faict de la guerre. V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup> y pourra penser le proposer là et ainsi que bon luy semble. A mon petit jugement ne seroit que bon d'employer un tel plustost qu'un autre, qualifié non seulement pour les exploits de la guerre, mais aussi pour conseil, mesmes pour avoir au camp un personnage qu'avec autorité et fondement puisse parler de la justification de la cause, estant de grand moment en guerres, que les princes sont contraints de faire contre leurs subjects; remettant le tout à la prudence de V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup>, à laquelle je supplie tant seulement bien humblement me vouloir pardonner, si je me suis avancé trop en matière non estant de ma profession, et m'en vouloir à sa commodité rendre quelque response, pour selon icelle me gouverner et former mes propos audiet conte, sans dire à V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup> par ceste davantage, pour ce qu'elle me semble encores trop longue.

M. Fonck donnera à Vostre Seigneurie part du secours que de ceste ville a esté envoyé à ceux de Groninghen, par moyen duquel semble que toute Frize jà perdue se pourra recouvrer <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> BURMAN public aussi deux lettres du seigneur de Grobbendonck adressées à Fonck, et les instructions données au premier.

## XXV.

## MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 171.)

Luxembourg, le 4 juillet 1580.

Alli xv del presente <sup>1</sup> di che hora mando a Vostra Maestà il duplicato gli scrissi dandoli avviso del mio viaggio, et hora li posso dire che la vigilia di San Giovanni arrivai qui in Luzemburgh, dove mi vado intrattenendo per havere chiarezza et notitia di molte cose, et anco risposta del Principe, mio figliolo, a cui ho scritto, per pigliare nel mio passar avanti quella resolutione che sarà piu servitio di Vostra Maestà : alla quale posso dire, vedere et toccar con mano che alle cose di questi paesi non si può mettere assetto buono senza una buona et grossa somma di denari tanto necessaria et piu volte domandata alla Maestà Vostra ; et conoseo veramente che se detta provisione non vien presto, che tutto può andare in perditione, il che è causa che di nuovo supplico humilmente Vostra Maestà a non dilatare in far detta provisione.

Nel termine in che si trovano di presente li affari di questi paesi la Maestà Vostra ne sarà raguagliata da mio figliolo et della conspiracyon fatta contra la sua persona, per il che potra Vostra Maestà comprendere quel che conviene fare per il vero rimedio, che tutto consiste nella sudetta presta provisione di denari ; et il medesimo mi conferma il Conte di Mansfelt che si trova qui, qual mi ha dato un summario che va qui incluso benche mi habbia detto haverne mandato un simile a Vostra Maestà, et mostra che oltre alla somma di denari che conviene havere presentemente sia necessario per la conservatione et augumento di questi stati haver ogni mese dugento mila seudi ; si che può hormai Vostra Maestà veder il bisogno. Havendomi la Maestà Vostra scritto duplicamente havere dato ordine al vice Re di Napoli che li voti et sententia di quel consiglio nella causa che tengo con Fiorenza si pubblicchino et eseguischino, credevo che cio si sarebbe fatto subito et mene stavo quieta, quando da Giovanni Ferrante Sugnicia che tiene cura in Napoli di sollecitarla, mi si scrive che sino alli xxi di maggio non si era in ciò eseguito cosa alcuna per diligentia che havessi usato con il vice Re ; di che non posso

<sup>1</sup> Il faut lire *passato*. Voy. plus haut, p. 523.



restare senon molto confusa et maravigliata, vedendo che in una cosa tanto giusta et chiara non mi si administrà la conveniente giustitia et che la dilatione contra ogni dovere mi porta indignità non poca et danno et pregiudicio grandissimo. Onde torno a supplicar humilmente la Maestà Vostra resti servita comandare subito che questo negotio si finisca senza dilatarlo piu, in che farà quello si conviene al Principe tanto giusto et io li restero con perpetua obligatione : et creda che a me rineresee grandemente haverli a dar piu molestia per questo effetto, imperò dalle tante mie ragioni ne sono constretta quali hormai sono note a Vostra Maestà.

Nel passare che ho fatto per Lorena hò trattato con quel Duca et trovato tanto devoto et affettionato servitore della Maestà Vostra che se ne può fare ogni ricapito et confidentia, di che hò preso grandissima satisfatione et mi è parso darne avviso a Vostra Maestà.

---

 XXV.

 RÉSUMÉ.
 

---

La Duchesse a écrit le 15 juin dernier au Roi qu'elle se rendait à Luxembourg. Elle y est arrivée la veille de la Saint-Jean et attend les avis de son fils avant de pousser plus avant. Elle ne peut se dispenser de répéter à Sa Majesté combien il est urgent d'envoyer des fonds aux Pays-Bas. La situation est des plus graves. Il y a eu un complot contre son fils, qui en écrira lui-même au Roi.

Le Comte de Mansfelt, qui est à Luxembourg, réclame également de l'argent, comme le Roi le verra par le mémoire ci-joint. Indépendamment des provisions dont le Prince de Parme a besoin tout de suite, il faudrait 200,000 écus par mois.

La Duchesse réclame de nouveau l'intervention du Roi dans l'affaire de son procès avec le Duc de Toscane.

Elle a traité avec le Duc de Lorraine, par les États duquel elle vient de passer. Le Duc se montre très dévoué à Sa Majesté.

---

## XXVI.

LE PRÉVÔT FONCK A MONS<sup>r</sup> DE VAULX.

(Lettres de Morillon au Cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 252. Imprimée dans diverses lettres interceptées de Granvelle.)

Madrid, le 11 juillet 1580.

Monsieur, Présupposant qu'avez déjà receu la myenne du 26<sup>e</sup> du mois passé, ne servira eeste que pour me ramentevoir à vostre bonne grâce, et quant et quant vous envoyer la copie des derniers advis qu'avons eu de Portugal, dont pour la saison du temps que court présentement, en grande partie, comme vous sçavez, dépend nostre salut; veullant espérer que tout ainsi que la justice du droiet et des prétentions de Sa Majesté est plus que notoire et à tout le monde, ainsy ce bon Dieu ne faultra de prospérer ses entreprinses; mais ce qu'emporte est que cela soit effectué bien tost, afin que Sa Majesté ayt tant plus d'occasion pour employer toutes ses forces contre ceulx qui jusques à maintenant ont si obstinément porté les armes, non seulement contre leur Roy et prince naturel, mais aussi contre Dieu leur Créateur, lequel semble déjà préparer l'estat des affaires de telle façon qu'il y a grande apparence qu'il continuera nous regarder avec ses yeulx de pitié et de compassion, et quant et quant chastoyer tous ceulx qui pour complaire, voire idolastrier ung seul pervers, estrangier, Allemand et ses adhérans, ne se souviennent oneques du naturel devoir qu'ilz doivent, je ne ditz au Roy leur Prince et Seigneur légitime, mais aussi à nous autres, leurs anciens amys et patriotz. Estant encoires bien fort mémoratif, qu'après le recouvrement de la ville et citadelle de Zirickzee, quant les Espaignolz se commençoient à mutiner, lors les secretz et adhérentz et subornez du Prince d'Oranges ne publioient par tous les marchez et carrefours des villes reconnoissantes Sa Majesté quasi aultre chose sinon qu'estions grandz foulz souffrir si patiemment l'impétuosité d'une guerre si longtaine et calamiteuse, seulement pour soubstenir l'ambition d'auleungs Espaignolz et mesmes pour retenir leur nation par-delà, maulgré et au despit des Hollandois et Zéclandois communcets patriots; mais astheure Sa Majesté nous a voulu complaire non moins par la retraiete des Espaignolz et tous estrangiers, que par le reestablishement de noz anciens privilèges, usages, honneurs et préhéménances. Parquoy ne faisons astheure de nostre coustel semer aussy semblables bruiez, avec remonstrance que présentement il n'y a plus pourquoy nous entre nous-mesmes

patriotz si cruellement escorger et totalement ruyner, ne soit que vuillions plustost favoriser à l'insatiable convoitise de dominer que si notoirement en tout temps a regné au cœur dudit Princee d'Oranges, que de nous mesmes promptement mettre fin à nos misères, angoisses et calamitez; remettant le tout sur le vieulx pied et selon que nos ancestres ont esté accoustumez vivre et soy gouverner. Estant fort marry que nos altérations en plusieurs endrois se monstrent plus aigres et plus obstinées que celles de France, puisque je vous puis assurer qu'en mon dernier passaige, dois la ville d'Arlon jusque Paris et de là à Orléans, et tout oultre vers Nantes, quasi il n'y avoit ville, villaige ou chasteau où l'exercice de la nouvelle religion ne fust hosté et l'ancienne restably.

L'on nous escript par voye de France plusieurs choses du bon succès de nos affaires vers le cartier de Groeninghe, voires que le Conte Jehan de Nassau, frère d'Oranges, et deux des beau-frères y seroit deffaict et demeuré prisonnier, ee que toutesfois n'ay achepvé de croyre pour n'avoir veu lettres de Vostre Seigneurie ou de Son Excellence. Cependant prions Dieu, si encoires il n'est, au moing que bien tost il puist estre ainsy.

Des affaires mentionnez en vos précédentes n'ay encoires ouy ny veu rien parce qu'il n'y at que quatre à cinq jours que, après avoir heu la résolution de Sa Majesté sur deux poincts qui estoient paravant douteux, on luy at envoyé vers Portugal les lettres patentes de ma commission pour estre fermées de sa main; de sorte que jusques maintenant, je ne me mesle de rien. Finissantes cestes par mes bien humbles et très affectueuses recommandations en la bonne grâce de Vostre Seigneurie, priant le Créateur de vous, Monsieur avecque Madame vostre compaigne et vos beaulx enfants octroyer la syenne.

---

## XXVII.

MARGUERITE DE PARME A IDIAQUEZ.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 184.)

---

Luxembourg, le 19 juillet 1580.

[Le prie de presser le Roi de lui donner une réponse :] Si per la presta provi-  
sione di denari tanto necessarii e tante volte domandata, come perche nella causa che  
tengo con Fiorenza, mi si amministri la debita giustizia senza piu dilatione, che assai

doverebbe bastare havermi la parte tenuto usurpato già sono passati sei anni l'usufrutto di mia dote; a quando pensavo io che in Napoli, conforme all'ordine dato da Sua Maestà si pubblicassi et eseguiessi la sententia, sono avvisata che l'imbasciatore di Fiorenza residente in quella corte, havendo havuto notizia dei voti del consiglio di Napoli, ha fatto gran rumore et instantia perche detta causa si riveda et si decida nel consiglio di Spagna, benche mi assicuro, non permetterà Sua Maestà che mi si faccia così grande et manifesto torto, et tanto piu con il buon mezzo di Vostra Signoria Illustrissima, nella bontà et amorevolezza della quale confido interamente, et che terra mano che questo negotio si finisca subito, conforme a giustizia, si come instantemente ne la prego, certificandola che li resterò con obligo grandissimo et di che anco mi risponda. Et qui facendo fine, etc...

---

### XXVII.

#### R É S U M É.

---

Cette lettre n'est que la répétition d'une autre de la Duchesse au Cardinal de Granvelle concernant ses demandes d'argent et son procès avec le Duc de Florence.

Elle a appris que l'ambassadeur Florentin, à Madrid, fait des démarches pour que l'instruction de l'affaire soit déferée au Conseil d'Espagne, mais elle espère que Sa Majesté ne voudra pas lui faire un aussi grand tort, et elle compte sur l'amitié d'Idiaquez pour obtenir du Roi que dans cette affaire la justice suive son cours régulier.

---

### XXVIII.

#### DIEGO MALDONADO A PHILIPPE II.

(Papiers de Simancas conservés aux Archives nationales à Paris, K 1558 (anc. B. 51), n° 164. Copie déchiffrée.)

Paris, le 5 août 1580.

El embaxador de Inglaterra que havia ydo al de Alanson, llamado Estafort, y buelto ya aqui con la respuesta que le dio aquel duque, tuvo audiencia destes Reyes; y lo que

he podido entender della y de lo que el de Alanson le respondió a lo que el le dixo de parte de su ama, son estas palabras que me las ha referido persona que lo puede bien saber y que es principal y anda metida en estos negocios, dizque al de Alanson respondió a su propuesta : « Yo estoy casado y soy marido de la Reyna de Inglaterra y la quiero por mi señora y muger, y no resta que el consentimiento del Rey, mi hermano. Yd a él y hablad de que lo que el dispusiere y quisiere, eso quiero y querre yo : y quanto a esse punto como sea su voluntad no ay mas que tratar, que yo estoy muy resuelto de hazer este casamiento. » Y con esta respuesta se partio el Estafort y vino al Rey a dezirlo, como lo dixo en la audiencia ultima que digo que ha tenido; a lo qual el Rey respondió : « Mi hermano tiene ya 25 años y es hombre que executa lo que quiere sin mi consentimiento; y assi no tengo yo para que darsele ni meterme en esa materia sino que el haga lo que quisiere; y assi yo no puedo quanto a eso que me dezis, responderos resolucion ninguna. » Y en este estado queda y esta agora este negocio.

Esta platica del casamiento ya he avisado por mis preecedentes, que la causa porque se ha buuelto a calentar y renovar, ha sido por las cosas de Flandes, llevando la Reyna y el de Alanson mira, siendo ella la medianera e interecessora con aquellos payses para que acepten y tomen por su Señor al Duque de Alanson para acabar de desposseer a Vuestra Magestad dellos, poniendo en la possession a este principe, que ella quiere tomar por su marido o por lo menos por su defensor y amparo; y han hecho tanto effecto los officios que esta Reyna ha hecho con los Estados y Orange, que escriven de Anveres, en estos ultimos avisos de 22, que aquellos Estados rebeldes y Oranges y la villa de Gante embiavan o havian embiado persona al de Alanson con esta embaxada de quererle aceptar por su principe, y que el que la traya era Sant Aldegonde : los quales tratos y andamientos se que saben el Rey y la Reyna madre, y todo lo que sobre esto passa y se anda urdiendo, y dexan hazer para ver lo que descubrira el tiempo; y lo que aqui se tiene entre los del Consejo deste Rey por maxima y regla casi infalible es que si en este reyno no ay guerra el de Alanson yra a Flandes, y si la ay, no.

Las razones y causas que, me dizen, mueven y han movido cada dia á la Reyna de Inglaterra a travar tanta y tanta estrecha amistad con el Duque de Alanson, dizque son estas, porque havindolas desseado saber con cuydado y preguntado con tal y con curiosidad a personas que lo pueden bien saber, me han dicho que la Reyna de Inglaterra haze la cuenta desta manera. Ella se ve muger de dias y con mucho fuego cubierto dentro de su casa que ha de rebivir y alumbrarse un dia o otro, y que ella le ha tenido y tiene hasta agora por su buena maña cubierto y ha offendido por este fin y respecto, a Vuestra Magestad, muy mucho fomentando a sus rebeldes de Flandes, y havindole hecho perder aquellos payses, donde le conviene procurar que Vuestra Magestad no vuelva a meter el pie como le solia tener, y que assi mismo ha offendido a esta corona y Reyes, asistiendo y socorriendo a sus rebeldes, y que Vuestra Magestad se va haziendo

señor de Portugal y tiene para este fin una poderosa armada de mar y otro exercito de tierra, y que saliendo Vuestra Magestad con sus pretensiones alla, es de creer guerra emplear esas fuerças en algo de bueno y de importancia para procurar la recuperacion de sus Payses Baxos, y assi verna a invadir y acometer su Reyno, el qual ella conosce lo que es y lo que el tiene; y no saliendo Vuestra Magestad bien de lo de Portugal, ni mas ni menos, guerra dar en aquel reyno con sus fuerças para vengarse della, y que las suyas no siendo bastantes para resistir a las de Vuestra Magestad, ni ella siendo de sexu para tomar armas acuestas, le conviene buscar quien por ella las tome, y que de los en quien ella puede poner los ojos oy en dia no ay otro que el de Alanson, que por si solo la puede ayudar con muchas fuerças deste reyno, mayormente si el Rey su hermano quisiese, y estuviesen en buena correspondencia ambos, que ternia a su devociou todas las del, y que procurando y haziendo ella que los estados rebeldes de los Payses Baxos accepten por Señor al de Alanson, hecha el sello a sus designos, y se fortiffieen de conformidad por mar de manera que podran defenderse y aun offender, y danificar a Vuestra Magestad; y estas son todas las causas, motivos y fundamentos de quantos andamientos la Reyna de Inglaterra traey por aca se urden en deservicio de Vuestra Magestad con los Estados, Oranges y Alanson, y tiene la armada de Vuestra Magestad tan temerosa y con cuydado: que se de buena parte que ha mandado por este respecto a Cobam <sup>1</sup>, su embaxador residente en esta corte, que proeure contentar mucho a estos Reyes y les offrezca para el acomodamiento de las cosas deste Reyno todo quanto la Reyna puede y vale con los de la religion, tanto con Bearne como con los demas, y que sera medianera y embiara a hablarle segun y como el Rey quisiere porque no quiere tener descontenta esta corona; y assi el embaxador ha hecho y haze grandes offertas a estas Magestades en esta conformidad y ultimamente les hizo una de que si querian que el embiaria hombre a los de la Fera para que aquel negocio no passasse adelante por via de armas: y no se resolvieron estos Reyes en aceptarlo.

El Duque de Alanson embio, seis dias ha, a pedir a este Rey, con muchas buenas palabras, le hiziesse merced que el asedio de la Fera no passasse adelante y que para evitar este daño el medio que podia haver mejor era meterla en sus manos y darsela a el, pues, como buen hermano suyo, ternia aquella villa en su poder para darla cada y quando que el mandase y que con esto aquietaaria Su Magestad grandemente los animos de todos los de su Reyno, viendo ellos por experiencia la confianca que el Rey hazia del. Viose esto en consejo destado y platiese todo: y viendo el Rey y la Reyna, y muchos otros el fin a que tirava y yva eneaminada esta demanda, que dixeron era que como el de Alanson traya tratos en Flandes y Cambray, y ellos sabian que estavan muy adelante, queria tener esta villa ally cerca de las fronteras para retiramiento suyo y de su gente

<sup>1</sup> Henri Cobham, souvent cité.

de guerra, que fuese y viniese y el quisiese llevar a aquellos payses quando le pareciese, como en effecto entre todos los que lo entienden les parece sea esto la pura verdad. Le negaron la demanda, diciendo que el Rey no podia con su honor y reputation, estando las cosas de la Fera tan adelante, como estaban, dexar de passar al eábo con ellas, y que no era por no darle aquella villa, que era muy poca y pequeña cosa para lo que el Rey desseava, sino por el respecto dicho y entiendese que a la fin estos Reyes se la daran para retraymiento a que aca llaman retreta, a condicion, como el offresce, de que se haga la paz en este Reyno, que es de lo que tratan y mas dessean.

.....  
 Por mi ultima avise a Vuestra Magestad como estos Reyes havian tenido diversos consejos sobre quanto se yva engrandesciendo Vuestra Magestad y que a esta corona seria util el procurar impedir esta grandeza, y que quedavan mirando por donde seria bueno y faeil el començar, o por dar socorro a Portugal o a Flamencos, y que quedaron de acuerdo que fuese el secretario Villeroy al de Alanson y le diese cuenta de todo y supiese en el termino que el tenia las cosas de Flandes...

El Stroci se parte oy o mañana para donde esta el Duque de Alanson, a quien va con la misma comission que el secretario Villeroy havia de llevar, como scrivi en mi preecedente; y me dizen lleva orden de dezirle que estos Reyes gustan de que se haga señor si puede de los Payses Baxos, mirando como se embarea en estos negocios y que sea con buenas ancoras: y en effecto estan resueltos de que el de Alanson por Flandes, y ellos por Portugal, dando socorro a Don Antonio o a Portugueses, escondiendo siempre la mano con que quieren tirar la piedra, se le de impedimento y disturbo a Vuestra Magestad...

Y porque traygo entre ojos que estos tratos del de Alanson en Flandes y otras quinieras que a este Rey proponen cada dia spiritus malos podrian hazerle prevaricar y pervertir de la buena amistad que entre el y Vuestra Magestad ay, y que diese en un dislate, seria cosa muy del real servicio de Vuestra Magestad que viniese embaxador presto para que con su presencia y gallardos officios que hara, entretuviese esta varea, quiero dezir estos Reyes, en la buena devocion que hasta agora conservando esta union lo mas que fuere possible.

## XXVIII.

## R É S U M É.

Maldonado, agent de Philippe II à Paris, relate au roi d'Espagne ce qu'il a appris des deux entrevues de l'envoyé anglais, lord Stafford, avec le duc d'Alençon et le roi de France. Le Duc a déclaré à Stafford qu'il considérait déjà la reine Élisabeth comme sa femme et qu'il n'attendait plus pour se marier que le consentement de son souverain. L'ambassadeur de la reine d'Angleterre ayant obtenu une audience de Henri III, lui a rapporté le propos de d'Alençon. Mais le Roi a répondu qu'il n'avait pas de consentement à donner, que son frère était libre de se marier comme il l'entendait.

Élisabeth, d'après Maldonado, n'a d'autre but que d'arracher les Pays-Bas à Philippe II pour les assurer au duc d'Alençon, son futur mari. Déjà elle s'est mise à l'œuvre. Grâce à son intervention, les États rebelles, le prince d'Orange et la ville de Gand, ont décidé d'envoyer des députés à d'Alençon pour lui offrir la souveraineté des provinces insurgées. Le roi de France et la Reine-mère sont au courant de ces machinations. La reine Élisabeth est jalouse de la puissance croissante du roi d'Espagne, dont la conquête du Portugal augmentera encore l'autorité et le prestige. Elle appréhende aussi que Philippe II, vainqueur des Portugais et des rebelles de Flandres, ne puisse, le cas échéant, disposer de forces assez considérables pour attaquer la souveraine protestante en Angleterre même. Mais elle est femme et elle a besoin, pour suppléer à la faiblesse de son sexe, d'un homme qui se fasse l'exécuteur de ses desseins. C'est pour cela qu'elle a jeté les yeux sur le duc d'Alençon. Au reste, elle ne néglige rien pour que Henri III aide son frère sous main, comme il le fait du reste, d'accord avec la Reine-mère. Élisabeth a offert à Catherine de Médicis son intervention amiable auprès des chefs protestants pour obtenir d'eux la reddition de la Fère. D'Alençon a même demandé que cette place lui fût remise. Elle lui servirait de base d'opérations pour envahir les Pays-Bas. Jusqu'ici cette négociation n'a pas réussi; il y a même tout espoir qu'elle n'aboutira pas, car elle blesse trop la dignité du roi de France.

Toutefois, Henri III et sa mère ont tenu plusieurs conseils pour aviser aux moyens d'arrêter la grandeur croissante de l'Espagne. Ils ont considéré que la meilleure politique pour atteindre ce but, serait d'aider les Portugais d'une part, et de l'autre les rebelles de Flandres. Ainsi Strozzi a été envoyé à d'Alençon pour lui porter l'adhésion secrète du Roi à ses projets sur les Pays-Bas. Il importe donc que le roi d'Espagne envoie au plus tôt un ambassadeur définitif et autorisé à Paris pour traverser tous ces desseins.



## XXIX.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 199.)

Namur, le 29 août 1580.

Non ho lettere di Vostra Signoria Illustrissima dippe quella de 21 di giugno : ben credo che me ne venissero con il corriere che fù interecto le settimane passate da Monsignor d'Ensi, che mi dispiacerebbe et n'aspetto d'intendere da Vostra Signoria Illustrissima la certezza, con avviso piu fresco della sua salute : in tanto gli dirò che da Luzimburgh gli scrissi ultimamente che conforme al parere del Principe, mio figliolo, me ne saria venuta qui in Namur come luogo più sicuro et commodo a tutte l'occorrenze; il che feci et c'arrivai alli 26 del passato et pochi giorni appresso venne da Mons detto mio figliolo. « La lettre continue à peu près en termes identiques comme dans celle de Marguerite au Roi du 29 août 1580 (mutatis mutandis, c'est-à-dire les appellations) jusqu'à ces mots de la lettre au roi : » et al sicuro si perdera quel poco resto che si mantiene ancora sotto la devotione della Maestà Vostra (di Sua Maestà.) « Alors Marguerite continue auprès de Granvelle : » Per tanto prego Vostra Signoria Illustrissima tenere la mano et far opera.... (La suite du document ne se trouve pas dans le volume des archives et la lettre s'arrête ici) <sup>1</sup>.

## XXIX.

## TRADUCTION.

Je n'ai pas de lettres de Votre Illustrissime Seigneurie depuis celle du 20 juin. Le courrier intercepté la semaine dernière par Monseigneur d'Inchy, m'en apportait probablement. J'en serais bien fâchée. J'en attends ici la confirmation de Votre Seigneurie Illustrissime, en même

<sup>1</sup> De même au numéro 202, il y a une lettre du 15 septembre 1581 de Marguerite à Granvelle, conçue en termes analogues à ceux de sa missive de la même date au Roi.

temps que des nouvelles plus récentes de sa santé. Pour le moment, je lui rappellerai ma dernière lettre datée de Luxembourg, où je lui disais que, sur l'avis du Prince, mon fils, je me rendrais ici, à Namur, cette ville étant plus sûre et m'offrant plus de facilités (pour correspondre avec le Prince de Parme). Ce que j'ai fait. J'y suis arrivée le 26 du mois dernier, et peu de jours après mondit fils est venu de Mons . . . . .  
 . . . . . et . . . . . l'on perdra le peu qui reste encore soumis à Sa Majesté  
 . . . . . Votre Illustrissime Seigneurie de tenir la main et de s'employer  
 à ce que . . . . .

---

XXX.

MARGUERITE DE PARME A IDIAQUEZ.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 189.)

Namur, le 2 septembre 1580.

In Luzemburgh scrissi a Vostra Signoria Illustrissima alli 19 di luglio : dipoi ho ricevuto dua sue lettere de 15 di giugno e 2 del passato con avviso che Sua Maestà restava libera della indispositione di flusso, et si trovava con intiere salute, di che ho sentito il contentamento che devo. Mi dispiace bene che il Serenissimo Principe, mio Signore, fussi alquanto indisposto, ancor che con assai miglioramento. Starò con pena sino ad intendere che habbia recuperata intieramente la sanità.....

(Pour le reste, voir l'Instruction à Aldobrandino.)

---

XXX.

TRADUCTION.

J'ai écrit de Luxembourg à Votre Seigneurie Illustrissime, en date du 19 juillet. Depuis j'ai reçu deux lettres d'Elle du 15 juin et du 2 juillet, avec l'avis que Sa Majesté était

rétablie de sa dysenterie et avait recouvré entièrement la santé. J'en ai ressenti toute la joie qu'une semblable nouvelle devait me faire éprouver. Je suis désolée que le Sérénissime Prince, mon Seigneur, ait été aussi fortement indisposé, encore qu'il y ait une grande amélioration dans son état; mon inquiétude ne cessera que lorsque j'aurai appris sa complète guérison.

(Le reste de cette lettre, que le copiste de Naples n'a pas cru devoir transcrire, ne fait que reproduire les termes des instructions données par la Duchesse à Aldobrandino.)

## XXXI.

## INSTRUCTIONS DE MARGUERITE DE PARME ADRESSÉES A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2.)

Namur, le 4 septembre 1580.

Vi potete ricordare che l'altra volta che vi mandai in Corte, vi si diede commissione che con il parere di Giovanni di Samaniego voi trattassi che l'ampliatione de privilegii delle lettere che hò in Abruzzo si spedissi conforme alle mie giuste domande e rimonstranze; ma come allora non parse approposito, non sene trattò. Onde vi dico, che in caso che il regente Anibal Moles sia arrivato in quella corte, lo visitiate in nostro nome e li presentiate la lettera che per lui vi si è data e dirli tenere commissione di trattare di detta ampliatione, quando et come a lui parerà, perche è informatissimo di quanto conviene per mio servitio in questo negotio et secondo il suo consiglio et parere vi regolerete con l'intervento di Samaniego. E quando a detto Moles non paressi approposito che di ciò si trattassi di presente, ne lasserete il carico a detto Samaniego, perche possa trattarne al tempo conveniente et procurare la speditione sopra di che egli tiene tutte le scritture et informazioni necessarie.

2. Si come sapete nel vostro ultimo ritorno di Corte mi portasti una provisione in franzese sopra il trattamento ordinario et straordinariò che Sua Maestà mi accorda per la nostra venuta in questi paesi et che non è detta provisione senon di trenta sei mila fiorini l'anno, errore chiaro e manifesto, come lo certifica Sua Maestà in una sua lettera a noi scritta in spagnuolo, la cui copia vi si è data. Per la quale dichiara et ordina che mi sia pagato il medesimo trattamento che havevo l'altra volta quando fui qua governante, che era di trenta cinque mila scudi d'oro in oro : et di tal somma, conviene che

proccuriate che Sua Maestà mi dia assignamento certo, et perche stanti le alterationi di questi paesi, tutte le Dementie et Entrate di Sua Maestà sono occupate et impegnate, è necessario cavar da Sua Maestà un ordine che detto trattamento di scudi trente cinque mila d'oro in oro mi si paghino e passa io pigliare di quattro in quattro mesi prorata o altrimenti delli denari che Sua Maestà manderà di Spagna, per le occorrentie di questi stati, ovvero mi dia commissione et autorità che io possa quà prenderli a cambio da mercanti, perche a loro sieno da Sua Maestà fatti pagare in Spagna, atteso che per le continue, grosse et eccessive spese che necessariamente mi conviene fare, è di bisogno che mi vaglia di detto trattamento, altrimenti non saprei come rimediarmi, anchorche detto trattamento non sia a gran pena bastante per la spesa e bisogno necessario; imperò doverrà Sua Maestà conforme alla promessa che voi sapete ha fatto sobvenirmi con aiuti di costà et di maniera che io non mi indebiti et impegni, che parimente dovete procurare; et avvertirete che nell' ordine che verrà per il mio trattamento, si tratti a scudi d'oro in oro et non a fiorini, perche, come vi si è detto, volendo trattare a fiorini come è lo stilo antico, bisogna calcularli d'altra maniera che non l'altra volta, perche allora doi fiorini di venti pesi <sup>1</sup> ciascuno facevano uno scudo d'oro. Impero li pesi di quel tempo vagliono di presente un peso e mezzo incirca, di modo che hora per uno scudo sono di bisogno doi fiorini e tre quarti, che fanno pesi cinquanta cinque, e tanto vale uno scudo d'oro in questo paese, differentia grandissima, oltre à che tutte le cose sono (si può dire) il doppio più care, che in quei tempi. Et in evento che Sua Maestà mi accordi aiuto di costa, come è obligata, oppererete di haverne assignamento sicuro et exigibile, facendone spedire i recapiti e cautele opportune et ben chiare, con mandarnele et anco l'altri ordini del trattamento suddetto per via sicura, dandomi particolar raguaglio di quanto intorno a questi particolar farete.

5. Per aiuto del viaggio dall' Aquila in questi paesi, mi fece Sua Maestà pagare dal Vice Re di Napoli venti mila scudi di undici car<sup>ni</sup> <sup>2</sup> di Regno per scudo. Et anchorche conobbi chiarissimo che tal somma non era bastante per il terzo della spesa, tuttavia non mi parse per allora fare replica, ma solo obbedire Sua Maestà, assicurata che la Sua Maestà non poteva ne puo giustamente lassare di havere la debita consideratione e rimborsarmi delle grosse et eccessive spese che mi è convenuto fare per suo servitio in cosi lungo e travaglioso viaggio: che se bene voi ne siate informato, tuttavia vi sen' è dato un sommario che ascende alla somma di scudi quaranta mila, quali dovete operare che mi sieno rimborsati senza dilatione, dico il sopra più che manca alli 20 mila scudi sudetti, non sendo giusto ne ragionevole che io metta la roba mia oltre alli molti travagli, incomodità et pericoli havuti per causa d'esso viaggio, in che Sua Maestà non

<sup>1</sup> L'abréviation est : ps.

<sup>2</sup> Carolini, ancienne monnaie de Naples.

doverrà far difficoltà alcuna, con dare ordine sufficiente che io sia rintegrata di dette spese, per il qual effetto usate ogni diligentia di haver le commissioni et ricapiti che si ricercano, mentre però che non vi si desse assegnamento in Spagna, nel qual caso procurate che sia buono, et mene farete avvisata.

4. A Sua Maestà et à tutti soi ministri et a ogni altro eredo che sia nota la lunga servitù et buoni servitii del conte di Mansfelt, congiunti con la molta integrità et affettione con che ha di continuo servito et serve la Maestà Sua : della quale desidera esser favorito, in alcune sue pretensioni, che a me pare sieno ragionevoli et che Sua Maestà non solo deva in esse consolarlo, ma ricognoscerlo liberalmente di maggior cosa. Et perche habbiate informatione di dette sue pretensioni, vi si da copia e translato del memoriale che sopra di ciò mi ha presentato : supplicarete Sua Maestà in mio nome, et farete ogni uffitio per la satisfattione et contentamento di esso conte.

5. Similmente il conte Carlo di Mansfelt, suo figliolo, pretende da Sua Maestà le gratie che per la copia è translato del suo memoriale, che vi si è data. Vederete, qual conte Carlo per esser figlio di chi è et per li servitii che ha fatto et fà à Sua Maestà, merita ogni gratia et favore, et però supplicarete la Maestà Sua, resti servita darli contentamento, perche in vero giudico molto approposito che al conte di Mansfelt et figliolo si habbi consideratione et che sene faccia conto e stima, tenendoli contenti et bene edificati, perche son persone di gran meriti e servitio et in questi tempi la lor servitù et opera è molto approposito.

6. Il collonello Francesco Verdugo, che lungamente ha servito Sua Maestà in questi paesi et in particolare in tutto il tempo delle alterationi con diversi gradi et carichi importanti, et in tutti portatosi valorosamente et di se dato buon conto, senza mirare à suo interesse proprio : desidera da Sua Maestà esser favorito nelle sue giuste pretensioni, quali vederete per le copie de soi memoriali a me presentati, che vi si sono consegnate ; et sebene sopra di ciò scrissi da Luzemburgo a Sua Maestà et il Cardinale Granvela, tuttavia, conoscendo detto collonello Verdugo, che hora si trova a Thiunville, gran servitore di Sua Maestà et persona di molto valore, farete ogni diligentia perche Sua Maestà habbi risguardo aisoi tanti e buoni servitii fatti, con darli completa satisfattione, perche mi assieuro che anco nell' avvenire egli con li soi servitii sene renderà meritevole.

7. Avvertirete di far capace Sua Maestà che le suddette persone li raccomando e metto in consideratione, perche lo conosco necessario al suo Real servitio.

8. Voi siate informato delle qualità del Marchese Germanico Malaspina che di presente è cameriere secreto di Sua Santità, et quanto egli sia inclinato e zelante del servitio di Sua Maestà ; alla quale ne darete informatione, supplicandola in mio nome à favorirlo et haver di lui memoria nelle occasioni che se li presenteranno, che ogni favor e gratia che Sua Maestà farà a detto Marchese Germanico sara ben impiegata.

9. Altre volte hò scritto a Sua Maestà in favore del conte Alessandro Angosciola et ultimamente serissi da Salines, et parimente al Cardinal Granvela, et si mandorno le lettere a Samaniego, perche in mio nome facessi ogni offitio, accio detto conte Alessandro venisse riconoseiuto e ricompensato de soi servitii fatti à Sua Maestà, laqual cosa è stata trattata per un certo Niccolo Maria Regnu, che sta in Corte, et da Samaniego è conoseiuto. Potrete informarvi in ehe termine stà il negotio, et procurarne la breve et buona speditione, perche, oltre alli servitii di esso conte et all' esser vassallo de signor Duca, li porto io particolar affettione et li desidero ogni bene, come di bocca vi si è detto.

10. In oltre ad instantia di Luigi Marliano, gia mio majordomo, ho scritto à Sua Maestà et al Cardinale Granvela, perche il conte Paolo Camillo Marliano fusse provisto d'un luogo di robba corta nel Senato di Milano, et sopra di ciò serissi ultimamente di Vigevano, per trovarsi vacui doi di essi luoghi. Le lettere si mandorno a Samaniego et a lui si diede eura di sollecitarne la speditione. Potrete informarvi quel ehe si è fatto et in ehe termine stà il negotio, et bisognando farete voi offitio con Sua Maestà et con il Cardinal Granvela per satisfattione di detto conte Paolo Camillo, ehe è gentilhommo molto qualificato et meritevole, come pienamente se n'è mandato informatione à Samaniego.

11. Hò scritto parimente in favor di Pietro Paulo Varesino, perche da Sua Maestà fusse provisto d'un luogo del magistrato straordinario di Milano. Et da Samaniego et dal cavallier Biondo è stato trattata la speditione. Vi potrete informare da essi, et secondo il bisogno, farete l'uffitii opportuni, perche se ne venga a buon fine, che veramente lo desidero, per essere detto Varesino molto amorevole a me et a tutta la casa, sicome voi stesso sapete.

12. Il Conte di Sansecondo è cavallier di quella qualità et essere ehe voi conoscete; mi fece ultimamente in Luzemborgh instantia perche lo favorissi appresso Sua Maestà per una piazza di robba corta nel senato di Milano, come vedrete per il suo memoriale ehe vi si è dato; desidero grandemente che egli ne sia provisto, però ne farete ogni opera, usando quelle vie e mezzi ehe piu approposito giudicarete, si in mio nome come altrimenti.

13. Monsignor de Gastel si trova per modo di provisione con il carico di Governatore et capitania di Grey in Borgogne: desidera haverne la confirmatione da Sua Maestà, attento i soi meriti et servitii, di che ne farete uffitio et particolarmente con il Cardinal Granvela, ehe è informato di quel che bisogna.

14. Per far havere un habito di Santo Jacomo a Pietro d'Armenters, hò scritto più volte. Et Samaniego ehe n'è informato ne tiene la eura. Et perche desidero che ciò habbia effetto, ne farete ogni opera et diligentia, nel meglio modo ehe troverete convenirsi.

15. Mentre io stetti in Borgogna, venni in cognitione delle divisioni e humori diversi

che sono infrà quella nobiltà, et parendomi conveniente andare destramente rimediandoli, feci alcuni uffitii che giudicai approposito, et frà li altri mi parse bene menar io meco Monsignor d'Andelot, come persona di maneggio et accreditata in quella provincia e specialmente con il cardinal della Bauma, casa de Rye, et suoi adherenti; et ciò feci sotto protesto di voler alcuni di quella natione in mia compagnia, colorando desiderar detto Andelot per havermi suo padre servito molto tempo, et con disegno di guadagnar il suo humore, et appartarlo dalli altri; et a tal effetto hò procurato che si dia una pensione di trecento seudi d'oro a un suo figliolo sopra la Badia di Faverni <sup>1</sup>, sicome si è fatto, di modo che esso Andelot resta molto satisfatto et a mio giuditio non farà senon quel che conviene al servizio di Sua Maestà, havendoli io sopra di ciò tenuto diversi propositi, et egli restatone capace, e promessomi di far sempre quanto li sarà ordinato e tener particolar pensiero del servizio di Sua Maestà. Et molto ben edificato e disposto sene tornò la settimana passata nè Borgogna.

16. Et perche non si desse ombra ne sospetto all' altra parte del conte di Champlite, nel far venir meco detto Andelot, feci aneo venire Monsignor d'Alipiere, sotto protesto che era stato lungamente al mio servizio, mentre che io fui altra volta in Fiandra; il quale hò trovato molto buon servitore di Sua Maestà et che mi hà dato diverse informazioni et avvertimenti, come similmente hà fatto Andelot. Et sebene trà l'uno e l'altro non era troppa buona intelligentia, tuttavia in questa lor venuta si son fatti confidenti et amiei con mia gran satisfattione, perche mi prometto che ciascun di loro non lascerà di fare quel che si appartiene a buon vassallo et servitore di Sua Maestà et aneo mi persuado haver fatto una buonissima opera a fare venire questi doi gentilloma et a mostrarli confidentia; di che darete di tutto particolar conto al Cardinal Granvela, perche desidero ne sia ben informato, et aneo della pensione data al figlio d'Andelot sopra la Badia di Faverne, che si è provista in persona del hault-doyen di Bisanzone, raccomandatomi da Monsignor d'Aehy, sicome alhora scrissi à esso Cardinale, al quale potrete aneo dire haver io inteso che Sua Signoria Illustrissima tiene con detto Andelot qualche differentia in materia di heredità, che mi prometto che facilmente si accomoderia quando piacesse a Sua Signoria Illustrissima che io ne trattassi, offerendoli in ciò l'opera mia, che desidero solamente farli servizio.

17. Visiterete in mio nome la Duchessa di Feria e figlioli presentandoli la mia lettera, et in far seco uffitio di complimento, et aneo li darete nuova della Signora Anna Hungarfort, sua sorella, che si trova qui, alla quale non lasserò di fare ogni sorte di piacere et usarli ogni sorte di amorevolezza.

18. Visiterete ancora la Principessa d'Evoli, quando buonamente si possa fare, rappresentandoli il dispiacere che io sento di soi travagli, che ben vorrei poterne rimediare.

<sup>1</sup> Favernay (Notre-Dame de) dans le diocèse de Besançon.

Et il simil uffitio farete con il secretario Antonio Perez, mentre che se li possa parlare, perehe certo li desidero ogni bene, come voi stesso siate informato.

19. Scrivo al provosto Fonck la lettera che vi si è data in vostra credenza, gliela presenterete, et farete seco complimento di visita in mio nome.

Proccurerete d'andare sieuramente et di arrivar quanto prima in Corte. Che Dio vi conceda buon viaggio e prospero ritorno.

---

### XXXI.

#### R É S U M É .

---

1. Aldobrandino doit se le rappeler, lors de sa dernière visite à la Cour, il a eu commission d'obtenir, d'accord avec Samaniego, qu'on envoyât à la Duchesse, sur sa juste demande, l'ampliation de ses lettres de créance privilégiées sur l'Abruzze <sup>1</sup>. Mais le moment n'ayant pas semblé opportun d'arranger cette affaire, elle a été ajournée. Dans le cas où le Régent Molos <sup>2</sup> serait arrivé à la Cour, il irait le voir, au nom de la Duchesse, et présenterait la lettre qu'Elle lui a remise pour ce personnage. Il dirait qu'il est chargé de traiter de ladite ampliation quand et comme il le trouverait bon, sachant combien cette affaire importe au service de la Duchesse. Il se comporterait d'après l'avis et les conseils dudit Molos, tout en faisant intervenir Samaniego. Si ledit Molos jugeait qu'il n'y aurait pas lieu de s'occuper de cette affaire pour le moment, Aldobrandino laisserait à Samaniego le soin de la régler en temps voulu et d'en transmettre le résultat à la Duchesse, puisqu'il a tous les renseignements et les papiers nécessaires à cet effet.

2. Il doit se rappeler aussi qu'à son dernier retour de la Cour, il a apporté à la Duchesse une *provision* de 50,000 florins pour le traitement ordinaire et extraordinaire que Sa Majesté lui accorde annuellement, à raison de son séjour aux Pays-Bas. C'est là une erreur manifeste. Le Roi l'a reconnue lui-même dans une de ses lettres à la Duchesse. Aldobrandino a reçu la copie de cette lettre écrite en espagnol, par laquelle Sa Majesté ordonne de payer à la Duchesse le même traitement dont elle a joui naguère comme gouvernante des Pays-Bas. Il était de 55,000 écus d'or, payables en espèces d'or. Elle demande aussi que ce traitement soit payé par quartiers ou trimestres sur les fonds que Sa Majesté envoie d'Espagne. Au reste, ce traitement suffit à peine aux dépenses que sa mission lui impose. Sa Majesté devrait aussi lui parfaire l'indemnité de voyage sur laquelle la Duchesse n'a touché que la moitié.

<sup>1</sup> Il s'agit d'une créance privilégiée de 4,400 ducats que la duchesse de Parme avait sur les revenus des domaines dans l'Abruzze.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, pp. 26, 65, 112, 158, 185.



3. La Duchesse revient spécialement dans cet article sur le remboursement des frais de son voyage d'Aquila aux Pays-Bas. A son départ, elle a reçu du Vice-Roi de Naples 20,000 écus. Or, d'après le compte qu'elle a envoyé, ces frais se sont élevés à 40,000 écus. Elle réclame donc les 20,000 écus restants, somme bien insuffisante d'ailleurs, eu égard aux dépenses qu'elle a faites et à tout le mal qu'elle s'est donné.

4. Dans cet article elle charge Aldobrandino de recommander tout particulièrement en son nom au Roi et à ses ministres, le comte de Mansfelt, l'un des plus dévoués et méritants serviteurs de Sa Majesté. Le comte lui a remis au sujet de ses services un mémoire, dont Aldobrandino communiquera la copie au Roi.

5. Il recommandera également à Sa Majesté, au nom de la Duchesse, le comte Charles de Mansfelt, fils du précédent, qui, à son tour, lui a remis un mémoire, dont Aldobrandino soumettra aussi la copie au Roi.

Le comte de Mansfelt et son fils sont deux personnages à ménager, qui ont rendu et peuvent rendre les plus grands services.

6. Recommandation au Roi en faveur du colonel Francisco Verdugo <sup>1</sup>. Copie jointe d'un *Mémorial* de l'intéressé. Elle a écrit de Luxembourg au Roi et au Cardinal de Granvelle au sujet de cet officier, qui se trouve présentement à Thionville.

7. Elle croit devoir faire remarquer au Roi que c'est dans l'intérêt de Sa Royale Majesté qu'elle recommande aussi vivement le colonel Verdugo à toute sa bienveillance.

8. Aldobrandino recommandera aussi à Sa Majesté, au nom de la Duchesse, le marquis Germain Malespine, camérier secret de Sa Sainteté. C'est un personnage des plus sincèrement dévoué au Roi d'Espagne.

9. Recommandation au Roi et au Cardinal de Granvelle en faveur du Comte Alexandre Angosciola, sujet du duc de Parme et serviteur dévoué de la Duchesse.

10. Recommandation de la Duchesse en faveur du comte Paul Camille Marliano, son majordome, pour une charge de conseiller de robe courte au Sénat de Milan.

11. Recommandation en faveur de Pierre Paul Varesino pour une charge de magistrat extraordinaire à Milan.

12. Recommandation en faveur du comte de Sanseondo pour une charge de conseiller de robe courte au Sénat de Milan.

13. Recommandation en faveur du S<sup>r</sup> de Gastel <sup>2</sup>, gouverneur et capitaine de Gray en Bourgogne, qui demande d'être confirmé par Sa Majesté dans ses fonctions. Aldobrandino rappellera la requête de ce gentilhomme au Cardinal de Granvelle, qui est au courant de l'affaire.

14. La Duchesse a écrit plusieurs fois pour faire avoir l'habit (de l'ordre équestre) de Saint-Jacques à Pierre d'Armenteros. Samaniego a été mis au courant de cette affaire et en a soin. Comme la Duchesse désire qu'elle aboutisse, Aldobrandino emploiera les meilleurs moyens à sa convenance pour obtenir un bon résultat.

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 410.

<sup>2</sup> Jean Marmier, seigneur de Gastel, souvent cité. Voy. sa notice dans les *Mémoires Anonymes*, t. II, p. 154.

15. Lors de son séjour en Bourgogne, la Duchesse en vint à prendre connaissance des divisions et ressentiments qui existaient entre les membres de la noblesse. Jugeant convenable de porter remède habilement à ces dissensions, elle prit les mesures qui lui semblèrent le plus à propos, entre autres d'emmener aux Pays-Bas le S<sup>r</sup> d'Andelot <sup>1</sup>, un homme intelligent et influent dans la comté, surtout auprès du Cardinal de la Baume, de la famille De Rye <sup>2</sup> et de ses partisans. Ce qu'elle fit sous prétexte d'attacher à sa suite quelqu'un de la Bourgogne et aussi en reconnaissance des services que son père lui avait rendus. Elle voulait ainsi se concilier ses sympathies et le détacher des autres partis. C'est pourquoi elle a cherché à faire allouer une pension de 500 écus d'or à un de ses fils sur l'abbaye de Favernay <sup>3</sup>. De sorte que d'Andelot est aujourd'hui très satisfait, et de l'avis de la Duchesse, il ne fera plus désormais que ce qui conviendra au Roi. Il a protesté de son dévouement à Sa Majesté et a promis à la Duchesse de faire tout ce qui lui serait ordonné. Aussi est-il retourné avec les meilleures dispositions, la semaine dernière, en Bourgogne.

16. Pour ne pas porter ombrage au comte de Champlite ni exciter sa défiance en emmenant ledit d'Andelot, la Duchesse a fait venir aussi à Namur le S<sup>r</sup> d'Alipiere, alléguant qu'il l'avait servi longtemps aux Pays-Bas sous son premier gouvernement. Au reste, elle a retrouvé en lui un excellent serviteur de Sa Majesté, et il lui a donné, tout comme d'Andelot, les meilleurs renseignements et avertissements. Bien qu'ils ne fussent pas en trop bonne intelligence l'un avec l'autre, ils sont redevenus amis à leur arrivée aux Pays-Bas, et ce à la grande satisfaction de la Duchesse. Aussi est-elle convaincue qu'ils ne manqueront pas de se conduire en loyaux sujets et serviteurs de Sa Majesté, Elle croit donc avoir fait une bonne chose en appelant ces deux gentilshommes auprès d'elle et en leur accordant sa confiance. Aldobrandino rendra compte de tout cela au cardinal de Granvelle. La Duchesse désire que Son Éminence en soit bien informée ainsi que de la pension accordée au fils de d'Andelot sur l'abbaye de Favernay.

Aldobrandino dira aussi à ce prélat qu'Elle a appris comment Sa Seigneurie Illustrissime avait eu certains dissentiments avec ledit d'Andelot au sujet d'une succession. La Duchesse est convaincue que le différend ne sera pas difficile à arranger, si Sa Seigneurie lui permet de s'en occuper. Elle lui offre ses bons offices pour le règlement de cette affaire, dans la seule intention de lui rendre service.

17. Aldobrandino visitera, au nom de la Duchesse de Parme, la Duchesse de Féria et son fils. Il leur remettra la lettre et leur présentera les hommages de sa maîtresse. Il leur donnera aussi des nouvelles de la Signora Anna Hungerford, la sœur de la Duchesse de Féria. Cette dame se trouve à Namur, et la Duchesse de Parme ne cesse de lui témoigner sa bienveillance et de lui faire plaisir de toute façon.

18. Aldobrandino ira faire également une visite, à l'occasion, à la princesse d'Eboli. Il lui

<sup>1</sup> Jean-Baptiste d'Andelot, seigneur de Myon et bailli de Dole, parent de Granvelle, souvent cité. Voy. sa notice, t. V, p. 599.

<sup>2</sup> Les marquis de Varembois.

<sup>3</sup> Dans la Bourgogne.

fera part de la peine que la Duchesse de Parme a ressentie de ses ennuis. Il lui dira que sa maîtresse voudrait bien s'employer pour les faire cesser.

Il fera la même démarche auprès du secrétaire Antonio Perez, pourvu qu'il puisse lui parler. Aldobrandino sait au reste que la Duchesse de Parme veut beaucoup de bien au S<sup>r</sup> Perez.

19. La Duchesse a donné à Aldobrandino une lettre de créance pour le prévôt Fonk. Aldobrandino lui fera une visite et les compliments d'usage. Il lui remettra en même temps ladite lettre.

La Duchesse finit sa lettre en souhaitant à Aldobrandini un bon voyage et un heureux retour.

---

### XXXII.

#### AUTRES INSTRUCTIONS DE MARGUERITE DE PARME ADRESSÉES A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2.)

Namur, le 4 septembre 1580.

1. Perche mi persuado che avanti il vostro arrivar in Corte, troverete il Cardinale Granvela in Madrid, li presenterete la lettera che li scrivo et che vi s'è data, et li comunicherete questa instrutione dando particolar conto a Sua Signoria Illustrissima della vostra commissione, accio lei possa consigliarvi et avvertirvi di quanto sara necessario per la vostra presta et buona speditione, regolandovi et governandovi secondo il parere et consiglio di detto Cardinale, dell' amorevolezza del quale confido interamente et intanto lo potrete assieurare, che desidero occasione di poterle mostrare con effetti la buona volonta et grande affettione che gli porto.

2. Di poi ve ne passerete in Corte, dove arrivato anderete subito a fare in mio nome riverentia et baciare humilmente le mani di Sua Maestà con presentarli la mia lettera che vi s'è consegnata, et in conformita del tenor d'essa che vedrete per la copia che portate, li esporrete quanto da me tenete in commissione, che è in sustantia: non convenire al servizio della Maestà Sua ch'io m'incarichi ne pigli questo Governo per le ragioni in detta lettera contenute, et che a voi si sono dette, et che percio deve comandare quello che havero da fare. Et in oltre gli farete instantia perche ecleremente provveda et mandi i remedii opportuni per gli affari di questi paesi, che stanno nel pericoloso stato che particolarmente da conto a Sua Maestà il Principe mio figliolo et che voi stesso state infor-

mato, rappresentandole vivamente et facendole capace non provvedendo ò mandando subito detti rimedii si perdera indubitamente la Religione Cattolica et il restante del paese, et che quando cio seguissi (il che Iddio cessi) difficilmente si potria recuperare et raquistare, oltre alli molti et diversi danni et inconvenienti che ne conseguirebbe al suo servitio et a tutta la Christianità, della quale essendo la Maestà Sua defensore et protettore, deve fare ogni sforzo et opera per conservare et raquistare essi Paesi con quelli mezzi che dal Principe, mio figliolo, et da me se gli propongono ò con quelli che a Sua Maestà pareranno piu approposito; purehe in cio non si metta dilatione perche (come si è detto) si perderà ogni cosa; ne conviene che Sua Maestà si persuada che questi pochi buoni vassali che gli restono si possino più intrattenere con parole et promesse di speranza, perche oltre a che non li prestono fede, non possono veramente sostenere ne tollerare piu le oppressioni et rapine che di continuo ricevono, non solo dagli inimiei che scorrono predando et abbruciando per tutto, ma dalle istesse nostre genti di guerra, poste per mancamento delle loro paghe in grama necessità et in licentioso et sfrenato vivere. di modo che evidentemente si vede che tardando detti rimedi questi Populi caderanno in estrema disisperatione, non potendo fare altro.

Et dovete con ogni diligentia procurare d'havere risposta da Sua Maestà di quello haverò da fare io, et delle resolutioni che pigliera nelle suddette cose, con avvisarmelo subito.

5. Non sarà se non bene che diate conto a Sua Maestà delli progressi del nostro viaggio et delle cause della lunghezza d'esse di che siate informato, ancorehe alla Maestà Sua n'habbiamo dato ragguaglio sin' a Luzimburgh. Et le direte ancora del nostro arrivo a Namur, dove mi son fermata, non parendo approposito passar a Mons, si per aspettare il fine che haverà l'impresa di Buxein et la resolutione che piglieranno li Francesi che minacciano volere intrare nel paese, como anco perche in detta villa di Mons non vi è guarnigione alcuna, nè li burghesi la vogliono, aggiunto che per ogni caso che possi occorrere meglio è non passar piu avanti, che haver dipoi ritirarsi un passo a di retro. Onde resterò qui sin a saper la mente et l'ordine di Sua Maestà.

4. Et per havere di quanto si dice presta risposta, vi varrete del mezzo et favore del Signor Don Giovanni Idiaquez, a cui scrivamo la lettera che vi s'è data in vostra credenza et lo preghiamo a favorirvi et consigiarvi si come havete visto per detta lettera.

5. Potrete ancora valervi del favore et aiuto di chi piu vi parera approposito, facendolo pero con il parer et saputa del Cardinale Granvela, il che le potrete domandare avanti il vostro arrivo in Corte.

6. Vi potete ricordare che stando voi in Corte ci scriveste alli 24 di febraro passato haver Sua Maestà ordinato al Vice-Re di Napoli che faessi publicare et eseguire conforme al giusto li voti et sententia del Sacro Regio consiglio nella causa che tengo contro il Gran Duca, il che pure ci confirmasti con piu vestre che tal ordine era dato, oltre che

Sua Maestà stessa me l'ha scritto treplicamente et in ultimo con sua lettera de 17 di giugno : et quando io tenevo per fermo che detto ordine havessi havuto effetto, son avvisata, et con molta mia miraviglia, che l'Imbasciatore di Fiorenza residente in corte havendo havuto notitia de voti d'esso consiglio di Napoli, ha fatto gran rumore et instantia perche detta causa si veda et decida nel consiglio di Spagna, et ancorche mi prometto che Sua Maestà non comportera che mi si faccia cosi grande et manifesto torto, non può lasciar di parermi molto strano, che al Duca di Fiorenza si porti tanto rispetto che habbia forza d'impedire i termini et il corso della giustizia et delle buone et sante leggi contro le constitutioni et prematiche di Napoli, et che a me si faccia, con mia notoria indignità, danno et pregiudizio inestimabile in una causa giustissima et chiarissima, di che ciascuno ne resta stupido : ne sò io conoscere essere obligata di dovere pagare l'interessi dei danari che Fiorenza presta a Sua Maestà et pur mi si fanno pagare, poiche per tal rispetto se li concede tenermi usurpato l'usufrutto di mia dote già sono passate sei anni; ma dall'altra banda sò bene che la Maestà Sua è più obligata a favorirme sua vera serva che detto Duca, et non fo dubbio che ogni persona dira il medesimo : et resto di questo procedere che meco si tiene tanto confusa, per non dire mal soddisfatta, che non so più che dirmi; et pur è vero che non posso trovar administratione di giustizia in parte alcuna, se bene la trova ogni abietta persona. Onde rimostreterete tutto vivamente a Sua Maestà, facendo opera che di novo assolutamente ordini al Vice-Re et Consiglio di Napoli, che publicino et sententino i voti in detta causa, acciò la giustizia habbia il suo luogo. Et Sua Maestà come Principe tanto giusto et christiano non doverrà comportare tanta mia indignità, danno et pregiudizio, et che con far eseguir la debita giustizia venira a liberarsi da tanta molestia che per questo effetto hò continuato di darli liberamente cosi lungo tempo come voi sapete : avvertendo di vedere et havere copia dell'ordine che Sua Maestà hara dato ò dara in questo negotio, che deve essere libero et assoluto, et non conditionato, come tal volta sarà stato quello che Sua Maestà ha dato, visto che non si è posto in essecutione, ma replicato dal Vice-Re di Napoli; benche voglio credere, che avanti il vostro arrivo in Corte debba essere detto negotio finito.

Et a maggior vostra informatione vi s'è conseguiato la medesima instructione che vi si diede l'altra volta che andasti in Corte, fatta et da me sottoscritta alli vi de gennaio passato, sopra questo particolar di Fiorenza, della quale oltre a quello che di sopra vi si dice, dovete valervi et regolarvi conforme al tenere d'essa, facendoci avvisata subito di quanto intorno a questo fatto eseguirete, et se alcuna cosa di novo troverrete sopra di cio in Corte.

7. Come habbate rimostro a Sua Maestà tutto quel che conviene per suo servitio, la supplicherete in mio nome, con ogni caldezza et con tutta l'humiltà possibile, che resti servita farmi gratia d'havere in protectione et per raccomandato il Principe, mio figliolo, tanto suo vero et devoto servitore et parimente li suoi figlioli, facendo Sua Maestà

conoscere al mondo con liberale et effettuale dimostrazione havere per grati i tanto segnialati et molti servitii che esso mio figliolo gli ha fatti, che sono tali et di quella consideratione, che tutto il mondo conosce.

8. Scrivo alla Maestà della Regina mia Signora in vostra credenza accio vi favorisca; li presenterete la lettera facendo a Sua Maestà reverentia et baciandole le mani in mio nome et occorrendovi vi valerete del suo favore.

9. Parimente visiterete et bacerete le mani in mio nome ai Serenissimi Principe et Infante, miei Signori et il simile al Cardinale Arciduca.

10. Scrivo ancora al Cardinale di Toledo, al Nuntio Appostolico, Marchese d'Aghillar, Gabriel de Sayas et Sabino de Santoyo alli quali presenterete le mie lettere et in mio nome farete eumplimento di visita, facendo di ciaschun recapito, secondo occorrera, mostrando che di loro teniamo intera confidentia.

11. Si come voi bene sapete, in Corte tiene cura ordinariamente Giovanni de Samaniego delle cose mie come mio Secretario, al qual scrivo che vi assista et aiuti in tutto, et vi informi di tutto quanto sarà necessario et particolarmente nel negotio di Fiorenza, di che egli è informatissimo et tiene copia di tutte le scritture; comunicherete seco questa mia instruzione valendovi in tutto del suo parere et aiuto, che non mancherà di prestarvelo diligentemente et fedelmente, tanto in questo come in ogni altra cosa che vi occorrera fare per mio servizio; per il che gli presenterete subito la lettera che per lui vi s'è data. Et perche detto Samaniego doverrà essere in Madril, potrete farlo venire con voi in Corte, essendo necessario et che tal sia il parere del Cardinale Granvela.

12. Desidero molto che arrivato in Corte m'avvisiate in che termine saranno le cose di Portugallo et v'informate con desterità in che opinione son tenute dalla Maestà Sua le ragioni di Don Ranuccio, mio nipote, che come sapete, per parere et opinione di diversi collegi d'Italia et di molti valenti dottori, sono tenute le migliori di tutte, et che meritano che Sua Maestà n'habbia la debita consideratione. Ma questo farete come di vostro offitio. Et anco v'imformerete della negotiatione del legato Riario con darene particolare ragguaglio.

13. A Sua Maestà scrissi essendo in Borgogna che conforme al suo ordine andavo pigliando informatione delle cose et delli umori di quelli paesi, sopra di che intesi molti uffitiali et altre persone, et mi furno date una quantita di diverse scritture, quali vedendo et considerando, per farne un sommario e ristretto, quale fatto manderò a Sua Maestà con il mio parere, accio sia informata et resti capace di tutto. Et tanto potrete far sapere à Sua Maestà et anco dirli che dal Principe mio figliolo sono stati chiamati li deputati di detta Contea di Borgogna per venir qui a rimostrare le lor doglianse, secondo che volevano rimostrearle a Sua Maestà, che li ordino non andassino altrimenti in Spagna, ma le rimostrassin qua, come faranno et sene dara notitia a Sua Maestà.

14. Farete di piu intendere alla Maestà Sua che la Principessa d'Arcimbergh più

volte mi ha scritto sopra lo accasamento di suo figliolo con la figliola del Duca di Cleves, et ultimamente mi ha scritto dui lettere, di che vi si è dato copia, perche le facciate vedere a Sua Maestà, acciò si contenti dar qualche satisfatione a questa buona Signora, che per servitio di Sua Maestà et per ogni rispetto merita che se li habbia consideratione et sia tenuta in conto et stima.

15. Haverete particolare cura d'avvisarmi di mano in mano del vostro viaggio et di tutti i luoghi di dove haverete commodità. Et subito arrivato in Corte mene darete avviso, et della salute di Lor Maestà et persone reale, procurando con tutta la diligentia possibile d'haver presto speditione di quanto portate in commissione.

16. Avverterete di non vi partir di Corte prima che siano spedite tutte le cose che portate a carico, et che da me vi s'ordini espressamente, il che faremo quando ci parra conveniente tempo.

17. In caso (che a Dio non piaccia) voi vi amalassi in camino ò per altro accidente fussi impedito di non poter seguire il viaggio, manderete il dispaecio per mano et via sicura a Giovanni di Samaniego, mio secretario in corte, avvertendolo che con il favore et consiglio del Cardinale Granvela procuri la speditione di quanto si contiene in dette istruzioni et mi mandi i recapiti et mi scriva quel che occorre, et particolarmente intorno a tutto; et voi m'avviserete quanto eseguirete in questo particolare occorendo.

Proccurate di andar molto avvertito per condurvi sicuramente et quanto prima in Corte, dove Dio vi conduca a salvamento, et vi riconduca in qua con intiera prosperita.

---

## XXXII.

### TRADUCTION.

---

1. Comme je me persuade qu'avant votre arrivée à la Cour, vous irez trouver le Cardinal Granvelle à Madrid, vous lui présenterez la lettre que je lui écris et que je vous remets. Vous lui communiquerez ces instructions et rendrez compte particulièrement à Sa Seigneurie Illustrissime de votre commission, afin qu'Elle puisse vous conseiller et vous prévenir de tout ce que vous aurez à faire pour le bon et prompt accomplissement de votre mission. Vous vous réglerez et vous conduirez suivant les avis et conseils du dit Cardinal, en l'affection duquel j'ai une entière confiance. Autant qu'il sera en votre pouvoir, vous lui assurerez que je souhaite trouver l'occasion de lui donner des témoignages effectifs de la bonne volonté dont je suis animée à son égard, et de la grande amitié que je lui porte.

2. Vous passerez ensuite à la Cour, où, sitôt arrivé, vous irez en mon nom faire la révérence et baiser humblement la main à Sa Majesté. Vous lui présenterez ma lettre dont vous êtes porteur. Conformément à la teneur de cette lettre, dont vous avez avec vous la copie, vous Lui exposerez l'objet de votre mission. Elle se réduit en substance à Lui représenter qu'il ne convient pas au service de Sa Majesté de me charger du gouvernement (des Pays-Bas), pour les raisons contenues dans cette lettre et que je vous ai dites. Il (le Roi) voudra donc bien me commander ce que j'aurai à faire. En outre vous insisterez auprès de lui pour qu'il prenne et ordonne les mesures capables de porter remède aux affaires de ce pays. Celui-ci est dans une situation dangereuse, dont le Prince, mon fils, rendra compte en particulier à Sa Majesté et dont vous êtes du reste informé vous-même. Vous représenterez vivement au Roi et vous chercherez à le convaincre que, s'il ne prend pas ou n'ordonne point les mesures précitées, la religion catholique et le reste des provinces se perdront indubitablement. Et, le cas échéant, ce qu'à Dieu ne plaise, il sera difficile de rétablir l'une et de recouvrer les autres, sans compter les nombreux et divers dommages et inconvénients qui en résulteront pour la cause royale et celle de toute la chrétienté. Sa Majesté étant leur défenseur et protecteur, doit faire tous ses efforts et mettre tout en œuvre pour conserver et pacifier ce pays par les moyens que le Prince, mon fils, et moi, lui proposons, ou par tels autres qu'il jugera plus à propos. Il ne faut plus de tergiversations; sinon, comme je l'ai dit, tout sera perdu. Il importe que Sa Majesté en soit convaincue: le peu de sujets fidèles qui lui restent (aux Pays-Bas), ne peuvent plus être retenus sous son obéissance par des paroles, des promesses, des espérances. Non seulement ils n'y ont pas foi, mais, en vérité, il leur est impossible de supporter et de tolérer davantage la tyrannie et les exactions non seulement de l'ennemi qui pille et brûle tout, mais de nos propres soldats, que le défaut de solde pousse à la licence et met dans la nécessité de mener une vie désordonnée. Aussi est-il évident que, si les remèdes tardent plus longtemps, ce peuple tombera dans un extrême désespoir, ne pouvant faire autrement.

Vous devrez donc faire toute diligence pour avoir une réponse de Sa Majesté au sujet de la conduite que j'aurai à tenir et pour connaître les résolutions qu'elle prendra touchant cet état de choses. Le cas échéant, vous m'en aviserez sur-le-champ.

5. Je ne sais s'il ne sera pas bon que vous rendiez compte à Sa Majesté des incidents de mon voyage et des lenteurs qu'il a subies, encore que je les lui aie fait connaître jusqu'à Luxembourg. Vous l'informerez aussi de mon arrivée à Namur, où je me suis arrêté. Je n'ai pas eru à propos de pousser jusqu'à Mons, non seulement pour attendre le résultat de l'entreprise sur Bouchain et la résolution que prendront les Français disposés à envahir les provinces, mais encore parce qu'il n'y a aucune garnison dans cette ville de Mons et que les bourgeois n'en veulent point. Au surplus, il vaut mieux, en toute occurrence, ne pas aller plus avant, que d'avoir à faire le moindre pas en arrière. Je resterai donc ici (à Namur) jusqu'à ce que je sois informée des intentions du Roi et que j'aie reçu ses ordres.

4. Afin d'avoir une prompte réponse à toutes mes questions, vous aurez recours à l'intermédiaire et à l'influence du seigneur Don Juan Idiaquez. Nous lui avons écrit la lettre qui vous accredité auprès de lui et nous le prions de vous favoriser et conseiller, comme vous l'aurez vu par ladite lettre.



5. Vous pourrez aussi vous appuyer de la faveur et de l'aide de ceux qui vous paraîtront le plus à même de vous servir. Mais vous ne le ferez qu'au su et de l'avis du Cardinal de Granvelle; vous pourrez lui en référer avant de vous rendre à la Cour.

6. Vous devez vous rappeler que vous trouvant à la Cour, vous m'avez écrit à la date du 24 février dernier, qu'il avait plu à Sa Majesté d'ordonner au Vice-Roi de Naples de faire publier et exécuter, selon toute justice, les vœux émis et la sentence prononcée par le Conseil royal dans mou procès contre le grand Duc de Florence. Je n'ai pas seulement appris par votre lettre que cet ordre avait été donné, mais en outre, Sa Majesté elle-même me l'a mandé à trois reprises différentes et en dernier lieu dans sa missive du 17 juin. Et quand je tiens pour chose arrêtée que le dit ordre a reçu son effet, j'apprends, et à ma grande surprise, que l'ambassadeur de Florence à la Cour de Madrid, ayant reçu communication des vœux du dit Conseil de Naples, a beaucoup discouru et fait toute sorte d'instances pour que l'affaire soit décidée par le Conseil d'Espagne. Je sais bien que Sa Majesté ne souffrira pas qu'il me soit fait un tort aussi grave et aussi manifeste; néanmoins, je ne puis m'empêcher de me montrer très étonnée qu'on ait autant d'égards pour le Duc de Florence, au point de lui laisser arrêter le cours de la justice et suspendre l'exécution des bonnes et saintes lois, au mépris de la constitution et de la *Pragmatique* du royaume de Naples. On me fait, avec injustice notoire, un dommage et un préjudice inestimables dans l'affaire la plus juste et la plus claire qui soit. Chacun en est stupéfié. Je ne savais pas que j'avais à acquitter les intérêts de l'argent que Florence prête à Sa Majesté. Et pourtant l'on me les fait payer, puisque c'est pour cette raison que l'on permet au Duc de Florence de garder à mon détriment l'usufruit de ma dot, depuis plus de six années. Mais d'autre part, je ne l'ignore point, Sa Majesté est obligée de me favoriser, moi sa servante dévouée, plutôt que le dit Duc. Je ne doute pas que tout le monde ne s'exprime de même, et je reste tellement confuse ou peu satisfaite de ces procédés, que je ne sais plus quoi dire. Et pourtant il est vrai que je ne puis trouver justice nulle part, alors que les plus petites gens l'obtiennent. Vous représenterez tout cela vivement à Sa Majesté et vous ferez en sorte que le Roi ordonne de nouveau et d'une manière absolue au Vice-Roi et au Conseil de Naples de publier et d'exécuter le jugement rendu dans l'espèce, et de laisser la justice suivre son cours. Un prince aussi juste et aussi chrétien que Sa Majesté ne doit pas souffrir que je reçoive un tel affront et que j'éprouve semblable dommage et préjudice. En me faisant rendre la justice qui m'est due, il se délivrera des importunités dont je l'assiège depuis si longtemps à raison même de cette affaire, comme vous le savez bien. Vous aurez soin de prendre connaissance et copie de l'ordre que Sa Majesté aura donné ou donnera touchant cette affaire. Cet ordre doit être entier et absolu et non conditionnel comme plus d'un ordre antérieur transmis par Sa Majesté. Ce qui a permis au Vice-Roi de Naples d'en différer l'exécution ou de le discuter. Mais j'aime à croire qu'avant votre arrivée à la Cour, cette affaire aura été arrangée.

Et pour votre gouverne, il vous est remis les mêmes instructions qui, lors de votre dernière mission à la Cour, vous furent données, signées de ma main, le 6 janvier dernier, concernant cette affaire particulière de Florence. A cet égard vous vous conformerez donc non seulement à ce que j'en dis plus haut, mais aux instructions prérappelées, tout en tenant compte de ce que vous pourriez apprendre de nouveau à la Cour au sujet dudit procès.

7. De même que vous avez représenté à Sa Majesté tout ce qui convient à son service, vous la supplierez, en mon nom, avec toute l'énergie possible et la déférence nécessaire, qu'elle veuille bien prendre sous sa protection le Prince, mon fils, son très sincère et dévoué serviteur. Que le même agisse à l'égard des enfants de mon fils. Que Sa Majesté fasse savoir au monde par de généreux et réels témoignages de gratitude en quelle estime il a les nombreux et considérables services que mon fils lui a rendus, à la connaissance de chacun.

8. Dans la lettre de créance que je vous remets pour Sa Majesté la Reine, ma souveraine, je vous recommande à sa protection. Vous lui présenterez ma lettre, lui ferez la révérence et lui baiserez la main en mon nom; et à l'occasion vous vous prévaudrez de la faveur que Sa Majesté daignera vous accorder.

9. Pareillement vous rendrez visite et vous baiserez la main en mon nom au Prince Sérénissime, et à Messieurs les Infantes, ainsi qu'au Cardinal-Archiduc.

10. J'écris aussi au Cardinal de Tolède, au Nonce apostolique, au Marquis d'Aguilar, à Gabriel de Çayas et à Sabino de Santoyo. Vous leur remettrez mes lettres et leur présenterez mes hommages à l'occasion, pour leur prouver que nous avons en eux entière confiance.

11. Comme vous le savez, Giovanni de Samaniego soigne mes intérêts à la Cour, en qualité de secrétaire ordinaire. Je lui écris de vous aider et assister en tout et de vous informer de tout ce qu'il vous sera nécessaire de savoir, surtout à propos de l'affaire de Florence. Il en est instruit et tient note de tout ce qui la concerne. Vous lui communiquerez les présentes instructions, ayant recours à ses avis et à son assistance. Il ne manquera pas de le faire diligemment et fidèlement en cette affaire comme en toute autre à l'occasion. Il le fera pour moi dès que vous lui aurez donné la lettre que je vous ai remise pour lui. Comme Samaniego doit être à Madrid, vous pourrez obtenir de lui qu'il vous accompagne au besoin à la Cour, si tel est l'avis du Cardinal de Granvelle.

12. Je désire beaucoup qu'après avoir été à la Cour vous m'avisiez de la situation des affaires de Portugal et de ce que pense Sa Majesté des droits de Don Ranuce, mon petit-fils : vous savez qu'ils ont été jugés comme étant les meilleurs par différents collèges d'Italie et un grand nombre d'éminents docteurs. Ils méritent que Sa Majesté ait pour eux la considération qui leur est due.

13. Étant en Bourgogne, j'ai écrit à Sa Majesté que, d'après ses ordres, j'ai pris des informations sur les affaires et l'état des esprits dans cette province. J'ai à ce sujet entendu beaucoup des personnages officiels et autres. J'ai reçu plusieurs notes écrites, que je parcours et examine en ce moment pour en faire un sommaire et un résumé. Dès qu'il sera fait, je l'enverrai à Sa Majesté avec mon avis, afin qu'Elle soit informée et instruite de tout. Vous pourrez dire aussi à Sa Majesté que le Prince, mon fils, a invité les députés de la dite comté de Bourgogne à venir apporter ici leurs doléances qu'ils voulaient porter eux-mêmes au Roi. Il leur a défendu de se rendre en Espagne et leur a ordonné de lui soumettre leurs griefs. Ce qu'ils feront et notée en sera donnée à Sa Majesté.

14. De plus vous ferez savoir à Sa Majesté que la comtesse d'Areberg m'a écrit plusieurs fois au sujet du mariage de son fils avec la fille du Duc de Clèves<sup>1</sup>. Elle m'a en dernier lieu

<sup>1</sup> Voyez, au sujet de ce projet de mariage, le t. VII, pp. 457, 487 et 601.

adressé deux lettres, dont je vous ai remis copie, pour que vous la fassiez voir à Sa Majesté, afin qu'elle daigne accorder quelque satisfaction à cette bonne dame. Par son dévouement à Sa Majesté et à tous égards, elle mérite que sa demande soit prise en considération et qu'on en tienne compte.

15. Vous aurez soin surtout de m'informer directement des incidents de votre voyage, partout où il vous sera loisible de le faire. Dès que vous serez arrivé à la Cour, vous m'en donnerez avis; vous me donnerez des nouvelles de la santé de Sa Majesté et de la famille royale et tâcherez, avec toute la diligence possible, d'obtenir une prompte solution des différents objets votre mission.

16. Vous tiendrez bonne note de ne pas quitter la Cour avant d'avoir expédié toutes les affaires dont vous êtes chargé, et sans en avoir reçu de moi l'ordre exprès, que je vous enverrai quand je le jugerai opportun.

17. Dans le cas où, ce qu'à Dieu ne plaise, vous deveniez malade en route ou que par tout autre accident vous fussiez empêché de poursuivre votre voyage, vous transmettriez vos dépêches, par mains et voies sûres, à Giovanni de Samaniego, mon secrétaire à la Cour. Vous lui recommanderiez que grâce au crédit et par les conseils du Cardinal de Granvelle, il tâche d'exécuter les différents articles desdites instructions. Il devrait me rendre compte de ses démarches et me tenir au courant de tout ce qui surviendrait. Quant à vous, vous m'aviseriez de tout ce qui se passerait en pareil cas.

Vous prendrez bien vos mesures pour agir sûrement et, avant tout, à la Cour. Que Dieu vous y conduise sain et sauf et vous ramène ici avec le même bonheur.

---

### XXXIII.

#### ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Mons, le 8 septembre 1580.

Doppo essersi partito Pietro Aldobrandino, che Madama, mia Signora, invia a dar relatione a Sua Maestà di quanto le oecorre, sono comparse in un medesimo tempo le vostre de 9 e 24 di luglio et de 7 del passato, et con essa la lettera di Sua Maestà per il Vicere di Napoli, per la continuatione dell' essigentia delli 4400 ducati sopra pagati fiseali, della provincia d'Abruzzo, et le altre scritture, et avisi particolari delle cose e successi di Portugallo, che tutto ho veduto volontieri, se bene delle cose di Portugallo il Cardinal

Granvela, per sua gratia, mi da di mano in mano conto minutissimo di quanto passa, et per sua mano havemo prima havuto notitia di tutto ; vi ringratio nondimeno della diligentia, et vene resto col conveniente obbligo.

La predetta lettera per il Vicere non credo sarà necessaria, poiche egli subito che per mia parte le ne fù fatta instantia, ordinò che mi si tornassi l'assegnatione : tuttavia la incaminerò là per ogni buon rispetto.

Poiche l'Aldobrandino se ne viene cosi bene informato delle cose di quà, et che doppo la sua partita non è successo cosa, di che avisare, a lui mi rimetto di nuovo. Io, poiche Buxeyn è per Sua Maestà, risolvo d'andar domani a Valenciennes per trattar piu comodamente con quelli signori quel che convenirà fare per servizio di Sua Maestà et proceurar che si metta in essecutione. Ch'è quanto m'occorre et resto pregando Nostro Signore che la conservi come desidera.

---

### XXXIII.

#### R É S U M É.

---

Depuis le départ d'Aldobrandino le Prince de Parme a reçu trois lettres de Samaniego, des 9 et 24 juillet et du 7 août. Avec cette dernière lui est parvenue une lettre du Roi pour le Vice-Roi de Naples au sujet de l'affaire des Abruzzes <sup>1</sup>. Bien que cette lettre soit aujourd'hui non avenue, puisque le Prince s'est arrangé personnellement avec le Vice-Roi, il la fera suivre quand même.

Le Prince a été heureux d'apprendre le succès de la campagne de Portugal. Il en avait du reste été particulièrement informé par le Cardinal de Granvelle.

Il n'écrira pas à Aldobrandino, puisque celui-ci est reparti pour la Cour avec toutes informations et instructions nécessaires. Il s'en réfère donc à lui. Au reste, il n'est rien arrivé de nouveau depuis son départ.

Le Prince ira demain à Valenciennes, par ordre du Roi, pour s'entendre avec les principaux Seigneurs du pays sur les meilleures mesures à prendre dans l'intérêt du service de Sa Majesté.

<sup>1</sup> Voir lettre XXI, p. 337 et 342.

---

## XXXIV.

MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 279.)

Namur, le 30 septembre 1580.

Le dui vostre lettere scritteci da Lione alli 12 e 13 del presente habbiamo ricevuto, et con molto piacere inteso che fussino arrivato in quel luogo a salvamento et maggior ci sara quando intendiamo il vostro arrivo, et con salute in Corte, comendandovi della resolutione che havevi preso in andar per il camino di Nantes come piu sicuro, a tal che teniamo per fermo che a quest' hora sarete a Madrid o vicino, il che aspettiamo con estremo desiderio intendere : et poiche alla bontà Divina è piaciuto dar felicissimo successo a l'impresa in Portugallo, potra la Maestà Sua attender con piu comodità et calore alli affari di questi paesi, che tanto importano, ne poteva per essi venir miglior nuova, et già si comincia a vederne qualche segnale nelli animi delle persone ; servira anco questa notabile vittoria a farci haver tanto piu presto resolutione di quanto portate a carico, in che farete ogni possibile diligentia, et cene darete aviso, e vi fermerete in Corte sino ad altro ordine nostro.

Don Giovanni d'Idiaquez con sue lettere de 9 di questo ci scrive la indispositione di Sua Maestà et seben dice che andava migliorando, tuttavia ho sentito et sento dispiacere infinito, e staro in grandissima et continua pena, sino ad intendere che la Maestà Sua habbia recuperato la totale salute, di che haverete pensiero avisarci, et di ogni altra cosa che di mano in mano si va intendendo.

Di Napoli teniamo aviso che alli 17 del passato fu pubblicato la sententia della nostra causa contra del Gran Duca, et in nostro favore, in conformità delle tante buone ragioni et giustitia che ne tenevamo, ancor che la parte non è stata condannata alle spese et li suoi procuratori in Napoli andavano dicendo volersi reclamare di essa sententia : la quale ci ha aportata infinita contentezza, piu per la reputatione et honore che per l'interesse di denari, acciò Sua Maestà et il mondo tutto conosca il gran torto et agravio che tanto longo tempo ci si è fatto, con disprezzo grandissimo et pregiudicio nostro : hor sia laudato Iddio che la giustitia et la verità havera suo luogo.

Mi scrive il Signor Duca mio che ad instantia del Conte Claudio Landi nel consiglio d'Italia, et in nome di Sua Maestà si è spedito una lettera et commissione al senato di Milano, perche pigli cognitione et proceda nella causa exposta in un memoriale da esso

Conte Claudio presentato contra il Signor Duca, cosa che ci ha dato gran meraviglia, et dispiacere insieme, si perche la cognitione di essa causa non si aspetta ad altri che al signor Duca, come vedere il poco conto che di Sua Eccellenza si tiene, et è pertanto buono et vero servitore di Sua Maestà, come qual si voglia altro; credo che a quest' hora Sua Eccellenza havera fatto intender le sue chiare et buone ragioni a Sua Maestà et al consiglio et che tal commissione si sara revocata, di che v'informerete dal cavaliere Biondo: et quando non sia farete ogni opera con il parere di esso Biondo, tanto appresso a Sua Maestà come alli altri ministri, perche si rivochi detta commissione et si mantenga Sua Eccellenza nella debita jurisdictione et autorità; ne deve comportar Sua Maestà che a richiesta di un suo vassalo si metta in compromesso la reputatione di Sua Eccellenza et, a dirla liberamente, il procedere in questa materia non può portare senon grandissimi disgusti, facendosi smacco et affronto a chi non si dovrebbe, et per causa che non vi si haveria a mettere bocca. Ne habbiamo scritto apertamente al Cardinal Granvela con il quale trattarete del rimedio, et ancor ne scriviamo a Sua Maestà con mandar la lettera a Samaniego, perche la presenti et faccia l'offitio bisognando. Parimente scriviamo alla Maestà Sua, perche provveda il Conte Renato Borromeo della compagnia d'huomini d'arme vacata nello stato di Milano per morte d'Alessandro Gonzaga, et di ciò ne diamo carico a Samaniego, che desideriamo grandemente che habbia effetto, havendocene ricercato et fatto instantia al signor Duca, et voi non lascerete per la vostra parte aiutar il buono fine di questo negotio con trattarne prima con il Biondo, che ne deve havere il particolare carico, et di tutto ci darete notitia; che per hora non vi diremo altro.

---

### XXXIV.

#### R É S U M É .

---

Les dernières lettres que la Duchesse a reçues d'Aldobrandini, sont datées de Lyon, 12 et 15 du courant. Elle espère qu'à cette heure il est arrivé heureusement à Madrid.

Elle a été enchantée d'apprendre le succès de la campagne de Portugal. Cette brillante expédition n'a pas laissé que d'impressionner favorablement les esprits dans les Pays-Bas. Maintenant que le Roi a triomphé de son rival Don Antonio, il pourra s'occuper davantage des affaires de Flandre. Elle espère, du reste, que l'indisposition de Sa Majesté n'aura pas de suite.

Elle a appris aussi avec bonheur que le jugement rendu en sa faveur contre le grand Duc de Toscane, avait été publié à Naples.

Mais ce qui la chagrine, c'est que Sa Majesté a bien voulu accueillir un mémoire du Comte Claudio Landi, tendant à faire déférer au Sénat de Milan le complot contre le Duc de Parme. Tout en espérant que le Roi n'autorisera pas cette procédure illégale et outrageante pour l'autorité ducal, elle recommande à Aldobrandino de faire tous les efforts et les démarches nécessaires pour empêcher ce déni de justice. L'affaire relève de la juridiction du Duc de Parme dont le Comte Landi est le vassal. Aldobrandino verra à cet effet le cardinal de Granvelle et le secrétaire Idiaquez. Il s'entendra aussi avec Samaniego et Biondi.

## XXXV.

## ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Mons, le 6 octobre 1580.

Agl' 8 del passato vi scrissi quello che m'occorreva, in risposta delle lettere che sino allora mi ritrovavo di vostro, et del resto delle cose di quà. Di poi ho ricevuto le altre de 19 d'agosto et 4 di settembre, che mi sono state grate al solito. Et sebene per lettera particolare di Sua Maestà ero avisato delle vittorie et buoni successi che Nostro Signore fu servito dare a 28 d'agosto in Portogallo alla Maestà Sua, ho però inteso volontieri quanto mi significate per l'ultima vostra, et ho dato et fatto dare al Signor Dio le debite gratie di così felice et glorioso avvenimento, et ne hò sentito, e sento tuttavia quel contento maggiore che vi potete imaginare, per tutte quelle cause, che ei concorrono, et per il beneficio che ragionevolmente causeranno alle cose di qua. È ben vero che l'allegrezza mi si è intorbitata con l'avisio che Don Giovanni d'Idiaquez mi dà con una sua lettera de 9 del passato, di che restava alquanto indisposto, perche se bene spero che non sarà stato altro male che'l generale, che corse per tutto, non posso star con l'animo quieto sin che non me venga la certezza, qual aspetto con estremo desiderio ad ogni hora: e fratanto prego Sua Divina Maestà che la conservi per quel lungo tempo, et con le prosperità, che la christianità et io suo vero servitore desidero.

Mando Don Felix de Aragon <sup>1</sup> dar la hora buona à Sua Maestà di questi felici suc-

<sup>1</sup> Don Félix d'Aragon servait dans l'armée espagnole, sous le commandement d'Alexandre Farnèse. Voy. *Los Sucesos de Flandes y Francia*, par ALONZO VASQUEZ, dans le t. XII, p. 257 des *Documentos ineditos*.

cessi, et à rallegrarsene con lei, poiche non posso farlo presentialmente, et egli se ne viene cosi bene informato delle cose di qua, et particolarmente dell' ultima vittoria di Frisa <sup>1</sup>, et de gli acquisti che si sono fatti di Buxeyn et di Nivello <sup>2</sup>, che non mi resta che dirle con questa sopra cio, se non rimettermene alla sua relatione come faccio.

Madame, mia Signora, a questi di ha sentito i suoi soliti dolori, et anco un poco di gotta, hora tiene salute, Dio laudato, il qual guardi la molto magnifica sua persona, come desiderate.

---

### XXXV.

#### R É S U M É.

C'est surtout au point de vue des affaires de Flandre que le Princee s'applaudit de la brillante victoire remportée par le Roi en Portugal, le 25 août dernier. Ce grand succès de la politique et des armes espagnoles ne peut manquer d'exercer la plus favorable influence sur les dispositions des esprits aux Pays-Bas. Il a envoyé à la Cour Don Félix d'Aragon pour transmettre ses respectueuses félicitations à Sa Majesté, dont le secrétaire Don Juan Idiaquez lui a annoncé l'indisposition. Il espère que le Roi sera bientôt rétabli et pourra s'occuper avec plus de loisir des affaires de ses pays de par-deçà. D'Aragon donnera à Sa Majesté des détails sur les avantages obtenus en Frise ainsi que sur la prise de Bouchain et de Nivelles. Madame la Duchesse de Parme a ressenti, elle aussi, une nouvelle atteinte de goutte, mais à l'heure où il écrit, elle se porte déjà mieux.

---

### XXXVI.

#### ALEXANDRE FARNÈSE A FRANÇOIS DE VERGY, GOUVERNEUR DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

(Lettres de Vergy, t. 1<sup>er</sup>, fol. 96.)

Mons, le 26 octobre 1580.

Monsieur le Conte, J'ai receu voz lettres du xiiii<sup>e</sup> de ce mois, et pour responce à icelles il est vray que le Roy, mon Seigneur, estant à Badajos (pendant que se poursuyt

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 451.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, p. 454.



le recouvrement du royaume de Portugal, comme sçavez), a esté malade et assez grièvement d'une forte fievre, qui l'a tenu plusieurs jours ; mais Dieu mercy, ladicte fievre l'a délaissé, de sorte que le péril estoit hors, comme contiennent les advertissements que j'ay, qui sont autant bonnes nouvelles comme estoyent tristes les premières, dont je vous ay bien voulu faire part pour le contentement que je sçay en recevrez, et de la bonne yssue que les affaires dudict Portugal ont eu, selon que Sa Majesté l'eust peu désirer.

Du surplus, il me desplaît fort que vous vous treuvez en telle extrémité et faulte de deniers pour subvenir à la présente nécessité de vostre gouvernement ; mais je n'y puis pour maintenant donner aucun ordre, pour me treuver au mesmes pardeçà que vous de vostre costel. Toutesfois il nous fault faire de necessité vertu, comme l'on diet sur espoir que Sa Majesté ne fault de brief y pourveoir.

Pour la fin, j'ay entendu, tant par la plainte du S<sup>r</sup> d'Achey, qui diet avoir esté oublié pour n'avoir esté mis chief des gens de guerre de son bailliage, que par autres, que l'on avoit retenu et commis plusieurs chiefz de guerre, capitaines, officiers et autres comme si l'on vouloit faire une militie ordinaire ; ce que Sa Majesté ne treuva oncques bon, comme aussi je n'ay faict, ainsy que je vous ay autrefois escript, congnoissant bien que ces levées ne se font sans despence, et mesmes grande foulle et travail du peuple ; qui est cause que je n'ay voulu croire ladicte levée. Néantmoins je ne puis faire moins que vous escrire ceste, afin de sçavoir en particulier que c'est de la retenue et levée desdictz chiefz, capitaines et gens de guerre, quel ordre y est tenu, et quelz frais se font, pour cela congnu y ordonner ce qu'il conviendra pour le service de Sa Majesté. Entretant vous vous réglerez selon le contenu de mes lettres du xxix<sup>e</sup> du mois passé sans aucunement les excéder.

---

### XXXVII.

ALEXANDRE FARNÈSE A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

---

Mons, le 15 novembre 1580.

Poiche con questo spaccio saranno lettere di Madama, mia Signora, et per esse interete la buona salute di Sua Altezza et il stato presente delle cose di quà, che per man-

camento di dinari et per altri incidenti non è molto buono, questa servirà solo per accusar la ricevuta delle vostre de 17 di settembre, et de 2 et 13 del passato et per assicurarvi, che mi sono state gratissime, perche se bene per altre ho inteso la recuperata salute di Sua Maestà, mi sono nondimeno compiaciuto d'intenderlo anco per vostre lettere. Dio sà il travaglio che ho sentito tutti questi di per la detta indisposizione di Sua Maestà el contento et giubilo che sento hora con così buone nuove, che perche m'assicuro, lo saprete meglio considerare, che io dire, non starò a dichiararvelo; sia benedetto et ringratiato Nostro Signor per infinite volte di così segnalata mercede che ha fatto alla cosa, regni, stati et servitori di Sua Maestà et alla cristianità tutta in guardarcela, et le piaccia di preservarlo per suo santo servitio et per le dette cause per il lungo tempo che voglio credere, che per sua misericordia farà, et di così lo prego.

Gli altri avisi mi sono parimente stati gratissimi et vi ringratio della diligentia, et sento infinito contento, che'l Duca di Medina Sidonia vada a Milano, parendomi, che sarà servitio di Sua Maestà et gustandolo io in particolare, sperando che terra con casa mia la buona corrispondenza che si può desiderare.

---

### XXXVII.

#### RÉSUMÉ.

---

Il a le plaisir d'annoncer à Samaniego que Madame la Duchesse de Parme se porte mieux. De son côté, il a été heureux d'apprendre le complet rétablissement du Roi, car il se désolait déjà des fâcheuses conséquences qu'aurait pu avoir une maladie plus grave et plus longue.

Aux Pays-Bas les affaires souffrent en ce moment, surtout du manque d'argent qui continue à se faire sentir.

Il a appris aussi avec plaisir le départ du Duc de Medina Sidonia pour Milan. C'est une excellente mesure dans l'intérêt du service de Sa Majesté. Pour ce qui le concerne particulièrement dans cette affaire, il ne doute pas que le Duc n'entretienne les meilleures relations avec la famille Farnèse à Parme.

---

## XXXVIII.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 264.)

—  
Namur, le 17 novembre 1580.

Ben può la Maestà Vostra esser certissima che dalli 28 di settembre, che mi venne nuovo della grave malattia di Vostra Maestà, sino a sei giorni fà, che mi è venuto la certezza della sua ricuperata salute, sono stata continuamente in tanto affanno et angoscia che con parole non saprei esprimerlo, perche sendoli io, si come sono, più che altra persona humilissima et devotissima serva, assai più ha potuto in me il dolore et dispiacere di tal maniera, che mai ho trovato quiete ne riposo: hora rendo gratie infinitissime a Iddio benedetto, che si è compiaciuto liberare la Maestà Vostra di tanto gran male, et restituirli la pristina sanità con sommo giubilo universale, et più d'ogni altro mio, perla ragione suddetta. Onde per mezzo della presente vengo con tutto l'affetto dell' animo a rallegrarmene con la Maestà Vostra, et a supplicarla humilissimamente resti servita à mirar con più cura per la sua conservatione, che tanto e tanto importa a tutta la Christianità in generale et in particolare. Et deve in ogni modo resolversi Vostra Maestà a pigliare più riposo et disenso di quel che hà fatto per il passato, conoscendosi manifestamente che le continue fatiche et travagli, con che s'impiega nei negotii li portano nocumento e danno grandissimo alla salute, per mantenimento della quale, et per la lunga vita et felicità di Vostra Maestà non cesso ne cesserò mai di pregar Nostro Signor Iddio, mediante la cui bontà spero che similmente la Regina, mia Signora, sarà ridotta nel suo buon essere di sanità, et che prosperamente porterà la gravidanza a quel felice parto che da me se li desidera con intiera contentezza et satisfattione della Maestà Vostra: la quale gia havera visto per le mie lettere che li ha portato l'Aldobrandino et da lui medesimo inteso particolarmente quanto intorno alli affari di questi paesi mi è occorso farli sapere per suo servitio, sopra di che aspetto di momento in momento risposta da Vostra Maestà et resolutione di quanto conviene. Che per non esser venuta prima che spirassino li sei mesi del governo del Principe, mio figliolo, io propria feci instantia che dovesse continuar in detto governo sino a che da Vostra Maestà venga la risposta et così egli, se ben era risoluto lassarlo, si è contentato a mia richiesta di continuar et con satisfattione delle Provincie Vallone che le desideravano grandemente,

come Vostra Maestà doverrà intendere per lettere di esso mio figliolo et parimente dell' entrata di Franzesi nel paese, et del termine in che si trovano di presente le cose di qua; che in vero per il gran mancamento di denari et altri diversi bisogni sono ridotte in estrema necessità et pericolo, et per rimediarle tenga Vostra Maestà per fermo, esser necessario mutar procedere et far altre provisioni di quelle si son fatte per il passato, come li harà rimostro l'Aldobrandino, perche chiaramente si vede, che il modo che si è tenuto sin qui non è altro che un consumarsi a poco a poco, un incredibil danno di Vostra Maestà et di soi stati, atteso che il venir così lentamente et poca somma di denari alla volta, rispetto al gran debito di bisogno, non può far effetto relevante, et se n'è visto hormai molte esperientie. Onde convien al servizio di Vostra Maestà et al beneficio di questa importante impresa, che lei mandi prontamente somma bastante per satisfar ai debiti necessarij et di più assegnamento et comodità per l'avvenir di poter mese per mese havere quel che sarà di bisogno, non sendo quà modo ne forma di cavar denari, ne tampoco ci è credito alcuno, che se ci fusse stato, harebbe il Principe, mio figliolo, fatto buonissimi progressi. Et però volendo Vostra Maestà conservare et racquistare questi soi paesi, come è obbligata, deve con ogni prestezza voltar et gagliardamente il suo poter à queste bande, perche quando nemici vedranno che Sua Maestà sia risoluta far da vero, cambieranno pensiero, et saranno constretti ridursi al dovere, e li buoni piglieranno ardire et coraggio; et facilmente potrà la Maestà Vostra metter questa buon opera in essecutione, havendo finito tanto felicemente l'impresa di Portugallo, che di nuovo mene rallegrò, oltre a che me ne sono rallegrata con Vostra Maestà per una mia lettera de 30 di settembre. E stia par securissima che tutti li denari, che farà la Maestà Vostra qua procedere saranno da mio figliolo distribuiti et dispensati, con tutte le debite considerationi e sparagno che si richiede al servizio di Vostra Maestà. Et li bacio umilmente le mani, per il giusto favore fattomi in scriver al Vice-Re di Napoli, che facessi amministrare giustizia nella mia causa contra il Gran Duca, il che ha fatto con la publicatione della sententia che è stata in mio favore, et altrimenti non poteva essere per le tante mie buone ragioni. E detta sententia stimo infinitamente non per l'interesse, ma perche Vostra Maestà habbia conosciuto, et si sia certificata del torto et agravio grande, che tanto lungo tempo mi si è fatto; et se bene non tengo ancora avviso che detta sententia sia stata eseguita, perseverando tuttavia la parte nel suo solito procedere et lungherie, nondimeno spero che sia a quest' hora, et che sarò pagata e rintegrata del mio, mediante il favore di Vostra Maestà, che altro non ho che dirli in risposta d'una sua lettera de [                   <sup>1</sup>] di settembre ultimamente ricevuta, risponsiva alle mie che da Luzemburgh li scrissi.

Potrà esser venuto a notizia di Vostra Maestà la conspiratione fatta il Conte Claudio

<sup>1</sup> En blanc.

Landi contra la persona del Signor Duca, mio marito, scopertasi per voler di Dio, e questi giorni adietro posta in chiaro con la propria confessione delle stesse persone che dovevano fare l'effetto così tristo, quali sono prigionieri. Et si come la Maestà Vostra è nostro unico e singular signore et padrone, sotto la cui protectione et amparo tutti viviamo, da lei ricorro supplicandola, quanto più instantemente posso, à far di ciò quella dimostrazione che cosa tanto brutta ricerca, et non comporti che huomini di simil mala natura et intentione, come è il Conte Claudio Landi, siano ricevuti ne tollerati nelli stati di Vostra Maestà; mà procuri et comandi che ne sia fatto rigorosa et exemplare giustizia, accio il mondo intenda et conosca che la Maestà Vostra tiene il Signor Duca, per quel vero et devoto servitore che li è d'effetto, et che del Principe, mio figlio, et di me, che siamo qua impiegati nel servizio di Vostra Maestà con tanto scomodo et pericolo, fa Vostra Maestà quella stima che merita il buon zelo et la nostra lunga et devota servitù, sendo cosa chiara, che quando Vostra Maestà mostri di tener piu conto del Signor Duca, egli sarà molto più rispettato, et non piglieranno alcun ordimento di far delle scleratezze come hà intentato fare detto Conte Claudio; favorisca dunque Vostra Maestà il Signor Duca, che li è tanto buon servitore come qual si voglia altro, che tutti li resteremo obbligati et io in particolar obbligatissima, come apieno li dirà l'Aldobrandino, a cui mi rimetto in questo. Et a Vostra Maestà . . .

---

 XXXVIII.

 RÉSUMÉ.
 

---

Dans les premières pages de sa lettre la Duchesse se réjouit de l'heureux rétablissement du Roi.

Elle aborde ensuite la discussion des affaires du jour.

Elle a chargé Aldobrandino de porter à Sa Majesté les observations que lui a suggérées, dans l'intérêt de la cause royale, l'état présent des choses aux pays de par deçà. Elle attend d'un moment à l'autre la réponse du Roi à ses différentes communications et la résolution qu'il lui conviendra de prendre.

N'étant pas arrivée aux Pays-Bas avant l'expiration des six mois de gouvernement du Prince, son fils, la Duchesse a insisté auprès de lui pour qu'il restât en fonctions en attendant la réponse royale. Le Prince, tout en étant bien décidé à résigner ses pouvoirs, a con-

senti, sur ses instances, à garder son poste, à la satisfaction des provinces wallonnes. Elles désirent beaucoup le conserver, comme le Prince lui-même l'aura sans doute écrit à Sa Majesté.

Le Prince aura aussi informé Sa Majesté de l'entrée des Français dans ces provinces et des embarras de la situation actuelle. Ces embarras sont dus surtout au manque d'argent, et il serait dangereux de laisser se prolonger cet état de détresse. Il faut aviser à des moyens plus énergiques. Jusqu'ici l'on n'a fait qu'épuiser peu à peu des ressources insuffisantes pour tenter quelque entreprise décisive. Autrement le Prince aurait déjà frappé un grand coup dans l'intérêt du Roi et du pays. Si donc Sa Majesté veut conserver ou rétablir toute sa puissance aux Pays-Bas, il doit agir avec vigueur et sans tarder. Alors les ennemis en voyant la décision du Roi, commencent à réfléchir et finiront par rentrer dans le devoir. Sa Majesté pourra d'autant mieux faire le nécessaire, qu'elle est débarrassée du Portugal, glorieusement conquis et soumis.

Que le Roi se rassure : toutes les sommes envoyées au Prince, seront employées avec l'intelligence et l'économie nécessaires.

La Duchesse remercie ensuite le Roi de la grâce qu'il lui a faite d'ordonner au Vice-Roi de Naples de publier la sentence rendue en sa faveur contre le Grand-Duc de Florence, Elle espère que les réclamations de la partie adverse ne prévaudront par contre le bon droit, et que l'exécution du jugement suivra son cours régulier.

Elle entretient ensuite Sa Majesté du complot formé par le Comte Claudio Landi contre le Duc de Parme.

Grâce à Dieu la conjuration a été découverte à temps. Elle a été révélée ces jours derniers par ceux mêmes qui devaient faire le coup. Ils sont emprisonnés à l'heure qu'il est. La Duchesse fait appel à la justice du Roi pour châtier cet attentat. Il faut un châtiment exemplaire. Il ne sied pas que des hommes pervers comme le comte Landi soient accueillis ni tolérés dans les états de Sa Majesté. Il importe que le monde apprenne et sache à quel point le Roi considère le duc de Parme comme un véritable et dévoué serviteur, ce qu'il est en effet. Sa Majesté voudra bien donner en cette affaire un témoignage de son estime au Prince, son fils, et à elle-même qui l'ont servi avec tant de dévouement, au prix des plus durs sacrifices et des plus grands dangers. Il est évident que plus le Roi fera cas du Seigneur Duc, plus celui-ci sera respecté, et personne ne songera plus à commettre des attentats comme celui du comte Claudio. Que Sa Majesté veuille donc favoriser en cette occasion le Seigneur Duc; c'est un serviteur dévoué comme on voudrait que chacun le fût. Ce faisant, Sa Majesté aura droit à toute la reconnaissance de Farnèse, surtout à celle de la Duchesse. Le Roi l'apprendra encore plus amplement d'Aldobrandino, à qui elle s'en remet de cette affaire.

---

## XXXIX.

## MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 282.)

Namur, le 18 novembre 1580.

Con Don Felix d'Aragon, che doverrà essere comparso, vi scrivessimo alli 50 di settembre. Dipoi habbiamo ricevuto sei vostre lettere, le dua date in Nantes de xx e xxiiii del medesimo, una di Vittoria de 5 d'ottobre, et dua di Madrid de 12 et 15 detto, et l'altra di Badaios de xx per le quali habbiamo inteso il progresso de vostro viaggio, et con molto nostro piacere l'arrivo a salvamento in Corte, che in vero ne stavamo con pensiero, vedendo che tanto tardava a comparire aviso di voi : hora sia Iddio ringratiato, che anco con l'ultima vostra ci date la nuova che tanto desideravamo, di che Sua Maestà habbia recuperato la salute, che è quello che più importa a tutta la christianità in generale et in particolare, et con Sua Maestà cene ralleghiamo, et vi mandiamo la lettera insieme con la copia, acciò gliela presentiate, et in voce facciate l'uslito in conformità di essa, assicurando Sua Maestà che persona del mondo non ha sentito del suo male piu affanno di me, et per consequentia maggior allegrezza della recuperata sua sanità, di che rendiamo infinite gratie alla divina bontà con pregarla di continuo per la conservatione et lunga vita della Maestà Sua; dalla quale dite havere havuto subito audientia, et che vi ricevette et ascolto molto gratissimamente, che ci è stato di gran gusto intenderlo et quanto con Sua Maestà havessi passato : et che per trattar di negotii vi haveva rimesso a un'altra volta, atteso la sua debilità, che crediamo sarà seguito poco appresso, et Sua Maestà recuperato le solite sue forze; che con estremo desiderio ne aspettiamo aviso, et della resolutione che harà preso intorno à quanto portate à carico, che doverrà essere conforme al giusto et che conviene al servitio di Sua Maestà. Similmente restiamo avvisata che havevi dato partieolare conto al Cardinal Granvela et Don Giovanni d'Idiaquez delle nostre commissioni et delle cose di quà, et che ciascuno di essi vi haveva detto esser Sua Maestà risoluta che questo governo sia amministrato dal Principe, mio figliolo, per la parte dell' armi et da me per la pulitia : cosa che ci fa maravigliare, non conveniendo punto al servitio di Sua Maestà ne al beneficio di questi affari il dividere detto governo per le intesse ragioni che quà vi si disse et che sono manifeste, non sendo divisibile, perehe mai o con difficulta si potrebbero concedere le proposte, ne manco le resolutioni, da che ne succederebbe disservitio a Sua Maestà : ne giova

dire ehe madre et figliolo si accorderanno, perche se bene fra il Principe et me non è stata et non sarà mai senon una concorda volontà et una stretta unione in tutte le cose et attioni, non la potrà essere in materie simili fra li stessi negotii, ehe per propria natura reono difficoltà, essendo molti di essi in tal modo congiunti et misti d'armi et di pulitia, che non si potranno dividere, atteso che nelle divisioni sarà sempre fra li consigli assistenti all' una et all' altra parte dispute per volersi ogn' uno di loro aggregare et tirare più autorità et maneggio che potrà, et ne nasceranno ogni momento contese et dilationi, il ehe darà comodità et alito alle genti d'interpretare l'autorità dell' uno et dell' altro a loro modo, attribuendo piu et meno secondo i capriccii et desiderii, cose che infallibilmente portano disgusti et confusioni, et imediate ne consegue il disservitio di Sua Maestà; ne si deve far punto dubbio che il dividere questo governo sarà cosa nuova et darà facilmente attacco a chi volessi malignare, poiche di presente si sta universalmente in molta dissidentia et non si procede alla via diretta, ma con disegni, fraude et inganni; apparendo assai chiaro, che li più vogliono la discordia et non la quiete, ancorche alcuni mostrono desiderare questa divisione di governo; ne però ha luogo lo exemplo che aducete del tempo dalla Regina Maria, perche non si sta nel medesimo grado, aggiunto che all' hora erano qua presenti la gloriosa memoria dell' Imperatore et aneo il Rè, miei Signori. In somma concludo ehe l'autorità d'un governo, solita ad usarsi da una sola persona, non farà dividendola mai buono effetto; et di ciò eredo sene possino adurre molto esempi, che per brevità si lassono. Oltre a che si doverria havere pure consideratione alla dignità et reputatione del Principe, che tanto lungamente et bene ha servito et serve, non sendo punto giusto ne ragionevole sminuirli l'autorità et il carico, ma sibene se li deve augumentare et crescere; et aneo non conviene ehe io m'incarichi della metà del governo, perche non servire ad altro che a mostrarmi ambiziosa, et di esser io quella che sminuisco l'autorità al Principe; et se aneo si considerera più avanti, non sò come sarà inteso, pigliar io, si può dire, la centesima parte di quello che altra volta ho havuto in governo, sola et assolutamente. Questo vi si dice per consideratione et perche serva a voi, et come di vostro uffitio ne possiate usare con quelle considerationi et risguardi, ehe si convengono, usando ogni estrema diligentia di rimuovere Sua Maestà da simile pensiero della divisione, sendo (come hò detto di sopra) interamente contrario a quanto bisogna per servitio di Sua Maestà. In questa sustantia hò scritto al Cardinal Granvela, et replicatoli, ehe consistendo il principal rimedio nell' armi et nella forza, non esser servitio di Sua Maestà che io m'incarichi di detto governo, perche, sendo donna, non posso usare da me stessa il detto remedio dell' armi, ne tampoco convenirebbe commetterlo ad altri del paese, stante li umori et precedentie ehe tra di loro eorrono; et se questo fatto sarà bene considerato, si troverrà indubitatamente che ne a mio figliolo, ne a me non conviene, ne è giusto pigliare questi carichi separatamente. Tuttavia, quando Sua Maestà sia servita, mi contenterò restar qui priva-



tamente et senza titolo di carico per qualche tempo, et non altrimenti, assistendo et facendo in servizio di Sua Maestà ogni mia possibile diligentia et opera per il buon fine dell' affari che si tratta, come a voi dicessimo. Et questo modo tengo io più sieuro et di più profitto al servizio di Sua Maestà che far di altra maniera, tanto maggiormente che i Franzesi hanno cominciato a entrare nel paese et s'intende motivi di levar gente in Alemagna, et la Regina d'Inghilterra fomenta et assiste a tutto, che per impedire et far ostaculo è necessario l'armi et le forze gagliarde: che tutto potrete dimostrare a Sua Maestà et farne capace li ministri, usando ogni opera et diligentia che il detto governo non si divida, et perciò replicherete, dove et quando sarà di bisogno, benchè vogliamo credere che sarà considerato al termine in che si ritrovano li affari di qua, che veramente sono ridotti in estrema necessità et pericolo, per il gran maneamento di denari et altri diversi bisogni. Che se ci fussi stata qualche somma o modo o credito di poterli trovare, si sariano fatti buoni progressi, et si farebbono aneora, quando la debita provvisione fussi comparsa. Imperò in tardare tanto a venire da gran comodità a nimiei et tempo di fortificarsi et provvedersi et di fare molte pratiche, et all' incontro li nostri si disfidano et perdono il coraggio, vedendosi così lentamente soccorrere et aiutare, ne con loro hanno più forza ne luogo le buone parole ne le persuasioni, conoscendo ciascuno che non se li corrisponde con li effetti, a tal che il povero paese et popoli vengono dall' una et dall' altra banda danneggiati, distrutti, et consumati. Et il peggio è che ogni giorno la maladetta heresia a gran furia va ampliando et pigliando vigore et piede, di maniera che quando Sua Maestà non si risolva a voltarsi gagliardamente et presto con li sudetti veri rimedii, tutto auerà in perdizione, perche a voler seguitare nel modo che si è fatto sin qui non è altro che consumarsi poco a poco; ma poiche come qua vi dissi et di nuovo dico, il vero rimedio consiste nelle gagliarde et preste provisioni, doverria Sua Maestà senza dilatione eseguirlo, atteso massime che hora molto comodamente lo può fare, havendo felicissimamente finito l'impresa di Portugallo, voltando la mira et le sue forze a questi paesi, prima che in nimiei s'ingagliardisino, et facciano nuove leghe, che di continuo vanno tramando, et non perdono momento in tentare novità et inganni. Io ne scrivo come viderete a Sua Maestà succintamente, la solleciterete acciò dette necessarie provisioni si mettino in essecutione, et non si dilatino punto, perche quello che di presente si farà con uno scudo, et in uno giorno, non si potrà fare dipoi con le migliaia delli scudi et in molti anni. Et se io ho detto che il vero et principale rimedio sono le armi et la forza, credasi pure che è la verità, ma non dico già che si lasci ne abbandoni la via della negotiatione et amorevolezza, la qual si deve tener sempre aperta per usarla con quelli che la vorrauno pigliare. Et a mio credere saranno pochi, mentre che non siano costretti dal timore et dal vedere volto et risoluta da vera Sua Maestà a conservare et raequistare questi suoi paesi. Li 500 mila scudi che ci avisate veniranno in breve, saranno buoni, ma pochi rispetto al molto che si deve et però non potranno

far effetto rilevante, ne di consideratione; et si aspetta maggior somma, con che si possa intentare di fare qualche buon progresso, ancorche non mandando Sua Maestà provisione bastante per satisfare alli urgenti et necessarii debiti, et modo di havere poi denari mese per mese secondo i bisogni, tutto sarà buttato, ne si farà acquisto alcuno di momento.

Li giorni adietro avvicinandosi la spiratione delli sei mesi del governo del Principe, lo pregai et feci instantia che dovessi continuare sino alla risposta che da Sua Maestà si aspettava, et ancora che egli era totalmente risoluto lasciarlo: nondimeno per farmi piacere si è contentato, et con satisfatione delle provincie riconciliate, che lo desideravano grandemente, come egli medesimo doverrà scrivere a Sua Maestà, et darli conto di ogni altra cosa che di qua occorre et passa. Tuttavia sarà bene che rappresentiate et rimostriate a Sua Maestà et alli Ministri quanto di sopra vi si dice, procurandone di havere con prestezza le debite risposte, et convenienti risoluzioni in conformità di quanto vi si scrive, sendo di effetto quel che compete al servizio di Sua Maestà et a quest'importante impresa.

Havendo visto quanto ci scrivete intorno al nostro trattamento et meglio considerato la lettera di Sua Maestà in spagnolo, concorriamo nel parere che ci avisa havervi dato Samaniego, di che costa non ne trattiate ne parliate, ne manco della valuatione delli scudi, perche effettivamente detta lettera di Sua Maestà lo dichiara abbastanza, et però siamo risoluta procurare che ci sia pagato delli denari che qua verranno, non potendo far altrimenti per mantenere la nostra casa, et per le continue et grosse spese che ci è necessario fare, sendo qua ogni cosa carissimo.

Ci è stato grato intendere che il reggente Moles sia arrivato et poiche lui vi haveva detto che a luogo et tempo incamminerà il negotio dell' ampliatione de nostri privilegi, gliene anderete ricordando, et vi governerete secondo il suo parere et consiglio facendoli le nostre raccomandationi.

Vi scrivessimo ultimamente che in Napoli fù pubblicata la sententia contra il gran Duca et in nostro favore, ma sino a hora non tenghiamo aviso che sia stata eseguita, perseverando la parte al suo solito nelle lungherie et appelli per impedirla; tuttavia vogliamo credere che a quest' hora haverà havuto la essecutione che hor mai ne sarà tempo, di che vi si aviserà et voi non lasciate di darci minuto ragguaglio di quanto succederà sopra tutti li sudetti che vi si scrivono et di far li offitii che vi si è commesso per tutte le persone contenute nelle vostre istruzioni, facendoci sapere le risposte che di ciascuno vi sarà date.

Li altri avisi che ci scrivete habbiamo inteso, et lo stato in che restavano le cose di Portugallo, che poi doverranno haver havuto buono et total fine, non lasciate di avvisarci minutamente di quel che di mano in mano si andrà intendendo, et soprattutto del buon essere di Sua Maestà et della salute et gravidanzaa delle Regina mia signora, che

doverrà mediante l'aiuto Divino esser guarita della febbre terza, conducendosi prosperamente al felice parto che si desidera.

Vi scrivessimo con la nostra ultima, che ad instantia del Conte Claudio Landi, nel consiglio d'Italia in nome di Sua Maestà era stata spedita una lettera et commissione al senato di Milano, perche pigliassi cognitione et procedessi nella causa esposta in un memoriale da esso conte Claudio, presentato contra il signor Duca mio, acciò con l'intervento et parere del cavalier Biondo voi facessi opera che conforme al giusto detta lettera et commissione fussi revocata. Et il medesimo vi dichiama hora, benchè doverrà esser già seguita la revocatione, et tanto più che come haverete inteso si è scoperta la conspiratione falla il conte Claudio Landi, contra la persona del signor Duca, et li giorni a dietro si è posta in chiaro, con le proprie confessioni dell' istesse persone che devono far effetto così tristo (*sic*), et sono prigioni in Piacenza : che di tutto, crediamo vi haverà dato ragguaglio il sudetto Biondo, et perche tutti noi viviamo sotto la protectione et amparo di Sua Maestà, mi è parso farne la avisata, et supplicarla restar servita a far di ciò quel resentimento et dimostratione, che cosa tanto brutta ricerca; et non doverria Sua Maestà havere favorito detto conte Claudio nella causa sudetta ne manco comportare che huomini di sì mala natura et intentione, come è detto conte Claudio, siano ricevuti ne tollerati ne suoi stati, ma comandare che ne sia fatta rigorosa et exemplare giustizia, perche il mondo intenda et conosca che Sua Maestà tiene il signor Duca per quel vero et devoto servitore che li è d'effetto, et che del Principe mio figliolo et di me che siamo qui impiegati nel servizio di Sua Maestà fa quella stima che merita il buon zelo et la nostra lunga et devota servitù; sendo assai chiaro che quando Sua Maestà mostri di tenere più conto di Sua Eccellenza, ella sarà molto più rispettata, et non piglieranno alcuni ardire di far delle sceleratezze, come ha intentato detto conte Claudio, che pure è il signor Duca tanto buon servitore di Sua Maestà come qual si voglia altro : il che rappresenterete vivamente alla Maestà Sua, perche ad ogni modo ne facci risentimento et dimostratione, valendovi perciò di quelli mezzi che approposito vi pareranno bene inteso che tutto si faccia con il parere et volontà del cavalier Biondo, et altri Ministri di Sua Eccellenza, che costì doverranno venire a tall' effetto, et cene darete avviso, certificandovi che questo caso ci ha dato et dà infinito dispiacere : però ci aviserete quanto in questo particolare farete et così sopra ogni altra cosa; ne per hora ci occorre dirvi altro, aspettando vostre lettere, etc.

## XXXIX.

## TRADUCTION.

Nous vous avons envoyé une lettre, le 30 septembre, par Don Félix d'Aragon, qui est arrivé sans doute à Madrid. Depuis nous avons reçu plusieurs lettres de vous, dont deux de Nantes des 20 et 23 du même mois (de septembre), une de Vittoria du 5 octobre, deux de Madrid des 12 et 13 du même mois et une dernière de Badajoz du 20. Ces lettres nous ont appris le succès de votre voyage et, à notre grande satisfaction, votre heureuse arrivée à la Cour. En vérité, nous commençons à nous inquiéter, en voyant que vos avis tardaient tant à nous parvenir. Maintenant rendons grâces à Dieu que votre dernière nous apporte la nouvelle tant désirée de la guérison du Roi. C'est ce qui importe le plus à toute la Chrétienté en général et à chaque chrétien en particulier. Nous nous en réjouissons avec Sa Majesté et vous transmettons cette lettre avec la copie jointe. Vous présenterez la lettre à Sa Majesté et ajouterez verbalement ce que nous vous prescrivons dans celle-ci. Vous assurerez à Sa Majesté que personne au monde n'a senti plus sa peine ni éprouvé plus de joie à apprendre son rétablissement. Nous en rendons infiniment grâces à la divine Providence et prions Dieu sans cesse pour qu'il conserve à Sa Majesté la vie et la santé longtemps encore. Vous dites que vous avez obtenu tout de suite une audience du Roi et qu'il vous a reçu et écouté très gracieusement. Nous avons été charmée de l'apprendre ainsi que tout ce qui s'est passé entre Sa Majesté et vous. Vous avez remis de traiter les affaires à une autre fois, vu la faiblesse du Roi. Nous croyons que l'occasion s'en présentera bientôt et que Sa Majesté ne tardera pas à recouvrer ses forces. Nous sommes désireuse aussi de connaître la résolution que le Roi aura prise au sujet de votre mission. Nous souhaitons qu'elle soit conforme à la justice et aux intérêts de Sa Majesté.

Vous nous avez avisé en même temps que vous aviez rendu compte particulièrement au Cardinal de Granvelle et à Don Juan Idiaguez de la commission dont nous vous avons chargé, ainsi que des affaires d'ici. Vous nous avez rapporté qu'au dire de chacun d'eux, Sa Majesté avait résolu que le gouvernement de ces provinces serait donné au Prince, mon fils, pour la partie militaire et à moi pour la partie politique. C'est là une chose qui provoque notre surprise. Il ne convient point au service de Sa Majesté ni aux affaires de ce pays de diviser ladite administration, pour les raisons qu'on vous a développées ici et qui sont évidentes. Car le gouvernement n'est pas divisible, les avis ne pouvant jamais ou difficilement être d'accord, et encore moins les résolutions. De sorte que le service de Sa Majesté en souffrirait. Il ne sert de rien de dire que la mère et le fils s'entendront. Il n'y a eu, et il n'y aura jamais, entre le Prince et moi qu'une volonté concordante et une étroite union en toutes choses et dans tous nos actes. Cette harmonie ne pourra exister en matière semblable (c'est-à-dire en matière de gouvernement) entre les affaires elles-mêmes. Par leur nature même elles suscitent des difficultés,

beaucoup d'entre elles étant tellement connexes et mêlées au point de vue militaire et politique qu'on ne peut les séparer. Avec la séparation vous aurez des disputes dans les conseils respectifs (des deux gouvernants), parce que tout chacun voudra tirer de son côté le plus d'autorité et de crédit possible. Il en résultera à tout moment des conflits et des retards. Ce qui permettra au public d'interpréter l'autorité de l'un et de l'autre (gouvernant) à sa mode, chacun leur en attribuant plus ou moins suivant son caprice ou son désir. Un tel état de choses entrainera avec lui le dégoût et la confusion. Il en résultera immédiatement un préjudice pour le service du Roi. Il n'est pas douteux que la division du pouvoir donnera lieu à de nouvelles attaques des malintentionnés. Déjà aujourd'hui la désunion est partout. On ne procède pas par des voies directes, mais par l'intrigue, la fraude, la tromperie. Il apparaît clairement que la plupart veulent la discorde et non l'apaisement, encore que quelques-uns ne semblent désirer que la simple séparation du pouvoir civil et du pouvoir militaire. Il n'est donc pas à propos d'invoquer l'exemple de la Reine Marie. La situation n'est pas la même. J'ajoute qu'alors il y avait encore dans ce pays le glorieux souvenir de l'Empereur et la présence du Roi, Messigneurs. Je conclus que l'autorité gouvernementale, confiée d'habitude à une seule personne, ne produira pas de bons effets, si on la divise. Et de ceci, je crois que l'on pourrait citer beaucoup d'exemples, mais, pour ne pas allonger cette lettre, je ne les citerai pas. Ensuite, il faudrait avoir égard à la dignité et à la réputation du Prince, qui a rendu depuis longtemps et rend tant de services. Il n'est pas du tout juste ni rationnel de diminuer son autorité, l'importance de sa mission. On devrait plutôt les augmenter. Encore ne convient-il pas de me charger de la moitié du gouvernement. Cela ne servirait qu'à montrer mon ambition et à faire voir que c'est moi qui veux porter atteinte à l'autorité du Prince. Et à considérer les choses de plus près encore, je ne sais si l'on comprendra que j'accepte de prendre, pour ainsi dire, la centième partie d'un pouvoir que j'ai exercé naguère toute seule et d'une façon absolue. Je vous dis tout ceci pour que vous vous en serviez au cours de votre mission, suivant les circonstances et dans la mesure que vous le jugerez convenable. Faites donc toute diligence pour détourner Sa Majesté d'une idée malheureuse comme celle de partager le pouvoir. C'est, comme je l'ai dit plus haut, une mesure contraire à tous les intérêts de Sa Majesté. J'ai écrit et réécrit à cet égard au Cardinal de Granvelle que le principal remède à la situation présente étant dans la force des armes, il n'est pas de l'intérêt du Roi que je me charge dudit gouvernement. Je suis femme et ne puis me servir moi-même de la force militaire. Il ne conviendrait pas non plus de la remettre à d'autres de ce pays, étant donnés leurs caractères et leurs antécédents. A bien considérer les choses l'on verra indubitablement qu'il ne convient ni n'incombe, ni à mon fils, ni à moi, d'accepter ce pouvoir divisé. Toutefois, s'il plait à Sa Majesté, je me contenterai de rester ici quelque temps à titre privé et sans caractère officiel, mais pas autrement, faisant pour le service du Roi tout ce qui me sera possible pour la bonne issue des affaires, comme nous vous l'avons dit. Et j'estime que cette combinaison est plus sûre et plus avantageuse au point de vue des intérêts du Roi que tout autre mode de procéder, d'autant plus que les Français ont commencé à envahir ces provinces et qu'il est question de faire des levées en Allemagne. La Reine d'Angleterre fomente et encourage toutes ces intrigues. Mais on ne peut les empêcher que par la force des armes. Vous pourrez démontrer tout cela à

Sa Majesté et en instruire les ministres. Vous mettrez tout en œuvre et ferez toute diligence pour que le gouvernement des Pays-Bas ne soit pas partagé. C'est pourquoi vous reviendrez à la charge où et quand il le faudra. Nous aimons à croire toutefois que l'on considérera à la fin l'état dans lequel se trouvent les affaires de ce pays. De vrai, elles en sont à la dernière extrémité et courent les plus grands dangers à raison du manque d'argent et d'autres circonstances. Si l'on avait disposé d'une certaine somme ou d'assez de crédit pour s'en procurer, l'on eût fait bien des progrès et l'on en ferait encore si la provision due arrivait. Le temps qu'elle met à nous parvenir, donne toutes facilités à l'ennemi et lui permet de se fortifier, de prendre des précautions et toute sorte de mesures. Par contre, nos gens se méfient et perdent courage. Les bonnes paroles n'ont plus de prise sur eux. Chacun sait qu'elles ne sont pas suivies d'effets. Le pays est tirailé en tous sens et le pis est que cette maudite hérésie gagne tous les jours. Si Sa Majesté ne se décide pas à employer vivement et promptement les vrais remèdes, tout sera bientôt perdu. Vouloir persister dans les errements suivis, c'est se consumer peu à peu en vains efforts. Je l'ai dit et le répète ici, le vrai remède consiste dans un bon et prompt envoi d'argent. Que Sa Majesté l'expédie sans retard. Elle le peut d'autant mieux qu'Elle en a fini heureusement avec le Portugal. Qu'Elle dirige son attention et ses forces sur ces provinces avant que l'ennemi ait fait de nouvelles levées et cherché à user de nouveaux artifices.

Comme vous le verrez, j'en écris succinctement à Sa Majesté. Je la prie de hâter l'envoi des susdites provisions. Ce qui se fera maintenant avec un écu et en un jour demandera plus tard des milliers d'écus et beaucoup d'années. Si j'ai dit que le véritable et le principal remède se trouve dans la force des armes, croyez bien que c'est exact. Ce n'est pas à dire qu'il faille abandonner la voie des négociations. Il faut laisser la porte de l'indulgence toujours ouverte à ceux qui voudront y passer. A mon avis, il y aura peu d'amateurs, à moins qu'ils ne voient Sa Majesté énergiquement résolue à recouvrer ses États. Les 500,000 écus annoncés viendront à propos, mais ce sera bien peu de chose eu égard à tout ce qu'on doit. Aussi ne pourrions-nous pas frapper un grand coup. Il faudrait une bonne somme une fois pour toutes et puis des provisions, mois par mois, suivant les besoins courants : sinon il ne faudra pas songer à gagner du terrain.

Ces jours derniers, comme les pouvoirs de mon fils sont sur le point de cesser, je l'ai prié de rester en fonctions jusqu'à l'arrivée de la réponse du Roi. Quoiqu'il soit absolument décidé à se retirer, néanmoins, pour me faire plaisir, il s'est rendu à mes instances, à la satisfaction des provinces réconciliées, qui désirent beaucoup le conserver. Il en écrira lui-même à Sa Majesté et lui rendra compte de tout ce qui s'est passé ici. Cependant il sera bon que vous représentiez à Sa Majesté et aux ministres tout ce que je vous ai expliqué ci-dessus. Vous tâcherez de faire envoyer promptement la réponse qui m'est due et des résolutions efficaces qui correspondent aux intérêts du Roi et à cette grande entreprise.

*(Les autres parties de cette lettre étant moins importantes, je me suis contenté de les résumer ci-dessous :)*

Sur l'avis d'Aldobrandino et de Samaniego et après avoir relu la lettre du Roi, la Duchesse

de Parme prie Aldobrandino de ne plus insister sur le paiement de ses frais de voyage et de son traitement. Elle les prendra sur l'argent envoyé d'Espagne aux Pays-Bas.

Elle recommande à Aldobrandino de rappeler au régent Moles, arrivé à Madrid, l'envoi de l'impliation du privilège qu'il sait.

Le jugement rendu en sa faveur contre le Grand-Duc, a été publié à Naples, mais jusqu'ici il n'a pas reçu d'exécution, qu'Elle sache.

Elle le prie de continuer à lui donner des nouvelles du succès des armes espagnoles au Portugal, ainsi que de la santé du Roi et de la Reine. Elle espère que la Reine est rétablie de sa fièvre tierce.

La Duchesse revient à la fin de cette lettre sur l'affaire Landi. Elle répète ici que sur les instances du Comte Claudio Landi, le Conseil d'Italie a envoyé au nom de Sa Majesté une lettre et une commission au Sénat de Milan pour le saisir de l'affaire exposée dans un mémoire dudit Comte, en cause du Duc de Parme. Elle a recommandé à Aldobrandino de solliciter l'intervention du cavalier Biondi pour faire révoquer cette lettre et cette commission. Elle renouvelle aujourd'hui sa recommandation, bien que l'ordre de révocation aura sans doute été déjà expédié. D'autant plus que — Aldobrandino le sait — le complot formé par le Comte Claudio Landi contre la personne du Seigneur Duc a été découvert. Dernièrement tout est venu au jour, grâce aux aveux des individus qui devaient faire le coup. Ils sont en prison à Plaisance. Biondi aura informé Aldobrandino de ces incidents. La Duchesse réclame le châtiement du coupable, indigne de la faveur royale. Elle aime à croire qu'il ne sera admis à résider dans aucun des États de Sa Majesté. Le Roi fera faire justice rigoureuse et exemplaire par égard pour les services du Duc de Parme, de son fils et d'Elle-même. Il y va de la dignité et de la considération du Duc que le Roi doit faire respecter. Aldobrandino fera valoir toutes ces raisons, d'accord avec Biondi et les autres ministres de Son Excellence.

---

## XL.

### MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 267.)

---

Namur, le 2 décembre 1580.

Non poteva seguire accidente che più grande et maggior pena recassi à me humilissima serva di Vostra Maestà, che la inaspettata et acerba morte della Regina, mia Signora,

che sia in cielo, si per la perdita inestimabile che si è fatto, et in tempo che meno conveniva, come per il dolore che con tanta ragione la Maestà Vostra ne harà sentito, con la quale mi condoglio amarissimamente, promettendomi nondimeno che Vostra Maestà haverà usato et userà della sua gran prudentia, comportando patientemente quanto vien della man d'Iddio, di che humilissimamente la supplico, et a restare Vostra Maestà servita mirare et proccurar la salute di se stessa, per la cui conservatione, et per la lunga et felicissima vita della Maestà Vostra non lascio et non lascerò mai di pregare la bontà divina, sendo quella cosa che piu importa universalmente et particolarmente a ciascuno et a tutta la christianita : intanto resto con estremo desiderio, aspettando intender che Vostra Maestà sia intieramente ritornato nel pristino, stato di sanità, et ridotto nelle solite sue forze et che mi mandi risposta et resolutione di quanto con l'Aldobrandino ho mandato a supplicare la Maestà Vostra. Et baciandoli humilmente le mani, da Nostro Signor Iddio li prego ogni maggior felicità et contento.

---

XL.

R É S U M É .

---

La nouvelle de la mort imprévue de la Reine (d'Espagne) a rempli le cœur de la Duchesse d'une affliction sans égale. Elle prie Sa Majesté de eroire qu'elle prend la plus vive part à sa douleur. C'est une perte irréparable que le Roi a faite, surtout dans les circonstances actuelles. Elle ne peut que l'exhorter à la résignation en présence de la volonté divine. Sa Majesté a le devoir de songer à sa santé, qui importe tant à ses sujets et à toute la Chrétienté. Quant à la Duchesse, elle est anxieuse d'apprendre la complète guérison du Roi. Elle est désireuse aussi de connaitre la résolution de Sa Majesté au sujet des différents points qu'elle a chargé Aldobrandino de lui soumettre.

---



## XLI.

INSTRUCTION DU ROY AU S<sup>r</sup> DE LA FIN.(F. Harley 228, n<sup>o</sup> 8.)

Blois, 21 décembre 1580.

Monseigneur, frère unique du Roy, a fait entendre à Sa Majesté, premièrement par Monseigneur le Maréchal de Cossé, dernièrement à Fontainebleau, et puis ce jourd'huy en ceste ville de Bloys, par le S<sup>r</sup> de la Fin, l'affection grande qu'il a de secourir et faire envitailler Cambray, suivant la promesse et parole qu'il a pour ce donnée aux Ambassadeurs qui se sont venuz donner de la part des Estatz des Pays-Bas de Flandre, et ce qu'il désireroit que Sadite Majesté feissent pour le favoriser et assister en ceste sienne entreprise, de laquelle il diet ne se pouvoir départir sans faire tort à sa réputation.

Ledit S<sup>r</sup> de la Fin a fort emplement discoursu à Sadite Majesté sur tout ce qui résulte et deppend de ce fait, et de la charge que Mondit Seigneur a donnée au S<sup>r</sup> de Fer-vaques d'assembler le plus de forces qu'il pourra. Par où il se veoid que Mondit Seigneur est comme résolu de vouloir bien tost venir à l'effect de sadite délibération et entreprise de Flandres. Il ne se peut dire aultrement que cella ne luy parte d'un grand couraige et générosité, mais le principal est de regarder et veoir clairement les moiens que l'on a de pouvoir faire ce que l'on voudroit en telles choses, si ce temps le permet, et quelz en peulvent estre les événemens.

Le Roy et la Royne, sa mère, feirent bien amplement par plusieurs fois cognoistre audit S<sup>r</sup> Maréchal de Cossé, sur la proposition qu'il leur en feust faicte, qu'il estoit du tout hors d'apparence et de fondement d'entrer si précipitement en une si haulte et périlleuse entreprise, et le peut voire point de commodité que Sa Majesté avoit d'y ayder pour encores mondiet Seigneur (*sic*), auquel à l'instant elle la fait fort particulièrement dire et déclarer par le S<sup>r</sup> de Villeroy, comme il est porté en son instruction qui fut leue en la présence d'icelluy Seigneur Marechal; estimant Sadite Majesté avoir par là fait changer, au moins retarder et différer à mondiet Seigneur l'expédition de sadicte délibération, jusques à ce que le repoz fust entièrement et seurement estably en ce Royaume, avec la peine et le soing qu'il a jà commencé d'en prendre, et le bon acheminement qu'il y a donné. Ce qui a fait que Sadite Majesté s'est bien esbahye, quand ledit Seigneur de la Fin luy a diet ceste si soudaine résolution, que mondiet Seigneur

a prinse, de voulloir exécuter sadiete entreprinse. Surquoy elle a advisé de le renvoyer incontinant vers luy, avec charge de luy remonstrer et représenter beaucoup de choses sur ce faict, et de l'exorter de la part de Sadite Majesté et de la Royne, sa mère, de dilayer encores et de révoquer ladite charge qu'il a donnée audiet Seigneur de Ferwaques, selon qu'il sera déduict cy-après.

Afin donq que lediet Seigneur de la Fin soit rendu bien capable et instruit de l'intention de Sa Majesté, en ce faict, et de l'affection singulière qu'elle porte à la grandeur, honneur, réputation et advancement de mondiet Seigneur, il est besoing de répéter et reprendre succinctement ce qui fut diet sur ce faict audiet S<sup>r</sup> Marechal de Cossé, et ce que ledit S<sup>r</sup> de Villeroy a eu charge pareillement de luy remonstrer.

C'est que Sadite Majesté aymant uniquement mondiet Seigneur son frère, et comme s'il estoit son fils, désirant aultant que luy mesmes sa grandeur et advantaige, seroit toujours fort content de la luy procurer en ce qu'il luy seroit possible ; mais qu'ayant bien pesé et considéré la conséquence et importanee de ce faict de Flandres, il trouvoit du tout hors d'apparence d'y rien tenter et essayer, auparavant que ce Royaume fut du tout paciffié et délivré des troubles et divisions qui y sont ; que partant il falloit premièrement arrester du dedans, que de penser au dehors.

Qu'après que la paix seroit establye et toutes choses remises en bon repos en ce diet Royaulme, le Roy et mondiet Seigneur adviseroient, et se résouldroient ensemblement, ou si Sa Majesté n'y pouvoit estre, que ce seroit avec la présence de la Royne, sa mère, qu'il se prendroit une bonne résolution de ce qui se debyroit faire pour mondiet Seigneur, sur ce que mondiet S<sup>r</sup> le Mareschal de Cossé luy avoit proposé, et qu'elle avoit veu par les articles, que les Estatz desdiets Pays-Bas luy avoient présenté et baillez par escript, et que conformément à ce qui seroit conclud et arrêté lors ainsy que diet est sur ce faict, mondiet Seigneur trouveroit en Sadiete Majesté toute l'ayde, faveur et assistance qu'il se peult promectre et attendre d'un frère qui l'ayme de tout son ceur, et est soigneux et désireux de sondiet honneur, grandeur et contentement.

C'est entièrement et sommairement la résolution qui fut prinse par Sadiete Majesté avec mondiet S<sup>r</sup> le Mareschal de Cossé, sur ce qu'il luy proposa de la part de mondiet Seigneur. Il fault à ceste heure veoir s'il a esté satisfait à cella.

La conférence dernièrement tenue à Flex, a véritablement donné espérance à Sadiete Majesté et en ses subjects, de veoir bien tost du tout cesser la guerre et l'hostilité, et establir ung bon et ferme repos en ce Royaume. Les articles en ont esté confirmez et arreztez et signez ; mais il ne s'en est encores comme rien ensuivy. Les depputez de ceulx de la religion prétendue réformée ne sont encores venus trouver Sa Majesté, comme il a esté advisé, pour résouldre les moiens de l'exécution et établissement du dernier édict de pacification et des conférences.

Aussy peu a-il esté advisé et résolu, par le Roy et mondiet Seigneur, ou en la pré-

sence de la Roÿne, leur mère, de ce qui se doit faire sur ce qui a esté proposé par mondiet S<sup>r</sup> le Marechal de Cossé. C'est ce qu'il fault premièrement faire, et pour ce Sadiete Majesté désire que lediet Sieur de la Fin prie mondiet Seigneur, de sa part, que sur tant qu'il a de bonne volonté de faire chose qui luy donne contentement, et de veoir ce Royaume asseuré et hors de danger et ruyne, il ne délaisse pas le bien qu'il a commané de luy procurer imperfait, mais qu'il y apporte la dernière main, faisant establyr et exécuter lediet dernier édict de paciffication, et les articles des conférences de Nérae et de Flex; se meetant devant les yeulx qu'il n'y a entreprinse qui luy puisse apporter plus d'honneur et d'utilité que ceste là; ayant tousjours esté diet et tenu qu'il ny a pas moins de prudence et d'honneur de conserver ce qui est acquis, que de faire une noble conquête. Or mondiet Seigneur a tel intérêt en la conservation de ceste estat, qu'il doit, avant tout œuvre, travailler à ce qui est nécessaire pour cella.

Est aussy à considérer que le peuple de ce Royaulme est si bas et matté de la fouldre et oppression qu'il a receus durant ces geures passées, que qui ne le soullagera, luy donnera moyen de respirer et se remettre, il tumbera soubz le faiet ou quictera du tout la fidélité et obéissance qu'il doit, qui est desjà fort altérée; se plaignant continuellement des excez, pilleries, rançonnement et aultre mauvais traitemens qu'il a receu et reçoit des gens de guerre, mesmes de ceulx qui sont passez audiet pays de Flandres; de sorte que d'en faire nouvelles levées, pour les y mener, ce seroit les jetter en désespoir.

Si mondiet Seigneur venoit à quicter à présent l'affaire qu'il a commané, pour aller où il est appelé par ceulx desdiets Pays-Bas, il laisseroit les choses en pire estat qu'au-paravant. La licence, le débordement, la désobéissance, la division et le trouble seroient plus grands que jamais; la justice cesseroit, et ne resteroit auleun moyen d'arester le cours de la désolation et ruyne de ceste Estat. Et lors le Roy d'Espagne, qui n'a pas faulte d'intelligence et pratique en ce Royaume, faisant son proffiet du malheur d'aultuy, auroit beau jeu et matière pour se jetter dedans, et y dresser et bastir ce qu'il a possible de longtems projecté avec le ministère de beaucoup de serviteurs et amys qu'il y a, comme Leurs Majestés ont fort particulièrement diet audiet S<sup>r</sup> de la Fin, et cotté les provinces mesmes où il y a le plus de pratique; à quoy on pourra obvier en establiissant ladite paix ferme et asseurée.

Partant, il n'est auleunement à propos que mondiet Seigneur face convoquer et asseurer ses amys et serviteurs, ny amasser et lever auleuns gens de guerre, comme lediet S<sup>r</sup> de la Fin a faiet entendre à Sa Majesté qu'il a donné charge au S<sup>r</sup> de Fervaques.

Laquelle le prie de faire différer et révoquer incontinent; car aussy bien luy seroit-il impossible de pouvoir de long temps faire mettre ensemble ce grand nombre de gens de guerre de cheval et de pied, qu'il faudroit pour envitailler ladite ville de Cambray; estant certain que lediet Roy d'Espagne a plus de trois mil bons chevaux, sept mil

hommes de pied, vieux soldats des mieux aguérés qui se puissent trouver, et que par tous les droits de la guerre, il faudroit estre le plus fort, pour faire lediet avitaillement à cause de la grande garde nécessaire pour le charroy, et que sans doute il faudroit combattre; qui seroit se meetre en grand péril et en hazard pendant la bataille, de meetre cest estat en proye, ou pour le moins se meetre en guerre ouverte avec ledit Roi d'Espagne. Ce que Sadiete Majesté ne veult si légèrement faire, tant pour les raisons susdietetes de la division qui est encores en ce Royaume, que pour le peu de moiens qu'il en a, estant ses finances du tout espuisées et son peuple réduit à nécessité et pauvreté: ne pouvant Sadiete Majesté faire estat de recouvrer auleuns deniers de ses tailles et aultres revenus, plus tost que vers le mois d'avril prochain, et encores esse sy peu qu'ils ne peuvent suffire à ses despences ordinaires. Il fault donques par raison asseurer le repos, et meetre toutes choses en bon ordre, avant que de rien tenter et entreprendre au dehors. A quoy il se fault tenir; et sera mondiet Seigneur prié très instamment de la part de Sadiete Majesté de ce conformer à cella, comme elle luy a cy-devant fait dire, jusques à Sadiete Majesté et luy se soient veuz, ou que en la présence de ladiete Dame Royné, leur mère, il ait esté prins une bonne résolution, sur ce qui sera trouvé bon et convenable de faire sur ce; laquelle proposition faicte par mondiet S<sup>r</sup> le Marechal de Cossé, ce pendant qu'on aura response de la Royné d'Angleterre sur ce qui fut dernièrement proposé entre la conférence d'entre son Ambassadeur, les S<sup>rs</sup> de Cheverny de Villequier et du seerétaire Pinart, depputez de Sadiete Majesté, où il ne fut rien obmis, suivant l'intention du Roy, pour esmouvoir lediet Ambassadeur d'Angleterre à déclarer ce que ladite Dame Royné d'Angleterre, sa maistresse, vouloit faire en cecy pour mondiet Seigneur, et pour empescher la grandeur dudiet Roy d'Espagne, et quand le Roy offroit d'entrer d'argent, d'honneurs et aultres moiens, lors que la paix seroit establie, pourveu aussy que ladiete Royné entrast, ce qui luy fut plusieurs fois fort expressément rétiré; surquoy lediet Ambassadeur déclaire n'avoir auleune charge, ains d'adviser scullement donner quelque secours en Portugal, mais advertiroit ladiete Royné de ce qui avoit esté mis en avant.

Le Roy pense bien que mondiet Seigneur est beaucoup sollicité et persuadé d'entrer ainsy soubdainement à ceste entreprinse, par ceulx qui ne font guerre de scrupule de faire bon marché de son honneur et réputation, et ausquelz ne manquent la parole et les promesses de luy ayder, le suivre, et assister en ceste entreprise. Mais quand ce viendra au joindre et au fort des affaires, il ne trouvera pas l'effect respondant à leurs dietes promesses.

Assez d'aultres grandes et fortes raisons, et l'expérience qu'il a de ce qui est réussy de son premier veoyage, le doibvent faire aller plus retenu en ceste entreprise, digérant et pensant profondément à tout ce qui en peult arriver, désirant que mondiet Seigneur attende ce qui sera résolu et arresté avec luy par Leursdietetes Majestés, qui

espèrent avoir ce bien de le veoir après qu'il aura estably la paix; n'y ayant rien qui le doibve desmouvoir de donner ce contentement au Roy, qui luy aura grande obligation et la France aussy d'avoir faict et estably la paix.

Quant à ce qui touche la lettre que lediet S<sup>r</sup> de la Fin luy a diet que mondiet Seigneur désire, pour monstrier aux Ambassadeurs desdiets Pays-Bas, Sa Majesté luy en envoie une par lediet de Villeroy, qui lui apportera tout contentement, et luy fera par luy entendre plus amplement son intention sur icelle, à la charge que mondiet Seigneur révoquera dès à présent les levées et la charge qu'il a donnée audiet S<sup>r</sup> de Fervaques, et contremandera ses amys et serviteurs qu'il avoit mandez pour ceey. Cependant lediet S<sup>r</sup> de la Fin assurera mondiet Seigneur, de la part de Sadite Majesté, qu'elle fera pour luy et son contentement tout ce qui sera possible, après toutefois que ladite paix sera establye, et qu'il aura esté pris, en leur présence, une résolution de ce qui se debvra faire. En quoy il fault aussy que ladiete Royne d'Angleterre entre, affin que le Roy ne demeure point seul en guerre; pour laquelle estans les choses bien résolues, quand il seroit besoing, Sa Majesté n'espargnera mesme sa personne pour effectuer ce qu'elle aura accordé.

Mais cependant Sadite Majesté désire que mondiet Seigneur ayt encores patience, jusques à ce qu'ils se soient veus ou ayt eut pris ladite résolution, qui sera, Dieu aydant, incontinent après ladite paix establye. Ce qui se peult faire dedans ceste primevers, et qu'il révoque la charge qu'il a baillée audit S<sup>r</sup> de Fervaques de faire lediet amas d'amys et levée de gens de guerre. En quoy faisant le peuple s'en trouvera beaucoup soullaigé, et aura quelque moien de reprendre halleyne, et mondiet Seigneur augmentera aussy de beaucoup la satisfaction et contentement que Sadite Majesté a du grand devoir qu'il a faict en ceste dernière conférence pour la faire réussyr selon son intention.

Lediet S<sup>r</sup> de la Fin n'obmettra rien de tout ce que dessus, mais le fera entendre à mondiet Seigneur le plus à propos qu'il luy sera possible, affin de luy bien faire cognoistre ce que Sadite Majesté luy a sur ce déclaré de sa volonté, qui ne tend qu'au bien, honneur et réputation de mondiet Seigneur et à la conservation de cest Estat.

## XLII.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Mons, le 10 janvier 1584.

L'ultime che io mi trovo di vostro sono de 13 di novembre e x del passato, le quali hò letto con il solito gusto, et preso la consolatione che conviene per le buone nuove che con esse mi date della salute di Sua Maestà, et dell' entrata, che haveva fatto la Maestà Sua in Portugallo. I quali particolari, come anco della funebre pompa del corpo della Regina, mia Signora, che sia in gloria, hò intesi volentierissimo, seben per altre vie me n'era stata fatta parte. Et vi ringratio della diligentia che usate in tenermi raggugliato così minutamente di quanto vi occorre farmi sapere delle cose di costà, assicurandovi che sentirò contento infinito che continuiate.

Sono stato ultimamente a Namur a visitar Madama, mia Signora, et far le feste con Sua Altezza, la quale hò trovato e lassato con intiera salute, et di poi hò incamminato a Italia Donna Margarita, mia figliola, dove va à effettuar il matrimonio seguito tra lei e 'l Principe di Mantova; et se bene mi persuado che n'abbiate havuto aviso prima, nondimeno hò risoluto parteciparne ancor' io con voi, persuadendomi, che per la buona volontà che mostrate alle cose di mio servitio et sodisfattione, ne sentirete la consolatione che mi prometto dall' amorevolezza vostra.

Hò inteso la venuta quà di vostro figliolo a goder della gratia che le hà fatto Madama, mia signora, d'accretarlo per Paggio, et per essere cosa vostra, potete promettervi da mi per benefitio, honor e favor suo quanto sarà in mia mano, come gl'effetti lo mosterranno meglio.

Delle cose di quà non m'occorre dir altro, poiche mi persuado, che Sua Altezza vi doverà scrivere quanto occorre et passa, et per non replicare il medesimo, et non havere altro che dirvi per hora, resto facendovi sapere ch'io mi trovo con buona salute, et prego Nostro Signor che guardi et conservi la molto magnifica persona, come desiderate.

## XLII.

## RÉSUMÉ.

—

Les dernières lettres que le prince de Parme a reçues de Samaniego, sont du 15 novembre et du 10 décembre. Le Prince les a lues avec beaucoup de plaisir, surtout parce qu'elles lui annonçaient le rétablissement de Sa Majesté. Il a été aussi heureux d'apprendre l'entrée triomphale du Roi en Portugal. Il remercie Samaniego de ces renseignements et le prie de continuer à lui donner des nouvelles d'Espagne avec la même diligence.

Il est allé voir Madame à Namur. Il l'a trouvée en parfaite santé mais fatiguée. Sa fille Donna Marguerite est retournée en Italie pour épouser le prince de Mantoue. Connaissant l'attachement de Samaniego, il s'empresse de lui faire part de cette union.

Il promet aussi à Samaniego de faire tout ce qu'il pourra pour son jeune fils, attaché au service de la Duchesse en qualité de page.

Quant à lui, il se porte bien. Des affaires de Flandre, il n'en dira rien dans cette lettre à Samaniego, supposant que sa mère lui en aura écrit longuement.

—

## XLIII.

## PHILIPPE II A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 72.)

—

Elvas, le 13 janvier 1581.

Madame ma bonne sœur, Vous entenderez par les copies des lettres et pièces cy-jointes que mon bon frère et cousin, le Duc de Lorraine, m'a fait présenter par le sieur de Beauvau, chief de ses finances, par luy piécà envoyé par-deçà, afin de visiter l'instance et réquisition qu'il m'a fait sur les différens et débatz qu'il y a entre mes officiers de Luzembourg et conté de Chiny, et ceulx de mon conté de Bourgoigne avecq les siens à Barrois et Lorraine, tant sur les terres communes que le fait des limites et aultres droictz ou prétensions desdiètes provinces respectivement. Et d'autant que je désire en toutes choses raisonnables complaire et donner contentement

audiet Duc de Lorraine, pour plusieurs respectz, mesmes pour m'appartenir de si près et parentaige et alliance, je n'ay peu esconduire sa requeste et à ladicte fin sur vous faire dresser et passer une procuration bien ample, comme verrez par la copie que trouverez joinete à cestes que vous fay, principalement pour préadvertir que, nonobstant la plenière faculté que vous este donnée en vertu de ladicte procure, n'est toutes fois mon intention que vous condescendiez à quelque résolution, ains que pour estre chose de telle importance vous vous excusez d'en déterminer sans préallablement m'advertir du besogné des commissaires qui auront esté députez de part et d'autre pour la vuydainge desdictes difficultez. Des offres que fera le Duc de Loraine, ensemble les considérations et avis que feront et rendront sur ceste manière premièrement ceulx de mon Conseil provincial de Luxembourg, et après ceulx de mon conseil lez vous, en traitant par vous sur ceste matière avecq les ungs et les aultres en tout secret et confidence, et de sorte que les députez et commis dudiet Duc de Loraine ne le vieignent entendre, estant mon but de gagner temps et entretenir ainsi le tout en espoir, veu mesmes que telle matière ne pourra estre achevée déans peu de jours, pendant lesquels l'on pourra recognoistre quel chemin prendront les affaires pour la saison qu'est à la main, et pourrez très-bien considérer les causes que meuvent lediet Duc de Loraine à demander lesdicts eschanges et que les terres communes enclavées en son pays demeurent à luy seul. A tant, etc. <sup>1</sup>.

---

#### XLIV.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Mons, le 8 février 1581.

Doppo l'ultime mie mi ritrovo le vostre de 24 di dicembre e 7 del passato, che mi sono state della solita consolatione per contener buone nuove della salute di Sua Maestà et dell' altre persone Reali, che a Dio piaccia conservargliela per il lungo tempo, che si desidera, et che la Christianità ha di bisogno.

Dell' indispositione della Signora Principessa d'Eboli sento il dispiacere che vi potete

<sup>1</sup> Sur cette question il y a dans la liasse 2, n° 268, 17 juillet 1581, Marguerite à son fils; n° 271, 24 et 28 juillet 1581 : la même au même; n° 270, 30 juillet 1581 : la même au même; n° 269, 31 juillet 1581 : deux lettres de Marguerite au duc de Lorraine.



immaginare, sapendo l'obbligo che hò a quella casa : et perciò vi prego a farmi saper con brevità aviso della sua recuperata salute. Madama, la mia signora, la tiene per gratia di Sua Divina Maestà bonissima : et Donna Margarita, mia figliola, credo si trovi già a Parma, poiche seguiva allegramente il suo viaggio.

Delle cose di quà ho poco che dire, senon voglio entrar in dichiarar le necessità, che passano, et il bisogno che hanno di breve e pronto rimedio, massime venendo Francesi, come s'intende, da ogni banda a danni di questi stati, si che cesso pregando Nostro Signore che conservi la vostra molto magnifica persona, come desiderate.

---

#### XLIV.

##### R É S U M É .

---

Depuis les dernières lettres qu'il a adressées a Samaniego, le Prince a reçu de celui-ci deux lettres datées des 24 décembre et 7 janvier passés.

Il a été heureux de la guérison du Roi. Puisse Dieu le conserver longtemps encore à la Chrétienté qui en a tant besoin.

Il a appris avec peine l'indisposition de la princesse d'Eboli. Samaniego connaît les obligations qu'il a à cette famille. Il le prie donc de ne pas manquer de l'avertir de son rétablissement.

Grâce à Dieu Madame se porte bien. Donna Marguerite doit être arrivée déjà à Parme; au reste, son voyage s'est bien passé.

Il a peu à dire des affaires de Flandre, sinon que la détresse est grande et qu'il est urgent de prendre des mesures sérieuses, surtout à la veille d'une invasion imminente des Français.

---

#### XLV.

##### PHILIPPE II A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 6.)

---

Elvas, le 20 février 1581.

Madame ma bonne sœur, Il y a quelque bonne espace de temps que mon bon frère et cousin le Duc de Lorraine a dépesché expressément devers moi le sieur de Beauvau,

chief de ses finances, pour me visiter de sa part, me dire de ses nouvelles, et en avoir aussi des miennes. Ayant ledict de Beauvau volontiers esté veu de moy, comme aussi m'a esté plaisir d'entendre tout ce que au nom de mondiet bon frère et cousin il m'a exposé suivant la charge qu'il en avoit; et comme après les offices de ladicte visite il m'a, de la part que dessus, représenté que les différendz et débatz entre mes officiers de Luxembourg et conté de Chiny, ensemble ceulx de mon conté de Bourgoingne et les siens, tant sur les terres communes et aultres droicts et prétensions, que le faict des limites de part et d'aultre, causoient des grands inconveniens et malentendu entre nos subjectz respectivement, et que ce seroit grand soulagement aux ungs et aux aultres, de composer, transiger, et terminer lesdictes querelles, par les moyens qu'il a mis en avant, je suis condescendu à ce que mondiet bon frère le Duc de Lorraine m'a audiet endroit requis. Et audiet effect à iceluy esté dépeschet soubz mon grand seel une procure signée de ma main sur vostre personne, avec faculté et puissance de procéder audiet faict, suivant les clauses contenues par ladicte procure, que vous sera délivrée quand et cestes. Et vous priant et enchargeant bien à certes que veuillez faire procéder par commissaires que vous jugerez plus propres à la vuydange desdictes difficultez au plus tost que faire se pourra, afin que mondiet bon frère le Duc de Lorraine entende plus ouvertement combien j'ai à cœur de luy gratifier et donner tout raisonnable contentement, non-seulement pour la proximité de sang et d'alliance dont il m'appartient, mais aussi pour les offices d'amitié et bonne voisinance dont il a usé et use en mon endroiet, et avec mes pays de par-delà, à quoi je désire aussi estre satisfait de mon costé, me référant au surplus à ce qu'est porté par ladicte procure.

---

 XLVI.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

 (Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)
 

---

Mons, le 18 mai 1584.

Doppo l'ultima mia mi ritrovo cen le vostre de 20 di marzo, 3, 8, 17 d'aprile, et primo del presente, quali ho letto col solito contento, et sebene per altre vie ho havuta piena relatione della salute di Sua Maestà et dell' altre persone Reali, et del seguito nel

atto del giuramento in Tomar et degli altri negotii di quel Regno, mi è stato non dimeno carissimo intenderlo per vostre lettere, si che vi ringratio della diligentia, che andate usando di darmi ragguaglio di quanto vi par che convenghi, restandovene col conveniente obligo. Ho inteso con particolar satisfattione la buona salute della Signora principessa d'Eboli et la sentirò maggiore, quando mi si appresenterà occasione di servirla, come desidero, poiche non son mai per dimenticarmi de gli obblighi che hò à quella casa, di che in ogni occasione la potete molto bene assieurare.

M'è porsa buona la resolutione, che ha presa il Signor Duca di Medina Sidonia di raccomandarvi i suoi negotii concernenti il carico di Milano, perche cosi Sua Maestà come Sua Eccellenza ne resteranno serviti. Et mi persuado che a Madama, mia Signora, non possa parer senon bene, poiche non s'impedisce il suo servitio, e quanto a me ne sento particolar contento per la buona corrispondentia, che haveremo d'haver insieme.

Ho inteso parimente con particolar gusto la salute del Signor Antonio Perez, et spero in breve haver aviso di che torni à servire, il che mi sarà per tutti i rispetti che vi potete immaginare di molto contento.

Le cose che di qua potrei dirvi intenderete per lettere di Madama, mia Signora, che deve seriverne a lungo. Onde alle sue lettere mi rimetto. Ben posso dirvi che l'ho lassata in Namur con ottima salute, et con quella maggior mia consolatione, che potete credere. Nostro Signore la conservi per molti anni et guardi la molto magnifica vostra persona, come desiderate.

---

## XLVI.

### R É S U M É .

---

Depuis qu'il lui a écrit, il a reçu de lui cinq lettres, des 20 mars, 5, 8 et 17 avril et 1<sup>er</sup> mai courant. Elles lui ont toujours fait le même plaisir. Il a reçu, il est vrai, d'une autre source d'amples nouvelles du rétablissement de Sa Majesté et de la santé des autres membres de la famille Royale, de l'effet produit par le serment prêté à Tomar et des autres affaires de Portugal. Il n'en remercie pas moins Samaniego de le tenir au courant de tout et lui en est très obligé.

Il a été surtout charmé d'apprendre la guérison de la princesse d'Eboli et ne souhaite que de trouver l'occasion de la servir. Il n'oublie pas les obligations qu'il a à sa maison et recommande à Samaniego de le rappeler en toute occasion à la Princesse.

Il approuve le due de Medina Sidonia d'avoir réclamé les bons offices de Samaniego pour

sa mission à Milan. Ce faisant, ledit Samaniego rendra service à Sa Majesté comme à Son Excellence: madame la Duchesse n'en sera pas fâchée, puisque son agent ne négligera pas pour cela ses intérêts à la Cour et à Madrid. Quant au prince de Parme, il en éprouve une satisfaction particulière pour les bonnes relations qui en résulteront entre le due de Medina Sidonia et lui.

Il a appris aussi avec beaucoup de plaisir que le seigneur Antonio Perez se portait bien. Il espère qu'il pourra bientôt le servir. Rien ne pourra lui être plus agréable.

Tout ce qu'il pourrait lui dire touchant les affaires de Flandre, Samaniego le saura par les lettres de Madame, qui lui écrira longuement. Il s'en réfère donc à celle-ci. Il a laissé la Duchesse en excellente santé à Namur. C'est pour lui la plus grande consolation qu'il puisse avoir, Samaniego doit bien le comprendre. Que Dieu la lui conserve de nombreuses années encore, etc.

---

## XLVII.

### MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Mémoires de Granvelle t. XXXI, n° 219, 220.)

---

Namur, le 15 septembre 1584.

Arrivò qui Pietro Aldobrandino alli xviii del passato, et mi diede la lettera di Vostra Maestà de 22 di luglio; che per essa, et per quanto egli mi ha referto per parte et in nome della Maestà Vostra ho inteso con sommo mio contento che lei restava appieno informata, et molto satisfatta della mia pronta volontà et bona intentione verso il suo real servitio, et seben eio è conforme alla ragione, et che merita la divota mia servitù, tuttavia essendone certificata per sue lettere et insbasciata la stimo sopra ogni altra cosa, poiche con fine solo di obbedire et satisfare a Vostra Maestà mi sono condotta in questi paesi, dove aspettando i suoi comandamenti, mi sono intrattenuta gia quindici mesi incirea, nella maniera et forma che a Vostra Maestà è noto: et se non ho preso ne incaricatomi di questo governo, ne della parte che Vostra Maestà ha comandato, è restato per le ragioni et cause che alla Maestà Vostra ho scritte et che lei mi avvisa haver bene inteso, et ultimamente per le mie lettere de xvj et xix di maggio, per le quali gliene diedi larga notitia. Et hora che io di nuovo intendo dalla sudetta lettera di Vostra Maestà et dalla voce dell' Aldobrandino esser servitio et volontà della Maestà

Vostra che con il Principe, mio figlio, mi incarichi di esso governo, nel modo et forma che con diverse sue lettere Vostra Maestà ha comandato, non li posso rispondere altro davantaggio di questo gli scrissi con la mia de xvj di maggio, et fù in sustantia, che sono et sarò sempre pronta in servire et obbedire a Vostra Maestà, ne con me li bisogna per tal effetto persuasioni, mentre che il farlo stia in mio potere; ma come el principe mio figlio persiste tutta via et stà più che mai duro in non volere il carico diviso, ne me in sua compagnia, mi viene per detta causa che è la istessa dell' altra volta vietato et impedito il poter eseguire el comandamento di Vostra Maestà, cosa che sino all' anima m'incresece et dole, per i rispetti che chiaramente si lasciano intendere, et principalmente per il disgusto che me persuado ne debbia Vostra Maestà sentire.

L'Aldobrandino sene ritorna da Vostra Maestà sì per darli relatione et con todo quanto ha passato con mio figlio due volte che è stato a trovarlo, et delle risposte che ne ha cavato, come per informare la Maestà Vostra del gran zelo et pronta volontà che tengo di servirla et obbedirla, come ho detto tuttamia vita. Resta hora che la Maestà Vostra con prestezza pigli quella resolutione che meglio et più conveniente li parerà, che hormai può esser chiaro che no accade più trattare di dividere questo governo con mio figlio, per le cause che intenderà dal Aldobrandino qual ultimamente le ha trattato, et ne è informatissimo, et a me comandi quello hàverò da fare, perehe lo taresin, questa maniera non è punto servitio di Vostra Maestà, ne manco dignità mia, come lei con la sua molta prudentia mi assieuro ben comprende; et se doppo il mio arrivo quà, con diverse mie lettere ho fatto sapere et anco representare in voce a Vostra Maestà non esser questo governo da donna, sia certa che molto meno lo è di presente, per le occasioni et humori che corrono, evidentemente conosciuti da ciasuno, per tanto non facendo io a Vostra Maestà qui servitio, come di sopra dico, ma sì bene spesa, potrà restando servita, concedermi buona licentia che mene torni à mia casa, et possi riportare il poco di vita che mi resta. Di che la supplico humilissimamente, con farla certa che in cio rieverò gratia singularissima, et che ad ogni sua deliberatione mi accomodero et in qual si voglia modo che lei si risolva, la supplico ad haver risguardo et consideratione, si alla devota et lunga servitù che continuamente ho fatto et fò a Vostra Maestà, come alla qualità di mia persona et alla grave età in che mi trovo, conforme a che mi prometto dalla gran bontà et benignità della Maestà Vostra et che dal prefato Aldobrandino intenderà, con quel di più che si potrei dir io circa alle cose di quà, et nel termine in che si trovano mi rimeste alle lettere de mio figlio che mi persuado ne dia a Vostra Maestà pieno ragguaglio et notitia, et anco lo potrà intendere dallo Aldobrandino sudetto, al qual rimettendomi, resto baciando humilissimamente le mani alla Maestà Vostra.

---

## XLVII

## R É S U M É .

Aldobrandino, qui est arrivé à Namur, le 28 août dernier, a remis à la Duchesse la lettre de Sa Majesté du 22 juillet. Elle a été heureuse d'apprendre, par cette lettre, que le Roi est toujours satisfait de son zèle et de son dévouement. Aldobrandino lui a apporté au reste les mêmes assurances. Elle n'est d'ailleurs venue aux Pays-Bas, où elle réside depuis quinze mois, que pour obéir à la volonté du Roi. Si elle n'a pu se charger du gouvernement dans les conditions prescrites par Sa Majesté, elle est restée dans ces provinces pour les raisons qu'elle a exposées au Roi, notamment dans ses dernières lettres des 16 et 19 mai.

Néanmoins, Sa Majesté, dans sa susdite lettre du 22 juillet, confirmée par les explications verbales d'Aldobrandino, insiste de nouveau pour qu'elle partage avec son fils le gouvernement de ce pays. A cet égard elle ne peut que s'en référer à sa lettre du 16 mai, dans laquelle, pour ce qui la concerne, elle se déclare prête à obtempérer au désir du Roi. Seulement son fils persiste plus que jamais à ne pas vouloir partager le pouvoir avec sa mère. Elle est désolée de cette obstination, surtout à cause du ressentiment que Sa Majesté en pourrait éprouver.

Aldobrandino est retourné vers Sa Majesté pour lui rendre compte des deux entretiens qu'il a eus avec le Prince et des réponses qu'il en a obtenues. C'est au Roi de prendre la décision qui lui paraîtra la meilleure. Quant à la Duchesse, elle demande seulement la permission de représenter à Sa Majesté que le gouvernement des Pays-Bas n'est pas l'affaire d'une femme dans les circonstances présentes. Elle sollicite en conséquence l'autorisation de pouvoir retourner en Italie, d'autant plus que son âge lui commande le repos. Au surplus, pour ce qui regarde la situation générale de ces provinces, elle s'en rapporte aux lettres du Prince au Roi et aux explications que ledit Aldobrandino donnera de vive voix à Sa Majesté.

## XLVIII.

RELATION VÉRITABLE DE LA VICTOIRE OBTENUE PAR LES GENS DE SA MAJESTÉ  
EN FRIZE, LE DERNIER DE SEPTEMBRE 1581.

(Collection des documents historiques, t. XIV, fol. 2, aux Archives du royaume.)

Samedy, dernier de septembre, à sept heures du matin, estant le coronel Verdugo logé avec toutes les forces que Sa Majesté a en Frize, à deux lieues près de Groeninghe

en ung villaige nommé Northorn, et allant visiter certaines tranchées que s'y faisoient, survint ung espie qui rapportoit que le camp des ennemis marchoit, sans toutesfois sçavoir vers où. Iceelui coronel Verdugo envoya dix arquebusiers à cheval, pour reconnoistre par une digue, si ledicts ennemis marchoient vers ung fort qu'ils avoient devant nostre camp à trois traits de musquette près, en une digue de bonne et forte assiete; et cependant feist apprester tous ses gens tant de cheval que de pied, allant quant et quant reconnoistre avec six chevaulx lediet fort, pour veoir si lesdicts ennemis en sortiroient là où il apperceut beaucoup plus d'enseignes que d'ordinaire; et se retirant receut nouvelles (par moyen des chevaulx qu'il avoit jà envoyé pour reconnoistre) que toute la cavalerie desdicts ennemis estoit entrée audiet fort; que lors, il feit incontinent monter à cheval la nostre, les mettant là part qu'il luy sembloit plus convenir; et l'infanterie aussi en ses esquadrons fort bien ordonnés; et estant ainsi toutes nosdictes forces, la sentinelle qui y estoit mise vers la dicque, que menoit audiet fort des ennemis, se retira advertissant que lesdicts ennemis approchoient avec toute leur puissance. Et estant le coronnel attendant pour veoir leur contenance, vindrent six compagnies de chevaulx ennemis, trois de lances, deux de reystres et une de earabins, tous fort bien en ordre, et après eux suivit toute la reste du camp, marchans en fort beaux esquadrons, se représentant tous hors de la digue vers certaines maisons, à deux traits près de nos gens. Ce que voiant, lediet coronnel Verdugo feist avancer toutes ses troupes suivant l'ordre que dict est, vers la campagne et la place d'armes; que lors aucuns soldats de costel et d'autre, commencharent à attacher l'escarmouche; et comme les ennemis veirent l'ordre que tenoient les nostres, prindrent la mesme forme, repartissant leur gens en troupes vers la campagne et fossés, lesquels ils trancharent par moyen de plusieurs pionniers qu'ils avoient amené avec eux. Au mesme instant lediet coronnel Verdugo feist sortir de deux costels la cavallerie, pour soustenir les passaiges et son esquadron; et jà, dois lors, l'escarmouche estoit jà fort chaude de tous costels entre la harqueboiserie, qu'estoit aux aisles, et corps de l'esquadron. Toutesfois ne s'eslongnèrent gueres dudiet esquadron, faisant cependant la cavallerie halte par ordre dudiet coronnel Verdugo, comme aussi l'infanterie, jusques à ce qu'il commanderoit de charger; que lors l'on alloit decouvrant que lediet ennemy avoit artillerie avec luy, laquelle commenchoit à jouer bien à leur advantage. Et néantmoins les harquebusiers cependant continuarent l'escarmouche fort valeureusement, jusques à ce que, au mesme temps, s'approcharent toutes les forces d'une part et d'autre que lors chargèrent; dont l'issue a esté telle qu'estans les ungs et les aultres combattans pesle mesle ensemble, les ennemis furent chassés jusques à leur fort, avec perte plus de seize cens de leurs, outre ceux qui sont esté noyez. Car il y a eu trois basteaux chargés de gens enfoncés; et entre iceulx mortz, il y a plusieurs personnaiges capitaines et officiers, et aucuns sont prisonniers, encoires que noz gens estoient acharnés, et que à peine ilz voulurent prendre homme à mercy, pour avoir secu

auparavant que l'ennemy avoit fait publier d'en prendre nulz des notres à vic. Nous y avons gagné cinq pièces d'artillerie, à sçavoir deux demy canons, ung quart de canon et deux pièces de campagne. Jusques à ceste heure l'on a recouvert vingt et quatre drapeaux, et trouvé une incroyable quantité d'armes; les ennemis estoient 54 enseignes, outre les six qu'estoient demeurés audiet fort. Et de toutes celles qu'estoient sorties en campagne, n'en a esté remportée une seule. L'on tient mort le Comte Guillaume de Nassau, nepveu du Prince d'Oranges, mais il n'y a encoires certaineté. Et pour ce que jà il commenchoit à faire tard, nos gens retournerent en leur quartier avec bonne vouldenté de poursuivre ceste bonne victoire avec la grâce de Dieu, n'y estans demeurés morts que dix hommes des nôtres. Dieu en soit loué.

---

### XLIX.

CHARLES LARCHIER, SECRÉTAIRE DE L'ARCHIDUC MATHIAS, A LIESVELT,  
CHANCELIER DE BRABANT.

(Collection de documents historiques, t. XIV, fol. 15, aux Archives du royaume.)

---

Cologne, le 17 novembre 1581.

Monseigneur, Puisque j'ai eognu et donné tesmoignage à Monseigneur l'Archiduc, Monseigneur et maistre, du bon zèle et affection que Votre Seigneurie a tousjours porté à Son Altèze, n'ai voulu laisser d'avertir Votre Seigneurie (afin qu'elle sache le succès de nostre voiage et que je m'acquitte de mon devoir) que Sadiete Altèze arriva avant hier soir en ceste ville, après avoir fait le chemin assez heureusement, combien que facheusement, tant pour la saison, que deffault de commoditez pour la multitude de gens qui la suivent. Votre Seigneurie aura entendu par M<sup>r</sup> de Merode et Staebroeck pour quoi Sadiete Altèze a esté plus longuement à Nyemeghem qu'elle pensoit. Teutes-fois il m'a semblé le rafreehir à Vostre Seigneurie, afin qu'elle sache ee que dois là est passé en avant. Sadiete Alteze, après avoir esté traitée à Goreum et à Thielt assez honnestement, délibéra (par faulte de vent) passer outre jusques à Nyemeghen sur une barque, y donner ordre à quelques siens particuiers affaires, et attendre ses batteaulx :



où arrivée à sept heures et demie du soir, fut contrainte attendre devant les portes jusques environ les dix heures avant qu'elles fussent ouvertes. Et estant entrée fut bien froidement receue et pis traitée le lendemain, combien qu'à ses despens; que voiant et doubtant que sa présence y fut odieuse, allast ce soir loger sur son bateau, souz prétext d'attendre le vent. Aiant remercyé lesdicts S<sup>r</sup> de Mérode et de Staebroeck, lesquelz allans loger en la ville, furent cause (comme faiet à présumer) que le magistrat menacé du peuple pour le peu d'honneur fait à Sadiete Altèze, impétrat qu'icelle retourna le lendemain en leur ville, et qu'elle accepta leur présent de deux bœufz et d'un vouldre de vin, y demeurant cinq jours entiers; d'où partant pour Clèves y fut receu par quelques députez et traité fort honorablement jusques à Duysseldorph, où icelle et le Duc de Juilliers se sont entrevez, en toute amitié; lequel y avoit mené le Prince d'Aremberghe, pour faire tant plus d'honneur à Sadiete Altèze, laquelle y a séjournée quatre jours. Et ne puis laisser de dire à Vostre Seigneurie que, comme Sadiete Altèze estant au païs dudiet Ducq n'avoit doute que les Malcontens s'osassent attacher à elle ou aux siens, toutesfois les gens de Schenck estans à Blyenbeecke, attendans en ung certain passage que Son Altèze et son convoi fut passé, se sont ruez sur quelques ungz de ses serviteurs, lesquelz ilz ont mené prisonniers avec tous les chiens dont icelle avoit faiet provision pour la chasse; mais les ont tous renvoyez cejourd'hui, tant par les menaces que ledit Ducq leur avoit faiete, que par erainete qu'ilz avoient que Sadiete Altèze en deult avoir sa revenge. Ce qu'ai bien voulu escrire à Vostre Seigneurie, afin qu'elle sache que de tous costelz la bonté de Son Altèze est si mal recogneue; et or qu'icelle est arrivée en ce lieu, je ne puis encore sçavoir quand elle passera plus avant. Ce qu'advertirai à Vostre Seigneurie avec l'autre ordinaire. Sadiete Altèze m'a commandé de recommander à Vostre Seigneurie le porteur de cestes et consort, lequel a assignation sur les Estatz de Brabant de cinq mille quatre cens florins, estant nommé Regnault Michault, pour livraison de vin et semblable somme d'argent qu'il a presté à Sadiete Altèze, afin qu'il puisse des premiers estre satisfait, ainsi son sommelier de cave, afin que, par moien de Vostre Seigneurie et le lieu qu'elle tient en Brabant, il puisse estre maintenu en l'office de l'eschevinaige d'Uele, veu qu'il espère bientost retourner pour le déservir et s'employer en ce et toute aultre chose en l'acquit de son serment, et de la cause commune. De moi ne puis laisser de me recommander ausi très humblement à Vostre Seigneurie et la supplier de m'emploier en tous endroietz, afin qu'elle aie assurance de ma dévotion et de mon très humble service présenté à icelle.

---

## L.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Tournai, le 7 décembre 1584.

Molto magnifico Signore, se ben non mi ritrovo nessuna lettera vostra, con l'occasione del presente Pietro Francesco Nicelli, mio cavalliero maggiore, che se ne viene in cotesta Corte, mandato da me per rallegrarsi con Sua Maestà della vittoria che Nostre Signore è stato servito, di darle con l'acquisto fatto di questa città tanto importante al suo real servizio non ho voluto mancar di accompagnarlo con questa mia, et assiecurarvi, che vi porto la buona volontà di sempre come gli effetti dimostreranno, se l'occasione mi si appresenta. Egli darà relatione del seguito nel progresso della detta impresa, come anco del buon stato di salute, in che Madama, mia Signora, et io, per gratia del Signor Dio, ci ritroviamo. Onde a lui men erimetto.

Io penso andarmene a far queste feste con l'Altezza Sua per servirla come sono obbligato, con che resto pregando Nostro Signore conservi la vostra molto magnifica persona, come desiderate.

## L.

## R É S U M É .

Il est sans lettres de Samaniego. Quant à lui, il a envoyé à la Cour, un de ses premiers gentilshommes, Pietro Francesco Nicelli, pour féliciter Sa Majesté de la grâce que le Seigneur a daigné lui accorder de faire retomber en son pouvoir cette ville de Tournai, qui a tant d'importance pour le Roi.

Il a chargé Nicelli d'une lettre pour Samaniego à seule fin de l'assurer qu'il lui porte toujours le même attachement, comme il le lui prouvera à l'occasion. Il lui rendra compte des suites du succès qu'il lui annonce. Madame et lui se portent bien, grâce à Dieu. Il compte bientôt se rendre à Namur auprès de la Duchesse sa mère, pour lui rendre ses devoirs à l'occasion du jour de l'an.

## LI.

## ALDOBRANDINO A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2.)

Lisbonne, le 25 décembre 1581

Scrissi alli xviii, et alli xx del presente ricevetti in un medesimo tempo le di Vostra Altezza delli vi et xvii del passato : alle quali rispondendo dirò, che per ancora non hanno publicata questa benedetta resolutione, ma stanno scrivendo, et mi danno intentione che fra ben pochi giorni dispatcheranno corriere proprio a Vostra Altezza et a Sua Eccellenza et a me diranno quel che passa, et all' hora saprò ben che rispondere ; et perche Vostra Altezza sappia che dal canto mio non s'è lasciato indietro sorte nessuna di diligentia per fare capace Sua Maestà della verità, et di quel che conveniva al suo real servitio et alla quiete dell' animo et del corpo di Vostra Altezza, le mando copia di quello che anco in scrittis <sup>1</sup> ho rappresentato a Sua Maestà, il che feci di consiglio et ordine del Signor Don Giovanni Idiaquez, con assicurarmi pero che detta scrittura non saria vista da altri che dalla Sua Maestà sola, la quale a maggior cautela, quando la presentassi, potero supplicare di questa gratia, come feci, domandando di piu che per degni rispetti mi fussi anco restituita detta scrittura; et tutto mi fu osservato alla lettera, perche Sua Maestà (per quanto seppi) la lesse, et considerò molto bene, et in capo a dua giorni, me la rimando sigillata per mano di detto Don Giovanni con restare ben capace de tutte le ragioni che in detta scrittura si contengono; il che non saria seguito per quello che in voce esplicai alla Maestà Sua. Et sebene in questo uscì dell' ordine che havevo da Vostra Altezza, niente dimeno voglio credere che da lei sarò scusato, poiche il consiglio, et le promesse d'un tal Ministro di rihavere la scrittura, mi constrinseno quasi a fare questo, et tanto piu conoscendo che per dessingannare bene Sua Maestà et per salvare la causa di Vostra Altezza era necessario, che lei restassi bene capace delle sue ragioni, il che non poteva seguire, se non se le davo in scrittis acciò da per se le gustassi et considerassi, come so che ha fatto, et di Vostra Altezza resta con la satisfatione che si poteva sperare dalla molta bontà della Maestà Sua; et perche, quanto ho potuto, et in voce et in scrittis ho anco cercho di scusare et coprire il Signor Principe, perche Sua Maestà, nonostante tutto quel che è passato, resti senza disgusto di Sua Eccellenza et anco con satisfatione; et se pure ci è qualche cosa, Sua Maestà

<sup>1</sup> Cette pièce n'est pas au dossier.

la sa si bene incoprire et dissimulare che estrinsecamente non aparisce segno di mala satisfatione et tutto quel che ei è di male si atribuisce al brio de la gioventù di Sua Eccellenza et non a nessuno altro contrario senso. Et questo è quanto sin' a hora posso scrivere di questa materia, et fra brevi giorni si chiarira ogni dubbio, et Vostra Altezza sara cavata di fastidio che hormai ne saria tempo, et non basta pazienza a soffrire la lunghezza delle resolutioni di questa Corte.

Il negotio dell' Assenso è risoluto, come ho scritto à Vostra Altezza con le precedenti, et in Madril s'ha da fare l'espeditione del privilegio, della quale lascero la cura al cavalliere Biondo, et a Samanigo, perche di qua non occorre farei altra manifatturà.

Intorno al particolare del Cardinal Farnese non ho che dir di piu di quello che ho scritto con le precedenti, et pare che di qua gli emuli di detto Cardinal Farnese stiano adormontati, ma vanno facendo in Francia mali ofitii, per quanto mi scrive il Cardinal Granvela, il quale in vero si porta egregiamente et è un buono amico al Cardinal Farnese; et la medesima buona volontà trovo in Don Giovanni Idiaquez, che è qui de le cose di stato il factotum et è necessario sapere se le conservare et io fo in questo la mia parte, ma non so se gli altri corrispondino.

Ho parlato con Don Giovanni Idiaquez et con il presidente di Fiandra piu volte dei meriti del Conte di Mansfelt, et del desiderio che ha Vostra Altezza che questo buon cavalliere sia accarezzato da Sua Maestà et riconosciuto il buon servitio che ha fatto et fa. Questi Ministri m'hanno risporto che il Conte non scrive mai a Sua Maestà, che lei non gli risponda sempre gratiosissimamente et che da non molto tempo in qua Sua Maestà gli ha dato dua volte aiuto di costa di buona somma di danari, et una tappezzeria che domando ci fu anco concessa; et come Sua Maestà torni a Madril pigliera resolutione sopra le sue pretensioni, et dove potra gratificarlo, non lascera di farlo, ma qui dicano che è difficil cosa il contentarlo. Con tutto cio io non mancherò di reiterar questi ofitii et con Sua Maestà et con i Ministri con ogni occasione, et del seguito darò avviso a Vostra Altezza.

Il figliolo di Madama Darimbergh sono piu giorni che parti di qua et fu fatto da Sua Maestà gentilhommo della bocca, et io l'ultima volta che parlai à Sua Maestà raccomandai caldamente in nome di Vostra Altezza gli interessi di detta Madama et di casa sua, et lo farò di nuovo.

La Serenissima Imperatrice alli xiii del presente arrivò con 40 galere in Colibre con tempesta et molto travagliata del mare. Et pero s'era Sua Maesta disbarcata con proposito di venirsene a Barzelona per terra, ne qui di poi s'è intesa altra nuova.

Sua Maesta (Iddio ringratiato) gode molta salute, ne sin a hora si ragiona del suo ritorno in Castiglia. L'Impresa dell' Isole Terzere ribelle si farà di proposito et il Marchese Santa Croce sara il generale, et gia si vanno apprestando vaselli; et nel resto qui le cose passono quietamente, et Sua Maestà va dispachando molti negotii di questo Regno et il

Cardinale Arciduca entra ne consigli, et si va instruendo per restar qui al Governo del Regno. Che è quanto posso dire à Vostra Altezza et con darle il buon Natale, resto humilmente baciandole le serenissime mani.

## LI.

## TRADUCTION.

Sérénissime madame, etc.

Je vous ai écrit le 18 du courant. En réponse aux lettres de Votre Altesse des 6 et 17 du mois dernier, lesquelles j'ai reçues en même temps le 20 de ce mois, je dirai qu'on n'a pas encore fait connaître cette résolution tant désirée, mais qu'on s'occupe de la mettre par écrit. Je suis porté à croire que dans quelques jours l'on dépêchera un courrier exprès à Votre Altesse et à Son Excellence. On me dira aussi ce qui en est, et je saurai alors quoi répondre. Mais, que Votre Altesse le sache, je n'ai, quant à moi, rien négligé pour instruire Sa Majesté de la vérité, lui faire comprendre ses véritables intérêts et connaître ce qui importe au repos et à la santé de Votre Altesse. J'enverrai à Votre Altesse copie de ce que j'ai encore représenté par écrit à Sa Majesté. Je l'ai fait d'après le conseil et l'ordre du seigneur don Juan Idiaquez. Il m'a assuré que le dit écrit ne serait vu de personne autre que Sa Majesté, et Celle-ci, en le recevant, m'a accordé cette faveur, que, pour plus de sûreté, j'avais cherché à obtenir. En outre j'ai demandé qu'on me restituât l'écrit. Tout a été observé de point en point. Sa Majesté, si je suis bien informé, a lu mon mémoire et l'a très bien examiné. Au bout de deux jours, Elle me l'a fait remettre, cacheté de la main du dit don Juan Idiaquez. Le Roi a donc pris connaissance de toutes les raisons développées dans ma note. Je n'aurais pas obtenu le même résultat en les lui soumettant de vive voix. Si j'ai en cela outrepassé les ordres de Votre Altesse, j'aime néanmoins à croire qu'Elle voudra bien m'excuser. Le conseil d'un Ministre comme le seigneur don Juan Idiaquez et sa promesse de me rendre mon mémoire, m'obligent en quelque sorte à agir comme j'ai agi. Je l'ai fait d'autant plus que je savais combien il était nécessaire, pour détronner Sa Majesté et gagner le procès de Votre Altesse, de bien mettre dans l'esprit du Roi les raisons invoquées par Votre Altesse. Et je n'y aurais pas réussi sans les lui exposer par écrit. Il fallait qu'il pût les considérer, les apprécier à loisir, comme Il l'a fait, je le sais. Et, grâce à cela, Sa Majesté reste complètement satisfaite de Votre Altesse, comme on pouvait l'espérer du reste de sa grande bonté. Au surplus, j'ai cherché, autant que je le pouvais, de vive voix et par écrit, à excuser et à couvrir le seigneur Prince (de Parme). Il paraît que Sa Majesté, malgré tout ce qui s'est passé, ne garde pas rancune à Son Excellence et reste même satisfaite de la conduite du Prince. Si le Roi conserve encore quelques préventions par devers lui, il les dissimule parfaitement, et ne laisse rien paraître au dehors de son déplaisir. Tout le mal est attribué à la fougue juvénile de Son Excellence et nullement à des

accès quelconque de mauvaise volonté. C'est tout ce que je puis mander pour le moment à ce sujet. Dans quelques jours tous les doutes seront éclaircis et Votre Altesse sera délivrée de ses ennuis. Il en est temps du reste; car il faut plus que de la patience pour supporter la lenteur mise par cette Cour à faire connaître sa résolution.

L'affaire de l'*Assentiment* est résolue, comme je l'ai écrit à Votre Altesse dans mes précédentes. C'est à Madrid que l'on doit faire l'expédition du *Privilege*; d'ici (de Lisbonne) nous ne pouvons qu'informer Votre Altesse du règlement de la chose.

Pour ce qui concerne le Cardinal Farnèse en particulier, je ne puis rien dire de plus que ce que j'ai mandé dans mes lettres antérieures. Il semble qu'ici les adversaires du Cardinal s'endorment, mais en France ils lui font du tort, à ce que m'écrit le Cardinal de Granvelle. Celui-ci se porte à merveille et est un ami du Cardinal Farnèse. Je rencontre la même bienveillance pour le Cardinal Farnèse chez don Juan Idiaquez, qui est ici le factotum (du Roi) pour les affaires d'Etat. Il importe de se le conserver. Je m'y applique pour ma part, mais je ne sais si les autres en font autant.

J'ai parlé plusieurs fois avec don Juan Idiaquez et le Président du Conseil de Flandre des mérites du Comte de Mansfelt et du désir manifesté par Votre Altesse de voir Sa Majesté favoriser ce brave gentilhomme et reconnaître les bons services qu'il a rendus et rend. Ces Ministres m'ont répondu que le Comte n'écrit jamais à Sa Majesté qu'il ne lui soit toujours répondu très gracieusement. Il n'y a pas longtemps que le Roi l'a gratifié à deux reprises d'une bonne somme d'argent. A la demande du Comte, il lui a même été fait don d'une tapisserie. A son retour à Madrid Sa Majesté prendra une résolution touchant la requête du susdit Seigneur. Elle ne laissera pas de le favoriser partout où Elle pourra le faire. Mais l'on dit ici qu'il est malaisé de contenter le Comte de Mansfelt. En somme, je ne manquerai pas de faire à l'occasion tout mon possible auprès du Roi et des Ministres, et je communiquerai à Votre Altesse le résultat de mes démarches.

Il y a quelques jours seulement que le fils de Madame d'Aremberg est parti d'ici. Sa Majesté l'a nommé gentilhomme de la bouche. Quant à moi, la dernière fois que j'ai eu une audience de Sa Majesté, je lui ai recommandé chaleureusement, au nom de Votre Altesse, les intérêts de la dite dame et de sa maison. Je renouvellerai mes instances à l'occasion.

La Sérénissime Impératrice est arrivée le 15 du courant avec quarante galères à Collioures, après avoir essuyé une tempête et beaucoup souffert en mer. C'est dans doute pour cela que Sa Majesté aura débarqué, dans le dessein d'aller à Barcelone par terre. Ici l'on n'en a rien appris de nouveau depuis lors.

Le Roi, Dieu merci, jouit d'une excellente santé. On ne parle pas encore de son retour en Castille. L'expédition contre les rebelles des Iles Tercères se fera en temps voulu. Le marquis de Santa Cruz en aura le commandement. Déjà l'on arme des vaisseaux. Au reste, tout est tranquille ici et Sa Majesté dépêche beaucoup d'affaires de ce pays. Le Cardinal Archiduc assiste au Conseil et se prépare pour reprendre le gouvernement du Portugal. C'est tout ce que je puis dire à Votre Altesse.

---

# SUPPLÉMENT A L'APPENDICE.

---

## NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA SUISSE.

---

### I.

#### MAXIMILIEN DE BERGHES <sup>1</sup> A MARGUERITE D'AUTRICHE.

(Archives départementales à Lille, portefeuille 36, de la Chambre des comptes.)

---

Augsbourg, le 21 octobre 1518.

Madame, ensuivant l'ordonnance et commandement du Roy et de vous, je me suys tiré vers Ulm, là où j'ay trouvé lettres de l'Empereur de venir à Ausbourg, et luy faire savoir mon arrivé et attendre là ce que plus avant il me ordonneroit. Ce que j'ay fait, et arrivay en ceste ville samedi dernier au soir, et ineontinent ay adverti Sa Majesté par la poste de ma venue, luy suppliant que son plaisir fuisse de moy donner briefve audience et expédition, comme Sa Majesté cognoit la haste de l'affaire. Parquoy, Madame, j'atens ladite responce et de ce que plaira à Sa Majesté moy ordonner ; tousjours vous en advertiray à diligence.

<sup>1</sup> Maximilien de Berghes, Sr de Zevenbergen, de Noordloos et de Heemskerck, fils de Cornille, fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. Il a été nommé par Charles-Quint, chevalier de l'ordre de la Toison d'or. En 1518, il fut envoyé en Allemagne à la demande de l'empereur Maximilien, et obtint une mission en Suisse, dont il s'acquitta avec succès. (Voy. GACHARD, *Rapport sur les Archives de Lille*, pp. 13-14.)

J'ay ossy trouvé les lettres, instruction et pouvoir qu'il a pleu au Roy moy envoyer et treuve que ledit pouvoir encores se réfère à mes instructions. Ce que j'avoy requis au Roy qu'il fust osté, affin que ne fuisse constrainet de monstrier mes instructions, èsquelles y a aucuns poins que ne serviroient de riens estre veuz : et par vertu de mon pouvoir, se quelque ung le désiroit, me conviendrait monstrier icelles instructions : je ne puis ymagine à quelle cause l'on fait difficulté de oster ceste clause. Car se le pouvoir estoit sans ceste clause, j'ay mes instructions, lesquelles je n'espère jamais excéder, et n'en doit l'on de cela avoir nulle paour.

Madame, j'ay pareillement receu unes voz lettres par lesquelles me ordonnez de haster mon allée vers les Zwüsses, à cause de certaines nouvelles que avez eu du Cardinal de Syon <sup>1</sup>. Madame, mais que je soye despéchié de l'Empereur, je feray toujours mon extrême diligence.

J'ay trouvé icy Fillinger et Renner <sup>2</sup>, lesquelz me disent que se ce n'est par le moyen de l'Empereur, que le Roy viendra bien mal à son intent des Zwüsses. Le baron de Savoye est là, qui a train de cl. chevaux et le vice conte Galeace, qui fondent argent à forehe et donnent tousjours à disner et souper aux commissaires de tous les kantons.

Madame, je suys bien mal esquipé et traictié pour faire le pareil, dont les Zwüsses sont desjà entrez en accoustumance. Il est bien vray que j'ay pour instruction de promectre jusques à xv<sup>e</sup> livres. Ce que est oltant que riens : car ilz sont des gens de Saint-Thomas : ilz ne croyent s'ilz ne le sentent en la main. Parquoy, Madame, à vostre correction, me semble que ce seroit bien fait d'en bien instruire et advertir le Roy, affin que se il a l'affaire à cœur pour ung petit que on ne gaste tout l'affaire. Quant à moy, mon voyage m'a desjà cousté plus de 11<sup>m</sup> florins à moy accoustrer et esquiper pour faire honneur à mon maistre; et me fault, à ce que je treuve ce pays, despandre du mien par mois outre mon ordinaire plus de m<sup>e</sup> livres; car tout le monde crie après le Roy mon maistre en ce pays, et me font sy grand soule et despens que jamés n'eusse creu : ce que ne puis laisser, pour l'honneur de mon maistre, ainsy que ses affaires vont icy, comme lesdits Fillinger, Renner et autres vous en pourront bien advertir.

Madame, je vous ay promis de servir en ce voyage troix mois dont desjà en sont près de syx sepmaines passez, et n'ay fait mon compte ne ma provision, ne pardecà ne à ma maison, que ledit terme, dont, Madame, volentiers de bonne heure vous advertis; car

<sup>1</sup> Mathieu Shinner, Suisse, un des diplomates les plus distingués du XVI<sup>e</sup> siècle. Dévoué à l'Empereur et au Pape, il remplit dans sa patrie un rôle très important, à propos des affaires publiques de son pays. Il était évêque de Syon, fut nommé cardinal du titre de Sainte-Palentine et évêque de Novare, en 1511, et mourut en septembre 1522.

<sup>2</sup> Fillinger et Renner, secrétaires de l'Empereur, étaient en correspondances avec le Sr de Chièvres, au sujet de l'élection de Charles-Quint au trône impérial. (Voy. MONG, *Anzeiger* de 1836.)



ainsy comme je me trouve icy, et encores sera la despence plus grande en Zwüsse. Comme je voye, il me faudroit destruire, et j'ay desjà assez servy à mes despens sans moy par destruyre. Ce que espère que ne voudriez, dont vous prie très humblement en vouloir advertir le Roy, affin que en temps il y pourvoye. Le Roy avoit escript à vous, Madame, et à ceulx des finances du Pays-Bas de moy bien appointier, et de ordinaire, comme extraordinaire. Vous savez comme on a marehandé de l'ordinaire et de l'extraordinaire qu'il n'est point icy petit ; on n'en a point fait de mention droitement, si comme l'on désirast ma destruction. Madame, vous m'avez promis en parole de Princesse de moy assister et point laisser destruire : je vous prie le vouloir monstrier par effect, comme ma totale confidence et espoir est en vous.

Madame, de tout ce que vous a pleu moy donner charge par instruction et autrement vous en feray responce, ayant parlé à Sa Majesté Impérialle et m'y employeray léaulment comme vostre bon serviteur.

---

## II.

MAXIMILIEN DE BERGHES AU CARDINAL LANG, ÉVÊQUE DE GURCK, A CYPRIEN SERANTIN, JACOB WILLINGER ET HANS ROMEL, CONSILLERS DU ROI.

(Archives départementales à Lille, portefeuille 56, de la Chambre des comptes.)

---

Zurich, le 15 mai 1519.

Je vous advertis que, lundi passé de bonne heure, me suis trouvé en ceste ville, là où encoires Messieurs des Lighes n'estoient trestous arrivez, et suis demouré besoignant avec Messieurs mes collèges (*sic*) aux affaires des demandeurs et créditeurs, qui sont en un grant nombre, jusques au jour de hier après disner tart, auquel Messieurs des Lighes nous ont donné nostre responce, comme verrez de mot à autre par le billet cy enlos signé par la lettre A. Et par icelluy entendrez comment, après m'avoir tenu et mener longhement, ilz veullent observer la lighe héréditaire des maisons d'Autriche et de Bourgoigne, sans entrer en plus estroiete amitié, et n'entendent d'accorder les deux points que leur avons demandé et proposé aux précédentes journées.

Par avis de Monseigneur le Cardinal de Sion et de Messieurs mes collèges, j'ay répliqué à Messieurs les cantons, ainsi que verrez par le billet icy enloz ainsi signé B, laquelle réplique ilz ont demandé par escript pour la monstrier à leurs supé-

rieurs et en faire bon rapport, et d'icelluy ont prins journée pour respondre l'Assention de Nostre Seigneur, que sera le n<sup>o</sup> de juing, et se tiendra en ceste ville.

Nous avons volentiers proposé les deux articles de plus estroiete amityé et alliance et demandé de tous les cantons povoir de louer piétons. Sur quoy nous respondront à la journée susdite. Ce que nous a samblé estre de nécessité, tant pour entretenir ces gens en pratique, que aussi à cause que les François besoignent iey nuyt et jour, et donnent argent par force, tant aux cantons que à personnes particulières; car ne me doute que autrement je eusse obtenir (*sic*) mon désir; car avesmes six cantons bon pour nous; mais les autres l'ont emporté; de sorte que pour le présent n'avons peu obtenir autre responce, et en conclusion sont généralement délibérés de point leesser lever des piétons ne au Roy, nostre maistre, ne au Roy de France, et quicunque des deux parties les subornera le déclairent leur ennemy.

Messeigneurs, après avoir répliqué, ay tenu communication avec les six cantons estant bons pour nous, assavoir Zurich.....<sup>1</sup>, Underwalden, Schafshousen et Basel, lesquelz m'ont ouvertement dit que se le Roy de France, pendant ladite journée, veult faire quelque force à la nation d'Allemagne ou empeschier la franche élection, se demandons leurs piétons ou les villes impériales, ou aultres membres de l'Empire, qu'il nous les laisseront suivre et nous assisteront sans avoir regardt aux aultres, et que de ce ne feront aucune faulte.

Messeigneurs, puisque n'ay peu avoir autre chose, il m'a faillu prendre cela de Messeigneurs icy, comme Saint Paule print des Grecs, c'est assavoir ce qu'il pouvoit: et me samble qu'il n'y a pas grant mal, jaçoit que présentement ne nous accordent susdits deux articles, ne pareillement lever piétons; car j'estoye aussi bien impourveu et mal furny pour lever lesdits piétons. Et puisqu'ilz disent qu'ilz veulleut bien et léalment garder la lighe héréditaire, dont aussi vous envoie la copie signé par la lettre C, et qu'ilz ne entendent d'accepter plus estroiete amityé, le Roy retiendra son argent, tant des pensions générales et publiques que espéciales et secrètes, qui montent à la somme de xxv ou xxvi<sup>m</sup> florins d'or par an, et pourront tenir lesdits Suyches en suspence jusques passé l'élection, qu'ilz ne feront assistance aux François, et après l'élection, au nom du Roy nostre maistre, au plaisir de Dieu. Je croy qu'ilz seront tout ayse d'accepter lesdits deux articles et davantaige s'il plaist au Roy.

Messeigneurs, je n'ay pour ceste fois peu autrement besoingner que ne vées par cestes et les copies ey encloses, pour les grandes pratiques du Pape et des François, qui ne tendent à aultre chose, synon que en cas que le Roy de France ne puisse obtenir l'Empire, de promouvoir ung tiers. Ce qu'est aussi entièrement l'intencion de Messieurs les Suyches; car ilz craignent la puissance des deux Roys. Toutefois à mon

<sup>1</sup> Partie effacée par l'humidité.

avis les Suyches demoureront neutres ; mais sans faulte s'ilz ne peuvent obtenir ung tiers, ilz désirent le Roy nostre maistre trop plus que le Roy de France ; car ne le veulent endurer.

Messeigneurs, j'ay de tout eecy adverty le Roy en passant pardevers Monseigneur de Chierves et du chancelier à Montpellier, affin qu'ilz sachent selon ce miculx se conduire et pareillement vous aultres, Messeigneurs, advisés de retenir tant plus des piétons de la lighe de Schwaben pour la garde et tuicion de Messeigneurs les électeurs, qui ne soient destourbés en leur franche élection, comme la matière le requiert ; car ne se fault que bien à point fier de Messeigneurs ycy.

Selon la conclusion qu'avons prinse ensemble à Ausbourg, me parte demain tirant à Constance et de là à Symmeringhe, Rottinghen et le droit chemin vers Esselinghen, ayant espoir vous là trouver pour par ensemble conclure et regarder ce que sera de faire.

Je vous pryé de m'advertyr par le chemin susdit s'il y avoit quelque changement en vostre affaire, affin que ne perde le temps et ma peine.

Le secretaire Haecker demeurera icy avec une poste, pour tousjours nous advertir des nouvelles que surviendront en ce quartier, desquelles il sera tousjours adverty des amis qu'avons pardecà.

Quant aux crédeurs et demandeurs, nous les avons contenté à la raison, et aux desraisonnables avons présenté la justice, selon le teneur de la lighe héréditaire. Dont Messeigneurs d'Ysbrouck et d'Englesheym en ont tenu compte et en recueillé les lettres vieilles et acquises, comme il appartient, et en ont tenu registre dont j'ay le double. Et espérons tellement avoir besoigné que de ceste part n'advindra aucun dangier aux subgeetz du Roy, comme à ma venue plus à plein entendrez.

Touchant les pensions partiulières, nous avons osté toustes les vieilles et ne avons promis des nouvelles, sinon en cas que Messeigneurs les Suyches accordent les deux articles à eulx propossés.

Messeigneurs, et principalement vous, maistre Hans Renner, je vous requiers que, comme m'avez proumis, veuillez par les postes envoyer à Madame le double de ces lettres, avec les billetz encloz, affin que pour le bien et .....<sup>1</sup> matière, ilz puissent estre pardelà adverty de tout .....<sup>1</sup>, en ce ne faictes faulte, aucun délay ains .....<sup>1</sup> incontinent.

Le remanant entendrés quant seray vers vous, à l'ayde de Dieu, auquel je pryé nous donner grâce et diligence de bien parservir nostre maistre, de façon qu'il parvienne à son intente, car le temps approche fort.

<sup>1</sup> Parties effacées par l'humidité.

J'apporteray avec moy la copie de la ligue héréditaire se ne l'avez auprès de vous ; car je n'ay le loisir la faire copier.

Je mettray des postes d'icy à Esselinghen, affin que j'ay tousjours nouvelles des Suyches, et faictes vous des aultres postes comme vous l'entendés.

---

### III.

#### LES MEMBRES DU CANTON DE BERNE A CEUX DU CANTON DE LUCERNE.

(Archives de l'audience.)

---

Berne, vers 1578.

Messieurs, Comme à ceste dernière diette tenu à Baden, nous avons entendu comme les députez du Roy d'Espagne, comme aussi du gouverneur et de la court du pays et conté de Bourgogne ont de rechiefz, selon la louable ligue et alliance, demandé estre deffendu et préservez de l'emprinse du duc d'Alençon, frère du Roy de France, lequel se déliberoit de entrer oudict conté ; or noz légatz nous ayans adverti de bouche de la consultation, aussy de ce qui auroit esté traiteté et arresté de ce que dessus par les Mess<sup>rs</sup> des cantons accoustumez; voulans tous sçavoir, sans plus, si en cas que ledict conté de Bourgogne cust besoing d'ayde et secours, le demandant si leur voudrions donner ou non. Ce que n'avons voulu accorder que préalablement vous en eussions advertiz pour en résoldre avec vous; vous prians de vouloir entendre que l'ancienne coustume a tousjours esté que premièrement l'on se travaillast de rompre telles entreprinses et desseings amyablement, joinet qu'à ceste diette dernière diette tenue à Baden, ces moyens ont esté treuvez fort bons, comme n'estant seulement raison, ains que l'on a espérimenté avoir rapporter de grans biens, ayant esté à ce respect mis en avant d'envoyer de la part des trêze cantons ung ambassadeur vers ledict Duc d'Alençon pour luy remonstrer diligemment et le prier de désister de son entreprinse, ne molestant ledict conté de Bourgogne de ses gens de guerre, avec protestation et remonstrance de vouloir (en cas qu'il poursuyvit d'avantage) tenir l'alliance amyable qu'avons avec ledict conté; espérant que ce moyen ayant lieu, gardera ledict conté de pâtir soule que ce soit. Or, le prédiet Duc d'Alençon ne faisant compte de cest amyable advisement, ains poursuyvant son desseing pendant l'intercession des susdiets ambassadeurs nostres, estant le conté contrainct de nous demander le droiet d'alliance, ne desdirons poinet la pluspart de vous aultres noz bien ayez confédérez, qui voudrez leur donner ayde et assistance, toutes

fois aux fraiz du pays, après avoir fait capitaine : comme le soldat, capitaines et officiers seront traictez, ne tirans toutes fois ce qu'en ferons en conséquence; ains selon que l'avons diet cysdessus, nous inciant à ce le légat du Roy de France, lequel, à la susdicte diette, nous a fait entendre tant de bouche que par escript qu'il n'adhéroit, ny advouloit en façon que ce fust son frère, mesme qu'il luy estoit contraire, ne s'accordant avec luy; protestant toutes fois que en cas que lediet Roy de France, ou pour soy, ou pour son frère, print le fait en main, serons libres, pouvans faire ce que bon nous semblera, assçavoir de le faire et laisser.

---

 IV.

## RAPPORT AU DUC D'ALENÇON PAR SON AMBASSADEUR EN SUISSE.

 (Archives du royaume.)
 

---

Sans date vers 1578.

Premièrement l'estat, auquel j'ay trouvé le pays des Liges, est que les cinq quantons, que l'on appelle les petits quantons, assavoir : Lucerne, Ury, Stinez<sup>1</sup>, Zouge et Wildervard<sup>2</sup>, avecq les quantons de Fribourg, tous six catholiques, ont fait une alliance offensive et defensive avecq Mons<sup>r</sup> de Savoye, avecq ceste clause toutesfois qu'elle ne pourroit préjudicier à l'alliance de France. Et fut ceste alliance jurée environ le temps que j'entrat au peys.

Ceste ligue n'a pas esté approuvée des aultres sept quantons, mesmes des quatres protestans Zurich, Berne, Chaffuse et Bade, qui sont en opinion que ecla se fait contre eulx, tellement qu'ayant fais ce qu'ilz ont pehu pour la rompre, et n'en ayant pehu venir à bout, il semble qu'ilz seront bien aysées de se fourtillier de leur part.

Quant à la conté, j'eust nouvelles à Lyon que le S<sup>r</sup> de Montfort avoit retiré toutes ses troupes, et me furent les nouvelles mesmes confirmées à Genesve par lettres dudiet S<sup>r</sup> de Montfort, qui me prioit de retarder mon voyage de quelques jours, afin que plus aysément il puisse exécuter quelque entreprinse qu'il avoit. Ce que me fit recueillir jusques à deux postes près de Lyon, pour mieulx savoir ce qu'en estoit, et quel advantage il pouvoit espérer de mon retardement. Et voyant qu'il n'y avoit pas grande apparence au séjour qu'il vouloit que je fisse, je passa outre.

<sup>1</sup> Lisez : Schweitz.

<sup>2</sup> Lisez : Unterwalden.

Dès le commencement que la guerre commença en la conté, les petitz quantons envoyèrent offrir secours aux Contois, sans avoir communiqué leurs desseings aux aultres quantons, qui le treuvent fort mauvais.

Cela enardiat lesdicts quantons à faire une diète des treize quantons, pour leur demander levée de quinze mil hommes pour leur deffence. Et estoit faite ceste diette quant j'arrivat à Berne.

En ceste diette fut débatu de l'aliance héréditaire des Suysses avec la maison d'Austrie et de celle qu'ilz ont à la conté de Bourgogne, dont mesmes ilz ont quelques partions, quoy qu'icelle ne soit pas grande; et encoures que ladiette alliance de Bourgogne ne porte que d'avoir bon et fidel esgard sur eulx, si est-ce qu'ilz vouloient estendre cela à une ligue deffensive. Et si disoient par ce moien estre en la protection desdicts Seigneurs des Liges. Ce que ne fut pas accordé; mais leur demande et proposition prises par mémoires de tous les ambassadeurs, fut ordonné qu'ilz yroient vers le Roy et Monseigneur, pour savoir si eulx qui estoient entrez ou conté estoient avouhéz ou non. Leur fut promis que quant les Contois demanderoient une diette pour avoir responce des voluntez des supérieurs, l'on la leur accorderoit soudainement.

J'ay présenté les lettres de Monseigneur à Berne, Zurich, Soleure et Lucerne, à tous, lesquelx ayantz esté ouys, j'ay heu une mesme responce qu'ilz remercioyent très humblement Son Altèze de sa bonne volenté devers eulx; que de leur part ilz ne manqueroient jamais à l'amitié et alliance qu'ilz ont heu si heureusement avec les Roys de France, et à toutes les occasions faire playsir, honneur et service à Mons<sup>r</sup>, mais que cest affaire qui se présentoit à la conté estoit de telle importance, qu'ilz n'en pouvoient résoldre sans le comung advis des aultres quantons. Le mesme fut respondu à ung de mes gens que j'envoyat à Fribourg, n'y pouvant aller pour une diète que pressoient les Contois, qui leur estoit accordée à Bade, le xiiii<sup>e</sup> de novembre, qui estoit prouche.

En ceste diette, outre les premières propositions, secours par alliance qu'ilz prétendoient avoir avecq les S<sup>r</sup> des liges, l'ambassadeur de la conté incistat fort que je ne fusse poinet ouy, puisque la diette se tenoit à ses despens. Ce qu'il ne peult obtenir.

Il mit davantaige toutes les callumpnies qu'il peult, tant de Monseigneur, que de la nation française; que Son Altèze n'avoit aulcune occasion de s'attaquer à la conté; qu'il ne pouvoit rien prétendre, s'il ne vouloit par là se faire chemin à sa grandeur, aux despens mesmes desdicts S<sup>r</sup> des Liges.

Que les François estoient broulions et remuantz, à qui les doibs démangeoient toujours, et que, d'une entreprinse, ilz en faisoient naistre une aultre; concluans par là que la voisinanee n'estoit pas à faire ausdicts S<sup>r</sup> des Liges; et n'ont pas seulement proposé ecla en la diette de Bade, mais aussi l'ont fait courre le plus qu'ilz ont pehu par le peys.

Ce que ne peult garder que je ne fusse ouy en l'assemblée des treize quantons, où j'ay respondu à toutes les objections des Contois et aux disputes des obligations qu'ilz pré-

tendoient que Mess<sup>rs</sup> des Liges heussent de le secourir; et leurs ay baillé ma responce par escript, sur laquelle, ayantz disputé longtems et par plusieurs fois, ilz m'ont fait responce par l'ung des ambassadeurs de Zurich, accompagné de ceulx de Berne, Lucerne et quelques aultres, qu'ilz estoient en substance de supplier Monseigneur qu'il se déportât, pour ce coup, de ceste entreprinse, que pourroit appourter de grandes incomoditez à leurs peys, et là tourner ailleurs, où ilz promectent de luy ayder et faire service, comme il se pourra veoir patee qu'ilz n'en ont baillé par escript, encoures qu'il y aye quelques mots déguysés.

Ilz ont prins en leurs mémoires les propositions que leurs ont estées faittes pour les pourter à leurs supérieurs et leur comuniquez, comme ilz ont de costume, et encoures qu'une bonne partie de quantons alliez de nouveaul à Mons<sup>r</sup> de Savoye heussent bien délibérer d'accorder à la levée de huit mil hommes qu'ilz demandoient; si n'en a-il rien esté accordé; mais bien je pence qu'ilz enverront vers Monseigneur quelques ambassadeurs, pour le prier de se porter de son entreprinse sur la conté, lesquels gagnans par quelques présens pourroient bien servir en tout ce en quoy Monseig<sup>r</sup> aura besoing de ses gens là.

Au reste, si Mons<sup>r</sup> juge, pour le bien de ses affaires, il faille oster la conté des mains des Espagnolz, il y aura de beaux moiens d'en venir à bout, gagnant avant de commencer la volonté des quantons mutains par quelque argent et promesses de prouffit et part aux aultres.

Le plus expédient moien pour y éviter seroit que Monseigneur persistat, à ayd à Mons<sup>r</sup> le prince d'Orange, prier les S<sup>rs</sup> des Liges, puis que les Contois se veullent ouvrir soubz leur faveur, qu'ilz soient moiens que son bien, qu'il n'y est détenu injustement en la conté, luy soit rendu: ce que la pluspart solliciteront volontiers; et en eas que les Contois en fassent reffus, ce sera ung moien de mettre les Suysses contre eulx, qui rendra la conqueste du peys bien facile.

Dadventaige seroit bon de se saisir premièrement de Besanson, qui est ville impérialle, et entre belle assiette de guerre, pour tenir la conté en subjection; et sera aysé de la prendre par le moien de ceulx de la ville mesmes, s'il plait à Monseigneur leur promettre de les maintenir en leur franchises et principalement en liberté de consiencie.

Ceste ville, comme j'ay dit, est très-propre pour tenir la conté bridée, et n'at rien de commung avecq les Suysses, ny alliances quelconques, ains est impérialle et en la protection du Roy d'Espagne; de sorte qu'il ne fault point creindre que les Suysses se arment pour l'oster à Monseigneur quant il l'aura prinse; et le moins qu'elle puisse appourter de prouffit, est qu'elle rendra la conté presque inutile à l'Espagnol. Et ayant ung tel pied dans le peys, plus aysément les Suysses consentiront à la conqueste de la conté premièrement qu'ilz y ayent part.

Quant à ce qu'il a pleu à Monseigneur me commander de regarder s'il y auroit moien d'entrer en quelque alliance avec les Suysses, j'en ay communiqué avec les principaulx,

et ne doute point que si Sa Majesté ne se bande contre, on ne puisse obtenir par moïens que mondiet S<sup>r</sup> ne soit jointet avecq culx, comme avecq une continuation de l'alliance de France, pourveu qu'il y ayt quelque chose quy luy apporte ou deppende de luy, comme seroit si, ayant tiltre de cheffz ou protecteur de ce Pays-Bas, ilz vouloient soubz le nom et autorité de Son Altèze entrer en alliance avec lesdicts peys des Lignes; ou si Sadiete Altèze avoit quelque chose en souverenneté, ceste alliance seroit bien grande commodité audiet Peys-Bas. Car, avecq bien pehu de frais, ilz auroient une belle et forte frontière contre l'Espagnol en Italye, de ung bon et prompt secours de bonnes gens de guerre plus reiglez et de moings de coste que les raïstres et plus propres pour ses peys icy, et qu'ilz ne peuvent espérer sans autorité de Son Altèze.

Semblablement aussi je tâche de veoir si Mondiet Sg<sup>r</sup> pourroit en tirer des soldarts. Ce que se pourra faire avecq argent, par permission mesmes de quelques-ungs des principaulx quantons. Et quant cela ne sera, il y a des cappitaines qui prendront le hazard et en amèneront bon nombre.

---

V.

PROPOSITION FAITE PAR LE S<sup>r</sup> DE WATTEVILLE A CEUX DE BERNE.

(Archives de l'Audience.)

---

. . . . . 1578.

Aiant désja esté pardevant Vos Grâces Eerhart de Wateville <sup>1</sup>, chevalier, de la part de Monsieur le gouverneur du conté de Bourgongne, pour le faiet d'avoir permission de lever mil hommes de pied volontaires en voz villes, terres et seigneuries, en eas de nécessité pour la tuition et conservation dudiet conté de Bourgongne contre les oppressions et invasions des gens de guerre soy disans à Monsieur d'Alançon, frère du Roy de France, et à cause que la proposition de l'ambassadeur de la Majesté du Roy d'Espagne n'a heu résolution entière à Baden, ains a esté remis à Lueerne et à présent résolue, supplie le susdient que responce luy soit donnée absolue de la volonté de Voz Grâces de si, ou de non, et ne prendre de mauvaise part si lediet S<sup>r</sup> gouverneur de Bourgongne, en cas de reffuz, se pourvoye allieurs à quelques cantons des Lighes, et se les subjectz de Voz Grâces y courent en bas d'aultres capitaines que du lieu, comme

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 555.



Voz Grâces savent estre advenu souvent; car de laisser fouller le païs en tardivité de négociation, pourroit estre imputé faulte audiet S<sup>r</sup> gouverneur.

Quant au nombre desdicts mil soldatz de ceste présente levée, s'il doit estre comprins ou non aux huit milz que sont estez demander à Baden, cela gist à la discrétion de Voz Grâces.

Touchant leur paiement et traictement, sera selon conventions que seront faictes avec les aultres cantons. Toutesfois en pourvoyant la Majesté Catholique ou aiant charge de capitaines et aultres chiefs, selon l'ancienne bonne coustume des cantons des Ligues et vostre, en servant et estant payé d'un prince estrangier, et ce pour prévenir et éviter rebellions, séditions et désobéissance delhues en la guerre, et controversies évidentes avec émotions que pourroient résulter à très grande perte d'une armée en estant aultrement pourveu que du passé, attendu que Voz Grâces ne font levées à leurs chiefs, ny par contraincte de leurs subjectz, moingz à leurs fraiz, ny missions, et ne laisse donc portant d'estre choisiz lesdicts capitaines natifs des terres et villes de Voz Grâces.

Supplie bien humblement lediet proposant que responce luy soit faicte par escript en langue françoise.

---

## VI.

ADVIS ENVOYÉ A MONSIEUR LE CONTE DE CHAMPLITTE DU XXIX<sup>e</sup> MAY 1578  
DE BERNE.

(Archives de l'audience.)

---

Que Casimir à 5 mil pistolliers et 6 mil arquebousiers, et doivent despartir à la S<sup>t</sup>-Jehan qui vient, pour Flandres, au service du due Mathias, frère de l'Empereur, et m'avoit présenté lediet Casimir 12 enseignes de gens de pied.

Le due Fernande a deffendu, sur peine de la vie, en tous ses pays, qu'il n'y ayt homme de tous ses subjectz, sur peine de la vye, que bouge, assemblant force pistolliers, mesme ne veult permectre à M. Polviller virer gens.

Le due de Savoÿe a permis passage aux Italiens et Espagnolz, qui peuvent estre environ trois mil à pied et 15 cens chevaux.

En France le due d'Alençon marche, et conduiet M. de Bussy 21 compagnies en sa charge. Aussi le due de Guyse faict levées de quelques gens. L'on ne peult sçavoir quel chemin vueillent prandre, encores que l'on présume que le Languedois et Daulphiné se resentra; car le visconte de Toraine s'enchemine en ses cartiers-là.

Se bruïet que l'Empire veult envoyer à l'archiduc Mathias..... mille chevaux.

Casimir désiroit avoir 4 mil piequiers suisses. Mais cela n'est encores accordé, et qu'il doibt tenir le chemin de Maestreech; et sa personne ne doibt passer plus oultre, luy doibgeant demeurer lediet Mastreech pour ostage.

La royne d'Angleterre fournit 4 cens mille angelotz, oultre ce que les Estats ont inventorizé leurs vasselles, joyaulx et aultres meubles précieux à faire argent.

Le conte Palantin et son frère Casimir, se sont veuz puis peu de temps, sont appoinetez de leurs partages, se prometans assister l'ung l'autre.

Le Roy François a failly à beaucoup de ses descings tant en Languedoc que ailleurs. M. Danville a pensé estre tué du capitaine de ses gardes.

Pardeça les intelligences sont fort bonnes, et ne se parle que de confirmation d'amitié, estant les intelligences fort bonnes selon les démonstrations.

*Aultre du xxviii<sup>e</sup> dudict mois.*

Le bruïet est grand pardeçà, que Messieurs de Nemours et Guise ont voulu prendre Genève, avec intelligence, et toute aultre façon. Portant ce faict grand guet et garde à Genève, force capitaines prestz à y entrer, de quoy suis nommé pour l'ung.

Il ne se sçait à qui l'on se doibt fier, pour les praticques et dissimulations diverses que l'on use aujourd'huy. Monsieur le duc de Savoye, monstre beaucoup de bonne volonté à ce faict de Genève, soubz umbre de mauvaises intelligences avec Monsieur de Nemours; mais l'on nous veult garder de le croire, nous admonestant du loup qui pourroit estre derrière.

L'on a secu comme les princes chrestiens ont faict alliance contre les républicques, pour exterminer le tout; mais Dieu leur en changera la volonté.

L'on ne sçait que sera, moins que feront le duc d'Alençon avec son armée, ny Mons<sup>r</sup> de Guise, s'il n'est qu'ilz pensent que Casimir vueille retourner en France, et que les Bernois luy vueillent assister, et pour les faire demeurer en la maison, l'entreprins de Genève dressée; mais il se pourroit donner que Casimir obtint encores 4 mille Suisses, ne eraignans lesdiets Suisses pas encores tant les François, que si Casimir amenoit cinq mille bons reytres, et six mil arquebousiers avec lesdiets 4 mil Suisses qu'il ne passast en France, ou Flandres ou bien où luy plairoit.

*D'ung aultre du 50 en may 1578.*

Il est survenue la continuation de l'embassade de France, jusques à ceste prochaine St-Jehan, que l'on espère le retour de l'ambassadeur de France, et d'une notable

somme de deniers, pour appaiser les plus nécessaires créanciers du Roy de France. Mecredy passé arrivèrent les ambassadeurs des cinq cantons catholiques, qui sont allez en Valley, pour réciproquement jurer leurs confédérations.

Hier au soir, arrivant en ceste ville aux six du soir, vindrent en ceste ville environ trente soldatz des terees de Messieurs de Berne et des bailliages de Lozanne et Roman Moustier, conduietz par ung soldat françois : moy voyant ne puis moings, et que les soldatz de ce lieu se laisseroient aller et desbaucher par ce François, et que n'estoit la volonté de Madame ma maistresse, les feys venir à moy, leurs chiefz et soldatz; lequel après avoir interrogué et respondu assez confusément et néantmoins confessé qu'il estoit serviteur de Mons<sup>r</sup> de Bonnecourt, et que tant par son commandement, que celluy de M. d'Arocourt, beaul-filz dudict Bonnecourt, il avoit diet à quelques soldatz de le suyvre jusques en Lorraine, ou Montbeliard, où ilz trouveroient service, et que audict Neufchastel il leur donroit ung peu d'argent, auquel lieu pensoit trouver M. Floret, ministre dudict Montbeliard, qui leur droit plus amplement le chemin qu'ilz auroient à tenir. Surquoy, fust interrogué si ledit S<sup>r</sup> de Bonnecourt avoit quelque charge de gens, diet avoir eommission de Monsieur le duc Casimir lever 4,000 hommes de pied pour se joindre à luy. Interrogué contre quel prince ou pays l'on les vouloit employé, a respondu estre pour les Estatz de Flandres. Au reste estans treuvez fort variables, se voulans excuser par mensonges manifestes, les faiz saisir au corps et ses soldatz, les détenans prisonniers à ce chasteaul, que n'a esté sans dispute, etc. Mais je rendray debvoir en ma charge, puis en adviendra ce qu'il plaira à Dieu. Ledict soldat s'est fort plain d'avoir grand haste d'aller trouver ledict S<sup>r</sup> de Bonnecourt, pour luy rendre compte de plusieurs choses, mesmes pour certains grandz affaires qu'il a à desmêler avec deux filz de millors d'Angleterre qu'estoient à Lozanne et à Genefve, que démontre qu'il y a grandes menées. Je me suis en outre apperceu qu'il a apporté lettres à Lardier. Sur quoy Lardier doibt avoir diet que s'il n'attendoit sur une aultre faction, qu'il iroit avec eulx; mais je ne l'ay encoires seeu au vray; mais ce sera au plus brefz. Cependant aurez l'advis de Mess<sup>rs</sup> des Lighes, ce qu'ilz veulent qu'on face de leurs subjectz.

Ce soir doibs-je encores estre empesché de plus, attendant ung nombre de soldatz, à ce que l'on m'a adverty, conduiet par ung jeune homme, filz d'ung apparant personnage de Berne, tellement que crains, que en ung moment ne se treuve grande quantité de soldatz sus les frontières de Montbeliard, et de Sainet Nicolas en Lorraine, où le rendez-vous doibt estre, comme dient mes prisonniers, et que M. de Bonnecourt se trouveroit désiâ acompagné de plus de mil hommes.

Hier matin, jour de marché en cedit lieu de Neufchastel, fut publié de main à main, que ceulx qui auroient volonté de aller en guerre, allassent à Montbeliard, où treuveroient gens et argent pour les conduire.

Ung apparant personnage m'a diet que la Graffenière, ambassadeur ordinaire du Roy de Navarre, et prince de Condé, Bentrich, agent de Monsieur le duc Casimir, Monsieur de Clervaus venant promptement devers le Roy de Navarre, et ledict Bonnecourt, ont esté assemblez à Montbeliard; ce n'est, sans grandes entreprises.

De cecy et toutes aultres choses que viendront en ma congnoissance, désire que Monsieur le conte de Champlite soit advertys, comme tous aultres bons et affectionnez voisins, afin de les tous assurer du commandement que j'ay de Madame ma maistresse, outre la bonne affection que j'ay de contenir ceulx de son conté en repoz, et les garder de se mesler des affaires d'aultruy, ne de laisser plus aller en ses levées estrangères, comme aussi de ne permeetre que personne passe par icy que puisse congnoistre, pour aller offencer les voisins; à quoy tiendrez la bonne main, encore que ne soit sans hazard de tomber en grand dispute avec ce peuple, espérant le récéproque à l'endroit de Son Excellence, et de sondiet conté.

Le faict de Genevve s'en va refroidy. Cependant Mess<sup>rs</sup> de Berne prévoient à la sheurté de ladiete ville tant et le mieux qui peuvent.

Et Monsieur de Savoye, sur ces entrefaictes, désire faire vuyder son action qu'il prétend sus lediet Genevve, et crois qu'il en aye quelque commencement. Mais je doute que les François ne soient aussi habilles que d'aultres.

Il se diet que toutes ces assemblées de France ne sont que mines, et que à la fin le tout se assemblera pour donner en Lombardye, estant ce moyen, comme tiennent aulcung, le plus assurer pour gecter la guerre intestines de France hors ses entrailles; quant à moy je n'en crois rien, et n'est impertinent se tenir sur ses gardes et donner ordre chaseun en son endroit, ainsi que m'escripvez que faict Monsieur le conte de Champlite, et ne doutez que nous ne vous laisserons pas.

---

## VII.

EXTRAIT DES LETTRES DU S<sup>r</sup> DE WATTEVILLE A MONSIEUR LE CONTE  
DE CHAMPLITTE, DOIS LEAGNEY, DU XXI<sup>e</sup> DE SEPTEMBRE 1578.

(Archives de l'audience.)

---

J'ay veu au lieu de Berne l'ambassadeur de Mons<sup>r</sup> le Duc de Savoye, qui a traicté l'alliance avec les cinq cantons de luy aider à deffendre ses pais de là les Montz, pour

la vie du père et du filz, et cinq ans après le dernier vivant des deux, chose de grand service à la Majesté de nostre Roy pour le passaige d'Italye des François; et suis esté assuré, par ung bon amy, que l'ambassadeur ordinaire de France, qu'est arrivé avec environ quatre cens mil escuz, de ne paier lesdiets Suisses, fust du principal arrérages ou soude, qu'il n'eust déclaration s'ilz entendoient que, par ce traicté, le Roy de France seroit foreloz de ses justes actions qu'il avoit sur toutes les terres et païs du Duc de Savoye, tant deçà que delà les Montz. Je ne double pas qu'il aura la responce, de mesmes qu'ilz satisferont fort bien ce qu'ilz sont tenez par alliance au Roy françois qu'il paye ce que leur est dehu. Ung substitut dudiet ambassadeur a avancé le faict dudiet Duc, disant que les Lignes ne pouvoient traicter alliance ny confédération sur le consentement dudiet Roy de France, eulx ne veullans estre persuadez ny traitez par subjection ny arrogance, comme bien informez de leurs traictes de tant de fois et si souvent, que l'on les renouvelle. Avec lediet Roy françois y sont entrez pour le temps que dessus avec bien amples capitulations.

J'ay parlé à personnaige, qui a traicté et parlé pour aultres affaires avec voz ambassadeurs de France, qui m'ont diet qu'ilz se louent grandement de vostre bonne ehière en particulier, et du bon recueil et honneur qu'ilz ont receu au païs, bien enchainez et au bout l'effigie de nostre Roy et la croix de Bourgogne à l'autre costel d'ieelle.

---

### VIII.

#### L'AMBASSADEUR DU ROI DE FRANCE AUX CONSEILLERS DU CANTON DE FRIBOURG.

(Archives de l'audience.)

Le 28 novembre 1578.

Magnyffiques S<sup>rs</sup>, Vous aurés, à mon advis, veu ce que naguères j'esperivis de Nyons à Mess<sup>rs</sup> les ambassadeurs des 15 cantons qui estoient assemblé à Badden, et par mesmes moyen attendu ce que je donay charge au S<sup>r</sup> Balthasar de Brisaeh, par truchemant du Roy, aux Lignes de leur dire de ma part. Oultre ce je feusse volentiers aller passer à Frybourg, suyvant ce que j'ay accoustumé de fayre, pour vous vysyter et présenter les affectueusses résolutions du Roy, mon maistre, avecq tout le plaisir, honneur et service que particullièrement je vous puyz jamais faire; aussy pour vous desclarer plus

ablement ce que moy sembloyt sur ce dont vous estes reschergés par le ministre du Roy d'Espagne et par ses sousjects de la Franche Conté; et ce tant pour le bien de Mess<sup>rs</sup> des Ligues en général et particuliers, que pour celluy des affaires de Sa Majesté. Mais ce que l'on m'avoit diet de la contagion qui est encores en vostre ville m'en a, à mon très-grand resgret, engardé; dont il vous plaira m'en excuser, en considération de ce que Sadiete Majesté ne trouveroyt bon que, après avoir esté en lieux dangereux, je lui mandasse de mes lettres. Or, Magnyffiques S<sup>rs</sup>, vous aurés depuys deu rescevoir le double de la lettre que Mess<sup>rs</sup> les ambassadeurs, qui estoient allé à la Franche Conté, ont escript de Parys, le xi de ce mois, par laquelle vous aurés peu veoyr comme il n'est plus besoing de vous mectre en paine de ladiete Franche Conté, ayant fait Sa Majesté en sorte que mon S<sup>r</sup> le Due d'Allençon, son frère, se desporte d'y entreprendre. Néantmoins je ne puis, Magnyffiques S<sup>rs</sup>, vous taire ny dyssimuler que Sadiete Majesté ne pourra de moins que soy douloyr grandement de ce que, sans attendre l'effect de ladiete ambassade, vous vous trouviés avoir passé outre à vous desclarer sur le contenu à la ligue héréditaire de la maison d'Aultriche plus avant que vous n'aviés ancotes jamais voulu faire voire; outre ce que particulièrement vous-mesmes aviés une fois aresté avecques les treze cantons, en l'an 1568, ou mois de décembre, encores que pour lhors il y eust trop plus d'apparence de danger de ladiete Franche Conté que il n'i en seroit avoir pour le présent, et qu'il fust pour lhors question d'ung Prince qui vous estoyt trop plus aliéné et moins à respecter, que ne peult estre mon S<sup>r</sup>, frère du Roy, mon maistre, vostre plus ancien et plus assuré amys, allyé et confédéré. Ce que toutesfois ne serra, s'il vous plaict prins comme si l'intention de Sa Majesté estoit de favoriser auleunement le desseing de mondiet S<sup>r</sup> en cest-endroit. Car vous debvés desormais estre assés advertis de l'extrême desplaisir que, principalement pour vostre respect, elle ha lieu de ce que aucuns de ses sousjects eslevez soubz le nom de Mons. son frère se sont ainci jecté dans ladiete conté, et les ouvertes démonstration qu'elle en a faictes non-seulement par estroictes deffences d'y aller, aince aussi par rigoreuses exécutions ensuyvies contre les coupables. Joint que je vous ferai apparoir, quant il vous plaira, du pouvoyr qu'elle m'a ballié de reseconfirmer le traicté de la neutralité d'entre ladiete conté et la duché de Bourgogne. Mais c'est pour ce qu'il semble à Sadiete Majesté que s'est tousjours de plus en plus vous dysvertyr de l'amitié et alliance que vous avés avecques elle, dont elle a tousjours fait très spécial estat. Aussi qu'il pourroit sembler à mondiet S<sup>r</sup> que ceste résolution, aussi rude et non ancotes accoustumée prinse contre lui, ayt esté procuré à la suscitation de ses ministres. Ce que ne pourroit sinon enaigrir ces deux princes, dont tous ceulx qui aiment la courone de France et le repos de la Chrestienté ont plustost à dessirer la mutuelle bonne intelligence. Et si ne vois pas avecques souportation qu'il ne soit aussi bien plus à propos à Vostre Seigneurie d'attirer mondiet S<sup>r</sup> à vostre intention, par la voye de douceur, que s'il luy pouvoit

sembler d'avoir esté par vous menasés, estant cellui qu'il est, mesmement que la chose du monde que les princes oublient tousjours moins est quant ilz cuydent d'avoir esté menacé ou bravé. A quoy vostre bon plaisir sera d'avoir bon esguart et considération sellon vos accoustumés prudences, et de vouloir adviser aux moyens qu'il y aura de rabiller ce à quoi vostrediete résolution de l'an 1568 a esté excédée, ainci que j'espère qu'il sera faiet par quelques aultres cantons. De quoi il semble, Magniffieques S<sup>rs</sup>, que vous avés d'aultant plus d'occeasion, que d'ung costé vous pouvés reconnoistre que l'alarme vous feust ballié ung peu bien chaulde et beaucoup plus grande que la chose ne méritoit, par ce que on vous en fist entendre beaucoup plus qu'il n'y en avoit ni pouvoit avoir, et que d'aultre costé vous voies que mondiet S<sup>r</sup> se desporte gratuitement de son entreprinse, si tant est qu'il aye oncques pensé sy avant. Ce que je ne dis pas sans cause, comme il peult estre il ne viendra ung jour à propos de m'en expliquer plus amplement. Pour fin de la présente, je vous supplie de toute affection vouloir prendre le tout en bonne part et comme venant de celluy, lequel, après le service de Sa Majesté, n'ha rien de plus chier ni à cœur que le respos, le bien, la prospérité et grandeur généralement de Mess<sup>rs</sup> des Lignes, et spécialement de Voz S<sup>rs</sup>.

---

 IX.

GÉRARD DE WATTEVILLE AU COMTE DE CHAMPLITTE.

(Archives de l'audience.)

Berne, le 29 novembre 1578.

Monsieur, Ayant esté de retour Mess<sup>rs</sup> les ambassadeurs de Baden, avec advis que chascun des cantons rapporteroit sa résolution à Lucerne, au S<sup>r</sup> Pompeys, qui voudroient porter ayde et secours au conté de Bourgongne jusques à huit mille hommes, saufz Soleurre, Fribourg et Appezel, qu'ilz se sont déclarez de ce faire à déclaration, que s'entend n'estre auleunement tenuz par la lighe héréditaire pour le mot que y est du regard singulier, sinon pour ceste fois, comme bons voisins et amys; et doibt encores estre envoyé ung ambassadeur vers le Due d'Alençon, ou à ceulx disans avoir charge de luy, comme aurez entendu par Vincent Benoit; je vous envoie icy jointet la responce de de Mess<sup>rs</sup> de ceste ville qu'ilz ont envoyé à Lucerne, et une missive; et suys esté con-

scillé de plusieurs des S<sup>rs</sup> et amys de attendre la responce dudiet Lucerne, pour après aussi avoir une diffinitive des mil hommes par vous prétenduz, afin que, à ung besoing, vous sçachiez à quoy vous tenir. Ilz m'ont demandé si vostre intention estoit que iceulx fussent du nombre des huit mil, ou oultre iceulx. Je leur ay diet que je pensoye que cela vous seroit indifférent et à leur volonté et discrétion. Je treuve généralement tous les S<sup>rs</sup> tant du petit que grand conseil et le peuple bien animé contre les François, et de bonne volonté à la conservation du conté de Bourgogne.

Pompeys a esté en grand bransle à Baden de riens faire, pour n'avoir faiet apparoir d'auleune commission, pouvoir ny lettres de Sa Majesté expresse pour ce faiet. Et si le faiet ne fust esté urgent, eust perdu temps et argent de ceste assemblée; et m'a esté bien reproché que, à la dernière assemblée du desbonnement, il leur avoit esté forcee de renvoyer en ceste ville une procuracion spéciale, et demeuré sur le lieu, et aux environs huit jours sans riens faire.

Mons<sup>r</sup> de Ramboillet est repassé par ce lieu, mecredi derrier, retournant vers son maistre, et a diet à ung S<sup>r</sup> principal de ce lieu, qu'il asseuroit que son maistre ne laisseroit pas de passer oultre son entreprinse, encores que tous les cantons ne voudroient pas, et qu'ilz assistent au conté de Bourgogne. L'autre luy respondit qu'il l'assuroit de ce que tous ceulx qui s'en mesleroient pour le Duc d'Alençon, auroient les testes rompues. Portant sera requis de bien veiller qu'ilz ne se saisissent de quelque place ou lieu d'importance, nommément Besançon, et aultres sur les lizières.

J'ay parlé audiet Ramboillet, en présence de Mons<sup>r</sup> l'advouhier Steyger, auquel, à l'aborder, je diz que j'estoys esbaly que nous deux estions pour ung mesme faiet à Berne, que nous ne communiquions rien : il diet qu'il ne tiendroit pas à luy. Je respondiz : mal nous accorderoyons-nous pour estre pour chascun ung faiet contraire; que je pourehassoye la conservation du conté de Bourgogne, et luy la destruction, sans aulcune juste cause et de grande conséquence à Mess<sup>rs</sup> des Lighes, et mesmes de Berne. Il diet qu'il le meetroit bien au jugement de Mess<sup>rs</sup> des Lighes. A quoy je luy respondis qu'il n'estoit temps, après avoir usé de force et d'armes, que nostre Roy n'avoit accoustumé de dissimuler tel faiet. Or, notez que, ce mesme matin, il avoit présenté au conseil une lettre venant, comm'il disoit, du Princee d'Oranges, conforme à ses propos précédens, que les Espagnolz avoient esté cause de l'effusion de sang, tant en France, que Flandres, ayans osté à plusieurs personages leurs biens, mesmes à luy, à cause de quoy il vouloit destourber le passage, ayant en protection le Pays-Bas, priant à Mess<sup>rs</sup> de ne donner ayde, secours, ny force audiet conte. Lors lediet Steyger prent le propos à moy, disant qu'il seroit raison que l'on restituât à chascun le sien, que ce sera chose louable. Je luy dis s'il me permettoit de respondre; il diet que oy, si vous, Mess<sup>rs</sup>, les roys d'Espagne et de France rendoient tout ce que ne leur venoit pas; que y en auroit de mal logez; et quant au propos de Mons<sup>r</sup> de Ramboillet, qu'il y avoit à considérer



que leur entreprinse estoit plus outre que de destorber le passage aux Espagnolz, actendu que le conte Sambal avec ses gens envoient esté logez environ quinze jours à deux lieues près des gens du Due d'Alençon, et qu'ilz les avoient laissé passé pour Flandres; et pour garder le passage desdietz Espagnolz, seroit le plus court d'aller en Italye, où ilz estoient; il diet qu'il n'estoit pas temps. Lediet Ramboillet offroit grande quantité du pays à Mess<sup>rs</sup> des Lighes pour sa levée, jusques à satisfaction et payement des fraiz de la guerre. Il ne m'a esté possible d'avoir la copie et responce plustôt. Lesdiets S<sup>r</sup> vucillent ordinairement que je leur faee ma proposition en allemand par escript; et je leur requiers la responce en françois.

## X.

## HANNUS HEYDT AU COMTE DE CHAMPLITTE.

(Archives de l'audience.)

Fribourg, le 2 décembre 1578.

Monseigneur, Eneoures que j'aye esté en ceste dernière journée de Baeden, à laquelle j'ay veu Messeigneurs des Lignes en fort bonne disposition de secourir Vostre Excellence, et comme je m'asseure, Monsieur l'escueir Benoiet le vous aura faiet entendre, si est-ce que je n'ay volsuz faillir d'avertir V. E. de plusieurs praticques et menées, que l'ambassadeur de France propose faire au préjudice de la Franche Comté et du Roy Catholique, pensant tant fayre, par ses substilz moyens, de rompre la bonne volenté en laquelle mesdiets S<sup>r</sup> des Lignes sontz aujourd'huy aveeq la Majesté Catholique, Vostre Excellence et gouvernement d'ycelle, comment Vostrediete Excellence pourra veoir, par une couppie d'une lettre, que lediet Sieur ambassadeur a rescripte à Messeigneurs de ceste ville, laquelle, au plus seerètement que j'ay peut, j'ay coppié pour icelle fayre veoir à Vostre Excellence, affin que icelle soy saiche tant mieulx conduyre seelon ce. Toutesfois que je prie Vostre Excellence tenir le tout en seeret, affin que je ne sois deseouvert, et que si après je puisse tant mieulx deseouvrir les affayres que se pourroyent présenter contre l'estat de Vostre Excellence : d'aillieurs, Monseigneur, je suis très ayse de ce (comment l'on diet) que les François soy soyent retirez. J'espère que celas causera le repos de vostre gouvernement. Dieu vueille qu'il n'y aye de la finesse.

Néanmoins tout celas je ne laisseray de tenir tousjours prest mon corcellet, pour l'employer fidellement et de bon cœur au service de Vostre Excellence, laquelle j'asseureroit plus que grand dommaige, si la susdiete Majesté Catholique n'employoit pour le présent les Suysses à son service, congnoissant la bonne volenté en laquelle lesdictz Suysses sontz disposez et résouluz. Ladiete Majesté n'employeraz jamais son argent si à propos ny à son proffiet, qu'il feroit en cest endroit, congnoissant que si lesdictz Suysses avoyent une fois gousté la libéralité de Sadiete Majesté, facilement est il à croyre que jamais ilz ne soy départeroient de son service. Laquelle chose et comment celas seroit proffitable à la Susdiete Majesté Catholique, et principalement à la Franche Comté, je le resmects à la considération et prudence de Vostre Excellence, laquelle je prie, de bon cœur, vouldoir entendre le tout à la bonne part, et de croyre que mon intention est bonne et que si vrayment je pouvois acheminer les choses en ung tel terme, je m'y employerois de bien bon cœur, et de tout mon pouvoir.

J'envoye aussy à Vostre Excellence ung petyt brevet extrait d'une lettre que Mons<sup>r</sup> de Mondellot az escript à l'ambassadeur du Roy de France, moy recomandant sur ce bien humblement à Vostre Excellence.

---

## XI.

### L'AVOUÉ DU PETIT ET GRAND CONSEIL DE LA VILLE ET CONSEIL DE BERNE AU COMTE DE CHAMPLITTE.

(Archives de l'audience.)

---

Bernc, le 8 décembre 1578.

Noble généraleulx, hault et puissant Segneur, Mons<sup>r</sup> Dusiez nous a communicqué la responce faiete par l'Excellence de Monsieur le duc de Parme sur le faiet du différent des limites, remectant la décision d'icelle au jugement arbitraire de Mess<sup>rs</sup> des Ligues, et qu'elle en avoit escript son intention à Mess<sup>rs</sup> du parlement de Dole, avec commandement de nous signifier la forme comme ceste négociation se devoit traicter; desquels néantmoins n'avons receu aucune responce. Or pour ce qu'il est requis de se résoldre et conformer touchant l'élection desdicts seigneurs arbitres, nous vous prions qu'il vous plaise nous faire entendre et déclarer plus particulièrement l'intention de Son Excel-

lence et la vostre mesme, s'il s'entend que lediet choix des seigneurs arbitres se doige faire en tous lediets douze cantons, ou d'aucungz scullement d'entre eulx et desquelx, et quel nombre d'arbitres, aussi quelle sera leur charge, assçavoir s'ilz en doibvent juger absolument ou en traicter à l'amiable, et sur ce aussi nous dénommer ceulx que prétendez choisir pour interpositeurs, afin que de nostre part nous vous puissions de mesmes faire sçavoir nostre intention et qu'après conforme résolution mutuelle de nous, les parties, lesdiets Seigneurs juges ou arbitres soient priez d'une et d'autre part, de vouloir accepter la peine de ceste affaire, et traicter dudiet différent à l'entrée de l'esté prochain.

---

## XII.

### LE ROI PHILIPPE II A FRANÇOIS DE VERGY, GOUVERNEUR DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

(Lettres de Vergy, t. 1<sup>er</sup>, fol. 90-91.)

Madrid, le 28 février 1580.

Très-chier et féal. Nous avons receu vos lettres du vij<sup>e</sup> du mois passé et, comme vous dietes en icelles, il n'y a plus que dire quant à l'entrée que feirent auleuns François le mois d'octobre dernier au conté de Bourgogne, sinon que nous tenons à service agréable le soing que nous présupposons vous aurez tenu de dresser toute chose, de sorte que lediet pays en aye receu moindre dommaige; et convient, comme vous escripvez, en la saison présente avoir gens aux champs, et mesmes auleuns entre les troupes que se peuvent assembler, pour descouvrir de certain leurs desseings, afin de se gouverner selon ce. Et sera très à propos que de ce que vous pourrez descouvrir et advérer vous nous en donnez advisement, et aussi au Prince de Parme, nostre très-chier nepveu, tenant avec luy toute bonne correspondance. Et encoires que les chiefz des assablées fussent incertains, comme vous dietes, sy est il apparent que l'office des S<sup>rs</sup> des Lignes en leur endroit ne pourra estre sans fruyet; et mesmes sy apperevant les troupes en apparence de vouloir entrer en icelluy, vous procurez à tamps pour avoir audiet conté les ambassadeurs desdiets des Lignes et leurs lettres, pour les encheminer au front desdiets troupes, pour leur déclairer (quiconque soit le chief) de la part de leurs supérieurs, qu'ilz ne soient pour comporter que l'on oultrage lediet conté, pour

leur estre ceulx d'icelluy bons voisins et confédérez, et mesmes gaignant les voluntez desdictz ambassadeurs suisses, pour oultre ce qu'ilz diront par la charge de leursdictz supérieurs, dire quelque mot à part à auleuns desdictz troupes, comme d'eulx mesmes, pour les mettre en eraincte en eas qu'ilz ne s'accomodent à l'office que se fera de la part desdictz des Lignes; en quoy la dextérité de la négociation et les offices que se peuvent faire pour les tenir volontaires, pourra tousjours beaucoup servir. Comme aussy sera à propos la démonstration qu'ilz ont fait contre ceulx de Bâle pour avoir donné passage par leurs terres ausdictz François, que audiet mois d'octobre passarent par lediet costé de Bourgogne; oultre que ce qu'ilz ont si volontairement accordé de, s'il fut esté besoing consentir la levée des huyet mil Suisses, fera eraindre tous entrepreneurs. Et en telles négociations avecq lesdictz des Lignes (puisque tous les cantons nous sont confédérez), il faut avoir regard à non s'adresser à auleuns particulièrement, de sorte que cela peult donner quelque sentement ou jalousie aux aultres, et que s'il convient faire quelque négociation prompte avecq auleuns, l'on s'adresse plustost aux plus prochains et voisins, à couleur qu'il n'y eust tamps, pour l'éminent dangier, de faire à tamps l'office envers tous les aultres; et convient singulièrement tenir grand soing de par tous offices de bonne voisinance, entretenir les plus prochains, évitant tout ce que faire se pourra toute chose que les puisse aigrir, pour les rendre à l'endroit dudiet conté moins volontaires. Et à la reste nous confions que, comme vous dictes, vous tiendrez soingneulx regard de pourveoir de sorte aux places fortes et plus importantes, qu'icelles ne tombent en dangier de suprinse.

Quant à la neutralité, l'office que vous avez fait vers ceulx desdictz des Lignes, ausquelz comme vous dictes en la négociation de la diette de la S<sup>t</sup>-Jehan dernière, l'on vous avoit remis sur ce poinct, nous semble très bien, et nous tenons pour certain, que vous aurez encoires fait solliciter lesdictz S<sup>r</sup> des Lignes, afin que de leur coustel ilz sollicitent la venue de l'ambassadeur françois, puisqu'ils s'y monstrent volontaires, come désirans éviter tout mouvement près d'eulx que leur peust donner fascherie, et mesmes que lediet ambassadeur se devoit trouver devers eulx avecq pouvoir souffisant pour tout le mois d'octobre; et jusques oyres l'on n'en a nouvelle, que peult donner quelque soupçon et ombre, et du moins occasion pour devers lesdictz S<sup>r</sup> des lignes faire recharge, afin que de leur coustel ils sollicitent la venue dudiet ambassadeur, avecq pouvoir souffisant pour le bon effet de ceste négociation, en laquelle nous doutons que ce que l'on y a voulu entremesler de nouveau les frere et enfans advenir du Roy de France, qu'est chose nouvelle, et dont au précédent n'est faicte mention, ne nous porte préjudice, puisque vraisemblablement ilz ne voudront faire ce changement; et l'obmectant après l'avoir mis en avant, cela pourroit donner après occasion à gloses.

Nous tenons à service bien agréable ce que nous avons entendu du Cardinal de

Granvelle du debvoir, auquel vous et aultres vous estes mis pour recouvrer en prest les douze mil escuz, que vous debvriez employer pour ahepver de séparer les gens de cheval retournez des Pays d'Embas, afin d'éviter ultérieures foules et désordres, et nous tenons pour certain que nostrediet nepveur aura pourveu au remboursement, et à la soualde deue à la garnison de Besançon, et à l'acereue de celle de Dole et Gray : auquel nostrediet nepveur il convient que vous ayez tousiours recours, estant plus voisin, et qu'avecq luy, comme il est diet dessus, vous tenez toute bonne correspondence. Il convient aussy regarder sy ladiete garnison dudiet Besançon est nécessaire, pour en cas que non, ce que vous congnoistriez mieulx estant sur le lieu, en descharger ladiete cité par l'ordonnance de nostrediet nepveur, et que s'il convient l'y entretenir davantage, que l'on face icelle vivre de sorte, que lesdictz de Besançon n'ayent juste occasion de s'en plaindre, comme ilz ont faiet très-fort en la court de l'Empereur. A tant, etc.

---

### XIII.

PHILIPPE II A FRANÇOIS DE VERGY, GOUVERNEUR DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

(Lettres de Vergy, t. 1<sup>er</sup>, fol. 92-95.)

Madrid, le 1<sup>er</sup> mai 1580.

Très-chier et féal, Nous avons receu ensamble voz deux lettres des 11<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> de mars, et tenons à service très-aggréable le soing que vous avez tenu d'envoyer le S<sup>r</sup> de la Villeneuve, le conseiller Jacquinet, et l'escuyer Benoit, à la diette tenue dernièrement à Baden, pour entendre au faiet du renouvellement de la neutralité d'entre nostre conté de Bourgogne (y comprinse la cité de Besançon) et le duché de Bourgoigne, viconté d'Auxonne, et le pays de Bassigny, puis que vous aviez entendu que l'ambassadeur du Roy de France estoit allé celle part, pourveu de pouvoirs nécessaires pour y entendre, et que l'on y ait sy bien besoingné que ladiete neutralité se soit renouvellee pour le tamps et terme de vingt-neuf ans, selon que nous avons veu par la copie et entendu particulièrement par celle que vous nous avez aussy envoyé, du recès de ladiete diette, ce que s'est passé en ceste négociation et la difficulté qu'a faiet lediet ambassadeur François d'y comprendre le Due d'Alençon, frère du Roy Très-Chrestien, donnant à entendre, qu'il y soit suffisamment compris, comme sujet du diet Roy Très-Chrestien. Aussy avons nous veu la remonstrance qu'a esté faiete du dommage qu'ont faiet les

François au dict conté de Bourgoigne et cité de Besançon, dois quelques années, contre la teneur de la neutralité, et l'instance que l'on a faict pour la réparation et chastoy contre les infracteurs et les lettres qu'en ont escript lesdictz Seigneurs des Lignes, que ne pourront sinon servir, du moins pour donner plus de frain à aultres, affin de non oser ey après sy librement entreprendre contre nostre diet pays, voyant comme lesdictz des Lignes le prengent, et l'instance qu'ilz font par leursdictes lettres pour ladiete réparation et chastoy, oires que ny lediet chastoy, ny la réparation en aye suyvy. Et ayant veu l'instance que vous nous faictes par vosdictes lettres, affin de vous envoyer à tamps nostre ratification, nous l'avons faict dépescher, et va jointe à ceste, pour vous en servir comm'il convient, la faisant tenir au gouverneur dudict duché de Bourgongne recouvrant celle du Roy Très-Chrestien, en conformité de ce qu'a esté traicté, faisant faire tous debvoirs et diligences requises et à ce accoustumées, comme nous confions de vostre dextérité et diligence, et qu'en bonne occasion vous ferez faire les remerciemens ausdicts des Lignes pour les tenir favorables; auquel effect, nous vous envoyons noz lettres de remerciement que vont avecq ceste, en langue allemande, que vous leur pourrez faire tenir, les accompagnans des honnestes propos que l'on trouvera convenir.

Nous avons veu ce que vous avez escript à nostre très-chier nepveur, le Prince de Parme, sur les affaires de nostrediet conté de Bourgongne et mesmes ce que vous luy aviez remoustré des inconveniens que pourroient succéder du transport des deniers dudict conté, pour les employer ailleurs; de sorte que à l'occasion de ce, l'on ne peut furnir à ce que pour les affaires dudict conté est requis; sur quoy nous ferons aussy escrire à nostrediet nepveur pour y avoir regard.

Et quant au payement de ce qu'est dehu de la soule de la garnison de Besançon, puisque nostrediet nepveur a enchargé au commis Charreton de trouver moyen pour y satisfaire, nous nous assheurons que lediet Charreton ne faudra d'y faire ce qu'il luy sera possible, et que nostrediet nepveur aura regard de supplir à ce que pourra defaillir par aultres moyens qu'il pourra trouver à ce convenables, dont aussy nous ne faudrons de luy escrire, comme il convient.

Quant aux remucmens que vous doutez devoir succéder de brief, tant en Allemagne que ailleurs, s'il sera bien de suyvant ce que vous dietes par vosdictes lettres, envoyer gens aux champs, pour descouvrir à tous coustelz les assablées que se feront, le nombre d'icelles, et à quelle fin; envoyant gens quy à cest effect se meslent entre les troupes, pour avoir tant meilleur moyen d'avoir intelligence de ce que avecq fondement vous en pourrez entendre, pour y faire dessus la considération que nous verrons convenir.

Jusques à oires nostrediet nepveur ne nous a faict aucune mention par ses lettres de ce que vous touchez par les vostres touchant le Duc Jean-Casimirus, palatin, et son

conseillier Beutrich <sup>1</sup>, ny en avons entendu jusques à présent aultre chose que ce que nous a diét le Cardinal de Granvelle, sur l'advertissement que vous luy en avez donné, ne s'estant aussy trouvées en voz pacquetz les copies que, par vosdictes lettres, vous dictes nous envoyer de ce que lediet Casimirus dois Lorraine vous a escript et de la responce que vous luy avez faict.

Quant aux lettres que nous avons cy-devant escript aux gouverneurs de la cité de Besançon, que vous avez quelque tamps retenu, et que depuis quand il vous a samblé à propos, vous les leur avez envoyées, nous n'en avons lieu responce; nous en actendons ce que ey après ilz voudront dire; et s'il sera besoing faire quelque aultre office, selon le chemin que les choses publiques pourront prendre.

---

#### XIV.

##### LE PARLEMENT DE DOLE AU ROI ET AU GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.

(Archives de l'audience.)

---

Dole, le 29 avril 1581.

Pour satisfaire à ce qu'il a pleu à Sa Majesté et à Son Excellence ordonner au comte de Champlitte, capitaine et lieutenant général de Sadicte Majesté en son comté de Bourgoingne et court de parlement à Dole, adviser par ensemble les articles qu'il sembleroit propres pour parvenir à l'ampliation de la ligue héréditaire d'entre Sa Majesté et sondict comté de Bourgoingne, avec les seigneurs des Lignes, a semblé que avant toueher à auleung articles de ladicte ampliation, y seroit bien représenter l'origine et progrès de ladicte Ligue, et ce qu'a esté traitié par icelle, tant pour la force que pour résoldre toutes difficultez que pourroient survenir entre lesdicts parties sur les articles de ladicte ligue.

Pour à quoy donner commencement, faict à entendre que la feu Duc Charles <sup>2</sup>, nostre souverain Seigneur et Prince, a tenu par quelque temps en engaigière la comté de Ferrette de l'Archiduc Sigismond. Et lorsqu'il fut question la retirer de ses mains

<sup>1</sup> Pierre Beutrich, né à Montbéliard et mort à Heidelberg en 1587, à l'âge de 49 ans. Il était docteur en droit de l'Université de Valence et ne se distingua pas moins dans les camps que dans les conseils.

<sup>2</sup> Charles, dit le Téméraire, duc de Bourgogne.

et l'acquiter de ladicte engaigière, plusieurs difficultez entrevindrent entre l'Archiduc Sigismond et lediet Duc Charles. Et comme le Roy de France Loys unziesme estoit en continuelle guerre avec lediet Duc Charles, désirant luy donner ung fort adversaire, pratiquequa une ligue entre lediet Archiduc Sigismond et la pluspart des quantons des Ligues.

Au traicté de laquelle ligue, que fut fait en l'an mil quatre cens septante quatre<sup>1</sup>, sont entre aultres contenues les clauses que s'ensuyvent :

Que si lediet Archiduc Sigismond vient à avoir besoing en ses affaires de l'ayde et assistance de ladicte ligue, elle luy donnera, si son honneur le peult permettre, aux frais toutesfois d'icelluy et à telle paye que ladicte ligue a accoustumé donner en ses affaires, le tout en bonne foid. Et pareillement si ladicte Ligue avoit besoing de l'aide dudiet Archiduc pour ses affaires, il la leur debvra aussi donner, si l'honneur le peult permettre et ce à leur souldre telle que lediet Archiduc donne à ses propres affaires et en bonne foy.

Item en ung aultre lieu est diet que nulle desdictes parties ny de ses alliez ne permettra ou laissera doiresnavant, en aulcune manière que ce soit, guerroyer, endommaiger, envahir ou molester les villes, chasteaux ou pays de l'aultre, ny de ses alliez, ny aultrement inquiéter ses corps et biens.

Depuis et mesme après le trespas dudiet duc Charles, et que les maisons d'Autriche et de Bourgoingne furent jointes par le mariage de l'Empereur Maximilian et feu Madame Marie, fille unique et héritière universelle dudiet duc Charles, ladicte ligue fut renouvelée et ampliée du conté de Bourgoingne, et par icelluy renouvellement sont, au regard dudiet comté de Bourgoingne, rapportez plusieurs articles, tant de police, commerce, que aide et assistance en cas de besoing, et finalement est contenue la clause suyvante :

Est aussi pourparlé et conclud que les poinetz et articles contenuz audiet perpétuel accord, enseuyvant l'héritable union faiete entre lediet Archiduc Sigismond et nous liguez, dont en ceste louable union et accord n'est faiete spéciale mention, spécification ny déclaration, seront et demeurent tous et ung chascung d'iceulx, selon leur teneur et forme en leur entier vigueur et valeur, en toute telle manière que, s'ilz fussent icy tous insérez et escriptz généralement, ou particulièrement par parolles formées, toutes choses sans fraude et malengin.

Par lesquels articles nous avons tousjours estimé et estimons estre apparant que la force, en cas de nécessité, estre promise entre lesdictes parties, et que l'on ne peult avec raison le mettre en doubte.

Quoy nonobstant, sont envyron trente ans, lesdicts Sieurs des Ligues firent déclaration qu'ilz n'estoient obligez par lesdicts traictés à l'aide dudiet comté de Bourgoingne, plus avant que par lettres et ambassades.

<sup>1</sup> Voy. plus haut, pp. 54-55.



Qu'auroit donné occasion d'autre instance, que les deputez dudiet comté de Bourgoingne ont faiet devers lesdiets Sieurs des Lignes à la diette générale de Baden, que fut tenue à la Sainet-Jehan-Baptiste de l'an mil cinq cens septante neufz, leurs proposans plusieurs raisons deppendans desdiets traités et aultres souffisantes, pour les induire à une ouverte déclaration, conforme à leur réquisition, et tendant à ladiete aide et assistance par armes en cas de nécessité. Mais nonobstant lesdiets des Lignes firent déclaration contraire, et enssent passé plus oultre, n'eust esté la diligence et dextérité desdiets deputés, lesquels sur nouvelles propositions contenant particulièrement lesdiets poinetz, feirent prandre en recès ladiete déclaration, pour à aultre diette en venir résoluz, après en avoir conféré à leursdiets supérieurs.

De là l'on peult reconnoistre quelle peult estre pour le présent l'intention desdiets Sieurs des Lignes, par ce mesme que auleungs d'eulx ont diet ausdiets députez que Sa Majesté debvroit adviser à une ampliation de ladiete ligue; auquel eas ilz seroient bien contans y entendre et tesmoingner par tous bons offices l'affection et bonne voluté qu'ilz ont à l'endroit de Sadiete Majesté et de sondiet comté de Bourgoingne.

Et sembleroit convenir au service de Sadiete Majesté et bénéfice publique de sondiet comté de, avant qu'entrer en quele'ung traité d'ampliation de ligue, induire s'il est possible lesdiets Sieurs des Lignes remettre l'esclarcissement de ceste difficulté à l'évesque de Constance ou de Basle, d'austant que, par aultre elause contenue audiet traité de la ligue héréditaire, il est expressément accordé que où difficulté entrevient entre lesdietes parties ou leurs successeurs sur le faiet d'icculx traités, la difficulté seroit remise au rapport de l'évesque de Constance ou de Basle.

Et combien telle voie sembleroit avoir de grands difficultés, si est-ce que elle ne se treuve sans fruit, à raison que lediet évesque de Basle a faiet alliance, puis deux ans eneca, avec les cantons eatholiques, qui s'estans monstrez tousjours plus affectionnez à la déclaration de force par nous prétendue, pourroient estre induis à nous assister envers lesdiets évesques.

Et où lesdiets arbitreroient lesdiets traités ne debvoir estre entenduz de l'assistance par armes, ains seulement par lettres et ambassades, nous n'en emporterions rien moins que ce qu'est accordé par lesdiets cantons.

Toutesfois avant que de rien enclieminer sembleroit pour le mieux que Sa Majesté députa quelques personnaiges signalé pour demeurer actuellement esdietes Lignes, affin de, en conférant avec les principaulx, se préparer la voye avec négoce et adviser si seroit utile de poursuyr l'esclarcissement de ladiete ligue ou bien une ampliation ou pour le dernier refuge remettre le différend au rapport desdiets Sieurs évesques.

Car par tel moyen l'on apprendra quel chemin il faudra tenir pour y parvenir, et faire en cet endroit ce que le temps et les conférences particulières enseigneront, sans que l'on s'advance de faire auleune proposition en diette générale, que préalablement les volonteiz des principaulx ne soient préparées.

En quoy est nécessaire user de libéralité à l'endroit de ceulx qui seront employez et tant en deniers contans que promesses.

Que si Sa Majesté et Son Excellence se vouloient, dois maintenant, résoudre à ung traicté d'ampliation de ladicte ligue héréditaire, semble que l'on y debvroit prendre deux principalles considérations : l'une que ladicte ampliation ne se fait par nouveaul traicté, pour obvier que ladicte ligue héréditaire ne fût postérieure à l'aliance que lesdiets Sieurs des Ligues ont fait depuis avec aultres roys, princes et potentaulx, l'autre que l'on ne traicte rien de nouveaul, synon esclarcir ce qu'en termes généraulx est pourté par la ligue de l'Empereur Maximilian, par où l'on tient pour inséré en icelle ligue ce qu'est pourté par celle de l'archiduc Sigismond de ce que ne seroit spécifié en celle de l'Empereur Maximilian.

Ce que semble se pourroit faire par ung renouvellement de la ligue héréditaire de l'Empereur Maximilian, auquel l'on pourroit plus facilement parvenir, qu'il est accordé par ladicte ligue que de dix ans en dix ans elle se pourra renouveler.

Et que pour le renouvellement il soit diet que combien iceulx Sieurs des Ligues ayent esté en quelque difficulté avec ceulx dudiet comté, si par vertu de ladicte ligue héréditaire lesdiets Sieurs des Ligues estoient obligez d'assister de leurs forces en cas de nécessité ceulx dudiet comté, d'austant que par ladicte ligue héréditaire n'estoit faite auleune mention des conditions que lesdietes parties debvroient observer en la nécessité, contraindroit lesdietes parties à une ayde et assistance de leur force.

Néantmoins ayans depuis lesdiets Sieurs des Ligues pesé et de plus près considéré les clauses pourtéés par lediet traicté de la ligue et alliance fait entre feu l'Empereur Maximilian et leurs prédécesseurs, aussi considérant la bonne voisinance que iceulx dudiet comté ont gardez ausdiets des Ligues, la grande commodité qu'iceulx des Ligues recoipvent dudiet comté, aussi qu'estant la neutralité d'entre le duché et comté de Bourgoingne accordé entre les Majestés Très-Catholique et Très-Chrestienne par leur intervention, et que l'on ne la pourroit violer au désavantage de ceulx dudiet comté, que lesdiets des Ligues ne fussent justement meuz employer leur force à la desfence dudiet comté, lesdietes parties respectivement par le présent renouvellement dient et déclairent, ont diet et déclairé que en ensuyvant la bonne foy de leurs prédécesseurs ayant traicté ladicte ligue et alliance, ilz la reconnoissent et la renouvellent, non seulement pour le regard d'assistance de lettres et d'ambassade; mais de plus de leur force et armes, et que pour tollir la doubte que lesdiets Sieurs des Ligues fondon sur ce que les conditions pour l'assistance de la force n'estoient spécifiées ny déclarées par ladicte Ligue et alliance de l'Empereur Maximilian, lesdietes parties ont traicté desdiets conditions comme s'ensuyt.

Et semble que si l'on observe ceste forme, l'on ne pourra dire que ce soit ung nouveaul traicté, ains seulement une déclaration de la volonté de leurs prédécesseurs ayans traicté ladicte Ligue héréditaire.

Et au regard des conditions, y ne s'en pourroit pour le présent dresser articles comm'il convient, que premier Sa Majesté n'ayt députée personnaige, ainsi que sus est diet, par lequel l'on pourra estre informé de ce qui conviendra et à quoy l'on pourra parvenir, comme aussi de la volonté desdiets Sieurs des Liges.

Que si l'on pouvoit régler lediet traitement en conformité de ce qu'est porté par ladiete ligue de l'Archiduc Sigismond, l'on feroit beauleoup pour ce que elle est limitée et réduite en celle mesme, dont ilz ont accoustumé de traicter leurs gens de guerre.

Ou bien en faire quelque raisonnable condition par compaignie de trois cens hommes. Car le François n'a sur la levée d'auleung régiment nulle spécification, ains traicté avec les capitaines et compaignies de trois cens hommes, donnant à l'ung plus, à l'autre moins.

Et pour ce que l'expérience nous a faict congnoistre, par les trois dernières années, l'audace avec laquelle les François turbateurs et irréquités se sont ingérez entrer en ce peys et conté de Bourgoingne, hostillement y exerceans tous actes de hostilité, prévoyans, ainsi que sumes advertiz, que nous n'avions encoires aucune chose arresté pour estre assistez des forces desdiets ligues, que néantmoins aueungs cantons auroient ouffert pour la deffense de ce peys, sembleroit convenir au service de Sadiete Majesté et seurté de sondiet comté, que celluy qui sera commis par Sadiete Majesté heut charge expresse d'entendre desdiets quantons les conditions que, pour le présent, ilz voudroient, en cas que ladiete défense fut requise, et que eela fut accordé incontinant, et que mesmes moyen Sa Majesté donna ordre en ce peys pour satisfaire ladiete deffense et levée de gens à ce que lesdiets François ne soient ey-après si facilles en leurs entreprises qu'ilz ont esté par ey-devant.

---

## XV.

### AVIS DU PARLEMENT DE DOLE TENDANT A AUGMENTER LE NOMBRE DE SES CONSEILLERS.

(Archives de l'audience.)

2 juin 1581.

La cour ayant esgard au grand nombre des procès qui affluent journellement devers elle, tant en matière civile que eriminelle, et qu'il importe grandement aux vassaulx et

subjectz de Sa Majesté en ce sien peïs qu'il y eut moien de plus grande abréviation de justice, est d'advis qu'il seroit à propos d'aceroistre le nombre des conseillers en icelle de six personnaiges graduez que soient dignes de telles charges : mais puisque telle aceroissance est prétendue aux fins susdictes, elle ne treuve nécessaire qu'ilz soient aultres que laietz, et par tel moien se pourra faire jusques au nombre de trois chambres pour par l'une d'icelle continuellement vacquer à l'instruction et décision des causes et matières fiscales que ne peuvent sans cela estre [autant] accélérées que la cour désireroit.

Ladiete cour a délaissé de pourveoir promptement sur les réquisitions des professeurs de l'université de Dole, par lesquelles ilz prétendent exemption du guet et garde, à raison qu'estant de ce adverty le magistrat de la ville a proposé quelques moiens pour empescher lesdicts professeurs, lesquels ensemble ceulx produits par lesdicts professeurs Son Excellence fera veoir s'il lui plaiet et sur le tout prendra telle résolution qu'elle treuvera convenir, à laquelle ladiete cour se conformera tousjours.

En tant que touche la commission pour dresser ung nouveaul volume des ordonnances de ce païs, il a semblé à ladiete cour que la réquisition des Estatz estoit raisonnable, mais qu'il n'estoit convenant d'y entremettre aultres que certains conseillers d'icelle jusques au nombre de trois ou quatre, tēlz que Sa Majesté voudra depputer, lesquels prendront advis pour ce faire de qui ilz treuveront convenir et rappourteront le tout à ladiete cour pour le veoir, affin de par après l'envoier à Sa Majesté pour y ordonner son bon plaisir : estant plus raisonnable que telle chose soit commise aux principaulx officiers de Sa Majesté que à particuliers qui n'ont à elle si précis serment.

Au regard de la garde des chasteaux et forteresses de ce peïs, il a semblé que l'on ne pourroit y donner aultre ordre que celluy prescript par les ordonnances du due Jehan, sans innover plusieurs choses à l'avantaige des ungs et détrimēt des aultres et pour ce qu'il seroit meilleur de laisser toute chose à la forme ancienne.

Quant aux adjournemens à peine de confiscation de corps et biens, la cour informera de ce qu'a esté observé en cest endroiet par tous les sièges de ce peïs, et aiant entendu le tout bien au long, rendra tel advis à Sa Majesté quelle jugera convenir, les fiscaulx ouyz et les remonstrances jâ produites à cest effect veues et pesées.

## XVI.

ALEXANDRE, PRINCE DE PARME, A FRANÇOIS DE VERGY, GOUVERNEUR  
DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

(Lettres de Vergy, t. 1<sup>er</sup> fol. 108.)

---

Mons, le 22 juillet 1581.

Monsieur le Conte, Tout à cest instant ay eu advisement de l'ambassadeur du roy Monseigneur estant en France, que ces troupes du duc d'Alañon ont quelque emprise ou conté de Bourgoingne, mesmes sur quelques places fortes, dont j'ay bien voulu vous advertir en diligence, encoires que je ne doute que, par vostre grande vigilance, avez assez l'œil ouvert partout, vous priant de mettre partout si bon ordre à vostre accoustumé, qu'ilz ne treuvent où se pouvoir attacher par faute de bonne garde; et y survenant ou ayant advis de quelque chose m'en advertir, comme je ne doute que ferez.

---

## XVII.

AVIS D'ALEXANDRE FARNÉSE AU ROI SUR LES AFFAIRES DU PARLEMENT DE DOLE.

(Archives de l'audience.)

---

Mons, le 13 août 1581.

Dudiet eseuier Benoit, dont je luy envoie les copies, afin que le bon plaisir de Vostre Majesté soit ordonner sur le fait de ladiete négociation avec lesdiets Suyssez et les personnages que icelle désire y estre emploiez, ce que feray encheminer et poursuyvre selon qu'elle sera servie me commander.

Lesdiets du Parlement ont aussi advisé sur ce que par les Estatz avoit esté requise augmentation du nombre des conseilliers, que pour le nombre presque infini des causes y pendans instruitez et que journellement y affluent, tant en matière civile que

crimincle, et l'expédition de justice seroit bien à propos d'aceroistre le nombre de conseillers de six personages laiz graduez, dignes de telle charge, pour besoigner ordinairement en trois chambres, en vacquant continuellement en l'une d'icelle, à l'instruction et décision des causes fiscales. Et semble que ladiete augmentation, par forme d'essay et jusques au rappel du moins de quatre conseillers qualifiez comme dessus, signament pour les causes fiscales, pourroit donner advancement au bien publicque et le service de Vostre Majesté. Et néantmoins comm'il y va des fraiz et despens et que c'est chose dépendant entièrement du bon plaisir de Vostre Majesté, je le remetx du tout à son ordonnance.

Lesdicts du Parlement treuvent aussi bien nécessaire ce que par lesdicts Estatz estoit requis touchant la redresse du volume des ordonnances dudiet pays, moyennant qu'il soit faict par trois ou quatre conseillers qui rapporteront leur besoigné en ladiete court, pour après le tout bien préparé estre envoyé à Vostre Majesté, afin de y ordonner ce que se pourra faire, sans diminution de l'auctorité d'icelle. Ce qu'ayant faict examiner en conseil, il m'a semblé bon leur commectre lediet redressement, en y employant trois ou quatre d'entre eulx, que à ce seront les plus propres et qualifiez, moyennant que devant aucune publication le tout soit communiqué à Vostre Majesté, conforme à leur advis.

---

### XVIII.

#### LE PARLEMENT DE DOLE AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PAYS-BAS.

(Archives de l'audience.)

---

Dole, le 29 août 1581.

Monseigneur, Suyvant les fréquentes rescriptions de Vostre Excellence à nous touchant l'ampliation ou interprétation de la lighe héréditaire avec les Suysses, nous avons sur ce dépesché ce qu'il nous semble estre expédient pour parvenir à ladiete ampliation ou interprétation de ladiete ligue, selon que Vostre Excellence pourra veoir s'il luy plait par l'advis que va cy joinet. Aussi avons-nous receu aultres lettres de Vostre Excellence pour lediet fait du viii<sup>e</sup> de mars dernier, ensemble une copie des articles de l'advis que sur ce les depputez des Estats de ce país ont présenté à Vostredicte Excellence, lesquels avons apostillé et joinet à cestes pour par elle estre veuz et examinez et y ordonner son bon vouloir et plesir. A quoy serons bien prestz d'obéir.

Au pardessus avons semblablement receu lettres de Vostredicte Excellence du xxii<sup>e</sup> dudict mois de mars, par lesquelles elle nous advertyt comme elle a mandé le procureur général de ceste court, nostre confrère, pour l'ouyr sur le différend que Sa Majesté a pendant à cestedicte court contre les rentiers du pays à Muyre du Bourg des-soubz de Salins, afin de le faire déterminer, soit par voye amyable, ou par justice, ainsi qu'elle treuveroit pour le mieulx convenir; et que si avions quelque chose à représenter à Vostre Excellence sur ceste matière ou aultre, le pourrions faire par mesme voye; que nous occasionne luy donner de nostre part certaines mémoires et instructions pour les représenter à Vostre Excellence, la priant bien humblement le vouloir sur ce ouyr et entendre et le pourveoir convenablement, actendu que le tout ne tend que pour le service de Sa Majesté, bien de sa justice et soulagement de ses vassaulx et son conté de Bourgoigne.

---

### XIX.

#### AVIS DE LA SUISSE AU COMTE DE CHAMPLITTE DU 29 JUILLET 1582.

(Archives de l'audieuce.)

---

Des nouvelles de pardeça je n'en ay poinet, sinon Mons<sup>r</sup>, frère du Roy, a praticqué en ses Lighes dix enseignes des Suisses, et seront les capitaines de Glaris, Balle <sup>1</sup>, Solleurre <sup>2</sup>, Schaffusen <sup>3</sup> et Sgallem <sup>4</sup>. Et combien que ceulx de Schlestz <sup>5</sup> et de Zug et dudict Solleurre ont esleuz quelques capitaines qui s'estoient laissé persuader audiet voiage, lesdiets de Schlestz et Zug ont deffenduz sur si grande peine, tellement que ses deux cantons de Schlestz et Zug ne marcheront pas. Ceulx de Solleurre l'ont bien ainsi deffenduz; mais leurs capitaines ne laissent pour cela de marcher. En ceste ville nous avons le capitaine Jacob Fogill, lequel certainement mal advisé s'est ainsi, au très-grand regret de tous ses amys, laissé persuader audiet voiage. Sur quoy mes honnorez Sei-

<sup>1</sup> Bâle.

<sup>2</sup> Soleure.

<sup>3</sup> Schaffhausen.

<sup>4</sup> Saint-Gall.

<sup>5</sup> Schweitz.

gneurs de ceste ville ont donné charge à tous leurs officiers de l'apprehender et emprisonner et luy ont tout confisqué son bien, et ne le veullent plus tenir pour leur subject. Ilz ont aussi faict deffence, par tous leurs païs et terres, que nulz de leurs subjectz ne doigent s'addonner audiet voiage, sur peine de perdition de corps et de biens. Sur quoy je vous assure qu'ilz ne sont pas sorty six hommes de ceste ville et bien peu du païs. Ilz feront leurs premières monstres à Châlon-sur-Saone. Il y a des terribles pratiques françoises, lesquelles ne sont encoires ouvertes. Incontinent que j'en auray quelques nouvelles, je ne feray faulte de vous en advertir, combien que difficillement je le puisse faire, pour la crainte que j'ay que à voz frontières mes lettres ne soient ouvertes. Il se tient d'aujourd'huy en huict jours une journée à Badden ou à Solleurre de treize cantons. Mais ce n'est pour meetre fin à la cause de Rylhener de Balle, lequel demande une grande somme d'argent au Roy de France.

*Par aultre advis audict conte de Champlite de Suisses dudict 29<sup>e</sup> juillet 1582.*

Je n'ay voulu faillir vous advertir la départie à mardi prochain des 15 compagnies pour Mons<sup>r</sup> d'Alañon en Flandres, au grand regret de leurs supérieurs, principalement de mes honorez Seigneurs, lesquelz ont deffendu, sur peine de la vie avec confiscation de leurs biens et bannissement perpétuel, que pièces de leurs subjectz n'eussent à suyvre aucung capitaine. Pour cest effect au reste, estant à Solleurre, j'ay sceu par ung homme de marque que le due d'Alañon avoit promis au prince d'Oranges le remettre dans ses places qu'il prétend avoir au conté de Bourgoigne; dont n'ay voulu faillir vous advertir, et vous assurer de ma part que l'escharge rouge ne manquera jamais jusques à la dernière goutte de mon sang et à vous faire serviee.

*Plus par aultre advis du costel des Suisses du x<sup>e</sup> d'aoust 1582.*

Les Bernois sont tousjours en armes mesmes aux environs de Genevve sur leurs frontières, et ont envoyé cinq enseignes de Suisses dedans Genevve, que l'on diect estre païés par le Roy de France. Néantmoingz elle ne se tienne encoires investie, et y ont noz marehandz de pardecà l'entrée et yssue libre jusques à présent.

L'on m'escrypt que Cazimir doit envoyer xv<sup>e</sup> reistres pour Genevve, et qu'ilz doibvent prendre le chemin dois Basle à Porrentru<sup>1</sup>, au pont de Voconcourt<sup>2</sup>, Montbéliard, Pierre Fontaine par la rivière, Frasner (*sic*), à Mont, voisin de ce lieu d'une lieu et dois là descendre à Morges.

<sup>1</sup> Porrentruy.

<sup>2</sup> Vauconcourt.



*Encoires par aultres advis du xiiii<sup>e</sup> aoust 1582 touchant les menasses des François sur le conté de Bourgongne.*

Je ne peux de moingz, que vous donner advis comme les François sont en mesme volonté comme du passé, et résoluz de vous aller veoir. Mons<sup>r</sup> de Meure a trante compagnies de gens de piedz toutes prestes, et de plus six cens proveneeaux, que le capitaine Spiart conduiet, que sont ceulx qu'estoient devant Genefve. Ils sont de plus six cens chevaux du Daulphiné en provence, et se promectent d'entrer du costel de Sainct-Amour.

*Estraiect des lettres du S<sup>r</sup> de Montmartin au conte de Champlite du xvii<sup>e</sup> aoust 1582.*

Mercredy vindrent loger à Sainet Loup et aux environs Cortele, avec ses gens estans en nombre de cinq cens, dont il pouvoit avoir soixante chevaux entre iceulx; et doiz là hier ilz allarent loger à Sainet Germain; et ce matin sont partiz devant jour, selon le rapport que les soldatz que j'avoye envoieé, m'en ont faiet, et qu'ilz me l'ont assureé pour leur avoir ouy toucher la diane deux heures devant jour, et tiens qu'a ceste heure ilz sont bien prestz d'estre hors du país.

---

XX.

ADVIS DU COSTEL DES SUISSES DU TIER DE JUILLET 1582 AU CONTE DE CHAMPLITE.

(Archives de l'audience.)

---

Mons<sup>r</sup> le due de Savoye a faiet grand recure à Mess<sup>rs</sup> les ambassadeurs de tous les cantons, et leur a déclairé qu'il vouloit demeurer en amitié avec tous eulx; mais qu'il ne pouvoit retirer ses gens de guerre, et qu'il entendoit volontiers d'eulx comm'il pourroit faire avec son honneur. Messieurs de Berne ont leurs gens tous prestz, et le chefz de l'armée sera Mons<sup>r</sup> de Melunie. Mons<sup>r</sup> Ludovic Derlach conduiet l'avant-garde. Plusieurs princes d'Allemaigne et villes promectent secours ausdiets S<sup>rs</sup> de Berne, et

entre autres le duc Casimir, lequel, à ce que l'on mande, passeroit par ce pais icy pour se geeter contre Bourg en Bresse. Ceulx de Soleurre ont promis d'assister Messieurs de Berne. Et audiet Soleurre se fera, le quinzième de ce mois, une diette pour résoldre l'aliance avec les François, que sont tousjours audiet Soleurre, et font entendre que le Rois Très-Chrestien n'assistera Mons<sup>r</sup> le duc de Savoye, mais que c'est nostre Roy que luy a promis de luy donner toute aide et secours. Cela se publie, pour rendre odieux Sa Majesté, et nous aultres, et susmes bien menassez si nous donnons quelque aide et secours audiet S<sup>r</sup> Duc.

---

## XXI.

ADVIS DE SUYSSSES ENVOYÉ AU CONTE DE CHAMPLITE, DU SUCCÈS DE LA DIETTE  
TENUE A BADEN PAR LES DOUZE CANTONS SUR LE DIFFÉREND DE SON ALTÈSE DE  
SAVOYE, AVEC LES S<sup>rs</sup> DE BERNE ET LA VILLE DE GENÈVE EN JANVIER 1584.

(Archives de l'audience.)

---

Après diverses contestations, prédications, responce, répliques et dupliques de la part de Son Altèze de Savoye et des Seigneurs de Berne et Genève, durant seize jours qu'aura duré la diette à Baden, ayans finablement les parties consenti à l'amyable vision et décision des différends au jugement des Seigneurs des douze cantons, sans contraincte toutesfois qu'auleun soit lyé de tenir la prononciation qu'en seroit faicte, iceulx cantons auront diet et raporté concordablement que, quand au regard des difficultez d'entre Sadiete Altèze et les S<sup>rs</sup> de Berne, que des causes des troubles et mauvaises intelligences entre eulx survenues n'en sera plus mémoire, ains demeureront estainctes, comme non advenues, et que chascune des parties suppourtera les fraiz par eulx prétenduz l'ung à l'eneontre de l'autre, sans jamais en rien quereller et vivront par cy-après comme bons alliez et confédérez.

Et sur ce des prétensions de Sadiete Altèze, sur la ville de Genève, d'austant qu'il y a longue vision de titres, a esté diet que Sadiete Altèze et ceulx dudiet Genève debvront faire élection d'arbitres aux douze cantons, au plustost que faire le pourront, ayans pouvoir de amyablement ou par forme de justice décider du différent, ce que de toutes part aura esté prins en recès, pour en advertyr chascun ses Seigneurs et supérieurs, avec promesse de au plustost faire sçavoir l'acceptation ou refus de ladiete prononciation au canton de Zurich.

*Par aultre advis du succès de ladicte diette envoyez aussi audict Conte par aultre voye.*

Nous avons esté 14 jours à la diette, pour les différens d'entre le duc de Savoye et ceulx de Berne et Genevve, que n'a esté sans grandes alterrations et disputes, de part à part, et en somme en aura esté prononcé et sentencié :

Premièrement que les différendz esmeuz entre Son Altèze et ceulx de Berne seront assoupiz comme mortz.

Secondement que pour les cothes et missions de toutes partz soubstenues, icelles doibgent estre compensées.

Tiercement que la ligue dressée par fut de louable mémoire Son Altèze de Savoye demeurera en sa force et vertu, sans l'enfraindre, et que les garnisons aux frontières ne debvront auleune chose entreprendre l'ung sur l'aultre, mais se comporteront doucement jouxte le traicté de ladicte ligue.

Touchant ce que concerne le faict de Genevve, pour ce que Son Altèze et ceulx dudiet Genevve ont produietz beaucoup de tiltres qui convient du temps pour les élucider, ilz choisiront douze arbitres és douze cantons, qui ont toute charge de les veoir et peser le droit de l'une et l'aultre des parties. Ce faict, tenteront tous moyens de les meetre d'accord et appoinement; ee que chacune des parties a prins en recès, pour en advertyr ses supérieurs à en rendre brefve responce au canton de Zurich, qui advertira les Seigneurs des aultres cantons de la responce ; que si ee différand ne se décide par ceeste amyable voye, est ouvert le ehemin de droit à qui le recherchera. Dieu par sa grâce y meete la main.

*Au dos :* Advis envoyé au Conte de Champlite de ce qu'est succédé à la diette de Baden tenue en janvier 1584.

---

## XXII

### SOMMAIRE DES OCCURRENCES DE LA DIÈTE DU 24 JUIN 1584, TENUE A BADEN EN SUISSE.

(Archives de l'audience.)

---

A la diette générale de Mess<sup>rs</sup> des treize cantons des Ligues de Suisses, commencée le dix-septiesme jour de juin 1584 et finie le septième jour de juillet suivant :

Sera comparu, de la part de Monseigneur le Conte de Champlite, gouverneur lieute-

nant et capitaine général pour Sa Majesté au Conté de Bourgogne, de la court de parlement, et bons personnaiges dudiet pais, l'escuyer Benoit, par le récès de laquelle diette sur sa proposition et responce desdiets Seigneurs des Liges, apperra de sa négociation.

En la mesme diette a comparu le S<sup>r</sup> Michel d'Olivarès, chevalier de Malta, au nom et de la part du Grand-Maistre et de tous les chevaliers de la religion, avec lettres de crédeñce aux cinq cantons eatholiques en particulier, puis aultres générales aux treize cantons, requérant par sa erédance que les Bernois aient à quieter et habandonner à ladiete religion une commandrie deppendant d'icelle qu'ilz possèdent injustement, appellée Bushs, et laquelle est présentement remise à Lodowig, filz du colonel Roolle du canton d'Ury.

Ce que les ambassadeurs de Berne auront prins en recez pour en faire relation à leurs supérieurs, affin d'y respondre à la prochaine diette; et les aultres cantons ont diet qu'ilz enverront leurs ambassadeurs à icelle diette, avec pouvoir de traicter de ce faiet, affin que lesdiets Bernois y viennent résoluz; laquelle diette est assignée à Baden au dymanche après la S<sup>t</sup>-Bartholomey prochain, 26 d'aost.

Les Seigneurs des cantons eatholiques, mesmes les cinq vieux cantons auront en ceste diette voulu avoir résolution si ceulx de Zurich et Glaris acceperoiēt la réformation du nouveau calendrier et les aultres aussi, pour obvier aux désordres et ineonvéniens qu'à ceste oceasion sembloient avenir. Ce qu'aura auleunement esté traicté avec rigueur et mal entendu. Toutesfois à l'intervention des aultres cantons non tant passionnez, l'on aura mis ceste résolution en surcéance jusques au 26<sup>e</sup> d'aoust prochain, que tous lesdiets xiii cantons doivent tenir une diette générale audiet Baden, et lors se debvra metre fin entière à ceste dispute, aiant cependant esté deffendu aux prédicants de se contenir de prêcher contre ladiete réformation et s'abstenir de faire plus de mauvais offices, etc.

L'ambassadeur de France n'aura comparu en audience, oires il fut audiet Baden, aiant esté advisé par de ses particuliers amis, eomme lesdiets S<sup>r</sup> des Liges sont irritez contre luy, pour n'avoir observé sa promesse de faire paier par son maistre, au mois de febvrier passé, trois cens milz escuz, en tant moingz du surplus par luy dehu en Suisse, et se partit beaucoup avant la diette finie, prenant exeuse d'aller prendre le deuil du tréspas du fut due d'Alañon.

Aussi dient ilz estre mal contentz contre luy de s'estre contenté du bruiet de la levée des six milz Suisses que luy furent octroiez, dont plusieurs capitaines demandent intérestz pour s'y estre préparez.

Les cinq cantons vieux, ne peuvent se contenir de démonstrer le mescontentement qu'ilz ont de ce que les Bernois publient l'octroy de sel à eulx faiet par Sa Majesté, et en auront aueunement monstré mauvais visaige, se fondans sur l'affection qu'ilz ont à

la conservation du conté de Bourgogne et à l'observance de nostre sainte foy catholique, apostolique et romaine, promectans enfin que quoy que la substance au recès ne soit si avant exprimée sur le faict de l'octroy des deux ou trois milz Suisses demandez, que s'il advenoit urgente nécessité, que Dieu ne permecte, ilz ne manqueroient jamais pour secourir de forces l'estat dudict conté.

Ceulx de Genevve ont heu ung ambassadeur devant lesdicts S<sup>rs</sup> des Lignes, pour certain equivoque treuvé au recès de la pronuntiation amyable d'avec eulx et Berne en la dispute avec Son Altéze de Savoye, et demandent que la garnison du Pertuy de Le Cluse soit levée par Sadiete Altéze. A quoy sera esté sespondu par Mons<sup>r</sup> de la Bastée, ambassadeur pour elle par-delà, comm'il sera veu par les coppies desdiets proposition et responce, remis le tout à ladiete diette du 26 d'aoust prochain, que lesdicts de Berne et Genevve doivent venir en premier accepter ou refuser la pronuntiation amyable faicte par lesdicts S<sup>rs</sup> des Lignes sur le susdict diffèrend, puisque de si long temps elle fut acceptée par Sadiete Altéze.

Il y a peu à faire d'obvier à nouveau renouvellement d'alliance entre Fribourg et Solleurre avec Besançon les cinq ans expirez, et se pourroit faire que l'on contraindroit lesdicts deux cantons de rompre la révocation de leur civilège nouvellement traité pour aultres cinq ans, mais il y faudroit du mistère et de l'argent.

Et n'en aura esté faicte mention par ceulx desdiets deux cantons à ladiete diette, mais au contraire ilz craignent que l'on n'en fasse plaincte à leurs alliez pour avoir traité ce faict sans leur participation.



1954

21-30 1957

1958

1959  
1960  
1961  
1962  
1963  
1964  
1965  
1966  
1967  
1968  
1969  
1970  
1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992  
1993  
1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025  
2026  
2027  
2028  
2029  
2030

# TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

## DOCUMENTS CONTENUS DANS CE VOLUME.

	Pages.
1. Don Juan de Idiaquez au cardinal de Granvelle. Madrid, le . . janvier 1580.	1
2. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 3 janvier 1580.	3
3. Le cardinal de Granvelle au duc de Toscane. Madrid, le 4 janvier 1580. .	6
4. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Aquila, le 6 janvier 1580.	7
5. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 10 janvier 1580.	11
6. Le cardinal de Granvelle au duc de Toscane. Madrid, le 12 janvier 1580.	15
7. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 15 janvier 1580 .	16
8. Le duc d'Aerschot au cardinal de Granvelle. Cologne, le 14 janvier 1580.	17
9. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 30 janvier 1580 .	19
10. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Aquila, le 6 février 1580 .	25
11. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 13 février 1580.	30
12. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 20 février 1580.	33
13. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 25 février 1580.	34
14. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 29 février 1580.	37
15. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 16 mars 1580 . . . . .	38
16. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Parme, le 18 mars 1580. .	40
17. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 28 mars 1580.	43
18. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 17 avril 1580. . . . .	47
19. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 7 mai 1580 .	49

	Pages.
20. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 10 mai 1580.	53
21. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 11 mai 1580. . . . .	<i>ib.</i>
22. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 13 mai 1580.	56
23. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 23 mai 1580.	57
24. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 14 juin 1580.	59
25. L'abbé de Maroilles au cardinal de Granvelle. Cologne, le 17 juin 1580 .	64
26. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 18 juin 1580. . . . .	67
27. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 21 juin 1580.	69
28. L'abbé de Maroilles au cardinal de Granvelle. Cologne, le 23 juin 1580 .	73
29. Le cardinal de Granvelle au conseiller d'Assonleville. Madrid, le 30 juin 1580 . . . . .	74
30. Le cardinal de Granvelle à Richardot. Madrid, le 30 juin 1580 . . . . .	76
31. Le cardinal de Granvelle au Roi. Madrid, le 4 juillet 1580 . . . . .	78
32. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Luxembourg, le 4 juillet 1580 . . . . .	85
33. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Madrid, le 6 juillet 1580. .	87
34. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Madrid, le 6 juillet 1580 .	94
35. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Madrid, le 6 juillet 1580. .	101
36. Le cardinal de Granvelle au conseiller d'Assonleville. Madrid, le 6 juillet 1580 . . . . .	102
37. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 6 juillet 1580 . . . . .	104
38. Le cardinal de Granvelle au comte Pierre de Mansfeld. Madrid, le 8 juillet 1580 . . . . .	106
39. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Luxembourg, le 8 juillet 1580. . . . .	108
40. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Luxembourg, le 19 juillet 1580. . . . .	109
41. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 25 juillet 1580.	117
42. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 28 juillet 1580.	119
43. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 8 août 1580.	121
44. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 14 août 1580.	124
45. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 21 août 1580.	<i>ib.</i>
46. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 22 août 1580.	125
47. Le cardinal de Granvelle à Don Juan de Idiaquez. Madrid, le 29 août 1580.	127



TABLE CHRONOLOGIQUE.

659

	Pages.
48. Le prince de Parme au cardinal de Granvelle. . . . ., le 1 <sup>er</sup> septembre 1580. . . . .	129
49. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 4 septembre 1580. . . . .	154
50. Le cardinal de Granvelle au duc de Medina Sidonia. Madrid, le 8 septembre 1580 . . . . .	159
51. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 18 septembre 1580. . . . .	140
52. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 30 septembre 1580 . . . . .	141
53. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Madrid, le 30 septembre 1580. . . . .	145
54. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 30 septembre 1580 . . . . .	147
55. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 3 octobre 1580.	154
56. Le cardinal de Granvelle au duc de Medina Sidonia. Madrid, le 4 octobre 1580. . . . .	155
57. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 16 octobre 1580.	157
58. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 16 octobre 1580.	158
59. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 28 octobre 1580. . . . .	166
60. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 31 octobre 1580 . . . . .	169
61. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 1 <sup>er</sup> novembre 1580 . . . . .	176
62. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 10 novembre 1580 . . . . .	178
63. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 11 novembre 1580 . . . . .	180
64. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 17 novembre 1580. . . . .	185
65. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 18 novembre 1580. . . . .	186
66. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 24 novembre 1580. . . . .	196
67. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 9 décembre 1580. . . . .	198

	Pages.
68. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 10 décembre 1580. . . . .	201
69. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 10 décembre 1580. . . . .	208
70. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 20 décembre 1580.	215
71. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 25 décembre 1580 . . . . .	227
72. Le Roi au cardinal de Granvelle. Elvas, le 26 décembre 1580 . . . . .	229
75. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 29 décembre 1580 . . . . .	231
74. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 5 janvier 1581.	253
75. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 6 janvier 1581.	241
76. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 7 janvier 1581.	242
77. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 9 janvier 1581 . . . . .	244
78. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 10 janvier 1581.	245
79. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 20 janvier 1581.	246
80. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 20 janvier 1581.	250
81. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 5 février 1581.	254
82. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 16 février 1581.	260
85. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 20 février 1581. . . . .	264
84. Le cardinal de Granvelle au duc de Toscane. Madrid, le 22 février 1581 .	265
85. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 6 mars 1581.	266
86. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. . . . ., le 7 mars 1581 .	268
87. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 15 mars 1581 .	269
88. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 17 mars 1581 .	270
89. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 18 mars 1581.	271
90. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 18 mars 1581. . . . .	279
91. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 27 mars 1581 . . . . .	280
92. Marguerite de Parme au Roi. Namur, le 27 mars 1581 . . . . .	282
95. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 30 mars 1581 .	284
94. Thomas Myller au cardinal de Granvelle. Sans lieu, le 31 mars 1581 . .	290
95. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 2 avril 1581.	294
96. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 8 avril 1581 .	296

TABLE CHRONOLOGIQUE.

644

	Pages.
97. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 10 avril 1581 .	299
98. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 17 avril 1581 .	302
99. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 22 avril 1581. . . . .	505
100. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 30 avril 1581 .	506
101. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 14 mai 1581 .	512
102. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 16 mai 1581 .	517
103. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 16 mai 1581 .	522
104. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 19 mai 1581 .	526
105. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 21 mai 1581 .	527
106. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 23 mai 1581.	529
107. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 29 mai 1581 .	551
108. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 4 juin 1581 .	552
109. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 7 juin 1581. .	556
110. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 19 juin 1581. .	558
111. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 20 juin 1581.	559
112. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Madrid, le 20 juin 1581. .	542
113. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 7 juillet 1581 .	545
114. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 10 juillet 1581.	547
115. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 10 juillet 1581.	548
116. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 10 juillet 1581 .	549
117. Exposé fait au Roi des observations recueillies par Marguerite de Parme à son passage dans le comté de Bourgogne, sur la situation de cette pro- vince. Namur, le 10 juillet 1581 . . . . .	550
118. Marguerite de Parme au Roi. Namur, le 10 juillet 1581 . . . . .	559
119. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 15 juillet 1581.	561
120. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 14 juillet 1581.	567
121. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Madrid, le 20 juillet 1581 .	575
122. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 29 juillet 1581.	576
123. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 29 juillet 1581.	<i>ib.</i>
124. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 31 juillet 1581.	577
125. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 5 août 1581 .	578
126. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 7 août 1581 .	580
127. Le cardinal de Granvelle au prévôt Fouek. (Extrait). Madrid, le 26 août 1581.	581
128. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Madrid, le 2 septembre 1581.	583
129. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 5 septembre 1581 . . . . .	585

	Pages.
150. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 5 septembre 1581.	390
151. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Mons, les 9 et 10 septembre 1581 . . . . .	391
152. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 11 septembre 1581. . . . .	403
153. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 15 septembre 1581. . . . .	406
154. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 15 septembre 1581. . . . .	408
155. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 13 septembre 1581. . . . .	410
156. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 15 septembre 1581. . . . .	411
157. Le cardinal de Granvelle à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, Madrid, le 17 septembre 1581 . . . . .	414
158. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 29 septembre 1581 . . . . .	415
159. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Mons, le 3 octobre 1581. .	416
140. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 14 octobre 1581. . . . .	420
141. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 15 octobre 1581.	423
142. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 28 octobre 1581. . . . .	452
143. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 6 novembre 1581.	434
144. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 10 novembre 1581 . . . . .	457
145. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 15 novembre 1581. . . . .	459
146. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 18 novembre 1581. . . . .	440
147. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 25 novembre 1581. . . . .	445
148. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Madrid, le 26 novembre 1581.	446
149. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Mons, le 30 novembre 1581 .	448
150. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 2 décembre 1581.	455
151. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 4 décembre 1581. . . . .	457

## TABLE CHRONOLOGIQUE.

643

	Pages.
152. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 10 décembre 1581. . . . .	458
153. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 20 décembre 1581. . . . .	460
154. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 22 décembre 1581. . . . .	466

---

## APPENDICE.

---

1. Marguerite de Parme à Philippe II. Aquila, le 6 janvier 1580 . . . . .	469
2. Instructions de Marguerite de Parme à Aldobrandino, son envoyé auprès du roi d'Espagne. Aquila, le 6 janvier 1580 . . . . .	471
3. Instruction supplémentaire à Aldobrandino par Marguerite de Parme. Aquila, le 6 janvier 1580 . . . . .	487
4. Juan de Vargas Mexia à Philippe II. Paris, le 6 janvier 1580. . . . .	490
5. Marguerite de Parme à Aldobrandino. Aquila, le 18 janvier 1580 . . . . .	491
6. Marguerite de Parme à Aldobrandino. Aquila, le 6 février 1580. . . . .	492
7. Alexandre de Parme à Samaniego. Maastricht, le 7 février 1580 . . . . .	494
8. Marguerite de Parme aux États des Pays-Bas. Aquila, le 19 février 1580 . . . . .	496
9. Marguerite de Parme à Philippe II. Aquila, le 19 février 1580 . . . . .	497
10. Alexandre de Parme à Samaniego. Maastricht, le 20 février 1580 . . . . .	498
11. Le Roi à Marguerite de Parme. Aranjuez, le 8 de Marzo 1580 . . . . .	499
12. Marguerite de Parme à Philippe II. Parme, le 18 mars 1580 . . . . .	504
13. Marguerite de Parme à Aldobrandino. Parme, le 18 mars 1580 . . . . .	506
14. Marguerite de Parme à Aldobrandino. Vigevano, le 1 <sup>er</sup> avril 1580 . . . . .	508
15. Marguerite de Parme à Philippe II. Vigevano, le 1 <sup>er</sup> avril 1580 . . . . .	510
16. Octave de Gonzague au Roi. Monecy, le 24 avril 1580 . . . . .	511

	Pages.
17. Marguerite de Parme à Philippe II. Salins, le 26 avril 1580 . . . . .	512
18. Alexandre de Parme au Roi. Mons, le 9 mai 1580 . . . . .	515
19. Marguerite de Parme au Roi. Salins, le 10 mai 1580 . . . . .	515
20. Le cardinal de Granvelle à la duchesse de Parme. Madrid, le 15 mai 1580.	519
21. Marguerite de Parme à Philippe II. Besançon, le 3 juin 1580. . . . .	520
22. Marguerite de Parme à Philippe II. Besançon, le 6 juin 1580. . . . .	521
23. Marguerite de Parme à Philippe II. Luxé (Luxeuil?), le 15 juin 1580 . .	525
24. Le seigneur de Grobbendonk au cardinal de Granvelle. Cologne, le 26 juin 1580 . . . . .	524
25. Marguerite de Parme à Philippe II. Luxembourg, le 4 juillet 1580 . . .	526
26. Le prévôt Fonek à Mons <sup>r</sup> de Vaultx. Madrid, le 11 juillet 1580 . . . .	528
27. Marguerite de Parme à Idiaquez. Luxembourg, le 19 juillet 1580 . . .	529
28. Diego Maldonado à Philippe II. Paris, le 5 août 1580 . . . . .	550
29. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 29 août 1580 .	555
30. Marguerite de Parme à Idiaquez. Namur, le 2 septembre 1580 . . . . .	556
31. Instructions de Marguerite de Parme adressées à Aldobrandino. Namur, le 4 septembre 1580 . . . . .	557
32. Autres instructions de Marguerite de Parme adressées à Aldobrandino. Namur, le 4 septembre 1580 . . . . .	545
33. Alexandre de Parme à Samaniego. Mons, le 8 septembre 1580 . . . . .	555
34. Marguerite de Parme à Aldobrandino. Namur, le 30 septembre 1580 . .	555
35. Alexandre de Parme à Samaniego. Mons, le 6 octobre 1580 . . . . .	557
36. Alexandre Farnèse à François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgo- gue. Mons, le 26 octobre 1580 . . . . .	558
37. Alexandre Farnèse à Samaniego. Mons, le 15 novembre 1580. . . . .	559
38. Marguerite de Parme à Philippe II. Namur, le 17 novembre 1580 . . .	561
39. Marguerite de Parme à Aldobrandino. Namur, le 18 novembre 1580 . .	565
40. Marguerite de Parme à Philippe II. Namur, le 2 décembre 1580 . . .	575
41. Instruction du Roy au seigneur de la Fin. Blois, le 21 décembre 1580. .	575
42. Alexandre de Parme à Samaniego. Mons, le 10 janvier 1581. . . . .	580
43. Philippe II à Marguerite de Parme. Elvas, le 15 janvier 1581. . . . .	581
44. Alexandre de Parme à Samaniego. Mons, le 8 février 1581 . . . . .	582
45. Philippe II à Marguerite de Parme. Elvas, le 20 février 1581. . . . .	583
46. Alexandre de Parme à Samaniego. Mons, le 18 mai 1581 . . . . .	584
47. Marguerite de Parme à Philippe II. Namur, le 15 septembre 1581 . . .	586
48. Relation véritable de la victoire obtenue par les gens de Sa Majesté en Frize, le dernier de septembre 1581. . . . .	588

## TABLE CHRONOLOGIQUE.

645

	Pages.
49. Charles Larchier, secrétaire de l'archiduc Mathias, à Liesvelt, chancelier de Brabant. Cologne, le 17 novembre 1581 . . . . .	590
50. Alexandre de Parme à Samaniego. Tournai, le 7 décembre 1581. . . . .	592
51. Aldobrandino à Marguerite de Parme. Lisbonne, le 25 décembre 1581 . . . . .	593

---

## SUPPLÉMENT A L'APPENDICE.

---

### NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA SUISSE.

---

1. Maximilien de Berghes à Marguerite d'Autriche. Augsbourg, le 21 octobre 1518. . . . .	597
2. Maximilien de Berghes au cardinal Lang, évêque de Gurek à Cyprien Scrantin, Jacob Willinger et Hans Romel, conseillers du Roi. Zurich, le 15 mai 1519 . . . . .	599
3. Les membres du canton de Berne à ceux du canton de Lucerne. Berne, vers 1578 . . . . .	602
4. Rapport au duc d'Alençon par son ambassadeur en Suisse. Sans date, vers 1578. . . . .	603
5. Proposition faite par le s <sup>r</sup> de Watteville à ceux de Berne. . . . . 1578.	606
6. Advis envoyé à Monsieur le conte de Champlitte du xxix <sup>e</sup> may 1578 de Berne . . . . .	607
7. Extraiet des lettres du s <sup>r</sup> de Watteville à Monsieur le conte de Champlitte, dois Leagney, du xxi <sup>e</sup> de septembre 1578 . . . . .	610
8. L'ambassadeur du roi de France aux conseillers du canton de Fribourg. Le 28 novembre 1578 . . . . .	611

	Pages.
9. Gérard de Watteville au comte de Champlitte. Berne, le 29 novembre 1578.	613
10. Hannus Heydt au comte de Champlitte. Fribourg, le 2 décembre 1578. .	615
11. L'avoué du petit et grand conseil de la ville et conseil de Berne au comte de Champlitte. Berne, le 8 décembre 1578 . . . . .	616
12. Le roi Philippe II à François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne. Madrid, le 28 février 1580 . . . . .	617
13. Philippe II à François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne. Madrid, le 1 <sup>er</sup> mai 1580 . . . . .	619
14. Le Parlement de Dole au Roi et au Gouverneur des Pays-Bas. Dole, le 29 avril 1581 . . . . .	621
15. Avis du Parlement de Dole tendant à augmenter le nombre de ses conseillers. 2 juin 1581. . . . .	625
16. Alexandre, prince de Parme à François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne. Mons, le 22 juillet 1581 . . . . .	627
17. Avis d'Alexandre Farnèse au Roi sur les affaires du Parlement de Dole. Mons, le 15 août 1581 . . . . .	<i>ib.</i>
18. Le Parlement de Dole au Gouverneur général des Pays-Bas. Dole, le 29 août 1581 . . . . .	628
19. Avis de la Suisse au comte de Champlitte du 29 juillet 1582. . . . .	629
20. Advis du costel des Suisses du tier de juillet 1582 au comte de Champlitte. .	651
21. Advis de Suysses envoyé au comte de Champlitte, du succès de la diète, tenue à Baden par les douze cantons sur le différend de Son Altesse de Savoye, avec les s <sup>rs</sup> de Berne et la ville de Genève, en janvier 1584 .	652
22. Sommaire des occurrences de la diète du 24 juin 1584, tenue à Baden, en Suisse . . . . .	655





# TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

## MATIÈRES ET DES PERSONNES.

### A

- ABRANTES, 256, 264, 267, 270, 285.  
ABRUZZES (Les), 347, 486, 537, 553.  
ACHEY (Antoine d'), Sr de Toraise, 77, 100, 250, 272, 403.  
ACHEY (François d'), 19, 23, 48, 91, 100, 104, 105, 119, 164, 190, 197, 199, 250, 251. — Voir aussi *Amont (bailli d')*.  
ACHEY (Le Sr d'), 559.  
ACHEY (Madame d'), 538.  
ACORAMBONA (Virginie), veuve de François Perelli, 341.  
AERSCHOT (Le duc d'). Voir *Croy (Philippe de)*.  
AFFAIRES D'ÉTAT, 586, 587.  
APPLIGHEN, 593.  
AFRIQUE (Les côtes d'), 588.  
AGUILAR (Le marquis d'). Voir *Manrique (Louis-Ferdinand)*.  
AIGLEPIERRE (M. d'), 163, 174.  
AIRE, 441, 463.  
AITONA (Le comte d'), 282.  
AIX-LA-CHAPELLE, 171.  
ALBE (Le duc d'), 53, 49, 53, 71, 96, 171, 182, 210, 216, 219, 220, 228, 244, 553, 543, 561, 592, 487.  
ALBE (Don Fadrique d'), 553, 561.  
ALBERT D'AUTRICHE, 412, 415, 421, 453, 466, 479, 548, 593.  
ALCABALAS, 44.  
ALCALA, 105.  
ALCANIZ (Le marquis d'), 513, 416.  
ALCHIMIE, 404.  
ALDOBRANDINO (Hippolyte), 25.  
ALDOBRANDINO (Pietro), 7 à 9, 25, 26, 34 à 36, 38, 40 à 43, 46, 50, 61 à 63, 71, 80, 83, 144, 145, 147, 150, 158, 163, 165, 169, 171, 172, 176, 178, 181, 184, 186, 188, 196, 201, 233, 236, 249, 254, 257, 290, 297, 500, 507, 513, 524, 526, 532, 536, 340 348, 561, 565, 370, 375 à 377, 380, 381, 583, 380, 590, 597, 400, 406 à 409, 420 à 424, 432, 434, 439,

- 440, 443, 443, 434, 460, 469 à 471, 487, 491, 492, 491, 496, 497, 499, 503, 506, 508, 510, 512, 513, 515, 522, 523, 533, 537, 543, 546, 553, 556, 561 à 563, 567, 583, 587, 593, 616, 617, 620, 623, 627.
- ALENÇON. Voir *François*.
- ALGER, 384, 387, 415, 421, 422.
- ALINGASTRO (Don Rodrigo de), 252, 245, 244.
- ALLEMAGNE, 97, 160, 166, 236, 267, 277, 343, 501, 523, 600, 620.
- ALLEMAGNE (Le froid en), 229.
- ALLEMAGNE (L'empire d'), 389.
- ALLEMAGNE (L'empereur d'), 501.
- ALLEMAGNE (L'impératrice d'), 219, 467, 477, 501. — Voir aussi *Marie*.
- ALLEMAGNE (Princes et villes d'), 631.
- ALLEMANDE (La langue), 389.
- ALLEMANDS, 61, 353, 389, 399.
- ALLEMANDS (Capitaines), 478.
- ALLEMANDS (Soldats), 2, 20, 62, 71, 97, 188, 379, 400, 415, 466.
- ALLEMANDS (Soldats), licenciés, 203.
- ALLEMANDS (Soldats), mutinés, 106, 179, 321.
- ALMEBIN, 308, 313, 333.
- ALMEIDA, 310, 343.
- ALDST, 97, 491.
- ALOST (La garnison d'), 403.
- ALPES, 128.
- ALPHONSE VIII, roi de Castille et de Léon, 413.
- ALPUJARRES, 72.
- AMBASSADEUR ANGLAIS (L'), 330, 378.
- AMBASSADEUR ESPAGNOL A PARIS, 401, 627.
- AMBASSADEUR ESPAGNOL A ROME, 142, 282.
- AMBASSADEUR DE FLORENCE, 111, 330, 347.
- AMBASSADEUR DE FRANCE, 48, 314, 611, 615, 618, 619, 634, 633.
- AMBASSADEUR FRANÇAIS EN ANGLETERRE, 308.
- AMBASSADEUR FRANÇAIS A DOLE, 38.
- AMBASSADEUR (L') de France en Suisse, 608.
- AMBASSADEUR DU ROI DE NAVARRE, 610.
- AMBASSADEUR DE PORTUGAL, 306.
- AMBASSADEUR DE SAVOYE, 127.
- AMBASSADEURS, 49, 67, 68, 162, 167, 277, 306, 339, 403, 415, 421, 441, 373.
- AMBASSADEURS DES PAYS-BAS, 379.
- AMONT (Le bailli d'), 119, 230.
- AMONT (Le bailliage d'), 20, 23, 190, 198, 199. — Voir aussi *Achey (Français)*.
- ANDELOT (Jean-Baptiste d'), 76, 163, 174, 190, 205, 218, 318, 354, 376, 378, 423, 462, 541.
- ANDELOT (Le fils d'), 144.
- ANGLAIS, 160, 163, 203, 204, 244, 274, 304, 316, 330, 346, 373.
- ANGLAIS (Le commerce des), 247.
- ANGLETERRE, 43, 64, 236, 274, 303, 306, 314, 343, 374, 384, 388, 439, 477, 490, 501, 609.
- ANGLETERRE (Ceux d'), 466.
- ANGLETERRE (Les menaces d'), 447.
- ANGOSCIOLA (Le comte Alexandre), 340.
- ANNE-MARIE D'AUTRICHE, femme de Philippe II, 231, 237, 277. — Voir aussi *Espagne (Reine d')*.
- ANSELME, 128.
- ANTONIO (Don) de Portugal, 72, 96, 103, 103, 106, 142, 164, 163, 171, 176, 177, 180 à 182, 190, 200, 209, 243, 244, 261, 273, 293, 304, 306, 308, 337, 347, 368, 374, 373, 384, 398, 416, 447, 466, 333, 336.
- ANVERS, 13, 18, 96, 97, 163, 217, 343, 402, 430, 331.
- ANVILLE (Le maréchal d'), 308.
- APPENZEL, 613.
- AQUILA, 262, 469, 487.
- ARABIE, 433.
- ARAGON, 134.
- ARAGON (La couronne d'), 128.
- ARAGON (Le grand commandeur d'), 129.
- ARAGON (Charles d'), duc de Terranova, 17, 27, 64, 181, 217, 237, 263, 267, 282, 344.
- ARAGON (Don Félix d'), 191, 337, 363.
- ARBORIO DE GATTINARA, 219.
- ARCHIVES du prieuré de Saint-Amand, 449.
- ARDINGHELLI (Andrea), 347, 348, 433.
- ARENBERG (Le comte d'), 401, 394.

- ARENBERG (La comtesse d'), 478, 501, 548, 594.  
 ARENBERG (Charles d'). Son mariage, 478.  
 ARGILLA, 431.  
 ARGUOY (Le marquis d'), 170.  
 ARRÉE, 1, 36.  
 ARRÉE (Entretien de l'), 307.  
 ARREMENTS, 100.  
 ARMENTEROS (Pierre d'), 540.  
 ARNHEM, 402.  
 AROCOURT (M. d'), 609.  
 ARNAS, 228, 542, 413, 418.  
 ARRAS (L'évêque d'), 594.  
 ARRAS (Le traité d'), 474.  
 ARTOIS, 63, 418.  
 ARTOIS (Le conseil d'), 594.  
 ARTOIS (Le gouverneur d'), 599.  
 ASSENTO (L'), 422, 459.  
 ASSONLEVILLE, 17, 48, 67, 74, 75, 78, 99, 102, 138, 174, 210, 238, 286, 310, 404.  
 ASTROLOGIE, 404.  
 AQUILA, 25, 40.  
 ADDENARDE, 281.  
 AUGSBOURG, 413, 597, 601.  
 AUGSBOURG (La diète d'), 166.  
 AUTRET (M. d'). Voir *Vergy (Claude)*.  
 AUTRICHE (Anne d'). Voir *Anne*.  
 AUTRICHE (Archiducs d'), 477.  
 AUTRICHE (Le cardinal d'), 56, 309. — Voir *Albert d'Autriche*.  
 AUTRICHE (La maison d'), 54, 569, 599, 604, 612, 622.  
 AUXONE, 619.  
 AUXT OU HAUSSE (Le Sr de). Voir *Hennin-Lietard (Jacques)*.  
 AVAL (Le bailliage d'), 199.  
 AVARICE DES CAPITAINES, 402.  
 AYARONTE (Le marquis d'), 54, 58.  
 AZORES (Les îles des), 575.

## B

- BADAJOS, 52, 53, 56, 71, 153, 137, 163, 176, 181, 182, 186, 201, 228, 538.  
 BADAJOS (L'évêque de), 170.  
 BADEN, en Suisse, 47, 602 à 604, 606, 607, 611, 613 à 615, 618, 619, 629 à 630, 632 à 634.  
 BALANÇON (Le Sr de), 198, 199.  
 BALBANI (Mathieu), 119, 268.  
 BALBANI (Thomas), 77, 93, 99, 106, 156, 182, 203, 268, 503, 595, 597, 598.  
 BALBANI (Les), 578.  
 BAPAUME (Le gouverneur de), 592.  
 BAR (Le duché de), 581.  
 BAREARIE, 453.  
 BARCELONE, 137, 282, 309, 446, 467.  
 BARDI, 252, 422, 446.  
 BASSIGNIES, 619.  
 BASTÉE (M. de la), ambassadeur, 653.  
 BAUME (Le cardinal de la), 199, 220, 221, 437, 541.  
 BAUME OU BAULME (L'abbé de). Voir *Poupet*.  
 BAVE (M. de), 99.  
 BAVIÈRE (L'ambassadeur de), 277.  
 BAVIÈRE (Le duc de), 241, 277, 287, 519, 501.  
 BAVIÈRE (Le duc Ferdinand de), 401.  
 BATONNE, 180.  
 BÉARNAIS (Le), 490.  
 BEARNE (Le prince de), 242.  
 BEAUMONT, 207.  
 BEAUREGARD (Le Sr de). Voir *Blondel*.  
 BEAUVEAU (Le Sr de), 581, 583, 584.  
 BEAUVOIR (Le Sr de). Voir *Lannoy (Philippe de)*.  
 BELIN (Claude), 161, 221.  
 BELLEFONTAINE, 568.  
 BELLEFONTAINE (Le prieur de), 58, 43, 55, 104, 162, 218, 244, 279, 280, 505, 437.

- BELIEVRE (Pompone de), 412, 422.  
 BENOIT (L'écuyer), 615, 619, 627, 634.  
 BENOIT (Vincent), 615.  
 BENTRICE, 610.  
 BERGHES (Jead de), président du grand conseil de Malides, 148.  
 BERGHES (Maximilien de), 597, 599.  
 BERLAYMONT (Le comte de), 370, 435.  
 BERLAYMONT (Le comte de). Son mariage avec Madame de Montigny, 384.  
 BERLAYMONT (Claude), Sr d'Hautpedne, 426.  
 BERNE, 602, 604, 605, 607, 609, 610, 615, 614, 616, 652 à 655.  
 BERNOIS (Les), 650, 654.  
 BESANÇON, 179, 281, 311, 351, 321, 324, 605, 614, 619 à 621.  
 BESANÇON (Le haut doyen de), 541.  
 BEUTRICH (Pierre), conseiller de Jean Casimir, 621.  
 BIARD (Le prince de), 252.  
 BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ANAND, 449.  
 BILBAO, 95.  
 BILLI OU BILLY. Voir *Robles (Gaspard)*.  
 BINCHE, 92.  
 BIONDO (Le chevalier), 144, 184, 200, 252, 245, 252, 257, 407, 422, 425, 556, 569, 594.  
 BIRON (Le maréchal), 159.  
 BLAESERE (Guillaume de), 95, 463.  
 BLAESERE (Jean de), 427.  
 BLANC (Laurent le), courrier français, 270.  
 BLIQUOL (Laurent de), 394.  
 BLOIS, 575.  
 BLONDEL (Antoine de), 592.  
 BLONDEL (Louis de), Sr de Beauregard, d'Havrincourt, etc., 592.  
 BLONDO. Voir *Biondo*.  
 BOIS (De), 597.  
 BOIS-LE-DUC, 419.  
 BOISOT (Charles de), conseiller au conseil privé, 91.  
 BOISSET (Le conseiller), 582.  
 BOLOGNE, 40, 505.  
 BOLOGNETTO, nonce à Venise, 309.  
 BONNECOURT (M. de), 609, 610.  
 BONVISI, 95, 136.  
 BORDEAUX, 175, 232, 303, 425.  
 BORDEAUX (Les Langues de), 158, 232.  
 BORDET, 65.  
 BORGIA (Don Jean de), ambassadeur, 168, 176, 268, 569, 415, 421.  
 BORLUUT (Gilles de), 394, 396.  
 BORLUUT (Jead de), 95.  
 BORROMÉE (Renier), 556.  
 BOUCHAIN, 66, 85, 88, 97, 189, 451, 546, 554, 558.  
 BOURBON (Charles de), 308.  
 BOURBON (Henri de), 179.  
 BOURG EN BRESSE, 652.  
 BOURGOGNE, 4, 20, 27, 37, 43, 44, 48, 50, 54, 70, 89, 100, 109, 112, 115, 118, 123, 127, 134, 138, 145, 161 à 165, 173, 190, 197, 205, 207, 210, 217, 220, 221, 258, 264, 266, 269, 274 à 278, 280, 281, 317, 318, 334, 358, 349, 352, 359, 375, 378, 382, 396, 405, 407, 438, 477, 500, 513, 515, 540, 548, 558, 602, 604, 606, 612 à 614, 618, 620, 621, 623, 624, 627, 650, 651, 655 à 655.  
 BOURGOGNE (La croix de), 611.  
 BOURGOGNE (Les députés de), 247.  
 BOURGOGNE (Invasion des Français en), 248, 617, 618.  
 BOURGOGNE (La maison de), 55, 599, 622.  
 BOURGOGNE, État de cette province, 204, 350, 368, 386, 424, 445, 461.  
 BOURGUIGNONS, 105, 281.  
 BOURNONVILLE (Édouard ou Oudard de), Sr de Capres, 14, 420.  
 BOURS (Le Sr de). Voir *Noyelles (Jean)*.  
 BOUSSOT (Le château de), 400.  
 BOUTECBOUX (Claude), 48, 93, 99, 125, 158.  
 BOUTOUSSET (Le chanoine), 49.  
 BRABANT, 45, 65, 89, 107, 159, 402, 450, 516.  
 BRAGANCE (Théodore, duc de), 72, 96, 232, 244, 304, 306, 315, 329, 368.  
 BRAGANCE (La duchesse de), 266, 300.

BRAGANCE (Le duc et la duchesse de), 245.

BRAGANCE (Isabelle de), 3.

BREDA, 402.

BRESIL, 407.

BRESSE (La), 34.

BRISAC (Balthazar de), 611.

BRODAIGNE, 375.

BRUGES, 97, 450.

BRUNÈRE (Jean), 394.

BRUNSWICK (Le duc Eric de), 401.

BRUXELLES, 101, 402, 403, 405, 413, 420, 450, 452, 476.

BUENDIO (Le comte de), 276.

BUGNELO, 182.

BUQUOY (Le comte de). Voir *Longueval (Maximilien)*.

BUSSY (M. de), 607.

BUTERA (Le prince de), 9, 413.

## C

CADIX, 14.

CALAIS, 99, 308, 342, 374, 418, 451.

CALATRAVA, 291.

CAMBRAI, 66, 89, 97, 228, 234, 275, 287, 305, 368, 373, 380, 384, 385, 392, 398, 400, 403, 407, 412, 416 à 418, 422, 426, 427, 495, 532, 575, 577.

CAMBRAI (La citadelle de), 419.

CAMBRAI (Le doyen de), 91, 137, 190, 206, 210, 259, 287, 594. — Voir aussi *Ricarius*.

CAMBRAI (L'évêché de), 395.

CAMBRAI (Les Français de), 451.

CAMBRAI (Rebellion à), 514.

CAMBRAI (Le siège de), 324.

CAMBRE (Incendie de la), 420.

CAMBRESIE, 242, 400.

CAMBRESIS (Le gouverneur du), 419.

CAMPION, 422, 446.

CANONIO (Le collecteur), 509.

CAPOAZERO, 422.

CAPPONI, 527.

CAPRES (Le Sr de). Voir *Bournonville*.

CARDINAL-ARCHIDUC, 50, 309. — Voir aussi *Albert*.

CARDOGNO. Voir *Carduino*.

CARDUINO (Mario), 53, 531.

CARROUGES (Le comte de), 308.

CARTHAGÈNE, 14.

CASSILIA, 281.

CASTILLANS, 72, 248, 389.

CASTILLE, 232, 251, 261, 285, 330, 368, 414, 453, 441, 463, 594.

CASTILLE (Le conseil de), 12.

CASTILLE (Le grand commandeur de), 471.

CASTILLE (Les Sr de), 14.

CASTILLE (Pedro de), 105.

CASTILLO (Alonso del), 594, 402.

CASTILLO (Jean del), 410.

CASTILLO (Del), 420.

CASTRO (Rodrigo de), évêque de Zamora, 433.

CATALOGNE, 267.

CATALOGNE (Le gouvernement de), 265, 282.

CATARRHE OU INFLUENZA, 70, 134, 140, 141, 142, 148.

CATEAU CAMBRÉSIS, 398, 418, 451.

CATHERINE (L'infante), 128.

CATHERINE DE MÉDICIS, 307, 330, 388, 402, 415, 426, 432, 478, 490, 530, 575.

CATHERINE DE PORTUGAL, 244.

CATHOLIQUES, 77, 100, 450.

CATHOLIQUES (Cantons) en Suisse, 609.

CAVIGIANO, ambassadeur toscan, 15.

CAYAS (Gabriel), 125, 162, 218, 221, 548.

CERDA (Jean-Louis de la), duc de Medina-Celi, 55.

CHAFFOY (Bénique de), 274.

CHALONS-SUR-SAONE, 630.

CHAMBRE DES COMPTES A DÔLE, 175.

- CHAMBRE DES COMPTES A LILLE, 594.  
 CHAMPLITTE (Le comte de). Voir *Vergy (François de)*.  
 CHAMP (Nicolas du), 48, 67, 165, 219, 220.  
 CHANCELLERIE (Usages de la), à Madrid, 135.  
 CHANTERENNE, 72.  
 CHAPPUIS (Jean), 161.  
 CHARLES II, duc de Lorrain, 58.  
 CHARLES-QUINT, 2, 58, 582, 587, 500, 597, 598.  
 CHARLES IX, roi de France, 416.  
 CHARLES LE TÊMÉRAIRE, 621, 622.  
 CHARLES-EMMANUEL, duc de Savoie, 128.  
 CHARRETON. Voir *Charton*.  
 CHARTON (Benoit), 19, 25, 99, 125, 126, 620.  
 CHARTON (Le capitaine), 22, 24.  
 CHASSET (Le Sr de), 449.  
 CHATEAU-THIERRI, 580, 599.  
 CHATELET, 402.  
 CHERIF, 415, 421, 455.  
 CHERREU (Le Sr de), 92.  
 CHEVERNY DE VILLEQUIER (Le Sr de), 578.  
 CHEVRAUX (Le baron de). Voir *Vienne*.  
 CHIÈVRES (M<sup>sr</sup> de), 601.  
 CHINY (Le comté de), 581, 584.  
 CHRÉTIENS, 422.  
 CHRÉTIENTÉ, 156, 208, 261, 282, 285, 582, 612.  
 CHRIST (Le monastère-chef de l'ordre du), 279.  
 CHRISTINE DE DANEMARK, 58.  
 CINTRE, 421.  
 CLERVAUX (M. de), 610.  
 CLÈVES, 477, 561.  
 CLÈVES (Le duc de), 451, 478, 549.  
 CLUNY, 88.  
 COEBAM (Henri), ambassadeur anglais, 552.  
 COENZA (L'évêque de). Voir *Grassi*.  
 COLIBRY OU COLIBRI, 467, 594.  
 COLLIURES, 594.  
 COLOGNE, 451, 524.  
 COLOGNE (Les conférences de), 4, 27, 50, 79, 166, 168, 181, 207, 544.  
 COLOGNE (L'électeur de), 591, 592, 404.  
 COLONNA (Fabrice), 14.  
 COMMENCE, 4, 159.  
 COMMERCE AVEC LES ANGLAIS, 203.  
 COMMERCE D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL, 205, 247, 274.  
 COMMINES, 17, 18.  
 CONDÉ, 400. — Prise de cette ville, 242.  
 CONDÉ (Le gouverneur de), 401.  
 CONDÉ (Le prince de), 610.  
 CONFÉDÉRATION SUISSE. Voir *Suisse*.  
 CONFÉRENCES DE COLOGNE. Voir *Cologne (Conférences de)*.  
 CONSEIL D'ARTOIS, 76, 594.  
 CONSEIL DE CASTILLE, 161.  
 CONSEIL D'ESPAGNE, 111, 550.  
 CONSEIL D'ÉTAT, à Madrid, 66.  
 CONSEIL D'ÉTAT, aux Pays-Bas, 5, 18, 98, 103, 122, 168, 169, 181, 207, 216, 219, 544, 419.  
 CONSEIL DES FINANCES, 18, 152, 599.  
 CONSEIL DE FLANDRE, 122.  
 CONSEIL D'ITALIE, 54, 144, 172, 422.  
 CONSEIL PROVINCIAL DE LUXEMBOURG, 582.  
 CONSEIL DE MALINES, 259.  
 CONSEIL PRIVÉ, 77, 122, 174, 258.  
 CONSTANCE, 601.  
 CONSTANCE (L'évêque de), 625.  
 CONSTANTINOPLE, 279, 550, 575, 415, 421, 422, 435, 435.  
 COQUART (Jérôme), 595.  
 COQUELIN, 596.  
 CORDOUE, 72, 281.  
 CORNET (Jean), pensionnaire de Dordrecht, 592.  
 CORSAIRES, 581.  
 CORTÈLE, 651.  
 CORTÈS DE PORTUGAL, 35, 137, 233, 245, 244, 256, 274, 279, 282, 304, 506, 508, 415.  
 COSSÉ (Le maréchal de), 508, 576 à 578, 590.  
 COUR DE DIJON, 280.  
 COURRIER FRANÇAIS, 57, 270.  
 COURRIER INTERCEPTÉ, 175, 209, 227, 242.  
 COURTRAI, 68, 70, 545.

CROCE (Pompée della) ou de la Croix, 189, 204.  
 CROY (Antoine de), Sr de Sempy, 94.  
 CROT (Charles-Philippe de), marquis d'Havré, 18, 181.  
 CROY (Jean de), comte de Rœulx, 78, 92, 370, 397.

CROT (Philippe de), duc d'Aerschot, 17, 133, 181, 191, 207, 243, 398, 403, 496.  
 CURNIA (Le comte de), 310.  
 CUINCHT (Élisabeth de), 443.

## D

DANEMARK, 177.  
 DANEMARK (La princesse de), 277. — Voir *Christine*.  
 DANVILLE (M.), 601.  
 DAUPEINÉ, 96, 607.  
 DAVILA (Sancho), 163, 171, 176.  
 DECY, 595.  
 DEL RIO (Antoine), 343, 375.  
 DENNETIÈRES, 4, 71, 78, 79, 80.  
 DÉPÊCHES ARRÊTÉES. Voir *Courriers*.  
 DERLACH (Ludovic), 631.  
 DEVENTER, 402.  
 DICEY (Le Sr de), 69, 199.  
 DIEST, 60, 85, 86, 405, 525.  
 DIÈTE DE BADEN, 47.  
 DIXMUE, 305, 309.  
 DÔLE, 38, 48, 103, 126, 198, 206, 619.  
 DÔLE (Le baillage de), 199, 200.  
 DÔLE (Le gouvernement de), 251.

DÔLE (Le parlement de), 16, 22, 37, 48, 122, 174, 179, 180, 205, 220, 280, 458, 616, 621, 625, 627, 628.  
 DÔLE (Le trésorier de), 175, 190.  
 DÔLE (L'université de), 626.  
 DOMAINE DU ROI EN BOURGOGNE, 37.  
 DONETTI (Le trésorier), 317.  
 DONIA (Jo. Andrea), 309, 413, 421.  
 DOUAI, 88, 228, 393, 418.  
 DOUVRES, 451.  
 DOVARA (Louis, colonel toscan), 6.  
 DRAGOVERA, 128.  
 DEAKE (Le corsaire anglais), 304, 373, 381, 388.  
 DUCHAMP. Voir *Champ (Du)*.  
 DUNKERQUE, 418, 419, 426, 448.  
 DURATE, devise du cardinal de Granvelle, 592.  
 DUSIER (M.), 616.  
 DUSSELDORF, 591.

## E

EBOLI (Le prince d'), 159.  
 EBOLI (La princesse d'), 276, 488, 498, 541, 582, 583.  
 EDOUARD DE PORTUGAL, 244.  
 EY (Jean Van der), Sr de Hérent, 463.  
 EGMONT (Madame d'), 396 et ses fils, 478.  
 EGMONT (Philippe, comte d'), 2, 281, 393.  
 EINDHOV, 419, 426, 444, 447.

ELBES OU ELBAS, 200, 228. — Voir aussi *E/va*.  
 ÉLECTEURS (Princes), 167, 168.  
 ÉLISABETH, reine d'Angleterre, 65, 160, 189, 203, 275, 308, 314, 343, 430, 459, 478, 490, 567, 578, 579, 608.  
 ÉLISABETH, reine d'Angleterre. Son mariage avec le duc d'Alençon, 430, 490, 531.  
 ÉLISABETH D'AUTRICHE, veuve de Charles IX, 416.

- ELVA, ELVES OU ELBA, 241, 243, 256, 257, 264, 260, 279, 285. — Voir aussi *Elbes*.
- EMMANUEL, roi de Portugal, 5.
- EMMANOEL-PHILIBERT, duc de Savoie, 91, 101, 156, 414, 487.
- EMPEREUR (L') et l'empire, 245.
- EMPIRE (L'), 166, 167.
- ENCOMIENDO, 91.
- ENGESHEIM (M. d'), 601.
- ENRÔLEMENTS D'ESPAGNE, 388.
- ERNEST DE BAVIÈRE, élu évêque de Liège, 277, 414.
- ESCURIAL (L'), 5.
- ESPAGNE, 79, 189, 268, 310, 353, 396, 415, 416, 475.
- ESPAGNE (Les bénéfices d'), 277.
- ESPAGNE (Les côtes d'), 588.
- ESPAGNE (La famille royale d'), 520.
- ESPAGNE (L'infante d'), 548.
- ESPAGNE (Le prince héréditaire et les infantes d'), 56, 211. — Voir aussi *Infantes*.
- ESPAGNE (La reive d'), 533, 494, 504, 508, 515, 548, 561, 568, 575, 580. — Voir aussi *Anne d'Autriche*.
- ESPAGNE (Feu la reine d'), 587.
- ESPAGNE (Les revenus d'), 51.
- ESPAGNOLS, 12, 107, 159, 584, 614, 615.
- ESPAGNOLS (Cruauté des), 65.
- ESPAGNOLS (Soldats), 20, 50, 51, 55, 62, 101, 142, 388, 400, 402, 404, 421, 466, 607.
- ESPAGNOLS (Soldats) mutinés, 528.
- ESPAGNOLS (Soldats) sortis des Pays-Bas, 448.
- ESPINOT (Le prince d'). Voir *Melun (Pierre de)*.
- ESPINOTY (La princesse d'), 449.
- ESSELINGEN, 601, 602.
- ESTAÇO. Voir *Statius*.
- ESTE (Le cardinal d'), 191.
- ÉTATS (Les), 65, 181, 202, 207, 335.
- ÉTATS D'ARTOIS, 166.
- ÉTATS DE BRABANT, 595, 591.
- ÉTATS DE BOURGOGNE, 37, 98, 162, 258, 280, 287, 355, 382, 457, 524, 620, 628.
- ÉTATS-GÉNÉRAUX, 18, 210, 278, 297, 496, 575, 576, 608, 609.
- ÉTATS-GÉNÉRAUX (Les députés des), 67.
- ÉTATS DE PORTUGAL. Voir *Cortés*.
- ÉTATS REBELLES, 402, 551.
- ÉTATS RÉCONCILIÉS, 45, 117, 182, 196, 197.
- EUROPE, 292, 293.
- EXACTIONS DES SÔLDATS, 280.
- EXÈS DES GENS DE GUERRE, 70.

## F

- FALANGOLA (Diâne), 9.
- FARNÈSE (Le cardinal), 45, 58, 61, 261, 262, 286, 316, 427, 455, 454, 457, 462, 466, 472, 594.
- FARNESE (La famille de), 5.
- FARNÈSE (Alexandre). Voir *Alexandre*.
- FARNÈSE (Marguerite). Voir *Marguerite*.
- FARNÈSE (Octave). Voir *Octave*.
- FAUVERNAT, 541.
- FAUVERNAY (M. de). Voir *Achey (Antoine)*.
- FERDINAND (L'archiduc) d'Autriche, 105, 119.
- FERDINAND (Le duc), 607.
- FERDINAND DE BAVIÈRE, 241.
- FERDINAND LE CATHOLIQUE, 414.
- FÈRE (La), 159, 352.
- FÉRIA (La duchesse de), 541.
- FERNANI (Corneille), évêque d'Osimo, 191.
- FERNANDEZ DE LIEVANA (Francisco), 411.
- FERNIN, 595.
- FERRANTE (Don). Voir *Lannoy*.
- FERRANTE SUGNICA (Jean), 287.
- FERRARIO (Guido), évêque de Vercelles, 414.
- FERRETTE (Le comté de), 621.



- FERVACQUES (Le Sr de),** 575, 577, 579.  
**FES (Le roi de),** 375, 384, 415, 433.  
**FIÈVRES,** 134. — Voir *Catarrhe*.  
**FIGUEROA (Don Lopez de),** 347, 375, 385, 388.  
**FILLINGER,** 598.  
**FIN (Le Sr de la),** 575 à 577, 579.  
**FINANCES, 1, 5, 19, 44, 51, 62, 95, 106, 156, 142, 159, 190, 202, 228, 247, 254, 279, 291, 292, 416, 455, 461, 522.**  
**FINANCES remises à Marguerite de Parme,** 403.  
**FISCAUX de Bourgogne,** 37.  
**FISCAUX du parlement de Dôle,** 382.  
**FLAMANDS,** 281, 393, 399.  
**FLANDRE, 2, 26, 65, 68, 74, 159, 219, 418, 575, 577, 630.**  
**FLANDRE (Le président de),** 594.  
**FLANDRE (Un port en),** 418.  
**FLESSINGUE,** 341, 345.  
**FLEX (Les conférences de),** 576, 577.  
**FLORENCE, 7, 25, 41, 111, 261, 308.**  
**FLORENCE (L'affaire de),** 491.  
**FLORENCE (L'ambassadeur de),** 530, 547.  
**FLORENCE (Le duc de).** Voir *Médecis (François-Marie)*.  
**FLORENTINS (Les pratiques des),** 466.  
**FLORET (M.), ministre de Montbéliard,** 609.  
**FLOTTE, 455.**  
**FLOTTE D'AMÉRIQUE,** 120.  
**FLOTTE ESPAGNOLE,** 52, 136, 142.  
**FLOTTE FRANÇAISE,** 381.  
**FLOTTE DE GÈNES,** 388.  
**FLOTTE DES INDES, 72, 95, 137, 142, 588, 405, 415.**  
**FLOTTE DES INDES PORTUGAISES,** 384.  
**FLOTTE DES ÎLES DE PORTUGAL,** 388.  
**FLOTTE DE NAPLES,** 388.  
**FLOTTE DE SICILE,** 388.  
**FOGEL (Jacob), capitaine,** 629.  
**FOUCC (Le prévôt), 4, 17, 27, 80, 88, 92, 99, 105, 126, 159, 169, 181, 185, 196, 231, 243, 260, 297, 302, 303, 309, 310, 312, 343, 375, 382, 391, 452, 448, 479, 525, 528.**  
**FRAÏEL,** 591.  
**FRANÇAIS, 18, 36, 39, 48, 105, 127, 158, 159, 165, 180, 188, 189, 205, 204, 227, 228, 231, 241, 242, 244, 247, 260, 266, 275, 274, 284, 287, 292, 295, 300, 304, 318, 329, 330, 352, 375, 380, 382, 395, 399, 400, 401, 405, 405, 418, 425, 426, 446, 450, 461, 516, 546, 562, 610, 611, 614, 617, 625, 631, 652.**  
**FRANÇAIS BROUILLONS,** 604.  
**FRANÇAIS. LEURS tentatives pour envahir les Pays-Bas,** 241.  
**FRANÇAIS (Nouvelles des),** 295.  
**FRANÇAIS (Soldats),** 175.  
**FRANCE, 45, 47, 54, 97, 105, 127, 141, 160, 166, 179, 232, 256, 307, 345, 368, 382, 385, 477, 531, 608, 610, 614, 627.**  
**FRANCE (L'alliance de),** 605, 606.  
**FRANCE (Ambassadeur de),** 611, 615, 618, 619, 654.  
**FRANCE (Ambassade de) en Angleterre,** 306.  
**FRANCE (L'ambassadeur de) en Suisse,** 608.  
**FRANCE (La cour de),** 196, 466, 490.  
**FRANCE (La couronne de),** 612.  
**FRANCE (Diversion du côté de la),** 514.  
**FRANCE (Les menaces de),** 447.  
**FRANCE (Nouvelles de),** 268.  
**FRANCE (Les ports de),** 275.  
**FRANCE (Les rois de),** 604.  
**FRANCE (Troubles en),** 96.  
**FRANCFORT,** 205, 247.  
**FRANCHE-COMTÉ,** 612, 615, 616. — Voir aussi *Bourgogne*.  
**FRANÇOIS D'ALERÇON, 34, 64, 74, 128, 159, 160, 179, 305, 305, 313, 314, 350, 345, 368, 375, 380, 384, 385, 388, 398, 401, 402, 407, 416 à 418, 452, 447, 451, 459, 461, 490, 530, 576, 577, 602, 605, 606 à 608, 612 à 615, 619, 627, 650, 654.**  
**FRANÇOIS D'ALENÇON. Son mariage avec la reine d'Angleterre,** 450, 490, 531.  
**FRANÇOIS, duc de Lorraine,** 58.

FRANÇOIS-MARIE DE MÉDICIS, duc de Florence. Voir *Médicis*.  
 FRANCS-COMTOIS, 605, 604.  
 FRASNER, 650.  
 FRÉDÉRIC, électeur palatin, 277.  
 FREDERIC DE SAXE, 5.  
 FRESIN (Le Sr de). Voir *Gavre (Charles de)*.  
 FREUNSBURG (Le colonel), 579.  
 FRIBOURG, 605, 604, 611, 615, 615, 655.

FRISE, 4, 27, 45, 59, 110, 175, 217, 516, 525, 588.  
 FRISE (Conquêtes en), 245, 514, 568, 575, 599, 411, 426, 441.  
 FROISSART (Le conseiller), 248.  
 FROISSART (Le docteur Pierre), lieutenant de la gruerie, 122, 162, 163, 189, 190, 205, 277, 517, 518, 554, 569, 588.  
 FROMENTO, (Le cardinal), 72.  
 FUGGERS (Les), 44, 51, 57, 95, 579.

## G

GAËTE, 14.  
 GAMBARA (Le cardinal), 45, 46.  
 GAND, 9, 156, 420, 450, 551.  
 GANTOIS, 402.  
 GARNIER (M.), 99, 544.  
 GASTEL OU GASTOL (Le Sr de). Voir *Marmier (Jean)*.  
 GATTINARA. Voir *Arborio*.  
 GAVRE (Bandouin de), Sr d'Inchy, 69, 89, 99, 157, 245, 594, 598, 599, 419.  
 GAVRE (Charles de), Sr de Fresin, 598.  
 GEMBLoux, 578.  
 GÈNES, 295, 569, 441.  
 GÈNES (L'ambassadeur de), 421, 441.  
 GÈNES (Les galères de), 142, 229.  
 GENÈVE, 281, 605, 608 à 610, 650, 652, 655, 655.  
 GÉHARD DE GROESBEEK, évêque de Liège, 241, 259.  
 GHERINX, 404.  
 GILLES OU GHILLES (Jean), greffier du conseil des finances, 592.  
 GIOVANA, fille de Don Juan. Voir *Jeanne*.  
 GLAJON (M. de). Voir *Stavelé*.  
 GLARIS, 654.  
 GOMER (Ruy), 488.  
 GOMICOURT (Adrien de), 556, 540, 542, 545, 546, 575, 580, 585, 597, 455.  
 GONZAGUE (Alexandre de), 556.

GONZAGUE (Guillaume de), duc de Meutoue, 46, 61, 84, 111, 150, 172, 191, 245, 459, 454, 457, 510.  
 GONZAGUE (Octave de), 55, 268, 511.  
 GONZAGUE (Vincent de), prince de Mantoue, 28, 45, 125, 172, 252, 257, 245, 255, 286, 508, 580. — Voir aussi *Marguerite Farnèse*.  
 GORKUM, 590.  
 GOULETTE, 157.  
 GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS, 246, 255, 260, 272, 275, 282, 285, 507, 518, 522, 526, 555, 556, 559, 561, 567, 576, 585, 471, 472, 477, 499, 525.  
 GOUT, 419.  
 GOVILLE, 92.  
 GRAFFINIÈRE (La), ambassadeur du roi de Navarre, 610.  
 GRAMATICO (Thomas), 161.  
 GRANVELLE, 591. — Calomnies répandues sur son compte, 444.  
 GRANVELLE (La maladie de), 171.  
 GRANVELLE (La maison de), 95.  
 GRASSI (Annihal), évêque de Coenza, 509.  
 GRAVELINNES, 545, 599, 418.  
 GRAYELINNES (La rivière de), 450.  
 GRAY, 199, 540, 619.  
 GRÉGOIRE XIII, 5, 27, 90, 292, 415, 428.  
 GROBBENDONCK (Gaspard Schets de), 249, 524.

- GRONINGUE, 4, 27, 59, 70, 74, 77, 99, 156, 384, 523, 588.  
 GRONINGER (L'évêque de), 394.  
 GRESSEY (Jean), dit RICHARDOOT. Voir *Richardot*.  
 GRUYERE, 281.  
 GRADAGNI (L'abbé Jean-Baptiste), 426, 447.  
 GUADALOUPE, 49, 568.  
 GUARDA (L'évêque de). Voir *Portugal (Jean de)*.  
 GUELDRÉ, 4, 59, 97, 110, 173, 402, 516.  
 GUERRR AVEC LE ROI D'ESPAGNE, 578.  
 GUIENNE, 96.  
 GUILLAUME DE GONZAGUE, duc de Mantoue. Voir *Gonzague*.  
 GUILLAUME, prince d'Orange, 3, 4, 26, 51, 59, 63, 69, 73, 74, 77, 79, 85, 93, 96 à 99, 118, 159, 160, 167, 173, 178, 216, 217, 281, 287, 288, 311, 333, 341, 343, 373, 393, 401, 402, 418, 447, 450, 467, 474 à 476, 479, 500, 514 à 516, 528, 531, 614, 630.  
 GUILLAUME, prince d'Orange. Sa proscription, 97.  
 GUISE (Le duc de), 596, 607, 608.  
 GUISE (M. de), 490.  
 GUISMARALS, 177.  
 GUZMAN (Alfonse de), duc de Médina Sidonia, 267, 283, 296, 300, 309, 313, 347, 368, 373, 403, 560, 583.  
 GUZMAN (Henri de), comte d'Olivares, 267, 277, 282, 296, 299, 309, 313, 318.

## H

- HABBEKE (Le licencié), 34.  
 HACQUENIES, 92.  
 HACQUER (Le secrétaire), 601.  
 HAINAUT, 63, 60, 418.  
 HAL (Ceux de), 420.  
 HALLEWYN, 17.  
 HANSE (Les villes de la), 167.  
 HARDENBERG, 74.  
 HACSST OU AUYT (Le baron de). Voir *Hennin-Liétard*.  
 HAVRÉ OU HAVRECH. Voir *Croy (Charles-Philippe)*.  
 HAYRINCOURT (Monseigneur d'). Voir *Blondel*.  
 HAZIENDA, 20, 44, 57, 62, 95, 120, 142, 159, 196, 203, 228, 264, 291, 292, 295, 377, 444.  
 HAZIENDA (Le président de la), 60.  
 HELFADT (Antoine d'), Sr de Winsele, 14.  
 HENNIN-LIÉTARD (Jacques de), baron de Haussy ou Auyx, 14, 73, 93.  
 HENNIN-LIÉTARD (Maximilien de), 93.  
 HENRI III, roi de France, 64, 159, 160, 180, 189, 203, 253, 242, 277, 307, 314, 330, 368, 402, 432, 439, 478, 531, 573, 576, 578, 600 à 603, 618, 619, 630.  
 HENRI IV, roi de France. Voir *Bearne*.  
 HENRI (Don), 103.  
 HENRI I, cardinal, roi de Portugal, 3, 14, 21, 30, 49.  
 HÉRÉSIE, 186.  
 HERGUR. Voir *Verger*.  
 HERNANDEZ DE LIEBANA (Francisco), 479.  
 HERRERA (Melchior de), 170, 209, 211.  
 HESDIN, 14, 419.  
 HESSE (Le landgrave de), 3.  
 HEYDT (Hannus), 613.  
 HEZE (Le Sr de). Voir *Hornes (Guillaume de), Sr de Heze*.  
 HOBENLOUE (Le comte Philippe), 74, 110, 156.  
 HOLLANDAIS, 328.  
 HOLLANDAIS A LISBONNE, 347, 373, 402.  
 HOLLANDAIS ET ZÉLANDAIS, 243, 402.  
 HOPPERES, 4, 382.  
 HORNES (Guillaume de), Sr de Heze, 73, 97, 107.  
 HOTO (Alonso dell), 348, 349, 433.  
 HUELLOS (Le monastère de), près de Burgos, 415.  
 HUGENOTS, 128, 160, 180, 412.  
 HUNGFORD (Aude), 341.  
 HUT, 513, 516.

## I

- IDIAQUEZ** (Jean), secrétaire de Philippe II, 1, 35, 81, 119, 122, 127, 145, 155, 181, 196, 202, 216, 252, 264, 267, 275, 285, 288, 297, 298, 302, 305, 307, 346, 479, 529, 546, 555, 557, 505, 595, 594.  
**IMPÉRATRICE D'ALLEMAGNE**, 227. — Voir aussi *Marie*.  
**INCHY** (Le Sr d'). Voir *Gaure* (*Baudouin de*).  
**INDES**, 72, 95, 244, 265. — Voir aussi *Flotte des Indes*.  
**INDES ORIENTALES**, 415.  
**INFANTS D'ESPAGNE**, 15, 229, 286, 509. — Voir aussi *Espagne* (*Princes d'*).  
**INFLUENZA OU CATARRHE**. Voir *Maladies et catarrhe*.  
**INGELMUNSTER**, 75.  
**INONDATIONS**, 416.  
**IRLANDE**, 505, 506.  
**IRON**, 297.  
**ISABELLE** (La reine), la catholique, 203, 247.  
**ITALIE**, 1, 20, 41, 65, 97, 134, 142, 249, 258, 262, 267, 298, 351, 355, 375, 389, 459, 611.  
**ITALIE** (Le collège et les docteurs d'), 548.  
**ITALIE** (Le conseil d'), 504, 541.  
**ITALIENS** (Soldats), 51, 74, 400, 607.

## J

- JACQUINOT** (Le conseiller), 619.  
**JAËN**, 281.  
**JEAN-CASIMIR** (Le palatin), 607 à 609, 620, 621, 652.  
**JEANNE D'AUTRICHE**, fille naturelle de Don Juan, 9, 28, 56, 45, 62, 112, 157, 150, 172, 370, 415, 455, 480.  
**JOYAUX**, vaisselle, etc., 608.  
**JUAN** (Don) d'Autriche, 9, 28, 35, 36, 46, 60, 75, 117, 125, 126, 160, 216, 220, 344, 415, 437, 444, 480.  
**JULIEN**, 581.

## K

**KAMPEN**, 402.

## L

- LAKEN**, 101.  
**LALAING** (Emmanuel de), Sr de Montigny, 2, 72, 77, 107, 584, 597, 401, 418, 420, 449.  
**LALAING** (Georges de), baron de Ville, comte de Rennebourg, 74, 584, 419.  
**LALAING** (Le comte Philippe de), 597, 598, 400, 495, 521.  
**LALOO** (Le secrétaire Antoine de), 20, 99, 105, 185.  
**LANA** (L'auditeur), 9.  
**LANDI** (Claudio), 144, 172, 184, 201, 210, 229, 252, 257, 245, 252, 257, 261, 265, 267, 275, 276, 286, 296, 500, 504, 510, 518, 528, 555, 541, 569, 589, 407, 422, 441, 446, 462, 555, 565, 569.  
**LANDI** (Octave), 55, 56.

- LANG** (Le cardinal), 509.  
**LANGUEDOC**, 96, 608.  
**LANGUES DE BORDEAUX**, 131, 232.  
**LANNOT** (Don Ferdinand de), 20, 163.  
**LANNOT** (Philippe de), Sr de Beauvoir, 243.  
**LANNOT** (Philippe de), Sr de Beauvoir. Sa veuve, 243, 312.  
**LARCHIER** (Charles), secrétaire de l'archiduc Mathias, 590.  
**LARDIER**, 609.  
**LAUSANNE**, 609.  
**LEAGNEY**, 610.  
**LENS** (Gilles de), baron d'Aubigny, 317, 448.  
**LÉOPARDS** (Les) de Saint-Cyprien, 450.  
**LETTRES INTERCEPTÉES**, 242, 266, 284, 285.  
**LEVENECH**, 308.  
**LEVINUS** (Le doyen ou archidiacre), 404.  
**LICQUES** (Marie de), 597.  
**LIEOKERKE** (Le château de), 75.  
**LIÈGE**, 369.  
**LIÈGE** (Le chapitre de), 277.  
**LIÈGE** (Le chapitre et l'évêque de), 241.  
**LIÈGE** (L'évêque de), 287, 319, 333, 369, 316.  
**LIÉGEAIS** (Les) sont de mauvaise humeur à l'égard de leur évêque, 404.  
**LIESFELD** (L'avocat), 91.  
**LIGUE HÉRÉDITAIRE**. Voir *Suisse*.  
**LILLE**, 399, 418.  
**LIMBOURG** (Le château de), 393.  
**LISBONNE**, 21, 74, 96, 137, 163, 171, 180, 181, 190, 209, 228, 229, 243, 244, 257, 279, 282, 294, 295, 308, 313, 328, 333, 340, 343, 345, 340, 368, 374, 382, 588, 391, 413, 415, 421, 440, 593.  
**LODI** (L'évêque de). Voir *Taberna*.  
**LOMBARDIE** (Les cheveu-légers de), 268.  
**LOMBARDIE** (Le tercio de), 177.  
**LONGUEVAL** (Maximilien de), Sr de Vaux, comte de Bucquoy, 92, 394, 500, 528.  
**LOPE DE FIGUEROA** (Don), 347, 323, 373, 381, 384, 588, 413, 421.  
**LOPEZ HURTADO DI MENDOZA** (Don Inigo), marquis de Mondejar, 14, 31.  
**LORETTE**, 31.  
**LORRAINE**, 249, 477, 609.  
**LORRAINE** (Le duc de), 596, 477, 327, 381 à 384.  
**LORRAINE** (La duchesse de), 58, 71, 277.  
**LOUIS XI**, roi de France, 153, 622.  
**LOUVAIN**, 343, 393, 401, 405, 516.  
**LUCERNE**, 602, 605 à 607, 613, 614.  
**LUCHALI**. Voir *Oluch-Altj*.  
**LUXEMBOURG**, 83, 106, 109, 117, 119, 179, 319, 400, 401, 473, 476, 477, 513, 514, 516, 521, 523, 329, 336, 546, 562, 581, 584.  
**LUZEDIL**, 325.  
**LYARD** (Le secrétaire), 393.  
**LYON**, 22, 47, 120, 158, 176, 180, 185, 186, 209, 227, 232, 242, 266, 317, 326, 336, 378, 390, 434, 440, 453.  
**LYON** (Le courrier de), 123 — Voir aussi *Courriers interceptés*.

## M

- MAASTRICHT**, 494, 516, 608.  
**MADRID**, 363, 594.  
**MADRIGAL** (Marie, princesse de), 414.  
**MADRUCCI** (Louis), cardinal, évêque de Trente, 309.  
**MAGUELLAN** (Le détroit de), 467.  
**MADONET**, 433.  
**MAILLOT** (Le Sr de), 198.  
**MALADIE CATARRHALE OU INFLUENZA**, 70, 134, 140, 141.  
**MALAPAS** (Jean de), 206.  
**MALAPAS**, 190.

- MALCONTENTS**, 17, 74, 95, 369, 591.
- MALDERUS** (Jean), 90.
- MALDONADO** (Le secrétaire), 444, 455, 459, 461, 550.
- MALESPINE** (Le marquis Germain), 539.
- MALINES**, 66, 91, 97, 405, 511.
- MALINES** (Le président du conseil de), 544.
- MALINES** (Le siège archiépiscopal de), 575, 574, 576, 595.
- MALINES** (Le grand conseil de), 210.
- MALLOT** (M.), 272.
- MALTE**, 119.
- MALTE** (Ordre de), 654.
- MALUENDA**, 95, 102, 106, 156, 182, 205.
- MALUENDA** (Les), 505.
- MALVERSATIONS** des chefs militaires espagnols, 417.
- MANBIQUE** (Louis-Ferdinand), quatrième marquis d'Aguilar, 218, 479.
- MANSFELD** (Le comte Charles de), 519, 555, 570, 599, 400, 401, 559.
- MANSFELD** (Pierre-Ernest, comte de), 48, 50, 88, 106, 121, 519, 524, 555, 599, 400, 426, 455, 451, 496, 526, 559, 594.
- MANTOUE**, 157, 165, 264.
- MANTOUE** (L'alliance de), 120.
- MANTOUE** (La maison de), 257.
- MANTOUE** (Le duc de). Voir *Gonzague* (Guillaume).
- MANTOUE** (Le prince de). Voir *Gonzague* (Vincent).
- MANDEL** (Don Rodrigo), capitaine de la garde espagnole, 157.
- MARGUERITE D'AUTRICHE**, 597.
- MARGUERITE FARNÈSE**, petite fille de Marguerite de Parme, 28, 40, 42, 45, 58, 84, 115, 119, 155, 148, 150, 161, 171, 185, 211, 219, 221, 252, 257, 245, 249, 252, 255, 255, 257, 258, 261, 264, 268, 275, 286, 287, 511, 454, 504, 506, 580, 585.
- MARGUERITE FARNÈSE**. Sa parenté avec le duc de Mantoue, 191.
- MARGUERITE DE PARME**, 5, 7, 19, 21, 25, 31, 40, 45, 48, 49, 55 à 59, 67, 69, 80, 85, 98 à 105, 107 à 109, 117, 121, 124, 125, 129, 154, 140, 141, 147, 154, 157, 166, 169, 176, 178, 180, 185, 186, 196, 198, 201 à 208, 215, 220, 227, 251, 253, 241, 242, 245, 246, 250, 254, 260, 264, 266 et suiv., 281, 282, 286, 288, 294, 578, etc.
- MARGUERITE DE PARME**. Sa dot, 257.
- MARGUERITE DE PARME**. Son procès avec le grand duc de Toscane, 141.
- MARGUERITE DE PARME** (Le traitement de), 165.
- MARIE**, impératrice d'Allemagne, 287, 268, 292, 298, 516, 519, 527, 581, 596, 405, 413, 415, 421, 455, 459, 446, 454. — Voir aussi *Allemagne* (L'impératrice d').
- MARIE DE BOURGOGNE**, 622.
- MARIE**, reine d'Espagne, 546.
- MARIE**, reine de Hongrie, 188, 255, 476, 487.
- MARIE DE PORTUGAL**, épouse d'Alexandre Farnèse, 5, 241.
- MARIE-ANNE D'AUTRICHE**, reine d'Espagne, 51, 71, 158, 211.
- MARIE-ANNE D'AUTRICHE**, reine d'Espagne, sa maladie et sa mort, 170, 181, 184.
- MARIGNI** (Le comte de), 518.
- MARINI** (Cosimo de), 518.
- MARIO** (Trajano), 509.
- MARION**. Toison d'or, 505.
- MARLIANO** (Louis), 540.
- MARLIAND** (Paul-Camille), majordome, 540.
- MARMIER** (Jean), Sr de Gastel, 596, 405, 405, 540.
- MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE**, 159.
- MAROC**, 455.
- MARDILLE**, 508, 465.
- MAROILLE** (L'abbé de), 249, 544. — Voir aussi *Yve*.
- MARTIANO**, 550.
- MASSI** (Come), 595.
- MATHIAS II**, empereur, 589.
- MATHIAS**, archiduc d'Autriche, 168, 250, 451, 477, 590, 607, 608.
- MAXIMILIEN I**, empereur, 622, 624.

- MAXIMILIEN II** (L'empereur), 35, 347, 416.  
**MÉCÈZE** (La), 433.  
**MÉDICIS** (Catherine de). Voir *Catherine*.  
**MÉDICIS** (Ferdinand de), 311.  
**MÉDICIS** (François-Marie de), duc de Florence, grand-duc de Toscane, 6, 7, 15, 25, 34, 61, 71, 84, 111, 120, 123, 191, 469, 547, 555, 562, 568.  
**MÉDICIS** (Pierre de), 6, 12, 14.  
**MÉDICIS** (La maison de), 15.  
**MÉDINA** (Le duc de). Voir *Guzman*.  
**MÉDINA-CELLI**. Voir *Cerda*.  
**MÉDINA-SIDONIA**. Voir *Perez de Guzman*.  
**MELUN** (Pierre de), prince d'Épinoy, 90, 344, 447, 448.  
**MELUN** (Robert de), marquis de Richebourg, 14, 60, 73, 77, 97, 98, 107, 136, 242, 418 à 420. — Marquis de Roubaix, 593, 447, 452.  
**MELUNIE** (M. de), 651.  
**MENDOZA** (Bernadino), 274, 314, 341, 421.  
**MENDOZA** (Pietro de), ambassadeur à Gènes, 441.  
**MÉRIN**, 17, 418.  
**MÉRIDA**, 49.  
**MÉRODE-WABOUX**, 77, 97, 305.  
**MÉRODE** (M. de), 590, 591.  
**METS**, 167.  
**MEURZ** (M. de), 65, 651.  
**MICHAULT** (Rengnault), 591.  
**MILAN**, 20, 61, 83, 142, 162, 250, 275, 277, 282, 588, 421, 434, 535, 560, 585.  
**MILAN** (Ceux de), 54.  
**MILAN** (Le sénat de), 144, 172, 201, 252, 257, 304, 569.  
**MILANAIS** (Le gouvernement du), 159, 155.  
**MINES D'ESPAGNE**, 51.  
**MINORQUE**, 421.  
**MITER** (Thomas), 51.  
**MOLES** (Anibal), 537.  
**MOLOS** (Le régent), 26, 63, 112, 158, 185, 568.  
**MONDEJAR** (Le marquis de). Voir *Lopez Hurtado*.  
**MONDELOT** (M. de), 616.  
**MONNAIES** (Déchéance de), 269.  
**MONS**, 97, 117, 121, 160, 228, 247, 249, 327, 391, 493, 511, 515, 515, 525, 546, 555, 557, 580, 584.  
**MONSET**, 511.  
**MONTBEILLIARD**, 609, 610, 650.  
**MONTFORT** (Le Sr de), 199, 595, 605.  
**MONTIGNY** (Le Sr de). Voir *Lalaing (Emmanuel de)*.  
**MONTMARTIN** (Le Sr de), 651.  
**MONTMORENCY** (Le duc de), 508.  
**MONTMORENCY** (Philippe de), 444.  
**MONTMORIN** (Hector de), 405, 422, 447.  
**MONTPELLIER**, 601.  
**MONTREDOL** (Le comte de), 199.  
**MONT-SAINT-ELOY** (M. du), 95.  
**MORBECQ** (M. de), gouverneur d'Aire, 441.  
**MORIENSART** (Le secrétaire de), 449.  
**MORILLON**, 53, 75, 87, 94, 101, 205, 251, 278, 317, 338, 342, 373, 391 à 395, 398, 427, 446, 448.  
**MORTAGNE**, 80.  
**MOTTE** (Le Sr de la). Voir *Pardieu*.  
**MOTTE AU BOIS** (La), 441, 465.  
**MOURA** (Cristoval de), 209.  
**MUYRE DE SALINS**, 58.  
**MYLLER** (Thomas), 290.

## N

- NAJARA** (Le duc de), 282.  
**NAMUR**, 109, 111, 135, 144, 160, 178, 183, 186, 189, 208, 211, 233, 299, 390, 406, 516, 535, 537, 546, 555, 573, 585, 586.

- NAMUR (L'évêché de), 210.  
 NANCY, 181.  
 NANTES, 158, 353, 565.  
 NAPLES, 1, 9, 14, 111, 157, 159, 161, 162, 191, 211, 255, 257, 249, 252, 261, 286, 287, 297, 306, 310, 316, 400, 425, 434, 462, 506, 550, 547, 586.  
 NAPLES (Le conseil de), 491, 497.  
 NAPLES (Le couvent de Sainte-Claire, à), 158.  
 NAPLES (Les galères de), 51, 142, 156.  
 NAPLES (Le royaume de), 108, 257, 286, 548, 569.  
 NAPLES (Le vice-roi de), 7, 25, 54, 71, 84, 165, 258, 267, 276, 282, 296, 411, 422, 469, 480, 491, 495, 555, 554.  
 NAPLES ET SICILE (Les vice-rois de), 20.  
 NASSAU (Louis de), 599.  
 NAVARE (Le roi de), 490, 610.  
 NAVARÈS (Le contador), 95, 102, 106.  
 NAVIGATION, 205.  
 NEMOUR (M. de), 608.  
 NÉRAC (Les conférences de), 577.  
 NEUFCHÂTEL, 609.  
 NEUTRALITÉ, 458.  
 NICELLI (Pierre-François), 592.  
 NIMÈGUE, 402, 590.  
 NINOVE, 595.  
 NINOVE (L'abbaye de), 95.  
 NIVELLES, 154, 175, 189, 495, 538.  
 NOIRCARNES (Jean de), Sr de Selles, 83, 281.  
 NONCE, 509.  
 NOORTHOOBN, 426, 589.  
 NOTRE-DAME DE FAVERNAY, 541.  
 NOUE (François de la), 17, 59, 60, 64, 68 à 70, 74, 75, 98, 99, 110, 595, 596, 412.  
 NOUVELLE-ESPAGNE, 120, 415.  
 NOYELLES, Sr de Rossignol, 500.  
 NOYELLES (Ponce de), Sr de Bours, 95.  
 NOYELLES (Jean de), Sr de Bours, 100, 449, 465.

## O

- OCTAVE FARNÈSE, duc de Parme, 245, 252, 261, 275, 286, 500, 518, 407, 425, 455, 441, 454, 462, 535.  
 OLIVARÈS (Le comte d'). Voir *Guzman*.  
 OLIVARÈS (Michel), chevalier de l'ordre de Malte, 654.  
 OLUGH-ALY, 575, 581, 584, 588, 400, 415, 415, 421, 422, 455, 447, 455.  
 ONGNYES (François d'), Sr de Willerval, 598.  
 O PORTO, 165, 171, 177, 180, 181.  
 ORANGE (La princesse d'), 54.  
 ORDONNANCES DE BOURGOGNE, 280.  
 ORNANS, 592, 458.  
 OSIMO (L'évêque d'). Voir *Fermani*.  
 OSTREVAULT, 595.  
 OSUNA (Le duc d'), 56, 170, 267, 276, 282, 294, 300, 306, 315, 518, 570, 415, 520.  
 OUDART (Agnès), de Cuineby, 592.  
 OUBRIJSEL, 4, 97.

## P

- PACHÉCO (Le cardinal), 546.  
 PABILLA (Don Sancho de), 128.  
 PALAMOS, 265, 581.  
 PALATIN (Le comte), 608.  
 PALATINS (Les), 277.  
 PAMELE (Guillaume de), président du conseil de Flandre, 54, 98, 99, 122, 175, 258, 344, 374, 399, 404.



- PARDIEU** (Valentin de), Sr de la Motte, 2, 136, 418, 450.  
**PARIS**, 95, 120, 159, 228, 281, 550.  
**PARLEMENT DE DÔLE**, 280, 582, 406. — Voir aussi *Dôle*.  
**PARME**, 58, 40, 42, 201, 310, 475, 492, 504, 509, 510, 585. — Voir aussi *Marguerite de Parme, Alexandre et Ranuce*.  
**PARME** (L'évêque de), 157.  
**PAUL III**, pape, 541.  
**PAYS-BAS**, 19, 26, 56, 40, 50, 56, 70, 105, 125, 160, 175, 204, 246, 255, 260, 279, 505, 515, 545, 551, 575, 582, 584, 586, 445, 519, 525, 531, 552, 577, 606.  
**PAYS-BAS** (Le gouvernement des), 499. — Voir aussi *Gouvernement*.  
**PAYS-BAS** (Pacification des), 166.  
**PAZ** (Pierre de), maître de camp, 91.  
**PEREZ** (Antonio), 411, 488, 498, 542, 585.  
**PÉROU**, 415.  
**PERRENOT** (Frédéric), Sr de Champagny, 48, 69, 75, 95, 162, 281, 595, 595, 596, 420.  
**PERRENOT** (Madame), mère, 165.  
**PERRENOT** (Marguerite), dame de Vennes, 20, 25, 48.  
**PERSE**, 279.  
**PERSE** (Le roi de), 51.  
**PERSES** (Les), 381.  
**PERTUY DE L'ÉCLUSE**, 635.  
**PESTE A SÉVILLE**, 509. — A Lisbonne, 72, 228, 282.  
**PHILIBERT** (Le prince) d'Orange, 54.  
**PHILIPPE II**, 245, 255, 260, 267, 274, 281, 508, 515, 540, 559, 575, 584, 425, 457, etc.  
**PHILIPPE II**, 71, 74, 78. — Sa maladie, 142.  
**PHILIPPE II**. Sa convalescence, 196.  
**PHILIPPE II**, ses intelligences en France, 577.  
**PHILIPPE II** est reconnu roi de Portugal, 245, 244.  
**PHILIPPE II** désire la paix, 51.  
**PICCEDI** (Papirio), 286, 569.  
**PIERRE-FONTAINE**, 650.  
**PIGHIO**, 591.  
**PILLAGES**, 451.  
**PINART** (Le secrétaire), 578.  
**PLACARDS**, 166.  
**PLAISANCE**, 286, 475, 509, 569.  
**PLAISANCE** (Le château de), 5, 27, 215, 255, 258.  
**PLAISANCE** (L'évêque de). Voir *Sego*.  
**POLLWEILER** (Le baron Nicolas), 205, 607.  
**POLONAIS**, 451.  
**POMPETS** (Le Sr), 615, 614.  
**PORRENTROY**, 650.  
**PORTALEGRE**, 267.  
**PORTO**. Voir *O Porto*.  
**PORTUGAIS**, 15, 96, 261, 517.  
**PORTUGAL**, 5, 21, 27, 56, 48, 50, 52, 55, 56, 71, 77, 84, 96, 105, 105, 106, 112, 117, 120, 121, 155, 157, 159, 141, 142, 149, 160, 164, 171, 176, 179, 187, 189, 200, 209, 228, 255, 255, 258, 245, 244, 248, 251, 257, 267, 274 à 276, 279, 285, 287, 295, 299, 304, 306, 515, 516, 518, 528, 555, 556, 546, 547, 584, 585, 591, 402, 406, 412, 415, 426, 427, 455, 410, 446, 460, 465, 466, 488, 495, 508, 519, 528, 552, 555, 548, 555, 555, 557, 559, 562, 567, 568, 580.  
**PORTUGAL** (Fortifications en), 510.  
**PORTUGAL** (Le gouvernement de), 509.  
**PORTUGAL** (La justice en), 574.  
**PORTUGAL** (Le roi de), 508, 522, 506.  
**PORTUGAL** (La royauté de), 215.  
**PORTUGAL** (La succession au trône de), 27.  
**PORTUGAL** (Catherine, Marie et Etouard de), 244.  
**PORTUGAL** (Jean de), évêque de Guarda, 72, 177, 182.  
**POTELLES** (Le Sr de), 449.  
**POTPET** (Guillaume de), abbé de la Baume, 587.  
**PRAGUE**, 547, 415, 416.  
**PRINCE INFANT**, 509.  
**PRIVILÈGES DU PAYS DE BOURGOGNE**, 280.  
**PROCÈS DE MARGUERITE DE PARME**. Voir *Florence (Duc de)*.

PROVENCE (Le Sr de), 78.  
 PROVINCES RÉCONCILIÉES, 45, 50.  
 PROVINCES-UNIES, 18.

PROVINCES WALLONNES, 474.  
 PROVISIONS DE FONDS, 102. — Voir aussi *Finances*.

## Q

QUESNOY (Le château de), 97, 403.  
 QUINCHY (Le Sr de), 452.  
 QUINGEX, 173.

QUIROGA (Gaspard), cardinal de Tolède, 160, 170,  
 479, 548.

## R

RAMBOULET (M<sup>r</sup> de), 614, 615.  
 RAMEKENS, 595.  
 RANUCE, fils d'Alexandre de Parme, 3, 27, 112, 149,  
 150, 165, 172, 248, 274, 518, 548.  
 RASSENGHIEN. Voir *Vilain*.  
 REARIO. Voir *Ricario*.  
 REBELLES, 447.  
 REBELLES des provinces septentrionales des Pays-  
 Bas, 79.  
 RECUVIUS (Mathieu), doyen de Cambrai, 575. — Voir  
*Cambrai (Doyen de)*.  
 REGNU (Niccolo Maria), 540.  
 RELIGION CATHOLIQUE, 70, 76, 138, 164, 166, 168,  
 419, 516.  
 RENNEBERG (Le Sr de). Voir *Lalaing (Georges de)*.  
 BENNER (Hans), 598, 601.  
 RESSOURCES FINANCIÈRES, 51.  
 RELX OU ROEUX (M. de). Voir *Croy (Jean de)*.  
 RHEIMS, 402.  
 RIARIO (Le docteur), 548.  
 RIARIO (Le cardinal), légat, 49, 156, 509, 515.  
 RICHARDOT (Jean Grusset, dit), 40, 76, 90, 97, 98, 158,  
 173, 545, 404, 451, 452.  
 RICHEBOURG. Voir *Melun (Robert de)*.

RICHEFON, 584.  
 RIFFAULT (Jean de la), Sr de la Villeneuve, 47, 48,  
 54, 619.  
 RIO (Del). Voir *Del Rio*.  
 ROBLES (Gaspard de), Sr de Billy, 593, 599, 400, 449.  
 ROCHEPOT, 450.  
 RODOLPHE, empereur, 65, 168, 176, 180, 229, 316,  
 550.  
 ROEULX (La comtesse de). Voir *Licques (Marie de)*.  
 ROMAGNE, 475.  
 ROMAIN (M. de), 220, 221.  
 ROMAN MOUSTIER, 609.  
 ROME, 9, 265, 267, 509, 415.  
 ROMEL (Hans), 599.  
 ROOLLE (Le colonel) et son fils Louis, 654.  
 ROOVER (Jean de), vicomte de Montfort, 595.  
 ROSSIGNOL (Le Sr de). Voir *Noyelles*.  
 ROTTERDAM, 596.  
 ROTTINGREN, 601.  
 ROUBAIX (Le marquis de). Voir *Melun*.  
 ROUEN, 106.  
 ROVENNE (M. de), 92.  
 RUY (Gomez), 488.  
 RYBNER DE BALE, 650.

## S

- SAINT-AORIEN (L'abbé de), 581.  
 SAINT-AMAND (La ville de), 80, 342, 395, 399, 451.  
 SAINT-AMAND (Les léopards de), 450.  
 SAINT-AMAND (Le prieuré de), 88.  
 SAINT-AUGUSTIN (La définition de l'ordre de), 265.  
 SAINT-CLÉMENT (Don Guillelm de), 389.  
 SAINTE-CLAIRE (Le monastère de), à Naples, 480.  
 SAINTE-CROIX (Le marquis de), 53, 137. — Voir aussi *Santa Cruz*.  
 SAINTE-GUDDLE (Le curé-doyen de), à Bruxelles, 90, 374, 594.  
 SAINT-GALL, 629.  
 SAINT-GERMAIN, 651.  
 SAINT-GHISLAIN, 597, 400 à 404, 417, 422, 444.  
 SAINT-HIERONIMO, 200.  
 SAINT-LOUP, 651.  
 SAINT-NICOLAS (La possession de), 88.  
 SAINT-NICOLAS, EN LOBBAINE, 609.  
 SAINT-OMER (L'évêque de), 594.  
 SAINT-OMER (Le siège épiscopal de), 575.  
 SAINT-PIERRE (L'abbaye de), à Gand, 581.  
 SAINT-SIÈGE, 103.  
 SAINT-VAAST, 595.  
 SAINT-VAAST (Monseigneur de), 90.  
 SALINS, 70, 269, 512, 515, 515, 540.  
 SALINS (Sauneries de), 57, 58. — Voir aussi *Saunerie*.  
 SALINS (Le trésorier de), 165, 164, 221.  
 SAEUCE, 127.  
 SAMANIEGO (Jean), 124, 125, 144, 151, 172, 276, 310, 315, 515, 526, 552, 549, 561, 407, 452, 454, 479, 480, 492, 498, 507, 557, 540, 548, 549, 555, 556, 559, 568, 580, 584, 592, 594.  
 SAMBAL (Le comte), 615.  
 SANCERRE (Le comte de), 508.  
 SAN DOMINGO, 415.
- SAN LORENZO, 181, 200.  
 SANSECONDO (Le comte de), 540.  
 SANTA CRUZ (Le marquis de), 467, 594. — Voir aussi *Sainte-Croix*.  
 SANTA-MARIA (Le port de), 90.  
 SANTABEN, 555.  
 SANTIAGO (Gaspard de), 230.  
 SANTOTO (Sébastien de), secrétaire de Philippe II, 479, 518.  
 SANZELLES (Antoinette de), 94.  
 SARAGOSSE, 467.  
 SARDAIGNE, 127.  
 SARDAIGNE, SAEUCES, ETC. (Échange de), 127, 128.  
 SAULCY (De), 68, 458.  
 SAUNERIE DE BOURGOGNE, 57, 269. — Voir aussi *Salins*.  
 SAVOIE, 127, 268, 475, 504.  
 SAVOIE (Le duc de), 284, 596, 414, 598, 605, 605, 607, 608, 610, 611, 652, 653, 655.  
 SAVOIE (Le duc et l'ambassadeur de), 127. — Voir aussi *Emmanuel-Philippe, duc de Savoie*.  
 SAVOIE (Le duc de). Son entreprise sur Genève, 281.  
 SAVOIE (Le duc de), gouverneur des Pays-Bas, 487.  
 SAVOISIEN (Le), 69.  
 SAXE (Frédéric de), 5.  
 SATAS. Voir *Zayas*.  
 SCHAFFHAUSEN, 600, 605, 629.  
 SCHENK (Martin), 71, 419.  
 SCHENK (Les gens du colonel), 591.  
 SCHETZ (Conrad), 152.  
 SCHETZ (Gaspard), de Grobbendonck, 4, 73, 149, 151, 167, 195, 207, 209, 249.  
 SCHWEITZ, 605, 629.  
 SCHYFFE (Jean), 91, 201, 592.  
 SECOURS D'ARGENT, 44, 60. — Voir aussi *Finances*.

- SEGA** (Philippe), évêque de Plaisance, 509, 516.  
**SELLES** (Le Sr de). Voir *Noircarmes* (Jean de).  
**SEMPY** (Monseigneur de). Voir *Croy* (Antoine).  
**SERANTIN** (Cyprien), 599.  
**SERLIERS**, 88.  
**SERRANO** (Le capitaine), 176.  
**SÉVILLE**, 170, 209, 281, 509, 415.  
**SÉVILLE** (L'archevêque de), 453.  
**SFOROCE** (Alexandre), cardinal, 541, 414.  
**SFOROCE** (François), 58.  
**SUNNER** (Mathieu), 598, 599.  
**SICHEM**, 83, 97, 525.  
**SICILE**, 1.  
**SICILE** (Les galères de), 142, 282, 296.  
**SIGISMOND** (L'archiduc), 51, 55, 621, 622, 625.  
**SIGNONNET** (Jean), 16.  
**SIMMERING**, 601.  
**SIMON** (Messire), 88, 450.  
**SINAN PACHA**, 455.  
**SION** (Le cardinal de). Voir *Shinner*.  
**SIRON** (Le baillage de), 88.  
**SOISSONS** (Le comte de), 508.  
**SOLEURE**, 604, 615, 629, 650, 652, 655.  
**SOME** (La), 550.  
**SOPHT** (Le), 575.  
**SPA**, 569.  
**SPIART** (Le capitaine), 651.  
**SPIRE** (La chambre impériale de), 167.  
**STAEDROECK** (Monseigneur de), 590, 591.  
**STAFFORT** (Lord), ambassadeur anglais, 550.  
**STATIUS** OU **ESTAÇO** (Achille), 506.  
**STAVELE** (Philippe de), Sr de Glajou, 449.  
**STEMPEL** (Gérard), 404.  
**STERCK** (Émérence), 210.  
**STERCK** (Godefroid), receveur-général des finances, 92, 94.  
**STEYGER** (Monseigneur l'avouhier), 614.  
**STROTZI**, 588.  
**SUABE** (La ligue de), 601.  
**SUÈDE**, 477.  
**SUISSE** (La), 204, 545, 597 à 621, 653 à 655.  
**SUISSES** (Les), 58, 104, 118, 175, 189, 248, 552, 457.  
**SUISSES** (Ligues et confédération des), 58, 59, 47, 48, 55 à 58, 68, 104, 178, 179.  
**SUISSES** (Soldats), 608, 654.  
**SULMONE** (Le prince de), 427, 462.  
**SULTANES**, 422.  
**SURIGA**, 526.

## T

- TABERNA** (Louis), évêque de Lodi, 516.  
**TANEGUT**, 508.  
**TAPISSERIES**, 95.  
**TASSIS** (Amorald de), 74.  
**TASSIS** OU **TAXIS** (Jean-Baptiste), 142, 182, 268, 275, 297, 502, 505, 512, 515, 515, 585, 452, 455.  
**TASSIS** (Lamoral), 95.  
**TERCERA** (L'île de), 547, 584, 585, 588, 415, 421, 486, 594.  
**TERRANOVA** (Le duc de). Voir *Aragon* (Charles).  
**TEURAINNE**. Voir *Tour*.  
**THIELT**, 590.  
**TRIONVILLE**, 559.  
**THORAISE** OU **TORAISE** (Monseigneur de). Voir *Achey* (Jean).  
**THORAISE** (Madame de), 92.  
**TOISON D'OR** (Ordre de la), 103, 259, 529, 568, 585.  
**TOLÈDE**, 219, 582.  
**TOLÈDE** (L'archevêque de). Voir *Quiroga*.  
**TOLÈDE** (Don Hernando de), 182.  
**TOMAR**, 256, 274, 279, 282, 295, 295, 502, 503, 504, 508, 555, 585.

- TORAISE** (Monseigneur de). Voir *Achey (Jean)*.  
**TORREGROSSA** (Louis de), 281, 291.  
**TOSCANE** (Le grand duc de). Voir *Médicis*.  
**TOUL**, 167.  
**TOUR** (Henri de la), vicomte de Turenne, 412.  
**TOURNAINE**, 607.  
**TOURNAI**, 66, 75, 88, 97, 281, 393, 401, 403, 417, 433, 441, 444, 446, 454, 457, 458, 460, 463, 467, 592.  
**TOURNAI** (Le siège et la prise de), 375, 374, 418.  
**TRENTE** (Le cardinal de). Voir *Madrucci*.  
**TRÈVES** (L'électeur de), 404.  
**TRIPOLI**, 581.  
**TROUBLES EN FRANCE**, 166.  
**TSESTICH**. Voir *Van Tsestich*.  
**TUNIS**, 157, 581, 453.  
**TURC** (Le), 51, 279, 530, 573, 413, 421, 422.  
**TURCS** (Les), 581.  
**TURENNE** (Le vicomte de), 420.  
**TURQUIE**, 531.

## U

- UCCLE** (L'échevinage d'), 591.  
**ULM**, 597.  
**UNTERWALDEN**, 600, 605.  
**URBIN** (Le duc d'), 509.  
**URSINS** (Paul-Jourdain des), 511.  
**URY**, 603, 654.  
**UTRECHT** (L'évêché d'), 595.

## V

- VALDEZ** (Le capitaine), 421.  
**VALENCE**, 282, 287.  
**VALENCE** (Le Sr de), 545.  
**VALENCIENNES**, 97, 287, 500, 509, 584, 403, 412, 450, 451, 534.  
**VALHUON** (Le Sr de). Voir *Vasseur*.  
**VALLADOLID**, 69.  
**VALLEJO** (Le capitaine Pedro), 498.  
**VALLESCO** (Le capitaine). Voir *Vollejo*.  
**VALLEY**, 609.  
**VANDENESSE** (Jean), 16.  
**VANDEN TEMPEL** (Olivier), 86, 97, 511.  
**VANDER BURGT**, 99.  
**VANDER LINDEN** (Jean), abbé de Sainte-Gertrude, 1, 544, 419.  
**VAN MALDERE**. Voir *Malderus*.  
**VAN TSESTICH** (Désiré), 90, 101.  
**VABAMBON** (Le marquis de), 179, 584, 409.  
**VARELLES** (M. de), 597.  
**VARESINO** (Pierre-Paul), 510.  
**VARGAS** (Jean de), 99.  
**VARGAS MEXIA**, 128, 490.  
**VAROLLES** (M. de), 100.  
**VAROUX**. Voir *Mérode-Waroux*.  
**VASQUEZ** (Mathieu), secrétaire de Philippe II, 124, 131, 200.  
**VASSEUR** (François le), secrétaire, 88, 401.  
**VASSEUR** (Guillaume le), Sr de Valhuon, 90.  
**VAUCONCOURT**, 650.  
**VAUX** (Monseigneur de). Voir *Longueval (Maximilien de)*.  
**VELASQUEZ-SCRIBANO** (Don Pedro), 157.

- VELES (La marquise de los), 267.  
 VELES DELLA PENIA (Martin), 348.  
 VENDEVILLE (Le docteur Jean), 373, 396.  
 VÉNÉSIE, 395.  
 VENISE, 316, 392.  
 VENISE (Le nonce à), 309.  
 VENITIENS, 369, 373.  
 VENLOO, 402.  
 VENNES (Madame de). Voir *Perrenot (Marguerite)*.  
 VERDUGO (Francisco), 108, 399, 410, 426, 433, 339.  
 VERDUGO (Le colonel), 388, 389.  
 VERDUN, 167.  
 VERGER, 386.  
 VERGY (Claude de), baron d'Autrey, 21, 24.  
 VERGY (François de), comte de Champflitte, 21, 24.  
     39, 118, 125, 131, 162, 179, 189, 192, 207, 249,  
     274, 318, 386, 387, 437, 438, 341, 338, 606, 607,  
     610, 612, 613, 617, 619, 621, 627, 629 à 632, 633.  
 VERNA, 33.  
 VESSELS Voir *Vuesels*.  
 VIANDE, 404.  
 VIANNA, 177.  
 VIENNE, 413, 416.  
 VIENNE (Henri de), baron de Chevraux, 199, 220.  
     400, 321.  
 VIGLIUS, 167, 383.  
 VILAIN (Maximilien), Sr de Rasseghien, 403, 432.  
 VILLANAS, 339.  
 VILLENEUVE (Le Sr de la). Voir *Riffault*.  
 VILLAVICIOSA, 72, 232.  
 VILLE (Le baron de). Voir *Lalaing (Georges de)*.  
 VILLEQUIER, 308.  
 VILLEROY (Le secrétaire), 333, 373, 376, 379.  
 VILLERS (Le Sr de), 86.  
 VILLERVAL. Voir *Ongnyes (François d')*.  
 VILVORDE, 403, 418.  
 VIMIOSO (Le comte de), 308, 313, 374, 388.  
 VINCENT, prince de Mantoue. Voir *Gonzague (Vincent)*.  
 VIRON, maître des comptes, 100, 392.  
 VITTORIA, 363.  
 VOISET (Claude de), 161.  
 VUESSELS (Godefroid), 210.

## W

- WALLON-CAPPELLE (François de), 210.  
 WALLONS (Les provinces des), 361.  
 WARCOING, 401, 403.  
 WAROUX (Le Sr de). Voir *Mérode*.  
 WASSÉL. Voir *Vuesels*.  
 WATTEVILLE (Le Sr de), 338, 610.  
 WATTEVILLE (Ehart de), 606.  
 WATTEVILLE (Gérard de), 613.  
 WAVRE, 378, 384.  
 WEST-FLANDRE, 394.  
 WILLEBRÖECK, 102.  
 WILLERVAL (Le Sr de). Voir *Ongnyes*.  
 WILLINGER (Jacob), 399.

## X

- XÉRÈS, 281.

Y

YSEBROECK (Monseigneur d'), 601.

YVEZ (Frédéric d'), abbé de Maroilles, 4, 75, 142, 207.

Z

ZAVAS (Gabriel), secrétaire de Philippe II, 479.

ZEELANDAIE, 528.

ZELST (Adrien), 404.


ZIERIKSEE, 528.

ZOGE, 605, 629.

ZENIGA (Jean-Ferdinand de), 471, 482.

ZORICH, 599, 600, 603 à 605, 653, 654.

ZWOL, 402.



## ERRATA.

---

- P. 49, note 1, ligne 1, *au lieu de* : Ricario, *lisez* : Riario.
- P. 81, ligne 12, *au lieu de* : Fonchres, *lisez* : Fouchres.
- P. 60, ligne 50, *au lieu de* : la, *lisez* : l'a.
- P. 97, note 5, *au lieu de* : Bernard de Mérode, *lisez* : Guillaume de Mérode.
- P. 245, note 1, ligne 5, *au lieu de* : Stecn, *lisez* : Stein.
- P. 252, note 1, ligne 1, *au lieu de* : Campiano, *lisez* : Compiano.
- P. 252, note 1, ligne 2, *au lieu de* : Bardi, *lisez* : Borgo.
- P. 255, ligne 26, *au lieu de* : poussé, *lisez* : cherché à empêcher.
- P. 255, ligne 50, *au lieu de* : mesure, *lisez* : missive.
- P. 508, note 2, ligne 1, *au lieu de* : envoyé, *lisez* : envoyée.
- P. 508, note 2, ligne 2, *au lieu de* : 12 août, *lisez* : 12 avril.
- P. 514, ligne 52, *au lieu de* : forte, *lisez* : sorte.
- P. 520, ligne 7, *au lieu de* : obienir, *lisez* : obtenir.
- P. 415, note 1, ligne 1, *au lieu de* : Phalagola, *lisez* : Falangola.
- P. 415, note 2, ligne 2, *au lieu de* : MODOZ, *lisez* : Madoz.
-





## PUBLICATIONS

### DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE DE BELGIQUE.

#### IN-QUARTO.

*Rymkronyk van Jan Van Heelu*, uitgegeven met ophelderingen en aentekeningen van J. F. WILLEMS; 1856.

*Chronique rimée de Philippe Mouskès*, publiée par le baron de REIFFENBERG, 2 vol., 1856-1858; *Suppl.* 1845.

*Corpus Chronicorum Flandriae*, édit. J. J. DE SMET, 4 vol., 1857-1865.

*Brabantsche Yersten . of Rymkronyk van Brabant*, door Jan De Klerk van Antwerpen, 5 vol., 1859-1869. (Les deux premiers volumes publiés par WILLEMS, le 5<sup>m</sup> par J. H. BORMANS.)

*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* (Les tomes I, IV, V, VII et VIII ont été publiés par le baron de REIFFENBERG.)

Tome I<sup>er</sup>. — Comté de Namur et de Hainaut; 1844.

Tome II. — Comté de Cambrai. 1<sup>re</sup> et 2<sup>m</sup>e parties, publié par J. A. D. SLET; 1869.

Tome III. — Cartulaires de Hainaut : suite et fin; publiés par M. LÉOP. DEVILLERS; 1874.

Tomes IV et V. — Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon; 1846 et 1848.

Tome VI. — 1<sup>re</sup> partie : Suite du Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon (publiée par Ad. BORGNET); 1854; 2<sup>m</sup>e partie : Glossaire, par ÉM. GACHET et LIEBRECHT; 1859.

Tome VII. — Gilles de Chin, poème; Chroniques monastiques; 1847.

Tome VIII. — Autres Chroniques monastiques du Namurois et du Hainaut; 1848.

*Documents relatifs aux troubles du pays de Liège, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes*; publiés par le chanoine DE RAM; 1844.

*Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, suivie de 550 documents inédits sur cet événement*, publiée par GACHARD; 1846.

*Chronique de Brabant*, par de DYNTER, avec la trad. de Wauquelin; publiée par DE RAM, 4 vol., 1854-1857.

*Jouanis Molani Historiae Lovaniensis libri XIV*, publiés par DE RAM : part. I et II; 1861.

*Chronique de Jean de Stavelot*, publiée par ADOLPHE BORGNET, 1861; *Table des matières*, publiée par S. BORMANS, 1887.

*Chronique de Jean d'Outremeuse*, publiée par ADOLPHE BORGNET : t. I, II, III et V, 1864-1867; par M. STANISLAS BORMANS, t. IV et VI, 1877-1880; *Introduction et Table des matières*, 1887.

*Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, par M. ALPHONSE WAUTERS : t. I et VI, 1858-1881; t. VII, 1<sup>re</sup> partie, 1885; t. VII, 2<sup>de</sup> partie, 1889.

*Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous les ducs de Bourgogne*, publiées par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE : t. I, 1870; t. II, 1875; t. III, 1876.

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, publié par M. CH. PIOT : t. I, 1870; t. II, 1875.

*Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, publiée par GACHARD : t. I, 1876; t. II, 1874; par MM. GACHARD et PIOT, t. III, 1881; par M. PIOT, t. IV, 1882.

*Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escorial. Notices et Extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique*, par GACHARD; 1875.

*Codex Douensis sive Diplomatum et chartarum medii aevi amplissima collectio*, publié par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE; 1875.

*La Bibliothèque nationale, à Paris. Notices et Extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique*, par GACHARD; t. I, 1875; t. II, 1877.

*Correspondance du cardinal de Granvelle*, publiée par MM. EDM. POULLET et CH. PIOT; t. 1<sup>er</sup>, 1878; t. II, 1880; t. III, 1881; t. IV, 1884; t. V, 1886; t. VI, 1887; t. VII, 1889; t. VIII, 1890.

*Chroniques de Brabant et de Flandre* (en flamand), publiées par M. CHARLES PIOT; 1879.

*Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, publié par le P. HIRPOLYTE GOFFINET; 1879.

*Cartulaire des comtes de Hainaut*, par M. LÉOPOLD DEVILLERS; t. 1<sup>er</sup>, 1881; t. II, 1885; t. III, 1886; t. IV, 1889.

*Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*; t. I, 1882; t. II et III, 1885; t. IV, 1885; t. V, 1886; t. VI, 1887; t. VII, 1888; t. VIII, 1889; t. IX, 1890; édit. : M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE.

*Histoire des Troubles des Pays-Bas par Renon de France*, t. I et II, publiée par M. CH. PIOT.

#### IN-OCTAVO.

*Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses Bulletins* : 1<sup>re</sup> série, 16 vol., 1854-1860; 2<sup>m</sup>e série, 12 vol., 1860-1889; 3<sup>m</sup>e série, 14 vol., 1860-1875; 4<sup>m</sup>e série, t. I à XIII et n<sup>o</sup> 4 du t. XIV.

*Table générale des Bulletins* (1<sup>re</sup> série, t. I à XVI), rédigée par EM. GACHET, 1852; — (2<sup>m</sup>e série, t. I à XII), par M. ERNEST VAN BRUYSSSEL, 1865; — (3<sup>m</sup>e série, t. I à XIV), par M. J. J. E. PROOST.

*Table générale chronologique et analytique des chartes, lettres, ordonnances, traités et autres documents contenus dans les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries*, rédigée par M. J. J. E. PROOST.

*Traité et mort de Charles-Quint au monastère de Juste* : Lettres inédites; publiées par M. GACHARD. Introduction, 1854; t. 1<sup>er</sup>, 1854; t. II, 1855.

*Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, par GACHARD; 1855.

*Synopsis actorum ecclesiae Antverpiensis*, par DE RAM; 1856.

*Revue des Opéra diplomatia de Miraeus*, par LE GLAY; 1856.

*Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI*, publiée pour la première fois, par GACHARD; 1859.

*Actes des États généraux des Pays-Bas, 1576-1588. Notice chronologique et analytique*, par GACHARD : t. 1<sup>er</sup>, 1861; t. II, 1866.

*Dou Carlos et Philippe II*, par GACHARD : t. I et II, 1865.

*Le Livre des feudataires du duc Jean III*, par L. GALESLOOT; 1865.

*Table générale des notices concernant l'histoire de Belgique publiées dans les Revues belges, de 1850 à 1865*; par M. ERNEST VAN BRUYSSSEL; 1869.

*Le Livre des fiefs du comté de Loos sous Jean d'Arclet*, publié par M. le chevalier C. DE BORMAN; 1875.

*Documents inédits relatifs à l'histoire du XVI<sup>e</sup> siècle*, publiés par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, 1<sup>re</sup> partie, 1885.

*Mémoires du loyal Ouvriers sur les affaires de Liège*, (1468), publié par M. S. BORMANS; 1886.

*Obituaire de l'église Saint-Jean, de Gand*, publié par M. DE PAÛW.

#### NOUVEAUX PUBLIÉS :

*Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*, par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, t. X.

*Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique*, par M. ALPH. WAUTERS, t. VIII.

*Histoire des troubles des Pays-Bas*, par RENON DE FRANCE, publiée par M. CH. PIOT, t. III.

*Correspondance du cardinal de Granvelle*, publiée par M. CH. PIOT, t. IX.

*Cartulaire des comtes de Hainaut*, publié par M. LÉOPOLD DEVILLERS, t. V.









PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

DP           Granvelle, Antoine Perrenot de  
181           Correspondance du cardinal  
G7A4       de Granvelle  
1890  
t.8

